



---

**Francia. Forschungen zur Westeuropäischen Geschichte.**

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris (Institut historique allemand)

Band 44 (2017)

DOI: 10.11588/fr.2017.0

---

Copyright



Das Digitalisat wird Ihnen von perspectivia.net, der Online-Publikationsplattform der Max Weber Stiftung – Deutsche Geisteswissenschaftliche Institute im Ausland, zur Verfügung gestellt. Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.



FRANCIA

Forschungen zur westeuropäischen Geschichte





# FRANCIA

FORSCHUNGEN ZUR WESTEUROPÄISCHEN GESCHICHTE

Herausgegeben vom  
DEUTSCHEN HISTORISCHEN INSTITUT PARIS  
(Institut historique allemand)

BAND 44 (2017)



Jan Thorbecke Verlag

Bibliografische Information der Deutschen Nationalbibliothek  
Die Deutsche Nationalbibliothek verzeichnet diese Publikation in der Deutschen Nationalbibliografie;  
detaillierte bibliografische Daten sind im Internet über <http://dnb.d-nd.de> abrufbar.  
ISSN 1867-6448 · ISBN 978-3-7995-8142-4

FRANCIA – FORSCHUNGEN ZUR WESTEUROPÄISCHEN GESCHICHTE  
Herausgeber: Prof. Dr. THOMAS MAISSEN  
Redaktion: Prof. Dr. ROLF GROSSE (Redaktionsleitung; Mittelalter),  
Prof. Dr. RAINER BABEL (Frühe Neuzeit, 1500–1815), Dr. STEFAN MARTENS (19.–21. Jh.)  
Redaktionsassistent: CHRISTIAN GRÜNDIG  
Anschrift: Deutsches Historisches Institut Paris (Institut historique allemand),  
Hôtel Duret-de-Chevry, 8 rue du Parc-Royal, F-75003 Paris  
[Francia@dhi-paris.fr](mailto:Francia@dhi-paris.fr)

FRANCIA erscheint einmal jährlich in einem Band von ca. 500 Seiten in gedruckter Form und als E-Book.  
Die Zeitschrift enthält Beiträge in deutscher, französischer und englischer Sprache.  
Die Rezensionen werden seit Band 35 (2008) ausschließlich online veröffentlicht unter:  
<http://www.francia-online.net>. Unter dieser Adresse sind auch die seit 1973  
erschiedenen Bände der FRANCIA mit einer Moving Wall von einem Jahr  
kostenfrei zugänglich.

Aufsatzmanuskripte bitte an den Herausgeber adressieren, Rezensionsexemplare an Dagmar Aßmann.  
Über die Veröffentlichung der Beiträge entscheidet ein internationales Gutachtergremium.  
Die redaktionellen Richtlinien sind ebenso wie die Mitglieder des Gutachtergremiums verzeichnet unter:  
<http://francia.dhi-paris.fr>. Herausgeber und Redaktion übernehmen keine Verantwortung  
für den Inhalt der Beiträge.

Francia paraît une fois par an en un seul volume d'environ 500 pages en version papier et numérique.  
La revue comprend des articles en allemand, en français et en anglais. Depuis le n° 35 (2008),  
les comptes rendus sont uniquement publiés en ligne sur: <http://www.francia-online.net>.  
Les volumes de FRANCIA parus depuis 1973 sont accessibles gratuitement,  
avec une barrière mobile d'un an, sous cette même adresse.

Merci d'adresser les propositions d'articles au directeur de la publication, les ouvrages pour compte  
rendu à Mme Dagmar Aßmann. Tout article proposé ne pourra être publié qu'après l'avis favorable  
du comité de lecture. Les normes rédactionnelles ainsi que la liste des membres du comité de lecture  
sont consultables sur: <http://francia.dhi-paris.fr>. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs.

Dieses Buch ist aus alterungsbeständigem Papier nach DIN-ISO 9706 hergestellt.

Übersetzung der Resümees: Lucie Bridon (Dijon/Mainz), Malin Martin (Leipzig),  
Sandy Hämmerle (Galwey)

Einbandabbildung: Ausschnitt aus dem Titelblatt der ersten Ausgabe der Zeitschrift »La Phalange«  
(siehe unten, nach S. 200, Abb. 1)

Institutslogo: Kupferschläger Grafikdesign, Aachen

© 2017 Jan Thorbecke Verlag der Schwabenverlag AG, Ostfildern  
[www.thorbecke.de](http://www.thorbecke.de)

Druck: Beltz Bad Langensalza GmbH, Bad Langensalza  
Hergestellt in Deutschland

# INHALTSVERZEICHNIS

## AUFSÄTZE

Heribert MÜLLER Köln und die Lande an Rhein und Maas zur Zeit Plektruds und Pippins des Mittleren: am Rande des Frankenreichs? . . . . .	1
Bernard S. BACHRACH, David S. BACHRACH Nithard as a Military Historian of the Carolingian Empire, c 833–843 . . . . .	29
Constanze BUYKEN Stratégies de conflit et de communication au XII <sup>e</sup> siècle. Les bourgeois de Châteauneuf de Tours contre les chanoines de Saint-Martin. . . . .	57
Rémy ROQUES Les modalités d'intégration de l'Auvergne au domaine royal, XII <sup>e</sup> –XIII <sup>e</sup> siècles . . . . .	79
Liliane D'ARTAGNAN Le rituel punitif du pilori au Moyen Âge . . . . .	99
Horst CARL (Dés)ordres fédéraux. Réflexions modernistes sur un concept controversé . . .	123
Marie-Laure LEGAY Rétablir la souveraineté monétaire. La réforme de la monnaie de Marie-Thérèse d'Autriche dans les Pays-Bas, 1749 . . . . .	137
Axel DRÖBER La garde nationale lyonnaise sous la Restauration (1814–1830). Les réinter- prétations d'une institution révolutionnaire. . . . .	165
Anne KWASCHIK Gesellschaftswissen als Zukunftshandeln. Soziale Epistemologie, genossen- schaftliche Lebensform und kommunale Praxis im frühen 19. Jahrhundert . .	189
Marion ABALLÉA Entre perpétuation des stéréotypes et connaissance réciproque. La diploma- tie française en Allemagne et la diffusion des imageries nationales de la fin du XIX <sup>e</sup> siècle au début des années 1930 . . . . .	213

## ZUR FORSCHUNGSGESCHICHTE UND METHODENDISKUSSION

Jacques PAVIOT Compte rendu de »Philippe de Mézières, Songe du Viel Pelerin. Édition cri- tique par Joël Blanchard, avec la collaboration de Antoine Calvet et Didier Kahn« . . . . .	233
--	-----

## VI

Joël BLANCHARD, Antoine CALVET Du bon usage du compte rendu. Réponse à Jacques Paviot. . . . .	245
Heribert MÜLLER, Sabine STRUPP Die Franzosen, Frankreich und das Konstanzer Konzil (1414–1418). Anmerkungen zu einer Neuerscheinung . . . . .	257
Christine ZEILE Les origines d'Anne de la Queille et sa relation avec les Stuarts. Une noble française du XVI <sup>e</sup> siècle et son réseau familial et social . . . . .	271
Vladimir CHICHKINE, Matthieu GELLARD Les relations entre la cour de France et les princes allemands pendant les guerres de Religion, d'après les autographes français du fonds Dubrovsky à Saint-Pétersbourg . . . . .	295

### MISZELLEN

Jean-Loup LEMAITRE De Limoges à Aix, un voyage des reliques de saint Martial. . . . .	309
Tobias DANIELS Monastische Buchkultur in Burgund vom 9. zum 11. Jahrhundert. Die Bibliothekskataloge des Klosters Saint-Vivant de Vergy (Vat. lat. 296 und 1981) . . .	315
François LABBÉ »L'Éloge de la folie«, version trilingue, publié par Jean-Jacques Thurneisen, avec Jean-Charles Laveaux pour traducteur de la version française . . . . .	339

### ATELIER

Occupied Societies in Western Europe:  
Conflict and Encounter in the 20<sup>th</sup> Century

International Workshop, Essen, 7<sup>th</sup>–8<sup>th</sup> July 2016,  
coordinated by Tatjana Tönsmeier and Krijn Thijs

Tatjana TÖNSMEYER, Krijn THIJS Introduction: Dealing with the Enemy. Occupation and Occupied Societies in Western Europe. . . . .	349
Jakob MÜLLER Learning from Failure. The First World War and the »Flamenpolitik« of the German Militärverwaltung in Belgium in 1940 . . . . .	359
Rick S. TAZELAAR The Dutch Conductor Willem Mengelberg and the Opportunities of a »New« Dutch-German Music Scene, 1936–1945. . . . .	371



Byron SCHIRBOCK Translating Occupation. Interpreters and German Authorities in Occupied France, 1940–1944.....	383
Raphaël SPINA Working in the Enemy's Country. Experience of French Laborers in Ger- many (1940–1945).....	393
Marieke OPREL Identifying »Enemy Citizens«. Dutch (De-)Enemisation Policies towards German Nationals (1944–1967).....	403
Felix BOHR A »Burden« from the Second World War? The »Breda Four« and their Effect on the German-Dutch Relations.....	415

## NEKROLOGE

Otto Gerhard Oexle, historien du Moyen Âge, de l'Europe et de l'histoire (1939–2016), von Pierre MONNET.....	425
Allan Mitchell (1933–2016), von Jürgen KOCKA.....	429
Resümees/Résumés/Abstracts.....	433
Im Jahr 2016 eingegangene Rezensionsexemplare/Livres reçus pour recen- sion en 2016.....	445



HERIBERT MÜLLER

KÖLN UND DIE LANDE AN RHEIN UND MAAS  
ZUR ZEIT PLEKTRUDS UND PIPPINS DES MITTLEREN:  
AM RANDE DES FRANKENREICHS?

I. Ein Blick auf die Ereignisse der Jahre 714 bis 723

Eigentlich scheint das Fragezeichen des Titels überflüssig, zumindest beim Blick auf Köln und das Rheinland: Die Stadt war zu jener Zeit doch kaum mehr als eine Rückzugs- und Zufluchtsstätte, ein Ort eher minderer Bedeutung in einem Rheinland, das seinerseits nur Grenzprovinz in einem Nordosten des Frankenreichs war, in dem man lediglich dem weiter westlich gelegenen Lüttich gewisse Zentralität zuerkennen mag. So oder ähnlich steht es oft zu lesen, und so hat noch kürzlich ein Kenner wie Matthias Becher darüber gehandelt unter Hinweis darauf, dass Chlodwig eben ein gallorömisch geprägtes Reich geschaffen habe, in dem Köln und das Rheinland vornehmlich auf die Funktion eines Vorpostens gegen Friesen und Sachsen beschränkt blieben<sup>1</sup>. Dagegen steht allerdings die Meinung eines nicht minder ausgewiesenen Kenners wie Wilhelm Janssen, die Region habe vielmehr geradezu singuläre Bedeutung gewonnen seit der – wohl kurz vor 668/670 anzusetzenden – Heirat des austrasischen Hausmeiers Pippin des Mittleren mit Plektrud, die einer zwischen Mosel, Maas und Rhein mächtigen Adelsfamilie entstammte: »Niema!s vorher und niemals nachher hat dieser Raum solcherna!ßen im Zentrum des politischen Kräfte!spiels und Gestaltungswillens gelegen<sup>2</sup>.«

Doch wenn er überhaupt ins Zentrum rückte, dann allenfalls mit dem Ende dieser Ehe, genauer: mit jenen nach Pippins Tod am 16.XII.714 anhebenden Auseinandersetzungen um dessen Nachfolge im Majordomat, auf die sich naheliegender Weise ein erstes Interesse richtet<sup>3</sup>. Denn von Köln aus suchte Plektrud *sub discreto regi-*

1 Matthias BECHER, Die Rheinlande. Von der Spätantike zum merowingischen Frankenreich, in: Rheinische Vierteljahrsblätter 79 (2015), S. 32–43; vgl. DERS., Die Rheinlande und das Reich in der Karolingerzeit. Von einer Rand- zu einer Zentrallandschaft des Reiches, in: Manfred GRO-TEN (Hg.), Die Rheinlande und das Reich, Düsseldorf 2007 (Publikationen der Gesellschaft für Rheinische Geschichtskunde. Vorträge, 34), S. 3.

2 Wilhelm JANSSEN, Kleine Rheinische Geschichte, Düsseldorf 1997, S. 46. Zum Zeitpunkt der Heirat siehe Matthias WERNER, Adelsfamilien im Umkreis der frühen Karolinger. Die Verwandtschaft Irminas von Oeren und Adelas von Pfalzel. Personengeschichtliche Untersuchungen zur frühmittelalterlichen Führungsschicht im Maas-Mosel-Gebiet, Sigmaringen 1982 (Vorträge und Forschungen. Sonderbd. 28), S. 30 mit Anm. 79. In der Literatur schwanken die Annahmen einer Heirat zwischen den Jahren 665 und 675.

3 Näheres zum Verlauf der Sukzessionskrise bei Rudolf SCHIEFFER, Die Karolinger, Stuttgart 2014, S. 34–39; DERS., Die Zeit des karolingischen Großreichs 714–887, Stuttgart 2005 (Gebhardt, Handbuch der deutschen Geschichte, 2), S. 18 ff.; DERS., Karl Martell und seine Familie, in: Jörg JARNUT u. a. (Hg.), Karl Martell in seiner Zeit, Sigmaringen 1994 (Beihefte der Francia, 37),

*mine*, wie es in einer der wichtigsten unter den spärlich fließenden Schriftquellen der Zeit, dem »Liber Historiae Francorum«, heißt<sup>4</sup>, eine wohl noch im Einvernehmen mit dem Hausmeier getroffene Sukzessionsregelung zugunsten ihrer Enkel durchzusetzen, allen voran des unmündigen Theudoald. Womit im Übrigen ihre zu Pippins Lebzeiten wiederholt belegte Mitwirkung an den Regierungsgeschäften gesteigerte Fortsetzung fand: *Post obitum quoque eius Plectrudis matrona (...) suo consilio atque regimine cuncta sese agebat* bemerkte dazu der erste Fortsetzer Fredegars<sup>5</sup>. Der sich dieser Nachfolge widersetzende Karl (Martell), Sohn aus Pippins Verbindung mit einer Lütticher Adligen und einziger Anwärter im Mannesalter, war zwar mit einem gewissen Erbe bedacht worden, sollte aber von jeglicher Herrschaft ausgeschlossen bleiben und wurde deshalb von Plektrud wahrscheinlich an ihrem Residenzort Köln in Haft genommen<sup>6</sup>. Dies stellte eine – so Brigitte Kasten – bewusste

- S. 305–315 (vgl. ebd., S. 295–304; Horst EBLING, Die inneraustrasische Opposition); Andreas FISCHER, Karl Martell. Der Beginn karolingischer Herrschaft, Stuttgart 2012, S. 50–67; Carl DIETMAR, Marcus TRIER, Colonia, Stadt der Franken. Köln vom 5. bis 10. Jahrhundert, Köln <sup>2</sup>2011, S. 180 ff.; Josef SEMMLER, Die Friesenmission und der Eintritt der in der alten Provincia Germania II gelegenen Bistümer in die karolingische Reichskirche, in: Annalen des Historischen Vereins für den Niederrhein 212 (2009), S. 33 f.; DERS., Zur pippinidisch-karolingischen Sukzessionskrise 714–723, in: Deutsches Archiv 33 (1977), S. 1–36; Martina HARTMANN, Aufbruch ins Mittelalter. Die Zeit der Merowinger, Darmstadt 2003, S. 84 f.; Paul FOURACRE, The Age of Charles Martel, London, Harlow u. a. 2000, S. 57–78; Joachim OEPEN, Plektrud in Köln: Die Stadt im Machtkampf der Karolinger, in: Wolfgang ROSEN, Lars WIRTNER (Hg.), Quellen zur Geschichte der Stadt Köln, Bd. 1: Antike und Mittelalter. Von den Anfängen bis 1396/97, Köln 1999, S. 72–80; Ian WOOD, The Merovingian Kingdoms 450–751, London, New York 1994, S. 267–272; Richard A. GERBERDING, The Rise of the Carolingians and the »Liber Historiae Francorum«, Oxford 1987, S. 116 f., 132 f. In Manchem nach wie vor nicht überholt Theodor BREYSIG, Jahrbücher des Fränkischen Reichs 714–741. Die Zeit Karl Martells, Leipzig 1869, S. 10–30. Unzuverlässig dagegen Jean DEVIOSSE, Charles Martel, Verviers 1978. Zu speziellen Aspekten Richard A. GERBERDING, 716: A Crucial Year for Charles Martel, in: JARNUT u. a. (Hg.), Karl Martell, S. 205–216.
- 4 Liber Historiae Francorum, ed. Bruno KRUSCH, in: MGH. SS rer. Merov., Bd. 2, Hannover 1888, c. 51, S. 325. Ebenfalls bei OEPEN, Plektrud (wie Anm. 3), S. 78 (lat. u. dt.), und in: Otto DOPPELFELD (Bearb.), Ausgewählte Quellen zur Kölner Stadtgeschichte, Bd. 1: Römische und Fränkische Zeit, Köln 1958, Nr. 130, S. 90 f. (dt.); Paul FOURACRE, Richard A. GERBERDING, Late Merovingian France. History and Historiography 640–720, Manchester, New York 1966 (Manchester Medieval Sources Series), S. 94 (engl.).
- 5 Chronicarum quae dicuntur Fredegarii Scholastici libri IV – Continuationes, ed. Bruno KRUSCH, in: MGH. SS rer. Merov., Bd. 2 (wie Anm. 4), c. 8, S. 173. Vgl. Brigitte KASTEN, Königssöhne und Königsherrschaft. Untersuchungen zur Teilhabe am Reich in der Merowinger- und Karolingerzeit, Hannover 1997 (MGH. Schriften, 44), S. 70 f. Des Weiteren Marianne GECHTER, Quellen zur Entstehungsgeschichte von Kirche und Stift [St. Maria im Kapitol], in: Colonia Romanica 24 (2009), S. 41 f.; Rudolf SCHIEFFER, Plektrud, in: Neue Deutsche Biographie, Bd. 20, Berlin 2001, S. 527 f.; Ingrid HEIDRICH, Von Plektrud zu Hildegard. Beobachtungen zum Besitzrecht adeliger Frauen des 7. und 8. Jahrhunderts und zur politischen Rolle der Frauen der frühen Karolinger, in: Rheinische Vierteljahrsblätter 52 (1988), S. 5 ff.; Eduard HLAWITSCHKA, Zu den Grundlagen des Aufstiegs der Karolinger. Beschäftigung mit zwei Büchern von Matthias Werner, in: Rheinische Vierteljahrsblätter 49 (1985), S. 6 f. Zum urkundlichen Niederschlag dieses Mitregiments siehe unten, Anm. 45.
- 6 BREYSIG, Jahrbücher (wie Anm. 3), S. 11. Eine Aachen als Haftort nennende hochmittelalterliche Quelle (vgl. ebd., S. 11 Anm 1) dürfte kaum glaubwürdig sein, wird aber vereinzelt noch in der Literatur angeführt; so etwa bei Fried MÜHLBERG, Grab und Grabdenkmal der Plektrudis in

politische Entscheidung dar, bei der keine Rolle spielte, dass Theudoald seinerseits eine Konkubine von Plektruds und Pippins verstorbenem Sohn Grimoald zur Mutter hatte<sup>7</sup>; sehr wohl aber, so möchte man hinzufügen, dass Karl Stiefsohn einer Regentin war, die ihn schon zu Pippins Lebzeiten von jeder Teilhabe an der Herrschaft fernzuhalten verstanden hatte. Noch die letzte Urkunde des Hausmeiers vom 2.III.714 zeigt, dass dies auch seinem Willen entsprach<sup>8</sup>; mithin agierte Plektrud jetzt entsprechend, was auch daran deutlich wird, dass Königs- und Hausmeierschatz sich bei ihr befanden<sup>9</sup> – wer aber über sie verfügte, hatte die Macht inne (und erhob damit Köln zumindest auf Zeit »in hauptstädtischen Rang im Sinne der Franken«)<sup>10</sup>.

Zunächst auf die Arnulfinger-Pippiniden und damit auf den austrasischen Teil des *regnum Francorum* beschränkt, weitete sich der Konflikt alsbald aus, da die um ihren Hausmeier Raganfred gescharten Neustrier alsbald ihrerseits Anspruch auf Herrschaft anmeldeten und obendrein mit dem Friesenherzog Radbod in Verbindung traten. Hatte Pippin ihn sich noch durch Grimoalds Heirat mit dessen Tochter Theudesinde verpflichtet, so hielt die Ehe Radbod nunmehr nach dem Tod von Hausmeier und Schwiegersohn nicht von neuerlicher Expansion Richtung Süden ab. Auch wenn sich die genaue zeitliche Folge der damaligen Unternehmungen nicht genau aufklären lässt, steht doch fest, dass sie sich auf Köln konzentrierten und dass Raganfred und sein Schattenkönig Chilperich II. nach ihrem Sieg bei Compiègne über die mit Theudoald angerückten Austrasier im September 715 *usque ad Renum fluvium vel Colonia civitate pervenerunt*, wo Plektrud dem König einen großen Schatz aushändigen musste, derweil Radbod mit den Seinen wohl in der Umgebung eine Drohkulisse aufbaute, zu der auch ein möglicherweise damit abgestimmter Einfall der Sachsen in den niederrheinischen Hattuariergau gehörte<sup>11</sup>.

St. Marien im Kapitol zu Köln, in: Wallraf-Richartz-Jahrbuch 24 (1962), S. 23. Zu Karls Erbgut siehe unten, Anm. 71.

- 7 KASTEN, Königssöhne (wie Anm. 5), S. 69 f., 78, 80 f.; ähnlich auch Waltraud JOCH, Karl Martell – ein minderberechtigter Erbe Pippins?, in: JARNUT u. a. (Hg.), Karl Martell (wie Anm. 3), S. 163–168; vgl. FISCHER, Karl Martell (wie Anm. 3), S. 45, 48 f. Mit Silvia KONECNY bliebe zu fragen, ob Plektrud mit ihrer Protektion des kleinen Theudoald nicht auch eine möglichst uneingeschränkte eigene Machtausübung zum Schaden der Söhne Drogos, des Bruders von Grimoald, bezweckte: Die Frauen des karolingischen Königshauses. Die politische Bedeutung der Ehe und die Stellung der Frau in der fränkischen Herrscherfamilie vom 7. bis zum 10. Jahrhundert, Wien 1976 (Dissertationen der Universität Wien, 132), S. 60.
- 8 Die Urkunden der Arnulfinger, hg. von Ingrid HEIDRICH, Hannover 2011 (MGH. Diplomata maiorum domus regiae e stirpe Arnulforum), Nr. 6. Vgl. FISCHER, Karl Martell (wie Anm. 3), S. 49; KASTEN, Königssöhne (wie Anm. 5), S. 68 f., 78; GERBERDING, Rise (wie Anm. 3), S. 114, 116; Eduard HLAWITSCHKA, Studien zur Genealogie und Geschichte der Merowinger und der frühen Karolinger, in: Rheinische Vierteljahrsblätter 43 (1979), S. 52; Arnold ANGENENDT, Wilibrord im Dienste der Karolinger, in: Annalen des Historischen Vereins für den Niederrhein 175 (1973), S. 70 f. Siehe auch hier Anm. 52.
- 9 Vgl. Anm. 11 und 12.
- 10 Matthias HARDT, Gold und Herrschaft. Die Schätze europäischer Könige und Fürsten im ersten Jahrtausend, Berlin 2004 (Europa im Mittelalter, 6), S. 26; Heiko STEUER, Die Franken in Köln, Köln 1980 (Aus der Kölner Stadtgeschichte), S. 56 (»Hauptstadt«).
- 11 Liber Historiae Francorum (wie Anm. 4), c. 52, S. 326; vgl. OEPEN, Plektrud (wie Anm. 3), S. 78 f.; DOPPELFELD, Quellen (wie Anm. 4), Nr. 130, S. 91. Auf dem »Liber« beruhen die noch im 12. Jahrhundert entstandenen Historiae Francorum Steinveldenses, ed. Georg WAITZ, in: MGH. SS 13, Hannover 1881, S. 728, denen zufolge sich aber Raganfred und Radbod gemeinsam

Mit *thesauro multo* dürfte also der Königsschatz gemeint sein, zumal 717 der zwischenzeitlich aus der Haft entkommene Karl ebenfalls in Köln erschien, um seinerseits einen Schatz einzufordern, nachdem er zuvor eine Niederlage gegen die Friesen, dann aber zwei Siege über die Neustrier errungen hatte, nämlich im Frühjahr 716 bei einem Überfall auf die von Köln Heimziehenden bei Amblève im Lütticher Land und sodann, dank eines stetig zunehmenden Gefolges, am 21.III.717 bei Vinchy unweit von Cambrai: *Colonia civitate veniens, ibique seditione intulit. Cum Plectrude matrona disceptavit et thesauros patris sui sagaciter recepit regemque sibi statuit Chlotarium nomine*<sup>12</sup>. In Köln also kam es zu gewaltsamen Auseinandersetzungen, denn ihren Misserfolgen zum Trotz muss Plektrud in der Stadt immer noch über Anhang verfügt haben und könnte sogar die bischöfliche *cathedra* nach dem Zeugnis der ältesten Bischofskataloge mit einem der Ihren besetzt haben<sup>13</sup>. Schließlich erhielt Karl den Schatz des Vaters und Hausmeiers und tat damit seinen Anspruch auf die Nachfolge kund, den er vielleicht noch in Köln (»son jardin des Hespérides était à Cologne«<sup>14</sup>) durch die Erhebung eines eigenen Königs untermauerte. Ein Ende hatte gefunden, was wohl immer mehr abfallende Große als »unangebrachte Zügfelührung einer Frau« empfanden, um einen heutigen Historiker zu zitieren, und was im frühen 9. Jahrhundert ein dem Karolingerhaus und damit Karl

nach Köln begaben, um von Plektrud *munera multa et tesaurus* in Empfang zu nehmen. Zur Quelle vgl. Matthias WERNER, Der Lütticher Raum in frühkarolingischer Zeit. Untersuchungen zur Geschichte einer karolingischen Stammlandschaft, Göttingen 1980 (Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte, 62), S. 426 f. Zur Heirat Grimoalds mit Theudesinde siehe unten, Anm. 63.

- 12 Liber *Historiae Francorum* (wie Anm. 4), c. 53, S. 327; vgl. OEPEN, Plektrud (wie Anm. 3), S. 78 f.; DOPPELFELD, Quellen (wie Anm. 4), Nr. 130, S. 91. Vgl. hierzu etwa HARDT, Gold (wie Anm. 10), S. 26; WOOD, Kingdoms (wie Anm. 3), S. 71; SCHIEFFER, Karl Martell (wie Anm. 3), S. 308; oder bereits BREYSIG, Jahrbücher (wie Anm. 3), S. 28, die in Anlehnung an die Quelle vom väterlichen Schatz sprechen. (In der Literatur wird aber oft und meines Erachtens irrig nicht zwischen dem Königsschatz und dem des Vaters und Hausmeiers unterschieden, da nur allgemein von Schätzen oder Teilen davon die Rede ist, die Plektrud aushändigen musste.) Darüber hinausgehend erwog Hlawitschka im Anschluss an den ersten Fortsetzer Fredegars (wie Anm. 5), c. 10, S. 174 die Möglichkeit, dass Karl Martell damals auf alles (*cuncta*), also auch auf Plektruds Eigen- und Erbgut zugriff: *Reserata praefata Plectrude thesauros patris sui reddidit et cuncta suo dominio restituit*: HLAWITSCHKA, Grundlagen (wie Anm. 5), S. 51–54. Sehr differenziert dazu wiederum WERNER, der solche Usurpation erst zu einem späteren Zeitpunkt, nämlich nach der definitiven Entmachtung Plektruds und all ihrer Enkel, für wahrscheinlich hält: Adelsfamilien (wie Anm. 2), S. 277 f.
- 13 Anhang: vgl. DIETMAR, TRIER, Colonia (wie Anm. 3), S. 181; OEPEN, Plektrud (wie Anm. 3), S. 74 f.; EBLING, Inneraustrasische Opposition (wie Anm. 3), S. 302; SEMMLER, Sukzessionskrise (wie Anm. 3), S. 9; Eugen EWIG, Die Civitas Ubiorum, die Francia Rinensis und das Land Ribuarren [1954, ND], in: DERS., Spätantikes und fränkisches Gallien. Gesammelte Schriften (1952–1973), Bd. 1–3, München 1976–2009 (Beihefte der Francia, 3/1–3), Bd. 1, S. 499 f. – Bischofssitz: SEMMLER, Friesenmission (wie Anm. 3), S. 35. Vgl. Stefan WEINFURTER, Colonia (Köln), in: DERS., Odilo ENGELS (Hg.), *Series episcoporum ecclesiae catholicae occidentalis*, ser. V: Germania, t. I: Archiepiscopatus Coloniensis, Stuttgart 1982, S. 11; Die Regesten der Erzbischöfe von Köln im Mittelalter, Bd. 1: 313–1099, bearb. von Friedrich Wilhelm OEDIGER, Bonn 1954–1961 (Publikationen der Gesellschaft für Rheinische Geschichtskunde, 21) [Im Folgenden: REK I], Nr. 62; Eugen EWIG, Beobachtungen zur Frühgeschichte des Bistums Köln [1960, ND], in: DERS., Gallien, Bd. 2, S. 128.
- 14 DEVOSSE, Charles Martel (wie Anm. 3), S. 96.

verpflichteter Annalist so umschrieb: *Plectrudis (...) Carolum a legitima paterni imperii gubernatione prohibebat, ipsa cum infantulo muliebri consilio tanti regni habenas tractare presumebat. Quod dum crudelius quam oportet astu femineo disponere decreverat (...)*<sup>15</sup>.

Das weitere Schicksal Plektruds nach ihrem Scheitern entzieht sich unserer Kenntnis<sup>16</sup>, doch verbindet es sich in der – zwar erst im Hochmittelalter einsetzenden – Kölner Überlieferung bis zum heutigen Tag mit der Gründung einer Marienkirche auf den Fundamenten des römischen Kapitols, wo nach Aussage des Alexander von Roes, Kanonikers ebendort im späteren 13. Jahrhundert, schon Pippin der Mittlere seine Hauptresidenz bezogen haben soll: *Pippini vero maioris domus principale domicilium erat Colonia Agrippina in loco, ubi nunc est monasterium, quod dicitur sancte Marie in capitolio*<sup>17</sup>. Ein merowingerzeitlicher Sarkophag, zwei Reliefplatten aus dem 12. und 13. Jahrhundert sowie eine *Memoria Plectrudis reginae* [!], *fundatricis huius ecclesie* erinnern an diesem Ort an die Gründerin, wo man auch eine Notburgis nicht vergaß, die in den Konvent ihrer Tante eingetreten sein soll<sup>18</sup>. Mehrfach be-

15 SCHIEFFER, Karolinger (wie Anm. 3), S. 36 (Zitat) – *Annales Mettenses priores*, ed. Bernhard von SIMSON, Hannover, Leipzig 1905 (MGH. SS rer. Germ., 10), ad a. 714, S. 19f.

16 Der Umstand, dass Karl die unterlegene Plektrud am Leben ließ, wie sie ihn ihrerseits »nur« inhaftiert hatte, dass sich hier also ein Übergang von der physischen Vernichtung hin zur politischen Kaltstellung von Opponenten abzeichnet, deutet auf eine in vorangehenden Generationen so noch nicht beobachtbare zunehmende Verchristlichung des Herrscherverhaltens: Jörg W. BUSCH, Vom Attentat zur Haft. Die Behandlung von Konkurrenten und Opponenten der frühen Karolinger, in: *Historische Zeitschrift* 263 (1996), S. 561–588, bes. S. 562f., 571–575.

17 *Memoriale de prerogativa Romani Imperii*, ed. Herbert GRUNDMANN, in: Alexander von Roes, *Schriften*, ed. DERS., Hermann HEIMPEL, Stuttgart 1958 (MGH. Staatsschriften des späteren Mittelalters, I/1), c. 21, S. 118. Vgl. dazu Carlrichard BRÜHL, *Palatium und Civitas. Studien zur Profantopographie spätantiker Civitates vom 3. bis zum 13. Jahrhundert*, Bd. 2: *Belgica I*, beide Germanien und Raetia II, Köln, Wien 1990, S. 38. 1299/1300 gab ein Kanoniker von Sankt Caecilien im Prozess zwischen der Äbtissin von Sankt Maria im Kapitol und den Parochianen von Klein Sankt Martin zu Protokoll: *ecclesia B. Marie in Capitolio dicebatur quondam fuisse castrum regale*; vgl. Heinrich SCHÄFER, Das Alter der Parochie Klein S. Martin-S. Maria im Kapitol und die Entstehungszeit des Marienstifts auf dem Kapitol zu Köln, in: *Annalen des Historischen Vereins für den Niederrhein* 74 (1902), S. 71 ff.; Hermann KEUSSEN, Der Ursprung der Kölner Kirchen S. Maria in Capitolio und Klein S. Martin. Eine methodisch-kritische Untersuchung, in: *Westdeutsche Zeitschrift* 22 (1903), S. 36; BRÜHL, S. 38 (»Unfug«; es bleibt aber das distanzierende *dicebatur* in der Aussage zu beachten). Vgl. unten, Anm. 41.

18 a) Zu den Anfängen von Sankt Maria im Kapitol Lucie HAGENDORF-NUSSBAUM, *St. Maria im Kapitol*, Regensburg 2014, S. 3, 6; DIETMAR, TRIER, *Colonia* (wie Anm. 3), S. 128 ff.; DIESS., *Mit der U-Bahn in die Römerzeit. Ein Handbuch zu den archäologischen Ausgrabungsstätten rund um den Bau der Nord-Süd Stadtbahn, Köln 2006*, S. 107f.; GECHTER, *Quellen* (wie Anm. 5), S. 31–48 (mit dem Ziel des Nachweises, dass Plektrud und nicht erst Erzbischof Brun die Kirche fundiert hat); Bernhard IRMLER, *Colonia Claudia Ara Agrippinensium. Architektur und Stadtentwicklung*, Diss. Technische Universität München 2005, S. 53f.; Joachim OEPEN, *Die Totenbücher von St. Maria im Kapitol zu Köln, Siegburg 1998* (Studien zur Kölner Kirchengeschichte, 32), S. 13 ff.; Wolfgang STRACKE, *Untersuchungen zur frühen Ausstattung von St. Maria im Kapitol in Köln*, Diss. Universität Bonn 1989, S. 17 ff.; Stefan NEU, *St. Maria im Kapitol. Die Ausgrabungen*, in: Hiltrud KIER, Ulrich KRINGS (Hg.), *Köln: Die Romanischen Kirchen. Von den Anfängen bis zum Zweiten Weltkrieg*, Köln 1984 (Stadtspuren. Denkmäler in Köln, 1), S. 338–344; Hugo RATHGENS, *Kathol. Pfarrkirche zu St. Maria im Kapitol*, in: Paul CLEMEN (Hg.), *Die Kunstdenkmäler der Stadt Köln*, Bd. 2, Düsseldorf 1911 (Die Kunstdenkmäler der Rheinprovinz, VII/1), S. 190 ff.; KEUSSEN, *Ursprung* (wie Anm. 17), S. 24–27. – b) Sarkophag: Se-



mühte man sich seit dem Hochmittelalter um eine Kanonisation der Gründerin, doch ohne Erfolg. Plektrud wurde dort vielleicht 723 beigesetzt<sup>19</sup>, denn in ebenjenem Jahr versammelte der aus der Sukzessionskrise siegreich hervorgegangene Karl

bastian RISTOW, Index Kölner Jahrbuch. Archäologische Fundstellen in Köln, in: Kölner Jahrbuch 41 (2008), S. 94, 226; DERS., Trapezförmige Sarkophag des frühen Mittelalters in Köln, in: Kölner Jahrbuch 32 (1999), S. 332–337, Nr. 32–40; Ellen RIEMER, Merowingerzeitliche Funde im Stadtgebiet von Köln, in: Kölner Jahrbuch 39 (2006), S. 266, 365 f.; [Fried] MÜHLBERG, Grab (wie Anm. 6), S. 21–28. – c) Reliefplatten: Martin SEIDLER, Das spätromanische Grabmal der Plektrudis. Kritische Betrachtungen der bisherigen kunsthistorischen Thesen aufgrund des konservatorischen Befundes, in: Colonia Romana 24 (2009), S. 187–193; Ulrike BERGMANN, Die gotische Grabplatte der Plektrudis in St. Maria im Kapitol, in: Colonia Romana 3 (1988), S. 77–88; MÜHLBERG, Grab, S. 29–48. Für Sarkophag und Reliefplatten ist natürlich auch die unter a) angeführte Literatur von Belang. – d) Memoria: OEPEN, Totenbücher, S. 193 (10.VIII.), vgl. S. 577 s. v. »Plektrud«; MÜHLBERG, Grab, S. 77 ff.; KEUSSEN, Ursprung, S. 24; SCHÄFER, Alter (wie Anm. 17), S. 89–92. – e) Notburgis: Siehe hier Anm. 19. Ich beschränke mich auf diese Angaben, da ich über die Anfänge von St. Maria im Kapitol in einer separaten Studie handeln werde.

- 19 a) Das Todesjahr 723 ist wohlgermerkt eine ansprechende Vermutung; sicher lässt sich nur mit Martina HARTMANN, Die Königin im frühen Mittelalter, Stuttgart 2009, S. 93 sagen, dass Plektrud irgendwann nach 717 starb, da sie in ebendiesem Jahr letztmals belegt ist; so auch OEPEN, Plektrud (wie Anm. 3), S. 77 und STRACKE, Untersuchungen (wie Anm. 18), S. 18 Anm. 10. Samt und anders ohne Quellgrundlage ist das in der Literatur angebotene Spektrum, das Todesjahre von 714 bis 726 bereithält. – b) Auf Versuche einer Heiligensprechung seit dem Hochmittelalter deuten die Inschrift *S. Plectrudis Regina* auf der romanischen Grabplatte, die Nennung in einer Allerheiligenlitanei, ein urkundlicher Beleg des 14. und eine Kämmererechnung des 15. Jahrhunderts hin: Friedrich Wilhelm OEDIGER, St. Maria im Kapitol und Remiremont [1961/62, ND], in: DERS., Vom Leben am Niederrhein. Aufsätze aus dem Bereich des alten Erzbistums Köln, Düsseldorf 1973, S. 83; siehe auch GECHTER, Quellen (wie Anm. 5), S. 38; einige wenige weitere Hinweise bei Hermann KEUSSEN, Topographie der Stadt Köln im Mittelalter, Bd. 1, Bonn 1910–1911, S. 45b. Ebenfalls seit dem 12./13. Jahrhundert begegnet die heilige Notburgis, die zusammen mit ihrer Tante Plektrud im Konvent von Sankt Maria im Kapitol gelebt haben soll und der im späteren 12. Jahrhundert die Pfarrnebenkirche Sankt Peter und Paul geweiht wurde; ihr Name taucht obendrein in der genannten Litanei auf: OEDIGER, S. 83. Siehe auch die *Vita S. Notburgis virginis*, ed. Remigius DE BUCK, in: Acta Sanctorum, Oct., Bd. 13, Paris 1883, S. 842–845, bes. c. 3, S. 843. Offensichtlich unbekannt blieb bislang ein Versuch des kölnischen Historiografen Aegidius Gelenius im 17. Jahrhundert, der dem Kölner Nuntius Fabio Chigi, mit dem er ohnehin wegen einer Trierer Causa in Verbindung stand (vgl. Nuntiaturreportage aus Deutschland ... Die Kölner Nuntiaturreportage, Bd. IX/1, bearb. v. Maria Teresa BÖRNER, Paderborn 2009, S. 44, 71), den Traktat widmete: *Par Sanctorum Svvibertus et Plectrudis post Millenarium fere annum illustratum meditatione historica Aegidii Gelenii, canonici S. Andreae Coloniensis, Köln 1640*. Ohne dass sie ein förmliches Kanonisationsersuchen enthielte, ist die Intention der Schrift doch eindeutig, da sie eine Differenz zwischen dem heiligen Suitbert und dessen adliger Gönnerin ausgeglichen wissen will. Zwar seien sie *sanctus et sancta*, indes mit einem entscheidenden Unterschied: *canonizatus et tanto honore adhuc dum carens: B. Plectrudis princeps*. Zu diesem Zweck stellte Gelenius entsprechende Zeugnisse der Verehrung zusammen, so ein »Epitaphium s. Plectrudis« und zeitgenössische Dichtungen mediokrer Qualität. Unter Hinweis auf ergebnislose Nachforschungen, die keinerlei Beweis eines Kults erbracht hätten (Elevation, Wunder, Reliquien etc.), blieb Plektrud zur selben Zeit eine Aufnahme in die »Acta Sanctorum« verwehrt: vgl. Aug., Bd. 2, Antwerpen 1635, S. 607. – Auch auf dieses Thema will ich ebenso wie auf die komplementäre bzw. konkurrierende Bezeichnung Plektruds als *regina* – mit einer Krone wird sie auf der gotischen Reliefplatte dargestellt – in einer eigenen Studie eingehen (vgl. Anm. 18), in der schließlich zu fragen sein wird, ob die Kanonisationsbemühungen möglicherweise im Wettstreit der großen geistlichen Institute Kölns um Rang und Ruhm gründeten und warum sie gleich mehrfach in der zweiten Hälfte des 12. Jahrhunderts einsetzten.



zu Zülpich weltliche und geistliche Große, wohl um »die mehr oder weniger selbständige Herrschaftssphäre der Plektrudis in und um Köln zu beseitigen«, nachdem er schon 718 eine ihn vielleicht über Köln führende Demonstration seiner Macht geliefert hatte, da er den Neustriern eine letzte entscheidende Niederlage bei Soissons zufügte und danach sogleich tief nach Sachsen bis zur Weser vorstieß<sup>20</sup>. Plektrud war ausgeschaltet bzw. verstorben und warf dennoch lange Schatten: 725 ehelichte Karl die Agilolfingerin Swanahild, die er mit deren Tante Pilitrud bei einem Feldzug gegen Baiern in seine Gewalt genommen hatte. Jene aber dürfte die Tochter Regent-ruds, einer Schwester Plektruds, diese eine Großnichte der Plektrud gewesen sein<sup>21</sup>. Offensichtlich hielt der neue Machthaber eine Annäherung an die mächtige, von der Mosel bis an den Niederrhein begüterte Sippe von Plektruds (sehr wahrscheinlichen) Eltern, Irmina von Oeren und Pfalzgraf/Seneschall Hukbert, für opportun<sup>22</sup>.

- 20 Zitat: SEMMLER, Sukzessionskrise (wie Anm. 3), S. 33; vgl. KASTEN, Königssöhne (wie Anm. 5), S. 102. Zu 718 siehe SCHIEFFER, Karolinger (wie Anm. 3), S. 41; FISCHER, Karl Martell (wie Anm. 3), S. 67, 81, 245 Anm. 32 (Quellen); FOURACRE, Age (wie Anm. 3), S. 71; Jean FAVIER, Charlemagne, Paris 1999, S. 28; Torsten CAPELLE, Die Sachsen des frühen Mittelalters, Darmstadt 1998, S. 105; Eduard HLAWITSCHKA, Die Vorfahren Karls des Großen, in: Wolfgang BRAUNFELS (Hg.), Karl der Große. Lebenswerk und Nachleben, Bd. 1: Helmut BEUMANN (Hg.), Persönlichkeit und Geschichte, Düsseldorf 1967, S. 63; BREYSIG, Jahrbücher (wie Anm. 3), S. 29.
- 21 FISCHER, Karl Martell (wie Anm. 3), S. 100; Matthias BECHER, Eine verschleierte Krise. Die Nachfolge Karl Martells 741 und die Anfänge der karolingischen Hofgeschichtsschreibung, in: Johannes LAUDAGE (Hg.), Von Fakten und Fiktionen. Mittelalterliche Geschichtsdarstellungen und ihre kritische Aufarbeitung, Köln u. a. 2003, S. 100 ff.; KASTEN, Königssöhne (wie Anm. 5), S. 106; Jörg JARNUT, Untersuchungen zur Herrschaft Swanahilds, der Gattin Karl Martells, in: Zeitschrift für Bayerische Landesgeschichte 40 (1977), S. 245–249. Vgl. dagegen WERNER, Adelsfamilien (wie Anm. 2), S. 266 Anm. 394.
- 22 Diese Abstammung Plektruds wird in der einschlägigen genealogischen und besitzgeschichtlichen Spezialforschung einhellig vertreten; einige Autoren versehen sie mit leichten Einschränkungen (höchstwahrscheinlich [Fouracre, Nonn], offensichtlich [Oepen], vermutlich [Groten], nicht ganz sicher [Schieffer]). Sie erklären sich aus Bedenken, die Matthias WERNER in seinem Opus magnum: Adelsfamilien (wie Anm. 2) ausführlich ausgebreitet hat, wobei er allerdings die Möglichkeit der Identität einer zweiten Plektrud mit der »unsrigen«, Tochter Irminas und Hukberts, ausdrücklich nicht in Abrede stellte, ja einer solchen sogar »einige historische Wahrscheinlichkeit« zubilligte (S. 324). Seine höchst gewissenhaften, detailliert-akribischen Darlegungen haben ihm teilweise den Vorwurf diffuser Unentschiedenheit und des Hyperkritizismus eingetragen, so etwa von Gerhard SCHMITZ, Pippin d. Mittlere, in: Biographisch-Bibliographisches Kirchenlexikon, Bd. 16, Hamm 1999, Sp. 1247 oder von FOURACRE, Age (wie Anm. 3), S. 45 Anm. 26, der Werners Weigerung, die erdrückende Wahrscheinlichkeit einer Identität anzuerkennen, als »unduly harsh« bezeichnete. GECHTER, Quellen (wie Anm. 5), S. 41 Anm. 134 konstatierte nüchtern, die Forschung sei im Wesentlichen nicht Werner, sondern Eduard HLAWITSCHKA gefolgt, der sich mehrfach und ausführlich mit der Thematik und der These Werners auseinandergesetzt hat: Grundlagen (wie Anm. 5), S. 1–61; vgl. schon DERS., Zur landschaftlichen Herkunft der Karolinger, in: Rheinische Vierteljahrsblätter 27 (1962), S. 1–17, bes. S. 14 ff.; Vorfahren (wie Anm. 20), S. 54 f., 74 f. (Nr. 11, 12, 17); Genealogie (wie Anm. 8), S. 45 ff. Dabei wies er m. E. zu Recht darauf hin, dass eine die Herrschaft Pippins des Mittleren nicht zuletzt aufgrund ihres Besitzes wesentlich mittragende Gattin wie Plektrud wohl kaum aus einem uns völlig unbekanntem Geschlecht stammen kann, der zudem im Liber Historiae Francorum (wie Anm. 4), c. 48, S. 323 die Attribute *nobilissima et sapientissima* zuerkannt werden (vgl. Grundlagen, S. 40). Ich verzichte auf eine schlicht zu umfängliche Auflistung der gleich Hlawitschka argumentierenden bzw. ihm folgenden Stimmen, die von Ewig, Riché und Prinz bis zu Kasten und Gechter reichen. Seinerseits rekurrierte Hlawitschka bei seiner Arbeit stark auf die besitzgeschichtlichen Untersuchungen von Camille WAMPACH über Echternachs Anfänge: Geschichte

Natürlich liegt der Einwand nahe, jene Ereignisse besäßen mit Blick auf Köln und das Rheinland lediglich episodischen Charakter, speziell Köln sei doch nur ein Refugium auf kurze Zeit für Plektrud nach Pippins Tod in Jupille bei Lüttich gewesen<sup>23</sup>. Und wenn man auf die genannte, über vier Dezennien währende Spanne ihrer Ehe mit Pippin schaut, scheint besagtes Attribut einzigartiger Bedeutung für die Region reichlich übertrieben und fand denn auch bislang in den einschlägigen Darstellungen keinen Niederschlag. Sie betonen in der Regel vielmehr, dass der im Übrigen seit römischen Tagen manifeste Front- und Grenzcharakter von Stadt und Land, der Köln im Schatten der austrasischen Vororte Reims und Metz stehen ließ, erst seit Karls des Großen Eroberung von Sachsen allmählich überwunden wurde zugunsten eines langfristigen Bedeutungszuwachses im Rahmen des ostfränkisch-deutschen Reichs. Hier setzen nun die folgenden Ausführungen an, die sich – ausgehend von Köln und alsdann im Ausgriff auf die Lande zwischen Rhein, Mosel und Maas – an einer neuen Situierung von Stadt und Region zwischen den Polen Marginalität und Singularität versuchen.

## II. Köln

Zumindest rudimentäre städtische Strukturen aus römischer Zeit müssen in Köln fortbestanden haben, die zunächst von den hier residierenden fränkischen Kleinkönigen und sodann, nach Kölns Eingliederung in Chlodwigs *regnum Francorum*, von den merowingischen Herrschern bei ihren sporadischen Aufenthalten in der Stadt genutzt wurden. Köln war also eine *sedes regia*; so weilte hier um 520 König Theuderich I. zusammen mit dem hl. Gallus von Clermont, der einen heidnischen Tempel in Brand steckte und sich vor der aufgebrachten Menge in die *aula regia*, d. h. in das als Königssitz dienende Praetorium flüchten musste<sup>24</sup>. Dieses spielte ebenfalls 612 beim Bruderkampf zwischen den Königen Theuderich II. und Theudebert II. als *palacium thesauri* eine Rolle neben der *basilica s. Gereonis martyris*, wo Theudebert

der Grundherrschaft Echternach im Frühmittelalter. Untersuchungen über die Person des Gründers, über die Kloster- und Wirtschaftsgeschichte auf Grund des »*liber aureus Epternacensis*« (698–1222), Bd. I/1: Textband, Luxemburg 1929, S. 113–141.

23 So etwa DIETMAR, TRIER, Colonia (wie Anm. 3), S. 180.

24 Gregorii episcopi Turonensis Liber vitae patrum, ed. Bruno KRUSCH, in: MGH. SS rer. Merov., Bd. I/2, Hannover 1885, liber VI/2, S. 291; vgl. DOPPELFELD, Quellen (wie Anm. 4), Nr. 114, S. 81 f., Gerta WOLFF, Das römisch-germanische Köln. Führer zu Museum und Stadt, Köln 2000, Nr. 23, S. 286. Vgl. Nancy GAUTHIER, Hansgerd HELLENKEMPER, Cologne, in: Nancy GAUTHIER, Province ecclésiastique de Cologne (Germania Secunda), Paris 2002 (Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle), S. 46; Alain DIERKENS, Patrick PÉRIN, Les Sedes regiae mérovingiennes entre Seine et Rhin, in: Gisela RIPOLL, Josep M. GURT (Hg.), Sedes regiae (ann. 400–800), Barcelona 2000, S. 278; Heribert MÜLLER, Köln/Fränkisch-karolingische Zeit, in: Reallexikon für Germanische Altertumskunde, Bd. 17, Berlin, New York 2000, S. 92; BRÜHL, Palatium (wie Anm. 17), S. 18 Anm. 161, 37 mit Anm. 379. Allgemein zur Bedeutung Kölns als Königssitz in merowingischer Zeit siehe Frans C. W. J. THEUWS, Centre and Periphery in Northern Austrasia (6<sup>th</sup>–8<sup>th</sup> c.). An Archeological Perspective, in: Jan C. BESTEMAN, Jurjen M. BOS, H. Anthonie HEIDINGA (Hg.), Medieval Archaeology in the Netherlands. Studies Presented to H. H. van Regteren Altena, Assen 1990 (Studies in pre- en proto-historie, 4/Stichting Middeleeuwse Archeologie. Publicatie, 1), S. 48, 54.

samt seinen Söhnen vielleicht auch bestattet wurde<sup>25</sup>. Die Kirche – der seit karolingischer Zeit nachweisbare Gereonskult könnte übrigens auf Pippin den Mittleren zurückgehen<sup>26</sup> – steht wie die anderen Coemeterialkirchen und auch frühe Grabinschriften<sup>27</sup> wiederum für ein die Kontinuität mitsicherndes Christentum, das in einer durch Taufbecken bzw. Baptisterium des 6. Jahrhunderts als solche ausgewiesenen Bischofskirche sein Zentrum hatte und wo Angehörige der Führungsschicht bestattet wurden, allen voran eine Fürstin und ein Knabe, bei denen es sich um die langobardische Königstochter Wisigarde, Gattin Theudeberts I. (534–547), und um deren Sohn handeln könnte<sup>28</sup>.

Mit der Bestellung des königs- und später auch hausmeiernahen Kunibert aus einer Adelsfamilie des Trier-Metzer Landes zum Bischof (623?–663?) wurde Köln im Rahmen der damals von einer geistlich-aristokratischen Führungselite getragenen integralistischen Konzeption stärker als zuvor in das Merowingerreich eingebunden, was sich auch in einer fortan merklich verdichteten Bischofsliste spiegelt<sup>29</sup>. Obendrein trug Kunibert Sorge um die von den Königen Chlothar II. und Dagobert I. sowie besagter Elite geförderte und von columbanischem wie irofränkischem Mönchtum getragene Ausbreitung des Christentums nach Norden. Beim Versuch des missionarischen Ausgriffs nach Friesland (Utrecht) und Sachsen (Soest) mag der von Kunibert wohl errichteten, zumindest aber erweiterten Kölner Clemenskirche – später trug sie als Grabeskirche seinen Namen – die Aufgabe einer Ausgangs- und Rückzugsstätte, ähnlich Echternach und Kaiserswerth, zugehört gewesen sein. Ein Brunnen in der Substraktion der Ostapsis lässt sich als *fons vitae*, als Zeichen für jene die vier Evangelien repräsentierenden und allen Völkern das le-

- 25 Liber Historiae Francorum (wie Anm. 4), c. 38, S. 308 f. Vgl. DOPPELFELD, Quellen (wie Anm. 4), Nr. 122, S. 56 f. Vgl. BECHER, Rheinlande (wie Anm. 1), S. 3 f.; Sebastian RISTOW, Frühes Christentum im Rheinland. Die Zeugnisse der archäologischen und historischen Quellen an Rhein, Maas und Mosel, Köln, Münster 2007, S. 104; RIEMER, Funde (wie Anm. 18), S. 260; GAUTHIER, HELLENKEMPER, Cologne (wie Anm. 24), S. 47, 55 f.; MÜLLER, Köln (wie Anm. 24), S. 93; DIERKENS, PÉRIN, Sedes regiae (wie Anm. 24), S. 290; Bernd PÄFFGEN, Sebastian RISTOW, Die Römerstadt Köln zur Merowingerzeit, in: Die Franken – Wegbereiter Europas. Vor 1500 Jahren: König Chlodwig und seine Erben [Ausstellungskatalog Mannheim 1996/97], Bd. 1, Mainz <sup>2</sup>1997, S. 155. Zur möglichen Grabstätte Theuderichs und seiner Söhne in Sankt Gereon siehe Eugen EWIG, Descriptio Franciae [1965, ND], in: DERS., Gallien, Bd. 1 (wie Anm. 13), S. 285.
- 26 Eugen EWIG, Der Martinskult im Frühmittelalter [1962, ND], in: DERS., Gallien, Bd. 2 (wie Anm. 13), S. 384; vgl. Martina HARTMANN, Die Darstellung der Frauen im Liber Historiae Francorum und die Verfasserfrage, in: Concilium Medii Aevi 7 (2004), S. 214.
- 27 Winfried SCHMITZ, Die spätantiken und frühmittelalterlichen Grabinschriften in Köln (4.–7. Jahrhundert), in: Kölner Jahrbuch 28 (1995), S. 747–753.
- 28 Werner ECK, Köln im Übergang von der Antike zum Mittelalter, in: Geschichte in Köln 54 (2007), S. 21 ff.; DERS., Köln in römischer Zeit. Geschichte einer Stadt im Rahmen des Imperium Romanum, Köln 2004 (Geschichte der Stadt Köln, 1), S. 639–651 (»Das Christentum als Element der Kontinuität beim Übergang zum Mittelalter«), bes. S. 650 f.; GAUTHIER, HELLENKEMPER, Cologne (wie Anm. 24), S. 48–52; MÜLLER, Köln (wie Anm. 24), S. 92. Zu den Fürstengräbern vgl. RIEMER, Funde (wie Anm. 18), S. 260, 344–348; GAUTHIER, HELLENKEMPER, S. 49 f.; MÜLLER, S. 92 f.; DIERKENS, PÉRIN, Sedes regiae (wie Anm. 24), S. 278 f.; Bernd PÄFFGEN, Sebastian RISTOW, Fränkische Könige in Köln: Frauen- und Knabengrab unter dem Kölner Domchor, in: ROSEN, WIRTNER (Hg.), Quellen (wie Anm. 3), S. 64–68.
- 29 Heribert MÜLLER, Bischof Kunibert von Köln. Staatsmann im Übergang von der Merowinger- zur Karolingerzeit, in: Zeitschrift für Kirchengeschichte 98 (1987), S. 167–205.

benesspendende Wasser in Form von Gottes Wort bringenden Paradiesströme deuten<sup>30</sup>. Dass Pippin der Mittlere um 693 die Leichname zweier bei der Sachsenmission umgekommener Angelsachsen, des »schwarzen« und »weißen« Ewald, ausgerechnet in diese Kirche überführen ließ, dürfte kein Zufall gewesen sein, wie es einige Jahrzehnte später auch nicht allein auf der damaligen vakanzbedingten Verfügbarkeit des Sitzes beruht haben wird, dass Köln 745 für Bonifatius als Metropole einer austrasischen Kirchenprovinz vorgesehen war, kamen dabei doch Faktoren wie missionsnahe Lage und angelsächsischer Einfluss mit zum Tragen<sup>31</sup>. Diese von mir andernorts bereits ausführlich skizzierten und wohlgemerkt als nur möglich bezeichneten Darlegungen wurden durch Franz J. Felten und – speziell mit Blick auf Soest – von Mark Mersiowsky als Bastelarbeiten am Bild der Vergangenheit kritisiert, als Konstruktionen, deren Elemente, selbst wenn sie sich gut zueinander fügten, alles andere denn ein gesichertes Ganzes bildeten<sup>32</sup>. Auch diese Studie mag man als neuerliche Puzzelei bezeichnen, weil eben der zentrale Punkt Kirche und Mission Gegenstand noch erweiterter und verdichteter Kombinatorik sein wird. Wer in der Frühmittelalterforschung stets hieb- und stichfeste Beweise verlangt, sei an die Feststellung von Arno Borst erinnert: »Die faktischen Kenntnisse über das 7. und 8. Jahrhundert sind recht begrenzt; wir müssen das wenige Sichere in immer neuen Kombinationen zu Reihen ordnen und zusehen, wie sie zueinanderpassen<sup>33</sup>.«

- 30 MÜLLER, Kunibert (wie Anm. 29), S. 184ff., 195–200. Nur Eugen EWIG, Das Bistum Köln im Frühmittelalter [1954, ND], in: DERS., Gallien, Bd. 2 (wie Anm. 13), S. 125 erwog ebenfalls eine Stiftserrichtung durch Kunibert zu Missionszwecken.
- 31 a) Ewalde: Bede's Ecclesiastical History of the English People, ed. Bertram COLGRAVE, R. A. B. MYNORS, Oxford 1969, liber V/10, S. 482–484. Dass die von Bede als Translationsstätte erwähnte *ecclesia Coloniae civitatis iuxta Hrenum* Sankt Clemens/Kunibert war, die damals als einzige am Rhein lag, belegt u. a. die testamentarische Zuwendung des Erzbischofs Brun von Köln an die zusammen aufgeführten Kunibert und Ewalde: REK I (wie Anm. 13), Nr. 476. Neuere Literatur hierzu: FISCHER, Karl Martell (wie Anm. 3), S. 80f.; SEMMLER, Friesenmission (wie Anm. 3), S. 19; RISTOW, Christentum (wie Anm. 25), S. 145; GAUTHIER, HELLENKEMPER, Cologne (wie Anm. 24), S. 66; SCHMITZ, Pippin d. Mittlere (wie Anm. 22), Sp. 1249; Knut SCHÄFERDIEK, Der Schwarze und der Weiße Ewald. Der erste Versuch einer Sachsenmission, in: Westfälische Zeitschrift 146 (1996), S. 11, 15; PÄFFGEN, RISTOW, Römerstadt (wie Anm. 25), S. 157; MÜLLER, Kunibert (wie Anm. 29), S. 187 mit Anm. 74 (mit älterer Literatur). – b) 745: S. Bonifacii et Lulli epistolae, ed. Michael TANGL, Berlin 1916 (MGH. Epp. sel., 1), c. 60, S. 120–125. Vgl. Germania Pontificia, vol. VII: Provincia Coloniensis, pars I: Archidioecesis Coloniensis, ed. Theodor SCHIEFFER, Göttingen 1986 (Regesta pontificum Romanorum), n. \*4, \*5, 6, S. 17. Vgl. DERS., Winfrid-Bonifatius und die christliche Grundlegung Europas. Mit einem Nachwort zum Neudruck, Darmstadt 1972, S. 230ff.
- 32 Franz J. FELTEN, Die Bedeutung der »Benediktiner« im frühmittelalterlichen Rheinland, in: Rheinische Vierteljahrsblätter 57 (1993), S. 9–14, bes. S. 11ff.; Mark MERSIOWSKY, Städtische Vor- und Frühgeschichte von Dagobert I. bis Lothar III., in: Wilfried EHBRECHT (Hg.), Soest. Geschichte der Stadt, Bd. 1: Der Weg ins städtische Mittelalter, Soest 2010 (Soester Beiträge, 52), S. 171–174. M. E. ist bei Mersiowsky ein Widerspruch zu seiner Kritik zu konstatieren, wenn er – in Übereinstimmung mit mir! – zur Annahme eines echten Kerns der Soester Kuniberttradition neigt (S. 173) und schon für das 7. Jahrhundert eine von Köln ausgehende Mission im Sauerland sowie eine Implantierung des Christentums südlich der Lippe annimmt (S. 178). Vgl. auch hier Anm. 68.
- 33 Arno BORST, Zusammenfassung, in: DERS. (Hg.), Mönchtum, Episkopat und Adel zur Gründungszeit des Klosters Reichenau, Sigmaringen 1974 (Vorträge und Forschungen, 20), S. 452.

Als Vertreter jener von Chlothar II. und Dagobert I. und deren Räten intendierten, doch alsbald schon in den Kämpfen der Hausmeier zerfallenden Ordnung begab sich der greise Bischof Audoenus aus dem neustrischen Rouen von 680 zu Friedensgesprächen ins austrasische Köln, sicherlich um dort auf Pippin zu treffen. Zugleich aber weilte er dort *propter martyrum multitudinem* – ein wesentlicher Grund für den Ruf und Ruhm der Stadt als Reliquienhort in Mittelalter und früher Neuzeit, der hier eine frühe Bestätigung findet<sup>34</sup>.

Immer wieder sind also Ereignisse überliefert, die, obgleich vereinzelt und punktuell, in ihrer Summe doch auf eine fortwährende Existenz und gewisse Bedeutung Kölns in den ersten nachantiken Jahrhunderten verweisen. Darüber hinaus lassen sich aber auch Strukturen eines städtischen Lebens belegen, dessen Potenz und Kontinuität erst in jüngerer Zeit vor allem von archäologischer Seite aufgedeckt wurde. Gewiss, es waren seit je Ausgräber vom Rang eines Fritz Fremersdorf und Otto Doppelfeld, die mit guten Gründen, so unter Hinweis eben auf die verbliebenen und weiterhin genutzten römischen Bauten, für eine bruchlose städtische Existenz Kölns im Übergang von der Antike zum Mittelalter plädierten<sup>35</sup>, doch erst die großen Ausgrabungen auf dem Heumarkt seit 1996 sowie die – bis an das Kapitgelände heranreichenden – archäologischen Untersuchungen im Rahmen des Baus der Nord-Süd-U-Bahn zwischen 2004 und 2009 sollten deren Umfang und Bedeutung klar hervortreten lassen<sup>36</sup>. Unweit von Rheinufer und Kapitelhügel entwickelte sich ein seit dem 4. und stetig bis ins 10. Jahrhundert nachweisbares Wohn- und Gewerbe-

34 Vita Audoini episcopi Rotomagensis, ed. Wilhelm LEVISON, in: MGH. SS rer. Merov., Bd. 5, Hannover 1910, c. 13, S. 562; siehe FOURACRE, GERBERDING, Late Merovingian France (wie Anm. 4), S. 162. Vgl. Eugen EWIG, Die Merowinger und das Frankenreich, Stuttgart 1912 [mit Literaturnachträgen von Ulrich NONN], S. 185; SEMMLER, Friesenmission (wie Anm. 3), S. 19, 25; Friedrich Wilhelm OEDIGER, Das Bistum Köln von den Anfängen bis zum Ende des 12. Jahrhunderts, Düsseldorf 1991 (Geschichte des Erzbistums Köln, 1), S. 87, 280; GERBERDING, Rise (wie Anm. 3), S. 88; MÜLLER, Kunibert (wie Anm. 29), S. 193 mit Anm. 96; WERNER, Lütticher Raum (wie Anm. 11), S. 265 Anm. 137; EWIG, Civitas Ubiorum (wie Anm. 13), S. 499; DERS., Die fränkischen Teilreiche im 7. Jahrhundert (613–714) [1953, ND], in: DERS., Gallien, Bd. 1 (wie Anm. 13), S. 224f.; DERS., Beobachtungen (wie Anm. 13), S. 149. Zu Kölns Reliquienruhm siehe Heribert MÜLLER, Köln – ein Erinnerungsort des Christentums in Mittelalter und früher Neuzeit, in: Zeitschrift für Kirchengeschichte 122 (2011), S. 52–81.

35 Die wichtigsten Arbeiten von Fremersdorf und Doppelfeld verzeichnen DIETMAR, TRIER, Colonia (wie Anm. 3), S. 249f., vgl. auch S. 7; STEUER, Franken (wie Anm. 10), S. 163 ff. Eine kurze Summe seiner Studien zum Thema Kontinuität bietet Otto DOPPELFELD, in: a) Köln von der Spätantike bis zur Karolingerzeit, in: Herbert JANKUHN (Hg.), Vor- und Frühformen der europäischen Stadt im Mittelalter [Teil 1], Göttingen 1975 (Abhandlungen der Akademie der Wissenschaften in Göttingen, philolog.-histor. Klasse, III/83), S. 110–129; b) Das Fortleben der Stadt Köln vom 5. bis 8. Jahrhundert, in: Early Medieval Studies 1 (1970), S. 35–42. Vgl. auch MÜLLER, Köln (wie Anm. 24), S. 92. Weitere Literaturhinweise bei Christian HILLEN, Marcus TRIER, Zur Geschichte der Kölner Königspfalz, in: Geschichte in Köln 59 (2012), S. 8 Anm. 16.

36 Die Ausgrabungen sind ausführlich dokumentiert im Kölner Jahrbuch 30 (1997)–41 (2008), das Folgende basiert auf den dort publizierten Befunden von Nico ATTEN, Beate DIEDERIK, Gjergj FRASHERI, Hansgerd HELLENKEMPER, Thomas HÖLTKEN, Franz KEMPKEN, Eva LOTTER, Marion MERSE, Bernd PÄFFGEN, Gunther QUARG, Helmut ROTH und Marcus TRIER. Zusammenfassungen bieten DIETMAR, TRIER, Colonia (wie Anm. 3), S. 55–60, 104–113; Marcus TRIER, Köln im frühen Mittelalter: Zur Stadt des 5. bis 10. Jahrhunderts aufgrund archäologischer Quellen, in: Joachim HENNING (Hg.), Europa im 10. Jahrhundert. Archäologie einer Aufbruchzeit, Mainz 2002, S. 301–310; GAUTHIER, HELLENKEMPER, Cologne (wie Anm. 24), S. 47.



quartier; Baubefunde des 9./10. Jahrhunderts zeigen eine bemerkenswerte, bis in spätmerowingisch-frühkarolingische Zeiten zurückverfolgbare Platzkonstanz. Auf 6000 m<sup>2</sup> standen hofähnliche Gebäudegruppen, zu denen fast 200 Abfallgruben und Latrinen gehörten; mindestens 25 davon lassen sich aufgrund von Kleinfunden ins 5. bis 7. Jahrhundert datieren. Unter anderem verarbeitete man Metalle, stellte Kämme her und produzierte insbesondere – wohl in direkter Fortführung römischer Tradition – Glas, wie auch zwei merowingerzeitliche Glasöfen belegen. Das bereits in der Frühe dichte Siedlungsgefüge, mit dem in der gräberfeldreichen und damit entsprechend dicht besiedelten Umgebung Kölns eine intensive Landwirtschaft korrespondierte, war zudem ein Platz für den Lokal- und Regional- wie auch den Fernhandel, was der Fund zweier Münzmeister-Trienten des 6./7. Jahrhunderts aus Andernach und vor allem aus Banassac (départ. Lozère, arr. Mende) bezeugt, wobei die südfranzösische Münze auf Wirtschaftskontakte bis zu den Mittelmeerhäfen an der unteren Rhône deuten könnte. Zudem ist Köln selbst als Prägestätte für Goldmünzen unter König Theudebert I. belegt, und auch kleine Kupfermünzen des späten 7. Jahrhunderts wurden am Ort aufgefunden<sup>37</sup>. Dass der *cardo maximus*, die alte Kölner Durchgangs- und Fernstraße, in der zweiten Hälfte des 4. und in der ersten Hälfte des 5. Jahrhunderts systematisch Reparatur- und Erhaltungsmaßnahmen unterzogen wurde, lässt eine fortwährende Sorge um Verkehr und Mobilität erkennen, wozu selbstverständlich auch Hafen und Schifffahrt gehörten<sup>38</sup>.

An einen zwischen Hohe Straße, Heumarkt und Rhein in Antike wie Frühmittelalter wahrscheinlich flächendeckend besiedelten Bezirk lagerten sich die Überreste des alten Tempels und später die darauf errichtete junge Kirche auf dem Kapitelhügel an. An deren Nordseite wurden nun unter der heutigen Pipinstraße (so die amtliche Schreibweise!) im Zuge des U-Bahnbaus vor einigen Jahren Fundamentsegmente gefunden, die zu einem auf Ende des 3./Anfang des 4. Jahrhunderts datierbaren, von Säulen und Stufen begrenzten offenen Rundplatz mit einem Mindestdurchmesser von 27,6 m gehörten. War dies, wie der Ausgräber Gjergj Frasherri unter Verweis auf ähnliche Stätten aus der Spätzeit des Imperium Romanum vermutet, ein Versammlungsort der ersten Christen Kölns, die aber bald schon einen geschlossenen Kapellenraum in unmittelbarer Nähe aufgesucht haben mögen, dessen Apsis im Bereich des heutigen Hermann-Josef-Platzes ebenfalls im Zuge dieser Kampagne

37 Jüngst zu den Heumarkt-Ausgrabungen und zur Bebauung des Heumarkts im Frühmittelalter Thomas HÖLTKEN, Marcus TRIER, Der Heumarkt vor dem Heumarkt. Vom Leben in der frühmittelalterlichen Stadt, in: Mario KRAMP, Marcus TRIER (Hg.), Druenter und drüber. Der Heumarkt, Köln 2017 (Schauplatz Kölner Geschichte, 3), S. 61–67. In einem weiteren Kontext dürfte künftig auch die Publikation der Beiträge zur Herbsttagung 2016 des Instituts für geschichtliche Landeskunde der Rheinlande in den »Rheinischen Vierteljahrsblättern« von Interesse sein, auf der das Thema »Grenzgänge. Vom Imperium Romanum zu den regna Francorum (4.–7. Jh.)« auch unter archäologischen Aspekten behandelt wurde. Speziell zu diesen Münzen siehe Bernd PÄFFGEN, Gunther QUARG, Die Fundmünzen der Merowingerzeit aus den Ausgrabungen auf dem Heumarkt in Köln, in: Kölner Jahrbuch 34 (2001), S. 749–757. Von den Begräbnisstätten in und um Köln schloss auf die Bedeutung von Stadt und Umland THEUWS, Centre (wie Anm. 24), S. 51.

38 ECK, Köln im Übergang (wie Anm. 28), S. 15 ff.; HILLEN, TRIER, Geschichte (wie Anm. 35), S. 10 mit weiterer Literatur.

ausgegraben wurde<sup>39</sup>? Handelte es sich hier um bewusste christliche Gegen Gründungen, wie sie ja auch andernorts im spätrömischen Reich nahe heidnischen Kultstätten belegt sind – mithin um eine Art spätantiker Vorläufer von Sankt Maria im Kapitol? Und spiegelte sich in der Marienkirche bei solcher Manifestation eines über das Heidentum triumphierenden Christentums auch eine Familientradition, denn Plektruds Mutter Irmina von Oeren stand zu Trier einer auf römischen Getreidespeichern errichteten Abtei vor, und Schwester Adela gründete ihr Kloster in einer von Pippin dem Mittleren (!) erworbenen spätrömischen Palastanlage in Pfalzel bei Trier, wobei praktische Erwägungen mit Blick auf die vorhandene Bausubstanz damit einhergehen mochten. Doch will ich mich nicht in Spekulationen verlieren; erst recht nicht hinsichtlich der – ohnehin nicht zu unserem Thema gehörenden – Frage, ob diese archäologischen Spuren, so sie denn überhaupt christlich sind, vielleicht ein Indiz dafür wären, dass sich das früheste christliche Zentrum Kölns nicht am Ort der heutigen Kathedrale befand, sondern – gleichsam als Herausforderung des Heidentums – nahe dessen kapitolinischem Tempel (was wiederum die eigentlich längst ad acta gelegte Legende eines ersten »Alten Doms« an der unweit davon gelegenen Stätte Sankt Caecilien/Sankt Peter neues Interesse finden lassen könnte, in deren Umfeld 2003 aus dem 5. bis 7. Jahrhundert stammende Siedlungszeugnisse gefunden wurden<sup>40</sup>).

Auch geht es nicht um dem Thema indes schon nähere Vermutungen, ob Pippin in diesem Bezirk städtischen Charakters bei seinen nicht seltenen Kölnaufenthalten Residenz nahm: eben auf dem Kapitelhügel, wie vor allem – es sei an Alexander von Roes erinnert – eine spätmittelalterliche und frühneuzeitliche Lokalüberlieferung wissen will<sup>41</sup>. (Dafür dürfte indes das noch im Frühmittelalter ja mehrfach als Herrschersitz belegte römische Praetorium weitaus eher in Frage gekommen sein, wie u. a. Carlrichard Brühl mit ihm eigener Nachdrücklichkeit dargelegt hat. Auch ist mit Marianne Gechter davon auszugehen, dass die im Kampf gegen Karl unterlegene Plektrud von ihrem Widersacher wohl kaum die Erlaubnis erhalten hätte, die Kölner Residenz der Könige und Hausmeier nach ihren Vorstellungen in eine Kirche samt eigener Grablege

39 Gjergj FRASHERI, Ausgrabungen im Bereich der Haltestelle Heumarkt in Köln 2004–2009. Ergebnisse der archäologischen Untersuchungen im Rahmen des Baus der Nord-Süd-Bahn, Köln, Berlin 2012, S. 66–71, 84. Eine andere Interpretation (geschlossenes Gebäude: Marstempel) liefert Alfred SCHÄFER, Ein monumentaler Rundtempel am Rhein, in: Marcus TRIER, Friederike NAUMANN-STECKNER (Hg.), ZeitTunnel. 2000 Jahre Köln im Spiegel der U-Bahn-Archäologie, Köln 2012, S. 160 f.

40 Siedlungszeugnisse: DIETMAR, TRIER, U-Bahn (wie Anm. 18), S. 119.

41 Vgl. oben, Anm. 17. Ebenso die am Ausgang des Mittelalters fabrizierte, angeblich von einem Marcellinus presbyter stammende Vita s. Suitberti: REK I (wie Anm. 13), Nr. 59; im 17. Jahrhundert Erhardus WINHEIM, Sacrarium Agrippinae ..., Köln 1607, S. 113; Aegidius GELENIUS, De admiranda, sacra, et civili magnitudine Coloniae ... libri IV, Köln 1645, S. 323: [Plectrudis] *Agrippinense Capitolium habitationem et palatium Ducum Austrasiae, in Asceterium Christianarum Virginum commutavit*; vgl. DERS., Par Sanctorum (wie Anm. 19), S. 12: *in palatio Ducum Agrippinensium et Lotharingorum, quod per eam mutatum et consecratum est in claustrum sanctimonialium intitulaturque ecclesia gloriosae B. M. V. ad Capitolium*. Zu Beginn des 20. Jahrhunderts noch SCHÄFER (wie Anm. 17), S. 71 ff.; RATHGENS, Pfarrkirche (wie Anm. 18), S. 190 (»ansprechende Vermutung«). In jüngerer Zeit nur MÜHLBERG, Grab (wie Anm. 6), S. 21 (doch siehe ebd. Anm. 3); Werner SCHÄFKE, Kölns romanische Kirchen. Architektur, Geschichte und Ausstattung, Köln 1996, S. 142; Carl DIETMAR, in: DERS., Werner JUNG, Köln. Die große Stadtgeschichte, Essen 2016, S. 59.

umzuwandeln<sup>42</sup>.) Hier ging es um Anderes: um den Aufweis jener auch in dunklen Jahrhunderten fortwährenden Bedeutung Kölns, welche die wenigen schriftlichen Quellen der Zeit nur episodisch aufscheinen lassen, die nun aber dank der archäologischen Befunde eine eindrucksvolle Bestätigung ihrer Dauer erfährt.

### III. Rheinland

Und hierhin verlegte der austrasische Hausmeier Pippin, obgleich seine Familie nicht aus dieser Region stammte, einen Schwerpunkt seiner Herrschaft. Ob er vornehmlich in Köln lebte, wie Jean Favier meint, oder ob er hier gar feste Residenz bezog, wie es ungeachtet einer auch für die Hausmeier der Zeit geltenden Wanderherrschaft in der Kölner Historiografie von Leonard Ennen bis zu Marcus Trier oft zu lesen steht, bleibe ebenso dahingestellt wie die Charakterisierung der Stadt durch Richard A. Gerberding als »a Pippinid city«, wo sich der Hausmeier aber sicherlich in den frühen achtziger Jahren des 7. Jahrhunderts im Zuge seiner Auseinandersetzung mit Gislemar, dem Sohn des neustrischen Maiordomus Waratto, aufhielt und wo er auch den in dessen Auftrag als Vermittler gesandten Bischof Audoenus empfangen haben wird<sup>43</sup>. Dies ist mehr als nur ein Indiz für Köln als Zufluchtsort in Zeiten der Not, dies zeigt vielmehr eine partielle Verlagerung von Herstal, Jupille, Chèvremont und Hermalle im Lütticher Land<sup>44</sup> zum Rhein hin an, die zum einen aus der – noch zu erörternden – Absicht einer Rekuperation von an die Friesen abgegangenen Gebieten resultierte, zum anderen und vor allem aber in den Besitz- und Vermö-

- 42 BRÜHL, Palatium (wie Anm. 17), S. 37f.; GECHTER, Quellen (wie Anm. 5), S. 43f. Wie Brühl sprachen sich für das Praetorium als Kölner Sitz der merowingischen Könige und Hausmeier u. a. aus Rudolf SCHIEFFER, Die ältesten Judengemeinden in Deutschland, Paderborn 2015 (Nordrhein-Westfälische Akademie der Wissenschaften und der Künste. Geisteswissenschaften – Vorträge, G 450), S. 18; HILLEN, TRIER, Geschichte (wie Anm. 35), S. 10, 16, 39; DIERKENS, PÉRIN, Sedes regiae (wie Anm. 24), S. 278; STEUER, Franken (wie Anm. 10), S. 56f., 59; DOPPELFELD, Köln (wie Anm. 35), S. 120. Zum Praetorium in römischer Zeit vgl. jüngst Felix SCHÄFER, Praetoria. Paläste zum Wohnen und Verwalten in Köln und anderen römischen Provinzhauptstädten, Mainz 2014.
- 43 a) FAVIER, Charlemagne (wie Anm. 20), S. 26. – b) Leonard ENNEN, Geschichte der Stadt Köln. Meist aus den Quellen des Kölner Stadt-Archivs, Bd. 1, Köln, Neuß 1863, S. 108ff.; TRIER, Köln im frühen Mittelalter (wie Anm. 36), S. 301. – c) GERBERDING, Rise (wie Anm. 3), S. 106. – d) Zu Köln als Residenz Pippins im Zuge seiner Auseinandersetzungen mit Gislemar vgl. EWIG, Merowinger (wie Anm. 34), S. 185; SEMMLER, Friesenmission (wie Anm. 3), S. 25f.; DERS., Sukzessionskrise (wie Anm. 3), S. 5; WERNER, Lütticher Raum (wie Anm. 11), S. 264f., 407; EWIG, Teilreiche (wie Anm. 34), S. 224 (»Hauptsitz«); etwas zurückhaltender (»zeitweise«) DERS., Descriptio Franciae (wie Anm. 25), S. 297; Beobachtungen (wie Anm. 13), S. 149; Rheinischer Besitz westfränkischer Kirchen [1958, ND], in: DERS., Gallien, Bd. 2 (wie Anm. 13), S. 188. Aus dem Umstand, dass sich die Schätze von König und Hausmeier während der 714 ausbrechenden Sukzessionskrise in Köln befanden, wurde bisweilen gefolgert, die Stadt sei deren Aufbewahrungsort gewesen, und daraus wiederum auf die Bedeutung Kölns als Residenzort Pippins des Mittleren geschlossen: GECHTER, Quellen (wie Anm. 5), S. 43; RISTOW, Christentum (wie Anm. 25), S. 104f.
- 44 Hierzu allgemein Frans THEUWS, Das mittlere Maastal und wie es zu einem Kerngebiet des Karolingerreichs wurde, Alain DIERKENS, Im Zentrum der karolingischen Macht im 8. Jahrhundert: Herstal, Jupille und Chèvremont, in: Karl der Große Charlemagne – Orte der Macht. Essays, hg. v. Frank POHLE [Ausstellungskatalog Aachen 2014], Dresden 2014, S. 200–209, 210–217.



gensverhältnissen von Pippins Gattin gründete. Immer wieder wurde auf den großen Anteil Plektruds an den uns durch Urkunden bekannten Geschäften Pippins hingewiesen. Ihre Potenz war von derartigem Gewicht, dass sie in Verfügungen, in die sie mit ihrem und ihrer Familie Vermögen involviert war (Echternach, Susteren), sogar einen Ausschluss Karl Martells von aller Herrschaftsteilhabe zugunsten ihrer eigenen Nachkommen festschreiben konnte; doch auch bei sonstigen Schenkungen begegnet die *illustris matrona* als Mitausstellerin, was selbst für genuin pippinische Gunsterweise wie für die Xenodochien Rutten und *Littemala* (bei Tongern) gilt<sup>45</sup>. Im Fall von Sankt Maria im Kapitol gibt es zwar kein entsprechendes Gründungsdokument, doch liegt dessen Altbesitz ausnahmslos in einem Bereich<sup>46</sup>, in dem weniger die Arnulfinger-Pippiniden begütert waren als vielmehr Plektruds Familie, wie sich an den nachweisbaren Gütern ihrer Mutter Irmina von Oeren und ihrer Schwester Adela von Pfalzel zeigt: Sie reichten vom Trierer Land und der mittleren Moselregion über den sich nördlich anschließenden Eifelraum zwischen Maas und Rhein bis weit ins Niederrheinische<sup>47</sup>. Und wenn etwa die Marienabtei zu Soissons Besitzungen in Keldenich (bei Schleiden/Eifel) hielt, dann scheint auch dies – so Eugen

45 Urkunden der Arnulfinger (wie Anm. 8), Nr. 2–6; vgl. Nr. 42, 44, 49. Vgl. GECHTER, Quellen (wie Anm. 5), S. 41; SCHIEFFER, Plektrud (wie Anm. 5), S. 527; DERS., Pippin d. Mittlere, in: Neue Deutsche Biographie, Bd. 20, Berlin 2001, S. 468; OEPEN, Plektrud (wie Anm. 3), S. 75; EBLING, Innaustrasische Opposition (wie Anm. 3), S. 303; HEIDRICH, Plektrud (wie Anm. 5), S. 7; HLAWITSCHKA, Grundlagen (wie Anm. 5), S. 7; WERNER, Adelsfamilien (wie Anm. 2), S. 249 (wobei hier wie im Folgenden das Anm. 22 zu Werner Bemerkte zu berücksichtigen bleibt). Vgl. auch oben, Anm. 5. Echternach/Susteren: Urkunden der Arnulfinger, Nr. 4–6; Rutten/*Littemala*: ebd., Nr. 44 (dep.), dazu WERNER, Lütticher Raum (wie Anm. 11), S. 374–385.

46 Eine Aufzählung bereits bei GELENUS, Par Sanctorum (wie Anm. 19), S. 11; die im 13. Jahrhundert entstandene Liste der Haupthöfe bei OEDIGER, St. Maria im Kapitol (wie Anm. 19), S. 68. Zum frühen Klosterbesitz, der fast ausschließlich links des Rheins im fränkischen Altsiedelland zwischen Kalkar und Bonn lag, vgl. GECHTER, Quellen (wie Anm. 5), S. 40f., die dabei Schenkungen der Familien Pippins wie Plektruds annimmt, obwohl, wie noch zu zeigen sein wird, am Niederrhein Besitz der Irmina/Hukbert-Sippe dominierte. Gechter referiert des Weiteren die im März 2007 im Rahmen eines Kolloquiums über Sankt Maria im Kapitol von Joachim Oepen getroffene (und bislang ungedruckt gebliebene) Beobachtungen zu den Strukturen des Grundbesitzes, die erkennbar von der karolingischen Villikationsverfassung geprägt seien, sodass jener aus früher Zeit stammen müsse. Allgemein WERNER, Adelsfamilien (wie Anm. 2), S. 249 Anm. 328: »Wird man die Bestimmung Kölns als Residenz Plektruds weniger mit Eigen- oder gar Erbgütern Plektruds an diesem Ort erklären wollen, so setzt [sc. zumindest] die für Plektrud überlieferte Gründung von St. Marien im Kapitol wohl eine Reihe von persönlichen Besitzungen Plektruds in der engeren oder auch weiteren Umgebung Kölns voraus.« Dazu gehörte nach einer Tradition des früheren 18. Jahrhunderts, die allerdings auf älteren Nachrichten beruht, auch die von Plektrud errichtete Kirche zu Keyenberg (bei Erkelenz); vgl. WERNER, Adelsfamilien, ebd., und Eugen EWIG, Frühes Mittelalter, Düsseldorf 1980 (Rheinische Geschichte, I/2), S. 77. Zu Eigenkirchen von Sankt Maria im Kapitol in Efferen und Fischenich vor den Toren Kölns vgl. EWIG, Bistum Köln (wie Anm. 30), S. 113 Anm. 131.

47 Zum Besitz der Irmina/Hukbert-Adela-Sippe vgl. neben Werner kurz FISCHER, Karl Martell (wie Anm. 3), S. 35; DIETMAR, TRIER, Colonia (wie Anm. 3), S. 180; Matthias BECHER, Merowinger und Karolinger, Darmstadt 2009, S. 46; DERS., Rheinlande (wie Anm. 1), S. 6; FOURACRE, Age (wie Anm. 3), S. 43 (zwischen Elsass und Köln begütert); SCHMITZ, Pippin d. Mittlere (wie Anm. 2), Sp. 1247; OEPEN, Plektrud (wie Anm. 3), S. 76; JANSSEN, Rheinische Geschichte (wie Anm. 2), S. 46; EBLING, Innaustrasische Opposition (wie Anm. 3), S. 303; HLAWITSCHKA, Grundlagen (wie Anm. 5), S. 28, 56; DERS., Vorfahren (wie Anm. 20), S. 54, 62; Eugen EWIG, Trier im Merowingerreich, Trier 1954, S. 171, 304f.

Ewig und Martina Hartmann – auf Plektrud und deren Sippe zurückzugehen, wie man ebenfalls mit Eugen Ewig den Umstand, dass die pippinidische Hausabtei Nivelles Höfe in der Bonner Gegend ihr Eigen nannte, aus einem Zusammenwirken Plektruds mit ihrem Gatten erklären kann<sup>48</sup>.

Letzteres lenkt den Blick auf einen grundsätzlichen Sachverhalt: Nur zu oft lassen sich Besitzungen und daraus vorgenommene Schenkungen beider Familien im Einzelnen nicht mehr voneinander scheiden; noch immer gilt die Feststellung Alexander Bergengruens, dass sich hier Grenzen verwischen<sup>49</sup>. Doch ebenso grundsätzlich bleibt festzuhalten, dass seine Heirat Plektruds Pippin den Mittleren nach dem Grimoad-Desaster geradezu rettete und dass viele Indizien auf einen unmittelbaren Zusammenhang zwischen dieser Eheschließung und dem Wiederaufstieg der Arnulfinger-Pippiniden hinweisen. Die mit dem Preis weitgehender Mitbestimmung verbundene, zugleich aber Erweiterung und Schwergewichtsverlagerung eigener Macht nach Norden und Osten bedeutende Einheirat in eine der großen Adelssippen Austrasiens sollte für Pippin umso einträglicher sein, als Plektrud offensichtlich keinen als männlicher Spross Grund und Boden allein erbenden Bruder, sondern »nur« Schwestern hatte<sup>50</sup>. Sie verfügten allesamt über ererbtes Vermögen, wie etwa die Fundierung der Abtei Prüm durch Bertrada die Ältere oder die Ausstattung von Kloster Pfalzel durch Adela zeigen, die hierfür zudem auf das Gut einer weiteren Schwester Regentrud zurückgreifen konnte<sup>51</sup>. Plektrud floss wiederum für die Gründung von Kloster Susteren im Maasgau Besitz von Adelas Seite zu. So schwand im Übrigen die materielle und damit auch politische Potenz einer söhnelosen Familie dahin – zum Vorteil geistlicher Institute wie einheiratender Adliger, allen voran der Karolinger in Person Pippins des Mittleren und auch Pippins des Jüngeren, der mit der gleichnamigen Enkelin der älteren Bertrada vermählt war.

Typisch für diesen Befund ist jene letzte Urkunde des Hausmeiers von März 714, die Plektrud für den erkrankten Gatten firmierte. Mit ihrer gemeinsamen Schenkung von *oratorium* und *cellula* eben in Susteren erhielt Willibrord einen Vorposten für seine friesische Mission bzw. eine Zwischenstation auf dem Weg von seinem durch Irmina von Oeren fundierten wie von Pippin und Plektrud privilegierten Heimatkloster Echternach nach Norden<sup>52</sup>. Das gemeinsam tradierte Fundationsgut selbst

48 Soissons – Keldenich: EWIG, Merowinger (wie Anm. 34), S. 182; DERS., Rheinischer Besitz (wie Anm. 43), S. 182; HARTMANN, Darstellung (wie Anm. 26), S. 214. – Nivelles-Sechtem/Gielsdorf (bei Bonn): Eugen EWIG, Der Fernbesitz von St. Arnulf/Metz in den alten Diözesen Trier und Köln [1986, ND], in: DERS., Gallien, Bd. 3 (wie Anm. 13), S. 485.

49 Alexander BERGENGRUEN, Adel und Grundherrschaft im Merowingerreich. Siedlungs- und standesgeschichtliche Studie zu den Anfängen des fränkischen Adels in Nordfrankreich und Belgien, Wiesbaden 1958 (Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte. Beiheft, 41), S. 122.

50 HLAWITSCHKA, Vorfahren (wie Anm. 20), S. 54, 74 f.; DERS., Herkunft (wie Anm. 22), S. 14. Dies auch gegen KONECNY, Frauen (wie Anm. 7), S. 47.

51 Bertrada/Prüm: HLAWITSCHKA, Vorfahren (wie Anm. 20), S. 55 f.; DERS., Herkunft (wie Anm. 22), S. 14. – Adela/Pfalzel, Regentrud: WERNER, Lütticher Raum (wie Anm. 11), S. 166 ff.; Guido ROTTHOFF, Studien zur mittelalterlichen Geschichte im Raum Krefeld, in: Rheinische Vierteljahrsblätter 41 (1977), S. 4, 6.

52 Urkunden der Arnulfinger (wie Anm. 8), Nr. 6; siehe auch hier Anm. 8. Vgl. SCHIEFFER, Karolinger (wie Anm. 3), S. 32; SCHMITZ, Pippin d. Mittlere (wie Anm. 22), Sp. 1248, 1250; FOURACRE, Age (wie Anm. 3), S. 55; Knut SCHÄFERDIEK, Suidberth von Kaiserswerth, in: Düsseldorf

aber stammte von Plektrud, die es von Adelas (wahrscheinlichen) Söhnen Alberich und Haderich erworben hatte (deren Familien in Susteren wiederum Bestattungsrecht erhielten, denn neben Alberichs Frau Fastrada [?] sollten dort deren Sohn Gregor, Abt des Martinklosters in Utrecht, und Enkel Alberich, Bischof von Utrecht, begraben werden)<sup>53</sup>. Wie bei Susteren war man zuvor mit Echternach selbst verfahren, das, mit einer Dotation aus Plektruds Familie versehen, in die *dominatio* und *defensio* der Hausmeierfamilie übergang<sup>54</sup>. Und in solches Muster fügt sich schließlich die Gründung von Kaiserswerth auf einer Rheininsel bei Gellep. Nach Beda Venerabilis überließ Pippin der Mittlere *interpellante Blithbrydae coniuge sua* – wohl zwischen 695 und 710 – dem Angelsachsen Suitbert nach dessen gescheiterter Glaubensverkündung bei Sachsen und Boraktuarern diesen Platz wohl mit der Absicht, wie mit Prinz, Werner und Ewig anzunehmen steht, dem vor den Heiden Geflohenen einen neuen und sicheren Missionsstützpunkt zur Verfügung zu stellen. Daran erinnert noch die Darstellung auf dem Vorgängerbau des Suitbertschreins, die Pippin und Plektrud als Begleiter des heiligen Missionars zeigt<sup>55</sup>.

Jene Formulierung von Paffgen und Ristow, dass Suitbert »die nördlich von Köln gelegene Rheininsel Kaiserswerth erhielt und ein Kloster errichten konnte«<sup>56</sup>, mag für heutige Düsseldorfer Ohren seltsam klingen, trifft aber genau die damalige Situ-

Jahrbuch 66 (1995), S. 16, 18 f.; GERBERDING, Rise (wie Anm. 3), S. 127; Friedrich PRINZ, Frühes Mönchtum im Frankenreich. Kultur und Gesellschaft in Gallien, den Rheinlanden und Bayern am Beispiel der monastischen Entwicklung (4.–8. Jh.), Darmstadt 21988, S. 202 f.; HLAWITSCHKA, Grundlagen (wie Anm. 5), S. 35 f.; DERS., Genealogie (wie Anm. 8), S. 52; WERNER, Adelsfamilien (wie Anm. 2), S. 253, 277; DERS., Lütticher Raum (wie Anm. 11), S. 169 ff., 425; EWIG, Frühes Mittelalter (wie Anm. 46), S. 77.

53 Wie Anm. 52, bes. HLAWITSCHKA, Grundlagen (wie Anm. 5), S. 36 f.; WERNER, Adelsfamilien (wie Anm. 2), S. 318 ff.

54 Grundlegend hierzu ANGENENDT, Willibrord (wie Anm. 8), S. 68 ff., unter Rekurs auf WAMPACH, Geschichte (wie Anm. 22); danach etwa SCHMITZ, Pippin d. Mittlere (wie Anm. 22), Sp. 1247 f.; Alain DIERKENS, Willibrord und Bonifatius. Die angelsächsischen Missionen und das fränkische Königreich in der ersten Hälfte des 8. Jahrhunderts, in: Die Franken, Bd. 1 (wie Anm. 25), S. 463; SCHÄFERDIEK, Suidberth (wie Anm. 52), S. 16, 18 f.; WERNER, Adelsfamilien (wie Anm. 2), S. 255; Eugen EWIG, Die Klöster im östlichen Frankenreich um 700 [1983, ND], in: DERS., Gallien, Bd. 3 (wie Anm. 13), S. 560 f. Allgemein zur gemeinsam von Pippin und Plektrud gestalteten, bis in die Normandie (Fleury-en-Vexin, Saint-Wandrille) ausgreifenden Klosterpolitik, welche die Konvente – teilweise als Eigenklöster – eng an die Pippiniden band, siehe SCHIEFFER, Karolinger (wie Anm. 3), S. 31 f.; EWIG, Merowinger (wie Anm. 34), S. 189, 193; FOURACRE, Age (wie Anm. 3), S. 48 f.; PRINZ, Mönchtum (wie Anm. 52), S. 194–208; Josef SEMMLER, Episcopi potestas und karolingische Klosterpolitik, in: BORST (Hg.), Mönchtum (wie Anm. 33), S. 305–316.

55 a) Beda Venerabilis, ed. COLGRAVE, MYNORS (wie Anm. 31), liber V/11, S. 486: *Pippinum, qui (...) dedit ei [Suitbert] locum mansionis in insula quadam Hreni*. Vgl. Heike PREUSS, Düsseldorf-Kaiserswerth/St. Suitbertus (um 695–1803), in: Manfred GROTEN u. a. (Hg.), Nordrheinisches Klosterbuch. Lexikon der Stifte und Klöster bis 1815, Bd. 2, Siegburg 2012 (Studien zur Kölner Kirchengeschichte, 37/2), S. 132 ff.; FISCHER, Karl Martell (wie Anm. 3), S. 154; SEMMLER, Friesenmission (wie Anm. 3), S. 18 f.; SCHÄFERDIEK, Suidberth (wie Anm. 52), S. 6, 15 (unter Ablehnung missionsstrategischer Absichten, die aus den Quellen nicht belegbar seien); OEDIGER, Bistum (wie Anm. 34), S. 80; PRINZ, Mönchtum (wie Anm. 52), S. 203; WERNER, Adelsfamilien (wie Anm. 2), S. 258–263. – b) Intention der Schenkung: PRINZ, Mönchtum (wie Anm. 52), S. 204; WERNER, Adelsfamilien (wie Anm. 2), S. 262; EWIG, Frühes Mittelalter (wie Anm. 46), S. 87. – c) Schrein: PREUSS, Düsseldorf-Kaiserswerth, S. 144.

56 PÄFFGEN, RISTOW, Römerstadt (wie Anm. 25), S. 158.

ation: Von der neu gewonnenen Schwerpunktregion mit ihrem Zentrum Köln aus konnte Pippin der Mittlere die von Angelsachsen getragene Missionstätigkeit unterstützen und die hier geschaffenen und privilegierten kirchlichen Stätten überdies in das bereits weiter westlich im Frankenreich angelegte Kontrollnetz geistlicher Institute in Eigenbesitz einbeziehen. In diesem Zusammenhang sei nochmals an Sankt Clemens/Kunibert in Köln erinnert, wohin Pippin ja die sterblichen Überreste der als Sachsenmissionare umgekommenen Ewald-Brüder transferieren ließ<sup>57</sup>.

Auch Kaiserswerth wurde mit Familienbesitz von Plektruds Seite ausgestattet: Der Fronhof Lank wie auch die vielleicht mit der gleichnamigen Ursfarrrei zusammenhängenden Kierst, Ilverich und Gellep scheinen ihr von ihrem Vater, dem Pfalzgrafen und Seneschall Hukbert, vermacht worden zu sein, aus dessen Erbe seine Tochter Regentrud Kloster Pfalzel, jene Gründung Adelas, ihrer Schwester, bedachte und zwar mit dem ebenfalls im Krefeld-Gelleper Raum gelegenen Hohenbudberg sowie ihrem Anteil an Lank<sup>58</sup>. Mit Guido Rotthoff, dem die schwierigen Besitzidentifizierungen zu verdanken sind, steht zu vermuten, dass – auch hier, so möchte man anfügen – Familienbesitz aufgelöst wurde, zumal mit Bertrada der Älteren eine weitere Schwester ihren Lanker Anteil an Prüm vergab<sup>59</sup>. Ob es sich bei diesen Gütern aus Hukberts Besitz um älteres Familiengut oder um ehemaliges, aus römischem Fiskalbesitz stammendes Eigentum der Merowingerkönige handelte, ist hier ebenso wenig von Belang wie der Umstand, dass sich auf dem großen fränkischen Gräberfeld von Krefeld-Gellep neben dem Hauptgrab fünf weitere Grabstätten in dessen unmittelbarer Nähe befinden, die aufgrund ihrer Größe und ihrer Beigaben als Fürstengräber zu gelten haben und mit Rotthoff die Frage nahelegen, ob zwischen dieser adeligen Sippe und Hukbert etwa »erbrechtliche Verbindungen« bestanden<sup>60</sup>.

Festzuhalten bleibt aber, dass es Pippin dem Mittleren dank Plektrud und deren Sippe möglich war, seine Herrschaft stärker in einem Gebiet zu implantieren, das auch als Ausgangsbasis für die Mission wie die mit ihr untrennbar verbundene militärisch-politische Expansion nach Norden ungemein wichtig war – hier wurden langwährende Grundlagen geschaffen. Schon der Umstand, dass von 704 an früher in der Eifel ansässige Siedler nunmehr in Toxandrien, dem heutigen Nordbrabant, der Abtei Echternach ehemals friesisches Land schenken konnten, ist hierfür ein

57 Siehe oben, Anm. 31.

58 Hierzu ROTTHOFF, Studien (wie Anm. 51), S. 4–7; dazu auch WERNER, Adelsfamilien (wie Anm. 2), S. 259–262; ablehnend dagegen SCHÄFERDIEK, Suidberth (wie Anm. 52), S. 18 Anm. 54. Den Ortsidentifizierungen Rotthoffs stimmte HLAWITSCHKA, Genealogie (wie Anm. 8), S. 46 Anm. 191 verklaustriert zu, nachdem er zuvor den mit Bitburg und Besslingen in die Eifel weisenden Angaben von WAMPACH, Geschichte (wie Anm. 22) gefolgt war. Warum PREUSS, Düsseldorf-Kaiserswerth (wie Anm. 55), S. 134 eine mögliche Ausstattung auch mit Rheinbrohl (bei Neuwied) durch Plektrud erwägt, die sie aber wie diejenige mit Lank für unsicher hält, entzieht sich meiner Kenntnis.

59 Skeptisch hierzu WERNER, Adelsfamilien (wie Anm. 2), S. 259 Anm. 374.

60 Die diversen Möglichkeiten der Herkunft des Besitzes wägt mit seinerseits unterschiedlichen Akzentuierungen ab Guido ROTTHOFF, Gildegavia – Keldaggouue – Gellepgau, in: Renate PIRLING (Hg.), Das römisch-fränkische Gräberfeld von Krefeld-Gellep, Bd. [2,]1: 1960–1963, Berlin 1974 (Germanische Denkmäler der Völkerwanderungszeit, Serie B, 8), S. 215 ff.; DERS., Studien (wie Anm. 51), S. 6 f. (ebd. Zitat).

kleines Indiz<sup>61</sup>. Denn Pippin hatte 690 und 695 in zwei Feldzügen erhebliche Teile Frieslands, darunter Utrechter Gebiet, vielleicht sogar hoch bis zur Vlie unterworfen und ließ den unter seinem Schutz stehenden und in enger Abstimmung mit ihm handelnden Angelsachsen Willibrord 695 von Papst Sergius I. zum Bischof mit dem Titel eines Erzbischofs und Sitz in Utrecht weihen<sup>62</sup>. Dessen von Radbod offensichtlich geduldete Tätigkeit vor Ort wie die Heirat der Herzogstochter Theudesinde mit dem Hausmeiersohn Grimoald deuten auf Ausgleich unter einer fränkischen Oberhoheit, deren Fragilität aber gleich nach Pippins Tod 714 zu Tage trat, als Radbod binnen Kurzem wieder die alte Unabhängigkeit suchte und, mit den Neustriern im Bund, vor Köln erschien<sup>63</sup>. Dass indes nur wenige Jahre später der alte Zustand wiederhergestellt war, hing zum einem mit dem Tod dieses außerordentlich kraftvollen Friesenherrschers im Jahr 719, zum anderen mit der Zielstrebigkeit Karl Martells zusammen, jene alte Oberhoheit baldmöglichst zu restituieren. Dabei galt es für ihn obendrein noch eine Niederlage auszugleichen, die er 715 nach seiner Flucht aus der Haft gegen die Friesen erlitten hatte. Auch dieses wohl 722 weitgehend erreichte Ziel, an das sich 733/734 die Eroberung des friesischen Kernlands zwischen Vlie und Lauwers anschließen sollte, belegen die Entschlossenheit beider Hausmeier, es hier nicht bei vereinzelt Vorstößen und Strafexpeditionen wie gegen die Sachsen zu belassen, sondern eine definitive Einverleibung in den fränkischen Herrschaftsverband unter Annahme des Christentums durchzusetzen, was im Übrigen Willibrord nach Pippins Tod bereits 716 für Karl Martell Partei ergreifen ließ<sup>64</sup>. So wurden Köln und

61 BERGENGRUEN, Adel (wie Anm. 49), S. 113 ff.; vgl. GERBERDING, 716 (wie Anm. 3), S. 210; DERS., Rise (wie Anm. 3), S. 126 ff. Zum Begriff Toxandrien/Texandrien siehe Frans C.W. J. THEUWS, Early Medieval Transformations: Aristocrats and Dwellers in the pagus Texandria. A Publication Programme, in: *Medieval and Modern Matters* 1 (2010), S. 37–71, bes. S. 38 f., 48 f.; DERS., Centre (wie Anm. 24), S. 60 konstatierte in der Region für die Zeit um 700 signifikante Änderungen im Siedlungswesen.

62 a) Feldzüge: SCHIEFFER, Karolinger (wie Anm. 3), S. 30; DERS., Pippin der Mittlere (wie Anm. 45), S. 469; EWIG, Merowinger (wie Anm. 34), S. 190, 192; FISCHER, Karl Martell (wie Anm. 3), S. 72 (mit etwas abweichender Datierung); SCHMITZ, Pippin d. Mittlere (wie Anm. 22), Sp. 1249; Wolfgang H. FRITZE, Zur Entstehungsgeschichte des Bistums Utrecht. Franken und Friesen 690–734, in: *Rheinische Vierteljahrsblätter* 35 (1971), S. 145. – b) Willibrord: EWIG, Merowinger, S. 191; FISCHER, Karl Martell, S. 73, 155, 244 Anm. 11 (mit Quellen und Literatur, bes. Angenendt). Vgl. auch SEMMLER, Friesenmission (wie Anm. 3), S. 18–24; DIERKENS, Willibrord (wie Anm. 54), S. 463 ff.; FRITZE, Zur Entstehungsgeschichte, S. 148 f.

63 Zur Heirat siehe *Annales Mettenses priores* (wie Anm. 15), *ad a.* 711, S. 18. Vgl. SCHIEFFER, Karolinger (wie Anm. 3), S. 30; DERS., Pippin der Mittlere (wie Anm. 45), S. 469; FOURACRE, Age (wie Anm. 3), S. 53; WOOD, Merovingian Kingdoms (wie Anm. 3), S. 269; GERBERDING, Rise (wie Anm. 3), S. 114; KONECNY, Frauen (wie Anm. 7), S. 51 f.; FRITZE, Entstehungsgeschichte (wie Anm. 62), S. 145. Zu den Ereignissen von 715 siehe oben, S. 3.

64 a) Zu Karl Martells Vorgehen gegen Friesland vgl. SCHIEFFER, Karolinger (wie Anm. 3), S. 41; DERS., Zeit (wie Anm. 3), S. 29; DIERKENS, Willibrord (wie Anm. 54), S. 463; EWIG, Frühes Mittelalter (wie Anm. 46), S. 79; FRITZE, Entstehungsgeschichte (wie Anm. 62), S. 146 ff. – b) Zur Niederlage 715: *Liber Historiae Francorum* (wie Anm. 4), c. 52, S. 326; vgl. OEPEN, Plektrud (wie Anm. 3), S. 78; DOPPELFELD, Quellen (wie Anm. 4), Nr. 130, S. 91. Vgl. SEMMLER, Friesenmission (wie Anm. 3), S. 34; FOURACRE, Age (wie Anm. 3), S. 61. – c) Zu Willibrords Übergang, den er wohl schon nach dem ersten Sieg Karl Martells bei Amblève 716 ohne Rücksicht auf seine bisherige Förderung durch Plektrud sicherlich in der Hoffnung auf eine – für ihn nur durch die militärische Stärke Karls mögliche – Rückkehr nach Friesland vollzog und der dann seinen Ausdruck in der Taufe von Karls Sohn Pippin durch den Angelsachsen fand, vgl. FISCHER, Karl



der Niederrhein zu einem integralen und strategisch wichtigen Bestandteil dieses Herrschaftsverbands; ihre frühere Grenzlage war, zumindest im Norden, an die friesischen Gebiete übergegangen.

Bei der römischen Weihe Willibrords 695 fällt auf, dass der Angelsachse zum Erzbischof der *gens Frisorum*, nicht aber zum Metropolitenerhoben wurde, da er das hierfür erforderliche Pallium nicht erhielt – ein Grund hierfür mögen die alten, sich von einer angeblichen Schenkung König Dagoberts I. herleitenden Ansprüche Kölns auf Utrecht gewesen sein, so sie in Rom bekannt waren oder dort zur Kenntnis gebracht wurden; auf sie sollte sich auch noch Erzbischof Hildeger 752/753 bei seiner Auseinandersetzung mit Bonifatius berufen<sup>65</sup>. Wie sehr der Kölner Sitz auf solche Ansprüche rekurrierte und damit für sich, auch in Sachsen, den Rang eines Vororts reklamierte, erweist des Weiteren der – in letzter Zeit dank neuer archäologischer Befunde wieder stärker diskutierte – Fall Soest. Soest soll laut einer verfälschten Urkunde Erzbischof Annos II. von 1074 bereits im 7. Jahrhundert dessen Vorgänger Kunibert für Köln erworben haben bzw. ihm ebenfalls von König Dagobert I., so die Koelhoffsche Chronik von 1499, geschenkt worden sein. Der Umstand, dass später Erzbischof Hermann I. (890–924) die sterblichen Überreste Kuniberts nach Soest bringen ließ, um dem Anspruch seiner Kirche Nachdruck zu verleihen, der dortige alte Besitz des Kunibertstifts und die Soester Kunibertverehrung haben mich schon früher unter Vorbehalt für diese Tradition aussprechen lassen<sup>66</sup>, die nunmehr nach der spektakulären Ausgrabung einer Saline auf dem Kohlbrink zwar nicht als gesichert gelten kann, so doch gewisse Bestätigung erfährt. Denn die für das späte 6. Jahrhundert nachweisbare und im 7./8. voll produzierende und damit eine entsprechende Ansiedlung erfordernde Saline dürfte, wie Gabriele Isenberg und Walter Melzer dargelegt haben, das ökonomische und kirchliche Interesse Kölns geweckt und eine erste fränkisch-christliche Durchdringung der Region gezeitigt haben, worauf nach Wilhelm Janssen auch einige Grabfunde der Zeit hindeuten<sup>67</sup>. Mersiowsky, Gatz wie

Martell (wie Anm. 3), S. 76; SEMMLER, Friesenmission, S. 34; FOURACRE, Age, S. 62, 64; Waltraud JOCH, Legitimität und Integration. Untersuchungen zu den Anfängen Karl Martells, Husum 1999 (Historische Studien, 456), S. 108; WOOD, Merovingian Kingdoms (wie Anm. 3), S. 267; GERBERDING, 716 (wie Anm. 3), S. 205–216, bes. S. 211 f.; DERS., Rise (wie Anm. 3), S. 134 f.; ANGENENDT, Willibrord (wie Anm. 8), S. 80.

- 65 Willibrord: SEMMLER, Friesenmission (wie Anm. 3), S. 20 mit Anm. 201 (unter Rekurs auf Angenendt). – Hildeger: Sancti Bonifacii et Lulli epistolae (wie Anm. 31), Nr. 109, S. 235; vgl. REK I (wie Anm. 13), Nr. 74. Vgl. MÜLLER, Kunibert (wie Anm. 29), S. 185 mit Anm. 67–69; SCHIEFFER, Winfrid-Bonifatius (wie Anm. 31), S. 271.
- 66 Rheinisches Urkundenbuch. Ältere Urkunden bis 1100, Bd. 2: Elten – Köln, St. Ursula, ed. Erich WISPLINGHOFF, Düsseldorf 1994 (Publikationen der Gesellschaft für Rheinische Geschichtskunde, 57), Nr. 266; vgl. REK I (wie Anm. 13), Nr. 35, 1039. Vgl. MÜLLER, Kunibert (wie Anm. 29), S. 186: »möchte ich (...) die Tradition in ihrem Kern nicht einfach verwerfen«; MERSIOWSKY, Vor- und Frühgeschichte (wie Anm. 32), S. 170f. Ablehnend einmal mehr SCHÄFFERDIEK, Suidberth (wie Anm. 52), S. 16.
- 67 Zur Saline allgemein Susanne JÜLICH, Die frühmittelalterliche Saline von Soest im europäischen Kontext, Mainz 2007 (Bodenaltertümer Westfalens, 44). Das 6. bis 8. Jahrhundert nahmen unter Berücksichtigung einer Dagobertschenkung und der Urkunde Erzbischof Annos II. in besonderen Blick Walter MELZER, Soest – Von den Anfängen zur mittelalterlichen Großstadt, in: EHBRECHT (Hg.), Soest, Bd. 1 (wie Anm. 32), S. 62f.; Gabriele ISENBERG, Soest im Frühmittelalter, ebd., S. 151–157; Wilhelm JANSSEN, Soest – »Hauptstadt« des Erzstifts Köln rechts des Rheins,

zuvor schon Rademacher nahmen denn auch für das – Soest einschließende – Gebiet südlich der Lippe wie für das Sauerländische eine von Köln im 7. Jahrhundert ausgehende Missionsarbeit bei Sachsen und vor allem Boraktuarern an<sup>68</sup>. Für eine stringente und abgesicherte Beweisführung reicht dies alles selbstverständlich nicht aus, und man mag das Tableau, wie gesagt, als untauglichen Versuch abtun, »ein möglichst passendes Bild der Vergangenheit zu basteln«<sup>69</sup>. Doch haben wir ein anderes? Und fügen sich in der kombinierenden Zusammenschau der Indizien die Aktivitäten Pippins und Plektruds nicht aufs Beste in ein Bild, das wiederum einen Aufstieg des kölnisch-niederrheinischen Raums im Rahmen der Konsolidierung und Expansion fränkischer Macht wie der damit einhergehenden Christianisierung zeigt?

#### IV. Lütticher Land

Wird bei diesem Aufstieg nun ein Gegensatz zur Lütticher Region erkennbar, standen Plektrud und ihre rheinische Familie gegen Pippins *aliam uxorem nobilem et elegantem nomine Chalpaida* und deren mosane Sippe<sup>70</sup>? Während Plektrud 714 von Köln aus die Nachfolge in ihrem Sinne zu regeln suchte und damit ja offensichtlich den Willen Pippins vollzog, was auch die zitierte Susteren-Urkunde aus demselben Jahr erweist, die Chalpaidas Sohn Karl Martell von jeder Teilhabe ausschloss, konnte dieser ab 716 bei Amblève unweit Lüttich einen ersten Erfolg auf seinem Weg zur Herrschaft verzeichnen. Wo anders hätte er, der wenig begüterte, hierfür Unterstützung finden können als in der nahen Heimat seiner Mutter<sup>71</sup>? Und wenn aus einigen

ebd., S. 247 f. (Gräber; vgl. CAPELLE, Sachsen [wie Anm. 20], S. 120, der auf »fränkisch betonte Gräber des 6. Jahrhunderts« in Soest hinweist). Der Salzgewinnung entspricht nach der auf diese Ergebnisse der jüngeren Soester Archäologie rekurrierenden Studie von Paul LEIDINGER, Der westfälische Hellweg als frühmittelalterliche Etappenstraße zwischen Rhein und Weser, in: Westfälische Zeitschrift 149 (1999), S. 15 »eine starke Einsiedlung in fränkisch-sächsischer Zeit – seit dem 6. Jahrhundert mit der Gründung einer frühen Kirche und einem ausgedehnten Friedhof seit dem 8. Jahrhundert«. Mit ihm stimme ich darin überein, dass vor dem Hintergrund dieser Ergebnisse die – im Übrigen von mir nie abgelehnte (zu S. 15 f. Anm. 14) – Soester Dagobert/Kunibert-Tradition durchaus an Valenz gewinnt, zumal sie sich aufs Beste in das hier entworfene Gesamttableau fügt.

68 MERSIOWSKY, Vor- und Frühgeschichte (wie Anm. 32), S. 178; Erwin GATZ, Erzbistum Köln, in: DERS. (Hg.), Die Bistümer des Heiligen Römischen Reiches von ihren Anfängen bis zur Säkularisation, Freiburg im Breisgau 2003, S. 274: sämtlich ohne Belege, wohl auf erste angelsächsische Missionsversuche durch die Ewald-Brüder und Suitbert sowie auf die schriftlichen und archäologischen Quellen zu Soest rekurrierend. Dies gilt auch für Heinrich RADEMACHER, Die Anfänge der Sachsenmission südlich der Lippe, in: Westfalia Sacra 2 (1950), S. 157, 159, der unter Hinweis auf Ausgrabungen nördlich von Soest von einer Missionszentrale ebendort ausging.

69 MERSIOWSKY, Vor- und Frühgeschichte (wie Anm. 32), S. 172. Näheres dazu hier Anm. 32.

70 Fredegar-Continuationes (wie Anm. 5), c. 6, S. 172: Der Karl nahestehende Verfasser der ersten Fortsetzung Fredegars nennt als erster namentlich seine Mutter. Vgl. Andrea ESMYOL, Geliebte oder Ehefrau? Konkubinen im frühen Mittelalter, Köln u. a. 2002 (Beihefte zum Archiv für Kulturgeschichte, 52), S. 142; KASTEN, Königssöhne (wie Anm. 5), S. 72; GERBERDING, Rise (wie Anm. 3), S. 117; JOCH, Karl Martell (wie Anm. 7), S. 151; HLAWITSCHKA, Grundlagen (wie Anm. 5), S. 48; DERS., Vorfahren (wie Anm. 20), S. 75, Nr. 16; KONECNY, Frauen (wie Anm. 7), S. 53; BREYSIG, Jahrbücher (wie Anm. 3), S. 116.

71 Von der Lütticher Hilfe gehen ebenfalls aus u. a. FISCHER, Karl Martell (wie Anm. 3), S. 52; FOURACRE, Age (wie Anm. 3), S. 61; WOOD, Merovingian Kingdoms (wie Anm. 3), S. 207; GERBERDING, 716 (wie Anm. 3), S. 206 ff.; DERS., Rise (wie Anm. 3), S. 119 f.; BREYSIG, Jahrbücher

*sodales* im nächsten Jahr bei Vinchy bereits ein veritabler *exercitus* geworden war, dann dürfte sich auch das größere Gefolge vornehmlich aus diesem Raum rekrutiert haben<sup>72</sup> ebenso wie ein erster Kreis Vertrauter, von denen nur Godobald, einer der Mörder Bischof Lantberts von Lüttich und später Abt von Karls Gnaden in Saint-Denis, sowie Sigrann, Vater des Bischofs Chrodegang von Metz, oder ein Graf Robert aus dem benachbarten Haspengau genannt seien<sup>73</sup>. Sein Alter, seine Tatkraft und sein Wille zur Macht hätten Karl nichts genutzt, wäre ihm nicht dieser starke Rückhalt im Lütticher Land sicher gewesen; aus gutem Grund wird er als Hausmeier zunächst vorzugsweise die Pfalzen in der Region wie Herstal aufsuchen. Pippin der Mittlere, hier und in der Nähe bei Namur, Fosses, Andenne und Nivelles reich begütert – Matthias Werner spricht von einer »karolingischen Kernlandschaft« –, hielt sich ebenfalls häufig in Herstal und im benachbarten Jupille auf, wo er ja auch starb und auf dem Gelände der Domäne Chèvremont beigesetzt wurde<sup>74</sup>.

Schenkte man späterer, in Köln noch bis ins 19. Jahrhundert tradiertes Überlieferung Glauben, dann hat Plektrud damals von Köln aus Suitbert und den Kölner Erz(!)bischof Agilolf (!) nach Jupille geschickt, damit sie den Plan der bei ihrem todkranken Gatten weilenden Chalpaída durchkreuzten, Karl Martell testamentarisch zum Nachfolger zu bestimmen, was ihnen aber misslang. Selbst die Gründung von Sankt Maria im Kapitol soll mit dem schändlichen Treiben dieser Frau ursächlich zusammenhängen: Als die alternde Gemahlin erkennen musste, dass Pippin ihrer überdrüssig war (*eo quod mores et aetatem sanctissime Plectrudis uxoris suae iam senescentis fastidiret*) und dessen Bettgenossin (*thori socia*) sogar nicht davor zurückschreckte, die Ermordung des ihre ehebrecherische Beziehung tadelnden Bischofs Lantbert von Maastricht ins Werk zu setzen, habe sie sich nach Köln zurückgezogen und das dortige Kapitol in ein *Asceterium Christianarum Virginum* umgewandelt, auf dass deren Gebet die Sünden Pippins sühne. Am Ende aber habe Pippin dank Lantberts Nachfolger Hu(k)bert doch wieder auf den rechten Weg, nämlich zu Plek-

- (wie Anm. 3), S. 24. In Abrede stellte sie WERNER, Lütticher Raum (wie Anm. 11), S. 308. Das Karl zugestandene Erbe fiel mit einem Anteil an der villa Bollendorf und Besitz im Gelderland wohl eher gering aus: FISCHER, Karl Martell, S. 45; KASTEN, Königssöhne (wie Anm. 5), S. 70.
- 72 Zur Wortwahl des »Liber Historiae Francorum« vgl. OEPEN, Plektrud (wie Anm. 3), S. 74. Hinzu kamen sicher auch von andernorts Überlaufende, die vereinzelt bereits nach der Niederlage bei Compiègne 715 und dann später in zunehmender Zahl von Plektrud abfielen: SEMMLER, Friesenmission (wie Anm. 3), S. 34; BECHER, Merowinger (wie Anm. 47), S. 51; HARTMANN, Aufbruch (wie Anm. 3), S. 202.
- 73 WERNER, Lütticher Raum (wie Anm. 11), S. 126–139, 184–196, 197–216, 225. Siehe auch FISCHER, Karl Martell (wie Anm. 3), S. 52f.; FOURACRE, Age (wie Anm. 3), S. 130f. Wenig später werden sich auch Verwandte Plektruds wie die Familie von Adelas Sohn Alberich für den siegreichen Karl Martell erklären: FISCHER, S. 56, 130; FOURACRE, S. 61f.; WERNER, Adelsfamilien (wie Anm. 2), S. 265, 318.
- 74 WERNER, Lütticher Raum (wie Anm. 11), S. 409–458, zu Pippins Besitzungen und Aufhalten im Lütticher Gebiet. Vgl. DIERKENS, Zentrum (wie Anm. 44), S. 211f.; FOURACRE, Age (wie Anm. 3), S. 43, 48; EWIG, Frühes Mittelalter (wie Anm. 46), S. 135. Nach GERBERDING, Rise (wie Anm. 3), S. 120ff. sollen die Karolinger erst seit der Verbindung Pippins mit Chalpaída in der Region recht Fuß gefasst haben; ähnlich Frans THEUWS, Maastricht as a Center of Power in the Early Middle Ages, in: Mayke DE JONG, F. TH., Carine VAN RHIJN (Hg.), Topographies of Power in the Early Middle Ages, Leiden, Boston, Köln 2001 (Transformation of the Roman World, 6), S. 190 mit Anm. 2; vgl. auch hier Anm. 88.



trud gefunden, die nach dem Ableben ihres Gatten und dem (Feuer?)Tod der – schließlich gleichfalls reuigen – Nebenbuhlerin in Orp-le-Grand ihre Tage friedvoll in der Kölner Stiftung beschließen durfte<sup>75</sup>. Dass diese Sex and Crime-Schmonzette eine völlig unhaltbare, auf diverse spätere Ausformungen der Lantbert-Vita zurückgehende Fabelei darstellt, ist seit Langem, so etwa schon durch Breysig, Krusch und Levison, nachgewiesen<sup>76</sup>.

Uns führt sie indes zur naheliegenden Frage, wo Plektrud sich denn zur Zeit von Pippins Ableben aufhielt: Residierte sie in Köln, oder weilte sie an Pippins Seite in Jupille? Da die wenigen, eingangs zitierten Quellen ihre Anwesenheit am Rhein jedenfalls erst für 715 belegen, ist des Weiteren zu fragen, ob sie sich (samt Schätzen und dem von ihren Gefolgsleuten inhaftierten Karl Martell) an einen Ort begeben musste, der ihr familiengeschützte Sicherheit versprach im Gegensatz zu einer ihrem Stiefsohn zugeneigten Adelswelt an der Maas. Brachen jetzt bislang durch Pippins Autorität unterdrückte Antagonismen auf? Ein unscheinbares Indiz, die besagte Ansiedlung von Eifler Bauern auf toxandrischem Land, könnte darauf hindeuten. Trotz der Nähe des Gebiets zu Maastricht und Lüttich wurden damit keine Siedler aus der mosanen Region, sondern aus der entfernteren Eifel bedacht, wo die Irmina/Hukbert-Sippe verankert war. Markierte so Plektruds Familie ihre Vormacht bzw. ihre Expansion vom Niederrhein in das Maasgebiet, wie es auch durch die Gründung von Kloster Susteren im Maasgau geschah, die ohne jede Beteiligung der Maastrichter Kirche vollzogen wurde<sup>77</sup>? Und war die Ermordung Grimoalds, der, als er 714 seinen schon erkrankten Vater in Jupille aufsuchen wollte, beim Gebet in der Lütticher Kirche des hl. Lantbert von einem Friesen erschlagen wurde, mög-

75 Kölner Tradition: WINHEIM, *Sacrarium* (wie Anm. 41), S. 113; GELENIUS, *De admiranda magnitudine* (wie Anm. 41), S. 323 ff.; diese Tradition geht ihrerseits auf die noch zu skizzierende Lütticher Überlieferung, zum Teil aber auch auf die diese aufgreifende Vita Suitberts zurück, ein Machwerk des ausgehenden Mittelalters (vgl. hier Anm. 41). Noch im 19. Jahrhundert ebenso Johann Peter WEYER, *Bildliche Darstellung und Geschichtliche Nachrichten über die Kirchen in Cöln* [1852], in: Werner SCHÄFKE (Hg.), *Johann Peter Weyer, Kölner Althertümer*, Bd. 1, Köln 1993, S. 13. Zur Legende von Chalpaidas Ende in Orp vgl. Joseph DEWEZ, *Mémoire pour servir à l'histoire de Alpaide, mère de Charles Martel*, in: *Nouveaux Mémoires de l'Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles* 3 (1840), S. 337 ff. Dass sie von einem Bruder des ermordeten Bischofs verbrannt worden sei, findet sich bei GELENIUS, *Par Sanctorum* (wie Anm. 19): Nachträge zu »Vita et Annales s. Plectrudis«, S. 12 f.

76 BREYSIG, *Jahrbücher* (wie Anm. 3), S. 116 ff.; Bruno KRUSCH, in: *MGH. SS rer. Merov.*, Bd. 6, Hannover, Leipzig 1913, S. 335 f.; Wilhelm WATTENBACH, *Wilhelm LEVISON, Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter. Vorzeit und Karolinger*, II. Heft, bearb. von Wilhelm LEVISON, Heinz LÖWE, Weimar 1953, S. 165 f. Sehr klar und instruktiv zu den einzelnen Stufen der Ausformung vom »Carmen de s. Landberto« und den Annalen von Lobbes über Anselm von Lüttich bis zu den Lantbertviten eines Stefan, Sigebert und Nikolaus Jean-Louis KUPPER, *Saint-Lambert: de l'histoire à la légende*, in: *Revue d'histoire ecclésiastique* 79 (1984), S. 35–43. Vgl. auch GERBERDING, *Rise* (wie Anm. 3), S. 117 ff., 270; WERNER, *Lütticher Raum* (wie Anm. 11), S. 121–126 (ebd., S. 241–274 zum »historischen« Lantbert); KONECNY, *Frauen* (wie Anm. 7), S. 50; HLAWITSCHKA, *Vorfahren* (wie Anm. 20), S. 75 Nr. 18; Édouard DE MOREAU, *Histoire de l'Église en Belgique*, Bd. 1, Brüssel 1945, S. 96.

77 Darauf weist vor allem GERBERDING, *Rise* (wie Anm. 3), S. 126 ff. hin (»Alpaide's [offspring] was blatantly shot out, and this on their own doorstep. How deep the local resentment must have been towards this intrusion by the powerful matrona from Cologne and the Middle Moselle«, S. 128). Vgl. auch FOURACRE, *Age* (wie Anm. 3), S. 43 und hier Anm. 61.

licherweise gar kein Akt des Widerstands gegen den sich in der Ehe Grimoalds mit Theudesinde manifestierenden fränkisch-friesischen Ausgleich, sondern ein gezielter Auftragsmord, verübt auf heimischem Terrain am Spross Pippins und Plektruds und damit am zu erwartenden Nachfolger des Hausmeiers<sup>78</sup>?

Damit rückt die Familie von Karls Mutter Chalpaida in den Fokus, denn für sie stand damals, da mit Pippins Ableben zu rechnen war, Karls Nachfolge auf dem Spiel, dessen gleichzeitige Ausbootung im Fall von Susteren ein deutliches Warnsignal war. Den profunden Klärungsversuchen von Matthias Werner zum Trotz stellt sich uns die damalige Situation der Adelsgesellschaft im Tal der mittleren Maas als recht undurchsichtig und widersprüchlich-verworren dar; allein Macht und Gewaltbereitschaft der lokalen Großen sind unbestritten, wie schon ihre Absetzung, Vertreibung und Ermordung der Maastrichter Bischöfe der Zeit zeigt<sup>79</sup>. Zum Kreis jener Großen zählte auch ein Dodo, der als *domesticus* Pippin dem Mittleren nahegestanden haben muss, ohne dass sich sein Aufgabenbereich konkret umschreiben ließe. Er rächte den Tod zweier Verwandter, die sich nach Aussage der älteren Vita Lantberts Übergriffe auf den Bischof und Hörige der Maastrichter Kirche hatten zuschulden kommen lassen und daraufhin von Lantberts Neffen erschlagen worden waren. Worauf Dodo mit seinem Gefolge (*erant ei possessiones multae et in obsequio eius pueri multi*) den Bischof in Lüttich überfiel und mitsamt dessen Neffen ermordete<sup>80</sup>, was wiederum Grimoalds Gebet in der Kirche des Märtyrers Lantbert als bewusste Provokation der Sippe Dodos erscheinen lassen könnte.

Dodo mag obendrein ein Bruder Chalpaidas gewesen sein, fügte doch ein im Lüttich des 9. Jahrhunderts tätiger Kopist des »Liber Historiae Francorum« an der entsprechenden Stelle (*filium ex alia uxore nomine Carlo*) den Namen Alpaida hinzu, über dem wiederum eine fast zeitgenössische Hand *sororem Dodonis* vermerkte (Paris, BNF, ms. lat. 10911, f. 45v)<sup>81</sup>. Erst aus wesentlich späterer Zeit als dieses Zeugnis der Geschwisterschaft stammen jene erwähnten posterioren Versionen der Lantbert-Vita wie auch Anselms Lütticher Bischofsgesten, in denen nunmehr Chalpaida selbst als Instigatorin von Lantberts Ermordung erscheint, weil der Bischof ihr ehebrecherisches Verhältnis mit Pippin geißelte. Der soll wiederum unter dem Einfluss der *alter Herodias* Dodo zu solcher Untat geraten bzw. ihr zugestimmt haben<sup>82</sup>. In

78 Liber Historiae Francorum (wie Anm. 4), c. 50, S. 324 f.; Fredegar-Continuationes (wie Anm. 5), c. 7, S. 173. Vgl. KUPPER, Saint-Lambert (wie Anm. 76), S. 19; WERNER, Lütticher Raum (wie Anm. 11), S. 306 f.; DE MOREAU, Histoire (wie Anm. 76), S. 103.

79 WERNER, Lütticher Raum (wie Anm. 11). Zum Vorgehen gegen die Ortsbischöfe GERBERDING, Rise (wie Anm. 3), S. 126.

80 Vita Landiberti episcopi Traiectensis vetustissima, ed. Bruno KRUSCH, in: MGH. SS rer. Merov., Bd. 6 (wie Anm. 76), c. 11, S. 365 (Zitate); vgl. Horst EBLING, Prosopographie der Amtsträger des Merowingerreichs von Chlothar II. (613) bis Karl Martell (741), München 1974 (Beihefte der Francia, 2), Nr. CXLIII, S. 127. Zur Funktion des *domesticus* vgl. WERNER, Lütticher Raum (wie Anm. 11), S. 124, in Auseinandersetzung mit Armand CARLOT, Étude sur le *domesticus franc*, Lüttich 1903. Zu Dodo und dem Bischofsmord vgl. die in Anm. 76 aufgeführte Literatur, vor allem WERNER, S. 121-126.

81 Darauf wies GERBERDING, Rise (wie Anm. 3), S. 118 f. hin; aufgenommen von FOURACRE, Age (wie Anm. 3), S. 55. Diese Ergänzung war aber bereits KRUSCH bekannt: MGH. SS rer. Merov., Bd. 7, Hannover, Leipzig 1919-1920, S. 775.

82 Anselmi Gesta episcoporum Tungrensium, Traiectensium et Leodiensium, ed. Rudolf KOEPKE,

diesen allesamt späten Quellen spiegelt sich wohl zum einen das Bemühen, den heiligen Bischof vom Makel zweier mordender Verwandter zu befreien und die Schuld auf Dodos Familie zu schieben, zum anderen könnte hier jenseits aller Ausschmückungen noch die Erinnerung an einen Bund Pippins mit seinem *domesticus* durchscheinen, aus der sich wiederum eine Verbindung des Hausmeiers mit Chalpaida zwanglos erklären mag<sup>83</sup>.

War Pippin ein Bigamist? Oder ist die Bezeichnung völlig unangebracht beim Blick auf eine Zeit, in der in einer rudimentär christianisierten Gesellschaft durchaus noch Polygamie existierte? Ging er also eine zweite, vollgültige Ehe mit Chalpaida ein, wobei er diese angesichts eines spätestens von 668/670 an bis 714 währenden Bunds mit Plektrud und einer Geburt Karls um 690 nicht hintereinander geführt haben kann; es sei denn, dass es von Plektrud eine Trennung auf Zeit gab. Wenn er jedoch die Ehen gleichzeitig führte, dominierte dann, rechtlicher Ununterscheidbarkeit zum Trotz, Plektrud als eine Herrin des Hauses, der sich Chalpaida unterzuordnen hatte? Kam diese also jener zwar im Status, nicht aber in Rang und Ansehen gleich? Oder verfügten in solch innerhierarchischem System der Vielweiberei beide über einen eigenen Haushalt, um Spannungen und Streit zwischen den beiden Frauen und auch deren Familien aus dem Wege zu gehen? Oder brachen diese aufgrund eines frühen Todes von Chalpaida – vielleicht gar kurz nach Karls Geburt – überhaupt nicht auf? Oder aber gilt hier doch noch der alte, als Forschungsphantom abgelegte Status der Friedelehe? War Chalpaida nichts weiter als eine Konkubine, ein Keksweib, eine *pellex*: Beischläferin und Bettgenossin, als die sie in späteren Quellen aus stärker verchristlichter Epoche be- und verurteilt wurde? Und stand damit Karl Martell, um mit Flodoard von Reims eine Stimme aus dem 10. Jahrhundert zu zitieren, nicht als ein Kind der Schande da: *ex ancillae stupro natus*? Das Thema ist in den letzten Jahrzehnten derart häufig, akribisch und scharfsinnig, indes ohne eindeutiges und abschließendes Ergebnis traktiert worden – es sei nur an die Ausführungen etwa von Esmiol, Joch, Kasten, Le Jan oder Konecny erinnert –, dass ich mich mit einem *non liquet* begnüge und lediglich mit Esmiol zu bedenken gebe, dass »eine Frau von der Herkunft und Persönlichkeit Plektruds (...) – mit ihrer mächtigen Familie im Hintergrund – wohl kaum eine weitere Ehefrau zugelassen« hätte<sup>84</sup>.

in: MGH. SS 7, Hannover 1846, S. 227; Vita Landiberti episcopi Traiectensis auctore Nicolao, ed. Bruno KRUSCH, in: MGH. SS rer. Merov., Bd. 6 (wie Anm. 76), c. 16, S. 422 (Zitat).

83 Ich schließe mich GERBERDING, Rise (wie Anm. 3), S. 119 an: »it is clear that Dodo and Pippin were closely allied politically, and thus it is by no means improbable that Pippin would have sealed this important alliance by marriage.« Dass hinter allen späteren Verzerrungen auch die Erinnerung an diese Allianz steht, sah schon LÉON VAN DER ESSEN, *Étude critique et littéraire sur les Vitae des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique*, Löwen, Paris 1907 (Université de Louvain. Recueil des travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie, 17), S. 23.

84 ESMIOL, Geliebte (wie Anm. 70), S. 142 ff. (Zitat: ebd., S. 143, Flodoard: ebd., S. 124 Anm. 4); JOCH, Legitimität (wie Anm. 64), S. 24, 123, 168 u. ö.; DIES., Karl Martell (wie Anm. 7), S. 149–169; KASTEN, Königssöhne (wie Anm. 5), S. 71–76; Régine LE JAN, *Famille et pouvoir dans le monde franc (VIII<sup>e</sup>–X<sup>e</sup> s.)*. Essai d'anthropologie sociale, Paris 1995 (Histoire ancienne et médiévale, 33), S. 272 f.; KONECNY, Frauen (wie Anm. 7), S. 48 ff. Das Thema wird selbstverständlich auch in den meisten der in dieser Studie zitierten Arbeiten über Karl Martell angeschnitten, wobei etliche Verfasser mehrerer Beiträge in ihren Positionen zu schwanken scheinen, was angesichts der Quellenlage kaum verwundert.

Andererseits war Chalpaida nicht »irgendwer«. Selbst wenn ihre vor allem von Richard A. Gerberding vertretene Zuordnung zur Dodo-Sippe nicht zutreffen sollte<sup>85</sup>, muss die Mutter Karl Martells zu einer der führenden Familien des mittleren Maastals gehört haben, ohne die, wie gesagt, dessen Aufstieg keine Erklärung fände. Jenseits persönlicher Zuneigung mag es Pippin der Mittlere nach dem Grimoald-Desaster und seinen Auseinandersetzungen mit den Neustriern auf eine Stärkung seiner Position in bzw. nahe seinen Stammlanden durch solche Allianz abgesehen haben, um zugleich im Osten die führende Rolle der Familie Plektruds zum weiteren Ausbau seiner Macht zu nutzen: Pippin, mithin ein gewiefter Doppelstrategie? Oder um Silvia Konecny zu zitieren: »Dem Aufstieg Pippins II. (...) scheint die polygame Eheführung zu entsprechen<sup>86</sup>.« (Solche Annahme wäre hinfällig, ließe sich Chalpaida, wie von Eugen Ewig vorgeschlagen, über die Gründerfamilie von Prüm ebenfalls mit dem Irmina/Hukbert-Clan zusammenbringen, allein solcher »Anspinnungsversuch« fand in der Forschung zu Recht keine Zustimmung<sup>87</sup>.)

Grundsätzlich sollte der »Chalpaida-Faktor« nicht überschätzt werden<sup>88</sup>. Sicherlich dürfte Pippin der Mittlere an der Maas um Bundesgenossen geworben und im *domesticus* Dodo einen solchen gefunden haben, doch niemand anderer als dessen Gegenspieler Lantbert scheint auch zu ihnen gehört zu haben. Seines Amtes könnte der Bischof 678/679 auf jener Synode von Mâlay-le-Petit verlustig gegangen sein, auf welcher der Hausmeier Ebroin und seine Gefolgsleute sich ihrer Gegner entledigten<sup>89</sup>. Zu Ebroins Gegnern zählte wiederum Pippin, der Lantbert nach Aussage von dessen älterer Vita selbst (wohl um 683) zu restituieren vermochte, nachdem Ebroin verstorben, neuerliche Gefahr durch den Hausmeier Gislemar gleichfalls mit dessen plötzlichem Tod geschwunden war, und der Bischof seinen Zufluchtsort, das pippi-

85 So wurde sie als zu hypothetisch von FISCHER, Karl Martell (wie Anm. 3), S. 52 und SCHIEFFER, Karl Martell (wie Anm. 3), S. 306 abgelehnt; nach JOCH, Legitimität (wie Anm. 64), S. 126 war die Unterstützung Karls durch Lütticher Kräfte nicht familiär motiviert, sondern gründete in der Hoffnung, dass er ihnen Schutz vor feindlichen Angriffen etwa von neustrischer Seite gewähren könne.

86 KONECNY, Frauen (wie Anm. 7), S. 54. Wobei sie betont, dass Plektrud anfänglich für den – seinerseits in schwerer Krise befindlichen – Hausmeier alles andere als eine gute Partie gewesen sei, da sie ihr Erbe mit vier Schwestern teilen musste und sich dies erst später durch einen unerwarteten Erbfall geändert haben könnte, sodass Pippins 687 einsetzender Aufstieg eher aus der Ehe mit Chalpaida zu erklären sei, die ihm wenig später seinen Sohn Karl gebar.

87 EWIG, Trier (wie Anm. 47), S. 138; im Prinzip zustimmend nur WERNER, Adelsfamilien (wie Anm. 2), S. 279f. Vgl. dagegen HLAWITSCHKA, Grundlagen (wie Anm. 5), S. 48f.; DERS., Herkunft (wie Anm. 22), S. 8; des Weiteren FISCHER, Karl Martell (wie Anm. 3), S. 52; SCHIEFFER, Karl Martell (wie Anm. 3), S. 306.

88 Dazu tendiert m. E. neben KONECNY, Frauen (wie Anm. 86) auch THEUWS, Maastricht (wie Anm. 74), S. 175, 181, 190, 192 u. ö. mit der Annahme, erst Pippins Verbindung mit Chalpaida habe diesem die Implantierung im Lütticher Land ermöglicht, woraus wiederum sein und Karl Martells Bemühen erwachsen sei, Lüttich zu einem Zentrum der Macht mit entsprechender Kultstätte auszubauen, und womit auch die Translation der Gebeine Lantberts durch dessen Nachfolger Hu(k)bert seine Erklärung finde (vgl. hier Anm. 94).

89 SEMMLER, Friesenmission (wie Anm. 3), S. 14f. Eine Mehrzahl von Forschern geht unabhängig von dieser Synode von einem unmittelbaren oder zumindest indirekten Einwirken Ebroins aus (Hauck, Baix, de Moreau, van der Essen): vgl. WERNER, Lütticher Raum (wie Anm. 11), S. 258; KUPPER, Saint-Lambert (wie Anm. 76), S. 13. Lantbert könnte anfänglich noch nicht auf Seiten Pippins gestanden haben: SCHIEFFER, Karolinger (wie Anm. 3), S. 21.

nidische Eigenkloster Stablo-Malmedy, hatte verlassen können<sup>90</sup>. Lantberts Ermordung durch Dodo und die Seinen hat wiederum nichts mit pippinischen Liebeshändeln zu tun, sondern man mag sie in einem Streit zwischen der bischöflichen Partei und Dodo um die der Maastrichter Kirche kurz zuvor von König Chlodwig III. (690/91–694) gewährte Immunität begründet sehen, so man sich nicht damit begnügen will, die Tat im allgemeinen Kontext einer gewalttätigen maasländischen Adelsgesellschaft der Zeit zu verorten<sup>91</sup>. Ob Pippin dabei trotz seiner ursprünglichen Nähe zu Dodo überhaupt Position bezog, wissen wir nicht – vielleicht vermied er aus persönlicher Rücksichtnahme eine Bestrafung<sup>92</sup> –, doch ist eine generelle Distanzierung unverkennbar, zumal er 705/706 (?) mit Hu(k)bert einen Schüler Lantberts und obendrein ein wahrscheinliches Mitglied der Familie von Plektruds gleichnamigem Vater als Nachfolger installieren konnte, der als Bischof denn auch die beiden Privilegien Pippins und Plektruds für Echternach als erster nach dem Ehepaar unterzeichnete<sup>93</sup>. Einer der auffälligsten Akte in Hu(k)berts Amtszeit bestand in der Translation der Gebeine seines Vorgängers am 13. Mai 716 (oder 717/718?) nach Lüttich<sup>94</sup>, wo ja Grimoald 714 in einer also bereits vor dieser Überführung errichte-

90 Vita Landiberti vetustissima (wie Anm. 80), c. 7, S. 361; vgl. Jean-Louis KUPPER, Leodium, in: WEINFURTER, ENGELS (ed.), Series episcoporum (wie Anm. 13), S. 54. Vgl. SEMMLER, Friesenmission (wie Anm. 3), S. 15. THEUWS, Maastricht (wie Anm. 74), S. 184 hält Lantbert für einen »fickle ally« Pippins, der vornehmlich Interessen seiner eigenen Familie verfolgt habe. Zu den Machtkämpfen der Hausmeier vgl. SCHIEFFER, Karolinger (wie Anm. 3), S. 24 und die oben, Anm. 43 angegebene Literatur.

91 a) Privileg: Es ist nur durch eine Nachricht in der Vita Landiberti auctore Nicolao (wie Anm. 82), c. 5, S. 411 überliefert: *privilegio (...) pro immunitate et possessionibus (...) quod privilegium usque hodie nos conservari non dubium est*. Auf hieraus erwachsenen Streit verweisen François BAIX, Saint-Hubert, in: La Terre Wallonne 16 (1927), S. 203 Nr. 9; DE MOREAU, Histoire (wie Anm. 76), S. 95. Zum Privileg auch THEUWS, Maastricht (wie Anm. 74), S. 181, 187. – b) Dass Lantberts Tod wohl Folge der Adelsfehden in der Region oder genauer: einer Auseinandersetzung zwischen den Familien Lantberts und Dodos war, vermuten Jean-Louis KUPPER, Le village était devenu une cité, in: Jacques STIENNON (Hg.), Histoire de Liège, Toulouse 1991, S. 34; DERS., Saint-Lambert (wie Anm. 76), S. 17f., 27; WERNER, Lütticher Raum (wie Anm. 11), S. 272.

92 Dies nimmt an KUPPER, Saint-Lambert (wie Anm. 76), S. 28.

93 KUPPER, Leodium (wie Anm. 90), S. 55 mit Anm. 86. Dass der Bischof nicht mit Plektruds Vater identisch sein kann, der schon 706 als verstorben belegt ist (*quondam*: Urkunden der Arnulfinger [wie Anm. 8], Nr. 4, 5) und keinen gleichnamigen Sohn, sondern nur Töchter hatte, und dass der Lütticher Oberhirte mithin am ehesten als Enkel oder Vetter des Pfalzgrafen und Seneschalls anzusehen ist, hat die Spezialforschung dargelegt: so etwa HLAWITSCHKA, Vorfahren (wie Anm. 20), S. 74f. Nr. 11. Zur Verwandtschaft auch FISCHER, Karl Martell (wie Anm. 3), S. 55; GERBERDING, 716 (wie Anm. 3), S. 213f.; DERS., Rise (wie Anm. 3), S. 129 (»a scion of Plectrud's family«); KUPPER, Saint-Lambert (wie Anm. 76), S. 20; WERNER, Adelsfamilien (wie Anm. 2), S. 248 mit Anm. 323; DERS., Lütticher Raum (wie Anm. 11), S. 278, 280, 317, 338 (Pippin nahestehend, ohne dass sich Verwandtschaft nachweisen ließe); Karl Ferdinand WERNER, Bedeutende Adelsfamilien im Reich Karls des Großen, in: Karl der Große, Bd. 1 (wie Anm. 20), S. 116 mit Anm. 118 (»engster Verwandter von Plectrud«); Eugen EWIG, Les Ardennes au Haut Moyen Âge [1963/67, ND], in: DERS., Gallien, Bd. 1 (wie Anm. 13), S. 547 (wahrscheinlich Bruder Plektruds); DERS., Milo et eiusmodi similes [1953/54, ND], ebd., Bd. 2, S. 195 Anm. 29, 201 (vielleicht/vermutlich Plektruds Vater); DERS., Merowinger (wie Anm. 34), S. 193 (»wohl ein Verwandter Plektruds«). – Urkunden: Urkunden der Arnulfinger, Nr. 4, 5.

94 Zur Datierung der Translation (*anno decimo tertio post mortem s. Lantiberti*) vgl. KUPPER, Leodium (wie Anm. 90), S. 55 mit Anm. 89. Siehe auch FISCHER, Karl Martell (wie Anm. 3), S. 55; SEMMLER, Friesenmission (wie Anm. 3), S. 16. Ob Lantberts Translation nach Lüttich nur mit



ten Lantbertbasilika gebetet hatte. (Ob in deren Bau sich nur ein Spontankult manifestierte oder er noch von Grimoalds Vater gefördert oder gar errichtet wurde?) Mir scheint dieser Mord, wie angedeutet, darauf hinzuweisen, dass Karl Martells mütterliche Familie und mit ihr verbundene Lütticher Adelige sich jetzt, da Pippins Ende nahe schien, erhoben, um zuerst den »natürlichen« Nachfolger Grimoald auszuschalten und sodann mit dem in die Heimat seiner Mutter geflohenen Sohn Front gegen die von Pippin verfügte und von Plektrud verfochtene Sukzession zu machen, nachdem eine von dieser wesentlich mitbestimmte Politik gerade im letzten Jahrzehnt von Hu(k)berts Erhebung bis zur Gründung von Susteren (und dem Bau der Lantbertbasilika?) zunehmend Spuren an der Maas hinterlassen hatte. Dass sich darüber Chalpaidas Spuren verloren und Pippin offensichtlich von Dodo abrückte, auch dazu mag die *illustris matrona* das Ihre beigetragen haben, sofern sich nicht aufgrund eines frühen Todes von Chalpaida manche Probleme ohnehin von selbst gelöst hatten. Jedenfalls besteht kein Anlass zur Vermutung, dass Pippin und Plektrud bei ihrem gemeinsamen Regiment von Lütticher Seite her irgendwelche Beeinträchtigung erfahren hätten.

Und doch, steht Plektrud nicht am Ende als die große Verliererin da, mit der die Reihe starker und einflussreicher Herrscherinnen der Merowingerzeit von Chrodechild bis Balthild ihren endgültigen und negativen Abschluss findet? Und war das nicht wiederum gut für die Karolinger, die es als Herrschergeschlecht im Falle der Durchsetzung der von ihr und ihrem Gatten intendierten Sukzession so wohl kaum gegeben hätte? Dem ungewollten Nachfolger ihres Gemahls hinterließ sie indes ein Erbe, aus dem weit über Karl Martell hinaus Haus und Reich Nutzen ziehen sollten: Durch die Amalgamierung von pippinidischem Majordomat und Besitz der Irmina/Hukbert-Sippe in der Ehe Pippins des Mittleren mit Plektrud, durch weitgehende Herrschaft im Verbund gewann gerade das Rheinland eine bis dahin unbekannte Valenz und Potenz, die es zu einem integralen Teil des fränkischen und später ostfränkisch-deutschen Reichs machte und dem man auf der imaginären Skala zwischen Marginalität und Singularität einen guten, über eine bloß »periphere Zentralität« hinausreichenden Mittelwert zuerkennen mag. Einen Mittelwert, der bei einer Fokussierung auf den rheinischen Vorort Köln weit über jene spektakulären Schlaglichter der Jahre 714 bis 717 hinaus auf einem soliden Grund langer Dauer basiert, den die neuerliche Durchsicht der einschlägigen schriftlichen, dann aber auch die Berücksichtigung der erst seit einigen Jahren verfügbaren archäologischen Quellen deutlich erkennen lässt. Von rheinischer und kölnischer Grenzlandtristesse, vom vorherrschenden Eindruck eines Abseits im fernen, entlegenen Nordosten des fränkischen Reichs gilt es Abschied zu nehmen. Und da schon einmal von Rang und Platzierung die Rede ist: Dass im Titel dieser Studie Plektrud vor Pippin steht, stellt unter rheinischen Vorzeichen keinen Zufall dar.

Zustimmung Karl Martells möglich war, wie einige Forscher meinen, bezweifle ich, da der 13.V.716 als wahrscheinlicher Termin zu gelten hat (vgl. KRUSCH, in: MGH. SS rer. Merov., Bd. 6 [wie Anm. 76], S. 306). Damals war Karl aber noch vollauf damit beschäftigt, seinen Herrschaftsanspruch im Kampf überhaupt erst durchzusetzen. Vgl. etwa SEMMLER, S. 16, 28; FOURACRE, Age (wie Anm. 3), S. 61; GERBERDING, 716 (wie Anm. 3), S. 213f.

BERNARD S. BACHRACH – DAVID S. BACHRACH

NITHARD AS A MILITARY HISTORIAN  
OF THE CAROLINGIAN EMPIRE, C 833–843

Introduction

Despite the substantially greater volume of sources that provide information about the military affairs of the ninth century as compared to the eighth, the lion's share of scholarly attention concerning Carolingian military history has been devoted to the reign of Charlemagne, particularly before his imperial coronation in 800, rather than to his descendants<sup>1</sup>. Indeed, much of the basic work on the sources, that is required to establish how they can be used to answer questions about military matters in the period after Charlemagne, remains to be done. An unfortunate side-effect of this relative neglect of military affairs as well as source criticism for the ninth century has been considerable confusion about the nature and conduct of war in this period<sup>2</sup>. To date, the field has been dominated by a small handful of studies that draw upon an impressionistic selection of texts and focus on a narrow range of questions, which has resulted in misleading conclusions about the nature of warfare in the *regnum Francorum*.

- 1 The outpouring of studies on Carolingian military history during the reign of Charlemagne is vast. For an introduction to this topic, see Étienne RENARD, *La politique militaire de Charlemagne et la paysannerie franque*, in: *Francia* 36 (2009), p. 1–33; Walter GOFFART, *Frankish Military Duty and the Fate of Roman Taxation*, in: *Early Medieval Europe* 16 (2008), p. 166–190; Carroll M. GILLMOR, *The 791 Equine Epidemic and its Impact on Charlemagne's Army*, in: *Journal of Medieval Military History* 3 (2005), p. 23–45; John FRANCE, *The Composition and Raising of the Armies of Charlemagne*, in: *Journal of Medieval Military History* 1 (2002), p. 61–82; Bernard S. BACHRACH, *Charlemagne's Cavalry: Myth and Reality*, in: *Military Affairs* 47/3 (1983), p. 181–187; Robert-Henri BAUTIER, *La Campagne de Charlemagne en Espagne (778). La réalité historique*, in: *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Bayonne* 135 (1979), p. 1–5. Also see Bernard S. BACHRACH, *Early Carolingian Warfare*, Philadelphia 2001; and ID., *Charlemagne's Early Campaigns (768–777). A Diplomatic and Military Analysis*, Leiden 2013, with the literature cited there.
- 2 There are some notable exceptions to this otherwise considerable lacuna, particularly with regard to the lands east of the Rhine. See, for example, Charles R. BOWLUS, *Franks, Moravians, and Magyars. The Struggle for the Middle Danube, 788–907*, Philadelphia 1995; Eric J. GOLDBERG, *Struggle for Empire. Kingship and Conflict under Louis the German, 817–876*, Ithaca (NY) 2006, particularly p. 119–146; Simon COUPLAND, *The Carolingian Army and the Struggle against the Vikings*, in: *Viator* 35 (2004), p. 49–70; and Ekkehard EICKHOFF, *Maritime Defence of the Carolingian Empire*, in: Rudolf SIMEK, Ulrike ENGEL (ed.), *Vikings on the Rhine. Recent Research on Early Medieval Relations between the Rhinelands and Scandinavia*, Vienna 2004, p. 50–64. Also now see Walter GOFFART, »Defensio Patriae« as a Carolingian Military Obligation, in: *Francia* 43 (2016), p. 21–39, who illuminates the methodological errors made by previous scholars regarding the important question of the obligation on all men with property to participate in the defense of the realm.

Typical in this regard is the influential article by Josef Fleckenstein concerning the putative decline of *militia* forces used as expeditionary levies following Charlemagne's reign. Relying on just two capitularies, one issued in 808 and the other in 847, Fleckenstein asserted that the mobilization of small-scale landowners had ended completely by the latter date<sup>3</sup>. Obviously, the use of just two capitularies in this manner is fraught with methodological problems. And indeed, scholars have identified the continued mobilization of such levies by the successors of the Carolingians during the tenth and eleventh century, both east and west of the Rhine<sup>4</sup>. Nevertheless, Fleckenstein's essay has exercised considerable influence over subsequent views of ninth-century military organization, particularly in the German-language tradition<sup>5</sup>.

Timothy Reuter similarly has exerted significant influence over scholarly understanding of Carolingian military history during the ninth century through two articles that are based on a narrow selection of capitularies and passages from a limited group of narrative texts<sup>6</sup>. Reuter asserted, like Fleckenstein, that *militia*-based expeditionary levies of small-scale farmers disappeared after c 800. Reuter also claimed that there was a concomitant end to Carolingian military expansion because of the

- 3 Josef FLECKENSTEIN, Adel und Kriegerum und ihre Wandlung im Karolingerreich, in: *Nascita dell'Europa ed Europa Carolingia. Un'equazione da verificare*, Vol. 1, Spoleto 1987 (Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 27), p. 67–94, here p. 89–92.
- 4 With regard to the west, see Marjorie CHIBNALL, *Military Service in Normandy Before 1066*, in: *Anglo-Norman Studies* 5 (1982), p. 65–77; Emily Zack TABUTEAU, *Definitions of Feudal Military Obligations in Eleventh-Century Normandy*, in: Morris S. ARNOLD (ed.), *On the Laws and Customs of England: Essays in Honor of Samuel E. Thorne*, Chapel Hill (NC) 1982, p. 18–59; David BATES, *Normandy Before 1066*, London 1982, p. 122–125, 156–157; and Bernard S. BACHRACH, *Fulk Nerra – The Neo Roman Consul: A Political Biography of the Angevin count 987–1040*, Berkeley 1993. With respect to the lands in the east, see David S. BACHRACH, *Warfare in Tenth-Century Germany*, Woodbridge 2012; and ID., *Feudalism, Romanticism, and Source Criticism. Writing the Military History of Salian Germany*, in: *Journal of Medieval Military History* 13 (2015), p. 1–26.
- 5 See, for example, Hagen KELLER, *Grundlagen ottonischer Königsherrschaft*, in: Karl SCHMID (ed.), *Reich und Kirche vor dem Investiturstreit. Vorträge beim wissenschaftlichen Kolloquium aus Anlaß des achtzigsten Geburtstag von Gerd Tellenbach, Sigmaringen 1985*, p. 17–34, here p. 21, n. 14; and Werner RÖSENER, *Rittertum und Krieg im Staufereich*, in: ID. (ed.), *Staat und Krieg vom Mittelalter bis zur Moderne*, Göttingen 2000, p. 37–63, here p. 40.
- 6 These are Timothy REUTER, *Plunder and Tribute in the Carolingian Empire*, in: *Transactions of the Royal Historical Society*, 5<sup>th</sup> series 35 (1985), p. 75–94; and ID., *The End of Carolingian Military Expansion*, in: Peter GODMAN, Roger COLLINS (ed.), *Charlemagne's Heir. New Perspectives on the Reign of Louis the Pious (814–840)*, Oxford 1990, p. 391–405. Regarding the influence of Reuter's model of the decline of the expeditionary levy and end of Carolingian military expansion c 800 see, for example, Janet NELSON, *Ninth-Century Knighthood: The Evidence of Nithard*, in: Christopher HARPER-BILL (ed.), *Studies in Medieval History Presented to R. Allen Brown*, Woodbridge 1989, p. 255–266, repr. in: *The Frankish World 750–900*, London 1996, p. 75–87, here p. 78; Karl LEYSER, *Early Medieval Warfare*, in: Janet COOPER (ed.), *Battle of Maldon: Fiction and Fact*, London 1993, p. 87–108, repr. in: Timothy REUTER (ed.), *Communications and Power in Medieval Europe: The Carolingian and Ottonian Centuries*, London 1994, p. 29–50, here p. 34; Matthew INNES, *State and Society in the Early Middle Ages: The Middle Rhine Valley, 400–1000*, Cambridge 2000, p. 144; and Simon MACLEAN, *Kingship and Politics in the Late Ninth Century: Charles the Fat and the End of the Carolingian Empire*, Cambridge 2003, p. 16–17.



putative decline in the numbers of men who were available for military service<sup>7</sup>. However, these assertions are not supported by a broader corpus of sources that provide information about either the continued deployment of *militia* levies, or the large-scale of Carolingian military operations during the ninth century<sup>8</sup>.

The focus by both Fleckenstein and Reuter on the question of the supposed discontinuity of military levies of *militia* forces is consistent with the long historiographical tradition, dating back to Heinrich Brunner's landmark study »Der Reiterdienst und die Anfänge des Lehnwesens«, in which he sought a socio-military explanation for the putative transition from »the nation in arms« to »feudal knights«<sup>9</sup>. The approach taken by Brunner, and more recent scholarship following his lead, is conspicuous for failing to address the much wider range of questions relating to the conduct of warfare. These include matters such as logistics, training, sieges, and military technology, which have been considered in much more detail by specialists in other fields, particularly Anglo-Saxon and Anglo-Norman history<sup>10</sup>.

It is clear from a methodological perspective that a reappraisal of the conduct and nature of war in the ninth-century *regnum Francorum* requires the investigation of a wide range of topics that is based upon a thorough analysis of all pertinent source materials. These include not only texts but also information drawn from archaeological excavations, which are available in substantial numbers for the Carolingian period<sup>11</sup>. However, the process of analyzing and, just as importantly, vetting source materials that shed light on the military history of the Carolingian Empire in the period after Charlemagne, is in its infancy. In fact, so little analysis of the sources has been undertaken by military historians that it is not yet possible to write the history of

7 REUTER, Plunder and Tribute (as in n. 6), p. 75–94.

8 For critiques of Reuter's methodology and conclusions, see RENARD, La politique militaire de Charlemagne (as in n. 1), p. 14, 22; FRANCE, The Composition and Raising of the Armies of Charlemagne (as in n. 1), p. 66; Eric GOLDBERG, Ludwig der Deutsche und Mähren. Eine Studie zu karolingischen Grenzkriegen im Osten, in: Wilfried HARTMANN (ed.), Ludwig der Deutsche und seine Zeit, Darmstadt 2004, p. 67–94, here p. 70; ID., Struggle for Empire: Kingship and Conflict under Louis the German, 817–876, Ithaca 2006, p. 120.

9 Heinrich BRUNNER, Der Reiterdienst und die Anfänge des Lehnwesens, in: Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte, Germ. Abt. 8 (1887), p. 1–38, repr. in ID., Forschungen zur Geschichte des deutschen und französischen Rechts, Stuttgart 1894, p. 39–74. See in this regard the observations by BACHRACH, Feudalism, Romanticism, and Source Criticism (as in n. 4), here p. 3–8.

10 This literature in this area is vast. Some useful starting points include C. Warren HOLLISTER, The Military Organization of Norman England, Oxford 1965; Nicholas P. BROOKS, England in the Ninth Century: The Crucible of Defeat, in: Transactions of the Royal Historical Society. Series 5, 29 (1979), p. 1–20; Michael JONES, The Logistics of the Anglo-Saxon Invasions, in: Daniel M. MASTERSON (ed.), Naval History: The Sixth Symposium of the United States Naval Academy, Wilmington 1987, p. 62–69; John O. PRESTWICH, Military Intelligence under the Norman and Angevin Kings, in: George GARNETT, John HUDSON (ed.), Law and Government in Medieval England and Normandy: Essays in Honour of Sir James Holt, Cambridge 1994, p. 1–30; Richard ABELS, The Costs and Consequences of Anglo-Saxon Civil Defense, 878–1066, in: John BAKER, Stuart BROOKES, Andrew REYNOLDS (ed.), Landscapes of Defense in Early Medieval Europe, Turnhout 2013, p. 195–222.

11 See the discussion of this issue by Bernard S. BACHRACH, David S. BACHRACH, Landscapes of Defense: At the Nexus of Archaeology and History in the Early Middle Ages, in: Francia 42 (2015), p. 231–252.

warfare in the ninth century. The burden of this present study, therefore, is to take an important first step toward this goal by assessing the information regarding military affairs that is provided in the exceptionally important »Histories«, written by Charlemagne's grandson Nithard between 840–842. This task is two-fold, requiring first an assessment of the reliability of this author in providing accurate information about military affairs and second an analysis of what Nithard has to say about the conduct of war.

### Evaluating Nithard and his Text

The assessment of Nithard's »Histories« and the information that he provides regarding military matters must begin with an understanding of his background, his knowledge of military affairs, the purpose for which he wrote, and the intended audience for the text. The answers to these questions illuminate not only Nithard's access to information about the conduct of war, but also whether he had an interest in providing this information in an accurate manner<sup>12</sup>.

In this context, it is noteworthy that Nithard enjoyed an exceptional education and had a lengthy career, including duties as a military commander. Nithard was the illegitimate son of Angilbert, the lay abbot of Saint-Riquier (790–814), and Charlemagne's daughter Bertha. Born at the royal court no later than 800 and educated in the palace complex at Aachen, this illegitimate grandson of Charlemagne served as an official both under his uncle Emperor Louis the Pious (814–840), and under his cousin, King Charles the Bald of West Francia (840–877)<sup>13</sup>. Nithard received benefices from Emperor Louis for his highly regarded service<sup>14</sup>, and very likely participated in military campaigns during the 820s and 830s<sup>15</sup>. Nithard certainly served in a military capacity under Charles the Bald, fighting at the battle of Fontenoy on 25 June 841, participating in high level discussions of strategy with the king, and ultimately dying in combat near Angoulême while fighting Viking raiders in 844<sup>16</sup>. In addition to his military duties, Nithard undertook a number of high-level diplomatic missions on behalf of his cousin, including acting as an emissary to Charles's eldest brother and frequent adversary Lothair I (840–855), and as one of the twelve com-

12 Regarding the interrogation of narrative sources for the purposes of writing military history, see David S. BACHRACH, *Memory, Epistemology, and the Writing of Early Medieval Military History: The Example of Bishop Thietmar of Merseburg (1009–1018)*, in: *Viator* 38 (2007), p. 63–90.

13 See the useful discussion of Nithard's career by Claudia VILLA, *Nithard, from History to Legend*, in: Francesco LO MONACO, Claudia VILLA (ed.), *I Giuramenti di Strasburgo: testi e tradizione/The Strasbour Oaths: Texts and Transmission*, Florence 2009, p. 93–111.

14 Nithard, *Historiarum libri IIII*, ed. Ernst MÜLLER, 3<sup>rd</sup> ed., Hanover 1907 (MGH. SS rer. Germ., 44), 2.2, p. 14–15. There is a new French translation of the edition of this text by Philippe LAUER from 1926. See Nithard: *Histoire des fils de Louis le Pieux*, ed. and trans. Philippe LAUER and revised by Sophie GLANSDORFF, Paris 2012. There are no significant differences between the new MGH edition and the revised Lauer edition.

15 Janet NELSON, *Public Histories and Private History in the Work of Nithard*, in: *Speculum* 60/2 (1985), p. 251–293, here p. 269, makes this suggestion with regard to Nithard, in part on the basis of the information that Nithard shared about Louis' military campaigns during this period.

16 For Nithard's participation in the fighting at Fontenoy, see Nithard, ed. MÜLLER (as in n. 14), 2.2, p. 14–15. For Nithard's death in battle, see François L. GANSHOF, *Note critique sur la biographie de Nithard*, in: *Mélanges Paul Thomas*, Bruges 1930, p. 335–344, here p. 335–341.

missioners given the task of dividing the Carolingian empire equally among Louis the Pious's three surviving sons in 842–843<sup>17</sup>. Consequently, it is possible to conclude with great confidence that Nithard was an expert in military affairs, and had the knowledge to provide detailed information about the conduct of war. The next question that must be asked, therefore, is whether he had an interest in providing an accurate account of what he knew.

### Audience for the Text and »Causa Scribendi«

Nithard's text has received considerable attention from scholars with regard to both the purpose for which he wrote, and his intended audience. One recent strand of scholarship has focused on the importance of Nithard's work in shedding light on contemporary concepts of masculinity and family bonds, although rather conspicuously has avoided military matters that were at the heart of aristocratic masculine identity<sup>18</sup>. Earlier scholarly traditions were rather more focused on Nithard's intentions and audience. Hans Patze and Hans-Werner Goetz, for example, have argued that Nithard wrote in order to promote the cause of justice and discuss the obligations of both kings and magnates to serve the public good<sup>19</sup>. Perhaps the most detailed and comprehensive treatment of Nithard, however, has been by Janet Nelson, who made a compelling case that the »Histories« were intended to serve a propaganda purpose for an audience of secular magnates at Charles the Bald's court. In particular, Nelson contended that Charles the Bald commissioned Nithard to write the first three books of the »Histories« in order to support Charles's claims to rule in West Francia, and also to depict Lothair I's actions in a negative light<sup>20</sup>. On the basis of newly developed information regarding the manuscript tradition for Nithard's work as well as evidence that other contemporary writers had access to the full text

17 Nithard, ed. MÜLLER (as in n. 14), 2.2, and 4.1, p. 14–15, 40–41. See the discussion of the process that led ultimately to the treaty of Verdun, including the role played by Nithard, in François L. GANSHOF, *Zur Entstehungsgeschichte und Bedeutung des Vertrages von Verdun (843)*, in: *Deutsches Archiv* 12 (1956), p. 313–330; and translated as, *The Genesis and Significance of the Treaty of Verdun (843)*, by Janet SONDEHEIMER in: François L. GANSHOF (ed.), *The Carolingians and the Frankish Monarchy: Studies in Carolingian History*, London 1971, p. 289–302.

18 See, for example, Dana POLANICHKA, »As a Brother Should Be«, *Siblings, Kinship, and Community in Carolingian Europe*, in: Jason COY, Benjamin MARSCHKE, Jared POLEY, Claudia VERHOEVEN (ed.), *Kinship, Community and Self: Essays in Honor of David Warren Sabean*, New York 2015, p. 23–36; Meg LEJA, *The Making of Men, Not Masters: Right Order and Lay Masculinity According to Dhuoda and Nithard*, in: *Comitatus* 39 (2008), p. 1–40 with the literature cited there; Stuart AIRLIE, *The World, the Text and the Carolingian: Royal, Aristocratic and Masculine Identities in Nithard's »Histories«*, in: Patrick WORMALD, Janet L. NELSON (ed.), *Lay Intellectuals in the Carolingian World*, Cambridge 2007, p. 51–76; repr. in: Stuart AIRLIE, *Power and its Problems in Carolingian Europe*, Farnham 2012, with the same pagination.

19 See Hans PATZE, »Iustitia« bei Nithard, in: *Festschrift für Hermann Heimpel zum 70. Geburtstag am 19. September 1971*, Vol. 3, Göttingen 1972, p. 147–165; Hans-Werner GOETZ, *Staatsvorstellung und Verfassungswirklichkeit in der Karolingerzeit, untersucht anhand des »Regnum«-Begriffs in erzählenden Quellen*, in: Joerg O. FICHTE, Karl Heinz GÖLLER, Bernhard SCHIMMELPFENNIG (ed.), *Zusammenhänge, Einflüsse, Wirkungen. Kongreßakten zum ersten Symposium des Mediävistenverbandes in Tübingen 1984*, Berlin 1986, p. 229–240.

20 NELSON, *Public Histories* (as in n. 14), p. 251–293.

of the »Histories«, Nelson subsequently revised her argument, concluding that the entire text was intended to serve the ends of both royal propaganda and education<sup>21</sup>. In this vein, Nelson's argument certainly is enhanced by the fact that Nithard wrote in a plain style that would have been accessible to an audience of secular aristocrats<sup>22</sup>.

Nelson's conclusions regarding both the purpose and audience for Nithard's »Histories« subsequently were affirmed by Stuart Airlie, who places Nithard's work within a broad context of writing by laymen, who were motivated to comment upon and attempt to influence events during the political crises of the 830s and 840s<sup>23</sup>. In commenting on Nithard's audience, Airlie describes the »Histories« as a »mirror for the aristocracy as well as for princes«<sup>24</sup>.

The compelling arguments made by Nelson and Airlie, specifically that Nithard had a fundamentally didactic as well as propagandistic purpose and that his intended audience was comprised of fellow secular aristocrats and members of Charles the Bald's court, have important implications for interpreting the information that he provides about military matters. First, insofar as Nithard's discussion of events and the decisions made by the Carolingian kings and their commanders did not impinge directly on his anti-Lothair *parti pris*, the author had an incentive to ensure the good will of the audience by providing accurate information insofar as he was able. This incentive was strengthened even further by the fact that Nithard's audience consisted of men who were intimately familiar with the subject matter of the »Histories«, because many of them had served in the king's army on campaign.

Nithard's didactic purpose also gave him a strong incentive to provide accurate information so as to give proper lessons with respect to effective and ineffective military decision-making. The use of historical works for this purpose was very well established at the court of Charlemagne, where Nithard was raised, and in the courts of Louis the Pious and Charles the Bald by whom Nithard was employed. Indeed, the Carolingians fully embraced the argument by Isidore of Seville in his »Etymologies« that men who wished to be effective rulers should read history because these texts allowed them to benefit from the experiences of the past<sup>25</sup>. Charlemagne's interest in *historiae* and *res gestae antiquorum*, as sources of information about the past, was

21 Janet NELSON, History-Writing at the Court of Louis the Pious and Charles the Bald, in: Anton SCHARER, Georg SCHEIBELREITER (ed.), *Historiographie im frühen Mittelalter*, Vienna 1994, p. 435–442.

22 The unadorned nature of Nithard's text was stressed by Franz BRUNHÖLZL, *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, Munich 1975, p. 399–400; but also see the observation by NELSON, *Public Histories* (as in n. 14), p. 253 that unadorned does not mean simple or simplistic.

23 AIRLIE, *The World, the Text* (as in n. 17), here p. 61. But also see POLANICHKA, »As a Brother Should Be« (as in n. 18), p. 23–36; Dana M. POLANICHKA, Alex CILLEY, *A Very Personal History of Nithard: Family and Honour in the Carolingian World*, in: *Early Medieval Europe* 22 (2014), p. 171–200, for an interpretation of the text as an expression of Nithard's family identity.

24 AIRLIE, *The World, the Text* (as in n. 17) p. 71.

25 Isidore of Seville, *Etymologiarum sive originum libri XX*, ed. Wallace Martin LINDSAY, Oxford 1911, Bk. I, ch. XLIII. See the discussion by Jacques FONTAINE, *Isidore de Séville et la culture classique dans l'Espagne wisigothique*, Paris 1959, p. 180–185, regarding Isidore's view of history.

well documented in Einhard's popular »Vita Karoli«<sup>26</sup>. Indeed, when writing in 798 to Charlemagne, who was campaigning in Saxony, Alcuin addressed the king in the persona of Horace (Flaccus), a veteran soldier (*veteranus miles*), and reminded him of the importance of historical works when fighting wars<sup>27</sup>. Alcuin observed, »that it is very important for us to read in ancient books of history about the kind of strength that fighting men had so that the kind of wise temperament, which ought to be acted upon, shall guide and rule us in all things«<sup>28</sup>. Similarly, Lupus of Ferrières presented Charles the Bald »brief summary of the deeds of the emperors«, emphasizing that reading histories was important for conducting public affairs<sup>29</sup>. Consequently, Nithard's text fits within a lengthy tradition of historiographical works that were intended for a didactic purpose and offered lessons regarding the effective conduct of military affairs.

### Nithard on the Conduct of War

Despite the considerable scholarly attention to Nithard's *causae scribendi* and his audience, there are no studies that treat in a systematic manner the overwhelmingly military content of his text, although several scholars have drawn on the »Histories« in studies that deal with specifically social aspects of Carolingian warfare. For example, Janet Nelson briefly addressed some military aspects of Nithard's work in a study focused on the issue of »kighthood« in the Carolingian period, and John Gillingham utilized Nithard's »Histories« as a witness to changing Frankish attitudes toward killing other high-ranking Franks in battle<sup>30</sup>. However, there are no studies of Nithard that consider his discussion of topics that now are central to the investigation of military history, such as military organization, logistics, tactics, or strategy. The following sections, therefore, will set out in detail Nithard's observations about the conduct of war during 830s and 840s. We then will conclude with a discussion of the implications of Nithard's depiction of this period for our understanding of Carolingian warfare in the period following the death of Charlemagne in 814.

26 Einhard, *Vita Karoli Magni*, ed. Oswald HOLDER-EGGER, 6<sup>th</sup> ed., Hanover 1911 (MGH. SS rer. Germ., 25), ch. 24, p. 29.

27 Alcuin, *Epistolae*, ed. Ernst DÜMMLER, in: MGH Epp., Vol. 4, Berlin 1895, No 149, p. 241–245.

28 *Ibid.*, p. 242, *quod militantibus virtutis genus maxime necessarium esse in antiquis historiarum libris legimus, ut cuncta sapiens temperantia, quae agenda sint, regat atque gubernet.*

29 See the discussion by Rosamond MCKITTERICK, *Charles the Bald (823–877) and his library: the patronage of learning*, in: *The English Historical Review* 95 (1980), p. 28–47, and republished with the same pagination in EAD., *The Frankish Kings and Culture in the Early Middle Ages*, Aldershot 1995, here p. 35.

30 NELSON, *Ninth-Century Knighthood* (as in n. 6), p. 255–266; JOHN GILLINGHAM, *Fontenoy and After: Pursuing Enemies to Death in France Between the Ninth and the Eleventh Centuries*, in: Paul FOURACRE, David GANZ (ed.), *Frankland: The Franks and the World of the Early Middle Ages, Essays in Honour of Dame Jinty Nelson*, Manchester 2008, p. 242–265.

## Military Organization

As discussed above, with a few notable exceptions, current scholarly understanding of the organization of Carolingian military forces in the period after Charlemagne is that levies of small property owners for campaign duty came to an end around the turn of the ninth century<sup>31</sup>. By contrast, throughout his »Histories«, Nithard makes clear that military forces commanded by Louis the Pious and all three of his sons, who contended for rule of the *regnum Francorum*, were drawn from both the military households of magnates and from the expeditionary levies. This included the use of these levies for offensive as well as defensive operations.

For example, in his discussion of the campaign that Louis the Pious ordered against Lothair I in the spring of 834, Nithard observes that Count Wido and »all of the men between the Seine and Loire« were dispatched to the Breton frontier<sup>32</sup>. Nithard does not identify any particular magnates when discussing this mobilization, but does mention that several of the *comites* in Wido's army, who were responsible for mobilizing the expeditionary levies of their *pagi*, were killed in the battle. Nithard also observed that the losses suffered by Louis the Pious's army included not only magnates but also *plebis innumera multitudo*, which is a clear reference to men of lower social and economic standing<sup>33</sup>. The naming of counts and also the *plebs*, who died in this campaign, makes clear that levies participated in the campaign. Indeed, as Walter Goffart has demonstrated in several studies, the so-called *pauperi*, another term for *plebs*, were subject to military mobilization under both Charlemagne and his successors<sup>34</sup>.

Nithard again points to the mobilization of a very large force, which included both magnate led elements and levies commanded by counts in his description of Lothair's invasion of Charles's territories in October 840<sup>35</sup>. In his initial discussion of Lothair's advance, Nithard observes that the senior Carolingian king mobilized all of the men, i. e. *omnes*, living east of the Charbonnière forest<sup>36</sup>. Nithard returned to his commentary on these forces when discussing Charles's own advance toward the Seine in March 841. According to Nithard, once Charles arrived at the river, he learned that a number of magnates as well as all counts (*comites*), abbots, and bishops from east of the Charbonnière had been deployed along the Seine. Nithard observes that Lothair had positioned a rear guard there in order to prevent Charles from crossing the river<sup>37</sup>. The presence of the counts in this army, as in 834, indicates that levies of *militia* troops as well as the household troops of the various magnates who were serving in Lothair's army at this time.

In addition to observing the role played by forces led by counts in expeditionary campaigns, Nithard also signals the deployment of small-scale landowners for ser-

31 For a contrary view, see GOLDBERG, *Struggle for Empire* (as in n. 2), p. 119–146.

32 Nithard, ed. MÜLLER (as in n. 14), 1.5, p. 7–8.

33 *Ibid.*

34 GOFFART, *Frankish Military Duty* (as in n. 1), p. 166–190; *id.*, »*Defensio Patriae*« (as in n. 2), p. 21–39.

35 Nithard, ed. MÜLLER (as in n. 14), 2.3 and 2.6, p. 15–16, 19–20.

36 *Ibid.*, 2.3, p. 15–16.

37 *Ibid.*, 2.6, p. 19–20.



vice in offensive campaigns when he discusses the mobilization of regional levies by the Carolingian kings. The use of regional designations, e.g. Burgundians or Tournois, to denote offensive military forces that included *militia* levies as well as the military households of various magnates, dates to the Merovingian period, and was carried through into the eighth and ninth century. Gregory of Tours, for example, whose history was widely read by men of Nithard's status and education, observed that the »men of the Touraine« served in Poitou, that is outside of their home region, as part of King Guntram's army<sup>38</sup>. In this case, Gregory made clear that many of the Tournois who went on campaign had not been mobilized by the count of the city, but rather were drawn by the hope of plunder.

Other, much more contemporary writers of history, e.g. from the late eighth to the mid-ninth century, also identified levies on the basis of the region from which they were mobilized. In his discussion of Charlemagne's invasion of Spain in 778, for example, the author of the »Annales regni Francorum« observed that Charlemagne's two armies were drawn *de partibus Burgundiae et Austriae vel Baioariae seu Provinciae et Septimaniae et pars Langobardorum*<sup>39</sup>. The author similarly observed with regard to Charlemagne's campaign in 806 into Bohemia, that the army was mustered *de Baioaria et Alamannia atque Burgundia*<sup>40</sup>.

Ermoldus Nigellus, who had military experience under King Pepin I of Aquitaine (817–838), also used regional designations to denote levies<sup>41</sup>. In his presentation of Louis the Pious's Breton campaign in 818, for example, Ermoldus observes that Louis mobilized the Franks and their subject peoples to serve in his army. Ermoldus then discusses the thousands of Swabians who were »organized by their hundreds«, and the *cobors* of Saxons, and the force (*manus*) of Thuringians, and the very large number of young men from Burgundy<sup>42</sup>. It is noteworthy in this context that the Swabian peasant levies (*rustici*) continued to be depicted in narrative sources as being organized by their hundreds into the late eleventh century<sup>43</sup>.

Nithard's exact contemporary, the author of the »Vita Hludowici«, usually denoted as the Astronomer, describes the army sent by Louis the Pious in 815 to intervene

38 Gregory of Tours, *Libri Historiarum X*, in *Gregorii Turonensis Opera*, ed. Bruno KRUSCH, Wilhelm LEVISON, Vol. 1, Hanover 1937–1951 (MGH. SS rer. Merov., 1), Bk. 7, ch. 28, p. 346, *Securisque sunt eum de Toronicis multi lucre causa*. The basic study remains, Bernard S. BACHRACH, *Merovingian Military Organization, 481–751*, Minneapolis 1972. However, for various additions and modifications see ID., *Quelques observations sur la composition et les caractéristiques des armées de Clovis*, in: Michel ROUCHE (ed.), *Clovis: Histoire et Mémoire*, Vol. I, Paris 1997, p. 689–703; ID., *The Imperial Roots of Merovingian Military Organization*, in: Anne Norgard JORGENSEN, Birthe L. CLAUSEN (ed.), *Military Aspects of Scandinavian Society in a European Perspective, AD 1–1300*, Copenhagen 1997, p. 25–31.

39 *Annales regni Francorum*, ed. Friedrich KURZE, Hanover 1907 (MGH. SS rer. Germ., 6), an. 778, p. 50.

40 *Ibid.*, an. 806, p. 122.

41 Ermoldus Nigellus, *In honorem Hludowici*, ed. Ernst DÜMMLER, in: MGH. Poetae, Vol. 2, Berlin 1884, Bk. 4, l. 137–138, p. 62.

42 Ermoldus Nigellus, *In honorem Hludowici*, Bk. 3, l., 258–267, p. 48.

43 This point was made by Berthold of Reichenau in the context of the German civil wars of the 1080s. See *Die Chroniken Bertholds von Reichenau und Bernolds von Konstanz 1054–1100*, ed. Ian S. ROBINSON, Hanover 2003 (MGH. SS rer. Germ. N. S., 14), Hanover 2003, an. 1078, p. 322–323.



in the Danish succession struggle as being comprised of Abodrites and forces commanded by Saxon *comites*<sup>44</sup>. The Astronomer repeats this usage in discussing Louis the Pious's spring campaign in 816 against the Sorbs, another Slavic people living between the Saale and Elbe rivers. The author observes that Louis mobilized both the men who are called East Franks, i. e. *orientales Franci*, and also the Saxon counts<sup>45</sup>.

Nithard routinely deploys regional designations to denote a broad-based mobilization of forces rather than a summons issued only to specific magnates and their military households. In discussing the period immediately preceding the death of Louis the Pious in June 840, for example, Nithard claims that Louis the German invaded Swabia having levied forces from among the Thuringians and Saxons<sup>46</sup>. In a similar manner, when discussing Lothair I's offensive against Charles in August and September 841, Nithard observes that the former had very substantial forces of Saxons, Austrasians, and Swabians<sup>47</sup>. In this case, Nithard's emphasis on the large number of men from these regions makes clear that he was not referring merely to small contingents of mounted troops in the military households of magnates. We see this same dynamic at play in Nithard's discussion of events in the winter of 842, when Charles and Louis combined their armies at Mainz to face Lothair yet again. While camped in and around this fortress city, the two royal brothers were joined by reinforcements led by Louis's son Carloman, whom Nithard describes leading »an immense army of Bavarians and Swabians«<sup>48</sup>. Once again, the very large number of men who were mobilized indicates that this force included *militia* levies as well as the military households of magnates.

### Sizes of Armies and Overwhelming Force

Nithard not only frequently mentions that the armies mobilized by the various Carolingian rulers were large, he also emphasizes the positive political effect of employing what modern military specialists characterize as the doctrine of overwhelming force. This is a different issue from the wide-spread topos found in medieval narrative sources where authors claimed that the opponents possessed a vast numerical superiority in order to explain away defeats by the »home side« and to enhance their victories against putatively overwhelming odds<sup>49</sup>. Rather, Nithard indicates that the Carolingian kings of his day frequently chose a policy of mobilizing the largest possible army for operations in the field, and that failing to do so could have significant negative political as well as military consequences.

44 Astronomer, *Vita Hludowici imperatoris*, ed. Ernst TREMP, Hanover 1995 (MGH. SS rer. Germ., 64), ch. 25, p. 214–215.

45 *Ibid.*, ch. 26, p. 214–215.

46 Nithard, ed. MÜLLER (as in n. 14), 1.8, p. 12–13.

47 *Ibid.*, 3.3, p. 31–33.

48 *Ibid.*, 3.7, p. 38, *cum ingenti exercitu Baioariorum et Alamannorum*.

49 With regard to this practice among medieval authors, see the observations by Bernard S. BACHRACH, *Early Medieval Military Demography: Some Observations on the Methods of Hans Delbrück*, in: Donald KAGAY, L. J. Andrew VILLALON (ed.), *The Circle of War*, Woodbridge (UK) 1999, p. 3–20.

Nithard first illuminates the important political implications of having a large or an insufficiently large army in his discussion of the events at the Field of Lies in late June 833. This confrontation marked the culmination of the revolt by Lothair, Louis the German, and their brother Pepin I of Aquitaine (died 838) against their father, Emperor Louis the Pious. Nithard emphasizes that the three brothers confronted their father with a massive army (*ingens exercitus*)<sup>50</sup>. It was in this context that the magnates serving as subordinate military commanders on Louis the Pious' side made the decision to abandon their ruler rather than face this overwhelmingly large host. They were willing, according to Nithard, to accept promises of future reward from the emperor's sons in return for their betrayal of their ruler<sup>51</sup>. Nithard did not need to add for his audience that Louis the Pious' men were not willing to die on the battlefield in a hopeless cause.

The situation was reversed, however, one year later when Lothair faced Louis the Pious at Chouzy in August 834. Nithard makes clear that it was now Louis the Pious who possessed the larger army, having mobilized a powerful force (*manus valida*) in the Frankish heartlands. Louis the Pious's military position was further enhanced by the decision of Louis the German to switch sides in the conflict and join him with »all of the forces from the further side of the Rhine«<sup>52</sup>. As a consequence of the changed status of forces, it was now Lothair who was forced to concede defeat, and accept humiliating conditions, including being confined to Italy, from where he was not permitted to leave without his father's permission<sup>53</sup>. In both of these military confrontations it is noteworthy that no battle was fought, precisely because it was clear that one side possessed overwhelming force.

Nithard suggests that Lothair applied the lessons of 833–834 once he made the decision in 840 to attempt to acquire rule of the entire *regnum Francorum* and deprive his brothers Louis and Charles of the territories that had been assigned to them by their father in 836<sup>54</sup>. According to Nithard, immediately after Lothair received word of his father's death, he began advancing north through the Alps at a very deliberate pace, sending out emissaries to make promises or offer threats to all of the magnates along his line of march<sup>55</sup>. Nithard emphasizes that Lothair's plan of building up his forces in this manner was quite successful, drawing supporters either through their greed or their fear<sup>56</sup>.

Lothair's ability to mobilize a large army encouraged him to pursue an aggressive strategy, according to Nithard, and the emperor thus settled upon a military solution to the succession struggle against his brothers. Lothair decided first to seek out and defeat Louis the German, and he achieved an initial victory over a comparative small element of his brother's forces in the environs of the fortress city of Worms. Lothair

50 Nithard, ed. MÜLLER (as in n. 14), 1.4, p. 5–7.

51 Ibid., p. 5, *ac variis affectionibus populum, ut a patre deficeret, filii compellunt*.

52 Ibid., 1.5, p. 8, *insuper Lodhuwico filio suo cum universis, qui trans Renum morabantur, in auxilium sibi assumpto*.

53 Ibid.

54 See Annales de Saint-Bertin, ed. Félix GRAT, Jeanne VIELLIARD, Suzanne CLÉMENCET, Léon LEVILLAIN, Paris 1964, an. 836, p. 18–20.

55 Nithard, ed. MÜLLER (as in n. 14), 2.1, p. 13–14.

56 Ibid., p. 13, *Ergo cupiditate terroreque illecti undique ad illum conflunt*.

then marched to the important royal fiscal center and palace complex at Frankfurt, where he was confronted by Louis's main army. Nithard makes clear that Lothair had hoped to overawe his brother's supporters with his own exceptionally large army, and win a bloodless victory of the type achieved at the Field of Lies. However, when the two armies faced each other, Louis's partisans gave no sign of giving up, and Lothair realized that he would not be able to achieve victory without a bloody battle because he would have been forced to attack Louis's troops, who were deployed in prepared position<sup>57</sup>. Consequently, Lothair withdrew in the hope that he would have an easier time of overcoming Charles's armies<sup>58</sup>.

Turning northwest, Lothair advanced during the autumn of 840 into the territories that had been assigned to Charles by Louis the Pious as part of the division of the *regnum Francorum*. As seen above, Lothair received additional reinforcements, whom Nithard identifies as all of the men (*omnes*) east of the Charbonnière forest as well as the support of the powerful magnates, Abbot Hilduin of St. Denis and Count Gerard of Paris, whom Nithard's audience would have understood commanded the substantial levies of *militia* troops from this densely populated region<sup>59</sup>. According to Nithard, the decision by these magnates to abandon Charles had a ripple effect, leading even more magnates to switch sides, including Pepin, a great-grandson of Charlemagne and grandson of King Pepin of Italy (781–810), as well as other local nobles, whom Nithard again describes as succumbing either to Lothair's promises or to his threats<sup>60</sup>. It is in this context that Nithard observes that Lothair decided to advance as far south as the Loire, »placing his trust in the very large size of his army«<sup>61</sup>. After gathering his forces, Lothair advanced toward Charles, who was encamped near Orleans<sup>62</sup>.

Lothair's plan, as had been the case earlier with regard to Louis at Worms, was to force a confrontation with Charles where it would be obvious to the latter's supporters that they simply could not win against such overwhelming odds. The result, as Lothair hoped, would be a victory without a battle. This plan failed, according to Nithard, because Charles's men, like those of Louis earlier, had sworn an oath to fight to the death rather than betray their king<sup>63</sup>. This is in marked contrast to the magnates who had marched with Louis the Pious to the Field of Lies in 833. In fact, such oaths may be understood as a response to the failure of so many Carolingian magnates to keep faith with Louis the Pious in his hour of dire need. What becomes clear from Nithard's text is that Lothair was unsuccessful in his effort to sow seeds of disunity among Charles's forces, and that the unified front presented by Charles's supporters prevented Lothair from gaining additional strength as his brother's army was weakened by defections. In the end, Lothair's plan to achieve a political victory on the battlefield failed, and he did not wish to risk a military confrontation.

57 Ibid., p. 14, *Lodharius illum absque praelio sibi subigere diffideret*.

58 Ibid., *sperans Karolum facilius superari posse*.

59 Nithard, ed. MÜLLER (as in n. 14), 2.3, p. 15–16.

60 Ibid. This Pepin should not be confused with Pepin II of Aquitaine.

61 Ibid., p. 16, *spe multitudinis suae fretus, Ligerem usque ut procederet, deliberavit*.

62 Ibid., 2.4, p. 16–17.

63 Ibid., 2.4, p. 16, *elegerunt potius nobiliter mori quam regem proditum derelinquere*.

Nithard then shows Lothair again seeking to utilize the strategy of bringing to bear overwhelming force in the spring of 841, by directing his attention once more against Louis. Lothair left a substantial blocking force along the Seine to protect his rear and lines of communications and supply, and then mobilized an army, characterized by Nithard as »an infinite multitude« (*infinitas multitudo*), which he led across the Rhine to invade Louis the German's lands<sup>64</sup>. Lothair, according to Nithard, employed his usual tactic of sending ahead emissaries who threatened and cajoled the *plebs* to forsake Louis. As seen above, men denoted by Nithard as *plebs*, were sufficiently wealthy to be obligated for service in the expeditionary levy. Nithard makes clear that Lothair's strategy was successful on this occasion because he convinced a number of Louis's supporters, denoted as the *populus*, that they could not withstand such an enormous army (*tantus exercitus*). Some of Louis's supporters switched sides. Others simply fled. As a consequence, Louis, who was now bereft of much of his military support, had no option other than to withdraw before Lothair's advance, and retreat to his base in Bavaria<sup>65</sup>.

In emphasizing the size of the armies employed by Carolingian rulers and the concomitant decisions by magnates, and perhaps the broader population as well, to re-assess their original loyalties, Nithard was making clear to his audience the intertwined nature of politics and war. To be seen to be winning was, in some circumstances, tantamount to winning, and having a large army, in general, was a decisive element in being seen as a winner. As a corollary, being seen as losing, which as a practical matter meant having a small army, could have equally negative consequences in the political and, consequently, the military sphere. The political implications of having a large army were not, in Nithard's view, the equivalent of commenting on the fighting ability of the army. Indeed, Nithard observes that a smaller but better trained and led force could defeat a larger but poorly led force<sup>66</sup>.

Nithard specifically addresses the problems caused when kings led small armies in the context of discussing the political and military maneuvers of the royal brothers in the months after the battle of Fontenoy (25 June 841). Following their victory over Lothair, Charles and Louis each led his army in different directions and arranged to meet again in two months on 1 September at the city of Langres, located approximately 280 kilometers southeast of Fontenoy<sup>67</sup>. Louis marched east toward the Rhineland and Charles marched southwest toward Aquitaine, each to deal with problems in his own lands, concerning which they had received information prior to the battle at Fontenoy<sup>68</sup>. Nithard criticized their decision asserting that »because all opposition *appeared* to have been overcome« Louis and Charles went their separate ways. Nithard added that »the needs of the state were neglected through their lack of

64 Ibid., 2.6 and 2.7, p. 19–21.

65 Ibid.

66 The political implications of having a large army were not, in Nithard's view, the equivalent of commenting on the fighting ability of the army. Indeed, Nithard observes that a smaller but better trained and led force could defeat a larger but poorly led force. See *ibid.*, 1.5, p. 7–8.

67 Ibid., 3.2, p. 29–31.

68 Ibid.

forethought«<sup>69</sup>. This passage might be understood as a general condemnation of the Carolingian nobility and their failure to seek the common good rather than their personal interests. However, the context here indicates that Nithard is commenting specifically on the decision of the two kings to separate their forces while Lothair was still in the field, and also the likely demobilization of at least part of their forces, i. e. the idea that each man (*quis*) did as he desired<sup>70</sup>. This latter comment would seem to have been directed not only at the kings, themselves, but also their magnates. In sum, Nithard was observing the failure of Charles and Louis to maintain the overwhelming force that had allowed them to achieve victory at Fontenoy.

Nithard illustrates the cost of this error in strategic judgment as he describes the efforts by Charles to use the victory at Fontenoy to strengthen his support in the heartlands of West *Francia*. According to Nithard, Charles dispatched emissaries to meet with the »Franks« at Quierzy. However, the magnates refused to commit to Charles, according to Nithard, because they were not sure about what actually had happened at Fontenoy. Lothair's supporters had circulated the disinformation that Charles had been killed, and that Louis was wounded in the battle<sup>71</sup>. In this context, Charles's emissaries and his potential supporters requested that he advance into the region in order to demonstrate both his health and his military strength. However, as Charles marched through the districts of Beauvais, Compiègne, Soissons, Rheims, and Châlons, the local magnates, according to Nithard, refused to join him. The overriding reason, as Nithard explains, was their contempt for the small size of Charles's army<sup>72</sup>. Nithard adds that this was also the attitude of the Aquitanians<sup>73</sup>. Nithard's explicit criticism of Charles and Louis, as well as their magnates, for failing to maintain a large, unified army after Fontenoy would appear to have the purpose of instructing his audience about the serious cost of pursuing the wrong military strategy. In this case, dividing their forces to deal with peripheral problems rather than focusing on the main threat that they faced, i. e. Lothair, gave the latter an opportunity to regroup and extend the war.

### Battle Seeking and Battle Avoiding Campaign Strategies

In his important article on the science of war in the Middle Ages, John Gillingham observed the central role played by Vegetius's »*Epitoma rei militaris*« in informing the thought of medieval military commanders about the risks inherent in battle<sup>74</sup>. Gillingham's observations are certainly apropos with regard to the early Middle

69 Ibid., p. 29, *Cumque adversa undique propulsa viderentur [...] Res autem publica inconsultius, quam oporteret, omisa.*

70 Ibid., *quo quemque voluntas rapuit, perfacile omissus abscessit.*

71 Ibid., 3.2, p. 30.

72 Ibid., *Franci vero eandem paucitatem [...] spermentes.*

73 Ibid.

74 The importance of Vegetius's observations for the thinking of medieval military commanders has been the subject of considerable debate. For a useful introduction to this debate, see the discussion by John B. GILLINGHAM, *Richard I and the Science of War in the Middle Ages*, in: ID., James C. HOLT (ed.), *War and Government in the Middle Ages: Essays in Honour of J. O. Prestwich*, Woodbridge 1984, p. 78–91; Clifford J. ROGERS, *The Vegetian »science of war« in the Middle Ages*, in: *Journal of Medieval Military History* 1 (2002), p. 1–19; and John B. GILLINGHAM,

Ages, as the »Epitoma« was very well known to the members of the Carolingian ruling family and to their advisors. Charlemagne and Alcuin communicated in letters about Vegetius's text<sup>75</sup>. Louis the German and Charles the Bald both possessed copies of the text<sup>76</sup>. Rabanus Maurus, one of Lothair's leading supporters as the abbot of Fulda, wrote a revised version of the »Epitoma«, when he served as archbishop of Mainz, which he sent to Lothair II (855–869), the son of Lothair I<sup>77</sup>. Indeed, the privileged place accorded to Vegetius's text is of piece with the significant role played by classical works, including both histories and manuals, in the education of the Carolingians. The works of numerous classical authors, such as Livy and Caesar, were assiduously copied, and often bound together in manuscripts with manuals as well as Biblical and contemporary historical works that can be understood as a curriculum to educate aristocrats for war<sup>78</sup>.

In the present context, it is notable that Vegetius had argued that combat was to be avoided unless the commander seeking battle enjoyed an overwhelming superiority in numbers of troops, as well as other advantages, including good logistic support, the choice of an advantageous field for battle, and having a secure line of communications<sup>79</sup>. In light of the importance accorded to this text by the Carolingian kings, there can be little doubt that Vegetius's warnings about the dangers of seeking battle without overwhelming force were well known to aristocrats in the followings of all three of Louis the Pious' surviving sons, and also influenced Nithard as he composed his »Histories«. It seems likely, therefore, that the ideas available in Vegetius's text also informed the thinking of Carolingian commanders and lay magnates in general when they made decisions about committing to a battle. Indeed, the influence of Vegetian thought is further suggested by the fact that in the course of numerous confrontations between Carolingian armies directly commanded by kings in the period 833–843, there were, in fact, only two battles, namely those at Worms and Fontenoy, mentioned above.

However, it is also true, as Nithard makes clear, that Carolingian kings did not always avoid battle in the field, and sometimes even sought battle when conditions

Up with Orthodoxy: In Defense of Vegetian Warfare, in: *Journal of Medieval Military History* 2 (2004), p. 149–158.

75 See Alcuin, *Epistolae*, ed. DÜMMLER (as in n. 27), No 257, p. 414–416; and the discussion by Liutpold WALLACH, *Alcuin and Charlemagne: Studies in Carolingian History and Literature*, Ithaca (NY) 1959, p. 50–51.

76 For Louis the German's possession of a copy of Vegetius's text, see GOLDBERG, *Struggle for Empire* (as in n. 2), p. 40–42. Frechulf of Lisieux, royal chancellor of the West Frankish kingdom, provided King Charles the Bald with a specially revised edition of »Epitoma rei militaris«. See MCKITTERICK, *Charles the Bald (823–877) and his library* (as in n. 2), p. 31.

77 Rabanus Maurus, who served both as abbot of Fulda and archbishop of Mainz, in both of which capacities he had extensive military responsibilities, oversaw the composition of a revised version of Vegetius's handbook, which would only deal with those matters that were of value *tempore moderno*. Rabanus Maurus, *De procinctu Romanae militiae*, ed. ERNST DÜMMLER, in: *Zeitschrift für deutsches Alterthum* 15 (1872), p. 443–451, here p. 450.

78 For an introduction to the copying and use of classical, Biblical, and contemporary historical works and manuals for the military education of aristocrats, see Bernard S. BACHRACH, *Charlemagne's Early Campaigns 768–777*, Leiden 2013, *passim*; and David S. BACHRACH, *Warfare in Tenth-Century Germany* (as in n. 4), p. 102–134.

79 Vegetius, *Epitoma rei militaris*, ed. Alf ÖNNERFORS, Stuttgart 1995, Bk. 3, ch. 20–21, p. 165–173.



were regarded as propitious. This was the case not only at Worms and Fontenoy, but in several other cases as well, where one commander sought battle but was frustrated in executing his plan. This happened to Lothair when facing Louis the German at Frankfurt and again when facing Charles the Bald near Orléans, as discussed above.

In the context of battle-seeking strategies, it is frequently observed in the scholarly treatments of the »Histories« that Nithard devotes much more attention to the preliminaries at Fontenoy than he does to the battle, itself<sup>80</sup>. This usually has been interpreted as evidence of Nithard's efforts to establish the *bona fides* of Charles and Louis as doing everything in their power to avoid battle and the subsequent shedding of great quantities of Frankish blood<sup>81</sup>. Undoubtedly, this is true. The propagandistic purpose of Nithard's text required showing Charles as extremely reluctant to shed Frankish blood. Indeed, according to Nithard, Lothair's younger brothers even agreed to a truce with the emperor, in order to allow time to negotiate a lasting peace agreement<sup>82</sup>.

From the perspective of understanding the decision by Charles and Louis to cast the dice and order an attack on Lothair's forces, however, there is another factor that is of central importance. Nithard emphasizes that on the very day that Louis and Charles agreed to a truce with Lothair and returned to their camp to celebrate mass, they received intelligence that Lothair had obtained a promise of support from his nephew Pepin II of Aquitaine. Moreover, Pepin was marching with his army to join his eldest uncle at Fontenoy<sup>83</sup>. Nithard emphasizes that it became clear to the two brothers that Lothair was using the truce simply to gain time while waiting for Pepin to arrive. It was only at this point, when the numerical superiority that they had achieved at this place and time was threatened, that Charles and Louis decided to commit their armies to battle in order to press home their numerical advantage while they still had it.

As is well known, after their victory, Louis and Charles decided not to undertake a full pursuit of Lothair's forces, and thus prevented the massive casualties that usually occur in the course of such a pursuit<sup>84</sup>. As a consequence, as discussed above, their victory at Fontenoy did not alter in a fundamental manner the military and political situation in the *regnum*. Indeed, soon after Fontenoy Lothair again went on the offensive, and pursued a battle-seeking strategy. Lothair's post-Fontenoy campaign strategy was based, in large part, on the miscalculation, as presented by Nithard, of Louis and Charles who chose to divide their armies and go their separate ways rather than pursue and administer the *coup de grâce*<sup>85</sup>.

80 GILLINGHAM, *Fontenoy and After* (as in n. 29), p. 242–265; NELSON, *Public Histories* (as in n. 14), p. 255, 262.

81 Frank PIETZCKER, *Die Schlacht bei Fontenoy*, in: *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte, Germ. Abt.* 81 (1964), p. 318–342, argued that Charles and Louis acted immorally by attacking Lothair's forces before the end of the truce, and thus Nithard's emphasis on timing of the battle, after the truce had expired, was intended to obscure the crime committed by the two victorious kings.

82 Nithard, ed. MÜLLER (as in n. 14), 2.10, p. 25–27.

83 *Ibid.*, 2.10, p. 24.

84 GILLINGHAM, *Fontenoy and After* (as in n. 29), p. 252–253 provides a valuable discussion of the losses that usually were suffered by the defeated army in the immediate aftermath of the battle.

85 Nithard, ed. MÜLLER (as in n. 14), 3.2, p. 29–31.



The result, according to Nithard, was that Lothair once again pursued a battle-seeking strategy, similar to the one he employed in the summer and autumn of 840, by trying to defeat his brothers in detail while their forces were divided. Initially, Lothair decided that he would march against Louis, and pursued his army into the middle Rhine region dominated by the fortress city of Worms with the aim of engaging him in battle<sup>86</sup>. In the meantime, according to Nithard, Charles received intelligence regarding Lothair's movements, and learned from Louis that because of Lothair's advance, Louis would not be able to attend the assembly that they had planned for 1 September at Langres<sup>87</sup>. Taking these facts into consideration, Charles decided to lead his army, which Nithard depicts as small, toward St. Quentin, and then Maastricht to provide aid to Louis, and perhaps catch Lothair's forces in a pincer movement<sup>88</sup>.

Nithard gives the impression that when Lothair received a report that Charles had moved his forces eastwards, the senior Carolingian ruler understood the threat posed by his brother's maneuver to his rear. As a consequence, he broke off his advance against Louis and led his entire army northwest in order to engage in battle with his youngest brother, whose army was substantially smaller than the forces commanded by Lothair<sup>89</sup>. Charles, according to Nithard, found himself in a very dangerous position as Lothair led his entire army against him. In light of Lothair's volte-face, Charles sent a magnate named Rabano to Louis to beg him to come to his aid as quickly as possible. Louis's advance had the obvious tactical significance of lessening Lothair's numerical advantage, and again offered the potential option of catching Lothair in a pincer by attacking his rear.

However, as Nithard details, Charles's appeal to Louis was in vain because Lothair had positioned his army to prevent his brothers from reuniting their forces<sup>90</sup>. Consequently, facing Lothair alone, Charles had no choice other than to retreat to the fortress city of Paris, and wait for aid to arrive from his brother and from his *fideles*, whom he had summoned from »all over«<sup>91</sup>. It seems likely that these were the same men whom Nithard earlier accused of following their own interests rather than the common good after the battle of Fontenoy by returning home too early. Lothair pursued Charles, as Nithard emphasizes, very confident in the large number of east Frankish, Swabian, and Saxon troops whom he commanded<sup>92</sup>. It was only after Charles was able to block Lothair's crossing of the Seine, by positioning forces at all of the bridges and fords, that the latter decided to break off his pursuit and try again

86 Ibid., 3.3, p. 31–33.

87 Ibid., 3.2, p. 31, *venire non posset, eo quod Lodharius in regnum illius hostile manu irruere vellet.*

88 Ibid., 3.3, p. 31.

89 Ibid., *iter arripuit et, qualiter super Karolum irrueret.*

90 Ibid., *Rabanonem etiam ad Lodhovicum dirigens mandat, qualiter pro suo adiutorio illis in partibus isset, quod Lodharius audiens, illo omisso, supra se cum omnibus copiis ire pararet [...].*

91 Ibid., p. 32, *tam fratris sui Lodhwoici adventum quam et ceteros fideles suos, quos undique convocaverat, praestolaturus.*

92 Ibid., *habebat enim tam Saxonum quam et Austrasiorum nec non et de Alamannis partem haud modicum secum, horumque auxilio praemaxime confisus [...].*

to create a rift between Charles and Louis by offering a diplomatic solution to the conflict<sup>93</sup>.

Nithard presents Lothair seeking battle again in the late autumn of 841. Charles, according to Nithard, had dispatched part of his army to cross the Seine and march west toward a wooded region in what is today the French department of Orne, near the Breton frontier<sup>94</sup>. Lothair thought that these troops would be defeated quite easily, and believed that this victory would bring additional dividends. Nithard comments specifically on Lothair's goal of bringing the Breton leader Nomenoi (831–851) over to his side, and of causing the rest of Charles's army to collapse in panic<sup>95</sup>. Nithard appears to have been heartened to be able to report that Lothair was unsuccessful because Charles' entire army was able to escape<sup>96</sup>. However, Nithard's observations again point out the danger of dividing one's forces in the face of the enemy, and the likelihood that such a decision, for all intents and purposes, had the negative consequence of inviting a battle on unequal terms.

### Seeking Battle as a Moral Problem

Nithard's repeated claims that Lothair sought to force his brothers to fight a battle might be understood as an element of his *parti pris* in blackening the image of the senior Carolingian ruler. Indeed, the repeated emphasis by Nithard on Lothair's aggressiveness in seeking battle seems to have had this very purpose. However, Nithard also depicts Charles as actively seeking battle when the conditions were right in the Vegetian sense, meaning that he had achieved a substantial numerical superiority in a particular place and time. Consequently, the proper conclusion to draw here is that battle-seeking in Nithard's view was not *ipso facto* morally wrong or undesirable either in a tactical or strategic sense, but rather was illegitimate if the military commander were seeking an evil end.

In this context, Nithard discusses Charles's effort to seek a battle in the spring of 841. In March of that year, Charles began mobilizing a large army with which he intended to force a crossing of the Seine, and advance into lands currently held by Lothair. The west Frankish army successfully turned the flank of the forces that Lothair had left to guard the Seine by commandeering merchant ships down stream at Rouen<sup>97</sup>. Marching south, Charles arrived at St. Denis, where he received intelligence both about the location of Lothair's troops, who had withdrawn from the Seine, and also about the imminent arrival of his own men, who were hurrying to join him. In particular, Nithard records that Lothair's men had planned an ambush of Charles's reinforcements, but when faced with the overwhelming forces that had been brought to bear through river transports, Lothair's troops retreated instead<sup>98</sup>.

93 Ibid.

94 Ibid., 3.4, p. 33–35.

95 Ibid., p. 34, *Qua quidem re sperabat se et hos facile delere et hoc terrore sibi residuos subiugare maximeque Nominoium Britannorum ducem suo subdere dominatui posse.*

96 Ibid., *Nam exercitus Karoli omnis ab eo salvus evasit.*

97 Ibid., 2.6, p. 19–20.

98 Ibid.

Nithard explains that after receiving this information, Charles advanced from Saint-Denis 15 kilometers southwest to Saint-Germain-des-Prés in Paris, where he ostentatiously prayed, and then undertook a forced march of approximately 100 kilometers east to the confluence of the Seine and Loing at Saint-Mammès. This enabled Charles to join his reinforcements, and prevent their ambush by Lothair's now numerically inferior force<sup>99</sup>. After marching an additional 40 kilometers southeast of Saint-Mammès to Sens, Charles led his now substantially enlarged army in another forced night march toward the forest of the Othe, located 30 kilometers to the east of Sens. Nithard emphasizes that the purpose of Charles's maneuver was to undertake an attack against Lothair's forces, which he had learned were located in this forested area. In fact, Nithard claims that Charles »intended to attack them wherever and in whatever manner that he could«<sup>100</sup>. However, Lothair's troops, who obviously were greatly outnumbered, had learned of Charles's advance, and fled rather than face him in battle.

In considering the implications of these events, it is clear that Nithard has once again shown the conditions under which a battle-seeking strategy was an acceptable risk, namely when a commander enjoyed a substantial numerical superiority over his opponent. Charles was in direct command of his entire army after linking up with reinforcements and was facing only a part of Lothair's forces. Consequently Charles can be understood to have enjoyed a significant numerical superiority in this place and time. In addition, Nithard discusses the effort by Charles to gain the element of surprise by undertaking forced marches at night. Unfortunately for Charles, Lothair's men were not caught unprepared, which would seem to be a testament to the skill of their scouts, a topic to which we will return below.

Charles, in effect, attempted to launch a surprise attack on men who had, themselves, prepared an ambush. For scholars enamored of the idea of chivalry, an assault of this type might seem to pass muster, because Lothair's men already had violated a putative code of ethics by preparing to ambush Charles's men<sup>101</sup>. However, Nithard also depicts Charles, himself, seeking to ambush opposing forces even without the exceptional circumstances in play in the forest of Othe. Nithard observes, for example, that in January 841, Charles ordered Bernard of Septimania to meet with him at Bourges, where the latter indicated that he had failed to carry out his mission of negotiating a settlement with Pepin II of Aquitaine<sup>102</sup>. Nithard explains that Charles was enraged by Bernard's apparent lack of loyalty both toward Louis the Pious, earlier in his career, and also toward himself. Because of his deteriorating relationship with Bernard, Charles decided to take the drastic step of depriving Bernard of his offices and imprisoning him. However, Charles, according to Nithard, feared that carrying out this action would be very difficult, and consequently decided to launch a surprise attack on Bernard because »he feared that he would not be able to capture him in any other way«<sup>103</sup>. Consequently, Charles ordered this operation to take place.

99 Ibid.

100 Ibid., 2.6, p. 20, *disposuerat enim, ubicumque et qualitercumque posset supra illos irruere*.

101 NELSON, *Knighthood* (as in n. 6), p. 75–87 stresses the putatively »chivalric« aspects of Carolingian warfare.

102 Nithard, ed. MÜLLER (as in n. 14), 2.5, p. 17–19.

103 Ibid., p. 18, *timens, ne aliter illum comprehendere posset, subito in illum irruere statuit*.

Bernard, himself, barely managed to escape from Charles's soldiers, but a number of his men were killed and many others were captured along with Bernard's baggage train<sup>104</sup>. Nithard offers no explanation for Charles's decision to launch this surprise attack other than utility, and does not appear to question either his justness or morality. Rather, Nithard's emphasis on Bernard's history of betrayal suggests that he considered the ambush planned by Charles to have been justified.

Nithard again comments positively on Charles's decision to seek battle through an ambush in discussing events in September 842<sup>105</sup>. After observing that Charles had driven Pepin II into Aquitaine, and had left forces under the command of the *dux* Warin to maintain a watchful eye on the king's nephew, Nithard turns his attention to actions of Charles's *fidelis*, Count Egfrid of Toulouse. Nithard claims that Pepin II had dispatched forces to attempt to assassinate Egfrid. But the latter, apparently having learned of Pepin's plan, set an ambush for these would-be assassins killing a number of them and capturing others<sup>106</sup>. Once again, Nithard gives no indication that Egfrid's use of an *insidia* to get an advantage over his opponents was either unjust or immoral. Quite the opposite, because Pepin's men were intent on murdering Egfrid, the lesson here is that they received their just deserts.

### Military Intelligence and Communications

Of primary concern for military commanders, whether actively seeking battle or not, was the acquisition of timely and accurate information about the location, disposition, and the size of opposing forces<sup>107</sup>. However, some scholars have asserted that early medieval armies were notably inept with regard to obtaining military intelligence, and particularly in the use of scouts prior to military engagements<sup>108</sup>. This view of early medieval warfare as primitive in conduct, conception, as well as organi-

104 Ibid.

105 Ibid., 4.4, p. 44–46.

106 Ibid., p. 45, *Insuper Egfridus comes Tolosae e Pepini sociis, qui ad se perdendum missi fuerant, quosdam in insidiis cepit, quosdam stravit.*

107 In examining the gathering of military intelligence, it is helpful to consider as well the well developed system of communications between the court and aristocrats at the regional and local levels. In this context, see the discussions by Rosamond MCKITTERICK, *Court and Communication in the Early Middle Ages: The Frankish Kingdom under Charlemagne*, in: Walter POHL, Veronika WIESER (ed.), *Der frühmittelalterliche Staat – europäische Perspektiven*, Vienna 2009, p. 357–368; Janet NELSON, *How the Carolingians Created Consensus*, in: *Le monde carolingien: bilan, perspectives, champs de recherches*, Turnhout 2009, p. 67–81. Of course, the acquisition of information and political communications had a very long tradition in the Latin West. For background, see Andrew GILLET, *Envoys and Political Communication in the Late Antique West*, 411–433, Cambridge 2003.

108 The best known and most widely cited example in this context is Guy HALSALL, *Warfare and Society in the Barbarian West, 450–900*, London 2003, p. 147–148, who argues that medieval military commanders routinely led their troops into ambushes and were ignorant of the basic necessities of military intelligence gathering. In light of the evidence that this broad-gauged assertion is simply untrue, Halsall adds that, »nevertheless, it is unlikely that no attempt at all was ever made to scout ahead of the army. There are some references to scouting«. See the criticism of Halsall's characterization of the use of scouting by Clifford ROGERS, *Soldiers' Lives through History – The Middle Ages*, Portsmouth 2007, p. 106.

zation cannot be sustained on even the most cursory reading of the »Histories«. In fact, Nithard makes clear throughout his work that all of the contenders for the rule of the *regnum Francorum* were well aware of the need to obtain detailed information about the military operations of their opponents, and were highly successful in acquiring this intelligence.

Nithard observes, for example, that Lothair intentionally advanced north from his Italian lands at a very deliberate pace, i. e. *pedetemptim*, in June 840 because »he wished to know the state of affairs before he crossed the Alps«<sup>109</sup>. Nithard contrasts the slow movement of Lothair's main army with the rapid departure of his *nunciū*, whom he dispatched throughout all of *Francia* in order to rally support, and also to obtain information and determine which magnates would support him<sup>110</sup>.

Nithard again points to Lothair's efforts to acquire military intelligence after he drove Louis and his army south from the Middle Rhineland into Bavaria in April 841. Following his victory over Louis at Worms, discussed above, Lothair marched to Aachen to celebrate Easter at Charlemagne's imperial seat, and thus gain an important propaganda advantage from this act. During the march, he began planning military operations against Charles. Significantly, Nithard observed that Lothair decided to alter his plans after learning that Charles had crossed the Seine and was headed east in order to provide aid to Louis<sup>111</sup>. A central element in Lothair's efforts to develop a new campaign strategy was the acquisition of additional information before he took further military action. Nithard observes that Lothair »quickly sent out men because he wished to know the state of affairs, that is where Charles was, and with whom«<sup>112</sup>.

Nithard provides a similar example of the impact of timely military intelligence in his discussion of Charles's campaign to cross the Seine early in the spring of 841, i. e. in the same timeframe that Lothair was making preparations to celebrate Easter at Aachen. In March 841, following his successful effort to neutralize the threat posed by both Pepin II of Aquitaine and Bernard of Septimania, at least for the time being, Charles began recruiting a large army in order to take the initiative against Lothair in the territories between the Seine and the Rhine<sup>113</sup>. After mobilizing forces from Burgundy, Aquitaine, and the regions between the Loire and the Seine, Charles marched toward the latter river. As Nithard makes clear, Charles found Lothair's forces defending the right bank. Through scouting of the environs of the left bank, as Nithard describes the action, Charles learned that Lothair's men had destroyed or sunk all of the local ships, and wrecked the bridges to prevent him from crossing<sup>114</sup>. However, Charles obtained information about a fleet of merchant ships that had been forced ashore near Rouen approximately 120 kilometers west-northwest of Paris. Taking advantage of this intelligence, Charles ordered the ships to be loaded with his troops,

109 Nithard, ed. MÜLLER (as in n. 14), 2.1, p. 13, *ipse autem, pedetemptim, quo se res verteret, antequam Alpes excederet, scire volens*.

110 Ibid.

111 Ibid., 2.7, p. 20–21.

112 Ibid., 2.7, p. 21, *Velociter quidem praemittit rei veritatem, ubi et cum quibus esset, scire cupiens Aquis pascha celebraturus*.

113 Ibid., 2.6, p. 19–20.

114 Ibid.

and sailed up the Seine, thus forcing Lothair's troops to retreat from their positions along the banks of the river, as discussed above<sup>115</sup>.

Nithard's depiction of Lothair and Charles using military intelligence to inform their campaign decisions is paradigmatic of his discussion of the acquisition of military intelligence during the entire period of civil wars. Nithard makes clear throughout his narrative that all of the Carolingian rulers regularly received detailed information about the actions of their adversaries. The only instance in which Nithard claims that there was confusion about the location of the armies under the direct command of Charles, Lothair, and Louis concerns the period immediately preceding the battle at Fontenoy regarding which he states: »When the armies of the two sides *unexpectedly* caught sight of each other at Auxerre, Lothair immediately withdrew his troops a short distance from his encampment because he feared that his brothers might immediately launch an attack against him<sup>116</sup>.« It seems likely, however, that the reader need not accept at face value Nithard's assertion about the unexpected nature of the meeting between the armies at Auxerre. Rather, this claim fits all too well with Nithard's overall effort to present Charles and Louis as doing everything in their power to avoid battle, rather than purposely seeking out and forcing a battle against Lothair. However, even in this case is important not to discount the issue of the »fog of war« entirely.

The striking consistency with which the Carolingian kings, in Nithard's depiction of events, were able to gain information about both the location and plans of enemy forces, however, does require some further discussion. The fact that Carolingian commanders sought military intelligence does not explain why they apparently were so successful in obtaining it. The history of warfare is filled with intelligence failures. It seems likely that a major part of the explanation for the intelligence successes of the Carolingian rulers is that all of the armies were fighting, more or less, on their home ground. Consequently, each of the kings had men in his entourage who were intimately familiar with the geography and topography, including the military topography of roads, fortifications, and supply centers, in the lands through which the armies were marching. Large armies, of the type discussed by Nithard, required well-developed roads, and other logistical infrastructure, such as the river ports. As a consequence, military commanders were familiar with the routes that were available to enemy forces, and confirmation of the specific line of march chosen by the enemy could be obtained relatively easily through the deployment of advanced scouts. An additional factor that likely enhanced the opportunities for gaining military intelligence was the large number of magnates, and others, who switched sides in the conflict, bringing with them valuable information about both the current deployment of their erstwhile comrades, and also concerning their future plans.

115 Ibid.

116 Ibid., 2.10, p. 25, *Cumque atque insperate propter urbem Alciodorensis uterque exercitus alter ab altero videretur, confestim Lodharius verens, ne forte fratres sui absque dilatione supra se irruere vellent, armatus castra aliquantulum excessit.*

## Propaganda

As suggested by Nelson, Nithard's discussion of military operations should be understood as part of his broader agenda of establishing a case for »just war« carried out by Charles and Louis<sup>117</sup>. However, in addition to the evidence from Nithard's text, itself, the author also devotes considerable attention in his »Histories« to the efforts of the Carolingian rulers to sway »public opinion« during the course of their struggle. Nithard makes clear that communicating the proper message to both current and potential supporters about both the material and moral advantages of the »home side« was critically important for the successful pursuit of both military and political objectives.

Considerable numbers of written works of propaganda were produced in the context of crises of the 830s, and the civil war of the early 840s<sup>118</sup>. Among these, in February 835, Louis the Pious ordered a *libellus* to be produced following an assembly at the royal *villa* of Thionville. Louis ordered that this text, which treated in detail the unjust nature of his deposition from office in 833, be read publicly, copied, and disseminated<sup>119</sup>. However, Nithard's main focus throughout his »Histories« is on the oral communications of the kings directly with their magnates in assemblies, or the royal dispatch of emissaries to make the case for their patron<sup>120</sup>. Nithard emphasizes, for example, that when Charles and Louis finally joined forces near Châlons-en-Champagne, located some 110 kilometers southeast of Fontenoy, in May of 841, their first conversation, according to Nithard, focused on Lothair's »utter lack of self-control and his savage attacks on them and their supporters«<sup>121</sup>. Nithard adds that the very next morning, the two kings held an assembly of their supporters where they set out in detail all of the calamities that they had suffered at the hands of Lothair<sup>122</sup>. Nithard again shows the two brothers using a public assembly to influence the perspectives of their supporters in the famous oaths of Strasbourg, which were made on 14 February 842<sup>123</sup>. Each of the kings addressed both of the armies, Louis in

117 NELSON, *Public Histories* (as in n. 6), p. 251–293.

118 Janet NELSON, *The Search for Peace in a Time of War: the Carolingian »Brüderkrieg«, 840–843*, in: Johannes FRIED (ed.), *Träger und Instrumentarien des Friedens im hohen und späten Mittelalter*, Sigmaringen 1996, p. 87–114, here p. 98.

119 This *libellus* is noted in the *Annales Bertiniani*, ed. Félix GRAT (as in n. 54), an. 835, p. 16. We thank Phil Wynn for his generosity in allowing us to see his manuscript dealing with the topic of propaganda in the period of the civil wars, and alerting us to the rich vein of surviving texts that were produced to influence the »public«.

120 Nithard, ed. MÜLLER (as in n. 14), 3.1, p. 28, claims to have been impelled to have written the third book of his text out of fear that *forte quilibet quocumque modo deceptus res nostro in tempore gestas, praeterquam exactae sunt, narrare praesumat [...]*. In his translation of the text Bernhard Walter SCHOLZ, *Carolingian Chronicles*, Ann Arbor 1970, p. 155, translated *narrare* as record, suggesting another work of written propaganda. This is certainly a possible translation, but it is much more common to see this verb used for oral rather than written communications.

121 Nithard, ed. MÜLLER (as in n. 14), 2.9, p. 24, *quae Lodharius absque quolibet moderamine erga se suosque seviebat*.

122 *Ibid.*

123 *Ibid.*, 3.5, p. 35–37.



Romance, and Charles in German<sup>124</sup>. According to Nithard, Charles and Louis laid out their case against Lothair, and then promised everlasting friendship and loyalty between themselves.

Nithard also presents Lothair using assemblies of his supporters to make the case for his position as the rightful ruler of the *regnum Francorum*. For example, Nithard draws attention to Lothair's successful use of propaganda to enhance his political and military position vis-à-vis Charles, following a significant tactical blunder by the latter. In May 841, Charles faced a choice about whether to march southwest from Attigny to join his mother and the reinforcements she was bringing from Aquitaine, or to advance toward Lothair's forces. According to Nithard, Charles summoned his magnates to discuss the two options, and the majority opted for advancing against Lothair, or at least announcing his intention of meeting Lothair at a specific location<sup>125</sup>. This majority party counseled that if Charles withdrew to meet with his mother, this action would be characterized as a retreat by his adversaries, and those magnates who had remained neutral so far would now join Lothair<sup>126</sup>.

According to Nithard, as soon as Lothair received word of Charles's withdrawal: »he announced to the people gathered all around that Charles had fled, and that he would pursue him as quickly as possible.« Nithard opines that »this announcement strengthened the resolve of his faithful supporters, and encouraged those who were doubtful of his cause to come over to his side more firmly«<sup>127</sup>. This passage serves to demonstrate the important impact that propaganda could have in galvanizing support. In addition, it would seem to be a clear example of Nithard's didactic purpose with regard to the »Histories«, and particularly the negative consequences that could arise when a king ignored the sound tactical advice that was proffered by his magnates. In fact, Nithard's emphasis regarding this matter perhaps permits the conclusion that he had agreed with the majority of the magnates, and opposed the withdrawal toward Aquitaine that had permitted Lothair to seize the propaganda initiative.

In addition to the use of assemblies to disseminate propagandistic accounts of emerging events, Nithard observes that the Carolingian kings also frequently dispatched emissaries to strengthen the resolve of their supporters, and to persuade others to join their side. In September 841, for example, Charles dispatched his seneschal

124 See the discussion by Patrick GEARY, *Oathtaking and Conflict Management in the Ninth Century*, in: Stefan ESDERS (ed.), *Rechtsverständnis und Konfliktbewältigung. Gerichtliche und außergerichtliche Strategien im Mittelalter*, Cologne 2007, p. 239–253; NELSON, *How the Carolingians Created Consensus* (as in n. 106), particularly p. 73; and the recent treatment by Rosamond MCKITTERICK, *The Oaths of Strasbourg (842) and their Implications in the Light of Recent Scholarship*, in: Jörg SONNTAG, Coralie ZERMATTEN (ed.), *Loyalty in the Middle Ages: Ideal and Practice of a Cross-Social Value*, Turnhout 2015, p. 141–159. Also see the collection of essays in LE MONACO, VILLA, *I Giuramenti di Strasburgo: testi e tradizione/The Strasbourg Oaths: Texts and Transmission* (as in n. 13).

125 Nithard, ed. MÜLLER (as in n. 14), 2.9, p. 23–24.

126 Ibid.

127 Ibid., p. 23, *Lodharius quoque ut haec ita se habere deprehendit, circumfusae plebi Karolum fugam inisse persequique illum, quantocius posset, vell denuntiat; quo quidem nuntio fidos sibi alacriores reddidit, dubiis autem quibusque et affluendi audaciam iniecit et firmiores suae parti reddidit.*

Adalhard and Abbot Hugh of Saint-Quentin (d. 844) to convince Count Gislebert of the Maasgau, located in the region of the lower Meuse, and other local magnates to join his side<sup>128</sup>. Nithard also devotes considerable attention to Lothair's use of emissaries and agents to ride ahead of the army in order to persuade potential supporters, or opponents, that he would be victorious and that they should take the appropriate action in light of this reality. As discussed above, Lothair used this strategy to great effect while campaigning against Louis the German in the spring of 841<sup>129</sup>. In fact, Nithard emphasizes throughout his text that it was Lothair's common practice to utilize agents in this manner. In discussing Lothair's advance toward the Loire in October 940, for example, Nithard comments that the Carolingian king dispatched emissaries in his habitual manner (*more solite*) to convince the inhabitants between the Loire and the Seine to support him, either with promises or with threats<sup>130</sup>.

In Nithard's account, all three of the royal brothers clearly utilized propaganda to encourage their supporters and to undermine the support of their opponents. Nithard's *parti pris* on behalf of Charles and Louis is illuminated, however, when the content of this propaganda is considered in detail. Nithard consistently presents Lothair offering material gain to men who would support him, and threatening with grave losses those who failed to do so. By contrast, Charles and Louis, according to Nithard's telling, utilized arguments based upon justice and morality<sup>131</sup>.

## Conclusion

Carolingian pedagogues stressed the value of learning from books, and the sons of Louis the Pious were substantial consumers of knowledge preserved by the written word<sup>132</sup>. Nithard certainly must be understood to be in this tradition, even if he engaged in an altogether uncommon activity as a layman by writing a history that focused almost exclusively on contemporary affairs<sup>133</sup>. Nithard's choice to do so permits the insight that he regarded this information as necessary for men of his status

128 Ibid., 3.3, p. 31, *Hugonem et Adhelhardum ad Gislebertum una cum ceteris foedere, quo valerent sibi adnecterent, direxit.*

129 Ibid., 2.7, p. 20–21.

130 Ibid., 2.3, p. 16, *praemittens more solite, qui ad defectionem inter Sequanam et Ligerem degentes partim minis, partim blanditiis subducerent.*

131 The role of justice in Nithard's text is discussed in detail by PATZE, *Iusticia* (as in n. 18), p. 147–165.

132 See, for example, Rosamond McKITTERICK, *The palace school of Charles the Bald*, in: Janet NELSON, Margaret GIBSON (ed.), *Charles the Bald: Court and Kingdom*, Aldershot 1990, p. 326–339, and reprinted with the same pagination in ID., *The Frankish Kings and Culture in the Early Middle Ages*, Aldershot 1995.

133 The writing of history by laymen was quite uncommon. The writing of strictly contemporary work of history, as contrasted with biography, without contextualizing modern affairs in a lengthy prologue dating back to the birth of Jesus or even to the Creation, also was exceptionally rare in the period before the First Crusade. There are only three such texts that survive between the ninth and eleventh centuries: Nithard's work, Alpert of Metz's »*De diversitate temporum*«, and Bruno of Merseburg's »*Bellum Saxonum*«. For a discussion of this issue, see Bernard S. BACHRACH, David S. BACHRACH, *Bruno of Merseburg and his Historical Method c 1085*, in: *Journal of Medieval History* 40 (2014), p. 381–398.

and profession, and consequently can be understood to illuminate the actual conduct of war in the mid-ninth century.

Of primary importance, given the attention that Nithard devotes to the topic, is the crucial relationship between political and military affairs. In Nithard's account, the fighting and winning of battles comprised the final stage in a lengthy diplomatic, political, and propaganda struggle to demonstrate both the moral and practical superiority over one's foes. This presentation of warfare, as distinguished from actual combat on the field, highlights Nithard's understanding of the multi-faceted relationship of the Carolingian rulers of this generation with the magnates in the *regnum Francorum*. In addition, Nithard's detailed discussion of the extensive maneuvering by the Carolingian kings on the one hand to gain the support of the magnates and on the other to place their armies in a position to gain maximum long-term advantage makes clear his views regarding the political complexity of military operations in this period.

As discussed above, Nithard also made numerous observations concerning the size of the Carolingian armies, their composition, as well as the strategic and tactical decisions of the contenders for the rule of the *regnum Francorum*. From Nithard's perspective, and he was in a very good position to know, the Carolingian kings sought to mobilize very large armies, and did so utilizing both the military households of magnates as well as expeditionary levies drawn from militia forces. It is noteworthy, however, that little is said of the local levies who were too poor to be mobilized for the offensive operations that dominated Nithard's account, although he did draw attention to the *plebs*, that is the poor who, nevertheless, were sufficiently wealthy to be mobilized for campaigns.

In terms of military operations, Nithard's observations permit the inference that the Carolingian rulers possessed and relied upon an extensive apparatus for obtaining accurate and timely information about the military forces of their opponents. In short, Nithard presents them as working diligently and often successfully to acquire military intelligence. Nithard's discussion of the battle-seeking and battle-avoiding strategies of Charles, Louis, Lothair, and their various commanders, also may suggest that Vegetian-style conceptions of the conduct of war were thoroughly ingrained within the leadership cadres of Carolingian society. These Carolingian rulers, as presented by Nithard, did not seek out battle very often. When they did seek battle, it would appear from Nithard's account that this was because they believed that they had a significant numerical advantage.

Finally, propaganda played an essential role in the conduct of military operations, according to Nithard. He presents the Carolingian kings working hard to show their magnates that they were fighting on the just side, and moreover the winning side. In this manner, Nithard connects effective propaganda quite closely to both political and military success. According to Nithard, having a large army showed wavering magnates that a Carolingian king already enjoyed broad support. By contrast, having a small army suggested that a ruler faced grave doubts about his ability to win.

As discussed in the introduction to this essay, our purpose has been to take a first important step in laying the groundwork for an eventual thorough-going history of warfare during the ninth century. In light of the now considerable body of scholarship dealing with Nithard and his »Histories«, it is clear that he offers a unique and

uniquely well-informed account of the nature of war in the period between c 833–843. Moreover, in light of Nithard's didactic goals and his well-informed audience of fellow aristocrats at the court of Charles the Bald, it is also clear that he had a compelling interest to provide an accurate account, insofar as he was able, unless this impinged on his particularly *parti pris* against Lothair and in favor of the West Frankish ruler. Nithard's insights, therefore, as we have discussed them throughout this essay, provide a foundation for future research that takes into account the broader array of narrative texts as well as charters, letters, sermons, *libelli*, and material information developed through archaeological work.



CONSTANZE BUYKEN

## STRATÉGIES DE CONFLIT ET DE COMMUNICATION AU XII<sup>e</sup> SIÈCLE

Les bourgeois de Châteauneuf de Tours contre les chanoines de Saint-Martin

En 1164, un conflit à la fois insolite et remarquable émergea entre un bourgeois de la ville de Châteauneuf de Tours, Nicolas Frémaud, et un chanoine du chapitre de Saint-Martin de Tours, appelé lui aussi Frémaud. Certes curieuse, ce n'est pas l'homologie des noms des deux personnes qui fait de ce conflit une affaire remarquable<sup>1</sup>. C'est son envergure qui est frappante, car il s'agit de bien plus qu'un simple litige entre deux individus: il s'agit d'un affrontement entre deux communautés au sein de la ville de Châteauneuf de Tours, dont l'une (les chanoines) exerçait son pouvoir sur l'autre (les bourgeois). De plus, elle impliqua des autorités majeures, comme le roi de France Louis VII, le pape Alexandre III et le comte d'Anjou Henri II, roi d'Angleterre. En même temps, et c'est ce qui peut paraître surprenant, au vu de l'implication de ces hautes autorités, nous ignorons les origines du conflit de 1164 ainsi que beaucoup de détails sur ses débuts. Ce que nous savons peut être résumé brièvement de la manière suivante: le bourgeois Nicolas Frémaud et le chanoine Frémaud se trouvaient confrontés à l'impossibilité de résoudre entre eux un conflit dont nous ignorons la cause. Par la suite, les chanoines de Saint-Martin de Tours et les bourgeois de Châteauneuf appelèrent aux soutiens, respectivement, du roi de France, du pape et du comte d'Anjou. Des sanctions contre le bourgeois Nicolas Frémaud furent envisagées. Or, malgré l'implication de ces instances, la résolution du conflit est aussi insolite et peu spectaculaire que ses débuts. Nous ignorons là aussi les détails de la solution qui fut trouvée et savons seulement que Nicolas Frémaud ne se présenta pas au duel judiciaire auquel il était convoqué, et que le chanoine sortit donc vainqueur de ce litige.

Au premier abord, l'intérêt d'étudier un conflit juridique dont on ne connaît pas la cause ne semble guère évident. C'est ainsi qu'à part trois exceptions<sup>2</sup>, peu d'histo-

1 Cette homologie de noms ne se laisse pas retracer en détail et la possibilité d'un lien de parenté entre les deux n'a jusque-là pas encore été discutée dans la recherche. – Je remercie Alexis Wilkin (Bruxelles) et Clara Germann (Paris) pour la relecture de mon article.

2 Hélène NOIZET, *La fabrique de la ville. Espaces et sociétés à Tours (IX<sup>e</sup>–XIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris 2007; Sharon Ann FARMER, *Communities of Saint Martin. Legend and Ritual in Medieval Tours*, Ithaca (NY), London 1991; Rolf GROSSE, *Ubi papa, ibi Roma. Papstreisen nach Frankreich im 11. und 12. Jahrhundert*, dans: Stefan WEINFURTER (dir.), *Päpstliche Herrschaft im Mittelalter. Funktionsweisen – Strategien – Darstellungsformen*, Ostfildern 2012 (Mittelalter-Forschungen, 38), p. 313–334. R. Große souligne l'importance des transformations dans la codification du droit à la cour royale de France ainsi que dans la relation entre la royauté et la papauté qui préfigurèrent dans le conflit de 1164; cf. *ibid.*, p. 333. Quant au récit des événements de 1164, l'ouvrage d'A. Giry reste fiable et offre un repère utile; cf. Arthur GIRY, *Les établissements de Rouen*.

riens et d'historiennes s'y sont véritablement intéressés<sup>3</sup>. Mais ce qui intrigue ici est le fait même que les sources qui nous renseignent sur cette affaire omettent sa cause. Le conflit de 1164 nous est parvenu par la correspondance entre le pape et le roi de France, des lettres du chapitre de Saint-Martin destinées au roi et une lettre d'un envoyé royal destinée à Louis VII. Les sources donnent certes quelques vagues indices sur des origines possibles du conflit initial entre les deux Frénaud. Cependant, non seulement elles n'évoquent pas explicitement la cause du litige, mais elles semblent même ne lui reconnaître aucune importance particulière. Or, si la cause du conflit entre le bourgeois et le chanoine n'était pas au centre des correspondances entre les factions et autorités impliquées, la question de savoir ce qui l'était s'impose d'autant plus fortement.

En effet, les sources révèlent de nombreux différends entre les acteurs, de multiples revendications et des tentatives de consolidation du pouvoir, et elles illustrent particulièrement bien les stratégies de conflit et de communication entreprises par les protagonistes pour atteindre leurs fins. Le conflit de Châteauneuf de Tours en 1164 s'inscrit dans son époque et, comme l'a souligné Hélène Noizet, rend compte de tensions et de confrontations sur plusieurs échelles, non pas seulement entre le chanoine Frénaud et le bourgeois Nicolas Frénaud, mais surtout entre le chapitre de Saint-Martin et la communauté des bourgeois de Châteauneuf ainsi qu'entre les trois autorités impliquées dans les événements<sup>4</sup>. Quant à la relation entre les bourgeois de Châteauneuf et les chanoines de Saint-Martin, le conflit de 1164 s'inscrit dans une longue histoire d'affrontements politiques, juridiques et sociaux qui s'intensifièrent particulièrement entre 1141 et 1184<sup>5</sup>. En 1141, Louis VII dut imposer une paix entre les chanoines et les bourgeois et punir trois de ces derniers pour avoir initié une révolte cherchant à élargir leurs droits. En 1180 et à nouveau en 1184, les bourgeois prêtèrent un serment secret par lequel ils se constituèrent comme commune; ces conjurations furent condamnées par le chapitre qui sollicita le pape afin qu'il intervienne en leur faveur.

Dans toutes ces confrontations, les stratégies de communication auxquelles les bourgeois et les chanoines avaient recours jouaient un rôle important et seront

Études sur l'histoire des institutions municipales de Rouen, Falaise, Pont-Audemer, Verneuil, La Rochelle, Saintes, Orléans, Bayonne, Tours, Niort, Cognac, Saint-Jean-d'Angély, Angoulême, Poitiers, etc., t. 1, Paris 1883.

- 3 Le litige fut néanmoins aussi abordé dans des études générales sur l'histoire de la ville de Tours et de Châteauneuf ou l'histoire du chapitre de Saint-Martin: Bernard CHEVALIER, *La cité de Tours et Châteauneuf du X<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle. Note sur l'échec du mouvement communal dans le centre de la France*, dans: *Cahiers d'histoire* 17 (1972), p. 237–247; ID., *La ville de Tours et la société Tourangelle. 1356–1520*, t. 1–3, Lille 1974; Jacques BOUSSARD, *L'enclave royale de Saint-Martin de Tours*, dans: *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France* (1958), p. 157–178; ID., *Les bourgeois du roi au XII<sup>e</sup> siècle. D'après un acte inédit de Louis VII*, dans: *Mélanges dédiés à la mémoire de Félix Grat*, t. 2, Paris 1949, p. 283–288; ID., *Le trésorier de Saint-Martin de Tours*, dans: *Revue d'histoire de l'Église de France* 47 (1961), p. 67–88. Le conflit de 1164 a été mentionné aussi dans l'historiographie plus ancienne donnant pourtant une vision pas toujours très équilibrée du conflit; p. ex. dans Eugène GIRAUDET, *Histoire de la ville de Tours*, t. 1, Tours 1873, p. 97 où il est qualifié de «rébellion» des bourgeois «cherchant à secouer le joug tyrannique du Chapitre de St-Martin».
- 4 NOIZET, *La fabrique de la ville* (voir n. 2), p. 260–264.
- 5 CHEVALIER, *Tours et Châteauneuf* (voir n. 3), p. 238.



donc au centre de cette étude. Partant du conflit de 1164 et des autres moments de confrontations entre les bourgeois et les chanoines entre 1141 et 1184, et en étudiant leurs stratégies de communication dans les configurations de pouvoir, cette contribution cherche ainsi à apporter des réflexions sur le rôle de la communication comme vecteur de revendications et de tentatives de consolidation de pouvoir au XII<sup>e</sup> siècle. Dans un premier temps, nous proposons de mettre en contexte les conflits entre les bourgeois de Châteauneuf et les chanoines de Saint-Martin en étudiant les structures urbaines et les relations de pouvoir dans la ville. Ensuite seront détaillées la confrontation et les voies de communication de l'affaire de 1164 à travers l'étude de la correspondance épistolaire qui forme la base du corpus de source, afin d'analyser »l'anatomie« de ce conflit. Dans un troisième temps, nous procédons à des réflexions sur les stratégies de conflit des bourgeois et des chanoines dans leurs affrontements entre 1141 et 1184. Ces réflexions seront guidées par des interrogations sur les notions de communication publique et de conspiration. En dernier lieu, la conception du pouvoir et de l'espace des deux autorités qui formaient les principaux représentants des bourgeois et chanoines dans l'affaire de 1164 (le roi de France Louis VII et le pape Alexandre III) sera mise à l'épreuve. Nous mettrons surtout l'accent sur l'occupation de l'espace par la communication pontificale qui se manifesta de manière particulièrement prononcée sous Alexandre III.

### Structures urbaines et relations de pouvoir à Châteauneuf de Tours

Le noyau urbain de Châteauneuf se développa à proximité immédiate de la ville épiscopale de Tours, dans le contexte de construction d'une basilique en l'honneur de saint Martin. Ses structures urbaines se développèrent progressivement grâce à l'institutionnalisation du culte et du pèlerinage et connurent un premier essor au X<sup>e</sup> siècle. Entouré d'une enceinte en 918, il forma ainsi définitivement une nouvelle entité urbaine face à la cité de Tours<sup>6</sup>. Dès le XI<sup>e</sup> siècle, la ville s'étendit au-delà de son enceinte et se développa, grâce au commerce et à son rôle de centre de pèlerinage important, en un centre urbain de poids remarquable<sup>7</sup>. Cette croissance économique s'intensifia au XII<sup>e</sup> siècle; elle allait de pair avec une plus grande présence et prise de conscience des bourgeois de Châteauneuf sur le terrain politique ainsi qu'avec des revendications économiques<sup>8</sup>. Elle représente donc un as-

6 Ibid., p. 238–242; FARMER, *Communities of Saint Martin* (voir n. 2), p. 17–19. C'est seulement au cours de la guerre de Cent Ans que ces deux habitations se réunirent en une enceinte commune pour des raisons de défense; cf. GTRY, *Les établissements de Rouen*, t. 1 (voir n. 2), p. 209. Sur la bipolarité des centres urbains de la cité de Tours et le *castrum* ainsi que l'émancipation de Saint-Martin de l'autorité épiscopale, cf. NOIZET, *La fabrique de la ville* (voir n. 2), p. 97–119; FARMER, *Communities of Saint Martin* (voir n. 2), p. 38–62.

7 CHEVALIER, *La ville de Tours*, t. 1 (voir n. 3), p. 59; ID., *Tours et Châteauneuf* (voir n. 3), p. 242–243; FARMER, *Communities of Saint Martin* (voir n. 2), p. 19.

8 NOIZET, *La fabrique de la ville* (voir n. 2), p. 252–256. Pour une discussion des dynamismes politiques et économiques à Châteauneuf de Tours ainsi que des révoltes et revendications des bourgeois dans le contexte plus large de l'histoire des villes en France au XII<sup>e</sup> siècle, cf. NOIZET, *La fabrique de la ville* (voir n. 2), p. 270–273. Cf. également Dominique BARTHÉLEMY, *L'ordre seigneurial, XI<sup>e</sup>–XII<sup>e</sup> siècle*, Paris 1990 (*Nouvelle histoire de la France médiévale*, 3), p. 113–115.

pect important du contexte socio-politique et économique dans lequel doivent être évaluées les relations entre les bourgeois de la ville de Châteauneuf et les chanoines de Saint-Martin en général, et les événements autour de l'an 1164 en particulier.

Au XII<sup>e</sup> siècle, les bourgeois étaient sujets à l'administration et à la juridiction du chapitre de Saint-Martin, une autorité transmise aux chanoines par le roi de France. Cette configuration procède du statut particulier de la ville de Châteauneuf et du rattachement du chapitre de Saint-Martin à la royauté: à la différence de la cité de Tours qui, à partir de 1044, incombait à l'autorité du comte d'Anjou, le chapitre de Saint-Martin de Tours et le bourg de Châteauneuf faisaient partie intégrante du domaine royal aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. Cette situation s'explique par le statut d'abbaye royale dont disposait Saint-Martin depuis le X<sup>e</sup> siècle<sup>9</sup>. Ce statut impliquait notamment que c'était le roi de France qui décidait de l'investiture de l'abbé ou bien, comme ce fut le cas de Louis VII, qui pouvait prendre lui-même le titre d'abbé laïc. Il avait de même le droit de nommer le doyen et le trésorier, ce qui lui permettait d'exercer une influence considérable<sup>10</sup>. Surtout, au sein du chapitre de Saint-Martin, la charge de trésorier était très importante et puissante, car le trésorier ne gérait pas seulement les richesses du chapitre, mais exerçait également des fonctions juridiques<sup>11</sup>. L'attachement du chapitre de Saint-Martin à la royauté se manifesta fortement dans la première décennie du règne de Louis VII: de 1139 jusqu'à son investiture comme évêque de Beauvais en 1149, ce n'était rien moins que le frère du roi, Henri, qui était trésorier de Saint-Martin. Ces manœuvres font partie d'une stratégie active de la royauté au XII<sup>e</sup> siècle, visant à rattacher plus étroitement l'abbaye au roi de France<sup>12</sup>. De plus, en accordant de nombreux privilèges et prérogatives au chapitre, le roi était en mesure de s'assurer de la loyauté de ses chanoines. Ceux-ci profitaient de redevances que les bourgeois étaient censés leur verser et détenaient

Une riche bibliographie sur l'histoire des villes et du droit au Moyen Âge est proposée par P. Monnet: Pierre MONNET, Introduction, dans: ID., Otto Gerhard OEXLE (dir.), *Stadt und Recht im Mittelalter. La ville et le droit au Moyen Âge*, Paris 2003 (Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte, 174), p. 9–24.

- 9 CHEVALIER, *La ville de Tours*, t. 1 (voir n. 3), p. 60; Jacques BOUSSARD, *Le comté d'Anjou sous Henri Plantagenêt et ses fils (1151–1204)*, Genève, Paris 1977, p. 54; BOUSSARD, *L'enclave royale* (voir n. 3), p. 159; cf. aussi le chapitre «Relations politiques et responsabilités au sein du chapitre de Saint-Martin (du IX<sup>e</sup> siècle à la fin du X<sup>e</sup> siècle)» dans NOIZET, *La fabrique de la ville* (voir n. 2), p. 65–85.
- 10 Michel Parisse souligne que la nomination des chanoines dans les collégiales dépendait souvent de stratégies politiques et non pas uniquement de motivations religieuses; cf. Michel PARISSÉ, *Le redressement du clergé séculier*, dans: André VAUCHEZ (dir.), *Apogée de la papauté et expansion de la chrétienté (1054–1274)*, Paris 1993 (*Histoire du christianisme des origines à nos jours*, 5), p. 241–275, ici p. 260.
- 11 John OTTAWAY, *La collégiale Saint-Martin de Tours est-elle demeurée une véritable enclave royale au XI<sup>e</sup> siècle?*, dans: *Cahiers de civilisation médiévale* 130 (1990), p. 153–177, ici p. 155; FARMER, *Communities of Saint Martin* (voir n. 2), p. 261–262; NOIZET, *La fabrique de la ville* (voir n. 2), p. 245–246.
- 12 John Ottaway souligne cette stratégie et cette évolution en l'opposant aux prises d'influence sur l'abbaye par les comtes d'Anjou au XI<sup>e</sup> siècle. Il plaide ainsi pour une réévaluation de la vision d'une enclave royale «éternelle» pour laquelle semblent pencher Boussard et d'autres; cf. OTTAWAY, *La collégiale Saint-Martin* (voir n. 11), p. 154–155, 170.

des biens immobiliers à Châteauneuf. La hiérarchisation des relations entre les bourgeois et les chanoines se traduisait donc aussi bien au niveau politique qu'économique. En revanche, les chanoines semblent avoir été conscients du pouvoir de leur abbé et c'est pour cela qu'ils en appelèrent au roi en 1164 afin de s'assurer du soutien d'une instance puissante.

Châteauneuf et Saint-Martin formaient une enclave royale au sein d'un territoire occupé par le comte d'Anjou qui entretenait pourtant lui aussi une relation particulière avec le chapitre. Ce lien est fondé sur le mythe selon lequel l'ancêtre de la maison d'Anjou et protecteur du chapitre de Saint-Martin aurait rendu les reliques de saint Martin à la basilique. Le lien entre les comtes d'Anjou et Saint-Martin se maintint longtemps et se traduisit par une influence concrète sur le chapitre, même au XII<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup>. Le fait que les comtes d'Anjou disposaient notamment de droits juridiques à Châteauneuf est très palpable dans le conflit de 1164. Les bourgeois semblent avoir voulu profiter de cette influence en entrant en contact avec le sénéchal du comte. Cette situation était d'autant plus redoutable pour le roi de France qu'en 1164, la fonction de comte d'Anjou revenait au roi d'Angleterre, Henri II. Après le mariage avec Aliénor d'Aquitaine et l'accession au trône d'Angleterre, le Plantagenêt, à la tête de l'empire angevin, occupait de vastes territoires dans le royaume de France. Au moment des événements de 1164, malgré des conflits à l'intérieur de son royaume et notamment ceux qui entouraient Thomas Becket, il était ainsi le vassal le plus puissant de Louis VII<sup>14</sup>.

En revanche, la sphère d'influence de ce dernier était réduite à un domaine royal étroit et le roi de France était donc constamment contraint de démontrer et consolider son pouvoir contre d'autres autorités qui pouvaient disputer son influence dans son propre royaume. Ceci peut expliquer ses prises de position fermes envers le pape Alexandre III dans le conflit de 1164 que l'on étudiera ensuite. Car son autorité dans l'enclave royale même de Châteauneuf de Tours fut considérablement disputée dans le contexte de ce litige où les chanoines de Saint-Martin appelèrent à son soutien. Elle le fut notamment par le pape Alexandre III qui soutenait les bourgeois de Châteauneuf contre les chanoines. Au moment des événements, Alexandre III se trouvait en effet englué dans le schisme pontifical qui perdura de 1159 jusqu'en 1177. En 1164, l'antipape Victor mourut, mais un nouveau candidat fut aussitôt désigné. Il importe donc de souligner que l'autorité d'Alexandre III fut elle-même mise à l'épreuve pendant cette époque, et ceci est susceptible d'avoir influencé sa manière d'intervenir dans le conflit de Châteauneuf en 1164.

13 Ibid, p. 170. Sur les relations de pouvoir du X<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle, cf. aussi NOIZET, La fabrique de la ville (voir n. 2), p. 157–172.

14 Sur les relations de pouvoir entre Louis VII et Henri II, cf. notamment Jean DUNBABIN, Henry II and Louis VII, dans: Christopher HARPER-BILL, Nicholas VINCENT (dir.), Henry II. New Interpretations, Woodbridge 2007, p. 47–62; Martin AURELL, L'empire des Plantagenêt. 1154–1224, Paris 2003; Dieter BERG, Die Anjou-Plantagenets. Die englischen Könige im Europa des Mittelalters (1100–1400), Stuttgart 2003.

## Le conflit de 1164

Le corpus de sources qui nous renseigne sur le conflit de 1164 se base essentiellement sur des documents épistolaires<sup>15</sup>. Il comprend deux lettres du pape Alexandre III écrites au roi de France Louis VII, une lettre de Louis à Alexandre, une lettre d'un envoyé du roi (Hugues de Marson) et sept lettres du chapitre de Saint-Martin de Tours à Louis VII, leur abbé laïc<sup>16</sup>. Nous ne disposons cependant pas de sources du point de vue des bourgeois eux-mêmes. Cette documentation lacunaire du conflit de 1164, ainsi que les difficultés de datation de la plupart des lettres<sup>17</sup> nous confrontent au problème que ni le déclencheur immédiat du litige, ni le déroulement chronologique exact des faits sont connus<sup>18</sup>. Malgré ces problèmes d'établissement d'une chronologie fiable, les différentes étapes du conflit nécessitent d'être décrites afin de pouvoir entrer dans l'analyse des structures et stratégies conflictuelles qui nous intéresseront plus particulièrement. La chronologie proposée dans cette présentation des sources doit être comprise comme un instrument de travail à visée purement pratique, permettant de décrire le conflit<sup>19</sup>.

- 15 Les sources historiographiques négligent quasi entièrement l'affaire. Les lettres n'ont pas encore été éditées de manière critique. Sur la base du codex du sénateur parisien Alexandre Petau qui les contenait, elles ont été compilées chez Duchesne et dans les volumes 15 et 16 de Michel-Jean-Joseph BRIAL (éd.), *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, Paris 1878 (cité dorénavant RHF); cf. Gunnar TESKE, *Die Briefsammlungen des 12. Jahrhunderts in St. Viktor/Paris. Entstehung, Überlieferung und Bedeutung für die Geschichte der Abtei*, Bonn 1993 (Studien und Dokumente zur Gallia Pontificia, 2), p. 1. Les lettres pontificales sont aussi disponibles dans MIGNE, *Patrologia Latina*. Cf. aussi les entrées dans Philipp JAFFÉ, *Regesta pontificum Romanorum*, t. 2, Leipzig 1888, nos 11046 et 11053. La lettre de Louis VII à Alexandre III est mentionnée dans Achille LUCHAIRE, *Études sur les actes de Louis VII*, Paris 1885 (*Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens. Mémoires et documents*), p. 258, n° 497.
- 16 Lettre d'Alexandre III à Louis VII, 1164, éd. RHF 15 (voir n. 15), p. 822, n° 145; Lettre d'Alexandre III à Louis VII, 1164, *ibid.*, p. 820, n° 140; lettre du doyen, du trésorier et du chapitre entier de Saint-Martin de Tours à Louis VII, 1164, éd. RHF 16, p. 96, n° 294; lettre du doyen de Saint-Martin de Tours à Louis VII, 1164, *ibid.*, p. 95, n° 290; lettre du doyen de Saint-Martin de Tours à Louis VII, 1164, *ibid.*, p. 95 n° 292; lettre d'Hugues de Marson à Louis VII, 1164, *ibid.*, p. 98, n° 206; lettre du chanoine Frémaud à Louis VII, 1164, *ibid.*, p. 96, n° 295; lettre de Louis VII à Alexandre III, 1164, éd. RHF 15, p. 822, n° 144; lettre du doyen, du trésorier et du chapitre entier de Saint-Martin de Tours à Louis VII, 1164, éd. RHF 16, p. 96, n° 293; lettre du trésorier de Saint-Martin de Tours à Louis VII, 1164, *ibid.*, p. 95, n° 291; lettre du doyen de Saint-Martin de Tours à Louis VII, 1164, *ibid.*, p. 99, n° 309.
- 17 Seules les deux lettres d'Alexandre III à Louis VII sont datées (du 1<sup>er</sup> et du 13 août 1164) et la date de la lettre de Louis VII à Alexandre III se place sans doute entre les deux. Les autres lettres ne peuvent que vaguement être datées de l'année 1164. Nous ignorons comment la chronologie des documents tels qu'ils se présentent chez Duchesne ou dans le RHF, fut établie; cf. NOIZET, *La fabrique de la ville* (voir n. 2), p. 260.
- 18 FARMER, *Communities of Saint Martin* (voir n. 2), p. 262; NOIZET, *La fabrique de la ville* (voir n. 2), p. 259.
- 19 Pour des raisons d'orientation, nous donnerons des sigles numérotés à ces lettres (A1 pour la première lettre d'Alexandre III, A2 pour sa deuxième, L1 pour la lettre de Louis VII, H1 pour la lettre d'Hugues de Marson, et C1-7 aux lettres du chapitre). Notre description des faits profite aussi de la narration des faits dans les ouvrages que nous avons cités en introduction (voir n. 2 et 3).

Le 1<sup>er</sup> août 1164, le pape Alexandre III écrit au roi de France Louis VII (A1<sup>20</sup>) que le chanoine Frémaud<sup>21</sup>, dont nous savons qu'il était chargé de l'administration du bourg de Châteauneuf<sup>22</sup>, et le bourgeois Nicolas Frémaud se sont tournés vers le siège apostolique. Le bourgeois aurait porté plainte contre le chanoine car il aurait subi une injustice de sa part et parce que le chanoine aurait méprisé les ordres du pape Eugène. Alexandre III ne précise cependant pas en quoi consistait cette injustice ou encore de quelles décisions pontificales il s'agissait<sup>23</sup>. Il écrit avoir délégué l'affaire à l'évêque du Mans qui l'aurait jugée en faveur du bourgeois. En faisant référence au jugement favorable aux bourgeois et à une convocation des deux factions en litige par le roi Louis VII pour le 3 août 1164, Alexandre III demanda à ce dernier de ne pas prononcer de sentence contre le bourgeois et de reconnaître le jugement de l'évêque du Mans. Il est évident qu'il ne s'agit pas ici du premier pas dans l'affaire juridique entre le chanoine et le bourgeois et qu'il y eut une confrontation entre ces deux factions dans laquelle le roi et le pape n'étaient pas encore impliqués. Or, nous ignorons à quel moment précis les chanoines appelèrent à l'aide le roi de France<sup>24</sup>. En tout cas, l'intervention du roi et son soutien à la faction des chanoines se manifestent dans la lettre que Louis VII envoya au pape (L1<sup>25</sup>). Elle semble être la réaction à l'intervention du pape (mise en œuvre par le biais de son juge délégué, l'évêque du Mans) ainsi qu'à la lettre d'Alexandre III du 1<sup>er</sup> août 1164<sup>26</sup>. Le roi refuse d'accepter le jugement de l'évêque du Mans et souligne la compétence des chanoines ainsi que sa propre autorité. Il interdit au pape de se faire avocat des bourgeois et cherche à le contraindre de lever l'*interdictum* qu'il avait prononcé contre le chanoine Frémaud<sup>27</sup>. Dans sa réaction du 13 août (A2<sup>28</sup>) à cette lettre du roi de France, le pape met en avant encore une fois ses arguments précédents. Il souligne à nouveau l'infraction du chanoine qui aurait méprisé les ordres du pape Eugène et argumente qu'en raison de l'implication

20 RHF 15 (voir n. 16), p. 820, n° 140.

21 La graphie de son nom dans les sources varie en effet entre *Fraubus*, *Fremaudus* et *Frummaudus*, nous optons ici pour la version française du nom, utilisée aussi par H. Noizet.

22 TESKE, *Die Briefsammlungen des 12. Jahrhunderts* (voir n. 15), p. 150; NOIZET, *La fabrique de la ville* (voir n. 2), p. 263.

23 En effet, H. Noizet précise: »Cette bulle, donnée en faveur des bourgeois, est perdue et nous ne connaissons son existence que par cette lettre d'Alexandre III«, NOIZET, *La fabrique de la ville* (voir n. 2), p. 260.

24 Quant au déroulement des faits, cf. aussi Rolf GROSSE, »La fille aînée de l'Église«. *Frankreichs Kirche und die Kurie im 12. Jahrhundert*, dans: Jochen JOHRENDT, Harald MÜLLER (dir.), *Römisches Zentrum und kirchliche Peripherie. Das universale Papsttum als Bezugspunkt der Kirchen von den Reformpäpsten bis zu Innozenz III.*, Berlin, New York 2008 (Neue Abhandlungen der Akademie der Wissenschaften zu Göttingen, philologisch-historische Klasse. Neue Folge, 2), p. 299–321, ici p. 314.

25 RHF 15, p. 822, n° 144 (voir n. 16).

26 NOIZET, *La fabrique de la ville* (voir n. 2), p. 260; GROSSE, *La fille aînée de l'Église* (voir n. 24), p. 314.

27 RHF 15, p. 822, n° 144 (voir n. 16): *Rogamus itaque paternitatem vestram, ut parcatis nobis, et pro honore et reverentia nostra relevetis Fremaudum ab interdicto vestro in hac parte, ut habeat in burgo justitiam suam, sicut prius, et nulli burgensium qui ibi maneat, sitis advocatus sive praesidium.*

28 *Ibid.*, p. 822, n° 145 (voir n. 16).

d'un clerc dans cette affaire, la compétence sur cette question appartenait au pontife<sup>29</sup>.

Grâce aux sept lettres envoyées par le chapitre à Louis VII, nous disposons d'informations relativement denses sur l'appel des chanoines au roi<sup>30</sup>. Dans une lettre, que nous considérons ici comme la première (C1<sup>31</sup>), le chapitre tout entier demanda de l'aide à Louis VII: les chanoines supplient le roi de protéger le chapitre – et surtout leur confrère Frémaud – contre les bourgeois en rébellion. Ils soulignent que l'infraction du bourgeois, ainsi que son comportement envers les chanoines ne compromettaient pas seulement l'autorité du chapitre, mais celle du roi lui-même. Or, cette lettre omet de dire en quoi consistait cette infraction. Une autre lettre venant du chapitre et adressée au roi provient du doyen de Saint-Martin de Tours, Bartholomée (C2<sup>32</sup>). Le délit du bourgeois n'y est toujours pas explicité, mais nous apprenons que le chapitre avait demandé de le sanctionner par la confiscation de sa maison. Le doyen demanda ainsi au roi d'imposer la loi du chapitre aux bourgeois de Châteauneuf et surtout à Nicolas Frémaud. Ensuite, une troisième lettre du chapitre, cette fois-ci de la part du doyen (C3<sup>33</sup>), nous renseigne davantage sur le conflit: les sanctions dont il était question auparavant semblent avoir été approuvées par le roi. Ce sont les références faites par le doyen qui le laissent entendre, car nous ne disposons pas de la décision même du roi. Outre la saisie de la maison du bourgeois Nicolas Frémaud, un interdit d'y entrer fut prononcé envers son épouse et sa famille. De plus, le chapitre aurait confisqué le vin du bourgeois, que des *amici* de ce dernier ont pu récupérer ultérieurement contre une certaine somme. Le doyen suggère au roi de confisquer à nouveau les biens de Nicolas Frémaud ainsi que de l'expulser avec toute sa famille. Ensuite, il demande à Louis VII de ne pas dévoiler que cette idée fut avancée par le doyen ou le chapitre car le pape soutenait le bourgeois. De toute évidence, le chapitre cherchait donc à éviter une confrontation ouverte avec le siège apostolique.

Dans une autre lettre du chapitre entier (C4<sup>34</sup>), les chanoines souhaitent savoir quelle décision le roi a prise et font référence à l'intervention d'Hugues de Marson, l'envoyé royal que Louis VII avait chargé de cette affaire. Dans la lettre d'Hugues de Marson au roi (H1<sup>35</sup>), l'envoyé conseille à Louis VII d'adopter une position claire en faveur des chanoines et contre les bourgeois, car leur rébellion ne contesterait pas seulement l'autorité du chapitre, mais aussi celle du roi. Deux autres lettres du cha-

29 Ibid: *Sic enim sacrorum canonum sanxit auctoritas, et Imperatores qui antecessores tui fuerunt, et Reges Francorum in suis institutionibus, hoc ipsum sanxerunt, quod hi quibus a clericis injuria irrogatur, eos apud ecclesiasticos judices debeant solummodo convenire.*

30 Pour faciliter la description des faits, nous présenterons ces lettres comme un ensemble de lettres envoyées au roi par le chapitre (C1–7), tout en sachant qu'elles ne proviennent pas des mêmes correspondants. Les lettres proviennent respectivement du doyen, du trésorier, de l'ensemble du chapitre et du chanoine Frémaud lui-même. H. Noizet interprète ce fait comme »une incapacité des chanoines à se rassembler face à ce conflit« et suggère que cette façon de communiquer indique l'existence de querelles internes au chapitre: NOIZET, La fabrique de la ville (voir n. 2), p. 263–265.

31 RHF 16, p. 96, n° 293 (voir n. 16).

32 Ibid., p. 95, n° 290.

33 Ibid., p. 95, n° 292.

34 Ibid., p. 95, n° 294.

35 Ibid., p. 98, n° 206.



pitre, cette fois signées respectivement du trésorier (C5<sup>36</sup>) et du chanoine Frémaud (C6<sup>37</sup>) rappellent la troisième autorité impliquée dans cette affaire: le comte d'Anjou, Henri II, roi d'Angleterre. En demandant encore une fois l'aide du roi, le trésorier parle d'une «conspiration» des bourgeois qui voulaient se soustraire de la juridiction du chapitre et il soulève la question de savoir s'il fallait demander conseil à Henri d'Angleterre (par le biais de son sénéchal), dans la décision relative à ce conflit. La lettre du chanoine Frémaud illustre elle aussi l'influence du comte: elle dévoile que les bourgeois, et surtout Nicolas Frémaud, seraient entrés en contact avec l'envoyé d'Henri II. Ces deux lettres indiquent que le roi d'Angleterre avait, dans sa fonction de comte d'Anjou, des compétences juridiques dans cette région et qu'il avait même une influence sur le territoire de Châteauneuf et sur le chapitre de Saint-Martin de Tours, malgré son statut d'enclave royale.

Le conflit de 1164 se termina de manière aussi obscure qu'il avait commencé: sans que les sources nous renseignent davantage sur d'autres interventions du pape et du roi, nous apprenons à travers une lettre du doyen envoyée à Louis VII (C7<sup>38</sup>) qu'une solution du conflit fut trouvée. Il paraît donc que le roi ne connaissait pas en détail la suite des affrontements et que ce ne fut pas lui-même qui avait prononcé la sentence. Nous savons de plus que le bourgeois Nicolas Frémaud ne vint pas au duel judiciaire auquel il fut convoqué. Par ce fait, les chanoines étaient considérés comme vainqueurs de ce duel et de l'affaire en elle-même<sup>39</sup>.

Les lettres échangées au sujet du conflit de 1164 illustrent les dynamismes et stratégies de communication politique ainsi que les structures de pouvoir conflictuelles entre les différentes factions impliquées dans l'affaire. À plusieurs reprises, le doyen, le trésorier, le chanoine Frémaud ainsi que le chapitre entier, s'adressèrent à leur abbé laïc, Louis VII, afin de s'imposer contre les habitants de Châteauneuf. Ils firent référence à la tradition du pouvoir de l'abbaye royale sur le bourg de Châteauneuf, pouvoir que le roi avait délégué aux chanoines de Saint-Martin. Louis VII soutint les revendications du chapitre et défendit ainsi cette autorité des chanoines ainsi que son propre pouvoir. À l'inverse de cette position, Alexandre III, à qui en appelèrent le bourgeois Nicolas Frémaud et les autres habitants de Châteauneuf<sup>40</sup>, souligna l'autorité pontificale qui s'expliquait d'après lui par l'implication d'un clerc dans l'affaire. Il est intéressant de noter que cet argument lui semble valable bien que les chanoines aient demandé de l'aide à Louis VII. Comme la stratégie des bourgeois ne rencontra pas de succès, ils se tournèrent vers une autre instance: Henri II d'Angleterre, le comte d'Anjou, dont l'autorité en Touraine concurrençait celle du roi de France.

Nous avons déjà soulevé que, malgré le fait que ce litige se soit développé en une confrontation politique d'envergure importante, nous ignorons le déclencheur immédiat de l'affrontement entre le bourgeois Nicolas Frémaud et le chanoine de Saint-Martin. Néanmoins, plusieurs hypothèses ont été avancées. Arthur Giry argumente que le conflit éclata parce que les chanoines auraient méprisé un acte d'Eugène III

36 Ibid., p. 95, n° 291.

37 Ibid., p. 95, n° 295.

38 Ibid., p. 99, n° 309.

39 Toutes ces informations se trouvent dans cette lettre, nous n'avons pas de preuve immédiate de la convocation ou de la sentence même.

40 FARMER, *Communities of Saint Martin* (voir n. 2), p. 262.



donné entre 1145 et 1153. En effet, la lettre d'Alexandre III du 1<sup>er</sup> août 1164 (A1) évoque le non-respect des ordres de son prédécesseur, du pape Eugène, par les chanoines<sup>41</sup>. Il est impossible de savoir en quoi consistaient ces concessions pontificales aux habitants de Châteauneuf et ainsi d'évaluer leur importance dans ce conflit, car l'existence de cet acte n'est attestée que par ladite lettre pontificale d'août 1164, comme le souligne Hélène Noizet<sup>42</sup>. Elle suggère que les origines du conflit peuvent être trouvées dans des confrontations économiques: une lettre du doyen de Saint-Martin (C3) précise que le vin du bourgeois Nicolas Frémaud fut confisqué<sup>43</sup> et Noizet argumente donc que Nicolas Frémaud aurait peut-être refusé de payer son impôt sur le vin auprès du trésorier du chapitre<sup>44</sup>. En effet, les chanoines avaient des privilèges précis à ce sujet et il est possible qu'en refusant de les respecter, les bourgeois aient cherché à négocier leurs droits et à pousser leurs revendications. Déjà en 1141, les bourgeois avaient suivi une telle démarche. Cependant, il est tout aussi possible qu'en 1164, la confiscation du vin ait été une simple sanction, sans lien direct avec la cause du litige. Sharon Farmer suggère que le conflit put éclater au sujet d'un serment communal et d'une tentative des bourgeois de se soustraire à la juridiction des chanoines<sup>45</sup>. Un indice de cette cause potentielle se trouve dans la lettre du trésorier de Saint-Martin à Louis VII (C5) dans laquelle il est question d'une «conspiration» et d'un «serment» que les bourgeois se seraient prêtés<sup>46</sup>.

Si ces hypothèses sur les origines du conflit sont évoquées ici, ce n'est pas dans l'optique de vouloir décrypter l'énigme du déclencheur immédiat que nous considérons comme secondaire pour cette étude. Elles résument les différends élémentaires entre les bourgeois de Châteauneuf et les chanoines de Saint-Martin qui se manifestèrent de manière récurrente pendant la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Les structures de pouvoir à Châteauneuf étaient hiérarchisées par la dépendance politique, économique et juridique des habitants de la ville du chapitre de Saint-Martin de Tours à la

41 RHF 15, p. 820, n° 140 (voir n. 16): *Conquerebatur et enim jamdictus burgensis, quod idem F. [Fremaudus] multas injurias sibi et gravamina intulisset, et compositionem quae mandato piae recordationis patris et praedecessoris nostri Eugenii Papae olim facta fuerat, et corporali sacramento praesito firmata, ausu temerario violasset.*

42 NOIZET, La fabrique de la ville (voir n. 2), p. 260.

43 RHF 16, p. 95, n° 292 (voir n. 16): *Praeterea, vinum quod erat in quadam terra beati Martini extra Castrum-novum cepimus; sed postea salvam cautionem de trecentis solidis suscipientes pro vino, vinum amicis ejus reliquimus.*

44 NOIZET, La fabrique de la ville (voir n. 2), p. 263. L'impôt sur le vin était un élément important dans la fiscalité urbaine au Moyen Âge et source potentielle de conflit. À Châteauneuf de Tours, l'imposition du vin ainsi que le monopole de vente qu'exerçaient les chanoines par le contrôle des tavernes, créèrent des tensions récurrentes. Seulement en 1141, le trésorier de Saint-Martin répondit favorablement à la demande des bourgeois de fonder librement des tavernes. Sur ce sujet, cf. NOIZET, La fabrique de la ville (voir n. 2), p. 252–255; FARMER, *Communities of Saint Martin* (voir n. 2), p. 265. Sur la fiscalité urbaine médiévale en général, cf. Philippe CONTAMINE, Jean KERHERVÉ, Albert RIGAUDIÈRE (dir.), *L'impôt au Moyen Âge. L'impôt public et le prélèvement seigneurial, fin XII<sup>e</sup>–début XVI<sup>e</sup> siècle*, 3 vol., Paris 2002 (Histoire économique et financière de la France, Animation de la recherche).

45 FARMER, *Communities of Saint Martin* (voir n. 2), p. 262.

46 RHF 16, p. 95, n° 291 (voir n. 16): *Per hoc enim exemplum tam ipse praedictus N. quam ejusdem castrum burgenses omnes, siquidem tanto sacrilegio conjurati, capituli nostri justitiam vestrique domini jugum a se repellere contumaciter machinantur.*

quelle les bourgeois voulaient se soustraire. Cette volonté des bourgeois d'une part, qui se traduisait par la tentative de se libérer de certaines redevances ainsi que de la juridiction du chapitre et, d'autre part, la volonté des chanoines de consolider leur autorité, se manifestèrent dans un certain nombre de confrontations, entre 1141 et 1184 et particulièrement dans les stratégies de conflit oscillant entre communication publique et conspiration.

### Les stratégies de conflit entre 1141 et 1184: entre communication publique et conspiration

La notion de «public» se construit souvent en opposition, notamment aux notions de «privé» ou de «secret»<sup>47</sup>. Elle est profondément liée à l'usage de la communication stratégique et s'affirme de manière particulièrement virulente dans des contextes politiques ou de négociation de pouvoir ainsi que dans des situations conflictuelles<sup>48</sup>. Le recours à des stratégies de communication publique, mais aussi au secret – capable de tisser un lien entre ceux qui le partagent –, marquait les moments de contact conflictuels entre les chanoines de Saint-Martin et les bourgeois de la ville de Châteauneuf de Tours. L'analyse de la nature de la communication entre ces deux factions au long du XII<sup>e</sup> siècle, ainsi que des modalités de ces tactiques permet donc de mieux comprendre les relations de pouvoir et de conflit dans cet espace.

Dans les nombreux conflits entre les habitants de Châteauneuf de Tours et les chanoines de Saint-Martin, les bourgeois poursuivaient différentes stratégies afin de s'assurer une position plus importante dans la ville face au chapitre. Dans les années

47 Cf. Gert MELVILLE (dir.), *Öffentliches und Privates, Gemeinsames und Eigenes*, Berlin 2007 (Gesammelte Schriften zum Mittelalter, 3); ID., Peter VON MOOS (dir.), *Das Öffentliche und Private in der Vormoderne*, Köln 1998 (Norm und Struktur, 10); Peter VON MOOS, *Die Begriffe »öffentlich« und »privat« in der Geschichte und bei den Historikern*, dans: *Saeculum* 49 (1998), p. 161–192; ID., »Öffentlich« und »privat« im Mittelalter. Zu einem Problem der historischen Begriffsbildung, Heidelberg 2004 (Philosophisch-historische Klasse der Heidelberger Akademie der Wissenschaften, 33); Lucian HÖLSCHER, *Öffentlichkeit*, dans: Otto BRUNNER, Werner CONZE, Reinhart KOSELLECK (dir.), *Geschichtliche Grundbegriffe. Historisches Lexikon zur politisch-sozialen Sprache in Deutschland*, t. 4, Stuttgart 1978, p. 412–467; Lucian HÖLSCHER, *Öffentlichkeit und Geheimnis. Eine begriffsgeschichtliche Untersuchung zur Entstehung der Öffentlichkeit in der frühen Neuzeit*, Stuttgart 1979 (Sprache und Geschichte, 4).

48 Cf. Gerd ALTHOFF, *Demonstration und Inszenierung. Spielregeln der Kommunikation in mittelalterlicher Öffentlichkeit*, dans: *Frühmittelalterliche Studien* 27 (1993), p. 27–50; Hagen KELLER, *Mediale Aspekte der Öffentlichkeit im Mittelalter. Mündlichkeit – Schriftlichkeit – symbolische Interaktion. Einführung zum Kolloquium*, *ibid.* 38 (2004), p. 277–286; Leidulf MELVE, *Inventing the Public Sphere. The Public Debate during the Investiture Contest (c. 1030–1122)*, Leiden, Boston 2007 (Brill's Studies in Intellectual History, 154); Alfred HAVERKAMP, Elisabeth MÜLLER-LUCKNER (dir.), *Information, Kommunikation und Selbstdarstellung in mittelalterlichen Gemeinden*, München 1998; Karel HRUZA (dir.), *Propaganda, Kommunikation und Öffentlichkeit (11.–16. Jahrhundert)*, Wien 2002 (Forschungen zur Geschichte des Mittelalters, 6); Martin KINTZINGER, Bernd SCHNEIDMÜLLER (dir.), *Politische Öffentlichkeit im Spätmittelalter*, Ostfildern 2011. Le fondement primordial de l'étude sur la publicité reste cependant toujours Jürgen HABERMAS, *Strukturwandel der Öffentlichkeit*, Frankfurt am Main 1990. Pour l'époque médiévale, une contribution capitale pour ces réflexions fut de plus apportée par le concept des deux corps du roi dans Ernst H. KANTOROWICZ, *Les deux corps du roi. Essai sur la théologie politique au Moyen Âge*, Paris 1989.

1141 et 1143, ils soumièrent leurs revendications directement au roi et choisirent ainsi une voie de communication politique ouverte et publique. Dans une première revendication en 1141, les habitants de Châteauneuf de Tours s'adressèrent à leur roi et au trésorier du chapitre de Saint-Martin afin de demander de nouveaux droits qui auraient élargi leur marge de manœuvre dans la ville, par lesquels ils pouvaient espérer une plus grande émancipation économique du chapitre. Concrètement, les bourgeois prétendaient à un assouplissement du droit de vin qui permettait au chapitre d'encaisser des redevances auprès des habitants de Châteauneuf pour chaque litre de vin vendu<sup>49</sup>. Louis VII donna aux bourgeois des concessions qui furent confirmées par le trésorier du chapitre (charge tenue à l'époque par le frère du roi)<sup>50</sup>. Mais les bourgeois commirent des infractions par lesquelles ils poussaient leurs revendications. Ils firent notamment construire des maisons en-dehors des limites fixées par les chanoines et occupèrent des chemins royaux. Bien que Louis VII leur ait concédé lesdits droits, qui furent confirmés par la suite par le trésorier, il constata et reprouva les infractions commises par les habitants de Châteauneuf. Néanmoins, il accepta ces nouvelles circonstances qui lui étaient imposées, en échange de la somme considérable de 500 marc d'argent à payer au roi ainsi que de 200 livres d'Anjou à verser au trésorier de Saint-Martin. Afin de mettre fin à cette situation, il stipula une paix, qui malgré les infractions des bourgeois épargnait une punition aux habitants de Châteauneuf. Trois bourgeois furent cependant exclus de cette paix, car ils étaient considérés comme les initiateurs de la révolte<sup>51</sup>. Il importe de souligner que dans cet acte, le roi appelle les bourgeois les *burgenses nostros* ce qui, selon Jacques Boussard, réfère à un statut de droit et de protection particulier assuré par le roi à la «bourgeoisie royale» dont faisaient en conséquent partie les bourgeois de Châteauneuf<sup>52</sup>.

Cette forme de codification de leurs droits par un acte royal relevait d'une importance majeure pour les bourgeois. Ainsi, seulement deux ans après, ils optèrent pour une stratégie semblable et tentèrent à nouveau de se faire confirmer leurs droits par le roi. En 1143, ils payèrent encore une fois une somme importante à Louis VII pour se faire exempter de certains impôts et pour obtenir l'autorisation de pratiquer le prêt d'argent avec intérêt<sup>53</sup>.

En 1164, les choses se présentent différemment par rapport à 1141 et 1143: les bourgeois ne s'adressèrent pas à leur roi et ne cherchaient pas à imposer de nouveaux droits. Ils dénoncèrent le mépris de leurs droits existants par le chapitre et appelèrent au soutien du pape. Toutefois, leur stratégie de communication garda un caractère

49 FARMER, *Communities of Saint Martin* (voir n. 2), p. 261; sur la continuité du monopole des chanoines sur la vente du vin, cf. aussi *ibid.*, p. 264–265; un acte donné par Louis VII en 1141 éclaire ces revendications, cf. LUCHAIRE, *Étude sur les actes de Louis VII* (voir n. 15), p. 123–124, n° 75.

50 GIRY, *Les établissements de Rouen*, t. 1 (voir n. 2), p. 188; FARMER, *Communities of Saint Martin* (voir n. 2), p. 261.

51 GIRY, *Les établissements de Rouen*, t. 1 (voir n. 2), p. 188; FARMER, *Communities of Saint Martin* (voir n. 2), p. 261. Farmer souligne que deux des trois bourgeois exemptés de cette paix s'appelaient Renaud Fremaud, et avance l'hypothèse que le bourgeois impliqué dans le conflit de 1164, Nicolas Frémaud, était peut-être le fils d'un de ces deux: FARMER, *Communities of Saint Martin* (voir n. 2), p. 262.

52 BOUSSARD, *Les bourgeois du roi* (voir n. 3), p. 287.

53 FARMER, *Communities of Saint Martin* (voir n. 2), p. 261–262. Le roi stipula en outre que les habitants de Châteauneuf ne devraient être jugés que dans la maison du trésorier de Saint-Martin.

public. À nouveau, ils s'adressèrent à une autorité supérieure de laquelle ils n'attendaient pas seulement qu'elle défende leurs droits propres, mais qu'elle se positionne comme garant de l'intérêt commun, de l'ordre et de la justice. Cette prise de conscience du pouvoir papal rappelle la manière dont le rôle du roi était défendu dans la philosophie politique de l'époque, notamment dans le «Policratique» de Jean de Salisbury: occupant la fonction d'une personne publique (*persona publica*), le roi avait l'obligation d'agir en faveur du bien commun et non pas de sa volonté privée<sup>54</sup>. La notion de «public» doit ainsi être pensée aussi en relation avec celle de l'autorité<sup>55</sup>. Dans la correspondance de 1164, la revendication de cette autorité est palpable, aussi bien du côté royal que pontifical. Mais aussi de la part du chapitre qui exerçait le pouvoir imminent sur les bourgeois de Châteauneuf.

Ce pouvoir se manifesta de manière encore plus spécifique dans la personne du chanoine Frénaud qui était chargé de l'administration du bourg de Châteauneuf<sup>56</sup>. Au vu des sources, il paraît tout à fait légitime de parler d'une prise de conscience, par le chapitre, des contours spécifiques des relations de pouvoir. Elles sont mises en évidence par la manière dont le chapitre gérait la communication. Le chanoine Frénaud n'agissait pas seul, mais était encadré par le chapitre entier et avant tout par le doyen et le trésorier. C'était d'eux que provenait la majorité des lettres, signées toutefois au nom du chapitre entier. Seule une lettre est signée par le chanoine Frénaud lui-même. Le chapitre se mit ainsi en scène comme une véritable communauté dont le doyen et le trésorier, en plaidant pour la cause de leur confrère, représentaient le pouvoir et l'ordre juridique. Cette revendication de leur pouvoir propre fonctionne aussi par le rapprochement avec celui du roi de France. Dans les lettres du chapitre adressées à Louis VII, ce lien est soigneusement établi en dénonçant le comportement et le «délit» du bourgeois, comme une atteinte à l'autorité du chapitre et, par extension, à celle de leur abbé laïc, le roi de France que les chanoines mirent ainsi en scène comme garant de l'ordre publique. Le roi lui-même chercha à consolider cette position face au pape<sup>57</sup>.

À l'instar de l'ensemble des chanoines de Saint-Martin qui se rallièrent derrière leur confrère Frénaud en approchant le roi de France par leurs lettres, la communauté des bourgeois semble avoir pris une part considérable dans la dynamique du conflit. Les sources ne nous renseignent pas directement sur les points de vue des bourgeois et ne nous révèlent leurs actions qu'à travers les lettres échangées entre le chapitre et Louis VII. Mais il y semble que les bourgeois se solidarisèrent avec Nico-

54 KANTOROWICZ, *Les deux corps du roi* (voir n. 48), p. 85; Ioannis Saresberiensis Policraticus I-IV, éd. Katherine S. B. KEATS-ROHAN, Turnhout 1993 (Corpus Christianorum. Continuatio Mediaevalis, 118), IV, 2, p. 234-236.

55 Et en particulier avec celle de l'autorité juridictionnelle car l'interaction judiciaire peut être définie comme une forme de communication publique par excellence: Jürgen WEITZEL, *Gerichtsöffentlichkeit im hoch- und spätmittelalterlichen Deutschland*, dans: HAVERKAMP, MÜLLER-LUCKNER (dir.), *Information, Kommunikation und Selbstdarstellung* (voir n. 48), p. 71-84, ici p. 71: «Sie ist als die Form öffentlicher, nämlich Allgemeinheit bildender und auf Allgemeingeltung der getroffenen Beschlüsse zielender Kommunikation schlechthin zu werten.» Il considère surtout la procédure de l'appel comme un acte fondamentalement public, cf. p. 79.

56 TESKE, *Die Briefsammlungen des 12. Jahrhunderts* (voir n. 15), p. 150; NOIZET, *La fabrique de la ville* (voir n. 2), p. 263.

57 RHF 15, p. 855, n°144 (voir n. 16).

las Frémaud et qu'ils saisirent la pertinence de cet affrontement entre le chanoine et un des leurs pour la négociation de leurs droits<sup>58</sup>. Cette vision des choses semble soutenue par le rapprochement – qualifié de collectif par le chanoine Frémaud – des bourgeois avec le comte d'Anjou, Henri II d'Angleterre. Cette intervention ne se dirigea pas seulement vers une nouvelle instance publique, mais elle illustre en outre la stratégie de communication politique des habitants de Châteauneuf, conscients de la portée de l'événement pour leur communauté.

L'affaire de 1164, que le doyen de Saint-Martin décrit comme une révolte du bourgeois Nicolas Frémaud (et avec lui de toute la communauté de Châteauneuf) contre la justice du chapitre et ainsi l'autorité du roi<sup>59</sup>, aurait pu avoir un impact plus violent sur les relations de pouvoir entre les habitants de Châteauneuf et le chapitre, mais elle resta finalement sans grand effet. Nous ne savons rien sur d'autres affrontements jusqu'en 1180. En 1175, les relations entre les habitants de Châteauneuf de Tours et les chanoines du chapitre de Saint-Martin connurent même un moment de collaboration fructueuse: à l'occasion de la rénovation de la basilique Saint-Martin, les bourgeois et les chanoines se réunirent en une communauté pieuse afin de financer cette entreprise. Or, cette communauté ne perdura que pendant cinq ans et, d'après Sharon Farmer, elle suivait des motifs plutôt pragmatiques<sup>60</sup>.

En 1180 éclata donc le conflit suivant. Presque deux décennies après leur échec dans la confrontation de 1164, les bourgeois revenaient à une stratégie qu'ils avaient déjà employée en 1141 et 1143, afin d'imposer désormais de nouvelles revendications, à savoir la création d'une commune qu'ils constituaient par un serment. Comme en 1141 et 1143, ils misaient tout sur des actes royaux et cherchaient à légitimer la création de leur commune par un diplôme du roi Louis VII. Cet acte de date inconnue ne nous est parvenu qu'à travers un *vidimus* de l'an 1258<sup>61</sup>. Dans ce document, le roi garantit sa protection aux bourgeois (qu'il appelle des *amici*) et note leur organisation en une *confederatio*. Cet acte semble donc légitimer la commune que les bourgeois jurèrent en 1180 et semble légitimer une certaine tradition. Or, l'authenticité de ce diplôme est contestée et fut déjà mise en question par les chanoines de Saint-Martin, l'archevêque de Reims ainsi que par les évêques de Chartres et Poitiers au moment de la proclamation de la commune en 1180<sup>62</sup>. Les bourgeois auraient donc couru des risques considérables en remaniant (au moins en partie) un privilège royal, ce qui illustre la puissance d'un tel document pour la communauté. La stratégie des bourgeois dans cette affaire s'avère ambiguë. La volonté de se faire confirmer la légitimité de la commune par un acte officiel des autorités relève évidemment d'une stratégie de communication publique. Or, le moment crucial de la conjuration communale était un acte profondément conspirateur. Le serment fut prêté en secret par-

58 FARMER, *Communities of Saint Martin* (voir n. 2), p. 262.

59 RHF 16, p. 95, n° 290 (voir n. 16).

60 FARMER, *Communities of Saint Martin* (voir n. 2), p. 268–269.

61 NOIZET, *La fabrique de la ville* (voir n. 2), p. 267.

62 GIRY, *Les établissements de Rouen*, t. 1 (voir n. 2), p. 190. Philippe Auguste faisait toutefois référence à cet acte en 1181: BOUSSARD, *L'enclave royale* (voir n.4), p. 168; *Recueil des actes de Philippe Auguste roi de France*, éd. Henri-François DELABORDE, Paris 1916 (Chartes et diplômes, 6), n° 30, p. 41–42. Sur la « reconnaissance de la communauté d'habitants en 1181 », cf. NOIZET, *La fabrique de la ville* (voir n. 2), p. 269–273.

mi les bourgeois, en excluant les instances du pouvoir (et en congédiant ainsi »l'ordre public« qui les fonde) qui paraît désormais obsolète pour l'acte fondateur communal. Cette démarche renforce l'identité et la cohésion collectives en liant les membres de cette communauté, les *coniurationes*, par le secret. Cette communauté se distingua ainsi profondément des instances du pouvoir et de leurs stratégies de communication. Les représentants de cette autorité mise à mal reprirent et détournèrent cette logique stratégique en opposant la publicité de leur propre démarche au secret de la conjuration bourgeoise. Par des actes ostensiblement publics, les représentants du pouvoir se mirent en scène en tant que protecteurs et garants de l'ordre et firent ainsi du fait d'agir publiquement un instrument de pouvoir lui-même.

Les configurations conflictuelles changèrent également par rapport à 1164: alors que la papauté avait soutenu les bourgeois dans le conflit de 1164, elle ne semble pas avoir approuvé une trop grande autonomie de leur part et agit en faveur des chanoines en 1180. Le pape chargea l'évêque de Chartres, Jean de Salisbury, de cette affaire. Celui-ci jugea faux les privilèges royaux présentés par les bourgeois. Ainsi, le représentant du pape excommunia publiquement tous les bourgeois pour leurs actes conspirateurs et nommément trente parmi eux qui étaient considérés comme initiateurs de la conspiration<sup>63</sup>. Ils devaient abjurer leur serment afin de se libérer de l'interdit et cette abjuration dut se faire publiquement<sup>64</sup>. La levée de l'excommunication fut mise en scène dans un événement à grande visibilité: elle fut célébrée dans la cathédrale de Tours en la présence de cent bourgeois de Châteauneuf et confirmée ensuite à Marmoutier<sup>65</sup>. Dans cette opposition des démarches publiques aux stratégies de conspiration se manifeste une association moralisatrice des notions de »public« et de »justice«, d'un côté, et les notions de »secret«, d'»injustice« et de »non-droit«, de l'autre. La mise en scène publique de l'excommunication contribuait à présenter la conspiration secrète comme une infraction à l'ordre public juste. Dans les années suivantes, et malgré cette affaire, Philippe Auguste concéda de nouveaux droits aux bourgeois, mais leur position dans les configurations de pouvoir de la ville de Châteauneuf ne semble pas les avoir contentés. Bien qu'ils aient subi l'excommunication en 1180, les bourgeois frôlèrent de nouveau le danger en 1184 et tentaient une nouvelle conjuration communale. Ici, à nouveau, contre leur serment secret, le chapitre de Saint-Martin poursuivit une stratégie de communication publique en s'adressant

63 FARMER, *Communities of Saint Martin* (voir n. 2), p. 262. Comme dans les affaires de 1141 et 1164, nous rencontrons à nouveau le nom Frémaud dans la conspiration de 1180: une des trente personnes désignées s'appelait Barthélemy Frémaud, ce qui mène A. Giry, S. Farmer et H. Noizet à suggérer la possibilité d'une parenté entre ce personnage et le bourgeois Nicolas Frémaud impliqué dans le conflit de 1164; cf. GIRY, *Les établissements de Rouen*, t. 1 (voir n. 2), p. 195; FARMER, *Communities of Saint Martin* (voir n. 2), p. 262; NOIZET, *La fabrique de la ville* (voir n. 2), p. 268.

64 FARMER, *Communities of Saint Martin* (voir n. 2), p. 262; NOIZET, *La fabrique de la ville* (voir n. 2), p. 275. Seuls les trente initiateurs de la conspiration n'avaient pas droit à une libération de l'interdit.

65 GIRY, *Les établissements de Rouen*, t. 1 (voir n. 2), p. 196; FARMER, *Communities of Saint Martin* (voir n. 2), p. 262; NOIZET, *La fabrique de la ville* (voir n. 2), p. 268–269; Lettre de Jean de Salisbury à Philippe II et le doyen de Saint-Martin de Tours, éd. RHF 16 (voir n. 16), n° 104, p. 624–625.



au pape qui dissocia la commune et permit aux chanoines d'excommunier publiquement les bourgeois qui refusèrent d'abjurer celle-ci<sup>66</sup>.

Toutes ces confrontations éclairent à la fois la stratégie des bourgeois et celles des chanoines: en 1164, ces derniers s'adressèrent au roi de France, considéré comme le protecteur et défenseur du chapitre, comme ils le soulignent à plusieurs reprises dans leurs lettres. En même temps, il semble qu'ils n'avaient rien pu attendre du pape qui avait tranché l'affaire en faveur du bourgeois Nicolas Frémaud. En 1184, la situation se présentait entièrement différemment car la papauté avait déjà sanctionné la conjuration communale de 1180 alors que le roi avait concédé des privilèges aux bourgeois peu de temps après. Les chanoines profitèrent considérablement de ce nouveau conflit et de leur appel au pape et arrivèrent ainsi à consolider leur pouvoir sur les bourgeois: le pape ne leur ordonna pas seulement d'excommunier les révoltés, mais leur permit aussi de détruire les tables de changeurs et les étaux qui avaient été construits sans l'accord du chapitre<sup>67</sup>. Les relations entre les bourgeois et les chanoines ne se calmèrent guère au début du XIII<sup>e</sup> siècle: les conflits latents éclatèrent à nouveau en 1212 et surtout en 1231 quand la maison du trésorier fut attaquée par les bourgeois<sup>68</sup>. Un an plus tard, une paix fut conclue entre les chanoines et les bourgeois qui ne fut pourtant pas respectée durablement<sup>69</sup>.

Cette suite de conflits entre les bourgeois de Châteauneuf et les chanoines de Saint-Martin dont les stratégies oscillaient entre conspiration secrète et appel au pouvoir public, illustre les luttes menées par ces deux factions afin de revendiquer leur pouvoir politique et économique dans la ville. En 1164, ce fut le litige entre le chanoine Frémaud et le bourgeois Nicolas Frémaud qui déclencha un tel conflit autour des questions d'autorité et de pouvoir, non seulement entre le chapitre et la ville, mais aussi entre le pape et le roi de France: alors que le pape insista sur son autorité dans l'affaire, le roi lui-même défendit également sa position. Au-delà de ce front, l'appel des bourgeois à l'autorité du sénéchal d'Henri II d'Angleterre ouvrit une possibilité de conflit entre les deux rois. Sur les nombreuses échelles de cette confrontation, la communication s'avéra être un instrument majeur au service de la construction et de la mise en scène du pouvoir. Surtout, le pape et le roi de France misaient sur le potentiel public de cette confrontation afin de faire valoir leur autorité et de mettre en scène leurs conceptions du pouvoir. Les sources montrent cependant que ces deux concepts d'autorité reposaient sur des notions radicalement différentes du pouvoir.

66 FARMER, *Communities of Saint Martin* (voir n. 2), p. 262–263; NOIZET, *La fabrique de la ville* (voir n. 2), p. 273–275.

67 FARMER, *Communities of Saint Martin* (voir n. 2), p. 263; NOIZET, *La fabrique de la ville* (voir n. 2), p. 278.

68 GIRY, *Les établissements de Rouen*, t. 2 (voir n. 2), n° 21, p. 104–105; FARMER, *Communities of Saint Martin* (voir n. 2), p. 263.

69 FARMER, *Communities of Saint Martin* (voir n. 2), p. 263–264.



## Alexandre III et Louis VII: des conceptions différentes du pouvoir

La réforme de la papauté au XI<sup>e</sup> siècle transforma fondamentalement les relations entre le siège apostolique et les autres Églises de la chrétienté et influença considérablement l'auto-perception de la papauté: l'idée que le pape était le successeur de Pierre investi par Dieu lui-même, devint à l'époque une «vérité dogmatique»<sup>70</sup> qui codifia son primat sur l'Église entière. Bien que ce concept universel de la papauté soit déjà préfiguré dans le »*Dictatus Papae*«<sup>71</sup>, il fut particulièrement repris et façonné sous le pontificat d'Alexandre III. Car ce dernier souligna le primat pontifical non seulement à l'égard des autres Églises, mais aussi à l'égard du pouvoir séculier en créant l'image d'un pape dont l'autorité était de droit divin et se plaça ainsi en tête de tout autre pouvoir<sup>72</sup>. Le pape manifesta cette prétention dans le conflit de 1164 où il soutenait les bourgeois de Châteauneuf, en faisant valoir son autorité juridique suprême dans sa deuxième lettre à Louis VII datée du 13 août (A2<sup>73</sup>). Malgré cet engagement qui pousse le roi de France jusqu'à dénoncer le fait que le pape se soit fait avocat des bourgeois, il faut évoquer aussi le lien étroit qui existait selon toute apparence entre le siège apostolique et la faction opposée dans cette affaire, le chapitre de Saint-Martin. C'est au moins au moment de la conjuration communale des bourgeois de 1180 que les sources témoignent d'un tel lien; notamment une lettre du pape Lucius III dans laquelle il désigne le chapitre comme la *filia specialis* de l'Église romaine<sup>74</sup>.

Cette lettre se place dans le contexte précis de 1180 où la papauté soutint notamment les chanoines et non pas les bourgeois et ne peut certes pas servir de preuve pour les configurations de 1164. Mais elle montre toutefois comment la position des autorités changea dans les différents conflits<sup>75</sup> et soulève la question de savoir si, en 1164, le pape soutenait les bourgeois pour une raison particulière. En effet, cette raison semble résider dans l'appel juridique de Nicolas Frénaud. L'appel était un droit d'importance extraordinaire – non seulement juridiquement parlant, mais aussi sur le plan symbolique. Ce droit fut codifié lui aussi au moment de la réforme: le dictat pontifical assura aux appelants la protection du pape et stipule ce droit pour chaque personne ayant subi des injustices par une autre juridiction<sup>76</sup>. L'appel apparaît donc

70 Thomas WETZSTEIN, *Wie die urbs zum orbis wurde. Der Beitrag des Papsttums zur Entstehung neuer Kommunikationsräume im europäischen Hochmittelalter*, dans: JOHRENDT, MÜLLER (dir.), *Römisches Zentrum und kirchliche Peripherie* (voir n. 24), p. 47–75, ici p. 55.

71 Il se manifeste particulièrement dans la deuxième phrase qui lègue quasiment la toute-puissance au pape *Quod solus Romanus pontifex iure dicatur universalis*; cf. *Dictatus Papae*, éd. Erich CASPAR, *Das Register Gregors VII.*, Bd. 1, Berlin 1923 (MGH Epp. sel., 2/1), II, 55 a, p. 202.

72 Agostino PARAVICINI BAGLIANI, *L'Église romaine de Latran I à la fin du XII<sup>e</sup> siècle*, dans: VAUCHEZ (dir.), *Apogée de la papauté* (voir n. 10), p. 179–239, ici p. 224–225.

73 RHF 15, p. 822, n°145 (voir n. 16).

74 MIGNE, *Patrologia Latina*, t. 201, n° 195, col. 1321–1322; sur la désignation comme *filia specialis*, cf. Ludwig FALKENSTEIN, *La papauté et les abbayes françaises aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. Exemption et protection apostolique*, Paris 1997, p. 21–26.

75 Sur cet aspect, cf. aussi NOIZET, *La fabrique de la ville* (voir n. 2), p. 279.

76 Harald MÜLLER, *Entscheidung auf Nachfrage. Die delegierten Richter als Verbindungsglieder zwischen Kurie und Region sowie als Gradmesser päpstlicher Autorität*, dans: JOHRENDT, MÜLLER (dir.), *Römisches Zentrum und kirchliche Peripherie* (voir n. 24), p. 109–131, ici p. 125.

comme le droit suprême de toute juridiction, car il permet de s'adresser à une instance ultime, perçue comme infaillible, protégeant chacun contre toute injustice cléricale ou séculière<sup>77</sup>.

Alexandre III mit ainsi en scène la papauté en général et lui-même en particulier comme protecteurs des défavorisés et comme instance juridique suprême et forte, surtout contre les injustices de la juridiction séculière. Dans le contexte du schisme pontifical, cette stratégie est peu surprenante. Surtout, l'année des affrontements à Châteauneuf de Tours constitua une césure importante dans ce conflit: en avril 1164, seulement quatre mois avant l'intervention du pape dans l'affaire de Châteauneuf, l'antipape (Victor) mourut. Ceci ne résolut pourtant pas le schisme, car un nouveau candidat impérial fut vite trouvé<sup>78</sup>. Dans le contexte de cette expérience immédiate, l'intérêt d'Alexandre III d'expliquer plus que jamais son autorité, semble évident. Or, sa position risquait de provoquer des tensions avec le roi de France qui se considérait lui-même être l'autorité responsable dans cette affaire. Un tel potentiel de tensions semble d'autant plus problématique que Louis VII avait fortement soutenu Alexandre III dans la première phase, fragile, de son pontificat. Comme dans le schisme de 1130 où le roi de France contribua considérablement à l'imposition du pape Innocent II, Louis VII prit position contre le candidat impérial et pour Alexandre III à qui il accorda sa protection<sup>79</sup>. Mais malgré ce lien étroit, le conflit de 1164 illustre que les autorités pontificale et royale se recoupaient et étaient susceptibles d'entrer en concurrence. Ceci concerne particulièrement l'autorité juridique, fortement renforcée sous Alexandre III, ce qui créa un potentiel de conflit avec des souverains séculiers qui voyaient leur marge de manœuvre réduite<sup>80</sup>. Cette observation de portée générale se vérifie dans la relation entre Louis VII et Alexandre III, en raison de la proximité spatiale de ces deux puissances pendant cette époque, car le pape résida dans le royaume de France, à Sens<sup>81</sup>. Ainsi, le potentiel de confrontation de pouvoir était susceptible de se manifester de manière plus immédiate. Dietrich Lohrmann souligne notamment que l'administration juridique du roi de France était encore peu développée à cette époque-là, ce qui favorisait les appels au pape ou à ses juges délégués<sup>82</sup>. Dans cette configuration politique, le roi semble avoir été sous une pression considérable dans le conflit de 1164, puisqu'il ne voulait pas se faire disputer

77 H. MÜLLER, *ibid.*, p. 123, souligne qu'au moins dès cette époque-là, l'appel fut un droit général ouvert à tout le monde (»Jedermannsrecht«), donc aux personnes laïques comme cléricales.

78 PARAVICINI BAGLIANI, *L'Église romaine* (voir n. 72), p. 213–214.

79 R. Große résume ainsi l'importance de la France dans le schisme de 1130: »La France est à présent l'Orbis qui décide qui est le pape légitime«, Rolf GROSSE, *L'Église de France et l'autorité de Pierre (X<sup>e</sup>–XII<sup>e</sup> siècle)*, dans: *Revue d'histoire de l'Église de France* 96 (2010), p. 263–276, ici p. 275; cf. aussi Karl Ferdinand WERNER, *Das hochmittelalterliche Imperium im politischen Bewußtsein Frankreichs. 10.–12. Jahrhundert*, dans: *Historische Zeitschrift* 200 (1965), p. 1–60, ici p. 36.

80 MÜLLER, *Entscheidung auf Nachfrage* (voir n. 76), p. 123 caractérise cette relation au pouvoir juridique comme une accentuation constante du primat juridictionnel par Alexandre III.

81 GROSSE, *La fille aînée de l'Église* (voir n. 24), p. 313–314.

82 Dietrich LOHRMANN, *Genèse et perspectives d'une Gallia pontificia*, dans: Rolf GROSSE (dir.), *L'Église de France et la papauté (X<sup>e</sup>–XIII<sup>e</sup> siècle). Die französische Kirche und das Papsttum (10.–13. Jahrhundert)*, Bonn 1993 (*Studien und Dokumente zur Gallia Pontificia*, 1), p. 13–30, ici p. 20.

son autorité, surtout dans un cas »où un clerc d'une église royale appela à son aide<sup>83</sup>«. La situation était d'autant plus complexe que le pape ne devait pas seulement s'imposer contre ceux qui affaiblissaient son pouvoir en le contestant, c'est-à-dire ses antagonistes dans le schisme; il lui fallait justement se montrer fort et indépendant envers ses bienfaiteurs, notamment contre Louis VII qui le protégeait et dont l'Église, l'*Ecclesia Gallicana*, le soutenait financièrement dans les années contestées de son pontificat, afin de ne pas soulever de doute sur sa dépendance vis-à-vis du roi<sup>84</sup>. La confrontation de 1164 semble donc presque inévitable pour consolider leurs positions respectives.

Ces positions politiques reposent sur des visions d'une spatialité du pouvoir diamétralement opposées. La relation de la papauté à son espace de pouvoir se transforma avec l'imposition du concept d'une papauté universelle et toute-puissante dans la réforme du XI<sup>e</sup> siècle: selon Thomas Wetzstein, la papauté devint désormais une institution monopolisant l'espace universel de la chrétienté entière<sup>85</sup>. Ce concept fut imposé par la mise en scène de l'omniprésence de la papauté à travers ses légats et juges délégués<sup>86</sup>, mais aussi par les voyages du pape lui-même. Par cette présence physique, le pape exploita des espaces d'influence réels. Dans la *face-to-face society* du Moyen Âge central, cet envoi stratégique de légats représentant le pape et son autorité, était un instrument indispensable pour exercer le pouvoir pontifical en dehors de son espace d'influence primaire. L'autorité du pape fut détachée de Rome et attachée à sa personne même, autrement dit: *ubi est Papa, ibi est Roma*<sup>87</sup>. Dès le XI<sup>e</sup> siècle, nous avons donc affaire à un concept d'espace qui s'affranchit de plus en plus de sa dimension statique en se constituant au contraire par des processus dynamiques transgressant l'espace géographique. Ce phénomène s'intensifia au XII<sup>e</sup> siècle dans la mesure où la dimension physique de l'espace fut radicalement abandonnée par le recours recrudescant à une nouvelle forme de présence, désormais non plus physique, mais

83 GROSSE, *Ubi papa, ibi Roma* (voir n. 2), p. 333.

84 ID., La fille aînée de l'Église (voir n. 24), p. 312.

85 Or, Th. Wetzstein souligne que ce »Postulat einer geradezu monopolistischen Raumbeherrschung« n'est pas en soi l'objectif primaire de la papauté, mais un instrument pour imposer les idéaux de la réforme; cf. WETZSTEIN, *Wie die urbs zum orbis wurde* (voir n. 70), p. 54–56.

86 Un système qui se développa dès le moment de la réforme au XI<sup>e</sup> siècle, mais encore au XII<sup>e</sup>: cf. les publications de Claudia ZEY sur ce sujet, notamment: *Die Augen des Papstes. Zu Eigenschaften und Vollmachten päpstlicher Legaten*, dans: JOHRENDT, MÜLLER (dir.), *Römisches Zentrum und kirchliche Peripherie* (voir n. 24); EAD., *Gleiches Recht für alle? Konfliktlösung und Rechtsprechung durch päpstliche Legaten im 11. und 12. Jahrhundert*, dans: Stefan ESDERS (dir.), *Rechtsverständnis und Konfliktbewältigung. Gerichtliche und außergerichtliche Strategien im Mittelalter*, Köln, Weimar, Wien 2007, p. 93–119; EAD., *Zum päpstlichen Legatenwesen im 12. Jahrhundert. Der Einfluß von eigener Legationspraxis auf die Legatenpolitik der Päpste am Beispiel Paschalis' II., Lucius' II. und Hadrians IV.*, dans: Ernst-Dieter HEHL, Ingrid Heike RINGEL, Hubertus SEIBERT (dir.), *Das Papsttum in der Welt des 12. Jahrhunderts*, Stuttgart 2002 (*Mittelalter-Forschungen*, 6), p. 243–262.

87 Cette formule qu'Hostiensis employa au XIII<sup>e</sup> siècle peut tout à fait être appliquée à ce XI<sup>e</sup> et surtout au XII<sup>e</sup> siècle, comme le montrent M. Maccarrone et R. Große; cf. Michele MACCARRONE, *Ubi est papa, ibi est Roma*, dans: Hubert MORDEK (dir.), *Aus Theologie und Reich. Studien zu Theologie, Politik und Recht im Mittelalter*, Sigmaringen 1983, p. 371–382; GROSSE, *Ubi papa, ibi Roma* (voir n. 2).

»virtuelle«: la communication (épistolaire)<sup>88</sup>. À côté des voyages pontificaux et du système des légats, elle doit être considérée comme un instrument de pouvoir primordial, car elle permettait une démonstration de l'autorité du pape au-delà de l'*urbs* et de manière bien plus vaste<sup>89</sup>. Cette nouvelle exploitation de l'espace incarne la prétendue universalité de la papauté. Il est évident que l'instrument de la communication fut particulièrement précieux dans les moments de contestation du pouvoir. Ainsi, il est peu étonnant que la production épistolaire sous Alexandre III fût très importante<sup>90</sup>. La communication était une véritable arme dans le schisme de 1159–1177, ce qui amène même Timothy Reuter à parler d'une »guerre de propagande<sup>91</sup>«.

Ce pouvoir politique de la communication se manifesta dans l'affaire de 1164 où elle fut utilisée stratégiquement par les différentes factions afin de consolider leur autorité et afin de renforcer les liens politiques ou de loyauté. Pour le pape, le lieu des événements de 1164 ne représenta pas l'enjeu même de son intervention. Il ne s'agissait pas (ou au moins pas seulement) de s'assurer du pouvoir sur cet espace précis, mais d'une revendication de la jurisprudence suprême et universelle sur toute la chrétienté. Cette revendication est palpable notamment dans la lettre du 13 août 1164 qu'Alexandre III envoya à Louis VII (A2) et dans laquelle il chercha à imposer son autorité en argumentant avec l'implication d'un clerc dans le conflit<sup>92</sup>.

La papauté du XII<sup>e</sup> siècle aspira ainsi à une autorité que l'on peut caractériser comme supra-spatiale. Au contraire, la position du roi et son argumentaire font usage d'un concept de pouvoir très différent. Dans sa lettre au pape, Louis VII fait explicitement référence à la tradition de son pouvoir sur le chapitre de Saint-Martin<sup>93</sup>. Il se met en scène non pas comme roi ou comme protecteur de toutes les institutions de l'*Ecclesia Gallicana*, mais souligne son autorité sur le chapitre en insistant sur sa relation particulière à l'abbaye royale. À la différence du concept de l'espace du pouvoir pontifical au XII<sup>e</sup> siècle, la revendication du pouvoir royal sous Louis VII se concentra donc sur un espace géographique réel, concret et délimité, celui du domaine royal et, plus précisément dans le conflit de 1164, surtout celui de l'enclave royale que représente Saint-Martin de Tours dans le territoire d'influence du comte

88 Sur la communication épistolaire comme instrument politique, cf. aussi Christina ANTENHOFER, Mario MÜLLER, Briefe in politischer Kommunikation. Einführung, dans: ANTENHOFER, MÜLLER (dir.), Briefe in politischer Kommunikation vom Alten Orient bis ins 20. Jahrhundert. Le lettere nella comunicazione politica dall'Antico Oriente fino al XX secolo, Göttingen 2008 (Schriften zur politischen Kommunikation, 3), p. 9–30, ici p. 12.

89 WETZSTEIN, Wie die *urbs* zum *orbis* wurde (voir n. 70), p. 62–63; cf. aussi les autres contributions de la publication collective dans laquelle s'inscrit l'article de T. Wetzstein. L'ouvrage souligne l'importance primordiale de la communication pour les relations de la papauté avec les Églises de la »périphérie«: JOHRENDT, MÜLLER (dir.), Römisches Zentrum und kirchliche Peripherie (voir n. 24).

90 WETZSTEIN, Wie die *urbs* zum *orbis* wurde (voir n. 70), p. 62–63.

91 Timothy REUTER, The Papal Schism. The Empire and the West (1159–1169), Oxford 1975, p. 35. D'autres historiens se montrent plus réticents par rapport à la notion de propagande, comme p. ex. C. Egger qui penche plutôt pour le terme de mise en scène (»Selbstdarstellung«); cf. Christoph EGGER, Päpstliche Wahldekrete und Wahlanzeigen. Formen mittelalterlicher Propaganda?, dans: Karel HRUZA (dir.), Propaganda, Kommunikation und Öffentlichkeit (voir n. 48), p. 89–125, ici p. 124.

92 Cf. RHF 15, p. 822, n° 145 (voir n. 16).

93 Ibid., p. 822, n°144.

d'Anjou. C'est notamment cet aspect, la proximité d'une autorité rivale, qui semble être une condition préalable pour la définition de ce concept de pouvoir.

Bien que le roi de France fût le principal seigneur à Châteauneuf et malgré les tentatives de rattacher l'abbaye de Saint-Martin de Tours à la royauté, par exemple par le choix des doyens et trésoriers par le roi<sup>94</sup>, les comtes d'Anjou gardaient certains droits seigneuriaux (notamment juridiques) et une influence sur le territoire au XII<sup>e</sup> siècle<sup>95</sup>. Dans l'ensemble de la correspondance de 1164, deux lettres – celle du trésorier (C5) et celle du chanoine Frénaud (C6) – rappellent cette influence du comte d'Anjou dans la vie politique de Châteauneuf et de Saint-Martin. La lettre du trésorier évoque la nécessité de demander conseil à Henri II par le biais de son sénéchal, avant d'exercer la justice<sup>96</sup>. La proximité et l'influence des comtes d'Anjou sur ce territoire sont susceptibles d'avoir été perçues comme un danger par le roi de France et nécessitaient une mise en scène et réaffirmation constantes de l'autorité royale sur cette enclave<sup>97</sup>. Selon la lettre du chanoine Frénaud, le sénéchal d'Henri II fut sollicité par le bourgeois Nicolas Frénaud, mais son implication dans le conflit resta toutefois relativement modeste. Or, la relation potentiellement conflictuelle entre le comte d'Anjou et le roi de France aurait pu s'avérer d'autant plus alarmante en 1164, qu'à ce moment-là le comte d'Anjou n'était nul autre que le roi d'Angleterre, le vassal le plus puissant et peut-être l'antagoniste politique principal de Louis VII à l'époque.

Mais même si les événements de 1164 ne conduisirent pas à une confrontation entre les deux rois, il reste probable que ce contexte particulier influença la volonté de Louis VII d'insister sur son autorité dans cette affaire et sur l'enclave royale qu'était Saint-Martin, et qu'Hélène Noizet caractérise elle aussi comme un «espace stratégique pour le roi capétien» vis-à-vis du roi d'Angleterre<sup>98</sup>. Pour les règnes de Louis VII et d'Henri II, une codification ou délimitation des compétences partagées entre le roi de France et le comte d'Anjou sur Saint-Martin et Châteauneuf ne nous est pas parvenue. Ce fut seulement en 1190, sous Philippe II et Richard Cœur de Lion, qu'un tel acte fut conclu, qui limitait notamment le droit de justice du comte<sup>99</sup>.

## Conclusion

Si l'on suit Patrick Geary, un conflit peut stabiliser ou réorganiser une société et créer une certaine cohésion collective. Dans cette logique, la confrontation ne viserait pas une rupture définitive entre les deux factions en conflit, mais une démonstra-

94 Quentin GRIFFITH, *The Capetian Kings and Saint Martin of Tours*, dans: *Studies in Medieval and Renaissance History* 9 (1987), p. 83–133, ici p. 90; NOIZET, *La fabrique de la ville* (voir n. 2), p. 245.

95 Sur ces questions, voir NOIZET, *La fabrique de la ville* (voir n. 2), p. 157–172, 245–252.

96 RHF 16, p. 95, n° 291 (voir n. 16).

97 GRIFFITH, *The Capetian Kings* (voir n. 94), p. 93.

98 NOIZET, *La fabrique de la ville* (voir n. 2), p. 251–252.

99 Henri-François DELABORDE, *Recueil des actes de Philippe Auguste roi de France*, t. 1, Paris 1916 (Chartes et diplômes), p. 437–444, n° 361. Sur cet acte en détail, cf. aussi NOIZET, *La fabrique de la ville* (voir n. 2), p. 299–312.

tion ou négociation quasiment rituelle de pouvoir<sup>100</sup>. Geary insiste aussi sur la force intégratrice, presque cathartique du conflit pour une société, facteur que nous ne pouvons pas voir à l'œuvre dans la longue suite de conflits entre les bourgeois de Châteauneuf et les chanoines de Saint-Martin de Tours. Néanmoins, beaucoup d'éléments de cette théorie s'appliquent au conflit de 1164. En effet, il s'agissait d'une affaire publique qui n'impliquait pas seulement les deux personnes en litige initialement, mais l'ensemble des bourgeois de Châteauneuf et du chapitre de Saint-Martin qui se solidarisèrent respectivement avec Nicolas Frémaud et le chanoine, ainsi que d'autres représentants de l'ordre public: le roi de France, le pape, ainsi que le comte d'Anjou/roi d'Angleterre. Ce conflit fut surtout un moment de négociation de pouvoir pour toutes ces factions; le litige initial entre le bourgeois Nicolas Frémaud et le chanoine Frémaud ne fut guère mentionné dans les sources et les origines aussi bien que la solution du conflit restent obscures. L'infraction initiale ne semble pas avoir été au centre des préoccupations, ce qu'illustrent les lettres échangées entre les chanoines de Saint-Martin, Louis VII et Alexandre III. Ce qui fut négocié en revanche, ce sont des enjeux de pouvoir et d'autorité plus larges qui impliquaient le chapitre et la ville de Châteauneuf de Tours, placés entre le roi de France et le comte d'Anjou/roi d'Angleterre, et surtout entre le roi de France et le pape.

L'étude des différentes stratégies des chanoines de Saint-Martin et des habitants de Châteauneuf face à leurs nombreux conflits entre 1141 et 1184 illustre le fait que l'appel public à des instances supérieures représenta un instrument important dans la négociation des structures politiques et sociales de Châteauneuf. Alors que les bourgeois favorisaient encore la voie publique en 1141, 1143 et 1164, ils optèrent pour une démarche secrète et conspiratrice dans leurs tentatives de fondation communale en 1180 et 1184. Plus encore qu'en 1164, cette stratégie oppose fortement les bourgeois aux chanoines qui y répondirent par la répression de toute initiative communale, par des excommunications publiques et par d'autres sanctions.

Les sources témoignent également de la concurrence de l'autorité du roi de France et du pape dans l'affaire de 1164, mais aussi des différents concepts du pouvoir et de la spatialité du pouvoir respectif d'Alexandre III et de Louis VII. À travers sa réforme au XI<sup>e</sup> siècle, la papauté évolua vers une institution de pouvoir universel et chercha à consolider cette position au XII<sup>e</sup> siècle et spécialement dans des périodes de contestation du pouvoir, comme lors du schisme pontifical sous Alexandre III. La position de la papauté fut considérablement véhiculée et mise en scène par la communication, ici manifestée dans le conflit à Châteauneuf en 1164 à l'échelle locale. Alors que les lettres d'Alexandre III à Louis VII illustrent que l'auto-perception de la papauté universelle était inséparablement liée à un concept d'espace de pouvoir supra-spatial, du côté du roi de France, les sources transmettent un concept d'espace de pouvoir diamétralement opposé reposant sur une notion de territorialité bien plus concrète et physique. L'exemple des conflits entre les bourgeois de Châteauneuf de Tours et les chanoines de Saint-Martin entre 1141 et 1184 permet ainsi de retracer des revendications et des confrontations à de nombreuses échelles et de démontrer l'importance de la communication comme instrument stratégique au XII<sup>e</sup> siècle.

100 Patrick Joseph GEARY, *Vivre en conflit dans une France sans État. Typologie des mécanismes de règlement des conflits (1050–1200)*, dans: *Annales* 41 (1986), p. 1107–1133, ici p. 1118–1119.



RÉMY ROQUES

## LES MODALITÉS D'INTÉGRATION DE L'AUVERGNE AU DOMAINE ROYAL, XII<sup>e</sup>–XIII<sup>e</sup> SIÈCLES<sup>1</sup>

»En l'an de l'Incarnation 1210, le comte d'Auvergne Gui causait beaucoup de dommages à beaucoup de gens et beaucoup de plaintes concernant sa conduite insupportable parvenaient aux oreilles du magnanime roi Philippe. Bien que le roi l'eût réprimandé par lettres et lui eût fait faire de vives représentations par des messagers, il ne cessa point ses violences [...]. Il [Philippe Auguste] envoya le plus de chevalerie qu'il put en Auvergne [...]. Le comte fut évincé complètement de son côté. Le roi donna toute cette terre à sire Gui de Dampierre, puis, après la mort de ce dernier, à Archambaud, son fils, à perpétuité<sup>2</sup>.«

Ces événements rapportés par Guillaume le Breton furent présentés, par les historiens qui les étudièrent, comme une rupture. Les années 1210–1213<sup>3</sup> marqueraient la fin de l'»indépendance politique«<sup>4</sup> de l'Auvergne par le rattachement de la province au domaine royal. Un rattachement dans la douleur: depuis Edgard Boutaric<sup>5</sup>, les historiens évoquent une »conquête«, moment de crispation au cours duquel le Capétien devint le maître de l'Auvergne par la force des armes. Cette opération se caractériserait par l'irruption d'un pouvoir venu du Nord dans un territoire dépendant jusque-là du duché d'Aquitaine.

Puis débuta l'expérience apanagiste. En 1241, conformément au testament de son père Louis VIII, Alphonse reçut la terre d'Auvergne, avec le Poitou, en apanage. Il les administra jusqu'à sa mort, en 1271. Ses domaines furent ensuite incorporés au domaine royal. Le prince aurait fait »pénétrer les idées françaises et monarchiques

1 Que MM. Rolf Große, Jean-Luc Fray, Antoine Meissonnier et Vianney Petit trouvent ici l'expression de ma sincère reconnaissance pour leurs révisions de ce texte. Deux cartes accompagnent la présente publication afin d'aider le lecteur à repérer les localités citées dans l'article, bailies, établissements religieux et châteaux; voir ci-dessous, p. 83–84. Je remercie Thomas Areal pour la réalisation de ces deux cartes.

2 Guillaume Le Breton, *Chronique*, dans: Henri-François DELABORDE (éd.), *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton, historiens de Philippe Auguste*, t. 1, Paris 1885, p. 233. Traduction par Pierre-François FOURNIER, *La conquête de l'Auvergne pour Philippe Auguste, 1211–1212. Récit de Guillaume le Breton*, traduit et annoté, dans: *L'Auvergne littéraire, artistique et historique* 89 (1937), p. 79–87.

3 Aucun chroniqueur contemporain ne précise l'année de fin de la campagne qui opposa les armées de Philippe Auguste à celles du comte d'Auvergne. Les historiens actuels la font terminer en 1213, date à laquelle Gui de Dampierre envoya au roi l'état de l'armement et des vivres entreposés dans les châteaux de Riom, de Tournoël et de Nonette: John BALDWIN (éd.), *Les Registres de Philippe Auguste*, Paris 1992, nos 74–76, p. 518–519.

4 René RIGODON, *Histoire de l'Auvergne*, Paris 1944, p. 63.

5 Edgard BOUTARIC, *Saint Louis et Alphonse de Poitiers. Étude sur la réunion des provinces du Midi et de l'Ouest à la couronne et sur les origines de la centralisation administrative d'après des documents inédits*, Paris 1870.



dans des provinces qui avaient appartenu jusqu'alors à des feudataires ennemis ou rivaux de la couronne<sup>6</sup>. Son apanage assura »le passage dans les faits d'une indépendance seigneuriale difficile à l'annexion pure et simple au domaine«<sup>7</sup>. Alphonse aurait-il été un agent fidèle de Louis IX, déployant sur ses terres une énergie centralisatrice afin de préparer l'intégration de son domaine à celui du roi? Récemment, Gaël Chenard<sup>8</sup> a mis en évidence que la fidélité du comte de Poitiers ne devait pas être considérée comme une obéissance aveugle à son frère aîné. Grand feudataire, Alphonse chercha à défendre ses propres intérêts, en réclamant par exemple les régales et l'hommage de la ville de Clermont<sup>9</sup>.

La thèse de Gaël Chenard s'inscrit dans le renouvellement de l'histoire de l'implantation française dans le Midi<sup>10</sup>, marquée par la synthèse d'Olivier Guyotjeannin<sup>11</sup> et dynamisée par le Groupe de Recherches »Les Capétiens et leur royaume (987–1328). Dynamiques territoriales, administratives et documentaires« sous la responsabilité de Xavier Hélyary, Élisabeth Lalou et Romain Telliez. Alors que la construction du domaine royal, en France, avait longtemps été analysée à travers le filtre de la genèse de l'unité et de l'identité du territoire français<sup>12</sup>, les recherches les plus récentes, ouvertes à l'anthropologie et à la sociologie, questionnent de façon plus précise les réactions des dominés, leurs stratégies de contestation de la domination et l'acceptation de la sujétion<sup>13</sup>. Les médiévistes interrogent les capacités de négociation des communautés soumises aux seigneurs et les possibilités d'un espace public<sup>14</sup>. Ces travaux invitent à rouvrir l'histoire du rattachement de l'Auvergne à la constellation capétienne en ne se focalisant pas uniquement sur la »conquête«. Cette histoire doit s'écrire dans un temps plus long, du début du XII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, avant que ne s'ouvre une nouvelle période, celle de l'»exaspération de l'État« (Jacques Le Goff) sous Philippe IV le Bel.

6 Ibid., p. 7.

7 Josiane TEYSSOT, *Riom, 1212–1557, Capitale et Bonne ville d'Auvergne*, Nonette 1999, p. 47.

8 Gaël CHENARD, *L'administration d'Alphonse de Poitiers en Poitou et Saintonge (1241–1271)*, thèse de doctorat, université de Poitiers, 2014.

9 Paris, Arch. nat., JJ 26, f. 358v n° CCXI (arrêt du Parlement royal de 1256) et BOUTARIC, *Saint Louis* (voir n. 5), p. 57.

10 Pour un panorama de ce renouveau historiographique, voir Julien THERY-ASTRUC, Introduction, dans: *La royauté capétienne et le Midi au temps de Guillaume de Nogaret*, Nîmes 2015, p. 17–24, ici p. 19–20.

11 Olivier GUYOTJEANNIN, L'intégration des grandes acquisitions territoriales de la royauté capétienne (XII<sup>e</sup>–début XIV<sup>e</sup> siècle), dans: Werner MALECZEK, (dir.), *Fragen der politischen Integration im mittelalterlichen Europa*, Ostfildern 2005, p. 211–239.

12 Les ouvrages d'Edgard Boutaric, d'Achille Luchaire ou d'Auguste Longnon retracent »une histoire continue et une mémoire dans lesquelles les événements s'enchaîneraient pour aboutir à la souveraineté de la France de la III<sup>e</sup> République«. Ils présentent »l'expansion du Domaine en termes de colonisation progressive«. Marie-Pierre BUSCAIL, *Le domaine royal entre territoires et réseaux*, dans: *Études rurales* 188 (2011), p. 73–92.

13 Florent COSTE, Paul COSTEY, Lucie TANGY, *Consentir: domination, consentement et déni*, dans: *Tracés. Revue de Sciences humaines* (2008) [En ligne] URL: <http://traces.revues.org/365> (21/03/2017); Gilles LECUPPRE (dir.), *La contestation (Moyen Âge et Temps modernes)*, Paris 2016.

14 Patrick BOUCHERON, Nicolas OFFENSTADT (dir.), *L'espace public au Moyen Âge. Débats autour de Jürgen Habermas*, Paris 2011 et Xavier NADRIGNY, *Information et opinion publique à Toulouse à la fin du Moyen Âge*, Paris 2014.

Plusieurs questions guideront la réflexion: par quels moyens les Capétiens se sont-ils affirmés en Auvergne? Quelles furent les conséquences du renforcement de leur autorité? Comment les élites locales réagirent-elles? Je souhaiterais retenir trois hypothèses de travail qui structureront les lignes qui suivent. Tout d'abord, dans un monde où l'équilibre des forces est préférable au changement brutal, l'affirmation royale en Auvergne ne peut s'être réalisée que dans la longue durée. Ensuite, parce qu'il se serait avéré impossible pour le roi de tenir la région sans l'aide de l'aristocratie locale, l'attitude des seigneurs auvergnats doit être examinée: la deuxième partie de l'article ouvrira donc le dossier des pouvoirs locaux. Enfin, l'accroissement du réseau des fidélités et l'exploitation de territoires lointains au domaine royal d'origine supposèrent des adaptations des pratiques administratives et de gouvernement. Le troisième et dernier volet de cette étude questionnera les mécanismes par lesquels des outils de domination contribuèrent à l'instauration d'un pouvoir de nature étatique.

### Les grandes étapes de l'affirmation capétienne en Auvergne

L'idée d'une «conquête» a occulté le caractère graduel de l'avancée royale en Auvergne, en focalisant l'attention sur un événement précis. Or bien des indices témoignent d'une affirmation progressive. La prise de contrôle de la région s'étant étalée des premiers Capétiens à Alphonse de Poitiers, cette première partie offrira quelques repères chronologiques au lecteur.

#### *Une avancée progressive*

Tout au long des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, les scribes auvergnats renvoient aux années de règne des Capétiens pour dater leurs actes, tandis que la dernière référence à l'Aquitaine et à son duc dans les formules de datation est de 1011<sup>15</sup>. L'architecte de l'église de Saint-Germain l'Herm prit soin de dater la restauration de l'édifice de l'an 1107, du règne de «Philippe [I<sup>er</sup>], roi des Francs»<sup>16</sup>. En outre, à la suite d'Hugues Capet qui fit un pèlerinage à Souvigny vers 994, tous les Capétiens, à l'exception d'Henri I<sup>er</sup>, vinrent personnellement en Auvergne<sup>17</sup>. Certains, répondant généralement à l'appel de l'Église, y sont même intervenus à la tête de leur armée.

15 Marie SAUDAN, *Espaces perçus, espaces vécus: géographie historique du Massif Central du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat, université Panthéon-Sorbonne, Paris I, 2004, t. 2, p. 487, 490, 506.

16 Robert FAVREAU, Jean MICHAUD, Bernadette MORA, *Corpus des inscriptions de la France médiévale*, t. 18, Paris 1995, p. 234.

17 De mars 1019 à avril 1020, Robert II entreprit un pèlerinage dans le sud du Royaume, non sans arrière-pensées politiques, qui le conduisit à Souvigny, à Brioude, au Puy et à Aurillac. En 1095, Philippe I<sup>er</sup>, de passage à Mozac, confirma la soumission du monastère de la localité à l'abbaye de Cluny (Marie-Henri D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Maurice PROU, *Recueil des actes de Philippe I<sup>er</sup>, roi de France [1059–1108]*, Paris, 1908, n° 135, p. 342–343). Louis VI fut en Auvergne vers 1108–1109, en 1121, puis en 1126–1127; Louis VII, en 1138 (Brioude), 1159 (Clermont), 1162 (Souvigny), 1164 (expédition qui débouche sur la capture des comtes d'Auvergne) et 1169 (campagne dirigée contre les vicomtes de Polignac qui aboutit à la prise de Nonette); Philippe Auguste en 1184 (Mozac). Ces multiples interventions relativisent l'impuissance supposée des premiers Capétiens. Sur cette interprétation et sa remise en question, voir Rolf GROSSE, *La royauté des premiers Capétiens: un mélange de misère et de grandeur?*, dans: *Le Moyen Âge 104* (2008), p. 255–271; Dominique BARTHÉLEMY, *Nouvelle histoire des Capétiens (987–1214)*, Paris 2012; ID., *La*

Maître de la vicomté de Bourges (acquise par Philippe I<sup>er</sup> en 1101), Louis VI lança, vers 1108, une expédition contre le sire de Bourbon pour protéger le prieuré de Saint-Pourçain. Par deux fois, il leva l'ost contre le comte d'Auvergne, à la demande de l'évêque de Clermont. Il s'empara de Pont-du-Château (1121), puis assiégea Montferrand (vers 1126), ville récemment fondée par le comte d'Auvergne. Lors de cette seconde expédition, Louis VI se heurta à la contre-offensive du duc d'Aquitaine Guillaume IX, furieux de voir le Capétien s'immiscer dans une querelle impliquant ses vassaux<sup>18</sup>.

Louis VII faillit capter la suzeraineté sur l'Auvergne grâce à son mariage avec Aliénor en 1137. L'union rompue (1152), il dut renoncer au titre de duc d'Aquitaine, ce qui ne l'empêcha pas, notamment en tant que protecteur de l'Église, de marquer sa présence à de multiples reprises dans la région. Il prit des établissements ecclésiastiques sous sa garde<sup>19</sup>, consolidant ainsi l'attachement des élites religieuses à la couronne<sup>20</sup>. Cette politique se mua en traités de parages sous Philippe II et, de nouveau, sous Philippe IV<sup>21</sup>. Surtout, l'évêché de Clermont était régalien: en cas de vacance épiscopale, le chapitre cathédral devait engager des pourparlers avec le roi afin de solliciter une élection<sup>22</sup>. Les évêques de Clermont, comme ceux voisins de Mende, du Puy et de Limoges<sup>23</sup>, furent de précieux relais du Capétien dans le Sud de son royaume.

Bien avant 1210, le Capétien pouvait intervenir militairement en Auvergne. Toutefois, sa marge de manœuvre restait limitée, puisque le comté relevait du duc d'Aquitaine. En 1164, Louis VII captura les comtes d'Auvergne. Mais Henri II Plantagenêt,

société de l'an mil dans le royaume capétien: essai historiographique, dans: *Revue historique* 681 (2017), p. 93–140, notamment p. 113, 115–116.

18 SUGER, *Vie de Louis VI Le Gros*, éd. Henri WAQUET, Paris 1929, p. 232–241.

19 Brioude (1138), Saint-Pourçain (1162), Saint-Pierre-le-Moûtier (1165), Aurillac (1169), Issoire (1169), Mozac (1170) et Cusset (1171). À ces établissements auxquels Louis VII accorda la protection royale s'ajoutent Mauriac (dépendance du «fisc royal» en 1110), Saint-Flour (mis sous garde royale par Louis VI en 1119), puis Cusset (pariage conclu entre Philippe Auguste et l'abbesse de Cusset en 1184), Ennezat (Philippe Auguste ordonne ses officiers de protéger l'établissement et ses biens en 1190) et Billom (église mentionnée sous garde royale en 1194). Bénéficiaire d'exemptions royales, ces établissements étaient tenus en surveillance par le bailli de Bourges, avant de passer sous la compétence de celui de Saint-Pierre-le-Moûtier au XIV<sup>e</sup> siècle.

20 En 1163, l'abbé de Saint-Germain-Lembron affirma qu'il n'avait de cesse de lutter pour la louange, l'honneur et l'augmentation de la couronne: *ad laudem et honorem et augmentum coronae vestrae* (Recueil des historiens des Gaules et de la France [abrégé: RHF], t. 16, p. 65). Voir aussi RHF, t. 18, p. 146.

21 Antoine MEISSONNIER, Les parages sous Philippe le Bel dans les années 1300, une voie d'installation de la justice royale dans les évêchés du sud de la France, dans: Béatrice FOURNIEL (dir.), *La justice dans les cités épiscopales du Moyen Âge à la fin de l'Ancien Régime*, Toulouse 2014, p. 331–345.

22 Dans sa célèbre ordonnance de 1190, établie avant son départ en croisade, Philippe Auguste prescrit aux chanoines de choisir des hommes qui plaisent à Dieu et «qui soient utiles au royaume».

23 L'évêque de Mende rend hommage au roi en 1161. L'année suivante, Louis VII confie à l'évêque vellave les droits comtaux contre un serment de fidélité et le droit pour le roi d'utiliser les châteaux épiscopaux. L'évêque de Limoges, Jean de Veyrac (1198–1218), se soulève contre Jean sans Terre en 1200, puis jure fidélité à Philippe Auguste, lequel s'engage en retour à le protéger et à conserver l'évêché de Limoges dans sa vassalité directe (1204).

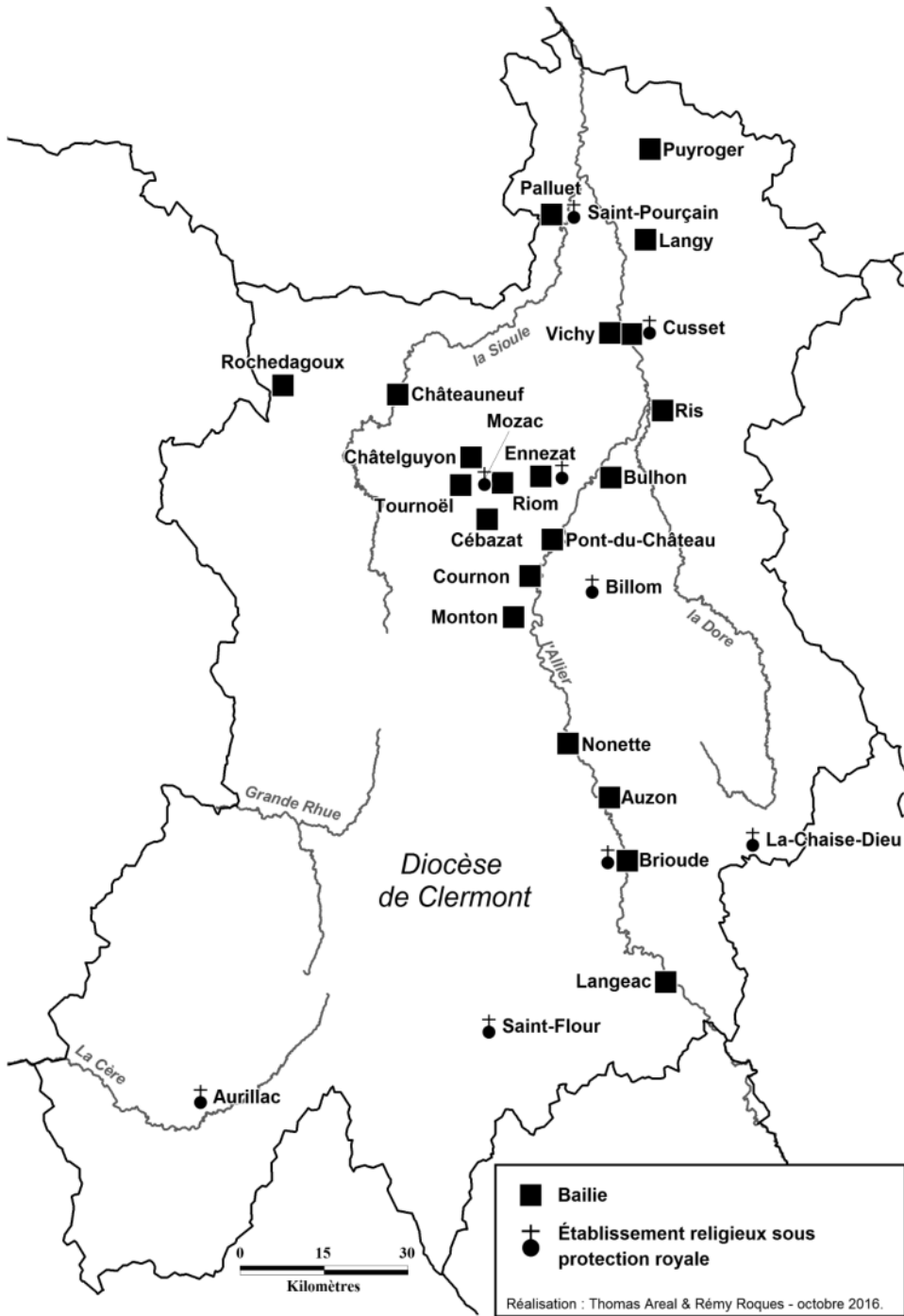


Fig. 1: Chefs-lieux de baillies et établissements religieux.

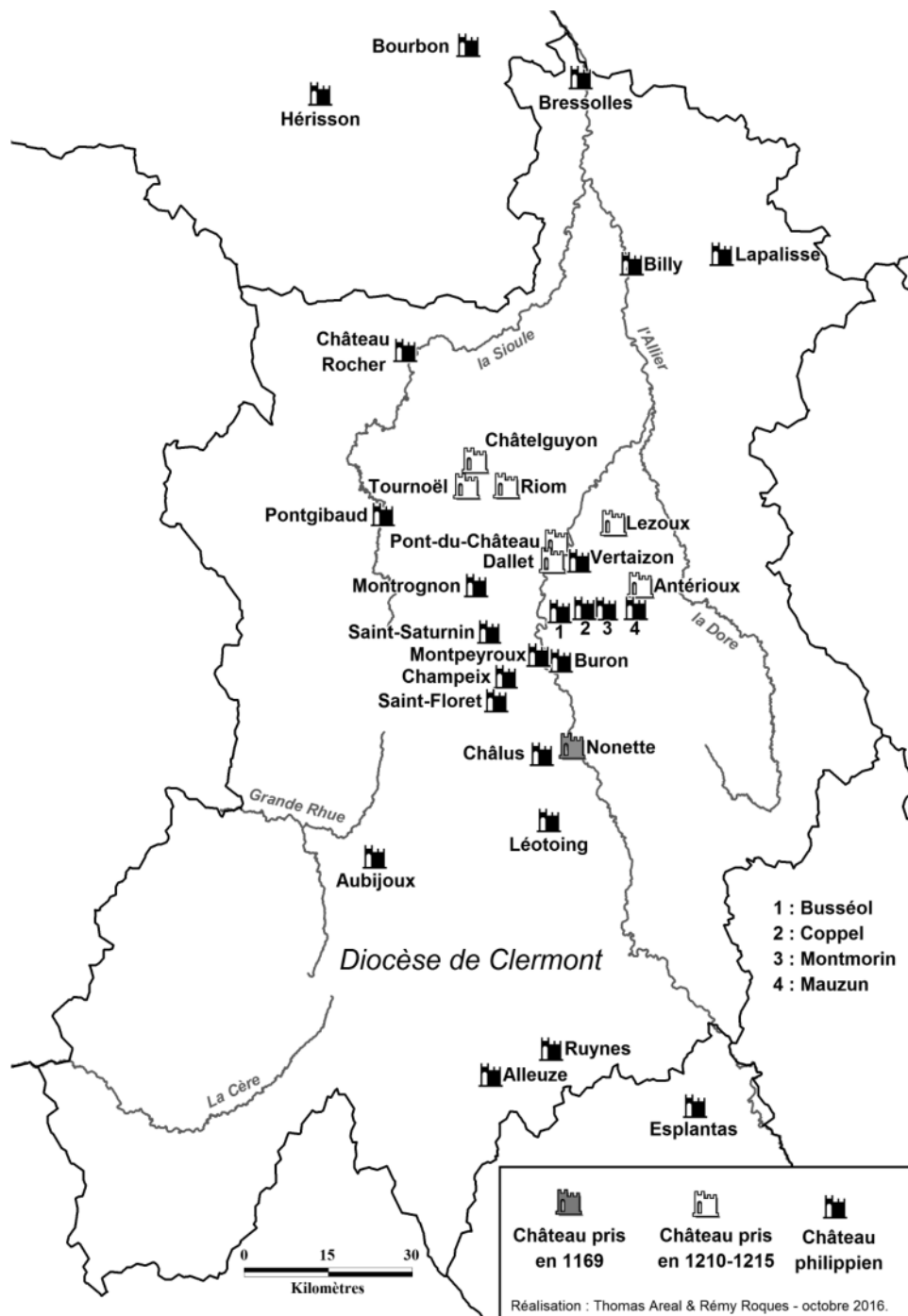


Fig. 2: Châteaux.

devenu duc d'Aquitaine par son mariage avec Aliénor, lui rappela ses droits de justice sur ses vassaux directs. Le Capétien dut alors se résoudre à libérer les prisonniers<sup>24</sup>. Mais la donne changea en juillet 1189: par le traité d'Azay-le-Rideau, Henri II, miné par la vieillesse et les querelles qui l'opposaient à ses fils, reconnut à Philippe Auguste la suzeraineté sur l'Auvergne<sup>25</sup>. Désormais, les interventions capétiennes trouveraient une justification dans le droit féodal. Le roi pourrait agir directement sur les comtes d'Auvergne si ces derniers manquaient à leurs devoirs vassaliques. Ainsi, si l'expression de »conquête de l'Auvergne« me paraît contestable pour désigner les événements de 1210, ceux de 1189 entérinent une véritable »annexion«, car ils provoquent le transfert de l'Auvergne d'une domination, aquitaine et plantagenèse, à une autre, capétienne<sup>26</sup>.

### *L'intervention militaire de 1210 et ses conséquences*

En 1210, le comte Gui II s'en prit à Mozac, abbaye sous protection royale. Les événements qui suivirent cette agression sont rapportés par plusieurs chroniques, dont celles de Guillaume le Breton et de Bernard Itier, et quelques actes de la pratique. Si aucune de ces sources ne donne un récit complet de la guerre qui opposa le Capétien au comte d'Auvergne, elles se complètent et permettent de proposer le scénario suivant. Le roi réprimanda son vassal par lettres, sans que celui-ci en tint compte. Ces négociations sont évoquées par Guillaume le Breton, chroniqueur proche de l'entourage royal, mais également par un *sirventès* d'un aristocrate local, Dauphin<sup>27</sup>, comte de Clermont<sup>28</sup>. Philippe Auguste envoya une armée qui, sous la conduite du sire de Bourbon, s'empara de plusieurs forteresses comtales: cent-vingt selon Bernard Itier, plus sûrement sept, à savoir Riom, Tournœl, Châtel-Guyon, Pont-du-Château, Lezoux, Dallet et Antérioux<sup>29</sup>. Contrairement à ce qu'affirment les historiens actuels, les opérations ne cessèrent pas en 1213. Un acte

24 Léopold DELISLE (éd.), Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, t. 1, Paris 1909 (Chartes et diplômes), n° 240, p. 387-388.

25 DELABORDE (éd.), Œuvres de Rigord (voir n. 2), p. 92.

26 Stéphane PÉQUIGNOT, Pierre SAVY, Introduction, dans: Annexer? Les déplacements de frontières à la fin du Moyen Âge, Rennes 2016, p. 7-19.

27 Robert Dauphin, fils du comte Guillaume VII (1147-1169), fut comte entre 1169 et 1234. Son second prénom a sans doute été ajouté en référence à sa grand-mère Marchise qui, fille du comte d'Albon Guiges IV, avait épousé le comte d'Auvergne Robert III (1136-1147). Dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, les successeurs de Robert Dauphin se distinguèrent des autres comtes d'Auvergne (les descendants de Gui II) en adoptant le prénom »Dauphin« comme nom de famille. Le terme *delphinatus*, dérivé de *delphinus*, apparaît dans le testament du comte Robert III (1302). Pierre-François FOURNIER, Le nom du troubadour Dauphin d'Auvergne et l'évolution du mot Dauphin en Auvergne au Moyen Âge, dans: Bibliothèque de l'École des chartes 91 (1930), p. 66-99.

28 *Vergoign' aura breumen nostr' evesques chantaire* (Carl August Friedrich MAHN [éd.], Die Werke der Troubadours in provenzalischer Sprache, t. 1, Berlin, 1846, p. 132). Pour une étude récente de ce *sirventès*, voir Jean-Pierre CHAMBON, Gabriel FOURNIER, Rémy ROQUES, Nouveaux regards sur deux *sirventès* auvergnats composés dans la conjecture de la »conquête« capétienne de l'Auvergne, dans: Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne 796-797 (2013), p. 29-107.

29 BALDWIN (éd.), Les Registres (voir n. 3), nos 74 et 75, p. 518-519 (Riom et Tournœl) et n° 19, p. 64-65 (Châtel-Guyon); Recueil des actes de Philippe Auguste, éd. Henri-François Delaborde *e. a.*, t. 1-5, Paris 1916-2004 (Chartes et diplômes), t. 3, n° 1318, p. 461 (Lezoux et Antérioux).

de février 1214 prouve qu'à cette date le comte d'Auvergne et ses alliés n'avaient pas accepté leur défaite et qu'il subsistait des tensions: en donnant les forteresses de Lezoux, Antérioux et Dallet à l'évêque de Clermont, le roi ajouta que si les seigneurs de ces châteaux, dont le comte d'Auvergne, venaient à faire la paix avec lui, ils pourraient récupérer leurs biens<sup>30</sup>. Ce ne fut qu'en 1215 que Gui II envoya un chevalier faire hommage à Philippe Auguste. Il se fit représenter en raison des »inimitiés« (*inimicitias*) qui l'opposaient au roi<sup>31</sup>.

Au lendemain des opérations militaires, le comte fut dépouillé d'une partie de son comté. Les châteaux et les terres confisqués furent confiés en garde (*custodire*) au sire de Bourbon, à charge pour lui de les administrer, d'y représenter le roi et de ne les livrer à quiconque si ce n'est au Capétien<sup>32</sup>. La conduite du Capétien se modela selon deux principes: il voulut garantir ses acquisitions contre un retour offensif du comte, tout en ménageant la noblesse locale. Le roi se réservait le droit de retirer à tout moment les possessions qu'il avait concédées au sire de Bourbon. Il put ainsi récupérer les biens aliénés quand il fallut constituer un apanage en faveur d'Alphonse de Poitiers.

En 1213, l'Auvergne ne fut pas rattachée »en bloc« au domaine royal, comme peuvent le donner à penser certaines cartes actuelles<sup>33</sup>. Par conséquent, l'expression de »conquête de l'Auvergne« paraît d'autant plus mal appropriée qu'elle renvoie à un espace uni et cohérent. L'Auvergne du début du XIII<sup>e</sup> siècle se caractérisait au contraire par des pouvoirs négociés et concurrentiels<sup>34</sup>, ce qui facilita les immixtions capétiennes. En outre, l'opération de 1210 ne porta que sur une partie de la région. L'affirmation royale en Haute-Auvergne (partie méridionale du diocèse de Clermont, correspondant à l'actuel département du Cantal) ne fut effective qu'au cours de l'apanage d'Alphonse de Poitiers.

#### *L'apanage d'Alphonse de Poitiers (1241–1271)*

Pour l'Auvergne, l'aire géographique sur laquelle Alphonse de Poitiers était censé exercer son autorité ne fut jamais énoncée dans sa titulature: le prince put s'intituler *comes Pictavensis* (1241), puis *comes Tholose* (1249), mais ne fut jamais *comes Arvernie*. Par son testament, Louis VIII lui avait légué *totam terram Alvernie*<sup>35</sup>. L'expression »terre d'Auvergne«, employée pour la première fois en 1216<sup>36</sup>, désigne les domaines confisqués par Philippe Auguste au comte d'Auvergne, confiés en garde au sire de Bourbon, puis récupérés par Louis IX, vraisemblablement en 1238.

Les limites de la mouvance d'Alphonse étaient étendues: presque tous les seigneurs de Basse-Auvergne et quelques-uns en Haute-Auvergne étaient sous la suzeraineté du prince. Les domaines directs du comte de Poitiers furent structurés en vingt-et-une baillies (*bailiae*), dont la date de création n'est pas connue (fig. 1, ci-dessus, p. 83).

30 Recueil des actes de Philippe Auguste (voir n. 29), t. 3, acte n° 1318.

31 Layettes du trésor des chartes, éd. Alexandre Teulet *e. a.*, t. 1–5, Paris 1863–1909, t. 1, acte n° 1152.

32 BALDWIN (éd.), Les Registres (voir n. 3), n° 1591, p. 419–420.

33 Dernièrement: Jean-Christophe CASSARD, *L'âge d'or capétien, 1180–1328*, Paris 2011, p. 22.

34 Michel ESTIENNE, *Le Pouvoir partagé. La Basse Auvergne au Moyen Âge classique*, thèse de l'École nationale des chartes, 1986.

35 Layettes du trésor des chartes (voir n. 31), t. 2, n° 1710.

36 BALDWIN (éd.), Les Registres (voir n. 3), n° 1591, p. 419–420.



Équivalant aux prévôtés en Poitou et Saintonge, ces baillies sont mentionnées pour la première fois au début de la période apanagiste et se concentraient principalement dans la région dite de la Grande Limagne et le long du Val d'Allier. Elles servirent de cadre spatial de référence pour l'état des vassaux<sup>37</sup> et la répartition de la recette des péages<sup>38</sup>. Ce fut aussi dans les chefs-lieux de ces circonscriptions que les enquêteurs organisèrent leurs séances. L'apanage fut une période décisive dans l'institution de formes territoriales permettant de contrôler les populations locales.

L'interprétation du testament de Louis VIII donna lieu à quelques difficultés: Alphonse réclama certaines terres au seigneur de Bourbon sous le prétexte qu'elles avaient jadis appartenues au comte Gui<sup>39</sup>, puis les droits de haute et basse justice sur Clermont, aux dépens de l'évêque, pour les mêmes raisons<sup>40</sup>. D'autres réclamations sont connues par l'enquête sur la révision des cens dus au comte diligentée par Guillaume Coche et Durand Guolin en 1261<sup>41</sup>.

En Auvergne, le comte de Poitiers recourut aux moyens qui, depuis la fin du XII<sup>e</sup> siècle, avaient garanti le succès du pouvoir royal: diffusion de l'hommage, concession de chartes de franchises et de traités de pariage, développement d'une administration composée d'hommes du Nord et d'Auvergnats. Toutefois, contraint de résider le plus souvent à Paris, alors qu'à cette époque l'itinérance constituait encore l'un des traits fondamentaux du pouvoir, il fut amené à perfectionner ses méthodes de gouvernement. Messagers et enquêteurs chevauchèrent à travers les domaines comtaux, transmettant la parole du prince, surveillant les agents locaux, négociant avec les élites locales et assurant la remontée d'informations.

La chancellerie d'Alphonse déploya tout un savoir scripturaire, dans les procédures d'enregistrement (état des fiefs et des vassaux dressé vers 1261<sup>42</sup>, états et abrégés des comptes, registre des mandements du prince) comme dans les dispositifs de consultation (par exemple, dans certains registres d'enquête, les rubriques de chapitres sont écrites en rouge ou en noir, relevé de rouge<sup>43</sup>). Les copies d'actes se multiplièrent, facilitant la circulation de l'information, des inventaires furent rédigés pour mieux connaître le contenu des coffres d'archives<sup>44</sup>. Cette «révolution documentaire» reposait sur une accélération inédite de la diffusion des cultures de l'écrit et du chiffre. Ce processus de transformation scripturale s'observe, à la même époque, dans d'autres administrations princières de l'Occident<sup>45</sup>. Alphonse et son épouse,

37 Paris, Arch. nat., JJ 11, fol. 19–27. Édition (avec quelques erreurs) par Auguste CHASSAING, *Spicilegium Brivatense. Recueil des documents historiques relatifs au Brivadois et à l'Auvergne*, Paris 1886, n° 30, p. 43–71.

38 Paris, Bibl. nat. de France, ms. lat. 9019, fol. 26–27.

39 (...) *ratione Guidonis quondam comitis*, dans: Layettes du trésor des chartes (voir n. 31), t. 3, n° 3645 (1247–1248).

40 Ibid., n°s 4197, 4198 (1255).

41 Paris, Arch. nat., J 1031 A, n° 2.

42 Ibid., JJ 11, fol. 19–27.

43 Ibid., J 190 B, n° 61.

44 Sur la production documentaire alphonsine et sa gestion: Gaël CHENARD, *Le chartrier d'Alphonse de Poitiers*, dans: Xavier HÉLARY *e. a.* (éd.), *Les archives princières, XII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècles*, Arras 2016, p. 205–223.

45 Paul BERTRAND, *Les écritures ordinaires. Sociologie d'un temps de révolution documentaire (1250–1350)*, Paris 2015. Voir également: François MENANT, *Les transformations de l'écrit docu-*

Jeanne, étant morte sans enfants en 1271, Philippe III fit prendre possession de tous leurs domaines. La terre d'Auvergne fut réintégrée au domaine royal (elle n'en avait fait partie que brièvement, entre 1238 et 1241). Le bailliage d'Auvergne fut confié, en 1275, à l'ancien bailli de Bourges, Jean de Villette. En 1284, le Parlement débouta Charles d'Anjou de sa prétention sur le Poitou et l'Auvergne<sup>46</sup>.

### Le Capétien et l'aristocratie locale: l'instauration d'un rapport d'assujettissement

Dans un premier temps, le Capétien s'appuya sur l'Église de Clermont, puis utilisa le crédit de nobles locaux qu'il gagna à sa cause en confortant leur assise féodale (comme il le fit en Anjou avec Guillaume des Roches, ancien sénéchal de Jean sans Terre, ou en Poitou avec les Thouars). Son réseau de fidélité s'étendit par nappes successives: d'abord avec les Bourbon au Nord (fin XII<sup>e</sup> siècle), puis en Limagne (1200–1220), enfin dans les zones de montagne méridionales (dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle). Cette progression se fit aux dépens des comtes d'Auvergne.

#### *Les comtes*

En Auvergne, la progression du pouvoir royal a largement bénéficié de la scission de la famille comtale intervenue vers 1150. Cet événement, dont les causes sont mal connues (s'agissait-il d'un partage légitime ou d'une usurpation de pouvoir?), déboucha sur la naissance de deux branches rivales, chacune revendiquant le titre de «comte d'Auvergne». Déséquilibrés, les comtes ne furent jamais en mesure d'étendre leur autorité sur l'ensemble de l'Auvergne. Au Nord, leurs ambitions se heurtaient à celles des sires de Bourbon. Au Sud, les comtes ne possédaient guère de droits sur les revers occidentaux des Monts Dore jusqu'aux pays de Salers, région où s'étendaient les possessions des sires de Latour, ainsi que dans le Cézallier et en Margeride, domaines des sires de Mercœur. Il en allait de même à l'approche des monts du Forez, où les comtes de Forez étendaient leur influence, et dans la région d'Ambert, terre des Baffie. De plus, l'analyse des souscripteurs d'actes des comtes d'Auvergne révèle que cette vieille aristocratie locale ne fréquentait guère l'entourage comtal. Mercœur, Latour, Baffie, Bourbon et autres vicomtes de Thiers préféraient sans doute l'administration de leurs propres seigneuries aux affaires comtales, ce qui pourrait expliquer qu'au moment de l'expédition punitive de 1210, la plupart de ces familles aient soutenu l'offensive royale.

Cette campagne militaire constitue indéniablement un filtre dans l'étude des relations entre la royauté et les comtes d'Auvergne. Ces derniers ont été présentés, par les historiens, comme des partisans des Plantagenêts, restés très attachés à l'Aquitaine. Or quelques indices attestent que les comtes ont reconnu la suzeraineté capé-

mentaire entre le XII<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle, dans: Natacha COQUERY *e. a.* (dir.), *Écrire, compter, mesurer. Vers une histoire des rationalités pratiques*, Paris 2005, p. 33–50; Étienne ANHEIM, Pierre CHASTANG (éd.), *Les pratiques de l'écrit dans les sociétés médiévales*, dans: *Médiévales* 56 (2009), p. 5–10.

46 Sur l'analyse de cet arrêt du Parlement : Andrew W. LEWIS, *Le sang royal. La famille capétienne et l'État. France, X<sup>e</sup>–XIV<sup>e</sup> siècles*, Paris 1986, p. 224–228 et CHENARD, *L'administration* (voir n. 8), p. 112–116.

tienne. En septembre 1199, Gui II, accordant une charte de franchises aux habitants de Clermont, s'engagea à faire sceller le texte par la chancellerie royale. Signe d'une reconnaissance de l'autorité royale, le comte jura de défendre les Clermontois contre tous, excepté contre Philippe Auguste<sup>47</sup>. Gui II accomplit son service d'ost en 1209, en participant à la croisade contre les Albigeois<sup>48</sup>. Surtout, en 1203–1206, il apparaît dans une liste de ducs et comtes vassaux du Capétien<sup>49</sup>.

À l'issue de la campagne de 1210–1214, Gui II, vaincu, chercha un temps l'appui de l'Angleterre et obtint des subsides de Jean sans Terre. Mais les relations s'interrompirent en 1228<sup>50</sup>. Vers la même époque, Guillaume X, fils de Gui II, offrit un second souffle à son lignage en épousant la fille du duc de Brabant. Cette union, dont la date exacte demeure inconnue, permit à Robert V (1247–1277) d'accéder au comté de Boulogne en 1261. Les carrières de ses frères et fils (à Liège, Tournai, Cambrai, Lille, Théroouanne, Bruges, Cologne) témoignent de la nouvelle orientation de la famille comtale. Robert V prêta l'hommage à Alphonse de Poitiers pour sa baronnie de Combraille<sup>51</sup> et se rendit régulièrement à Paris (au moins à cinq reprises entre 1249 et 1251 comme l'atteste son registre des dépenses)<sup>52</sup>.

### *L'évêque de Clermont*

Conséquence de l'absence d'un vrai pouvoir comtal, les évêques de Clermont ont, dès la fin du X<sup>e</sup> siècle, entrepris de conforter leur temporel: Étienne II (v. 943–984) joua un rôle de premier plan dans la tentative d'imposition de la paix de Dieu et l'établissement d'une seigneurie épiscopale. Clermont en devint, jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, la capitale. Dans la cité, l'évêque dut cependant composer avec le pouvoir capitulaire et la présence comtale<sup>53</sup>.

En 1195/1196, Robert, cadet de la famille des comtes d'Auvergne, accéda à la cathédre clermontoise. Les rapports qu'il entretint avec son frère, Gui II, oscillèrent entre l'alliance provisoire, la méfiance et le conflit armé. Dans les périodes de tension, Robert n'hésita pas à jouer la carte royale. Du reste, Philippe Auguste considérait le prélat comme un élément essentiel de la hiérarchie de ses vassaux en Auvergne. Il lui demanda le service d'ost. Dans une rubrique des Registres, datée de 1204–1209 et

47 Roger SÈVE, Les franchises de Clermont à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, dans: Recueil de travaux offerts à M. Clovis Brunel, Paris 1955, p. 524–537, ici p. 536–537.

48 RHF, t. 19, p. 120 et Paul MEYER (éd.), La chanson de la croisade contre les Albigeois, commencée par Guillaume de Tudèle et continuée par un poète anonyme, Paris 1875, p. 15.

49 BALDWIN (éd.), Les Registres (voir n. 3), p. 327–328.

50 Thomas RYMER (éd.), Foedera, conventiones, literae et cujuscunque generis acta publica inter reges Angliae et alios quosvis imperatores, reges, pontifices, principes vel communitates, t. 1, Londres 1739, p. 57; Thomas Duffus HARDY (éd.), Rotuli litterarum clausurarum in turri Londonensi asservati, t. 1, Londres 1833, p. 356, 361, 414, 471, 478, 592; Henry COLE (éd.), Documents illustrative of English history in the thirteenth and fourteenth centuries selected from the records of the department of the queen's remembrancer of the exchequer, Londres 1844, p. 245, 262.

51 CHASSAING, Spicilegium Brivatense (voir n. 37), n° 30, § 303.

52 La raison de ces voyages n'est pas spécifiée. Sans doute avaient-ils pour objet de maintenir un contact avec le pouvoir capétien (Paris, Arch. nat., KK 503).

53 Emmanuel GRÉLOIS, La justice dans la cité de Clermont du XI<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle: formation et maintien d'un monopole ecclésiastique, dans: FOURNIEL (dir.), La justice (voir n. 21), p. 377–387.

relative aux *Civitates et castra que rex habet in domanio*<sup>54</sup>, figure la mention suivante: *Claromontensis, exercitum ultra Ligerim*. Celle-ci donne à penser que le prélat n'était astreint au service d'ost que pour des affaires concernant le Sud de la Loire. Robert participa à la croisade contre les Albigeois en 1209, puis en 1217<sup>55</sup>. À l'inverse, il ne figurait pas parmi les grands vassaux présents lors de la bataille de Bouvines. À la charnière des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, le renforcement du pouvoir coercitif de l'évêque de Clermont, sur les plans temporel et pastoral, accrut les tensions avec l'aristocratie locale. Menacé<sup>56</sup>, l'évêque se trouva dans l'obligation de trouver des appuis et en revint volontiers à la conception d'une royauté suffisamment forte pour défendre l'Église. À plusieurs reprises, Robert bénéficia de l'appui de Philippe Auguste. Soutenu par la royauté, il put développer avec succès ses réseaux de fidélité et étendre son emprise à l'intérieur du diocèse, tandis que déclinait le poids des comtes, ses principaux concurrents.

Successeur de Robert, celui-ci devenant archevêque de Lyon en 1227, son neveu Hugues de La Tour du Pin remplit plusieurs missions, notamment militaires, au nom du Capétien. En 1228, il commandait les troupes royales chargées de porter secours à Grégoire IX, attaqué par le vice-roi de Sicile. En 1238, il fut envoyé par Louis IX à Agnani pour négocier avec le pape<sup>57</sup>. En 1242, avec Humbert de Beaujeu, il fut chargé de mater la révolte du comte Raimond VII Toulouse<sup>58</sup>. En 1243, il reçut de Louis IX la garde de la vicomté de Grèze<sup>59</sup>. Ayant accompagné le roi à la croisade, Hugues mourut en Orient en 1249.

Dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, l'emprise du souverain capétien progressa au détriment des droits épiscopaux. Le 24 mai 1271, le Parlement autorisa le bailli de Bourges à tenir ses assises à Clermont, en dépit des protestations de l'évêque<sup>60</sup>. En parallèle, les sceaux royaux se multiplièrent (à Riom en 1275, Monton en 1293, Pont-du-Château en 1295, Montferrand en 1306, à Cournon et Nonette en 1322), concurrençant l'officialité de Clermont. Enfin, la monnaie royale élimina peu à peu les deniers clermontois frappés par l'évêque<sup>61</sup>. Dans le Velay voisin, la présence royale s'affirma en 1305 par la conclusion d'un paréage entre Philippe IV et l'évêque du Puy.

54 BALDWIN (éd.), *Les Registres* (voir n. 3), p. 337.

55 Pierre des Vaux-de-Cernay, *Historia Albigensis*, éd. Pascal GUÉBIN, Henri MAISONNEUVE, Paris 1951, p. 39 (pour 1209), 224–225 (pour 1217). La participation de Robert relève bien du service d'ost puisqu'en 1217 il retourna chez lui sa quarantaine achevée.

56 Robert fut même capturé par ses ennemis. La date exacte de cette capture reste inconnue: elle eut lieu entre 1196 et 1199. Le prélat se trouvait à Vertaizon. Son vassal, Pons de Chapteuil, fit entrer dans son château, de nuit, les ennemis de Robert, parmi lesquels son frère. Le comte Gui II fut, pour cette raison, excommunié (Étienne BALUZE, *Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne*, t. 2, Paris 1708, p. 78).

57 Layettes du trésor des chartes (voir n. 31), t. 2, n° 2736.

58 *Ibid.*, n°s 3006, 3007.

59 *Ibid.*, n° 30147 (1243). En Gévaudan, Hugues fut un défenseur zélé des prérogatives royales, n'hésitant pas à interdire à l'évêque de Mende de lever le compoix de paix (*compensum pacis*) et à faire ravager les terres épiscopales (Antoine MEISSONNIER, *Le Gévaudan sous l'empire du roi: un procès entre l'évêque de Mende et le roi de France [1269–1307]*, thèse de l'École nationale des chartes, 2011, p. 176–177).

60 Edgard BOUTARIC, *Actes du Parlement de Paris (1254–1299)*, Paris 1863, n° 1684.

61 Emmanuel GRÉLOIS, Documents sur la monnaie de Clermont et la circulation monétaire en Auvergne (XI<sup>e</sup>–XIV<sup>e</sup> siècles), dans: *Revue numismatique* 158 (2002), p. 279–344.

Le bailli de Velay passa sous la tutelle du sénéchal royal de Beaucaire. L'épisode semble faire partie d'une vaste offensive capétienne qui, en 1307, concerne aussi les évêques de Mende et de Viviers, tandis que Lyon est, par étapes, rattaché au royaume de France<sup>62</sup>.

### *Les autres lignages*

Dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle, la plupart des familles seigneuriales locales se rallièrent au roi. En échange de leur fidélité, Philippe Auguste leur accorda terres, châteaux et rentes. Des seigneurs de première importance comme de plus modeste bénéficièrent de ces concessions<sup>63</sup>. Pour consolider les réseaux royaux, l'usage se répandit, dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, d'introduire dans les actes d'hommages, à la suite du rappel des obligations coutumières des deux partenaires, la clause de réserve en faveur de la fidélité due au souverain. Une étape est franchie sous Alphonse de Poitiers avec la rédaction d'un état des fiefs. La mise en liste des vassaux, classés par baille et sans distinction entre grand seigneur et simple châtelain, participe à l'assujettissement. Tous les hommes et femmes dont les noms figuraient dans ce registre rendaient hommage ou foi au comte. Le premier de ces deux types de serment, impliquant une allégeance plus étroite, était le plus souvent exigé. S'il existe quelques exceptions<sup>64</sup>, elles ne concernaient que des seigneurs peu puissants. Les nobles auvergnats les plus en vue étaient attachés à Alphonse par des liens féodo-vassaliques forts, leur serment s'articulant autour d'un ou de plusieurs châteaux.

L'administration capétienne accordait une place importante aux Auvergnats. Le poste de connétable d'Auvergne fut d'abord confié aux sires de Bourbon, puis, en 1238, à Amaury de Courcelles, seigneur du Breuil, dont le père avait fondé une chapelle pour le repos de son âme, celles de Philippe Auguste et de ses prédécesseurs<sup>65</sup>. Humbert et Hérec de Beaujeu-Montpensier furent respectivement connétable et maréchal de France à la fin du règne de Louis IX<sup>66</sup>. Sous Alphonse, si les connétales venaient en général du Nord du royaume, leurs lieutenants et les bailes étaient originaires d'Auvergne. Au XIV<sup>e</sup> siècle, les Flotte et les Aycelin de Montaigut investissent la chancellerie royale, de Pierre Flotte (1300–1302) à Gilles II Aycelin de Montaigut (1356), en passant par Guillaume Flotte (1339–1346) et Gilles I<sup>er</sup> Aycelin (1310)<sup>67</sup>.

Le service du roi offrait bien des perspectives. Fort de l'appui royal, les Courcelles parvinrent à s'élever au sein de la noblesse locale: un fils du connétable Amaury convola avec la veuve du comte d'Auvergne<sup>68</sup>. Ayant reçu de Louis IX la garde du château

62 Alexis CHARANSONNET *e. a.* (dir.), *Lyon, entre Empire et Royaume (843–1601)*. Textes et documents, Paris 2016.

63 Bertrand de Latour (Recueil des actes de Philippe Auguste [voir n. 29], t. 3, n° 1251); Eudes Trossebois (*ibid.*, t. IV, n° 1615); Raoul Bréchart (*ibid.*, n° 1690); Guillaume du Puy (*ibid.*, n° 1701).

64 CHASSAING, *Spicilegium Brivatense* (voir n. 37), n° 30, §§ 76, 77, 144, 218, 221.

65 Arch. dép. du Puy-de-Dôme, fonds de l'abbaye Saint-André: 16 H 128, cote 17<sup>3</sup>.

66 Humbert et Hérec sont les fils de Guichard de Beaujeu, seigneur de Montpensier (1216), puis de Montferrand (1230–1249), à la suite de son mariage avec Catherine Dauphine, fille du comte d'Auvergne.

67 Robert-Henri BAUTIER, *Recherches sur la chancellerie royale au temps de Philippe VI*, dans: *Bibliothèque de l'École des chartes* 123 (1965), p. 313–459.

68 BALUZE, *Histoire* (voir n. 56), p. 262–263.

de Grèze en 1227, Béraud de Mercœur en profita pour conforter son influence en Gévaudan<sup>69</sup>. Les sires de Bourbon étendirent leur mouvance en Auvergne tout en intégrant le cercle des grands barons du royaume, puis de la maison royale par le mariage de Béatrice de Bourbon avec un fils de Louis IX (1276). Enfin, la faveur royale permit aux cadets de ces familles de réaliser de belles carrières dans l'Église. Gui, fils d'Archambaud VIII de Bourbon, fut prévôt de Clermont, chapelain du pape et doyen du chapitre cathédral de Rouen entre 1254 et 1279<sup>70</sup>. Jean et Gilles Aycelin furent respectivement évêque de Clermont (1298–1301) pour le premier, archevêque de Narbonne, puis de Rouen (1311–1318) pour le second. Leurs neveux Gilles († 1378) et Pierre († 1388), comme Gui de Boulogne (1316–1373), troisième fils du comte Robert VII d'Auvergne, accédèrent au cardinalat.

### Les instruments de gouvernement

Parallèlement au renforcement de leurs liens avec l'aristocratie locale, et donc de leur pouvoir féodal, les Capétiens ont affirmé leur souveraineté. Celle-ci s'est exercée par des officiers au nombre croissant, par la gestion et l'exploitation des domaines, comme par la promotion de l'architecture royale.

#### *L'administration*

Quelques actes montrent que Philippe Auguste avait introduit une ébauche d'administration en Auvergne avant l'expédition de 1210–1215. Dès les années 1200–1205, le roi possédait un baile à Cusset<sup>71</sup>, des châtelains à Saint-Pourçain, Nonette et Ennezat<sup>72</sup>, un prévôt et des sergents à Nonette<sup>73</sup>. Enfin, un *connestabulus Arverniae* est mentionné en 1202–1204<sup>74</sup>, puis en 1208<sup>75</sup>. Parfois appelé bailli<sup>76</sup>, le connétable était l'équivalent des baillis et sénéchaux royaux. En 1239, il fut également bailli de Mâcon (*conestabulus Arverniae et baillivus Matisconensis ex parte domini regis*<sup>77</sup>), après la cession du comté à Louis IX par la veuve de Jean de Braine (février 1239)<sup>78</sup>. Plusieurs

69 Paris, Bibl. nat. de France, ms. franç. 18679, fol. 50.

70 Suite à son élection, Gui n'apparaît jamais dans l'entourage, pourtant bien connu, de l'archevêque Eudes Rigaud. Sans doute n'a-t-il résidé qu'épisodiquement à Rouen. Son élection pourrait être le fruit d'une initiative royale appuyée par l'archevêque, proche du roi, et finalement suivie par le chapitre (Théodose BONNIN, *Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis. Journal des visites pastorales d'Eude Rigaud, archevêque de Rouen, 1248–1269*, Rouen 1847, p. 182).

71 Cet officier apparaît dans la chartre de coutumes que l'abbesse de Cusset concéda aux habitants en 1204 (Paul DUCHON, *Histoire de Cusset*, Moulins 1973, p. 50).

72 BALDWIN (éd.), *Les Registres* (voir n. 3), p. 338.

73 *Recueil des actes de Philippe Auguste* (voir n. 29), t. 1, n° 241, p. 295.

74 Max FAZY, *Catalogue des actes concernant l'Histoire du Bourbonnais jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle*, Moulins 1924, n° 480, p. 379–380.

75 BALUZE, *Histoire* (voir n. 56), p. 74.

76 *Layettes du trésor des chartes* (voir n. 31), t. 2, n° 2720, p. 383.

77 *Ibid.*, n° 2785, p. 403.

78 Pierre-François FOURNIER, *Origines des baillis de Mâcon*, dans: *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques* (1960), p. 473–480.



historiens ont fait de ces connétables des »hommes de guerres«<sup>79</sup>. Dans les faits, ces officiers concentraient en leurs mains des pouvoirs avant tout financiers et judiciaires, et étaient chargés de représenter le pouvoir central auprès des populations locales. Leurs fonctions militaires occupaient une place mineure.

Le roi a aussi pu se faire représenter par son bailli de Bourges en Basse-Auvergne<sup>80</sup>, plus ponctuellement en Haute-Auvergne<sup>81</sup> où il préférait déléguer son sénéchal de Périgord et de Limousin<sup>82</sup>. L'administration alphon sine, ayant légué davantage de documents, est mieux connue<sup>83</sup>. Le connétable en demeura la tête. En Haute-Auvergne, le comte de Poitiers installa un bayle (mentionné pour la première fois en 1257). Pendant l'apanage, cet officier était subordonné au connétable d'Auvergne, recevant, soit directement<sup>84</sup>, soit par l'intermédiaire de celui-ci<sup>85</sup>, les ordres émanant du comte de Poitiers. Dans un mandement du prince daté du 22 septembre 1269, il était bien rappelé que la partie méridionale de l'Auvergne ne constituait pas un bailliage à part entière, mais relevait avant tout de la connétablie (*conestabulia*) d'Auvergne<sup>86</sup>. Les signes d'une distinction, par la royauté, entre Haute- et Basse-Auvergne augmentèrent au début du XIV<sup>e</sup> siècle: un chancelier des montagnes fut institué vers 1310, les villes de Mauriac, Saint-Flour et Aurillac devinrent sièges de prévôts royaux vers 1319 et, dans le rôle de taille parisien de 1313, l'administration distinguait les habitants originaires d'Aurillac de ceux d'Auvergne<sup>87</sup>.

Gouvernant ses domaines à distance, le comte de Poitiers se trouva dans l'obligation de renforcer ses relations avec ses agents, chargés sur place de le représenter. Le prince expédia des mandements, dont le nombre dépasse largement celui des règnes précédents, et envoya des enquêteurs en 1251, puis chaque année entre 1263 et 1269. D'après les registres d'enquêtes, le connétable, les bailes et les sergents inspiraient la peur aux populations locales: ce fut *ob timorem conestabuli, ballivorum et servientum* que les habitants de Riom ne se présentèrent pas aux enquêteurs, en septembre 1263. Les enquêtes mettent en lumière de multiples exemples d'extorsion et d'abus des officiers. Il faut aussi signaler que les plaignants commerçaient avec les agents princiers, leur versant de pots-de-vin afin de se les rendre favorables<sup>88</sup>.

79 Marcellin BOUDET, Les baillis royaux et ducaux de la Haute Auvergne, Riom 1906, p. 104 et BOUTARIC, Saint Louis (voir n. 5), p. 135.

80 Recueil des actes de Philippe Auguste (voir n. 29), t. 2, n° 867, p. 455–456 (1205); Layette du trésor des chartes (voir n. 31), t. 2, n° 1736, p. 63 (1226); BALUZE, Histoire (voir n. 56), p. 84 (1225) et 125 (1257); BOUTARIC, Actes du Parlement (voir n. 60), n° 319 (1259).

81 Auguste MOLINIER, Correspondance administrative d'Alphonse de Poitiers, t. 2, Paris 1894, n° 1175 (27 septembre 1269).

82 Roger GRAND, Les paix d'Aurillac: études et documents sur l'histoire des institutions municipales d'une ville à consulat (XII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècle), Paris 1945, p. 139–140 (1266).

83 Pierre-François FOURNIER, Étude sur l'administration d'Alfonse de Poitiers dans la Terre d'Auvergne, thèse de l'École nationale des chartes, 1911 et CHENARD, L'administration (voir n. 8).

84 MOLINIER, Correspondance (voir n. 81), n° 1151.

85 Ibid., n° 1148.

86 Ibid., n° 1173.

87 Karl MICHAELSSON, Les noms d'origine dans le rôle de taille parisien de 1313, dans: Acta Universitatis Gotoburgensis, Göteborgs Högskolas Arsskrift 61 (1950), p. 357–400.

88 Pierre-François FOURNIER, Pascal GUÉBIN, Enquêtes administratives d'Alfonse de Poitiers et arrêtés de son Parlement de Toulouse, Paris 1959, p. 40, 53, 146–147.



### *La fiscalité et les franchises*

Durant l'apanage, le connétable était chargé de centraliser les recettes de son ressort et en rendait compte au Parlement du prince. Il veillait à la rentrée de divers revenus domaniaux, comme ceux provenant des ventes de bois, de la vente des poissons et du sseau établi à Riom. Il recevait les amendes et les sommes dues à Alphonse par ses débiteurs et saisissait les biens des juifs. Enfin, il affermaient les bailies et les péages.

Les sollicitations financières allèrent croissantes: Alphonse réclama des aides aux habitants des villes d'Auvergne pour son adoubement (1241), après la guerre de Poitou (1242), puis pour la préparation des deux croisades<sup>89</sup>. Pour la première de ces expéditions outre-mer, l'aide des villes auvergnates rapporta 7671 livres et 10 sous tournois, plus 200 livres viennois<sup>90</sup>, ce qui témoigne de l'efficacité de l'administration alphonsine en Auvergne, notamment si l'on compare ce montant à celui prélevé en Poitou et en Saintonge. À ces différentes formes d'aide financière que le prince pouvait demander en tant que seigneur féodal, il faut ajouter les emprunts à des particuliers, ainsi que les confirmations de privilèges contre participation financière. La complexité des démarches de chacun des intéressés pour arriver à ses fins et la nature de la documentation ne permettent pas toujours de faire la distinction entre ces diverses formes de ponctions financières. Toutefois, dans plus d'un cas, des concessions ou confirmations de franchises intervinrent dans les tractations qui accompagnèrent les exigences financières du Capétien. Durant l'apanage d'Alphonse de Poitiers, une vingtaine de chartes furent octroyées<sup>91</sup>.

Malgré la concession de franchises, des villes d'Auvergne opposèrent une résistance à la levée de subsides pour la croisade. En 1268, les Rimois retardèrent l'échéance du paiement, attitude qu'Alphonse qualifia d'impertinente (*ineptas eorum responsiones*)<sup>92</sup>. À Montferrand, le connétable dut emprisonner les consuls et les principaux bourgeois et installa des sergents dans les maisons<sup>93</sup>. Ces résistances eurent pour conséquence que plusieurs villes firent insérer dans leurs coutumes qu'elles devaient l'aide une fois seulement en la vie de chaque seigneur<sup>94</sup>.

### *L'architecture*

Les Capétiens attachèrent une grande importance au contrôle des forteresses. Centres de commandement et outil de quadrillage de l'espace, celles-ci possèdent également une dimension symbolique. Les châteaux philippiens, caractérisés par leur

89 MOLINIER, Correspondance (voir n. 81), n° 1191 (1269).

90 FOURNIER, Étude (voir n. 83), p. 139, d'après Paris, Arch. nat., J 318, n° 40.

91 Gabriel et Pierre-François FOURNIER, Villes et villages neufs au XIII<sup>e</sup> siècle en Auvergne: à propos des fondations d'Alfonse de Poitiers, dans: Journal des savants (1985), p. 189-230.

92 MOLINIER, Correspondance (voir n. 81), n° 746.

93 Ibid., nos 1154, 1155, 1163, 1178, 1179 (1269).

94 Par exemple, dans la charte de Montferrand octroyée par Louis de Beaujeu (octobre 1291) et confirmée par Philippe IV après l'acquisition de la ville, par la monarchie, en 1292 (Johan PICOT, Josiane TEYSSOT, Les villes d'Auvergne et le roi: Montferrand au XIII<sup>e</sup> siècle, dans: Maïté BILLORE, Johan PICOT [dir.], Dans le secret des archives. Justice, ville et culture au Moyen Âge: sources et commentaires, Rennes 2014, p. 221-250).

enceinte rectangulaire flanquée de tours rondes et par leur tour circulaire<sup>95</sup>, se multiplièrent en Auvergne (fig. 2, ci-dessus, p. 84). Le modèle fut adopté dans la plupart des chefs-lieux de baillies, ainsi que par les plus puissants vassaux du Capétien: évêque de Clermont (Mauzun, Vertaizon et Alleuze), comte-dauphin (Champeix, Châlus, Montrognon, Pontgibaud, Saint-Floret et Léotoing), comte d'Auvergne (Busséol, Buron, Coppel), sire de Bourbon (Billy, Bourbon-l'Archambault, Bressolles, Château-Rocher, Hérisson, Lapalisse), de Mercœur (Aubijoux, Esplantas et Ruynes-en-Margeride) et de Latour (Saint-Saturnin et Montpeyroux). Ces édifices ne sont pas directement des constructions royales, mais marquent l'appartenance à la mouvance capétienne. Si l'Auvergne se distingue des chantiers du Nord du royaume et préfère l'emploi d'archères en rame et à niche à celui d'archères à fente simple, »les principes structurels de l'architecture capétienne sont appliqués«<sup>96</sup>.

Le gothique, quant à lui, apparaît dès la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle en Bourbonnais, où l'architecture des abbayes de Saint-Pourçain et d'Ébreuil (vers 1160–1180) s'inspire, pour leurs chœurs et leurs absidioles, de l'abbatiale de Saint-Denis et des cathédrales de Noyon et de Sens<sup>97</sup>. La cartographie<sup>98</sup> montre que l'»art du roi« a fortement intéressé le Bourbonnais (une soixantaine d'églises), un peu moins la Basse-Auvergne (une quinzaine de bâtiments principalement situés le long de l'Allier), très peu la Haute-Auvergne. Il faut y voir une percée des références artistiques septentrionales, qu'accompagne la progression du pouvoir royal. Le chantier phare, celui de la cathédrale de Clermont, débuta dans les années 1240. Il fut confié à un architecte picard, Jean Deschamps, qui fut également le maître d'œuvre de la cathédrale de Narbonne (en 1286). Les ordres mendiants ont contribué, sans doute de manière décisive, à renforcer le mouvement d'acculturation du gothique en Auvergne au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>99</sup>. Le style gothique ne s'imposa véritablement en Haute-Auvergne qu'au XV<sup>e</sup> siècle, période qu'ouvrit la reconstruction de la priorale de Saint-Flour, à partir de 1398, par des architectes liés à Jean de Berry.

## Conclusion

L'Auvergne du XII<sup>e</sup> siècle se caractérisait par l'absence de principauté, conséquence directe de la division de la famille comtale, et par un manque de cohésion. La multiplicité des forces centrifuges déboucha sur des affrontements qui favorisèrent et justifèrent les interventions royales. Pour autant, le sac de Mozac par le comte et l'appel au Capétien qui s'en suivit ne doivent pas être interprétés comme des prétextes ayant permis la réalisation d'un plan délibéré de conquête. Loin d'avoir mis en place une

95 Jean MESQUI, *Châteaux et enceintes de la France médiévale. De la défense à la résidence*, t. 1: Les organes de la défense, Paris 1991, p. 42–43 et André CHÂTELAIN, *Recherche sur les châteaux de Philippe Auguste*, dans: *Archéologie médiévale* 21 (1991), p. 115–161.

96 Denis HAYOT, *L'architecture fortifiée capétienne au XIII<sup>e</sup> siècle (1180–1270)*, thèse de doctorat, université de Paris IV – Sorbonne, 2015, vol. 2, p. 556–562.

97 Anne COURTILLÉ, *Auvergne et Bourbonnais gothiques*, t. 1: Les débuts, Nonette 1990, p. 51.

98 *Ibid.*, p. 606.

99 Tout au long du XIII<sup>e</sup> siècle, onze fondations d'ordres mendiants sont attestés dans le diocèse de Clermont, sept d'entre elles se concentrent dans un rayon de 15 kilomètres autour de Riom, Clermont et Montferrand.

politique précise en Auvergne, Philippe Auguste a surtout su, comme ses prédécesseurs, s'adapter aux circonstances et exploiter les possibilités d'interventions qui lui étaient offertes. Lorsque Gui II s'en prit à l'Église, le Capétien appliqua au vassal coupable, dont il était le seigneur direct depuis le traité d'Azay-le-Rideau, les règles du droit féodal.

Il n'en reste pas moins qu'à la suite d'une longue campagne militaire, la géographie des pouvoirs territoriaux en Auvergne se trouva profondément modifiée. Les principaux vassaux du souverain, évêque de Clermont et sire de Bourbon en tête, sortirent renforcés du conflit. Avec la terre royale d'Auvergne, couverte au Nord par l'allié bourbonnais, le roi était désormais bien présent au cœur de la Limagne, tandis que la croisade albigeoise et le traité de Paris (1229) firent basculer les voisins méridionaux dans l'orbite royale. Une fois sa présence et son influence consolidées par son expédition militaire, Philippe Auguste et ses successeurs déployèrent leur réseau de fidélité à tout ce qui faisait les forces vives du pays, en s'appuyant sur un appareil bureaucratique de plus en plus performant.

L'expédition militaire de 1210 et l'affaiblissement durable des pouvoirs comtaux donnèrent naissance à une nouvelle géographie politique et administrative, en créant les conditions favorables au développement d'une principauté royale, la terre d'Auvergne. La légitimation des interventions royales, garanties par le droit féodal, s'accompagna de techniques favorisant l'adhésion: discours présentant le pouvoir comme au service de l'intérêt public<sup>100</sup>, participation des élites locales à l'administration capétienne, renforcement du dialogue entre la noblesse et les villes afin d'obtenir des consensus et désamorcer les contestations. La grande force des Capétiens en Auvergne résida justement dans leur capacité à collaborer avec les corps intermédiaires, féodaux, communautés et établissements ecclésiastiques, tout en tirant profit des rivalités locales: entre comtes et évêques, comtes et dauphins, Clermont et Riom, Clermont et Montferrand, etc.

Philippe III et Philippe IV, recueillant les fruits de la politique de leurs prédécesseurs, purent porter leurs ambitions à l'étranger, pour le meilleur (rattachement de Montpellier, expédition de Navarre) ou pour le pire (croisade en Aragon, défaite de Courtrai). Ces guerres sous-tendaient des moyens humains et financiers accrus et ceci sur des fronts plus lointains. En 1272, Philippe III convoqua ses vassaux pour une expédition dirigée contre le comte de Foix. Béraud de Mercœur répondit à l'appel, mais spécifia qu'il n'avait pas coutume de sortir de l'Auvergne pour rejoindre l'armée du roi ou celle du comte de Poitiers<sup>101</sup>. À cette expédition royale en Ariège succédèrent d'autres campagnes dirigées, dans un premier temps, vers la péninsule Ibérique, puis vers l'Italie (Naples en 1282), l'Aquitaine (1296–1297) et la Flandre (1297 et 1302–1304). Les villes durent participer à l'effort de guerre en fournissant de l'argent et des hommes. Les tensions augmentèrent. En février 1277, le Parlement sanctionna plusieurs villes d'Auvergne qui avaient refusé d'envoyer des contingents à l'ost de Navarre<sup>102</sup>. En 1282, Riom s'éleva contre la levée de mille livres exigée pour le financement de la campagne d'Aragon.

100 MOLINIER, Correspondance (voir n. 81), n° 751.

101 RHF, t. 23, p. 782.

102 BOUTARIC, Actes du Parlement (voir n. 60), n° 2042.

Même si, tout au long des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, les autorités supérieures du royaume ne cessèrent de renforcer leur présence, l'histoire du rattachement de l'Auvergne au domaine royal ne fut pas sans discontinuités. Alors qu'il rendait hommage au Capétien dès 1199, le comte Dauphin entra en guerre en 1230 contre le sire de Bourbon, connétable du roi. En Haute-Auvergne, le bailli Geoffroy de Montirel (1267–1277) échoua à fixer son siège à Aurillac devant l'opposition de l'abbé. Il dut se retirer dans la bastide de Crèvecœur. Le bailli des Montagnes se fixa seulement en 1366 à Aurillac. En mai 1304, affaibli par la défaite de Courtrai, Philippe IV octroya *as barons, as nobles et as autres habitanz de la baillie d'Auvergne* la charte aux Auvergnats, allant jusqu'à concéder à *ceus qui ont haute iustice* le droit de *porter armes pour iusticier leur terres et leur fiez*<sup>103</sup>. En juin 1319, Philippe V fixa à cent cinquante-sept le nombre maximum de sergents dans le bailliage d'Auvergne<sup>104</sup>.

Sans doute ne faut-il pas non plus exagérer le poids des agents royaux dans le fonctionnement quotidien de la société. Le pouvoir royal coexistait avec des communautés villageoises de plus en plus structurées, qui assumaient collectivement leur défense. En outre, si les seigneurs furent, au final, surpassés par le Capétien, ils continuaient d'affirmer, en local, leur rôle, tant en matière de justice que de police. Cette «autre France», celle de la seigneurie, n'était pas moins visible, appuyée sur ses propres officiers, ses documents (censiers et terriers) et son réseau des maisons-fortes<sup>105</sup>.

103 Paris, Arch. nat., JJ 36, n° 139, fol. 63v–64.

104 TEYSSOT, Riom (voir n. 7), p. 62.

105 Pour les communautés villageoises: Gabriel FOURNIER, *Les villages fortifiés et leur évolution. Contribution à l'histoire du village en Auvergne et sur ses marges*, Clermont-Ferrand 2014; pour la seigneurie: Pierre CHARBONNIER, *Une autre France. La seigneurie rurale en Basse-Auvergne du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Clermont-Ferrand 1980.



## LE RITUEL PUNITIF DU PILORI AU MOYEN ÂGE

Dans le courant du XII<sup>e</sup> siècle, au cœur de villes rendues prospères par les développements de la production drapière et des échanges commerciaux entre les comtés de Flandre, Ponthieu et Vermandois, apparaît un monument nouveau, planté au centre des marchés et incarnant le pouvoir de haute justice du seigneur le possédant. Il est appelé *pellori* dans la charte de Saint-Omer en 1164<sup>1</sup> ou *pillorium* à Abbeville, en 1184<sup>2</sup>. Le pilori, qui n'est alors qu'un simple *pille*<sup>3</sup> ou *postellum*<sup>4</sup>, c'est-à-dire, un poteau de bois ou de pierre, émerge en concomitance avec la peine judiciaire qui porte son nom. Dès la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, les justices échevinales du nord de la France »mettent au pilori« et appliquent la »peine du pilori« à des crimes tels que le vol<sup>5</sup>, le jeu<sup>6</sup> et l'injure publique<sup>7</sup>. À partir du XIII<sup>e</sup> siècle, la peine du pilori se diffuse dans la moitié méridionale du royaume de France. En 1215, Jean sans Terre concède à la ville de Bayonne une charte sur le modèle de celle de Rouen<sup>8</sup>, en faisant la première charte d'Aquitaine mentionnant le pilori. À l'aube du XIV<sup>e</sup> siècle, l'exposition publique est une peine fréquente que l'on peut documenter tant dans les archives des juridictions laïques qu'ecclésiastiques et tant pour des causes temporelles que spirituelles.

- 1 Thérèse DE HEMPTINNE, Adriaan VERHULST, *De oorkonden der graven van Vlaanderen* (juli 1128–september 1191), II: Uitgave, t. I: Regering van Diederik van de Elzas (Juli 1128–17 Januari 1168), Bruxelles 1988, p. 360–363.
- 2 Augustin THIERRY, *Recueil des monuments inédits de l'histoire du Tiers-État*. Première série, Paris 1870, t. IV, p. 10.
- 3 Auguste-Arthur BEUGNOT, *Coutumes de Beauvoisis*, Paris 1842, t. I, p. 42, chap. I, n° 39; Jean-Alexandre BUCHON, *Chronique des ducs de Bourgogne*, Paris 1827, t. I, p. 210.
- 4 Georges BOURGIN, *Les coutumes de Piolenc* (1406), dans: *Mélanges d'archéologie et d'histoire* 24 (1904), p. 63; Charles DU CANGE, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, Paris 1883–1887, t. VI, col. 432b.
- 5 L'exposition pour vol se retrouve à la fois dans les sources de la pratique judiciaire et dans les sources normatives, comme les chartes communales: charte d'Abbeville (1184), THIERRY, *Recueil des monuments inédits* (voir n. 2), t. IV, p. 10; charte de Saint-Quentin (1195), Henri BOUCHOT, Emmanuel LEMAIRE, *Le livre rouge de l'Hôtel de ville de Saint-Quentin*, Saint-Quentin 1884, p. 1–10; mais aussi, entre autres, parmi les chartes communales éditées par Robert FOSSIER, *Chartes de coutume en Picardie (XI<sup>e</sup>–XIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris 1974: Crécy (1194), p. 201; Noyelles-sur-Mer (1195), p. 206; Warben (1199), p. 220; Marquenterre (1199), p. 225; Ponthoile (1201), p. 238; Mayoc (1210), p. 286; Bray-sur-Somme (1210), p. 295; Villeroy (1211), p. 303; Athies (1212), p. 312; Vismes (1212), p. 318; Port (1218), p. 344.
- 6 Charte de Saint-Omer, dans: HEMPTINNE, VERHULST, *De oorkonden der graven van Vlaanderen* (voir n. 1), p. 360–363, n° 43.
- 7 *Ibid.*, p. 360–363, n° 32.
- 8 *Établissements de Rouen* (1204) dans: Arthur GIRY, *Les établissements de Rouen, études sur l'histoire des institutions municipales*, Paris 1885, t. II, p. 23, n° 15; charte de Bayonne (1215), *ibid.*, t. II, p. 22, n° 15.

À mesure que l'exposition publique se rencontre dans un nombre croissant de sources, ses appellations se diversifient. C'est le nom du support auquel on attache le condamné qui est employé pour désigner la peine. Ainsi, les cours royales *tourment au pillory*<sup>9</sup> le condamné à Paris, puisque le pilori des halles est une tour munie d'une plate-forme rotative. Les officialités et l'inquisition »mettent à l'échelle«<sup>10</sup> car elles n'ont aucun droit d'usage sur le pilori de la ville où elles officient et doivent donc se contenter de supports en forme d'échelles. Mais, que l'on tourne au pilori, lie à l'échelle ou enferme dans un carcan, le principe fondamental de la peine reste toujours le même. Il s'agit de priver de sa liberté de mouvement le condamné en l'attachant à un support dans un lieu public, choisi pour sa forte fréquentation – généralement la place du marché, ou un pont, comme à Lyon<sup>11</sup> et à Verdun<sup>12</sup>.

Le fait d'exposer n'épuise cependant pas la définition de la peine. Car il ne suffit pas de placer *a la veue du peuple*<sup>13</sup> un criminel pour le rendre infâme. À l'entrave du condamné, s'ajoute tout un ensemble d'outrages verbaux et physiques à la fois planifiés par les justiciers et rituellement délivrés par le public. Ces gestes et paroles ont un caractère performatif puisqu'ils se font les vecteurs de la privation d'honneur du condamné. L'attitude du public et les choix opérés par les justiciers ne sont ni fortuits, ni spontanés. Ils se construisent à partir d'un ensemble de pratiques stéréotypées, constituant ainsi un rituel d'humiliation maximale. En rejouant des attitudes, des émotions et des gestes attendus, les agents de la peine désignent le condamné comme l'image-même du criminel endurci – qu'il n'est en fait quasiment jamais.

Afin de décrire ce moment du quotidien judiciaire médiéval, d'identifier ses agents, ainsi que leurs motivations différenciées, les informations contenues dans les sources juridiques s'avèrent être aussi indispensables que limitées. Discours normatifs qui ne sont pas nécessairement appliqués, les coutumiers, ordonnances, chartes et traités juridiques ne décrivent que rarement le temps de l'exposition. S'ils produisent un discours sur le sens qu'accorde leur auteur à l'exposition infamante, celui-ci reste évasif et n'est jamais détaillé. Pour mieux comprendre les profondeurs de sens de cet événement collectif, il est nécessaire de croiser ces normes avec d'autres sources produites par la pratique des justiciers. Les sentences et arrêts des cours judiciaires ont été d'une grande utilité pour saisir les motivations de chaque type de justiciers et les pratiques infamantes gravitant autour du pilori. Cette étude s'appuie ainsi sur 435 peines d'expositions infamantes qui se répartissent entre 65 juridictions laïques et 25 cours ecclésiastiques.

9 19 occurrences dans Henri DUPLES-AGIER, *Registre criminel du Châtelet de Paris du 6 septembre 1389 au 18 mai 1392*, Paris 1864; dans les arrêts du Parlement, entre autres: Paris, Arch. nat., X2A 16, f° 391v–392v, 7 août 1420: Jehan Godeffroy, boulanger, a été condamné *a estre tourne au pilory en nostre dicte ville de paris*.

10 L'inquisiteur de Toulouse, en 1312, condamne un faux témoin: *in scala ante ostium hujus ecclesie cathedralis beati Stephani hodie*, dans: Philip VAN LIMBROCH, *Historia inquisitionis. Cui subjungitur Liber sententiarum inquisitionis Tolosanae (1307–1323)*, Amsterdam 1692, p. 95–96.

11 »Le pilori du pont de Saône à Lyon«, Arch. dép. Rhône, 10 G 602, vol. VII, n° 8, f° 59, cité par Nicole GONTHIER, *Le châtement du crime au Moyen Âge*, Paris 1998, p. 173–204.

12 Arch. dép. Côte-d'Or, B 6416, dans: *Inventaire-sommaire des archives départementales antérieures à 1790*, Côte-d'Or, archives civiles, série B, Paris 1864, t. II, p. 406.

13 Paris, Arch. nat., JJ 195, n° 1159, février 1472, condamnation de Jean le Bourrelier pour vol par l'officialité de Senlis.



Ces sentences ne nous donnent cependant aucun indice sur le vécu et les gestes du public et des auxiliaires de justice durant le supplice. Rassembler un faisceau de preuves suffisamment dense pour élaborer des hypothèses sur ces personnages du quotidien n'est pas des plus aisés. Pour le public, on s'appuie essentiellement sur des chroniques le décrivant<sup>14</sup>, des ordonnances tentant de réguler ses pratiques<sup>15</sup> et des enluminures le représentant<sup>16</sup>. Prises séparément, aucune de ces sources ne permet d'en élaborer un portrait satisfaisant. Chacune se heurte à la possibilité qu'elle ne soit qu'une représentation topique et fantasmée de la foule, plutôt qu'un ensemble de comportements qui ont pu être pratiqués. *A minima*, ces sources nous permettent d'avancer l'idée que le public est un agent à part entière du rituel pénal, un acteur sur la scène de la punition. Il s'agira non seulement de qualifier sa place dans cette mise en scène judiciaire, mais également de voir que l'efficacité du rituel infamant découle autant de l'adhésion et de l'action du public que de la mise en scène proposée par les justiciers. À l'interface entre la décision des juges et le public, se trouvent les auxiliaires de justice, bourreaux ou simples sergents.

Ces trois types d'agents participent à un rituel dont l'objet est de fabriquer de l'infamie, de l'appliquer au condamné et de l'ériger en une vérité partagée par toute la communauté. C'est pourquoi nous utilisons le terme de «rituel». Non pas au sens d'une série d'actes stéréotypés qui permettent de communiquer une idée, mais dans son sens ethnographique: celui d'une cérémonie empirique qui débouche sur la transformation d'un individu<sup>17</sup>, son passage d'un état à un autre. En cela, l'exposition

- 14 Jules VIARD, *Les Grandes Chroniques de France*, Paris 1937, t. IX; Jean-François HUGUENIN, *Les chroniques de la ville de Metz*, Metz 1838; Amédée HELLOT, *Chronique parisienne anonyme du XIV<sup>e</sup> siècle*, Nogent-le-Rotrou 1884; Jean-Alexandre BUCHON, *Livre des faits advenus au temps du roy Louis XI*, dans: ID., *Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France*, Orléans 1875; Natalis DE WAILLY, *Récits d'un ménestrel de Reims au treizième siècle*, Paris 1876; BUCHON, *Chronique des ducs de Bourgogne* (voir n. 3); Alexandre TUETEX, *Journal de Nicolas de Baye, greffier du parlement de Paris, 1400–1417*, Paris 1885, 2 t.
- 15 Ordonnance de Philippe VI de février 1347 contre les blasphémateurs, dans: Eusèbe DE LAURIÈRE, *Ordonnances des roys de France de la troisième race*, Paris 1723–1849, t. II, p. 282; Ordonnance de Charles VI de mai 1397 contre les blasphémateurs, *ibid.*, t. VIII, p. 130; Ordonnance de Jacques de Tourzel, seigneur d'Allègre de 1481 contre les fraudeurs sur les marchés, *Archives départementales du Puy de Dôme*, B. 754, dans: *Bulletin historique, scientifique, littéraire, artistique & agricole*, publié par la Société scientifique & agricole de la Haute-Loire 1 (1911), p. 156–157.
- 16 *Coutumes de Toulouse*, 1296/97, Paris, Bibl. nat. de France, ms. lat. 9187, fol. 30r; sans titre, 1427, *ibid.*, ms. ital. 63, fol. 181r; le Tristan de Léonois, 1463, *ibid.*, ms. franç. 99, fol. 12v; *Calendrier agraire*, 1493, Angers, Bibl. mun. SA 3390, fol. 69r; *Chroniques de Jean Froissart*, 1470, Londres, British Library, ms. Harley 4379, fol. 64r; *Établissements de Saint Louis*, Montpellier, Bibl. interuniversitaire, ms 395, fol. 5r; *Établissements de Saint Louis*, Paris, Bibl. nat. de France, ms nouv. acq. franç. 4578, f. 41.
- 17 Le passage d'un état à un autre par le rituel a été développé par Claude LÉVI-STRAUSS dans *Mythologiques*, t. IV: *L'Homme nu*, Paris 1971; la notion et sa dimension théâtrale ont été discutées dans l'historiographie allemande pour le Moyen Âge: Jürgen MARTSCHUKAT, Steffen PATZOLD (dir.), *Geschichtswissenschaft und »Performative turn« – Ritual, Inszenierung und Performanz vom Mittelalter bis zur Neuzeit*, Cologne, Weimar, Vienne 2003; et dans l'historiographie française: Jean-Marie MOEGLIN, «performative turn», «communication politique» et rituels au Moyen Âge, dans: *Le Moyen Âge* 113 (2007), p. 393–406.

est une des rares peines médiévales – avec la course<sup>18</sup> et la hachée<sup>19</sup> – à ne laisser que peu de place aux sentiments chrétiens de compassion et de pardon. Elle convoque plutôt des imaginaires liés à la honte, à la souillure et au mal, afin de souder la communauté contre le condamné.

Nous proposons de cerner les enjeux et le déroulement du rituel d'exposition infamante, afin d'évaluer les conditions nécessaires à son efficacité. Tout d'abord, nous laisserons s'exprimer les justiciers, pour comprendre les vertus pénales qu'ils assignent à l'usage de cette peine. Ces motivations de justiciers médiévaux ne préjugent ni de l'efficacité réelle du rituel, ni des vertus pénales assignées par les non-professionnels de justice, mais permettent de comprendre la plasticité de la peine d'exposition dans les réponses pénales des différentes juridictions. Enfin, on se concentrera sur le spectacle de la pilorisation, qui est mené de concert par le public et les exécuteurs de justice, en tentant de montrer comment s'organise la fabrique de l'infamie, au travers de gestes et de paroles de dérision rituelle.

### Les vertus pénales assignées au pilori

L'intégration de l'exposition publique aux systèmes pénaux médiévaux s'accompagne de l'élaboration de discours sur ses objectifs. Comme souvent pour le Moyen Âge, on ne dispose pas de traité ou de développement dédié à cette peine, mais plutôt d'une collection de mentions éparées. Ces opinions sur les motivations de la peine sont énoncées par des justiciers, mais des chroniqueurs et poètes leur font parfois écho. Une grande partie de ces vertus pénales appartient au registre des affects publics. Le spectacle judiciaire s'accompagne en effet d'une théâtralisation des émotions de la victime ou du public<sup>20</sup>. La démonstration émotionnelle n'est pas seulement considérée comme une garantie de l'efficacité de la peine, ou un habillage rituel, mais se constitue en objectif pénal et participe de la transformation des agents. Ainsi, la honte du condamné constitue une de ses punitions, tandis que l'on met en scène la réparation d'honneur de la victime, laquelle renonce à se venger en se disant « bien contente » ou « satisfaite ». Le dialogue émotionnel entre victime et condamné et le transfert d'honneur qui s'opère pendant le déroulement de cette scène, sont les objectifs assignés au pilori les plus fréquemment évoqués par les sources. À cela s'ajoute la question d'une seconde dynamique, celle de l'exemplarité de la peine, qui repose également sur des ressorts émotionnels – insuffler la terreur chez le public. Nous proposerons de montrer que cette idée, au regard des sources, n'est pas tout à fait adaptée aux enjeux du rituel punitif du pilori. Si l'exemplarité de la peine est parfois invoquée par les justiciers médiévaux, elle se présente toutefois comme une préoccupation marginale par rapport aux émotions et symboliques liées à l'honneur.

18 Jean-Claude CARBASSE, *Currant nudi*: la répression de l'adultère dans le Midi médiéval (XII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècles), dans: Jacques POUMARÈDES, Jean-Paul ROYER (dir.), *Droit, Histoire et Sexualité*, Lille 1987, p. 139–147.

19 Jean-Marie MOEGLIN, *Harmiscara – Harmschar – Hachée*. Le dossier des rituels d'humiliation et de soumission au Moyen Âge, dans: *Archivum Latinitas Medii Aevi*. Bulletin Du Cange 54 (1996), p. 11–65.

20 Damiens BOQUET, Piroska NAGY, *Sensible Moyen Âge, une histoire des émotions dans l'Occident médiéval*, Paris 2015.

*Punir par la douleur de la honte*

Le pilori est conçu par ses contemporains comme une sanction qui a pour objectif premier de faire publiquement honte au condamné. Cette idée est la plus courante parmi celles évoquées par les juristes, à commencer par Philippe de Beaumanoir, dans ses »Coutumes de Clermont-en-Beauvaisis« (1283): *Car il est establi que cil qui jurent vilainement de Dieu et de Nostre Dame doivent estre mi en l'esquele une hore du jour, en la presence du commun, porce qu'il ait honte*<sup>21</sup>. Par cette phrase, Beaumanoir synthétise le but de la peine et son moyen. Ce couple d'idées se retrouve tel quel, plusieurs siècles plus tard, sous la plume de Guy Coquille, commentant la »Coutume du Nivernais«, en 1590: *On applique aussi le carcan aux délinquans qui méritent une honte publique et y sont [...] pour être veus de tous*<sup>22</sup>. Bien implantée dans la tradition juridique, l'idée d'un regard de tous qui provoquerait la honte ne se trouve pas que chez juristes. L'imaginaire médiéval associe en effet deux types de réactions émotionnelles à l'honneur blessé. Tout d'abord la colère, qui est jugée saine lorsqu'elle permet de défendre son honneur et mène à un homicide tolérable, le »beau cas<sup>23</sup>«. Face à cette défense licite par la colère, la honte est la seconde émotion de l'honneur blessé. Lorsque la personne n'a plus les moyens de défendre son honneur, il est socialement attendu qu'elle s'enfuie pour limiter l'humiliation<sup>24</sup>. En privant le condamné de toute capacité de fuite, en le présentant à tous dans une position d'où il ne peut exercer aucune vengeance, l'exposition infamante force l'individu à subir une honte brûlante sans pouvoir s'y dérober.

Il n'est alors pas étonnant de retrouver l'association entre la honte douloureuse et le pilori dans nombre d'œuvres littéraires médiévales. Les poètes s'emparent du thème, tel Eustache Deschamps qui chante à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle: *Car si li homs est mis par son outrage / En l'eschielle par son iniquité / Et par mentir a dueil et a hontaige / Et que sont fait lui est la recité / Ou il reçoit moult de chetiveté*<sup>25</sup>. Clément Marot, un siècle plus tard, dépeint un chevalier vaincu en joute qui s'effondre sous la douleur de sa honte, aussi vive que s'il avait été pilorisé: *Prince du puy, plus qu'eschelle bigame, / Il fut hué, dont de douleur se pasmé*<sup>26</sup>. Il semble y avoir un certain consensus, au sein des représentations médiévales, pour associer le pilori à une honte intimement ressentie, qui doit en elle-même constituer une punition. D'ailleurs, le Lancelot de Chrétien de Troyes (vers 1180) hésite à monter dans la charrette, car *De ce servoit charrete lores / Don li pilori servent ores*<sup>27</sup> et *Reisons lui intime donc Que rien ne face ne anpreigne / Dom il ait honte ne reproche*<sup>28</sup>. Il nous semble alors que les mentions récurrentes, dans les arrêts judiciaires, de la publicité de l'exposition, peuvent à la fois être interprétées comme la nécessité, dans un »système vindica-

21 BEUGNOT, Coutumes de Beauvoisis (voir n. 3), t. I, p. 42, ch. I, 39.

22 André-Marie DUPIN, Coutumes de Nivernais commentées par Guy Coquille, Paris 1864, p. 126.

23 Claude GAUVARD, »De grace especial«. Crime, État et société en France à la fin du Moyen Âge, Paris 1991, p. 705–753.

24 BOQUET, NAGY, Sensible Moyen Âge (voir n. 20), p. 244–248.

25 Gaston RAYNAUD, Œuvres complètes de Eustache Deschamps, Paris 1861, p. 117–119.

26 Pierre JANNET, Œuvres complètes de Clément Marot, Paris 1868, t. IV, p. 177.

27 Charles MÉLA, Le chevalier de la charrette ou le roman de Lancelot, Paris 1992, p. 64.

28 Ibid., p. 66.

toire», d'une présence commune afin de rendre efficace le transfert d'honneur<sup>29</sup>, et comme une volonté punitive de maximiser la honte du condamné. Le Parlement de Paris n'oublie ainsi jamais, dans ses arrêts du XIV<sup>e</sup> siècle, de préciser que l'exposition se fera *in pillorio sive scala palam et publice*<sup>30</sup>. À Châlons, en 1475, c'est une certaine Marguerite Brabande qui est *condempnée à estre mise en l'estache au lieu de pillory publicquement* par les *prévost et eschevins dudit Chaalons* pour avoir lancé plusieurs sortilèges sur des bourgeois de leur ville<sup>31</sup>.

La codification de la honte comme une punition est le corollaire de la privation d'honneur du condamné et s'accompagne, en miroir, d'un effet de réparation symbolique au profit de la victime. Cette volonté de compenser le tort subi en donnant à voir la souffrance du coupable s'exprime notamment dans le lieu choisi par les justiciers pour exposer le condamné.

### *Réparer l'honneur par l'exposition du coupable*

Généralement, les cours de justice ne s'encombrent pas de préciser le lieu où le condamné sera exposé, car il va de soi. Les justiciers jouissant de l'usage d'un pilori planté au cœur du marché urbain le garnissent régulièrement de condamnés, afin de ne pas voir leurs droits tomber en désuétude<sup>32</sup>. Ainsi, sur 142 condamnations à être exposé dans Paris, prononcées par les deux cours royales du Châtelet et du Parlement, 128 se font au grand pilori royal des Halles (90,14 %). 11 des 13 expositions recensées pour l'échevinage d'Amiens se font au pilori du marché (84,6 %) <sup>33</sup>. C'est également le cas pour 16 des 19 pilorisations trouvées pour l'échevinage de Dijon (84,2 %) <sup>34</sup>. Si le haut justicier ne jouit de l'usage d'aucun pilori urbain, il place généralement son échelle devant le lieu où il rend la justice, ou sur la place du marché, mais temporairement.

On trouve toutefois des sentences où les justiciers décident d'exposer en des lieux spécifiques. Dans tous les cas où une cour modifie son habitude, c'est pour choisir un lieu qui évoque la victime du méfait. Par exemple, dans le *»Liber sententiarum inquisitionis Tolosanae«* (couvrant la période 1307–1323), on rencontre par deux fois des

29 *»La publicité fait partie du système vindicatoire. Le cycle de l'honneur réclame doublement et symétriquement un public: au moment où se profère l'injure, comme au moment où elle se répare«* (GAUVARD, *»De grace especial«* [voir n. 23], p. 758).

30 Entre autres: Paris, Arch. nat., X2A 16, fol. 35v–36r, 23 décembre 1409; *ibid.*, X2A 16, fol. 185v–188r, 22 septembre 1420.

31 Louis GRIGNON, *La justice criminelle et le bourreau à Châlons et dans quelques villes voisines*, Châlons-sur-Marne 1887, p. 67.

32 *»Puisque rendre la justice représente l'un des principaux pouvoirs seigneuriaux, la cour a tout intérêt à exercer ses fonctions le plus régulièrement possible afin de maintenir clairement en vigueur ses droits de juridiction«* (Patricia MACCAUGHAN, *La justice à Manosque au XIII<sup>e</sup> siècle. Évolution et représentation*, Paris 2005, p. 38).

33 Sentences provenant des archives du Parlement de Paris, ainsi que: GAUVARD, *»De grace especial«* (voir n. 23), p. 127, 744; Auguste DUBOIS, *Justice et bourreaux à Amiens dans les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles*, Amiens 1860, p. 5, 15, 16, 20, 23; Édouard MAUGIS, *Documents inédits concernant la ville et le siège du bailliage d'Amiens*, Amiens 1914, p. 239–243, 445–446.

34 Sentences provenant de: Joseph GARNIER, *Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne*, Dijon 1918, t. IV, p. 455, 468, 471; GONTHIER, *Le châtimeut du crime* (voir n. 11), p. 32, 33, 241, 242; Paul LABEL, *Extraits du registre de l'échevinage de Dijon pour l'année 1341–1342*, Dijon 1962, p. 3.

personnages qui se sont parjurés face à l'inquisiteur et qui doivent, pour avoir offensé Dieu, être mis à l'échelle devant la cathédrale Saint-Étienne de Toulouse<sup>35</sup>. En 1471, c'est l'official de Châlons-en-Champagne qui condamne Jeannette Bradinelle à être échellée devant la porte de la cathédrale de la ville pour bigamie<sup>36</sup>. Ce type d'affaires rappelle les »Sentences« de Pierre Lombard (1146), bien connues de tout juge ecclésiastique: »Le pécheur qui donne du scandale devra réparer ses péchés par une expiation publique; [...] Par là, Dieu sera incité à pardonner, lui qui le premier a eu pitié<sup>37</sup>.« Cette expiation prend la forme d'une pénitence publique ou d'une amende honorable<sup>38</sup>. Nous assistons donc, au contact de ces préceptes, à un infléchissement du sens de l'exposition infamante par hybridation avec des pratiques issues de l'expiation publique, ce qui la teinte d'une dimension réparatrice. Il serait toutefois délicat d'affirmer que, comme pour la pénitence publique, l'humiliation déboucherait sur une totale réconciliation du condamné: la peine conserve par ailleurs toutes les caractéristiques d'une pilorisation; elle reste donc, en premier lieu, une punition infamante.

La dimension réparatrice du pilori apparaît également lorsque l'honneur du roi est en jeu. Par exemple, une chronique anonyme du XIV<sup>e</sup> siècle nous apprend qu'en 1334, *en ung samedi jour de feste Notre Dame en mars*, trois personnes sont condamnées par le Châtelet de Paris à être *mis et liés sur iij eschielles drechiés devant l'uys du dit Chastelet*<sup>39</sup>. Leur crime? Avoir *porté faulx tesmoingnage [...] en une cause que iceluy Guillaume avoit au Chastelet de Paris*<sup>40</sup>. Ces trois faux témoins sont ensuite exposés une seconde fois au pilori *ès halles de Paris*<sup>41</sup>. Dans cette affaire, nous retrouvons la question de la défense de l'honneur de Dieu, puisque le parjure est une offense faite au divin. Mais cette fois, c'est un justicier laïc qui exprime que le pouvoir royal est tout aussi apte à défendre et réparer les intérêts divins que les justices ecclésiastiques, tout en s'appropriant ainsi une part de la légitimité divine. À la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, le Parlement de Paris pousse cette logique plus loin encore. Le 14 septembre 1391, il condamne Jean de Germigny et Jean Bretonneau à être mis à l'échelle *devant notre audience en notre dit Palais a Paris* pour avoir falsifié des actes royaux<sup>42</sup>. Désormais, l'intégrité du pouvoir royal, représentée par ses actes écrits, est défendue de la même manière qu'on défend l'honneur de Dieu. Le mimétisme formel entre la pénitence publique, l'exposition à la porte de l'église et celle devant les institutions judiciaires du pouvoir royal est suffisamment patent pour avancer l'idée que la

35 LIMBROCH, *Historia inquisitionis* (voir n. 10): Pons Arnald, en 1312, p. 95–96; Jean de Salvete, le 4 mars 1315, p. 180–183.

36 Arch. dép. Marne, G 921, fol. 13v, cité par Valérie BEAULANDE, *Le malheur d'être exclu? Excommunication, réconciliation et société à la fin du Moyen Âge*, Paris 2006, p. 305.

37 *Sentences de Pierre Lombard*, dans: MIGNE, P.L., t. 40, col. 1123, cap. XI.26, traduction Cyrille VOGEL, *Le pécheur et la pénitence au Moyen Âge*, Paris 1969, p. 170.

38 Jean-Marie MOEGLIN, *Pénitence publique et amende honorable au Moyen Âge*, dans: *Revue historique* 604 (1997), p. 231–234.

39 HELLOT, *Chronique parisienne anonyme du XIV<sup>e</sup> siècle* (voir n. 14), p. 161–162.

40 Ibid.

41 Ibid.

42 Paris, Arch. nat., X2A 11, fol. 204r–305r, cité par Claude GAUVARD, *L'honneur du roi*, dans: *Violence et ordre public au Moyen Âge*, Paris 2005, p. 156–174.

dimension réparatrice de l'exposition s'étend, à partir de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, à l'honneur royal, après avoir surtout concerné l'honneur divin.

Ainsi, une dynamique se dessine entre la victime et le condamné: tandis qu'on retire l'honneur du second, on restaure celui du premier, dans une sorte de transaction symbolique. La nécessaire publicité de la peine se comprend alors non pas comme une violence du pouvoir justicier destinée à terroriser les contemporains, mais plutôt comme la mise en scène d'une honte douloureuse qui débouche sur l'abaissement de l'un afin de rehausser l'autre. Dans ce schéma explicatif, il convient de se poser la question de la place de l'exemplarité dans l'exposition infamante: existe-t-elle et, si c'est bien le cas, sous quelles modalités?

*Le pilori est-il une peine exemplaire?*

Les notions foucaaldiennes d'«éclat des supplices»<sup>43</sup> et de l'exemplarité par la théâtralité entrent en études médiévales grâce au livre «Les justices du pape» de Jacques Chiffolleau<sup>44</sup>. Celui-ci démontre que chaque supplice est un «spectacle moralisé»<sup>45</sup>, selon le terme d'Huizinga, qui a pour but de réformer les consciences des spectateurs, afin de les détourner du crime. C'est ainsi qu'il interprète l'obligation de se rendre aux châtiments publics comme la preuve que les contemporains rechignaient à y assister<sup>46</sup>. Ce spectacle contraint des supplices forme une «politique de l'effroi»<sup>47</sup>, volonté de montrer au public la toute-puissance du «souverain». Pour Jacques Chiffolleau, l'exemplarité est donc consubstantielle au fonctionnement de la machine pénale médiévale. Celle-ci se renforce au cours du XV<sup>e</sup> siècle, contraignant les habitants au respect des règles par la terreur. Son analyse, brillante et juste à bien des égards, a suscité des remarques l'enrichissant de nouvelles nuances.

On a pu, par exemple, remarquer que l'œuvre de Michel Foucault porte une vision plus dialectique de la relation entre pouvoir judiciaire et public. Dans «Surveiller et Punir», le public assistant aux mises à mort du XVIII<sup>e</sup> siècle ne se limite pas à un objet recevant la terreur, mais peut exercer sur le bourreau une violence pour interrompre une peine qu'il juge injuste<sup>48</sup>. Le supplice ne peut donc s'exercer sans l'adhésion et le consentement du public, selon une dialectique gramscienne<sup>49</sup>. Michel Foucault l'interprète comme un signe de l'évolution des mœurs: «Il semble que certaines pratiques de la justice pénale n'étaient plus supportées au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>50</sup>.» Or, Claude Gauvard montre, dans «Pendre et dépendre»<sup>51</sup>, que non seulement ces

43 Michel FOUCAULT, *Surveiller et punir: naissance de la prison*, Paris 1975, p. 41–83. Expression passée dans l'historiographie.

44 Jacques CHIFFOLEAU, *Les justices du pape. Délinquance et criminalité dans la région d'Avignon au XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris 1984, p. 236.

45 Johan HUIZINGA, *Le déclin du Moyen Âge*, Paris 1919, p. 12.

46 CHIFFOLEAU, *Les justices du pape* (voir n. 44), p. 240.

47 «Une politique de l'effroi: rendre sensible à tous, sur le corps du criminel, la présence déchaînée du souverain» (FOUCAULT, *Surveiller et punir* [voir n. 43], p. 60).

48 *Ibid.*, p. 71–72.

49 La domination coercitive s'accompagne d'un «consensus actif des dominés» associé à des formes d'intériorisation de la domination, susceptibles de donner lieu à des attitudes de légitimation; voir Antonio GRAMSCI, *Cahiers de prison. Cahiers 14–18*, Paris, t. III, p. 120.

50 FOUCAULT, *Surveiller et punir* (voir n. 43), p. 73.

51 GAUWARD, *Pendre et dépendre*, dans: *Violence et ordre public* (voir n. 42), p. 66–78.



attaques du public contre la justice pénale existaient au Moyen Âge, mais encore qu'elles n'ont que peu à voir avec une sensibilité face à la violence souveraine. Le public, pour qui tuer – même dans le cadre pénal – reste une forme de meurtre, guette les signes divins afin de s'assurer que la mise à mort soit juste. Qu'une corde lâche et c'est la preuve d'un miracle qui doit conduire à gracier le condamné, y compris contre la volonté du justicier. Pour s'imposer, la justice a donc besoin de rencontrer l'adhésion de tous, non pas seulement par la terreur, mais par un consensus sur le sacré<sup>52</sup>.

Ces débats ont débordé sur l'interprétation de la peine du pilori, en la présentant, parce qu'elle est publique, comme une peine nécessairement exemplaire<sup>53</sup>. Il est pourtant difficile de trouver des sources qui soutiendraient cette hypothèse, car les justiciers médiévaux, s'ils sont prolixes pour dire que la peine capitale est »exemplaire«, n'ont pas recours à ce terme pour désigner la peine du pilori. Un seul document relie l'idée d'exemplarité à cette peine. Le 7 novembre 1391, le prévôt de Paris condamne Jehan Pelart, un blasphémateur, à être *tourné oudit pillory, afin que d'ores en avant chascun y prenist exemple, & se gardast de jurer tel vil serement*<sup>54</sup>. Cet *hapax* s'explique par deux facteurs extérieurs à la supposée exemplarité du pilori. Tout d'abord, la peine retenue contre Jehan Pelart est sévère au regard du traitement pénal habituel des blasphémateurs. Malgré les ordonnances royales répétées qui imposent le pilori dès le premier blasphème, la réalité judiciaire est plutôt celle de peines légères, voire d'un certain laisser-faire<sup>55</sup>. On se rend bien compte du caractère exceptionnel de cette affaire lorsqu'on la compare au sort des prisonniers mentionnés dans les »Écrous de la justice de Saint-Germain-des-Prés« (début XVI<sup>e</sup> siècle)<sup>56</sup>: parmi les 25 blasphémateurs arrêtés, un seul est contraint à la pénitence publique, deux à l'amende, tandis que les autres sont relâchés après une admonestation. Aucun n'est tourné au pilori. À cela s'ajoute le fait que le registre d'où est tirée l'affaire de Jehan Pelart n'est pas idéologiquement neutre. Il est désormais assez certain que le »Registre criminel du Châtelet de Paris« a été savamment élaboré par des conseillers marmousets afin d'illustrer leur conception de la bonne justice, où la rigueur et l'exemplarité sont centrales<sup>57</sup>. Dans ce contexte, on comprend que l'auteur ait sélectionné l'affaire de Jehan Pelart, qui est édifiante du fait de sa rigueur exceptionnelle.

L'impression générale qui se dégage des sentences est bien plus celle de la recherche d'une réponse pénale adaptée que la volonté de détruire pour l'exemple les coupables. De nombreux personnages convaincus de crimes atroces qui, selon les coutumiers, mériteraient la mort, y échappent du fait de circonstances atténuantes. Nous trouvons ainsi au pilori plutôt qu'au gibet des voleurs (67, dont 17 récidivistes), des

52 ID., Grâce et exécution capitale: les deux visages de la justice royale française à la fin du Moyen Âge, dans: Bibliothèque de l'École des chartes 153/2 (1995), p. 275–290.

53 Valérie TOUREILLE, Vol et brigandage au Moyen Âge, Paris 2006, p. 227.

54 DUPLES-AGIER, Registre criminel du Châtelet de Paris (voir n. 9), t. II, p. 357.

55 »À côté d'une menace de sanction toujours présente, la volonté d'engager la répression fit donc souvent défaut. Si la première obéissait à la seule logique normative, la seconde dépendait d'une perception fluctuante de la réalité criminelle. D'où le faible nombre de condamnations« (Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA, La parole interdite. Le blasphème dans la France médiévale [XIII<sup>e</sup>–XVI<sup>e</sup> siècles]: du péché au crime, Paris 2001, p. 388).

56 Michèle BIMBENET-PRIVAT, Écrous de la justice de Saint-Germain-des-Prés au XVI<sup>e</sup> siècle: inventaire analytique des registres Z2 3393, 3318, 3394, 3395 (années 1537 à 1579), Paris 1995.

57 GAUVARD, »De grace especial« (voir n. 23), p. 34–35.



meurtriers (5), des hérétiques (5, dont un récidiviste), des violeurs (4), des faux monnayeurs (2), des incendiaires volontaires (2), tous criminels réputés méritant la peine capitale, si on en croit, par exemple, les »coutumes du Beauvaisis«, de Philippe de Beaumanoir<sup>58</sup>. Au final, l'usage du pilori par les justiciers semble bien plus appliquer les recommandations de la »Somme rural« de Jean Boutillier: *Doit la peine estre entendue en la moins aspre partie par le iuge, [...] & pource y faut avoir attrenpance & moyen par sage discretion de iuge*<sup>59</sup>, que celles du »Livre de Paix«, de Christine de Pizan: *Les mauvais n'oseront persecuter les bons pour ce qu'ilz saront bien que ta droituriere justice les pugniroit*<sup>60</sup>.

Or, l'adaptation de la réponse pénale aux circonstances de chaque affaire ne s'observe pas seulement dans l'articulation de diverses peines ou l'usage du pilori comme peine de substitution, mais aussi par un savant dosage des conditions de la mise au pilori – lieu, temps et nombre d'expositions, choix de mise en scène, qualité de la publicité, symboles mobilisés – formant ainsi une morphologie pénale complexe.

### Une réponse pénale individualisée

Si toutes les peines d'exposition peuvent se définir par une privation temporaire de liberté de mouvement, les modalités concrètes de chacune varient fortement selon les sentences. Cette variabilité est liée à l'»arbitraire« reconnu au justicier médiéval, qui lui offre une certaine flexibilité dans l'application des coutumes. L'arbitraire doit, selon le juriste Cynus de Pistoie (1270–1336), »respecter la mesure<sup>61</sup>«, c'est-à-dire prononcer des peines évaluées comme moralement justes<sup>62</sup>. Tout comme le confesseur, le juge doit élaborer une peine graduée, adaptée au péché commis. Aussi, l'apparente hétérogénéité des sentences médiévales ne peut être comprise comme une irrationalité ou une incompétence des juges. Elle témoigne au contraire d'une recherche empirique de peines adaptées, qui manifestent souvent leur cohérence au regard du système pénal local. Tout comme les coutumes varient à l'échelle locale, chaque juridiction possède un panel d'habitudes qui définit localement la juste peine pour chaque crime. L'impression d'incohérence émerge de l'étude juxtaposée de systèmes locaux possédant chacun sa cohérence interne, mais disjoints entre eux.

#### *L'invariant: lier le condamné à un support*

L'exposition, du fait de son origine coutumière et empirique, présente quatre types d'objets auxquels le condamné peut être attaché. Leur fréquence et répartition selon les juridictions ne sont toutefois pas linéaires. Ces supports pourraient être classés en

58 BEUGNOT, Coutumes de Beauvoisis (voir n. 3), meurtre et viol: p. 411–412, Chap. XXX, n° 2; incendie volontaire: p. 413, Chap. XXX, n° 9; vol: p. 413, Chap. XXX, n° 10; hérésie: Chap. XXX, n° 11; faux-monnayage: Chap. XXX, n° 12.

59 Louys CHARONDAS LE CARON, Somme rural ou le grand coutumier general de pratique civil et canon, Paris 1611, p. 180, titre XXIX.

60 Charity CANNON-WILLARD, The »Livre de paix«, La Haye 1958, p. 95.

61 Cité par Valérie TOUREILLE, Crime et châtement au Moyen Âge (V<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècle), Paris 2013, p. 252.

62 Jean DELUMEAU, Le péché et la peur. La culpabilisation en Occident, XIII<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècles, Paris 1983.

deux groupes, selon leur symbolique. D'une part, les piliers et tours monumentales, pour lesquels les sources réservent le nom de »pilori«, sont des constructions permanentes, ancrées dans le paysage urbain et incarnant au quotidien la puissance judiciaire du seigneur local. Ces constructions sont de *vray signe & marque de la haulte justice*<sup>63</sup>, au même titre que les fourches patibulaires. Elles donnent également à voir la hiérarchie seigneuriale locale, puisqu'une même ville ne peut abriter qu'un seul pilori. L'honneur d'édifier un pilori et d'y placer ses armes revient donc au seigneur le plus élevé dans la hiérarchie locale<sup>64</sup>. D'autre part, les échelles et les carcans sont des supports mobiles qui n'ont pas d'autre usage que de se faire l'instrument de la peine. À ce titre, ils sont également des signes de haute justice, mais peuvent être possédés et utilisés par tout haut justicier désirant exposer un condamné.

Le »pilori«, mentionné dans 306 sentences (70,34 %), est de loin le support le plus fréquent dans la pratique judiciaire. Les enquêtes diligentées pour trancher des conflits de juridiction entre seigneurs voisins les font parfois apparaître dans leur matérialité. Sous leur forme la plus commune, ce sont des poteaux armoriés faits de bois ou de pierre, comme le pilori du bourg castral de la Bedosse (près d'Alès) en 1402: *Dict aussi que [...] y avoit un grand pilhier sive pillori de bois, tout droit et planté en la terre, en lequel y avoit attaché avec une cheume de fer, ung colier de fer pour atacher les malfaiteurs*<sup>65</sup>. Dans ces enquêtes, les témoins emploient un vocabulaire évoquant la forme du pilori, comme *postel, pille, pil[h]ier*. On peut supposer que la plupart des bourgs castraux et villages où on peut attester la présence d'un pilori, tels que Puymirol-en-Agenais<sup>66</sup>, Mouzon<sup>67</sup>, Pujols<sup>68</sup>, n'abritent pas plus qu'un poteau de bois dressé devant la demeure seigneuriale ou sur la place du village. Cette forme simple et peu coûteuse ne convient toutefois pas aux seigneurs dominant des villes florissantes. Ceux-ci embellissent leur pilori pour incarner dans l'espace leur pouvoir et leur richesse. Le premier d'entre eux, le roi de France, fait construire dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle une tour octogonale surmontée d'un toit en poivrière<sup>69</sup>. Le pilori monumental de Paris possède un premier étage ajouré muni de carcans. Ceux-ci sont montés sur une plate-forme de bois capable de tourner sur elle-même. Les piloris rotatifs se répandent dans le royaume et on peut, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, les attester à Toulouse, Bordeaux, Abbeville, Amiens, Lille, Dijon. Dans les grandes

63 Estienne PALLU, *Coutumes du duche et bailliage de Touraine anciens ressorts et enclaves d'icelluy*, Tours 1661, p. 69.

64 D. Barthélémy montre comment les aristocrates médiévaux multiplient les signes distinctifs au XII<sup>e</sup> siècle pour hiérarchiser leur honneur, seigneurie, place dans le système féodal: Dominique BARTHÉLÉMY, *Les deux âges de la seigneurie banale. Coucy (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris 1984, p. 166-203. Le pilori fait partie de ces signes distinctifs entre seigneurs apparaissant au XII<sup>e</sup> siècle.

65 Raymond DE COURTOIS, *Les justices seigneuriales*, dans: *Bulletin historique et archéologique de Vaucluse* (1882), p. 449, note 1.

66 Émile RÉBOUIS, *Coutumes de Puymirol en Agenais*, Paris 1887, p. 38, n<sup>o</sup> 17.

67 Paris, Bibl. nat. de France, ms. nouv. acq. franç. 3407, fol. 312r, *Charte de franchise de la ville de Mouzon, 1220*, dans: *Revue d'Ardenne et d'Argonne, scientifique, historique, littéraire et artistique* 4 (1894), p. 135.

68 *Anciennes coutumes de Pujols*, extraites des Archives du département de Lot-et-Garonne, XIV<sup>e</sup> siècle, dans: Jean-Baptiste GERBEAU, *Essai historique sur la baronnie de Pujols en Agenais*, Agen 1891, p. 433.

69 Ce pilori est représenté dans une miniature du XV<sup>e</sup> siècle: *Chroniques de Jean Froissart, 1470*, Londres, British Library, ms. Harley 4379, fol. 64r.

viles, ces monuments deviennent bien plus que de simples instruments de justice: ils sont agrandis, embellis et se font l'étalon par lequel les contemporains peuvent apprécier la qualité, le pouvoir et la richesse de leur propriétaire. Les seigneurs urbains peuvent alors dépenser plusieurs centaines de livres tournois pour mettre en scène leur pouvoir dans le paysage urbain<sup>70</sup>.

Mais tous les hauts justiciers n'ont pas le droit d'ériger un pilori. Pour les seigneurs inférieurs, reste la possibilité d'utiliser des échelles de justice pour exposer les criminels. Avec 105 actes judiciaires la mentionnant (24,13 %), l'échelle (ou *scala*) est un objet relativement commun. Elle est représentée dans les enluminures par de grandes échelles de bois sur lesquelles monte le condamné<sup>71</sup>. Nous n'avons, pour l'heure, que peu de traces de ces échelles dans des registres de compte, car elles s'y confondent avec les échelles utilisées dans les exécutions capitales. Par exemple, en 1472, on trouve dans les comptes et ordinaires de la prévôté de Paris un paiement fait à Pierre le Charron de 9 livres et 18 sols parisis *pour six grandes eschelles neuves pour la Justice de paris; au lieu de six autres qui étoient pourries*<sup>72</sup>. Ces échelles servent-elles à exposer le condamné ou à le faire monter au gibet? Peut-être n'ont-elles pas de fonction définie, chacune pouvant servir à pendre ou à exposer. Quoi qu'il en soit, les échelles de justice semblent, la plupart du temps, être mobiles. Le justicier fait dresser son échelle lorsqu'il désire exposer, comme par exemple veut le faire, en 1404, l'évêque de Paris: *L'evesque de Paris a requiz que l'en lui lesse mettre une eschelle à la Croix du Tiroir pour escheller ij malfaicteurs faulseres*<sup>73</sup>. L'indistinction entre les échelles d'exposition et de peine capitale et ce caractère non-permanent des échelles nous amènent à penser qu'elles ne sont rien de plus que des instruments du supplice. Contrairement aux piloris, leur symbolique ne déborde pas leur usage.

Entraver est donc le point commun qui rassemble toutes les expositions, mais le sens de chaque entrave n'est pas identique. Ceci étant dit, les juges font preuve d'une grande créativité quant aux temps d'exposition. En jouant sur le temps d'entrave et leur répétition, les juges adaptent l'intensité de leur réponse pénale afin de fabriquer une juste exposition pour chaque crime.

### *Les temporalités du pilori*

Le temps de la peine possède deux variables d'ajustement: le nombre de fois où le condamné est exposé et la durée de chacune de ces expositions. Il n'existe pas de règle qui rapporterait les types ou circonstances de crimes à des temporalités précises; chaque justicier est libre de jouer de ces variables comme bon lui semble, ce qui entraîne des différences appréciables au sein du *corpus*. À supposer que la mention »sera mis au pilori«, sans plus de précision, ne renvoie qu'à une seule exposition, alors l'habitude des justiciers est de n'exposer qu'une seule fois (319 cas sur 435, soit 73,3 %). De plus, dans 353 cas (81,14 %), ils ne daignent pas préciser le temps que

70 DUBOIS, Justice et bourreaux à Amiens (voir n. 33), p. 25.

71 Établissements de Saint Louis, Montpellier, Bibl. interuniversitaire, ms 395, fol. 5r; Établissements de Saint Louis, Paris, Bibl. nat. de France, ms. nouv. acq. franç., 4578, f. 41.

72 »Comptes et ordinaires de la prévôté de Paris«, 1472/1473, dans: Henri SAUVAL, Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris, Paris 1724, t. III, p. 414.

73 TUNETY, Journal de Nicolas de Baye (voir n. 14), t. I, p. 114–115. Correspond à: Paris, Arch. nat., X1A 4786, fol. 399v.

durera l'exposition. Au final, 271 peines d'exposition sont prononcées sans durée ni précision de répétition (62,29 %). Ainsi, sur l'ensemble du *corpus*, 37,61 % des peines comportent une précision de durée ou de répétition et seules 75 expositions (17,24 %) précisent les deux informations. Ces nombres ne doivent pas étonner, puisque la gradation de la réponse pénale s'effectue le plus souvent par l'articulation des peines – 224 expositions (51,49 %) sont articulées à d'autres peines – plutôt que par la répétition ou le minutage de l'exposition, à l'image de cette affaire où Gillete la Large, servante qui avait volé de petits objets chez son maître, est condamnée par le Châtelet de Paris en 1390 à *être menée ou pillory, tournée illec, l'oreille destre coppée, &, en après, banye de la ville de Paris & dix lieux environ à tousjours, sur peine d'estre enfouye toute vive*<sup>74</sup>. Le prévôt de Paris a pris en considération *l'aage & povreté d'icelle prisonniere*<sup>75</sup> pour substituer à la peine capitale un agglomérat de peines moins graves, fabriquant ainsi une réponse pénale qui semble être, aux yeux du justicier, mieux adaptée au cas d'espèce.

La minorité d'affaires qui indique le nombre ou la durée des expositions permet de voir s'exprimer l'individualisation pénale à une échelle plus précise. Si les justiciers, dans leur ensemble, ne précisent les temporalités d'exposition que dans 37,61 % des cas, cette statistique cache cependant des disparités notables entre chaque type de cours judiciaires. Prenons par exemple l'ensemble des sentences prononcées par des officialités<sup>76</sup>: sur 80 peines d'exposition, 39 sont assorties de précisions temporelles (48,75 %), attestant ainsi d'une pratique judiciaire éloignée de l'ensemble du corpus. Parmi les officialités, celle de Troyes incarne le mieux ce souci d'individualisation<sup>77</sup>. On l'observe, entre 1423 et 1468, osciller entre une, deux et trois expositions – respectivement 12, 6 et 15 sentences – pour sanctionner la bigamie de manière progressive, selon la gravité des circonstances. Les cours spirituelles ne sont pas les seules à plus souvent préciser les temporalités des expositions que l'ensemble du corpus. Le Parlement de Paris est, par exemple, la cour qui connaît les amplitudes les plus importantes au sein de ses réponses pénales. Dans 36 affaires (24 %), le Parlement double l'exposition à Paris et dans la ville d'origine du coupable, pratique qui lui est propre et qui double non seulement le temps d'exposition mais également l'aire géographique où le coupable peut être déshonoré. Il est également capable de sanctionner à trois, quatre, cinq, six ou dix expositions un condamné, selon les circonstances du crime. Au final, 42 % des peines d'exposition du Parlement comportent une mention décrivant au moins l'une de ses temporalités, ce qui est supérieur à l'ensemble du corpus.

74 DUPLES-AGIER, *Registre criminel du Châtelet* (voir n. 9), t. II, p. 335.

75 Ibid.

76 Gustave DUPONT, *Le registre de l'officialité de l'abbaye de Cerisy (1314–1457)*, Caen 1880; Arch. dép. Aube, G 4171, *registre des sentences de l'officialité du Troyes au XV<sup>e</sup> siècle*; cf. Sara McDOUGALL, *The Punishment of Bigamy in Late-Medieval Troyes*, dans: *Imago Temporis. Medium Aevum* 3 (2009), p. 189–204; Joseph PETIT, *Registre des causes civiles de l'officialité épiscopale de Paris (1384–1387)*, Paris 1919; Cyriel VLEESCHOUWERS, Monique VAN MELKEBEEK, *Liber sentenciarum van de officialiteit van Brussel*, Bruxelles 1982–1983; Louis TANON, *Histoire des justices des anciennes églises et communautés monastiques de Paris*, Paris 1883.

77 Arch. dép. Aube G 4171; cf. McDOUGALL, *The punishment of bigamy* (voir n. 76).

Les statistiques ici présentées font apparaître une fracture entre les pratiques pénales de deux groupes de justiciers. Les seigneurs laïcs et les cours échevinales ne décrivent quasiment jamais les temporalités des expositions qu'ils infligent (2 % et 2,8 % respectivement; 2,3 % ensemble<sup>78</sup>), tandis que les officialités et le Parlement s'y attachent très régulièrement (48,75 % et 42 % respectivement; 43 % ensemble). Nous proposons d'avancer l'hypothèse que ce décalage provient d'une différence de recrutement des personnels judiciaires. Les officialités et le Parlement emploient des clercs souvent passés par l'université, gradués, compétents en droit civil et frottés de scolastique. Cette culture universitaire les pousse à adapter au mieux l'idéal des pénitences graduées dans la sphère pénale. Au contraire, les juridictions ayant le moins recours à l'individualisation, comme le Châtelet de Paris (2 %) ou les justices échevinales (2,8 %), emploient plutôt des justiciers issus des rangs de la noblesse et de la bourgeoisie riche. Ainsi, cette fracture statistique semble moins opposer les cours ecclésiastiques qui seraient méticuleuses à des cours laïques jugées rugueuses que mettre en valeur les différences culturelles des personnels de chacune.

Les choix de lieu, de durée et de répétition de l'exposition offrent une flexibilité importante à la fabrication de la réponse pénale, mais ne concernent qu'une minorité de sources. Il existe cependant un autre type de variation plus répandu et qui pourrait attester de la volonté des juges d'individualiser la peine en modifiant le rituel du pilori. Ceux-ci peuvent en effet décider de contrôler l'apparence du condamné afin de moduler la publicité et la symbolique de sa peine d'exposition.

#### *Mettre en scène le corps du condamné*

Le rituel du pilori intègre des pratiques provenant d'autres supplices. Ceux-ci s'influencent mutuellement, favorisant le transfert de pratiques symboliques entre eux<sup>79</sup>. Ainsi, les justiciers ont à leur disposition un répertoire de pratiques qui leur permet de convoquer des symboles connus du public. Par exemple, la sentence peut prévoir que le condamné sera porté au pilori en charrette, comme le subit Agnès Piedeleu, une faussaire jugée par le Parlement de Paris, en 1375<sup>80</sup>. En faisant le choix de cette mise en scène, les justiciers reproduisent la symbolique de la peine de mort et plus précisément de la décapitation. La charrette est, certes, en elle-même infamante et considérée comme souillée, d'autant plus que celles utilisées pendant les supplices sont les mêmes qui transportent, au quotidien, boues, ordures et excréments. Jean de Roye décrit ainsi une de ces charrettes, utilisée par la justice, en 1465: *ung ort, vilain et paillart tombereau dont on venoit de porter la boe en la voierie*<sup>81</sup>. Mais, dans le cas de l'exposition, le trajet de la charrette renforce radicalement sa symbolique infamante en mimant celui des mises à mort. Le pied du pilori est en effet le lieu habituel

78 Tous les calculs faits pour donner des «ensembles» de pourcentages ont été réalisés en respectant les règles de la théorie des ensembles, afin de tenir compte des cas où les populations sont disjointes. Les calculs opérés sur l'ensemble des 435 affaires sont des intersections d'ensembles tandis que ceux opérés sur des parties de cet ensemble sont des unions d'ensembles. Il ne s'agit pas de moyennes – arithmétiques ou géométriques – qui fausseraient les résultats.

79 Sur l'hybridation des rituels par transfert de pratiques, voir LÉVI-STRAUSS, *Mythologiques*, t. IV (voir n. 17).

80 Paris, Arch. nat., X2A4, fol. 390r et X2A8, fol. 390v.

81 Bernard DE MANDROT, *Journal de Jean de Roye ou Chronique scandaleuse*, Paris 1894, t. I, p. 82.

des décapitations. La chronique anonyme parisienne du début du XVI<sup>e</sup> siècle nous montre *un nommé monsieur Christofle Legon, advocat, qui est décapité au pillory, à Paris [...] pour ses démerites et falcifications*<sup>82</sup>. Le rituel de décapitation auprès du pilori est décrit par sept fois dans cette chronique<sup>83</sup>. Ces exemples montrent qu'il existe une association symbolique entre le pilori et la peine de mort, laquelle peut être exploitée par les justiciers pour renforcer la symbolique infamante de la peine d'exposition.

Outre la charrette d'infamie, nous avons identifié une vingtaine de pratiques infamantes que le pilori peut avoir en partage avec d'autres peines publiques. Chacune permet au juge de moduler l'efficacité et le sens du rituel. Parmi toutes ces pratiques annexes, une d'entre elles semble être indigène au rituel d'exposition. Dans un grand nombre d'affaires, le condamné est contraint de porter en sautoir, ou en couvre-chef, un objet hétéroclite. Cette pratique ressemble formellement à celle que l'on observe dans le rituel punitif de la hachée, où le patient doit porter un objet symbolisant sa condition socio-professionnelle, comme une selle de cheval pour un noble<sup>84</sup>. Cependant, le rituel du pilori contraint le coupable à porter un objet symbolisant son crime, différence de taille qui invite à ne voir qu'une influence indirecte entre ces deux pratiques et non pas une filiation. Les faux monnayeurs sont ainsi affublés de colliers de fausse monnaie<sup>85</sup>, tandis que les voleurs de raisins portent des grappes sur la tête<sup>86</sup>. Un boulanger fraudeur doit porter ses mauvais pains autour du cou<sup>87</sup>. Lorsque le crime est trop complexe pour être signifié par un objet, on le fait représenter par un dessin. Par exemple, en 1346 à Issoudun, un condamné au pilori pour avoir tiré à l'arbalète sur un panonceau royal porte autour du cou le dessin d'un panonceau et d'une arbalète<sup>88</sup>.

De tous ces objets symboliques, le plus difficile à interpréter est certainement la couronne de parchemin. Kouky Fianu a proposé d'y voir une peine spécifique aux faussaires d'actes royaux: »comment expliquer le choix d'un objet aussi parlant que la couronne pour signifier l'humiliation? [...] On ne peut s'empêcher de faire un rapprochement entre l'objet représenté et le type d'actes falsifiés. Dans les deux cas se lit le signe du pouvoir royal<sup>89</sup>.« Il nous semble que cette proposition peut être discutée. Le corpus rassemblé par Kouky Fianu, uniquement constitué d'actes du Parlement de Paris, la conduit à ne pas voir les nombreuses peines où cette couronne est mobilisée pour d'autres crimes que la falsification d'actes royaux. Le »Grand coutumier de France« (vers 1385) nous présente ainsi une femme accusée d'habiter avec un juif

82 Ludovic LALANNE, *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François Premier, 1515–1536*, Paris 1854, p. 67.

83 *Ibid.*, p. 37, 53, 67, 283, 328, 402, 452.

84 MOEGLIN, *Harmiscara – Harmschar – Hachée* (voir n. 19), p. 38.

85 Un anonyme, 14 janvier 1522, Paris, Arch. nat., Y6 4, fol. 79v, dans: Alexandre TUETEX, *Inventaire analytique des livres de couleur et bannières du Châtelet de Paris*, Paris 1899, p. 74.

86 Jehennette la Grosse, 24 juillet 1391, dans: DUPLES-AGIER, *Registre criminel du Châtelet* (voir n. 9), t. II, p. 254; Simonette la Fournière, 9 août 1391, *ibid.*, t. II, p. 251.

87 Jehan Godeffroy, 7 août 1420, Paris, Arch. nat., X2A16, fol. 391v–392v.

88 Clément Jarre, 6 juin 1346, Paris, Arch. nat., X1A11, fol. 138v.

89 Kouky FIANU, le faussaire exposé: l'État et l'écrit dans la France du XIV<sup>e</sup> siècle, dans: Claude GAUVARD, Robert JACOB (dir.), *Les rites de justice. Gestes et rituels judiciaires au Moyen Âge occidental*, Paris 2000, p. 140.



qui est *tourner au pillory a tout une couronne de papier en laquelle estoient escripts ces mots: c'est la maquerelle des juifs*<sup>90</sup>. On trouve également des faux témoins portant cet objet, comme ces parisiens de 1335 qui *avoient [...] chacun une couronne de parchemin en sa teste*<sup>91</sup>. *A contrario*, un grand nombre de faussaires d'actes royaux ne sont pas affublés de la couronne<sup>92</sup> et l'usage de ce couvre-chef n'est pas exclusif au pouvoir royal, puisqu'on peut le voir employé par le bailli d'Amiens<sup>93</sup> et l'échevinage de Dijon<sup>94</sup>. Ainsi, il nous semble qu'on ne peut pas interpréter la couronne de parchemin comme une représentation du crime de falsification d'actes royaux. Elle ne paraît en fait pas avoir un sens très différent de celui exprimé par la mitre de papier, autre couvre-chef récurrent des peines de pilori. La couronne et la mitre sont avant tout des supports privilégiés pour y dessiner et écrire l'explication du crime commis, comme cette couronne de parchemin où *est écrit en grosses lettres, en français, ce mot: Faussaire*<sup>95</sup>, ou cette mitre de maquerelle où sera la forme d'une femme qui livrera à un homme une jeune fille<sup>96</sup>. Ce sont des supports d'information et de dérision pour le public, sans qu'ils ne renvoient, par eux-mêmes, à un crime spécifique.

Les justiciers fabriquent donc, pour chaque cas d'espèce, une phraséologie judiciaire spécifique en opérant des choix parmi tout un vocabulaire infamant que l'exposition a en partage avec d'autres supplices. Il apparaît alors que les justiciers ont à leur disposition un grand nombre de moyens pour produire une peine individualisée. Leur propension à en faire usage semble liée à leur formation: les juges dotés d'une culture coutumière et empirique sont moins sensibles à la dialectique pénale de la juste peine que les gradués en droit civil. On ne peut comprendre l'efficacité et la portée de leurs choix qu'en les mettant en relation avec la symbolique des autres peines publiques, inscrivant ainsi le pilori dans un réseau de symboles judiciaires. Tous ces choix ont deux objectifs, plus ou moins marqués selon les juridictions: former les conditions nécessaires à la fabrication de l'infamie lors du déroulement de la peine et constituer une peine adaptée selon les circonstances du crime. Or, si les justiciers sont les agents principaux de la motivation et de la fabrique de la réponse pénale, ils n'ont qu'une emprise relative sur l'efficacité concrète du rituel et doivent aussi compter sur la participation du public.

90 Édouard LABOULAYE, Rodolphe DARESTE, *Le Grand Coutumier de France*, Paris 1868, p. 666.

91 HELLOT, *Chronique parisienne anonyme du XIV<sup>e</sup> siècle* (voir n. 14), p. 163.

92 En 1477 à Paris: *un qui avoit esté de l'hostel du roy, et qui avoit falsifié son signet [...] fut pilorié et mitré et puis flastré*, dans: BUCHON, *Livre des faits advenus au temps du roy Louis XI* (voir n. 14), p. 333.

93 LABOULAYE, DARESTE, *Le Grand Coutumier de France* (voir n. 91), p. 666.

94 Un anonyme, faussaire, 1420, Arch. dép. Côte-d'Or, «Papier rouge», B II 362/01, cité par Joseph GARNIER, *Chartes de commune et d'affranchissements en Bourgogne*, Dijon 1928, t. IV, p. 455.

95 Agnès Piedeleu, faussaire, 28 février 1375, Paris, Arch. nat., X2A8, fol. 390v.

96 Une anonyme, maquerelle, 1463, Arch. dép. Côte-d'Or, «Papier rouge», B II 362/01, cité par GONTHIER, *Le châtement du crime* (voir n. 11), p. 33.



## Un spectacle mené à bien par le public

Une fois le condamné mis en scène et exposé aux yeux de tous, la participation du public est requise pour parfaire le rituel du pilori. Le public n'est pas passif et ses gestes, outrages et paroles de dérision sont rituellement codifiés. L'infamie n'est donc pas décrétée par une sentence, mais elle se construit peu à peu pendant le déroulement du rituel, grâce à une combinaison dynamique entre la mise en scène prévue par les justiciers et le jeu du public. Cette rencontre des justiciers et du public est le lieu de la fabrique d'une vérité commune qui affirme que le condamné est un être infâme, ontologiquement mauvais et qu'il devrait avoir honte de lui-même. Pour imposer l'image caricaturale du parfait criminel sur le dos du condamné, le déroulement de la peine se divise en deux temps: le rassemblement du public par l'action des auxiliaires de justice et le temps des outrages, réalisés par le public.

### *Les auxiliaires de justice à l'interface entre justiciers et public*

Mettre au pilori un condamné mobilise l'ensemble des exécutants de la juridiction, car, contrairement à la peine capitale, l'exposition n'est pas un travail réservé au maître exécuteur – ou bourreau. Les sergents, geôliers et bourreaux, issus de la roture, sont exclusifs à la juridiction qui leur a conféré leur office et leur travail au pilori est rémunéré à la tâche. Par exemple, à Valenciennes en 1352, les registres de compte présentent des expositions menées à bien par plusieurs officiers: le *putier* – geôlier – *met ou chep*<sup>97</sup> le condamné, tandis que Maselaïne et Jakemin de Roisin – certainement des sergents – doivent le *warder ou chep*<sup>98</sup>. De même, à Avignon, en 1365, des *sergents* sont payés 13 sous pour avoir mis à l'échelle un certain Jean Guinet, puis 46 sous pour l'en avoir retiré<sup>99</sup>. Le personnel du pilori semble donc être constitué des petits officiers de la justice quotidienne. La diversité des profils d'auxiliaires peut être mise en relation avec le fait que, contrairement à la pendaison ou à la décapitation, mettre au pilori ne demande aucune compétence particulière. De plus, si l'exposition détruit l'honneur du condamné, cette infamie ne rejaillit pas sur l'exécuteur, puisque aucune goutte de sang n'est versée durant le rituel. L'auxiliaire mettant au pilori ne subit donc pas la mauvaise réputation rattachée au bourreau, encore considéré comme une sorte de meurtrier par l'opinion publique médiévale<sup>100</sup>. Ceci peut conduire des personnages qui ne participent habituellement pas activement aux supplices publics, comme des valets ou des sergents, à vouloir obtenir ce travail rémunéré.

À travail aisé, paie modeste. Les officiers travaillant autour du pilori sont chichement payés: à Valenciennes, le tarif semble fixé à 5 sous par officier et par opération. C'est en tout cas la somme qu'obtiennent Hanin Petit, le bourreau des échevins, en 1357, pour *Jehan de Monstroel le pointre mettre au carcan*<sup>101</sup>, ainsi qu'un *putier* ano-

97 Arch. mun. Valenciennes, C/E, fol. 11r, dans: Maurice BAUCHOND, *La justice criminelle du Magistrat de Valenciennes au Moyen Âge*, Paris 1904, p. 223.

98 Ibid.

99 Arch. dép. Vaucluse, G 9, f. 57-59, dans: *Inventaire-sommaire des archives départementales antérieures à 1790*, Vaucluse, archives civiles – série G, Avignon 1914, t. I, p. 16.

100 GAUVARD, *Pendre et dépendre* (voir n. 51), p. 66-78.

101 *Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes*, publiés par la société d'agriculture, sciences et arts 3 (1873), p. 182.

nyme, en 1359, *pour ledit Monnet mettre au chep*<sup>102</sup>. À titre de comparaison, Hanin Petit peut se satisfaire d'obtenir 10 sous et 8 deniers en 1359 pour avoir pendu un certain Jehan Poutrain<sup>103</sup>. Ailleurs, les sommes varient, sans jamais dépasser les quelques dizaines de sous et en restant inférieures à celles rémunérant les exécutions capitales.

Le travail des auxiliaires peut être divisé en cinq tâches: rassembler le peuple, annoncer le crime, attacher le condamné, le garder et le libérer. Ces étapes de la peine sont reconnues par les contemporains comme des travaux différents qui peuvent chacun mener à une rémunération séparée. Ainsi, le rôle des auxiliaires est à la fois publicitaire et technique. La publicité de la peine s'effectue par cri, comme pour toute publication orale d'actes seigneuriaux<sup>104</sup>. Ce cri marque l'ouverture du rituel et se doit d'être *fait haultement et solempnellement par le dit executeur*<sup>105</sup>, afin d'être *chose notaire à tous*<sup>106</sup>. Le Parlement de Paris précise que le cri est poussé d'«une voix forte» et se fait «devant le peuple»<sup>107</sup>. Le contenu de ce cri n'est jamais énoncé, mais il est probable qu'il contienne une forme résumée de l'acte d'accusation, détaillant l'identité du coupable, son crime et sa peine. Il est précédé de cris d'appels, ou de l'usage d'instruments à vent, pour attirer l'attention du commun<sup>108</sup>. Les auxiliaires de justice ont donc pour fonction de créer un événement qui suspend la turbulence de la rue durant le rituel judiciaire. Mais leur travail se poursuit dans le temps, puisqu'ils doivent encore *warder* le détenu, puis le libérer, le moment venu. Leur rôle inclut certainement le calcul de la durée de la peine, bien qu'aucun document ne permette, à ce jour, de se rendre compte de ce point; on ne peut être sûr que les auxiliaires appliquaient les temps prévus par les sentences à la lettre.

Une fois le public rassemblé et informé, il est libre d'invectiver et de violenter le condamné selon des formes ritualisées. Le rituel de l'exposition ne saurait être complet sans sa participation, si bien que les législateurs médiévaux tentent à la fois de l'encourager et d'en réguler les aspects les plus brutaux, puisqu'il est strictement interdit de blesser ou de tuer le condamné.

### *Les bruits et gestes de la dérision*

Les sources les plus précises pour évaluer les gestes et bruits produits par le public des expositions sont les ordonnances, seigneuriales et royales, qui tentent de réglementer ses pratiques et les font donc apparaître en creux. À cela s'ajoutent des séries de verbes évoqués dans les chroniques narrant le déroulement d'une exposition; leur fréquence donne peut-être une idée des attitudes qu'on pouvait observer autour du pilori. Enfin, des enluminures prêtent au public certains gestes, mais qui sont plutôt des conventions iconographiques représentant l'idée de dérision et qui ont été analy-

102 Ibid.

103 Ibid., p. 184.

104 Nicolas OFFENSTADT, *En place publique. Jean de Gascogne, crieur au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris 2013.

105 TANON, *Histoire des justices des anciennes églises* (voir n. 76), p. 397.

106 Olivier le Ruffet, voleur, 11 juillet 1390, dans: DUPLES-AGIER, *Registre criminel du Châtelet* (voir n. 9), t. I, p. 301-305.

107 *Coram populo alta voce dicendo et declarando*, Paris, Arch. nat., X2A8, fol. 390v.

108 Didier LETT, Nicolas OFFENSTADT (dir.), *Haro! Noël! Oyé! Pratiques du cri au Moyen Âge*, Paris 2003, p. 12.

sés par Jean-Claude Schmitt<sup>109</sup>. En rassemblant ces différentes traces, il est possible de proposer quelques pistes pour décrire ce moment social où les valeurs médiévales s'inversent. L'exposition est en effet un temps où les mots et gestes habituellement considérés comme indignes – injures, gestes obscènes, voire blasphèmes – sont, au contraire, attendus, encouragés et valorisés au sein du public. Alors que les observateurs médiévaux prennent en pitié le Christ outragé et communient avec sa douleur<sup>110</sup>, ils se réjouissent au contraire de répéter ces mêmes outrages indignes sur une personne qui, elle, les a mérités.

Il est d'abord topique de voir le public *huer* le condamné lors de l'exposition. L'association des huées et du supplice du pilori se retrouve chez Eustache Deschamps:

*Doit plus estre huée que loups n'ours;/  
Elle deçoit chascun par son langaige:  
Celle qui fait aux bonnes tel hontaige  
Doit estre mise en l'eschielle d'amours*<sup>111</sup>.

Le poète y décrit parfaitement la mécanique d'une pilorisation: un scandale public qui *deçoit* toute la communauté et lui fait honte, doit être puni par l'*eschielle* et la *huée* afin de répercuter cette honte sur la criminelle. Aux huées s'ajoutent *plusieurs reproches, blasphemes et vituperes* scandés par le public et qualifiés de *grans et vilans* par les »Grandes Chroniques de France«<sup>112</sup>. S'il est certain que le condamné se faisait injurier et probable qu'on blasphémait autour du pilori, aucun de ces *grans et vilains* mots n'est rapporté par les sources. Il y a toute raison de croire que le public puisait dans son recueil d'injures quotidiennes, afin de former une ambiance sonore performative: puisque la *fama* émerge d'une parole partagée, le moyen le plus rapide de la ternir est d'injurier la personne jusqu'à ce qu'un consensus émerge sur sa qualité d'être socialement diminué<sup>113</sup>. Dans une »société à honneur«, où le verbe est demiurge et peut créer ou détruire l'état social de la personne, l'injure est une arme puissante utilisée au quotidien pour attaquer ses ennemis<sup>114</sup>. Les injures et moqueries proférées lors du rituel d'exposition ne sont donc pas gratuites, mais s'inscrivent dans le processus de transformation sociale du condamné. C'est au moins autant par la dérision du public que par la mise en scène des justiciers que la surface sociale du condamné est entamée.

Le caractère dérisoire de l'exposition est confirmé par les gestes attribués au public par les enlumineurs. On ne peut prétendre qu'ils témoignent de gestes réels, mais ils sont tout de même la preuve d'une relation intrinsèque entre peine du pilori et dérision. Le corpus ne présente pas, à ce jour, les gestes les plus transgressifs répertoriés

109 Jean-Claude SCHMITT, Les images de la dérision, dans: Élisabeth CROUZET-PAVAN, Jacques VERGER (dir.), La dérision au Moyen Âge, Paris 2007, p. 263–274.

110 Jean-Marie MOEGLIN, Le Christ la corde au cou, dans: ID., La dérision au Moyen Âge (voir n. 110), p. 275–289.

111 RAYNAUD, Œuvres complètes (voir n. 25), p. 117–119.

112 VIARD, Les Grandes Chroniques de France (voir n. 14), p. 250–251.

113 Claude GAUVARD, La *Fama*, une parole fondatrice, dans: Médiévales 24 (1993), p. 5–13.

114 Ibid., p. 11–12.

par Jean-Claude Schmitt<sup>115</sup>, les sifflets, grimaces, langues tendues, »figures« ou gratages d'anus n'ont pas leur place dans les représentations de rituels d'exposition. Les enlumineurs préfèrent avoir recours à des gestes plus sobres, mais tout aussi expressifs. Le plus répandu d'entre eux est l'index tendu en direction du condamné, souvent accompagné d'expressions faciales distordues parmi les membres du public<sup>116</sup>. Le doigt tendu se retrouve dans des scènes de dérision bibliques; ainsi Cham se moquant de la nudité de Noé en la montrant de son index, ou le Christ, désigné par des Juifs alors qu'il agonise sur la croix<sup>117</sup>. Lorsqu'ils ne désignent pas du doigt, les personnages du public ont les paumes ouvertes, tendues vers le ciel ou le sol<sup>118</sup>. Cette position de mains se retrouve également dans le public des scènes de la dérision du Christ, mais exprime, plus largement, une forte émotion qui saisit le personnage. L'absence de gestes de dérision tonitruants ou obscènes peut s'expliquer par l'espace pris par la représentation d'un troisième geste, lequel est spécifique et consubstantiel au rituel d'exposition: le jet d'ordures. Les enlumineurs semblent en effet préférer représenter cet acte rituel significatif de la pratique de l'exposition, qui est par ailleurs attesté dans nombre de sources, plutôt que de puiser dans les conventions esthétiques de la dérision du Christ. Le jet d'ordures constitue vraisemblablement, aux yeux des contemporains, le geste le plus important et le plus attendu du rituel, l'attitude normale d'un public d'exposition.

#### *Jets licites, jets illicites*

Le public rassemblé autour du pilori est invité à *jetter aux yeux [du condamné] bouë, ou autre ordure*<sup>119</sup>. Cette mention n'est pas unique à l'ordonnance contre les blasphémateurs de 1347, mais se trouve recopiée dans celle de 1397<sup>120</sup>. Les ordonnances royales ne créent évidemment pas de nouveau droit du public et n'inventent pas cet outrage. Elles ne font qu'essayer d'encadrer une pratique sociale déjà répandue en l'autorisant explicitement. On trouve ainsi des traces des jets d'ordures bien avant 1347, comme dans les enluminures marginales des coutumes de Toulouse (vers 1297)<sup>121</sup>. Il est également banal de voir ces jets d'ordures dirigés vers le visage et les yeux du condamné, lieux des outrages les plus humiliants dans les mentalités médiévales. La même idée est d'ailleurs exprimée par l'ordonnance du sire de Tourzel (1481), qui préconise de viser »le visage ou dessus ses habillements«<sup>122</sup>. L'enjeu principal de ces ordonnances est de distinguer les jets licites des illicites. Si le public est autorisé à jeter de la boue et des ordures au visage du condamné, les ordonnances précisent par ailleurs que ces jets se font »sans pierre, ou autres choses qui le blessent«<sup>123</sup>. Le rituel

115 SCHMITT, Les images de la dérision (voir n. 110), p. 272.

116 Établissements de Saint Louis, Montpellier, Bibl. interuniversitaire, ms. 395, fol. 5r; Établissements de Saint Louis, Paris, Bibl. nat. de France, ms. nouv. acq. fr. 4578, f. 41; sans titre, 1427, ibid., ms. ital. 63, f. 181.

117 SCHMITT, Les images de la dérision (voir n. 110), p. 263–274.

118 Établissements de Saint Louis, Montpellier, Bibl. interuniversitaire, ms. 395, fol. 5r.

119 DE LAURIÈRE, Ordonnances des roys de France (voir n. 15), t. II, p. 282.

120 Ibid., t. VIII, p. 130.

121 Coutumes de Toulouse, 1296/97, Paris, Bibl. nat. de France, ms. lat. 9187, fol. 30r.

122 Bulletin historique (voir n. 15), p. 156–157.

123 DE LAURIÈRE, Ordonnances des roys de France (voir n. 15), t. II, p. 282.

d'exposition s'affirme comme un rituel d'humiliation et non de violence physique, le condamné devant être assuré de pouvoir repartir vivant après sa séance d'outrages.

Cette règle exprimée par les ordonnances semble respectée par le public, qu'on n'observe quasiment jamais lyncher de pierres ou rouer de coups le condamné. Parmi les 435 expositions répertoriées, une seule présente un condamné lapidé, mais dans des conditions si spécifiques qu'elle fait figure d'exception. En novembre 1343, plusieurs membres de la famille de Malestroit sont en effet accusés par Philippe VI de trahison et de collusion avec le roi d'Angleterre pendant la guerre de succession de Bretagne. Avec d'autres nobles bretons *très mauvais traitres*<sup>124</sup>, Geffroy de Malestroit et Jehan de Malestroit, son fils, tous deux chevaliers, sont décapités aux halles de Paris<sup>125</sup>. Quelques mois plus tard, en septembre 1344, Henri de Malestroit, frère de Geffroy et oncle de Jehan, est capturé par le roi de France. Henri était resté longtemps fidèle à son maître Philippe VI, qu'il servait en tant que maître des requêtes au Parlement de Paris. Les »Grandes Chroniques de France« nous expliquent cette arrestation par la rancune de Henri, qui l'aurait poussé à un changement d'allégeance<sup>126</sup>. Philippe VI décide donc d'appliquer le même jugement à Henri de Malestroit qu'aux autres membres de sa famille; il est cependant contraint d'entendre l'évêque de Paris qui revendique la possession du jugement au titre du privilège du for. Les »Grandes Chroniques« donnent alors le beau rôle à Philippe VI, puisqu'elles prétendent que le roi aurait reçu Henri et, qu'après avoir *oy paciaument tout ce qu'il avoit voulu dire*, il l'aurait remis à l'évêque de Paris dans un élan de miséricorde<sup>127</sup>. Toutefois, les archives criminelles du Parlement de Paris<sup>128</sup> et d'autres chroniques<sup>129</sup> laissent transparaître une autre version des faits. Le débat entre le roi et l'évêque semble plutôt avoir été âpre et si Philippe VI renonce à juger Henri à la condition qu'il soit exposé et jeté en prison perpétuelle, il ne renonce cependant pas à le tuer. Alors que l'ancien maître des requêtes est *monstré à tout le peuple par iii foiz, des serjans du Chastellet* le lapident jusqu'à le *blesser jusques au sanc d'une pierre*, geste illicite fait *contre la defense des commissaires et de l'official de Paris*<sup>130</sup>. Henri de Malestroit meurt des suites de ses blessures en prison. Ainsi, la seule lapidation connue pendant un rituel d'exposition ressemble bien plus à un assassinat politique qu'à un débordement de foule ou à une habitude du public médiéval. Les »Grandes Chroniques« précisent d'ailleurs bien que non seulement les auxiliaires de justice ont rappelé l'interdiction de jeter des pierres, mais encore que le reste du public ne jetait que de la *boe et autres choses puantes*<sup>131</sup>. Nous proposons donc, au regard de ce cas exceptionnel, de dire que l'interdit des blessures corporelles était relativement bien respecté et que l'écrasante majorité des expositions ne cherchait qu'à blesser l'honneur du condamné.

124 VIARD, Les Grandes Chroniques de France (voir n. 14), t. IX, p. 246.

125 Ibid.

126 Ibid., p. 250.

127 Ibid.

128 Sous le nom de Henris de Malestrait, Paris, Arch. nat., X2A 4, fol. 222v, Monique LANGLOIS, Yvonne LANHERS, Confessions et jugements de criminels au Parlement de Paris (1319–1350), Paris 1971, p. 156.

129 Émile MOLINIER, Chronique normande du XIV<sup>e</sup> siècle, Paris 1882, p. 62, note 1.

130 VIARD, Les Grandes Chroniques de France (voir n. 14), t. IX, p. 250–251.

131 Ibid.

Aux jets de boues, ordures et autres choses puantes, il faut ajouter des jets d'objets réfléchissants qui évoquent le crime du condamné. Cette pratique se retrouve surtout pour sanctionner les artisans et marchands fraudeurs, comme ceux qui »mouillent« le beurre ou ceux qui vendent des œufs pourris ou »couvés«. Les justiciers peuvent alors proposer au public de renvoyer au fraudeur ses mauvaises denrées en lui fournissant le matériel nécessaire, comme cela se produit en 1511, à Metz, pour sanctionner une marchande de beurre. Un client mécontent avait rompu le beurre et alors *fut trouvé que dedans celluy tuppin n'y avoit comme point de beure, si non des villains et ors drappiaux*<sup>132</sup>. La fraudeuse est donc pilorisée et *luy furent mis deux des plus gros tuppins qu'elle eust, autour d'elle devant et derriere*<sup>133</sup>, à l'usage des membres du public qui voudraient la punir. De même, des enluminures des »Établissements de Saint Louis« et des coutumes de Toulouse (XIII<sup>e</sup> siècle) présentent des personnages le bras tendu en arrière, prêts à lancer des œufs sur le criminel exposé<sup>134</sup>. Ces enluminures ont suscité des débats pour identifier les objets oblongs jetés par le public à des œufs ou à des pierres<sup>135</sup>. Il semble logique d'écarter l'idée qu'elles représentent des pierres, puisque nous avons établi que ces jets étaient rares et illicites. Au contraire, le jet d'œufs est un acte répandu, donc plus significatif, aux yeux des enlumineurs, pour représenter le rituel. Par exemple, l'ordonnance de Tourzel nous précise qu'en cas d'exposition d'un fraudeur d'œufs, »seront lesdits œufs abandonnés aux petits enfants qui par manière de passe-temps joyeux s'ébattront à les lui lancer [...] pour faire rire le monde<sup>136</sup>«, schéma identique à ce que l'on observe dans les enluminures. Ainsi, la dérision s'exprime également par des pratiques qui évoquent des peines réfléchissantes. En humiliant le condamné par où il a péché, le public s'inscrit dans une conception médiévale de la justice perçue comme une »vengeance«<sup>137</sup>. La peine est alors une réparation littéraire; elle inflige au malfaiteur son propre méfait, sur le modèle biblique de la loi du talion. Des jets qu'on pourrait donc nommer spéculaires s'articulent aux jets d'ordures et sont porteurs d'une symbolique particulière. Ils s'inscrivent non seulement dans le lexique de l'humiliation, mais également dans une symbolique vindicative de la justice.

## Conclusion

Comment, au regard de tout cela, interpréter la place de la peine d'exposition dans les systèmes pénaux médiévaux? Les justiciers ayant recours au pilori semblent motivés par la capacité de cette peine à infliger une blessure morale au condamné. La honte et le déshonneur vont de pair, l'un nourrissant l'autre, et le pilori apparaît comme un instrument capable de fabriquer cette infamie d'exclusion. Une infamie qui a plu-

132 HUGUENIN, Les chroniques de la ville de Metz (voir n. 14), p. 666.

133 Ibid.

134 Établissements de Saint Louis, Paris, Bibl. nat. de France, ms. nouv. acq. fr. 4578, f. 41; Coutumes de Toulouse, 1296/97, *ibid.*, ms. lat. 9187, fol. 30r.

135 Christine BELLANGER, Le Christ outragé: une iconographie judiciaire? Autour des images de la Dérision du Christ en Occident à la fin du Moyen Âge, dans: GAUVARD, JACOB (dir.), Les rites de justice (voir n. 90), p. 145–171.

136 Bulletin historique (voir n. 15), p. 156–157.

137 Nom des peines dans: BEUGNOT, Coutumes de Beauvoisis (voir n. 3).

sieurs vertus: elle constitue en elle-même une sanction, faisant du pilori un rituel judiciaire plus punitif que rédempteur ou conciliateur; elle permet à la victime de voir son honneur restauré par l'abaissement de son ennemi personnel; elle montre à la communauté un personnage méritant l'exclusion, souillé et dangereux, tout en renforçant les normes qu'il a transgressées. Mais cette infamie ne se décrète pas, elle émerge de l'élaboration méticuleuse de la réponse pénale et du rituel mené à bien par toute la communauté médiévale – unissant justiciers, auxiliaires et public dans un même but.

L'élaboration du rituel par les justiciers est frappante de complexité et est constituée d'une suite de choix rationnels, motivés par les circonstances et la nature du crime, qui permettent de dire que nombre de justiciers recherchent la production d'une réponse pénale individualisée et graduée. Or, la peine du pilori est peut-être une des peines les plus flexibles. Enfin, lors du déroulement du rituel d'exposition, les agents sont multiples mais restent évidemment inégaux. Toutefois, le public possède un espace d'autonomie d'action assez unique en son genre parmi les supplices judiciaires. Sa participation active, par un ensemble de pratiques ritualisées et encadrées, garantit l'efficacité du rituel punitif. La mise en scène des justiciers et l'interaction des agents font donc du pilori une des fabriques quotidiennes de l'infamie, une institution judiciaire trônant au cœur du marché de toute bonne ville et un lieu privilégié des rituels d'exclusion.





HORST CARL

(DÉS)ORDRES FÉDÉRAUX

Réflexions modernistes sur un concept controversé\*

Quelle est l'intérêt de reprendre le sujet du «fédéralisme» à l'heure actuelle, qui semble, au moins pour les historiens modernistes, surtout marquée par les impératifs de la «décennie Luther» et les grands préparatifs politiques et commémoratifs de l'année 2017 qui nous occupent depuis près de dix ans en Allemagne? Une première réponse pourrait être celle-ci: Il est, en tout état de cause, permis de s'interroger dans quelle mesure on peut vraiment s'attendre à un enrichissement substantiel de nos connaissances par la douzaine de biographies de Luther déjà publiées pendant cette année ou annoncées pour l'année prochaine – d'autant plus que l'aspect qui mériterait vraiment de retenir notre attention, à savoir la réception européenne de la Réforme, a récemment été traité par Thomas Maissen, qui lui a consacré un article important<sup>1</sup>. Une deuxième réponse peut mettre en exergue le potentiel d'une réflexion sur le «fédéralisme» ou, plus précisément, sur les racines historiques d'un fédéralisme d'Europe centrale qui, outre son apport pour une comparaison franco-allemande, promet d'être utile pour la compréhension de certaines problématiques contemporaines – bien entendu sans tomber dans l'erreur de vouloir tirer des leçons de telles recherches pour les appliquer à des problématiques contemporaines. Mais rien n'interdit, en tout cas, de mettre à profit des idées du passé pour certains problèmes actuels de l'Union européenne. Ceci nécessite d'ailleurs aussi d'aborder les répercussions fédérales de la Réforme, de sorte que, par des voies détournées, cet article apportera finalement sa pierre à l'histoire de la Réforme.

Le célèbre historien allemand Reinhart Koselleck a pu expérimenter combien le thème du «fédéralisme» offrait matière à conflit historique et contemporain lorsqu'il prononça en 1996 une conférence à l'Institut historique allemand de Varsovie sur les «structures fédérales et la constitution de la nation en Allemagne»<sup>2</sup>. Il présentait en un certain sens la synthèse de ses recherches en ce domaine. Koselleck est ainsi l'auteur unique de l'entrée «Bund» dans le premier volume de la «Geschichtliche Grundbegriffe», qu'il a codirigé avec Otto Brunner et Werner Conze<sup>3</sup>. On oublie facile-

\* Conférence annuelle de l'Institut historique allemand, prononcée le 14 octobre 2016. Pour la version imprimée, le texte a été légèrement adapté.

1 Thomas MAISSEN, Pourquoi y a-t-il eu la Réformation? Le choix religieux comme situation de crise, dans: *Francia* 42 (2015), p. 93–110.

2 Reinhart KOSELLECK, *Struktury federalne a ksztaltowanie sie narodu w Niemczech. Föderale Strukturen und Nationsbildung in Deutschland*, Warschau 2001.

3 Reinhart KOSELLECK, *Bund, Bündnis, Föderalismus, Bundesstaat*, dans: Otto BRUNNER, Werner CONZE, Reinhart KOSELLECK (dir.), *Geschichtliche Grundbegriffe* vol. 1, Stuttgart 1972, p. 582–671.

ment, au regard de l'importance historiographique de l'œuvre de Koselleck, que, de tous les historiens allemands de la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle, il a sans doute été le principal représentant d'une perspective fédérale sur l'histoire allemande, notamment parce qu'il tissait un lien diachronique allant de la fin du Moyen Âge jusqu'à la République fédérale contemporaine en passant par l'Époque moderne<sup>4</sup>. Cette fourchette chronologique à elle seule faisait de l'empire wilhelminien et plus encore du Troisième Reich un intermède, un accident de parcours, qui avait, tout du moins, fait dérailler l'histoire constitutionnelle allemande. Ses explications – en attestent les débats qui suivirent – soulevèrent un scepticisme profond parmi son auditoire polonais. Lorsqu'en présentant les résultats de sa reconstitution de l'histoire fédérale de l'Allemagne il conclut, pas plus la nation que le peuple ne seraient des catégories à même d'appréhender les spécificités de l'histoire allemande<sup>5</sup>, l'accueil ne fut pas des plus chaleureux. On n'en sera guère surpris étant donné l'importance de la catégorie »nation«, notamment, dans l'histoire polonaise et le fait que le pays n'avait retrouvé sa souveraineté nationale peu d'années auparavant<sup>6</sup>.

Cette question est aussi source de tensions récurrentes et tangibles entre la France et l'Allemagne, non pas tant dans les milieux académiques que politiques – en particulier dans le contexte de la politique européenne. La controverse entre les ministres des Affaires étrangères de France et de République fédérale d'Allemagne en 2000, Joschka Fischer et Jean-Pierre Chevènement, qui échangèrent leurs arguments dans de grands organes de presse, en est un exemple<sup>7</sup>. Fischer plaida pour faire évoluer l'Union européenne vers une fédération dotée d'un traité constitutionnel adéquat – un traité fédéral<sup>8</sup> – tandis que Chevènement, fidèle à la tradition française, insista sur le fait qu'elle devait être précédée d'une nation européenne – entendue comme nation politique analogue au modèle français.

Cette discussion mit en évidence que la tradition fédérale ou centralisée représentait sans doute toujours la différence la plus profonde entre les cultures politiques des deux États. Ce qui s'explique aussi par des aspects de nature idéologique ou affective. Le fédéralisme allemand, à la renaissance duquel la France contribua massivement après la Seconde Guerre mondiale, est volontiers présenté sous sa forme contemporaine de République fédérale comme une histoire à succès, ce qui n'est pas forcément

4 Reinhart KOSELLECK, *Deutschland – eine verspätete Nation*, dans: ID. (dir.), *Zeitschichten. Studien zur Historik*, Frankfurt 2000, p. 359–380, surtout p. 370–376. Pour une histoire diachronique du fédéralisme allemand voir aussi Thomas NIPPERDEY, *Der Föderalismus in der deutschen Geschichte*, dans: Johan C. BOOGMAN et al. (dir.), *Federalism. History and Current Significance of a Form of Government*, The Hague 1980, p. 125–175.

5 KOSELLECK, *Struktury federalne* (voir n. 2), p. 63, 70–72, 85. Voir aussi Dieter LANGEWIESCHE, *Reich, Nation, Föderation. Deutschland und Europa*. München 2008.

6 KOSELLECK, *Struktury federalne* (voir n. 2), p. 86–108.

7 Joschka FISCHER, Jean-François CHEVÈNEMENT, »Die Deutschen verteufeln die Nation« – »Die Deutschen sind mit sich im Reinen«. Streitgespräch, dans: *Die Zeit*, 21.6.2000, p. 13–18.

8 En France, il n'existe pas de tradition pour une telle conception juridique: Olivier BÉAUD, *La notion de pacte fédératif. Contribution à une théorie constitutionnelle de la Fédération*, dans: Jean-François KERVÉGAN, Heinz MOHNHAUPT (dir.), *Gesellschaftliche Freiheit und vertragliche Bindung in Rechtsgeschichte und Philosophie – Liberté sociale et lien contractuel dans l'histoire du droit et la philosophie*, Francfort 1999 (*Studien zur europäischen Rechtsgeschichte*, 120), p. 197–270, surtout p. 249 ss.

du goût du reste de l'Europe; surtout lorsqu'on en tire une compétence quasi historique sur des problématiques fédérales actuelles de l'Union européenne. Les partenaires européens ne sont pas longs à soupçonner dans l'obsession allemande de la stricte observance des règles – si possible juridiquement codifiées – une manière subtile de masquer des aspirations hégémoniques. Côté français, ce sont la nation et l'État-nation qui sont perçus comme une histoire à succès, notamment pour leur capacité à organiser une communauté politique démocratiquement légitimée et fonctionnelle – ce que l'on ne saurait affirmer de l'Union européenne. Bien que ces divergences ne soient pas gravées dans le marbre, ne serait-ce que parce qu'elles sont le fruit de l'histoire et que ces dernières décennies la France a revalorisé les régions, la République fédérale demeure un système fédéral, tandis que le système français reste attaché à sa centralisation.

Pour un historien allemand il est évident qu'une des racines, si ce n'est *la* racine, du fédéralisme se trouve dans l'histoire constitutionnelle du Saint Empire romain germanique<sup>9</sup>. En historien « moderniste » de plus, on peut citer des raisons fondées pour démontrer que l'Époque moderne joua un rôle clé dans ces transformations et qu'elle fut décisive dans l'histoire du fédéralisme allemand; en rappelant, par exemple, que les grandes lignes de la constitution impériale furent écrites et codifiées durablement par la diète de Worms et dans ses lois de 1495. Il faut (comme toujours) immédiatement ajouter une clause salvatrice à propos du Saint Empire: l'Empire fut toujours aussi quelque chose d'autre – un empire dominé par un empereur reposant sur un système féodal hiérarchique. Il a donc toujours renfermé des traits monarchiques et la négation ou le nivellement de ce caractère de l'Empire a toujours été éminemment politique à l'Époque moderne, et une polémique partisane de surcroît, qui fit partie intégrante de la querelle anti-impériale et anti-habsbourgeoise ou des conceptions anti-impériales défendues par les princes protestants de l'Empire<sup>10</sup>.

La propagande française surfa naturellement de bon cœur sur cette vague anti-impériale. À ses yeux, l'empereur habsbourgeois représentait la principale menace pour la liberté des princes, en particulier, et des États de l'Empire en général. La propagande française, qui brandissait l'épouvantail d'une *monarchia universalis*, fit volontiers sienne cette vision antimonarchique du Saint Empire<sup>11</sup>. En déclarant que les li-

9 KOSELLECK, Bund (voir n. 3), p. 583; NIPPERDEY, Föderalismus (voir n. 4), p. 498–506; Albert FUNK, Kleine Geschichte des Föderalismus. Vom Fürstenbund zur Bundesrepublik, Paderborn 2010, p. 41–138; Horst CARL, Föderale Reichsstrukturen in vergleichender Absicht: Das Exempel des Heiligen Römischen Reiches mit Blick auf Polen-Litauen, dans: Tomasz GROMELSKI et al. (dir.), Frühneuzeitliche Reiche in Europa/Empires in Early Modern Europe, Wiesbaden 2016 (DHI Warschau Quellen und Studien, 32), p. 89–103.

10 Karl Otmar von ARETIN, The Old Reich: A Federation or Hierarchical System?, dans: Robert J. W. EVANS, Michael SCHAICH, Peter WILSON (dir.), The Holy Roman Empire 1495–1806, Oxford 2011, p. 27–42.

11 Franz BOSBACH, Monarchia Universalis. Ein politischer Leitbegriff der Frühen Neuzeit, Göttingen 1988 (Schriftenreihe der Historischen Kommission bei der Bayerischen Akademie der Wissenschaften, 32); Klaus MALETTKE, Frankreich, Deutschland und Europa im 17. und 18. Jahrhundert. Beiträge zum Einfluss französischer politischer Theorie, Verfassung und Außenpolitik in der Frühen Neuzeit, Marburg 1994 (Marburger Studien zur Neueren Geschichte, 4); Martin WREDE, Das Reich und seine Geschichte in den Werken französischer Staatsrechtler und Historiker des 18. Jahrhunderts, dans: Francia 27/2 (2000), p. 177–211, surtout p. 191–197.

gues, unions et alliances au sein de l'Empire étaient constitutionnelles parce qu'elles protégeaient la liberté des États d'Empire aristocratiques, les Français restaient en effet dans le sillage de leurs propres expériences historiques. Cette perspective n'en trahit toutefois pas moins une réinterprétation patente de l'histoire, puisque les unions antimonarchiques en France, à l'instar des diverses ligues – la Ligue du bien public au XV<sup>e</sup> siècle, la Sainte ligue de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et même la Fronde au XVII<sup>e</sup> siècle –, furent toutes perçues comme des phénomènes problématiques par l'historiographie française<sup>12</sup>. Elles représentaient des fourvoiements sur le droit chemin de la vertu politique.

Cette instrumentalisation du fédéralisme et des États impériaux menée par les Français à leurs propres fins sous-tendait aussi une conception politique structurelle: introduire une structure dans le chaos fédératif des États impériaux – la Prusse ne motivera pas autrement son intervention pour le »Fürstenbund« en 1785<sup>13</sup> – en le dotant d'un système hégémonique<sup>14</sup>: d'un métronome, d'un chef chargé de diriger les multiples membres de cet orchestre fédéral souvent dissonant. C'est là un modèle récurrent dans l'histoire fédérale du Saint Empire à l'Époque moderne: un souverain extérieur formait une association d'États, un *Bund*, pour s'établir en quelque sorte à la tête de l'Empire en qualité de *primus inter pares*. Les Français les imitèrent avec leur premier *Rheinbund* ou Ligue du Rhin en 1658<sup>15</sup>, suivie d'une seconde, la Confédération du Rhin de Napoléon<sup>16</sup>. Néanmoins, ces organisations, que l'on pourrait qualifier de fédérations hégémoniques, se traduisirent toutes par un échec, elles ne fonctionnèrent pas.

Les raisons de cet échec ne résident pas uniquement dans les diverses conjonctures politiques. Elles ont pu également être incompatibles avec les formes d'organisations fédérales ou fédératives possibles ou établies dans le Saint Empire. Ce qui implique une seconde question: l'Empire connut-il des formes d'organisations fédérales qui fonctionnèrent ou, formulé autrement: peut-on décrire l'Empire lui-même en termes de forme d'organisation fédérale ayant fonctionné?

L'Époque moderne possédait d'ailleurs déjà ses experts nés, pour ainsi dire, du fédéralisme. Ainsi l'idée d'écrire l'histoire de l'Empire dans une optique fédérale a-t-elle été formulée de façon particulièrement éloquente – faut-il s'en étonner? – par

12 Voir la discussion historiographique par Jean-Marie CONSTANT, *La Ligue*, Paris 1996, p. 467–475.

13 Karl Otmar von ARETIN, *Das Alte Reich 1648–1806*, vol. 3: *Das Reich und der österreichisch-preußische Dualismus (1745–1806)*, Stuttgart 1997, p. 310–315.

14 Cornel ZWIERLEIN, *Das Imperium im blinden Fleck des Empire: Die Zerstörung des Alten Reiches durch Napoleon 1806*, dans: Christine ROLL, Matthias SCHNETTGER (dir.), *Epochenjahr 1806. Das Ende des Alten Reichs in zeitgenössischen Perspektiven und Deutungen*, Mainz 2008 (Veröffentlichungen des Instituts für Europäische Geschichte, Abt. Universalgeschichte Beiheft 76), p. 61–98, p. 83.

15 Anton SCHINDLING, *Der erste Rheinbund und das Reich*, dans: Volker PRESS, Dieter STIEVERMANN (dir.), *Alternativen zur Reichsverfassung in der Frühen Neuzeit?* München 1995 (Schriften des Historischen Kollegs Kolloquien, 23), p. 123–129; Klaus MALETTKE, *Les Relations entre la France et le Saint-Empire au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris 2001; ID., *Les traités de paix de Westphalie et l'organisation politique du Saint Empire romain germanique*, dans: *Dix-septième siècle* 210 (2001), p. 113–144.

16 Georg SCHMIDT, *Der napoleonische Rheinbund – ein erneuertes Altes Reich?*, dans: PRESS, STIEVERMANN (dir.), *Alternativen* (voir n. 15), p. 226–246.

un Suisse, l'historien Johannes von Müller, dans son ouvrage sur la ligue des Princes paru en 1787. Dans cette contribution, qui est peut-être la plus importante sur le débat tardif concernant la réforme de l'Empire, il affirme: »Toute constitution ayant besoin de renouveler ses forces y procède au mieux dans la nature de ses principes [...] Les Germains se sont toujours sortis de leurs crises en constituant des associations [...] il n'existe pas de mesure plus innocente, plus louable, plus adaptée à la société humaine que des associations pour la liberté et la paix. Elles sont, de façon générale, peu aptes à s'agrandir; les intérêts particuliers les font disparaître. On le voit chez les Suisses<sup>17</sup>«.

L'idée de Müller de présenter les Suisses comme modèle de l'Empire semble donc beaucoup moins absurde qu'il n'y paraît à première vue, tant il est vrai que les Confédérés ont, sinon inventé, du moins été les premiers à expérimenter l'essence de l'organisation fédérale avec un succès exceptionnel. Les fédérations originelles des trois cantons de 1291 et de 1315 étaient des pactes fédéraux et des paix territoriales, la Confédération des trois cantons une »conjuración« pour la paix<sup>18</sup>.

Cependant, il ne s'agissait en rien d'un modèle particulier réservé à la Suisse, mais bien au contraire du courant dominant de l'Europe centrale. À compter du Moyen Âge, le concept de paix territoriale (*Landfrieden*) renvoie à un ordre de paix reposant sur la non-violence, spatialement organisé et, en règle générale, limité dans le temps<sup>19</sup>. Composante d'une paix plus vaste et religieuse qui était la base de toute situation pacifique séculière, la paix temporelle ne pouvait être que particulariste, territoriale, personnelle ou limitée dans son objet. Dans la conception médiévale, l'ordre pacifique temporel ne pouvait se réaliser autrement, tant la paix n'avait rien de naturel; étant donné le haut degré de violence physique régnant dans la société, il fallait constamment organiser le renoncement à la violence et trouver des alternatives pour régler les conflits. On tentait principalement d'obtenir et de maintenir la paix en sanctionnant les atteintes violentes qui lui étaient portées et en imposant la création de règles juridiques contraignantes ainsi que celle d'instances d'arbitrage et de tribunaux *ad hoc* pour punir l'injustice. L'objectif était notamment de mettre un terme aux

17 Johannes von MÜLLER, Darstellung des Fürstenbundes (Leipzig 1786), dans: ID., Sämtliche Werke, part. 9, Tübingen 1811, p. 13–310, ici p. 100.

18 Peter BLICKLE, Friede und Verfassung. Voraussetzungen und Folgen der Eidgenossenschaft von 1291, dans: Innerschweiz und frühe Eidgenossenschaft. Jubiläumsschrift 700 Jahre Eidgenossenschaft, t. 1, Olten 1991, p. 15–202; Thomas MAISSEN, Geschichte der Schweiz, Baden 2010, p. 22–33.

19 Elmar WADLE, Landfrieden, Strafe, Recht. Zwölf Studien zum Mittelalter, Berlin 2001 (Schriften zur europäischen Rechts- und Verfassungsgeschichte, 37); Arno BUSCHMANN, Elmar WADLE (dir.), Landfrieden. Anspruch und Wirklichkeit, Paderborn 2002; Matthias FAHRNER, Der Landfrieden im Elsass. Recht und Realität einer interterritorialen Friedensordnung im späten Mittelalter, Marburg 2007; Horst CARL, Art. »Landfrieden«, dans: Enzyklopädie der Neuzeit, t. 7, Stuttgart 2008, col. 493–500; ID., Art. »Landfrieden«, dans: Handwörterbuch zur deutschen Rechtsgeschichte (HRG), t. 3, Berlin 2014, col. 483–505; ID., Landfrieden als Konzept und Realität kollektiver Sicherheit im Heiligen Römischen Reich, dans: Gisela NÄEGLE (dir.), Frieden schaffen und sich verteidigen im Mittelalter. Faire la paix et se défendre à la fin du Moyen Âge, München 2012 (Pariser Historische Studien, 98), p. 121–138; Hendrik BAUMBACH, Art. »Landfriede (Spätmittelalter)«, dans: Historisches Lexikon Bayerns; im Netz verfügbar unter URL: [https://www.historisches-lexikon-bayerns.de/Lexikon/Landfriede\\_\(Sp%C3%A4tmittelalter\)](https://www.historisches-lexikon-bayerns.de/Lexikon/Landfriede_(Sp%C3%A4tmittelalter)) [letzter Zugriff: 04.04.2017].

actes de justice personnels visant à imposer ses propres droits (faides ou guerres privées), source répandue de conflits dans les sociétés médiévales.

Avec cette forme de politique de sécurité, pour utiliser des termes modernes, la Confédération helvétique – composante de l'Empire – ne représentait que le sommet de l'iceberg. À la fin du Moyen Âge, les unions territoriales de ce type fourmillaient dans l'Empire, notamment parce que sa première loi fondamentale d'un point de vue chronologique, c'est-à-dire la Bulle d'Or de 1356, stipulait que les États territoriaux étaient uniquement autorisés à s'unir à des fins de maintien de la paix<sup>20</sup>. Les Princes électeurs – constituant eux-mêmes une union/une fédération – voulaient par ce biais consolider leur statut privilégié d'une union des électeurs du roi. Ils n'y parvinrent pas. Au contraire, toutes les fédérations de l'Empire déclarèrent désormais vouloir garantir la paix territoriale – même si leurs desseins étaient tout autres. Le grand nombre d'unions aristocratiques, en particulier, fut moins une solution au problème de sécurité et de paix dans l'Empire que sa source même. Derrière la noble invocation de la paix territoriale se cachait en effet souvent l'organisation d'une société de faides<sup>21</sup>. Surtout, les coalitions conclues au sein d'un état (entendu ici au sens d'ordre, de *Stand*) ne pouvaient résoudre la question du maintien de la paix dans les régions intérieures totalement morcelées de l'Empire, car un règlement de paix général nécessitait la conclusion d'alliances entre états.

C'est seulement en 1488, avec la création de la Ligue de Souabe et alors que ces paix territoriales paraissaient déjà anachroniques, qu'apparut un système qui transcendait les états, dans lequel princes, aristocratie et villes d'Empire de la quasi-totalité du sud de l'Allemagne se réunirent pour fonder un système de sécurité collective<sup>22</sup>. Avec sa structure organisationnelle, une diète et une instance dirigeante, un tribunal fédéral (dans lequel siégea quelque temps le célèbre humaniste Reuchlin) et une organisation militaire efficace, la Ligue de Souabe était bien plus moderne que l'Empire. Les contemporains la considéraient comme »l'autre« union – la première étant celle des Confédérés. Avec une distinction fondamentale toutefois: le pacte fédéral de 1291 était »éternel«, illimité. La Ligue de Souabe et les paix territoriales proclamées par l'empereur avaient toujours été limitées dans le temps. Cela changea en 1495: la paix annoncée à la diète de Worms était une »paix publique perpétuelle« et devint à ce titre la loi fondamentale du Saint Empire jusqu'en 1806<sup>23</sup>.

20 Art. XV de la Bulle d'Or. Pour le texte voir Karl Zeumer, *Die Goldene Bulle Kaiser Karls IV.*, t. 2: *Text der Goldenen Bulle und Urkunden zu ihrer Geschichte und Erläuterung*, Weimar 1908 (*Verfassungsgeschichte des Deutschen Reiches in Mittelalter und Neuzeit*, 2); im Netz verfügbar unter URL: [https://de.wikisource.org/wiki/Goldene\\_Bulle\\_\(Zeumer,\\_1908\)](https://de.wikisource.org/wiki/Goldene_Bulle_(Zeumer,_1908)) [letzter Zugriff: 04.04.2017].

21 Herbert OBENAU, *Recht und Verfassung der Gesellschaften mit St. Jörgenschild in Schwaben. Untersuchungen über Adel, Einung, Schiedsgericht und Fehde im fünfzehnten Jahrhundert*, Göttingen 1961 (*Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte*, 7), p. 72–92; Horst CARL, *Der Schwäbische Bund 1488–1534. Landfrieden und Genossenschaft im Übergang vom Spätmittelalter zur Reformation*, Leinfelden-Echterdingen 2000 (*Schriften zur südwest-deutschen Landeskunde*, 24), p. 423–482.

22 ID., *Schwäbischer Bund* (voir n. 21), p. 21–32; ID., *Landfrieden als Konzept und Realität kollektiver Sicherheit* (voir n. 19), p. 126–132.

23 Heinz ANGERMEIER, *Die Reichsreform 1410–1555. Die Staatsproblematik in Deutschland zwischen Mittelalter und Gegenwart*, München 1984, p. 173–184; Siegrid WESTPHAL, *Reichskam-*



On pourrait certes concéder que l'autorité royale de Maximilien I<sup>er</sup> fut décisive, puisque la paix perpétuelle était une loi impériale. Mais les lois consécutives de 1495, lois d'application de la paix, prirent déjà la forme d'accords du roi avec les États d'Empire, à l'instar du financement au moyen d'un impôt d'Empire ou de celui octroyant des prérogatives à la diète impériale en matière de paix. Ajoutons à cela que la Chambre de justice impériale, dont le siège était fixe en 1495, était un tribunal des États d'empire<sup>24</sup>.

Le concept de paix territoriale dans l'Empire visait par conséquent à associer les États d'Empire; il ne s'agissait pas d'une institution hiérarchique ou monarchique. Il définissait l'Empire comme un système de sécurité collective, raison pour laquelle il fallait obtenir l'engagement des États. Il est donc logique qu'on ait confié, après 1512, la tâche de défendre la paix aux Cercles d'Empire, dans lesquels se perpétuaient les structures collectives régionales de l'Empire de la fin du Moyen Âge.

Pour revenir à l'argument qui a été développé ici: les racines de la constitution fédérale ou fédérative du Saint Empire romain germanique résident dans le maintien de la paix territoriale, par conséquent dans la défense de la paix intérieure comme principale exigence envers l'État. Au regard des monarchies telles que la France ou l'Angleterre, dans lesquelles la royauté assura avec succès cette défense de la paix, ce qu'il faut donc élucider est la manière dont les États d'Empire réussirent à assumer cette tâche d'une manière collective ou fédérale. On peut soutenir l'idée qu'ils n'eurent pas à partir de zéro en 1495, car les unions de paix territoriales recelaient un répertoire de pratiques et de règles qui migra en quelque sorte au sein du Reich pour être intégré à la constitution impériale<sup>25</sup>. Insister autant sur le facteur fédéral est justifié, parce qu'il s'agit de savoir si cette solution, compliquée et relativement ambitieuse, puisqu'il faut synchroniser l'action de nombreux protagonistes, fonctionna réellement. Et ici il convient de faire de nouveau appel aux Suisses pour étayer l'argumentation historique: Il ne fait aucun doute qu'il est dans la nature des choses de rapprocher la Confédération et l'Empire quand on analyse les deux organisations sous l'angle des systèmes de paix territoriales<sup>26</sup>.

Il est bien connu que l'empereur et l'Empire essayèrent en 1521 d'interpréter le mouvement réformateur comme une infraction à la paix et de le combattre avec les instruments répressifs de l'arsenal juridique issu de la paix perpétuelle, c'est-à-dire avec le *Landfriedensrecht*. Or, le célèbre édit de Worms qui mettait Luther et ses partisans au ban de l'Empire se traduisit par un échec. Toutefois le *Landfriedensrecht*

mergericht, Reichshofrat und Landfrieden als Schutzinstitute der Reichsverfassung, dans: Thomas SIMON, Johannes KALWODA (dir.), Schutz der Verfassung: Normen, Institutionen, Höchst- und Verfassungsgerichte. Tagung der Vereinigung für Verfassungsgeschichte in Hofgeismar vom 12. bis 14. März 2014, Berlin 2014 (Beihefte »Der Staat«, 22), p. 13–37, p. 20–29, 37.

24 ANGERMEIER, Reichsreform (voir n. 23), p. 174.

25 CARL, Föderale Reichsstrukturen (voir n. 9), p. 90–97; WESTPHAL, Reichskammergericht (voir n. 23), 16–18; Maximilian LANZINNER, Ein Sicherheitssystem zwischen Mittelalter und Neuzeit: die Landfriedens- und Sonderbünde im Heiligen Römischen Reich, dans: Christoph KAMP-MANN, Ulrich NIGGEMANN (dir.), Sicherheit in der Frühen Neuzeit. Norm – Praxis – Repräsentation, Köln 2013 (Frühneuzeit-Impulse, 2), p. 99–119.

26 Horst CARL, Eidgenossen und Schwäbischer Bund – feindliche Nachbarn?, dans: Peter RÜCK (dir.), Die Eidgenossen und ihre Nachbarn im Deutschen Reich des Mittelalters, Marburg 1991, p. 215–265.

contenait d'autres options, notamment la voie juridique: Dans les catégories de la procédure juridique, la question de la vérité religieuse représentait par conséquent une cause qui pouvait être mise en parenthèse, parce qu'elle serait, si nécessaire, débattue sur le fond dans une procédure ultérieure<sup>27</sup>. La tâche de la paix territoriale était d'endiguer des troubles violents, le mécontentement et l'insécurité. Cela impliquait toutefois déjà de dissocier la défense de la paix laïque et la question de la vérité religieuse.

Les premiers à avoir durablement exploité les paix territoriales séculières pour régler les conflits religieux furent, une fois de plus, les véritables experts de la paix territoriale, à savoir les Suisses. Ils furent les premiers Européens à être confrontés à une vraie guerre de religion entre les catholiques des cantons centraux et les villes réformées emmenées par Zurich. Après une première tentative infructueuse, il fallut la débâcle des Zurichoïses et le décès à Kappel de leur chef, Zwingli, pour que les belligérants acceptent de mettre un terme au conflit armé en 1531. La deuxième paix de Kappel, signée cette année-là, fut aussi la première paix de religion<sup>28</sup>: la règle essentielle du traité stipulait qu'il revenait désormais aux cantons de déterminer la confession de leurs sujets respectifs; des communes ou cantons mixtes furent autorisés uniquement là où il était impossible de laisser la prérogative confessionnelle aux cantons – c'est-à-dire dans les bailliages communs ou cantons conquis et régis collégialement. Dans sa logique et son application, il s'agissait donc d'un traité de paix territoriale typique, puisque des territoires – les cantons confédérés – en constituaient la base. Et si une paix territoriale reposait sur un contrat entre cantons garantissant leur intangibilité et faisait donc de la diversité fédérale un ordre durable, la paix de Kappel transposa cette règle aux choix confessionnels. Elle établit un *statu quo* confessionnel que les signataires s'engageaient à ne plus modifier par les armes. Mais, comme l'impliquait une paix territoriale, ce *statu quo* était territorialement circonscrit et s'appliquait aux cantons fédérés, souverains.

La paix de religion d'Augsbourg<sup>29</sup>, signée en 1555 dans l'Empire, fonctionna exactement de la même manière et tira, elle aussi, les leçons de la guerre de Schmalkalden,

- 27 ID., Schwäbischer Bund (voir n. 21), p. 414–422; Martin HECKEL, Die Religionsprozesse des Reichskammergerichts im konfessionell gespaltenen Reichskirchenrecht, dans: Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte Kanonistische Abteilung (1991), p. 283–350; Tobias BRANZ, Reformationsprozesse am Reichskammergericht. Zum Verhältnis von Religionsfriedens- und Landfriedensbruchtatbeständen und zur Anwendung der Tatbestände in reichskammergerichtlichen Reformationsprozessen, Aachen 2014 (Bochumer Forschungen zur Rechtsgeschichte, 8); Gabriele HAUG-MORITZ, Religionsprozesse am Reichskammergericht. Zum Wandel des reichspolitischen Konfliktpotentials der Kammergerichtsjudikatur im Reich der Reformationszeit (1530–1541), dans: Anette BAUMANN, Joachim KEMPER (dir.), Speyer als Hauptstadt des Reiches. Politik und Justiz zwischen Reich und Territorium im 16. und 17. Jahrhundert, München 2016 (bibliothek altes Reich, 20), p. 23–43.
- 28 Pour la deuxième paix de Kappel voir Hans-Ulrich BÄCHTOLD, Art. »Landfriedensbünde«, dans: Historisches Lexikon der Schweiz, t. 7 (2014); im Netz verfügbar unter URL: <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/d/D9807.php> [letzter Zugriff: 04.04.2017]; MAISSEN, Geschichte der Schweiz (voir n. 18), p. 89–91.
- 29 Axel GOTTHARD, Der Augsburger Religionsfrieden. Münster 2004 (Reformationsgeschichtliche Studien und Texte, 148); Olivier CHRISTIN, La paix de Religion. L'autonomisation de la raison politique au XVI<sup>e</sup> siècle, Paris 1997; ID., L'Europe des paix de religion: Semblants et faux-semblants, dans: Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français 144 (1998), p. 489–

provoquée essentiellement par des conflits confessionnels. La paix de religion propagea le renoncement à la violence en cas de conflits religieux entre souverains et lui donna de plus un cadre territorial. Le fameux *cujus regio, ejus religio*, qui conférait aux autorités territoriales le droit de se convertir à la Réforme, n'était en somme rien d'autre qu'une disposition de paix similaire à celle des Confédérés.

Si l'on élargit la perspective au reste de l'Europe, et plus précisément à la France, on peut continuer à considérer les deux paix de religion de l'Empire et de la Confédération comme un succès, puisqu'elles empêchèrent ce qu'elles devaient empêcher: le grand conflit religieux violent<sup>30</sup>. Il ne faut toutefois pas y voir le fruit de la sagesse particulière des souverains, et ces paix de religions ne furent pas non plus une initiation à la coexistence pacifique des confessions – paradoxalement, elles contribuèrent plutôt à l'entraver<sup>31</sup>. Ce qui n'était plus réalisable à l'échelon du système global – l'unicité confessionnelle – fut transposé avec d'autant plus de rigueur à l'échelle des États ou des cantons signataires. Avec un avantage inestimable en matière de politique de sécurité, car cela empêchait que des minorités confessionnelles s'établissent à l'échelle de ses membres, qui constituaient l'échelon décisif. À quelques rares exceptions près, aucune société européenne de l'Époque moderne ne parvint à résoudre ce problème<sup>32</sup>. Il suffit de regarder du côté des régions voisines: on tenta bien en France dans les années 1560 d'expérimenter des réglementations contenant des éléments d'une territorialisation décentralisée de la sécurité rappelant ceux des paix territoriales d'Europe centrale. L'édit de Nantes en reprit certains, à l'exemple des places de sûreté attribuées aux huguenots ou de l'exclusivité du catholicisme dans la capitale parisienne et ses faubourgs. Mais, ce n'est pas un mystère, le royaume ne fut pas durablement pacifié pour autant. Il est aussi instructif de regarder vers la Pologne, qui connut également des tentatives de fédéralisation du royaume dans le sillage de l'élection du roi Henri III en 1573<sup>33</sup>. On y essaya vainement de diviser les confessions sur une base fédérale et de pacifier le royaume. Mais il manquait à la France, comme à la Pologne, une infrastructure d'entités territoriales à peu près autonomes, à qui l'on aurait pu déléguer cette mission. Au lieu de cela, des ligues s'organisèrent, en majorité sous bannière confessionnelle. Loin de résoudre le problème, elles en devinrent l'origine. Dans ces deux pays, ce fut l'aristocratie, essentiellement, qui renoua avec la tradition de se liguier contre les monarques en place – à l'instar de la Fronde ou du

505; David EL KENZ, Claire GANTET, *Guerres et paix de religion en Europe, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris 2008, p. 54–60.

30 Ibid., p. 56.

31 Étienne FRANÇOIS, *Protestants et catholiques en Allemagne. Identités et pluralisme, Augsbourg 1648–1806*, Paris 1993; Christophe DUHAMELLE, *De la confession imposée à l'identité confessionnelle. Le cas de l'Eichsfeld XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, dans: *Études Germaniques* 57 (2002), p. 513–527; Eike WOLGAST, *Religionsfrieden als politisches Problem der frühen Neuzeit*, dans: *HZ* 282 (2006), p. 59–96.

32 Ulrich NIGGEMANN, *Minderheiten und Sicherheit – zur Einführung*, dans: KAMPMANN, NIGGEMANN (dir.), *Sicherheit* (voir n. 25), p. 538–547.

33 Gottfried SCHRAMM, *Ein Meilenstein der Glaubensfreiheit. Der Stand der Forschung über Ursprung und Schicksal der Warschauer Konföderation von 1573*, dans: *Zeitschrift für Ostforschung* 24 (1975), p. 711–736; Alfons BRÜNING, *Unio non est unitas. Polen-Litauens Weg im konfessionellen Zeitalter (1569–1648)*, Wiesbaden 2008 (*Forschungen zur osteuropäischen Geschichte*, 72), p. 111–141.

Rokosz polonais en 1606<sup>34</sup>. Il existait alors de bonnes raisons dans les deux monarchies de laisser la pacification des conflits religieux à l'État central. Cela se fit au prix de la marginalisation totale, voire de l'expulsion des minorités confessionnelles comme en France en 1685. Néanmoins, ce ne sont pas des exemples uniques. En Angleterre ou dans les Provinces-Unies des Pays-Bas, à qui l'on atteste en général pourtant une plus grande tolérance religieuse, les minorités confessionnelles, catholiques cette fois, ne survécurent qu'à la condition d'une discrimination politique totale<sup>35</sup>.

Malgré la pacification découlant des paix territoriales, les paix de religion de l'Europe centrale ne peuvent pas être qualifiées de succès intégral. Ainsi la Suisse ne réussit-elle pas à éradiquer totalement les guerres de religion, qui sévirent en 1655 et 1712, même si elles restèrent spatialement et, avant tout, chronologiquement limitées<sup>36</sup>. Et la paix de religion dans l'Empire fut enterrée avec la guerre de Trente Ans, d'une ampleur sans pareille, et qui, à ses débuts du moins, fut clairement motivée par des différends confessionnels.

La Confédération Helvétique ne dérogea toutefois plus au principe de la paix territoriale après ces guerres brèves<sup>37</sup>. La paix fut renouvelée à chacun des termes de ces conflits (en 1655 et 1712), les pondérations politiques se déplaçant en faveur des cantons réformés. Il en alla de même dans l'Empire, car la paix de Westphalie de 1648 était aussi une révision de la paix territoriale entendue comme raison d'être du Saint Empire romain germanique<sup>38</sup>. La paix au sein même de l'Empire fut proclamée dans l'article V § 1, qui entérinait l'intangibilité de la paix de religion d'Augsbourg, dont quelques aspects non concluants durent être modifiés. Ainsi en alla-t-il par exemple de l'accueil des Réformés sous l'aile protectrice de la paix de religion, dont ils n'avaient pas encore pu profiter en 1555. L'octroi du droit d'adopter la Réforme aux princes dut également être amendé, car il avait laissé la porte ouverte à trop de conflits – toujours existants – liés aux choix confessionnels. Le changement réitéré de confession du prince-électeur palatin dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, par exemple, avait engendré une dynamique fatale. De même, la possibilité d'élire des princes protestants sur le trône épiscopal avait été calamiteuse pour la stabilité recherchée du système. C'est pourquoi l'échec de la paix de religion n'est pas tant une malformation congénitale liée aux interprétations et arrière-pensées divergentes des contractants en 1555, ainsi que l'a analysé l'historien des religions Martin Heckel dans ses influents essais<sup>39</sup>. Cela fait partie du jeu normal de la diplomatie. Un autre facteur fut bien plus décisif: l'intention du traité de paix d'établir un *statu quo* clair et d'empêcher ainsi, autant que possible, les modifications ultérieures se traduisit par un échec.

34 Edward OPALINSKI, Confederations and rokosz, dans: GROMELSKI et al. (dir.), Frühneuzeitliche Reiche (voir n. 9), p. 105–118.

35 NIGGEMANN, Minderheiten und Sicherheit (voir n. 32), p. 540–546.

36 Pour les »Landfrieden« de 1656 und 1712, voir Hans-Ulrich BÄCHTOLD, Art. »Landfriedensbünde« (voir n. 28); MAISSEN, Geschichte der Schweiz (voir n. 18), p. 119–120, 130–133.

37 BÄCHTOLD, Art. »Landfriedensbünde« (voir n. 28).

38 CARL, Föderale Reichsstrukturen (voir n. 9), p. 100–101; Siegrid WESTPHAL, Der Westfälische Frieden, München 2015, p. 100–101.

39 Une synthèse de ses arguments offre Martin HECKEL, Deutschland im konfessionellen Zeitalter, Göttingen 2001. Voir aussi ID., Autonomia und Pacis Compositio. Der Augsburger Religionsfriede in der Deutung der Gegenreformation, dans: ID., Gesammelte Schriften, t. 1, Tübingen 1989 [1959], p. 1–82.

Les dynamiques étaient encore trop vives et le système de paix de religion s'éroda en l'espace deux générations. Or c'est précisément cette statique que les architectes de la paix de Westphalie cherchèrent de nouveau à restaurer: comme on le sait, l'année normative 1624 se substitua dès lors au *cujus regio*<sup>40</sup>. Il s'agit en réalité d'une codification encore plus stricte de la règle du *statu quo* –, et ce, sur la base des répartitions territoriales de 1555. L'année normative avait pour but de figer définitivement la dynamique confessionnelle que le système permettait encore après 1555. En conséquence, si la Constitution de l'Empire fut complètement restituée en 1648 – y compris sa structure territoriale interne –, ce fut sous les prémisses profondément conservatrices de la paix territoriale. Et ce système fédéral de sécurité collective forma non seulement le ciment de l'Empire jusqu'en 1803, mais aussi celui de l'ancienne Confédération Helvétique jusqu'en 1798<sup>41</sup>.

Tout en prenant connaissance de la vraie valeur de ces organisations fédérales de sécurité collective à l'époque moderne, il faut cependant aussi rappeler leur prix. Fixer le *statu quo* ne fut pas seulement une condition, mais aussi une conséquence de ce système. Et parce que ce *statu quo* territorial était pratiquement intangible dans un système de paix territoriale, il n'était possible de le dynamiser ou de le réformer que dans des limites très étroites – si tant est, car sa structure était profondément conservatrice. Il fallait étouffer dans l'œuf toute dynamique susceptible de faire exploser le système. C'est là un point qui distingue tout autant la Confédération helvétique que l'Empire des paix territoriales du Moyen Âge tardif. Parce que ces dernières étaient limitées dans le temps, l'abandon et le changement leur étaient en quelque sorte immanents. En 1495, l'Empire, pris comme entité, suivit les brisées confédérales de 1291 et fit de son système de paix territorial une paix «perpétuelle». Raison qui incita en 1787 le dernier expert du droit public de l'Empire – et son plus grand juriste – Johann Stefan Pütter, à définir tout à fait justement l'Empire comme un »*foedus perpetuum non temporale*« dans la 4<sup>e</sup> édition de son livre »*Institutiones iuris Publici*«<sup>42</sup>.

Rien ne serait plus faux que l'idée qu'aucun Français de l'époque n'observa et n'analysa très minutieusement ce système – grâce aux travaux récents de Martin Wrede ou Guido Braun<sup>43</sup>, des études précises et subtiles d'experts français au secrétariat

40 Ralf-Peter FUCHS, Ein »Medium zum Frieden«. Die Normaljahrsregel und die Beendigung des Dreißigjährigen Krieges, München 2010 (bibliothek altes Reich, 4); ID., Normaljahrsverhandlungen als moralischer Diskurs, dans: Inken SCHMIDT-VOGES, Siegrid WESTPHAL et. al. (dir.), Pax perpetua. Neuere Forschungen zum Frieden in der Frühen Neuzeit, München 2010 (bibliothek altes Reich, 8), p. 123–139; Martin HECKEL, Zu den Anfängen der Religionsfreiheit im Konfessionellen Zeitalter, dans: ID., Gesammelte Schriften, t. 5, Tübingen 2004, p. 1–134, surtout p. 94–99.

41 WESTPHAL, Reichskammergericht (voir n. 23), p. 29; MAISSEN, Geschichte der Schweiz (voir n. 18), p. 132–133.

42 Johann Stephan PÜTTER, Institutiones iuris publici Germanici, Göttingen 1787, p. 36; Horst CARL, Naturrecht und Reichspublizistik in Reformdiskussionen der Spätphase des Alten Reiches, dans: Vanda FIORILLO, Frank GRUNERT (dir.), Das Naturrecht der Geselligkeit. Anthropologie, Recht und Politik im 18. Jahrhundert, Berlin 2009, p. 159–182, ici p. 176–177.

43 WREDE, Das Reich und seine Geschichte (voir n. 11); ID., L'état de l'Empire? Das Reich im Blick der französischen Historiographie im Zeitalter Ludwigs XIV., dans: Matthias SCHNETTGER (dir.), Imperium Romanum – irregulare corpus – Teutscher Reichs-Staat. Das Alte Reich im Verständnis der Zeitgenossen und der Historiographie, Mainz 2002 (Veröffentlichungen des Instituts für Europäische Geschichte Mainz, Abt. für Universalgeschichte, Beiheft 57), p. 89–

d'État aux Affaires étrangères sur la »Confédération germanique« sont bien connues. Mais la dynamique politique depuis la moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle fit progressivement passer non seulement le Saint Empire romain germanique, mais aussi sa Confédération au rang d'anachronisme que l'on ne comprenait plus ou ne souhaitait plus comprendre<sup>44</sup>. Au demeurant, les penseurs politiques de l'Empire vers 1800 partageaient tout à fait ce point de vue.

Non sans un certain opportunisme politique il est vrai, on avait parfaitement discerné que ce système fédéral était incapable de toute offensive. Ce qui pouvait fort bien être analysé en termes positifs, ainsi que l'a formulé très précisément Jean-Jacques Rousseau, qui, c'est bien connu, avait beaucoup d'estime pour la constitution du »Corps germanique«, parce qu'elle »lui ôt[*e*] les moyens & l'envie de rien conquérir [...] tient toutes les parties en respect & sert peut-être encore plus au maintien de ses voisins, qu'à celui de ses propres membres<sup>45</sup>«. Bien entendu, Rousseau était Suisse et par conséquent sensible aux atouts d'un système fédéral. Cependant, l'idée d'en faire le socle d'un système européen de sécurité collective émanait de son précurseur français, l'abbé de Saint-Pierre, et cette logique d'alliance pacifique inspira également Kant<sup>46</sup>: la perspective (comme idée régulatrice) d'une paix durable pourrait voir le jour à la condition que le plus grand nombre possible d'États rejoignent successivement la fédération des peuples (*Völkerbund*). Le germe de cristallisation de cette »fédération d'États libres« ne devait évidemment plus être l'Empire, mais la France républicaine. La fédération de Kant, tout comme la Confédération et l'Empire à plus petite échelle, visait la »perpétuité« pour garantir la paix.

En se référant au Saint Empire, Michel Foucault a relevé le malaise provoqué par ces ambitions »perpétuelles« et en a fait un argument critique. Dans son cours sur la gouvernementalité (11<sup>e</sup> leçon), il a dépeint l'Empire comme le prototype d'un modèle politique prémoderne<sup>47</sup>. Il a opposé son universalité médiévale et statique fondée dans la théologie du Salut – l'éternité est garantie jusqu'au jour du Jugement dernier – au concept politique de l'Époque moderne comprenant une pluralité d'acteurs étatiques dans un avenir ouvert. Pour Foucault, comme pour beaucoup de politologues, la ligne de partage des eaux est le traité de Westphalie de 1648<sup>48</sup>. Mais tout en

110; Guido BRAUN, *La connaissance du Saint-Empire en France du baroque aux Lumières, 1643–1756*, München 2010 (Pariser Historische Studien, 91).

44 ZWIERLEIN, *Imperium* (voir n. 14), p. 81.

45 Jean-Jacques ROUSSEAU, *Extrait du projet de paix perpétuelle de M. l'abbé de Saint-Pierre*, Paris 1761, p. 49; im Netz verfügbar unter URL: <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k64404880/f59.item.r=europe> [letzter Zugriff: 04.04.2017].

46 Olaf ASBACH, *Die Zähmung der Leviathane. Die Idee einer Rechtsordnung zwischen Staaten bei Abbé de Saint-Pierre und Jean-Jacques Rousseau*, Berlin 2002 (Politische Ideen, 15); ID., *Die Reichsverfassung als föderativer Staatenbund. Das Alte Reich in der politischen Philosophie des Abbé de Saint-Pierre und Jean-Jacques Rousseaus*, dans: ID. (dir.), *Altes Reich, Frankreich und Europa. Politische, philosophische und historische Aspekte des französischen Deutschlandbildes* im 17. und 18. Jahrhundert, Berlin 2001, p. 171–211.

47 Michel FOUCAULT, *Geschichte der Gouvernementalität I – Sicherheit, Territorium, Bevölkerung*. Vorlesung am Collège de France 1977–1978, Frankfurt 2004, p. 414–448; ZWIERLEIN, *Imperium* (voir n. 14), p. 61–62.

48 C'est un mythe que le fameux droit des alliances des États de l'Empire dans le traité de Westphalie soit une innovation. Au contraire cet article confirma un droit traditionnel des États qui pouvaient toujours se réunir si leur alliance n'était pas dirigée contre l'Empire ou la paix publique de



partageant les conclusions de Foucault, ne faut-il pas récuser l'argument? Ce stasisme ne découlait pas d'une idéologie sotériologique, il résultait de sa structure fédérale et de ses bases. L'obsession d'un système pérenne de sécurité collective – une paix perpétuelle – se focalisait essentiellement sur le maintien du *statu quo*. Il n'existait en somme aucune alternative à ce *statu quo*<sup>49</sup>.

Il ne s'agissait pas là d'un cas unique à l'Époque moderne, ainsi qu'en atteste la Confoederatio Helvetica. On peut maintenant douter à bon droit que l'Empire prémoderne – et l'ancienne Confédération – puisse servir de modèle pour une Europe postmoderne ou l'Union européenne, quand ses contemporains déjà – je pense à Hegel notamment<sup>50</sup> – considéraient cette structure comme incompréhensible et anachronique<sup>51</sup>. Mais certaines menaces pesant sur les systèmes fédéraux ou fédératifs autorisent malgré tout à proposer une perspective comparative sur l'Empire et la Confédération – et au-delà<sup>52</sup>. Lorsque l'action des systèmes fédéraux se résume à maintenir leur *statu quo* et à ancrer leur absence d'alternative sur le long terme, ils n'ont à un moment donné plus aucun avenir – seule leur complexité font qu'ils finissent par s'accommoder de leur incapacité à se réformer. Il peut ainsi être utile d'insuffler un peu de mouvement dans le système – dût-il s'agir de membres qui quittent le navire. D'un tel point de vue, un développement actuel comme le Brexit n'est pas une catastrophe.

l'Empire. Georg SCHMIDT, Der Westfälische Frieden – Eine neue Ordnung für das Alte Reich?, dans: Wendemarken in der deutschen Verfassungsgeschichte Tagung der Vereinigung für Verfassungsgeschichte in Hofgeismar vom 11.3.–13.3.1991, Berlin 1993, p. 45–72.

49 Les conséquences fatales d'un système politique »sans alternatives« a démontré Christian Meier dans une étude exemplaire sur le déclin de la République romaine: Christian MEIER, Res publica amissa. Eine Studie zu Verfassung und Geschichte der späten römischen Republik, Wiesbaden 1966.

50 Georg Wilhelm Friedrich HEGEL, Über die Reichsverfassung (1802), éd. par Hans MAIER, Hamburg 2004.

51 Martin WREDE, Das Alte Reich und das frühmoderne Europa: Der »irreguläre Körper« in der Wahrnehmung der Nachbarn, dans: Stephan WENDEHORST, Siegrid WESTPHAL (dir.), Lesebuch Altes Reich, München 2006 (bibliothek altes Reich, 1), p. 53–58, surtout p. 58.

52 Jürgen OVERHOFF, Föderale Verfassungen als politische und religiös-konfessionelle Sicherheitsgarantien, Einführende Bemerkungen zu einem bemerkenswerten Versprechen der frühneuzeitlichen Staatstheorie, dans: KAMPMANN, NIGGEMANN, Sicherheit (voir. n. 25), p. 175–180.





MARIE-LAURE LEGAY

## RÉTABLIR LA SOUVERAINETÉ MONÉTAIRE

La réforme de la monnaie de Marie-Thérèse d'Autriche dans les Pays-Bas, 1749

À partir des travaux de Karl Marx et de René Girard, Michel Aglietta et André Or-léan ont pris comme point de départ de leur réflexion sur la monnaie, non le marché, mais le lien social qu'elle constitue<sup>1</sup>. Relevant l'incapacité de la pensée économique à appréhender la monnaie en dehors des schémas d'analyse formés autour de la seule puissance contractante des individus, les auteurs proposent finalement une lecture plus anthropologique, totalisante, du fait monétaire dont la dimension sacrée ne peut être occultée. La monnaie serait l'expression même de la souveraineté, en tant qu'elle est un ensemble de règles qui déterminent l'appartenance de chacun à la société marchande<sup>2</sup>.

Transposé à l'étude des Pays-Bas méridionaux du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce questionnement se révèle-t-il opératoire? À première vue, l'observation d'un territoire situé au cœur de l'Europe marchande et sur lequel l'autorité souveraine a toujours été difficile à établir, constitue un défi pour qui veut tenter d'apprécier le caractère holiste de la monnaie. La monnaie belge a toujours été arrimée à une monnaie étrangère. Pendant près de deux siècles et demi, – entre la fermeture de l'Escaut (1585) et la création de la banque de Belgique (1850) –, ce territoire soumis à une intense circulation des monnaies voisines, voie de passage commercial coincée entre la prospère république des Provinces-Unies et son florin européen<sup>3</sup>, le grand marché français et l'Angleterre coloniale voisine, a eu bien du mal à trouver son ancrage monétaire<sup>4</sup>.

1 Michel AGLIETTA, André ORLEAN, *La violence de la monnaie*, Paris 1982. Réactualisé sous le titre: *La monnaie entre violence et confiance*, Paris 2002.

2 ID. (dir.), *La monnaie souveraine*, Paris 1998.

3 Lucien GILLARD, *La banque d'Amsterdam et le florin européen au temps de la République néerlandaise (1610–1820)*, Paris 2004. Voir également la thèse de Daniel VELINOV soutenue en 2012: *Le marché des changes anversoises, de l'espace régional aux flux européens: les affaires du banquier Jean-Baptiste de La Bistrate (1654–1674)* sous la direction de Jacques Bottin et Étienne François.

4 Pour la compréhension générale du phénomène monétaire dans les Pays-Bas: Alphonse DE WITTE, *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint-Empire Romain*, 3 t., Anvers 1899; Victor BRANTS, *Recueil des ordonnances des Pays-Bas*, 2<sup>e</sup> série, 1506–1700, *Les ordonnances monétaires du XVII<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles 1914; Raymond de Roover analysa la monnaie non plus de façon isolée, mais dans le contexte du crédit bancaire d'une part, et de la pensée économique d'autre part. Pour une synthèse de ses travaux: Raymond DE ROOVER, *Business, Banking, and Economic Thought in Late Medieval and Early Modern Europe, Selected Studies of Raymond de Roover*, Chicago, Londres 1974. En dehors des historiens, Valéry Janssens nous a permis de comprendre les effets désastreux du rapport défectueux de l'or et de l'argent dans les Pays-Bas. Valéry JANSSENS, *Het Geldwesen der Oostenrijkse Nederlanden, Verhandelungen van de koninklijke Vlaamse Academie voor wetenschappen*, dans: *letteren en*

Bien sûr, les historiens, comme les économistes, ont observé depuis longtemps la double nature de la monnaie. Ils ont perçu d'abord sa dimension politico-juridique, avant de mesurer son rôle économique. Les rapports entre monnaie et souveraineté ont été soumis aux aléas de la guerre et des conquêtes, – sphères d'action du prince –, et à ceux du marché des métaux précieux et du grand négoce, – sphère d'action des hommes d'affaires. Ces derniers ont tenté de se prémunir contre les mutations ordonnées sans cesse par le premier<sup>5</sup>. Mieux: disposant du choix de leurs moyens de paiement, ils ont soumis les États à leurs règles du jeu. Car la loi, – quand bien même elle fonde la souveraineté si l'on suit les préceptes de Jean Bodin –, n'a pas la puissance de faire circuler une monnaie sans tenir compte de son rapport commercial. Le célèbre humaniste le comprit d'ailleurs parfaitement et songea à articuler la monnaie non à la loi, mais à une sorte de contrat. À la même époque, l'anglais Thomas Gresham mit en évidence les règles économiques de circulation des espèces. Comme le rappelle François Rachline<sup>6</sup>, les marchands auraient conquis leur souveraineté monétaire face au souverain légitime.

Toutefois, l'autorité politique suprême demeure la garante d'une monnaie-symbole d'unité et de cohésion de la communauté qu'elle représente. Selon le philosophe de l'argent Georg Simmel, la monnaie constituant une richesse qui, à l'inverse de la seule créance entre marchands, engage le corps social tout entier, elle nécessite une logique du sceau qui fonde la confiance et unifie la communauté<sup>7</sup>. »Une monnaie à nous!«, réclamèrent les députés de la toute jeune Belgique des années 1840 et 1850<sup>8</sup>. Cette fonction holiste de la monnaie finit par émerger dans l'histoire des Pays-Bas, après des siècles de tourmente monétaire.

L'une des étapes fondamentales de cette réappropriation politique fut sans nul doute la réforme de 1749 orchestrée depuis Vienne par Marie-Thérèse. Avant elle, les Habsbourg d'Espagne avaient englouti des millions pour perpétuer leur souveraineté sur ces provinces considérées comme stratégiques dans l'équilibre des forces européennes. Une fois cet équilibre établi après les traités de Westphalie (1648), on ne songea plus qu'à faire financer les troupes espagnoles sur les subsides belges afin qu'elles ne coûtassent plus rien à Madrid; Louis XIV convoita un temps ce territoire pour son Trésor, mais les puissances maritimes le conservèrent en l'état non sans exiger des sommes exorbitantes pour garantir le nouvel équilibre défini par les négociations d'Utrecht et de Rastadt (1713–1714). Vienne hérita de Pays-Bas économiquement affaiblis et entreprit des réformes structurelles dans le prolongement de celles entamées à Vienne<sup>9</sup>. Ce réformisme concerna de nombreux secteurs, comme les

*schone kunsten van België-klasse der letteren* 29 (1957). Voir aussi Jérôme BLANC, *Les monnaies parallèles. Unité et diversité du fait monétaire*, Paris 2000.

- 5 Sur les mutations des années 1700–1720 en France, mutations à l'origine du désordre monétaire dans les pays limitrophes, voir Herbert LÜTHY, *La banque protestante de la Révocation de l'édit de Nantes à la Révolution*, t. 1, Paris 1960; Marc BLOCH, *Les mutations monétaires dans l'ancienne France*, *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, 8<sup>e</sup> année, avril–juin 1953, p. 145–158.
- 6 François RACHLINE, *Que l'argent soit. Capitalisme et alchimie de l'avenir*, Paris 1993, p. 72.
- 7 Georg SIMMEL, *Philosophie de l'argent*, Paris 1987.
- 8 Voir le rôle des députés Barthélémy Dumortier et Ferdinand de Meeûs. Par exemple, Séance du 9 décembre 1843, *Le Moniteur belge* n° 344, 10 décembre 1843.
- 9 Peter G. M. DICKSON, *Finance and Government under Maria Theresia, 1740–1780*, 2 vol., Oxford 1987.

impôts, les comptes, les douanes ou la monnaie avec pour objectif d'optimiser les finances après la perte de la riche Silésie. Interrompue par l'invasion française, ce mouvement reprit avec l'arrivée à Bruxelles de Charles de Lorraine et du ministre Antonio Ottone, marquis de Botta-Adorno, protégé du rigoureux comte Frédéric-Guillaume Haugwitz, à la tête du tout nouveau *Directorium in publicis et camera-libus*.

Dans ce cadre, la grande réforme de 1749 tente de restaurer l'autorité monétaire dans les Pays-Bas. Comment Marie-Thérèse s'y prend-elle? Se contente-t-elle d'une refonte autoritaire des pièces, agissant selon les principes de droit irréductibles de la souveraineté? Ou bien doit-elle entrer dans un processus de conciliation, réaffirmant le fondement archaïque de l'objet: la monnaie unifie, ou bien elle n'est pas. Si, comme le soulignent les travaux dirigés par Bruno Théret, la monnaie est une construction sociale<sup>10</sup>, alors nous devons pouvoir en repérer les preuves à travers l'action de l'impératrice à Bruxelles.

### Le nouveau gouvernement des monnaies

«À moins de faire croître continuellement la perte de l'État»<sup>11</sup>, il devenait urgent de réformer la monnaie des Pays-Bas et de faire fabriquer des espèces capables de s'imposer face aux monnaies étrangères. À l'époque où s'engage la réflexion sur cette réforme, d'aucuns considéraient qu'elle n'était pas utile. Au fond, le grand voisin du Sud pourvoyait suffisamment à l'abondance des espèces dans les Pays-Bas, via les services de Madame Nettine, jugeaient-ils, et point n'était besoin de restaurer la fabrication de monnaies belgiques. Les réformateurs, à l'inverse, craignaient le tarissement de la circulation, parce que la France, d'une part, ne procédait plus comme autrefois au billonnement de ses monnaies, et d'autre part, disposait vis-à-vis des Pays-Bas d'une balance commerciale largement positive. À lire les conseillers de l'époque, on mesure à quel point leur esprit était encore modelé par l'idée que le commerce devait être subordonné à la raison d'État, et non l'inverse: pour pallier la décadence monétaire, trouver les matières nécessaires à la fabrication des espèces, il fallait ni plus ni moins freiner les importations en taxant les marchandises jugées les moins indispensables<sup>12</sup>.

De ce point de vue, la réforme monétaire peut être considérée comme une réforme politique. Elle marque la volonté d'établir l'autorité souveraine de l'Autriche sur les Pays-Bas après quarante années d'errance dans la gouvernance économique de ce territoire. *Sa Majesté rend l'activité aux Monnaies qui avoient été désertées depuis un grand nombre d'années*, annonça son beau-frère le 23 septembre 1749<sup>13</sup>. Justice devait être rendue aux sujets de l'impératrice par le rétablissement des monnaies sur un pied droit.

10 Bruno THERET (éd.), *La monnaie dévoilée par ses crises*, Paris 2008.

11 Archives générales du Royaume, Bruxelles [désormais AGR], Jointe des Monnaies [désormais JM], 18, «Réflexions sur les causes de la décadence des monnoyes dans les Pays-Bas autrichiens»

12 Archives générales du Royaume, Bruxelles (désormais AGR), Jointe des Monnaies (désormais JM), 18, Réflexions sur les causes de la décadence des monnoyes dans les Pays-Bas autrichiens.

13 AGR, JM, 198, Lettre circulaire de Charles-Alexandre de Lorraine, aux Magistrats des villes, 23 septembre 1749.

*La fin des maîtres généraux des monnaies*

La réforme visait plusieurs objectifs, mais l'un des tous premiers fut de confier la gouvernance des Monnaies non plus aux maîtres généraux de la chambre des monnaies, mais à une « Jointe » ou commission placée sous le contrôle de la chambre des comptes. En effet, on imputait le désordre, et notamment la circulation des ducats rognés, à l'impéritie des maîtres, – le comte Charles de Clauwez-Briant et le vieux Jean-François Dewael –, qui avaient laissé pourrir la situation. Pire: les maîtres généraux de cette époque passaient pour ignorants, soucieux essentiellement de défendre des prérogatives désuètes, de faire valoir leurs vacations, d'empêcher les réformes les plus utiles<sup>14</sup>.

L'impératrice confia donc la réforme monétaire proprement dite à une Jointe permanente *au sujet du redressement des monnoyes* présidée par le duc d'Arenberg, ou en son absence le ministre Botta-Adorno lui-même. Le duc fut convié à composer la Jointe de sujets *capables au fait des monnoyes*. Les nouveaux responsables devaient se réunir, selon les jours et heures définis par le conseiller d'épée, pour se prononcer sur l'état des maux que subissaient les Pays-Bas, *estant au surplus réservé au même Duc de nommer tels autres sujets qu'il trouvera à propos d'y faire intervenir selon l'exigence du cas*<sup>15</sup>.

Furent associés Jean de Witt, Jacques Bosschaert et Nicolas de Nobili, sortis tous trois de la chambre des comptes, et un conseiller des finances: Paul François Cordeys. Le président de la chambre des comptes, Jean de Witt, fut désigné comme le chef de la commission. Jacques Bosschaert le seconda. Plus tard, lorsqu'il rejoignit le Conseil des finances, c'est encore un auditeur à la Chambre, le comte Simon de Fraula, qui le remplaça. Jean-François Dewael fut mis à la retraite, tandis que le comte de Clauwez, fut adjoint à l'équipe. Très vite, le conseiller le plus versé dans les affaires monétaires, Jacques Bosschaert, dénonça les insuffisances de Clauwez. Le 1<sup>er</sup> mai 1749, il écrivit à Jean de Witt pour faire part des erreurs de calcul de Clauwez, erreurs liées non pas à une quelconque faute d'attention, mais bien à un défaut de raisonnement. Plus tard, il dit encore de ces maîtres généraux qu'ils *entretenoient des nuages épais qui paroissoient obscurcir la connaissance des monnaies*<sup>16</sup>. Marie-Thérèse fut plus indulgente néanmoins. Elle reconnut que Clauwez devait cesser *la prétention de tirer à son seul profit tous les droits que les officiers des Monnaies sont accoutumés de payer pour leurs commissions*, mais lui accorda 1 000 florins de gages annuels supplémentaires pour les années à venir. Bosschaert fut nommé à la fois conseiller de la Jointe *pour entendre et vacquer à la direction et redressement des dites monnoies* et commissaire à la Monnaie d'Anvers avec une gratification annuelle de 500 livres du prix de 40 gros monnaie de Flandre la livre<sup>17</sup>.

14 Sur l'ignorance de ces maîtres, Marie-Laure LEGAY, *Ignorance into the State financial culture in eighteenth century Europe, Ignorance, Nescience, Nonknowledge: Early modern Coping with Unknowns*, Anthony GRAFTON, Cornel ZWIERLEIN (dir.), à paraître.

15 Dépêche de Marie-Thérèse, 22 mars 1749, recopiée dans le recueil d'instructions conservé aux AGR, Jointe des Monnaies, 25. Sur Léopold Philippe Charles Joseph d'Arenberg, voir la notice de Claude BRUNEEL, *Les grands commis du gouvernement des Pays-Bas autrichiens*, Dictionnaire biographique du personnel des institutions centrales, Bruxelles 2001, p. 58–59.

16 Rapport de Jacques Bosschaert, cité par Alphonse de WITTE, *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint-Empire Romain*, t. 3, Anvers 1899, p. 287.

17 AGR, JM, 167, lettre du 1<sup>er</sup> mai 1767; 160, lettre de Marie-Thérèse du 16 août 1749; 162, Commission du 16 octobre 1749. Sur Jacques Corneille François Bosschaert, voir la notice de BRUNEEL, *Les grands commis du gouvernement des Pays-Bas autrichiens* (voir n. 14), p. 112–114.

*La régie directe des hôtels*

Liée à la suppression des maîtres généraux, la mise en régie des ateliers devait permettre une application accélérée de la réforme. Le projet était en suspens depuis plusieurs décennies déjà. La France avait donné l'exemple en cette matière, puisqu'en établissant la régie des Monnaies en 1691, Jean-Baptiste Colbert en retira l'administration à la cour souveraine, – qui conserva néanmoins la juridiction – au profit du Contrôle général des finances<sup>18</sup>. L'administration des monnaies fut confiée à un contrôleur et à un directeur général (1696). Est-ce à cette organisation que les maîtres des Monnaies de Bruxelles firent référence en 1717? Le modèle français fut alors explicitement évoqué pour être rejeté en ces termes:

*Cella seroit bon si Sa Majesté, par un redressement général des matières aussy bien que des espèces, elle jugeroit changer toute de nouveaux l'ordre d'appresent (sic), pour lors il seroit nécessaire de faire publier un édit, conformément à ce qu'a fait la France lorsqu'elle a ordonné les Monnayes sous la direction des finances, en établissant à ce sujet des directeurs, contrôleurs et receveurs, le temps peut estre viendra qu'une direction serra préférable, mais pour le présent, nous sommes obligé de suivre les instructions et l'Entienne coutume<sup>19</sup>.*

La résistance des maîtres des Monnaies à toute évolution de la tutelle est ici sensible. L'administration par régie, jugée d'une *estendue et frais inexplicable*<sup>20</sup>, ne rencontrait pas leur approbation. Ils lui préféraient le système de l'affermage. En France, le ministre Colbert avait opté pour une sorte de régie intéressée où le directeur se trouvait à la fois régisseur pour le compte du roi et entrepreneur<sup>21</sup>. Dans les Pays-Bas, la fabrication était confiée par bail au plus offrant.

Marie-Thérèse mit fin à ce système. Elle réforma la direction des hôtels en les plaçant sous régie directe, au moment où, par ailleurs, ce type d'expériences se multipliait dans toute l'Europe. Les maîtres particuliers disparurent donc aussi. Les ateliers étaient dirigés par des directeurs, commissionnés par le gouverneur sur avis de la Jointe. À cette époque, l'atelier de Bruxelles était quasiment au chômage. Seuls ceux d'Anvers et Bruges étaient en mesure d'opérer la refonte générale des monnaies. Le 19 juin 1749, Charles de Lorraine désigna Jean-Baptiste Melchior Buysen, maître orfèvre de la ville d'Anvers, à la direction de la fabrique et après lui, Thomas van der Motten, contre-essayer en décembre 1752. À Bruges, Lambert Millé fut nommé directeur par commission en octobre 1749. Ce dernier ne se révéla pas à la hauteur de sa tâche néanmoins. Son absentéisme fit l'objet de plaintes auprès de la chambre des comptes. Millé avait installé sa maîtresse à la Monnaie où il avait son domicile. Surtout, il multiplia les fautes

18 Une première tentative pour éviter de mettre les ateliers à bail avait été faite à la fin des années 1660 en France. Fernand ARBEZ, Régie générale des Monnaies de France de 1666 à 1672, dans: *Revue numismatique* 151 (1994), p. 285–306.

19 AGR, JM, 46, lettre de ceux de la Chambre des Monnaies aux conseillers des finances, 3 août 1717.

20 Ibid.

21 Sur ces questions, voir Antoine BAILLY, *Histoire financière de la France depuis l'origine de la monarchie jusqu'à la fin de 1786*, t. 1, Paris 1830, p. 447–450. Pour la nature de la régie intéressée: Marie-Laure LEGAY (dir.), *Dictionnaire de comptabilité publique vers 1500–vers 1850*, Rennes 2010, p. 351–353.

professionnelles. En mai 1752, les gens des comptes furent avisés de plusieurs manquements: non seulement Lambert Millé ne pouvait pas rendre un compte exact du produit de la première boîte<sup>22</sup>, mais il n'avait pas fait dresser les états de caisse, ni l'état des métaux en magasin. Il fut donc levé de ses fonctions et l'on dépêcha Jacques Bosschaert à Bruges. La Jointe chapeauta chaque direction d'un commissaire pour surveiller les opérations: Bosschaert pour Bruges, van de Velde pour Anvers.

*Le cas de fermes n'exigeoit pas une surveillance particulière, mais le cas de Direction demandoit la présence pour ainsi dire continuelle d'un commissaire qui étoit chargé de veiller de près à toutes les particularités auxquelles cette nouvelle forme de direction étoit naturellement sujette<sup>23</sup>.*

Il faut dire que Jacques Bosschaert avait quelques lumières sur les procédés monétaires. Le président de Witt avait d'ailleurs observé *son grand fond d'étude avec beaucoup de droiture dans le caractère et d'ouverture dans l'esprit<sup>24</sup>*. Il supervisa de près la réforme en suivant les activités des forges de Bruges et de Bruxelles qu'il fallut remettre sur pied. La correspondance de Bosschaert avec le comte de Fraula pour les années 1750, 1751 et 1752, très dense (une lettre par semaine en moyenne), révèle le poids considérable du premier dans les choix adoptés. Le conseiller se préoccupa tout à la fois de problèmes techniques, des aspects comptables et financiers, des livraisons, et des questions politiques. Non seulement il supervisa l'installation du balancier à ducaton, dont le succès fut complet, mais il se préoccupa aussi du four à réverbère construit dans le jardin de l'hôtel des monnaies de Bruxelles pour la fonte des escalins, de la balance d'essai à faire venir de Hollande, de la meilleure méthode de la fonte de bas aloi, pour laquelle il fournit ses conseils avisés.

Bosschaert fit également valoir ses compétences comptables. Il recommanda à Fraula de faire la balance de la monnaie d'Anvers le plus souvent possible, en commençant d'abord par recueillir très exactement toutes les parties dues (livraisons de matière non payées aux particuliers, dus à la souveraine, aux officiers, aux monnayeurs, aux marchands ...), puis toutes les parties actives: *boni* chez les fournisseurs de matière, fonds de caisse, flancs, matière en magasin, matière dans les mains des monnayeurs, matière en fonte... Là encore, la plus grande discrétion était requise: *vous devez faire cette opération le plus secrètement qu'il se peut de façon que vous soiez le seul dépositaire du résultat dont vous pouvez ensuite me donner communication*. Ces précautions comptables faisaient écho à celles suivies par Benoît Marie Dupuy au bureau des droits de douanes, comme aux recommandations de Vienne<sup>25</sup>.

Charles-Alexandre de Lorraine prit les choses à cœur. Toutes les ordonnances de paiement des directeurs de Monnaies devaient passer par ses mains lorsqu'elles ex-

22 Dans les ateliers monétaires, on prélevait sur chaque production quelques pièces destinées au contrôle. Les boîtes fermées par trois clefs étaient expédiées vers l'instance de vérification (chambre des comptes de Gueldre). Une clé était dans les mains de la Chambre des comptes, une dans celles de la ville et la dernière confiée au garde de l'hôtel des Monnaies.

23 AGR, JM, 165, Mémoire de Jean de Witt, mars 1777.

24 AGR, JM, 310, 311 et 312.

25 AGR, JM, 310, lettre du 30 avril 1750; lettre du 5 juin 1750; 2 septembre 1750. Sur ces questions, voir LEGAY, Dictionnaire historique de la comptabilité publique (voir n. 18); ID., La science des comptes dans les monarchies française et autrichienne au XVIII<sup>e</sup> siècle: Le modèle colbertiste en cause, dans: Histoire et mesure 25/1 (2010), p. 231–260.



primaient des montants supérieurs à 150 florins; pour les montants plus faibles, la signature était confiée aux membres de la Jointe. Lors de la remise de son compte à la chambre des comptes, le directeur devait remettre pour pièces justificatives toutes ses ordonnances de paiement, non pas à la chambre, mais au Conseil des finances qui rédigeait une seule ordonnance de paiement pour l'exercice et l'expédiait en attache aux gens des comptes. Ce principe comptable permettait au Trésor central de suivre mieux les dépenses des administrations<sup>26</sup>.

*La difficile subordination des employés*

La Jointe encouragea les ateliers, et notamment celui d'Anvers qui reçut quantités abondantes d'or et d'argent, en octroyant des augmentations de salaires aux corps des monnayeurs et en les autorisant à recruter autant d'ouvriers que nécessaire. Ce corps ne manquait jamais une occasion de faire valoir ses privilèges. La Jointe ne put faire autrement que d'accéder, avec quelque ironie, à ses souhaits en accordant les augmentations, soit un sol par marc des flans d'or et 24 mites par marc des flans d'argent au-dessus du quart du ducaton. *Ceux du corps des monnayeurs établis en Brabant jouissant toute leur vie d'exemption des charges bourgeoises et des accises, c'[est] là une circonstance bien propre à vous prêter avec zèle au travail qui se présente aujourd'hui*<sup>27</sup>.

Les monnayeurs eurent autorisation de recruter les ouvriers, limeurs, ajusteurs, pour travailler nuit et jour aux deux moulins à flétrir et aux balanciers. Ils purent installer le banc des limeurs dans la chambre où ils se réunissaient habituellement pour leurs séances ordinaires. Ils gardaient leur autonomie de décision pour la rémunération de ces ouvriers. La Jointe demanda toutefois que les ouvriers attachés aux moulins, qui avaient la tâche la plus pénible, soient mieux payés que les limeurs. De même, les commissaires de la Jointe mirent fin aux augmentations de salaires en octobre 1751.

La puissance des monnayeurs ne fut pas sans poser problème au prince lui-même car il était difficile d'en obtenir obéissance. Certains se rendaient coupables de vols ou de prévarication comme ce prévôt des Monnaies de Bruges en 1750, défendu néanmoins par ses oncles, le recteur du collège jésuite et le trésorier de la ville, pas moins. La plupart peinaient à se soumettre à l'autorité. Des querelles de préséance éclataient régulièrement entre les prévôts et jurés du corps des monnayeurs et les officiers de la Monnaie. Le 21 décembre 1751, le waradin (le garde de l'hôtel) constata que les carrés étaient hors service et réclama un changement des coins; le prévôt Brauwer donna ordre aux ouvriers de ne pas les changer les coins; le waradin, pour éviter un monnayage défectueux dut mettre un cadenas sur la presse. Pire: leurs fautes professionnelles ne furent pas toujours sanctionnées comme elles auraient dues l'être. Une affaire de 1777 donne la mesure de l'impunité. Les monnayeurs Pierre Cattie et Pierre Boghmans firent l'erreur de présenter un flan d'argent (destiné aux demies-couronnes) à l'impression du double liard, mais ce fut sans conséquence: les deux ouvriers furent admis à l'ouvrage *comme les autres monnoieurs à condition*

26 AGR, JM, 25, lettre de Charles-Alexandre de Lorraine concernant les ordonnances de paiement des directeurs des Monnaies d'Anvers et de Bruges, 2 février 1752.

27 AGR, JM, 25, lettre de la Jointe aux prévôts et jurés de la Monnaie d'Anvers, 4 novembre 1749.

*qu'ils se conduisent et se tiennent dans l'ordre et la subordination requise.* Quant au prévôt du corps, Pierre van Assche, il ne fut pas davantage inquiété. Il fut certes suspendu, mais retrouva vite sa place. En réalité, les autorités bruxelloises avaient à cette époque bien du mal à amener les membres du corps des monnayeurs à exercer leurs devoirs. Seuls 14 sur 60 répertoriés se prêtaient à l'activité du monnayage *tandis qu'aucun d'eux ne devrait ignorer ce à quoy ils sont tenus par les ordonnances et notamment par l'article 37 du règlement du 20 juillet 1613*<sup>28</sup>.

Les autorités eurent plus de mal à trouver des graveurs. À qui faire appel? Le plus habile était soupçonné d'avoir participé au faux-monnayage pour le compte du marquis de Prié<sup>29</sup>. La question se posa cruellement. Vienne n'avait pas d'experts à fournir. Il fut donc suggéré au gouverneur d'en chercher dans l'empire, *ou même du côté de la France en usant des précautions nécessaires.* Jacques Roettiers (1698–1772), très connu des numismates, issu d'une lignée de graveurs, fut finalement chargé des carrés originaux, mais on prit soin d'envoyer se former à Vienne pour deux années deux jeunes techniciens, *deux personnes très expertes (à ce qu'on dit) dans le mécanisme des monnaies*, ce qui révèle l'implication de la capitale dans la réforme du système monétaire des Pays-Bas: Jean-Baptiste Harrewyn, qui devait succéder plus tard à son père François, et Jean-Baptiste Marquart. Ce voyage eut lieu sur recommandation de Marie-Thérèse. L'impératrice savait que les deux jeunes personnes ne se perfectionneraient pas à Vienne sur l'art de la gravure mais, considéra-t-elle, *ils pourront au moins s'évertuer dans la netteté et délicatesse du travail des espèces et l'introduire ensuite dans les ateliers des Pays-Bas*<sup>30</sup>.

Comme pour le reste du corps des monnayeurs, les représentants de l'impératrice devaient ménager ces ouvriers spécialisés. À l'hôtel de Bruxelles, la querelle qui opposa le vieux graveur François Harrewyn au comte de Fraula, commissaire, fut l'occasion pour le gouverneur de rappeler le premier à ses obligations: il ordonna au chef de la Jointe, Paul Cordeys, de lire tout haut devant les monnayeurs de Bruxelles une déclaration menaçante de sa part: *que celui ou ceux qui pourroient manqué doresnavant à la subordination ou au respect qu'ils doivent à leurs supérieurs et notamment au commissaire de S. M. qui y est expressément établi pour le maintien du bon ordre, sera ou seront cassés et congédiés du service sans espoir d'y être jamais rétablis*<sup>31</sup>.

28 AGR, JM, 25, lettre de la Jointe aux prévôts et jurés de la Monnaie d'Anvers, 4 novembre 1749; 453, affaire de 1777.

29 Rapport du baron de Cazier au duc Charles de Lorraine, 13 juin 1770, présenté par G. CUMONT, Les jetons d'étreennes pour la nouvelle année 1771, dans: *Revue belge de numismatique* 42 (1886), p. 33–43, ici p. 39.

30 Voir notamment les travaux de J. Bingen dans la *Revue belge de numismatique*, par exemple: Jean BINGEN, Jacques Roettiers et les émissions monétaires de 1749, *Revue belge de numismatique*, 5 mai 1751, ou bien: ID., Les Roettiers. Graveurs en médaille des Pays-Bas méridionaux, Bruxelles 1950; AGR, JM, 310, lettre de Jacques Bosschaert au comte de Fraula, 6 octobre 1750; 160, lettre de Marie-Thérèse du 16 août 1749.

31 Dépêche de Charles de Lorraine, 7 mai 1759, reproduite par Alphonse DE WITTE dans: *Revue belge de numismatique et de sigillographie* 64 (1908), p. 482–483. Notons toutefois que François Harrewyn, après avoir été disgracié par Charles de Lorraine, réintégra la Monnaie de Bruxelles le 4 septembre 1759 et y demeura jusqu'en 1764, AGR, JM, 22.

## Les opérations de billonnement

L'un des objectifs de l'ordonnance était d'éliminer de la circulation les menues monnaies étrangères. Par l'article 31, elle ordonnait le billonnement des espèces d'argent moindre que le quart des entières, comme les sixièmes écus de Navarre, par exemple. Mais il fallait également procéder au billonnement des monnaies belges anciennes jugées trop altérées comme les ducats d'or légers qui s'étaient introduits massivement pendant la guerre de la Succession d'Autriche et qui encombraient les caisses publiques, les pièces d'argent notablement diminuées en poids comme les pièces de 8 sols et 3 liards ou les pièces de 9 sols et un liard, ainsi que les vieux escalins sur lesquels on spéculait en Hollande au détriment de l'économie belge. Ces opérations de refonte étaient toujours délicates car il importait de les mener systématiquement sans interrompre trop brutalement la circulation. Quant aux monnaies d'or, Marie-Thérèse put d'autant plus prendre la mesure du problème que les Français avant elle, en occupant une partie du territoire, s'étaient confrontés au problème.

### *L'occupation française et le problème des ducats légers*

L'occupation française d'une partie des Pays-Bas entre 1744 et 1748 a été clairement jugée comme un moyen de contrer l'alliance de la maison d'Autriche avec l'Angleterre. *Les Pays-Bas étoient une hypothèque [sic], un gage*<sup>32</sup>. La présence française eut le grand mérite de faire voir quel revenu net un souverain pouvait espérer tirer de ces territoires. Après avoir mis sous clé les appartements des conseils collatéraux et de la chambre des comptes, les administrateurs, en débarquant à Bruxelles, compulsèrent une importante documentation financière. Leur constat fut sans appel: les droits et revenus du roi dans les pays conquis devaient rapporter, année courante, plus de 15 millions de livres, argent de France<sup>33</sup>. Ils confièrent aux experts de la Ferme générale le soin de monter une régie dont nous avons démontré l'efficacité pour les droits des domaines et les droits de douanes<sup>34</sup>. Ils modifièrent en outre les calculs des charges sur les aides et subsides accordés par les administrations provinciales. En fins connaisseurs du pays, les administrateurs français, sous la direction de l'intendant Jean Moreau de Séchelles, surent ménager tout à la fois les états provinciaux et les gens d'affaires:

*Article 9: On agira avec plus de retenue avec les Etats des provinces, leurs receveurs et les trésoriers des villes...*

*Article 10: Il se trouvera peut-être à Bruxelles ou ailleurs des gens d'affaires qui seront reliquataires au gouvernement autrichien de sommes plus ou moins considérables; d'autres qui auront été impliqués dans les monnaies de France,*

32 Archives des Affaires étrangères, Mémoires et documents, Autriche, 12, pièce 4: Observations sur l'alliance du Roi avec la Cour de Vienne, 1756.

33 Archives nationales, Paris (désormais AN), G<sup>2</sup> 210, dossier 10, 1746. La valeur du florin de Brabant était à cette époque de 36 sous 8 deniers 40/49.

34 Marie-Laure LEGAY, Un Français à Bruxelles: les réformes comptables de Benoît-Marie Dupuy (1746–1756), Comptabilités. Revue d'histoire des comptabilités, <http://comptabilites.revues.org>, n° 1, 2010.

*même en subit le jugement par contumace, à voir comment on voudra se régler à ce sujet*<sup>35</sup>.

Il s'agissait des principaux intermédiaires financiers et il fallait bien que la conquête rapportât au roi de France.

Pour ces mêmes raisons, l'administration française se pencha sur l'état des monnaies des pays conquis. Les nouveaux régisseurs des droits faisaient valoir en effet qu'il y avait une perte considérable pour le roi de France à recevoir des ducats altérés pour la valeur de 5 florins et 19 patars le ducat, alors que sa valeur intrinsèque était moindre. Or ces ducats allégés proliféraient dans les Pays-Bas. En Hollande, ils étaient reçus au poids. »L'or et l'argent sont marchands en Hollande; on ne reçoit aucune espèce susceptible d'être altérée sans les peser. On diminue sur les ducats faibles ce qui s'en manque du poids et qu'il doit avoir<sup>36</sup>«. Dans les Pays-Bas méridionaux en revanche, on les recevait sans les peser. Ainsi, on distinguait dans la circulation les ducats de poids, jugés bons, et les ducats non pesés. Ces derniers faisaient l'objet d'une spéculation effrénée:

*Il s'est fait pendant l'été un agiot (sic) affreux à Bruxelles sur les Ducats; on ramassoit dans les pays Etrangers les ducats foibles; on les apportoit à Bruxelles où des Banquiers les mettoient dans le commerce. On assure qu'une personne de Basle est venue avec 11 mille ducats dans le haut de sa chaise et demanda à un banquier des lettres sur Paris et sur la Hollande. Après la convention faite sur les termes des lettres et sur e profit du change, la personne de Basle fit ouvrir sa chaise et offrit 11 mil ducats. Le banquier de Bruxelles dit qu'il falloit les peser, on en pesa mil sur lesquels il y avoit 10 à 11 % de perte<sup>37</sup>.*

Les Pays-Bas étaient donc envahis par les ducats faibles et voyaient d'évidence partir les espèces fortes comme les ducats de poids, que les banquiers et capitalistes s'empressaient de payer sur la Hollande, mais aussi les guinées, les louis d'or et autres espèces susceptibles d'éviter un paiement à perte avec des ducats faibles que les balances hollandaises risquaient de démasquer. Fallait-il donc, pour éviter la fuite, refrapper les ducats faibles en louis d'or, comme au temps de la Régence? Le ducat étant composé d'un or plus fin que le louis, n'était-il pas préférable d'envoyer ces ducats dans les hôtels de monnaies de France?

Pour clarifier la situation, Moreau de Séchelles ordonna en octobre 1745 l'impression d'un tarif de l'évaluation de chaque espèce. Dans ce tarif, le ducat ne parut réduit que pour la valeur de France, soit 10 livres 12 sols et 6 deniers le ducat, sans précision quant à la valeur du florin. Il paraissait peu vraisemblable que l'intendant, en réduisant ainsi le ducat, n'eut pas entendu en réduire aussi la valeur argent courant à la même proportion (c'est-à-dire 5 florins 15 patars et 8 d. 1/3), mais cela n'avait pas été précisé dans

35 AN, G<sup>2</sup> 209, dossier 5: Précautions à prendre et dispositions à faire aussitôt que l'on aura pris possession de la ville de Bruxelles, 1744. Sur Moreau de Séchelles, voir Michel ANTOINE, *Le cœur de l'État*, Paris 2003, p. 439.

36 AN, G<sup>2</sup> 213, dossier 33, »Mémoire sur la valeur des ducats«, vers 1745.

37 Idem.

le tarif, de sorte que le ducat continua d'être reçu pour la valeur de 5 florins et 19 patars. Le manque à gagner représentait des sommes importantes pour les caisses royales françaises car toutes les impositions, les subsides, les droits étaient dus en florins.

Prenons le cas des états de Flandre. Ils payèrent en différentes fois à Hennet, trésorier des troupes de Gand, depuis la réduction du ducat, 1 138 213 florins et 5 patars. Ils firent entrer dans ce paiement 183 822 ducats à 5 florins 9 patars qui, sur le pied de la réduction de 10 livres 12 sols et 6 deniers, ne faisaient que 1 953 108 livres et 15 sols, et sur le pied de 5 florins 9 patars, faisaient 1 093 740 florins et 18 patars, lesquels, à 36 sous 8 deniers 40/49<sup>e</sup>, faisaient monnaie de France, 2 008 911 livres et 14 sols. La perte s'établissait donc à 55 802 livres et 19 sous<sup>38</sup>.

Face à la gravité de la question, le secrétaire d'État de la guerre, Paulmy d'Argenson, donna l'ordre à Séchelles de préciser que la réduction des ducats valait en proportion. Il fut donc interdit aux receveurs, par ordre du 13 janvier 1746, de les recevoir à un prix plus fort, et aux commis des trésoriers généraux de l'extraordinaire des guerres de les donner aux troupes sur un pied plus fort. La mesure provoqua la colère de nombre de députés des provinces, jugeant que la diminution »dérange beaucoup le commerce, resserre les bourses des capitalistes et qu'elle met les Hollandais en lieu de tirer les ducats«<sup>39</sup>. Les états de Flandre argumentèrent :

*Personne ne refuse de recevoir les ducats altérés pour 5 florins et 9 patars. Ils passent de main en main, les troupes les donnent aux marchands, et ceux-cy payent les charges de l'état avec cette espèce sans que cela fasse la moindre difficulté. Pourquoi détromper le public sur la valeur du ducat, il faut laisser les choses comme elles sont [...]. Nous scavons bien que les estrangers nous font passer de mauvais ducats sur lesquels il y aura à perdre tôt ou tard considérablement, mais nous ne sommes pas dans un tems à penser porter du remède à ce mal<sup>40</sup>.*

En d'autres termes, les états provinciaux de Flandre ne voulaient pas subir les effets de la diminution. Après tout, les anciens placards, comme celui de 1652, réglait le remède à un as et la bonification des as manquants à deux sols de change. Il devint clair pour les régisseurs du roi de France que les assemblées ne donneraient le ducat pour 5 florins et 15 patars que contraints et forcés.

Les dispositions de l'administration française révèlent à la fois l'ampleur du désastre monétaire et la difficulté qu'il y avait à imposer une volonté politique ferme à des intermédiaires toujours prompts à réagir pour défendre les intérêts des marchands et banquiers. Il faut dire que les assemblées provinciales levaient des emprunts pour le compte du souverain. Principaux receveurs des deniers, leur crédit tenait bien des réformateurs en laisse. Les Français parvinrent néanmoins, comme en matière de finances, à souffler sur les affaires monétaires un vent nouveau. Les mesures ultérieures de Marie-Thérèse à l'encontre des ducats rognés ne firent que reprendre les dispositions françaises en la matière.

38 AN, G<sup>2</sup> 209, dossier 17: Mémoire sur les différentes espèces d'or et d'argent entrant dans les paiements des pays conquis, envoyé de Mons le 20 juillet 1746.

39 AN, G<sup>2</sup> 213, dossier 33.

40 AN, G<sup>2</sup> 213, dossiers 31 et 33.

*Les billonnements des années 1749–1752*

Lorsque la souveraine recouvrit son autorité sur l'ensemble du territoire, elle décida de lutter contre les espèces d'argent françaises en défendant pénalement de donner et recevoir les écus à palme, leurs demis et leurs quarts à plus haut prix que celui de 2 florins et 14 sols; elle déclara également billon toutes les diminutions des espèces étrangères moindres que les demis et quarts des entières. Vis-à-vis des ducats, elle prévint un billonnement progressif. En mars 1749, elle toléra le cours des ducats légers jusqu'à concurrence du poids manquant reconnu par les placards, en attendant les bienfaits de la nouvelle fabrique. Les ducats qui étaient plus faibles d'un as seulement étaient déclarés bons, mais ceux dont le faiblage dépassait un as étaient sujets au rabais d'un demi-sol argent de change, et ainsi jusqu'au 6<sup>e</sup> as inclus. L'or, rappelons-le, était surtout employé à cette époque pour le solde des paiements publics. La tolérance dura en réalité peu de temps puisque dès septembre, on ordonna le billonnement général. Il fallut dès lors procéder à l'inspection des caisses publiques, susceptibles d'en contenir. On confia cette mission à Pierre Swerts, dépêché par la chambre des comptes. Il contrôla toutes les caisses publiques, à savoir celle du receveur général des finances, celle du receveur des droits du »Grand Scel de Sa Majesté« en Brabant, celle du receveur du petit scel et du papier timbré, celle du receveur général des droits d'entrée et de sortie, la caisse de la Veuve Nettine, la recette des terres franches, la caisse du receveur des exploits au conseil de Brabant. Toutes contenaient en effet un grand nombre de ducats légers, à l'instar de celle de van Overstraeten, le receveur général des finances<sup>41</sup>:

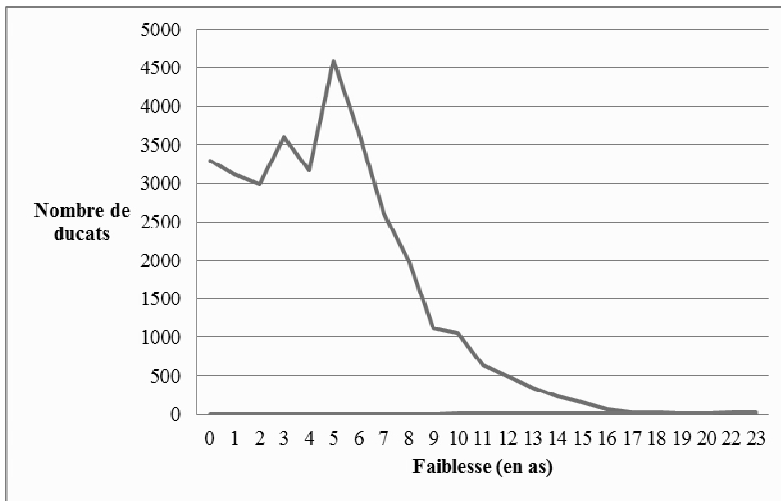


Fig. 1: Ducats d'or simples contenus dans la caisse du receveur général des finances en fonction de leur faiblesse (1749).

41 AGR, JM, 198. Bordereau des espèces trouvées dans la caisse du Conseiller et receveur général des finances Van Overstraeten, le 1<sup>er</sup> octobre 1749, par Pierre Swerts, commissaire dépêché par la Chambre des comptes.

Sur les 33 329 ducats simples trouvés, seuls 3300 étaient bons et 3117 ne présentaient qu'une faiblesse d'un as<sup>42</sup>. Ces derniers restaient donc dans les limites du remède tel qu'il avait été formulé dans les placards. Les 80 % restant présentaient des faiblesses préjudiciables, avec une pointe de 4599 ducats trop légers de 5 as.

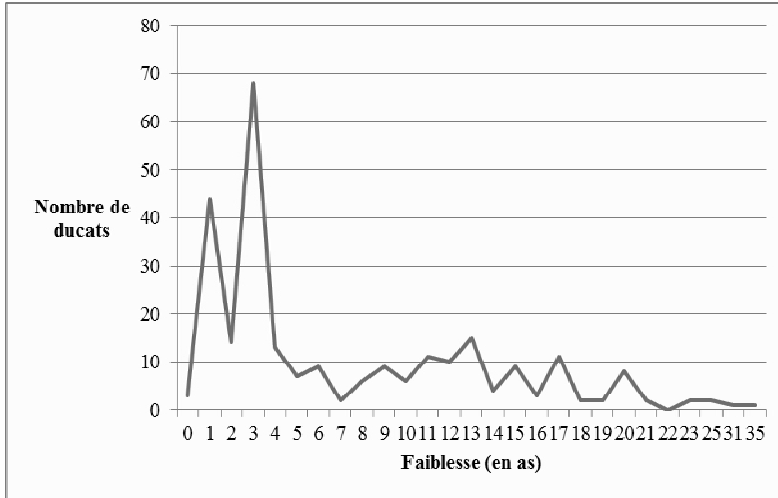


Fig. 2: Ducats d'or doubles contenus dans la caisse du receveur général des finances en fonction de leur faiblesse (1749).

Moins nombreux, les ducats doubles présentaient surtout une faiblesse de un à 4 as. Seuls trois avaient été jugés bons. Ces ducats étaient supposés à 23 carats 7 grains de fin. En revanche, on n'était pas sûr de ce titre pour les ducats de Hollande et autres ducats étrangers. Par ailleurs, il fut reconnu que les ducats souffraient d'un certain déchet par la fonte (jusqu'à 42 sous le marc). Il s'ensuivit donc qu'on reçut les ducats à la Monnaie qu'à l'avenant du poids de la matière fondue et au pied des essais que l'essayeur établit pendant cette fonte. Les frais de fonte et d'essai devaient être supportés par les livreurs<sup>43</sup>.

Bien sûr, la caisse contenait également des monnaies étrangères, mais toutefois pas dans les mêmes proportions que les ducats: 11 guinées, 26 pistoles de France, 32 pistoles d'Espagne, 125 louis au soleil, 2314 louis dits de Noailles, 4 louis vertugadins, 82 mattes, mais aussi 421 mirlitons, 5 souverains, un albertin et 200 escalins d'or. On fixa également le prix du billon pour ces pièces:

42 Rappelons que le marc est divisé en 8 onces, l'once en 120 estelins et l'estelin en 32 as.

43 AGR, JM, 217, arrangement final, 1749.



Espèce	Anvers	Bruges
OR		
Ducats	357 florins	357 florins
Ducats étrangers	356 florins	356 florins
Guinées	332 florins 13 sols 30 d.	333 florins 6 sols
Louis au soleil	328 florins 4 sols 44 d.	328 florins 4 sols
Vieux louis et mirlitons et Louis de Noailles	328 florins 17 sols 28 d.	328 florins 4 sols
Pistoles d'Espagne	326 florins 19 sols 28 d.	326 florins 16 sols
ARGENT		
Vieilles couronnes	22 florins 18 sols 16 d.	22 florins 18 sols
Navarres entiers et tierces	22 florins 14 sols 41 d.	22 florins 12 sols 6 d.
4/6 <sup>e</sup> de navarres	22 florins 12 sols 6 d.	22 florins 12 sols 6 d.
Caramboles entiers	21 florins 12 sols 12 d.	21 florins 9 sols
Pièces de douze sols	20 florins 14 sols	20 florins 14 sols
Demi-caramboles	21 florins 12 sols 12 d.	Pas de prix
Demis et quarts de navarres à lauriers et pièces de 50 sols	22 florins 14 sols 41 d.	22 florins 14 sols 41 d.
Huitièmes de caramboles	21 florins 9 sols 33 d.	21 florins 9 sols

Fig. 3: Prix du billon qui se payent dans les monnaies d'Anvers et Bruges<sup>44</sup>.

Vis-à-vis de l'argent, les opérations s'avéraient plus compliquées à mener. Là encore, l'enquête de Swerts révéla la présence de nombreuses espèces: des couronnes, des navarre, des caramboles, mais surtout des escalins. La réforme prévoit une refonte complète des vieux escalins et escalins étrangers que les événements militaires avaient fait pénétrer dans le pays et que la Jointe évaluait à quatre millions en tout. Il importait d'autant plus de réformer les escalins qu'il s'en trouvait beaucoup de faux. La veuve Nettine informa le comte de Fraula sur ce point: *on me rapporte qu'en Hollande on fait des paiements de 4 à 5 mil florins tout à la fois de nos escalins; on les estime plus que ceux du pays parmi lesquels se trouvent beaucoup de faux*<sup>45</sup>. Fort de ces informations, le comte de Fraula écrivit à Bosschaert en des termes tout aussi alarmants. Les escalins quittaient les Pays-Bas pour la Hollande assez massivement pour être fondus en de nouvelles espèces d'argent hollandaises à moindre titre, ce qui vidait la région d'Anvers de son argent et provoquait des rumeurs. Les escalins devenaient si rares que les commerçants anversoïses s'en trouvaient gênés. Il devenait urgent d'agir. Bosschaert pressentait les difficultés: *Je ne sais quels mal intentionnés puissants répandent le bruit du billonnement des escalins dans le tems que l'on fait des disposi-*

44 AGR, JM, 171, Note, 1750.

45 AGR, JM, 316, lettre de Louise Stoupy, veuve Nettine, au comte de Fraula, 16 août 1750.

tions pour les refondre aux frais du pays en général et par conséquent sans perte pour chacun en particulier<sup>46</sup>.

#### Accélérer l'approvisionnement

Pour accélérer la refonte, Marie-Thérèse pressa les livreurs de toutes natures à fournir les matières billonnées, en faisant notamment appel aux changeurs. Elle en accrut le nombre. En 1752, on en comptait près de cent dans l'ensemble des Pays-Bas:

Lieu	Nombre	Lieu	Nombre
Alost	3	Halle	1
Anvers	6	Lierre	1
Arlon	1	Louvain	3
Ath	3	Menin	1
Audenarde	3	Malines	4
Beaumont	1	Mons	6
Binche	2	Namur	3
Braine-le-Comte	2	Nieuport	3
Bruges	2	Nivelles	2
Bruxelles	11	Ostende	3
Charleroi	2	Roulers	2
Courtrai	2	Saint-Amand sur l'Escaut	1
Deinze	1	Saint-Nicolas	2
Diest	3	Soignies	2
Dixmude	1	Tamise, pays de Waes	1
Enghien	1	Termonde	2
Gand	8	Tirlemont	2
Grammont	2	Tournai	2
		Ypres	3
<b>TOTAL: 97</b>			

Fig. 4: Établissement des changeurs en 1752<sup>47</sup>.

L'impératrice renforça le contingent à Anvers notamment, où le nombre passa de 2 à 6, comme à Bruxelles, ville pour laquelle les membres de la Jointe décidèrent d'accorder des places de surnuméraires *sans entendre ceux du Magistrat*. Saint-Amand se dota d'un changeur en 1749, Lokeren en 1753, Bastogne en 1757, Neufchateau en 1763... À Courtrai où, comme en beaucoup d'endroits, deux places de changeurs assermentés étaient prévues, on réanima la seconde délaissée depuis quelques temps au profit de Joseph Veys. Les Magistrats n'appréciaient guère cette multiplication de

46 Ibid.; 171, lettre du comte de Fraula à Jacques Bosschaert, 27 mai 1750; Citation: 310, lettre de Bosschaert au comte Fraula, 30 mai 1750.

47 AGR, JM, 266.

changeurs auxquels étaient attachées des exemptions. Le plus souvent, ils acceptaient de recevoir le serment de la personne désignée mais précisèrent ne pas vouloir accorder les privilèges usuels aux changeurs surnuméraires. Dès 1765, les bourgmestres de la ville d'Anvers supplièrent les membres de la Jointe *de vouloir bien supprimer les-dits places surnuméraires de changeurs de cette ville, du moins par décès de ceux qui en sont encore pourvus, et de les porter au nombre ordinaire de deux*<sup>48</sup>.

La Jointe des monnaies se préoccupa d'améliorer le service des changeurs en donnant des instructions précises pour la tenue des livres de change. Selon ces instructions, le changeur devait distinguer les espèces et matières, reporter la date d'achat, le nom du livreur, la quantité précise en marc, once, estelin, as, et le prix payé. En outre, il devait tenir registre de ses livraisons et ventes. Plus généralement, Marie-Thérèse chercha à encadrer leurs activités pour éviter la fraude. Le changeur pouvait s'enrichir sur le dos du peuple en évaluant les monnaies à son avantage. C'est du moins ce qui transparaît à travers une lettre du conseiller Bosschaert au président Jean de Witt: *Bien des gens se plaignent du changeur. Je vous prie, Monsieur d'observer que c'est le devoir des Maîtres généraux de veiller sur eux afin qu'ils ne tyrannisent (sic) pas le public*<sup>49</sup>.

Il faut dire que les avantages de la place n'étaient pas négligeables. Voici Charles Willick, changeur d'Alost. Le 30 juillet 1751, il livra 25 lingots d'argent, d'aloi différent, à l'atelier d'Anvers. Le tout représentait une somme de 1 196 000 florins de change. Une telle livraison était rare. Elle fit l'objet de deux séries d'essais, une à Anvers et l'autre à Bruxelles et donna lieu, pour le changeur à un sacré bénéfice. De même, Marc Lefebvre, changeur à Tournai, obtint une prime de 1,25 % pour la livraison des écus à couronne venant de l'étranger. Les commissions de changeur étaient donc très recherchées, non seulement pour les exemptions bourgeoises auxquelles elles donnaient droit, mais aussi pour les avantages en nature, les primes sur les livraisons. Lorsque Martin van Rossem se présenta pour obtenir la place à Halle, en 1756, il fut dénoncé par plusieurs concurrents comme *n'ayant jamais appris ni pratiqué le métier d'orphèvre, mais que sa profession est simplement d'acheter des ouvrages d'or et d'argent*<sup>50</sup>.

Outre les changeurs, dont l'apport demeurait insuffisant, la souveraine fit appel aux banquiers à qui elle accorda des primes de 1 %. En effet, les bonnes espèces courables étaient si rares *que les billets de monnoies et les lettres de change devoient les remplacer dans des circonstances où elles n'avoient jamais eu lieu*. La banque Cogels fournit par exemple 30 000 florins en pièces de Navarre, caramboles, couronnes et autres en août 1750. La banque Veuve Nettine devint à cette époque l'un des principaux livreurs de la monarchie, comme nous le verrons plus loin. Elle livra toutes sortes de monnaies, – des ducats, des escalins, des plaquettes (pour 660 000 florins par exemple en juillet 1750) – pour lesquelles on faisait bien attention de la régler rubis sur l'ongle. *Je ferai tout mon possible pour que Madame Nettine reçoive toujours*

48 AGR, JM, 264, lettre du 9 mai 1765; billet du 3 mai 1753; lettre des bourgmestres et échevins d'Anvers, 9 mai 1765.

49 AGR, JM, 167, lettre de Bosschaert à de Witt, 17 août 1749.

50 AGR, JM, 171, lettre du comte de Fraula à Jacques Bosschaert, 17 août 1751; 158, Registre ou journal des affaires traitées en la Jointe des Monnoyes commençant le 4 octobre 1754 et finissant l'année 1759; mention du 12 juin 1755; 264, commission du 19 mai 1756.

*dans la huitaine l'import des livremens qu'elle fera et que les personnes qui livreront de l'argent de haut aloi en recevront la valeur au bout de quinze jours*<sup>51</sup>.

Dans l'ordre donc, les ateliers recevaient les espèces billonnées ou les matières, procédaient aux essais, puis à la fonte, déduisaient les frais de fonte, les frais de déchet et le coût des essais pour procéder ensuite à »l'import«, c'est-à-dire à la restitution en nouvelles espèces. En échange des ducats d'or livrés en mai 1751 pour la somme de 27 134 florins de change, la banque Veuve Nettine reçut 11 834 florins en simples souverains et 15 300 florins de doubles souverains, en 200 pièces, cent aux bustes de l'impératrice et de l'empereur, et cent au buste de l'empereur seul. La fabrique des escalins se révélait particulièrement frayeuse. Il fallut donc réduire les droits de l'essayeur et du waradin à compter du 1<sup>er</sup> avril 1752<sup>52</sup>.

*L'engagement des états provinciaux dans la livraison des vieux escalins*

Une telle réforme pouvait-elle être entreprise sans le consentement des états provinciaux, principaux receveurs, avec la banque Veuve Nettine, des Pays-Bas? La tradition d'assemblées fut toujours peu ou prou respectée par Marie-Thérèse qui savait ne pouvoir se passer des élites intermédiaires, coadministrateurs de ses différents états<sup>53</sup>. Mais le ministre Botta-Adorno, comme son protecteur le comte Haugwitz, avaient moins de scrupules à bousculer les usages au nom de la raison d'État.

L'opération de billonnement nécessitait la participation des assemblées que l'on sollicita notamment pour la collecte des vieux escalins. Le président de Witt leur écrivit en ce sens pour qu'elles remettent les vieilles pièces aux ateliers monétaires au prorata du subside fourni pour l'entretien de la cour. Pour mettre l'opération en œuvre, il convoqua les administrations le 6 novembre 1749 à Bruxelles et exposa le projet. Un dialogue s'instaura entre la Jointe et les états et, de là, entre les états et les corps subalternes. L'assemblée de Flandre par exemple, recueillit les voix délibératives des ecclésiastiques, des communes et des châtelainies pour recevoir les vieux escalins à six sols trois liards. Les états rédigèrent ensuite des »actes de consentement«, aussitôt enregistrés par Bruxelles par »acte d'acceptation du consentement«. Ce type d'actes rappelle naturellement les pièces produites à l'occasion du consentement à l'impôt. Les autorités avaient besoin de l'aval des administrations locales en qui la population gardait toute sa confiance. *Les ecclésiastiques et membres de la province de Flandre feront informer le public par des avertances à afficher es lieux accoutumez du résultat de cet arrangement*. Les termes furent choisis avec soin. Le ministre Botta-Adorno voulut que dans les affiches à faire pour lesdites publications, on ne parla pas d'*arrangement* mais plutôt de *concert pris avec les respectifs Etats*. Cela n'empêcha pas néanmoins l'impératrice Marie-Thérèse de rappeler fermement aux états et aux magistrats qu'ils devaient s'adresser à la Jointe pour les affaires de monnaies et d'orfèvrerie. Receveurs principaux dans les Pays-Bas, les corps intermédiaires devaient donc, au terme de cet arrangement, ordonner à leurs agents de retenir les vieux escalins dans leurs caisses. Ils se subrogeaient en quelques sortes dans les droits de l'impératrice. Ils devaient néanmoins supporter les frais de l'opération (déchet de la re-

51 AGR, JM, 165, Mémoire de Jean de Witt, mars 1777; 171, lettre du comte de Fraula à Jacques Bosschaert, 21 août 1750; Citation: 171, lettre du comte de Fraula à Jacques Bosschaert, 22 juillet 1750.

52 AGR, JM, 25, lettre de Charles-Alexandre de Lorraine, 31 mars 1752.

53 DICKSON, Finance and Government under Maria Theresia (voir n. 9), vol. 1, p. 257-300.

fonte et frais de fabrique) estimés à 160 000 florins. Comme dans la négociation fiscale, l'autorité souveraine s'engageait de son côté à couvrir les dépassements de frais<sup>54</sup>.

Le caractère éminemment politique de la monnaie affleure ici d'autant plus nettement que chaque assemblée se soucia, dans sa négociation avec le centre, d'apprécier la juste répartition des frais de l'opération entre toutes les provinces. Les conditions émises révèlent la monnaie comme un ensemble de règles qui déterminent l'appartenance de chacun à la société marchande, comme le rappellent Michel Aglietta et André Orléan<sup>55</sup>. Écoutons les États de Flandre qui se déclarent: *Contents de s'engager à recevoir les vieux escalins... aussitôt que Votre Altesse Royale aura eu la bonté de nous informer que les autres provinces, scavoir les Etats du Brabant, Haynaut, Namur, Malines, le pais rétrocedé et le Tournay et Tournésis, auront également accédé et s'engagés d'accomplir les articles*<sup>56</sup>.

1750			1751			1751
Date	Livreur	Somme	Date	Livreur	Somme	Date
1 <sup>er</sup> juin	Les dir <sup>teurs</sup> des droits provin- ciaux	88 588 fl.	1 <sup>er</sup> janvier	Les dir <sup>teurs</sup> des droits provin- ciaux	42 218 fl.	1 <sup>er</sup> juillet
1 <sup>er</sup> juillet	<i>Idem</i>	42 218 fl.	1 <sup>er</sup> février	Pays du Franc	33 216 fl.	1 <sup>er</sup> aout
1 <sup>er</sup> aout	Chat <sup>nies</sup> de Vieubourg	33 216 fl.	1 <sup>er</sup> mars	Pays du Franc	31 738 fl.	1 <sup>er</sup> sept.
1 <sup>er</sup> sept.	Pays du Franc	31 738 fl.	1 <sup>er</sup> avril	Dir <sup>teurs</sup> Pays du Franc Gand Bruges	50 400 fl. 35 038 fl. 2 000 fl. 1 150 fl.	1 <sup>er</sup> octobre
1 <sup>er</sup> octobre	Chat <sup>nies</sup> de: Vieubourg Audenarde Courtrai	3 000 fl. 18 562 fl. 34 000 fl.	1 <sup>er</sup> mai	Chat <sup>nies</sup> de: Vieubourg Audenarde Courtrai	32 000 fl. 21 588 fl. 35 000 fl.	1 <sup>er</sup> nov.
1 <sup>er</sup> nov.	Dir <sup>teurs</sup> Pays du: Franc Gand Bruges	50 400 fl. 35 038 fl. 2 000 fl. 1 150 fl.	1 <sup>er</sup> juin	Chat <sup>nies</sup> de: Vieubourg Audenarde Courtrai	32 000 fl. 21 588 fl. 35 000 fl.	
1 <sup>er</sup> déc.	Chat <sup>nies</sup> de: Vieubourg Audenarde Courtrai	32 000 fl. 21 588 fl. 35 000 fl.				

Fig 5: »Etat des livremens à faire dans la Monnaie de Bruges par la province de Flandres<sup>57</sup>«. En 1750 et 1751 (sommes en florins).

54 AGR, JM, 180, Projet d'acte d'acceptation du consentement de la province de Flandre, 23 décembre 1749; lettre de Crumpipen à de Witt, 26 décembre 1749; lettre circulaire du 4 mars 1750 imprimée dans Pierre GÉNARD, L'hôtel des monnaies à Anvers, dans: Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, 2<sup>e</sup> série, t. X, Anvers 1874, p. 165.

55 AGLIETTA, ORLEAN (dir.), La monnaie souveraine (voir n. 2), p. 134.

56 AGR, JM, 180, Projet de consentement, fait en l'hôtel de ville de Gand, 18 décembre 1749.

57 AGR, JM, 180.

En échange, ils reçurent des privilèges inédits, concédés par le ministre plénipotentiaire, Antonietto Botta-Adorno dans la convention du 20 mai 1750: non seulement les pouvoirs intermédiaires recevaient les nouvelles pièces sorties des forges, mais ils disposaient d'un droit de regard sur la fonte des escalins en commettant une personne à l'atelier<sup>58</sup>. Cette inspection provinciale constituait une première. Dans la pratique toutefois, elle ne fut pas tant suivie d'effet: les états provinciaux députèrent bien des commissaires pour suivre les opérations, mais on se lassa vite de cette inspection:

*On n'a jamais empêché aux personnes qui ont fourni des vieux escalins de la part des Etats du Brabant et autres d'être présent aux refontes des escalins qu'ils avoient livrés, mais ceux voiant la droiture avec laquelle le tout alloit à la Monnaie, ont d'eux-mêmes laissé différentes fois fondre les escalins sans s'y trouver présent, les escalins livrés n'ayant point été bonifiés auxdits Etats de Brabant à moindre titre, ni le déchet n'ayant pas été plus fort que des premiers livremens d'escalins faits de leur part<sup>59</sup>.*

La conversion fut longue à mettre en œuvre néanmoins car la forge de Bruges entra tardivement en activité, tandis que la Monnaie d'Anvers se trouvait déjà surchargée par les livraisons d'or. En outre, les provinces et pays ne réagirent pas tous positivement à la demande, soit parce que celle-ci ne fut pas comprise, soit parce que leurs représentants y étaient défavorables. Les grands baillis, bourgmestre et échevins de la ville de Menin par exemple, envoyèrent un député pour solliciter la décharge complète de la livraison qui leur incombait, soit 61 072 florins et 12 sols de vieux escalins à fournir en deux fois, septembre 1750 et mars 1751. Il fallut que Jean de Witt expliquât le bien-fondé de l'opération pour que le député repartît satisfait. Encore, le pays et ville de Menin revint-ils sur les décisions prises. Par l'acte d'acceptation du 30 septembre 1750, les représentants ne voulurent payer la quote part de la perte et déchet sur le livrement de deux millions de vieux escalins, *pourvu que ce déchet ne passât pas les 6 pour cent et à condition que la totalité des deux millions en escalins vieux étant complétée, il leur seroit tenu compte sur ces six pour cent dans le contingent de la perte*. Le gouverneur, Charles-Alexandre de Lorraine, refusa cette condition qui pouvait porter à conséquence si toutes les provinces en jugeaient de même.

*Vu que l'Intention de Sa Majesté n'est point d'entreprendre la réformation des vieux escalins parmi un tantième par cent, mais de prêter simplement ses monnoyes aux Etats des Provinces et aux respectives administrations, pour la Conversion des vieux escalins en nouveaux, sans vouloir y gagner nu perdre, la condition de »pourvu que le même dechêt ne passe pas les six pour cent« n'est point acceptable<sup>60</sup>.*

58 AGR, JM, 184, lettre des députés du Hainaut, 15 février 1751.

59 AGR, JM, 171, lettre du comte de Fraula à Jacques Bosschaert, 30 mars 1751.

60 AGR, JM, 178, lettre du président Jean de Witt, décembre 1749; 180, lettre de Jean de Witt, 18 septembre 1750; Citation: 180, lettre de Charles-Alexandre de Lorraine au Magistrat de la ville et verge de Menin, 10 octobre 1750.

La contestation porta en outre sur la part du pays rétrocedé dont les administrateurs, comme ceux de la ville d'Ypres, refusèrent dans un premier temps de livrer les vieux escalins, faisant porter sur les autres territoires une charge plus lourde. D'autres provinces réclamèrent également justice dans le calcul des charges de l'opération. Les députés des états du pays et comté du Hainaut voulurent interrompre la livraison et exigèrent d'être *informés au juste de la quantité de vieux escalins envoyés par les autres provinces*, considérant que les frais, qui avaient déjà atteint plus de 40 000 florins à l'hiver 1750, risquaient fort de dépasser la répartition initialement prévue pour eux, soit 53 200 florins au terme de l'opération. Pour contrer cette protestation, de Witt fit porter directement par les receveurs des administrations les escalins manquants. Quant aux états du Brabant, ils se plainquirent qu'ayant versé 507 006 florins argent courant de vieux escalins à la Monnaie d'Anvers, ils ne touchèrent que 466 701 florins de nouveaux. Ces atermoïements retardèrent les livraisons et firent craindre pour la fluidité du commerce. La question était d'autant plus sensible que la Hollande, à cette époque, acceptait les escalins pour 14 florins 12 sols argent courant, alors que l'on en donnait 13 florins 17 sols dans les Pays-Bas méridionaux, ce qui ne facilitait pas la conservation de la matière<sup>61</sup>.

## Le succès des souverains belgiques

### *Le nouveau système*

Lors de la réunion à l'hôtel du duc d'Arenberg, le 29 mars 1749, Jacques Bosschaert ne mit pas seulement le doigt sur le trafic des ducats rognés et allégés; il souligna surtout la disproportion entre le cours de l'or et de l'argent et l'inégalité d'évaluation entre les espèces.

Modifier le rapport or-argent pour éviter la pénurie du métal blanc si utile au commerce, sa fuite vers l'étranger, constituait la priorité. Pour cela, la Jointe proposa de se baser sur le cours du souverain, de le porter à 15 florins 6 sols et d'évaluer les espèces d'or étrangères à proportion du souverain. Après moult hésitations, les membres proposèrent d'établir le marc fin d'or à 366 florins et de ne rien innover en revanche pour le cours des espèces d'argent<sup>62</sup>. Les essais menés sur les espèces d'argent étrangères, et notamment les espèces de France avaient bien montré qu'elles revenaient en fait en dessous du prix proposé dans les hôtels des Pays-Bas. Les membres ne craignaient donc pas que leurs nouvelles monnaies d'argent puissent être «enlevées» par ces espèces d'argent étrangères. Ainsi, le rapport de l'or à l'argent fut fixé à 14<sup>3</sup>/<sub>5</sub>, c'est-à-dire que l'on supposait l'argent être 14 fois trois cinquième plus abondant sur les marchés financiers. *Il faut saper la racine du mal. Il n'y a qu'un remède, à savoir proportionner l'or et l'argent, évaluer autant que possible toutes les espèces qui ont cours légalement et les évaluer un peu moins que nos propres espèces, pour que celles-cy ne soient enlevées et fabriquées par les étrangers*<sup>63</sup>.

61 AGR, JM, 184, lettre des députés du Hainaut, 15 février 1751; 183. Note.

62 AGR, JM, 217, arrangement final, 1749.

63 Rapport de Jacques Bosschaert, cité par Alphonse de WITTE, Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint-Empire Romain, t. 3, Anvers 1899, p. 287.



Mais le *rétablissement* de la souveraineté passait par la création d'un système monétaire complet capable de répondre aux besoins de tous les administrés en se passant des monnaies étrangères. L'ordonnance du 19 septembre 1749 créa ainsi sept sortes de monnaies. Les doubles souverains de même titre et de même poids que l'ancien, c'est-à-dire  $22\frac{3}{4}$  carats d'or fin en aloi et de  $22\frac{466}{5733}$  de taille au marc. Ils devaient donc avoir cours pour 15 florins 6 sols argent de Flandre et 17 florins 17 sols argent courant, selon l'avis de la Jointe. Les souverains simples, de même titre que le double mais de poids moitié moindre, devaient avoir cours pour 7 florins 13 sols argent de Flandre et 8 florins 17½ sols argent courant; une nouvelle monnaie d'argent de haut aloi (dix deniers 11½ grains d'argent) dont l'unité devait être le ducaton à la reine dont il y aurait des demis, des quarts et des huitièmes; de nouveaux escalins au même titre des anciens (6 deniers 23½ grains d'argent); des pièces de bas aloi contenant 5 deniers d'argent fin, ainsi que des demis desdites pièces, et enfin, quelques liards et double liards, selon les dispositions de 1745. En contrepartie, le cours des pièces étrangères fut interdit<sup>64</sup>.

Le système de 1749 connut des ajustements importants car le rapport or-argent défini cette année-là manqua son objectif. Bruxelles avait établi deux proportions: une établie sur la valeur numérique (1 à  $14\frac{148}{288}$ ) et l'autre sur la valeur métallique (1 à  $14\frac{197}{288}$ ). Toutefois, il fallait bien tenir compte, encore et toujours, des évaluations étrangères. D'ailleurs, les conventions entre souverains se multipliaient. Marie-Thérèse d'Autriche faisait attention à convenir du prix de l'or et de l'argent en harmonie avec les évaluations des États voisins<sup>65</sup>. Malgré cela, les Pays-Bas se trouvèrent confrontés à une relative abondance de l'or et une disette de l'argent qui fixa le pays. L'approvisionnement s'essouffla:

*Il se trouve tout au plus 5 600 000 matières d'escalins y compris ceux de la Recette générale et qu'au plus de 500 000 de l'aloï pour en faire des pièces de 5 sols et 10 liards, ce qui iroit à la valeur de 84 000 florins peu plus, à quoi ajoutant 200 000 en valeur de haut aloï, qui est toute la valeur d'argent dont la monnaie est pourvue pour le présent<sup>66</sup>.*

En mars 1752, il fut ordonné aux ateliers de recevoir tous les escalins indifféremment, sans rejeter les étrangers. À partir de cette date néanmoins, les Provinces-Unies décidèrent de réduire le cours des escalins vieux des Pays-Bas, puis, le 8 mars 1752, de les décrier. Bruxelles se trouva dès lors confrontée à une invasion d'escalins vieux décriés et dut attendre, pour les billonner à son tour, que les forges en activité produisent suffisamment de nouvelles menues monnaies d'argent et de cuivre. Dès le 16 mars, Marie-Thérèse interdit d'introduire des vieux escalins depuis les pays étran-

64 Ordonnance du 19 septembre 1749, Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens, 3<sup>e</sup> série, t. VI, Bruxelles 1887, p. 472-483; AGR, JM, 217, arrangement final, 1749; À l'exception notable des mirlitons de France, des louis à la Croix de Malte, des louis de Noailles, des louis vertugadins, des quadruples d'Espagne, les guinées d'Angleterre, les vieilles pistoles de Louis XIV.

65 En 1753 par exemple, elle signa avec le duc de Bavière pour arrêter la proportion de l'or par rapport à l'argent à 14 ou tout au plus  $14\frac{11}{12}$  marc d'argent pour un marc d'or. AGR, JM, 195, décision du 29 septembre 1753.

66 AGR, JM, 171, lettre du comte de Fraula, 14 mars 1752.

gers, mais rien n'y fit et pendant un an, la spéculation sur ces pièces rognées, en échange d'escalins plus lourds envoyés hors des Pays-Bas, battit son plein. Le billonnement des vieux escalins n'eut lieu qu'en février 1753. Cette disposition n'empêcha nullement les vieux escalins de Liège d'être reçus selon le cours des escalins nouveaux, ce qui fut également cause d'abus intérieurs auxquels Marie-Thérèse tenta de mettre fin également. Elle interdit de recevoir les escalins de Liège en paiement, avec toutefois une concession de taille: elle accepta que ces espèces liégeoises, plutôt que d'être portées aux hôtels des monnaies comme billons, soient librement exporter vers l'étranger pendant un mois. La législation fut-elle connue de tous? Une marchande de Huy, Catherine Elisabeth Parfondry, fut jugée pour avoir introduit des escalins de Liège à Namur<sup>67</sup>.

La tentation demeurait grande de faire varier le poids et l'aloi des matières en fonction des cours extérieurs. En 1753 et 1754, *on étoit tombé d'¼ de grain en dessous de 22 carats pour l'or*<sup>68</sup>. On faisait varier en moins le titre et le poids des pièces tirées de la matière, à proportion toutefois de ce qui était jugé juste nécessaire pour éviter que la fabrication ne coûte trop à l'administration. Il fallut donc procéder à des ajustements en tenant compte, dans cette partie-ci de l'Europe, des parités adoptées par la France (14 ⅞) et la Hollande (14 ¼). La Jointe mit la question à l'ordre du jour dès 1754 et chargea le conseiller Jean Charles Joseph van Heurck de rapporter sur les arrangements à prendre pour baisser les proportions entre les nobles matières. Le conseiller fit son rapport le 30 octobre en expliquant très clairement qu'il était impossible de suivre le pied de l'Empire autrichien. Sa position ne fut pas du goût du président de l'époque: Paul Cordeys. Les deux compères se disputèrent assez vivement. Van Heurck quitta l'assemblée. La Jointe reprit le débat le 10 novembre, mais c'est bien le président Cordeys, également président de la chambre des comptes, qui dicta la consulte du 16 janvier 1755. En réplique, van Heurck manifesta son intention de donner directement son rapport au gouvernement. En réalité, il garda le dossier pour lui, de telle sorte que lorsque l'on en eut besoin encore en 1765 en plein arrangement monétaire avec Francfort, Jean Mienens dut se rendre au domicile de l'ancien conseiller et négociait avec son fils la transmission des papiers<sup>69</sup>.

67 Ordonnance de Marie-Thérèse, Bruxelles, 17 février 1753; Les vieux escalins continuèrent d'avoir cours à 6 sols et un liard argent courant jusqu'en mai 1753; Ordonnance de Marie-Thérèse, Bruxelles, 17 décembre 1753. Au terme de l'article 1<sup>er</sup>, tous ceux qui recevaient les vieux escalins de Liège en paiement s'exposaient à une amende de 100 florins si la somme de la transaction se trouvait inférieure à 10, et au double pour toutes les sommes au-dessus de 10. En cas d'insolvabilité, la prison était requise, pendant six semaines, au pain et à l'eau; AGR, Conseil privé, registre 863, fol. 45, requête du 28 juin 1753.

68 AGR, JM, 164, Rapport du 8 mai 1769, brouillon.

69 AGR, JM, 164, Rapport du 8 mai 1769. Brouillon; 158, Registre ou journal des affaires traitées en la Jointe des Monnoyes commençant le 4 octobre 1754 et finissant l'année 1759; mention du 30 octobre 1754. Jean Charles Joseph van Heurck fut nommé conseiller de la Jointe le 23 juillet 1754; 162. Affaire des papiers de service de Van Heurck, suivie par l'actuaire de la Jointe, Jean Mienens, en 1766; Mienens se transporta chez van Heurck le 2 février 1766. Le fils de ce dernier, Pierre Joseph van Heurck, alors greffier de la Chambre des comptes, s'opposa à la transmission des papiers.

La querelle se vida le 21 avril 1755, date à laquelle on fixa le prix de l'argent à 25 florins et 5 sols argent de change le marc fin. Marie-Thérèse ayant observé que le rehaussement du prix de l'argent avait occasionné la rareté et même fait fuir les espèces vers l'étranger, admettant que les placards de 1749 rataient leur objectif, faute de matière, fixa le ducaton à trois florins un sol argent de change, l'écu à palmes à deux florins et seize sols argent de change. Le rehaussement du prix du métal d'argent eut des effets sensibles, tant et si bien que le drainage vers les ateliers des Pays-Bas permit même la création d'un denier d'argent de haut aloi, la couronne ou pièce de 9 escalins, qui devait circuler pour 2 florins et 14 sols argent de change.

Néanmoins, l'opération de 1755 rendit l'or plus cher en France que dans les Pays-Bas et provoqua donc, en échange du retour de l'argent, la disette de l'or. Celle-ci s'aggrava encore considérablement par les remises en espèces d'or qui eurent lieu pendant la guerre de Sept Ans<sup>70</sup>. En outre, les instances centrales reçurent maintes lettres dénonçant les manquements au respect de la législation aux frontières du territoire. Tout à fait au Nord, voici Bartholomé Haullet, le mayeur de la seigneurie de Neau (Eupen) dans le duché de Limbourg, qui exposa *le peu d'exactitude avec laquelle l'ordonnance du 21 avril 1755 qui règle le cours de ladite province est observée par les principaux négocians en drap*<sup>71</sup>.

#### *La qualité des nouvelles espèces*

La qualité de la fabrication fut remarquée, non seulement par les experts venus de Vienne qui procédèrent aux vérifications, mais aussi chez les pays voisins qui soumettre les pièces au contrôle le plus strict. Le contrôle des boîtes confirma la valeur des opérations. Dans la seule Monnaie d'Anvers, il n'y eut que 606 marcs de doubles souverains sur 27 616 marcs et 1156 marcs de simples souverains sur les 24 344 marcs fabriqués entre 1749 et le 10 avril 1751 qui se soient trouvés en dessous du titre ordonné d'un demi ou d'un quart de grain. Concernant le ducaton de 1750, fabriqué à Anvers pour 29 134 marcs, on ne trouva qu'une seule livraison de 268 marcs en dessous du titre pour toute la période de la première boîte, soit jusqu'en avril 1751. *Depuis ce tems là jusques encore aujourd'hui [1764], toutes les boetes successives ont toujours été trouvées en règle principalement quant au haut alloy*<sup>72</sup>.

L'aloi varia de moins en moins. Si dans les années 1750, on s'écarta quelque peu du respect des remèdes, l'orthodoxie en la matière fut pleinement respectée à partir des années 1760. On apprécie l'exactitude des monnaies à partir des opérations de boîtes des années 1759 à 1767. Pour l'or par exemple, on voit par le tableau suivant qu'on n'épuisa pratiquement pas le remède et qu'à part l'année 1761, les monnayeurs restèrent en dedans des dispositions réglementaires.

70 AGR, Conseil des finances, 7497, Mémoire sur la disette des espèces d'or aux Pays-Bas, 7 octobre 1788.

71 AGR, JM, 160, décret du 2 février 1760 sur la requête des mayeurs de Neau.

72 AGR, JM, 195, lettre du 27 octobre 1764.

Année de la boîte	Mesure	Faiblesse par marc d'œuvre		Pris moins que le remède en poids	Pris plus que le remède en poids
		En poids	En aloi		
1759 et 1760	Faiblesse en poids selon les boîtes	22 as		2 as	
	À l'essai		0 $\frac{3}{4}$ grain		
1761	Faiblesse en poids selon les boîtes	24 $\frac{2}{3}$ as			0 $\frac{2}{3}$
	À l'essai		0 $\frac{3}{4}$ grain		
1762	Faiblesse en poids selon les boîtes	22 $\frac{2}{3}$ as		1 $\frac{1}{2}$ as	
	À l'essai		0 $\frac{3}{4}$ grain		
1763	Faiblesse en poids selon les boîtes	23 $\frac{3}{4}$ as		0 $\frac{1}{4}$ as	
	À l'essai		0 $\frac{3}{4}$ grain		
1764	Faiblesse en poids selon les boîtes	13 as		11 as	
	À l'essai		0 $\frac{3}{4}$ grain		
1765	Faiblesse en poids selon les boîtes	23 $\frac{2}{3}$ as		0 $\frac{2}{3}$ as	
	À l'essai		0 $\frac{1}{4}$ grain		
1766	Faiblesse en poids selon les boîtes	18 $\frac{3}{4}$ as		$\frac{5}{4}$ as	
	À l'essai		0 $\frac{5}{8}$ grain		
1767	Faiblesse en poids selon les boîtes	20 as		4 as	
	À l'essai		0 $\frac{3}{4}$ grain		

Fig. 6: La fabrication des souverains d'or ordonnée au remède de  $\frac{3}{4}$  d'esterlin ou 24 as en poids et  $\frac{3}{4}$  d'un grain en aloi<sup>73</sup>.

De même pour l'argent, les fabricants restèrent au plus près des dispositions définissant le titre et le poids. Ainsi, la qualité de la fabrication ne fit pas défaut. Les comparaisons avec le reste de l'Europe tournèrent à l'avantage des Pays-Bas, tant et si bien d'ailleurs, qu'il fallut pourvoir à la demande. Les forges d'Anvers, Bruges et surtout Bruxelles produisirent pour 40 millions d'espèces monnayées entre 1749 et 1758, et pour 60 millions entre 1759 et 1769.

Il faut dire aussi que la crainte d'être de nouveau envahis par des espèces rognées avait engagée Marie-Thérèse à durcir la législation pour protéger les souverains de toute altération liée à la circulation. Personne ne devait recevoir des monnaies d'or en paiement sans les peser; et pour débusquer les affairistes, introducteurs de pièces allégées, l'article 46 de la loi de 1749 prévoit que tous ceux pris en possession de telles pièces devaient livrer les noms des personnes qui leur avaient donné, jusqu'à ce que

73 AGR, JM, 164, Rapport du 8 mai 1769, brouillon.

le juge ne puisse plus remonter la filière et soit en mesure de condamner celui qui se trouvait à la source du débit. Il s'agissait là, pour les autorités *du remède unique pour prévenir les abus et les inconvénients dont ce pays a été opprimé pendant la dernière guerre dans ces provinces*<sup>74</sup>.

*Un succès européen*

Abot de Bazinghen rapporta à son tour la qualité des monnaies bruxelloises. Dans le tome premier de son ouvrage, il indiqua la valeur du ducaton en ajoutant que *cette monnaie est très recherchée en Hollande comme étant d'un argent très pur*<sup>75</sup>. À Vienne, on importa les souverains d'or pour les imiter. Cependant, les essais généraux ne trouvèrent contredits par quelques essais particuliers rapportés par le Français Jacques Macé de Richebourg. Ce dernier publia en 1764 son fameux *Essai sur la qualité des monnaies étrangères*<sup>76</sup>. Dans cet ouvrage, il accusa plusieurs pièces des Pays-Bas de faiblesse: trois grains en dessous du titre ordonné concernant l'or et deux grains et demi en dessous concernant le ducaton. Pour les autorités bruxelloises, Macé de Richebourg avançait des données inexactes pour détruire la confiance des commerçants dans la monnaie des Pays-Bas. D'ailleurs, elles soulignèrent d'autres inexactitudes concernant des monnaies étrangères, la guinée d'Angleterre, le crusado du Portugal ou le ducats impérial... La guerre d'argent que menaient les puissances commerciales européennes ne passait-elle pas par la désinformation économique? Des pratiques similaires d'utilisation des gazettes pour attaquer les outils financiers des pays voisins, comme les loteries par exemple, ont été repérées. Quoiqu'il en fût, la production des années 1750 rehaussa très sensiblement la qualité des espèces des Pays-Bas dont le prestige s'imposa davantage en Europe. Le conseiller à la direction des Monnaies, Jacques Mienens, fit état du succès des souverains en Allemagne:

*Il est connu du gouvernement que tous nos souverains d'or, tant ceux forgés successivement depuis quelques années que les antérieurs qu'on a pu collecter ou échanger, sont passés en Allemagne, qu'ils y ont été évalués et rendus courables dans les armées de Sa Majesté et les pays des environs où ils doivent même avoir été recherchés préférablement aux autres espèces et principalement à celles faites ou contrefaites de quelques monnaies d'Allemagne*<sup>77</sup>.

Dans quelle mesure ces souverains furent-ils à leur tour imités? Le nombre de fausses espèces d'or et d'argent des Pays-Bas augmenta sensiblement, si l'on s'en rapport aux registres tenus par la Jointe. La guerre de Sept Ans accéléra le phénomène en donnant

74 AGR, JM, 196, lettre de Jacques Mienens, 15 juin 1764.

75 François-André ABOT DE BAZINGHEN, *Traité des monnoies et de la juridiction de la Cour des monnoies, en forme de dictionnaire qui contient l'histoire des Monnoies des anciens peuples Juifs, Gaulois et Romains*, t. 1, Paris 1764, p. 379.

76 *Essai sur la qualité des monnaies étrangères et sur leurs différents rapports avec les monnaies de France*, Paris 1764, 58 p.

77 AGR, JM, 196, lettre de Jacques Mienens, 15 juin 1764. Sur Jacques Mienens, voir la notice de BRUNEEL, *Les grands commis du gouvernement des Pays-Bas autrichiens* (voir n. 14), p. 420-422.

cours aux souverains dans les armées de Marie-Thérèse et dans plusieurs états de l'Empire. Une fois évalués et rendus coursables, ils ont été recherchés prioritairement et imités, notamment en Prusse. De même, on trouva des faux souverains en Moravie en 1759. Il s'agissait de huitième de ducats que l'on dorait superficiellement. L'administration des Monnaies craignit grandement le retour de ces espèces vers les Pays-Bas, une fois la guerre achevée. L'article 24 de l'ordonnance du 19 septembre 1749 spécifiait bien que *personne ne [pouvait] donner ou recevoir en paiement aucune espèce d'or sans la peser*, mais en réalité, *le public [commençait] à se relâcher sur ce point*<sup>78</sup>. Il fallut donc renouveler les ordres auprès des comptoirs de l'impératrice, mais aussi de ceux des villes et des États. Les fausses pièces d'argent furent également repérées assez vite: en 1751, on analysa des faux escalins au coin d'Anvers; en 1759, des faux doubles et simples escalins; en 1763, des fausses demi-couronnes au coin de Bruxelles et de faux escalins; encore en 1765...

Globalement toutefois, les souverains d'or des Pays-Bas sont passés à cette époque pour une valeur sûre, auxquelles il ne fallait pas toucher. L'évaluation soignée qui avait été faite en 1749 des espèces d'or ne fut d'ailleurs pas remise en cause avant 1786. Quand les autorités se demandèrent en 1773 s'il n'était pas opportun de modifier l'évaluation des ducats impériaux d'argent, dont la valeur intrinsèque semblait plus élevée que celle des ducats de Hollande avec lesquels ils se confondaient pourtant, il fut décidé finalement *ne de rien changer à ce qui a été réglé en 1749* pour conserver la juste proportion avec les souverains d'or<sup>79</sup>.

## Conclusion

L'étude de la réforme de 1749 permet de définir la souveraineté monétaire comme une pratique (et non un principe de droit), commune aux acteurs politiques et aux acteurs du marché (ne relevant exclusivement ni des uns ni des autres), de la monnaie comprise comme unité de mesure commerciale et financière. Pour la mener à bien, il est nécessaire d'y associer les détenteurs des métaux, changeurs, orfèvres et surtout banquiers, mais aussi *de se relâcher de ses droits régaux en faveur de [ses] sujets*<sup>80</sup>. Non seulement Marie-Thérèse utilisa les services de la banque Veuve Nettine, qui deviendra en 1762 la première livrançière de l'hôtel des Monnaies de Bruxelles, mais elle accorda un droit de regard sur la fonte aux assemblées d'états, transigea avec les villes comme Liège, Menin ou Ypres. À l'intérieur du territoire, les autorités durent se mettre à l'écoute des corps constitués. L'interdiction de certaines espèces étrangères ne satisfaisait pas les villes frontalières. Les habitants de Chimay et Beaumont, enclavés dans le pays de Liège, firent valoir le préjudice pour leur commerce dès le mois d'octobre 1749; la ville de Walcourt sollicita également la possibilité de recevoir les espèces françaises et liégeoises, à l'instar des habitants de Chimay et de Beaumont, ce qui leur fut concédé, aux uns et autres, car malgré la volonté politique d'appliquer

78 AGR, JM, 196, rapport du 15 juin 1764.

79 AGR, JM, 196, lettre de Jacques Mienens, décembre 1759; 196, rapport du 15 juin 1764; 197; 195, lettre du Baron de Cazier, 27 avril 1773.

80 Ordonnance du 17 décembre 1753 interdisant d'accepter les vieux escalins de Liège en paiement, article 7.

avec rigueur le placard de septembre 1749, l'on ne pouvait contester le bien-fondé de la demande<sup>81</sup>. Tout au plus, Marie-Thérèse exigea que le cours du change et l'égalité de proportion entre les espèces soient observés *pour prévenir les agiotages*<sup>82</sup>.

À ces conditions, seulement, la réforme de 1749 fut un succès. Certes, la compétence de la nouvelle gouvernance des Monnaies fut essentielle. Les membres de la Jointe, issus de la chambre des comptes comme Jacques Bosschaert, ou du conseil des finances comme Paul Cordeys, remplaçaient d'anciens officiers incompétents et subordonnaient donc les hôtels à la rigueur de la gestion comptable. Les choix techniques ont été faits judicieusement, le rapport or-argent fut bien fixé et le système monétaire adopté se révéla pertinent. Cependant, la participation de tous les acteurs de la vie publique belge du XVIII<sup>e</sup> siècle garantit plus sûrement encore la réussite. L'impératrice s'entendit également avec les princes voisins pour harmoniser les cours, comme le firent Albert d'Autriche et Ferdinand de Bavière en 1615. Ces alliances monétaires se pratiquaient depuis le Moyen Âge et restent peu connues. Leur efficacité demeura relative. Elles révèlent toutefois la porosité de l'autorité politique, son caractère contractuel même au plus fort des pratiques absolutistes.

Ce faisant, l'impératrice rétablissait le principe d'une monnaie qui unifie la communauté. Au lendemain des expériences spéculatives européennes des années 1710–1720 qui avaient été si préjudiciables à l'économie des Pays-Bas méridionaux, elle renouvelait le pacte politique qui la liait à ses sujets. *In fine*, l'acte d'autorité inscrit dans ce rapprochement des intérêts des deux sphères d'acteurs, privée et publique, rendit aux Belges la maîtrise de leur économie. Put alors s'opérer cette forme d'appropriation qu'à Bruxelles même Jürgen Habermas repéra<sup>83</sup>. La réforme des *souverains* belgiques confirme le rôle de la monnaie comme puissant instrument anonyme d'intégration sociale.

81 AGR, Jointe des Monnaies, 184, lettre de Jean de Witt, 3 juillet 1754.

82 Ibid.

83 Jürgen HABERMAS, *Citizenship and National Identity. Some Reflections of the Future of Europe*, colloque Identités et différences dans l'Europe démocratique, Approches théoriques et pratiques institutionnelles, Bruxelles, 23–25 mai 1991. Texte non publié cité par Gérard NOIRIEL, *L'identité nationale dans l'historiographie française*, note sur un problème, dans: Jacques CHEVALLIER (dir.), *L'identité politique*, Paris 1994, p. 294–305.





AXEL DRÖBER

LA GARDE NATIONALE LYONNAISE  
SOUS LA RESTAURATION (1814–1830)

Les réinterprétations d'une institution révolutionnaire

Introduction

En 1814, après vingt-cinq ans d'exil, les Bourbons reviennent en France. Le 12 avril, le frère de Louis XVIII et futur Charles X, le comte d'Artois, fête son retour dans la capitale, alors que le roi, lui, entre dans la ville le 4 mai. L'arrivée de d'Artois est un événement singulier, comme le souligne le *Journal des débats*, car avec le comte revient «cette antique et glorieuse maison» qui pendant huit siècles a régné sur la France<sup>1</sup>. La feuille ne manque pas de remarquer que le prince a revêtu l'uniforme de la garde nationale, la milice bourgeoise de Paris, qui s'est rassemblée pour saluer d'Artois. D'autres témoignages insistent sur le caractère solennel du retour du prince, précédant ainsi l'arrivée du roi et la fête donnée en son honneur. Dans ses Mémoires, le chancelier Étienne-Denis Pasquier met l'accent sur l'enthousiasme de la foule qui borde la route d'Artois vers la cathédrale de Notre-Dame et qui acclame frénétiquement celui-ci<sup>2</sup>. Pasquier attribue la réussite de l'événement au concours de la garde nationale, qui maintient l'ordre dans la ville et montre ainsi son adhésion au trône restauré.

Pourtant, le soutien de la bourgeoisie armée est loin d'être acquis avant le retour de la famille royale. La garde nationale est une institution de la Révolution et voit le jour en 1789. En 1790, elle participe à la fête de la Fédération, où elle fraternise avec l'armée et jure fidélité à la Constitution. Elle est institutionnalisée en 1791 et part en guerre contre les troupes autrichiennes et prussiennes qui envahissent le pays. Dès le début de la Révolution, elle est liée à l'érection de la nouvelle nation indépendante et participative. Le citoyen actif, qui sert dans ses rangs, n'a pas seulement le droit de porter les armes, il a aussi celui de participer aux élections parlementaires. De là résulte, au XIX<sup>e</sup> siècle, la mémoire du citoyen-soldat, associant «l'urne et le fusil», comme l'a justement remarqué Mathilde Larrère<sup>3</sup>. Cette mémoire agit sur la perception des contemporains après 1814: nombre de gardes nationaux ont participé à la Révolution et se revendiquent de la tradition de 1789, part essentielle de leur identité.

1 *Journal des débats*, 13 avril 1814.

2 [Étienne-Denis PASQUIER], *Histoire de mon temps. Mémoires du chancelier Pasquier*, publiés par M. le duc d'Audriffret-Pasquier, première partie: Révolution, Consulat, Empire, t. 2: 1812–1814, Paris 1894, p. 343.

3 Mathilde LARRÈRE, *L'urne et le fusil. La garde nationale parisienne de 1830 à 1848*, Paris 2016.

Leur adhésion à la nouvelle monarchie est conditionnée par la façon dont le roi allait ou non réorganiser la garde nationale.

Sur la place publique, la réapparition de la garde nationale est vivement commentée et débattue. L'état-major de la garde nationale est soucieux d'afficher le royalisme de la troupe et d'assurer la continuité de la bourgeoisie armée pendant le retour des Bourbons. Le général Dessolles ordonne aux gardes nationaux d'enlever la cocarde tricolore, symbole de la Révolution, pour la remplacer par la cocarde blanche, signe de la maison des Bourbons et de la monarchie héréditaire<sup>4</sup>. L'opinion publique est quant à elle attentive à la question de savoir si l'héritage de 1789 va être maintenu. Ni le *Journal des débats* ni le chancelier Pasquier ne mentionnent la cocarde blanche, signe que celle-ci ne fait pas l'unanimité. La feuille est de tendance modérée et défend la monarchie constitutionnelle, tandis que le chancelier est issu de l'élite administrative de l'État où il a fait une belle carrière et compte ainsi parmi les bénéficiaires de la Révolution. Or la cocarde blanche et l'uniforme de la garde nationale représentent deux régimes politiques en conflit depuis la Révolution. La cocarde blanche représente depuis 1793 la contre-Révolution, puis, à partir de 1815, la Terreur blanche qui éclate dans le sud de la France à la suite de la chute de Napoléon<sup>5</sup>. L'uniforme de la garde nationale, au contraire, est celui de la victoire des armées révolutionnaires à Valmy et à Jemappes en 1792<sup>6</sup>. Cela explique l'enthousiasme du *Journal des débats* et de Pasquier devant la parade des bourgeois armés dans les rues de la capitale.

Dans ce contexte, la Restauration de 1814 et 1815 signifie moins une rupture que le retour et le maintien des institutions issues de 1789. Elle est marquée par une «discontinuité», terme qui a été défini comme une «pluralité d'expériences, qui tiennent non seulement à l'incertitude du futur [...], mais plus généralement à la cassure du fil du temps<sup>7</sup>». L'historien allemand Reinhart Koselleck définit l'expérience comme un processus de compréhension et d'appréhension<sup>8</sup>. Les acteurs observent et interprètent leur environnement en fonction des expériences antérieures, portées par les contemporains de la Révolution et transmises à la génération suivante<sup>9</sup>. De là résulte un «espace d'expériences» qui varie selon les groupes de la société et exprime les différents rapports à l'histoire récente du pays. Les acteurs considèrent l'ordre social et politique de la Restauration en fonction de la Révolution. Celle-ci signifie pour les uns le progrès et l'avènement du citoyen moderne, pour les autres la perte de la société traditionnelle et de la religion. Les acteurs adoptent alors une opinion et un com-

4 Louis GIRARD, *La garde nationale, 1814–1871*, Paris 1964, p. 23.

5 Bertrand GOUJON, *Monarchies postrévolutionnaires 1814–1848*, Paris 2012, p. 74–75.

6 Alan FORREST, *The Legacy of the French Revolutionary Wars. The Nation-in-Arms in French Republican Memory*, Cambridge 2009, p. 21.

7 Emmanuel FUREIX, Judith LYON-CAEN, Introduction. Le désordre du temps, dans: *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle* 49 (2014), p. 7–17, ici p. 10.

8 Reinhart KOSELLECK, »Erfahrungsraum« und »Erwartungshorizont« – zwei historische Kategorien, dans: Ulrich ENGELHARDT, Volker SELLIN, Horst STUKE (éd.), *Soziale Bewegung und politische Verfassung. Beiträge zur Geschichte der modernen Welt*, Stuttgart 1976, p. 13–33, ici p. 17–18.

9 Nikolaus BUSCHMANN, Horst CARL, Zugänge zur Erfahrungsgeschichte des Krieges. Forschung, Theorie, Fragestellung, dans: Nikolaus BUSCHMANN, Horst CARL (éd.), *Die Erfahrung des Krieges. Erfahrungsgeschichtliche Perspektiven von der Französischen Revolution bis zum Zweiten Weltkrieg*, Paderborn et al. 2001, p. 11–26, ici p. 18.

portement en vue de changer et d'améliorer les conditions de la société, ce que décrit Koselleck en employant l'expression »horizon d'attente<sup>10</sup>«. L'époque moderne, entamée par la Révolution, serait marquée par un changement continu, car l'expérience crée sans cesse des attentes que le présent n'est pas en mesure de satisfaire. L'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle et ses multiples révolutions, révoltes et conflits en donne alors un exemple très parlant.

Dans ce contexte, la Restauration ne représente pas simplement un retour vers l'Ancien Régime, mais aussi le début d'un régime politique qui malgré lui doit composer avec l'histoire et trouver un compromis entre les ennemis et les défenseurs de 1789. Pour les premiers, le règne de Louis XVIII promet le rétablissement des institutions traditionnelles, notamment de la monarchie héréditaire et du catholicisme. Les seconds, au contraire, veillent attentivement à ce que le roi et le gouvernement garantissent la continuité des acquis révolutionnaires et des institutions libérales. La réaction au retour du roi varie, selon que les acteurs ont eux-mêmes vécu la Révolution de 1789 ou que cette expérience est transmise par le biais d'une interprétation souvent intentionnée, aboutissant à la construction d'une mémoire sélective et destinée ou à légitimer ou à combattre le règne des Bourbons. La Révolution est alors un passé qui ne passe pas, comme le montre le phénomène de la garde nationale. Cette dernière, après 1814, est instrumentalisée pour justifier la nécessité d'oublier, voire de combattre la Révolution et l'émancipation populaire qui a mené à la Terreur. D'autres y voient la preuve de l'ascension de la bourgeoisie et justifient le maintien du régime libéral, comme la liberté de la presse ou encore le Parlement.

La présente étude se penche d'abord sur la question de savoir en quoi l'expérience révolutionnaire est-elle un enjeu essentiel de l'organisation des forces armées et du maintien de l'ordre public pendant la Restauration. Comment la politique sécuritaire du gouvernement est-elle appliquée dans les villes et communes du royaume? Quel rôle la mémoire de la Révolution joue-t-elle dans l'appréhension des besoins, contraintes et possibilités d'un maintien de l'ordre public efficace? Quel est en même temps le rapport des bourgeois armés à l'autorité – celle du maire, du préfet, du gouvernement et du roi lui-même? Quelle est l'attitude des membres de la garde nationale? De quelle manière font-ils leur service, quand et pourquoi font-ils montre d'une discipline parfaite ou, au contraire, manquent-ils à leur devoir, se livrent-ils à l'insubordination et contestent-ils la légitimité de l'autorité? Quelles sont leurs revendications?

Pour apporter des éléments de réponse à ces questions, l'analyse privilégie le cas de Lyon, deuxième ville du royaume, dont l'histoire se distingue nettement de celle de la capitale. Alors que beaucoup d'études sur la garde nationale mettent l'accent sur Paris, arguant d'un supposé rôle secondaire de la province, un décentrage du regard aide non seulement à appréhender la portée du phénomène de l'armement bourgeois pendant la Restauration, mais aussi à rappeler la mémoire propre et singulière de la Révolution dans les villes de province. Dans le cas lyonnais, cette mémoire s'est longtemps focalisée sur l'année 1793 – date à laquelle la ville est prise par les troupes de la Convention nationale après s'être opposée au parti local des Jacobins. La garde nationale est intimement liée à cet épisode, car elle participe au soulèvement des sec-

10 Ibid.

tions modérées contre l'administration jacobine et beaucoup de gardes nationaux combattent contre les troupes révolutionnaires pour défendre la ville et préserver son autonomie. Ainsi, l'étude cherche à combler la double lacune dont souffre la recherche sur la garde nationale française. D'abord, la plupart des ouvrages et analyses privilégient la phase de création de la bourgeoise armée pendant la Révolution française et délaissent l'histoire de l'institution pendant le XIX<sup>e</sup> siècle<sup>11</sup>. L'évolution de l'idée et du mythe de l'armement bourgeois n'est donc pas prise en considération. Ensuite, la méthodologie se limite à une histoire purement institutionnelle, certes indispensable à la connaissance de la garde nationale, mais qui ne la remplace pas dans le contexte postrévolutionnaire<sup>12</sup>.

L'analyse se concentre encore sur le point de vue des contemporains, leur rapport à l'histoire de leur ville et de leur pays ainsi que leur appréhension du futur. Les interrogations sur leur société et le passé révolutionnaire rejoignent celles sur l'avenir du nouvel ordre politique qu'incarne la Restauration, et notamment sur sa capacité de rassembler les Français. L'étude procède en deux temps pour se concentrer d'abord sur l'installation du régime de Louis XVIII et l'inauguration d'une nouvelle politique sécuritaire par le biais de la réorganisation de la garde nationale; ensuite, le regard se dirige vers les gardes nationaux pour mettre l'accent sur l'impact de l'identité bourgeoise et le poids de la tradition révolutionnaire dont se revendiquaient les Lyonnais. L'analyse se fonde sur des archives variées et émanant des différents acteurs. Aux sources officielles – décrets, proclamations, circulaires et dossiers des autorités –, permettant de décrire l'adaptation de la garde nationale au règne des Bourbons, s'ajoutent les écrits des membres de la milice lyonnaise – réclamations ou requêtes illustrant le rapport des gardes nationaux à l'institution, à son passé révolutionnaire et à son intégration à la monarchie restaurée.

### Affirmer l'autorité du roi: la réorganisation de la garde nationale lyonnaise pendant la première et la seconde Restauration

À son retour, le roi se trouve confronté à la nécessité d'imposer le monopole de la violence et de contrôler l'espace public. À ses yeux, les troupes régulières, issues de la Grande Armée napoléonienne, entretiennent un esprit bonapartiste, un soupçon conforté par l'épisode des Cent-Jours en 1815<sup>13</sup>. Les autres forces, comme la gendarmerie, qui subit une complète réforme après les Cent-Jours, n'ont pas les effectifs suffisants pour assurer seules le service d'ordre<sup>14</sup>. Pour combler ce manque, les Bour-

11 À cet égard, la synthèse de Roger Dupuy est très parlante: dix chapitres sont consacrés à la Révolution, alors que les six autres retracent l'histoire de 1795 jusqu'à 1872! Roger DUPUY, *La garde nationale 1789–1872*, Paris 2010. Avec Serge Bianchi, Dupuy signe un ouvrage collectif dont deux tiers des contributions portent sur la Révolution, Serge BIANCHI, Roger DUPUY, *La garde nationale entre nation et peuple en armes. Mythes et réalités, 1789–1871*, Rennes 2006.

12 Georges CARROT, *La garde nationale (1789–1971). Une force publique ambiguë*, Paris 2001. Mathilde Larrère se base sur une «histoire politique à la rencontre de l'histoire institutionnelle», mais ne dépasse que rarement et ponctuellement cette dernière. LARRÈRE, *L'urne* (voir n. 3), p. 11.

13 William SERMAN, Jean-Paul BERTRAUD, *Nouvelle histoire militaire de la France 1789–1919*, Paris 1998, p. 203.

14 Arnaud-Dominique HOUTE, *Le métier de gendarme au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes 2010, p. 52.

bons ont recours à la garde nationale, considérée comme une force modérée, bien disciplinée et exclusivement intéressée au maintien de la tranquillité publique<sup>15</sup>. Elle représente une garantie contre les mouvements armés incontrôlables qui, depuis les massacres de Septembre en 1792 jusqu'à la Terreur blanche de 1815, remettent en question le monopole de l'État. La garde nationale a une forte tradition locale, ses origines remontent au temps de la Ligue, lorsque les milices bourgeoises remplacent les troupes des métiers pour maintenir l'ordre dans la ville<sup>16</sup>. Après 1814, Louis XVIII affirme le principe d'un service local et sédentaire, la garde nationale de la Restauration ne peut être déployée qu'à l'intérieur d'une même commune. Le risque d'une fraternisation des forces armées à l'échelle régionale, voire nationale, semble désormais impossible.

Pourtant, le retour de l'empereur met en évidence le manque de légitimité de Louis XVIII non seulement au sein de l'armée, mais aussi de la garde nationale, qui ne se mobilise pas pour défendre les Bourbons<sup>17</sup>. Si le roi envisage malgré les Cent-Jours de maintenir la garde nationale, il doit assurer la discipline des bourgeois. Pour arriver à ce but, il inaugure, dès juillet 1814, la Décoration du Lys, un ordre initialement décerné à tous les gardes nationaux après qu'ils ont assisté à une parade en présence du roi<sup>18</sup>. Après les Cent-Jours, les gardes nationaux sont tenus de prêter un serment pour obtenir la médaille: ils jurent de rester fidèles au roi et de défendre les droits de succession au trône de sa famille<sup>19</sup>. Le décernement du lys sert de rite initiatique, il permet de créer une identité au sein de la troupe, d'affirmer le roi comme commandant des forces armées du royaume et de construire une relation d'obédience entre les soldats et le souverain<sup>20</sup>.

La Décoration du Lys repose sur la construction d'une garde prétorienne, qui serait au service exclusif du trône. L'ordre revêt ainsi des formes traditionnelles d'acclamation et d'hommage de l'Ancien Régime, ce qui ne fait pas l'unanimité au sein du régime. Le gouvernement insiste sur le respect de la Révolution. Le Lys rompt avec la tradition de la garde nationale qui, lors de la fête de la Fédération, en 1790, a déjà prêté fidélité à la Constitution, par laquelle elle est institutionnalisée un an plus tard, en 1791. Pendant la Restauration, le ministre de l'Intérieur Joseph-Henri-Joachim Lainé cherche à maintenir le serment sur la Constitution et exige des officiers de la garde nationale à l'occasion de leur investiture qu'ils jurent «fidélité au roi, obéissance à la Charte constitutionnelle et aux lois du Royaume»<sup>21</sup>. Lainé fait preuve de son attachement à la monarchie et aux institutions libérales à la fois. Il lui semble inconcevable d'exclure la Constitution, octroyée en 1814 par Louis XVIII lui-même, et les lois garanties par celle-ci du serment de fidélité de la force armée.

15 CARROT, La garde nationale (voir n. 12), p. 221.

16 André CORVISIER, Art. «Milices bourgeoises», in: Lucien BÉLY (éd.), Dictionnaire de l'Ancien Régime. Royaume de France, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, Paris 1996, p. 832-834, ici p. 833.

17 CARROT, La garde nationale (voir n. 12), p. 221.

18 Ordonnance royale du 10 juillet 1814, Archives nationales (AN): F9 359.

19 Ordonnance royale du 15 avril 1816, in: Le Constitutionnel, 18 avril 1816.

20 Christina SCHRÖER, Republik im Experiment. Symbolische Politik im revolutionären Frankreich (1792-1799), Köln 2014, p. 343.

21 Lettre aux préfets, 3 juin 1816, AN: F9 378.

Toutefois, le serment selon l'ordonnance royale de 1814 reste en vigueur et est même médiatisé par une lithographie publiée en 1816 et qui montre deux gardes nationaux prêtant fidélité à leur roi, représenté *in effigie* par un buste de Louis XVIII<sup>22</sup>. La propagande du régime cherche à prouver la position supérieure du roi qui plane au-dessus des débats politiques; elle vise à conforter la monarchie et à lui donner un caractère immuable<sup>23</sup>. L'intention de Louis XVIII est d'écarter la garde nationale des âpres débats qui agitent les partis politiques au sujet de la signification et du rôle des institutions de la Révolution. Des penseurs ultraroyalistes, comme l'écrivain Joseph de Maistre ou le député Louis de Bonald, remettent publiquement en cause le système constitutionnel, alors que les libéraux, comme l'idéologue Benjamin Constant ou le doctrinaire Pierre-Paul Royer-Collard, défendent le respect de la Charte et du Parlement<sup>24</sup>.

La bourgeoisie armée ne reste pas en dehors de ces conflits idéologiques, malgré la propagande officielle. La promotion d'une certaine image de la garde nationale, celle d'une garde prétorienne obéissant au roi et insensible aux tentatives d'instrumentalisation de la part des partis, est non seulement remise en question par les libéraux au sein du gouvernement et de l'opposition. Aussi, les forces réactionnaires, dont la figure de proue est le comte d'Artois même, frère de Louis XVIII et futur Charles X, essaient d'instrumentaliser la garde nationale. Nommé par le roi commandant général des gardes nationales du royaume en 1814, d'Artois obtient ainsi le pouvoir sur environ 500 000 bourgeois armés<sup>25</sup>. Le prince envisage d'imposer directement son commandement au détriment du ministère de l'Intérieur, responsable de l'organisation de la garde dans les villes et communes du royaume. Les Cent-Jours servent de prétexte pour resserrer le contrôle: d'Artois crée en 1815 un comité de trois inspecteurs généraux présidant un réseau d'inspecteurs dans tous les départements<sup>26</sup>. Le comité d'Artois, essentiellement composé d'ultraroyalistes, permet de veiller au recrutement d'officiers considérés comme politiquement sûrs, c'est-à-dire gagnés à la cause des Bourbons et le plus souvent hostiles aux bénéficiaires de la Révolution.

D'Artois projette de restructurer la garde nationale et de la mettre au service des ultraroyalistes. Ce faisant, son comité cherche l'appui de l'administration locale. En charge du recrutement et du service des bourgeois armés, cette administration dépend du ministère de l'Intérieur, par l'intermédiaire du maire et du préfet. Dans le cas de Lyon, l'éloignement de l'administration centrale laisse cependant une importante marge de manœuvre aux acteurs locaux. D'Artois nomme le maréchal de camp Gabriel de Savaron inspecteur du département du Rhône<sup>27</sup>. Celui-ci collabore étroi-

22 Cf. »Fidélité et Dévouement. Dédicé à la Garde-Nationale de Paris Serment prêté par ceux de ses Membres qui reçoivent la Nouvelle décoration – accordée par Sa Majesté«, 1816 (BnF, collection de Vinck, n° 9135).

23 Natalie SCHOLZ, *Die imaginierte Restauration. Repräsentationen der Monarchie im Frankreich Ludwigs XVIII.*, Darmstadt 2006, p. 84.

24 Emmanuel FUREIX, *La France des larmes. Deuils politiques à l'âge romantique*, Seyssel 2009, p. 29–30; GOUJON, *Monarchies* (voir n. 5), p. 88–89.

25 CARROT, *La garde nationale* (voir. n. 12), p. 233.

26 *Ibid.*, p. 228.

27 Georges RIBE, *L'opinion publique et la vie politique à Lyon lors des premières années de la seconde Restauration. La réaction ultra et l'expérience constitutionnelle, 17 juillet 1815–9 janvier 1822*, Paris 1957, p. 114.



tement avec le préfet du même département et le maire de Lyon afin d'imposer une politique sécuritaire tenant compte des décrets royaux, tout en consolidant l'influence réactionnaire. Afin de faire oublier leur soutien à l'Empire et d'assurer leur carrière dans la nouvelle administration, ces derniers sont soucieux d'afficher leur loyauté envers les Bourbons. Les maires de Lyon, qui se succèdent à court intervalle pendant la première Restauration, incarnent ces retournements: nommé sous Napoléon, le comte d'Albon s'empresse, lorsque la chute de ce dernier semble inévitable, de faire arborer le drapeau blanc à l'hôtel de ville, puis d'aller à Paris en mai 1814 afin d'assurer au roi la loyauté de sa ville. Son successeur, le comte de Fargues, qui prend ses fonctions la même année, applaudit d'abord au retour de Napoléon lors des Cent-Jours, pour le condamner aussitôt dès que Louis XVIII revient au pouvoir en 1815<sup>28</sup>. Le préfet, le comte de Chabrol de Crouzol, assure sa carrière de la même façon: nommé par Napoléon maître de requête en Italie, puis placé à la tête de la préfecture du Rhône, où les Bourbons le maintiennent jusqu'en 1817<sup>29</sup>, il veille à une application prompte et minutieuse des ordonnances royales portant sur l'organisation de la force publique. Il suit à la lettre le décret du 16 avril 1814, qui organise une garde strictement sédentaire et un recrutement restreint: seuls les bourgeois aisés, payant des impôts directs, y ont accès<sup>30</sup>.

L'organisation de la garde nationale de Lyon obéit en même temps aux logiques locales du service bourgeois et à une identité collective issue de l'expérience révolutionnaire. La phase radicale de la Révolution, entamée avec la chute de la monarchie, l'arrestation des Girondins et la mise à mort de Louis XVI, est un chapitre particulièrement douloureux: la ville a connu en 1793 un conflit meurtrier entre modérés, soutiens du ministre girondin Rolland, et Jacobins, derrière le président du conseil général, Marie-Joseph Chalier, étroitement lié aux sans-culottes<sup>31</sup>. Lorsque les Jacobins sont défaits aux élections municipales de février 1793, ils prennent l'hôtel de ville afin d'imposer leur propre candidat au poste de maire. Les sections modérées se révoltent en mai et arrêtent Chalier, condamné à mort par un tribunal spécial. En réaction à l'exécution du Jacobin, la Convention nationale envoie alors des troupes dirigées par le général Kellermann, qui prennent la ville d'assaut. Les affrontements et surtout la répression qui suit la défaite de Lyon font près de 2000 victimes parmi la population locale<sup>32</sup>. La plaine des Brotteaux, lieu des exécutions de masse menées par les révolutionnaires, devient rapidement un lieu de mémoire. Deux ans plus tard, les Lyonnais y élèvent une pierre commémorative en l'honneur de leurs concitoyens qui ont péri pendant la répression<sup>33</sup>.

28 Art. »Jean-Joseph Méallet, comte de Fargues«, in: Adolphe ROBERT, Edgar BOURLOTON, Gaston COUGNY (éd.), *Dictionnaire des Parlementaires français comprenant tous les Membres des Assemblées françaises et tous les Ministres français depuis le 1<sup>er</sup> Mai 1789 jusqu'au 1<sup>er</sup> Mai 1889*, t. 2, Paris 1889, p. 601.

29 Art. »Chabrol de Crouzol (Christophe, comte de)«, in: *ibid.*, p. 17–18.

30 Ordonnance royale du 16 juillet 1814, AN: F9 359.

31 Jean ÉTÈVENAUX, *Lyon 1793. Révolte et écrasement*, Lyon 1993, p. 38–40.

32 Michel BIARD, 1793. *Le siège de Lyon, entre mythes et réalités*, Clermont-Ferrand 2013, p. 82–84.

33 Bruno BENOÎT, *Garde nationale et tensions sociales à Lyon, 1789–1871*, in: BIANCHI, DUPUY, *La garde nationale* (voir n. 11), p. 441–450, ici p. 448.

L'expérience révolutionnaire favorise l'influence des ultraroyalistes à partir de 1814. Ils instrumentalisent le souvenir de 1793 afin d'imposer leur politique sécuritaire et de contrôler la ville. Bruno Benoît montre que l'interprétation de la répression engendre une « mémoire tournée vers le passé<sup>34</sup> ». À partir de thermidor, des écrivains et philosophes lyonnais décrivent les horreurs de la guerre civile. Antoine François Delandine, dans son « Tableau des prisons de Lyon », publié en 1797, les interprète comme une divine punition s'abattant sur la France après la chute de l'Ancien Régime<sup>35</sup>. Cette lecture reste particulièrement présente après 1814 et sert de prétexte à la réorganisation de la garde nationale comme force de la monarchie héréditaire. Devant le conseil municipal, d'Albon déclare, en juin de cette année, que les bourgeois armés de la ville sont encore « les soldats de 1793 », ceux qui ont organisé la défense de la ville face aux troupes envoyées de Paris et qui, aux yeux du maire, ont fait preuve de leur fidélité aux Bourbons<sup>36</sup>. Dans ce discours, l'opposition de la ville à l'armée révolutionnaire est interprétée comme un engagement en faveur de la monarchie, alors que les Lyonnais ont surtout défendu leur autonomie face aux Chaliés, soupçonnés d'agir sous l'influence du Comité de salut public de Paris<sup>37</sup>.

La reprise en main de la garde nationale par le maire et le préfet passe d'abord par une restriction numérique de la troupe. Le conseil de recrutement, présidé par d'Albon puis par de Fargues, est ainsi en mesure de contrôler directement l'accès à la garde nationale, qui n'est pas ouverte à tous les habitants. En 1821, 2100 bourgeois servent dans ses rangs, soit 1,6 % de la population lyonnaise, un taux assez faible en comparaison avec celui de Paris, où 7 % des hommes effectuent un service actif<sup>38</sup>. La garde nationale compte trois légions de deux bataillons chacune, et ceux-ci se composent chacun de quatre compagnies de chasseurs et de quatre compagnies de grenadiers<sup>39</sup>. Il faut encore nuancer l'importance numérique de la garde nationale car l'élan des bourgeois au début des années 1820 fait défaut et les problèmes disciplinaires se multiplient, beaucoup de bourgeois manquant à leur service<sup>40</sup>. La tendance à réduire les effectifs devient particulièrement palpable au lendemain des Cent-Jours, pendant lesquels Napoléon a armé 12 000 Lyonnais<sup>41</sup>. Le gouvernement militaire et la préfecture souhaitent revenir en arrière et réorganisent les compagnies à partir de listes de recrutement plus restreintes. L'organisation menée par la municipalité a pour résultat

34 Bruno BENOÎT, *L'identité politique de Lyon. Entre violences collectives et mémoires des élites (1786–1905)*, Paris 1999, p. 89.

35 Ibid.

36 Mairie de Lyon, conseil municipal, séance du 13 juin 1814, archives municipales de Lyon (dorénavant: AmL): 1219 WP 15.

37 ÉTÈVENAUX, *Lyon 1793*, p. 82–84.

38 Pour Lyon cf. État de situation de la Garde Nationale, 1<sup>er</sup> novembre 1821, AmL: 1219 WP 3. Pour Paris Tableau de service de la Garde Nationale de juin 1816, AN: F9 667/668.

39 La première légion englobe le nord de la ville avec le faubourg de la Croix-Rousse jusqu'à la place des Célestins, la deuxième comprend le faubourg Guillotière et le sud de la presque île jusqu'à Perrache, tandis que la troisième légion couvre la vieille ville, autour du quartier Saint-Jean, une partie de la rive gauche de la Saône et le faubourg de Vaise.

40 Rapport de la 10<sup>e</sup> division militaire, 20 juillet 1818, archives départementales du Rhône (dorénavant: AdR): R 1517.

41 RIBE, *L'opinion* (voir n. 27), p. 203.

un nombre insuffisant de bourgeois armés comparé aux besoins d'un maintien de l'ordre efficace, et par conséquent une dégradation de la sécurité publique<sup>42</sup>.

À la suite des Cent-Jours, l'administration procède aussi à une épuration du corps des officiers et à la nomination de candidats loyaux à la monarchie et aux Bourbons. Le choix fait par le maire et le préfet de concert avec l'inspecteur Savaron montre que les autorités confient le haut commandement aux grands notables appartenant aux élites royalistes. Claude de Rivérieulx de Chambost, nommé commandant de la garde nationale en 1817, est issu d'une famille de la vieille noblesse et compte, avec une contribution de presque 4000 francs par an, parmi les rentiers lyonnais les plus riches<sup>43</sup>. Le colonel de l'état-major, Joseph de Thoy, paye en 1821 une contribution foncière de presque 7000 francs. Des études sur les élections parlementaires montrent que les membres de la grande propriété votent principalement pour des candidats proches des ultraroyalistes<sup>44</sup>. Parmi les 91 officiers, depuis le grade de capitaine jusqu'au commandant de la garde nationale, 15 sont, selon le terme des registres, »propriétaires rentiers«, des notables donc qui vivent exclusivement de leur bien immobilier. Six ont le droit de candidater eux-mêmes pour le Parlement, payant le cens requis de 1000 francs<sup>45</sup>. Le service dans la garde nationale permet à ceux-ci de faire preuve de leur loyauté aux Bourbons et à la monarchie. Ils augmentent leur prestige social en se sacrifiant pour l'ordre public et la tranquillité de leurs concitoyens. Chambost est ainsi élu en 1821 à la Chambre, où il siège à l'extrémité droite avec les ultraroyalistes<sup>46</sup>. Le colonel de la troisième légion, le propriétaire rentier et adjoint au maire Jean de Lacroix-Laval, est promu à la fonction de maire de Lyon par le gouvernement Villèle en 1826<sup>47</sup>.

Le rôle du préfet ne se limite pas au recrutement des officiers. Il organise aussi des compagnies d'artillerie, à propos desquelles il renseigne le ministre de l'Intérieur en novembre 1815: dans ces nouvelles unités de deux cents hommes, aucun n'est »anti-royaliste«<sup>48</sup>. Chabrol prend ainsi comme exemple la garde nationale parisienne de 1789, son commandant La Fayette ayant créé dans chaque bataillon une compagnie de canonniers<sup>49</sup>. Le cas de Lyon illustre la façon dont le préfet utilise l'expérience révolutionnaire afin d'accroître le contrôle des autorités sur l'espace public. À l'époque, la création de l'artillerie annonçait une démocratisation et un élargissement du maniement des armes lourdes, qui supposait un important savoir militaire et était réservé auparavant à l'armée professionnelle du roi<sup>50</sup>. Les canons de la garde nationale étaient ainsi devenus un symbole de l'influence populaire dans le maintien de l'ordre

42 Rapport du lieutenant de la police générale, Permon, 29 juillet 1818, AdR: R 1517.

43 État de situation de la garde nationale, 1<sup>er</sup> novembre 1821, AmL: 1219 WP 3.

44 Peter GEISS, *Der Schatten des Volkes. Benjamin Constant und die Anfänge liberaler Repräsentationskultur im Frankreich der Restaurationszeit 1814–1830*, München 2012, p. 202.

45 Cf. Emmanuel de WARESQUIEL, Benoît YVERT, *Histoire de la Restauration 1814–1830. Naissance de la France moderne*, Paris 2002, p. 208.

46 Art. »Chambost (Claude-Marie Rivérieulx, baron de)«, in: ROBERT, BOURLOTON, COUGNY, *Dictionnaire* (voir n. 28), t. 2, p. 31.

47 Maurice AGULHON, Louis GIRARD, Jean-Louis ROBERT, William SERMAN (éd.), *Les maires en France. Du Consulat à nos jours*, Paris 1986, p. 167.

48 Lettre du 1<sup>er</sup> novembre 1815, citée d'après RIBE, *L'opinion*, p. 115.

49 DUPUY, *La garde nationale* (voir n. 11), p. 50.

50 LARRÈRE, *L'urne* (voir n. 3), p. 75.

public et la défense de la nation. La réorganisation de la garde nationale après 1814 remet en question la tradition émancipatrice du service armé, car les canonniers sont exclusivement choisis en fonction de leur loyauté au roi, d'autres bourgeois intéressés de faire partie de ce corps n'y ont pas accès.

Cette organisation permet d'utiliser la garde nationale afin de poursuivre les membres de l'opposition locale et, ce faisant, tout individu soupçonné d'avoir porté atteinte à la monarchie. L'occupation de Lyon par les troupes autrichiennes à la suite des Cent-Jours est l'occasion de mettre en place une répression sévère. Le gouverneur autrichien, le comte de Bubna, crée une commission spéciale afin de punir les bonapartistes et anciens fédérés de Napoléon<sup>51</sup>. Parmi les juges, le gouverneur nomme des officiers de la garde nationale, qui lui ont été fournis par le maire, le comte de Fargues<sup>52</sup>. Parmi ceux-ci se trouve le chef du premier bataillon de la première légion, le négociant Simon Boissieux. Celui-ci est recruté au début de la seconde Restauration, lorsque le maire et le préfet procèdent à l'épuration du corps d'officiers. Boissieux ne compte pas parmi les vétérans de la Révolution et a débuté sa socialisation au sein de la bourgeoisie armée seulement avec la prise de fonctions des ultraroyalistes<sup>53</sup>. Il présente aux yeux du maire une garantie de loyalisme suffisante pour être appelé à juger ses propres concitoyens.

Pourtant, la commission n'est prévue par aucune législation française et émane de la seule volonté des occupants étrangers. C'est de cette démarche que s'offusque le ministre de l'Intérieur dans une lettre au préfet, en soulignant: »L'existence de cette commission [créée par le comte Bubna] est une violation des lois et notamment de l'art. 63 de la Charte constitutionnelle; elle est un attentat aux droits du Roi à qui seul appartient la prérogative de faire juger ses sujets, pour délits commis dans le Royaume<sup>54</sup>«. La Charte exclut tout tribunal extraordinaire et stipule que toute justice émane du roi<sup>55</sup>. Le ministre Vaublanc cherche à rétablir l'autorité du roi dans une ville où elle est remplacée par une politique de punition et de châtement collectif, s'inscrivant dans le cadre de la Terreur blanche, touchant tout le sud du pays après les Cents-Jours<sup>56</sup>. Vaublanc critique le fait que la garde nationale, contrairement à sa mission prévue par le gouvernement, soit impliquée dans cette politique: »Des Français qui font partie d'une garde instituée pour veiller à l'exécution des lois et au maintien de l'ordre public se rendent coupables en participant à de pareilles violations<sup>57</sup>«. Pour le gouvernement, l'emploi de la garde nationale se limite strictement au maintien de la sécurité et doit permettre la mise en place du régime de Louis XVIII. Elle ne doit pas servir de buts politiques et rester en dehors des conflits qui opposent bonapartistes et réactionnaires, soucieux de se venger du retour de l'Empereur<sup>58</sup>.

51 Ordonnance du gouverneur comte de Bubna, 27 juillet 1815, AdR: R 645.

52 Lettre du 25 juillet 1815, AdR: R 645.

53 Contrôle des officiers de la garde nationale, 1<sup>er</sup> novembre 1821, AmL: 1219 WP 3.

54 Lettre du ministre de l'Intérieur, Vaublanc, du 19 octobre 1815, AdR: R 645.

55 [Jacques GODECHOT], *Les Constitutions de la France depuis 1789*, Paris 1979, p. 223.

56 Bruno BENOÎT, *Relecture des violences collectives lyonnaises au XIX<sup>e</sup> siècle*, dans: *Revue historique* 66 (1998), p. 255–285, ici p. 259.

57 Lettre du ministre de l'Intérieur, Vaublanc, 19 octobre 1815, AdR: R 645.

58 GOUJON, *Monarchies* (voir n. 5), p. 74–75.

Malgré l'opposition de Vaublanc, la commission continue son travail et rend des verdicts particulièrement sévères à l'égard des accusés.

Après la fin de l'occupation autrichienne, la municipalité et la préfecture persistent à instrumentaliser la garde nationale, cette fois à des fins de propagande. Celle-ci vise à répandre une interprétation officielle de la Révolution. Les visites des membres de la famille royale offrent ainsi l'occasion d'afficher publiquement le retour de la monarchie dans les lieux clés des événements de 1793 et du siège de la ville ordonné par le gouvernement de Paris. Lors de la visite de la duchesse d'Angoulême, la garde nationale et les troupes de ligne sont rassemblées dans la plaine des Brotteaux pour une imposante parade. Sur trois rangées sont placés le 24<sup>e</sup> régiment de ligne, puis les grenadiers et chasseurs de la garde nationale, puis les troupes de l'armée et de la garde nationale à cheval<sup>59</sup>. L'endroit est hautement symbolique, puisqu'il s'agit du lieu d'exécution des insurgés lyonnais par les troupes de la Convention. Les récits évoquant la visite royale mettent l'accent sur le caractère solennel de la parade et l'allégresse des soldats à la vue de la duchesse: »[un] enthousiasme universel électrisa tous les cœurs; par un mouvement spontané, les soldats élevèrent leurs chapeaux et leurs casques sur la pointe de leurs armes, et les cris mille fois répétés de *vive le Roi ! vive Madame Royale !* les sermens [sic] de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la défense du trône, se mêlant aux acclamations de la multitude, furent répétés sur toute l'étendue de la plaine<sup>60</sup>«. La brochure, publiée en 1814 par l'imprimerie de la préfecture, met l'accent sur l'allégresse qu'auraient éprouvée les gardes nationaux à la vue de la duchesse. Ce sentiment est contrasté par le souvenir du lieu même et doit montrer la capacité des Bourbons à réconcilier les Français avec leur propre histoire. Les bourgeois armés, en défilant dans la plaine des Brotteaux, deviennent acteurs de la mémoire officielle; en jurant de se sacrifier pour la famille royale, ils sont montrés affichant une loyauté indéfectible.

Cependant, l'organisation des forces armées au niveau national ne correspond pas aux intentions du maire et du préfet, qui sont soucieux de maintenir la garde nationale comme un moyen de contrôler l'ordre public et de propager l'interprétation réactionnaire de la Révolution. Le statut de la garde nationale est alors réglé par des décrets à la base législative souvent incertaine. Ce qui lui fait défaut, pour lui assurer une organisation complète et définitive, c'est une loi qui attribue une place, parmi les institutions de la monarchie, à la bourgeoisie armée, car celle-ci n'est pas prise en compte par la réforme de l'armée, entreprise en 1817<sup>61</sup>. Le texte présenté au Parlement par le ministre de la Guerre, Gouvion Saint-Cyr, et entériné par une loi en 1818 prend de court les défenseurs de la garde nationale. La nouvelle loi ne mentionne pas la bourgeoisie armée et montre l'hésitation du gouvernement à pérenniser une institution passée aux mains du parti réactionnaire<sup>62</sup>. En effet, le rôle croissant des ultra-royalistes en son sein est mal vu par les ministres, qui souhaitent garder la main sur les bourgeois armés. Un décret du roi, promulgué peu après la loi sur l'armée, leur

59 [Anonyme], Relation du passage de son Altesse Royale Madame, duchesse d'Angoulême, dans le département du Rhône, et de son séjour dans la bonne ville de Lyon pendant les 6, 7, 8 et 9 août 1814, Lyon 1814, p. 20.

60 Ibid.

61 CARROT, La garde nationale (voir n. 12), p. 236.

62 Ibid.

donne raison: le comité des inspecteurs est dissous et l'entière responsabilité de la garde nationale revient au ministère de l'Intérieur<sup>63</sup>.

### Le soutien de la bourgeoisie armée: la réinterprétation de 1793 et la loyauté à la monarchie

Les requêtes émanant de la garde nationale lyonnaise attirent l'attention sur le fait que la mémoire de la Révolution se réduit souvent au seul événement de la répression menée par les troupes de la Convention en 1793. Cela démontre le succès de la propagande du maire et du préfet, qui ont réussi à propager au sein des officiers et de la troupe une lecture de la Révolution qui met l'accent sur les horreurs de la guerre civile tout en passant sous silence d'autres moments de la Révolution. Ils adoptent ainsi une mémoire sélective dont est exclue toute l'histoire de la garde nationale avant 1793, notamment la promulgation de la Constitution de 1791 et le départ des volontaires de 1792. Ces deux épisodes sont pourtant des moments clés de la monarchie constitutionnelle et de la nation libre et indépendante<sup>64</sup>.

Clément Maucherat-Longpré, vétéran de 1789, adresse en avril 1814 une demande de secours au frère du roi, le comte d'Artois, car il ne parvient plus à nourrir ses quatre enfants avec ses faibles revenus. De surcroît, il est dans l'impossibilité de s'acheter un uniforme pour reprendre le service en tant que grenadier. Pendant la Révolution, il a servi dans la garde nationale de Paris et effectué des patrouilles dans les Tuileries auprès du roi pendant l'hiver, entre 1790 et 1791. Pour prouver la vérité de ses dires, Maucherat relate sa rencontre avec Louis XVI en insistant sur la bonté de celui-ci envers les soldats qui veillaient à sa sécurité<sup>65</sup>. Le roi aurait fait distribuer du vin aux gardes en poste dans les Tuileries pour soulager leur service, particulièrement pénible en raison du grand froid. Maucherat insiste sur sa loyauté aux Bourbons; en tête de sa lettre, il joint un quatrain pour exprimer la joie qu'il éprouve à l'occasion de la visite des Bourbons à Lyon pendant la Restauration<sup>66</sup>. Au sujet de son service pendant la Révolution, il explique à d'Artois que l'enrôlement dans l'armée révolutionnaire, en 1792, avait été une grande déception pour lui. Il regrette l'échec de ses tentatives pour rester auprès du roi et protéger celui-ci contre les attaques des sans-culottes.

L'incorporation de la garde nationale dans les régiments de ligne est aux yeux de Maucherat une trahison commise envers la France. Il revient sur la réaction des Parisiens, en 1792, à la vue des compagnies de gardes nationaux recrutées pour la guerre et soutient que «[...] les habitans [sic] de Paris crièrent à la trahison, lorsqu'ils nous virent en notre nouvel uniforme [celui de l'armée de ligne], que plusieurs soldats furent maltraités et que l'on fit partir cette troupe de Paris, parce qu'elle manifestait hautement son amour pour le Roi». Maucherat explique le départ des volontaires non pas par la menace d'une invasion des troupes autrichiennes et prussiennes, qui en

63 Ibid.

64 FORREST, *The legacy* (voir n. 6), p. 21.

65 Lettres du 19 septembre 1814, AdR: 1 M 162.

66 *Votre entrée en nos murs électrise nos cœurs/ Et du Ciel appaisé [sic], nous prouve les faveurs/ Lyon se trouve heureux de la seule présence/ Des princes qui sont nés pour gouverner la France.* Ibid.

effet assiègent les frontières du pays en 1792<sup>67</sup>. Il décrit le recrutement pour l'armée de ligne comme le résultat de la politique antiroyaliste du gouvernement qui aurait craint, de la part des gardes nationaux, l'amour pour le roi, et interprète la Révolution comme une perte personnelle, le service dans l'armée l'ayant, selon lui, privé de toute possibilité de reprendre son métier à son retour du combat: »La révolution m'ayant ôté tout espoir de bien être, et surtout la perspective que m'offrait, avant la révolution, la partie des Douanes dans laquelle j'étais surnuméraire et où mon père était placé depuis trente ans; je me vis à mon retour de l'armée dans le plus cruel embarras; j'ai lutté contre l'infortune en suivant les sentiers de l'honneur et en refusant d'embrasser des moyens d'existence qui auraient compromis ma délicatesse.« En soulignant que la Révolution l'a livré à la misère, dans laquelle il a pourtant gardé son honneur et sa moralité, Maucherat cherche à se justifier de s'être engagé dans les volontaires.

La requête du médecin lyonnais Toussaint Rapon, rédigée en 1817, est à cet égard plus crédible, car le royalisme affiché par l'auteur, chirurgien dans la garde nationale, s'appuie sur des preuves beaucoup plus tangibles. Rapon a fui la Révolution au moment où éclate la Terreur. Il adresse une demande au ministre de la Maison du roi pour demander l'ordre du Saint-Michel, une distinction qu'il justifie par son attachement aux Bourbons et ses services dans l'armée de Condé, qu'il a rejointe en 1795 à l'âge de 14 ans<sup>68</sup>. À la différence de Maucherat, il n'a pas à se justifier d'un enrôlement dans l'armée révolutionnaire, mais est en mesure, attestation de ses anciens commandants à l'appui, de prouver son engagement dans les troupes royalistes. Il explique d'emblée: »J'ai longtemps servi le Roi, volontairement, dans l'âge le plus tendre et n'ayant d'autres intérêts à défendre que les siens et ceux de mon pays. Je me rappelle avec satisfaction ma conduite passée, mais l'idée d'avoir rempli mon devoir n'ajoutera à mon bonheur que lorsqu'avec une distinction honorable, j'aurai acqui [sic] la certitude que mes services ont été agréables au meilleur des rois et dignes de fixer l'attention de sa majesté<sup>69</sup>.« Rapon souligne son engagement généreux pour la monarchie et met l'accent sur son royalisme. La mémoire de l'émigration et de la lutte contre la Révolution se superpose à celle de la Constitution de 1791 et des victoires de Jemmappes et de Valmy en 1792. Dans ce contexte, l'interprétation des événements de 1793, mise en avant par les magistrats de la ville et du département, donne un sens à son exil, et ses services lui permettent d'espérer une décoration et d'accroître ainsi son prestige social.

Ainsi l'expérience révolutionnaire a pour résultat de renforcer la relation entre bourgeoisie armée et monarchie, notamment dans les moments où le trône est fragilisé. Le 13 février 1820, le duc de Berry, prince héréditaire des Bourbons, est assassiné devant l'opéra de Paris. L'attentat suscite une réaction immédiate des ultraroyalistes, qui pointent la responsabilité du gouvernement de Decazes: ils jugent que sa politique d'allègement de la censure a favorisé la propagation d'idées antimonar-

67 Tim C. W. BLANNING, *The French Revolutionary Wars 1787–1802*, London et al. 1996, p. 71.

68 Lettre du 28 mai 1817, AN: O 3 816. Cf. aussi le contrôle des officiers de la garde nationale, 1<sup>er</sup> novembre 1821, AmL: 1219 WP 3.

69 Ibid.



chiques et incité le sellier Pierre Louvel au meurtre de Berry<sup>70</sup>. Par une adresse au roi, l'état-major de la garde nationale lyonnaise se joint au mouvement de soutien à la famille royale. Les officiers supérieurs y expriment leur profonde douleur face à ce crime et leur inquiétude quant à la continuité de la dynastie. Pour eux, l'attentat résulte «[...] des doctrines perverses qui inondent notre malheureuse France, et qui, en outrageant chaque jour la Majesté du ciel, ébranlent le Trône des Majestés de la terre<sup>71</sup>». Ces «doctrines» sont le mot de ralliement pour les partisans des Bourbons. *La Quotidienne* explique par exemple à ses lecteurs que Louvel n'est que la main du crime, que le vrai coupable se trouve dans les «doctrines régicides<sup>72</sup>». Le journal ultraroyaliste rejoint les propos du procureur général de Paris qui, en 1820, s'offusque des «doctrines pernicieuses<sup>73</sup>».

La réaction de l'état-major lyonnais illustre l'influence de l'expérience révolutionnaire sur la perception de la monarchie parmi les hauts officiers. L'attentat ravive le souvenir de la mort de Louis XVI, du début de la Terreur et de la guerre civile à Lyon. Face au risque de déstabilisation du pouvoir, la garde nationale affirme sa loyauté envers le roi et sa fonction de rempart contre les ennemis de la monarchie. Cela ne vaut pas seulement pour les commandants, mais aussi pour les bourgeois enrôlés dans des unités nouvellement créées au début de la Restauration. Les membres de l'artillerie se livrent, pendant les mois qui suivent l'attentat, à des excès contre la population civile de leur ville. Ils prennent comme cible des habitants soupçonnés – à tort ou à raison – d'avoir une opinion libérale, voire bonapartiste. Ainsi des canonniers, reconnaissables grâce à leur uniforme, sillonnent la ville pour commettre toutes sortes de provocation. Un groupe entre au café Brézard, situé quai de Metz; les artilleurs déchirent les journaux libéraux que le patron a mis à la disposition de ses clients et demandent des journaux plus monarchiques comme le *Drapeau blanc* notamment<sup>74</sup>. Ils traitent le patron de «révolutionnaire» et quittent le lieu sans avoir réglé leurs consommations.

Le gouverneur de police est inquiet face à ces atteintes à l'ordre et note que le comportement des canonniers risque de fragiliser la tranquillité publique<sup>75</sup>. L'atmosphère entre l'artillerie et l'administration est plus tendue en raison de l'arrivée de nouveaux magistrats pendant les années précédentes. En 1817, Albert-Magdeleine-Claude de Lezay-Marnésia est nommé préfet. Proche de Royer-Collard, le chef de file du groupe des libéraux doctrinaires à la Chambre des députés, le nouveau chef du département nomme maire le baron Pierre-Thomas de Rambaud<sup>76</sup>. L'arrivée de proches de l'opposition libérale est vivement critiquée par les canonniers, qui y voient une preuve de la propagation d'idées dangereuses et nuisibles à l'ordre monarchique. Dans un cabaret, un groupe de trois hommes, dont certains sont bien connus de la police pour avoir commis à plusieurs reprises des vols d'argent et des provocations

70 Gilles MALANDAIN, *L'introuvable complot. Attentat, enquête et rumeur dans la France de la Restauration*, Paris 2011, p. 85.

71 Adresse faisant suite à l'assassinat du duc de Berry, s.d., AN: F1cIII Rhône 6.

72 Cit. d'après MALANDAIN, *L'introuvable complot*, p. 47.

73 Ibid.

74 Rapport du 24 mars 1820, AmL: 2 I 35.

75 Rapport du lieutenant de police générale Permon, 9 avril 1820, AdR: 4 M 241.

76 RIBE, *L'opinion* (voir n. 27), p. 166, 171.

publiques, appellent leurs concitoyens à pourchasser les magistrats. Parmi ces hommes se trouve aussi le canonnier lyonnais Vial, en service à l'hôtel de ville. Vial a quitté son poste pour se rendre au cabaret où il explique à ces camarades que »[...] le roi n'[a] nommé dans cette ville que des brigands, que bientôt ils [seront] tous cassés, qu'il [faut] les exterminer [...]»<sup>77</sup>. Cet incident est rapporté par le lieutenant de police au préfet lui-même, lequel le fait suivre au maire de Lyon. La tenue de tels discours dans un lieu public montre que leurs auteurs se sentent dans une certaine mesure intouchables. L'affaire ne semble guère exagérée par la police. Le lieutenant ajoute que ces mêmes hommes sont coupables d'autres agressions et atteintes à l'ordre public<sup>78</sup>. Alors que le procureur du roi décide d'attendre des renseignements supplémentaires, le préfet procède à l'exclusion de Vial<sup>79</sup>.

D'autres incidents montrent la volonté des canonniers de contrôler l'espace public, telles les patrouilles régulières qu'ils effectuent en dehors de leur service ordinaire. Un rapport du lieutenant de police établit que quatre canonniers, le 4 avril 1820, sillonnent la Croix-Rousse et interpellent un passant<sup>80</sup>. Celui-ci est en train de contempler une gravure de la bataille d'Austerlitz exposée à la devanture d'un magasin de tableaux. Les canonniers le traitent de »brigand de Bonapartiste« et le menacent physiquement. Il doit s'éloigner pour échapper à la fureur des gardes nationaux, qui brisent la gravure. L'administration considère que ces bourgeois ont outrepassé leur compétence<sup>81</sup>. À la préfecture, l'affaire est classée comme une »provocation politique«, et le préfet de condamner »[...] l'esprit de turbulence et de provocation qui animent en ce moment quelques hommes appartenant à cette arme [les canonniers] dont l'institution est essentiellement protectrice de la tranquillité publique et de la paix des citoyens et ne saurait être vexatoire et agressive sans compromettre au plus haut point l'ordre public»<sup>82</sup>. La réaction du préfet montre bien que les exactions commises par les canonniers sont considérées comme une attaque à la sécurité de la ville et de ses habitants. La police, à défaut d'un nombre suffisant de témoins, ne procède à aucune investigation supplémentaire<sup>83</sup>. L'état-major de la garde nationale de la Croix-Rousse n'a pas d'intérêt à entamer devant le conseil de discipline un procès qui risquerait de jeter l'opprobre sur toute la troupe et de révéler publiquement l'impunité des canonniers.

Le nombre de ce genre de provocation est limité, comme le montrent les rapports de la police et du préfet. Pourtant, la violente réaction des canonniers à la suite de l'attentat sur le prince distingue cette compagnie des autres unités de la garde nationale lyonnaise, dont les archives ne portent que peu de traces de l'événement. Les exactions qui s'ensuivent illustrent le succès de l'ancienne administration du préfet Chabrol à créer un esprit de corps autour des Bourbons. Le dévouement ultraroyaliste des canonniers devient rapidement un problème de sécurité<sup>84</sup>. La nouvelle

77 Lettre du préfet Lezay-Marnésia au maire Rambaud, 15 avril 1820, AdR: 4 M 241.

78 Lettre du 31 mars 1820, AdR: 4 M 241.

79 Lettre du 15 avril 1820, AdR: 4 M 241.

80 Ibid.

81 Ibid.

82 Lettre du préfet Lezay-Marnésia au lieutenant de police, 15 avril 1820, AdR: 4 M 241.

83 Rapport du lieutenant de police générale Permon, 9 avril 1820.

84 Lettre du maire Rambaud au préfet Lezay-Marnésia, 20 février 1819, AdR: R 1512.

administration constate que la création du corps des canonniers aboutit à la perturbation de l'ordre public: sa prise de contrôle par les ultraroyalistes a finalement provoqué des conflits au sein de la population et de l'administration et n'a pas réussi à établir durablement la tranquillité dans la ville.

La continuité discontinuée:  
la garde nationale dans le contexte d'une réforme militaire manquée

Lors des mois suivant la promulgation de la loi Gouvion-Saint-Cyr sur le recrutement militaire, le service de la garde nationale lyonnaise connaît un rapide déclin. À partir de 1818, les fonctions sont acquittées avec une moindre rigueur, telles celles qui concernent le poste de l'hôtel de ville, où se trouve en outre l'état-major. Le site, situé dans le quartier des Terreaux, est le plus prestigieux des sept confiés aux gardes nationaux. Jusqu'à 30 hommes y servent d'ordinaire, y assurant l'ordre du bâtiment et celui du secteur. Après 1818, les rapports du gouverneur de la 19<sup>e</sup> division militaire montrent que ce poste n'est plus jamais au complet<sup>85</sup>. Le service de la garde nationale consiste dans les faits en une patrouille journalière et une patrouille nocturne par habitant et par an, alors que le nombre de gardes nationaux nécessiterait que chacun soit mobilisé au moins une fois par mois pour assurer la sécurité dans la ville<sup>86</sup>. Cela est dû à un découragement qui se répand au sein de la troupe et qui fait suite à la promulgation de la loi sur le recrutement de l'armée. Le colonel-commandant Chambost explique au préfet que le résultat de la réforme militaire, qui ne mentionne pas la garde nationale, aurait produit une grande déception et entraîné le déclin du service<sup>87</sup>.

Agissant de concert, l'inspecteur de la garde nationale et l'administration municipale cherchent pourtant à maintenir la discipline et à dissuader les gardes nationaux d'imiter ceux qui manquent à leur service<sup>88</sup>. Pour cela, ils ont recours aux conseils de discipline, créés dans chaque légion et chaque bataillon par l'ordonnance royale du 17 juillet 1816<sup>89</sup>. Composés de 17 membres – cinq officiers, cinq sous-officiers et cinq gardes nationaux, auxquels s'ajoutent le commandant de la légion et celui du bataillon –, leur règlement, et notamment la nature des peines, se révèle d'un grand flou<sup>90</sup>. L'efficacité des conseils semble douteuse car cet instrument disciplinaire ne parvient pas à améliorer le service de la garde nationale. Ainsi, le maire de la Croix-Rousse, dans une lettre du 2 juin 1818 adressée au préfet, doit constater que des bourgeois armés de sa commune refusent d'obéir aux ordres de leurs supérieurs et de paraître devant les conseils de discipline pour purger leur peine<sup>91</sup>. En octobre de la même année, Chambost explique au préfet qu'une grande partie des gardes nationaux cités devant le conseil ne se présentent même

85 Rapports de la 19<sup>e</sup> division militaire adressés au préfet, 1818 à 1820, AdR: R 1517

86 Lettre du maire Rambaud au préfet Lezay-Marnésia, 27 octobre 1819, AdR: R 1511.

87 Lettre du 6 février 1819, AdR: R 1517.

88 Lettre de l'inspecteur Savaron, 14 juillet 1818, AdR: R 1517.

89 Ordonnance royale du 17 juillet 1816, AN: F 9 373.

90 CARROT, *Garde nationale* (voir n. 12), p. 232.

91 Lettre du 2 juin 1818, AdR: R 1510.

pas, sont ainsi condamnés par défaut, et ne tiennent aucun compte du jugement, qui leur est rendu par notification<sup>92</sup>.

Au sein de la troupe, les conseils sont souvent considérés comme une injustice et une atteinte aux privilèges bourgeois. Le cas du marchand et canonnier Rivoiron montre que la discipline des gardes nationaux, pourtant royalistes et fiers de servir leur roi, se décourage en raison de la baisse des effectifs et du déclin de leur compagnie<sup>93</sup>. En avril 1818, il demande au préfet sa radiation du registre de l'artillerie, où il occupe la fonction de lieutenant<sup>94</sup>. Pour justifier sa requête, Rivoiron souligne le service qu'il a rendu au roi et à la monarchie. Né en 1777, il est nommé capitaine lors de la première Restauration et accompagne la délégation du maire pour saluer le roi lors de son retour à Paris en 1814. Au moment où Napoléon revient en 1815, Rivoiron rejoint les troupes royalistes dans le sud de la France, sous le commandement du duc d'Angoulême; lors de la seconde Restauration, il est recruté dans l'artillerie lyonnaise. En 1818, Rivoiron se détourne de la garde nationale après avoir été poursuivi pour manquement au service. Le garde justifie son absence par une maladie et présente le jugement, rendu en son absence, comme d'autant plus injuste qu'il s'estime particulièrement consciencieux. Il s'exclame dans sa lettre au préfet: »Quoi! lorsque depuis plus de quatre ans, je n'ai manqué aucune garde, aucun piquet lors même que le service était presque sans interruption! lorsque j'ai toujours négligé mes propres affaires pour le service de la garde nationale, [...] je serais puni pour avoir été malade un jour et [...] sans égard pour mon exactitude antérieure, on me condamne sans m'entendre [...]»<sup>95</sup>.

La violente réaction de Rivoiron, qui se dit victime du conseil de discipline, résulte de son attachement à la monarchie. D'après ses propres dires, il aurait été condamné sans avoir eu la possibilité de s'expliquer à ses commandants, alors que tout son service montrait une conduite irréprochable. La bonne discipline de l'officier est d'ailleurs confirmée par l'inspecteur Savaron, qui néanmoins juge, dans un rapport au préfet, que la demande de radiation n'est pas justifiée<sup>96</sup>. Rivoiron est trop jeune pour avoir servi dans les rangs de la garde nationale pendant la Révolution, car il n'a que 12 ans au lieu des 18 requis. Son royalisme découle alors plus d'une expérience révolutionnaire transmise, notamment, par la propagande de l'administration ultraroyaliste autour du maire d'Albon et du préfet Chabrol, en fonction entre 1814 et 1817. Ceux-ci ont affiché le soutien de la bourgeoisie pour les Bourbons et justifié la réorganisation de la garde nationale locale par l'événement de l'année 1793 qui aurait montré l'attachement des Lyonnais pour la monarchie. Rivoiron reproduit cette version en présentant son service dans la garde nationale comme un service rendu au trône. Il s'adresse aussi au préfet au moment où le gouvernement vient de renoncer à pérenniser la garde nationale, la loi Gouvion-Saint-Cyr étant promulguée un mois avant, le 10 mars 1818. Cela prouve à quel point la reprise en main de la garde nationale au début de la Restauration a nourri l'espoir d'une organisation cohérente, per-

92 Lettre du 31 octobre 1818, AmL: 1219 WP 15.

93 Lettre au préfet Lezay-Marnésia, 18 avril 1818, AdR: R 1516.

94 Liste des officiers de l'artillerie, 1818, AmL: 518 WP 36.

95 Lettre au préfet Lezay-Marnésia, 18 avril 1818, AdR: R 1516.

96 Lettre au préfet Lezay-Marnésia, 29 avril 1818, AdR: R 1516.

mettant une répartition juste et équitable parmi tous les bourgeois appelés au service<sup>97</sup>.

### L'expérience révolutionnaire et la tradition du service local: autonomie municipale et identité bourgeoise

D'autres adresses aux autorités soulignent que la mémoire de 1793 ne reste pas immuable et subit une réinterprétation de la part des vétérans d'abord, ayant eux-mêmes participé au siège. La lutte de la garde nationale pendant le siège est de moins en moins considérée comme un engagement accompli au nom du roi, mais davantage comme un service rendu aux habitants de Lyon. En avril 1818, le chasseur de la deuxième légion Joseph Aymon adresse une requête au préfet afin d'obtenir lui aussi sa radiation des registres de la compagnie<sup>98</sup>. Aymon, âgé de 54 ans, a quitté sa profession de cabaretier en raison de son rhumatisme avancé. Pour appuyer sa demande, il adopte un style de respect et de soumission plus prononcé que Rivoiron en employant la troisième personne du singulier lorsqu'il s'adresse au préfet: »Il [Joseph Aymon] expose avec respect [...] que depuis plus de trente ans, il a fait le service de la garde nationale avec zèle et bravoure, notamment au siège de Lyon qu'il soutint avec valeur [...]»<sup>99</sup>. Le requérant est même en mesure de fournir des brevets, délivrés par ses commandants, prouvant son enrôlement dans les troupes de la défense en 1793. Il est intéressant de noter qu'Aymon, à la différence de Rivoiron, ne décrit pas son service dans la garde nationale comme un service rendu à la monarchie. Il ne reproduit pas la version officielle, mise en avant par les anciens magistrats ultraroyalistes, qui ont interprété ce combat comme une preuve de royalisme. Entre Aymon et Rivoiron, il y a d'abord une différence de génération, car Aymon compte parmi les vétérans de la Révolution, alors que Rivoiron a rejoint la garde nationale seulement lors de la Restauration. D'où résulte une expérience différente: Aymon, ayant vécu lui-même la guerre civile de 1793, n'a pas adopté un royalisme aussi fervent que celui de Rivoiron. Le cabaretier, derrière ses humbles formules de politesse, se montre plus prudent quant à l'expression de son attachement politique. Il insiste sur son engagement pour la ville, mais renonce à faire part de ses opinions, voire de son allégeance au trône.

L'hésitation à décrire le service de la garde nationale comme un service en faveur de la monarchie est particulièrement palpable à partir de 1818, date de l'investiture de la nouvelle administration autour des magistrats modérés Lezay-Marnésia et Rambaud. Le changement de l'administration a pour résultat que d'autres versions de la Révolution, qui insistent notamment sur l'autonomie citadine, surgissent et se superposent à la mémoire de 1793, défendue par les anciens magistrats. Dans ce contexte, le rôle de la bourgeoisie armée est évalué à l'échelle locale et l'attachement des gardes nationaux à leur ville évoqué dans des brochures politiques. En 1818, le comte de Fargues, maire de Lyon, défend son action municipale, notamment lors du complot bo-

97 Lettre au préfet Lezay-Marnésia, 18 avril 1818, AdR: R 1516.

98 Lettre du 2 avril 1818, AdR: R 1511.

99 Ibid.

napartiste de 1816 fomenté avec l'aide de l'armée<sup>100</sup>. L'existence de ce complot n'est pas avérée, de hauts fonctionnaires des autorités locales suspectent l'administration du maire et de la division militaire de l'avoir inventé pour justifier une nouvelle répression menée à l'encontre des bonapartistes<sup>101</sup>. Le gouverneur militaire Canuel aurait réussi à convaincre le maire que ceux-ci étaient en train de préparer secrètement à nouveau le retour de Napoléon. La commission mandatée par le gouvernement en 1818 conclut à l'inexistence d'un mouvement séditieux.

De Fargues est donc dans la difficulté de prouver qu'une conspiration a bel et bien eu lieu. Il soutient que les insurgés de 1816 ont été en mesure de se procurer facilement des armes parce qu'ils entretenaient des liens avec des bourgeois armés et avaient donc accès aux dépôts de la garde nationale<sup>102</sup>. Une telle accusation ne reste pas sans réponse de la part des commandants. Menés par l'ancien chef d'état-major Auguste Barbier, ils répondent par une propre publication qui réfute le soupçon d'avoir apporté de l'aide aux bonapartistes et rejette une »inculpation aussi grave [qui] a dû vivement affecter des officiers, tous gens d'honneur, amis de l'ordre, et occupant dans la société un rang recommandable<sup>103</sup>«. Les auteurs soulignent au contraire »les importans [sic] services [que] nous avons rendus à notre ville dans des temps bien critiqués<sup>104</sup>«. Les gardes nationaux voient dans les reproches du maire une injuste réponse au service qu'ils estiment avoir accompli à la sécurité de la ville et une attaque à leur intégrité personnelle. Ils se font ainsi les porte-parole des gardes nationaux déçus par l'organisation de la garde nationale et par la politique des autorités locales en insistant sur le mérite des bourgeois armés, sacrifiant leur temps, leur santé et parfois leur vie pour la sécurité de leurs concitoyens.

Dans ce contexte, pendant la première moitié de la Restauration, des membres de la garde nationale opposent à la mémoire officielle de l'année 1793 leur propre version de la Révolution, exaltant notamment la phase de la monarchie constitutionnelle entre 1789 et 1792. Subséquemment aux Cent-Jours, une véritable guerre de symboles s'engage entre les autorités civiles et militaires d'un côté, et les gardes nationaux qui ont gardé des insignes révolutionnaires de l'autre, strictement interdits pendant la Restauration. Lorsque les autorités autrichiennes se mettent, avec le soutien du maire et du préfet, à poursuivre les anciens bonapartistes à Lyon, des camarades de la garde nationale paraissent devant la commission, spécialement créée à cet effet, et doivent se justifier d'avoir arboré des insignes séditieux. Ainsi, le fourrier de la Croix-Rousse, Gérôme Bruny, est accusé d'avoir porté sur son chapeau une cocarde tricolore dissimulée par un morceau de tissu blanc. L'accusé est condamné à quatre jours de prison et 300 francs d'amende, une peine particulièrement sévère<sup>105</sup>. Pour les

100 Jean LUCAS-DUBRETON, *Le complot de Canuel à Lyon (1817)*, in: *La Revue des deux mondes* 17 (1959), p. 443-449, ici p. 443.

101 Le chef de la police, Charrier-Sainville, exprime ses doutes concernant l'existence de ce complot, cf. RIBE, *L'opinion* (voir n. 27), p. 242.

102 [Jean-Joseph de MÉALLET DE FARGUES], *La Vérité sur les événemens de Lyon en 1817. Réponse au mémoire de M. le colonel Fabvier*, Lyon 1818, p. 34.

103 [Anonyme], *Réclamation de MM. les anciens officiers de la Garde nationale de Lyon, à M. le Comte de Fargues, maire de cette ville, et sa réponse*, Lyon 1818, p. 3.

104 *Ibid.*, p. 4.

105 Procès-verbal du conseil de discipline de la Croix-Rousse, 2 août 1815, AmL: 3 WP 108.

juges, Bruny a clairement fait preuve de son attachement à la Révolution. La cocarde tricolore ayant aussi été l'insigne de la garde nationale pendant l'Empire, Bruny cherche peut-être à afficher son allégeance au régime actuel tout en gardant son uniforme intact, dont l'achat, à la charge du citoyen, est très onéreux<sup>106</sup>. L'uniforme fait pourtant partie de l'identité du bourgeois armé et la cocarde exprime l'héritage dont se revendique celui-ci.

D'autres bourgeois font preuve de la même volonté de garder cet insigne qui leur rappelle la création de la garde nationale pendant la Révolution. Ducreux, bourgeois armé habitant à Lyon, est condamné à un an de prison et à la rétrogradation en simple garde national devant sa propre compagnie pour avoir refusé de retirer la cocarde tricolore<sup>107</sup>. Les cas de Bruny et de Ducreux restent isolés, mais il est à noter que ceux-ci n'appartiennent pas aux grades supérieurs de l'état-major, qui soutiennent les autorités ultraroyalistes. Ils n'affichent pas les ambitions politiques de ces derniers, lesquels cherchent à accroître leur prestige social en vue d'acquérir des postes dans la fonction publique ou un mandat à la Chambre des députés. Bruny et Ducreux sont pour cette raison probablement moins imbus du discours officiel et ne partagent pas les mêmes sentiments à l'égard de la Révolution. Celle-ci ne leur paraît pas comme un chapitre douloureux, mais ils font preuve au contraire de l'attachement à la tradition du citoyen-soldat et de l'autonomie locale, dont jouit la garde nationale pendant la Révolution.

Le garde national Boumadour se plaint lui aussi à sa hiérarchie en s'appuyant sur les privilèges de la garde nationale. Les registres ne permettent ni d'avoir plus d'éléments au sujet de sa personne ni de connaître l'unité dans laquelle il effectue son service. La pétition que Boumadour adresse au lieutenant de la police générale en février 1816 à la suite de sa suspension de la garde nationale fait néanmoins clairement référence aux droits révolutionnaires. Le lieutenant reproche à Boumadour d'avoir voulu faire évader de prison le détenu Rosset, accusé de conspiration bonapartiste d'après les autorités, la même année à Grenoble<sup>108</sup>. Boumadour explique avoir eu comme intention de parler à un autre détenu qu'il croyait dans cette prison, et que le reproche d'avoir essayé de forcer la cellule de Rosset est complètement infondé. Il demande sa réintégration dans son ancienne unité: »Le service de la garde nationale [est] un des devoirs du Citoyen qui paye des impositions: il doit se garder à contribuer à la sûreté de son pays<sup>109</sup>«. Boumadour fait référence au citoyen actif comme catégorie légale, pourtant supprimée avec la Première République et la Constitution de l'an I, qui établissait un statut universel de citoyen<sup>110</sup>. Ainsi, il poursuit: »[...] comme militaire on ne pouvait m'interdire mon service sans me faire connaître les motifs; [...] comme citoyen j'étais justiciable de l'autorité civile et devais être mis sur-le-champ en jugement<sup>111</sup>«. Boumadour considère le port d'armes comme un droit inaliénable de la bourgeoisie, que seul un jugement rendu par le conseil de discipline

106 Le coût de l'uniforme varie entre 120 et 150 francs, cf. Dupuy, *La garde nationale* (voir n. 11), p. 357.

107 RIBE, *L'opinion* (voir n. 27), p. 206.

108 *Ibid.*, p. 230.

109 Lettre du 10 février 1816, AmL: 2 I 33.

110 Cf. la Constitution de 1793, dans: [GODECHOT], *Les Constitutions* (voir n. 55), p. 83.

111 Lettre du 10 février 1816, AmL: 2 I 33.



pourrait supprimer. Il entend ainsi défendre l'autonomie locale contre l'influence du pouvoir central, représenté par le lieutenant, lequel est nommé sur l'ordre du ministre de la Police<sup>112</sup>.

La lettre de Boumadour illustre la concurrence qui oppose régulièrement gardes nationaux et les autres forces de l'ordre, soupçonnées de démarches arbitraires au détriment des habitants de la ville. Dans ce contexte, les gardes nationaux n'hésitent pas à prendre la défense de leurs concitoyens lorsqu'ils trouvent que les droits de ceux-ci sont bafoués par le commissaire local. Le capitaine du faubourg des Brotteaux, Barmont, proteste auprès du commandant Chambost du comportement des agents du commissaire à l'égard d'un individu incarcéré à la prison de la mairie où il effectue son service<sup>113</sup>. Ces faits lui ont été rapportés par le caporal et des chasseurs de sa compagnie, lesquels ont assisté dans le cabaret de la ville à une scène de chantage. Un prévenu est emmené dans le lieu, les agents lui proposent de le mettre en liberté moyennant la somme de 30 francs<sup>114</sup>. Le prévenu, arrêté pour délit de contrebande, n'est pas en mesure de fournir cette somme et est reconduit à son cachot. Le capitaine Barmont, pendant son service, interroge lui-même le prisonnier et trouve les faits rapportés par ses subalternes confirmés<sup>115</sup>.

Il se présente ensuite auprès du maire et s'offusque du procédé de la police qu'il qualifie de «délit si grave de la part de la police<sup>116</sup>». Sa détermination de révéler ce scandale au haut commandement de la garde nationale est confortée par la réaction du maire<sup>117</sup>. Celui-ci en effet, dans une lettre au préfet, donne sa propre version de son entrevue avec Barmont. Il aurait ainsi expliqué au capitaine »[...] que cette affaire ne le regardait point, que l'autorité ne devait pas compte à la force armée, que son devoir à lui [le capitaine] était de garder cet homme, et que [s'il était] coupable d'arrestation arbitraire [il] devai[t] compte à l'autorité supérieure<sup>118</sup>«. Le maire se considère dans cette lettre comme supérieur à l'officier de la garde nationale. Il cherche à remettre le capitaine à sa place en lui désignant clairement la fonction de la garde nationale, qui consiste à veiller à l'ordre public et à la sécurité de la mairie. Le discours de Barmont est encore rapporté par le maire dans sa lettre au préfet. Le capitaine lui aurait dit »[...] qu'il n'y avait ni justice ni humanité à détenir arbitrairement un citoyen et [qu'il] devai[t] le faire mettre en liberté<sup>119</sup>«. Barmont considère que sa propre mission consiste à garantir les droits dont jouit chaque individu et évoque la fonction de la garde nationale comme institution de protection de la liberté publique. Le discours de Barmont souligne la volonté de garantir l'intégrité citoyenne qui, elle, émane de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789<sup>120</sup>.

112 Christian SCHNEIDER, *Gendarmerie et politique au début de la seconde Restauration*, in: Bernard GAINOT, Vincent DENIS (éd.), *Un siècle d'ordre public en révolution (de 1789 à la Troisième République)* (collection *Études révolutionnaires* 11), Paris 2009, p. 135–148, ici p. 136.

113 Lettre du 5 avril 1816, AdR: R 1510.

114 Ibid.

115 Ibid.

116 Ibid.

117 Ibid.

118 Ibid.

119 Ibid.

120 Qui est reprise dans la Constitution de 1791, cf. [GODECHOT], *Les Constitutions* (voir n. 55), p. 33–34.

Avec le déclin de la garde nationale, à partir de 1818, et l'essoufflement du service régulier dans les années 1820, de semblables incidents deviennent plus rares. Face au manque de discipline et au découragement dans la troupe, la municipalité cherche à transférer une partie des attributions de la garde nationale à la police et aux troupes en garnison dans la ville<sup>121</sup>. Pourtant, l'effacement progressif de la bourgeoisie armée de l'espace public ne signifie pas pour autant la disparition de tout mouvement d'armement autonome. Certains groupes s'approprient les insignes et les armes de la garde nationale pour défiler dans les rues de la ville<sup>122</sup>. Ils adoptent ainsi l'identité et la tradition du citoyen-soldat pour s'opposer au gouvernement qui, après l'attentat sur Berry, poursuit de plus en plus ouvertement une politique réactionnaire, s'appuyant sur des mesures inspirées de l'Ancien Régime, notamment en matière de religion et de liberté de la presse<sup>123</sup>. Par exemple, en mars 1827, un groupe d'hommes déguisés en soldats descend les pentes de la Croix-Rousse pour se livrer à une parade de carnaval. Ils portent tambours et sabres de la garde nationale<sup>124</sup>. Le maire de Lyon, l'ultraroyaliste Lacroix-Laval, note, non sans inquiétude, que cette procession dégénère en procession militaire et présente un danger pour l'ordre public<sup>125</sup>. Cette mise en scène illustre la place des armes dans l'espace public et l'incorporation collective de normes sociales de masculinité, qui ont pour origine le culte de l'uniforme et les rites militaires<sup>126</sup>.

## Conclusion

Notre étude souligne l'impact de l'expérience révolutionnaire sur le comportement des acteurs lyonnais, dans le contexte du retour de la monarchie en France. La levée et l'institutionnalisation de la garde nationale au cours de la première monarchie constitutionnelle sont perçues par le roi et son gouvernement comme un biais pour combler le manque de forces de l'ordre. Or, le parti des ultraroyalistes y voit un moyen d'accroître son influence en s'appuyant sur une importante troupe de citoyens armés. Les magistrats lyonnais, avec l'aide de l'inspecteur nommé par d'Artois, se servent de la bourgeoisie armée pour contrôler la ville et poursuivre les soutiens de Napoléon. Ils propagent aussi une interprétation sélective de la Révolution et de l'année 1793 par des proclamations et des parades officielles qui ont lieu dans la ville à l'occasion de la visite de la famille royale: la Terreur est présentée comme faisant indissociablement partie de l'héritage de 1789, et la chute de la monarchie comme une punition divine nécessitant une expiation collective, menée par le roi et sa famille. La garde nationale devient un acteur central dans cette propagande, car elle signifie le soutien de la bourgeoisie urbaine. En 1820, les réactions à l'attentat sur le duc de Berry montrent l'efficacité de la stratégie royaliste: la majorité des officiers

121 Lettre du maire Rambaud au préfet Lezay-Marnésia, 25 février 1819, AdR: R 1517.

122 Rapport du maire Lacroix-Laval, 8 mars 1827, AmL: 3 WP 120.

123 GOUJON, *Monarchies* (voir n. 5), p. 123–124.

124 Rapport du maire Lacroix-Laval, 8 mars 1827, AmL: 3 WP 120.

125 Ibid.

126 Anne-Marie SOHN, *Sois un homme! La construction de la masculinité au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris 2009, p. 184.

supérieurs ont adopté la vision du maire et du préfet et condamnent le meurtre du prince comme une conséquence des idées issues de la Révolution.

Cependant, entre 1818 et 1820, la monarchie restaurée échoue à réformer la garde nationale: non seulement elle ne promulgue aucune loi permettant de la sanctuariser, mais elle rompt avec la tradition révolutionnaire en transformant à Lyon la bourgeoisie armée en une sorte de garde prétorienne au service du roi et de ses magistrats. Les artilleurs, qui après l'attentat sur Berry affichent leur royalisme et se livrent à des excès envers la population, n'ont rien en commun avec le citoyen-soldat héritier de la Constitution de 1791. La discipline de ce corps repose exclusivement sur le dévouement au roi et relève ainsi d'une forme traditionnelle de relation entre sujet et souverain qui date de l'Ancien Régime<sup>127</sup>. L'attachement aux éléments de représentation politique, comme la Constitution ou le Parlement, ne joue guère de rôle. En même temps, les bourgeois armés, qui font pourtant preuve de leur royalisme, constatent le déclin de leur institution et beaucoup se détournent du service. L'adhésion à la monarchie faiblit en même temps que l'institution décline. À côté des gardes nationaux royalistes d'autres se retrouvent dans la mémoire de 1789, symbolisé par la cocarde tricolore. Simples gardes nationaux ou officiers subalternes se revendiquent de la tradition du citoyen-soldat, ils insistent sur le rôle civique joué par la garde nationale pour la protection des citoyens et invoquent les privilèges de la bourgeoisie armée contenus dans la Constitution et la loi de 1791. Ces deux textes sont à leurs yeux toujours en vigueur car aucune législation n'a supprimé ces acquis de la Révolution; face à l'arbitraire juridique de la Restauration, ils sont pour eux une garantie contre les abus du pouvoir royal.

Pour ces bourgeois armés, le déclin de la garde nationale laisse augurer la disparition prochaine des institutions libérales. Les années 1820 et le début du règne de Charles X leur donnent raison, car la politique, sous la houlette du ministre réactionnaire Villèle, se renforce. Les Lyonnais observent que la garde nationale disparaît progressivement de l'espace public, laissant un vide qui est tant bien que mal compensé par la police et l'armée. En même temps, des manifestations dégénèrent en processions militaires improvisées, montrant la reconquête de la tradition bourgeoise du port d'arme par la rue. La révolution de juillet 1830 provoque aussi le retour de la garde nationale qui, après les Trois Glorieuses, reprend son service et aide à imposer le régime du nouveau roi, Louis-Philippe. Le nouveau régime renoue plus ouvertement avec la tradition de 1789, adoptant notamment, en mars 1831, une nouvelle loi sur la garde nationale<sup>128</sup>.

127 Jörn LEONHARD, *Bellizismus und Nation. Kriegsdeutung und Nationsbestimmung in Europa und den Vereinigten Staaten 1750–1914*, München 2008, p. 59.

128 LARRÈRE, *L'urne* (voir n. 3), p. 110.



ANNE KWASCHIK

## GESELLSCHAFTSWISSEN ALS ZUKUNFTSHANDELN

Soziale Epistemologie, genossenschaftliche Lebensform  
und kommunale Praxis im frühen 19. Jahrhundert

*If the nucleus of the new society be implanted upon these soils, to-day a wilderness, and which to-morrow will be flooded with population, thousands of analogous organizations will rapidly arise without obstacle and as if by enchantment around the first specimens. But let us admit that nothing will be done so long as not a specimen of the new world shall not be found in the midst of the old society [...] It is not the desertion of society that is proposed to you, but the solution of the great social problem on which depends the actual salvation of the world<sup>1</sup>.*

Das Manifest Victor Considerants aus dem Jahr 1854 erklärte die Errichtung seiner Siedlungskolonie La Réunion in Texas zum Keim einer neuen Gesellschaft: Es verband das fourieristische Projekt, gesellschaftliche Veränderung durch die serielle Gründung von Produktivgenossenschaften herbeizuführen, mit einer prononcierten Selbstverteidigung. Bis in die Formulierung hinein scheint diese auf Karl Marx' »18. Brumaire« (1852) zu reagieren. Marx hatte die zunehmende gesellschaftliche Isolierung des Proletariats mit Blick auf das Scheitern der Juni-Insurrection in Frankreich kritisiert. Explizit hatte er sich gegen eine Entwicklung gewandt, in der die revolutionäre »Erlösung« der Arbeiterklasse durch Einzelmaßnahmen, »hinter dem Rücken der Gesellschaft, auf Privatweise, innerhalb seiner beschränkten Existenzbedingungen« ersetzt und verhindert wurde<sup>2</sup>. Gemeinsam mit Friedrich Engels sollte er den eigenen wissenschaftlichen Sozialismus von seinen utopischen Vorformen unterscheiden und letzteren dadurch ihren Platz in der Historiografie zuweisen, mit bis heute nachwirkenden Konsequenzen<sup>3</sup>.

1 VICTOR CONSIDERANT, *The Great West. A New Social and Industrial Life in Its Fertile Regions*, New York 1854, S. 58. Der Text ist eine von Albert Brisbane zum Zweck der Öffentlichkeitsarbeit in den USA stark gekürzte, veränderte und eingeleitete Übersetzung von VICTOR CONSIDERANT, *Au Texas. Rapport à mes amis*, Paris 1854.

2 KARL MARX, *Der achtzehnte Brumaire des Louis Bonaparte*, in: KARL MARX, FRIEDRICH ENGELS, *Werke*, Bd. 8, S. 115–123, Berlin/DDR 1972, hier S. 122.

3 GARETH STEDMAN JONES, *Utopian Socialism Reconsidered*, in: RAPHAEL SAMUEL (Hg.), *People's History and Socialist Theory*, London 1981, S. 138–145; PIERRE MERCKLÉ, *Utopie ou »science sociale«? Réceptions de l'œuvre de Charles Fourier au XIX<sup>e</sup> siècle*, in: *European Journal of Sociology/Archives Européennes de Sociologie/Europäisches Archiv für Soziologie* 45/1 (2004), S. 45–80.

Tradiert wird die Einordnung in der Forschung nicht zuletzt mit der Übernahme des Etiketts »frühsozialistisch«. Unbestritten ist, dass die »Zukunftsentwürfe der frühen Sozialisten« den Aufbruch in die Moderne markieren<sup>4</sup>. Zugestanden wird ihnen in der politischen Ideengeschichte von Arbeiterbewegung und Sozialismus auch, mit ihren Siedlungen auf die soziale Frage zu antworten. Aber insgesamt werden die Projekte in der Geschichte Europas zwischen Restauration und Revolution als ambivalent bis reaktionär dargestellt: Einerseits würden die »Frühsozialisten« den wirtschaftlichen Fortschritt grundsätzlich bejahen und Zukunft entwerfen, andererseits ihren »Heilmitteln gegen den Pauperismus« den Anstrich eines »christlichen Messianismus« geben<sup>5</sup> – eine Formulierung, die unverkennbar das Utopie-Verdikt weiterschreibt und den Sozialtheorien einen kruden Beigeschmack verleiht.

Die Tatsache, dass die »Zukunftsentwürfe« umgesetzt wurden, findet kaum Berücksichtigung und hat das Bild des »Frühsozialismus« nicht affiziert<sup>6</sup>. Wenn sie ausführlicher diskutiert wird, dann über das Scheitern der Siedlungsprojekte, das in dieser Argumentation zum Falsifikationsargument für die Sozialtheorien wird. In diesen Fragehorizonten begründen die Siedlungsprojekte die Unvereinbarkeit von Theorie und Praxis<sup>7</sup>. Aber sie werden nicht zu Bestandteilen der historischen Analyse genossenschaftlicher Gesellschafts- und Lebensformen im 19. und 20. Jahrhundert<sup>8</sup>.

Diese Forschungsperspektiven, die nicht immer frei von Mythisierungen oder der Verobjektivierung sozialistischer Ideen sind, verstellen den Blick auf ein charakteristisches und vieldimensionales Phänomen, an dessen Relevanz nicht zuletzt aufgrund seiner räumlichen und zeitlichen Ausdehnung kaum ein Zweifel bestehen kann: Zwischen den 1820er und 1860er Jahren wurden mit einem Schwerpunkt auf außer-europäischen Gebieten mehr als 60 Produktivgenossenschaften gegründet. Die Zahlen variieren mit den Klassifikationskriterien. Dennoch lässt sich resümieren, dass in den USA und Kanada 20 von Robert Owen gegründete und inspirierte Siedlungen

4 Lucian HÖLSCHER, *Die Entdeckung der Zukunft*, Göttingen 2016, S. 99–108.

5 Dieter LANGEWIESCHE, *Europa zwischen Restauration und Revolution 1815–1845*, München 2004 (Oldenbourg Grundriss der Geschichte, 13), S. 53. Langewiesche übernimmt das Urteil von Jean Bruhat (1905–1983), das aus der Sicht der kommunistischen Geschichtsschreibung der Arbeiterbewegung formuliert ist. Der Intellektuelle Bruhat war darüber hinaus ein wichtiger Akteur bei der Formulierung eines wissenschaftlichen Marxismus<sup>7</sup> in Frankreich während der 1920er Jahre, vgl. Isabelle GOUARNÉ, *L'introduction du marxisme en France. Philosoiviétisme et sciences humaines*, Rennes 2013.

6 Beispielhaft Walter EUCHNER et al. (Hg.), *Geschichte der sozialen Ideen in Deutschland. Sozialismus – Katholische Soziallehre – Protestantische Sozialethik*. Ein Handbuch, Wiesbaden 2005. Vgl. hier die Kritik an Owens »Neigung, seine sozialreformerischen Ideen utopisch zu überspitzen«, S. 38. Das an dieser Stelle genannte Gründungsdatum von *New Harmony* (1824) ist nicht korrekt.

7 Vgl. für eine Analyse dieses Zusammenhangs, Krishan KUMAR, *Utopian Thought and Communal Practice. Robert Owen and the Owenite Communities*, in: *Theory and Society* 19/1 (1990), S. 1–35.

8 Eine Ausnahme bilden die britischen und US-amerikanischen Standardwerke, die sich den jeweiligen nationalen Traditionen widmen: Carl J. GUARNERI, *The Utopian Alternative. Fourierism in Nineteenth-Century America*, Ithaca, NY 1991; W. H. G. ARMYTAGE, *Heavens Below. Utopian Experiments in England, 1560–1960*, London 2016.

errichtet wurden, von denen *New Harmony* (1825) die erste war. Im Vereinigten Königreich gab es neun Siedlungskooperativen<sup>9</sup>.

Fourieristen bzw. Ex-Fourieristen gründeten seit den 1840er Jahren mehr als 40 Siedlungen (Phalanxen) auf der ganzen Welt: 30 davon in den USA<sup>10</sup>. Als besonders einflussreich gilt die in Nathaniel Hawthornes Roman »The Blithedale Romance« (1852) verewigte Brook Farm (West Roxbury, Massachusetts) 1841–1847<sup>11</sup>. Die erste Siedlung in Europa, in Scăeni (heute: Rumänien) datiert auf 1835–1836, rechnet man das kurzlebige französische Projekt in Condès-sur-Vesgre (1833) nicht mit. Parallel dazu scheiterte das Projekt Adrien Berbruggers (1801–1869) in Sidi Ferruch (1833). Bekannt sind darüber hinaus Gründungen und Gründungsprojekte in Russland, Spanien, Algerien und Brasilien<sup>12</sup>. Ebenso aber gab es eine Gründung in Neukaledonien<sup>13</sup> und die brasilianischen Projekte müssen als Teil einer größeren Gründungswelle in Südamerika gelten<sup>14</sup>. Mexiko war darüber hinaus auch ein integraler Bestandteil der Planungen Owens gewesen<sup>15</sup>. Und selbst dieses Inventar ist nicht vollständig und wird infolge weiterer Forschungen zu ergänzen sein.

Mit dieser Gründungswelle genossenschaftlicher Produktivassoziationen war ein gesamtgesellschaftliches Reformprogramm verbunden, das seit der Jahrhundertwende zunehmend Gestalt annahm und in globalen Ausmaßen umgesetzt wurde. Zugleich stellte dieses Reformprogramm das Projekt einer sozialen Epistemologie dar, die im Folgenden als Markstein in der Geschichte der Verwissenschaftlichung sozialer Probleme analysiert wird. Der »frühsozialistische« Modus der Kontingenzbewältigung postulierte die Produktion und Umsetzung von Gesellschaftswissen zur Gestaltung von Zukunft. Das in diesen Zusammenhängen produzierte Wissen über den Menschen, die Möglichkeiten und Grenzen seiner Vergemeinschaftung, wird als das Ergebnis eines Übersetzungsprozesses von sozialen Problemen in rationale Kategorien charakterisiert<sup>16</sup>.

9 Davon 19 in den USA, eine in Kanada: Donald E. PITZER, *The New Moral World of Robert Owen and New Harmony*, in: ID. (Hg.), *America's Communal Utopias*, Chapel Hill, NC, London 2010, S. 88–134. Bestor zählt 10 Siedlungen, vgl. Arthur BESTOR, *Backwoods Utopias. The Sectarian Origins and the Owenite Phase of Communitarian Socialism in America, 1663–1829*, Philadelphia 1950, S. 243.

10 Jayme SOKOLOW, *The North American Phalanx (1843–1855). A Nineteenth-Century Utopian Community*, Lewiston et al. 2009, S. 60. Guarneri zählt 29 Siedlungen, vgl. GUARNERI, *The Utopian Alternative* (wie Anm. 8), S. 407 f. Nach Bestor waren es 28 Siedlungen, vgl. BESTOR, *Backwoods Utopias* (wie Anm. 9), S. 243.

11 Deutsch in der Übersetzung von Franz Blei, Nathaniel HAWTHORNE, *Ein tragischer Sommer*, Potsdam 1923.

12 Für einen ersten internationalen, wenn auch veralteten, Überblick, vgl. Henri DESROCHE, *La société festive. Du fouriérisme écrit aux fouriérismes pratiqués*, Paris 1975.

13 Vgl. zur Kolonie Yaté aus Sicht ihres Leiters, Jean-Charles LELOUP (Hg.), *Narcisse-Anténor Leloup. Pionnier de Nouvelle-Calédonie, 1863–1867*, Paris 2016.

14 Laurent VIDAL, *Ils ont révé d'un autre monde*, Paris 2014.

15 Memorial of Robert Owen to the Mexican Republic (1828), in: Gregory CLAEYS (Hg.), *Selected Works of Robert Owen*, Bd. 2: *The Development of Socialism*, London 1993, S. 115–122.

16 Für die Verbindung von Wissensgeschichte und Anthropologie, vgl. Jakob TANNER, *Historische Anthropologie. Zur Einführung*, Hamburg 2017.



Dabei verstehe ich trotz aller gegebenen Unterschiede, Ausdifferenzierungen und Abgrenzungsdiskussionen zwischen den Richtungen und Schulen den »Frühsozialismus« als einen spezifischen transnationalen Modernisierungsdiskurs und eine Praxis der Rationalisierung sozialer Ordnung in Reaktion auf den mit der »Doppelrevolution« (Hobsbawm) verbundenen Strukturwandel. Im Zentrum stand die Neuorganisation der Beziehung zwischen Individuum und Gesellschaft, die zur Grundlage einer neuen Wissenschaft und in den Siedlungen erprobt werden sollte. In dieser Perspektive verleiht die Tatsache, dass die Entwürfe umgesetzt wurden, den konzipierten Gesellschaften weniger einen »utopischen« denn einen »experimentellen« Charakter und macht sie zu privilegierten Untersuchungsobjekten für eine Geschichte der Sozialplanung, der Produktion von Gesellschaftswissen und der Schaffung des »neuen Menschen« im frühen 19. Jahrhundert.

Im Ausgang von der skizzierten Forschungssituation setzt der folgende Artikel neu an und bestimmt den historischen Ort des »Frühsozialismus« über die wissenschaftliche Analyse der Siedlungsprojekte, die als Kartierungen der Moderne untersucht werden. In einem ersten Teil verfolgt der Artikel die Konstruktion des Gesellschaftswissens und analysiert die Mechanismen seiner Begründung sowie Techniken zur Inszenierung von epistemischen Brüchen und Neuanfängen bei dem britischen Sozialreformer Robert Owen (1771–1858) und den französischen Sozialtheoretikern Henri de Saint-Simon (1760–1825) und Charles Fourier (1772–1837). Daran anschließend korrigiert der zweite Teil das Bild der Produktivgenossenschaften durch ihre Darstellung als integraler Bestandteil dieser Wissensproduktion, in dem er die Realisierung nach dem Gesetz der Serie untersucht. Im dritten Teil schließlich skizziert der Artikel das in der Umsetzung der Produktivgenossenschaften sichtbar werdende Spannungsfeld zwischen Sozialarchitektur, Sozialplanung und Sozialdisziplinierung.

Dabei liegt der Schwerpunkt der Argumentation auf dem Zusammenhang von Sozial-, Raum- und Architekturplanung, wie es die milieu- und architekturtheoretischen sowie sozialpsychologischen Ansätze Owens und Fouriers nahelegen. In der Konsequenz wird nicht nur auf die in den Projekten erfolgende Aushandlung der Ambivalenzen in der Rationalisierung sozialer Ordnungen verwiesen, sondern ebenso auf die Grenzen der Universalisierung bei der Umsetzung in kolonialen Situationen. Der Schluss resümiert und charakterisiert mit Foucaults Begriff der »Heterotopie« den Ort des »Frühsozialismus« im frühen 19. Jahrhundert.

### 1. Konstruktionselemente des Gesellschaftswissens und Techniken des Bruchs

Trotz divergierender Selbstbeschreibungen folgten Fouriers und Owens sozialtheoretische Reflexionen einer gemeinsamen Bewegung. Die Reorganisation der Gesellschaft auf der Grundlage von genossenschaftlichen Modellsiedlungen sollte durch die Anwendung rationaler Prinzipien erfolgen. Die erratische Form, die dies in Fouriers Sozialtheorie annahm, machte ihn schon zu Lebzeiten zur Zielscheibe von öffentlicher Kritik. Dem Autodidakten Fourier selbst galt die Kritik allerdings als Ausweis seiner wissenschaftlichen Entdeckerleistung. Konstitutiv war für ihn dabei der Unterschied zu dem »Scharlatan« Owen: »Les charlatans scientifiques ont soin

de ne pas heurter l'opinion [...] ils évitent les annonces invraisemblables: mais celui qui publie une découverte réelle, ne serait qu'un charlatan s'il ne contredisait personne; il n'apporterait rien de neuf<sup>17</sup>«.

Owen trieb seine Theorien vielleicht nicht so prominent voran und gilt deshalb oft in der Konfrontation mit Fourier als bildungspolitischer Sozialpragmatiker<sup>18</sup>. Gleichwohl hat auch der Unternehmer seine Projekte theoretisch fundiert und Grundprinzipien etabliert, die auf durch Fakten erwiesener Widerlegung von bisher für wahr gehaltenen Prinzipien beruhten. Das Gesetz der Veränderbarkeit der Gesellschaft durch Einführung wissenschaftlicher Prinzipien richtete sich gegen die Vorstellungen, dass der Mensch seinen Charakter aus sich selbst ausbilde, seine Gefühle allein kontrollieren könne und ein Teil der Menschheit in Unwissenheit und Armut ausharren müsse, als Grundlage des Glücks der anderen<sup>19</sup>. Gegen diese Setzungen formulierten Owen und seine Anhänger seine von Fourier als »falsch« etikettierte Assoziationsidee, in deren Folge die *villages of harmony and corporation* entstanden.

Die gemeinsame Praxis der Rationalisierung sozialer Ordnung zeichnete sich durch vier Elemente aus: erstens den Anspruch auf eine rational fundierte Neuorganisation der Gesellschaft; zweitens die gleichermaßen individuell wie kollektiv orientierte Wirkung der zu Grunde gelegten Prinzipien; drittens die Analogie zwischen der sozialen Ordnung der neuen Gesellschaft und der sozialen Ordnung der genossenschaftlichen Siedlungsgemeinschaften, welche viertens entsprechend der Wechselwirkung von Gesellschaft und Individuum im Sinn einer funktionalistischen Milieutheorie bzw. Sozialpsychologie bis auf die Ebene der Landschafts- und Alltagsplanung sowie der Architektur ausbuchstabiert wird.

Der Modus der Rationalisierung war an Newtons mathematischen Prinzipien geschult. Fourier inszenierte sich mit der Entdeckung der »wahren Genossenschaftsmethode« explizit als dessen Nachfolger<sup>20</sup>. Ebenso wie Newton mit dem Gravitationsgesetz eine rationale Begründung von Naturgesetzen gefunden habe, würde Fourier mit seinen Anziehungsgesetzen eine rationale Begründung der Gesellschafts-

17 Charles FOURIER, *Le nouveau monde industriel et sociétaire ou invention du procédé d'industrie attrayante et naturelle distribuée en séries passionnées* (1829), Dijon 2011, S. 31. Vgl. dazu auch die Kapitel »Duperie des détracteurs Secte Owen«, S. 187–197; »Réfutation des Owenistes«, S. 499–503. Für eine Einordnung in »die falschen Utopien des 19. Jahrhunderts«, vgl. ID., *Utopistes n° 2: les Franc-Maçons – n° 3: les Saint-Simonistes et Owenistes*, in: *Le Phalanstère. Journal proposant la fondation d'une phalange agricole et manufacturière associé en travaux et en ménage*, Nr. 6, vom 12. Juli 1832, S. 57–59; ID., *Pièges et charlatanisme des deux sectes Saint-Simon et Owen, qui promettent l'association et le progrès*, Paris 1831.

18 Vgl. z. B. die Gegenüberstellung von Sozialpraktiker und Sozialphilosoph mit Blick auf die Architektur, Mechthild SCHUMPP, *Stadtbau-Utopien und Gesellschaft. Der Bedeutungswandel utopischer Stadtmodelle unter sozialem Aspekt*, Gütersloh 1972 (Bauwelt Fundamente, 32), S. 50–72. BESTOR, *Backwoods Utopias* (wie Anm. 9), S. 63: »more the enlightened manager than the social theorist«. HÖLSCHER, *Entdeckung der Zukunft* (wie Anm. 4), erwähnt Owen gar nicht.

19 Robert OWEN, *Address delivered to the Inhabitants of New Lanark* (1816), in: Gregory CLAEYS (Hg.), *Selected Works of Robert Owen*, Bd. 1: *Early Writings*, London 1993, S. 120–142, hier S. 134.

20 FOURIER, *Le nouveau monde industriel et sociétaire* (wie Anm. 17), S. 31.

gesetze leisten und den Mechanismus des genossenschaftlichen Zusammenlebens auf eine wissenschaftliche Basis stellen<sup>21</sup>.

Der Bezug auf Newton war eine *technique de rupture* und in seiner Bedeutung für die Konstruktion des neuen Gesellschaftswissens auch für Saint-Simon konstitutiv<sup>22</sup>. Saint-Simon zitierte Newton als Begründer eines neuen Wissenssystems, der die bestehenden Wissensbestände vereinigt habe und im Ausgang von der Entdeckung einer »allgemeinen Tatsache« (*fait général*) eine neue Einheit physikalischer und astronomischer Phänomene leistete. Im Anschluss an Saint-Simons Kritik, dass Newton die Reichweite seiner Entdeckung begrenzt und die neue Ordnung nur auf die Naturwissenschaften bezogen habe, wollte Fourier die epistemische Trennung zwischen physikalischen und menschlichen Phänomenen aufheben<sup>23</sup>.

Fourier »entdeckte« – und auch die auf das 18. Jahrhundert zurückverweisende Entdeckungsrhetorik war zentral für die Konstitution der Gesellschaftswissenschaft im Anschluss an Newton –, dass die Anziehung in allen Sphären wirkt: der stofflichen, organischen, tierischen und sozialen Sphäre. »Das Gesetz der Anziehung regiert alle geschaffenen Dinge von dem Grashalm und dem Insecte bis zu dem Weltkörper und der Menschenseele, das Gesetz der Anziehung erhält so lange es befolgt wird, in der ganzen Schöpfung Leben, Ordnung, Einklang.<sup>24</sup>«, resümierte der deutsche Rechtswissenschaftler August Ludwig von Rochau 1840 im Pariser Exil für die deutsche Öffentlichkeit.

Mit den Gesetzen der Anziehung, die Fourier auf die Menschen und ihr Zusammenleben übertrug, gab er das naturwissenschaftliche Koordinatensystem vor, in dem sich die neue Wissenschaft formte. Aber der Newton-Bezug trug auch zur methodischen Selbstverständigung bei. Denn ebenso entscheidend wie die Inszenierung des neuen Wissens war, dass die Konstruktion der neuen Wissensordnung auf Beobachtung beruhte. Newtons Entdeckung gründete, aus der Sicht von Saint-Simon, auf einer Serie von Beobachtungen die Fakten erbrachte, deren Beweis durch erneute Beobachtung erfolgte<sup>25</sup>.

Die Konsequenzen dieses Verfahrens waren weitreichend: Denn die Notwendigkeit der Beobachtung sozialer Phänomene, parallel zu natürlichen Phänomenen, schaffte die Notwendigkeit der Konstruktion eines Untersuchungsobjekts bzw. ei-

21 Ibid., S. 38–44.

22 Vgl. dazu Pierre ANSART, *Sociologie de Saint-Simon*, Paris 1970 (*Le sociologue*, 20), S. 34–37.

23 Ähnlich wurde Fourier in der Nachfolge Keplers inszeniert, vgl. u. a. Ab. Tr. [Abel TRANSON], Kepler [sic] et Charles Fourier, in: *La Réforme industrielle ou le Phalanstère*. Journal proposant la fondation d'une phalange, réunion de 1100 personnes associés en travaux de culture, fabrication et ménage, Nr. 267, vom 22. November 1832, S. 228.

24 August Ludwig von ROCHAU, *Kritische Darstellung der Socialtheorie Fouriers*, Braunschweig 1840, S. 5. Rochau kehrte 1846 nach Deutschland zurück und wurde einer der Aktivisten der 1848er Revolution. Seine Auseinandersetzung mit Fourier und Comte während des Exils wurden bisher wenig berücksichtigt. Dabei prägte sie auch sein Konzept der »Realpolitik« (August Ludwig von ROCHAU, *Grundsätze der Realpolitik*. Angewendet auf die staatlichen Zustände Deutschlands, hrsg. von Hans-Ulrich WEHLER, Frankfurt/Main 1972). Erste Hinweise dazu, Natascha DOLL, *Recht, Politik und »Realpolitik« bei August Ludwig von Rochau (1810–1873)*. Ein wissenschaftsgeschichtlicher Beitrag zum Verhältnis von Politik und Recht im 19. Jahrhundert, Frankfurt/Main 2005.

25 Zur Beobachtung, ANSART, *Sociologie de Saint-Simon* (wie Anm. 22), S. 36.

ner Untersuchungseinheit. Wenn die Gesellschaft eine soziale Organisation war und keine Perspektive oder eine Einstellung des Geistes, musste der Wissenschaftler des Sozialen aus historischen Phänomenen konkrete und präzise Objekte, Daten definieren, die beobachtet und analysiert werden konnten wie Tatsachen (*faits*). In Vorwegnahme des durkheimschen Diktums schrieb Saint-Simon vermehrt nach 1816: »Un système social est un fait, ou il n'est rien<sup>26</sup>«.

Die Funktion des Newton-Bezugs lag in der Abwehr religiöser, philosophischer oder metaphysischer Argumente zur Erklärung sozialer Entwicklungen und Phänomene. Dass Newton mit der allgemein wirkenden Schwerkraft die Bewegungsgesetze sowohl für die Erde als auch für den Himmel als gültig erwiesen hatte, machte ihn darüber hinaus zum Modell für eine neue Einheit und Struktur des Wissens. Gleichwohl lässt sich nicht übersehen, dass Saint-Simon in einer markanten Doppelbewegung seiner neuen Wissenschaft einerseits mit dem Bezug auf Newton ein eigenes Terrain freilegte und diese andererseits in Newtons System einspeiste.

In gewisser Weise folgte Fourier Saint-Simon und bestätigt einmal mehr die von der Forschung kanonisierte Bedeutung von Imitation und Übertragung des newtonschen Wissenschaftsmodells als Gründungsakt sozialwissenschaftlicher Perspektiven<sup>27</sup>. Aber so wenig Zweifel an der Bedeutung der Tatsache besteht, dass die Sozialwissenschaften sich in Figuren der Analogie zu den Naturwissenschaften konstruiert haben, so wenig darf das Spektrum auf die Physik beschränkt werden. Das mechanische und deterministische Koordinatensystem der neuen Wissenschaft verdankte sich ebenso der Biologie<sup>28</sup>. Fourier nutzte das taxonomische Verfahren, das vorwiegend aus der Morphologie bekannt war<sup>29</sup>, unter Bezug auf Linné, welcher im Unterschied zu Newton nicht zu den Hauptkandidaten der intellektuellen Geschichte der wissenschaftlichen Revolution gehört<sup>30</sup>.

Die Bildung von Serien war ein Modus der Klassifizierung, der ungleiche Einzelphänomene und Varianten in einer Einheit ordnete und auf diese Weise ein System schuf. Die Einordnung der Lebewesen nach Rängen, ihre Systematisierung nach Klasse, Ordnung, Familie, Gattung und Art wurde zur sozialwissenschaftlichen Methode. Fourier übertrug das Prinzip auf den Menschen und seine Bedürfnisse, Fähigkeiten und Leidenschaften. Er wendete es aber ebenso auf soziale Probleme an<sup>31</sup>. Seit

26 [L'organisateur, Zehnter Brief], in: Henri SAINT-SIMON, Œuvres complètes, 4 Bde., Paris 2012, Bd. 3, S. 2202. Zu den Entwicklungsphasen der Epistemologie Saint-Simons, nach wie vor, ANSART, Sociologie de Saint-Simon (wie Anm. 22).

27 David WOTTON, The Invention of Science. A New History of the Scientific Revolution, London 2015.

28 Zur Rolle der Biologie/Anthropologie in der Weiterentwicklung von Fouriers Sozialwissenschaft, vgl. Loïc RIGNOL, Les hiéroglyphes de la nature. Le socialisme scientifique en France dans le premier XIX<sup>e</sup> siècle, Dijon 2014, S. 503–556.

29 Vgl. FOURIER, Le nouveau monde industriel et sociétaire (wie Anm. 17), S. 31, 61, 127. Darüber hinaus nennt er Harvey, Galileo und Kopernikus (ibid., S. 31, 61), Archimedes, Lavoisier (ibid., S. 127).

30 David KNIGHT, Voyaging in Strange Seas. The Great Revolution in Science, New Haven, London 2014, S. 225.

31 Vgl. Victor CONSIDÉRANT, Théorie sociétaire, § 7: Vérification de la loi sériaire, in: La Réforme industrielle ou Le Phalanstère. Journal des intérêts généraux, de l'industrie et de la propriété 1 (1832), S. 197–199.

seinem ersten theoretischen Werk »Théorie des quatre mouvements« (1808) gebrauchte er für seine Wissenschaft den Begriff *science sociale*. Seit der ersten Erwähnung meinte er damit eine Form der Übersetzung sozialer Fragen in Wissenschaft, wenn er begründete, dass nach der Katastrophe von 1793 »il fallait chercher le bien social dans quelque nouvelle science«<sup>32</sup>.

Fouriers Sozialwissenschaft formulierte nur eine Perspektive für die neuen Sozialwissenschaften, die in intellektuellen Debatten in der Auseinandersetzung mit der politischen Ökonomie vor 1850 viele Namen trugen. Die erste Hälfte des 19. Jahrhunderts war als Transformations- und Aushandlungsphase für die Entwicklung der Semantiken von der *social science* oder *science sociale* entscheidend<sup>33</sup>. Ihre Charakteristika und Netzwerke als eines transnationalen Kommunikationszusammenhangs zwischen Westeuropa und den USA harren noch einer detaillierten Analyse, da die vorwiegend in den Kontexten der Soziologiegeschichte erfolgte Auseinandersetzung sich auf die Suche nach Gründungsvätern konzentrierte und wenig Interesse für die intellektuellen Kontexte in ihrer Komplexität zeigte<sup>34</sup>. Dennoch lässt sich ohne jeden Zweifel festhalten, dass es die utilitaristischen Netzwerke um Owen waren, die das aus den Philosophenzirkeln der französischen Hauptstadt kommende Konzept popularisierten und reformulierten.

Dabei wurden *social science* und *socialism* von den Anhängern Owens oft synonym benutzt<sup>35</sup>. Und es war auch nicht Owen, der den Begriff als erster verwendete, sondern sein irischer Anhänger William Thompson im Jahr 1824<sup>36</sup>. Owen selbst und seine Anhänger nannten die Wissenschaft aufgrund ihrer doppelten Blickrichtung auf die Formung des Menschen und die Formung der Gesellschaft *science of surroundings* oder *science of society*, ebenso aber *science of promoting human happiness* oder *science of man*<sup>37</sup>. Eine Vereinheitlichung des Diskurses fand vor 1830 wohl nicht statt, aber die mit Blick auf die genannten Kontexte spät erscheinende nachgewiesene Erstverwendung des Begriffs *social science* bei Owen im »Book of the New Moral

32 Charles FOURIER, *Théorie des quatre mouvements* (1808), Dijon 2009, S. 120.

33 Georg G. IGGERS, Further Remarks about Early Uses of the Term »Social Science«, in: *Journal of the History of Ideas* 20/3 (1959), S. 433–436.

34 Vgl. dazu die Beiträge der Soziologen Pierre Musso, Saint-Simon père fondateur de la sociologie, in: DERS. (Hg.), *Actualité du saint-simonisme. Colloque de Cérisy*, Paris 2004, S. 67–83; Adomas PURAS, Robert Owen in the History of the Social Sciences. Three Presentist Views, in: *Journal of the History of the Behavioral Sciences* (2013), S. 58–78. Vgl. beispielhaft für eine essayistisch-ideengeschichtliche Perspektive ohne Bezug auf Institutionen, Netzwerke, Kontexte und historiografische Debatten die tausendseitige Monografie des Historikers Loïc RIGNOL, *Les hiéroglyphes de la nature. Le socialisme scientifique en France dans le premier XIX<sup>e</sup> siècle*, Dijon 2014. Für die deutsche Nicht-Rezeption vgl. Bernhard SCHÄPFERS, *Sozialgeschichte der Soziologie. Die Entwicklung der soziologischen Theorie seit der Doppelrevolution*, Wiesbaden 2016.

35 John HARRISON, *Robert Owen and the Owenites in Britain and America. The Quest for the New Moral World*, New York 1969, S. 78. Hier auch zu den Unterschieden in der Verwendung bei Thompson und Owen und den Einflüssen der schottischen Moralphilosophie.

36 Gregory CLAEYS, »Individualism«, »Socialism« and »Social Science«. Further Notes on a Process of Conceptual Formation, 1800–1850, in: *Journal of the History of Ideas* 47/1 (1986), S. 81–93; William THOMPSON, *An Inquiry into the Principles of the Distribution of Wealth most Conducive to Human Happiness; applied to the Newly Proposed System of Voluntary Equality of Wealth*.

37 PURAS, Owen (wie Anm. 34), S. 2.

World« (1836)<sup>38</sup> lässt sich mit dem Hinweis auf die *science of the system* in den weniger gelesenen »Lectures on an Entire New State of Society« (1830) genauer einordnen<sup>39</sup>.

Owens Sozialtheorie war insbesondere eine Reflexion über den Determinismus. Sein Reformprogramm band die Veränderbarkeit von Gesellschaft und Individuum seit der ersten systematischen Schrift »A New View of Society« (1813) dialektisch aneinander. Einerseits prägt und formt die Umwelt das Individuum: »Character is universally formed for, and not by, the individual<sup>40</sup>«. Andererseits kann der Mensch die Umwelt mit seinem Handeln grundlegend und in jede Richtung beeinflussen und ändern: »Any general character, from the best to the worst, from the most ignorant to the most enlightened, may be given to any community, even to the world at large<sup>41</sup>«.

Mittel dieser Veränderung war Wissen. In seiner Eröffnungsrede der Institution of the Formation of Charakter in New Lanark am 1. Januar 1816 erklärte Owen auf dem Fabrikgelände in Schottland seine Idee allgemein verständlich, auf der auch die Gründung der *infant schools* beruhte:

»What think you now, my friends, is the reason why you believe and act as you do? I will tell you. It is solely and merely because you were born, and have lived, in this period of the world, – in Europe, – in the island of Great Britain, – and more especially in this northern part of it. Without the shadow of a doubt, had everyone of you been born in other times or other places, you might have been the very reverse of that which the present time and place have made you: and, without the possibility of the slightest degree of assent or dissent on your own parts, you might have been at this moment sacrificing yourselves under the wheels of the great idol Juggernaut, or preparing a victim for a cannibal feast. This, upon reflection, will be found to be a truth as certain as that you now hear my voice<sup>42</sup>«.

Der »neue Blick auf die Gesellschaft« mündete in eine sozialpädagogisch inspirierte Milieuthorie. Die These von der Wechselwirkung von Individuum und Gesellschaft zog die Erforschung von Beeinflussungsmechanismen nach sich, die für den Realisierungsanspruch der Theorien maßgeblich waren und blieben: Im Sinn der Programmatik der Titelformulierung von 1813, »A New View of Society. Or, Essays on the Principle of the Formation of the Human Character, and the Application of the Principle to Practice«, systematisierte Owen auch nach dem Scheitern von New Lanark und New Harmony die Gesetze der menschlichen Natur als Grundlegung für ein »rationales System der Gesellschaft«<sup>43</sup>.

38 Ibid.

39 Robert OWEN, Lectures on an Entire New State of Society. Comprehending an Analysis of British Society, London 1830, S. 109 f.

40 OWEN, Address Delivered to the Inhabitants of New Lanark (1816) (wie Anm. 19), hier S. 134. [Hervorhebung im Original, A. K.].

41 Robert OWEN, A New View of Society. Or, Essays on the Principle of the Formation of the Human Character, and the Application of the Principle to Practice (1813–1816), in: Gregory CLAEYS (Hg.), Selected Works of Robert Owen, Bd. 1: Early Writings, London 1993, S. 23–100, hier S. 33.

42 OWEN, Address Delivered to the Inhabitants of New Lanark (wie Anm. 19), hier S. 140.

43 Robert OWEN, Outline of the Rational System of Society (1830), in: Gregory CLAEYS (Hg.), Selected Works of Robert Owen, Bd. 2: The Development of Socialism, London 1993, S. 202–211.



Die Anwendung der Prinzipien wurde als ein permanenter Rationalisierungsprozess beschrieben<sup>44</sup>. In praktischer Hinsicht bedeutete dies für Owen die Zusammenarbeit mit Experten. Immer wieder spielten Wissenschaftler bei der Umsetzung und Nutzung von Owens Projekten eine tragende Rolle: Der Manager Owen berief sich für die Gründung der Institution for the Formation of Character 1816 auf schottische Gelehrte, Freunde mit Universitaterfahrung. Wissenschaftler waren bei der Gründung von New Lanark in Schottland involviert und sie wurden von Owen 1825 in den USA, in Philadelphia, fur sein neues Projekt rekrutiert: »Boatload of knowledge« wurde diese Gruppe unter Fuhrung des Prasidenten der Philadelphia Academy of Natural Sciences William Maclure genannt, die im Winter 1825/26 auf dem Ohio River von Pittsburgh/Pennsylvania nach Vernon/Indiana reiste<sup>45</sup>. In New Harmony nahmen die Wissenschaftler am kommunalen Alltag teil, wie Herzog Bernhard zu Sachsen-Weimar auf seiner Amerika-Reise aufmerksam notierte<sup>46</sup>.

Auf der theoretischen Ebene sollte die Einfuhrung des Wissens mit mathematischer Prazision erfolgen. Die Metapher von der wissenschaftlichen Erfindung bzw. Entdeckung traf dabei auf die Vorstellung von der sozialen Gemeinschaft als einer Maschine. Die Gesellschaft im Groen bzw. die Gemeinschaften im Kleinen funktionierte in klassischer Weise wie im 18. Jahrhundert als Maschine, deren Teile berechnet, angepasst und vervielfaltigt wurden. Jedes Einzelteil war notwendig fur das Ganze und fehlte auch nur ein Radchen, so geriete die Maschine in Unordnung, erklarte Fourier<sup>47</sup>. Nicht nur die Wortwahl und die Sprachbilder, auch die Terminologie der Serienbildung erinnern in den Werken Fouriers daran, dass die nach dem Assoziationsgesetz errichteten Genossenschaften als ein soziales Raderwerk die Objektivitat von Newtons Gesetzen erreichen sollten<sup>48</sup>.

Fur Owen forderte dieses Gesellschaftsmodell die Effizienz. Wie die Erfindung der Maschinen, so behauptete der Industrielle im Jahr 1821 in seinem »Report to the County of Lanark«, wurde die Erfindung des Prinzips der kooperativen Siedlungen die physischen und geistigen Krafte der Gesellschaft steigern<sup>49</sup>. Der erfolgreiche Kapitalist mag die Erhohung der Arbeitsproduktivitat besonders herausgestrichen haben. Nicht ohne Grund beruhte seine zeitgenossische Reputation, gegen die sich Fourier immer wieder in Stellung brachte, auf seiner Managementleistung in New Lanark. Dem Bewusstsein, durch die Anwendung der dargelegten Prinzipien in der

44 Vgl. z. B. die methodische Selbsterklarung, OWEN, *A New View of Society* (wie Anm. 41), S. 34; zur Einfuhrung von Wissen in die Gesellschaft, *ibid.*, S. 38 f.

45 Donald E. PITZER, *The Original Boatload of Knowledge Down the Ohio River. William Maclure's and Robert Owen's Transfer of Science and Education to the Midwest, 1825–1826*, in: *Ohio Journal of Science* 89/5 (1989), S. 128–142.

46 Heinrich LUDEN (Hg.), *Reise Sr. [i.e. Seiner] Hoheit des Herzogs Bernhard zu Sachsen-Weimar-Eisenach durch Nord-Amerika in den Jahren 1825 und 1826*, 2 Bde., Weimar 1828, S. 134–154.

47 FOURIER, *Les quatre mouvements* (wie Anm. 32), S. 407: »La mecanique passionnee ne peut pas s'organiser incompletement; chaque partie est necessaire au tout, et l'absence de quelques rouages mettrait en desordre toute la machine: c'est pourquoi l'on ne pourrait pas former une demi-phalange de sectes progressives au nombre d'une soixantaine seulement«.

48 Vgl. z. B. die *signes de pivot et contre-pivot de Serie* im Epilog uber den Analogismus, FOURIER, *Le nouveau monde industriel et societaire* (wie Anm. 17), S. 483.

49 Robert OWEN, *Report to the County of Lanark* (1821), in: Gregory CLAEYS (Hg.), *Selected Works of Robert Owen*, Bd. 1: *Early Writings*, London 1993, S. 287–332, hier insbes. S. 301–303.



Gründung von Modellgemeinschaften Zukunft zu organisieren, tat dies keinen Abbruch: »I am come to this country«, erklärte Owen im April 1825 bei der Eröffnung von New Harmony, »to introduce an entire new state of society«<sup>50</sup>.

## 2. Das Gesetz der Serie: die Produktivgenossenschaften

Die Geschichte der Produktivgenossenschaften ist seit ihrer Gründung von der journalistischen Auseinandersetzung der Akteure mit der Skepsis und dem Spott der Zeitgenossen geprägt. In den USA amüsierte man sich über die geringe Lebensdauer und die unerwarteten Ideen der Kommunen mit der Rede von den *Four-year-ites*<sup>51</sup>. In Frankreich stürzten sich die Satirezeitschriften während der Zweiten Republik (1848/49) auf Victor Considerant<sup>52</sup>. In London führten die Veranstaltungen der Saint-Simonisten Gioacchino di Prati und Gregorio Fontana, die als Markstein der britischen Rezeption gelten, im Jahr 1833 zu deren generellen Verhöhnung: »Erasmus only wrote in Praise of Folly. How much superior it is to write Folly itself!<sup>53</sup>!« Besondere Aufmerksamkeit fand dabei die Tatsache, dass die Reformvorschläge mit sozialtheoretischen Ansprüchen verbunden wurden.

In der Tat ist die Sozialtheorie von der Realisierung der Produktivgenossenschaften nicht zu trennen. In gleichen Weise wie der »Kompass den Seemann, das Teleskop den Astronomen und der Dampf die Maschine«<sup>54</sup>, brachte das Assoziationsgesetz die Gründung der neuen Siedlungen weltweit voran und formulierte damit nicht nur einen Universalisierungs-, sondern auch einen Rationalisierungsanspruch. Das Assoziationsgesetz begründete als sozialphysisches Gesetz den Zusammenschluss der Menschen zu seiner und der Gesellschaft Vervollkommnung auf einer mittleren Ebene zwischen Familie und Staat in Produktionsgenossenschaften nach dem Prinzip der Selbstverwaltung.

Considerants Zeitschrift »La Phalange« (1836–1843) macht es sich zur Aufgabe, die Prinzipien der Sozialwissenschaft Fouriers zu propagieren und zu erläutern. Zur Serie hieß es:

50 [Address Delivered by Robert Owen After His Arrival at New Harmony on 27 Apr. 1825], in: *New Harmony Gazette* 1 (1825–26), S. 1–3, hier S. 1. Vgl. für einen leichter zugänglichen Wiederabdruck: Gregory CLAEYS (Hg.), *Selected Works of Robert Owen*, Bd. 2: *The Development of Socialism*, S. 38–42, hier S. 38.

51 GUARNERI, *The Utopian Alternative* (wie Anm. 8), S. 277.

52 Quentin DETOUBET, *Les caricatures contre Victor Considerant dans la presse satirique illustrée sous la Deuxième République (1848–1849)*, in: *Cahiers Charles Fourier* 22 (2011), URL: <http://www.charlesfourier.fr/spip.php?article970> [12. Januar 2017].

53 *The London Literary Gazette and Journal of Belles Lettres, Arts, Sciences, Etc.* Nr. 881, vom 7. Dezember 1833, S. 772 f. Vgl. dazu FONTANA & PRATI, *St. Simonism in London. On the Pretended Community of Goods – the Organization of Industry. On the Pretended Community of Women or Matrimony and Divorce*, London 21834. Zu Prati, vgl. Alexander JORDAN, »Be Not a Copy if Thou Canst Be an Original«. *German Philosophy, Republican Pedagogy, Benthamism and Saint-Simonism in the Political Thought of Gioacchino di Prati*, in: *History of European Ideas* 41/2 (2015), S. 221–240.

54 Albert BRISBANE, *Association*, in: *New York Tribune*, vom 3. August 1842, zitiert nach: Dolores HAYDEN, *Seven American Utopias. The Architecture of Communitarian Socialism, 1790–1975*, Cambridge, MA 1979, S. 20.

»La *Série* est le mode de classement, gradué, régulier, et naturel de toutes les inégalités qui constituent un système des variétés; elle combine la variété dans l'unité. La *Série* est le mode de combinaisons et relations harmoniques. *Organiser, mettre en ordre, c'est former des Séries*. Hors de la *Série* il y a absence d'ordre<sup>55</sup>«.

Die Gründungen erfolgten nach dem Gesetz der Serie, deren wissenschaftliche Methodik den Siedlungen ihren wissenschaftlichen Charakter verleihen sollte. Aber die Serie definierte auch in räumlicher Hinsicht, umgesetzt in der Siedlungskooperation, den Bereich des geordneten kommunalen Zusammenlebens und grenzte ihn von der Umwelt ab.

Die Siedlungsprojekte Owens folgten als *new state of the society* ebenfalls dem Gesetz der Serie und waren konzipiert als duplizierbare Prototypen der neuen sozialen Ordnung. Berücksichtigt man neben den sozialtheoretischen Schriften und politischen Eingaben auch die Stadtpläne und Skizzen, wird die Bedeutung des Prinzips deutlich. Die Skizze, die Owen im Jahr 1817 seinem »Report to the Committee of the Association for the Relief of the Manufacturing and Labouring Poor« zur Errichtung von *villages of unity and mutual corporation* beigab, bildete die Serialität der Siedlungen ab<sup>56</sup>.

Die skizzierte Dorfeinheit sollte in einer Kombination von kollektiver Land- und Industriearbeit 1200 Menschen in rechteckig angeordneten Wohnhäusern zusammenführen, die um Plätze gruppiert waren, in deren Zentrum drei kommunale Gebäude standen. In dem Bericht selbst erklärte Owen präzise die Aufteilung der kommunalen Funktionen auf die drei Gebäude, die neben einem Gemeinschaftshaus mit öffentlichen Küchen und Speisesälen, Räumen für kulturelle Veranstaltungen vor allem zwei Schulgebäude beinhalteten, die für Kinder unterschiedlichen Alters ausgerichtet waren. Die Wohnhäuser boten für die 4-köpfigen Familien 4-Raum-Wohnungen. Ein eigener Flügel in den Wohnhäusern war für Kinder reserviert, die von ihren Eltern getrennt wurden, wenn sie entweder über drei Jahre alt waren oder die Anzahl der vorgesehenen zwei Kinder pro Familie überschritten. In den Freiräumen zwischen den Gebäuden sollten Erholungsaktivitäten ermöglicht werden<sup>57</sup>. Die gesamte Dorfeinheit vervielfachte sich in der Fläche.

Die Idee dieser Patentlösung brachte der US-amerikanische Journalist Albert Brisbane (1809–1890), der selbst ernannte Propagandist Fouriers in den USA, Mitte der 1840er Jahre auf den Punkt. Er erklärte den Aufbau der neuen Ordnung nach dem Baukastenprinzip. Die Umsetzung der Prinzipien führte vom Bau eines Hauses über die Gründung eines Dorfs zum Aufbau einer neuen politischen Ordnung. Brisbane, der auf seiner Europareise nach Besuchen bei Victor Cousin in Paris und Georg Wilhelm Friedrich Hegel in Berlin im Jahr 1832 den Weg zu Fourier gefunden hatte, exponierte den Plan zur Reorganisation der Gesellschaft pragmatisch:

55 Principes et définitions, in: La Phalange. Journal de la science sociale découverte et constituée par Charles FOURIER: industrie, politique, sciences, art et littérature 1 (1836), o.S. [Hervorhebungen im Original, A. K.].

56 Robert OWEN, Report to the Committee of the Association for the Relief of the Manufacturing and Labouring Poor, Referred to the Committee of the House of Commons on the Poor Laws, March 1817, in: Gregory CLAEYS (Hg.), Selected Works of Robert Owen, Bd. 1: Early Writings, London 1993, S. 143–155, hier S. 148.

57 Ibid.

JOURNAL DE L'ÉCOLE SOCIÉTAIRE  
FONDÉ EN 1830  
LE PHALANSTÈRE ou LA RÉFORME INDUSTRIELLE (1832-1834).

LA  
**PHALANGE**

JOURNAL DE LA SCIENCE SOCIALE

DÉCOUVERTE ET CONSTITUÉE

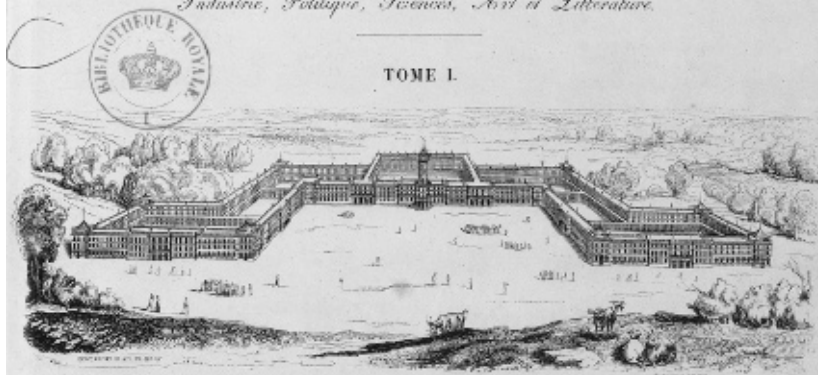
PAR

**CHARLES FOURIER.**

1834

*Industrie, Politique, Sciences, Art et Littérature.*

TOME I



**IDÉE D'UN PHALANSTÈRE.**

Bâtiment d'une PHALANSTÈRE de 400 à 500 familles associées en fonctions de  
ouvriers, artisans, agricoles, artistes, etc.,  
Remplissant, dans l'enceinte, les 400 à 500 existences incohérentes,  
craintes, excès, passions, vices, etc.,  
Paire bourgeoise de 1800 à 2000 habitants dans l'ordre moral et civil.

PARIS

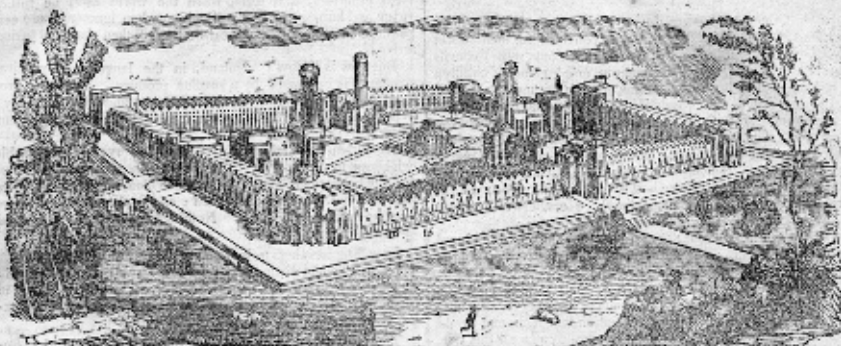
AU BUREAU DE LA PHALANGE, RUE JACOB, N° 54.

1836-1837

Abb. 1: Titelblatt der ersten Ausgabe der Zeitschrift »La Phalange. Journal de la science sociale découverte et constituée par Charles Fourier: industrie, politique, sciences, art et littérature« mit der Darstellung eines Phalanstères und Angaben zu seiner Besiedlung, 1836/37, Paris, Bibl. nat. de France, département Philosophie, histoire, sciences de l'homme, R 8230-8238, 46482-46491.

# THE CRISIS,

OR THE CHANGE FROM ERROR AND MISERY TO TRUTH AND HAPPINESS.



Design of a Community of 2,000 Persons, founded upon a principle, commended by Plato, Lord Bacon, Sir T. More, and Robert Owen.

IT IS OF ALL TRUTHS THE MOST IMPORTANT, THAT THE CHARACTER OF MAN IS FORMED FOR—SAID BY HUMPHREY.

VOL. II. No. 5.] SATURDAY, FEB. 9, 1833.—EDITED BY ROBERT OWEN AND ROBERT DALE OWEN. [Price 2d.

## DESIGN FOR A COMMUNITY.

THE above plate which now replaces that of the Cray's Inn Road Institution, represents a design of a square building, for the accommodation of a Society of one thousand persons; combining on the principle of common property, joint-labour, and united expenditure. The area of ground occupied by the buildings, promenades, and gardens of the establishment would be about thirty-three acres; that of the enclosed quadrangle twenty-two acres; nearly three times as large as Russell Square.

The general plan is one with which our readers are well acquainted. It is calculated to afford to the inmates the advantages of society and retirement, of town and of a country residence.

Various modifications of the plan have been, from time to time suggested. Instead of a community of common property some have proposed, as a first step at least, a society of united expenditure only, to be formed by families or individuals of moderate but certain incomes. It has been estimated by those who have given much attention to the subject, that if four hundred families, each having at command an income of £100 a year, would unite their means, the result to each would be the possession of social and domestic advantages such as cannot, under the individual system, be obtained for less than £500 a-year; and that, if we suppose families with £500 a-year uniting their incomes, the result to each would be advantages equal to those of an individual establishment of £5,000 a-year.

No doubt there are many modifications under which the plan might be advantageously attempted; and, in the progress of human events, one or other of these must soon be tried.

The numbers on the plate refer to its separate parts, and will be understood by the following explanation—

- EXPLANATION OF THE PARTS NUMBERED ON THE PLATE.
- 1 Gymnasium or covered places for exercise, attached to the Schools and Infirmary.
  - 2 Conservatory, in the midst of Gardens, botanically arranged.
  - 3 Halls, warm and cold, of which there are four for the Males, and four for the Females.
  - 4 Dining Halls, with Kitchens, &c. beneath them.
  - 5 Single Buildings, occupied by the Schools for Infants, Children, and Youths, and the Infirmary; on the ground floors are Conversation-rooms for Adults.
  - 6 Library, Detached Reading Rooms, Bookbindery, Printing Office, &c.
  - 7 Bill room and Music room.
  - 8 Theatre for Lectures, Exhibitions, Discussions, &c. with Laboratory, Small Library, &c.
  - 9 Museum, with Library of Description and References, Rooms for preparing Specimens, &c.
  - 10 The Bath-rooms, Bake-houses, Wash-houses, Laundries, &c. arranged round the Bases of the Towers.
  - 11 The Nebularies for the infants and children use on each side of the Vestibules of the Dining Halls.
  - 12 The Illuminaries of the Establishment, Ciel-toilets, and Observatories, and from the elevated summits of which all the smoke and vitiated air of the buildings is discharged into the atmosphere.
  - 13 Suites of adult sitting-rooms and chambers.
  - 14 Suites of Chambers, which may be easily and quickly made of any dimensions required; Dormitories for the Unmarried and Children.
  - 15 Esplanade one hundred feet wide, about twelve feet above the natural surface.
  - 16 Paved Footpath.
  - 17 The Arcade and its Terrace, giving both a covered and an open communication with every part of the building.
  - 18 Sub-way leading to the Kitchen, &c. and along which meat, vegetables, coals, &c. are conveyed to the Stores, and dust and refuse brought out.



»The whole question of effecting a Social Reform may be reduced to the establishment of one Association. Now if we can, with a knowledge of true architectural principles, build one house rightly, conveniently and elegantly, we can by taking it for a model and building others like it, make a perfect and beautiful city; in the same manner, if we can, with a knowledge of true social principles, organize one township rightly, we can, by organizing others like it, and by spreading and rendering them universal, establish a true Social and Political order<sup>58</sup>«.

Die Fourieristen planten die Umsetzung der »Produktivassoziation« in den so genannten Phalangen, praktisch-räumlichen Experimenten, die ebenfalls im Modus der Analogie vervielfältigt werden sollten. Fouriers erster Entwurf von 1829 zeigte das Gemeinschaftshaus Phalanstère, eine schlossähnliche dreiflügelige Anlage im Stil des Barock, deren traditionell-konservativer Charakter überrascht und als Signum der antimodernen Grundhaltung interpretiert wurde<sup>59</sup>. Er wurde in zahlreichen Publikationen und Broschüren übernommen und in der fourieristischen Presse verbreitet (siehe Abbildung 1).

Auf Farblithografien, wie denen Charles Daubignys oder Jules Arnoults, wurden diese Anlagen als Utopias in den idyllischen Farben des Biedermeier gezeichnet. Ohne Kontraste, schienen sie dem »Auftreten der Maschinen« die Regression entgegenzusetzen<sup>60</sup>. Diese Darstellungen vom Rückzug aus der Moderne in das »glückliche Leben für alle bei weniger Arbeit und mehr Muße zur Ausbildung des Geistes« formten Wissen und Diskurse<sup>61</sup>. Auf der Ebene der Vorstellungswelten erwiesen sich die Paläste in anmutigen Landschaften, in denen Menschen sich begegneten, als einflussreich und langlebig. Aber die Bilder von diesen zeitlos-verlorenen Konsensgemeinschaften haben mit der Realität der Siedlungsgemeinschaften wenig gemein.

Die Grundidee des Phalanstère lag in der Repräsentation des sozialpsychologisch umfassenden Anspruchs der neuen sozialen Ordnung. Die arbeitende Kommune umfasste 1620 Menschen – auf der Grundlage der 810 von Fourier beobachteten Charaktere, die sich nach den Gesetzen der Anziehung zueinander verhielten. Die Gemeinschaften nahmen alle Altersgruppen (verteilt nach Stockwerken) in diesem Sozialpalast auf. In Vorwegnahme des *zonings* waren im zentralen Gebäude ruhige

58 Albert BRISBANE, A Concise Exposition of the Doctrine of Association, or Plan for a Reorganization of Society which will Secure to the Human Race, Individually and Collectively, their Happiness and Elevation (based on Fourier's Theory of Domestic and Industrial Association), New York 1844.

59 Vgl. z. B. Hanno-Walther KRUFF, Geschichte der Architekturtheorie: von der Antike bis zur Gegenwart, München 2004, S. 326f.: *Ob es sich dabei [d. h. bei der Orientierung an absolutistischen Vorbildern, A. K.] um einen bloßen Anachronismus oder eine Racheäußerung an einer Epoche handelt, sei dahingestellt.*

60 Walter BENJAMIN, Paris, die Hauptstadt des XIX. Jahrhunderts. Fourier oder die Passagen, in: DERS., Gesammelte Schriften, 7 Bde., hrsg. v. Rolf Tiedemann, Bd. V, 1, Frankfurt/Main 1982, S. 45–47, hier S. 47.

61 Friedrich ENGELS, Beschreibung der in neuerer Zeit entstandenen und noch bestehenden kommunistischen Ansiedlungen, in: Hermann PÜTTMANN (Hg.), Deutsches Bürgerbuch für 1845, Darmstadt 1845, S. 521–535. Wieder in: Günter HILLMANN (Hg.), Über die Umwelt der arbeitenden Klassen. Aus den Schriften von Friedrich Engels, Gütersloh 1970, S. 135–150, hier S. 150.

Aktivitäten vorgesehen, in den Seitenflügeln geräuschhafte Betätigungen. Im Mittelbau waren Essensaal, Börse, Rat, Bibliothek u. ä. untergebracht<sup>62</sup>.

Die Modernität des Baus bestand aus Sicht der Zeitgenossen in seiner monolithischen Anlage, der die Frage des Zusammenlebens und Wohnens auf eine rationale Grundlage stellte. Er trat der Industrialisierung wie eine »Wohnmaschine« entgegen und galt als »Eisenbahn der Gesellschaft« zur Lösung der sozialen Frage<sup>63</sup>. Jean-Baptiste Godin (1817–1888), ähnlich wie Owen ein wohlthätiger Unternehmer, fasste seine Aufgabe im Zeichen des Fortschritts zusammen:

»Quand toute l'industrie tend à marcher à la vapeur, quand toutes les forces humaines se concentrent et s'accroissent pour se centupler, quand tout tend à être conduit par la science et la capacité, il est temps de poser les conditions du problème de l'habitation rationnelle de l'homme; ces conditions sont de réaliser, au profit des masses, les équivalents de la richesse. Eh bien! cela ce ne sera pas la maisonnette isolée autour de laquelle chacun cultivera mal quelques mauvais choux qui le réalisera<sup>64</sup>«.

Nach dem Scheitern des Experiments in Texas und der Rückkehr nach Frankreich entwickelte Godin seit 1859 eine eigene Konzeption. Er setzte sein Familistère in der Picardie um und machte die Familie zur Grundeinheit des kollektiven Wohnens, deren Auflösung die Phalange eigentlich bedeutete<sup>65</sup>. Die genossenschaftliche Lebensform und das Zusammenwohnen in einem Sozialpalast (*palais social*) blieben bei ihm gleichwohl als Prinzipien des Zusammenlebens in der Moderne erhalten. Das Dorf mit seiner Wohnstruktur hingegen stellte für Godin ebenso eine Antithese der Moderne dar wie die neu entstehenden Arbeitersiedlungen mit Einfamilienhäusern<sup>66</sup>.

Die Architektur- und Raumplanung ordnete das Zusammenleben der Individuen. Zeitpläne und Regeln strukturierten den Tag nach den Jahreszeiten. Jedes Detail des Zusammenlebens war berechnet – sowohl die Wohn- und Arbeitssituation als auch Freizeit und Familie. Die Organisation des Zusammenlebens beruhte auf der Systematik der Leidenschaften, deren Grammatik wiederum die Serienklassifikation war, die sich in der Praxis in der Konstitution von verschiedenen Arbeits- und Freizeitgruppen niederschlug.

62 FOURIER, *Le nouveau monde industriel et sociétaire* (wie Anm. 17), S. 158 f. Vgl. insgesamt *ibid.*, S. 135–164. Vgl. auch zum Phalanstère, Charles FOURIER, *Théorie de l'unité universelle* (1822), 2 Bde., Dijon 2001, Bd. 2, S. 336–340. Zur Umsetzung, vgl. insbesondere die Schriften *Considerants*, u. a. Victor CONSIDERANT, *Description du phalanstère et considérations sociales sur l'architectonique*, Paris 1848.

63 Die Eisenbahn-Metaphorik durchzieht die gesamte Darlegung des Wohnungsproblems bei Godin, vgl. Jean-Baptiste GODIN, *Solutions sociales* (1871), hrsg. v. Hughes FONTAINE, Frédéric K. PANNI, Guise 2010, z. B. S. 385.

64 Jean-Baptiste Godin an Emmanuel Duvergier de Hauranne, 11. November 1864, in: Frédéric K. PANNI (Hg.), *Lettres du Familistère*, Guise 2011, S. 33–47, hier S. 36. De Hauranne war Conseiller général du Cher und hatte im Jahr 1864 ein Komitee zur Arbeiterwohnfrage gegründet.

65 Michel LALLEMENT, *Le travail de l'utopie. Godin et le Familistère de Guise*, Paris 2009. Für die Zeit nach dem Tod Godins bis 1968, Jessica DOS SANTOS, *L'utopie en héritage. Le Familistère de Guise 1888–1968*, Tours 2016 (*Perspectives historiques/Entreprises*).

66 Vgl. dazu die Kapitel zu den *cités ouvrières* im Allgemeinen und der Arbeitersiedlung in Mulhouse im Besonderen, GODIN, *Solutions sociales* (wie Anm. 63), S. 167–190.

Nicht nur die Individuen wurden nach Leidenschaften klassifiziert, auch die menschlichen Tätigkeiten wurden nach dieser Methode systematisiert, in Gruppen und Untergruppen eingeteilt, so dass ein eigenes System entstand. Für den Tagesablauf bedeutete dies den regelmäßigen Wechsel eines Individuums zwischen verschiedenen Arbeitsgruppen: Nach einer ersten Gruppeneinheit von ca. zwei Stunden verteilten sich die Mitglieder dieser Gruppe auf andere Gruppen, denen sie ebenfalls ihrem Temperament und ihren Leidenschaften gemäß angehörten. Zentral war der wechselnde Kontakt zwischen den Menschen, die Beschäftigung mit unterschiedlichen Themen und das Ausüben unterschiedlicher Tätigkeiten, die zwischen Wissenschaft, Gartenarbeit, Küche, Handwerk und Verwaltung changierten und niemals nur eine Dimension des Menschen ansprechen durften.

Considerant beschrieb die wissenschaftliche Grundlegung des Lebens und Arbeitens in den Phalangen: »C'est ainsi que marchent les choses dans les Phalanges. [...] toutes les industries, tous les travaux ont fourni des divisions et des subdivisions, des *Séries* et de Groupes, et chacun suivant ses goûts, ses vocations, ses désirs, ses talents et ses facultés, s'est enrôlé dans les Groupes et les *Séries* qui ont exercé Attraction et séduction sur lui, et dont le roulement et l'engrenage offrent mille thèmes variés à l'emploi de son activité, mille modulations différentes à l'essor de ses affections et de ses passions<sup>67</sup>«.

Zeitgenössische Beobachter hielten diese Form der Arbeitseinteilung bereits in der Theorie für problematisch, wenn nicht lächerlich. Dass jedes Mitglied der Phalange vielleicht im Stundenrhythmus seine Beschäftigung wechseln sollte, zwischen Ackerbau, Schneidern und Jagen changierte und immer nur als Dilettant tätig war, bezeichnete Wilhelm Roscher, um nur ein Beispiel zu nennen, in der deutschen »Zeitschrift für Geschichtswissenschaft« als Rückschritt<sup>68</sup>.

Aus Sicht eines Nationalökonomen mag dies einleuchten, Mitglieder der North American Phalanx (NAP) hingegen beschrieben die Effekte dieser Lebens- und Arbeitsform als Inbegriff der neuen Gesellschaft. Gebildet wurden in New Jersey sechs Serien, die alle Bereiche des gemeinschaftlichen Lebens von Ackerbau bis Freizeitgestaltung abdeckten (*agricultural serie, stock serie, manufacturing serie, domestic serie, educational serie, festal serie*) und Wirkung zeigten<sup>69</sup>. Die konkrete Umsetzung des Prinzips soll zum Beispiel nach den Worten des Präsidenten der NAP, Charles Sears, aufgrund der Einbeziehung der Hausarbeit zur erfolgreichen Umgestaltung der Geschlechterbeziehungen beigetragen haben, »making equal both sexes alike<sup>70</sup>. Angesichts des Geschlechterproporztes in den Hausarbeitsgruppen erscheint diese Interpretation als sehr weitreichend. Festzuhalten bleiben gleichwohl der Erfahrungsgehalt und die Bedeutung der Alltagskommunikation über das Experiment<sup>71</sup>.

67 Victor CONSIDERANT, *Destinée sociale*, 2 Bde., Paris 1838, Bd. 2, S. 59 f.

68 Wilhelm ROSCHER, *Betrachtungen über den Socialismus und Kommunismus*, in: *Zeitschrift für Geschichtswissenschaft* 3 (1845), S. 418–461, 540–564, hier S. 456 f.

69 Charles SEARS, *The North American Phalanx. An Historical and Descriptive Sketch*, Prescott 1886, S. 5 f.

70 *Ibid.*, S. 17.

71 SOKOLOW, *The North American Phalanx* (wie Anm. 10), S. 148: In der Kochgruppe waren z. B. 12 Mitglieder, darunter 1 Mann und 11 Frauen. Insgesamt zur Entwicklung der Serienbildung und ihrer Umsetzung, vgl. *ibid.*, S. 139–164.



### 3. Sozialarchitektur und Sozialdisziplinierung

Konzipiert mit dem Ziel der Vervollkommnung des Individuums führte die Planung und Umsetzung der genossenschaftlichen Lebensform zu Formen der Sozialdisziplinierung, die bereits von den Mitgliedern der Siedlungen und ihren Besuchern kritisiert wurden. Schon an der Skizze Owens von 1817, die *villages of harmony and corporation* als eine noch nicht geschlossene Dorfanlage abbildet, lässt sich diese Tendenz ablesen. Individuelles Glück und kollektives Glück fallen hier räumlich zusammen. In den späteren Skizzen nahm das Primat des Kollektivs zu. Die Anlagen wurden hermetischer und die ihnen inhärente Tendenz zur Isolation von der Außenwelt stieg.

In der Skizze von 1824, die der Zeichner Thomas Stedman Whitwell nach Owens Plänen anfertigte und die Owen im Weißen Haus ausstellte, wird das Moment der Isolation der neuen Gemeinschaft besonders deutlich<sup>72</sup>. Die Skizze wurde im Jahr 1832 auf das Cover der ersten Nummer von Owens Zeitschrift »The Crisis, or the Change from Error and Misery to Truth and Happiness« übernommen und dadurch popularisiert: Ein gotisierender mehrstöckiger Schlossbau mit Ecktürmen, dessen Flügel einen *square* umschlossen, ersetzte nun die offenere Dorfanlage. In dieser Planung, welche die neue Gemeinschaftssiedlung auf einem Podest darstellte, erfolgte selbst die Zulieferung von Lebensmitteln unterirdisch. Im zweiten Band der Zeitschrift wurde das »Design for a community« über die Architektur im Detail erklärt (siehe Abbildung 2).

Der konstituierende Mechanismus von Inklusion und Exklusion zeigte sich deutlich in der Behandlung von potentiellen Gästen: Wie in Owens Entwurf von 1817 waren Besucher auch in den Phalangen erlaubt. Aber auch hier wurden sie in eigens dafür vorgesehenen Räumen empfangen und untergebracht und diese lagen am Rand, im linken Seitenflügel des Phalansteriums (*caravansérail*)<sup>73</sup>. Diese Isolation von der umgebenden Zivilisation war nicht nur ein Erbe älterer Utopie-Traditionen, sondern Ergebnis der Milieutheorie. Sie stellte die Vorbedingung für das Gelingen des Sozialexperiments dar, dessen Bedingungen festgelegt werden mussten und nicht variieren konnten. Fremde Einflüsse waren auszuschalten bzw. zu kontrollieren, um die Bedingungen des Experiments gleichzuhalten, so wie in naturwissenschaftlichen Experimenten Größen wie Temperatur und Druck.

Bei Fourier kristallisierte sich die Sozialpsychologie in der Anlage soziopetaler Räume, die soziale Interaktionen ermöglichten bzw. erzwingen. Neben den »Galerien der Assoziation« findet man eine Vielzahl anderer Elemente, wie überdachte Veranden und Wandelgänge, Höfe, Plätze, Grünflächen mit Bänken unterschiedlicher Größe, Verbindungsstraßen. Zu dieser harmonischen und auf »Anziehung« gegründeten Sozialarchitektur in einer Phalange gehörte auch die Veränderung des Kontakts zwischen den Geschlechtern. Die Neuordnung des Verhältnisses von

72 Description of an Architectural Model From a Design by Stedman Whitwell, Esq. for a Community Upon a Principle of United Interests, as Advocated by Robert Owen, Esq., London 1830.

73 Die andere Unterbringungsmöglichkeit ist ein *camp cellulaire*, FOURIER, Théorie de l'unité universelle (wie Anm. 52), Bd. 2, S. 346–351.

Mann und Frau und die Neuorganisation der reproduktiven Bedingungen der Gesellschaften waren auf Fouriers Karte der zukünftigen Gesellschaft ein entscheidender Gestaltungsraum. In seiner um 1820 verfassten Schrift »Le nouveau monde amoureux« vertrat er die Idee, dass die soziale Revolution mit der gesellschaftlichen Befreiung der Frau und einer sexuellen Revolution einhergehen müsse. Der Feminismus der Bewegung, *die ganz brutale Weibergemeinschaft*<sup>74</sup>, erwies sich als ein Skandalon, mit dem die Gütergemeinschaft nicht konkurrieren konnte.

In der Ordnung der Räume setzte Fourier dies in Form von Peristylen um, die von den Ballsälen aus betreten werden konnten und von den Wandelgängen aus spontane Kontaktabstimmungen ermöglichten<sup>75</sup>. Diese luxuriösen Verbindungsstraßen bzw. Galerien zwischen den einzelnen Räumen des Phalanstère waren das Herzstück der Sozialpsychologie Fouriers. Die *rue-galleries*, die durch die Kritik Walter Benjamins inzwischen selbst zu Erinnerungsorten der Moderne geworden sind, waren bis zu zwölf Meter lang. Im Sommer belüftet, im Winter beheizt, stellten sie die Grundlage des »Lebens in Harmonie« dar<sup>76</sup>.

In der Umsetzung der Entwürfe wurde die rationale Gestaltung des Verhältnisses von Gesellschaft und Individuum verhandelt. Blickt man allein auf den Bau der Gemeinschaftspaläste als dem entscheidenden Entwicklungskern der neuen Gesellschaft, zeigen sich die Ansprüche zwischen Gemeinschaft und Individuum bzw. Öffentlichkeit und Privatheit als ein entscheidender Entwicklungsraum, an dem nicht nur die Ambivalenzen dieser Organisationsform menschlichen Zusammenlebens, sondern auch die Grenzen der Universalisierung des solidarischen Handelns deutlich werden.

Mit Blick auf die USA, wo sich in den 1840er und 1850er Jahren eine Gründungswelle mit zahlreichen Abspaltungen und einem kohärenten Rezeptions- und Aushandlungsprozess beobachtet lassen, fällt in dieser Perspektive auf, dass nicht nur kaum eine Siedlung ein Phalanstère gebaut hat, sondern – und dies ist noch aufschlussreicher – hier um den Bau und seine wissenschaftliche Ausrichtung heftige Debatten tobten<sup>77</sup>. Die Pläne und Bilder Fouriers und Considerants wurden von Brisbane verbreitet, aber trotz des Angebots von Darlehen nicht umgesetzt. Dies bedeutete aber weder, dass die Produktivgenossenschaften sich gegen einen Gemeinschaftsbau entschieden hätten, noch, dass sie das Gesamtprogramm ablehnten.

Die Organisation der Räume zwischen Privatheit und Öffentlichkeit folgte der Assoziationslogik. Nur waren die Gemeinschaftshäuser zunächst zumeist umge-

74 Für das Zitat, vgl. ROSCHER, Betrachtungen über den Socialismus und Kommunismus (wie Anm. 68), S. 456. Die von Prati und Fontana in London organisierte Veranstaltung kreiste fast ausschließlich um die Frauen, so dass die anderen Punkte des Programms kaum angesprochen wurden. Vgl. die Verlaufsbeschreibung der zweiten Diskussionsveranstaltung mit ca. 300 Teilnehmerinnen und Teilnehmern, o. A., Die Saint-Simonisten zu London, in: Blätter für literarische Unterhaltung 1834, Nr. 14, vom 14. Januar 1834, S. 55 f. Vgl. zur Rezeption in Deutschland, Paola FERRUTA, Die Saint-Simonisten und die Konstruktion des Weiblichen (1829–1845). Eine Verflechtungsgeschichte mit der Berliner Haskala, Hildesheim et al. 2014.

75 Charles FOURIER, *Le nouveau monde amoureux* (1967), Dijon 2013, S. 180 f.

76 FOURIER, *Le nouveau monde industriel et sociétaire* (wie Anm. 17), S. 161; FOURIER, *Théorie de l'unité universelle* (wie Anm. 52), Bd. 2, S. 341–346; CONSIDERANT, *Description du phalanstère* (wie Anm. 62), S. 63–65.

77 GUARNERI, *The Utopian Alternative* (wie Anm. 8), S. 323 f.

bauete zweistöckige Bauernhäuser, die als *unitary dwellings* in mehreren Flügeln kommunale Funktionen wahrnahmen. In Brook Farm bauten die Mitglieder ein großes Bauernhaus zum Gemeinschaftshaus (*The Hive*) um und brachten in zwei Flügeln Wäscherei, Schule, Kinderkrippe und Krankenstation unter. Unbestritten bildete der Bau das Zentrum des gemeinschaftlichen Lebens und prägte seine Struktur: Immer wieder wird in den persönlichen Erinnerungen der Mitglieder auf das Gemeinschaftshaus, seine Terrasse und den Garten als Orte verwiesen, an denen persönliche Gespräche und individuelle Begegnungen stattfanden. In einem eindrücklichen Bild pflegten die Mitglieder, gemäß dem Tagesrhythmus, kollektiv von allen Seiten zu den Mahlzeiten oder abendlichen Tanzveranstaltungen zu ihrem »Bienenstock« herbeizuströmen<sup>78</sup>.

Die Anlage der Privaträume kennzeichnete unterschiedliche Loyalitätsgrade<sup>79</sup>: Während Familien auch zwei Räume belegen konnten, schliefen Einzelpersonen in Gemeinschaftsräumen, in Ausnahmefällen in Einzelzimmern minimaler Größe. Die Türen der Schlafzimmer nicht verheirateter Einzelpersonen ließen sich in einigen Siedlungen, im Gegensatz zu den Familienräumen, nicht nach außen, sondern nur zu den Gemeinschaftsräumen hin, öffnen. Über den Zwang zur Gemeinschaft klagten viele, wie z. B. Catherine Beecher, die das Leben in der Kommune mit einem »katholischen Klosterleben« verglich<sup>80</sup>. Die Privatsphäre war auf die Schlafzimmer beschränkt und auch das nur für Familien. In der NAP entschieden sich die Mitglieder trotz vorhandener Mittel gegen die Einrichtung von *parlors*, den Inbegriff amerikanischer Mittelklasse-Häuslichkeit um 1850<sup>81</sup>.

Zahlreiche Kampagnen sollten den Bau von Phalanxen initiieren. Schließlich hing nach Fourier die Veränderung von Individuum und Gesellschaft von der physischen Gestaltung der Landschaft, von Raumordnung und Architektur, ab. Pläne zur Vergrößerung bestehender Häuser wurden entworfen, Übergangsmodi geschaffen: Die NAP stattete ihr Phalanstery von 1851 mit einer überdachten Piazza, Veranden und Galerien aus. Die Gebäude untereinander wurden von überdachten Durchgängen verbunden<sup>82</sup>. Dennoch handelte es sich um einen bescheidenen Holzbau, der auf Wunsch der Mitglieder nicht größer und luxuriöser geplant wurde.

Erst mit der Abspaltung der Raritan Bay Union von der NAP im Jahr 1853 wurde ein bedeutenderes Phalanstère-Projekt konkret umgesetzt<sup>83</sup>. Zwei Jahre nach der Gründung war das größte Phalansterium der USA fertiggestellt: Es hatte vier Stockwerke und war ein Brownstone im Stil des *italian revival*, in dessen einem Flügel eine Schule untergebracht war, in dem anderen Flügel Wohnungen. Die Gemeinschaftsräume zum Abendessen und für kulturelle Veranstaltungen waren in der Mitte angesiedelt.

78 John Thomas CODMAN (Hg.), *Brook Farm. Historic and Personal Memoirs*, Boston 1894, u. a. S. 61, 92, 97.

79 GUARNERI, *The Utopian Alternative* (wie Anm. 8), S. 186.

80 *Ibid.*

81 SOKOLOW, *The North American Phalanx* (wie Anm. 10), S. 118–124.

82 *Ibid.*, S. 112, 118. Vgl. dazu, insbesondere für ausführliches Bildmaterial, HAYDEN, *Seven American Utopias* (wie Anm. 54), S. 159–174.

83 Zum Folgenden, GUARNERI, *The Utopian Alternative* (wie Anm. 8), S. 322–326.

Gegenüber dem Sozialpalast errichtete der Gründungsvater Marcus Springs paradigmatisch sein Einzelhaus. Springs bevorzugte sein eigenes *cottage*; und in der Raritan Bay Union koexistierten beide Wohnformen in der Konfrontation miteinander. Die Abspaltung der Siedlung von der NAP war aus eben dieser Frontstellung heraus erfolgt. Neben der Aufteilung des Profits unter den Mitgliedern war vor allem der Gruppenzwang der gemeinschaftlichen Lebensform abgelehnt worden. In der Raritan Bay Union konnten die Mitglieder in ihren privaten Häusern wohnen, bei gleichzeitiger Nutzung der Gemeinschaftsräume. Allerdings erwies sich dieses Modell als nicht gemeinschaftsbildend. Der Union fehlte trotz des Baus ein kommunaler Fokus. Nur wenige Mitglieder wohnten in dem Phalanstère und schließlich wurde die Ausbildung der Kinder in der Schule zum einzigen Inhalt des gemeinschaftlichen Lebens.

In nationaler Hinsicht wurde der Verzicht auf ein Phalanstère bald als US-amerikanische Variante der kommunalen Praxis interpretiert, die dem wissenschaftlichen Fourierismus einen pragmatischen Fourierismus auf lokaler Ebene gegenüberstellte. Dieser wurde nicht als Kritik an der wissenschaftlichen Organisation im großen Maßstab verstanden, sondern als Teilrealisierung und Übergangsform, *practical partial reform*<sup>84</sup>.

Ebenso ist in kolonialen Kontexten eine Reformulierung der Praxis zu konstatieren, wie das Beispiel Algerien zeigt. Trotz der großen Bedeutung, die Algerien seit Beginn der Eroberung als »Laboratorium der Moderne« für die Anhänger Entfants und Fouriers hatte, wurde kein Phalanstère gegründet. Die Fourieristen träumten seit der Expedition in Ägypten von einer wissenschaftlichen Erschließung Afrikas<sup>85</sup>. Auf imaginären Landkarten malten sie sich seit den 1830er Jahren aus, wie sie Algerien in Form von Phalanstères kolonisieren würden<sup>86</sup>. In der Umsetzung aber brach sich der universale Anspruch an der Kolonisierungsideologie. Und obgleich in der Stadtgeschichte der Verweis auf Gründungen in Nordafrika klassisch geworden ist<sup>87</sup>, handelt es sich auch hier eher um eine reflektierte »Anpassung« der Planungen als deren Umsetzungen.

Nach Berbruggers Idee eines Phalanstères in Sidi Ferruch war es vor allem die Union agricole d'Afrique (1846–1851), in Saint-Denis-du-Sig südöstlich von Oran, die zum Modell wurde<sup>88</sup>. Die Siedlung basierte auf Güterteilung. Die Statuten formulierten klar die Ansprüche der Assoziationsidee bis hin zur Organisation sozialer

84 Ibid., S. 242.

85 Michèle MADONNA-DESBAZEILLE, L'Union agricole d'Afrique. Une communauté fouriériste à Saint-Denis du Sig, Algérie, in: Cahiers Charles Fourier 16 (2005), URL: <http://www.charles-fourier.fr/spip.php?article284> [12. Januar 2017].

86 So zuerst die belgische Feministin Zoé GATTI DE GAMOND, Fourier et son système, Paris 1838, v. a. S. 322. Ausführlicher, Jean CZYNSKI, La colonisation d'Alger d'après la théorie de Charles Fourier, Paris 1839. Vgl. zu dem polnischen Revolutionär und Aktivist der Judenemanzipation, Michael SIBALIS, Jan Czynski, Jalons pour la biographie d'un fouriériste de la Grande émigration polonaise, in: Cahiers Charles Fourier 6 (1995), S. 58–84.

87 Magali MORSY (Hg.), Les saint-simoniens et l'Orient. Vers la modernité, Aix-en-Provence 1990; Monique DONDIN-PAYRE, La commission d'exploration scientifique d'Algérie. Une héritière méconnue de la commission d'Égypte, Paris 1994 (Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Nouvelle série, 14).

88 SCHUMPP, Stadtbau-Utopien (wie Anm. 18), S. 61.

Einrichtungen<sup>89</sup>. Aber schon die finanzielle Struktur – die Aktiengesellschaft der Siedlung bestand aus Lyoner Kaufleuten und hatte auch in Lyon ihren Sitz – wies eine charakteristische Schiefelage auf<sup>90</sup>. Darüber hinaus sollten die Mitglieder moralisch und körperlich hochwertig sein. Bei den ersten Siedlern handelte es sich denn auch eher um eine Form der entsandten Elite als um das Personal der neuen Gesellschaft. Ein Gemeinschaftshaus, das als Ausgangspunkt für die Entwicklung der neuen Gesellschaft hätte dienen können, wurde nicht geplant. Der Kern der neuen Gesellschaft verteilte sich auf mehrere Baracken. Allerdings wurde wie im Phalanstère die separate Unterbringung Alleinstehender (Erwachsener und Kinder) in einem Schlafräum geplant: Er war für 100 Menschen berechnet und sollte 7 m<sup>2</sup> (sic) umfassen<sup>91</sup>. Realiter lag die Zahl der Mitglieder um 1848 bei 40 bis 60<sup>92</sup>.

Die Arabophobie der Akteure und ihre Pläne, indigene Stammesstrukturen durch die Phalangen zu ersetzen, bildeten den Hintergrund dieser spezifischen Situation, die hier nur angedeutet werden kann. Diese kolonialen Wahrnehmungsmuster sind umso interessanter, als der Stamm, der von Jules Duval als technischem Berater (*conseiller technique*) der Union agricole d'Afrique, als Modernisierungshindernis beschrieben wurde, ähnlich wie eine Phalanx eine homogene Einheit darstellte, die auf kollektivem und unteilbarem Eigentum beruhte<sup>93</sup>.

Ähnlich wie in den USA waren die Unterschiede den Gründern selbst sehr deutlich, die bald begannen darüber nachzudenken, warum ihr Gesellschaftsprogramm in Algerien nicht umgesetzt werden konnte. Im Ergebnis dieser Selbstverständigung wurde eine den Entwicklungen in den USA vergleichbare Hypothese aufgestellt, nämlich, dass in Algerien vorerst eine Übergangslösung geschaffen werden musste. Dieser wurde gleichwohl ein programmatischer Modellcharakter zugesprochen. Anlässlich eines Erinnerungs-Banketts für Fourier, das im April des Jahres 1848 in Algier stattfand, diskutierten 72 Fourieristen und Kolonisten nach den ersten Erfahrungen offen und freimütig die Frage: *Faisons nous un phalanstère?* Die Antwort war negativ – mit dem Verweis darauf, dass die Situation in Algerien die Gründung noch nicht erlaubte. Das Protokoll der Sitzung erschien gleichwohl unter dem Titel »Le Phalanstère en Algérie«.

Die Wahl des Titels verweist darauf, dass die Versammlung an ihrem Ziel der Gründung eines Phalanstère festhielt und ihre aktuellen Aktivitäten darin einschreiben konnte. Denn gerade in der Adaptation an die Verhältnisse in Algerien läge – so das Argument – auch der Modellcharakter des Provisoriums in Sig:

»Nous avons empruntés aux théories phalanstériennes ce qui pouvait convenir à la situation donnée. [...] Ce qui nous réalisons a un caractère d'une moindre perfection; mais par ces imperfections même, il peut complaire aux esprits, bien nombreux en-

89 Statuts de l'Union agricole d'Afrique, in: Le Phalanstère en Algérie, 1848, S. 42–56. Zur Gründung, vgl. Fernand RUDE, Les fouriéristes lyonnais et la colonisation de l'Algérie, in: Cahiers d'histoire 1 (1956), S. 41–63.

90 Bernard DEMARS, Liste des actionnaires de l'Union agricole d'Afrique (1847) (Réalizations et propagation), April 2014, URL: <http://www.charlesfourier.fr/spip.php?article1312> [12. Februar 2017].

91 Saïd ALMI, Urbanisme et colonisation. Présence française en Algérie, Lüttich 2002.

92 Le Phalanstère en Algérie (wie Anm. 89), S. 39.

93 ALMI, Urbanisme et colonisation (wie Anm. 91), S. 53–55.

core, qui demande à l'association un principe plutôt qu'un système, à tous ceux qui craignent que leur idéal ne se réalise pas de sitôt<sup>94</sup>«.

Der provisorische Charakter der Gründung sollte andere Initiativen nach sich ziehen, die ebenfalls aufgrund ungünstiger Ausgangsbedingungen vielleicht sonst verworfen worden wären. Die algerische Teillösung bildete einen Keim der neuen Gesellschaft, der auch unter bislang für unmöglich gehaltenen Bedingungen eingepflanzt werden konnte<sup>95</sup>. Das soziale Reformprogramm und seine wissenschaftlich festgelegte Fundierung sahen die Akteure in der Situation angesichts der Größe der Aufgabe eher bestätigt denn widerlegt: »La colonie agricole du Sig est l'œuvre social la plus avancée qui ait été tentée jusqu'à présent<sup>96</sup>«.

Für die Historiografie zu den Fourieristen in Algerien und ihrem Modernisierungsbeitrag wirft der Verweis auf die Debatte um das Phalanstère die Frage nach den damit verbundenen Formen der Verwissenschaftlichung dieser sozialen Frage auf. Zu ihrer Beantwortung wären neben der Administrationsleistung<sup>97</sup> auch die angedeuteten Konzepte des Zusammenlebens und die in diesen Kontexten entstehenden Ansätze einer Kolonialwissenschaft<sup>98</sup> zu berücksichtigen. Für die Historiografie der Siedlungsgenossenschaften zeigen die skizzierten Beispiele die konstitutive Bedeutung der Praxis für das Programm, nicht im Sinne des Belegs ihres Scheiterns, sondern seiner Reformulierung, Adaptation und Erweiterung durch die Mitwirkenden in der Einführung von Zwischenstufen oder durch Zerlegung in Module.

Der Bauplan zur Schaffung der neuen Gesellschaft, für den die rationale Organisation des Zusammenwohnens in einem Gemeinschaftspalast der Dreh- und Angelpunkt war, wurde als ein Prozess verstanden und gestaltet. In der Kommunikation über das Programm und seine Realisierungen entstanden neue Elemente und Übergangsvorschläge. Aber die Grundkoordinaten der genossenschaftlichen Planungen blieben unangetastet. Die Frage nach der Organisation des Zusammenlebens und dem Platz des Individuums in der Gemeinschaft, die von anderen Sozialtheoretikern nicht mit dieser Präzision seit 1800 gestellt worden war, wurde über die kommunale Praxis beantwortet. Dies bestätigt sich aufgrund der performativen Bedeutung dieser Sozialarchitektur noch und selbst in ihrem Scheitern: Als 1846 das erst bis zur Hälfte fertig gestellte Phalanstère der Brook Farm, das zu diesem Zeitpunkt auch das erste in den USA gewesen wäre, niederbrannte, bedeutete dies einen Schlag, von dem die Gemeinschaft sich nicht mehr erholte<sup>99</sup>.

#### 4. Fazit

Liest man die sozialtheoretischen Entwürfe und ihre Umsetzungen nicht als Utopien »hinter dem Rücken der Gesellschaft«, sondern als direkte Reaktionen auf den Strukturwandel, erscheinen die Produktivgenossenschaften als Orte der Moderne

94 Phalanstère en Algérie (wie Anm. 89), S. 40f.

95 Siehe hierzu den Beginn des Artikels.

96 Le Phalanstère en Algérie (wie Anm. 89), S. 38.

97 Osama ABI-MERSHED, *Apostles of Modernity. Saint-Simonians and the Civilizing Mission in Algeria*, Stanford 2010.

98 Vgl. z. B. Jules DUVAL, *Les colonies et la politique coloniale de la France*, Paris 1864.

99 Leonardo BENEVOLO, *Die sozialen Ursprünge des modernen Städtebaus*, Basel 1971, S. 72.



bzw. Ordnungen der Moderne, »die nach eigenen Regeln funktionieren«. Sie reflektieren die Normen und gesellschaftlichen Verhältnisse in besonderer Weise, indem sie diese negieren, umkehren – darstellen und verräumlichen. Im Sinn Foucaults können sie als Heterotopien verstanden werden: »tatsächlich realisierte Utopien, in denen die wirklichen Plätze innerhalb der Kultur gleichzeitig repräsentiert, bestritten und gewendet sind, gewissermaßen Orte außerhalb aller Orte, wiewohl sie tatsächlich geortet werden können«<sup>100</sup>.

Wenn man noch einen Schritt weitergeht, könnte dies auch den Ort des »Frühsozialismus« bezeichnen. Auf den ersten Blick würde es sich bei dieser Heterotopie in ihrer Funktion zu den anderen Räume um einen »Kompensationsraum« der Moderne handeln, einen Raum, der »so vollkommen, so sorgfältig, so wohlgeordnet« ist, wie die Gesellschaft als »ungeordnet, mißraten und wirr« beschrieben wird<sup>101</sup>. Die These könnte die Interpretation unterstützen, dass in den Siedlungen »das soziale Leben und Wirken in Gemeinschaft der Güter zu einem glücklichen Leben für alle bei weniger Arbeit und mehr Muße zur Ausbildung des Geistes« führte<sup>102</sup>. In der Konsequenz könnte sie auch die These von der Fortschrittsverweigerung akzentuieren, da sich die synkretistischen Gegenordnungen im Zeichen der Transformation auf allen Ebenen – der Architektur- und Raumplanung sowie der Sozialmetaphorik – traditioneller Elemente bedienen<sup>103</sup>.

Gleichwohl, so hat die vorangegangene Darstellung gezeigt, zeichnete sich dieser »Kompensationsraum« der Moderne durch eine spezifische Rationalisierungsbewegung aus. Es war die Reflexionsleistung der Akteurinnen und Akteure in Bezug auf die Möglichkeiten und Grenzen der Vergemeinschaftung, welche die »wirklichen Plätze« der Kultur »wendete«. Dabei lag ihr Hauptbeitrag in der Reaktion auf die Industrialisierung in der Verbindung von Theorie und Praxis: Die genossenschaftlichen Siedlungen waren eine Form experimenteller Sozialplanung, in der die Zukunft nicht nur zu einem »Modethema der gebildeten Welt in ganz Europa«<sup>104</sup>, sondern zu einem rationalen Gestaltungsspielraum des Menschen wurde.

Die Neuorganisation des Verhältnisses von Individuum und Gesellschaft verstand sich als Kern einer neuen Sozialwissenschaft. Diese war, ungeachtet einiger Bewegungsmetaphorik, vorwiegend noch als ein System gedacht (und nicht als ein Prozess konzeptualisiert), das sich durch die Übertragung bzw. Einordnung in naturwissenschaftliche Kategorien und Methoden auszeichnete. Dennoch waren mit der bereits vor 1850 erprobten Rationalisierung sozialer Kategorien Dynamiken im Denken verbunden, die es notwendig erscheinen lassen, das frühe 19. Jahrhundert weniger als Reservoir zur Selektion möglicher Gründungsväter für die später einsetzende Disziplingeschichte der Sozialwissenschaften zu nutzen als in seiner intellektuellen Komplexität und Breite als Übergangsphase für die Verwissenschaftlichung sozialer Ordnungen zu analysieren.

100 Michel FOUCAULT, *Andere Räume* (1967), in: Karlheinz BARCK (Hg.), *Aisthesis. Wahrnehmung heute oder Perspektiven einer anderen Ästhetik. Essais*, Leipzig 51993, S. 39.

101 *Ibid.*, S. 45.

102 ENGELS, *Beschreibung* (wie Anm. 61).

103 Zu den Verbindungen zum Klosterleben vgl. zuletzt Michael J. LEWIS, *City of Refuge. Separatists and Utopian Town Planning*, Princeton, Oxford 2016.

104 HÖLSCHER, *Die Entdeckung der Zukunft* (wie Anm. 4), S. 99.



Die vorgeschlagene Perspektive mit ihrem Fokus auf der Suche nach einer analytischen Sprache zur Konzeptualisierung des Sozialen füllt damit eine Leerstelle in der Periodisierung zwischen dem viel erforschten sozialphilosophischen Denken des 18. Jahrhunderts und dem letzten Drittel des 19. Jahrhunderts<sup>105</sup>, das als klassisch-kanonisierte Kern- und Vorphase für das 20. Jahrhundert und die Analyse von Verwissenschaftlichungsprozessen im Bereich des Sozialen fungiert<sup>106</sup>.

Dabei ist diese Phase nicht leicht auf den Begriff zu bringen, handelt es sich doch bei den zu beobachtenden Phänomenen vor allem um eine Hybridisierung des Wissens von der Gesellschaft und vom Menschen, die sich in widersprüchlichen Bezeichnungen, pluralen Konzepten, Skizzen und Verfassungsentwürfen ausdrückt, welche sich im empirischen Experiment verändern. Dass der gesellschaftliche Organisationsplan nach dem Gesetz der Serie konzipiert wurde, signalisiert den Transformationscharakter dieser Phase: Die Serie verweist einerseits auf das 18. Jahrhundert und mechanische Vorstellungen von Mensch und Gesellschaft, andererseits aber auch auf den konsequenten Willen zur Enthistorisierung des Wissens von der Gesellschaft und der Einführung einer funktionalen Betrachtungsweise, wie sie für die entstehenden Sozialwissenschaften konstitutiv war.

Die knappe Skizze dieses Kristallisationsmoments in der Geschichte der Konzeptualisierung von Gesellschaftswissen hat darüber hinaus gezeigt, dass diesem bereits seit Beginn des 19. Jahrhunderts der klassische Nexus von Sozialexpertise und Gegenwartsanalyse eigen war. Die für das 20. Jahrhundert beschriebenen Zusammenhänge von technizistischem Denken, gesellschaftlicher Steuerungseuphorie und sozial-emanzipativen Bewegungen sind auch für das frühe 19. Jahrhundert in einer globalen Perspektive in den Blick zu nehmen<sup>107</sup>. Denn auch die kommunale Praxis genossenschaftlicher Siedlungen formte sich in der Übersetzung sozialer Probleme in rationale Kategorien – mit dem Ziel, Erfahrungsräume und Erwartungshorizonte zusammenzuführen.

105 Albert HIRSCHMAN, *Leidenschaften und Interessen. Politische Begründungen des Kapitalismus vor seinem Sieg*, Frankfurt/Main 1980.

106 Lutz RAPHAEL, *Die Verwissenschaftlichung des Sozialen als methodische und konzeptionelle Herausforderung für eine Sozialgeschichte des 20. Jahrhunderts*, in: *Geschichte und Gesellschaft* 22 (1996), S. 165–193; Peter WAGNER, *Sozialwissenschaften und Staat. Frankreich, Italien, Deutschland 1870–1980*, Frankfurt/Main, New York 1990.

107 Vgl. dazu Elke SEEFRIED, *Zukünfte. Aufstieg und Krise der Zukunftsforschung 1945–1980*, Berlin 2015.



MARION ABALLÉA

## ENTRE PERPÉTUATION DES STÉRÉOTYPES ET CONNAISSANCE RÉCIPROQUE

La diplomatie française en Allemagne et la diffusion des imageries nationales  
de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au début des années 1930

«Chacun s'en va coucher, heureux d'une soirée arrosée de champagne et pimentée de chansonnettes, une soirée bien française: *echt französisch*! ». À la sortie d'une réception donnée, le 12 mars 1894, par l'ambassade de France en Allemagne à la société berlinoise, le jeune étudiant qu'est Célestin Bouglé ne boude pas son plaisir d'avoir été associé à ce petit événement mondain. Mais l'apprenti sociologue est surtout très conscient du spectacle de l'imagerie nationale qui a été déployé sous ses yeux. Au public allemand, les représentants français ont donné une réception conforme à l'image que celui-ci se fait de la sociabilité française: loin de la rigidité pompeuse du protocole prussien, et marquée tout autant par la légèreté des bulles que d'un répertoire musical où la chanson du Génie de la Bastille l'emporte sur l'opéra wagnérien. La soirée a peut-être effectivement été plus *französisch* que française...

Plusieurs études l'ont montré ces dernières années, la diplomatie – et particulièrement la diplomatie de résidence – est une «expérience de l'autre»<sup>2</sup>. Elle immerge et met en présence; elle donne à voir; elle est l'instrument de satisfaction d'une curiosité assumée – et généralement intéressée – envers l'étranger. En poste dans une ambassade ou dans une légation, les diplomates incarnent leur nation autant qu'ils la représentent, et en diffusent, consciemment ou non, une image à la fois complexe et restrictive, reposant autant sur l'anticipation des attentes de la société d'accueil que sur la mise en avant des éléments valorisants d'un modèle pensé comme national. En sens inverse, une part importante de leur mission consiste à pénétrer de la manière la plus intime possible les réalités locales, à en comprendre le fonctionnement et les spécificités, et à aider ainsi la nation qui les mandate à construire une perception de l'autre qui soit la plus juste possible. La diplomatie de résidence est alors au cœur des regards réciproques que deux nations projettent l'une sur l'autre; elle est au cœur d'un système complexe de représentations croisées, aux fortes implications politiques.

Historiquement, cette posture apparut d'autant plus affirmée que les contacts alternatifs entre les deux sociétés ainsi mises en relation étaient rares: les images véhiculées par les diplomates souffraient alors de peu de concurrence dans la construction des représentations collectives. Elle l'était également lorsqu'une distance particulière,

1 Jean BRETON (*alias* Célestin BOUGLÉ), Notes d'un étudiant français en Allemagne, Heidelberg et al. 1895, p. 110-112.

2 Christian WINDLER, La diplomatie comme expérience de l'autre: consuls français au Maghreb, 1700-1840, Genève 2002.

culturelle ou politique, séparait les acteurs. La place prise par la diplomatie française dans le »Reich« entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et l'entre-deux-guerres dans l'évolution des regards réciproques entre la France et l'Allemagne s'inscrit dans ce double contexte, lui conférant une importance de premier plan dans la diffusion des imageries nationales des deux côtés des Vosges, puis du Rhin. Les diplomates français qui se succédèrent dans l'ambassade berlinoise et dans les consulats entre 1871 et le tournant des années 1930 arrivaient, collectivement, avec des expériences différentes de l'Allemagne: à la génération de la défaite succédaient celle de la Revanche, puis celle du front de 1914 et celle des anciens combattants. Ils incarnaient dans l'Allemagne qui les accueillait des France(s) très différentes: celle du vaincu écrasé, celle du rival à nouveau menaçant, puis celle du bourreau sans pitié. Sur ces postures collectives, se greffaient des trajectoires individuelles contribuant à singulariser les regards, et une évolution du métier de diplomate qui faisait d'eux chaque jour un peu plus les véhicules, conscients ou non, d'un discours sur la France importé en Allemagne, et d'un discours sur l'Allemagne rapatrié en France.

C'est ce double discours – qui n'est pas nécessairement verbalisé et passe parfois autant par les mots que par une mise en scène de soi et de l'autre – que nous nous proposons d'analyser dans les lignes qui suivent. L'historiographie franco-allemande a été un terrain pionnier de l'étude des perceptions réciproques et de leur influence sur les relations internationales<sup>3</sup>; il s'agira alors ici de tenter de comprendre comment la diplomatie immergée, qui mettait physiquement en contact deux nations rivales, put être un des agents contribuant à la cimentation et à la diffusion de ces perceptions. La curiosité jamais démentie de l'ambassade berlinoise pour la société qui l'accueillait participa en effet à diffuser en France une connaissance nouvelle – et parfois pointue – des réalités allemandes, qui visait notamment à corriger l'ignorance qui, pensait-on, avait coûté si cher à la nation en 1871; elle reposait pourtant largement sur des représentations figées et construites *a priori*, que les diplomates français interrogèrent peu et qu'ils contribuèrent parfois plus à conforter qu'à déconstruire. Mais dans ce jeu des imageries nationales qui gagne en importance politique avec l'implication croissante des opinions publiques dans les débats de politique étrangère, la diplomatie n'est jamais loin: c'est aussi une mise en scène, par le contraste, de l'antagonisme franco-allemand qui se dessine en creux, et vient complexifier un message visant la séduction du public allemand autant que l'édification du public français.

3 Voir entre autres Gilbert ZIEBURA, *Die deutsche Frage in der öffentlichen Meinung Frankreichs von 1911–1914* (Studien zur europäischen Geschichte aus dem Friedrich-Meinecke-Institut der Freien Universität Berlin, 1), Berlin 1955; Michael JEISMANN, *Das Vaterland der Feinde: Studien zum nationalen Feindbegriff und Selbstverständnis in Deutschland und Frankreich, 1792–1918* (Sprache und Geschichte, 19), Stuttgart 1992; Hans-Manfred BOCK, *Tradition und Topik des populären Frankreich-Klischees in Deutschland von 1925 bis 1955*, dans: *Francia* 14 (1986), p. 465–508; Gilbert KREBS, »Ungewisse Jugend« – Zum französischen Deutschlanddiskurs der zwanziger Jahre, dans: Hans-Manfred BOCK (dir.), *Französische Kultur im Berlin der Weimarer Republik: kultureller Austausch und diplomatische Beziehungen* (Édition lendemains, 1), Tübingen 2005, p. 301–319; hors du cadre franco-allemand: Robert JERVIS, *Perception and Misperception in International Politics*, Princeton 1976.

## Clichés et stéréotypes: perceptions de l'autre et mise en scène de soi

Les journaux, mémoires ou correspondances des diplomates français qui furent en poste en Allemagne sous le Kaiserreich puis sous la république de Weimar témoignent de la grande stabilité des représentations qu'ils projettent sur le voisin germanique. Il est surprenant de constater la récurrence des mêmes motifs à plus d'un demi-siècle de distance et dans des contextes franco-allemands radicalement différents; il est aussi révélateur de voir à quel point l'expérience de l'immersion modifie peu les images préalablement construites que les agents français amènent avec eux en Allemagne. Celles-ci ont une force d'inertie que n'ébranlent que très marginalement la découverte du pays de l'intérieur ou les aléas de la relation franco-allemande.

Jusqu'au tournant des années 1930, marqué par l'installation en 1931 dans le fauteuil d'ambassadeur de France à Berlin, en la personne d'André François-Poncet, d'un germaniste de formation et d'un véritable expert des affaires allemandes, les hommes envoyés par le Quai d'Orsay représenter la France au sein du »Reich« ne démontraient, dans leur très grande majorité, aucune prédilection allemande ou aucune compétence particulière les qualifiant pour un poste allemand. À quelques exceptions près, ni leur formation ni leur trajectoire professionnelle ne les prédestinaient à atterrir en Allemagne. L'heure est aux diplomates polyvalents, »tous-terrains«, et le signe le plus éclatant en est la grande difficulté de la majorité des hommes de l'ambassade berlinoise – ambassadeurs compris<sup>4</sup> – à s'exprimer en allemand. Leur rapport à l'Allemagne, avant leur arrivée à Berlin, ne repose donc ni sur une attirance, ni une expertise particulière; il est très représentatif de celui des élites françaises de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècles.

L'image que ces hommes ont de l'Allemagne est ainsi essentiellement littéraire et académique, forgée par les lectures en vogue d'une part, par les enseignements de l'université, et, surtout, de l'École libre des sciences politiques<sup>5</sup> d'autre part. L'ensemble mêle la vision romantique de l'Allemagne de Madame de Staël, un discours politico-scientifique reposant essentiellement sur les thèmes de la menace allemande et de l'adversité historique entre les deux versants des Vosges, et une approche psycho-sociologique qui connaît alors son âge d'or dans le contexte de l'affirmation académique des sciences sociales naissantes, et qui place au premier rang des questionnements la réflexion sur les psychologies collectives – et par extension les psychologies nationales. Résultat de cette triple influence, les diplomates français envoyés en Alle-

4 Sur dix ambassadeurs qui se succédèrent à Paris-Platz entre 1872 et 1938, seuls trois parlaient la langue de Goethe: le comte de Saint-Vallier (1878–1881), qui fut, de tous les diplomates de la période impériale, celui qui avait le profil le plus allemand (il avait été notamment ministre de France au Wurtemberg avant la guerre de 1870, puis commissaire extraordinaire auprès de l'armée allemande d'occupation au lendemain du conflit); le baron de Courcel (1881–1886), qui avait soutenu une thèse de droit à l'Université d'Heidelberg; et André François-Poncet (1931–1938), normalien agrégé d'allemand.

5 À la faveur de la mise en place de l'examen puis du concours d'entrée au Quai d'Orsay, l'École libre des sciences politiques s'affirme à partir des années 1880 comme la voie de passage quasi-obligée des aspirants diplomates. Leur perception de l'Allemagne et de la relation franco-allemande y est notamment informée par les cours d'histoire diplomatique d'Albert Sorel.

magne apparaissent, durant plus d'un demi-siècle, par-delà les bouleversements politiques de l'Europe, à la recherche des »tourment[s] de l'âme allemande«<sup>6</sup>.

Pour Jules Cambon, ambassadeur à Berlin à la veille de la Première Guerre mondiale, cette quête de la psychologie nationale allemande passe essentiellement par la compréhension des »façons de sentir et de penser«. »Ce qui frappe le plus quand on vit en Allemagne«, écrit le diplomate au milieu des années 1920, »c'est combien les Allemands diffèrent de nous par ce côté-là«. Et cette différence, loin d'être le seul motif d'une curiosité anthropologique, revêt à ses yeux une importance diplomatique décisive: »c'est là une des raisons, et non la moindre, pour laquelle les deux peuples ne se comprennent pas«<sup>7</sup>. Il est donc du devoir des diplomates, ne serait-ce que pour ne pas commettre d'impair, d'éclairer et de saisir les ressorts de cette psychologie nationale. Pour les hommes qui servirent l'ambassade de la Pariser Platz, ceux-ci reposent invariablement, durant six décennies, sur les mêmes motifs.

Pour Robert de Billy, futur ambassadeur de France débutant sa carrière à Berlin en 1893, »les deux pôles de l'âme germanique« sont facilement identifiables: »l'obéissance et l'orgueil« dirigent les comportements des Allemands. Ses collègues font la même analyse. Toute la subtilité de l'étude de mœurs à laquelle doivent se livrer les diplomates consiste alors à comprendre comment se concilient deux penchants apparaissant largement contradictoires aux yeux d'un observateur français.

L'idée d'une inclination naturelle des Allemands à l'ordre, à la discipline, à l'autorité est sans aucun doute la plus présente dans les écrits, de toutes natures, des émissaires envoyés par la France en Allemagne. Elle trouve sa traduction politique d'une part dans le culte et la soumission innés du peuple allemand à la force militaire, d'autre part dans le rejet de la démocratie et du parlementarisme, »tendance profonde«, y compris sous Weimar, d'une Allemagne »qui a toujours été antiparlementaire«<sup>8</sup>. Tous les aspects de la vie sociale et politique allemande sont relus à ce prisme: le Tiergarten est sans charme car organisé sur un schéma géométrique reflétant l'obsession germanique d'ordre; l'échec de la révolution de 1918–1919 est dû à l'action d'une social-démocratie qui, foncièrement allemande, »détestait la Révolution à cause du désordre qui en résulterait«<sup>9</sup>; les visites provinciales sur les rives de la Baltique sont l'occasion d'observer encore, au tournant des années 1930, une population »qui servait fidèlement les anciens seigneurs, qu'elle eût volontiers salués [...] en leur baisant les mains«<sup>10</sup>. En découlent une dévotion sans limite à la force et une brutalité marquée dans les rapports sociaux: »les Allemands ne croient qu'à la force« écrit

6 Archives du ministère des Affaires étrangères – Centre de La Courneuve (dorénavant: AAE–La Courneuve), 21PAAP/3, journal de R. de Billy.

7 Jules CAMBON, *Le diplomate*, Paris 1926, p. 11–12.

8 André FRANÇOIS-PONCET, *De Versailles à Potsdam. La France et le problème allemand contemporain*, 1919–1945, Paris 1948.

9 Oswald HESNARD, Notes inédites publiées par la petite-nièce de l'auteur, »Mars 1919, Berlin«; sur cette source, voir l'introduction de Jacques Bariéty à la publication des carnets d'Oswald Hesnard: JACQUES BARIÉTY, *À la recherche de la paix. Les carnets d'Oswald Hesnard, 1919–1931 (Les mondes germaniques, 16)*, Strasbourg 2011, p. 34–35.

10 Armand BÉRARD, *Un ambassadeur se souvient. Au temps du danger allemand*, Paris 1976, p. 156–157.

Billy, tandis que Cambon déplore la »brutalité toute germanique« qu'opposent ses interlocuteurs allemands à toute tentative de dialogue<sup>11</sup>.

»L'orgueil germanique«, loin de contredire ce goût de l'ordre et de la force, en est le complément: il est l'attribut d'un peuple sûr de sa force et qui n'entend pas que celle-ci soit contestée. L'orgueil est alors, dans les années 1870 et 1880, la principale qualité attribuée sous la plume des diplomates français à un Bismarck qui se distingue par-là du reste des ministres européens; il est ce qui rend le puissant chancelier »particulièrement difficile à manier«<sup>12</sup>. Guillaume II partage ensuite ce trait de caractère avec son ancien ministre, faisant de l'Allemagne de la Belle Époque un pays »gonflé d'un immense orgueil«<sup>13</sup>, et pour cette raison d'autant plus dangereux. Après-guerre, l'orgueil allemand est encore ce qui explique que la défaite soit si mal acceptée: dès 1920, l'ambassadeur Charles Laurent peut analyser le sac du consulat français de Breslau (Silésie) comme une réaction de »l'orgueil humilié de la Vieille Prusse«<sup>14</sup>.

Cette dernière formule est significative de la filiation historique de la psychologie nationale allemande telle que la perçoivent les envoyés français: obsession de l'ordre, soumission à l'autorité et orgueil germanique sont tous des traits rattachés à une »vienne Prusse«, mythifiée et immortelle, qui aurait largement vampirisé l'inoffensive Allemagne romantique de Madame de Staël. Celle-ci reste toutefois présente dans les tableaux dressés Pariser Platz, mais les principaux attributs en sont déformés pour être investis d'une charge négative. Le goût allemand pour l'association, s'incarnant dans les innombrables *Vereine*, *Verbände* ou autres *Gesellschaften*, est moins le signe d'un goût pour l'échange et la sociabilité que celui d'un instinct grégaire révélateur des limites de l'imagination individuelle. Plus généralement, l'idée centrale est celle d'une »balourdise germanique«<sup>15</sup> résultant des instincts et caractères primaires, si ce n'est primitifs, du peuple allemand: un »peuple aux sentiments élémentaires« écrit sans nuance Billy<sup>16</sup>. Une nouvelle fois, les déclinaisons sur ce thème sont multiples: dévotion et proximité de type presque animiste à la nature dans un pays où »chaque fête se célèbre par un arbre«<sup>17</sup>, incapacité à l'abstraction théorique, primat de la sensibilité et des passions sur le raisonnement et la mesure... »Il faut avoir beaucoup fréquenté les Allemands pour connaître à quel point ils sont illimités, *masslos*«, écrit Oswald Hesnard, éminence grise de l'ambassade des années 1920<sup>18</sup>; qualité préfigurant mal d'un dialogue diplomatique fructueux. D'une Allemagne staélienne résultant de l'épanouissement dans la civilisation occidentale de l'ingénuité germanique, les diplomates français font ainsi, après 1871, une Allemagne à la fois brutale et primitive, héritière du barbare qui acheva l'Empire romain plus que du bon sauvage inoffensif. Les mêmes motifs viennent servir le discours politique sur la »menace allemande«.

11 Centre des archives diplomatiques de Nantes (dorénavant: CADN), 83PO/Supplément/225, dépêche n° 402, Berlin, 20 octobre 1908.

12 AAE-La Courneuve, 150PAAP/2, J. Herbet à A. Ribot, Berlin, 4 avril 1890.

13 François SEYDOUX DE CLAUSONNE, Mémoires d'outre-Rhin, Paris 1975, p. 11.

14 CADN, 83PO/B/174, dépêche n° 584, Berlin, 22 septembre 1920.

15 Ibid., 83PO/C/4, Note d'Émile Haguénin, Berlin, 10 décembre 1919.

16 AAE-La Courneuve, 21PAAP/3.

17 BÉRARD, Un ambassadeur se souvient (voir n. 10), p. 137.

18 HESNARD, À la recherche de la paix (voir n. 9), p. 76.



La Première Guerre mondiale et le changement de régime qu'elle entraîna en Allemagne ne modifient en rien ce discours. À l'inverse, la permanence des mêmes motifs renforce l'idée des «instincts indéfectibles» du peuple allemand – donc la caractérisation d'une psychologie nationale – et vient appuyer et alimenter la méfiance des gouvernements français envers une révolution allemande qui n'aurait changé l'Allemagne qu'en façade. L'insistance des hommes de la Pariser Platz sur les continuités liant l'Allemagne de Weimar et celle de l'empire est remarquable, et relève ainsi autant de l'anthropologie diplomatique que du discours politique. »Le changement était insignifiant dans les mœurs«, écrit Hesnard; »à quelque point de vue qu'on se plaçât, politique ou moral, on s'apercevait que ce vaste pays, à peu près complètement ignoré, n'avait pas été modifié dans sa vraie nature«. Le même discours est relayé par ses collègues, que ce soit dans des publications visant le grand public français, ou dans la correspondance diplomatique à destination du Quai d'Orsay. Le 24 juin 1922, l'assassinat du ministre allemand des Affaires étrangères Walter Rathenau provoque ainsi la rédaction par l'ambassadeur Charles Laurent d'une lettre particulière d'une rare violence, dénonçant »la barbarie foncière [du] peuple« allemand, qui aurait conservé, »depuis le plus exalté des monarchistes jusqu'au plus ardent des socialistes, sa discipline, son unité, la conscience de sa force«<sup>19</sup>. La même année, Maurice Dayet, diplomate en poste à la sous-direction commerciale du Quai d'Orsay après avoir été chargé de la chancellerie consulaire à Hambourg, terminait un ouvrage visant à édifier le public français sur la »renaissance économique de l'Allemagne« en s'adressant à son lecteur, en guise d'avertissement, par une formule sans équivoque: »votre Allemagne nouvelle, c'est celle de 1914«<sup>20</sup> – l'Allemagne éternelle lit-on entre les lignes.

Face à cette Allemagne éternelle, l'image que la diplomatie française veut renvoyer d'elle-même se construit à l'évidence sur les contrastes. Elle oppose à la »balourdise germanique« le raffinement français, à la soumission à l'autorité le caractère volontiers frondeur de la France sans-culotte. Les réceptions de l'ambassade berlinoise sont, tout particulièrement, l'occasion de la mise en scène de ce modèle français qui intègre pleinement les stéréotypes. On n'y craint pas, en 1912, de faire jouer des scènes du *Barbier de Séville* devant Guillaume II, qui sourit avec indulgence de cette audace toute »française«. On y surjoue, de manière générale, une légèreté qui serait à la fois le propre de la sociabilité française et du bon goût, et qui contraste avec le caractère empesé et rigide du protocole prussien. Les toilettes des agents comme de leurs épouses – dont la description détaillée fait le délice des chroniqueurs locaux – importent sur la Spree l'art parisien de la distinction dans la sobriété, et s'opposent aux longues traînes des princesses allemandes, et surtout, à l'obsession prussienne de l'uniforme et des décorations. Les divertissements offerts aux invités délaissent volontiers la noblesse de la grande musique ou de la Comédie française pour s'encanailler du côté de l'opérette, du théâtre de boulevard, de la chanson populaire, voire dans la seconde moitié des années 1920 des Folies Bergères et du Moulin Rouge. Dans les verres, dans les assiettes comme dans le décor, les productions nationales sont mises à l'honneur comme autant d'éléments d'un modèle français de raffinement aux ra-

19 CADN, 83PO/B/360, Ch. Laurent à R. Poincaré, Berlin, 30 juin 1922.

20 Maurice DAYET, *La renaissance économique de l'Allemagne*, Paris 1922, p. 133.

cines séculaires et qui, à la différence du jeune État allemand, n'a pas besoin d'ostentation et d'une étiquette complexe pour exprimer son prestige. Les productions des manufactures royales de Sèvres (vaisselle) et des Gobelins (tapisseries) sont les principaux éléments d'un décor qui noue la chaîne des temps entre le royaume de France et la République; la gastronomie française met en avant un savoir-faire national reconnu, tandis que les vins de l'ambassadeur, à commencer par le champagne, viennent soutenir le raffinement de la soirée autant qu'ils contribuent à alimenter la joyeuse insouciance des convives. La mise en scène de soi repose sur les attentes de l'autre autant que sur une volonté de distinction et de distanciation.

Le rapport aux arts apparaît particulièrement révélateur de ce jeu complexe de représentations, de perception de l'autre et de construction de sa propre image. Les diplomates français en Allemagne, sous le Kaiserreich comme durant la république de Weimar, n'ont pas de mots assez durs pour qualifier la pauvreté artistique de l'Allemagne d'une manière générale, de sa capitale en particulier. Berlin est à leurs yeux une ville-caserne, une ville utilitaire, une ville dont les édifices «sont la gloire du peuple allemand car ils sont commodes» mais ne relèvent que «de l'architecte et de l'ingénieur fermement appuyés sur le droit prussien», et sont dès lors «triste[s] à pleurer»<sup>21</sup>. À l'image de sa capitale, l'Allemagne est une nation sans arts et sans histoire, une nation de «parvenus» ou de «nouveaux riches» se caractérisant par son philistinisme. Les agents de l'ambassade, que la barrière linguistique tient éloignés des théâtres berlinois, courent en vain les salles de ventes; ils ne visitent Charlottenburg que pour y voir «une triste copie de Versailles», et considèrent Potsdam comme «un caprice royal [...] qui n'a jamais été le cœur de la nation». Dans ce paysage très dépréciatif, seule la musique trouve grâce à leurs yeux: le Staatsoper et surtout, à partir du milieu des années 1880, la Philharmonie sont distingués comme des lieux uniques en Europe; Bach, Beethoven, Wagner ou Rubinstein comme les génies allemands de cet art qui – ce n'est évidemment pas un hasard – est de tous celui qui repose le plus nettement sur l'expression des passions et d'une sensibilité dénuée d'intellectualisme: la musique est, ici pour le meilleur, l'art le plus conforme à «l'âme allemande». Mais cette distinction ne vient pas sauver l'Allemagne du néant artistique où la rejettent les émissaires français, qui se plaignent dans des demandes incessantes de rappel à Paris du désert culturel où ils sont contraints de vivre. Pourtant entourés à Berlin par les artistes – la Pariser Platz accueille à partir des années 1890 l'atelier des peintres Ernst von Ihne ou Max Liebermann, puis, en 1907, l'Académie prussienne des arts – les diplomates français restent imperméables à l'art allemand, y compris durant la république de Weimar dont ils passèrent presque totalement à côté de l'avant-garde et de l'effervescence artistiques.

Face à cette Allemagne matérialiste et philistine, la diplomatie française se plait évidemment à se peindre en représentante d'une nation des arts. Toutefois, les choix qu'elle opère dans la promotion de ses artistes soulignent son souci de conforter une posture préalablement installée dans l'imaginaire allemand plus que sa volonté d'une mise à l'honneur de l'ensemble des fleurons des arts nationaux. De fait, deux dimensions l'emportent très largement dans sa politique de promotion des arts, qui entrent en convergence avec l'image de la France: celles d'une nation des lettres d'une part,

21 AAE–La Courneuve, 21PAAP/3, Souvenirs de Berlin par R. de Billy.

de la légèreté, de l'esprit et de la distinction de l'autre. La littérature, ancienne ou contemporaine, est au cœur de cette mise en scène. Dès les années 1880, il n'est de réception à l'ambassade française qui ne soit ponctuée de lectures des trésors littéraires nationaux, dans un éclectisme qui témoigne de la diversité de l'art français: Corneille y côtoie Hugo, Beaumarchais, Théodore de Banville ou Anatole France, avant que, durant la seconde moitié des années 1920, la Pariser Platz voie défiler tout ce que la France de l'entre-deux-guerres compte d'auteurs intéressés par l'Allemagne. Le voyage à Berlin de Paul Valéry en novembre 1926, et les conférences qu'il donna dans les salons de l'ambassade de France, restent comme un des moments forts de l'histoire diplomatique française en Allemagne<sup>22</sup>. Des classiques aux auteurs de la »Nouvelle Revue Française« (*NRF*) dont elle encourage la traduction en allemand, la France s'affiche à Berlin en nation du verbe. Elle est aussi, on l'a dit, celle des arts légers et populaires, où les saynètes de boulevard ont autant de place que la tragédie racinienne, la chanson populaire que l'opéra wagnérien. Cette mise à l'honneur des arts réputés peu nobles se poursuit à la fin des années 1920 par l'intérêt porté à ce qui s'affirme comme un nouveau fleuron des arts français: la haute-couture. La venue de Coco Chanel à l'ambassade en mars 1930 est un petit événement, que prolonge en novembre 1931 le soutien de la diplomatie française à l'organisation d'un défilé de la maison Lanvin à Berlin.

Au regard de cette mise en avant de la littérature et des arts populaires, il est frappant de constater le relatif désintérêt de la diplomatie française en Allemagne pour d'autres formes d'expressions artistiques pensées comme moins »typiquement« françaises. La peinture est sans conteste celle qui fut le plus nettement sacrifiée sur l'autel de l'imagerie nationale: il s'agissait d'un art pensé comme essentiellement italien ou flamand, et, à l'heure même du bouillonnement de la scène impressionniste française, la diplomatie n'en fit jamais, en Allemagne, un outil de promotion nationale. La musique française trouva plus souvent son chemin jusqu'aux salons de l'ambassade et, plus rarement, des consulats. Alternant Bach et Rameau, Mendelssohn et Chopin, Debussy et Rubinstein, les programmes musicaux des soirées portaient souvent un message symbolique d'apaisement, tout en montrant que la culture française ne cédait pas le pas, même sur ce terrain où elle lui reconnaissait un vrai génie, à la culture allemande. La musique n'entraît toutefois que marginalement dans le modèle national que la France avait choisi de promouvoir en Allemagne: on n'entendit beaucoup moins dans son ambassade Ravel ou Satie que Claudel ou Valéry.

### Entre »modèle allemand« et »incertitudes allemandes«: une curiosité durable

La projection de représentations préalablement construites et le jeu complexe des imageries nationales qu'elle supporte dans la mise en scène des contrastes contribue ainsi beaucoup plus à conforter et perpétuer les regards réciproques et les clichés franco-allemands qu'à les déconstruire, expliquant sans doute la grande stabilité des perceptions. L'acteur diplomatique ferait alors peu pour améliorer la connaissance réciproque des deux peuples, condition sans doute nécessaire à leur dialogue. Mais

22 Sur le voyage de P. Valéry à Berlin: CADN, 83PO/C/185.

de manière assez surprenante, cette perpétuation, consciente ou non, des stéréotypes se combine avec une véritable curiosité des diplomates français pour le pays qui les accueille, pour ses réussites comme pour ses fragilités, déployée dans de véritables enquêtes de terrain visant à comprendre ses spécificités et ses réponses à des défis perçus comme communs. On ne peut nier la volonté des diplomates français d'apprendre à connaître l'Allemagne dans laquelle ils sont plongés.

Le renseignement politique et militaire tient une place importante dans le travail de l'ambassade berlinoise; on ne s'en étonnera pas. Il fait partie des prérogatives traditionnelles de la diplomatie de résidence, et revêt évidemment une importance particulièrement décisive dans un pays perçu comme le principal rival et la principale menace à la sécurité nationale. Plus originale et plus significative est sans doute, notamment durant la période impériale, la curiosité des agents outre-Vosges envers une société allemande connaissant des bouleversements accélérés. Croissance économique et démographique, industrialisation et prolétarisation, question sociale et mouvement ouvrier sont examinés à la loupe: ils sont les symptômes d'une société vue comme le paradigme d'une société industrielle tout autant que les forces qui ont permis au »Reich« de s'affirmer comme puissance dominante du continent européen. Entre 1871 et 1914, c'est l'Allemagne triomphante qu'observe la diplomatie française en Allemagne, dans une interrogation qui, de manière classique, a tendance à transformer le vainqueur en modèle (*Siegermodell*)<sup>23</sup>. La question de la transposabilité en France de certains éléments du modèle – et donc de la possibilité de transferts – est au cœur de son analyse<sup>24</sup>.

La nouvelle puissance économique allemande, qui explose aux yeux du monde au lendemain de la fondation du »Reich«, apparaît d'autant plus remarquable aux émissaires français en Allemagne que leur propre pays, après les années dorées du Second Empire, entre dans le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle dans une période d'atonie économique, voire de récession. Percer le secret de ce premier »miracle économique« allemand apparaît donc décisif pour comprendre le fossé qui se creuse chaque jour entre les deux versants des Vosges, et se donner le moyen de le combler. Cette nécessité pousse l'ambassade de la Pariser Platz à modifier son organigramme. Dès 1891, l'ambassadeur Jules Herbette développait son projet de »créer à l'ambassade de Berlin une sorte d'office centrale pour l'élaboration de rapports généraux sur la situation si intéressante de l'Allemagne du point de vue économique«<sup>25</sup>. Sans réaliser une telle ambition, le Quai d'Orsay appointe pour la première fois en 1899 un »chargé de mission commerciale en Allemagne et en Suisse«, qui se fixe vite à Berlin; en 1909, en la personne de Gabriel Ferrand, diplomate issu de la carrière consulaire, c'est le premier »attaché commercial« qui est officiellement affecté par Paris à son ambassade allemande. Il travaille en relations étroites – mais non sans rivalité – avec les consulats, dont l'information économique est une prérogative traditionnelle.

23 Wolfgang SCHIVELBUSCH, *Die Kultur der Niederlage: der amerikanische Süden 1865, Frankreich 1871, Deutschland 1918*, Berlin 2001.

24 Sur la thématique des transferts, qui est au cœur d'une histoire culturelle de la relation franco-allemande, voir notamment Michel ESPAGNE, Michael WERNER et al., *Transferts. Les relations interculturelles dans l'espace franco-allemand, XVIII<sup>e</sup>–XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris 1988.

25 CADN, 83PO/B/73, J. Herbette à la direction des Affaires commerciales du Quai d'Orsay, Berlin, 9 février 1891.

Si la curiosité de la diplomatie française pour les réussites économiques allemandes ne se dément pas durant les quatre décennies qui séparent la guerre de 1870 de celle de 1914, elle évolue sensiblement dans ses centres d'intérêts et ses schémas explicatifs. Les années 1870 et 1880 voient les diplomates français, à Berlin et dans toute l'Allemagne, très impressionnés par les chiffres bruts de la production allemande. Leurs rapports fourmillent de tableaux juxtaposant les tonnes de charbon extraites des mines rhénanes ou silésiennes et les tonnes de pommes de terre produites sur les plaines poméraniques. L'industrie charbonnière et l'agriculture sont en effet les deux filières économiques qui retiennent alors le plus leur attention. Elles se prêtent toutes deux à un schéma d'explication naturaliste: les réussites de l'économie allemande reposeraient avant tout sur les ressources minières dont la providence a doté l'Allemagne d'une part, sur les possibilités offertes à la grande propriété agricole par un paysage de grandes plaines et un régime de servage tardivement et incomplètement aboli d'autre part. Les mérites en reviendraient finalement peu aux acteurs économiques allemands. La pauvreté, en termes de potentialités de transferts, de ce schéma explicatif, conduit sans doute à un approfondissement des questionnements économiques et à un élargissement du spectre de l'analyse dans les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle. La sidérurgie et l'industrie chimique, mais également l'ensemble de la filière agro-alimentaire allemande suscitent désormais l'intérêt de rapports qui gagnent en technicité<sup>26</sup>. Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, la sévère crise économique qui secoue l'Allemagne amène les agents français à élargir leur regard vers des questionnements macro-économiques tentant d'analyser tant les mécanismes de la montée du chômage<sup>27</sup> que les effets de la multiplication des grèves ouvrières<sup>28</sup>. Surtout, la Belle Époque marque le moment où éclate aux yeux des agents français ce qui leur apparaît comme le véritable secret des réussites allemandes: l'expansion commerciale à l'échelle de la planète, servie par des réseaux de représentants de commerce – appuyés sur les consulats allemands – au dynamisme sans égal; il y aurait là une voie à suivre pour l'expansion du commerce international français.

En diversifiant ses schémas explicatifs autant que ses centres d'intérêt, l'information économique collectée par les agents diplomatiques français dans l'Allemagne impériale gagne donc une valeur pratique: elle ne contente plus de décrire, elle met au jour des recettes éventuellement transposables. Cette évolution décisive s'explique en partie par l'origine de la curiosité mise en œuvre par les diplomates français: celle-ci est en effet de plus en plus une curiosité de commande. Qu'elles découlent de la demande d'acteurs privés souhaitant se renseigner sur l'organisation d'une filière ou explorer les possibilités de pénétration du marché allemand pour divers produits, ou d'offices publics dont la mission est de promouvoir l'expansion économique française – l'Office national du commerce extérieur, créé en 1898, devient ainsi rapidement l'un des principaux interlocuteurs de l'attaché commercial berlinois – les enquêtes économiques déployées sur le terrain allemand par les diplomates français

26 Voir par exemple le long rapport rédigé en 1901 sur la «suppression du marché à terme des laines peignées»: CADN, 83PO/C/179.

27 Ibid., 83PO/Supplément/66, «Le chômage en Allemagne», rapport du consul de France à Brême, 24 décembre 1901.

28 Ibid., dépêche commerciale n° 241, Berlin, 11 septembre 1900; dépêche commerciale n° 196, Berlin, 20 juillet 1901.

répondent de plus en plus à des demandes précises, dont les visées pratiques sont immédiatement identifiables. L'Allemagne fait bien ici figure de modèle, dont la force économique vient soutenir la puissance diplomatique: l'observation, toujours implicitement comparative, s'inscrit pleinement dans le paysage de la rivalité franco-allemande.

L'intérêt porté à la question sociale allemande, et aux réponses qui lui sont apportées, s'inscrit moins nettement que la curiosité économique dans le cadre d'une compétition dans laquelle il importerait pour la France de ne pas se laisser distancer. La valeur du «modèle allemand», au sens mimétique autant que paradigmatique, n'en est que renforcée. Dès les années 1870, la société allemande est en effet vue par les diplomates français comme le prototype de la société industrielle moderne, et comme un concentré des enjeux et des risques que l'industrialisation et la prolétarianisation induisent pour l'ensemble des pays européens. La massification prolétarienne et l'organisation, syndicale et politique notamment, du mouvement ouvrier qui en découle, est le premier enjeu retenant l'attention. La force politique et sociale de la social-démocratie allemande, dans le prolongement du congrès unificateur de Gotha en 1875, excite la curiosité des observateurs français, qui la comparent régulièrement à la division et la relative paralysie du socialisme français. Dans une France encore largement traumatisée par le souvenir de la Commune, la menace que fait peser le socialisme à l'ordre social est un motif récurrent, qui trouve particulièrement à se développer sous la plume des diplomates français lors des deux tentatives d'attentats visant Guillaume I<sup>er</sup> au printemps 1878. Dès 1871, les premières consignes adressées à celui qui devait rétablir les relations diplomatiques entre la France et l'Allemagne préconisaient, «pour éviter à notre patrie de calamités nouvelles», d'examiner en détail «les rapports qui existent [en Allemagne] entre les progrès de l'Internationale et les habitudes de famille, l'éducation, la tempérance, les pratiques religieuses des classes ouvrières»<sup>29</sup>. L'Allemagne doit être le laboratoire permettant d'observer sur place les risques de déstabilisation des sociétés européennes que représente la consolidation d'un socialisme massif et puissamment organisé. Les diplomates ne reculent alors pas devant l'observation directe par l'immersion, et se glissent dans les réunions politiques et autres fêtes ouvrières pour tenter de pénétrer ce monde qui leur est, sociologiquement, étranger. Robert de Billy assiste ainsi en 1893 à la *Stiftungsfest* de l'école ouvrière de Berlin: il y entend Karl Liebknecht, et peut dépeindre «sa belle tête sérieuse, utopiste, [qui] se berce au son des mots qu'il prononce». Mais la menace que fait peser ce milieu «très patriarcal» à l'ordre bourgeois est bien la principale conclusion qu'il tire de cette soirée d'immersion: «quand ce ne sera plus qu'un parti du ventre, ce sera plus sanglant que la Révolution française», conclut-il prophétiquement<sup>30</sup>. Avec la même curiosité mêlée d'inquiétude, les succès électoraux de la social-démocratie, à la Belle Époque notamment, sont scrutés avec soin et minutieusement analysés<sup>31</sup>.

Mais l'Allemagne est aussi, à partir des années 1880, le pays qui oppose la réponse étatique la plus originale d'Europe aux défis posés par une société industrielle: la

29 Ibid., 83PO/A/54, Instructions de J. Favre à J. de Gabriac, Versailles, 29 juin 1871.

30 AAE-La Courneuve, 21PAAP/3, 24 janvier 1893.

31 CADN, 83PO/A/379 et 397 ainsi que 83PO/B/6.



consolidation de l'État social allemand, notamment au travers du système des assurances bismarckiennes, passionne les diplomates français envoyés en Allemagne. Chacune des grandes lois d'assurance des années 1880 est disséquée dans de longs rapports adressés à Paris, qui pointent le caractère novateur d'un système reposant notamment sur la généralisation et la complémentarité des cotisations sociales<sup>32</sup>. Une nouvelle fois, les enquêtes menées par l'ambassade berlinoise sont souvent des enquêtes de commande. À l'image de celle demandée en 1889 par le député Louis Ricard, rapporteur à l'Assemblée française d'un projet de loi sur les accidents du travail<sup>33</sup>, elles visent nettement à identifier les éléments éventuellement reproductibles en France, ou tout du moins ceux qui pourraient servir d'inspiration au législateur français. Toutefois, comme le marque l'échec du projet Ricard, le modèle des assurances bismarckiennes apparaît difficilement transposable: s'il suscite la curiosité pour son originalité, sa valeur d'exemplarité doit être mise en question. L'autre pilier de l'État social allemand qui se met en place à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'impôt sur le revenu, parce qu'il trouve plus d'échos dans les débats français, apparaît plus nettement comme une potentielle inspiration. La loi Miquel, qui, en 1891, met en place en Prusse un impôt sur le revenu reposant sur le double principe de la progressivité et de la déclaration obligatoire, mobilise ainsi la *Pariser Platz*<sup>34</sup>. L'exégèse du texte et des modalités de sa mise en œuvre dans les années qui suivent alimente une correspondance dense avec les autorités françaises, qui interroge à nouveau la possibilité de transferts. En 1907, alors qu'un grand débat se prépare à l'Assemblée française sur l'institution d'un impôt sur le revenu porté par le duo Clemenceau-Caillaux, les diplomates français à Berlin sont sollicités par des députés des deux camps pour fournir, à la lumière de l'expérience allemande, des arguments alimentant la défense ou le rejet du projet<sup>35</sup>: le débat parlementaire de 1908 est ainsi, par le biais de l'information transmise par la *Pariser Platz*, implicitement polarisé par l'exemple allemand.

Les diplomates français dans l'Allemagne impériale démontrent ainsi, durablement, une volonté réelle de comprendre les ressorts du modèle économique et social qu'ils ont sous les yeux, de contribuer par-là à satisfaire la curiosité jamais démentie de la société et des autorités françaises vis-à-vis du voisin germanique, et d'interroger les possibilités de transferts. Même si celles-ci s'avèrent au final limitées, ils purent par-là légitimement se penser comme des agents participant à une meilleure connaissance des réalités allemandes en France. La même curiosité se vérifie pendant les années de la république de Weimar. Elle est toutefois bouleversée dans ses fondements: il ne s'agit plus d'interroger les succès et les expérimentations du modèle allemand, mais d'essayer de déchiffrer l'énigme que représente cette nouvelle Allemagne, sortie de la guerre, de la défaite et de la révolution. Pour reprendre le titre d'un ouvrage célèbre, les diplomates envoyés en Allemagne cherchèrent alors à éclairer un peu ces «incertitudes allemandes» qui excitaient en France angoisses, interrogations, mais aussi, parfois, quelques espoirs<sup>36</sup>.

32 Ibid., 83PO/A/309, 83PO/C/72, 83PO/Supplément/66 et 241.

33 Ibid., 83PO/C/23.

34 Ibid., 83PO/B/689 et 83PO/C/23.

35 Ibid., 83PO/C/179.

36 Pierre VIÉNOT, *Incertitudes allemandes. La crise de la pensée bourgeoise en Allemagne*, Paris 1931.



Faire connaître outre-Rhin cette Allemagne weimarienne, c'était d'abord familiariser les autorités françaises avec un personnel et un fonctionnement politiques foncièrement nouveaux. Les services de l'ambassade, dans la première moitié des années 1920 notamment, abreuvèrent le Quai d'Orsay et la présidence du Conseil de fiches biographiques présentant les nouveaux hommes forts de la République allemande, non sans d'ailleurs une certaine condescendance envers les responsables socialistes issus du monde ouvrier: on insiste à l'envi sur le passé de »garçon-sellier« du président fédéral Friedrich Ebert, d'»ouvrier-tapissier« du chef de la SPD Otto Wels, ou encore de »trieur de cigares« du ministre de l'Intérieur prussien Carl Severing<sup>37</sup>. Ils s'efforcèrent également d'informer sur le fonctionnement constitutionnel du nouveau régime, et notamment d'éclairer la question, centrale pour Paris, de l'équilibre entre État fédéral et États fédérés. Ils tentèrent surtout de faire comprendre en France des subtilités qui y étaient inconnues. Le fonctionnement du parti confessionnel qu'était le Zentrum catholique, au cœur de tous les équilibres politiques et de toutes les coalitions gouvernementales weimariennes, était de ces éléments déroutants à un regard français qui jouaient pourtant un rôle central dans la nouvelle république allemande. Les diplomates dépêchés à Berlin étaient certes eux-mêmes déroutés par un parti dont l'unité confessionnelle n'avait d'équivalent que la diversité des orientations politiques, dont une aile s'alliait volontiers à la social-démocratie quand l'autre s'affichait comme soutien des nationalistes, et, à travers la figure de Franz von Papen notamment, ouvrit au début des années 1930 la voie au national-socialisme. Ils firent pourtant un effort important d'information et d'analyse pour comprendre les logiques de fonctionnement du Zentrum<sup>38</sup>, et tentèrent d'alerter Paris sur les risques d'une lecture française d'équilibres politiques qui étaient à leurs yeux foncièrement allemands.

L'observation économique perdurait. Elle était alors moins construite au prisme des réussites allemandes dont s'inspirer qu'à celui, très politique, d'un beaucoup plus dangereux »redressement allemand«. L'Allemagne avait alors perdu sa valeur de modèle; elle conservait son statut de menace. Cette menace, couplée aux incertitudes qui planaient sur les évolutions de la situation politique à court ou moyen terme, amenèrent les diplomates français à multiplier leurs explorations dans des milieux divers, et, surtout, à se livrer plus souvent qu'à leur tour à une estimation des forces en présence qui tourna parfois à un jeu hasardeux de pronostics. À sa réouverture en 1919–1920, dans le contexte brouillé d'une révolution inachevée, l'ambassade paria un temps sur la victoire finale d'un socialisme indépendant dont les orientations diplomatiques rencontraient celles du gouvernement français. Elle fut vite déçue et dut changer son fusil d'épaule. Si elle soutint la coalition de Weimar dans la première moitié des années 1920, elle fut remarquablement lucide sur le glissement vers la droite du pouls politique weimarien, dont elle tenta de faire prendre conscience le Quai d'Orsay: elle l'alerta sur les risques de consolidation de cette dynamique que comportait l'affirmation d'une politique française excessivement intransigente vis-à-vis de l'Allemagne. Les incertitudes allemandes nécessitaient une politique, et

37 CADN, 83PO/B/422, fiches établies par le Service des études sociales de l'ambassade de France à Berlin et transmises au Quai d'Orsay.

38 Ibid., 83PO/B/421.

peut-être, surtout, un discours prudents et quelques ménagements. À côté de Pierre de Margerie, ambassadeur à Berlin de 1922 à 1931, Oswald Hesnard fut l'homme clé de cette forme de pédagogie allemande tournée vers Paris. Le tableau qu'il peignait de l'Allemagne weimarienne mettait en avant le mystère durable que constituait le devenir d'un régime instable dans un contexte bouleversé; une connaissance minutieuse des réalités allemandes permettrait seule de ne pas hypothéquer l'avenir, et d'assurer, quelles que fussent les évolutions, la défense des intérêts français.

### De l'observateur au témoin: le diplomate éclairer de l'opinion publique

Cette curiosité constante, bien qu'évoluant dans ses formes et ses objets, des diplomates envoyés par la France en Allemagne entre 1871 et le tournant des années 1930, était avant tout professionnelle: elle entraînait pleinement dans la mission d'information qui constitue une des raisons d'être de la diplomatie de résidence. Elle était essentiellement destinée aux autorités françaises – au premier rang desquelles le Quai d'Orsay – dont elle visait à éclairer les décisions et qu'elle prétendait détourner de certaines perceptions mal fondées. Mais durant ces soixante années, une évolution se dessine qui va progressivement élargir l'audience des diplomates français en poste en Allemagne au-delà des cercles ministériels. Dans un débat public français qui, sur les questions internationales, apparaît durablement polarisé par l'Allemagne, dans un paysage éditorial où se multiplient, dès les années 1880, les *best-sellers* prétendant éclairer le public sur le réel visage du voisin germanique<sup>39</sup>, les hommes dépêchés par le Quai d'Orsay en Allemagne font peu à peu entendre leur voix propre, légitimée par l'expertise et la connaissance de terrain que leur a données l'immersion diplomatique. Ce faisant, ils diffusent au sein du public français une image nouvelle de l'Allemagne, et bouleversent la place occupée par le diplomate dans la construction des regards réciproques des deux nations; jusqu'à s'affirmer, dans les années 1920 notamment, comme de véritables éclaireurs de l'opinion publique.

La rédaction et la publication de mémoires diplomatiques est évidemment une tradition presque aussi vieille que l'institution diplomatique elle-même. Particulièrement en vogue dans une diplomatie française qui a toujours cultivé sa vocation littéraire, elle ne représente en rien une innovation dans la pratique des agents français envoyés en Allemagne à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Toutefois, l'évolution de la nature et de la forme des récits qu'ils publièrent de leurs expériences allemandes apparaît très révélatrice d'un changement à la fois de la posture diplomatique et du type de discours élaboré.

Premier ambassadeur de France installé en 1872 dans un »Reich« allemand unifié, Élie de Gontaut-Biron entreprit, plusieurs années après son terme, la rédaction du récit des six années de sa mission berlinoise; la mort le surprit alors qu'il n'en avait

39 Parmi les ouvrages qui connurent alors le plus grand écho: Amédée PIGEON, *L'Allemagne de Monsieur Bismarck*, Paris 1885; Charles ANDLER, *Ce qu'il y a d'impérialisme dans le socialisme allemand aujourd'hui*, Paris 1913; Jacques RIVIÈRE, *L'Allemand. Souvenirs et réflexions d'un prisonnier de guerre*, Paris 1918; Hippolyte LOISEAU, *Le Pangermanisme: ce qu'il fut, ce qu'il est*, Paris 1921; Wladimir D'ORMESSON, *La confiance en l'Allemagne?*, Paris 1928.

achevé que les deux premières, mais l'ouvrage n'en reste pas moins éloquent quant à la place qu'il réserve à l'Allemagne<sup>40</sup>: dans un propos qui est avant tout un travail de réhabilitation d'une action que le pouvoir républicain, après 1877, a largement travaillé à peindre comme un camouflet, l'élément allemand apparaît presque totalement absent! La justification est exclusivement centrée autour du »je« d'une part, du rapport complexe avec les autorités parisiennes d'autre part. Si l'on y rencontre les dirigeants allemands – Bismarck notamment – au détour de la plume, c'est au hasard de la démonstration bien plus que comme objets d'une étude de caractères qu'ils sont mobilisés. L'Allemagne n'est que l'arrière-fond d'une œuvre de justification personnelle dans laquelle, significativement, la difficulté du terrain berlinois ne constitue même pas un élément explicatif ou un argument de la plaidoirie. Le livre éclairera peu ses lecteurs sur ce que fut l'Allemagne de la *Reichsgründung*.

Dix ans avant sa publication pourtant, celui qui avait, en qualité de chargé d'affaires, précédé Gontaut-Biron à la tête de la Pariser Platz, avait publié des mémoires qui témoignaient déjà d'une inflexion du genre. Les »Souvenirs diplomatiques de Russie et d'Allemagne« de Joseph de Gabriac, après un récit personnel assez classique, se terminaient en effet par des chapitres où le diplomate s'effaçait presque totalement pour laisser la place à une analyse socio-politique de réalités allemandes perçues comme autant de clés de compréhension de l'Allemagne contemporaine, telles la relation avec l'Autriche ou la question religieuse<sup>41</sup>. Il s'agissait dès lors moins de suivre les péripéties plus ou moins héroïques du diplomate que d'entrer grâce à son expertise dans une connaissance plus fine du pays qui l'avait accueilli.

Jamais publiés mais vraisemblablement rédigés pour l'être, le journal et les souvenirs berlinois de Robert de Billy témoignent plus encore, dans les années 1890, de cette volonté de faire de la mission diplomatique l'opportunité d'une enquête géographico-anthropologico-politique dont l'auteur veut faire profiter son lecteur<sup>42</sup>. Si le »je« est à nouveau omniprésent, il est moins le support d'une mise en scène personnelle que l'outil d'une légitimation du discours par l'assise sur une expérience empirique du terrain allemand; c'est le »je« de l'observateur, si ce n'est du témoin, qui est mis en avant. »Pour la première fois je voyais de près une civilisation différente de la nôtre«: cette première expérience motive la rédaction de souvenirs pensés comme »l'étude des hommes dans ce qu'ils ont d'extérieur, d'un pays [...], d'un peuple«: l'Allemagne est devenue le centre et l'objet même du propos. Et cette Allemagne, le jeune diplomate de 23 ans se donne les moyens de la connaître. Il visite en douze mois tout ce que Berlin compte de musées et de monuments dignes d'attention, et met à profit ses congés pour des excursions exploratoires dans les deux lieux qui constituent à ses yeux les deux berceaux de la germanité moderne: Potsdam qui vit éclore la monarchie prussienne, et Wittenberg où Luther élaborait une »pensée allemande qui [devait] soulever de son verbe la vieille Europe«. L'image de l'Allemagne qui ressort du tableau ainsi dressé n'échappe certes pas aux clichés de l'analyse psy-

40 Élie de GONTAUT-BIRON, *Mon ambassade en Allemagne (1872-1873)*, Paris 1906; André Dreux prit la suite à partir des notes déjà établies par Gontaut-Biron pour publier en 1907 les: *Dernières années de l'ambassade en Allemagne de M. de Gontaut-Biron, 1874-1877*.

41 Joseph de GABRIAC, *Souvenirs diplomatiques de Russie et d'Allemagne (1870-1872)*, Paris 1896, p. 193-231, 257-276.

42 AAE-La Courneuve, 21PAAP/3.

chologisante précédemment décrits; mais elle est nouvelle sous la plume d'un diplomate berlinois en ce qu'elle vise explicitement une «étude de mœurs». Procédant par tableaux successifs, elle devait aboutir à la définition du caractère national allemand dans «une forme d'esprit transitoire, étouffée qu'elle est entre les Latins, les Slaves et les Anglo-saxons», dominant «un peuple médiocre que des éclairs ont illuminé».

La tentation, ainsi dessinée dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, de faire d'une mission diplomatique en Allemagne l'opportunité d'une étude immergée sur le voisin germanique, et de faire partager les résultats de cette étude au public français, se trouve confirmée avec force au lendemain de la Première Guerre mondiale, dans cette Allemagne désormais énigmatique de Weimar qui suscite en France une curiosité nouvelle. Les diplomates s'invitent alors explicitement dans le débat public, dans un effacement quasi-total des aventures individuelles. La volonté est mise en avant d'apporter un contre-point, fondée sur l'expertise de terrain, aux discours mal fondés qui se multiplient dans la France d'après-guerre sur l'Allemagne weimarienne. Rédigeant ses souvenirs après 1933, Oswald Hesnard veut ainsi opposer ce qu'il a «vu et entendu» à la longue série des études allemandes publiées dans les années 1920, «qui ont presque toutes été caricaturales» car elles répondaient à la nécessité «d'assembler en trois semaines la substance d'un bouquin»: son analyse se trouve à l'inverse légitimée par plus de douze années de présence diplomatique à Berlin<sup>43</sup>. En 1922, Maurice Baumont et Marcel Berthelot, qui avaient fait partie de la première mission mandatée en 1919 par le Quai d'Orsay dans la nouvelle Allemagne, avaient déjà publié un ouvrage se distinguant d'après eux des «reportages sensationnels et passionnés», des «affirmations suspectes» et des «demi-vérités» par un «jugement ferme et établi sur des informations solides», patiemment glanées sur le terrain à la faveur de leur mission diplomatique<sup>44</sup>: l'immersion diplomatique rend la parole du diplomate légitime.

L'ouvrage tranchait avec ceux qu'avaient rédigés les précédents pensionnaires de la Pariser Platz par la technicisation d'un discours dont les auteurs étaient totalement effacés. Ernest Lavisse, qui, en tant qu'ancien professeur des deux jeunes normaliens, en avait signé quelques mois avant sa mort la préface, insistait sur la continuité méthodologique entre les études historiques des deux auteurs et leur analyse de terrain: «la libre curiosité qui flottait dans le lointain et le passé a [certes] laissé place en eux au besoin passionné de savoir le présent», mais «ils y ont apporté leur clairvoyance, leur probité, la solidité d'une méthode formée à bon école»<sup>45</sup>: c'est donc d'un ouvrage quasi scientifique qu'il s'agit. Son objectif est de discerner «dans un chaos prodigieux agité par des soubresauts violents, l'incertaine et pénible naissance d'une Allemagne nouvelle». Dix chapitres développent à cette fin ce que les auteurs considèrent comme les principales clés de compréhension des réalités allemandes, de la question religieuse aux enjeux financiers en passant par la Révolution, le poids des partis ou le balancement entre centralisme et particularismes. Dépersonnalisé et, en apparence du moins, dépassionné, le discours adopte le ton et la forme de l'expertise à grands renforts de statistiques, de détails géographiques et de contextualisations

43 HESNARD, Notes inédites (voir n. 9).

44 MAURICE BAUMONT, Marcel BERTHELOT, *L'Allemagne: lendemains de guerre et révolution*, Paris 1922.

45 *Ibid.*, préface d'Ernest LAVISSE, p. II-III.

historiques. Les mémoires diplomatiques ont laissé place à l'exposition et l'analyse de faits politiques, économiques, sociaux et historiques visant à apporter au public français une connaissance quasi empirique du voisin germanique, et à satisfaire son «besoin de comprendre».

La posture de l'expertise légitimée par l'expérience diplomatique n'était pourtant en rien la garante d'une objectivité dépassionnée ou d'une dépolitisation du discours. Elle permettait à l'inverse parfois d'appuyer ou de crédibiliser un propos à forte teinte idéologique ou politique. Ainsi lorsque Paul Maquenne, ancien agent des services économiques de l'ambassade de France à Berlin, publiait en 1940 une étude de la politique économique hitlérienne<sup>46</sup>. Celle-ci visait, dans le contexte d'une drôle de guerre passant aussi par une mobilisation des esprits, à en démontrer le caractère intrinsèquement belliciste. Elle s'intéressait à une époque – les années 1930 – où l'auteur avait depuis longtemps quitté la scène allemande, mais n'en était pas moins légitimée par la fonction qu'il avait exercée sur la Spree au début des années 1920: «ancien attaché au Service commercial de notre Ambassade à Berlin, mêlé à la vie, il s'est bien gardé de la transformer en abstraction», rappelle à la troisième personne l'avant-propos, qui conclut non sans grandiloquence: «son témoignage est comme le frisson même de la réalité dont il rend compte»<sup>47</sup>.

Dans le paysage éditorial extrêmement dense des années 1920, la voix des émissaires diplomatiques français en Allemagne se veut ainsi celle de l'expertise empiriquement fondée: témoin plus que héros, le diplomate assume dans le débat public un rôle nouveau d'éclaireur de l'opinion. Cette posture s'affirme avec plus de force encore après 1945, alors que la force destructrice de l'Allemagne nazie a amplifié le besoin de comprendre du public français: ceux qui s'étaient trouvés dans le «Reich» au moment du basculement du début des années 1930 éprouvèrent alors le besoin de revenir sur leur expérience pour aider les Français à «comprendre en partie les événements qui [les] ont tant surpris depuis la poussée nationale-socialiste»<sup>48</sup>: il s'agissait, à nouveau, de faire œuvre en France de pédagogie allemande.

Sous la plume de diplomates qui ont été marqués personnellement par leur immersion dans l'Allemagne de la «Machtergreifung», on retrouve alors la forme traditionnelle des mémoires diplomatiques écrits à la première personne. Mais ceux-ci n'ont plus grand-chose à voir avec les récits de Gontaut-Biron, et le mémorialiste s'y efface pour laisser la première place à l'enjeu allemand. Sous la plume de l'ambassadeur André François-Poncet<sup>49</sup> comme sous celle de son jeune subordonné Armand Bérard<sup>50</sup>, c'est à l'agonie, au jour le jour, de la république de Weimar qu'assiste le lecteur bien plus qu'au récit personnel de l'expérience diplomatique. Il est remarquable de constater à quel point François-Poncet s'efface du chapitre de ses mémoires consacré à la seconde moitié de l'année 1932 qui, intitulé «Papen et Schleicher», vise à comprendre les mécanismes à l'œuvre dans ce moment vu comme celui où s'est joué le

46 Paul MAQUENNE, *L'hérésie économique allemande*, Paris 1940.

47 *Ibid.*, p. 17–18.

48 HESNARD, *Notes inédites* (voir n. 9).

49 André FRANÇOIS-PONCET, *Souvenirs d'une ambassade en Allemagne* (septembre 1931–octobre 1938), Paris 1946.

50 BÉRARD, *Un ambassadeur se souvient* (voir n. 10).

basculement de la démocratie vers la dictature<sup>51</sup>. Les souvenirs d'Armand Bérard sont certes plus nettement rattachés à sa personne et à ses actions durant ces semaines décisives, mais cette action paraît elle-même entièrement tournée vers la compréhension de la situation politique de l'Allemagne: les compte-rendu des débats du Reichstag auxquels il a assisté, des réunions électorales auxquelles il a participé, et même de ses promenades berlinoises au milieu des rixes opposant nazis et communistes sont autant de portes d'entrée pour comprendre, à travers les yeux du jeune secrétaire de 1932 devenu ambassadeur de France, ce que fut l'Allemagne du début des années 1930<sup>52</sup>. Dès lors, on retrouve chez Bérard un sens de l'observation peut-être plus aiguë que dans les publications de ses collègues, et une attention inédite, très incarnée, aux réalités sociales qui l'entourent. »Les glands des chênes touchaient à la maturité« constate-t-il au détour d'une promenade dans le Tiergarten à l'automne 1931; mais ce n'est que pour préciser immédiatement le sens de cette remarque météorologico-botanique: »dès qu'il en tombait un, c'était une ruée de gamins maigres, hâves, aux visages et aux jambes sales«<sup>53</sup>. Instantané, exceptionnel sous la plume des diplomates français, de la crise économique telle qu'elle est visible dans le Berlin de 1931.

L'image de l'Allemagne qui ressort de ces différentes publications est loin d'être uniforme. À ceux qui, mobilisant au passage des traits de psychologie nationale bien connus, mettent en avant l'horizon menaçant de l'inévitable »redressement« d'une Allemagne qui »inlassablement [...] augmente et groupe ses énergies productrices, développe le capital traditionnel que lui valent la discipline scientifique, l'habitude de l'effort et de l'organisation«<sup>54</sup>, s'opposent ceux qui alertent à l'inverse sur le chaos politique, économique et financier d'une Allemagne d'autant plus imprévisible qu'elle serait au bord du précipice. Toutefois, les différents tableaux peints par les diplomates français de l'Allemagne de Weimar se rencontrent en partie dans l'adhésion sur laquelle ils reposent, de manière implicite ou explicite, à la théorie des deux Allemagne(s) développée dans les milieux intellectuels français depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans sa première œuvre de jeunesse, publiée en 1913, François-Poncet distinguait déjà une Allemagne militariste et belliciste où »une pensée de guerre civile circule à travers tout l'édifice de l'État« et une Allemagne des penseurs et des écrivains dont il pouvait écrire sans rougir: »j'ai appris à aimer cette Allemagne-là«<sup>55</sup>. Sa mission comme ambassadeur à Berlin ne fait que confirmer cette distinction, et les souvenirs du diplomate ne peuvent que regretter que »cette Allemagne-là«, qui existait encore d'après lui dans les années 1930, ait capitulé devant la première. Oswald Hesnard, dont les désaccords avec François-Poncet étaient nombreux et avaient conduit au rappel en France en 1932, développait également, dans ses carnets comme dans ses souvenirs, une forme personnelle de la théorie des deux Allemagne(s): elle était moins livresque et plus politique, et opposait l'Allemagne de la nostalgie impériale, dominante à ses yeux malgré la révolution, et celle, peu nombreuse mais sincère, de l'en-

51 FRANÇOIS-PONCET, *Souvenirs d'une ambassade en Allemagne* (voir n. 49), p. 17-88.

52 BÉRARD, *Un ambassadeur se souvient* (voir n. 10), p. 93-178.

53 *Ibid.*, p. 103.

54 BAUMONT, BERTHELOT, *L'Allemagne* (voir n. 44), p. 276.

55 André FRANÇOIS-PONCET, *Ce que pense la jeunesse allemande*, Paris 1913, p. 9-10.



gouement républicain. Elle avait fondé la conviction de la nécessité d'établir un dialogue avec «les vrais représentants de l'Allemagne nouvelle»<sup>56</sup>. La distinction reposait plus explicitement, sous la plume de Bérard, sur celle séparant droite et gauche allemandes: le diplomate ne cache pas que ses sympathies et ses amitiés penchaient nettement vers la seconde. Mais quelles que soient les réinterprétations personnelles de la grille de lecture, celle-ci amène finalement à des conclusions proches, qui distinguent peut-être la voix singulière des diplomates français en poste outre-Rhin sur l'Allemagne de Weimar: rejetant les tableaux simplistes et monolithiques dressés par d'autres, ils peignent une Allemagne à la fois divisée et plurielle, qui ne peut être comprise que par un effort d'exploration de longue haleine; surtout, ils postulent l'existence d'une Allemagne, aussi minoritaire soit-elle, avec laquelle la discussion paraissait possible. Promoteurs d'une connaissance réciproque, en assumant leur rôle d'éclairer de l'opinion, les diplomates français en poste en Allemagne mettaient alors moins en scène les contrastes franco-allemands qu'ils n'appelaient, implicitement, au dialogue.

### Conclusion

Aux yeux des diplomates français de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ou de l'entre-deux-guerres, un poste en Allemagne, à l'ambassade berlinoise comme dans les différents consulats établis dans le «Reich», n'avait rien d'exotique: ils se retrouvaient plongés dans une société en apparence familière à défaut d'être bienveillante, et dont ils pensaient maîtriser les codes. La rencontre n'a en effet rien du choc culturel dont la diplomatie put être le vecteur sur d'autres terrains. Elle n'en restait pas moins une «expérience de l'autre» qui mettait les agents français en présence non seulement d'une population étrangère, mais également d'un pays considéré comme le principal adversaire de la nation. Elle représentait *de facto* la confrontation d'images de l'autre préalablement et abstraitement construites et de la découverte empirique, dans l'immersion et le contact quotidiens, d'un pays qui suscitait une curiosité jamais démentie. De manière peut-être surprenante, ces deux logiques s'additionnèrent plus qu'elles ne s'influencèrent. D'un côté, les représentations bâties sur des stéréotypes et des clichés anciens furent peu remises en cause par un contact diplomatique qui contribua plus souvent à l'inverse, dans les deux sens, à perpétuer des imageries nationales figées que les acteurs eux-mêmes endossaient ou reprenaient jusqu'à la caricature. De l'autre, la diplomatie fut incontestablement l'outil, en France, d'une connaissance améliorée du voisin germanique, appuyée sur un suivi assez fin des évolutions tant politiques, qu'économiques ou sociales. La curiosité des agents que le Quai d'Orsay envoya en Allemagne pour leur pays d'accueil est de ce point de vue remarquable. Elle fut certes partielle, ignorant bien des aspects de ce que leurs rapports désignaient à l'envi comme les «réalités allemandes». Mais si les diplomates français ne trouvèrent finalement en Allemagne que ce qu'ils y cherchèrent, on ne peut en tout cas pas leur faire le reproche de ne pas avoir cherché.

Des images plurielles émergeaient alors, qui coexistaient, voire se confortaient les unes les autres, bien plus qu'elles n'induisaient des remises en cause et des correc-

56 HESNARD, Notes inédites (voir n. 9).



tions. L'Allemagne était à la fois ce pays archaïque au protocole passéiste et suranné, aux hiérarchies sociales relevant encore à bien des égards de l'Ancien Régime, et cultivant une dévotion primitive à l'ordre, la force et l'autorité; et cet archétype d'une société industrielle moderne qui développait une puissance économique sans égale, voyait s'affirmer le mouvement ouvrier le plus structuré d'Europe, et proposait sans doute les réponses les plus originales du continent à ce défi de la prolétarisation. La première image laissait beau jeu aux diplomates français de mettre en scène la différenciation des modèles nationaux par l'exaltation des contrastes; la seconde leur offrait l'opportunité de donner à leur curiosité une valeur pratique: l'information qu'ils transmettaient à Paris pouvait servir non seulement d'avertissement, mais également d'exemple ou d'inspiration, ouvrant la voie à d'éventuels transferts.

Au milieu de ce jeu complexe des regards réciproques, les diplomates français envoyés en Allemagne trouvèrent alors peu à peu une place qui les valorisait: assumant le rôle de témoin, ils s'adressèrent à un public qui dépassait l'horizon des administrations diplomatiques dans un discours qui adoptait le ton de l'expertise et fondait sa légitimité sur l'expérience diplomatique et la connaissance intime du terrain allemand. Dans un débat français qui restait polarisé par l'Allemagne, sans renoncer aux vieilles représentations, ils portèrent une voix qui visait à prendre en compte la réalité des évolutions contemporaines d'un pays dont ils percevaient les mutations. Insensiblement, sous la république de Weimar, ce discours déboucha sur un appel à la prudence, si ce n'est à la conciliation. Si celui-ci ne fut entendu que rétrospectivement, c'est sans doute que l'articulation entre les images figées de la psychologie nationale et les efforts réels de la pédagogie allemande recelait bien, malgré tout, une contradiction.

# Zur Forschungsgeschichte und Methodendiskussion

JACQUES PAVIOT

## COMPTE RENDU DE »PHILIPPE DE MÉZIÈRES, SONGE DU VIEL PELERIN. ÉDITION CRITIQUE PAR JOËL BLANCHARD, AVEC LA COLLABORATION DE ANTOINE CALVET ET DIDIER KAHN«

[Note de la rédaction: Ce compte rendu est initialement paru en ligne dans Francia-Recensio 2016/2<sup>1</sup>. Il est repris ici pour permettre une meilleure compréhension de la réponse de Joël Blanchard et Antoine Calvet que nous publions ci-dessous, p. 245–255.]

En 1969, G. W. Coopland avait offert une édition du »Songe du Vieil Pelerin«<sup>2</sup> à partir d'un mauvais manuscrit, n'ayant pas utilisé celui de la bibliothèque de l'Arsenal 2682–2683. Joël Blanchard et ses collaborateurs ont voulu pallier ce défaut en présentant une édition du meilleur manuscrit, en ayant donné, en avant-goût, une mise en français moderne en 2008. Dans une introduction de 153 pages, Joël Blanchard décrit les neuf manuscrits conservés, indique la tradition manuscrite, étudie la langue et la graphie, signale la toilette effectuée sur le texte, donne les repères historiques et littéraires nécessaires (p. LIX il s'agit de Jacques III, et non de »Jacques II« de Majorque; p. LXXV de Philippe le Hardi, et non de »le Bon«, *idem* p. LXXVI, n. 93) en s'arrêtant sur les différents thèmes développés par Philippe de Mézières (p. CXXIX pour quoi »Francesco Petrarca« et non François Pétrarque alors qu'il est question de Boccace et non de »Boccacio« à la page suivante; *idem* pourquoi, à la même page, n. 205, »Saluzzo« et non pas Saluces?). Il termine par une bibliographie à jour et une reconstitution de l'échiquier de Philippe de Mézières.

Viennent ensuite l'édition (p. 1–1396), les variantes (p. 1397–1484), les notes (p. 1485–1645), un glossaire (p. 1647–1696) et un index (p. 1677–1744), et c'est là que les problèmes apparaissent, trop graves pour les laisser passer, d'autant plus graves que Joël Blanchard nous avait habitué à des éditions de qualité (je pense à celle des

1 Philippe de Mézières, *Songe du Vieil Pelerin*. Édition critique par Joël BLANCHARD, avec la collaboration de Antoine CALVET et Didier KAHN, 2 vol., Genève (Librairie Droz) 2015, CLXIII–1744 p. (Textes littéraires français, 633), ISBN 978-2-600-01835-7, EUR 89,00. Ce compte rendu rédigé par Jacques Paviot est paru en ligne dans: Francia-Recensio 2016/2, *Mittelalter – Moyen Âge (500–1500)* ([http://www.perspectivia.net/publikationen/francia/francia-recensio/2016-2/ma/mezieres\\_paviot](http://www.perspectivia.net/publikationen/francia/francia-recensio/2016-2/ma/mezieres_paviot) [27/03/2017]).

2 Philippe de Mézières, *Chancellor of Cyprus, Le Songe du Vieil Pelerin*, 2 vol., éd. par G. W. COOPLAND, Cambridge 1969.

»Mémoires« de Philippe de Comines). Il manque une relecture du texte du »Songe du Viel Pelerin« pour mettre l'accent aigu sur les »e« là où il fait défaut (deux exemples: le blanc faucon aux bec et piés et non »pies«, *passim*; dorés et non »dores«, *passim*; p. 453: genés et non pas »genes« pour genets), pour corriger mettre les »n« à la place des »u« (encore des exemples: on lit »moustres« au lieu de monstres, revues d'armes, *passim*; p. 673: »proniers« au lieu de prouiers, hommes de proue, alors que le mot »proue« se lit dans la ligne suivante; p. 1376: »archepelegne« pour Archipelegue, pourtant bien orthographié à la p. 241, l'Archipel, les îles de la mer Égée, le mot étant encore courant au début du XX<sup>e</sup> siècle, p. ex. dans l'œuvre de Pierre Louys), pour suivre une règle sensée dans l'emploi des majuscules: pourquoi en mettre à »crestiens«, »crestienté« alors que ce sont de noms communs et jamais à »Église« quand il s'agit de l'institution, ou encore à »Sainte Escripiture«, ce qui faciliterait la lecture, ainsi qu'à État dans les notes; la ponctuation serait sans doute à revoir.

Avant d'aborder les notes, un mot sur le glossaire et l'index, incomplets aussi bien pour les entrées que pour les occurrences (et en tout ceci je ne suis pas exhaustif). Dans le glossaire, on aurait aimé voir »admiral«, »émir«, »decret« p. 552, »délit« p. 937, »destuel« p. 460 (pour »estuel«), trône, »esblyoahissement« p. 1156, »follage« p. 975, »franc« *passim*, »genet« p. 453, petit cheval espagnol, »jolif« (utilisé comme substantif?) p. 1324, »mautaillé« p. 1378, »parlement« *passim* à cause des différents sens dans lesquels le mot est employé, »parquet« *passim*, »pelote«, jeu de p. 1084, »publiquan« p. 1129, »refosiller« p. 1395, »souldam« *passim*, sultan, »wit« p. 644; »baionnois« signifie axial pour le gouvernail (ce qui est compréhensible à la lecture du texte; d'ailleurs Philippe de Mézières montre une certaine maîtrise du vocabulaire nautique); »estat« personne d', n'est pas un laïque ou une personne laïque, mais une personne d'un certain statut (cf. p. 953, 1130, 1278: »moyen estat«); il y a aussi »estat royal« p. 1169; »nacaire« n'est pas un petit cor, mais un tambourin (là aussi cela se comprend à la lecture); »encheoir« est perdu entre »escharsement« et »escherpe«, *passim*; le sens plus correct de »trucheman« est interprète, plutôt que traducteur, *passim*. Manifestement, le »Dictionnaire du moyen français (1330–1500)« (DMF) n'a pas été utilisé. Dans l'index, je relève l'absence d'Abulmazar, p. 731, 742; comme exemple d'absence d'occurrences, en voici pour Guillaume de Digulleville, le moine de Chaalis: p. 475, 476, 494, 500, 921.

Trop nombreuses sont les notes manquantes, confuses, erronées, voire aberrantes extravagantes au sens originel. Ainsi, on se demande que viennent faire des aperçus anachroniques car postérieurs qui n'éclairent rien, comme le plan de l'Escorial p. 1500; la mention du film »Alexandre Nevski« d'Eisenstein p. 1512; l'indication que saint Nicolas de Myre est le Père Noël – mais qui est Sankt Nikolaus en Allemagne et non Santa Claus, ce qui est pour les pays anglo-saxons p.1534: l'édition s'adresse-t-elle à des enfants? La casuistique amoureuse de »Florence et Blancheflor« »toujours d'actualité« p. 1551; la digression sur le »Deep South« et la guerre de Sécession p. 1587; ou encore la mention de gravures de Picasso dans telle édition des »Métamorphoses« p. 1590. Là encore, dans les notes, il manque une ou plusieurs relectures pour corriger les erreurs de base (mots attachés, espaces insécables manquantes, particulièrement entre le nom d'un roi et son numéro souvent renvoyé en début de ligne, incapacité à typographier correctement l'»œ«, toujours imprimé

»oe«), pour respecter les règles typographiques (Terre sainte et non pas »Terre Sainte«, océan et non »Océan Indien«, mer et non »Mer Rouge«, les citations en langue étrangère se mettent en italiques et non pas entre guillemets, les guillemets de fermeture se placent après le signe de ponctuation lorsqu'il s'agit d'une phrase), pour corriger le français (la syntaxe, les fautes d'accord, les répétitions), harmoniser les temps (employer soit le présent soit le passé mais pas les deux) et, en ce qui concerne les Italiens, l'emploi soit du français soit de l'italien pour les noms et prénoms, et non les deux (la règle étant aujourd'hui d'utiliser le français pour les plus connus), supprimer les annotations inutiles (par ex. p. 1516–1517).

Voici, de façon non exhaustive, je le répète, mes ajouts et corrections (sans trop relever les erreurs pour faire plus court):

**Page 8:** référence à l'édition de Kervyn de Lettenhove pour l'«Epistre lamentable ...» et non celle de 2008 (*idem* p. 1558); **11:** il serait étonnant que Xerxès eût un grand »vizir«; **12:** Léon III n'a pas proclamé Charlemagne empereur, il l'a sacré, puis les Francs l'ont proclamé empereur; **29:** la curiosité a déjà été attaquée par saint Augustin, dans ses »Confessions« X, 35; **140:** »Inde la majour«: sous l'influence de la géographie arabe, on a distingué trois Indes (le Sindh, le Hind et le Zenj, c'est-à-dire les territoires bordant une mer d'Oman élargie au Sud-Ouest le long de la côte d'Afrique orientale), dont les limites ont varié selon les auteurs; chez Philippe de Mézières il faut comprendre l'»Inde Majeure« comme celle s'étendant des bouches de l'Indus à celles du Gange (le Hind arabe) et l'»Inde Mineure« comme celle s'étendant des bouches du Gange aux frontières méridionales de la Chine (alors que chez d'autres auteurs l'»Inde Mineure« correspond au Sindh); **141:** l'industrie drapière de Louviers était en décadence depuis le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle; **147:** Godefroy de Bouillon (v. 1060–1100), duc de Basse-Lotharingie, un des chefs de la première croisade qui prit Antioche en 1098 et Jérusalem en 1099; il n'accepta que le titre d'avoué du Saint-Sépulcre; **147:** Augustin est encore pris comme témoin de l'invasion musulmane p. 1385; **149–150:** on pourrait voir une description du paysage en remontant le Nil, dont les Occidentaux ont pu avoir une relation; **150 (1499):** *opus musaicum* et non *musicum*; **172:** la »Rommenie« est la Roumanie, c'est-à-dire les territoires de l'Empire romain (d'Orient) à sa plus grande extension, même s'ils étaient dominés par les Bulgares ou les Turcs; les soieries de Constantinople étaient réputées; **175 (1501):** le mot »reprobacion« est déjà utilisé par Oresme, »Livre du ciel et du monde«, v. 1377 (DMF); **182:** en Nubie, le royaume de Makuria (Dongola) devint vassal des Mamelouks d'Égypte en 1276, puis fut envahi en 1312 et une dynastie musulmane fut installée sur le trône, la cathédrale de Dongola étant convertie en mosquée en 1317; **184:** le rapport fait à l'aigle romaine et à l'aigle impériale n'est pas évident; **185:** il n'y a aucune raison de se rapporter à la douzième dynastie du Moyen Empire; il s'agit d'une légende médiévale et dans les projets de croisade l'on lit souvent que le roi de Nubie détournera le Nil; **187:** on ne connaît pas le Génois qui a vécu cinquante ans en Inde, des années 1310 aux années 1360, et qui a informé Philippe de Mézières; **187:** l'église de l'apôtre saint Thomas est identifiée depuis longtemps, et pas seulement par P.-Y. Badel dans son édition de Marco Polo, avec celle de Mylapore, sur la côte de Coromandel (encore au XVI<sup>e</sup> siècle les Portugais y installèrent la vice-royauté de São Tomé de Méliapor), alors que Marco Polo le situe sur la

côte de Malabar; la légende de saint Thomas a reçu une nouvelle publicité en Occident avec l'arrivée à Rome, en 1122, du patriarche des Indes; **187**: »Gangis« est pris comme un nom de ville alors que l'on savait qu'il s'agissait d'un fleuve; Philippe de Mézières doit être le seul auteur parmi ses contemporains à situer le royaume du Prêtre Jean en »Inde Majeure« car il suit la fameuse lettre du Prêtre Jean; il a une vue confuse de la géographie de l'Orient, aucunement critique malgré les rencontres de voyageurs qu'il a faites; **188**: les Mongols n'ont pas soumis l'»Inde Majeure« (à moins d'une confusion avec le Sindh); **191**: les Vies des saints Barthélemy et Thomas dans la »Légende dorée« rapportent leur évangélisation de l'Inde; **193**: »Le Livre d'Alexandre« ou »Le Roman d'Alexandre« est une œuvre du XII<sup>e</sup> siècle; **194**: les itinéraires donnés par Philippe de Mézières n'ont généralement guère de logique: ici de la Tartarie (Asie centrale et Chine) à la Chaldée (Mésopotamie), à la Perse, à la Grande-Arménie (l'Arménie actuelle en plus large) et la Petite-Arménie (la Cilicie); **194**: il n'y avait plus de »Grant Caan«, grand khan mongol, en Chine depuis 1368, quand les Ming ont renversé la dynastie mongole des Yuan; »Catay« est prise comme une ville, alors qu'il s'agissait de la Chine du Nord (Cathay); »Saray« est Sarai, la capitale de la Horde d'or (en Russie actuelle): il y eut la Vieille Sarai (Sarai Batu) à l'est de la rivière Akhtuba, fondée v. 1245, puis la Nouvelle Sarai (Sarai Berke) à 180 km au nord-ouest, capitale depuis le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle; Canbalech (et non pas »Caubalech«) est Khanbaliq (»la ville du khan«), l'actuelle Pékin (Beijing); **195**: Jean Bargadin est aussi cité dans l'»Epistre lamentable« (p. 196–197); on pourrait situer son séjour avant 1368; **196**: la »cité portative« est l'*ordo*, mongol *ordu*, qui a donné le mot horde; elle est aussi indiquée dans l'»Epistre lamentable«; **197**: je ne vois pas d'où Philippe de Mézières a tiré son information sur la monnaie de cuir (de Jean Bargadin?); on savait que les Chinois utilisaient de la monnaie de papier; **197**: il n'y avait plus de royaume de Médie, ni de Chaldée depuis longtemps, mais Hayton décrit ces royaumes dans »La Fleur des histoires de la terre d'Orient« (1307); la tour de Babel est une référence biblique; **197–198**: Philippe de Mézières mélange les chrétiens orientaux qu'il a pu rencontrer à Jérusalem (Georgiens, Jacobites, Nestoriens, Coptes) avec les habitants chrétiens (de l'Église arménienne) de la Grande- et Petite-Arménie; **198**: la Mésopotamie ne se trouve bien sûr pas en »Turquie«, l'Asie Mineure oui; **198–199**: itinéraire illogique: Alep, Édesse (»Rohais«,auj. Sanliurfa, Urfa), Antioche (auj. Antakya), Damas, Jérusalem, Gaza (»Gadre«), Le Caire, embouchure de l'Oronte (»le Souldin«, Port Saint-Siméon); **200**: les Tatars (»Megoulles«, Mongols), de mer Noire ou de Perse, formaient une part non négligeable du recrutement des Mamelouks sous la »dynastie« des Bahrites, de 1250 à 1382; **203**: sans remonter à la mosaïque de Madaba inconnue des médiévaux, il suffit de rappeler que la cartographie occidentale plaçait Jérusalem au centre de la Terre; **204**: en 1389, il n'y avait plus d'empire de Bulgarie, mais depuis 1371 deux royaumes, ceux de Vidin et de Tarnovo; il en était de même en »Rasse« (généralement Rascie, la Serbie), où, après 1355 et surtout 1371, l'ancien empire serbe se trouva divisé en plusieurs principautés ou royaumes; **205**: si le comte Vert Amédée VI de Savoie a pris Gallipoli en 1365, la place fut restituée aux Turcs en 1376 ou 1377; Philadelphie,auj. Alasehir, en Anatolie, a été conquise par Bayezid en 1389 ou 1390; **206**: la »mer Maour«, la mer Majour des médiévaux, est la mer Noire; »Lathane«, plutôt »La Thane«, est La Tana,auj. Azov, sur le Don, un comptoir vénitien; »Alixandre Balgerat en Abblaquie« doit être Nicolas

Alexandre, prince de Valachie (Vlaquie au Moyen Âge) de 1352 à 1364, de la dynastie des Basarab (Bessarab), mot que l'on ne peut voir dans »Balgerat«, qui fait plutôt penser à Belgrade; **212–213**: les monnaies de Prusse étaient le *scot*, qui équivalait à 30 *Pfennige* (deniers); »harelare, harelars« fait référence au *Heller*, à l'origine d'une valeur d'un *Pfennig*, mais à partir de 1385 d'un demi-*Pfennig*; **225–227**: »Godlant« est à entendre comme le Groenland, où les deux derniers établissements norvégiens disparurent, le premier vers 1360, le second peu après 1440 à cause du refroidissement du climat qui empêcha les liaisons maritimes et des attaques des Inuits; **228–229**: la description de la harengaison dans le Sund par Philippe de Mézières est justement célèbre; elle avait lieu lors de la migration des bancs de harengs de la mer Baltique vers la mer du Nord, la »grant mer«, mer de l'Ouest ou mer Allemande pour les Allemands, Danois et Norvégiens; la découverte de l'encaquage du hareng est attribuée à Willem Beuckelsz, du port alors flamand de Biervliet, dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle; Venceslas de Luxembourg (1361–1419), fils aîné de l'empereur Charles IV, fut couronné roi de Bohême en 1363 et le fut effectivement de 1378 à sa mort; **232**: la grande mine d'argent de la Bohême au Moyen Âge était celle de Kutná Hora (celle de Sankt Joachimsthal/Jáchymov n'étant exploitée qu'à partir de 1516); **235**: les conquêtes turques en Europe: Macédoine en 1371, Bulgarie au sud du Balkan 1379–1380, principauté de Tarnovo vassale 1388; Serrès 1383, Thessalonique 1387; Nis 1385, Pirot 1388; Sigismond est le premier souverain occidental à organiser la résistance face aux Turcs; les Turcs ont occupé Otrante, dans les Pouilles, de 1480 à 1481, mais n'ont pas pénétré en Allemagne; ils ont anéanti la Hongrie en 1526; **238**: »les procureurs des euvres de pitié«: depuis 1269, les procureurs de Saint-Marc, qui géraient à l'origine la fabrique et les biens fonciers de Saint-Marc, puis la tutelle des orphelins et des fous et veillaient à l'exécution des testaments, étaient au nombre de six: deux *de sopra* (administration de la basilique Saint-Marc), deux *de citra* (en charge des *sestieri* de San Marco, Castello et Cannaregio), deux *de ultra* (en charge des *sestieri* de Dorsoduro, Santa Croce et San Polo); **238–239**: parmi les institutions gouvernementales de Venise, Philippe de Mézières cite le »duc«, le doge, le conseil ducal composé de six membres, un pour chaque quartier (*sestiere*), le conseil des Quarante, organe de justice suprême, le conseil des Priés (*Pregadi*) qu'il dit être composé de cent cinquante membres (60 sénateurs du Grand Conseil, 20 – depuis 1373 – de la *Zonta*, 40 du conseil des Quarante, 10 du conseil des Dix, chargé de la sécurité, et les avocats du Commun, *Avogadoi de Comùn*), le Grand Conseil; **239–240**: il manque le nom et la date du conseiller des Dix qui devait juger son fils homicide; **240**: le lion ailé, symbole de saint Marc tiré du tétramorphe, semble avoir été utilisé pour la première fois en tant qu'emblème de Venise en 1261; **240**: la conjuration la plus grave au XIV<sup>e</sup> siècle fut celle des Querini et des Tiepolo contre le doge Pietro Gradenigo en 1310; au cours des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, Venise et Gênes (dont les armes sont d'argent à la croix de gueules) se sont affrontées quatre fois, dont la dernière en 1377–1381: ayant pénétré dans l'Adriatique en 1378, les Génois défirent les Vénitiens à Pula en 1379, mais incapables de forcer les défenses de Venise, ils s'installèrent à Chioggia; dès fin 1379, les Vénitiens firent le blocus du port; une flotte de secours ayant échoué, les Génois se rendirent en 1380 et la paix fut signée l'année suivante; **240–241**: en 1124 une flotte vénitienne, sous la conduite du doge Domenico Michiel, participa, avec les troupes du roi Baudouin II de Jérusalem, à la prise de



Tyr; les Vénitiens, commandés par le doge Enrico Dandolo, transportèrent les croisés dont le chef était le marquis Boniface de Montferrat, jusqu'à Constantinople qu'ils prirent en 1204, à la suite de quoi le comte Baudouin de Flandre et de Hainaut fut élu empereur; **241–242**, **243**: l'Archipel subissait les attaques des princes turcs d'Anatolie occidentale, du nord au sud: Karesi, Sarukhan, Aydin et Mentese, dont le plus connu est Umur Bey d'Aydin, ce qui fut à l'origine des ligues navales de 1334 et de 1343, cette dernière s'emparant du port de Smyrne en 1344 (où Philippe de Mézières s'est rendu en 1347); »Alchedemach« est le Champ du sang, acheté par Judas avec les trente deniers de sa trahison (Actes, 1, 19); Chypre et Rhodes, avec Lango,auj. Kos, n'eurent guère à souffrir des attaques des Turcs au XIV<sup>e</sup> siècle, de même que »Syu«, Chio, »Metelin«, Mytilène, auj. Lesbos, »Siaume«, Samos, îles qui appartenaient aux Génois; **243**: »Gadres« est Gaza (bien identifiée p. 1507), et il n'y avait pas de roi; **244**: quelle était cette »petite gent religieuse«? Je doute qu'il s'agissait des chevaliers de Rhodes; **244**: »calogeros«: le moyen français connaissait le mot caloyer, pour un moine orthodoxe: il est intéressant de relever que Philippe de Mézières donne la forme grecque du mot; **244**: Pierre Thomas (1305–1366), de l'ordre des Carmes, docteur en théologie, prédicateur, fut employé dans des missions diplomatiques à partir de 1353 (Venise, Gênes, Rome, Naples, Serbie, Hongrie, Constantinople en 1357); en Chypre, il rencontra Philippe de Mézières et les deux personnages se reconnurent dans l'idée de croisade; en 1364, il fut choisi comme patriarche latin de Constantinople et, en 1365, comme légat de la croisade dirigée par Pierre I<sup>er</sup> de Chypre; après sa mort, Philippe de Mézières rédigea sa Vie; **246**: »maronau«, mauvaise lecture pour marovau, pour le cépage *mavro*, pour le vin rouge de Chypre; le *xynisteri* pour »les vignes de Chinie« (alors comme nom de lieu que je n'ai pas trouvé) n'est pas un cépage de Rhodes mais de Chypre, pour le vin blanc; **247**: »la marque d'Ancone« a reçu ce nom quand elle fut intégrée dans les États pontificaux en 1198; **258**: »premier prescheur appelé Baiorna«: Simon Pierre fils de Jonas (Matthieu XVI, 17); **259 (1525)**: Pierre de, et non du, Morrone; Anagni, et non Agnani; **267 (1528)**: Philippe de Mézières connaissait la vie de saint Alexis plutôt par »La Légende dorée« que par la Vie du début du XI<sup>e</sup> siècle; **269**: il manque la référence aux »Moralia in Job« de Grégoire le Grand; **275**: »un chartil a .iiii. roes tout vermail«: plus exactement d'argent à un train de chariot avec ses quatre roues le tout de gueules posé en pal le limon en haut, les armes des Carraresi (famille Carrara), seigneurs de Padoue de 1318 à 1405; ».ii. mastins rampans a une eschelle«: de gueules à une échelle de cinq échelons d'or posée en pal tenue par deux lévriers rampants et affrontés d'argent, langués, colletés et couronnés d'or, les armes des Scaligeri (famille Della Scala), seigneurs de Vérone de 1262 à 1387 (»mastin« fait référence au premier d'entre eux, Mastino, † 1277); »un grand serpent, qui tenoit en sa goule un enfant tout ensanglanté«: d'argent à une couleuvre ondoyante en pal d'azur couronnée d'or englobant un enfant de carnation, les armes des Visconti, seigneurs puis ducs (en 1395) de Milan de 1277 à 1447; **276–277 (1530–1531)**: Francesco della Scala, dit Cangrande, et non »Can Grande«, épousa en 1308 Jeanne, petite-fille d'un fils bâtard de l'empereur Frédéric II, Frédéric d'Antioche; celui qui épousa Agnès (1345–1388), fille du duc Charles (1323–1348) de Duras et de Marie de Sicile, est son petit-neveu Cansignorio (1340–1375, seigneur de Vérone en 1359); à Cangrande I<sup>er</sup>, qui n'avait pas d'héritier légitime, succédèrent ses neveux, et non pas des »bastars«, Albert et Mastin, fils d'Alboin;



**279**: les filles de Barnabé Visconti ont été mariées ainsi, avant et après sa mort (1385): Taddea au duc Étienne III de Bavière-Ingolstadt, Verde au duc Léopold III d'Autriche, Antonia à Eberhard de Wurtemberg, Catherine avec son cousin Jean Galéas Visconti, comte de Pavie, Agnès avec Jean François Gonzague, seigneur de Mantoue, Madeleine avec le duc Frédéric de Bavière-Landshut, Valentine avec le roi Pierre II de Chypre, Lucie fiancée d'abord avec Louis (II) d'Anjou, mariée avec Edmond Holland, comte de Kent, Élisabeth avec Ernest, futur duc de Bavière-Munich, et Héloïse avec le roi Janus I<sup>er</sup> de Chypre; **280**: »un josne serpent de sa lignié, moitié croisié et as blanches fleures dorées«: Jean Galéas Visconti (1351–1402), marié en premières noces à Isabelle de Valois (1348–1372), fille de Jean II le Bon et de Bonne de Luxembourg, s'est emparé de son oncle Barnabé et l'a empoisonné en 1385; **282–283**: »armes de l'Aignelet occis«: d'argent à la croix de gueules, les armes de la cité de Gênes (généralement attribuées à saint Georges; cf. les armes d'Angleterre qui sont les mêmes); le »pastour cornu«, l'archevêque de Gênes, Giacomo Fieschi de 1382 à 1400, mais fidèle à Urbain VI; **285**: la tiare, haute coiffure ornée de trois couronnes, était la coiffure du pape depuis Pascal II, en 1099 (p. 1533, on se demande ce que vient faire la »chaere« ici alors que le texte de Philippe de Mézières est explicite); **291**: les six cardinaux étaient plus exactement Adam Easton, osb, Giovanni d'Amelia, archevêque de Corfou, Gentile di Sangro, protonotaire apostolique, Ludovico Donato, ofm, Bartolomeo da Cogorno, ofm, archevêque de Gênes, Marino del Guidice, archevêque de Tarente; **295 (1534)**: plus exactement Martin de Zalba, créé cardinal par Clément VII en 1390 et mort en 1403; **297 (1534)**: Philippe de Mézières connaissait plus sûrement »La Légende dorée« que »L'Histoire ecclésiastique« d'Orderic Vital; **298 (1535)**: Léon III n'a pas été canonisé, mais seulement introduit dans le martyrologe romain en 1673; **303 (1535)**: Richard Cœur de Lion conquiert l'île de Chypre sur les Byzantins en 1191 et après la prise d'Acre la vendit pour cent mille besants à l'ordre du Temple, qui la revendit en 1192 à Gui de Lusignan, roi titulaire de Jérusalem, pour soixante mille besants; **303 (1535)**: »Leas« est L'Ayas, *Laiazzo* en italien; **311**: »Latane«, cf. ci-dessus, **206, 314**: Louis II d'Anjou (1377–1417), fils de Louis I<sup>er</sup> (1339–1384) duc d'Anjou et roi titulaire de Sicile, et de Marie de Blois (1345–1404), fille de Charles de Blois, duc de Bretagne, et de Jeanne de Penthièvre; l'emploi de l'adjectif »sainte« par Philippe de Mézières doit faire référence à la canonisation de Charles de Blois par Grégoire XI en 1376; Marie de Blois fut régente pour son mari en Provence dès 1382 et dut faire face à la rébellion de l'Union d'Aix, de 1382 à 1387, Marseille lui restant fidèle; **339**: pour »hauchepié«, hausse-pied, le DMF donne: marchepied; instrument servant à tendre les grosses arbalètes avec le pied; chausse-trape, piège; **349**: »de vien paré«, »tout enflé«: on peut voir là un jeu de mot sur le nom de Windsor; **353, 360**: on retrouve l'épisode de Grégoire le Grand faussement accusé de la mort d'un évêque dans »La Légende dorée«; **361 (1545)**: plutôt que Pierre de La Jugie, ce doit être son frère Guillaume (1317–1374), créé cardinal en 1342; **370**: »une femme, qui estoit d'Engleterre« pape: l'origine anglaise se trouve dans le »Chronicon pontificum et imperatorum« de Martinus Polonus (Martin d'Opava ou de Troppau, † 1278) où il est question d'une femme habillée en homme et qui portait le nom de Jean l'Anglais, natif de Mayence et qui occupa le trône pontifical plus de deux ans à la mort de Léon IV en 855; **403**: les arts mécaniques ont été définis par Jean Scot Érigène au IX<sup>e</sup> siècle: *vestiaria, agricultura, architectura, militia et venatoria, mercatura, coquinaria,*

*metallaria*; Hugues de Saint-Victor au XII<sup>e</sup> siècle en a retranché trois (agriculture, commerce, cuisine) pour les remplacer par la navigation, la médecine et le théâtre; **411**: Philippe de Mézières est incorrect dans la description des armes des deux papes: »de fin asur a une grant aigle a .ii. testes de fin or« pour Urbain VI (d'or à l'aigle d'azur [à une tête]), »de fin or a .iiii. poins d'azur« pour Clément VII (d'or à la croix d'azur ajourée du champ); **432**: il aurait été bon d'avoir quelques mots sur les relations entre Eugène III et Bernard de Clairvaux; **433 (1556)**: le Martin dont il est question n'est pas Martin de Tours, mais Martin de Braga († 579), auteur de traités moraux, notamment la »Formula vitae honestae«; **434**: le duc de Calabre est Charles (1298–1328), fils du roi Robert le Sage (1277–1343) et de Yolande d'Aragon; **437 (1557)**: »La parabole des talents« se lit dans Matthieu XXV, 14–30, et Luc XIX, 12–27; **439**: quelle est l'origine de l'histoire de l'empereur qui fit crever à un œil à son fils et ensuite à lui-même? **439–440 (1557–1558)**: la note est confuse: quand Philippe de Mézières écrit que le duc de Calabre est mort »devant le roy son pere«, cela signifie qu'il est mort avant son père, ce qui est la pure vérité historique; c'est André de Hongrie, et non de Naples, fils du roi Charles Robert de Hongrie et d'Élisabeth de Pologne qui eut à souffrir de sa femme Jeanne de Naples, fille du duc Charles de Calabre et de Marie de Valois; **441**: le »viel advocat bien fourré« fait-il référence à un personnage historique? **442–443**: les trois sénéchaussées de Languedoc étaient celles de Beaucaire-Nîmes, Carcassonne (Narbonne) et Toulouse; encore une fois l'itinéraire est aberrant; **446–447**: en 1362, l'émir Mohammed VI de Grenade vint rencontrer à Séville le roi Pierre I<sup>er</sup> de Castille, avec des présents dans le but de l'abandon de son soutien à Mohammed V; Pierre »le Justicier« refusa de se laisser acheter, Mohammed VI s'enfuit et fut assassiné à la Tablada de Sevilla; **449**: le roi Alphonse X (1252–1284) fit frapper les premières *doblas*, d'une valeur double du maravedis; **453**: pour une fois, l'itinéraire est logique et correct (parce que Philippe de Mézières s'en est bien souvenu?): Grenade, Malaga (»Malique«; que vient faire la discussion sur le mot arabe *malik*, roi?), Gibraltar, Algesiras, Tarifa, Séville; **454**: Jean I<sup>er</sup> de Portugal (1357–1433) avait été consacré grand maître de l'ordre d'Avis en 1364, ordre qu'il a quitté pour s'emparer de la couronne de Portugal, raison pour laquelle Philippe de Mézières le traite d'apostat; **457 et 462**: la mention du »Sanglier« est à relier aux prophéties circulant en Angleterre (mais Philippe de Mézières en a-t-il eu connaissance?), notamment le »Catulus Linxeis«: le Loup réalise l'unité de la Grande-Bretagne; transformé en sanglier il conquiert les Gaulois et les Teutons et est couronné empereur à Rome après avoir mis fin à l'idolâtrie des Égyptiens (l'islam); il devient finalement lion; **465**: à Crécy(-en-Ponthieu), c'est Édouard III, et non son fils (le Prince Noir) qui avait alors seize ans, qui a vaincu Philippe VI; **465–467**: les deux empêchements à la croisade dus aux Anglais sont le déclenchement de la guerre de Cent Ans en 1337 et le retour en Angleterre de Jean II le Bon en 1364; **469**: relever le jeu de mot sur Léon et lion; **470**: Édouard de Woodstock (1330–1376), prince de Galles, fils d'Édouard III et père de Richard II (lignes 23–24); **482**: les oncles de Charles VI étaient du côté paternel Louis, duc d'Anjou, Jean, duc de Berry et Philippe, duc de Bourgogne, et du côté maternel Louis II, duc de Bourbon; **504**: »simple thresorier des guerres«: Jean Le Mercier († 1397); **504**: quelle est la référence au »prophete« (ligne 20)? **533**: le »doctour en lois et en decrés« doit plutôt être Bartole (Bartolo da Sassoverato, † 1357); **545**: rappeler qu'il n'y avait plus de »Grant Caan« depuis 1368,

quand les Ming ont remplacé la dynastie mongole des Yuan; **546**: Cambaluc, cf. ci-dessus; **548**: quelle est »le dit de saint Bernart« (ligne 5)? **549**: les premières rédactions des »Assises de Jérusalem« datent du XIII<sup>e</sup> siècle, auparavant il aurait existé les »Lettres du Sépulcre« dont la rédaction aurait été ordonnée par Godefroy de Bouillon; **584**: Étienne de La Grange, président en 1373 et mort en 1388, frère de Jean de La Grange, cardinal en 1375 et mort en 1402; **595**: les frères de Godefroy de Bouillon à la croisade étaient son aîné Eustache de Boulogne et son cadet Baudouin de Boulogne; **602**: Arnoul d'Audrehem († 1370), maréchal de France de 1351 à 1368, fut fait prisonnier à Calais en 1347 et à Najera en 1367; **620 (1575)**: Mourad I<sup>er</sup> n'a pas été le premier sultan ottoman à prendre pied en Europe: ce fut son père Orhan, qui y envoya des troupes dès 1345; **627**: il manque la référence à Sénèque; **632**: estives et non »Estines«, d'été (cf. DMF, avec une citation de 1387); **633**: Philippe de Mézières a bien rendu l'italien *bussola* par »petite boiste« (pourquoi aurait-il dû connaître le traité de Pierre Pelerin de Maricourt?); **636**: la »consaude royale« est une petite marguerite, une pâquerette (DMF); **650**: »Malvoisine«: il n'y a aucune allusion au vin de Malvoisie; **650**: Philippe de Mézières fait effectivement référence à la conquête, par Philippe Auguste, de la Normandie tenue par les Normands puis Anglais de 911 à 1204; **651**: allusions aux défaites de la guerre de Cent Ans: L'Écluse en 1340, Crécy en 1346, prise de Calais 1347, Poitiers 1356; **652**: »consistoire d'Avignon«: cf. p. 404–405; **672**: les oncles: cf. *supra* (Louis et non Charles d'Anjou); le connétable: Olivier de Clisson; les maréchaux: Jean de Mauquenchy et Louis de Sancerre; **675**: il manque la référence à saint Grégoire; **677**: »crisis« se trouve dans le »DMF«; **678**: référence manquante: Éphésiens II, 20; **679 (1582)**: chancelier et non recteur de l'université; **713**: le »purgatoire saint Patris«, auj. Lough Derg, une grotte qui aurait été révélée à saint Patrick et d'où l'on avait une vue du Purgatoire; le pèlerinage est devenu célèbre dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle; **723**: il manque les références à la Bible; **727**: *idem* pour Isidore de Séville, saint Jean Chrysostome et les docteurs de l'Église; **731**: *idem* pour Cicéron (ligne 4) et Salomon (ligne 33); **731 et 742**: »Abulmazar, Abulmasar«: l'astronome et astrologue Abû Mashar (787–886); **732**: il manque la référence à Grégoire le Grand; **735**: »maistre Jehan des Dons [...] appelés maistre Jehan des Orloges«, Giovanni Dondi (v. 1330–1389), effectivement connu comme Giovanni dell'Orologio; **744**: il manque la référence à saint Augustin, »De natura daemonum«; **750**: une note sur les rapports de Pierre le Cruel avec les astrologues aurait été bienvenue; **750**: il manque les références aux prophètes, du moins à saint Paul; **751**: *idem* pour Isidore de Séville; **753**: *idem* pour saint Augustin; **754**: Jacques III et non II de Majorque; **757**: il manque les références à Aristote, Cicéron et Sénèque; **760 (1596)**: »qui ont les chiefs cornus« se rapporte aux prélats et aux abbés; **770**: il manque la référence aux Psaumes; **785**: quel est ce »Livre de Vie«? **789**: il manque la référence à Daniel; **820**: *idem* à saint Augustin; **821**: *idem* à saint Augustin et à saint Jean (lignes 20–21); **824 et suiv.**: Philippe de Mézières brode sur les dix commandements (*De decem praeceptis*), Deutéronome V, 6–21; **827**: il manque la référence à saint Paul; **827**: les Flamands, anciens Morines, étaient rebelles sous Philippe van Artevelde et schismatiques car partisans du pape de Rome et furent écrasés à Rozebeke (auj. Westrozebeke) en 1382; »Burleschan« ou »en burleschan« reste obscur; **827–828**: le roi de France doit être Louis VII et le pape Eugène III qui a fui la Rome d'Arnaud de Brescia, mais quelle est la source? **830**: il manque la référence à saint

Jean Chrysostome; **833**: »Sabbata sanctifices«: Deutéronome V, 12; **834–835**: qui pourrait être le saint ermite? **861**: les rapports entre Jésus et le roi Abgar sont rapportés dans la Vie des saints Simon et Jude, dans »La Légende dorée«; **862**: il manque la référence à Grégoire le Grand; **867–914**: Philippe de Mézières brode sur la vision d'Ézéchiel I, 1–21 (dont le tétramorphe); **884**: saint Augustin a écrit un traité sur le mensonge »De mendacio«; **890**: il faut voir une référence au »voyage de Gueldre« mené par Charles VI, avec ses oncles et son frère Louis, à l'été et l'automne 1388; **898–899 (1607–1608)**: il manque l'hôtel-Dieu de Pontoise, édifié à partir de 1258; **900**: il manque la référence à l'évangile; **904**: *idem* à Boèce; **906**: *idem* à Grégoire le Grand; **909**: *idem* au droit romain (?); **919**: les quinze Psaumes graduels sont les Psaumes 120/119–134/133; **932–933**: attaque contre les vêtements: Philippe de Mézières a-t-il vu des Mamelouks en Terre sainte ou en Égypte? Cf., pour la France, la »Complainte sur la bataille de Poitiers«; **930**: il manque la référence à Salomon en habit royal; **930**: une note sur la pourpre à Rome (et la source de Philippe de Mézières) serait bienvenue; **931**: il manque la référence à la décrétale; **934**: nouvelle mention du »voyage de Gueldre« en 1388; **935**: Robert le Sage, roi de Sicile (Naples); **938–939**: Jean Bargadin serait-il la source du jeu de pelote mongol? **939–941**: la lettre de Cyrille à Augustin est considérée comme un faux; indiquer son contenu; **950 (1612)**: il manque la référence à Gilles de Rome (1243–1316), »De regimine principum«; **951**: il manque la référence du proverbe; **954**: il est question du service de l'hôtel »à tour«; **958 (1614)**: note bien confuse; Amaury, seigneur de Tyr (»Sur«), qui avait détrôné son frère Henri II en 1306 fut assassiné par Simon de Montolif en 1310; l'épisode est rapporté aussi dans l'»Epistre lamentable«, p. 178–180; **964–969**: Romée de Ville-neuve est mentionné dans la »Divine Comédie«, Paradis, VI, 127–135, et par Giovanni Villani dans sa »Nova Cronica«, VI, 90; **965–966**: Philippe de Mézières se trompe dans l'ordre de naissance des filles du comte Raymond Bérenger de Provence et de Béatrice de Savoie: Marguerite (1221–1295) mariée à Louis IX, Éléonore (v. 1223–1291) mariée à Henri III d'Angleterre, Sancha (v. 1225–1261) mariée à Richard de Cornouailles, Béatrice (1234–1267) mariée à Charles d'Anjou et qui a hérité du comté de Provence; **970**: il manque la référence à Jérémie; **971**: Jean II le Bon, roi de 1350 à 1364; **972–973**: il manque la référence aux Psaumes; **973–974**: *idem* à saint Bernard; **975**: *idem* à saint Paul; **982 (1616)**: le texte de Philippe de Mézières n'a pas été compris: le premier empereur appelé Henri est Henri II (973/978–1024, empereur en 1014), appelé »le Saint« par le pape Eugène III; **993**: les reliques de la Sainte-Chapelle; **997**: Hugues IV de Lusignan (1294–1359), roi en 1324 à la mort de son oncle Henri II et père de Pierre I<sup>er</sup>; **1000**: il manque la référence du proverbe; **1008**: l'oraison »O bone Jhesu« ferait partie de l'»Antidotarius animae« (à vérifier) et était incluse dans les »Heures de Notre-Dame à l'usage de Paris«; **1008**: Robert le Pieux (v. 972–1031), roi en 996: quelle est ce docteur de l'Église, source de Philippe de Mézières? **1011**: il manque la référence à Jean Chrysostome, aux Psaumes, à saint Augustin; **1012**: *idem* à saint Augustin et aux Psaumes; **1019–1020**: à Charlemagne; **1025**: il aurait été bon d'indiquer quelles sont les œuvres de miséricorde; **1034**: il manque la référence à »secundum Johannem«; **1051**: mention de l'hôtel-Dieu de Paris; **1061 (1621)**: Clément VII était le fils du comte Amédée III de Genève et de Mathilde ou Mahaut d'Auvergne (et non Marie de Boulogne); **1071**: »Dominus pars ...«: Psaume 16/15, 5; **1073**: il manque la référence au prophète; **1075**: la »Donation de Constantin« date

sans doute du milieu du VIII<sup>e</sup> siècle; **1089**: il manque la référence aux »livres du sage Salemon«; **1090**: d'où vient la tradition du don d'une pierre à l'empereur à son couronnement pour en faire son tombeau? **1097–1098 (1623)**: le texte de Philippe de Mézières a été de nouveau mal lu: le «besaieul le roy Phelippe» de Charles VI est *stricto sensu* Philippe VI et les quatre rois qu'il a reçus sont les rois de Bohême, Jean de Luxembourg dit l'Aveugle, d'Écosse, David II, de Navarre, Philippe III (d'Évreux), de Majorque, Jacques III; **1100 (1621)**: François de Carrare (1325–1393), seigneur et non podestat de Padoue; **1110**, lignes 28–29: ne peut-on voir un proverbe? **1111**: la femme de Moïse, fille de Jethro, s'appelait Séphora; **1114**: on pourrait voir aussi le neveu de Jean de Dormans, Miles de Dormans, chancelier de France de 1380 à sa démission en 1383; **1114**, lignes 22–23: ne peut-on voir un proverbe? **1134**: il manque la référence à Aristote; **1142 (1627)**: Yolande de Bar, et non Baro, nièce de Charles V; **1144**: Blanche de Castille (1188–1252), mariée en 1200 à Louis (VIII); **1153–1154 (1627)**: »ta grande mere la royne Blanche«: est effectivement Blanche de Navarre (1336–1375), fille de Philippe d'Évreux (cf. ci-dessus) et de la reine Jeanne de Navarre, deuxième épouse en 1350 de Philippe VI, qui était plus exactement la belle-arrière-grand-mère de Charles VI; **1156**, lignes 9–10: peut-on voir un proverbe? **1166 (1627)**: ce n'est pas »en tremblant l'eau«, mais »en troublant l'eau«; l'autre référence est 517, lignes 9–10, et non pas 514, lignes 14–15; **1166–1167**: il manque la référence à l'»Éthique à Nicomaque« d'Aristote; **1170**: *idem* à saint Augustin; **1176**: Philippe de Mézières semble confus à propos de la monnaie: celle qu'il décrit est celle qui circulait en Orient: le ducat vénitien, effectivement frappé pour la première fois en 1284; par »drasme« il faut voir le dirham, monnaie d'argent musulmane, et par »souldin« le *soldino*, une petite monnaie vénitienne valant 4 deniers, utilisée dans le Levant; **1177**: la base de la monnaie anglaise était le *penny sterling* (*penny* correspondant à denier) et le noble, une pièce d'or valant 2 florins, fut frappé pour la première fois en 1344; **1180**: il manque la référence à saint Paul; **1181**: *idem* aux Psaumes; **1182**, ligne 30: peut-on voir un proverbe? **1184**, lignes 15–16: cf. 1268, lignes 11–13; **1189–1190**: quelle est la référence pour le combat de Godefroid de Bouillon? **1193**: Philippe de Mézières oublie qu'avant la bataille de Crécy, en 1346, il y eut celle de L'Écluse en 1340 où la France perdit sa flotte; **1193–1194 (1629–1630)**: pour une fois Philippe de Mézières n'est pas confus: le comte Guillaume II de Hainaut, IV de Hollande, III de Zélande (1307–1345) fut tué à la bataille de Warns contre les Frisons; il avait engagé la bataille sans attendre son oncle Jean de Beaumont (1288–1356); **1216**, ligne 6: il manque la référence au »phillozofe« (Aristote); **1234**: pour »Rommenie«, Romanie, cf. ci-dessus; **1234**: Godefroid de Bouillon n'a pu interdire le pillage de Nicée, les Turcs s'étant rendus aux Byzantins; **1235–1236**: il faudrait des exemples de construction de demeures luxueuses (ceux que je connais sont plus tardifs); **1237**: Zorobabel: cf. le »Livre d'Aggée«; **1237**: quelles sont les sources pour les palais de Charlemagne (qui n'y résidait pas) et de saint Louis à Paris? **1243**: Bapaume était le siège d'un important péage sur la route entre Paris et la Flandre depuis le XI<sup>e</sup> siècle; **1248**: il manque la référence à l'évangile; **1250**: il n'y a pas de proverbe à l'endroit indiqué; **1250**: Pierre I<sup>er</sup> a attaqué ou conquis Alexandrie en 1365, Satalie (Antalya) en 1361, L'Ayas en 1367, Tortose et Tripoli en 1367; **1253**: plusieurs lettres de marque ont été délivrées contre des Aragonais entre 1330 et 1350; le procès Sarralher contre le doge de Venise, au parlement de Paris, dura de 1348 à 1363; **1261**: quelques mots sur l'origine troyenne des



Francs auraient été bienvenus; **1273**: en 1389, il n'y a pas un seul roi de Hongrie et de Bohême, mais deux (dont les rois sont Sigismond et Venceslas) – on peut considérer que Philippe de Mézières parle des royaumes, mais cela ne fonctionne pas pour l'empereur, Venceslas étant seulement roi des Romains; il n'y avait plus de royaume de »Rasse« (Serbie) ni d'empire de Bulgarie, tous deux éclatés en deux ou plus principautés; **1273**: la géographie de Philippe de Mézières est toujours aussi confuse: comment aller de Belle Marine (le territoire des Banû Marin, les Mérinides, un grand Maroc), à Tlemcen, au »Maroch« et à Tunis? **1278**: »le roy Phellippe«: Philippe VI (1328–1350); **1280**: le royaume d'Arménie, c'est-à-dire de Petite-Arménie (Cilicie) n'existait plus comme il a été conquis par les Mamelouks en 1375, ce que savait très bien Philippe de Mézières car le roi Léon V était en exil à Paris; **1282**: il manque les références exactes à Orose et à Vincent de Beauvais; **1316 et suiv. (1636–1637)**: Philippe de Mézières se réfère à la cérémonie d'adoubement, non pas à un ordre de chevalerie; pourquoi la référence à saint Grégoire? Il n'a jamais été créé d'ordre de Sainte-Catherine-du-Sinaï – surtout vers 1067 –, même si la fin du Moyen Âge a connu le port d'un emblème; la vénération à sainte Catherine s'est développée en France avec le sanctuaire de Sainte-Catherine-de-Fierbois à partir de 1375; **1327–1328**: il manque la référence à saint Bernard; **1354**: *idem* aux Psaumes; **1357**: *idem* aux Actes des Apôtres; **1367**: *idem* pour le proverbe; **1372**: *idem* à l'Évangile selon Jean; **1375**: il est intéressant de noter que Philippe de Mézières donne la date selon le style de l'Incarnation (à partir de l'Annonciation, 25 mars), qui était utilisé en Toscane, le style suivi en France étant celui de Pâques; **1376**: le 18 juin 1389, furent signées à Leulinghen, entre Boulogne-sur-Mer et Calais, des trêves de trois ans entre la France et l'Angleterre; **1376 (1644)**: note bien confuse où Venceslas est à la fois le fils de Charles IV et de Sigismond qui était son frère; **1376**: »Morbassant Alesmirre«, peut-être mieux »Morbassant a l'Esmirre«, Umur Bey (v. 1309–1348), émir d'Aydin en 1334; **1376**: l'empire de Trébizonde fut attaqué par les Turcs dans les années 1346 et 1347; pour les conquêtes turques en Europe cf. ci-dessus; **1377**: le Grand Schisme; **1378**, lignes 20–23: ne peut-on voir un proverbe? **1384**: l'épisode de saint Germain déposant le roi d'Angleterre se trouve dans la »Légende dorée«; **1385**: quelle est la source pour Xerxès? **1386**: *idem* pour Gengis Khan; **1394**: il manque la référence à Ptolémée.

JOËL BLANCHARD – ANTOINE CALVET

## DU BON USAGE DU COMPTE RENDU

Réponse à Jacques Paviot

Qu'attend-on d'un compte rendu? Une analyse objective de l'ouvrage critiqué, un bilan clair et solide, fait sans acrimonie, des éléments jugés positifs, une mise en lumière des points de désaccord. En un mot, un compte rendu se veut un enrichissement, fût-il sans indulgence, de la publication proposée, et certainement pas l'occasion de souligner sa propre science ni de donner libre cours à d'obscurs ressentiments. Si nous nous sommes permis de demander un droit de réponse au compte rendu de notre édition du «*Songe du Viel Pelerin*» rédigé par Jacques Paviot dans *Francia-Recensio*<sup>1</sup>, c'est que cet article ne répond absolument pas à ce qui nous paraît être une obligation «*déontologique*» en matière de compte rendu. Jacques Paviot entend faire preuve d'une impressionnante érudition, mais on est frappé et profondément déçu par l'indigence du commentaire sur l'édition critique elle-même et sur ses aspects les plus novateurs.

Cette édition du «*Songe*» était attendue. Fruit d'un travail d'équipe associant trois chercheurs venus d'horizons différents, la publication répondait à un besoin: George William Coopland (en 1969), à travers deux volumes, donnait pour la première fois l'édition de ce texte majeur de la littérature de la fin du Moyen Âge. L'œuvre est complexe, Mézières aussi: grand voyageur, ami et, à l'occasion, traducteur de Pétrarque, premier lecteur de Dante en France, ce chevalier est animé par une obsession, la reconquête des Lieux Saints, qui ne l'a quitté de toute sa vie («*à en perdre le sommeil*», dit-il dans l'«*Oratio*»); auteur prolifique en latin et en français (il a multiplié les formes d'écriture: poésie, prose, théâtre, *songe*, prière, autobiographie, *exempla*, office liturgique), Philippe de Mézières ne se laisse pas enfermer dans un genre. Le «*Songe*» lui-même a fait l'objet de nombreuses interprétations: signalons l'ouvrage de Pierre-Yves Badel<sup>2</sup> qui le premier en 1980, peu de temps donc après l'édition de Coopland, a mis en évidence l'entrecroisement des influences qui se sont exercées sur le «*Vieux Pelerin*». Mais il restait des zones d'ombre: en partie à cause du caractère défectueux de l'édition Coopland, fondée sur un mauvais manuscrit (l'éditeur lui-même le reconnaissait dans son introduction). En partie aussi par la complexité de l'écriture méziérienne. Sans oublier la dimension rhétorique de son œuvre: Philippe de Mézières est un écrivain à part entière. Son recours à différents registres pose la

1 Philippe de Mézières, *Songe du Viel Pelerin*. Édition critique par Joël BLANCHARD, avec la collaboration de Antoine CALVET et Didier KAHN, 2 vol., Genève 2015 (Textes littéraires français, 633). Le compte rendu de Jacques Paviot est paru en ligne dans: *Francia-Recensio* 2016/2. Il est repris ci-dessus, p. 233–244.

2 Pierre-Yves BADEL, *Le Roman de la Rose au XIV<sup>e</sup> siècle. Étude de la réception de l'œuvre*, Genève 1980.



question des parentés littéraires. On a évoqué Pétrarque, mais son cercle d'influence s'étend surtout à des auteurs comme Guillaume de Machaut, Christine de Pizan, voire à d'autres intellectuels liés à l'Université. Mézières entretient avec eux des intérêts convergents, la Croisade avec Machaut, l'éducation des princes avec Christine, le droit avec les Universitaires. On observe chez lui un mélange de tradition et d'innovation qui place l'auteur du «Songe» dans une position originale sur la scène littéraire. Son imposante production peut expliquer l'absence de curiosité critique. Le foisonnement des influences qui s'exercent sur lui, leur récupération et leur transformation au creuset de la *forge de l'alkemie*, pour reprendre une image chère au «Vieux Pèlerin», expliquent aussi la difficulté de toute entreprise critique. Des recherches récentes menées, entre autres, par l'un des auteurs de la nouvelle édition sur la littérature politique tardo-médiévale<sup>3</sup> ont permis d'élargir le spectre des intérêts sur le «Songe», de mieux replacer Mézières dans son environnement, et aussi de mieux appréhender l'ampleur de sa production personnelle. En juin 2009, un symposium s'était tenu à Chypre, une rencontre magnifique dans le lieu même où les aspirations du visionnaire se sont cristallisées, là où s'est ancré son désir de croisade, là où a failli sa réalisation; Chypre est le haut lieu, avec Venise, des réseaux méziériens. C'est là que des chercheurs venus d'horizons différents, historiens, anthropologues, sémiologues, éditeurs, se sont réunis pour la première fois. Le résultat fut exceptionnel, car il a élargi considérablement le domaine des recherches suscitées par ce grand écrivain, cantonné longtemps dans le cercle restreint des conseillers de Charles V, et dont l'œuvre majeure, le «Songe», a été assignée, sans autre forme de procès, au genre des miroirs des princes. Visions justes, mais réductrices, dans la mesure où elles limitent la perception qu'on a de l'homme et de l'œuvre. L'élan provoqué par le colloque de Chypre, dont les actes ont été publiés par Renate Blumenfeld-Kosinski et Kiril Petkov<sup>4</sup>, était porté aussi, sur le plan éditorial, par la publication ou republication de textes de Mézières : l'«Epistre lamentable» (parue en 2011), et le «Songe du Viel Pelelerin», d'abord sous forme d'une traduction (2008), puis vint l'édition critique accomplie par une équipe française (2015). Celle de l'«Oratio tragedica», apologie inédite de la croisade, est en voie d'être publiée.

Mais revenons sur l'édition du «Songe» et au compte rendu de Jacques Paviot. Les 162 pages d'introduction qui lui sont consacrées, les 1396 pages d'édition proprement dite, les 88 pages de variantes, les glossaire et index méritaient mieux comme traitement. Après tout, il s'agit bien d'une édition critique et non d'une étude sur le «Songe». Presque rien n'est mentionné dans le compte rendu des découvertes originales faites par les éditeurs: notons par exemple la description, à ce jour inédite, des neuf manuscrits, alors que l'édition Coopland n'en comptait que cinq, non décrits par ailleurs. Cette description approfondie des neuf manuscrits et de leurs enlumi-

3 Joël BLANCHARD, L'entrée du poète dans le champ politique, dans: *Annales* 41 (1986), p. 43–61; ID., Jean-Claude MÜHLETHALER, Écriture et pouvoir à l'aube des temps modernes, Paris 2002.

4 Renate BLUMENFELD-KOSINSKI, Kiril PETKOV (dir.), *Philippe de Mézières and His Age. Piety and Politics in the Fourteenth Century*, Leiden, Boston 2012; Jacques Paviot, absent de ce symposium, s'était illustré déjà par la publication sévère et injuste d'un compte rendu des Actes paru dans *Francia-Recensio* 2012/4, *Mittelalter – Moyen Âge (500–1500)* ([http://www.perspectivia.net/publikationen/francia/francia-recensio/2012-4/MA/blumenfeld-kosinski\\_paviot](http://www.perspectivia.net/publikationen/francia/francia-recensio/2012-4/MA/blumenfeld-kosinski_paviot) [27.03.2017]). Il n'en était pas à son coup d'essai!

nures est une nouveauté en soi; la diffusion au XV<sup>e</sup> siècle, sous la forme de manuscrits parfois réduits, marque une étape importante dans la transformation au fil du temps des modes de réception à la fin du Moyen Âge. Dans cette approche, les nombreuses pages consacrées au manuscrit de l' Arsenal constituent une avancée importante: l'histoire du manuscrit »matrice« de l' Arsenal, celui sur lequel Philippe de Mézières a travaillé tout au long de sa vie, les corrections autographes, les divers systèmes de renvoi, le dérimage, lui aussi jamais signalé par les exégètes: le »Songe du Viel Pelerin« est le produit d'un texte antérieur écrit en vers auquel Philippe fait lui-même allusion quand il nous parle d'un texte plus ancien, le *livre du Povre Pelerin*. Il ne s'agit pas d'un simple exercice rhétorique mais bien d'un palimpseste, d'une copie originelle en vers du »Songe« réécrite en prose<sup>5</sup>. L'existence de cet »infra-texte« soulève des questions sur la genèse de l'œuvre. Il faudrait y ajouter les développements sur l'alchimie morale, sur la magie, etc.

Arrêtons-nous un instant sur l'alchimie. L'alchimie est en effet un des ressorts dramatiques du »Songe«: les Dames soumettent à l'examen de la forge alchimique les besants ou talents produits par chaque région traversée. Cet aspect du »Songe«, longtemps négligé, voire ignoré, est dans notre étude mis en exergue et, pour la première fois, analysé (cf. Introduction, p. CVIII–CXVI). Car Philippe de Mézières fait preuve dans son ouvrage d'une bonne connaissance de cette forme de l'Art; laquelle, au XIV<sup>e</sup> siècle, est une activité licite, même aux yeux de l'Église, à condition d'être pratiquée sans recherche d'autres fins, comme l'invocation des démons. Sur ce point, pourtant essentiel, Jacques Paviot est silencieux, comme il l'est à chaque fois où l'honnêteté intellectuelle la plus élémentaire lui imposerait de reconnaître les points positifs de l'édition. Il en va de même au sujet de la magie, qu'évoque parfois Mézières (il mentionne par exemple le »Liber sacratu« attribué à Honorius de Thèbes, un livre de magie théurgique); sujet que nous traitons dans l'Introduction, p. CVI–CVIII. L'alchimie, la magie, mais aussi ses rapports avec l'humanisme naissant, posent la question des parentés spirituelles et intellectuelles du »Vieux Pèlerin« qui, armé chevalier jeune, n'a pas suivi d'études universitaires prolongées; mais qui, tout au long de sa vie, s'est frotté à quelques grands esprits de son temps comme Pétrarque ou Oresme et qui, dans le »Songe« et l'»Oratio tragedica«, témoigne d'une grande curiosité intellectuelle, étendue à des domaines – on l'a vu – comme l'alchimie, la magie ou même l'astrologie que, par ailleurs, il condamne, à l'exemple d'Oresme. Au surplus, dans l'édition du »Songe« et dans sa présentation, nous avons toujours essayé de mettre l'accent sur la dimension et la portée d'une œuvre foisonnant d'idées et d'images, convoquant autant de sources diverses: la Bible, les Pères de l'Église, bien évidemment, mais aussi Sénèque, Dante, les textes alchimiques,

5 Les spéculations sont allées bon train sur ce livre »oublié« ou plus ancien. Des hypothèses parfois franchement erronées, comme celle qui court sur l'existence d'un »Petit pèlerinage du povre pelerin«. L'erreur est dans George William COOPLAND (éd.), Philippe de Mézières, Chancellor of Cyprus, *Le Songe du Vieil Pelerin*, Cambridge 1969, t. 1, p. 14. Elle est reproduite dans Françoise AUTRAND, Charles VI, Paris 1986, p. 199 et dans Philippe CONTAMINE, La crise de la royauté française. Réformation et innovation dans le »Songe du Vieil Pelerin« (1389) de Philippe de Mézières, dans: Hans-Joachim SCHMIDT (dir.), Tradition, Innovation, Invention. Fortschrittsverweigerung und Fortschrittsbewusstsein im Mittelalter, Berlin, New York 2005, p. 361–379, ici p. 372.

médicaux, juridiques, des aperçus historiques, etc., sans compter les nombreux proverbes qui illustrent le propos de Mézières (nous les avons tous identifiés, à l'exception d'une occurrence, ce que Jacques Paviot ne manque pas de nous reprocher). Notre dessein était surtout de souligner l'extrême intérêt d'un livre, le »Songe du Viel Pelerin«, longtemps considéré comme un miroir des princes. Or, pour nous, le »Songe«, c'est beaucoup plus, c'est l'histoire d'une quête personnelle, et aussi un poème, une œuvre pleinement littéraire. Là-dessus, Jacques Paviot se tait, se bornant à dresser un inventaire de fautes à la manière d'un rapporteur de thèse, si bien qu'on en vient à s'interroger sur ses intentions premières et si, polarisé sur la recherche d'anomalies, il a bien lu l'introduction et les notes qui tentent de percer le mystère de ce texte essentiel de la fin du Moyen Âge.

On ne saurait trop insister sur l'aspect inaugural de cette édition critique, laquelle n'a pas vocation à épuiser toutes les questions que pose le »Songe du Viel Pelerin«, tant historiques qu'intellectuelles ou religieuses. Pour nous, il est évident qu'elle est une manière d'entamer un chantier, qu'elle doit permettre à de nombreux chercheurs d'examiner plus en profondeur ce que nous ne faisons qu'effleurer. Prenons par exemple la question linguistique, qui est au centre des préoccupations de Mézières. Ainsi, la présence, même discrète, de l'italien affecte le »Songe« aussi bien dans la structure du langage que dans certains transferts de mots. Quant au latin, alors que Mézières semble plus à l'aise comme auteur français, il l'exalte dans la mesure où il reste le véhicule de l'histoire sainte, celui de la philosophie et de l'enseignement moral. Il nous semble donc que cette problématique constitue un des nœuds de l'œuvre. Nous y faisons référence en introduction et parfois dans les notes, sans, bien entendu, régler la question, qui ne saurait l'être que par des travaux ultérieurs. De même, lié à cette question du langage, l'emploi du terme »tragédie«, utilisé exclusivement par Mézières dans le »Songe«, nous a paru un sujet important de réflexion, d'autant que l'»Oratio tragédica«, dont la rédaction succède à celle du »Songe«, reprend dans son titre l'adjectif »tragédica«, pour qualifier une longue plainte sur la Passion associée à la »piteuse« expédition d'Alexandrie. Le choix des entrées dans le lexique tient évidemment compte de ces priorités.

Voilà autant d'éléments originaux qui constituent précisément la matière et la finalité d'une édition critique, à savoir ouvrir des pistes, donner du grain à moudre aux chercheurs<sup>6</sup>. On regrette que Jacques Paviot, au lieu de s'intéresser au cœur de l'édition, à savoir la méthodologie (manuscrits, langue, toilette, sources, contexte, etc) – tout cela est expédié en douze lignes (soit 1057 signes sur les 41 500 de son compte rendu), ce qui est vraiment peu! –, ait porté son attention exclusivement sur les notes. Les remarques sur ces dernières couvrent en effet 99 % (38 800 signes) du compte rendu. Un déséquilibre flagrant. On a franchement l'impression que Jacques Paviot s'est trompé d'exercice.

Mais, avant d'en venir à ce (trop) gros morceau des notes, restons précisément sur l'édition proprement dite, et sur les maigres repérages du recenseur (ils se comptent

6 Les questions soulevées par l'édition ont fait l'objet de débats croisés entre historiens, linguistes et anthropologues, lors d'un colloque international; cf. Joël BLANCHARD, Renate BLUMENFELD-KOSINSKI (dir.), Philippe de Mézières et l'Europe. Nouvelle histoire, nouveaux espaces, nouveaux langages, Genève 2017.

sur les doigts d'une main, deux, trois peut-être). Reconnaissons quelques erreurs de notre part, dont l'une relevée par Jacques Paviot: qu'il faille accentuer *piés* (et non *pies*), certes, mais l'usage de l'accent aigu dans les monosyllabes en ancien français n'est pas systématique. On est étonné de voir que des contre-vérités surgissent ou des affirmations péremptoires comme la suivante: »il faut corriger *moustre* en *monstre*«. C'est plus compliqué que cela: la forme originelle est *mostre*, dans la mesure où en ancien français le *n* devant *s* ne se prononce plus; en moyen français, on a tendance à restituer le *n* d'après la forme latine. D'où des phénomènes d'alternance courants en ancien et moyen français (*Archepelegue/Archepelegne*, *prouiers/proniers*), et surtout dans des textes à forte coloration dialectale, comme la langue du manuscrit de l' Arsenal. Si Jacques Paviot s'était donné la peine de lire la dizaine de pages de l'introduction, dans laquelle le caractère dialectal de cette langue est longuement décrit, il se serait évité une critique inutile. L'analyse des faits de langue se compte par centaines; une remarque, c'est quand même très peu, d'autant qu'elle est peu fondée. Un éditeur choisit un manuscrit de base, avec les imperfections et les particularités qu'il explique, et s'y tient. C'est une règle d'or. Un exemple, non relevé par Paviot, mais qui pourrait gêner un lecteur mal informé: nous gardons *fuffiroient* au lieu de corriger en *suffiroient*; il ne s'agit pas d'une maladresse, d'une coquille éditoriale, mais d'une assimilation régressive, comme on en trouve dans les manuscrits médiévaux, et l'une »conforte« l'autre. Rien de scientifiquement incorrect: quand on se tient à une règle, on la respecte. Quant à la ponctuation, »qui serait à reprendre«, elle est ce qu'elle est, et Jacques Paviot n'apporte aucune proposition fondée. En ce qui concerne le glossaire, il manque toujours des entrées dans les glossaires. C'est une habitude, parfois paresseuse, voire commode, de souligner l'exigence – évidemment talentueuse – du recenseur: mais dans le cas présent, les éditeurs scientifiques ont fait le pari que l'édition s'adresse à un public choisi, éclairé, et l'existence d'une traduction récente, à large diffusion éditoriale, dans une collection de poche (Pocket »Agora«, 2008), permet au plus grand nombre d'accéder au texte.

En outre, certaines critiques sont biaisées. Prenons le cas suivant: »*baionnois* signifie axial pour le gouvernail (ce qui est compréhensible à la lecture du texte)«, nous citons Jacques Paviot; nous n'aurions pas, affirme-t-il gratuitement, consulté le »Dictionnaire du Moyen Français« (DMF), c'est faux, voire franchement comique, dans la mesure où l'un de nous a travaillé précisément à la composition de cette vaste entreprise<sup>7</sup>; même chose pour *nacaire*. Dans l'index, sur plusieurs centaines de références, Jacques Paviot en mentionne deux »manquantes«: Albumazar et le moine de Chaalis. Ce dernier, car ce nom ne figure dans le texte que sous la forme de »moine de Chaalis«. L'index renvoie de »Chaalis (moine de)« à »moine de Chaalis« où il est précisé qu'il s'agit de Guillaume de Digulleville; quant à Albumazar, »[il manque] en 731, 742 [p. 1591] Abulmazar, Abulmasar l'astronome et astrologue Abû Mashar (787–886)«; Jacques Paviot, ici, semble nous faire reproche de la graphie Albumazar plutôt que Abulmazar. Or on ne connaît dans les textes médiévaux que la forme Albumazar ou Albumasar. David Pingree orthographie Albumasar dans son index (cf. David Pingree, *Picatrix. The Latin Version*, Londres 1986), et nous avons suivi son exemple. Sur une centaine de pages d'index et plusieurs milliers de références, le rele-

7 Joël BLANCHARD, Michel QUEREUIL, *Lexique de Christine de Pizan*, Paris 1999.

vé des erreurs est maigre, voire erroné. – Jacques Paviot aurait également pu signaler la présence d'un index des noms de personnes, des lieux, mais aussi des thèmes, ce qui n'est pas courant. Mais formuler une remarque positive, ce n'est pas dans le caractère de Jacques Paviot, semble-t-il.

Venons-en aux notes, terrain de jeu privilégié de Jacques Paviot. L'ouvrage en deux volumes fait 1906 pages. Fallait-il ajouter encore des développements? Jacques Paviot signale que »trop nombreuses sont les notes manquantes, confuses, erronées, voire aberrantes, extravagantes au sens originel«, mais, plus loin, il ajoute ne pas vouloir »trop relever les erreurs, pour faire court« (!). On aurait pourtant bien aimé connaître ces nombreuses erreurs. Indépendamment des erreurs, indéterminées parce que non spécifiées, il y a, nous l'admettons, quelques passages qui auraient justifié une explication ou un éclaircissement. Et puisqu'il faut battre sa coulpe, comme nous y invite Jacques Paviot, nous confessons avoir écrit un peu vite que Charlemagne avait été proclamé empereur par le pape Léon et non sacré (note 12, 31, p. 1490, erreur non reproduite note 298, 16–17, p. 1535); que la mer Maour ou Majour s'appliquait à la mer Méditerranée et non à la mer Noire (note 206, 11–19, p. 1510) comme le signale Jacques Paviot; que *calogeros* désignait un moine orthodoxe, sans indiquer que cette forme était grecque, alors même que le moyen français connaissait *caloyer* (note 244, 18, p. 1520). Jusque-là, nous serions prêts à convenir que Jacques Paviot a rempli son rôle de critique, apportant au texte les quelques éléments qui lui manquaient ou corrigeant les bourdes inévitables au regard de la longueur et de la complexité de l'ouvrage. Hélas, il a privilégié le quantitatif par rapport au qualitatif, et l'on pourrait inverser le sens de la critique en observant que ses remarques sont »erronées, voire extravagantes (au sens originel)«. À y regarder de près, plusieurs de ses remarques sont des amplifications, voire des paraphrases, des notes mêmes de notre édition, une sorte de dilution, de logorrhée interminable; à croire qu'en multipliant les interventions et allongeant les notes de précisions érudites, Jacques Paviot ne cherche qu'à nous dénier toute légitimité en tant qu'éditeurs de l'œuvre de Mézières. Voici un échantillon de ces »inventions« de Jacques Paviot. Pour la clarté de l'exposé, nous reprenons, dans l'ordre, sa liste: les numéros des notes renvoient aux pages du texte, les pages indiquées entre parenthèses sont celles où se trouve la note; le numéro qui suit celui de la note est celui de la ligne. Nous la faisons suivre de la citation exacte de Jacques Paviot entre guillemets, accompagnée de notre commentaire:

- 11, 11 (p. 1489): »Il serait étonnant que Xerxès eût un grand vizir«; le grand vizir de Xerxès, Aman; ce titre, à défaut de l'appellation exacte, dans la langue perse du IV<sup>e</sup> siècle avant J. C., est celui qui est attribué d'habitude, cf. André-Marie Gérard, Dictionnaire de la Bible, Paris 1990, p. 56 (»Aman«).
- 140, 8 (p. 1495): »l'Inde la majour«: sous l'influence de la géographie arabe, on a distingué trois Indes (le Sindh, le Hind et le Zenj, c'est-à-dire les territoires bordant une mer d'Oman élargie au Sud-Ouest le long de la côte d'Afrique orientale), dont les limites ont varié selon les auteurs; chez Philippe de Mézières, il faut comprendre l'»Inde Majeure« comme celle s'étendant des bouches de l'Indus à celles du Gange (le Hind arabe) et l'»Inde Mineure« comme celle s'étendant des bouches du Gange aux frontières méridionales de la Chine (alors que chez d'autres auteurs l'»Inde Mineure« correspond au Sindh).« Notre note, fondée sur le travail de Chris-

- tine Gadrat (Une image de l'Orient au XIV<sup>e</sup> siècle, les »Mirabilia descripta« de Jordan Catala de Sévérac, Paris 2005), rappelait simplement ce qu'étaient les Indes aux yeux de Mézières, sans entrer dans des détails ici inutiles.
- 141, 24–25 (p. 1495) : »l'industrie drapière de Louviers était en décadence depuis le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle.« Rappelons ici la phrase de Mézières: *non pas d'escarlate ou de fin drap de Louviers*. Dès lors, qu'apporte au texte de faire une note sur le déclin de l'industrie drapière de Louviers? Ne serait-ce point le type même de la »note extravagante«?
  - 147, 24 (p. 1498): »Augustin est encore pris comme témoin de l'invasion musulmane«; la note signale l'invasion des Vandales ariens, qui détruisent l'Église catholique en Afrique du Nord. Où Jacques Paviot a-t-il été inventer une invasion musulmane?
  - 172, 8 (p. 1500), 1234 (p. 1631): »la Romménie est la Roumanie, c'est-à-dire les territoires de l'Empire romain (d'Orient) à sa plus grande extension, même s'ils étaient dominés par les Bulgares et les Turcs; les soieries de Constantinople étaient réputées«; le texte porte »en Albanie ou en Roumenie«. L'Albanie faisant partie de la Roumanie telle que définie par Jacques Paviot, il convient de préciser qu'il ne s'agit pas de cette Roumanie, mais d'une entité plus petite, la Roumélie (»terre des Romains«) qui correspond à la Turquie d'Europe à l'exception de la Hongrie, de la Bosnie, de l'Albanie, de la Morée et des îles grecques.
  - 175, 27 (p. 1500–1501): »le mot *reprobacion* est déjà utilisé par Oresme, Livre du ciel et du monde, v. 1377 (DMF)«; dans la note écrite au conditionnel éclairant le mot *baquette*, fondée sur l'article de N. H. J. van den Bogaard qui signalait les premières attestations de plusieurs mots dans le »Songe«, nous donnions ces exemples: *bacquete, degerir, pacifique, coursaires, zizanie*, et ... *reprobacion*. Jacques Paviot a donc vérifié dans le DMF et n'a trouvé qu'une occurrence, celle de *reprobacion* déjà employée par Oresme, c'est-à-dire par un quasi contemporain de Mézières. Et au lieu de reconnaître l'importance de ces découvertes, il pointe le doigt sur ce seul intrus. Précisons que notre note n'avait d'autre but que d'amorcer une recherche sur les italianismes de Mézières. Rien d'autre.
  - 182, 1 (p. 1501): »en Nubie, le royaume de Makuria (Dongola) devint vassal des Mamelouks d'Égypte en 1276, puis fut envahi en 1312 et une dynastie musulmane fut installée sur le trône, la cathédrale de Dongola étant convertie en mosquée en 1317«; notre note dit ce qui sera repris par Jacques Paviot, qui se livre ici à un étalage de sa science. S'agit-il de faire un concours de cuistrerie? Tout cela n'est pas sérieux.
  - 187, 2–4 (p. 1502): »on ne connaît pas le Génois qui a vécu cinquante ans en Inde, des années 1310 aux années 1360, et qui a informé Philippe de Mézières«; on ne sait pas non plus qui était le Masque de fer! Trêve de plaisanterie, mais voilà bien un problème qui ne peut être résolu en bas de page, mais demande une enquête approfondie, un article. C'est pourquoi nous avons jugé préférable de ne pas faire de note. Pourquoi inventer des ignorances que nous aurions dû attribuer à Philippe de Mézières?
  - 187, 15 (p. 1503): »l'église de l'apôtre saint Thomas est identifiée depuis longtemps, et pas seulement par Pierre-Yves Badel dans son édition de Marco Polo, comme étant celle de Mylapore, sur la côte de Coromandel (encore au XVI<sup>e</sup> siècle



- les Portugais y installèrent-ils la vice-royauté de São Tomé de Méliapor), alors que Marco Polo la situe sur la côte de Malabar; la légende de saint Thomas a reçu une nouvelle publicité en Occident avec l'arrivée à Rome, en 1122, du patriarche des Indes»; le but de la note était d'identifier la ville ou le pays où se trouvait le lieu de la sépulture de saint Thomas, du pèlerinage qui y conduit et des miracles qu'on y constate. Mission remplie. Le reste relève de la manière pédante de Jacques Paviot qui ne résiste jamais au plaisir d'en rajouter, pimentant son propos d'une observation peu aimable à l'encontre de P.-Y. Badel.
- 187, 25 (p. 1503): »*Gangis* est pris comme un nom de ville alors qu'on savait qu'il s'agissait d'un fleuve»; *Gangis* n'est pas pris dans notre note comme un nom de ville, comme l'écrit Jacques Paviot, mais correspond aux régions traversées par le Gange; un bassin versant en somme.
  - 188, 25 (p. 1503): »Les Mongols n'ont pas soumis l'Inde Majeure (à moins d'une confusion avec le Sindh)»; notre note ne dit pas que les Mongols ont soumis l'Inde, comme l'écrit Jacques Paviot, mais qu'ils l'ont attaquée.
  - 194, 3 (p. 1505): »il n'y avait plus de Grant Caan, grand khan mongol, en Chine depuis 1368, quand les Ming ont renversé la dynastie mongole des Yuan»; notre note fait bien état de la chute de la dynastie mongole.
  - 194, 23 (p.1505–1506): »Catay est prise comme une ville, alors qu'il s'agissait de la Chine du Nord (Cathay)»; notre note ne présente pas Catay comme une ville, mais mentionne que c'était le nom donné à la Chine au Moyen Âge.
  - 213, 4 (p. 1512): »*harelare, harelars* fait référence au Heller, à l'origine d'une valeur d'un Pfennig, mais à partir de 1385 d'un demi-Pfennig.« Notre note ici corrigée par Jacques Paviot rappelait simplement que *harelar* signifiait *haller* ou *heller*, l'équivalent d'un *pfennig*, renvoyant à la longue note de Coopland; il s'agit donc d'une précision de Jacques Paviot, non d'une correction proprement dite, et de la volonté forcenée de marquer sa science.
  - 238, 19 (p. 1518): »depuis 1269, les procureurs de Saint-Marc, qui géraient à la fabrique et les biens fonciers de Saint-Marc, puis la tutelle des orphelins et des fous et veillaient à l'exécution des testaments, étaient au nombre de six: deux de sopra (administration de la basilique Saint-Marc), deux de citra (en charge des sestieri de San Marco, Castello et Cannaregio), deux de ultra (en charge des sestieri de Dorsoduro, Santa Croce et San Polo).« Notre note dit en gros la même chose. Jacques Paviot la gonfle en ajoutant les noms des procureurs. Toute la partie sur Venise et Gênes n'est là que pour faire valoir les grandes connaissances de Jacques Paviot sur le sujet.
  - 244, 2 (p. 1520): »*Alchedemach* est le Champ du sang, acheté par Judas avec les trente deniers de sa trahison (Actes,1,19).« La note ne dit pas autre chose et donne les références bibliques.
  - 244, 23–24 (p. 1521): »Pierre Thomas (1305–1366), de l'ordre des Carmes, docteur en théologie, prédicateur, fut employé dans des missions diplomatiques à partir de 1353 (Venise, Gênes, Rome, Naples, Serbie, Hongrie, Constantinople en 1357); en Chypre, il rencontra Philippe de Mézières et les deux personnages se reconnurent dans l'idée de croisade; en 1364, il fut choisi comme patriarche latin de Constantinople et, en 1365, comme légat de la croisade dirigée par Pierre I<sup>er</sup> de Chypre; après sa mort, Philippe de Mézières rédigea sa Vie.« Pourquoi rajouter cette longue no-



tice sur Pierre Thomas, la note renvoyait à Jorga, et Pierre Thomas était déjà cité dans l'introduction (p. LXVI–LXVIII)?

- 279, 13 (p. 1531): »les filles de Barnabé Visconti ont été mariées ainsi avant et après sa mort (1385): Taddea au duc Étienne III de Bavière-Ingolstadt, Verde au duc Léopold III d'Autriche, Antonia à Eberhard de Wurtemberg, Catherine avec son cousin Jean Galéas Visconti, comte de Pavie, Agnès avec Jean François Gonzague, seigneur de Mantoue, Madeleine avec le duc Frédéric de Bavière-Landshut, Valentine avec le roi Pierre II de Chypre, Lucie fiancée d'abord avec Louis (II) d'Anjou, mariée ensuite avec Edmond Holland, comte de Kent, Élisabeth avec Ernest, futur duc de Bavière-Munich, et Héloïse avec le roi Janus I<sup>er</sup> de Chypre«; revenons à la note 279, 13, laquelle rappelle que Valentine fut mariée au roi de Chypre, Mézières n'en demandait pas plus, vu son texte (*sa fille fu mariee au petit lioncel*); mais pour Jacques Paviot, c'est bien sûr insuffisant, il faut qu'il s'étale et détaille les mariages de toutes les filles de Visconti, au nombre de dix, Valentine, celle qui nous importe, étant perdue dans la masse. Superbe exemple d'amplification de note!
- 297, 2–7 (p. 1534): »Philippe de Mézières connaissait plus sûrement la »Légende dorée« que l'»Histoire ecclésiastique« d'Orderic Vital«: notre note renvoie bien à la »Légende dorée« et ajoute la référence à Orderic sans dire expressément que Mézières en avait fait sa source.
- 298, 16–17 (1535): »Léon III n'a pas été canonisé, mais seulement introduit dans le martyrologe romain en 1673«; notre note parlait de »saint Léon III«, c'est vrai, mais pas de canonisation. Sur ce point, nous avons suivi le »The Oxford Dictionary of Popes« de J. N. D Kelly (1994) qui rappelait que Léon III avait été inscrit comme saint dans le Catalogue de 1673 et fêté le 12 juin (fête au demeurant supprimée en 1953).
- 353, 4–10 (p. 1543): »on retrouve l'épisode de Grégoire le Grand faussement accusé de la mort d'un évêque dans la »Légende dorée«; nous sommes bien d'accord; d'ailleurs, nous-même avons rapporté cette histoire non seulement à la »Vie du moine de Witby« (première biographie de Grégoire) mais aussi à la »Légende dorée«. Serait-ce que nous ayons fouillé et trouvé cette première Vie de Grégoire qui a gêné Jacques Paviot?
- 403, 10 (p. 1553): »les arts mécaniques ont été définis par Scot Érigène au IX<sup>e</sup> siècle: *vestiaria, agricultura, architectura, militia et venatoria, mercatura, coquinaria, metallaria*; Hugues de Saint Victor au XII<sup>e</sup> siècle en a retranché trois (agriculture, commerce, cuisine) pour les remplacer par la navigation, la médecine et le théâtre.« Pourquoi Jacques Paviot nous reproche-t-il de citer Orderic dans la correction précédente et, ici, remonte-t-il à Jean Scot, alors que la division des arts est de manière traditionnelle attachée au nom d'Hugues de Saint-Victor, cité dans la note?
- 627, 5–6: »il manque la référence à Sénèque«; elle se trouve en note 32, 28–29 (p. 1492).
- 636, 5–6 (p. 1576): »la *consaude royale* est une petite marguerite, une pâquerette (DMF)«; nous avons rédigé une note complète sur la consoude (*l'alkemie des apoticaire*s, selon Mézières), parfois appelée marguerite, note qui complétait avantageusement le DMF.
- 677, 26 (p. 1581): »*crisis* se trouve dans le DMF«; oui, nous n'en disconvenons pas, puisque nous avons consulté le DMF pour écrire la note! Cette dernière expliquait

- simplement le mot et le remplaçait dans son contexte médical. Nous n'avons pas jugé utile de citer le DMF qui se référait au »Songe«.
- 750 (p. 1593): »il manque les références aux prophètes, du moins à saint Paul.« Les références sont données plus loin, note 751, 18–23 (p. 1593).
  - 884, 3–4 (p. 1606): »saint Augustin a écrit un traité sur le mensonge ›De mendacio‹; le ›De mendacio‹ n'est certes pas cité dans la note, mais saint Augustin, oui, avec en référence l'article du Dictionnaire de Théologie Catholique, t. X, 1928.
  - 900, 3–4 (= p. 900): »il manque la référence à l'évangile«; il s'agit de la parabole des talents, plusieurs fois citée dans le texte et dans l'introduction; la note, s'il y avait lieu, serait p. 1608.
  - 939–941, 26–18 (p. 939–941): »la lettre de Cyrille à Augustin est considérée comme un faux; indiquer son contenu.« Pourquoi? Sommes-nous devant un jury de thèse?
  - 1166, 7–8 (p. 1627): »il manque la référence à Aristote«; elle est donnée plus haut p. 1131, l. 19–23.
  - 1282, 19 (p. 1633): »il manque les références exactes à Orose et à Vincent de Beauvais«; la référence est donnée p. 1633 1284, [l.] 17–18 avec celle d'Augustin, là s'arrête le développement de Mézières sur le sujet.
  - 1354, 33 (p. 1642): »*idem* aux Psaumes«; il y a bien une référence 1354, l. 33.
  - 1357, (p. 1357): »*idem* aux Actes des Apôtres«; les Actes n'apparaissent pas dans cette page.
  - 1394, 3–7 (p. 1394): »il manque la référence à Ptolémée«; la note sur la citation de Ptolémée (ici répétée) est la note 436, l. 17–18 (p. 1357); si note il y avait, ce serait p. 1645 qu'il faudrait la chercher.

Trois remarques encore: Jacques Paviot se demande ce que viennent faire des aperçus »anachroniques, car postérieurs, qui n'éclairent rien«, comme le plan de l'Escurial, p. 1500, la mention du film »Alexandre Nevski« dû à Eisenstein (mentionné p. 1512): nous avons jugé intéressant de faire des rapprochements avec d'autres temps: 1° les chevaliers teutoniques noyés, la glace du lac s'étant brisée sous leur poids, avec l'identification par nous, jamais faite jusqu'alors, du lac de Besenberg alias Peïpus (note 215, p. 1512, l. 4); quant à l'Escurial, bâti en forme de gril (p. 1500, note 174, 17), nous aurions pu préciser que le choix de Philippe II était à lier à la victoire des Espagnols sur les Français devant Saint-Quentin, le 10 août 1557, jour de la Saint Laurent, mais nous n'avons pas poussé l'étalage de science aussi loin. Si nous avons mentionné l'Escurial, c'était pour montrer l'importance de saint Laurent dans l'hagiographie. Pour finir, grâce à l'érudition de Jacques Paviot, nous avons appris que la tour de Babel était »une référence biblique«. Quelle surprise!

Pour être sérieux, une édition critique a pour but de proposer ou de préparer le travail du chercheur, littéraire ou historien, et Jacques Paviot a confondu les deux étapes. Il n'appartenait pas aux éditeurs de tirer les fils des suggestions, mais – nous le répétons – d'ouvrir des pistes; leur travail essentiel est l'établissement du texte (un manuscrit de 500 feuillets), et il était donc inutile de leur reprocher, sur un ton parfois vif (›trop graves pour les laisser passer‹) de ne pas avoir fait ce qu'ils ne devaient précisément pas faire. La leçon donnée par Jacques Paviot est donc très éloignée de ces motivations épistémologique et méthodologique. Ajoutons une dernière bévue pour la route. Jacques Paviot se veut exemplaire sur la question de la présentation typogra-

phique. Dans les premières lignes du compte rendu, il évoque le grand mémorialiste du XV<sup>e</sup> siècle, écrivant: *Philippe de Comines*. Faut-il lui rappeler que la forme autorisée – la signature autographe du mémorialiste –, est *Philippe de Commynes*? Mais il suffit. L'équipe qui a donné cette publication a beaucoup travaillé; elle ne prétend pas à la perfection; elle souhaite simplement avoir mis à la disposition de ses collègues chercheurs un instrument de travail, quitte à ce qu'il soit étoffé par des comptes rendus souvent précieux. On aura compris que le travail de Monsieur Paviot ne répond pas à cette dernière attente, il s'en faut, et de beaucoup<sup>8</sup>.

8 Signalons pour plus d'informations les compte rendus déjà parus sur l'édition du »Songe« à Genève en 2016: Cahiers de recherches médiévales et humanistes (2015) (Fr. COLLARD): <http://crm.revues.org/13490> (27/03/2017); Sehepunkte. Rezensionjournal für die Geschichtswissenschaften 16, n° 1 (2016) (R. BLUMENFELD-KOSINSKI): <http://www.sehepunkte.de/2016/01/27649.html> (27/03/2017); French Studies 70, n° 2 (2016), p. 250–251 (L. WOOD); The Sixteenth Century Journal 47, n° 1 (2016), p. 187–188 (Ch.-L. MORAND-MÉTHIVIER); Studi francesi 178 (2016), p. 100–102 (É. BARALE); Renaissance Quartely 69, n° 1 (2016), p. 217–219 (C.-M. SCHERTZ); Historische Zeitschrift 303 (2016), p. 203–204 (N. BOCK); Medium Aevum 85 (2016), p. 165 (J. TAYLOR); English Historical Review 131, n° 551 (2016), p. 888–889 (C. J. TYERMAN); Scriptorium 2016, n° 1, p. 99–100 (S. BOFFA).



HERIBERT MÜLLER – SABINE STRUPP

DIE FRANZOSEN, FRANKREICH  
UND DAS KONSTANZER KONZIL (1414–1418)

Anmerkungen zu einer Neuerscheinung<sup>1</sup>

Die Eröffnung des Konstanzer Konzils vor 600 Jahren hat 2014 gebührende mediale Aufmerksamkeit gefunden, vor allem durch eine von 130 000 Besuchern frequentierte Jubiläumsausstellung am Ort sowie zwei gewichtige Begleitbände, die zwar etwas hochgreifend, doch mit Blick auf die damals am Bodensee versammelten Vertreter aus der gesamten lateinischen Christenheit das *Constantiense* nicht ganz unzutreffend in den Rang eines »Weltereignis(ses) des Mittelalters« erhoben. Zudem wurden 2014/15 – neben manch populären Titeln – Fachpublikationen in großer Zahl vorgelegt, denen allen gemeinsam ist, dass sie die Synode als polyvalentes historisches Phänomen multiperspektivisch zu erschließen suchen und somit nicht mehr, wie noch bei der 1964 im Schatten des II. Vaticanum begangenen 550-Jahr-Feier, theologische und ekklesiologische Themen im Vordergrund stehen. Zwei Sammelrezensionen ausgewiesener Sachkenner erlauben einen guten und raschen Überblick über diese neuen Veröffentlichungen (worin auch einige Arbeiten zu Jan Hus eingeschlossen sind, die teilweise im Zusammenhang mit dem Gedenken an dessen Verbrennung in Konstanz 1415 stehen): Die erste resümierende *Tour d’horizon* legte 2015 Ansgar Frenken online vor, 2016 folgte eine vorzügliche Analyse der einschlägigen Arbeiten durch Thomas Martin Buck<sup>2</sup>.

Beide Autoren konnten jedoch zwei »Nachzügler« nicht mehr berücksichtigen, die gerade im französisch-deutschen Kontext besondere Aufmerksamkeit verdienen. Zum einen handelt es sich um die Akten einer im März 2015 vom Frankfurter Institut Français d’Histoire en Allemagne ausgerichteten Tagung: »1414–2014: le concile de Constance – Nouvelles approches, nouvelles méthodes. Un regard franco-allemand«, auf die aber auch hier nicht eingegangen, sondern im Vorgriff nur kurz hingewiesen werden kann, da sich die Beiträge zum Zeitpunkt der Abfassung dieser *Miszelle* noch im Druck befanden und obendrein der eine ihrer beiden Autoren [Heribert Müller] daran direkt beteiligt war<sup>3</sup>. Dieser hat vor mehr als 25 Jahren eine

- 1 Sophie VALLERY-RADOT, *Les Français au concile de Constance (1414–1418). Entre résolution du schisme et construction d’une identité nationale*, Turnhout (Brepols) 2016, vol. 1: Texte, 626 p., vol. 2: Notices biographiques (<http://dx.doi.org/10.1484/M.EMI-EB.5.111312>), nbr. tabl. et graph. (Ecclesia militans, 5), ISBN 978-2-503-56464-7, EUR 95,00.
- 2 Ansgar FRENKEN, Aktuelle Publikationen zum Konstanzer Konzil (1414–1418): <http://www.hsozkult.de/review/id/rezbuecher-23399> (12.X.2016); Thomas Martin BUCK, Das Konzil von Konstanz (1414–1418), in: *Historische Zeitschrift* 302 (2016), S. 703–730.
- 3 Sie erscheinen 2017 als Bd. 47 des »Annuaire Historiae Conciliorum«. Darin Heribert MÜLLER, Ein deutsch-französischer Blick auf das Konzil von Konstanz (1414–1418), S. 3–22. – Das

Habilitationsschrift über »Die Franzosen, Frankreich und das Basler Konzil (1431–1449)« verfasst, bei der er das Thema auf besagte neue, vor allem von Erich Meuthen und Johannes Helmrath am *Basiliense* entwickelte Weise anging und sich dabei insbesondere von biografisch-prosopografischen Fragestellungen leiten ließ<sup>4</sup>. Wenn nun 2016 von französischer Seite eine Arbeit vorgelegt wird, die genau das mit Blick auf das *Constantiense* tut – womit sich im Übrigen auch der Titel unseres Beitrags erklärt – kann dies nur begrüßt werden. Denn das seinerzeitige Echo auf die Studie hat gezeigt, dass hier ein Forschungsdesiderat vorlag<sup>5</sup>, und dies dürfte im Fall von Konstanz kaum anders sein. Bei beiden Studien handelt es sich um akademische Laufbahnschriften; allerdings erwähnt Vallery-Radot nicht, dass ihrem Buch eine unter Leitung von Nicole Bériou entstandene Thèse zugrunde liegt, die 2011 an der Universität Lyon II eingereicht und verteidigt wurde. Einer der Juroren war der Mitverfasser dieser Miscelle; die Koautorin, eine Schülerin von Thomas Martin Buck, vermag aufgrund ihrer handschriftenbasierten Arbeit an einem Dissertationsprojekt »Die Teilnehmerlisten des Konstanzer Konzils (1414–1418). Forschungsstand – Überlieferung – Analyse«<sup>6</sup> die Quellenbasis des Werks so präzise und kritisch zu durchleuchten, wie es der Jury ohne unvertretbaren Arbeitsaufwand seinerzeit nicht möglich war.

## I. Allgemeines

Der ursprüngliche, für die Thèse 2011 gewählte Untertitel »participation au concile (et construction d'une identité nationale)« wird der abgehandelten Thematik eigentlich gerechter als der jetzige. Zwar kommen die mit »résolution du schisme« angesprochenen, französisch inspirierten Versuche und Wege zur Lösung des Schismas durchaus zur Sprache, allein im Zentrum steht Anderes: neben der Nationsthematik die biografisch-prosopografische Aufarbeitung der für die Verfasserin nachweisbaren 274 (2011: 277 bzw. 267) Mitglieder der französischen Konzilsnation in Konstanz, die auch und vor allem in Form eines mehr als dreihundertseitigen, online konsultierbaren Personenkatalogs in alphabetischer Reihung präsentiert werden<sup>7</sup>. Die

Frankfurter Institut nennt sich seit September 2015 Institut Franco-Allemand de sciences historiques et sociales.

- 4 Heribert MÜLLER, *Die Franzosen, Frankreich und das Basler Konzil (1431–1449)*, 2 Bde., Paderborn u. a. 1990 (Konziliengeschichte – Reihe B: Untersuchungen); Erich MEUTHEN, *Das Basler Konzil als Forschungsproblem der europäischen Geschichte*, Opladen 1985 (Rheinisch-Westfälische Akademie der Wissenschaften. Geisteswissenschaften – Vorträge, 274); Johannes HELMRATH, *Das Basler Konzil 1431–1449. Forschungsstand und Probleme*, Köln, Wien 1987 (Kölner Historische Abhandlungen, 32).
- 5 Hier sei nur auf einige französische Rezensionen verwiesen: Bernhard GUENÉE, in: *Revue historique* 116 (1992), S. 168f.; Hélène MILLET, in: *Francia* 19/1 (1992), S. 342f.; Elisabeth MORNET, in: *Revue d'histoire de l'Église de France* 78 (1992), S. 347ff.; Joseph MORSEL, in: *Bulletin d'information de la Mission Historique Française en Allemagne* 25 (1992), S. 123ff.; DERS., in: *Bibliothèque de l'École des chartes* 140 (1991), S. 460–465; Jean GAUDEMET, in: *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Kanonistische Abteilung* 80 (1994), S. 570.
- 6 Vgl. <https://www.ph-freiburg.de/fileadmin/dateien/fakultaet3/sozialwissenschaft/geschichte/Buck/DFG-Antrag2013.pdf> (Projekt 2) (12.X.2016).
- 7 Vgl. Anm. 1: <http://dx.doi.org/10.1484/M.EMI-EB.5.111312> (12.X.2016). Der Zugriff ist nur für registrierte Käufer des Buchs kostenlos.

darin investierte ebenso umfangreiche wie schwierige Arbeit verdient Anerkennung und Respekt, zumal im Gegensatz zum bald folgenden Basler Konzil keine Inkorporationen und Abgänge verzeichnenden Quellen wie die Protokolle der Synode oder die Chronik des Johannes von Segovia zur Verfügung standen – auf die komplexe Problematik der Konstanzer Teilnehmerlisten wird noch einzugehen sein – und weil Vallery-Radot obendrein bemüht war, die *Curricula vitae* aller Väter, insbesondere für deren Zeit vor und auf dem Konzil, möglichst breit zu erfassen. Dass hier Vollständigkeit unerreichbar ist, liegt auf der Hand; dies gilt für profilierte Persönlichkeiten wie Pierre d’Ailly, Jean Gerson oder Guillaume Fillastre den Älteren, aber auch für diejenigen, von denen sich bislang kaum mehr als Name und Funktion ermitteln ließ.

Im Textteil thematisiert sie die vielfältigen – universitären, amtsbedingten, freundschaftlichen, familiären, kurialen und politischen – Beziehungsgeflechte, in denen die Teilnehmer sich situieren lassen; nicht immer entgeht sie dabei ganz der Gefahr einer Addition von Einzelbiografien und ausführlicher Wiedergabe von Ereignisgeschichte. Doch in jedem Fall dürften, weit über den Kreis der Konzilsforscher hinaus, alle mit französischer und burgundischer Geschichte des späten 14. und früheren 15. Jahrhunderts Befassten künftig diesen Katalog konsultieren, der im Übrigen auch für die Geschichte des Reichs im Westen von Belang ist, da dessen Gebiete von Lothringen über Savoyen bis in die Provence – sicher nicht zuletzt wegen sprachlicher Gründe, so des dort teilweise vorherrschenden *idioma gallicum*<sup>8</sup> – mit zur französischen Konzilsnation gehörten.

Und ebendies führte im März 1415 zu spektakulärem Eklat, als der römisch-deutsche König Sigismund wegen deren Reichszugehörigkeit auf der Teilnahme an einer Sitzung dieser *natio* bestand, die ihm indes verweigert wurde. Generell erscheint bei Vallery-Radot der sich in Konstanz als Hausherr und Dominator gerierende Herrscher geradezu als hinterhältiger Erzfeind Frankreichs, was er durch seine Versuche einer Erneuerung der Reichsrechte im Arelat 1415 und insbesondere durch den 1416 mit England, des Königreichs Erbfeind, zu Canterbury geschlossenen Bund nur unterstrich<sup>9</sup>. Aufgrund seiner permanenten Auseinandersetzung mit den »membres les plus actifs de la nation française défenseurs des intérêts du royaume de France« (S. 405) wurde Sigismund, so die Autorin, geradezu zum Geburtshelfer des Bewusstseins nationaler Identität der Franzosen zu Konstanz, und zwar über alle inneren Parteiungen und Streitigkeiten hinweg, deren bedeutendste bekanntlich die Armagnac und Burgund entzweieende *Causa Jean Petit* war. Überhaupt, wenn sich die *portio potior* der Konzilsnation, also das Königreich Frankreich<sup>10</sup>, in Konstanz von Widrigkeiten und Schmach bedroht sah – wie etwa bei der Frage der Priorität von Papstwahl oder Reform –, dann entbrannte »une véritable ardeur nationale« (S. 226), dann trat ein Pierre d’Ailly auf den Plan und gab mit seinen »vues nationalistes« (S. 482) den Ton vor. Denn am Bodensee tobte ein Kampf der Natio-

8 Vgl. jüngst dazu in römischem Kontext Arnold ESCH, *Rom. Vom Mittelalter zur Renaissance 1378–1484*, München 2016, S. 156 f.

9 Dazu auch Martin KINTZINGER, *Westbindungen im spätmittelalterlichen Europa. Auswärtige Politik zwischen dem Reich, Frankreich, Burgund und England in der Regierungszeit Kaiser Sigmunds*, Stuttgart 2000 (*Mittelalter-Forschungen*, 2), passim, bes. S. 118–124.

10 Cf. Joannes Dominicus MANSI, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, Bd. 27, Venedig 1784, Sp. 1028.



nen – wobei nicht immer klar zwischen Konzils- und Partikularnation unterschieden wird –, oder weniger martialisch: Es ging um die »*prédominance de la nation française dans le concert des nations*« (S. 411). Alles, selbst besagte *Causa Petit*, wird mit nationaler Elle gemessen; in wie auch nach Konstanz leuchtet hell »*la flamme patriotique*« (S. 478). Bisweilen kann man sich des Eindrucks nicht erwehren, der Geist des 19. und früheren 20. Jahrhunderts durchwehe die Konzilsaula. (Oder sind da gerade deutsche Leserinnen und Leser befangen und übersensibilisiert?)

Dieser Umstand wurde im Rahmen besagter Lyoner *Soutenance* kritisch thematisiert, und Vallery-Radot hat für den Druck denn auch etliche Retuschen und Abschwächungen vorgenommen, so des Öfteren »nationalisme« einfach durch »proto-nationalisme« ersetzt und das Adjektiv »nationaliste« mit ebensolchen Anführungsstrichen versehen bzw. ganz gestrichen. Solches Zurücknehmen wirkte sich auch positiv auf die wichtigste der im Umkreis ihrer Thèse entstandenen Studien aus, den speziell über die Konstanzer Gesandtschaften des französischen Königs handelnden Beitrag zu einem 2014 in der Reihe »Vorträge und Forschungen« erschienenen Band über das Konstanzer Konzil<sup>11</sup>. Allein, an der generellen Tendenz, dass es in Konstanz zuvörderst um »*la défense des intérêts de la nation française*« (S. 474) gegangen sei, ändert das wenig, auch wenn bisweilen angemerkt wird, allgemein hätten auf der Versammlung die Themen Union, Reform und Glaube im Vordergrund gestanden. (Andererseits versteht es die Verfasserin trefflich, uns aus dem 19./20. ins 15. Jahrhundert zu führen mit detaillierten Interpretationen einzelner Quellen wie etwa der Antrittsrede des königlichen Gesandtschaftsführers Gérard Dupuy oder der Predigt des Pierre d’Ailly am Fest des hl. Ludwig von Anjou, wenn sie gekonnt den darin vorwaltenden royalistisch getönten Patriotismus herausarbeitet, den man aber weniger als Nationalismus deklarieren denn vielmehr als Ingredienz einer werdenden Königsnation Frankreich ansehen sollte.)

Eine kaum verhohlene Sympathie für Armagnac als Anwalt nationaler Einheit durchzieht die Ausführungen, derweil Burgund und die Universität Paris wegen ihrer konsequent verfolgten Einzelinteressen als die nationale Sache schädigend, ja als dissident und separatistisch zu gelten haben, wobei die Burgunder samt den Vätern aus dem Westen des Reichs kurzerhand zur »*faction pro-germanique*« (S. 385) in der französischen Konzilsnation erklärt werden. Und dann erst Jean Mauroux, jener eng mit Sigismund zusammenarbeitende lateinische Titularpatriarch von Antiochien: Der Oberbösewicht tritt hier mehr oder weniger als ein den Interessen seiner eigenen Nation zuwiderhandelnder Kollaborateur auf den Plan. Nur, für seinen schönen Titel konnte er sich im Wortsinn nichts kaufen. Opportunismus war für den Mittellosen ein Mittel zum Überleben – einen weiteren eindrucksvollen Beweis hierfür wird dann sein Verhalten auf dem Basler Konzil liefern. Die Autorin verweist mehrfach summarisch auf das Mauroux-Kapitel besagter Habilitationsschrift über die Franzosen auf dem *Basiliense*<sup>12</sup>, doch genauer studiert hat sie es offensichtlich eben-

11 La diplomatie menée par l’ambassade du roi de France au concile de Constance, in: Gabriela SIGNORI, Birgit STUDDT (Hg.), *Das Konstanzer Konzil als europäisches Ereignis. Begegnungen, Medien und Rituale, Ostfildern 2014 (Vorträge und Forschungen, 79)*, S. 89–106. Sonstige kleinere Studien hat Vallery-Radot im Quellen- und Literaturverzeichnis ihres Buchs aufgeführt (S. 596).

12 MÜLLER, Franzosen (wie Anm. 4), Bd. 2, S. 543–572.

sowenig wie die fast 50 Seiten umfassenden Darlegungen über die frühen und damit »konzilsrelevanten« Jahre des Dekans der Lyoner Kirche und deren späteren Erzbischofs Amédée de Talaru. Dasselbe lässt sich von den darin ebenfalls behandelten Viten eines Bertrand de Cadoène, Guillaume de la Tour d'Olliergues, Jean de Linères, Martin Berruyer und Pierre de Foix, aber auch von Bernard de la Planche oder Jean de Rochetaillée sagen, zu denen separate Studien vorgelegt wurden (2000/11 bzw. 2010)<sup>13</sup>. Mehr noch fällt ins Gewicht, dass alle einschlägigen Werke Hermann Heimpels mit Konstanz- und zum Teil auch Frankreichrelevanz, etwa über Dietrich von Niem und Job Vener, ebenso ignoriert werden wie die vielen, u. a. um Sigismund und »sein« Konzil kreisenden Einzelstudien von Ansgar Frenken zum *Constantien*<sup>14</sup>. Dasselbe gilt für die Ausführungen von Caspar Hirschi, Hans-Joachim Schmidt und auch von Heribert Müller zu jenen im Schatten von Azincourt stehenden und konkret 1416/17 durch die Notwendigkeit der Einrichtung einer weiteren, spanischen Konzilsnation ausgelösten Konstanzer Auseinandersetzungen zwischen den von d'Ailly inspirierten Franzosen und den durch den Dekan Thomas Polton von York vertretenen Engländern um die (Nicht-)Berechtigung einer eigenen englischen Konzilsnation<sup>15</sup>. Wenn die *natio Anglicana* daraus unbeschadet hervorging, dann zeigt dies einmal mehr, wie entscheidend die aktuelle politische Potenz des Heimatlands für Reputation und Durchsetzung in der Konzilsaula war.

Dass Frankreich sich damals in tiefer Krise befand, bedarf keiner Erläuterung; auch jene evidenten Differenzen zwischen der königlichen Gesandtschaft und den am Pariser Hof unter einem umnachteten Monarchen Herrschenden etwa in der Frage der Anerkennung des aus Konstanz geflohenen Johannes XXIII. oder der des 1417 gewählten Martin V. sprechen eine beredte Sprache. (Merkwürdig berührt dabei die wiederholte Vorstellung der Autorin, dass es im Hinblick auf Einigkeit und Programmatik bei einer Präsenz des – doch geisteskranken – Königs in Konstanz für die Franzosen besser gelaufen wäre; dabei ließen sich bis auf den Gastgeber Sigismund Europas Fürsten selbstredend allesamt von Gesandtschaften auf den großen

- 13 Heribert MÜLLER, *Gesandtschaft und Gewissen. Bernard de La Planche, ein Bischof aus dem englischen Aquitanien, auf dem Basler Konzil*, in: Matthias THUMSER u. a. (Hg.), *Studien zur Geschichte des Mittelalters. Festschrift Jürgen Petersohn*, Stuttgart 2000, S. 335–357; ND in: DERS., *Frankreich, Burgund und das Reich im späten Mittelalter. Ausgewählte Aufsätze*, hg. v. Gabriele ANNAS u. a., Tübingen 2011 (Spätmittelalter, Humanismus, Reformation, 56), S. 289–311; DERS., *Une carrière ecclésiastique dans l'Europe du XV<sup>e</sup> siècle. Le cardinal Jean de Rochetaillée († 1437)*, in: Bernard GUENÉE, Jean-Marie MOEGLIN (Hg.), *Relations, échanges, transferts en Occident au cours des derniers siècles du Moyen Âge. Hommage à Werner Paravicini*, Paris 2010, S. 87–113.
- 14 Sie finden sich aufgelistet in der jüngsten Monografie zum Thema: Ansgar FRENKEN, *Das Konstanzer Konzil*, Stuttgart 2015, S. 279–282, 287 f. Insbesondere hingewiesen sei auf: DERS., *Der König und sein Konzil – Sigismund auf dem Konstanzer Konzil. Macht und Einfluss des römischen Königs im Spiegel institutioneller Rahmenbedingungen und personeller Konstellationen*, in: *Annuaire Historiae Conciliorum* 36 (2004), S. 177–242.
- 15 Caspar HIRSCHI, *Wettkampf der Nationen. Konstruktion der deutschen Ehrgemeinschaft an der Wende vom Mittelalter zur Neuzeit*, Göttingen 2005, S. 135–143; Hans-Joachim SCHMIDT, *Was ist eine Nation? Debatten auf den Konzilien des 15. Jahrhunderts*, in: Catherine BOSSHART-PFLUGER u. a. (Hg.), *Nation und Nationalismus in Europa. Festschrift Urs Altermatt*, Frauenfeld u. a. 2002, S. 144–147; Heribert MÜLLER, *Das Basler Konzil und die europäischen Mächte. Universaler Anspruch und nationale Wirklichkeiten*, in: *Historische Zeitschrift* 293 (2011), S. 608–614.

Konzilien des 15. Jahrhunderts vertreten.) Hier zeigt sich natürlich ein fundamentaler Unterschied zwischen den Franzosen und Frankreich in Konstanz und dann in Basel, wo eine wieder erstarkende Monarchie über ihre vom Hof straff geführte und kontrollierte Gesandtschaft wie durch viele in königs- und hofnahe Personalnetze eingebundene Konzilsväter konsequent ihre gallikanisch definierte Kirchenpolitik bis hin zur »Pragmatischen Sanktion« durchzusetzen verstand. Frankreichs nunmehr zu Basel vorwaltenden Einfluss wie auf der anderen Seite den schwindenden des im großen Krieg unterdes auf die Verliererstraße geratenen England sollte u. a. jener Rang- und Sitzstreit erweisen, bei dem die Engländer gegen die von Frankreich unterstützten Kastilier den Kürzeren zogen. Obwohl das Thema »Rang und Sitz« bis hin zu den Auseinandersetzungen zwischen den Vertretern der Universitäten Avignon und Angers gleichfalls für das *Constantiense* durchaus von Belang ist, wurde leider auch hier die einschlägige neuere Literatur nicht berücksichtigt<sup>16</sup>.

Stattdessen sieht sich der Leser im Text- wie Katalogteil mit völlig veralteter Literatur aus dem 19. Jahrhundert, nicht zuletzt deutscher Provenienz, geradezu in Überfülle konfrontiert. (Zu den Zitierweisen, zum Quellen- und Literaturverzeichnis und bis hin zu inkonsequent gehandhabten Abkürzungen, also zum Bereich der Formalia, ließe sich sehr, sehr viel Kritisches anmerken.) Dagegen blieb ein Werk wie die für die Zitierung der Konzilsdekrete grundlegende, 2013 erschienene Neuauflage der »*Conciliorum oecumenicorum generaliumque decreta*« unbekannt<sup>17</sup>. Defizite lässt auch die Einschätzung des Konziliarismus erkennen, der sich für Vallery-Radot offenbar mehr oder minder auf die bloße Abhaltung der Konstanzer Synode reduziert. Nie wird auch nur annäherungsweise deutlich, um welch hochdifferenziertes und bei jedem der Beiträger zum Thema unterschiedlich akzentuiertes und nuanciertes Phänomen es sich hier handelt, wobei generell die Bedeutung der Franzosen innerhalb dieser international-universitär geprägten Bewegung mit d’Ailly, Gerson und Fillastre am Bodensee kulminierte – ein weiterer Unterschied zu Basel, wo auf französischer Seite weniger intellektuelle Brillanz als Effizienz der Macht dominieren wird. Französische Beiträge zum Konziliarismus in Konstanz: Für deren adäquate und für den im Untertitel angesprochenen Komplex »résolution du schisme« ja auch notwendige Erfassung wäre ein genaueres Studium der durchaus zitierten Literatur vonnöten gewesen; doch fehlte es hier wie generell – die Vermutung drängt sich zumindest mit Blick auf deutsche Titel auf – etwa an hinreichender Sprachkenntnis? Für Konzilsgeschichte und insbesondere die Historie der großen Konzilien des 15. Jahrhunderts aber gilt, dass Kenntnisse des Deutschen (noch) unerlässlich sind.

- 16 Am wichtigsten Johannes HELMRATH, Rangstreite auf Generalkonzilien des 15. Jahrhunderts als Verfahren, in: Barbara STOLLBERG-RILINGER (Hg.), *Vormoderne politische Verfahren*, Berlin 2001 (Zeitschrift für Historische Forschung. Beiheft, 25), S. 139–173. Dort wird auch der kastilisch-englische Streit in Basel behandelt. Wenig vertraut mit dieser Materie wie überhaupt der Geschichte des *Basiliense* ist dagegen ein sich weitgehend in Quellenparaphrase erschöpfender Beitrag von Béatrice LEROY, Alfonso de Cartagena et la prééminence du roi de Castille sur le roi d’Angleterre, in: Jean-Christophe CASSARD u. a. (Hg.), *Le prince, l’argent, les hommes au Moyen Âge. Mélanges offerts à Jean Kerhervé*, Rennes 2008, S. 207–217.
- 17 *Conciliorum oecumenicorum generaliumque decreta*. Editio critica, Bd. II/1: *The General Councils of Latin Christendom. From Constantinople IV to Pavia-Siena (869–1424)*, Turnhout 2013 (die Edition der Konstanzer Dekrete besorgte Philipp H. STUMP).

## II. Quellengrundlagen

In einem ersten Annex (S. 489–543) geht Vallery-Radot auf die sogenannten Teilnehmerlisten ein, mithin ihre wichtigste Quellenbasis, und damit zugleich auf das *Procedere* bei der Erstellung des »Herzstücks« ihrer Arbeit, nämlich des biografisch-prosopografischen Katalogs der französischen Konzilsteilnehmer (Annex 2: S. 545–553 bzw. pdf-Anhang). In vier Kapiteln behandelt die Verfasserin die Zusammensetzung ihres Quellencorpus (»Recherche des listes«, S. 489–497), dessen Glaubwürdigkeit (»Crédibilité«, S. 497–520), seine Grenzen und den Ergänzungsbedarf aus anderen Quellen (»Limites des listes et utilisation d'autres sources«, S. 520–525) und schließlich die Grundlagen, aus denen ihr eigener prosopografischer Katalog schöpft (»Constitution d'une liste unique«, S. 526–543). In diesem letzten Kapitel zeigt sich ihr durchaus kritisches Bewusstsein für die vielfältigen Probleme – so etwa für die unterschiedliche Struktur der einzelnen Verzeichnisse, die zuverlässige Identifikation von Orts- und Personennamen angesichts vielfältiger Schreibweisen und unvollständiger, oft auch mit sachlichen Fehlern durchsetzter Angaben in den Listen, aber auch für die Frage, wer überhaupt als »Franzose« gelten darf. Dabei kommt sie zu Entscheidungen für ihren prosopografischen Katalog, die man im Einzelfall sicherlich diskutieren, aber zumindest immer nachvollziehen kann.

Indes sind die drei diesem Abschnitt vorangehenden Kapitel nicht vergleichbar gut gelungen. Dass die Verfasserin ihr Quellencorpus aus Zeugnissen zusammenstellt, von denen sie sich einigermaßen relevante Aussagen über die Zusammensetzung der Konzilsväter erhofft, ist legitim: So finden sich unter den von ihr herangezogenen Quellen neben einer im Rahmen der Konzilsakten vielfach überlieferten Subskriptionsliste auch ein Notarsprotokoll sowie verschiedene Personenverzeichnisse nicht-historiografischer wie historiografischer Provenienz. Bedauerlich ist jedoch, dass sie dieses Konglomerat ohne jede Reflexion oder Diskussion mit den Begriffen »Teilnehmerlisten« oder gar »listes conciliaires« umschreibt und so die listenartige Form wie auch einen konziliaren Ursprung des besagten Schriftguts einfach voraussetzt, ohne ihn nachzuweisen.

Wer sich wie Vallery-Radot herablassend über die Leistung mittelalterlicher Autoren äußert (S. 528: »Il est cependant gênant [pour Richental] de situer Carcassonne en Normandie«), sollte überdies zunächst sichergehen, dass der thematisierte Aspekt nicht auf die Entstehungs- oder Überlieferungsbedingungen der vorliegenden Textzeugen zurückzuführen ist. Gerade diese für Historiker eigentlich selbstverständlichen Schritte ist die Verfasserin indes nur zum Teil gegangen, sodass immer wieder erhebliche Versäumnisse bei der Recherche und Auswertung von Quellen und Literatur zu verzeichnen sind: So blieb etwa die 2010 von Thomas M. Buck besorgte und inzwischen schon in vierter Auflage vorliegende Ausgabe von Richentals Konzilschronik ebenso unbekannt wie die zahlreichen Richental-Studien und auch die Konzilsmonografie dieses Editors<sup>18</sup>, der zudem die lange verloren geglaubten hand-

18 Chronik des Konstanzer Konzils 1414–1418 von Ulrich Richental, ed. Thomas Martin BUCK, Ostfildern 2010, 2014 (Konstanzer Geschichts- und Rechtsquellen, 41); DERS., Herbert KRAUME, Das Konstanzer Konzil (1414–1418). Kirchenpolitik – Weltgeschehen – Alltagsleben, Ostfildern 2013. Die vielen Publikationen des Autors über Richental lassen sich unschwer über die

schriftlichen Verzeichnisse im Anhang der Freiburger Dissertation von Joseph Riegel über die Teilnehmerlisten des Konstanzer Konzils (1916) wieder aufgefunden und dies der wissenschaftlichen Öffentlichkeit bekannt gemacht hat<sup>19</sup>.

Doch selbst von der Verfasserin zitierte Arbeiten wie etwa die Richental-Studien von Matthiessen und Wacker wurden mit Blick auf das Quellenmaterial nur unzureichend ausgewertet. Infolgedessen sind ihr von fast 20, auch hinsichtlich des Listenmaterials in mehreren deutlich divergierenden Versionen vorliegenden Textzeugen der Richental-Chronik nur einzelne geläufig (S. 490): Die in der Richental-Forschung schon lange bekannte und inzwischen als Teildigitalisat frei im Internet verfügbare sogenannte Aulendorfer Handschrift<sup>20</sup> ist ihr nur dem Namen nach ein Begriff und wird von ihr nach der veralteten Edition von Michael Richard Buck aus dem Jahr 1882 zitiert. Überdies verwechselt Vallery-Radot sie mit der Handschrift Prag, Národní knihovna České Republiky, Cod. XVI A 17, die indes weder mit der Aulendorfer Handschrift identisch noch eine direkte Kopie von ihr ist. Nach der Signatur der Konstanzer Handschrift (Rosgartenmuseum, Inv. Hs. 1) sucht man vergeblich; statt wenigstens in einer der beiden vorhandenen Faksimileausgaben wird sie in einer neuhochdeutschen, bei näherem Hinsehen indes auf der Aulendorfer Handschrift basierenden Übersetzung von Michael Müller konsultiert, die im Quellen- und Literaturverzeichnis am Ende der Arbeit in anderer Auflage und ohne den Namen des Bearbeiters angegeben wird<sup>21</sup>. Und welches Manuskript sich hinter »Karlsruhe, archives générales, *Reg. Imperii* XI, n° 2454« verbergen soll, bleibt gänzlich unklar. Denn während die Badische Landesbibliothek in Karlsruhe gleich zwei Richental-Handschriften ihr Eigen nennt, besitzt das dortige Generallandesarchiv weder einen Bestand dieses Namens noch ein Richental-Manuskript.

- se beiden Werke ermitteln; zuletzt: Pluralität und Fluidität. Zur Überlieferung der Konstanzer Konzilschronik des Ulrich Richental, in: Freiburger Diözesanarchiv 135 (2015), S. 79–100; Ein Buch prägt die Erinnerung. Die Konzilschronik des Ulrich Richental als multipler Text, in: Schriften des Vereins für Geschichte des Bodensees und seiner Umgebung 134 (2016), S. 39–59; Die Konstanzer Konzilschronik Ulrich Richentals, in: Gerhard WOLF, Norbert H. OTT (Hg.), Handbuch der Chroniken des Mittelalters, Berlin, Boston 2016, S. 447–481.
- 19 Joseph RIEGEL, Die Teilnehmerlisten des Konstanzer Konzils. Ein Beitrag zur mittelalterlichen Statistik, Diss. phil. Freiburg im Breisgau 1916. Zu den Verzeichnissen Thomas Martin BUCK, Die Riegelschen Teilnehmerlisten. Ein wissenschaftsgeschichtliches Detail der Konstanzer Konzilsforschung, in: Freiburger Diözesanarchiv 118 (1998), S. 347–356. Sie sind heute in der Fakultätsbibliothek Theologie der Freiburger Universität unter der Signatur Jb 342 zu finden.
- 20 Heute New York, Public Library, Spencer Collection Ms. 32: <https://digitalcollections.nypl.org/items/510d47da-eba8-a3d9-e040-e00a18064a99> (13.III.2017).
- 21 Faksimileausgaben der Konstanzer Richental-Handschrift: a) Ulrich Richental, Das Konzil zu Konstanz MCDXIV–MCDXVIII, Bd. 1: Faksimileausgabe [der Hs. Konstanz, Rosgartenmuseum, Inv. Hs. 1], hg. von Otto FEGER, Starnberg, Konstanz 1964; b) Ulrich Richental, Chronik des Konzils zu Konstanz 1414–1418. Faksimile der Konstanzer Handschrift. Mit einem kommentierten Beiheft von Jürgen KLÖCKLER, Darmstadt 2013, <sup>2</sup>2015; neuhochdeutsche Übersetzung: Ulrich Richental, Chronik des Konstanzer Konzils 1414–1418. Mit Geleitwort, Bildbeschreibung und Textübertragung in unsere heutige Sprache von Michael MÜLLER, Konstanz 1965, <sup>2</sup>1984. Die erste tatsächlich auf dem Konstanzer Manuskript basierende neuhochdeutsche Übersetzung, die auch die handschriftlichen Grundlagen von Müllers Ausgabe thematisiert, liegt vor mit: Augenzeuge des Konstanzer Konzils. Die Chronik des Ulrich Richental. Die Konstanzer Handschrift ins Neuhochdeutsche übersetzt von Monika KÜBLE und Henry GERLACH, Darmstadt 2014, bes. S. 6 Anm. 3.

Die heute in der Herzog-August-Bibliothek Wolfenbüttel aufbewahrte und in besagtem Annex unter drei verschiedenen, gleichermaßen unvollständigen bzw. schlicht falschen Signaturen zitierte Handschrift Cod. Guelf. 61 Aug. 2° der Richental'schen Konzilschronik (S. 493: »lat 2631«; S. 498: »lat 2632 August 61 fol«; S. 511: »August. 61«) wird S. 511 fälschlich als Chronik Gebhart Dachers eingestuft. Tatsächlich aber ist Dacher in den 1460er Jahren lediglich als Redaktor der Richental-Chronik tätig geworden, während sein eigenes Geschichtswerk, die Konstanzer Chronik, überhaupt keine Liste enthält. Beides hätte Vallery-Radot, entgegen ihrem Bedauern über das angeblich so wenige Bekannte zu Autor und Chronik (S. 510 f.), bei der Benutzung der 2008 vorgelegten Dacher-Edition von Sandra Wolff oder wenigstens bei gewissenhafter Auswertung der Richental-Studie von Matthiessen leicht feststellen können<sup>22</sup>. Stattdessen hat sie offenbar auf den von Otto von Heinemann bearbeiteten Katalog der Wolfenbütteler Handschriften zurückgegriffen, den Titel jedoch weder in den Anmerkungen noch im Literaturverzeichnis aufgeführt. Bei der Signatur »lat 2632« handelt es sich jedenfalls in Wirklichkeit um die durch von Heinemann der Handschrift gegebene Katalognummer<sup>23</sup>. Dass Vallery-Radot mit Wien, Österr. Nationalbibl., Cod. 5070, fol. 99r–120r Dacher noch eine zweite Liste zuschreiben zu können meint, geht auf einen Irrtum von deren erstem Editor Hermann von der Hardt zurück, der in der Forschung indes schon lange richtiggestellt ist: Tatsächlich handelt es sich um eine von Nikolaus Elstraw, dem Sekretär Herzog Ernsts des Eisernen von Österreich, in Auftrag gegebene, wohl noch während der Konzilsjahre in Konstanz entstandene Listenabschrift<sup>24</sup>, deren Zusammenhang mit den chronikalisch überlieferten Personenverzeichnissen bis heute nicht völlig geklärt ist. Überdies bleibt eine Reihe von Faktoren unerwähnt, welche die biografisch-prosografische Zuverlässigkeit des in der Richental-Chronik überlieferten Listenmaterials nicht gerade erhöhen dürften und die darum in dessen Bewertung unbedingt mit einbezogen werden müssten: Viele der Chronikmanuskripte bieten innerhalb ihrer Listen auch Wappen<sup>25</sup> und sind mit erzählenden Passagen, Urkundeninserten sowie mit Angaben von legendarischen oder zur Konzilszeit längst verstorbenen Personen historiografisch bearbeitet und offenbar für neue Funktionszusammen-

22 Sandra WOLFF, Die »Konstanzer Chronik« Gebhart Dachers. »By des Byschoffs zyten volgiengen disz nachgeschriben ding und sachen ...«. Codex Sangallensis 646: Edition und Kommentar, Ostfildern 2008 (Konstanzer Geschichts- und Rechtsquellen, 40); Wilhelm MATTHIESSEN, Ulrich Richental's Chronik des Konstanzer Konzils. Studien zur Behandlung eines universalen Großereignisses durch die bürgerliche Chronistik, in: *Annuaire Historiae Conciliorum* 17 (1985), S. 71–191, 323–455.

23 Otto von HEINEMANN (Bearb.), Die Augusteischen Handschriften, 2. Abtlg., Bd. 3: Codex Guelferbytanus 32.7 Augusteus 2° bis 77.3 Augusteus 2°, Wolfenbüttel 1898, Repr. Frankfurt 1966 (Kataloge der Herzog-August-Bibliothek Wolfenbüttel. Die alte Reihe, 6), S. 327 f. (Nr. 2632).

24 Vgl. etwa Sabine WEISS, Salzburg und das Konstanzer Konzil (1414–1418). Ein epochales Ereignis aus lokaler Perspektive. Die Teilnehmer aus der Erzdiözese Salzburg einschließlich der Eigenbistümer Gurk, Chiemsee, Seckau und Lavant, in: *Mitteilungen der Gesellschaft für Salzburger Landeskunde* 132 (1992), S. 160 f., die sich intensiv mit der Bibliotheksgeschichte der Handschrift auseinandergesetzt hat.

25 Dazu jüngst Christof ROLKER, Die Richental-Chronik als Wappenbuch, in: *Deutsches Archiv* 71 (2015), S. 57–103, über dessen Anmerkungsapparat die älteren Publikationen zum Thema leicht aufzufinden sind.



hänge aufbereitet worden. Überdies liegen zwischen dem oder den nicht mehr erhaltenen Originalen und der ersten überlieferten Abschrift der Chronik gut vier Jahrzehnte.

Kaum besser sieht der Befund auch für den Umgang mit der Berner Chronik des Konrad Justinger aus, die ebenfalls ein Personenverzeichnis zum Konstanzer Konzil enthält: Deren bereits 1871 von Gottlieb Studer vorgelegte, bis heute nicht ersetzte Edition wird zwar zitiert, ihre Handschriftengrundlagen firmieren bei Vallery-Radot indes als »[r]éférences inconnues« (S. 490), obwohl auch hier mit der Lektüre von Studers Einleitung und der Konsultation neuerer Literatur<sup>26</sup> Abhilfe zu schaffen gewesen wäre. Dass die Listen aus der Richental- und der Justinger-Chronik sowie das vermeintliche Dacher-Verzeichnis überdies allesamt auch eine umfangreiche Auflistung weltlicher Konzilsbesucher enthalten, wird lediglich ein einziges Mal (S. 532) angedeutet.

Dabei spricht dieses Indiz gemeinsam mit dem Umstand, dass nur wenige Listen innerhalb einigermaßen vollständiger Ausgaben mit Konzilsakten, stattdessen aber etliche separat, in allerlei Sammelhandschriften oder gar in historiografischem Zusammenhang überliefert sind, dafür, dass ein erheblicher Teil der Listenüberlieferung nicht auf den Geschäftsgang des Konzils, sondern auf einen anderen Ursprung zurückgeht. Für diesen anderen Ursprung – nämlich eine gemeinsame Initiative des römisch-deutschen Königs und der Konstanzer Stadtväter – hat bereits Riegel in seiner oben erwähnten Dissertation etliche Quellenbelege zusammengetragen, was bei Vallery-Radot jedoch unerwähnt bleibt.

Doch auch ihre Ausführungen zu »offiziellen« und »privaten« Konzilsakten (S. 502–509) bedürften für eine adäquate Einordnung der Listenüberlieferung der Ergänzung. Bei beiden Termini wird nämlich nicht ausreichend klar, was die Verfasserin damit meint. Eine entscheidende Vermutung von Christopher M. D. Crowder, die Philipp Stump kürzlich noch einmal bekräftigt hat, wird nicht erwähnt: Zwar hat die Konstanzer Konzilskanzlei keine im Wortlaut autoritative Ausgabe der Konzilsakten herausgegeben, offenbar aber deren Zusammensetzung und Anordnung festgelegt<sup>27</sup>. Die beiden vatikanischen, mit den Siglen V1 und V2 benannten Listen als konziliares Schriftgut aufzufassen, erscheint vor diesem Hintergrund recht gewagt, da sie offensichtlich nicht zum »offiziellen« Textbestand der Konzilsakten gehören und Vallery-Radot selbst einräumt, dass über ihre Provenienz nichts bekannt sei (S. 506). Zu Überlieferung und Datierung beider Handschriften wie auch zu der weiteren, der Autorin unbekannt gebliebener Textzeugen hat sich übrigens Dieter Girgensohn geäußert<sup>28</sup>. Im Hinblick auf die Subskriptionsliste, die anlässlich der

26 Siehe etwa Kathrin JOST, Konrad Justinger (ca. 1365–1438): Chronist und Finanzmann in Berns großer Zeit, Ostfildern 2011 (Vorträge und Forschungen. Sonderband, 56), S. 16f. (zu Studers Handschriftengrundlagen), 26–29 (zur Problematik der Chroniküberlieferung) und 419–424 (Kurzkatalog der ältesten Justinger-Handschriften).

27 Christopher M. D. CROWDER, Le concile de Constance et l'édition de von der Hardt, in: *Revue d'histoire ecclésiastique* 57 (1962), S. 434–443; STUMP, *Concilium decreta* (wie Anm. 17), S. 529–531.

28 Dieter GIRGENSOHN, Kardinal Antonio Caetani und Gregor XII. in den Jahren 1406–1408: Vom Papstmacher zum Papstgegner, in: *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken* 64 (1984), S. 221.



Ratifikation der Narbonner Beschlüsse durch die Konzilsväter am 4. Februar 1416 entstand und die in mehreren, in der Anordnung der Namen variierenden Fassungen vorliegt, wären unbedingt die Überlegungen Walter Brandmüllers zu ihrer Entstehung mit einzubeziehen<sup>29</sup>. Dass die mangelnde Differenzierung zwischen verschiedenen Arten von Personenverzeichnissen und die allenfalls partielle Auseinandersetzung mit ihren Entstehungsbedingungen bei Vallery-Radot mitunter zu unvollständigen oder problematischen Wertungen führt, liegt auf der Hand.

Trotz allem aber haben diese Wertungen kaum Auswirkungen auf die Qualität des Personalkatalogs. Die Gründe für diesen Umstand sind darin zu suchen, dass Vallery-Radot mit dem Protokoll des französischen Nationsnotars Johannes Guiardi und der Subskriptionsliste vom 4. Februar 1416 immerhin zwei genau datierbare, von den konziliaren Notaren erstellte und darum auch nur stimmberechtigte Väter oder deren Prokuratoren nachweisende Zeugnisse vorliegen. Ergänzt mit personengeschichtlichen Nachrichten aus anderen Quellen, etwa aus den Konzilsakten, den Briefwechseln einzelner Teilnehmer oder den sogenannten Konzilstagebüchern Fillastres, de Turres und Cerretanis, lässt sich die Zuverlässigkeit auch nicht-konziliarer Personenverzeichnisse recht gut einschätzen. Indes bleibt die Frage, ob es unter diesen Umständen überhaupt sinnvoll ist, letztere weiterhin als »Teilnehmerlisten« zu bezeichnen – mit dem von Vallery-Radot synonym gebrauchten Terminus »listes conciliaires« sollte man ohnehin vorsichtig sein – und sie prosopografisch nutzen zu wollen oder ob man davon mit Blick auf ihre von der Verfasserin allerdings nur unzureichend aufgearbeitete Genese und Überlieferungsproblematik künftig lieber absehen sollte.

Überdies wurden die Kapitel des Annexes offenbar in mehreren Einzelschritten geschrieben, anschließend aber nicht mehr auf ihre Konsistenz hin überprüft: Anders ist nicht zu erklären, weshalb in der Handschriftenübersicht (Table 1, S. 490f.) nur ein Teil der im Folgenden zur Sprache kommenden Handschriften aufgeführt ist, warum besagte Tabelle unter der Zwischenüberschrift »Les références trouvées ne nous ont pas permis d'identifier le manuscrit« (S. 489) steht, obwohl sie Handschriftensignaturen bietet, und die darin aufgeführten Listen »attestées mais laissées de côté« (ebd.) sein sollen, obgleich darin u. a. sämtliche Textzeugen verzeichnet sind, die Vallery-Radot letztlich ihrem Katalog zugrunde legen wird. Und anders lässt sich ebenso wenig erklären, warum mitunter dasselbe Manuskript im Verlauf der Arbeit unter mehreren verschiedenen Siglen, andere Handschriften dagegen unter nirgendwo eingeführten zitiert werden, warum die S. 491 f. gebotenen Ausführungen zu Handschriften, welche die Verfasserin nach eigener Aussage nicht eingesehen hat, fast vollkommen unbelegt sind, und dergleichen mehr. Unerfreulich ist schließlich, dass die meisten innerhalb des Annexes erwähnten Handschriften entweder ohne Aufbewahrungsort bzw. -archiv angegeben oder ihre Signaturen unvollständig, veraltet oder schlicht falsch sind. Überdies vermisst man den Hinweis, dass viele der Handschriften inzwischen digitalisiert sind und sich über das Internet konsultieren lassen. Ist es alles in allem bloßer Zufall, dass am Ende der Arbeit im Quellen- und Literaturverzeichnis eine Liste herangezogener handschriftlicher Quellen fehlt?

29 Walter BRANDMÜLLER, *Das Konzil von Konstanz 1414–1418*, Bd. 2: Bis zum Konzilsende, Paderborn u. a. 1997 (Konziliengeschichte – Reihe A: Darstellungen), S. 226f.

### III. Fragen und Fazit

Warum Hélène Millet, eine der besten Kennerinnen der konziliaren Epoche und Mitglied der Jury, die Arbeit in dieser – bis in die durchgängig fehlerhaften bzw. verschobenen Indices – unvollkommenen Form in die von ihr mitverantwortete Reihe »Ecclesia militans« aufgenommen hat, bleibt unklar. Sie selbst hat 2015 in Zusammenarbeit mit Monique Maillard-Luypaert eine – hier nicht mehr berücksichtigte – Monografie über den *Alliacus* vorgelegt, in der sie natürlich ausführlich auf Konstanz eingeht, indes nur ein einziges Mal am Rande von der »gloire de la nation française«, nämlich im Zusammenhang mit besagter Predigt des Kardinals am Festtag des hl. Ludwig von Anjou, die Rede ist<sup>30</sup>. Recht merkwürdig ist auch das Fehlen eines etwa Hélène Millet und Nicole Bériou Dank sagenden Vorworts (oder ist dies Vorgaben der Buchreihe geschuldet?) und eines Hinweises auf den Lyoner Nucleus des Buchs, für dessen eine Versammlung von Vätern zeigendes Umschlagbild keine Provenienz angegeben ist. (Es wurde wohl dem ms. Parmense 1194 der Bibl. Palatina in Parma entnommen, das Antonio Baldanas um 1419 entstandene Abhandlung »De magno schismate« enthält<sup>31</sup>.)

Wer die übrigens für den Druck gestraffte und wohlgermerkt durchgängig gut zu lesende Arbeit in aller Kürze zu bewerten hat, dürfte als Positivum den bei allen Basismängeln dennoch nützlichen Teilnehmerkatalog vermerken, der naturgemäß nicht vollständig sein kann. (So hätte Vallery-Radot, um ein letztes Addendum anzufügen, sich etwa mit den von Christian Kleinert beigebrachten Gründen auseinandersetzen sollen, die für eine Teilnahme des späteren Bischofs von Coutances und prominenten Basler Konzilsvaters Philibert de Montjeu schon am *Constantiense* sprechen<sup>32</sup>.) Ein weiteres Plus stellt die Interpretation einzelner Quellen dar, und nicht zuletzt ist die Behandlung der nationalen Thematik natürlich von grundsätzlicher Bedeutung. Denn sie gewann gerade in einer Zeit der Krise des Königreichs – wohlgermerkt unter royalistisch-patriotischen Vorzeichen – durch Autoren wie Jean de Montreuil, Christine de Pizan, Jean de Terrevermeille, sodann Jean II Juvénal des Ursins, Alain Chartier oder eben Jean Gerson – unverkennbar an Gewicht<sup>33</sup>, und in diesen Kontext fügt sich die Erörterung des Profils der Franzosen auf dem *Constantiense* auf's Beste, wo man hinter jener besagten Auseinandersetzung zwischen Franzosen und Engländern um die Konzils- oder Prinzipalnation schattenhaft bereits

30 Hélène MILLET, Monique MAILLARD-LUYPAERT, *Le schisme et la pourpre. Le cardinal Pierre d'Ailly, homme de science et de foi*, Paris 2015, S. 94–125 (Konstanz), 123 (Predigt).

31 Für den Hinweis sei Ansgar Frenken (Ulm) gedankt.

32 Christian KLEINERT, Philibert de Montjeu (um 1374–1439). Ein Bischof im Zeitalter der Reformkonzilien und des Hundertjährigen Krieges, *Ostfildern* 2004 (Beihefte der Francia, 59), S. 150–153.

33 Grundlegend hierzu noch immer Jacques KRYNEN, *Idéal du prince et pouvoir royal en France à la fin du Moyen Âge (1380–1440). Étude de la littérature politique du temps*, Paris 1981; vgl. auch Heribert MÜLLER, *Der französische Frühhumanismus um 1400. Patriotismus, Propaganda und Historiographie*, in: Johannes HELMRATH u. a. (Hg.), *Diffusion des Humanismus. Studien zur nationalen Geschichtsschreibung europäischer Humanisten*, Göttingen 2002, S. 319–376; DERS., *France and the Council*, in: Michiel DECALUWE u. a. (Hg.), *A Companion to the Council of Basel*, Leiden, Boston 2017 (Brill's Companions to the Christian Tradition, 74), S. 377–409, bes. S. 380–384: »France in the Late Middle Ages: Factors of Strength and Coherence«.

den Anspruch der – unserem Nationenverständnis näheren – Partikularnationen, in diesem Fall eben der Königreiche Frankreich und England zu erkennen glaubt. Vallery-Radot hat sich mithin an einem Thema von erheblicher Relevanz versucht, allein mit Blick auf die Quellenarbeit, auf manche Akzentuierung und Wertung und nicht zuletzt auch auf die formale Seite lässt die Durch- und Ausführung dieses zweifellos lohnenswerten Versuchs doch Fragen und Wünsche offen.



CHRISTINE ZEILE

## LES ORIGINES D'ANNE DE LA QUEILLE ET SA RELATION AVEC LES STUARTS

Une noble française du XVI<sup>e</sup> siècle et son réseau familial et social

Qui est Anne de La Queille? Son nom est connu des spécialistes de l'histoire de l'Écosse et de l'Angleterre comme étant celui de la mère d'Esmé Stuart, duc de Lennox, parent et l'un des plus importants conseillers du jeune Jacques VI, roi d'Écosse et, plus tard, roi d'Angleterre.

Esmé Stuart est le grand-cousin et mentor du roi Jacques VI, fils et successeur de Marie Stuart et proche parent d'Élisabeth I<sup>re</sup>, héritière de la couronne anglaise. Les historiens de l'art qui ont étudié Jean et François Clouet ou Corneille de Lyon ont souvent affaire à Anne de La Queille et à sa demi-sœur Jacqueline quand il s'agit d'identifier les personnes qui figurent sur les tableaux de ces artistes de la cour des Valois. Jusqu'à présent cependant, toutes les tentatives menées pour faire une place à Anne de La Queille dans l'univers aristocratique de la France ont échoué. Cela principalement pour deux raisons: d'une part, un dictionnaire de la noblesse a dirigé des générations d'historiens sur une piste conduisant à une impasse absolue<sup>1</sup>; d'autre part, son père, François de La Queille<sup>2</sup>, est quasi introuvable dans l'historiographie, pour la bonne raison qu'il avait servi le connétable Charles de Bourbon, stigmatisé en 1523 par François I<sup>er</sup> comme traître et – comme tel – tombé dans l'oubli. Ce qui veut dire que les sources qui le concernent sont rares et que la marginalisation du connétable – suivant la politique et le pouvoir du roi – n'arrange rien.

Cette étude explique pour la première fois – à l'aide des sources inconnues – les origines et les liens familiaux et sociaux d'Anne de La Queille.

1 Ainsi Elizabeth BONNER, qui a fait des recherches profondes sur les Stuarts en France au XVI<sup>e</sup> siècle (voir la plus récente: Elizabeth BONNER (éd.), *Documents sur Robert Stuart, seigneur d'Aubigny (1508–1544). Guerrier et courtisan au service de Louis XII et de François I<sup>er</sup>*, Paris 2011), parle d'Anne de La Queille, mais sans donner plus d'informations. Je suppose que l'ouvrage souvent cité d'Elizabeth CUST, *Some accounts of the Stuarts of Aubigny*, [London] 1891, qui a pris les Rohan pour les d'Espinay (voir p.ex. l'arbre généalogique, *ibid.*, p. 84), a induit en erreur pratiquement tous les chercheurs, surtout en ce qui concerne les contributions sur Internet. Elle a certainement copié la faute du très utilisé LA CHENAYE-DESBOIS, *Dictionnaire de la noblesse*. L'erreur se retrouve même dans quelques documents à la Bibliothèque nationale de France (BnF), p.ex. Pièces originales (PO) 2409, fol. 55.

2 Les recherches ont été rendues encore plus difficiles par les graphies très différentes; un choix donne: Elizabeth CUST, *The Scottish Correspondence of Mary Lorraine. Including some three hundred letters from 20th February 1542–3 to 15th May 1560* (Scottish History Society, 3/10): La Queulle, La Queillze ou La Quelle; Étienne BALUZE, *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 310, Paris 1728: Gueulle, Queuille; Autographe: LaQueulhe.

Mais il existe d'autres raisons de relancer la recherche sur la famille de La Queille: si Anne n'a pas laissé une grande empreinte dans l'histoire, elle n'en est pas moins un précieux point de repère lorsque l'on étudie la lutte »ordinaire« de la noblesse pour obtenir et maintenir ses ressources sociales et économiques. Les faits connus de l'histoire du XVI<sup>e</sup> siècle – de Charles V jusqu'à Marie Stuart et l'avènement de Henri IV – s'élargissent avec des nuances importantes du point de vue d'une famille de la noblesse régionale.

Dans cet essai, il sera répondu à la question initiale – qui est Anne de La Queille? – de manière prosopographique<sup>3</sup>. Nous examinerons la façon dont les liens familiaux<sup>4</sup> sont construits et chercherons les éclaircissements qu'ils peuvent donner concernant la promotion, l'ambition, l'aspiration au pouvoir, la maintenance et la chute de l'influence. En effet, la famille d'Anne de La Queille constitue un réseau au sein de l'aristocratie française<sup>5</sup> mais aussi internationale, du fait des alliances multiples qui permettent à la noblesse de s'affranchir des frontières. En se penchant sur sa famille, ses parents – François de La Queille et Anne d'Espinay –, et son mari, John Stuart d'Aubigny, on s'aperçoit que celle-ci est profondément ancrée dans la politique européenne de la cour de France, d'Angleterre, d'Écosse et du Saint Empire, des ducs de Bretagne, de Bourgogne, de Bourbon et de Habsbourg. La famille de La Queille était associée au règne local des Bourbons en Auvergne (jusqu'à 1523) comme les d'Espinay à l'empire de la Bretagne. Mais les deux familles ont aussi eu des liens avec les rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François I<sup>er</sup>. Comment arbitraient-elles les conflits entre les différentes déclarations de loyauté? Bénéficiaient-elles de soutiens au sein de la famille au sens strict comme au sens large? Jusqu'à quel point un individu était-il libre de prendre des décisions? A-t-on aussi lutté contre des proches et pourquoi? Pouvait-on faire une différence entre des alliances féminines et masculines? Comment peut-on caractériser la clientèle, que pouvait-on faire ou ne pas faire? Quelles étaient les caractéristiques des coteries politiques, qu'est-ce qui les unissait, qu'est-ce qui les séparait? Que signifiait alors être un partisan? Mais, pour répondre à ces questions, il faut les approfondir dans une étude plus large.

- 3 Comme Lawrence Stone l'a dit: »Prosopography is the investigation of the common background characteristics of a group of actors in history by means of a collective study of their lives«, cité après Neithard BULST, La recherche prosopographique récente en Allemagne (1250–1650), dans: Françoise AUTRAND (éd.), Prosopographie et genèse de l'État moderne. Actes de la table ronde, Paris, 22–23 octobre 1984 (collection de l'École normale supérieure de jeunes filles, 30), Paris 1986, p. 37.
- 4 L'impact de la famille et de la parenté dans les recherches d'histoire varie considérablement entre l'ouest de l'Europe et l'Allemagne, voir Bernhard JUSSEN, Perspektiven der Verwandtschaftsforschung fünfundsanzig Jahre nach Jack Goodys »Entwicklung von Ehe und Familie in Europa«, dans: KARL-HEINZ SPIESS (éd.), Die Familie in der Gesellschaft des Mittelalters (Konstanzer Arbeitskreis für Mittelalterliche Geschichte: Vorträge und Forschungen, 71), Ostfildern 2009, p. 275–324. Indispensables sont les travaux de Michael MITTERAUER, p.ex.: Ahnen und Heilige, Namengebung in der europäischen Geschichte, München 1993, ou David Warren SABEAN, Simon TEUSCHER, Jon MATHIEU, Kinship in Europe. Approaches to long-term development, New York, Oxford 2007.
- 5 Le mot »patrie« fait son entrée dans la langue écrite dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle seulement, voir François-Alphonse AULARD, Le patriotisme français de la Renaissance à la Révolution, Paris 1921, p. 11–12.

La présente contribution doit être considérée comme un premier pas vers une analyse plus profonde, comme un résultat intermédiaire vers une histoire de liens de parenté et de pouvoir de la Renaissance à l'ascendance des Bourbons.

### Le père d'Anne, François de La Queille, et sa famille en Auvergne

Les La Queille<sup>6</sup> sont une famille influente de la noblesse ancienne résidant, sur un mont d'Auvergne culminant à plus de 1000 m d'altitude et situé à 35 km au sud-ouest de Clermont-Ferrand, à environ 15 km au nord de la Tour-d'Auvergne. On peut encore visiter les vestiges d'un château du XII<sup>e</sup> siècle (détruit en 1830) ainsi qu'une chapelle du XIV<sup>e</sup> dans un petit village nommé Laqueuille, aujourd'hui fameux pour son fromage et son eau minérale.

La personne la plus éloignée dans le temps à propos de laquelle on a les informations les plus sûres est Jacques de La Queille, né vers 1410. Il a épousé Louise, fille de Pierre de Giac, lui-même petit-fils du chancelier de Charles VI et, jusqu'à sa mort violente, en 1427, premier chambellan de Charles VII. Alexandre Dumas père lui a consacré d'ailleurs une petite nouvelle: »La main droite du sire de Giac«. En héritant de sa femme, Jacques de La Queille, seigneur de Châteauneuf-du-Drac<sup>7</sup> et d'autres lieux, devient le propriétaire du château de Châteaugay (anciennement Vigosche), qui surplombe la Limagne, la vallée de Riom et de Clermont-Ferrand. C'est d'ailleurs dans ce château, qui a échappé aux destructions ordonnées en son temps par Richelieu, que le marquis de La Fayette et le marquis de La Queille se réunissent au printemps 1789 pour préparer ensemble les états généraux convoqués à Paris.

Nous savons que Jacques de La Queille participe aux états généraux de Tours en 1484 en tant que représentant de la sénéchaussée d'Auvergne. Neithard Bulst rapporte que Jacques rend foi et hommage au duc de Bourbon en 1437<sup>8</sup>. Henry de

6 Comme base, j'ai utilisé les ouvrages suivants: Guillaume Michel DE CHABROL, Coutumes locales de la haute et basse Auvergne, Riom 1786, réédition Paris 1974; Édouard ÉVERAT, Histoire abrégé de la ville de Riom, Riom 1923; BALUZE, Histoire généalogique (voir n. 2), t. 1, p. 273; Jean-Baptiste BOUILLET, Nobiliaire d'Auvergne, 8 vol., Clermont-Ferrand 1846-1851; Pierre FASSONE, Le château de Châteaugay en Basse-Auvergne. Histoire et aspects, Clermont-Ferrand 1967; Neithard BULST, Die französischen Generalstände von 1468 und 1484, Prosopographische Untersuchungen zu den Delegierten (Beihefte der Francia, 26), Sigmaringen 1992. Pour les sources non imprimées, j'ai consulté jusqu'ici les archives à Paris et à Tours. À la Bibliothèque nationale de France (dorénavant: BnF), sous la cote Pièces originales (dorénavant: PO) 2409/53 997, il y a des actes concernant La Quelhe qui commencent en 1434. Une généalogie avérée de la famille n'existe pas encore. Pour faciliter l'orientation, une table généalogique se trouve à la fin de cet article, voir fig. 2.

7 Châteauneuf-du-Drac, situé au sud-est de Clermont-Ferrand, est donné comme dot à Alix Du Drac, fille et héritière de Pierre Du Drac, quand elle épouse Bertrand de La Queille vers 1380. Une Jeanne de Drac se trouve comme épouse de Philippe de Morvilliers (1380-1438), président du parlement de Paris. Gaston DE JOURDA DE VAUX, Le nobiliaire du Velay et de l'ancien diocèse du Puy, Le Puy/Lyon 1924, t. 1, p. 149, mentionne les Du Drac comme maison d'origine d'Armand Dracons, seigneur du château de Pomperanc (près de Pinols), père de Joachim de Pomperanc, partisan très proche du connétable Charles de Bourbon. Voir aussi la biographie de Georges PAUL, Un favori du connétable de Charles de Bourbon, Joachim de Pomperanc, Paris 1923.

8 BULST, Generalstände (voir n. 6), p. 227. BnF, Français (dorénavant: Fr) 22299, titre 2, fol. 169, extraits de titres des provinces de Bourbonnais, Auvergne... Georges COSTECALDE, Les Bourbons entre Moyen Âge et Renaissance, Saint-Denis 2014.



Surirey de Saint-Rémy<sup>9</sup> ne fait allusion, dans son ouvrage sur le duc Jean II de Bourbon, qu'à son chambellan, Guillaume de La Queille, seigneur de Florac, gouverneur du Roannais en 1472 et capitaine de Moulins à partir de 1486<sup>10</sup>. Peut-être s'agit-il là d'un fils puîné de Jacques de La Queille.

Jacquette de La Queille, sans doute une sœur de Guillaume<sup>11</sup>, épousa Falco de Montchenu le 25 janvier 1445; leur fille Georgette de Montchenu devient, en 1462, plutôt contre son gré et pour répondre au souhait de Louis XI, la femme d'Ymbert ou Imbert de Batarnay (1438–1523), vassal de son père, sire Du Bouchage, l'un des conseillers les plus influents de quatre rois de France et très riche<sup>12</sup>. L'arrière-petite-fille de Georgette, Marie, se marie en 1560 avec le maréchal Guillaume de Joyeuse, dont le fils Anne de Joyeuse, mignon d'Henri III, épouse somptueusement, en 1581, la sœur de la reine Louise de Lorraine, femme d'Henri III. Jeanne, la fille de Georgette, se marie avec Jean de Poitiers, qui, par sa mère, était cousin germain tant de John Stuart d'Albany que d'Anne et Madeleine de La Tour d'Auvergne, et, par un premier lit de son père avec une fille naturelle de Louis XI, également parent de la famille royale. Jeanne sera la mère de Diane de Poitiers<sup>13</sup> (1499/1500–1566).

Puisque Jacquette de La Queille est la tante de François de La Queille, le père de ce dernier, Charles de La Queille, est de la même génération que Jacquette et Guillaume. À en juger par ses titres, Charles est le fils aîné de Jacques. Faute de certitude définitive, on ne peut que formuler l'hypothèse qu'Anne de Bellenave, épouse de Charles, met François au monde vers 1465<sup>14</sup>. Guillaume, le frère de François, préside aux destinées de la maison de La Queille avec son fils Jean («baron de Florac»), dont la mère est Marie de Damas.

- 9 Henry DE SURIREY DE SAINT-RÉMY, Jean II de Bourbon, duc de Bourbonnais et d'Auvergne 1426–1488 (Nouvelle collection d'études médiévales), Paris 1944, p. 166–167. Voir aussi Olivier MATTÉONI, Un prince face à Louis XI, Jean II de Bourbon, une politique en procès, Paris 2012.
- 10 SURIREY DE SAINT-RÉMY, Jean II (voir n. 9), p. 216. Guillaume de La Queille est mentionné dans les extraits de titres (voir n. 8) comme «conseiller et chambellan» de Jean II. Il a succédé, en 1486, à Loys, seigneur de Culant, en tant que capitaine de Moulins. BnF, Français 22 299, titre 1, fol. 100.
- 11 C'est sans doute par l'audition de 1485, que donne in extenso Bernard DE MANDROT, Ymbert de Batarnay seigneur Du Bouchage, conseiller des rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François I<sup>er</sup> (1438–1523), Paris 1886, p. 326.
- 12 Voir MANDROT, Ymbert de Batarnay (voir n. 11); pour le conflit entre Batarnay et son beau-père, Montchenu: Maximilian DEROUX, Le mariage d'Ymbert de Batarnay et Georgette de Montchenu (1462): image de la pratique du pouvoir royal sous Louis XI, dans: La pierre et l'écrit 24 (2013), p. 41–60.
- 13 Ivan CLOULAS, Diane de Poitiers, Paris 1997, p. 13–14.
- 14 La généalogie n'est pas claire. BULST, Generalstände et BOUILLET, Nobiliaire (voir n. 6), présentent Guillaume comme fils de Jacques, chambellan de Louis XI, et Charles comme petit-fils, chambellan du duc de Bourbon et père de François de La Queille. Selon Bulst, Charles a épousé en premières noces Antoinette, une sœur d'un député du Bas-Limousin, Louis de Ventadour; en deuxième nocés une sœur de Jean de Lévis, qui a représenté le Forez en 1484. BULST, Generalstände (voir n. 6), p. 227. D'autres sources (voir BOUILLET, Nobiliaire, qui compte trois mariages) mentionnent Anne de Bellenave comme mère de François et son frère Guillaume. En 1475, un certain Guyot de La Queille est reçu comme chanoine-comte à Lyon, Jacques PERNETTI, Tableau de la ville de Lyon, Lyon 1760, p. 77.

La mère présumée de François de La Queille, Anne de Belenave, est aussi née d'une famille proche des Bourbon-Montpensier<sup>15</sup>. Le château de Belenave est situé à 25 km au nord de Châteaugay et à seulement quelques kilomètres d'Aigueperse, la résidence des Bourbon-Montpensier, ou du château de Chantelle, le château préféré d'Anne de France et de son gendre, Charles, le connétable.

François de La Queille a vraisemblablement participé à la guerre d'Italie de Charles VIII et certainement<sup>16</sup> à celle de Louis XII. Il épouse Marguerite de Castelnau<sup>17</sup> en premières noces vers 1490. Cette dernière est la fille de Jean II de Castelnau-Caylus (1465–1505), baron de Castelnau<sup>18</sup>, et d'Anne de Culant, fille de Philippe de Culant<sup>19</sup>, maréchal de France. Probablement le mariage a-t-il été arrangé par la cour bourbonnaise, car parmi les conseillers éminents du duc de Bourbon comptait, outre Guillaume de La Queille, un membre de la famille berrichonne de Culant<sup>20</sup>. Nous reparlerons de cette famille qui réside principalement dans les châteaux de Culan et de Châteauneuf, situés à une trentaine de kilomètres au sud de Bourges.

La tante de Marguerite de Castelnau, Antoinette, sœur de son père, Jean, se marie en 1474 avec Robert de Balsac, sénéchal de Gascogne, chambellan du roi Louis XI, présent lui aussi aux états généraux de Tours en 1484 et plus tard, en 1495, gouverneur de la citadelle de Pisa. En 1503, peu avant de mourir, Robert de Balsac écrit un livre sur l'art de la guerre, «La nef des princes<sup>21</sup>». Antoinette est l'arrière-grand-mère de Catherine de Balsac qui, près d'un siècle plus tard, prendra pour époux Esmé Stuart, le fils d'Anne de La Queille. Marie (parfois «Anne») de Castelnau, l'une des sœurs de Marguerite de Castelnau, épouse de François, se marie en 1497 avec Jacques d'Apchier, un cousin de Béraud Stuart, lui-même l'auteur d'un «Traité sur l'art de la guerre», et qui devient le beau-père à titre posthume de Jacqueline, fille de François de La Queille.

C'est la chronique de la vie de Charles III, le connétable de Bourbon, tenue par Guillaume de Marillac<sup>22</sup>, qui constitue à ce jour la plus riche source d'informations au sujet de François de La Queille. Ainsi apprend-on que celui-ci prend fait et cause

15 Louis Jean de Belenave (un cousin de François de La Queille?) a épousé le 11 septembre 1496, à Tours, Madeleine, bâtarde d'Anjou, comtesse de Montferrand, une fille naturelle de René d'Anjou.

16 Voir n. 41.

17 BULST, Generalstände (voir n. 6), p. 418.

18 Pour les antécédents voir Philippe HUPPÉ, Les seigneurs de Clermont-Lodève. Du palais carolingien à la cour napolitaine, IX<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècles, t. II, Saint-Estève 2008. Le tome III, qui serait intéressant ici, n'est pas encore publié. BULST, Generalstände (voir n. 6), p. 418, indique que l'oncle de Jean, Pons II de Castelnau, a épousé Antoinette de Clermont-Lodève.

19 Pour la famille Culant en Berry: ANSELME, Histoire de la maison de France et des grands officiers de France, t. 7, Paris 1733, p. 81; Louis RAYNAL, Histoire de Berry depuis les temps les plus anciens jusqu'en 1789, t. I, Bourges 1845; Michel GUILLEMAIN, Culan, son château et ses seigneurs, notice historique et archéologique, Bourges 1969. La graphie est variée: Culant, Cullan, Culan. BnF, Français 27437, Culant et Cullant.

20 SURIREY DE SAINT-RÉMY, Jean II (voir n. 9), p. 210.

21 Maxime DE MONTMORAND, Une femme poète du XVI<sup>e</sup> siècle: Anne de Graville, sa famille, sa vie, son œuvre, sa postérité, Paris 1917; il y raconte la vie de Robert de Balsac, beau-père d'Anne de Graville.

22 Louis D'ALBERT LUYNES, Guillaume DE MARILLAC, Vie du connétable de Bourbon, 1490–1527 (Panthéon littéraire), t. X, Paris 1836.

pour le connétable, ce qui permet d'en déduire que, à l'automne 1523, il devient lui aussi *persona non grata* auprès du roi François I<sup>er</sup>. Pourquoi? Charles de Bourbon<sup>23</sup> est l'héritier universel désigné de sa femme, Suzanne de Bourbon, fille unique d'Anne de France et de Pierre de Beaujeu. Mais lorsque, le 28 avril 1521, Suzanne meurt, la cousine de cette dernière, Louise de Savoie, fait valoir droits sur ses biens. La perspective de gagner un procès contre le roi et sa mère est redoutable, et, sans attendre l'arrêt du Parlement mais avec le consentement royal, Louise de Savoie s'empare d'une grande partie des terres du connétable. C'est alors qu'Anne de France, mère de Suzanne et éducatrice de Louise, décède, le 14 novembre 1522. Le connétable est dépossédé, voire littéralement exproprié. Il s'agit là ni plus ni moins d'une dégradation du connétable et de la privation de ses ressources en faveur du roi. Charles de Bourbon, devenu chef du lignage principal des Bourbons en 1503 et, pendant quelque temps, le seigneur le plus puissant après le roi de France, successeur potentiel du trône, prend une décision qui, pour être inspirée par une certaine tradition, n'en est pas moins surprenante, car les temps ont changé. En effet, il quitte la France et se met au service de Charles Quint, qui est lui aussi son suzerain. La génération antérieure a déjà connu des renégats, par exemple au cours de la «Guerre folle» de Louis d'Orléans, qui d'ailleurs deviendra le roi Louis XII. Le plus souvent, la querelle débouche sur un retour en grâce auprès du roi. Dans le cas du connétable, pratiquement une génération plus tard, le vent a tourné. Peut-être est-il devenu trop dangereux pour le roi, pour son pouvoir politique et économique. La victoire totale du connétable à Pavie, en 1525, la plus grave défaite des Français en Italie, puis la captivité du roi François I<sup>er</sup>, tout cela semble favoriser le projet du connétable de retourner en France et de reprendre ses possessions. Mais les choses se passent tout autrement. Charles V donne sa sœur Éléonore, pourtant déjà promise au connétable, à son rival, François I<sup>er</sup>, et Henri VIII se range aux côtés de Louise de Savoie et rejoint la ligue de Cognac. François I<sup>er</sup> refusera jusqu'au bout de se réconcilier avec Charles de Bourbon. Ce dernier trouve la mort en 1527 alors qu'il est sur le point de prendre Rome. Auparavant, les troupes impériales de Charles Quint, affamées et composées de beaucoup de protestants allemands, se sont livrées au célèbre sac de Rome.

Charles de Bourbon est condamné par contumace, ses biens sont confisqués par le roi, et il apparaît que ses soutiens ont été éliminés de la mémoire de ses contemporains comme de l'historiographie.

Sur François de La «Queulhe», Guillaume de Marillac écrit que le connétable «lui aimoit singulièrement, pour ce qu'il avoit été nourry bien jeune avec messieurs ses prédécesseurs en sa maison de Montpensier<sup>24</sup>». Et dans son récit de leur rencontre à Dijon, le 15 novembre 1513<sup>25</sup>, il le met spécialement en valeur en le mentionnant directement après le duc Charles de Bourbon et Louis II de La Trémoille<sup>26</sup>. À cette oc-

23 Voir Denis CROUZET, *Charles de Bourbon, connétable de France*, Paris 2003. Vincent J. PITTS, *The man who sacked Rome: Charles de Bourbon, constable of France, 1490–1527* (American university studies. Series IX, History, 142), New York 1993; André LEBEY, *Le connétable de Bourbon, 1490–1527*, Paris 1904.

24 MARILLAC, *Vie du connétable de Bourbon* (voir n. 22), p. 141.

25 Pour l'an 1513 voir Laurent VISSIÈRE et al., 1513, l'année terrible. Le siège de Dijon, Dijon 2013.

26 Louis II de La Trémoille était l'oncle du connétable et gouverneur de Bourgogne. Louis, marié à Gabrielle, la tante de Charles, était donc un parent proche. Par sa belle-sœur, Chiara Gonzaga,

casion, Marillac qualifie également François de La Queille de «chambellan du roy»<sup>27</sup>. Il se qualifie lui-même comme *pensionnaire du Roy* dans un acte notarié du 17 juin 1512, un titre de créance vers *Jehan Lalemant conseiller du Roy*, le dernier acte signé de lui connu jusqu'ici<sup>28</sup>.

Qu'est-il advenu de François de La Queille? On ne peut que spéculer. Partit-il avec le connétable, dans la nuit du 8 septembre 1523, lorsque celui-ci s'enfuit de son château de Chantelle «suivi de 240 cavaliers»? Partit-il plus tard pour rejoindre le duc et lutter à ses côtés à la tête des Impériaux comme beaucoup de ceux qui restèrent fidèles au connétable? Nous ne connaissons ni l'endroit ni le jour de sa mort, mais par

femme de Gilbert de Bourbon-Montpensier, il a eu des liens avec l'Italie. Le mariage de Chiara, fille de Federico I et Margarete de Bayern, avec Gilbert fut soutenu par Louis XI (voir: Barbara GONZAGA, *Die Briefe/Le Lettere [1455–1508]*, éd. de Christina ANTENHOFER et al., Stuttgart 2013, lettre 222). À Aigueperse, la cour et le centre des Montpensier, qui est maintenant oublié, à 17 km au nord de Riom, on a trouvé dans la chapelle un tableau de Mantegna, le «Saint Sébastien», qui se trouve depuis le XIX<sup>e</sup> siècle au Louvre, à Paris. Le tableau est apporté parmi la dot de Chiara. Saint Sébastien semble être une figure emblématique pour les Bourbons, il se trouve aussi dans une position éminente dans le livre d'heures du duc de Jean II de Bourbon. (Maxence HERMANT, *Les livres des Bourbons*, dans: ID. [dir.], *Trésors royaux. La bibliothèque de François I<sup>er</sup>*, Rennes 2015, p. 179–207, ici p. 189). L'intérêt de François I<sup>er</sup> pour Mantegna s'explique vraisemblablement par le fait qu'il a vu ce tableau à Aigueperse, mais Georges et Charles d'Amboise ont aussi estimé le maître. Ici se trouve l'explication du goût pour l'art du jeune François à dix ans, qui est décrit par Pierre-Gilles GIRAULT et Robert J. KNECHT dans le livre P. BRIOIST, L. FAGNART, C. MICHON (DIR.), *Louise de Savoie (1476–1531)*, Rennes 2015. Bien que Niccolo Alamanni ait demandé un tableau de Mantegna pour François, cela ne se fit pas. Mais Louise de Savoie, peut-être par sa sœur Philiberte, mariée avec Giuliano de Medici, mécène de Léonard de Vinci et commettant de la «Joconda» (voir: Roberto ZAPPERI, *Abschied von Mona Lisa. Das berühmteste Gemälde der Welt wird enträtselt*, München 2010), arriva à attirer Léonard à sa cour vers 1516. La Queille était présent à la cour d'Aigueperse, ce que dit Marillac, mais ce que prouve aussi une lettre de La Queille à «son neveu», écrit d'Aigueperse vers 1490, BnF, Français 2900, fol. 38. Pour comprendre le caractère et les motifs de La Trémoille, qui a lutté et est décédé à Pavie pour le roi et contre son neveu, voir aussi Laurent VISSIÈRE, *Une amitié hasardeuse: Louis II de La Trémoille et le marquis de Mantoue (1495–1503)*, dans: Philippe CONTAMINE, Jean GUILLAUME (DIR.), *Louis XII en Milanais, XLI colloque international d'études humanistes*, Paris 1999, p. 149–171, ici p. 165. Après le décès de Gabrielle (1516), Louis II de La Trémoille se maria avec la fille de Cesare Borgia, Louise de Valentinois. Les relations entre Louis et Charles de Bourbon étaient tendues, ce que François I<sup>er</sup> a su. Biographie sur Louis de La Trémoille: Laurent VISSIÈRE, «Sans point sortir hors de l'ornière», *Louis de La Trémoille (1460–1525) (Études d'histoire médiévale 2)*, Paris 2008. Lui aussi éduqué par Anne de Beaujeu, comme Vissière le mentionne.

27 MARILLAC, *Vie du connétable de Bourbon* (voir n. 22) p. 150.

28 BnF, PO 2409. Il se trouve les titres de créances suivants: 1495: 800 livres tournois (l.); 1496: 1200 l.t.; 1505: 500 l.t.; 1506: 500 l.t.; 1510: 500 l.t.; 1512: 500 l.t.; tous vers le créancier Jehan Lal(l) emant. Ce Jehan Lalemant était aussi le créancier du demi-frère de Louise de Savoie, le Grand Bâtard René de Savoie (Cédric MICHON, *Le rôle politique de Louise de Savoie (1515–1531)*, dans: BRIOIST, FAGNART, MICHON, *Louise de Savoie (1476–1531)* (voir n. 26), p. 103–116, n. 19. Il est probablement un membre de la famille florentine Alamanni, parmi les autres banquiers à Lyon, comme Galeazzo ou Piero Alamanni. Götz-Rüdiger TEWES, *Kampf um Florenz: die Medici im Exil 1494–1512*, Köln 2011. Mais une famille importante, les Alaman, est aussi connue en Albigeois et dans le Quercy: Jean ROQUES, *Castelnau de Levis, Albi 1981*. Le 22 février 1529 affirme «Madame», Louise de Savoie, pour Guillaume, le frère de François, les droits d'usage d'une forêt Tronçon, indication que François était peut-être encore vivant. BnF, Fr 22299, titres vol. 1, fol. 398.

le testament de sa deuxième épouse, Anne d'Espinay, nous savons qu'il est inhumé à la chapelle de Laqueuille.

François de La Queille a eu deux filles d'un premier lit: Françoise et Jacqueline. Toutes deux épousent deux de ses vieux compagnons. Ils sont veufs, ce qui laisse à penser qu'elles n'ont pas reçu d'énormes dots. Françoise se marie en septembre 1517<sup>29</sup> avec Jacques Galiot Ricard de Genouillac, quinquagénaire veuf depuis deux ans, après qu'il a participé à la victoire de Marignan en 1515, chère au cœur du roi. Galiot a combattu en 1488 en Bretagne, il devient grand maître de l'artillerie en 1512, chevalier de l'ordre Saint-Michel en 1514, sénéchal de Quercy en 1517, principal organisateur du Camp du Drap d'or en 1520, grand écuyer de France en 1526<sup>30</sup>. Il est l'un des plus importants chefs de guerre et diplomates de Louis XII et François I<sup>er</sup>. Celui-ci ayant reconnu la part décisive de Galiot pendant la bataille de Marignan le fait l'un de ses principaux conseillers, notamment après 1526, et il reste au conseil du roi jusqu'en 1542<sup>31</sup>. Galiot fait construire le château d'Assier en Quercy, un très impressionnant château de la Renaissance dont les vestiges peuvent encore être admirés aujourd'hui. Galiot a eu pour première épouse Catherine d'Archiac, qui lui donne une fille, Jeanne, laquelle se marie avec Charles de Crussol. Le premier fils de Jeanne, Antoine, suit son grand-père comme sénéchal de Quercy en 1544, devient duc d'Uzès en 1565 et pair de France en 1572<sup>32</sup>. À l'instar de sa mère, son frère Jacques embrasse la religion réformée et commande l'armée des réformés jusqu'à sa mort, en 1584. Jeanne épouse en secondes noces Johann Philipp zu Salm-Dhaun<sup>33</sup>, un protestant de Hunsrück (Allemagne), qui a combattu en France.

Françoise, mariée à Galiot, meurt peu après la naissance de leur fils unique, François, mais Galiot ne se remarie pas. Après de bons et loyaux services rendus à son roi, François I<sup>er</sup>, il meurt à plus de 80 ans, en 1546, dans la maison de son neveu Gabriel de Cardaillac, grand maître d'hôtel de la reine de Navarre dans le Limousin<sup>34</sup>.

François, le fils de Françoise et de Galiot, appartient à la noblesse d'épée comme son père et son grand-père, ce qui ne l'empêche pas de faire ses humanités à Paris, où son père lui a acheté, pour la somme de 4000 livres, une partie de l'hôtel de Saint-Paul<sup>35</sup>. Son professeur, l'humaniste Pierre Saliat, lui dédie un hommage emphatique posthume: *Vita Francisci Galioti Acieri turmarum ductoris*, Paris 1549. Le promet-

29 Louise de Savoie a noté dans son journal le 23 septembre 1517 comme jour du mariage: *le sénéchal Galiot prit à femme la fille aînée de La Cueille, à Orbec, en Normandie, à trois lieues de Lisieux*. Journal de Louise de Savoie. Duchesse d'Angoulême, d'Anjou et de Valois: mère du grand roi François premier: 1489–1522, Clermont-Ferrand 2011, p. 33.

30 François DE VAUX DE FOLETIER, Galiot de Genouillac, maître de l'artillerie de France (1465–1546), Paris 1925. Pour trouver des recherches nouvelles: Marie-Rose PRUNET-TRICAUD, Le château d'Assier en Quercy, Une œuvre majeure de la Renaissance retrouvé, Paris 2014.

31 Cédric MICHON (dir.), Les conseillers de François I<sup>er</sup>, Rennes 2011, p. 70, 603–604. Voir surtout le portrait de Galiot de Robert J. KNECHT, Jacques de Genouillac, dit Galiot (v. 1465–1546), dans: *ibid.*, p. 155–161. Une nouvelle biographie plus large n'existe pas.

32 Suzanne D'HUART, Le chartier d'Uzès. Inventaire, Paris 1968, p. 9.

33 Un portrait de Salm-Dhaun de François Clouet existe, décrit dans: Alexandra ZVEREVA, Portraits dessinés de la cour de Valois. Les Clouet de Catherine de Médicis, Paris 2011, p. 329.

34 VAUX DE FOLETIER, Galiot de Genouillac (voir n. 30), p. 142; KNECHT, Jacques de Genouillac (voir n. 31), p. 161.

35 KNECHT, Jacques de Genouillac (voir n. 31), p. 158.

teur jeune homme de Genouillac, qui en 1534 épouse Louise d'Étampes, alors âgée de sept ans et arrière-petite-fille de Florimond Robertet, lui aussi un ami de Galiot, trouve la mort à l'âge de 28 ans, le 24 avril 1544, à la bataille de Cerisoles, dans le Piémont. C'est le roi François I<sup>er</sup> en personne qui l'annonça à son père<sup>36</sup>.

### La famille de La Queille et les Stuarts

La seconde fille de François de La Queille, Jacqueline, se marie elle aussi avec un chef de guerre, allié de son père, la hiérarchie entre les deux restant indéfinie. En 1517, elle prend pour époux Robert Stuart<sup>37</sup> (1470–1544), neveu, fils adoptif et successeur de Béraud Stuart (1450–1508), quatrième seigneur d'Aubigny, veuf depuis un an d'Anne Stuart, fille de Béraud, et sans enfants. Béraud Stuart<sup>38</sup> joue un rôle de premier plan dans les premières guerres d'Italie. Il conduira notamment une mission diplomatique auprès du Saint-Siège et deviendra vice-roi de Naples. Béraud ne combat pas seulement aux mêmes batailles que François de La Queille, il est aussi le cousin de son beau-frère. Pour être plus précis, Jean d'Apchier, l'un des deux frères de Beatrix d'Apchier, mère de Béraud Stuart, a eu un fils, Jacques, qui a pour deuxième épouse Marie de Castelnau, la sœur de la première femme de François de La Queille.

Les Écossais de France, et parmi eux les Stuarts, occupent depuis la guerre de Cent Ans une place éminente dans l'histoire de France. Charles VII offre au grand-père de Béraud Stuart la seigneurie d'Aubigny en Berry (environ 50 km au nord de Bourges) pour récompenser ses bons et loyaux services. Le père de Béraud, Jean II Stuart, a épousé Beatrix d'Apchier, fille de Bérault d'Apchier, lui-même petit-fils de Marie de Beaufort, sœur du pape Grégoire XI. Béraud, lui, a pris pour femme Anne de Maumont, fille de Guy de Maumont et de Jeanne d'Alençon, sœur naturelle du duc Jean d'Alençon. Sa cousine, Françoise d'Alençon, devient la grand-mère du roi Henri IV<sup>39</sup>. Les Stuart d'Aubigny sont donc bien des alliés de la haute noblesse régionale, mais ils disposent également de liens forts avec la noblesse d'Écosse. Et Robert Stuart, au même niveau social que les ducs en tant que maréchal de France, peut se prévaloir de son appartenance à la sphère des Valois.

36 VAUX DE FOLETIER (voir n. 30), p. 117. François, à partir de 1536, est un des gentilshommes à la cour des fils de François I<sup>er</sup>. Bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris (dorénavant: BSG), ms. 848, Officiers domestiques, fol. 114r.

37 Robert Stuart voir Elizabeth BONNER, Documents sur Robert Stuart (voir n. 1), p. 47 et *id.*, »Stewart, Robert (c. 1470–1544)«, Oxford Dictionary of National Biography, Oxford 2004, <http://ezproxy.ouls.ox.ac.uk:2117/view/article/26503> [24.9.2013]. Pour la famille des Stuarts: table généalogique, fig. 4.

38 Henri DARU, Bérault Stuart d'Aubigny, 1440–1508, lieutenant général de Charles VIII et Louis XII en Italie. Un Stuart face aux Borgia, Boulogne-Billancourt 2012.

39 Françoise d'Alençon était l'héritière légitime après la mort de son frère Charles IV d'Alençon en 1525, mais sa belle-sœur, Marguerite, sœur du roi François I<sup>er</sup> et fille de Louise de Savoie, ne l'accepte pas et garde l'héritage comme une sorte d'indemnisation. Les projets de mariage furent par conséquent plus embrouillés – François I<sup>er</sup> donne au fils de Françoise Antoine de Bourbon (1518–1562), la fille de sa sœur Marguerite du deuxième lit, Jeanne III, reine de Navarre (1528–1572) en mariage. Comme on le sait, de cette union est né Henri IV, le premier Bourbon sur le trône de France.



Robert Stuart est un chef de guerre comme son oncle Béraud, son père adoptif. Il combat pour Charles VIII et Louis XII en Italie et est promu par ce dernier maréchal de France en 1514. Robert Stuart est, comme Béraud, issu d'un lignage latéral des Stuarts, mais le frère aîné de Robert, Matthew, qui succombera en 1513 à la bataille de Flodden Fields, a pour épouse Elizabeth Hamilton, petite-fille du roi Jacques II d'Écosse, ce qui signifie que lui et ses fils se sont rapprochés du trône. La femme de Matthew est aussi la nièce du duc d'Alexandre d'Albany, frère du roi Jacques III. Alexandre épouse Agnès/Anne de La Tour d'Auvergne et leur fils John, duc d'Albany, devient régent en Écosse et l'oncle préféré de Catherine de Médicis. Cette parenté s'explique par le fait qu'il est le mari d'Anne de La Tour d'Auvergne, la nièce de sa mère Agnès/Anne et surtout la sœur de Madeleine, sa belle-sœur, épouse de Laurent de Médicis et mère de Catherine de Médicis.

Robert meurt en avril 1544<sup>40</sup>, non sans avoir assuré sa succession en adoptant le petit-fils puîné de son frère Matthew, John Stuart, qui deviendra le mari de la demi-sœur de sa femme Jacqueline »la maréchale«, Anne de La Queille; le petit-fils aîné, Matthew, depuis 1526 quatrième comte de Lennox, se rend en 1543 en Écosse pour lutter pour son droit de régence sinon de succession pour la nouveau-née fille de Jacques V d'Écosse et Marie de Guise, Marie Stuart.

Une lettre<sup>41</sup> de François de La Queille a été conservée qui le révèle comme un père soucieux de l'éducation de ses filles Françoise et Jacqueline. Le 15 mai 1509, un jour après la bataille d'Agnadel, remportée contre les Vénitiens, il écrit du »champs du Roy« une lettre adressée à sa cousine Georgette de Batarnay, fille de sa tante Jacqueline de La Queille. Tous les grands chefs de guerre sont là: notamment Robert Stuart et Galiot, ses futurs gendres, mais aussi Louis II de La Trémoille, Charles II d'Amboise et Charles de Bourbon, qui, du haut de ses 19 ans, prend une part essentielle à la victoire. Georgette s'occupe de ses deux filles, certainement parce que leur mère est décédée.

*Mess d'Anton, de Serignan, de Châteauneuf et tous vos aultres parens de par de ca font bonne chere, la grace à Dieu. Madame, je vous recomande tousjours vos niepces, mes filles, tant comme je puis, et qu'il vous plaise les faire bien chastier si elles ne vous veulent obeyr. [...] Votre tres humble cousin LaQueulhe*<sup>42</sup>.

40 Annie CAMERON (éd.), *The Scottish Correspondence of Mary of Lorraine*, Édimbourg 1927, lettre de Nicol Ruthven de Dumbarton, 4 mai 1544, p. 78.

41 BnF, Fr 2929, fol. 42.

42 Le premier nom, monsieur d'Anton, désigne le fils François de Georgette et Ymbert de Batarnay, qui décéda en 1515 à Marignan, laissant un fils, René, père de Marie; on connaît aussi de Serignan sous le nom de Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier (y compris Serignan), un partisan du connétable; François I<sup>er</sup> le gracia en 1524 et commua sa peine de mort en peine de prison à vie au donjon de Loches, dont Robert Stuart était le commandeur à cette époque. Jean de Poitiers était le père de Diane de Poitiers; Châteauneuf était le siège principal des Montchenu, le nom pourrait indiquer un parent encore à identifier, peut-être le neveu de Georgette, Antoine de Montchenu, le gouverneur du Mont-Saint-Michel, père de Claude de Montchenu, qui se marie avec Marie de Montchenu, fille de Marin de Montchenu, dernier mâle de la branche aînée des Montchenu et présent lui aussi à Agnadel; Châteauneuf pourrait aussi indiquer le château des Culant, Châteauneuf-du-Drac ou Châteauneuf-de-Randon (d'Apchier).





Fig. 1: François Clouet, «Madame d'aubigni», musée Condé, Chantilly, inv. MN 199.

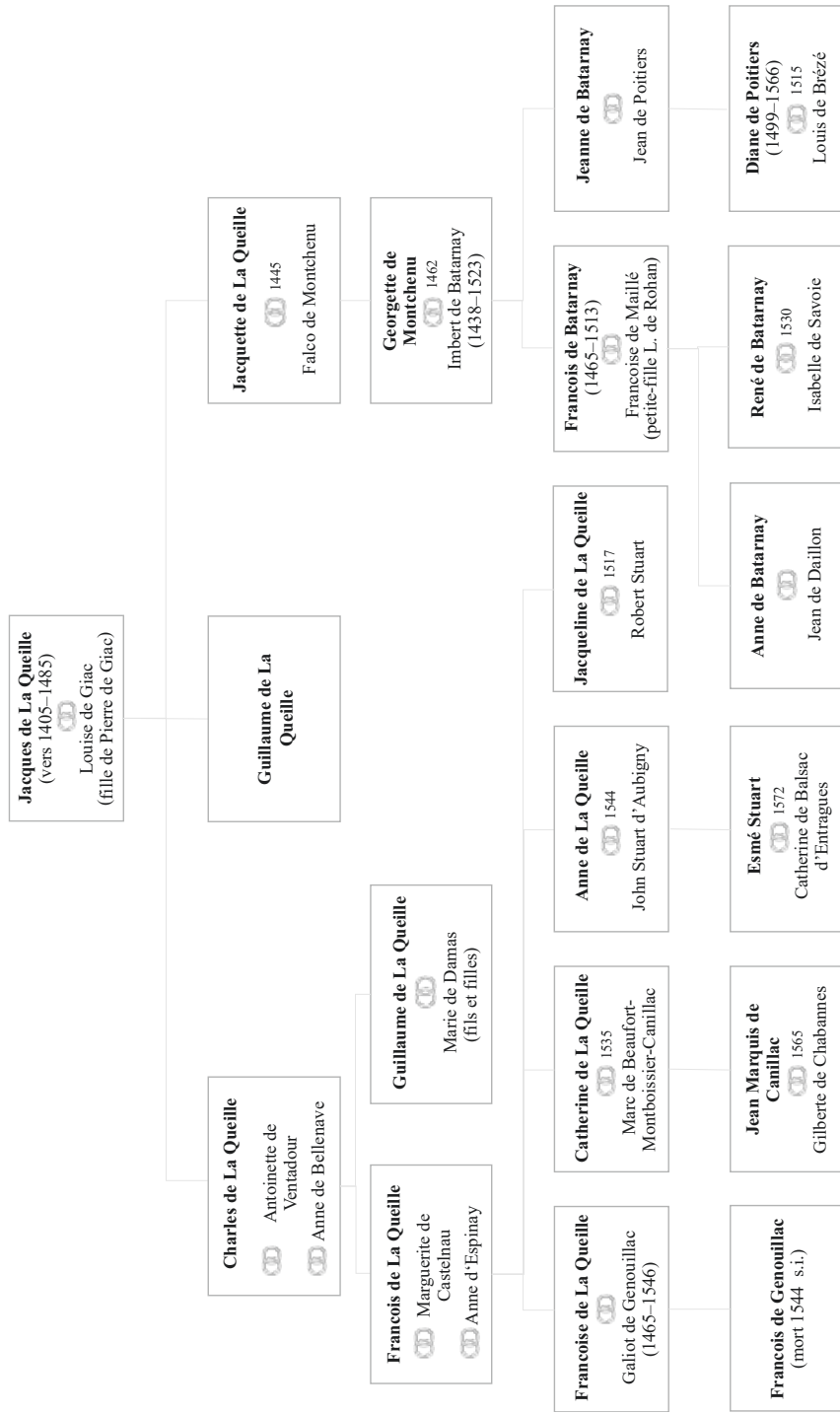


Fig. 2: Table généalogique – De La Queille.

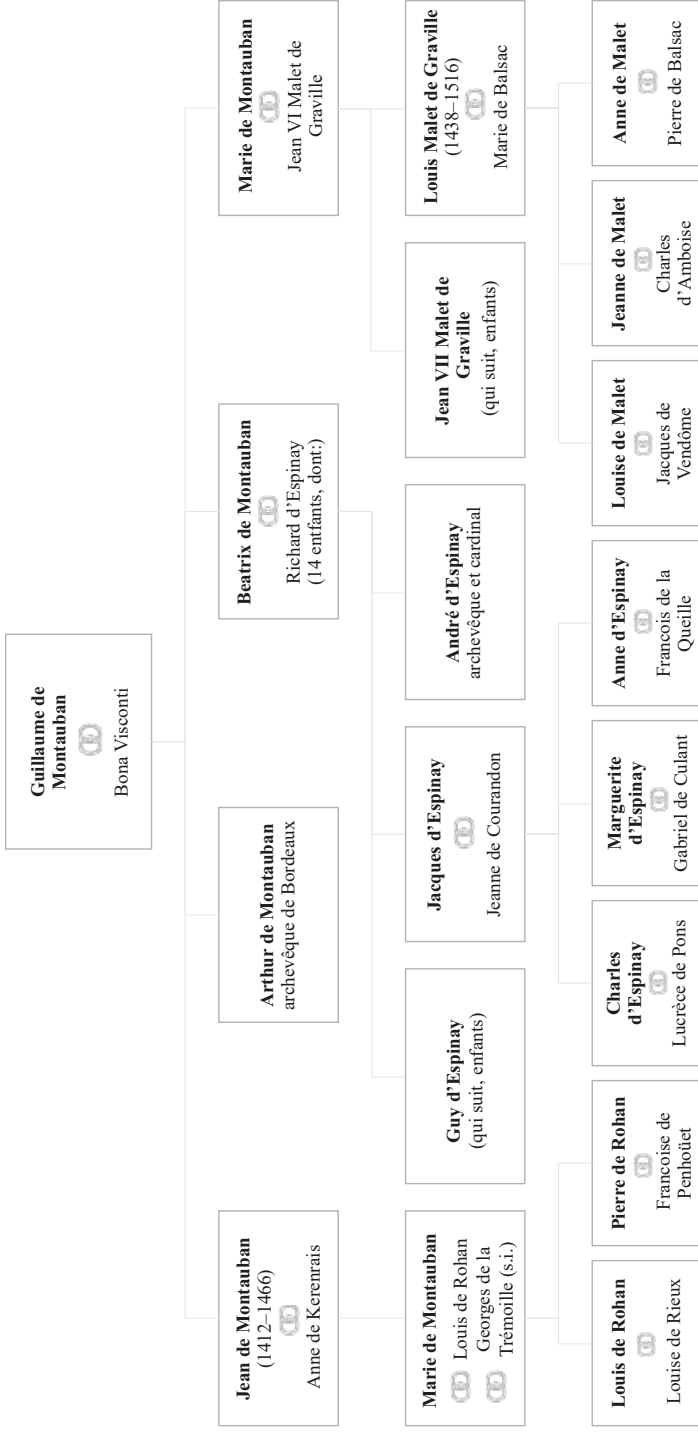


Fig. 3: Table généalogique – Montauban/Malet de Graville/d'Espinay.

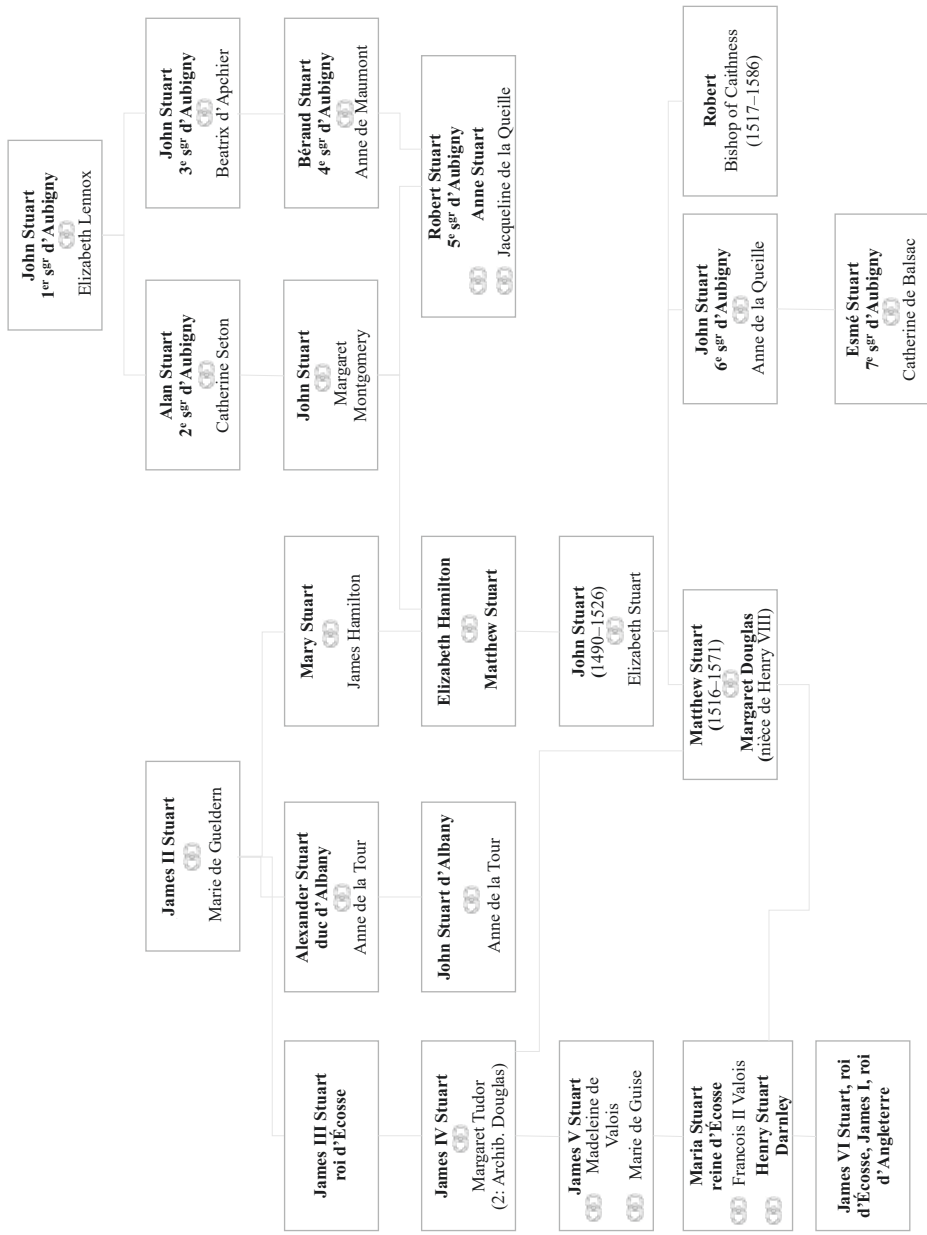


Fig. 4: Table généalogique – Stuart.

## La mère, Anne d'Espinay, et sa famille en Bretagne

Après le décès de sa première femme, Marguerite, François de La Queille se remarie entre 1510 et 1520 avec Anne d'Espinay. C'est au cours de la même période que les filles de son premier lit se marient aussi. Par quelle entremise cette alliance avec la »branche cadette« d'une puissante famille bretonne a-t-elle lieu? Peut-être par celle des Balsac d'Auvergne, engagés eux aussi dans une union nuptiale avec la Bretagne, Robert de Balsac étant l'un de ses compagnons d'armes? Peut-être François a-t-il lui-même fait la connaissance de son futur beau-père, Jacques d'Espinay, à la cour de Louis XII?

Les d'Espinay<sup>43</sup> de Bretagne constituent une maison ancienne, grande et puissante. Ils sont situés à Champeaux, près de Vitré, à l'est de Rennes, non loin de Laval. Anne d'Espinay est la fille de Jacques d'Espinay, fils puîné de Richard d'Espinay, chambellan du duc de Bretagne, et de Béatrix de Montauban, fille de Bonne de Visconti (1390–1433). Cette alliance avec la famille de Visconti, ducs de Milan, met en évidence le rang de cette famille et le niveau de haut lignage européen qu'elle a atteint grâce à ses alliances. Valentine Visconti (1368–1408), la cousine de Bonne au deuxième degré, s'est mariée avec Louis I<sup>er</sup> d'Orléans, le fils puîné du roi Charles V. C'est sur cette alliance que s'appuieront, un siècle plus tard, les prétentions de Louis d'Orléans, le futur roi Louis XII, sur le duché de Milan. Jacques d'Espinay et Louis XII ont tous deux des grand-mères Visconti et le même aïeul, Étienne Visconti.

Marie de Montauban, la sœur de la grand-mère paternelle d'Anne d'Espinay, qui a épousé Jean VI Malet de Gravelle, est la mère du futur amiral Louis Malet de Gravelle (1438–1515), membre de la cour du roi Louis XI, puis éminence grise contrôlant la politique au quotidien au service d'Anne de France et de Charles VIII<sup>44</sup>. C'est en grande partie à lui que son cousin André d'Espinay doit d'être nommé cardinal. Avec des confidents et des parents comme Louis II de La Trémoille, Philippe de Clèves, Pierre de Rohan (voir plus bas) ainsi qu'André d'Espinay, Gravelle influence l'opinion du conseil royal d'une manière décisive. Louis Malet de Gravelle a choisi Marie de Balsac comme épouse, nièce de Robert de Balsac, qui est l'oncle par alliance de la première femme de François de La Queille. Des enfants de son mariage avec Marie

43 Pour la famille d'Espinay de Bretagne voir la première partie du livre de Henri BUSSON, *Charles d'Espinay, évêque de Dol, et son œuvre poétique*, Paris 1923; pour les d'Espinay en Touraine: Abbé de PAINPARÉ, *Généalogie de la famille d'Espinay*, Tours 1878. Il est dommage que les sources de l'archive privée que l'abbé avait utilisé aient disparu; voir aussi: Augustin DU PAZ, *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, Rennes 1619, p. 263–264. Il existe aussi un blog Lespinay qui s'occupe de certains aspects de cette famille comme p.ex. de Jean de Lespinay (1450–1524), trésorier du duc François et – plus tard – d'Anne de Bretagne. Louise de Savoie a confisqué à titre posthume, le 20 mai 1525, tous les biens (archives et meubles inclus) du trésorier. Une histoire ou une généalogie de cette famille nombreuse n'existe pas encore.

44 C'est évident par un échange épistolaire avec de La Trémoille dans la guerre en Bretagne 1488, voir: Louis de LA TRÉMOILLE, *Correspondance de Charles VIII et de ses conseillers avec Louis II de La Trémoille pendant la guerre de Bretagne (1488)*, Paris 1875. Dans le livre de Maxime de MONTMORAND, *Une femme poète du XVI<sup>e</sup> siècle: Anne de Gravelle. Sa famille, sa vie, son œuvre, sa postérité*, Paris 1917, on en apprend aussi beaucoup sur son père, Louis Malet de Gravelle, et sur la famille de son mari, Pierre de Balsac, fils de Robert de Balsac.

de Balsac, trois filles survivent: Louise, qui se marie avec Jacques de Vendôme; Jeanne, qui s'unit à Charles II d'Amboise (1473–1511), neveu et héritier de Georges d'Amboise, premier ministre de Louis XII et prétendant malheureux à la papauté, commettant de Léonard de Vinci à Milan et vice-roi de Lombardie<sup>45</sup>; et enfin Anne, connue comme poétesse et grande amie de Marguerite de Valois, sœur de François I<sup>er</sup>, mariée à Pierre de Balsac. Malet de Graville tente en vain de dissuader Charles VIII d'aller en Italie et à Naples. Quand la guerre éclate, il reste d'abord avec Louis d'Amboise chez Anne de France et Pierre de Beaujeu à Moulins<sup>46</sup>.

L'une des nièces de Béatrix de Montauban, Marie, épouse Louis de Rohan. Elle l'empoisonne en 1457 (c'était en effet à cette époque un moyen éprouvé pour régler les différends, pas seulement conjugaux, mais aussi politiques). Leur fils, Pierre de Rohan, qui deviendra le maréchal de Gié, passe d'abord son enfance chez son grand-père maternel, Jean de Montauban, amiral de France, puis à la cour de Louis XI<sup>47</sup>. Marie de Montauban l'empoisonneuse échappe à la justice et se marie en 1464 avec Georges II de La Trémoille, beau-frère de Bertrand de La Tour d'Auvergne et fameux »sire de Craon«, qui n'hésite pas à la faire incarcérer par un geste préventif. Le couple restera sans enfants, et le successeur de Georges sera Louis II de La Trémoille, le fils du frère aîné de Georges, Louis I<sup>er</sup> de La Trémoille, et de Marguerite d'Amboise.

Jacques d'Espinay, le père d'Anne d'Espinay, a six frères et deux sœurs<sup>48</sup>. Guy d'Espinay, l'aîné, tient la maison principale en Bretagne avec son épouse, Isabeau de Goyon. Six frères et une sœur choisissent la carrière religieuse, l'un deviendra, comme nous le savons, cardinal, deux seront archevêques, les trois autres évêques. Leur sœur Jeanne d'Espinay se marie avec Jean de Chateaubriand<sup>49</sup>, sire de Beaufort, seigneur d'Orange, chambellan du dernier duc de Bretagne, et, enfin, la seconde sœur devient abbesse au couvent Saint-Étienne à Rennes.

André d'Espinay<sup>50</sup> (1445–1500), l'un des frères de Jacques, suit son oncle Arthur de Montauban, archevêque de Bordeaux; puis Charles VIII le nomme archevêque de Lyon en 1488 (successeur de Charles II de Bourbon, frère du duc Jean II de Bourbon) et le fait nommer cardinal par le pape Innocent VIII le 9 mars 1489. André d'Espinay occupe à la cour d'Anne de France et de Charles VIII une position influente. Son rang dans la société française de la fin du XV<sup>e</sup> siècle est mis en évidence à maints

45 Dans la famille de la première épouse de François de La Queille, Marguerite de Castelnaud, il y a aussi eu des liens avec la famille d'Amboise: le père de Marguerite, Jean II de Castelnaud, était le cousin (par alliance) de Catherine d'Amboise, sœur du cardinal Georges d'Amboise.

46 René de MAULDE LA CLAVIÈRE, *Procédures politiques du règne de Louis XII*, Paris 1885, p. XLVI.

47 *Ibid.*, p. XVIII–XIX. Voir aussi: table généalogique des Montauban/Malet de Graville/Espinay, fig. 3.

48 *Ibid.*, p. 44.

49 Pour le fils de cette union, son neveu, André d'Espinay, a écrit une lettre le 19 août 1488 à son parent Louis II de La Trémoille lui demandant de rendre le château de son neveu, Les Plessis-Bertrand (situé près de Cancale), qui avait été occupé et pillé pendant la guerre de Bretagne. Correspondance de Charles VIII (voir n. 44), p. 212–213. Il fut l'aïeul de François-René de Chateaubriand qui a écrit à Ussé, dit-on, une partie des »Mémoires d'outre tombe«.

50 Antoine PÉRICAUD, *Notice sur André d'Espinay, cardinal archevêque de Bordeaux et de Lyon*, Lyon, Paris 1854.

endroits: dans la fenêtre du chœur de l'église Saint-Jean-Baptiste-de-l'Arbresle, près de Lyon, où il s'agenouille pour prier avec son compagnon Philippe de Crèvecœur (le chevalier d'Esquerdes); le livre d'heures de l'amiral de Graville le montre aux côtés de son cousin et ami à Marcoussis; en février 1492, c'est lui qui sacre solennellement Anne de Bretagne reine de France à Saint-Denis; et, surtout, il reposera dans un beau tombeau, dans les murs de l'église des Célestins (aujourd'hui détruite), à Paris, alors qu'Étienne Poncher en est le prieur. André d'Espinay effectue de nombreuses missions diplomatiques pour les rois Charles VIII et Louis XII, dont il est le conseiller. Comme Jacques de La Queille et Robert de Balsac, il est présent en 1484 aux états généraux qui ont lieu à Tours. On le retrouve avec Raoul de Lannoy, seigneur de Morvilliers, en mai 1488 en Bretagne, avec le »sire Du Bouchage«, Ymbert de Batarnay (comme dit précédemment, le mari de la cousine de François de La Queille), en mission en août chez le duc de Bretagne: »l'arcevesque de Bordeaux« est très demandé en qualité d'intermédiaire<sup>51</sup>.

Pour le père d'Anne d'Espinay, Jacques, il n'est certainement pas facile de réussir, par rapport à ses frères. Il est seigneur de Segré (Maine-et-Loire), un bien acquis en 1407 par la puissante famille Laval<sup>52</sup> et devenu la propriété de la famille d'Espinay, une sorte de vassal. Comment exactement? Ceci reste à clarifier. Jacques devient chambellan du roi Louis XI, mais, pour des raisons inconnues, il perd la grâce royale en 1480<sup>53</sup>. Il a pour épouse Jeanne de Couraudon<sup>54</sup>, dame de Moncontour. À la mort de Louis XI, lui et sa femme sont nommés maître d'hôtel et tutrice de la petite Marguerite de Habsbourg, fille de Maximilian de Habsbourg et de Marie de Bourgogne, qui est âgée de trois ans. En vertu du traité d'Arras de 1482, Marguerite est donnée à la cour de France et épouse, le 23 juin 1483 à Amboise, le futur roi de France Charles VIII, de dix ans son aîné. Jacques d'Espinay est à la tête de cette cour de la jeune future reine de France, qui comprend 87 personnes<sup>55</sup>. Sa femme, Je(h)anne, est responsable de l'éducation de Marguerite, qui, pour des raisons politiques, ne sera jamais reine de France mais deviendra finalement gouverneur des Pays-Bas<sup>56</sup> pour son

51 Voir pour plus de détails: Antoine DUPUY, *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France*, Paris 1880.

52 La famille Laval est présentée par: Malcolm WALSBY, *The counts of Laval: Culture patronage and religion in fifteenth and sixteenth century France*, Aldershot 2007.

53 MAULDE LA CLAVIÈRE, *Procédures* (voir n. 46), p. XXXII.

54 La graphie change, également Couraudon. Il s'agit de Moncontour dans le Poitou. Dans le »Beauchet-Filleau«, le nom n'est pas mentionné. Cf. Henri BEAUCHET-FILLEAU (éd.), *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, Paris 1970. Un certain Jehan Anzeray, seigneur de Courvaudon, est devenu administrateur de succession et tuteur pour les deux filles du frère d'Ymbert de Batarnay. La fille Marguerite s'est mariée avec Jean d'Harcourt et leur fille Catherine a épousé François de Montmorency-Laval. Voir MANDROT, Batarnay (voir n. 11), p. 170. Dans l'acte de fondation de la collégiale à Ussé le 21 février 1538 (archives départementales d'Indre-et-Loire, Tours [AD 37], G 672, p. 2r, 3v) se trouvent les deux graphies: Couraudon et Courrandon.

55 BSG, *Officiers domestiques de la royne Margueritte d'Autriche 1484-1492*, ms. 848, fol. 69-70. Aussi Yvonne LABANDE-MAILFERT, *Charles VIII et son milieu 1470-1498. La jeunesse au pouvoir*, Paris 1975. Acte de passage de Marguerite resp. Adolf de Cleve vers Pierre de Bourbon le 6 avril 1483 à Vienne, Österreichisches Staatsarchiv, AT-OeStA/HHStA UR FUK 778.

56 Concernant la cour à Malines/Mechelen: Dagmar EICHBERGER, *Leben mit Kunst, Wirken durch Kunst. Sammelwesen und Hofkunst unter Margarete von Österreich, Regentin der Niederlande*



neveu Charles V. Doté pour ses services d'un honoraire<sup>57</sup> considérable, le couple peut se permettre d'acheter une résidence dans la vallée de la Loire, près du centre du pouvoir: en 1485, Antoine de Bueil, fils de Jean V de Bueil, amiral de France, leur vend le château d'Ussé, qui est encore en construction. Il est situé au bord de l'Indre, à 35 km au sud-ouest du château royal du Plessis-lès-Tours, château préféré de Louis XI et de ses successeurs. Grâce aux d'Espinay, ce château avec sa chapelle est aujourd'hui l'un des joyaux du Val de Loire<sup>58</sup>.

Jacques a trois enfants de son mariage avec Jeanne: Charles d'Espinay, qui se mariera avec Lucrece de Pons, issue d'une famille noble du Poitou; Marguerite d'Espinay, qui deviendra la femme de Gabriel de Culant de Berry; et Anne d'Espinay, qui se mariera à François de La Queille d'Auvergne, probablement de vingt-cinq ans son aîné.

En tant que tuteurs et proches confidents de la jeune et très vive habsbourgeoise Marguerite, les époux d'Espinay s'opposent à l'annulation, pour cause d'alliance avec Anne de Bretagne, plus avantageuse pour Charles, de son mariage avec celui-ci. D'autres options pour l'intégration de la Bretagne au royaume de France sont évoquées. En effet, le mariage d'Anne de Bretagne manque singulièrement d'attrait, pour la bonne raison qu'Anne a déjà été l'épouse du père de Marguerite, l'empereur Maximilian. À vrai dire, ce n'était qu'un mariage par procuration.

Lorsque Anne de Bretagne et Charles VIII se marient à Langeais (près de Tours) en décembre 1491, les d'Espinay, à l'instar de Pierre de Rohan, ne sont pas présents. C'est un faux pas et le frère de Jacques, le cardinal André d'Espinay, y remédie en couronnant Anne reine de France. Et Marguerite? Elle doit rester en France jusqu'en 1493. Contre l'avis de Malet de Gravelle, qui souhaite la garder en otage contre les Habsbourg, elle finit par se rendre en Flandre accompagnée jusqu'à Valenciennes par les d'Espinay<sup>59</sup>. Les rapports entre les d'Espinay et Marguerite semblent cordiaux.

(Burgundica, 5), Turnhout 2002. Jacobo de Barberi travaillait jusqu'à sa mort à Malines. Une description de la cour se trouve aussi dans le livre d'Eric IVES, *The Life and Death of Anne Boleyn*, Oxford 2004, p. 18–19.

57 Il a reçu – selon les extraits du compte de Louis Ruzé, argentier de Marguerite d'Autriche, reine de France – des honoraires de 1000 l.t., sa femme Jeanne 275 l.t. trimestriellement, soit 1100 l.t. par an. Voir BRUCHET, Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, Lille 1927, p. 306. Pour donner une comparaison avec Ymbert de Batarnay, il a reçu 2000 l.t. par an. Pour les années 1492 et 1493, Jacques d'Espinay est compté et payé à l'hôtel de la reine Anne de Bretagne.

58 Vers 1504, la résidence d'Espinay était le château Moncontour, dans le Poitou. Dix ans plus tard, les d'Espinay habitent Ussé comme une lettre de Jeanne à Marguerite d'Autriche en témoigne le 25 janvier 1515. Jeanne la remercie dans cette lettre pour son soutien en faveur d'un parent à elle, le seigneur de Clermont, *cosin de Monsieur de Segré, qui est l'ung de noz meilleurs amys et parens*. Nous avons connaissance d'une lettre datée du 12 mai 1514 de Marguerite à Henri VIII d'Angleterre, son beau-frère par alliance, à ce sujet, avec un autographe ajouté. Voir Max BRUCHET, Marguerite d'Autriche (voir n. 57), p. 13; ID., EUGÉNIE LANGCIEN, *L'itinéraire de Marguerite d'Autriche*, Lille 1934, p. 366–367. René de Clermont, vice-amiral français, avait été fait prisonnier par les Anglais pendant la bataille navale de Saint-Mathieu, le 10 août 1512. Il était le fils d'une demi-sœur de l'amiral Louis Malet de Gravelle et parent des d'Espinay par les liens de Montauban. Jeanne demandait qu'il soit libéré contre une rançon raisonnable. Guy LE MOING, *La Sainte Ligue et la guerre franco-anglaise, 1512–1514 (Campagnes et stratégies)*, Paris 2011, ne semble pas avoir connaissance de sa captivité.

59 À Valenciennes, ils ont reçu pour l'adieu *deux gans bassins pesant xxii marcs, demie douzaine de tasses dorées*. BRUCHET, Marguerite (voir n. 57), p. 19. Le cortège a aussi compris la »mademoi-

Vingt ans plus tard, Jeanne de Couraudon exprimera même, dans une lettre, son désir de revoir Marguerite avant de mourir<sup>60</sup>.

En somme, l'affiliation ouverte des d'Espinay avec la famille politique d'Anne de Beaujeu et des Bourbons ne s'avère pas avantageuse pour la jeune branche des d'Espinay qui vient de s'installer en Touraine. À la surprise générale, Charles VIII décède en 1498 sans héritier mâle, et Louis d'Orléans, prisonnier du roi à Bourges jusqu'en 1491, lui succède comme roi de France. Ce n'est pas sans poser de problèmes, mais une rupture beaucoup plus grave se produit quelques années plus tard avec l'avènement de François d'Angoulême en 1515. Les d'Espinay de Touraine sont parmi les perdants. Anne de Beaujeu n'a plus les moyens de les soutenir; quant à Anne de Bretagne, qui deviendra bientôt l'épouse du successeur de son mari Charles, elle ne les porte pas dans son cœur, et André, le puissant cardinal, le frère et l'oncle, décède aussi à l'automne 1500 à Paris. On retrouve la trace de Jacques dans une lettre de Louis XII datée du 27 juin 1503 et adressée à la ville de Bourges. Le *seigneur de Segré notre chambellan* y est mentionné comme l'un des employés du roi chargé de demander un crédit à la ville<sup>61</sup>. Mais cette mission ne représente plus grand-chose.

La faiblesse de sa position à la cour royale apparaît encore plus clairement au cours du procès contre un proche parent, Pierre de Rohan, maréchal de Gié (1451–1513). Pierre de Rohan a été élevé à la cour du Louis XI et était un ami fidèle d'Imbert de Batarnay<sup>62</sup>, le cousin par alliance de François de La Queille. Si, au début de son règne, Louis XII tient Pierre de Rohan en haute estime, Anne de Bretagne et ce dernier partagent une solide inimitié. Louis XII lui demande de devenir le maître d'hôtel de Louise de Savoie, encore mineure, et de ses deux enfants. Ces fonctions le poussent rapidement vers la fin indigne de sa carrière. Louise n'approuve pas les décisions de Pierre de Rohan et, depuis 1501, elle n'a de cesse de se débarrasser de lui. Il s'expose à la haine conjugquée des deux rivales en encourageant le mariage de Claude de France, fille d'Anne de Bretagne, avec François d'Angoulême, fils de Louise de Savoie. Louise trouve Claude trop laide pour son « César », et Anne voudrait garder la Bretagne hors du royaume de France en mariant sa fille héritière, duchesse de Bretagne, au futur Charles V de Habsbourg (traité de Blois du 22 septembre 1504, plus tard annulé).

C'est Louise de Savoie qui déclenche les soupçons envers Pierre de Rohan. Louis XII laisse la bride sur le cou de Louise et d'Anne. Le but de Louise est d'éliminer certaines personnes de sa cour, et ses reproches envers Rohan ont beau être ridicules, ils s'amplifient lorsque Anne de Bretagne multiplie les intrigues pour empêcher le mariage de sa fille avec le fils de Louise. Nous savons qu'elle n'y parviendra pas.

Pendant le procès de Pierre de Rohan, Jacques d'Espinay et son épouse comparaissent en tant que témoins. Jacques, qui est né vers 1454, a environ 50 ans. Il est traî-

selle de Tarente » et Marguerite d'York, sa grand-mère et marraine. La « mademoiselle » était certainement Charlotte d'Aragon-Naples (1480–1506), éduquée en France avec Marguerite; elle a épousé Nicolas de Laval en 1500 et est décédée en 1506 à Vitré.

60 Lettre du 25 janvier 1515 (?), BRUCHET, Marguerite (voir n. 57), p. 13.

61 David RIVAUX, *Lettres de Charles VIII et de Louis XII: conservées dans les fonds d'archives berriyères*, dans: *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France* (1999), p. 55–128, ici p. 101.

62 MAULDE LA CLAVIÈRE, *Procédures* (voir n. 46), p. XXI.

né dans la boue au cours des enquêtes menées contre Pierre de Rohan. On reproche à sa femme d'avoir conspiré avec Marguerite de Habsbourg. Cette accusation est-elle fondée? Marguerite a épousé Philibert II de Savoie, le frère de Louise de Savoie, en 1501, et elle exerce désormais une influence certaine sur la politique de la Savoie. Marguerite, Louise et Philibert se connaissent depuis leur enfance passée à Amboise sous l'autorité de Jacques et Jeanne d'Espinay, et ensuite par leur présence à la cour d'Anne de Beaujeu. Marguerite s'est attiré les foudres de Louise pour son procès contre le frère naturel de cette dernière, René, le Grand Bâtard de Savoie, à la suite duquel il se retrouve sans titres ni influence. René s'est réfugié en France où il jouera plus tard un rôle important à la cour de son neveu François I<sup>er</sup>. Peut-être n'est-ce pas un hasard si Louise commence à s'attaquer à Pierre de Rohan immédiatement après la mort de son frère Philibert en 1504.

Après sa répudiation, Pierre de Rohan est détruit et il doit, avec les d'Espinay, quitter la cour. La chance a tourné dramatiquement. Jacques rédige son testament à Ussé le 20 juillet 1521<sup>63</sup> en reconnaissant à son frère André sa contribution au bien-être de sa famille: *aussi en consideracion d'autres biens que ai ens [...] des successions de defuncts monsieur andré d'espinau, mon frère, quand il vivait, cardinal de Lyon et archevesque de Bourdeaux [...]*. À ce moment-là, à Ussé, les revenus de la famille sont très modestes. Le fils Charles ne semble avoir obtenu aucun office à la cour, ni administratif, ni militaire. Les perspectives d'un retour au train de vie passé s'estompent définitivement.

Malgré ces ennuis pécuniaires, les ambitions de la branche cadette des d'Espinay en Touraine restent intactes. Charles doit et veut accomplir les dernières volontés de son père: la construction à Ussé d'une église collégiale pour y abriter le tombeau familial. Les d'Espinay en Bretagne possèdent déjà une église à Champeaux, la collégiale Sainte-Marie-Madeleine. Érigée en 1430 à l'initiative de Robert d'Espinay, grand maître de Bretagne et chambellan du duc Jean V de Bretagne, elle existe encore de nos jours. Elle est restaurée par le frère de Jacques, Guy, au tout début du XVI<sup>e</sup> siècle, puis modifiée dans le nouveau style de la Renaissance vers 1540, par son riche petit-fils Guy III et son épouse Louise de Golaine. L'église collégiale Sainte-Anne d'Ussé (1538), aujourd'hui appelée Notre-Dame, qui peut encore être visitée, combine une structure gothique avec des éléments décoratifs de la Renaissance. La construction de cette église finit par entraîner la ruine de toute une famille. Les beaux-frères de Charles, François de La Queille et Gabriel de Culant, assistent à la construction, mais sont impuissants à empêcher le désastre, d'autant plus que Gabriel de Culant lutte lui aussi contre de graves problèmes financiers. En 1557, Ussé est cédé à Suzanne de Bourbon, veuve de Claude de Rieux, et par succession devient la propriété des Guises. Cette vente est pour la branche cadette des d'Espinay le début d'une irrésistible descente aux enfers; d'une éventuelle solidarité venant d'autres parties de la famille, rien n'est connu.

63 Citation d'après PAINPARÉ, *Généalogie* (voir n. 42). Les sources originales sont jusqu'ici introuvables.

La sœur d'Anne d'Espinay, Marguerite, a épousé Gabriel de Culant<sup>64</sup>, descendant d'une grande famille du Berry. Son beau-père, Louis de Culant (1435–1487<sup>65</sup>), est le fils de Charles, grand maître de France. Philippe, le frère de Charles, devient maréchal de France en 1441. La cousine de Louis, (Anne-)Marie de Culant, épouse Jean II de Castelnau et donne naissance à huit enfants, dont Marguerite, la première femme de François de La Queille.

La situation financière des Culant n'est pas, et depuis longtemps, des plus réjouissantes; petit à petit, tous les biens sont vendus, et, en 1582, le château de Culant subit le même sort. C'est le marquis Jean de Montboissier-Canillac, petit-fils de la sœur de Marguerite, Anne d'Espinay, qui l'achète<sup>66</sup>.

On ignore où et quand François de La Queille et Anne d'Espinay se sont mariés. Deux filles sont mises au monde: Catherine et Anne. Catherine se marie le 3 décembre 1535 avec le marquis Marc de Beaufort-Montboissier-Canillac<sup>67</sup>, âgé d'une vingtaine d'années. Le jour des noces, le contrat de mariage<sup>68</sup> révèle que le père de la fiancée, le seigneur et »baron« François de La Queille, n'est plus de ce monde. »La puissante dame« Anne d'Espinay, sa veuve, est présentée comme la »tutrisse et administratrice de laquelle dame« Catherine. Parmi les signatures, on trouve celle de Charles de Culant, fils de Marguerite d'Espinay, cousin de la mariée, et, depuis 1529, marié avec Gabrielle d'Aphier, nièce de la première femme de François de La Queille.

La famille Beaufort-Montboissier-Canillac est très influente en Auvergne. On en parle déjà au X<sup>e</sup> siècle. Les Beaufort ont deux papes dans la famille, Clément VI, et son neveu, Grégoire XI. Aucune autre famille française n'en a jamais compté autant. Le jeune couple que forment Marc et Catherine a un fils, Jean (dit Canillac) de Beaufort-Montboissier, qui servira à la cour comme conseiller, lieutenant général d'Auvergne et comme envoyé spécial à Constantinople<sup>69</sup>. Le roi Henri III lui demande de diriger le château d'Usson, au sud de Clermont, où Marguerite de Valois, épouse de Henri IV, vit en »résidence surveillée«. En 1588, le fils de Catherine rejoint la Ligue. Il trouve la mort le 29 avril 1589 comme grand maître de l'artillerie de l'armée de la Ligue, alors que Mayenne tente de s'emparer de Tours, place forte et capitale de la France

64 La famille de Culant en Berry: voir n. 19.

65 Louis de Culant était »un des principaux représentants de la faction orléanaise à la cour de Moulin«, Bernard DE MANDROT, *Le meurtre de Jean Berry, secrétaire de Jean II, duc de Bourbon*, Paris 1905 (extrait de la *Revue historique* 87 [1905]), p. 1–26, ici p. 20.

66 GUILLEMAIN, *Les seigneurs de Culan* (voir n. 64), p. 48.

67 Selon Anne-Valérie SOLIGNAT, *Funérailles nobiliaires et pouvoir seigneurial à la Renaissance*, dans: *Revue historique* 661 (2012), p. 101–130, Marc a eu une longue vie, il a testé en 1576, Catherine était encore vivante en 1540, mentionné dans le testament de sa mère. Voir aussi: ID., *Les fondations pieuses de la noblesse auvergnate à la Renaissance. Entre exaltation du pouvoir seigneurial et charge financière pour les vivants*, dans: *Histoire & mesure* 27/1 (2012), consulté le 14 janvier 2017, <http://histoiremesure.revues.org/4389>.

68 Archives nationales (dorénavant: AN), J 832, 10; BnF, Fr 2748, fol. 95, copie du XVII<sup>e</sup> siècle.

69 Voir Anne-Valérie SOLIGNAT, *L'exil auvergnat de Marguerite de Valois. La cour d'Usson, 1587–1605*, dans: *Hypothèses* 2008, Paris 2009, p. 39–51, ici p. 43. Il s'est marié le 14 février 1565 avec Gilberte de Chabannes.

pour le roi Henri III après que Paris a été occupé en 1588. Mais les deux Henri se sont unis pour faire échouer cette tentative et y réussissent<sup>70</sup>.

D'un second lit du père de Marc, avec Charlotte de Vienne, naît un autre fils, le comte Jean V de Montboissier-Beaufort-Canillac. Les relations entre les deux familles ne sont pas toujours harmonieuses, en raison des successions, mais aussi pour des causes politiques, la ligne jeune étant partisane d'Henri IV, l'autre soutenant la Ligue. Mais il est frappant que les deux lignages aient changé d'emplacement pour leur tombeau familial traditionnel, initialement à La Chaise-Dieu ou à Cunlhat: le lignage puîné choisit la collégiale du château Chamand, l'aîné du marquis, Marc, et son fils Jean optent pour le tombeau de sa femme pour l'un et de sa mère pour l'autre, dans la chapelle de Laqueuille<sup>71</sup>.

La quatrième et dernière fille de La Queille, Anne, se marie neuf ans<sup>72</sup> après sa sœur avec John Stuart, fils par adoption de sa demi-sœur Jacqueline, probablement à Aubigny-sur-Nère. À cette époque, sa mère, Anne d'Espinay, n'est plus de ce monde. Peu de temps après avoir fait son testament chez son notaire<sup>73</sup> à Paris, le 29 août 1540, elle décède à la cour de la reine Éléonore. Il est très probable qu'elle et certainement d'autres membres de sa famille ont assisté à l'entrée solennelle à Paris de l'empereur Charles V, le 1<sup>er</sup> janvier 1540. Le neveu de Marguerite de Habsbourg est reçu en grande pompe, notamment par Galiot de Genouillac, grand écuyer de France, lui aussi membre de la famille, qui a organisé la cérémonie. Anne d'Espinay reposera elle aussi en Auvergne dans la chapelle de Laqueuille, dans le tombeau familial de son époux<sup>74</sup>.

70 François CAILLOU, L'essor et l'échec de la Ligue à Tours (1567–1589), dans: *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* 115/4 (2008), p. 31–53.

71 SOLIGNAT, Funérailles (voir n. 67), p. 116.

72 Contrat de mariage du 10 mai 1544. Le contrat se trouve au château d'Aubigny-La-Verrerie, Inv. VI, fol. 190. Contrat de mariage et consommation du mariage différent en ce cas vraisemblablement, ce n'est pas inhabituel. Dans le testament de sa mère (1540), elle est en *bas aage* et recommandée à l'assistance de sa demi-sœur Jacqueline. La *mademoiselle de la Queulbe*, pas une *dame d'Aubigny*, est mentionnée en juin 1544 dans l'inventaire fait du lieutenant général de Berry sur l'ordonnance du roi après l'arrestation de John Stuart. Dans l'inventaire, on parle aussi des robes en préparation: *Une robe de damars blanc et une autre robe de taphetas noir amoisyn, taillées et commancees a faire a l'usage de mademoiselle de La Queulbe*. BONNER, Documents (voir n. 1), p. 110, 112. La consommation du mariage a eu lieu probablement après la libération de John. CAMERON, *The Scottish Correspondence of Mary of Lorraine* (voir n. 40), p. 180, donne une date, le 18 avril 1546 pour la libération de John (jusqu'ici impossible de vérifier).

73 AN, Minutier central (dorénavant: MC)/ET/XIX/157. Un grand merci à Alexandre Cojannot, conservateur en chef du patrimoine, Archives nationales (Paris), le document était longtemps introuvable. Comme exécuteurs testamentaires, elle nomme sa belle-fille Jacqueline *maréchalle de France*, son beau-frère Gabriel de Culant, Estienne Du Bourg *procureur du roy au pays d'Auvergne*, et Françoise de Culant, dame d'Entraques, sa nièce. Estienne Du Bourg est le frère puîné d'Antoine Du Bourg, qui avait commencé sa carrière comme *chastelain* de Châteauneuf-du-Drac dans le service de La Queille pour être ensuite nommé chancelier de France, en 1535, après la mort d'Antoine Duprat. Un des fils d'Estienne, Anne Du Bourg, trouva la mort en 1559 sur le bûcher comme adhérent de la religion réformée. Le père d'Antoine et d'Estienne était aussi au service de la famille Canillac.

74 Notaire Jean Trouvé, AN, MC/ET/XIX/155.

## Anne de La Queille et les Stuarts en France et en Écosse

Quand la maréchale Jacqueline, demi-sœur d'Anne, décède, au printemps 1545, un an après son époux<sup>75</sup>, John Stuart d'Aubigny se trouve déjà depuis quelques mois à la Bastille. Anne de La Queille est désormais seule pour gérer les affaires des Stuarts avec les administrateurs que le roi a nommés. On ne parle pas de tutelle en ce qui la concerne. Le 12 juin 1544, le roi, François I<sup>er</sup>, a donné l'ordre<sup>76</sup> d'arrêter John Stuart et de confisquer tous ses biens. Pourquoi?

En 1527, John Stuart et son frère aîné, Matthew, les deux petits-neveux de Robert Stuart, huit et onze ans, arrivent à Aubigny, ayant quitté l'Écosse après la mort de leur père pour leur propre sécurité. Robert et Jacqueline s'occupent d'eux comme de leurs propres enfants. Les récits sur le caractère et l'habileté des deux garçons sont plutôt réservés<sup>77</sup>. En 1537, les deux jeunes hommes obtiennent la nationalité française. Matthew, l'aîné, quatrième comte de Lennox, et qui occupe la troisième place dans l'ordre hiérarchique de la monarchie écossaise, fonde de sérieux espoirs pour épouser Marie de Guise, veuve de Jacques V. Mais le refus de celle-ci est catégorique. En 1543, il se rend en Écosse avec le soutien de François I<sup>er</sup> pour y défendre ses intérêts de régence et ceux de Marie Stuart, alors âgée d'un an. Il ne peut pas savoir que cette dernière se mariera vingt-deux ans plus tard avec son fils encore à naître, et que son petit-fils deviendra non seulement roi d'Écosse, mais aussi le successeur d'Élisabeth I<sup>re</sup>, fille de Henri VIII et d'Anne Boleyn, sur le trône d'Angleterre.

Au début, partisan décidé de la partie catholique profrançaise d'Écosse, et après avoir pris la mesure de la situation en Écosse, il décide, au printemps 1544, de soutenir la partie proanglaise, de tenter sa chance et de se marier (le 6 juillet 1544 à l'église Saint-James, Londres) avec Margaret Douglas, la fille de Margaret Tudor, sœur de Henri VIII, et donc demi-sœur de Jacques V et tante de Marie Stuart. Avec cette union, les enfants qui naîtront pourront faire valoir leurs prétentions au trône d'Angleterre (reconnu à l'occasion du mariage de 1544, mais infirmé plus tard par Henri VIII) et au trône d'Écosse<sup>78</sup>. Le frère de John Stuart n'est pas en reste: grâce à son épouse, cousine et amie de Marie Tudor, qui a épousé Philippe II d'Espagne et est héritière du trône après le décès de son demi-frère Edward, en 1553, il joue un rôle

75 Testament le 4 juin 1543, archives de La Verrerie, papiers de famille, liasse 1, XXXVIII; d'après BONNER, Documents (voir n. 1), p. 63-64.

76 Ibid., p. 64.

77 Pour donner un exemple: François I<sup>er</sup> se plaint vigoureusement, dans une lettre à Robert Stuart, de la conduite brutale de Matthew, *ibid.*, p. 61.

78 Les ouvrages concernant la politique de l'Angleterre vers l'Écosse pendant le règne de Henri VIII et ses successeurs sont nombreux, sur Marie Stuart presque infinis. John GUY, *Queen of Scots, the true life of Maria Stuart*, Boston 2004, traite aussi d'Esmé et de son rôle. Henry Darnley, le fils de Matthew, est l'objet d'une biographie de Caroline BINGHAM, *Darnley: a life of Henry Stuart, Lord Darnley, consort of Maria Stuart, queen of Scots*, London 1995. Sur la femme de Matthew: Mary McGRIGOR, *The other Tudor Princess. Margaret Douglas, Henry VIII's niece*, Stroud 2015. Matthew a reconnu, dans son contrat de mariage, Henri VIII comme protecteur d'Écosse, lui demandant de tout faire pour établir le mariage de Marie Stuart avec le prince Edward d'Angleterre et de sécuriser la personne de Marie Stuart en Angleterre. C'était très opposé aux intérêts des Valois qui avaient rêvé d'une union de l'Angleterre, de l'Écosse et de la France sous leur règne – quelques décennies plus tard, ce rêve était celui des Guises.



influent à la cour d'Angleterre. Et Anne de La Queille, en France, a ainsi également une belle-sœur de sang royal.

Pour François I<sup>er</sup>, les événements prennent une autre tournure. Ayant appris que Matthew avait fui en Angleterre en 1544, il fait sur-le-champ emprisonner son frère John à la Bastille, sans doute dans l'espoir d'influer sur les événements en Écosse et en Angleterre. Peut-être craignait-il aussi que John prît fait et cause pour son frère. On a seulement quelques indices sur la politique de John dans les luttes et les intrigues qui se tissent de plus en plus entre l'Angleterre, l'Écosse et la France. On sait qu'il a reçu, au moins deux fois en France, son neveu Henry Darnley, né en 1545. Après le décès de Henri II, Darnley est venu pour assister à l'avènement de François II et Marie Stuart à Reims et pour visiter son oncle John et Anne à Aubigny. Le duc de Guise, l'oncle de Marie Stuart, encourage la rencontre entre la nouvelle reine de France et son cousin Henry Darnley, un jeune de 14 ans, qui parlera à cette occasion pour la première fois avec sa future épouse. Mais sans grand succès, car la reine d'Écosse refuse la demande du jeune Lennox de restituer les biens confisqués de sa famille en Écosse. Son deuxième séjour à Aubigny a eu lieu après l'incarcération par Élisabeth I<sup>re</sup> de ses parents, restés catholiques, en décembre 1561, séjour pendant lequel il se cacha chez son oncle. Mais on ne sait presque rien sur ce séjour.

Anne de La Queille et John Stuart d'Aubigny ont un fils, Esmé, né vraisemblablement en 1547 ou 1548 (manque de justificatif), quand John a été libéré de la Bastille. Esmé se marie en 1572 avec Catherine de Balsac d'Entraques, une parente des d'Espinau et des La Queille. On dit que Catherine était une femme dynamique, même lorsqu'il s'agissait de s'armer et de lutter contre l'ennemi. Elle prend la direction des opérations quand le village d'Aubigny, un bastion royal mais aussi du protestantisme, résiste à la Ligue. Sans exception, leurs enfants quittent la France pour faire carrière en Angleterre à la cour de leur grand-cousin royal Jacques I<sup>er</sup>.

Le mariage d'Esmé avec Catherine est également une réussite sur le plan financier. Les Stuarts sont aux abois. Dans le testament<sup>79</sup> qu'elle fait en 1579, Anne de La Queille parle des dettes posthumes de sa mère. Mais les Balsac ne sont pas maladroits en affaires. Leur sens du commerce apparaît de manière évidente en 1599: Henri IV désire la belle Catherine Henriette, cousine de Catherine, et les Balsac s'entendent à faire monter considérablement le prix de la chair.

John, le mari d'Anne, malgré sa lutte pour le roi de France en Italie et aussi au nord de la France (bataille de Saint-Quentin en 1557 où il est fait prisonnier), est au courant de ce qui se trame en Angleterre et en Écosse. S'il a joué un rôle actif, il reste à découvrir. Mais il est très vraisemblable qu'il est devenu un lien étroit français pour ses parents sur l'île. En 1565, deux ans avant sa mort<sup>80</sup>, il eut la satisfaction de voir le mariage, avec la reine Marie Stuart, de son neveu Henry (qui devint ainsi roi d'Écosse en titre) et la naissance de son fils Jacques; après le 10 février 1567, en revanche, il eut la douleur d'apprendre son meurtre. Mais il ne saura rien du mariage de son fils Esmé,

79 Je remercie profondément M. le comte Béraud de Vogüé pour une copie du testament en juin 2009 au château La Verrerie à Aubigny.

80 Il a testé le 23 février 1567 à Paris et est décédé quelques mois plus tard, probablement en Écosse en assistant son frère Matthew. AN, MC/ET/XXXIII/36.



de son rôle éminent en Écosse après 1579, ni de la naissance de trois petits-enfants entre 1573 et 1579.

»Anne de la Queulle« signe chez le notaire Crozon<sup>81</sup>, à Paris, le 1<sup>er</sup> juin 1567 (vraisemblablement juste après la mort de son mari), conjointement avec »Gabrielle de Mareulhe, femme de Nicolas d'Anjou, marquis de Mézières«, un titre de créance sur quelques sommes pour »baux des maisons et fournitures«. Certainement les deux femmes se connaissent bien, peut-être même sont-elles parentes. Gabrielle de Mareuil<sup>82</sup> est la mère de Renée d'Anjou, devenue »princesse« de Montpensier après son mariage en 1566. Cette union défraie la chronique en son temps. Le mari est François de Montpensier, dauphin d'Auvergne et petit-neveu de Charles de Bourbon, royaliste et plus tard partisan de Henri IV<sup>83</sup>. Près d'un siècle plus tard, en 1662, Madame de Lafayette publie le roman »La Princesse de Montpensier«, une histoire de conflits dramatiques entre amour et loyauté qui la rendra célèbre.

Anne de La Queille décède à Paris douze ans après cette signature, au début du mois de septembre 1579, juste après que son fils unique fut parti pour l'Écosse.

De tous les enfants qu'ont eus les quatre filles de François de La Queille, deux garçons seulement survivront: les deux cousins, très différents, le marquis de Beaufort-Montboissier-Canillac et Esmé Stuart, duc de Lennox. Le premier reste catholique et trouve la mort dans la bataille de Tours en 1589 aux côtés du duc de Mayenne; le second suit, en 1579, l'appel de son jeune grand-cousin Jacques VI, roi d'Écosse, qui est calviniste, et rejoint sa cour; il y gagne beaucoup d'influence en tant que premier conseiller du roi et est fait »Duke of Lennox«, mais doit, après une audience avec la reine Élisabeth I<sup>re</sup> à Londres, retourner en France sous la menace d'une faction<sup>84</sup> conspiratrice écossaise, et meurt jeune et soudainement à Saint-Germain-en-Laye le 26 mai 1583. On ne sait pas s'il a travaillé clandestinement en Écosse pour y rétablir le catholicisme, comme certains l'ont affirmé. Peut-être a-t-il accompli des missions pour les Guises (pour établir une coopération entre le jeune roi Jacques et sa mère, Marie Stuart, emprisonnée en Angleterre) ou, dans un sens différent, pour des Valois de plus en plus attachés à une Angleterre anti-Habsbourg. Quoi qu'il en soit, ses tentatives ont échoué sensiblement en même temps que celles de François, duc d'Anjou<sup>85</sup>, pour épouser Élisabeth I<sup>re</sup> et s'établir comme duc de Brabant dans les Pays-Bas en révolte<sup>86</sup>.

81 AN, MC/ET/XLIX/115.

82 Comme Anne de La Queille »une des plus belles femmes de son temps«, ZVEREVA, *Portraits* (voir. n. 33), p. 319.

83 Le fils de cette union, Henri de Bourbon, duc de Montpensier, se marie en 1597 avec Henriette-Catherine de Joyeuse, arrière-arrière petite-fille de la cousine de François de La Queille.

84 BnF, Fr 3308, fol. 87: Déclaration du duc de Lennox contre les faulces calomnies a luy imposées par le comte de Mors et lord Revarz, 22 septembre 1582.

85 Une lettre du roi Henri III à Mauvissière le 29 février 1580 a souligné les bons services d'Aubigny (Esmé Stuart) pour arranger le mariage entre Élisabeth I<sup>re</sup> d'Angleterre et son frère François, duc d'Anjou. Après la mort d'Esmé Stuart, Seton est envoyé en Écosse pour assister Jacques VI (lettre du 27 juin 1584). *Lettres de Henri III*, t. 4, p. 352; t. 6, p. 285. Henri III a aussi échangé des lettres avec l'un des cousins d'Esmé, Canillac, concernant la guerre en Auvergne. On y perçoit une impression du caractère de Canillac, quoique seulement de la part du roi.

86 Mack P. HOLT, *The Duke of Anjou and the Politique Struggle During the Wars of Religion* (Cambridge studies in early modern history), Cambridge 1986.

La mort soudaine du calviniste Esmé à la cour française a pu assurer à ses enfants la protection du jeune roi d'Écosse, certainement pas la promotion d'Henri III de France. Ses enfants et petits-enfants sont devenus riches et très influents sous la protection des rois Jacques I<sup>er</sup> et Charles I<sup>er</sup>, son fils. Les tableaux d'Anton Van Dyck qui les représentent témoignent d'une grande élégance et d'un grand raffinement<sup>87</sup>.

Ses enfants étant encore mineurs en 1583, Catherine de Balsac, la belle-fille d'Anne de La Queille, passe sous la tutelle de Jean de Culant, fils de Charles de Culant, après que sa famille en a décidé ainsi. Son mari absent, Catherine a essayé de le rejoindre en Écosse, mais sans succès. Elle n'a pas obtenu la permission d'y entrer à cause de sa foi catholique. La famille maternelle d'Anne de La Queille, les d'Espinay de Touraine, ne semble avoir joué aucun rôle. Il n'existe pas d'éléments permettant de dire qu'Anne a communiqué avec ses cousins du côté de son oncle Charles d'Espinay, ni avec son oncle Guillaume de La Queille ou ses enfants.

### Conclusion

La branche puînée des d'Espinay établie en Touraine n'a pas réussi à perdurer malgré le puissant capital social acquis au cours du XV<sup>e</sup> siècle. Le procès contre Pierre de Rohan les a gravement touchés et ils ne parvenaient plus à obtenir d'offices à la cour. Leurs liens avec des familles et des gens alliés qui avaient plus de succès – comme les Batarnay, Galiot de Genouillac, ou Robert Stuart –, n'ont pu les aider. Une fois le dernier représentant masculin des d'Espinay décédé en Touraine, la famille sort une dernière fois de l'anonymat en 1767, quand les filles donnent le modeste siège familial vacant, à Rivarennes près d'Ussé, à un exploitant de la forêt de Chinon, jusque là inconnu, Pierre Caron de Beaumarchais.

Anne de La Queille, la fille cadette de François de La Queille et d'Anne d'Espinay, est née au sein de deux familles réputées, mais elle n'a apporté ni argent, ni terres, ni alliances brillantes à son époux, John Stuart. John Stuart est le dernier seigneur d'Aubigny intégré comme «cadre moyen», pourrait-on dire, dans la société et la hiérarchie françaises. En revanche, son fils a joué la carte de sa parenté écossaise avec beaucoup de finesse et de succès. Il est devenu duc et passagèrement le deuxième homme du royaume écossais. Mais à la suite de son exil, sa situation est devenue très difficile en France: en tant que calviniste, en 1583, il se retrouve éloigné de Henri III, mais surtout des Guises, et même de sa femme, qui l'ont supporté au début. Un retour au catholicisme l'avait rendu traître à sa confession en Écosse et avait exclu tout rapprochement avec Jacques, qu'il a certainement espéré.

Anne de La Queille, d'un rang modeste mais fière, n'a pas joué dans le jeu des empires et des dynasties. Mais elle a certainement eu des qualités comptant dans un autre domaine. Son fils Esmé, par son caractère au charme surprenant, sa présence attentive, ses qualités de médiation, a gagné la confiance et la profonde et durable amitié de son cousin Jacques. On peut supposer avec beaucoup de sûreté que ces qualités sont dues à l'éducation qu'il a reçue de sa mère. Aucune trace comparable n'est rele-

87 Voir p.ex. les portraits de lord James Stuart, duc de Richmond, petit-fils d'Esmé Stuart (au musée du Louvre, à Paris, au Metropolitan Museum, à New York), ou des frères James Lord John et Bernard Stuart (à la National Gallery, à Londres).

vée pour Matthew ni John, au contraire. Les qualités de courtoisie d'Anne ont assuré la carrière de son fils et de ses petits-enfants. Son amitié avec Gabrielle de Mareuil la montre comme une personnalité indépendante dans la société parisienne. Malheureusement, aucune lettre d'elle n'a à ce jour été retrouvée. Comme sa mère, elle a trouvé son dernier repos dans l'église de ses aïeux paternels à Laqueuille, en Auvergne.

### Annexe sur un débat des historiens d'art

On sait que, en 1532, Jacqueline de La Queille entre à la cour de la reine Éléonore en tant que dame d'honneur<sup>88</sup>. Entre 1533 et 1536 probablement, Corneille de Lyon, a peint la reine Éléonore, Catherine de Médicis et quelques dames, parmi lesquelles Jacqueline, la maréchale, dans un style identique. L'original de ce portrait a disparu, mais trois copies sont connues: à Versailles (MV 3146), au Louvre (RF 1938 – 8) et à Bristol (Bristol Museum and Art Gallery, inv. K 1655)<sup>89</sup>. La copie de Versailles porte comme épigraphe, en bas: »Anne Stewart, Mar.le D'aubigny«; celle de Bristol porte comme titre, en haut: »MADAME DAVBEINII« (tous deux ajoutés plus tard); celle du Louvre est sans inscription. La personne représentée ne peut pas être Anne Stuart, première femme de Robert Stuart, car elle est décédée en 1516, ni Anne de La Queille, femme de John Stuart<sup>90</sup>. Étant donné que le contexte, comme Anne Dubois de Groër l'a constaté, ne correspond pas à la mode du temps (les manches par exemple), les tableaux datent plutôt des années 1530. En dépit de l'épigraphe, l'image est reconnue comme étant celle de Jacqueline de La Queille, la maréchale et dame d'honneur de la reine Éléonore<sup>91</sup>.

Regardons le dessin de François Clouet<sup>92</sup> qui se trouve au musée Condé, à Chantilly (inv. MN 199), reproduit ci-dessous. Le dessin porte l'inscription »Madame d'aubigni«. De Groër ainsi que Zvereva présument que la personne représentée des deux tableaux de Clouet et de Corneille de Lyon soit la même. Mais est-ce raisonnable? D'après la datation courante<sup>93</sup>, le dessin de Clouet a été fait quelques années après le tableau de Corneille. Mais la personne représentée est certainement beaucoup plus jeune que la dame de Corneille. Le dessin de Clouet montre la tête d'une

88 BSG, ms. 848, fol. 104. Elle a quitté l'office en 1543.

89 ANNE DUBOIS DE GROËR, *Corneille de La Haye dit Corneille de Lyon*, Paris 1997, p. 125–126.

90 DE GROËR identifie le portrait comme »Anne Stuart, Maréchalle d'Aubigny«. Elle ignore la mort d'Anne, en 1516, fille de Béraud, première femme de Robert Stuart. LOUIS DIMIER, *Histoire de la peinture de portrait en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris 1925, p. 69, a pensé au nom d'Anne de La Queille, mais a confondu les personnes et les dates. CHARLES STERLING, HÉLÈNE ADHÉMAR, *Peintures, École française XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup> siècles*, Paris 1965, p. 30, ont identifié Anne de La Queille mais proposent une datation vers 1548–1550.

91 Le tableau du Louvre porte la mention »Portrait présumé de Jacqueline de La Queille (1525–1579)«, visite du 12 avril 2015; les dates de vie données sont celles de sa demi-sœur Anne de La Queille, il faut donc les échanger: vers 1495/1500–1545.

92 *Portraits de la collection de Catherine de Médicis*, Cat. 212. Voir Alexandra ZVEREVA, *Portraits* (voir n. 33), p. 284. Reproduction: © bpk-Bildagentur.

93 HENRI BOUCHOT, *Les portraits aux crayons des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris 1884, p. 109, date le dessin vers 1520, DIMIER, *Histoire de la peinture* (voir n. 90), p. 81: vers 1532, ZVEREVA, *Portraits* (voir n. 33), p. 284, vers 1535.

délicate jeune fille qui porte un voile de deuil<sup>94</sup>. Suivant l'identification du portrait de Corneille de Lyon, Zvereva a proposé d'y voir Jacqueline de La Queille en deuil de son mari<sup>95</sup>. Comme les tableaux de Clouet ont été exécutés à la cour des Valois, Zvereva a peut-être pensé devoir exclure la possibilité que le dessin montre Anne de La Queille, la jeune demi-sœur de Jacqueline, que l'on ne croit pas y avoir été présente. Mais cette supposition n'est pas avérée. »Anne de la Queulle« se trouve parmi les demoiselles/filles d'honneur de Marguerite de France, la sœur de Henri II. Elle figure sur la liste des officiers domestiques 1541–1550 de Marguerite, honorée, et on y remarque une note qui fait état de son départ en 1546<sup>96</sup>. Anne de La Queille a perdu sa mère, Anne d'Espinay, en septembre 1540 – ce qui explique le deuil pour sa part en 1541, mais ne l'explique pas pour Jacqueline; on peut donc supposer que le dessin de Clouet montre Anne à son entrée à la cour de Marguerite, fin 1540 ou début 1541, encore en deuil (voir fig. 1)<sup>97</sup>.

Et l'inscription du dessin? Si on peut supposer que l'inscription n'a pas été faite juste après la genèse – par exemple Marguerite de France nommée Madame de Savoie dans les dessins de Clouet réalisés avant 1559 –, il suffit de quelques années seulement pour la justifier: Anne est devenue au plus tard en 1547 »Madame d'aubigni«. Comme on parle de »formule Clouet«<sup>98</sup> et que l'on constate quelque similitude entre le père et le fils, il faut ici laisser la question aux spécialistes de savoir qui a dessiné Anne de La Queille, le père, qui est décédé en 1541, ou le fils? Mais tout porte à croire que nous avons, avec ce dessin, un portrait authentique d'Anne de La Queille à l'âge d'environ 16 ans, et non pas un portrait de Jacqueline de La Queille, un an ou quelques années avant sa mort, à l'âge de 45 ans<sup>99</sup>.

94 Le premier à avoir remarqué l'importance du deuil est Raoul de BROGLIE, *Les Clouet de Chantilly*, catalogue illustré, *Gazette des Beaux-Arts* 179 (mai–juin 1971).

95 Comme le mari de Jacqueline est décédé en 1544, le dessin devrait dater de plus tard. Mais Zvereva ne connaissait pas les dates exactes, elle présume aussi – une autre explication – que Jacqueline devait pleurer ses parents (son père est décédé avant 1535, sa mère avant 1509). Même si le crayon date de 1535 ou d'avant, il faut donner l'âge de Jacqueline: elle avait au moins 30 à 35 ans vers 1535.

96 BSG, ms. 848, fol. 142–147. Elle n'est pas mentionnée sur les listes des années précédentes.

97 Ces dates suggèrent aussi un mariage vers 1546 avec John Stuart d'Aubigny (voir n. 72).

98 Étienne JOLLET, Jean et François Clouet, Paris 1997.

99 Je remercie profondément l'Institut historique allemand (Paris), Prof. Dr Rainer Babel (Paris), Dr Karin Beth (München), Isabelle Girard (Tours) et Sophie Zielcke (Berlin).

LES RELATIONS ENTRE LA COUR DE FRANCE  
ET LES PRINCES ALLEMANDS PENDANT LES GUERRES  
DE RELIGION, D'APRÈS LES AUTOGRAPHES FRANÇAIS  
DU FONDS DUBROVSKY À SAINT-PÉTERSBOURG<sup>1</sup>

I. Introduction: de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés  
à la Bibliothèque nationale de Russie

En Russie, il y a aujourd'hui au moins trois grandes collections qui contiennent des documents épistolaires français de l'époque moderne. La première est conservée à Moscou dans l'Archive d'État des actes anciens (RGADA) et contient plus de huit mille documents de la correspondance diplomatique de la cour de France durant les guerres d'Italie<sup>2</sup>. Les deux autres se trouvent à Saint-Pétersbourg. Il s'agit tout d'abord de la collection de Nikolas Likhatchev, qui se trouve à l'Institut d'histoire. Cette collection du début du XX<sup>e</sup> siècle est constituée de documents dépareillés, recueillis sans méthode, mais comprend de nombreux autographes apparus dans les ventes aux enchères des antiquaires en Europe. Likhatchev a ainsi réussi à recueillir plus de dix mille autographes, y compris des autographes français et allemands. À ce jour, ils n'ont toujours pas été catalogués et ne sont pas décrits<sup>3</sup>. Enfin, la plus célèbre de ces collections est le fonds Dubrovsky, conservé à la Bibliothèque nationale de Russie. Cette collection se divise en deux parties: les codex manuscrits (dont plus d'un millier datant de l'époque médiévale), ainsi que les diplômes, les actes et les autographes couvrant une période qui va du XI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, essentiellement d'origine française. C'est à ces autographes, et plus particulièrement à ceux qui datent de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et qui permettent de retracer les relations entre la France et les princes allemands pendant les guerres de Religion que s'intéresse cet article.

On sait que ces autographes français ont d'abord constitué une partie importante de la collection du bibliophile Roger de Gaignières<sup>4</sup> (1644–1715) avant de tomber entre les mains de la famille de Harlay, dont plusieurs membres furent présidents au

1 Исследование выполнено в рамках поддержанного РФФИ научного проекта № 17-01-00121а «Европа в эпоху Реформации и Контрреформации: дипломатическая переписка европейских дворов XVI–первой половины XVII вв» (Cette recherche est faite dans le cadre du projet scientifique n° 17-01-00121а RFFI «l'Europe dans l'époque de la Réforme et de la Contre-Réforme: la correspondance diplomatique des cours européennes du XVI<sup>e</sup> à la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle»).

2 Vladimir MALOV, Du nouveau sur l'histoire de la collection Lamoignon, bibliothèque de l'École des chartes, t. 158/2 (2000), p. 557–563.

3 Des pièces d'une valeur inestimable se trouvent dans cette collection, comme en témoigne une lettre d'Antoine de Navarre publiée en annexe.

4 Anne RITZ-GUIBERT, La collection Gaignières: Un inventaire du royaume au XVII<sup>e</sup> siècle, Paris 2016.

Parlement de Paris. Puis ces documents ont été confiés au garde des Sceaux Germain-Louis Chauvelin, avant de terminer, en 1755, dans les collections de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Même si ce fonds s'est enrichi au gré des possibilités de ses détenteurs successifs, sa composition est, semble-t-il, déjà en grande partie déterminée lorsqu'il est acquis par Gaignières au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Il comprend ainsi, dans son état originel, de nombreux documents recueillis et classés par les secrétaires d'État, les chanceliers et les gardes des Sceaux au cours du siècle précédent, et notamment une grande partie de correspondances royales et ministérielles. Ainsi se trouvent à Saint-Pétersbourg les archives des secrétaires d'État Du Thier, de Villeroy, Robertet, ainsi que des chanceliers de Bellièvre et Séguier, ce qui ne représente pas moins de mille documents. En profitant de l'accès aux archives des familles de Guise, Bellegarde et autres, Gaignières apporte ensuite quelques compléments<sup>5</sup>.

C'est pendant la Révolution française que cet ensemble a pris la direction de la Russie, à l'initiative de Pierre Dubrovsky (1754–1816), alors secrétaire traducteur de la mission russe à Paris. Durant ces années agitées, il accomplit des missions confidentielles pour la cour russe en France et en Espagne et s'occupe activement de l'acquisition de livres rares pour l'impératrice Catherine II et pour les courtisans influents. Il crée par ailleurs une immense collection de manuscrits et d'autographes. Au moment de la prise de la Bastille puis de sa destruction, il recueille par exemple les documents jetés dans la rue<sup>6</sup>, lesquels se trouvent désormais à Saint-Pétersbourg. Lorsque les événements révolutionnaires commencent à menacer la sécurité de l'ambassade russe à Paris, l'impératrice donne l'ordre au personnel de quitter la France pour Bruxelles et d'y déménager l'ambassade russe. Dans ce cadre, Dubrovsky quitte Paris le 2 juin 1792, emportant avec lui de nombreux et précieux manuscrits relatifs à l'histoire de France.

Les documents privés de Pierre Dubrovsky conservés dans les archives de Russie prouvent qu'il a reçu pendant ces années-là de très nombreux manuscrits et autographes de son ami proche, le dernier bibliothécaire royal, Anne-Louis-François de Paule Le Fèvre d'Ormesson de Noyseau. Ormesson de Noyseau craignait probablement pour le sort de documents importants pour l'histoire de la monarchie. Après la suppression de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, devenue propriété nationale en 1790, il utilise donc Dubrovsky pour sauver une partie des trésors qu'il sait menacés. Le bibliothécaire royal est d'ailleurs arrêté en 1793 et guillotiné en avril 1794. Quant à la bibliothèque de l'abbaye, elle est partiellement détruite dans un incendie en août 1792; le reste de ses fonds est alors transféré vers la Bibliothèque nationale, où il se trouve encore.

Les différentes étapes du long voyage de la collection Dubrovsky sont bien connues: Bruxelles, La Haye, Hambourg, Londres, c'est-à-dire les villes dans lesquelles réside successivement l'ambassade russe en émigration, puisqu'elle déménage régulièrement en fonction de l'avancée des armées napoléoniennes. Il est intéressant

5 Léopold DELISLE, *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, t. II, Paris 1874, p. 335–356. Après Gaignières, les Harlay enrichissent à leur tour la collection.

6 Alexandra LUBLINSKAYA, Introduction, dans: ID. (dir.), *Documents pour servir à l'histoire des guerres civiles en France (1561–1563)*, Moscou-Leningrad 1962, p. 11–12.

de signaler que pendant le séjour de Dubrovsky à Londres, le gouvernement anglais apprend l'existence de sa collection, cachée dans les bagages de l'ambassade russe, et propose d'acheter les manuscrits pour la somme, à cette époque fantastique, de 7000 livres sterling, mais Dubrovsky refuse cette proposition, en mémoire de son ami français mis à mort.

En 1800, le navire transportant la précieuse charge arrive finalement à Saint-Pétersbourg. L'impératrice Catherine II est décédée et l'empereur Paul commence à être lié à Napoléon. Mais la situation change très vite puisque l'empereur est tué en mars 1801. Le nouveau tsar, Alexandre I<sup>er</sup>, tarde à décider du destin de la collection: le gouvernement russe a compris que se trouve sur son territoire une partie des archives nationales de la France du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'une importance décisive pour l'histoire. Mais la décision du gouvernement russe achoppe sur le point de savoir à qui les documents appartiennent. La collection est d'abord reconnue comme propriété personnelle de Pierre Dubrovsky, avant d'être rachetée par l'empereur en 1805 et d'être déposée à la Bibliothèque impériale publique de Russie, aujourd'hui Bibliothèque nationale de Russie. Les émigrés français ne manifestent pas alors d'intérêt pour les manuscrits. Dubrovsky devient, quant à lui, le premier conservateur de son ancienne collection<sup>7</sup>.

Quelle est la nature de ces autographes? Il s'agit de lettres, d'instructions, de déclarations et autres mémoires qui forment un ensemble de plus de onze mille pièces, dont un tiers couvre la période des guerres de Religion (soit environ quatre mille pièces). À ce jour, il n'existe pas de catalogue imprimé de ces autographes, même si des publications récentes commencent à laisser entrevoir la richesse du fond<sup>8</sup>.

Parmi ces quatre mille autographes français de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle se trouvent un peu plus de cent documents allemands concernant la période 1560–1590<sup>9</sup>. Ce qui fait notamment la valeur de ces lettres, c'est qu'il existe peu de documents nous renseignant sur les relations franco-allemandes à cette période dans les archives françaises. À titre d'exemple, aucun empereur ni prince allemand ne figure dans la liste des quinze souverains auxquels Catherine de Médicis écrit le plus, et les Habsbourg de Vienne et les princes allemands, protestants ou catholiques, ne représentent qu'environ 3 % de la correspondance princière de la reine mère<sup>10</sup>. Ce sont par ailleurs des originaux en excellent état. Toutes les lettres sont soigneusement placées dans des dossiers séparés, chacun correspondant à une principauté allemande, et toutes sont classées par ordre chronologique du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, ce qui permet d'observer l'évolution des relations de la cour de France avec les princes allemands.

7 Michel FRANÇOIS, Pierre Dubrovsky et les manuscrits de Saint-Germain-des-Prés à Leningrad, dans: *Mémorial du XIV<sup>e</sup> centenaire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, Paris 1959, p. 333–342; Patricia Z. THOMPSON, The Western European Manuscript Collection of Peter P. Dubrovski in Leningrad, dans: *The Journal of Library History* 19 (1984), p. 477–503.

8 Vladimir CHICHKINE, Les autographes français du temps des guerres de Religion (1559–1598) conservés à la Bibliothèque nationale de Russie à Saint-Pétersbourg, 2014, <http://cour-de-france.fr/article3115.html?lang=fr> (consulté le 14 mai 2016).

9 Il y a également quelques centaines de lettres d'Allemagne se rapportant à la période de la guerre de Trente ans et à celle des guerres de Louis XIV.

10 Matthieu GELLARD, Une reine épistolaire. Lettres et pouvoir au temps de Catherine de Médicis, Paris 2015, p. 78–88.



Ainsi, les autographes de Saint-Pétersbourg montrent sans surprise que la correspondance diplomatique entre la France et l'Allemagne devient massive et intense pendant le gouvernement de François I<sup>er</sup> (1515–1547) et la période des guerres d'Italie (1494–1559). Cet article se propose donc d'explorer les différents dossiers allemands du fonds Dubrovsky pour la période des guerres de Religion et de faire un tour d'horizon des relations entretenues par la cour de France avec la cour de Vienne et les différents princes allemands.

La majeure partie des lettres sont en allemand ou en latin, mais certaines sont en italien ou en français. Il y a en effet des interprètes, y compris étrangers, dans les bureaux des secrétaires d'État, et sur plusieurs lettres se trouvent les traductions françaises, souvent de bonne qualité. La plupart de ces lettres sont écrites pendant les deuxième et troisième guerres de Religion. Après le massacre de la Saint-Barthélemy (1572) intervient en effet une réévaluation par les princes protestants allemands des perspectives de coopération avec la France. Le volume de la correspondance entre la cour de France et les cours princières protestantes (et dans une moindre mesure avec les cours catholiques) diminue considérablement à partir du début des années 1570, d'autant plus qu'il y a un remplacement générationnel en Allemagne<sup>11</sup>. Les correspondances reprennent à la fin des guerres de Religion avec le règne de Henri IV.

## II. Les relations avec la cour de Vienne

Les relations entre les cours de France et d'Autriche s'améliorent à partir du début de la décennie 1560. Après la désagrégation de la monarchie de Charles Quint et la division de la famille de Habsbourg entre la branche autrichienne impériale et la branche espagnole, la division entre les Habsbourg est également politique. Vienne souhaite développer des relations avec les différentes confessions religieuses de l'empire, alors que l'Espagne incarne un catholicisme combatif qui provoque une révolte dans les Pays-Bas calvinistes, lesquels font encore partie de l'empire.

La correspondance entre Vienne et Paris est représentée à la Bibliothèque nationale de Russie par des lettres de l'empereur Maximilien II (1564–1576) adressées à Charles IX (1560–1574) et à sa mère, Catherine de Médicis, ainsi que par des missives de sa femme, Marie d'Autriche, et de ses enfants – les archiducs Rodolphe (le futur empereur) et Ernest (le futur gouverneur des Pays-Bas) – également adressées au roi de France<sup>12</sup>. Il s'agit de lettres, la plupart du temps en latin, datant de la deuxième moitié des années 1560, soit au moment des deuxième et troisième guerres de Religion (1567–1569). Dans la collection Dubrovsky, il n'y a malheureusement pas de lettres de la cour française à Vienne pour cette période. Trois lettres à Ferdinand I<sup>er</sup> et une à Rodolphe II ont été éditées dans les »Lettres de Catherine de Médicis<sup>13</sup>«, ainsi

11 L'empereur Maximilien II et l'Électeur palatin Frédéric III meurent en 1576, Auguste I<sup>er</sup> de Saxe en 1586, etc.

12 Saint-Pétersbourg, Bibliothèque nationale de Russie, département des manuscrits (désormais abrégé BNR), coll. Dubrovsky, autographes, dossier 4.

13 Lettres de Catherine de Médicis, éd. Hector de LA FERRIÈRE, Paris 1880–1943, 10 vol., ici t. II, p. 58 (lettre du 12 juin 1563) et 82–83 (lettre du 10 août 1563), t. IX, p. 151–152 (lettre de janvier–février 1587) et t. X, p. 42–44 (lettre du 30 juin 1561).

qu'une à Maximilien II et quatre à Rodolphe II dans les »Lettres de Henri III<sup>14</sup>«. D'autres enfin sont conservées au Haus-, Hof- und Staatsarchiv à Vienne<sup>15</sup>.

Les lettres de Vienne contiennent de nombreux appels à l'amitié entre les deux couronnes, ce que doit concrétiser le mariage de Charles IX avec l'une des filles de l'empereur, Élisabeth d'Autriche. L'union est effectivement conclue un peu plus tard, témoignant du rapprochement politique entre Habsbourg de Vienne et Valois.

Ces lettres renseignent en outre sur la position extrêmement mesurée de la cour autrichienne, qui pousse la famille royale française vers un compromis religieux, sur le modèle de la paix établie dans l'empire. Cela n'empêche pas la cour de Vienne de réagir joyeusement à la victoire des armes catholiques sur les huguenots, par exemple après la bataille de Moncontour du 3 octobre 1569. Dans des lettres datées du 9 novembre 1569, l'empereur et sa femme félicitent le roi de France de sa »victoire sur les rebelles«. Mais Maximilien II salue aussi les négociations de paix et souhaite la fin rapide de la guerre civile<sup>16</sup>.

Simultanément, il demande au roi de France d'être très attentif au choix des mercenaires employés dans l'armée royale. Il prévient par exemple Charles IX qu'un aventurier protestant, le comte Ernest von Mandelsloh (van Mandelsloo), va demander à entrer à son service, mais l'invite à refuser cette offre. Ainsi, dans les lettres à Charles IX et à Catherine de Médicis du 8 avril 1568, Maximilien II énumère les crimes commis par Mandelsloh et insiste sur le fait que ces crimes constituent une trahison du serment de fidélité qu'il a prêté en tant que vassal de l'empire<sup>17</sup>. Dans une lettre datée du 22 avril de la même année, il revient sur le sujet, mettant en avant que le roi de France, tôt ou tard, se trouvera dans une situation similaire. Il est intéressant de signaler que deux lettres de Mandelsloh sont conservées en Russie et prouvent que la couronne de France, contre le conseil de l'empereur, a utilisé ce personnage<sup>18</sup>, mais l'a fortement regretté. En effet, Mandelsloh participe à l'expédition entreprise en 1572 afin de porter secours aux rebelles des Pays-Bas enfermés dans Mons et reçoit l'ordre de Catherine de Médicis de tuer le prince d'Orange et son frère, Louis, comte de Nassau, mais s'y serait refusé, se réfugiant alors en Allemagne<sup>19</sup>.

14 Lettres de Henri III, roi de France, éd. Jacqueline BOUCHER, Pierre CHAMPION et Michel FRANÇOIS, t. III, Paris 1959–2012, 7 vol., ici t. III, p. 29–30, n° 2019 (lettre du 6 septembre 1576) et p. 297–298, n° 2511 (lettre du 24 juin 1577), t. IV, p. 14, n° 2954 (lettre du 2 juin 1578), t. VI, p. 138, n° 5072 (lettre du 25 octobre 1583), t. VII, p. 539–540, n° 7033 (lettre du 14 juin 1587). Il faut aussi noter quelques lettres à la famille impériale.

15 Außerdeutsche Staaten – Frankreich – Hofkorrespondenz 1 et 2. Merci à Camille Desenclos de nous avoir signalé cette correspondance qui concerne essentiellement Ferdinand I<sup>er</sup> et Maximilien II.

16 BNR, Dubrovsky, dossier 4, n°s 8–9.

17 Ibid., n°s 4–7.

18 Voir les lettres de Charles IX et de Catherine de Médicis à l'ambassadeur en Espagne Fourquevaux du 8 avril 1568, qui prouvent que la cour de France ne veut pas se fâcher avec l'empereur: Lettres de Catherine de Médicis (voir n. 13), t. III, p. 133–134.

19 [Henri ESTIENNE], Discours merveilleux de la vie [...] la reyne Catherine de Medicis, dans: Archives curieuses de l'histoire de France, publié par Cimber et Danjou, 1<sup>re</sup> série, t. IX, Paris 1836, p. 67.

### III. Les relations avec les princes allemands catholiques

Du côté des princes catholiques, si l'on considère d'abord les princes d'Église, le fonds Dubrovsky conserve des lettres des Électeurs de Mayence, Daniel Brendel von Homburg (1555–1582), de Trèves, Jacques d'Eltz (1567–1581), et de Cologne, Ernest de Bavière (1583–1612) également prince-évêque de Liège, adressées respectivement à Charles IX, au cardinal de Lorraine et à Henri III<sup>20</sup>. Ces trois archevêques sont bien entendu les princes les plus influents de l'Église catholique en Allemagne, soutenant entièrement les doctrines tridentines<sup>21</sup>. Il s'agit, dans le premier cas, de deux lettres de la fin mars 1569, par lesquelles l'archevêque de Mayence avertit le roi de France des plans d'invasion du duc de Deux-Ponts, qui compte passer de Franche-Comté en Bourgogne pour venir aider les huguenots<sup>22</sup>.

La lettre de l'archevêque de Trèves au cardinal de Lorraine du 29 novembre 1569 contient, quant à elle, des félicitations pour la victoire des troupes royales à Moncontour, ainsi que des propos sur la retraite des mercenaires allemands<sup>23</sup>. On sait que les deux prélats entretenaient une correspondance suivie et très confidentielle, trouvant chacun dans l'autre un allié politique et religieux. Ainsi, dans le recueil des lettres du cardinal de Lorraine, Jacques d'Eltz est mentionné plusieurs fois, comme dans la lettre du 6 décembre 1567 adressée à l'évêque de Verdun, dans laquelle le cardinal mentionne la réception d'une lettre de l'Électeur<sup>24</sup>.

La lettre d'Ernest de Bavière se trouve dans la correspondance du diplomate Jean Hotman, le futur marquis de Villers-Saint-Paul (1552–1636), fils de l'écrivain huguenot François Hotman. Elle est écrite le 4 avril 1587 et examine les moyens de pacifier le diocèse de Cologne<sup>25</sup>. À ce moment-là, Hotman est au service du comte de Leicester, favori de la reine Élisabeth d'Angleterre, et accomplit d'importantes missions en soutien des Pays-Bas dans leur lutte contre Philippe II et ses alliés, notamment auprès de l'archevêque de Cologne<sup>26</sup>.

Et en ce qui concerne les princes laïcs, il y a quelques lettres des ducs de Bavière, en particulier d'Albert V (1528–1579) – gendre de l'empereur Ferdinand I<sup>er</sup> – et de sa belle-fille Renée de Lorraine (1544–1602), épouse de Guillaume V et sœur du duc de Lorraine Charles III (1545–1608) et par là parente des Valois<sup>27</sup>. Dans les circons-

20 Il faut noter qu'une seule lettre de Henri III aux archevêques de Mayence et de Trèves a été publiée (aucune de Catherine de Médicis): *Lettres de Henri III* (voir n. 14), t. III, p. 299–300, n° 2518 (lettre du 24 juin 1577).

21 Monique WEIS, *Les Pays-Bas espagnols et les États du Saint Empire (1559–1579)*. Priorités et enjeux de la diplomatie en temps de troubles, Bruxelles 2003, p. 103.

22 BNR, Dubrovsky, dossier 3, n°s 2–5; Lucien FEBVRE, *Philippe II et la Franche-Comté*, Paris 1911, p. 561–567.

23 BNR, Dubrovsky, dossier 3, n° 16.

24 *Lettres du cardinal Charles de Lorraine (1525–1574)*, éd. Daniel CUISIAT, Genève 1998, p. 561, n° 1015.

25 Paul WATHELET, *Les Princes-Évêques Erard de la Marck et Ernest de Bavière à Liège*, dans: *Seizième siècle* 11 (2015), p. 59–79.

26 BNR, Dubrovsky, dossier 3, n° 17. Guillaume Henri Marie POSTHUMUS MEYJES, *Jean Hotman's English Connection*, Amsterdam 1990, p. 30–39; P. J. BLOK (éd.), *Correspondance inédite de Robert Dudley, comte de Leycester, et de François et Jean Hotman*, Haarlem 1911.

27 Aucune lettre de Catherine de Médicis ni de Henri III n'a été publiée.

tances difficiles que connaît la France, les dirigeants bavarois souhaitent à leurs interlocuteurs la poursuite de la paix<sup>28</sup>.

Parmi les correspondances de princes catholiques, la place occupée par les lettres de la cour de Lorraine est particulièrement importante du fait des liens étroits, politiques et familiaux, avec les Valois. De nombreuses missives du duc Charles III de Lorraine et plusieurs dizaines de lettres de membres de sa famille au roi de France Charles IX et à Catherine de Médicis ont été conservées<sup>29</sup>. C'est une documentation d'autant plus précieuse que, étonnamment, les lettres du duc ou de la duchesse de Lorraine conservées et publiées en France ne sont pas si nombreuses: deux lettres de Catherine de Médicis à Charles III, aucune à sa fille<sup>30</sup> et dix-huit de Henri III au duc de Lorraine<sup>31</sup>.

Le duc de Lorraine se présente, d'une part, comme le défenseur de la religion catholique, d'autre part, comme le partisan de la neutralité politique et de l'amitié avec les princes d'Empire de diverses confessions. Par ailleurs, une partie importante de la correspondance est occupée par la possibilité que Henri de Lorraine (le futur duc Henri II), fils du duc et de Claude de Valois<sup>32</sup>, puisse monter sur le trône de France en cas de décès sans descendance du roi Henri III. Enfin, de nombreuses lettres ont trait aux négociations relatives au mariage de Christine de Lorraine, petite-fille de Catherine de Médicis, qui devient finalement grande-duchesse de Toscane en 1589<sup>33</sup>.

#### IV. Les relations avec les princes protestants allemands

Lorsque Henri II conclut la paix du Cateau-Cambrésis avec Philippe II en 1559, plusieurs princes d'Empire considèrent que ce retrait de la France les dessert<sup>34</sup>. Depuis les débuts de la Réforme, qui a fait s'effondrer l'unité du monde occidental chrétien, ils utilisent en effet l'influence française à leur profit pour jouer sur l'échiquier politique allemand, tandis que François I<sup>er</sup> et Henri II tirent parti du rôle de défenseur des libertés allemandes pour déstabiliser leur principal ennemi. Dans la série de conflits qui déchire le Saint Empire romain germanique jusqu'à la paix religieuse d'Augsbourg de 1555, la France est en effet l'allié objectif des princes allemands contre l'empereur de Habsbourg et joue un rôle d'arbitre politique international. Dans les années 1560, alors que la cour de France et la cour d'Autriche se rapprochent et que certains princes allemands commencent à voir dans les huguenots français des coreligionnaires qu'il faut secourir, les rapports entre la France et les princes protestants allemands se modifient sensiblement, sans toutefois que l'alliance ancienne

28 BNR, Dubrovsky, dossier 5, n<sup>os</sup> 17–18.

29 Ibid., dossier 51.

30 Lettres de Catherine de Médicis (voir n. 13), t. I, p. 537 et t. X, p. 52 (lettre du 21 mars 1563), t. V, p. 30–31 (lettre du 21 juin 1574).

31 Lettres de Henri III (voir n. 14).

32 Le mariage a eu lieu en 1559, quelques mois avant ceux d'Élisabeth de Valois avec Philippe II et de Marguerite de France, leur tante, avec Emmanuel-Philibert.

33 Voir également les pièces présentes dans la collection de Nicolas Likhatchev, archive de l'institut d'histoire de l'Académie des sciences de Russie, dossier 341, n<sup>os</sup> 39–53.

34 Jean-Daniel PARISET, *Les relations diplomatiques franco-allemandes au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle*, 2 vol., Strasbourg 1981; Rainer BABEL, *La France et l'Allemagne à l'époque de la monarchie universelle des Habsbourg*, Villeneuve d'Ascq 2013.

entre eux disparaissent complètement<sup>35</sup>. La collection Dubrovsky permet d'éclairer ces rapports d'un nouveau jour, d'autant que la correspondance de la cour de France avec ces princes, conservée et connue en France, est extrêmement réduite.

De nombreuses lettres adressées à la cour de France par les Électeurs de Saxe, et particulièrement par Auguste (1553–1586)<sup>36</sup>, dit le Pieux, ont été conservées. En Allemagne, des lettres du roi de France et de Catherine de Médicis sont peut-être conservées; en France, ces documents sont très peu nombreux. Deux lettres de la reine mère à Auguste de Saxe sont publiées, en date du 14 août et du 27 octobre 1568<sup>37</sup>, ainsi que deux lettres de Henri III, du 31 mai 1575 et du 18 juillet 1577<sup>38</sup>. Leur tonalité laisse toutefois penser que les échanges étaient réguliers.

Prince luthérien, Auguste tente d'utiliser la France contre la puissance montante de l'Espagne et du pape et multiplie les témoignages d'amitié à l'égard de la maison de Valois au nom de ses devoirs de chef de la Ligue évangélique. Il ne manque donc pas d'intervenir auprès de la cour de France en faveur des huguenots. Ainsi, dans une lettre du 20 mai 1567, il se dit prêt à croire à la sincérité de Charles IX et de sa mère quant à leur volonté d'assurer les conditions de la coexistence des deux confessions en France. Dans une autre lettre à Charles IX, du 15 novembre 1567, Auguste regrette la reprise de la guerre avec les huguenots et appelle à trouver le moyen de conclure la paix. Puis, il appelle le roi de France à ne pas appliquer les doctrines du concile de Trente en France, les décisions conciliaires ne pouvant provoquer, selon lui, qu'une escalade de la guerre civile, comme cela s'est passé aux Pays-Bas, où le roi d'Espagne a mis en œuvre une politique répressive<sup>39</sup>. Dans presque toutes ses lettres à la cour, l'Électeur de Saxe explique la position des princes allemands face aux troubles français en fonction de l'évolution des événements politiques et militaires, tandis que les quelques lettres de Catherine de Médicis et de Henri III semblent prouver qu'ils tenaient régulièrement le duc au courant de l'évolution de la situation française.

L'autre aspect abordé par les lettres de la cour de France concerne les levées de troupes<sup>40</sup>. Sur ce point, la diplomatie française est très active mais doit manœuvrer dans des conditions complexes, notamment auprès des cours protestantes où elle se trouve en concurrence permanente avec la diplomatie parallèle des huguenots, non moins énergique, et même plus agressive. De façon générale, lors de toutes les grandes

35 Olivier GRADEL, *Les relations diplomatiques entre la France et le Saint Empire romain germanique à l'époque des guerres de Religion*, thèse de doctorat sous la direction de Jean-François Labourdette et de Patrick Villiers, université du Littoral-Côte d'Opale, 2006; Jean-François LABOURDETTE, *Charles IX et la puissance espagnole. Diplomatie et guerres civiles (1563–1574)*, Paris 2013; Albert WADDINGTON, *La France et les protestants allemands sous Charles IX et Henri III*. Hubert Languet et Gaspard de Schomberg, dans: *Revue historique* 42/1 (1890), p. 241–277.

36 BNR, Dubrovsky, dossier 5, n° 8.

37 Lettres de Catherine de Médicis (voir n. 13), t. III, p. 170, 198. Les deux lettres mentionnent par ailleurs celles de Charles IX envoyées en même temps, probablement conservées dans les mêmes cartons (Paris, Bibliothèque nationale de France, manuscrit français [désormais abrégé BN, Ms Fr] 15547-8).

38 Lettres de Henri III, roi de France (voir n. 14), t. II, p. 166, n° 1319 et t. III, p. 322, n° 2567.

39 BNR, Dubrovsky, dossier 8, n° 3.

40 Sur ces levées de troupes, il existe aussi une intense correspondance avec les cantons suisses, dont une part importante est conservée à la Bibliothèque nationale de Russie: voir Dubrovsky, dossiers 18, 21/1, 24, 35.

batailles livrées en France dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle – à Saint-Denis (10 novembre 1567), à Jarnac (13 mars 1569), à Moncontour (3 octobre 1569), etc. –, des mercenaires allemands (ou suisses) de villes et de villages voisins, souvent de même confession, combattent les uns contre les autres<sup>41</sup>. Les uns sont recrutés par le roi de France, les autres par les chefs huguenots. Dans cette lutte entre Français, une des réussites de la cour de France est d'avoir réussi en 1567 à persuader le duc luthérien Jean-Guillaume de Weimar, parent de l'Électeur de Saxe, de diriger une troupe de mercenaires recrutés en Allemagne pour venir appuyer les troupes royales françaises<sup>42</sup>.

De façon à renforcer les liens, l'Électeur de Saxe propose au roi de France d'échanger des ambassades permanentes, ce qui constituerait une innovation importante pour les deux couronnes et plus généralement pour tout le monde protestant<sup>43</sup>. Cet échange de diplomates se réalise effectivement quelque temps plus tard: Jean de Vulcob, sieur de Sassy, parent du garde des Sceaux Jean de Morvillier, évêque d'Orléans, se rend à Dresde, avant d'être nommé à Vienne à la fin de l'année 1569<sup>44</sup>. C'est justement à Saint-Pétersbourg qu'est conservée une partie des archives de Jean de Vulcob: il y a ses lettres à Charles IX, ainsi qu'à Guillaume, duc de Hesse-Kassel (1567–1592), de même que les réponses, parmi lesquelles on trouve des lettres de Jean-Guillaume de Saxe, duc de Weimar (1554–1573)<sup>45</sup>.

Enfin, on peut noter qu'en ce qui concerne les Électeurs et ducs saxons de branches différentes, la couronne de France est restée très neutre dans le conflit politique et familial des Wettin, marquant cependant plus de respect à la cour de Dresde<sup>46</sup>.

En ce qui concerne les princes luthériens, il faut également signaler les lettres adressées à Charles IX et Catherine de Médicis par le jeune duc Albert-Frédéric de Prusse, écrites en août 1568, soit juste après sa montée sur le trône<sup>47</sup>. Ces documents sont intéressants pour comprendre l'alliance politique à venir entre la France et la Prusse.

Il convient aussi de noter les dix documents relatifs à la correspondance de la cour de France avec la cour protestante de Wurtemberg, correspondance qui couvre la période allant de 1568 à 1594<sup>48</sup>, et qui forme apparemment une partie inconnue des archives du secrétaire d'État des Affaires étrangères Louis Revol, puisqu'elle comprend des lettres qui lui sont directement adressées<sup>49</sup>.

41 Arlette JOUANA, Jacqueline BOUCHER et al., *Histoire et dictionnaire des guerres de Religion*, Paris 1998, p. 169–171.

42 BNR, Dubrovsky, dossier 8, n° 11.

43 Lettre du 20 mai 1567, BNR, Dubrovsky, dossier 5, n° 8.

44 BNR, Dubrovsky, dossier 8, n° 2.

45 Ibid., dossiers 4, 5, 8, 93/3–4.

46 Béatrice NICOLLIER DE WECK. Hubert Languet (1518–1581). Un réseau politique international de Melanchthon à Guillaume d'Orange, Genève 1995, p. 251.

47 BNR, Dubrovsky, dossier 70, n°s 2–3. Aucune lettre de Catherine de Médicis ni de Henri III aux ducs de Prusse n'est publiée.

48 Or, outre une lettre commune à plusieurs princes protestants (novembre 1566 publiée dans: *Lettres de Catherine de Médicis* [voir n. 13], t. II, p. 397), on ne connaît qu'une lettre de Catherine de Médicis au duc de Wurtemberg, Christophe I<sup>er</sup> (lettre du 27 août 1562 publiée dans: *Mémoires de Condé*, éd. Denis-François SECOUSSE, Londres, La Haye 1743, t. III, p. 633) et aucune de Henri III.

49 BNR, Dubrovsky, dossier 11, n°s 1–18. Voir Stéphane GAL, Jacques de MONTS DE SAVASSE, Yves



Enfin est conservée la correspondance de George I<sup>er</sup>, duc de Hesse-Darmstadt (1567–1596), avec François Hotman, l'auteur de »Franco-Gallia«, par ailleurs conseiller de Henri de Navarre. Comme mentionné précédemment, nous disposons d'ailleurs d'une partie des papiers de la famille Hotman, père et fils, parmi lesquels se trouvent des lettres d'autres princes allemands adressées à François Hotman en raison de son immense autorité politique et littéraire dans le monde protestant: lui ont notamment écrit les Électeurs palatins Frédéric III et Frédéric IV, l'Électeur de Cologne et le duc Louis III de Wurtemberg<sup>50</sup>.

En 1569, deux princes allemands trouvent la mort en France. Il s'agit d'abord de l'aventureux duc Wolfgang de Deux-Ponts (1526–1569), dont deux lettres, une à la reine mère (septembre 1568) et l'autre au duc d'Aumale (avril 1569), sont conservées à Saint-Petersbourg<sup>51</sup>. Le duc décède lors de la marche visant à opérer une jonction avec les troupes de l'amiral de Coligny, alors même que Catherine de Médicis tente (en vain) de trouver un accord avec le chef huguenot<sup>52</sup>. Le second est le margrave Philibert de Baden-Baden (1554–1569), qui périt à la bataille de Moncontour. Sa nombreuse correspondance (seize lettres) avec Charles IX révèle comment, après avoir voulu d'abord porter secours aux huguenots, il en est venu finalement à entrer dans l'armée royale sous le commandement du duc d'Anjou, futur Henri III<sup>53</sup>.

Les lettres des princes calvinistes à la cour de France constituent une partie importante de la correspondance allemande adressée à la cour française. Le rôle principal est naturellement joué par Frédéric III du Palatinat (1559–1576) et par son fils cadet Jean Casimir (1543–1592). Peu de lettres de Catherine de Médicis à ces deux hommes ont été conservées et publiées<sup>54</sup>, mais on connaît quatre lettres de Henri III à Frédéric III et treize à Jean Casimir<sup>55</sup>.

Le fait que l'Électeur Frédéric ait adopté le calvinisme en 1563 a cassé la structure politico-religieuse mise en place par la paix d'Augsbourg en 1555 et le condamne à l'isolement politique<sup>56</sup>. Néanmoins, il ne se gêne pas pour intervenir activement dans le conflit français<sup>57</sup> en informant ouvertement et cyniquement le roi de France,

SOULINGEAS (dir.), *L'Europe d'Henri IV: la correspondance diplomatique du secrétaire d'État Louis de Revol, 1588–1593*, Grenoble 2004.

- 50 BNR, Dubrovsky, dossiers 1, 5, 9/1, 72, 107/1–3. Voir Rodolphe DARESTE DE LA CHAVANNE, François Hotman: sa vie et sa correspondance, *Revue historique* 1 (1876), p. 1–59 et 2 (1876), p. 367–435.
- 51 Des lettres de Catherine de Médicis et de Henri III au duc de Deux-Ponts ont été publiées, mais elles sont adressées à Jean I<sup>er</sup>, fils et successeur de Wolfgang.
- 52 BNR, Dubrovsky, dossier 9/2, n<sup>os</sup> 1–2.
- 53 *Ibid.*, dossier 2, n<sup>os</sup> 1–6, 19.
- 54 Une lettre à Frédéric III signalée dans: *Lettres de Catherine de Médicis* (voir n. 13), t. I, p. 624 (lettre du 30 septembre 1559) et une lettre publiée dans Gustave BAGUENAUT, *Vingt-sept lettres inédites de Catherine de Médicis*, dans: *Bulletin philologique et historique* (1917), p. 141–142 (lettre du 31 août 1572), ainsi qu'une lettre à Jean Casimir dans: *Lettres de Catherine de Médicis* (voir n. 13), t. V, p. 122 (lettre du 25 mai 1575).
- 55 *Lettres de Henri III* (voir n. 14).
- 56 Charles D. GUNNOE Jr., *Thomas Erastus and the Palatinate. The Renaissance Physician and the Second Reformation*, Leiden 2011, p. 64 et suivantes.
- 57 Bernard VOGLER, *Le rôle des Électeurs palatins dans les guerres de Religion en France, 1559–1592*, *Cahiers d'histoire* 10 (1965), p. 51–85.



comme le montre par exemple une lettre de janvier 1568<sup>58</sup>. Certes, Frédéric III, comme les autres princes allemands, ne se risque pas à diriger vers la France des troupes régulières, de façon à ne pas se quereller avec l'empereur et à ne pas violer les conditions de la paix religieuse en Allemagne, mais il contribue à l'envoi de forts contingents mercenaires, comme il l'écrit au maréchal de Vieilleville dans des lettres de novembre-décembre 1567<sup>59</sup>. Surtout, l'Électeur Frédéric envoie son fils Jean-Casimir en France en 1568 à la tête de 8000 réîtres et 3000 lansquenets qui produisent une immense dévastation<sup>60</sup>, dont les contemporains disent qu'il n'y en a pas eu de telle en France depuis Attila, roi des Huns. La correspondance de Jean Casimir avec la cour de France, en allemand, éclaire les négociations complexes sur les conditions financières auxquelles il consent finalement à quitter le territoire français et à licencier ses mercenaires<sup>61</sup>.

Il est enfin nécessaire de mentionner la présence, dans la collection Dubrovsky, de la correspondance de Gaspard de Schomberg (1540–1599), noble saxon, familier de Charles IX, conseiller du roi Henri III, et enfin fidèle de Henri IV. Il a fait une carrière fulgurante à la cour de France, ayant réussi à assurer un futur heureux à sa descendance, qui fait son entrée dans les échelons supérieurs de la noblesse française avec le titre de duc et pair. Pendant plusieurs années, il a accompli d'importantes tâches diplomatiques en Allemagne, parvenant à inspirer la confiance à plusieurs cours princières<sup>62</sup>.

## V. Conclusion

Les lettres des princes allemands adressées à la cour de France présentent donc une grande variété, liée à la diversité des buts et des intérêts de leurs auteurs qui se positionnent sur la palette politique de l'Europe du temps, lorsque le conflit religieux français devient un problème international et rend difficile la recherche de compromis. La monarchie française dirigée par le (trop) jeune Charles IX et sa mère, Catherine de Médicis, apparaît affaiblie, parfois réduite à un rôle d'observation des événements internationaux, en partie à cause du déficit financier et du fait de n'avoir pas les moyens nécessaires pour empêcher les ingérences et incursions étrangères. Néanmoins, la correspondance conservée à Saint-Pétersbourg dans le fonds Dubrovsky montre aussi que les derniers Valois tâchent de maintenir le rang de la France et parviennent bon gré mal gré à préserver des relations diplomatiques avec pratiquement tous les princes allemands, quelle que soit leur confession.

La correspondance se trouvant aujourd'hui à Saint-Pétersbourg complète donc parfaitement la correspondance conservée, à la Bibliothèque nationale de France, à

58 BNR, Dubrovsky, dossier 9/1, n° 3.

59 Ibid., n°s 1–2.

60 Jacqueline BOUCHER, Jean Casimir de Bavière, dans: A. JOUANNA, J. BOUCHER et al. (dir.), *Histoire et dictionnaire des guerres de Religion* (voir n. 41), p. 765–766.

61 BNR, Dubrovsky, dossier 9/1.

62 Ibid., dossier 98/3–4; Hugues DAUSSY, Gaspard de Schomberg, un médiateur au service de la paix, dans: Paul MIRONNEAU, Isabelle PÉBAY-CLOTTE (dir.), *Paix des armes. Paix des âmes*, Paris 2000, p. 103–110; Timothée PROFFIT, *Gaspard de Schomberg: homme de guerre, diplomate et négociateur de paix (1540–1599)*, mémoire de maîtrise sous la direction de Denis Crouzet et Nicolas Le Roux, université Paris-Sorbonne, 2004.

Paris, puisque, autrefois, ces documents, aujourd'hui séparés, constituaient un seul et même ensemble. Le chercheur a donc tout intérêt à travailler dans les deux bibliothèques; une exploration systématique des fonds allemands et autrichiens (Vienne) devrait aussi être menée. Ce n'est qu'en procédant ainsi qu'il est possible de restaurer le tableau complet des raisons et des objectifs de la participation allemande aux affaires françaises durant la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

D'une façon plus générale, les documents conservés en Russie, qui sont – nous espérons l'avoir montré – d'une valeur inestimable pour l'histoire des guerres de Religion en France et pour celle des relations avec l'Allemagne, restent donc encore largement à explorer par les historiens, linguistes, archivistes et paléographes. Il n'existe en effet à ce jour aucune étude exhaustive sur la collection des autographes de Pierre Dubrovsky, l'origine et l'évolution de chacun des ensembles documentaires importants qui la composent. Sans doute y aura-t-il des chercheurs qui s'intéresseront à l'immense héritage archivistique qui est conservé en Russie. On peut espérer qu'ils travailleront en collaboration et que, ainsi, ils pourront reconstituer les archives de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, en publiant les documents sous forme imprimée ou numérique. C'est certainement ce qu'auraient souhaité les deux amis, Anne-Louis-François d'Ormesson de Noyseau et Pierre Dubrovsky.

## Annexe

### *Lettre d'Antoine de Navarre au landgrave de Hesse, 30 septembre 1561*

Original: Saint-Petersbourg, Institut d'histoire (Académie des sciences de Russie), Archives historiques, Section occidentale, collection 9, carton 340, n° 18. Copie en allemand: Hessisches Staatsarchiv Marburg, Pol. Arch. Philipps des Grossmütigen, Bestand 3, n° 1858, folio 19.

De façon à illustrer la très grande richesse de l'autre fonds pétersbourgeois contenant des autographes français, la collection de Nikolas Likhatchev, nous publions ici une lettre d'Antoine de Bourbon adressée au landgrave Philippe de Hesse le 30 septembre 1561, en lien avec le retour en Allemagne du colonel Leichtenberg<sup>63</sup>. Le roi de Navarre y traite de la demande d'emprunt de son frère, Louis I<sup>er</sup> de Condé, aux princes allemands, qui lui est finalement accordée.

63 Friedrich von Reiffenberg. Originaire de Hesse, colonel des lansquenets au service de la France (et de l'Angleterre). Voir David POTTER, *Henri VIII and Francis I: the final conflict, 1540–1548*, Leiden, Boston 2011, p. 320 et suivantes). En avril 1546, le landgrave Philippe avait ordonné son arrestation à la demande de Henri VIII (lettre du 18 avril 1546, *Letters and Papers, Foreign and Domestic, Henry VIII*, éd. James GAIRDNER and Robert H. BRODIE, vol. 21, part. 1, janvier-août 1546, Londres 1908, n° 624). Le colonel entre ensuite au service de la France. En 1559, l'envoyé anglais en Allemagne, Christoff Mundt, rend compte du fait que le roi de France a envoyé 20 000 couronnes à Reiffenberg (lettre du 21 juin 1559 à Cecil, Kew, *The National Archives, State Papers 70/5*, fol. 56; *Calendar of State papers foreign series preserved in H. M. Public record office. III. Reign of Elizabeth*, éd. Joseph STEVENSON, vol. I, 1558–1559, Londres 1863, n° 867): *certo enim novi gallum nuper misisse ad Rifenbergium viginti coronatorum milia in quem vero usum nondum scitur*. En 1568, Reiffenberg sert toujours d'intermédiaire avec le landgrave (BN, Ms Fr, 15 608, fol. 260).

*A Monsieur mon bon cousin Monsieur prince landgrave de Hessen*<sup>64</sup>

*Monsieur mon bon cousin, retournant le collonel Riffemberg en Allemaigne je ne l'ay poinct voulu laisser partir sans luy donner charge expresse de vous veoir et visiter de ma part encores qu'il ne vous puisse rien dire ny signiffier davantaige de la bonne volonté que je vous ay de long temps dediee que ce que plusieurs fois je vous ay faict declarer. Et vous priray je recevoir les offices qu'il vous en fera de nouveau aussi affectueusement que de privé parent et amy que vous puissiez avoir en la crestiente et au surplus le croire de beaucoup de particularites<sup>65</sup> que je remects à sa suffisance et parole pour n'estendre ma lettre d'autre fin que de mes recommandations tresaffectionnees à vostre grace, priant Dieu Monsieur mon bon cousin qu'il vous ayt en sa tressaincte et digne garde. Escript a St Germain en Laye ce dernier jour de septembre 1561.*

*Vostre bien bon cousin et affectionné amy,  
ANTOINE.*

64 Au dos: *konnig zu Navarra.*

65 Traduit: *inn anderenn vielen particulariteten.*



# Miszellen

JEAN-LOUP LEMAITRE

## DE LIMOGES À AIX, UN VOYAGE DES RELIQUES DE SAINT MARTIAL

En juin 1981, à l'occasion d'un séjour à Aix-la-Chapelle, Ludwig Falkenstein, nous accompagnait à la bibliothèque du chapitre cathédral, dont il avait la clé dans sa poche, et nous conduisait vers une vieille armoire<sup>1</sup>. Il y avait là quelques reliques qui n'étaient pas inventoriées dans le remarquable catalogue du Trésor publié en 1973 par Ernst Günther Grimme<sup>2</sup>: il s'agissait de pièces d'étoffe, des reliques ou ayant servi à envelopper des reliques. On sait que les quatre »Grandes Reliques« conservées dans la châsse de la Vierge (*Marienschrein*)<sup>3</sup> sont des tissus: la robe de la Vierge, les langes qui enveloppèrent Jésus dans la crèche, la toile qui ceignit les reins du Christ sur la croix (*le perizonium*) et le drap sur lequel saint Jean-Baptiste fut décapité, présentés aux fidèles tous les sept ans à partir de 1349.

Il nous montrait alors, parmi elles, un morceau de toile, de lin probablement mais qui mériterait d'être analysé sérieusement par un spécialiste des tissus, haut de 28 à 30 cm et long de 50 cm (fig. 1). Cette relique, certes modeste, n'apparaît pas non plus dans les célèbres placards de Gerhard Altzenbach ou d'Abraham Hogenberg figurant les reliques présentées aux fidèles à l'occasion des ostensions septennales qui se tenaient du 10 au 24 juillet<sup>4</sup>, imprimés au XVII<sup>e</sup> siècle et dont il existe plusieurs versions, visibles dans le Trésor de la cathédrale: *Declaratio principalem reliquiarum quae in imperiali civitate Aquisgranensi asservantur et singulis septem annis a 10 die iuly usque 24 eiusdem mensis fideli populo in omni pietate monstrantur*, présentant vingt-sept reliquaires avec leur contenu<sup>5</sup>, où les quatre Grandes Reliques occupent les n<sup>os</sup> 1–4 (fig. 2). Mais il est vrai que les n<sup>os</sup> 22 et 23 donnent un contenu global: *Reliquiae S. Sanctorum* (22), *Antiquae SS. Reliquiae* (23), sans que l'on en connaisse le contenu (fig. 3).

1 Notre article est issu d'une communication présentée le 18 novembre 2016 à Aix-la-Chapelle, lors du »Gedenkkolloquium zu Ehren von Ludwig Falkenstein«, organisé par l'université d'Aix-la-Chapelle (H. Müller) et l'Institut historique allemand (R. Große). Sur Ludwig Falkenstein, voir Jean-Loup LEMAITRE, Ludwig Falkenstein (1933–2015), dans: *Francia* 43 (2016), p. 469–473.

2 Ernst Günther GRIMME, *Der Aachener Domschatz*, Aachen 1973 (*Aachener Kunstblätter*, 42).

3 Ibid., n<sup>o</sup> 48, p. 71–73 et pl. 59–62, p. XVI.

4 Sur ces ostensions, voir Heinrich SCHIFFERS, *Studien zur Entstehungsgeschichte der Aachener Heiligtumsfahrt*, Aachen 1925; Louis GOUGAUD, *Le pèlerinage septennal d'Aix-la-Chapelle*, dans: *La Vie et les arts liturgiques* 140 (1926), p. 473–474.

5 Reproduit dans GRIMME, *Der Aachener Domschatz* (voir n. 2), p. XI et dans Rhin-Meuse. Art et Civilisation, 800–1400, Bruxelles 1972, p. VIII (Hogenberg) ou dans Herta LEPIE, Georg MINKENBERG, *Le trésor de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle*, Ratisbonne 2013, revers de la couverture (Altzenbach).

Cette toile porte deux inscriptions à l'encre brun clair, en minuscule caroline, que l'on peut dater de la seconde moitié du IX<sup>e</sup> siècle, mais on sait que cette écriture a été en usage jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle. On y lit :

- dans le sens de la longueur, à droite, sur une ligne: *Hic sunt reliquias s(an)c(t)i Marcialis ep(iscop)i*;
- dans le sens de la hauteur, à gauche, sur six lignes: *Hic est |<sup>2</sup> capell|<sup>3</sup> la s(an)c(t)i Mar|<sup>4</sup>cia|<sup>5</sup>lis |<sup>6</sup> ep(iscop)i*.

Les seules abréviations utilisées pour cette authentique portent sur *sancti* (*sci*) et *episcopi* (*epi*)<sup>6</sup>. La forme *reliquias* pour *reliquiae* peut surprendre, mais on la trouve fréquemment dans les authentiques du haut Moyen Âge, comme on peut le voir sans aller bien loin, à Solignac, à une dizaine de km de Saint-Martial, abbaye pour laquelle nous conservons un bel ensemble d'authentiques des VII<sup>e</sup>/VIII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup>/XV<sup>e</sup> siècle, que nous avons publiées dans le «Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France»<sup>7</sup> et dont les authentiques mérovingiennes ont été rééditées par le regretté Hartmut Atsma et Jean Vezin dans les «Chartae latinae antiquiores»<sup>8</sup>.

Ainsi, les authentiques

- n° 2, du VIII<sup>e</sup> siècle: [...] *reliq(u)ias s(an)c(t)o Juniano* [...];
- n° 9, du VIII<sup>e</sup> siècle: *Hic s(unt) reliquias s(an)c(t)i Colu(m)be virginis*;
- n° 1, du X<sup>e</sup> siècle: ✕ *Ic s(unt) reliquias s(an)c(t)e Marie v(el) s(an)c(t)i Petri* [...].

Si le premier texte, dans son imprécision, ne pose aucun problème d'interprétation, il n'en va pas de même du second. Quel sens faut-il donner ici à *capella*? Le premier sens du mot est «petit manteau à capuchon», «cape». S'agit-il d'un morceau de vêtements, sans doute plutôt d'un *brandeum*<sup>9</sup>, entier ou fragmentaire, ce morceau de toile blanche servant à couvrir les reliques des saints, une relique de contact. Remarquons toutefois que l'«Etat des reliques qui sont dans les églises de la ville et Cité de Lymoges», de 1666, qui s'ouvre avec les reliques conservées dans l'abbaye Saint-Martial et avec la châsse de saint Martial, en précise le contenu: «Plus, dans icelle, trois ossements dudict saint, de ses cheveux, son suaire et autres linges<sup>10</sup>.» Quels étaient ces linges? Mais nous sommes en 1666.

La qualification d'*episcopus* donnée à Martial nous fournit aussi un *terminus post quem* théorique: 1031. C'est en effet à l'occasion du concile provincial tenu à Limoges en 1031 qu'a été donnée à Martial, à l'instigation d'Adémar de Chabannes, la qualité d'apôtre (du Christ, qui sera par la suite ravalé au rang d'apôtre de l'Aquitaine), développée dans la «Vita prolixior» [Bi-

6 Nous avons informé en 1982 la Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges, de l'existence de cette relique: Jean-Loup LEMAITRE, Une relique du manteau de saint Martial conservée dans le Trésor de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle, dans: Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin 109 (1982), p. 228. Cette communication n'a toutefois pas suscité les recherches complémentaires que nous espérons de la part des auditeurs ou des lecteurs du «Bulletin».

7 Jean-Loup LEMAITRE, Reliques et authentiques de reliques de l'abbaye Saint-Pierre de Solignac, dans: Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France (1985) [paru en 1987], p. 115–137, réimpr. dans: ID., Le Limousin monastique. Autour de quelques textes, Ussel, Paris, 1992 (Mémoires et documents sur le Bas-Limousin, sér. in-8°, 14), p. 137–159.

8 Chartae latinae antiquiores, t. 19: France, 7, Dietikon, Zurich 1987, p. 60–61, n° 683.

9 Voir quelques références dans Jan Frederik NIERMEYER, Mediae latinitatis lexicon minus, Leiden 1976, p. 104, s. v.

10 Annales manuscrites de Limoges, dites Manuscrit de 1638, publ. par Émile RUBEN, Félix ACHARD, Paul DUCOURTIEUX, Limoges 1867, p. 253.

bibliotheca Hagiographica Latina 5552] attribuée à l'évêque Aurélien, compagnon et successeur de saint Martial, mais due sans doute à la plume d'Adémar. Il n'y a pas lieu d'aborder ici cette question. On peut certes objecter que cette qualité n'a pas été reconnue partout aussitôt. Ainsi dans le calendrier du sacramentaire de la cathédrale Saint-Étienne de Limoges (BnF, ms. lat. 9438), datable des années 1095–1105, Martial est encore qualifié d'*episcopus*, – [30/06] F. II KAL. <JULII> *Martialis episc.* – mais à Saint-Martial, on s'est aussitôt empressé de corriger les livres liturgiques, à remplacer *Martialis episcopus* par *Martialis apostolus*. Martial, apôtre du Christ. Grégoire de Tours est le premier, avec le testament de saint Yrieix<sup>11</sup>, à parler de Martial dans son »Historia Francorum«: *Hic ergo missi sunt [...] Lemovicinis Martialis est destinatus episcopus*<sup>12</sup>. C'est sur la Vie du pseudo-Aurélien<sup>13</sup>, dénuée de toute historicité, que repose toute la légende aurélienne, qui a été largement répandue dans la chrétienté occidentale, qui a été résumée par Bernard Gui dans ses »Nomina sanctorum qui ornant diocesim Lemovicensem«, et qui a inspiré les artistes, qu'il s'agisse d'un vitrail de la cathédrale de Tours, des peintures murales des collégiales des Salles-Lavauguyon ou de Saint-Junien en Limousin ou encore des fresques de Simone Martini dans la chapelle Saint-Martial du Palais des papes d'Avignon<sup>14</sup>.

### D'où provenait la relique?

Le corps de saint Martial était conservé dans un sarcophage dans la crypte contigüe à l'église Saint-Pierre-du-Sépulcre (ou la »basse église«), comme le montrait encore au XVIII<sup>e</sup> siècle le plan de Martial Legros (fig. 4), et toujours visible dans la crypte archéologique réalisée à l'issue des fouilles conduites en 1960 par Marie-Madeleine Gautier et Jean Perrier à l'occasion de la construction d'un parking souterrain sous la place de la République de Limoges. Des fouilles sont en cours actuellement qui devraient déboucher sur une nouvelle crypte archéologique. À côté du tombeau se trouvait encore au XVIII<sup>e</sup> siècle une armoire renfermant le bras du saint. Le reliquaire original reste mal connu, les sources (»Vita antiquior«, »Vita prolixior«, »Commemoratio abbatum«, chroniques d'Adémar de Chabannes, de Geoffroy de Vigeois et de Bernard Itier ...) étant peu précises, châsse en or utilisée pour la translation des reliques de saint Martial vers la basilique du Sauveur en 832–833, reliquaire du chef fait sous l'abbé Geoffroy (991–998) ... On connaît un peu mieux les reliquaires exécutés par la suite, châsse d'or faite lors de la »découverte« du crâne en 1130, »vieux reliquaire« en or et argent détruit en 1211, châsse-tombeau faite en 1211 pour une ostension exceptionnelle évoquée par Bernard Itier<sup>15</sup> ... Mais nous sommes ici après la période de confection de ces reliques.

- 11 Sur saint Yrieix, voir Jean-Loup LEMAITRE, Un calendrier retrouvé. Le calendrier des Heures de Saint-Pierre-du-Queyroix. Musée du pays d'Ussel, Ms. 6, Ussel, Paris 2005 (Mémoires et documents sur le Bas-Limousin, sér. in-8°, 25), p. 209–213.
- 12 Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, I, 30, éd. Bruno KRUSCH, Wilhelm LEVISON, Hanovre<sup>2</sup> 1951 (MGH. SS rer. Merov., I/1), p. 23.
- 13 Dans l'attente d'une édition critique, on doit se contenter des éditions de Walter de Gray BIRCH, »Vita sanctissimi Martialis apostoli«. The Life of St Martial by Aurelianus, from a Manuscript in the British Museum, Londres 1877, et du cardinal Joseph BOURRET, Documents sur les origines chrétiennes du Rouergue. Saint Martial, Rodez 1887–1902, p. 8–38 qui la date du VI<sup>e</sup> siècle et se contente de reproduire en fait l'édition donnée par Thomas BEAUXAMIS, Paris 1566 et 1571. Elle a été traduite récemment: Richard LANDES, Catherine PAUPERT, Naissance d'apôtre. La Vie de saint Martial de Limoges, un apocryphe de l'an mil, Turnhout 1991 (Mémoires premières).
- 14 Voir Alfred LEROUX, La légende de saint Martial dans la littérature et l'art ancien, dans: Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin 60 (1910–1911), p. 64–85, 353–366 [et à part, Limoges 1911]. Voir aussi récemment Jean-Christophe MASMONTÉIL, Les saints du Limousin. Croire et montrer, Tours 2016 (Rencontre avec le patrimoine religieux), p. 19–75 (dénue de critique).
- 15 Sur ces reliquaires, voir Jean-François BOYER, Catalogue des reliquaires et objets d'orfèvrerie à Saint-Martial de Limoges, dans: Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin



## Comment est-elle arrivée à Aix?

On ignore, faute de texte explicite, comment cette relique a pu parvenir jusqu'au trésor de la collégiale d'Aix, d'autant que les rapports entre les deux villes sont plus que ténus. Osons une hypothèse: la relique a été offerte à un souverain de passage à Limoges, qui l'a par la suite déposée ou laissée déposer dans le trésor de la collégiale. L'hypothèse n'est pas totalement fantaisiste pour le IX<sup>e</sup> siècle. Tout d'abord, Louis le Pieux est à l'origine de l'abbaye. Plusieurs textes analysés par Charles de Lasteyrie font état de sa venue à Limoges, date fixée à 832 par l'Astronome et par les »Miracles de saint Martial«<sup>16</sup>, à la suite d'une révolte de son fils Pépin, roi d'Aquitaine<sup>17</sup>, et il nomme à Limoges son fils Charles [le Chauve] roi d'Aquitaine. Citons Lasteyrie:

»Étant donné la grande piété du prince, on peut tenir pour assuré qu'il ne voulut pas passer à une aussi faible distance du tombeau depuis longtemps célèbre du premier évêque de Limoges, sans aller y faire ses dévotions; on doit admettre qu'il s'y rendit en pèlerinage et ses habitudes de libéralités envers les églises sont trop connues, pour qu'on puisse douter qu'à cette occasion il ne fit aux clercs de Saint-Martial d'abondantes aumônes, qu'il ne leur concédât peut-être même quelques domaines.«

En 848, Charles le Chauve est à Limoges, pour présider une assemblée de grands et de prélats<sup>18</sup>. À cette occasion, les clercs qui desservent le tombeau de saint Martial lui demandent la permission de se placer sous la règle de saint Benoît, ce qu'il leur accorde malgré l'opposition de l'évêque Stolidus<sup>19</sup>. D'après la »Commemoratio abbatum Lemovicensium basilice S. Marcialis apostoli«, Charles le Chauve aurait été couronné roi d'Aquitaine à Limoges en 855 par l'archevêque de Bourges Raoul (Rodolphe) et l'évêque de Limoges Stolidus<sup>20</sup>:

*Secundus abbas Abbo prefuit annis undecim: cujus anno V<sup>to</sup> Karolus Calvus in regem Lemovicis unctus est a Radulfo Bituricensi archiepiscopo et Stolido Lemovicensi episcopo et aliis Francie et Aquitanie et Italie et Burgundie multis archiepiscopis et episcopis<sup>21</sup>.*

Abbon est abbé de Saint-Martial de 851 à 862, la cinquième année de son abbatiat correspond donc à 855. La chronique d'Adémar de Chabannes fait, elle aussi, état de cette onction royale, précisant qu'elle est faite »dans la basilique du Sauveur«, à côté de la »basilique Saint-Pierre, ou est inhumé le corps de saint Marcial«:

*Carolus vero [...], vivente Lothario imperatore fratre suo, Lemovice unctus est in rege, super Franciam et Aquitaniam et Burgundiam in basilica Sancti Salvatoris, que regalis appellatur, juxta basilicam Sancti Petri, ubi corpus sancti Marcialis tumulatum est<sup>22</sup>.*

134 (2006), p. 101–162, spécialement p. 114–118. Malheureusement, l'auteur a délibérément laissé de côté les tissus et les livres, ces derniers toutefois étant bien connus.

16 Acta Sanctorum, Jun. V, p. 556, François ARBELLOT, Le livre des Miracles de saint Martial, Limoges, Paris 1889, p. 21.

17 Charles DE LASTEYRIE, L'abbaye de Saint-Martial de Limoges, Paris 1901, p. 41–50.

18 Ademari Cabannensis Chronicon, éd. Pascale BOURGAIN, Richard LANDES, Georges PON, Turnhout 1999 (Corpus Christianorum. Continuatio Mediaevalis, 129), p. 135–136.

19 LASTEYRIE, L'abbaye de Saint-Martial (voir n. 17), p. 51–53.

20 Ibid., p. 55 et note 5.

21 Chroniques de Saint-Martial de Limoges, éd. Henri DUPLÈS-AGIER, Paris 1874, p. 2

22 Ademari Cabannensis Chronicon (voir n. 18), p. 137.

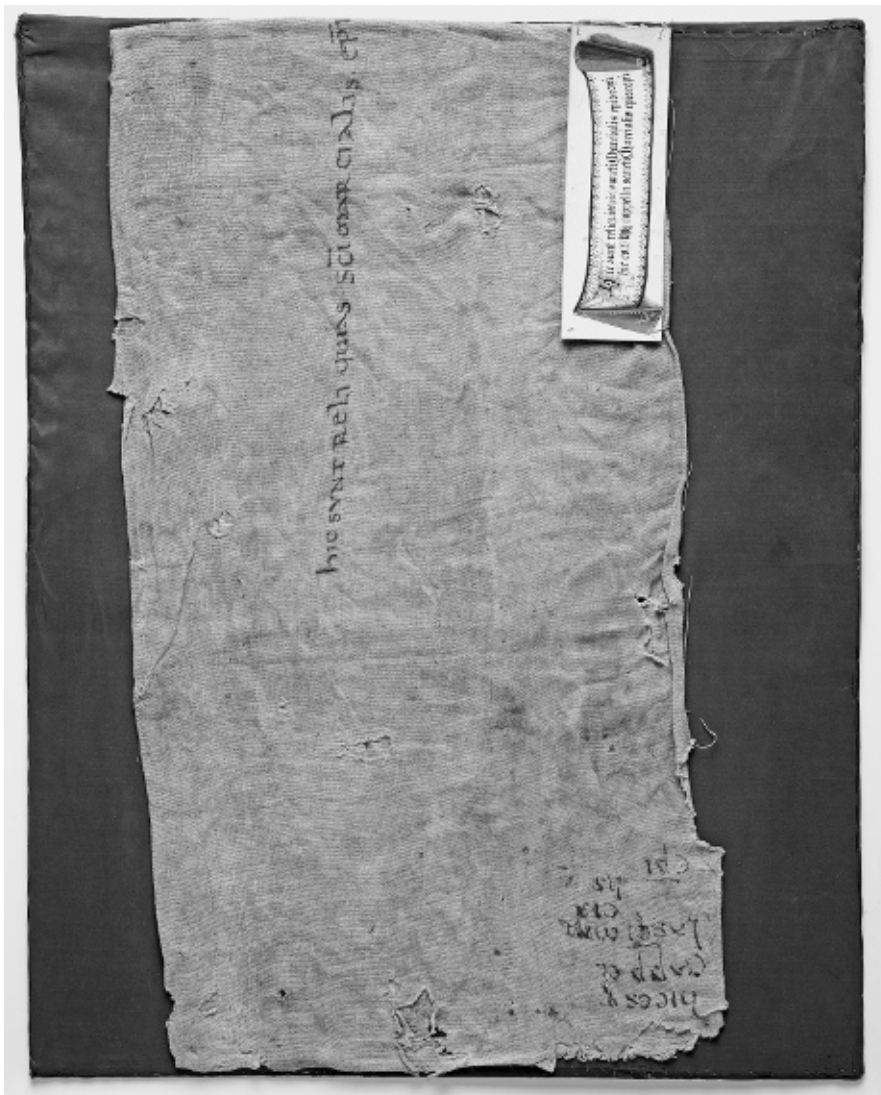


Fig. 1: Relique de saint Martial au Trésor de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle. Photo: Pit Siebigs, avec l'autorisation du chapitre cathédral.



Fig. 2: Gerhard Altzenbach ou Abraham Hogenberg, *Declaratio principalium reliquiarum ...* (XVII<sup>e</sup> s.): Placards n<sup>os</sup> 1-4.

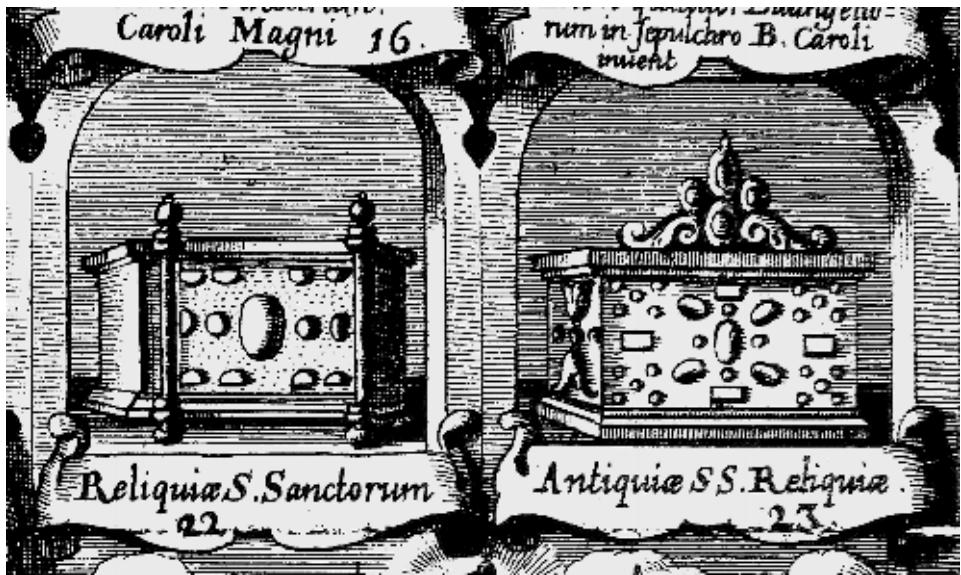


Fig. 3: Gerhard Altzenbach ou Abraham Hogenberg, *Declaratio principalium reliquiarum ...* (XVII<sup>e</sup> s.): Placards n<sup>os</sup> 22 et 23.

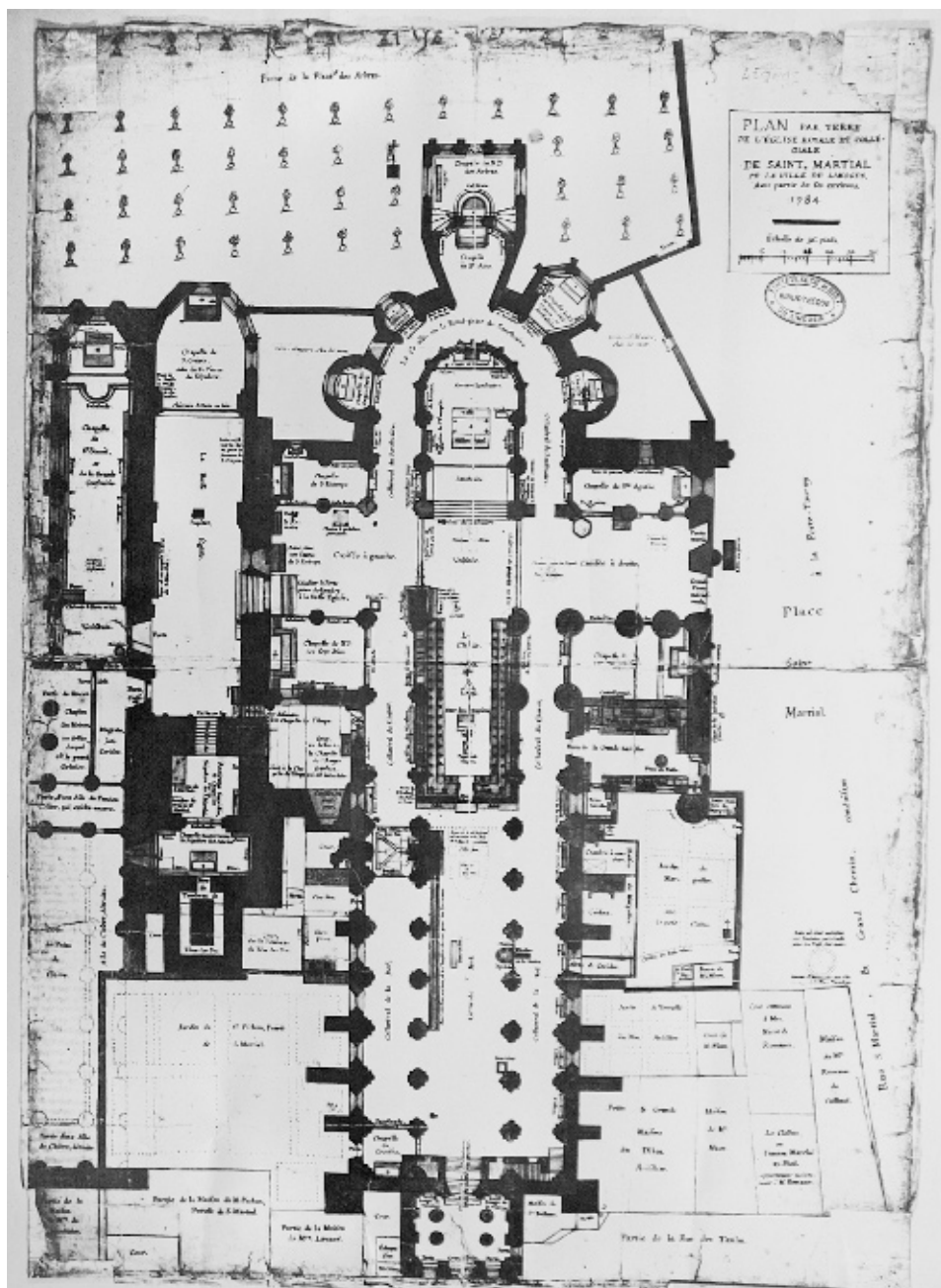


Fig. 4: Plan de Saint-Martial de Limoges par Martial Legros (XVIII<sup>e</sup> siècle).



Si cette onction royale est passée sous silence par Geoffroy de Vigeois dans sa chronique, elle est reproduite *de verbo ad verbum* par Bernard Itier, qui ajoute une date erronée: *Anno DCCCXXXVI*<sup>23</sup>, ... à corriger en 855/856<sup>23</sup>. Charles de Lasteyrie précise dans une note<sup>24</sup> qu'il s'agit en fait de Charles le Simple, ce qui est impossible: il était né en 879 et n'était pas fils de Charles le Chauve, comme il l'écrit dans le texte. Il s'agit en fait de Charles le Jeune, Charles le Chauve ayant décidé de donner aux Aquitains son fils Charles comme roi, selon les »Annales de Saint-Bertin«: *Karlus Aquitanis petentibus Karlum, filium suum, regem designatum adtribuit*<sup>25</sup>, le chroniqueur ajoutant plus loin que le jeune roi fut sacré à Limoges le 15 octobre: *Aquitani urbem Lemouicium mediante octobri mense conuenientes, Karlum puerum, filium Karli regis, regem generaliter constituunt, unctoque per pontifices coronam regni imponunt sceptrumque adtribuunt*<sup>26</sup>. On se reportera pour la liturgie du sacre des rois puis ducs d'Aquitaine à l'»Ordo benedictionis ducis Aquitaniae«, publié par Martène d'après un manuscrit de Saint-Étienne de Limoges dans son »De antiquis ecclesiae ritibus«<sup>27</sup>, le couronnement se faisant par la suite non plus à Saint-Martial mais à la cathédrale Saint-Étienne.

Passé le IX<sup>e</sup> siècle, les liens semblent très lointains entre Limoges et les empereurs, même si Charles le Simple (893–déposé en 922) ordonne à l'abbé de Saint-Martial Étienne (920–937) de construire deux tours, les tours Orgolette et Fustinie pour mieux assurer la sécurité du Château<sup>28</sup>. En 985 encore, Lothaire vient à Limoges et ordonne à l'abbé de Saint-Martial de reconstruire l'enceinte du Château<sup>29</sup>. La collégiale d'Aix n'apparaît pas dans les églises liées par une confraternité à Saint-Martial, et aucun de ses fidèles n'a bénéficié des nombreuses confraternités individuelles accordées par l'abbaye<sup>30</sup>.

On penchera certes plutôt pour un don fait à l'occasion d'un sacre, quand la cérémonie se déroulait à l'abbaye, ou peut-être d'un cadeau fait à Charles le Chauve en remerciement de son appui, contre l'avis de l'évêque de Limoges, pour l'entrée de l'abbaye dans l'obédience bénédictine. L'ombre du doute planera toujours sur la provenance de cette relique, qui serait certainement restée totalement dans l'oubli si Ludwig Falkenstein ne l'avait pas dévoilée à nos yeux un soir de juin 1981.

23 Ibid., p. 37 et Bernard Itier, *Chronique*, éd. Jean-Loup Lemaître, Paris 1998, p. 6, n° 24, à l'année 856.

24 LASTEYRIE, *L'abbaye de Saint-Martial* (voir n. 17), p. 55, note 5.

25 Annales de Saint-Bertin, éd. Félix GRAT, Jeanne VIELLIARD, Suzanne CLÉMENCET, Léon LEVILLAIN, Paris 1964, a. 855, p. 70.

26 Ibid., p. 71. Voir aussi *Recueil des actes de Pépin I<sup>er</sup> et de Pépin II, rois d'Aquitaine (814–848)*, éd. Léon LEVILLAIN, Paris 1936 (*Chartes et diplômes*), p. 303–304.

27 Edmond MARTÈNE, *De antiquis ecclesiae ritibus libri*, t. 3, Rouen 1702, p. 227–229; éd. d'Anvers 1738, t. 2, col. 663–665; éd. de Venise 1788, t. 2, p. 238–239; voir Aimé-Georges MARTIMORT, *La documentation liturgique de dom Edmond Martène*, Cité du Vatican 1978 (*Studi e Testi*, 279), p. 390–392.

28 *Commemoratio abbatum Lemovicensium basilice Martialis apostoli*, éd. DUPLÈS-AGIER, *Chroniques de Saint-Martial* (voir n. 21), p. 3: [...] *Hic turres in castello Marcialis duas fecit, unam contra Scutarios, nomine Orgoletum, alteram contra Arenas, nomine Fustiniam, recipiente hoc rege Karolo minore ad repellendum Willelmum ducem Pictavinum comitem* [...].

29 Ibid., p. 5: [...] *Hujus [Adalberti] ex Lotharius Lemovicas venit, precepitque abbati ut edificaret muros castris. Qui reversus in Francia, post paucos dies mortuus est* [...].

30 Voir l'édition de ces actes de confraternité dans Jean-Loup LEMAITRE, *Mourir à Saint-Martial. La commémoration des morts et les obituaires à Saint-Martial de Limoges, du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris 1989, Annexe 2, p. 521–627.



TOBIAS DANIELS

## MONASTISCHE BUCHKULTUR IN BURGUND VOM 9. ZUM 11. JAHRHUNDERT

Die Bibliothekskataloge des Klosters Saint-Vivant de Vergy  
(Vat. lat. 296 und 1981)

### 1. Das Kloster Saint-Vivant de Vergy und sein Skriptorium

Knapp 15 km südlich von Dijon liegen die Ruinen des Klosters Saint-Vivant de Vergy. Wie eine Publikation jüngeren Datums hervorhebt, zählen sie zu jenen Orten, welche die Menschen verlassen haben, deren Geist aber geblieben ist<sup>1</sup>. Wo heute lediglich Gebäudereste anzutreffen sind<sup>2</sup>, wurden seit dem 10. Jahrhundert die Gebeine des Viventius, eines frühchristlichen Heiligen aus dem 4. Jahrhundert, verehrt<sup>3</sup>. Schon in merowingischer Zeit war Vergy ein herrschaftlicher Sitz<sup>4</sup>. Die wohl im 7. Jahrhundert errichtete Burg bildet den Schauplatz für die im 13. Jahrhundert entstandene höfische Erzählung »La châtelaine de Vergy«<sup>5</sup>. Wahrscheinlich zu Beginn des 10. Jahrhunderts gründeten Herzog Manasses, Graf von Chalon, Beaune, Dijon

- 1 Aubert DE VILLAINÉ, Préface zu dem Band: Alain RAUWEL (Hg.), *Saint-Vivant de Vergy. Un prieuré clunisien au cœur de la Bourgogne, Saint-Amand-Montrond 2010*, S. 6: »La colline de Vergy fait partie de ces lieux que les hommes ont quittés, mais où est resté l'esprit.«
- 2 Zum Gebäudekomplex siehe Jean MARILIER, *Saint-Vivant de Vergy*, in: *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte d'Or 27 (1970/71)*, S. 108–124; sowie unter Auswertung neuester archäologischer Befunde: Christian SAPIN, *Les constructions monastiques médiévales de Saint-Vivant de Vergy*, in: RAUWEL (Hg.), *Saint-Vivant de Vergy* (wie Anm. 1), S. 20–39. Ferner zu Topographie und Ausgrabungen: Christian SAPIN, Sylvain AUMARD, *Saint-Vivant de Vergy (Côte-d'Or)*, in: *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA [En ligne]*, 10 | 2006, <http://cem.revues.org/154>; DOI : 10.4000/cem.154 (25.03.2017).
- 3 Zu Viventius: *Acta Sanctorum*, Jan., Bd. 1, S. 803–814; *Bibliotheca Sanctorum*, Bd. 12, Rom 1970, Sp. 1318 f. Vgl. Alain RAUWEL, *Reliques et legends: les pérégrinations de saint Vivant*, in: DERS. (Hg.), *Saint-Vivant de Vergy* (wie Anm. 1), S. 10–19, hier S. 14.
- 4 Dijon, *Bibl. mun.*, ms. 2648, »Recueil d'authentiques de reliques provenant de l'abbaye Saint-Vivant de Vergy«, vgl. Leopold Victor DELISLE, *Authentiques de reliques de l'époque mérovingienne découvertes à Vergy*, in: *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'École française de Rome 4 (1884)*, S. 1–8, mit Abbildung; erwähnt schon bei MARILIER, *Vergy* (wie Anm. 2), S. 116; siehe auch Jean VEZIN, *Un demi-siècle de recherches et de découvertes dans le domaine de l'écriture mérovingienne*, in: *Archiv für Diplomatik 50 (2004)*, S. 247–276, hier S. 259. Archäologische Grabungen haben verzierte Gefäße aus dem 6. Jahrhundert auf dem Kirchengelände zu Tage gefördert; vgl. RAUWEL, *Reliques et légends* (wie Anm. 3), S. 13, mit Abbildung.
- 5 Zu Burg und Herrschaft Vergy siehe die Arbeiten von Jean RICHARD, beginnend mit: *Origines féodales. Les Chalon, les Vergy et la Puisaye d'après une charte du XI<sup>e</sup> siècle*, in: *Annales de Bourgogne 18 (1946)*, S. 112–119 und der Monographie: *Les ducs de Bourgogne et la formation du duché du X<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris 1954, hier S. 260–262, sowie zusammenfassend sein Artikel: *Vergy*, in *Lexikon des Mittelalters*, Bd. 8, München, Zürich 1999, Sp. 1533 f. Zu der Erzählung siehe etwa Jean DUFOURNET, Liliane DULAC (Hg.), *La châtelaine de Vergy*, Paris 1997.



und Auxois sowie Herr von Vergy, und seine Ehefrau Ermengarde von Burgund mit Unterstützung von Manasses' Bruder Gales, Bischof von Autun, in Vergy ein Benediktinerkloster<sup>6</sup>. In diesem in der Nähe der herrschaftlichen Burg gelegenen Konvent nahmen sie Mönche aus der Vendée auf und ließen laut der Viventiuslegende die im Zuge der Normanneneinfälle zerstreuten Gebeine des Heiligen unterbringen<sup>7</sup>. Das Kloster dürfte zunächst im persönlichen Besitz der Herzöge von Burgund gewesen sein<sup>8</sup>. Nach 990 wurde es Abt Wilhelm von Dijon zur Reform übergeben. Sein Bruder Ingelbald führte sie nach Wilhelms 1031 erfolgten Tod weiter, während im Jahr 1023 Humbert Hézelin, Herr von Vergy, dort die Stiftskirche Saint-Denis gründete, an der 16 Kanoniker ihren Dienst taten<sup>9</sup>. Das Kloster Saint-Vivant wurde indessen um 1087 als Priorat Mitglied des cluniazensischen Klosterverbundes<sup>10</sup>. Mit der Zeit erlangte es einen nicht unbeträchtlichen Temporalienbesitz (Ländereien und insbesondere Weinberge in den besten Lagen Burgunds), der wirtschaftlichen Wohlstand sicherte<sup>11</sup> und seine Existenz bis zur Säkularisierung garantierte<sup>12</sup>. Was die personellen Kapazitäten des Hauses betrifft, so hat Marilier ein Dormitorium für 28 Mönche ausgemacht, und Bulst wies für das 11. Jahrhundert eine Anzahl von 30 Mönchen nach<sup>13</sup>.

- 6 Fundamental: Neithard BULST, *Untersuchungen zu den Klosterreformen Wilhelms von Dijon, 962–1031*, Bonn 1973 (Pariser Historische Studien, 11), S. 53–56, hier S. 53, gegen die ältere Gründungsthese von MARILIER, Vergy (wie Anm. 2).
- 7 Paraphrase bei MARILIER, Vergy (wie Anm. 2), S. 110.
- 8 BULST, *Untersuchungen* (wie Anm. 6), S. 53 f.
- 9 Jean MARILIER, *Le Chapitre collégial de Saint-Denis à Vergy et à Nuits-Saint-Georges*, Vergy 1982; Vincent TABBAGH, *Construction sacrée, réforme spirituelle et vénération des saints au milieu du XV<sup>e</sup> siècle: l'exemple de la collégiale de Vergy*, in: DERS., *Les clercs, les fidèles et les saints en Bourgogne médiévale*, Dijon 2005, S. 115–130; DERS., *Saint-Denis de Vergy, un exemple de collégiale castrale au Moyen Âge*, in: La Quintefeuille. Bulletin d'information de la Société d'histoire et d'archéologie du Pays de Vergy 5 (2007), S. 16–23; Patrice BECK, *Temps et lieux du prélèvement seigneurial dans le domaine du chapitre collégial de Saint-Denis-de-Vergy (Bourgogne–XV<sup>e</sup> siècle)*, in: Monique BOURIN, Pascual MARTÍNEZ SOPENA (Hg.), *Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial dans les campagnes médiévales, XI<sup>e</sup>–XIV<sup>e</sup> siècles: Les mots, les temps, les lieux*, Paris 2007, S. 343–362.
- 10 BULST, *Untersuchungen* (wie Anm. 6), S. 56; MARILIER, Vergy (wie Anm. 2), S. 111; Denyse RICHE, *Saint-Vivant de Vergy, monastère clunisien (XII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècle)*, in: RAUWEL (Hg.), *Saint-Vivant de Vergy* (wie Anm. 1), S. 42–81, hier S. 44–51.
- 11 Zu den Besitztümern: Romuald PINGUET, *Terres et territoires du prieuré de Saint-Vivant (XII<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècle)*, in: RAUWEL (Hg.), *Saint-Vivant de Vergy* (wie Anm. 1), S. 82–125.
- 12 Grob gesprochen wurden folgende Phasen unterschieden: Prosperität im 12./13. Jahrhundert, Niedergang Ende des 13. Jahrhunderts, verhältnismäßig stabile Verhältnisse im Rahmen des allgemeinen Niedergangs von Cluny im 14. und 15. Jahrhundert. Zur Geschichte vom 13. bis zum 15. Jahrhundert siehe das bislang unedierte Chartular, Arch. dép. Côte-d'Or, H 021 (cart. 232) sowie Simon Crevoisier, *Histoire du monastère de Saint-Vivant* (um 1604 verfasst, Dijon, Bibl. mun., ms. 961, fol. 33–100v); SAPIN, *Les constructions monastiques* (wie Anm. 2), S. 23–25; RICHE, *Saint-Vivant de Vergy* (wie Anm. 10), S. 42–81; DIES., *L'ordre de Cluny à la fin du Moyen Âge. »Le vieux pays clunisien« XII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècles*, Saint-Étienne 2000, passim; Claudia MÄRTL, Jean Jouffroy († 1473). *Leben und Werk*, Sigmaringen 1996, S. 234–236. Zur späteren Geschichte bis zur Säkularisation, den Wiederaufbaumaßnahmen und schließlich dem Verfall, siehe die Beiträge von Romuald PINGUET, *La communauté sous L'Ancien Régime*; Christian LAPORTE, *XVIII<sup>e</sup> siècle: la grande reconstruction*; Jean-François BAZIN, *XIX<sup>e</sup>–XX<sup>e</sup> siècle: le destin d'une »ruine romantique«*; Jean-François BAZIN, *La Romanée Saint-Vivant*, in: RAUWEL (Hg.), *Saint-Vivant* (wie Anm. 1), S. 126–138, 140–167, 170–186, 188–203; MARILIER, Vergy (wie Anm. 2), 112–127.
- 13 MARILIER, Vergy (wie Anm. 2), S. 119; BULST, *Untersuchungen* (wie Anm. 6), S. 54. Für das Spätmittelalter geht man von einer Anzahl von 20 Mönchen aus. Vgl. MÄRTL, Jouffroy (wie Anm. 12), S. 234.

Im Folgenden sei allerdings nicht die äußere Geschichte dieses Cluniazenserklusters im Herzen von Burgund näher erforscht; es wird vielmehr um einen Teil jenes Geisteserbes gehen, das heute noch zu greifen ist. Anhand von zwei erhaltenen – und hier erstmals kommentiert herausgegebenen – Bibliothekskatalogen wird der Buchbestand des Klosters aus der Zeit des 11. Jahrhunderts rekonstruiert. Ermöglicht wird diese Untersuchung durch die bibliophile Sammelleidenschaft eines Humanisten des 15. Jahrhunderts: jene des Kardinals Jean Jouffroy. Der Benediktinermönch und spätere Kurienkardinal war seit 1439 Dekan von Saint-Vivant und muss sich dort für gewisse Zeit aufgehalten haben. Jouffroys Biographin Claudia Märkl zufolge scheint Vergy für ihn unter seinen Pfründen »eine gewisse Sonderstellung eingenommen zu haben«<sup>14</sup>. Es ist nicht auszuschließen, dass dies auch mit den Büchern zusammenhing, die das Kloster beherbergte, denn mit ihnen füllte Jouffroy seine eigene Gelehrtenbibliothek auf. Dabei ging es ihm vor allem um Handschriften aus dem 9., 10. und 11. Jahrhundert. Erst der Umstand, dass der Bibliophile einige Bände aus Vergy mit in die Ewige Stadt nahm, dürfte sie vor Zerstörung und Verfall bewahrt haben. Als Teil seines kardinalizischen Nachlasses gelangten sie in die Vatikanische Bibliothek, zu deren ältestem Grundstock sie noch heute gehören<sup>15</sup>. Für die intellektuelle Statur des Benediktiners Jouffroy ist es von Interesse, dass er nicht nur aus Vergy, sondern auch aus vielen anderen französischen Abteien wie Corbie<sup>16</sup> oder Saint-Denis<sup>17</sup>, vielleicht auch aus Cluny selbst<sup>18</sup>, Codices mitnahm. Doch hier sollen nicht seine gut erforschte Persönlichkeit und Bibliothek im Mittelpunkt stehen<sup>19</sup>.

14 MÄRTL, Jouffroy (wie Anm. 12), S. 233–237, hier S. 234.

15 Zuletzt: Matthieu DESACHY, *Deux bibliophiles humanistes: Jean et Hélon Jouffroy*, Paris 2012; Antonio DE THOMEIS, *Rime: Convivium scientiarum, In laudem Sixti quarti pontificis maximi*, ed. Antonio MANFREDI, Fabio CARBONI, Città del Vaticano 1999 (Studi e testi, 394); Antonio MANFREDI, *I codici latini di Niccolò V: edizione degli inventari e identificazione dei manoscritti*, Città del Vaticano 1994 (Studi e testi, 359).

16 Dazu Antonio MANFREDI, *Le Jeune, Jouffroy e le ricerche dei codici in Francia alla metà del secolo XV*, in: Maria Elena BERTOLDI, Antonio MANFREDI (Hg.), *San Lorenzo in Lucina, Jean le Jeune, Jean Jouffroy. Libri e monumenti tra Italia e Francia a metà del secolo XV*, Città del Vaticano 2004 (Miscellanea Bibliothecae Apostolicae Vaticanae, 11), S. 109–207; gekürzte englischsprachige Fassung: DERS., *San Lorenzo in Lucina, Jean Le Jeune, Jean Jouffroy and the search for manuscripts in France during the papacy of Nicholas V (1447–1451)*, in: *Opuscula Romana* 28 (2003), S. 9–28. Zu Corbie siehe unten, S. 327 mit Anm. 57.

17 Donatella NEBBIAI-DALLA GUARDIA, *La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Denis en France*, Paris 1985, S. 96–98, 100, 115, 119, 126, 226, 255, 266, 311.

18 Jouffroy brachte mit Vat. lat. 293 einen Ambrosius, »De officiis ministrorum« und »Epistulae«, mit nach Italien. Dieser Codex könnte aus Cluny stammen und wurde mit Vat. lat. 296 in Beziehung gesetzt. Veronica VON BÜREN, *Ambroise de Milan dans la bibliothèque de Cluny*, in: *Scriptorium* 47 (1993), S. 127–165, hier S. 146f., 157; Veronica VON BÜREN, *L'Ambroise de Loup de Ferrières et d'Héric d'Auxerre: à propos du »De officiis« dans les manuscrits Bern 277 et Laon 216*, in: *Italia medioevale e umanistica* 36 (1993), S. 75–106; nicht identifiziert bei DESACHY, *Deux bibliophiles* (wie Anm. 15), S. 68. Zum Codex: *Codices Vaticani Latini, recensuerunt Marcus VATTASSO, Pius Franchi de' CAVALIERI, Bibliothecae Apostolicae Vaticanae Scriptorum*, Bd. 1: *Codices 1–678*, Rom 1892, S. 212.

19 DESACHY, *Deux bibliophiles* (wie Anm. 15); MÄRTL, Jouffroy (wie Anm. 12), S. 235, 288; Angela LANCONELLI, *La biblioteca di Jean Jouffroy*, in: Concetta BIANCA, Paola FARENZA, Giuseppe LOMBARDI, Antonio G. LUCIANI, Massimo MIGLIO (Hg.), *Scrittura, Biblioteche e stampa a Roma nel Quattrocento. Aspetti e problemi*, Bd. 1–2, Città del Vaticano 1979, Bd. 1, S. 275–294; Giovanni MERCATI, *Una lettera di Vespasiano da Bisticci a Jean Jouffroi vescovo di Arras e la biblioteca romana del Jouffroi*, in: *Mélanges dédiés à la mémoire de Félix Grat*, Bd. 1–2, Paris 1946–1949, hier Bd. 2, S. 357–366; André WILMART, *Auteurs spirituels et textes dévots du Moyen Âge latin: études d'histoire littéraire*, Paris 1932, S. 51; Maurice CHAUME, *L'ancienne bibliothèque de Saint-Vivant de Vergy*, in: *Annales de Bourgogne* 15 (1943), S. 168f. – In den letzten Jah-

Interessieren soll das bibliothekarische Erbe des Klosters. Dieses ist seit den grundlegenden Forschungen von Reifferscheid, Gottlieb und Wilmart<sup>20</sup> zunächst in einigen Handschriften der Vaticana erkannt worden. Als gesichert aus Vergy stammend dürfen auf dieser Grundlage sieben Handschriften gelten. Es sind dies ein Sammelband mit Werken des hl. Ambrosius von Mailand (339–397) (Vat. lat. 296, saec. X/XI), ein Jesajakommentar des hl. Hieronymus (347–420) (Vat. lat. 321, saec. X, bzw. 2. Viertel 9. Jh.), eine Handschrift mit »Sermones« des hl. Augustinus von Hippo (354–430) (Vat. lat. 474, saec. IX), Kommentare des Beda Venerabilis (672/673–735) zum Markusevangelium, des Ambrosius zum Lukasevangelium sowie Augustinus' zum Johannesevangelium (Vat. lat. 637, saec. IX), eine Auslegung des Remigius von Auxerre (ca. 841–908) über das Buch Genesis (Vat. lat. 646, saec. IX), ein Sammelband mit einem Kommentar zu den ersten vier Büchern der Offenbarung des Johannes durch einen Pseudo-Alkuin, einer Kurzversion des Kommentars des Haimo von Auxerre († 853) zum Matthäusevangelium, »Quaestiones et responsa« zu biblischen Passagen, meist aus Genesis, Job und den Paulusbriefen, Haimos Kommentar zum Markusevangelium (Vat. lat. 651, saec. IX/X) sowie schließlich die Geschichtswerke des Eutropius († nach 390) und des Paulus Diaconus (725/730–797/799) (Vat. lat. 1981, saec. XI)<sup>21</sup>. Zwei dieser Bände – Vat. lat. 296 (= Vat1) und 1981 (= Vat2) – enthalten darüber hinaus die zu besprechenden Bibliothekskataloge: Der erstgenannte Katalog ist mehrfach, wenn auch fehlerhaft, gedruckt worden, der zweitgenannte blieb bisher ungedruckt. Nie aber wurden die beiden Kataloge miteinander in Beziehung gesetzt<sup>22</sup>. Die hier vorgelegte kombinierte Analyse ergibt somit erstmals ein präziseres Bild von den Buchbeständen des burgundischen Klosters Saint-Vivant de Vergy.

Vor der Auswertung sind einige Worte zur Entstehung der Klosterbibliothek zu verlieren. Offensichtlich wuchs sie durch ein eigenes Skriptorium, aber auch durch Schenkungen. Letzteres geschah im Falle der heutigen Handschrift Vat. lat. 651, die in Vat2 erwähnt ist. Dieses Manuskript wurde dem Kloster von einem gewissen Giselbertus vermacht, in dem die Forschung den 956 verstorbenen Sohn des Gründers Manasses und somit den Grafen von Chalon und Herzog von Burgund erblickt hat; Bernhard Bischoff vermutete für dieses Manuskript eine italienische Provenienz<sup>23</sup>. Für Vat. lat. 637 hat Gorman hingegen angegeben, er sei in der

ren erfuhr Jouffroys Büchersammlung bemerkenswerte Aufmerksamkeit: Maria Alessandra BILLOTTA, *Un manoscritto giuridico miniato tolosano già di Jean Jouffroy, cardinale di Albi: il Decreto di Graziano* Vat. lat. 2493, in: Paola MAFFEI, Gian Maria VARANINI (Hg.), »Honos alit artes«. Studi per il settantesimo compleanno di Mario ASCHERI, Bd. 1–4, Florenz 2014, Bd. 3, S. 13–32; Gennaro TOSCANO, Matthieu DESACHY (Hg.), *Le goût de la Renaissance italienne: les manuscrits enluminés de Jean Jouffroy, cardinal d'Albi (1412–1473)*, Milano 2010; Antonio MANFREDI, *Da Firenze a Roma: codici patristici latini da Vespasiano a Jean Jouffroy*, in: *Caritas pastoralis: strenna spirituale in onore di Mons. Angiolo Livi*, Florenz 2007, S. 59–72.

- 20 August REIFFERSCHIED, *Die römischen Bibliotheken*. 6: Die vaticanische Bibliothek, in: *Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften in Wien, Phil.-Hist. Klasse* 63, 11 (1870) S. 567–753, hier S. 583; Theodor GOTTLIEB, *Über mittelalterliche Bibliotheken*, Leipzig 1890, S. 149; WILMART, *Auteurs spirituels* (wie Anm. 19); DERS., *Chants en l'honneur de Sainte Anne*, in: *Ephemerides liturgicae* 42 (1928), S. 258–268. Zu der jüngeren Bibliographie siehe Anm. 19, jeweils mit weiteren Verweisen.
- 21 Für die von WILMART, *Auteurs spirituels* (wie Anm. 19) vorgenommene Zuordnung von Vat. lat. 630, Vat. lat. 1511 und Vat. lat. 1904 zu Vergy sehe ich nach Textautopsie keine hinreichenden Anhaltspunkte.
- 22 Die im Jahr 1992 angekündigte Edition durch Veronika von Büren ist nicht erschienen. Vgl. Anne-Marie TURCAN-VERKERK, *Entre Verdun et Lobbes, un catalogue de bibliothèque scolaire inédit. À propos du manuscrit Verdun BM 77*, in: *Scriptorium* 46/2 (1992), S. 157–203, hier S. 199.
- 23 *Biblioteca Apostolica Vaticana* (nachfolgend: BAV), Vat. lat. 651, fol. 194r: »Liber Bedę in expositione Apocalipsin quem dedit Gislebertus sancto Vivencio pro remedio animę suę«. Siehe II[46] und eventuell II[19]. Zur Identifizierung Giselberts siehe CHAUME, *L'ancienne bibliothèque* (wie

Abtei Saint-Denis geschrieben, aber in Saint-Vivant de Vergy aufbewahrt und von dort durch Jouffroy nach Rom gebracht worden<sup>24</sup>.

Angesichts dieser Befunde ist mit Blick auf die Bibliothekskataloge grundsätzlich zu bedenken, dass die einst in Vergy versammelten Bände nicht unbedingt in dem Kloster geschrieben, sondern auch andernorts, insbesondere in der umliegenden Klosterlandschaft Burgunds entstanden und aus verschiedenen Gründen später nach Vergy gekommen oder auch nur zeitweise aufbewahrt worden sein konnten. Allerdings dürften die meisten Manuskripte dem Skriptorium von Saint-Vivant selbst entstammen. Bulst hat dessen Produktivität als »ein Ergebnis der Reform« durch Wilhelm von Dijon angesehen; Riche hat sie nicht nur mit der Klosterreform, sondern auch mit den Verbindungen des Hauses in der burgundischen Aristokratie erklärt<sup>25</sup>. Dass das Skriptorium von Saint-Vivant noch lange Manuskripte herstellte, beweist unter anderem ein heute in Dole befindliches Missale aus dem 13. Jahrhundert; doch damit befinden wir uns schon außerhalb des hier gewählten Betrachtungsrahmens<sup>26</sup>. Für seine gesteigerte Aktivität seit den Reformen Wilhelms von Dijon – und damit im zeitlichen Rahmen vom späten 10. zur ersten Hälfte des 11. Jahrhunderts – spricht indes die Tatsache, dass zwei Handschriftenkataloge existieren, die recht deutlich divergierende Bilder des Bibliotheksbestandes erkennen lassen, sowohl in quantitativer als auch in qualitativer Hinsicht.

## 2. Die Bibliothekskataloge

### 2.1. Die Handschriften

Bevor inhaltliche Aspekte der Kataloge thematisiert werden, ist ihr Überlieferungskontext darzulegen, mit anderen Worten sind die Handschriften zu beschreiben, die ihre Überlieferungsträger darstellen. Der Codex Vat1 (Abb. 1), der den ersten Katalog zum Inhalt hat, ist eine auf das 10./11. Jahrhundert datierte, von einfachem Ledereinband umschlossene Pergamenthandschrift (204 × 152 mm, 146 Folien), deren inhaltlicher Schwerpunkt, wie schon angeführt, auf den Werken des hl. Ambrosius von Mailand liegt<sup>27</sup>. Da bisher keine zufriedenstellende Gesamtbeschreibung existiert, sei dies im Folgenden geleistet.

Anm. 19), S. 168; vgl. BULST, Untersuchungen (wie Anm. 6), S. 53 f. Zu seiner Person auch den Artikel von Jean RICHARD, Giselbert (Gilbert) von Vergy, burgundischer Großer († 956), in: Lexikon des Mittelalters, Bd. 4, München, Zürich 1989, Sp. 1466 f. Zu dem durch einen eingelegten Brief Vespasiano da Bisticcis berühmten Codex siehe unten, Anm. 131, MERCATI, Una lettera (wie Anm. 19) sowie zuletzt Michael M. GORMAN, The Commentary on the Gospel of Mark by Haimo of Auxerre in Vat. lat. 651, in: Miscellanea Bibliothecae Apostolicae Vaticanae 13 (2006), S. 195–240, hier S. 197; MANFREDI, Jean le Jeune (wie Anm. 16). Siehe auch unten, Anm. 98; zuletzt, ohne Kenntnis der vorgenannten Literatur, DESACHY, Deux bibliophiles (wie Anm. 15), S. 67, Nr. 1. WILMART, Auteurs spirituels (wie Anm. 19), S. 53, Anm. 1: »Quant au manuscrit lui-même, il ne peut valoir sans doute pour un produit du *scriptorium* de Saint-Vivant; mais il est assez vraisemblable qu'il avait été composé dans la région, quoi qu'il en soit de la personnalité du donateur«.

24 Vgl. unten, Anm. 64.

25 BULST, Untersuchungen (wie Anm. 6), S. 55; vgl. CHAUME, L'ancienne bibliothèque (wie Anm. 19), S. 169; RICHE, Saint-Vivant de Vergy, monastère clunisien (wie Anm. 10), S. 44.

26 Dole, Bibl. mun., ms. 48; vgl. MÄRTL, Jouffroy (wie Anm. 12), S. 235, Anm. 21 sowie RAUWEL, Reliques et légends (wie Anm. 4), S. 16 f. mit Abbildung.

27 Vgl. VATTASSO, CAVALIERI, Bibliothecae Apostolicae Vaticanae Scriptorum (wie Anm. 18), Bd. 1, S. 213 f.; LANCONELLI, La biblioteca (wie Anm. 19), S. 281; CHAUME, L'ancienne bibliothèque (wie Anm. 19), S. 169; Birger MUNK OLSEN, L'étude des auteurs classiques latins au 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles, Bd. III/1, Paris 1987, S. 237; DESACHY, Deux bibliophiles (wie Anm. 15), S. 68, Nr. 5. Zum Sammelschwerpunkt: VON BÜREN, Ambroise de Milan (wie Anm. 18). In Vat. lat. 10935, fol. 4 befindet sich ein Fragment, das im 15./16. Jahrhundert mit folgendem Titel des Bandes be-

(1.) Direkt unter dem Bibliothekskatalog [fol. 1r], von anderer Hand und in stark verblichener, auch unter ultraviolettem Licht nur sehr schwer zu erkennender Schrift<sup>28</sup>, finden sich *Laudes Paschales* – also jene herrscherlobenden Litaneien, die im Rahmen der Messe vor der ersten Lesung gesungen wurden, um eine Verbindung zwischen der himmlischen Herrschaft Christi und derjenigen des regierenden Königs akklamatorisch herzustellen<sup>29</sup>. Der nachfolgend edierte Text scheint bisher unbekannt zu sein:

*Laudes paschales. Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.*  
*Exaudi Christe, pro Lothario serenissimo rege a Do[mino] [...].*  
*vita et victoria. Sancta Maria tu illum, Sancte Michael tu illum, Sancte Gabriel,*  
*Sancte Raphabel [?] [...]*  
*Nobilissime proli regali vita. Sancte Petre tu illum, Sancte Paule, Sancte [...] Sancte [...].*  
*Exaudi ter. Pastori nostro vita. Sancte Stephani tu illum, Sancte Vis[...] [?],*  
*Sancte Dyonisii. Exaudi ter. [Domine] [?] regine salus et vita. Sancte [...]*  
*Sancte Regine beate [?], tu Sancte Germane, Sancte Benedicte. Exaudi ter [...]*  
*salus et vita angelorum [?] [...] illo [?] Sancti Viventii salus et vita, Sancta Maria [...],*  
*Sancte Johannes [?],*  
*tu illos, Sancta Fellicitas tu illos, Sancta Perpetua, Sancta Cecilia, Sancta Lucia [tu illos].*  
*Exaudi ter. Omnibus iudicibus vel cuncto exercitui Christianorum vita et victoria.*  
*Christus vincit, Christus regnat, Christus inperat [!]. Rex regum. Christus vincit. [Rex*  
*noster.]*  
*Spes nostra. Christus vincit. Gloria nostra. Christus vincit. [Eterna] vita nostra. Christus*  
*[vincit.]*  
*Fortitudo nostra. Christus arma nostra invictissima. [Christus murus noster inexpugnabilis].*  
*[Defensio] et exaltatio nostra. Christus liberatio et redemptio nostra. Christus [vincit.*  
*Ipsi soli]*  
*[gloria,] honor et potestas per omnia secula seculorum Amen. [...]*  
*per infinita secula seculorum Amen. Christus vincit. Christe audi nos. K[yrie eleyson.]*  
*Christe eleyson. Kyrie eleyson. [...].*

Wer der in dieser Litanei genannte König Lothar war, kann aus dem Text nicht erschlossen werden. Die Form könnte (bei aller Vorsicht) auf Kaiser Lothar I. (795–855) hindeuten<sup>30</sup>. Der Umstand, dass der Quellenbegriff *Laudes Paschales* Kantorowicz zufolge erst nach dem 9. Jahrhundert häufiger gebraucht wird, darf zwar hier nicht als stichhaltiges Kriterium für die zeitliche Einordnung der *Laudes* gelten, wohl aber für jene des Manuskripts selbst<sup>31</sup>. In diesem folgen wie erwähnt nun einige Werke des hl. Ambrosius und ihm damals zugeschriebene Texte. Es sind dies:

- schrrieben wurde: *S. Ambrosius in moralibus et S. Augustinus octoginta questionum veteris testamenti*. Vgl. unten, S. 322.
- 28 Vgl. VATTASSO, CAVALIERI, *Bibliothecae Apostolicae Vaticanae Scriptores* (wie Anm. 18), Bd. 1, S. 214: *Sequuntur Laudes paschales perevanidae et pessumdatae, fuit enim membrane codicis tegumento adglutinata*.
- 29 Fundamental: Ernst KANTOROWICZ, *Laudes regiae: a study in liturgical acclamations and mediæval ruler worship*, Berkeley 1946 (University of California publications in history, 33). Zum rituellen Kontext: Therese BRUGGISSER-LANKER, *Krönungsritus und sakrales Herrschertum: Zeremonie und Symbolik*, in: Edgar BIERENDE, Sven BRETTFELD, Klaus OSCEMA (Hg.), *Riten, Gesten, Zeremonien*, Berlin 2008, S. 289–319.
- 30 Vgl. den Text bei KANTOROWICZ, *Laudes regiae* (wie Anm. 29), S. 105f.
- 31 Siehe *ibid.*, S. 86.

## (2.) Ambrosius, De mysteriis

[fol. 1v–11v]

Ed.: OTTO FALLER, Wien 1955 (Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum [CSEL], 73), S. 87–116.

## (3.) Ambrosius, De sacramentis

[fol. 11v–32v]

Ed.: FALLER (wie oben, unter Nr. 2), S. 13–85.

## (4.) Ambrosius, De Inventione sanctorum Gervasii et Protasii (Epistula 22)

[fol. 32v–37r]

[fol. 32v] Incipit tractatus domini Ambrosii Mediolanensis Episcopi ad Marcellam sororem suam de inventione sanctorum Gervasii et Protasii.

Ed.: MIGNE, PL 16, Sp. 1062–1069.

## (5.) Gilbertus de Aurillaco (Gerbert von Aurillac = Papst Silvester II. [ca.950–1003]), Sermo de informatione episcoporum

[fol. 37r–44v]

[fol. 37r] *Incipit libellus venerabilis viri Ambrosii Mediolanensis episcopi qui pastoralis dicitur*

Es handelt sich um eine Passage aus dem pseudoambrosianischen »Libellus de dignitate sacerdotali« (MIGNE, PL, 17, Sp. 567–580 [Sp. 597–598]), in einer zweifelhaft Gerbert von Aurillac zugeschriebenen Version (unter dem o.g. Titel ed. MIGNE, PL 139, Sp. 169–178). Vgl. dazu Rudolf SCHIEFFER, Von Mailand nach Canossa. Ein Beitrag zur Geschichte der christlichen Herrscherbuße von Theodosius dem Großen bis zu Heinrich IV., in: Deutsches Archiv 28 (1972), S. 333–370, hier S. 363, Anm. 132: »Die Textgeschichte und Bedeutung dieser Schrift, die sich im 11. Jh. einer gewissen Beliebtheit erfreute (...) ist noch nicht hinlänglich erforscht.« Siehe ferner Flavio G. NUVOLONE, Il »Sermo pastoralis« Pseudoambrosiano e il »Sermo Girberti philosophi papae urbis Romae qui cognominatus est Silvester de informatione Episcoporum«. Riflessioni, in: Michele Tosi (Hg.), Gerberto, scienza, storia e mito. Atti del Gerberti Symposium, Bobbio 1985, S. 379–565 sowie Rudolf SCHIEFFER, Zwei karolingische Texte über das Königtum, in: Deutsches Archiv 46 (1990), S. 1–17, hier S. 12 mit Anm. 44.

## (6.) Ambrosius, De poenitentia libri I–II

[fol. 44v–83r]

[fol. 44v] *Incipit tractatus Sancti Ambrosii de poenitentia adversus novatianum*[fol. 67r] *De poenitentia lib. 1 explicit. Incipit II adversum Novatianum*

Ed.: MIGNE, PL 16, Sp. 465–524; FALLER (wie oben, unter Nr. 2), S. 117–206.

## (7.) Ambrosius, De Paradiso

[fol. 83r–114v]

[fol. 83r] *Explicit de poenitentia liber secundus. De paradiso liber Ambrosii feliciter incipit*

Ed.: Carl SCHENKL, Wien 1896 (CSEL, 32/1), S. 265–336.

Erw.: Michael M. GORMAN, From Isidore to Claudius of Turin: The Works of Ambrose on Genesis in the Early Middle Ages, in: Revue des études augustiniennes 45 (1999), S. 121–138; ND in: DERS., The study of the Bible in the Early Middle Ages, Florenz 2007, S. 1–19, hier S. 13.

Auf den Komplex der ambrosianischen Werke folgen heterogenere Schriften: von Papst Gregor dem Großen (ca. 540–604), dem Bischof von Chalons, Gautier de Couces (1080–1121), Prosper von Aquitanien (ca. 390–455) sowie dem hl. Eucherius von Lyon (ca. 410–450):

## (8.) Gregorius Magnus, De concordia testimoniorum

[fol. 114v–129r]

[fol. 114v] *Incipit de concordia testimoniorum Sancti Gregorii pape urbis Rome*

Ed.: MIGNE, PL 79, Sp. 569–678.



## (9.) Ein Schreiben des Bischofs von Chalon, Gautier I. de Couches (1080–1121)

Ed.: (fehlerhaft) REIFFERSCHIED, Die römischen Bibliotheken (wie Anm. 20), S. 585; (mit einigen Ungenauigkeiten) Ignazio GIORGI, Appunti intorno ad alcuni manoscritti del Liber Pontificalis, in: Archivio della Società Romana di storia patria 20 (1897), S. 247–312.

Erw.: CHAUME, L'ancienne bibliothèque (wie Anm. 19), S. 169.

[fol. 129v]

*W[alterius], Cabilonensis episcopus<sup>32</sup>, dilecto fratri W.<sup>33</sup> archidiacono atque Arnulfo<sup>34</sup> archipresbitero salutem. Fr[ater] Gauscerannus<sup>35</sup>, Vergiacensis prior, conquerendo de vobis, sicut scitis, nobis sepissime, proclamavit et in presentem coram fratrum nostrorum conventu gravissimam querimoniam fecit. Mandamus ergo atque precipimus, quatinus ecclesiis [!] Vergiacensis ecclesie pertinentibus presbiteros collocare, prout melius poterint, prefato Gausceranno et fratribus eius absque ulla contrarietate permittatis, ita tamen, ut ius Cabilonensis ecclesie, videlicet obediencia, sinodale servicium, iusticia in admissis, hospitalitas, ubi necessum fuerit, non deleantur, set [!] firmiter teneantur.*

## (10.) Prosper Aquitanus, Responsiones cum capitibus obiectionum Vincentianarum

[fol. 130r–134r]

Ed.: MIGNE, PL 51, Sp. 177–186.

## (11.) Eucherius, Instructiones (Instructionnum ad Salonium liber II additis s. Hieronymi epistulis 25 et 30)

[fol. 134v–142v]

Ed.: Carl WOTKE, Wien 1894 (CSEL, 31); Carmela MANDOLFO, Turnhout 2005 (Corpus Christianorum. Series Latina [CC], 66), p. 77–184.

Eine Abschrift eines Werks des hl. Augustinus von Hippo beschließt den Codex:

## (12.) Augustinus, De octo quaestionibus ex Veteri Testamento

[fol. 142v–144r]

Ed.: Johannes FRAIPONT, Donatien DE BRUYNE, Turnhout 1958 (CC, 33); ferner Peter ABULESZ, S. Aurelii Augustini De Genesi contra Manicheos libri duo De octo Quaestionibus ex Veteri Testamento, Diss. Wien 1972.

(13.) Ursprünglich folgten darauf zwei Folien mit Fragmenten der Vita Papst Konstantins I. († 715) und seines Nachfolgers, Gregors II. (699–731). Diese gehörten wohl nicht dem Codex an und wurden paläographisch der Schule von Farfa oder Subiaco des 11. oder 12. Jahrhunderts zugeordnet. Heute befinden sich die Fragmente in Vat. lat. 10935, fol. 4r.

32 Zu Gautier I. de Couches, Bischof von Chalon, siehe: Martine CHAUNEY, Un évêque Chalonnais au temps de la réforme grégorienne: Gautier I de Couches (1080–1121), in: Mémoires de la Société d'histoire et archéologie de Chalon-sur-Saône 45 (1975), S. 73–88.

33 Eventuell der in dem Totenrotulus von Vergy aus dem 11. Jahrhundert erwähnte Widrico? Siehe BAV, Reg. lat. 1495 (ein Codex hauptsächlich mit Werken Vergils), fol. 1r, ed. BULST, Untersuchungen (wie Anm. 6), S. 54, Anm. 189.

34 Er könnte der in dem Totenrotulus von Vergy aus dem 11. Jahrhundert erwähnte Arnulf sein, den BAV, Reg. lat. 1495, fol. 1r überliefert. Ed. BULST, Untersuchungen (wie Anm. 6), S. 54, Anm. 189; Recueil des rouleaux des morts (VIII<sup>e</sup> siècle–vers 1536), ed. Jean DUFOUR, Bd. 1, Paris 2005 (Recueil des historiens de la France. Obituaires, série in-4<sup>o</sup>, 8), S. 595, Nr. 12.

35 Zu ihm zwei weitere Abschriften von Urkunden aus dem ersten Viertel des 12. Jahrhunderts in Vat. lat. 651, fol. 31r und 150r. Deren erste ist ediert in: Jean RICHARD, Lignées féodales et géographie des seigneuries dans le duché de Bourgogne, in: Bulletin philologique et historique (1959), S. 137–154, hier S. 153. Zu Josserand auch WILMART, Chants en l'honneur de Sainte Anne (wie Anm. 20), S. 264 f.



Erw.: GIORGI, Appunti (wie oben, unter Nr. 9), S. 274 f.; Louis DUCHESNE, Cyrille VOGEL (éd.), *Le Liber pontificalis*, Bd. 1–3, Paris 1886–1957, Bd. 3, S. 67; *Bibliothecae Apostolicae Vaticanae Codices manu scripti recensiti iussu Pii XII Pontificis Maximi, praeside Iohanne MERCATI: Codices Vaticani Latini, Codices 10876–11000*, rec. Iohannes Bapt. BORINO, Città del Vaticano 1955, S. 146 f. (hier Zuordnung 11. Jh.). Am Ende von Vat. lat. 296 findet sich die Annotation von der Hand des Franz Ehrle: »qui sono stati staccati due fogli vedi cod. vat. c. 10.«

Die in dem oben beschriebenen Codex enthaltene erste Bücherliste des Klosters wurde durch Bernhard Bischoff vom paläographischen Befund her auf das 10. oder 11. Jahrhundert datiert<sup>36</sup>. Eine fehlerhafte Edition wurde durch Reifferscheid vorgelegt<sup>37</sup>.

Vat2 (Abb. 2) wird einhellig dem 11. Jahrhundert zugeordnet<sup>38</sup>. Die durch einen roten, vorne mit dem Wappen Urbans VIII. und hinten mit jenem des Bibliothekars Kardinal Scipione Cobelluzzi verzierten Ledereinband umhüllte Pergamenthandschrift (244 × 165 mm, 56 Folien) besteht aus zwei zusammengebundenen Manuskripten<sup>39</sup>. Es handelt sich um die schon genannten Geschichtswerke des Eutropius und des Paulus Diaconus:

(1.) Eutropius, *Breviarium ab Urbe condita*

[fol. 1v–21v, 7 Bücher]

[fol. 1v] *Incipit Deutropius domino Valenti Maximo Perpetuo [...] Res romanas ex voluntate mansuetudinis tue ab urbe condita [...]*

Ed.: Hans DROYSEN, Berlin 1879 (MGH. Auct. ant., 2).

(2.) Paulus Diaconus, *Historia Langobardorum*

[fol. 22r–56v] 4 Bücher

[fol. 22r] *Incipiunt casicula de gestis Langobardorum*

Ed.: Hans DROYSEN, Berlin 1879 (MGH. SS rer. Germ., 49).

Dieser zweite Bibliothekskatalog wurde erstmals durch Gottlieb verzeichnet<sup>40</sup>. Seitdem wurde er immer wieder erwähnt, blieb aber bis heute unediert<sup>41</sup>. Wilmart hat in dem Schreiber des Katalogs dieselbe Hand wie jene gesehen, die den Eutropius schrieb, und in diesem Kopisten sowohl den »bibliothécaire«<sup>42</sup> als auch den Kantor des Klosters erblickt<sup>43</sup>. Munk Olsen machte

36 München, Bayerische Staatsbibliothek, Nachlass Bernhard Bischoff, Ana 553.a.I. Vatican 7, Zettel zu Vat. Lat. 296 vom 10.4.1956. VATTASSO, CAVALIERI, *Bibliothecae Apostolicae Vaticanae Scriptores* (wie Anm. 18), Bd. 1, S. 213 f. datieren »saec. X«; ebenso REIFFERSCHIED, *Die römischen Bibliotheken* (wie Anm. 20), S. 583 und zuletzt DESACHY, *Deux bibliophiles* (wie Anm. 15), S. 68, Nr. 5.

37 REIFFERSCHIED, *Die römischen Bibliotheken* (wie Anm. 20), S. 583; ohne Erwähnung verzeichnet in GOTTLIEB, *Über mittelalterliche Bibliotheken* (wie Anm. 20), S. 149.

38 *Codices Vaticani Latini*, Bd. 3: Codd. 1461–2059, recensuit Bartholomeus NOGARA, Rom 1912, S. 385; WILMART, *Auteurs spirituels* (wie Anm. 19), S. 52; GOTTLIEB, *Über mittelalterliche Bibliotheken* (wie Anm. 20), S. 149, Nr. 413; MUNK OLSEN, *L'étude* (wie Anm. 27), S. 237 (s. XI<sup>2</sup>); DESACHY, *Deux bibliophiles* (wie Anm. 15), S. 75, Nr. 31.

39 Literatur unten, Anm. 144.

40 GOTTLIEB, *Über mittelalterliche Bibliotheken* (wie Anm. 20), S. 149.

41 WILMART, *Auteurs spirituels* (wie Anm. 19), S. 52; CHAUME, *L'ancienne bibliothèque* (wie Anm. 19), S. 169; LANCONELLI, *La biblioteca* (wie Anm. 19), S. 287; TURCAN VERKERK, *Entre Verdun et Lobbes* (wie Anm. 22), S. 199–203; MÄRTL, *Jouffroy* (wie Anm. 12), S. 288; DESACHY, *Deux bibliophiles* (wie Anm. 15), S. 75, Nr. 31.

42 WILMART, *Auteurs spirituels* (wie Anm. 19), S. 52, Anm. 4.

43 Dies macht Wilmart an einem Responsorium zur hl. Anna deutlich, das Vat. lat. 651, fol. 173r enthält, gedruckt von WILMART, *Auteurs spirituels* (wie Anm. 19), S. 53 f.; vgl. schon DERS., *Chants en l'honneur de Sainte Anne* (wie Anm. 20).

darauf aufmerksam, dass zwei Marginalnachträge einer Hand des 12. Jahrhunderts zuzuordnen seien<sup>44</sup>.

## 2.2. Bestand

Welche Aussagen über die Buchbestände des Klosters sind nun anhand von den beiden erhaltenen Bibliothekskatalogen in quantitativer und qualitativer Hinsicht zu treffen?

### a. Vat1

Der Bestand des Klosters umfasste zum Zeitpunkt, als Vat1 entstand, 64 Bände. Die darin verzeichneten und die wenigen, in der Bibliotheca Apostolica Vaticana erhaltenen Handschriften – *Sermones* des hl. Augustinus (Vat. lat. 474: I[1]), Kommentare des Beda Venerabilis zum Markusevangelium, des hl. Ambrosius zum Lukasevangelium sowie Augustinus' zum Johannes-evangelium (Vat. lat. 637: I[2–4]), der Jesajakommentar des hl. Hieronymus (Vat. lat. 321: I[5]) sowie ein Cicerokommentar (Vat. lat. 3862: I[15]) – entstammen dem 9. und 10. Jahrhundert. Die Bibliothek von Vergy konservierte also teilweise auch karolingisches Erbe.

Inhaltlich betrachtet befanden sich darunter einmal die für das klösterliche Leben fundamentalen Regeln [11] sowie Liturgica [14, 21, 22]. Einen großen Anteil der Bibliothek machten sodann Bibeln [20], Handschriften einzelner biblischer Bücher [7, 17] sowie Bibelflorilegien [6] und -kommentare aus, seien sie anonym [9] oder etwa vom hl. Augustinus [1–4] oder dem hl. Hieronymus [5]. Patristische Literatur von Hieronymus, »De perpetua virginitate beatae Mariae adversus Helvidium«, und Augustinus, »De agone Christiano«, bis hin zu den Dialogen Gregors des Großen [13, 16, 23] fehlte ebenso wenig wie Sammlungen von Heiligenviten [8, 10].

Von bildungsgeschichtlichem Interesse ist ferner, dass das Kloster über eine ansehnliche Sammlung zu Studienzwecken verfügte. Neben einem Bestiarium [12] und einem Buch der Medizin [19] (das auch zu praktischen Zwecken gedient haben kann) lag der Sammelschwerpunkt der Bibliothek schon in diesem Stadium merklich auf dem Trivium der sieben freien Künste. Für den Bereich der Rhetorik stand der bereits erwähnte Kommentar des Marius Victorinus (281/291–nach 363) zu Ciceros »Rhetorica« zur Verfügung. Der ehemals in Vergy aufbewahrte Band aus dem 9. Jahrhundert ist, wie Turcan-Verkerk erkannte (was aber die gesamte sonstige Literatur zu Jouffroy und seiner Bibliothek oder zu Marius Victorinus übersah), noch heute in Gestalt von Vat. lat. 3862 in der Bibliotheca Apostolica Vaticana erhalten [siehe 15].

Deutlich größer ist der Bestand von Büchern zur Grammatik. Mit 23 Bänden machte er zum damaligen Zeitpunkt fast ein Drittel der gesamten Bibliothek aus [18]. Aus dieser ersten Liste wird allerdings nicht deutlich, um welche konkreten Werke es sich gehandelt haben könnte. Erst anhand der zweiten, nun zu besprechenden Liste sind Hypothesen möglich.

### b. Vat2

Der zweite Buchkatalog des Klosters ist deutlich länger. Er beschreibt zumindest 93 Bände und behauptet, der Bestand an Büchern der Heiligen Schrift zähle 90 Titel. Hinzu kommt eine nicht näher spezifizierte Anzahl von Büchern grammatischen Inhalts, die in einem Buch des Priesters Fortunatus verzeichnet sei. Turcan-Verkerk hat ihre Anzahl unter Rückgriff auf Vat1 auf 23 geschätzt und auch eine These zu dem genannten Priester Fortunatus vorgebracht, auf die wir später zurückkommen werden<sup>45</sup>. Für den Moment sei festgehalten, dass die Bibliothek von Vergy zum Zeitpunkt der Abfassung von Vat2 sicher an die 116 Bände oder mehr umfasste, mithin fast das Doppelte im Vergleich zu Vat1. Anhand einer Gegenüberstellung der beiden Listen kann für 14 Bände aus Vat1 sowie für die 23 Grammatik-Bände wahrscheinlich gemacht werden, dass sie auch in Vat2 verzeichnet sind. Damit ist der Verbleib von 27 in Vat1 aufgelistete-

44 MUNK OLSEN, L'étude (wie Anm. 27), S. 237; vgl. unten, II[39], II[40], II[65].

45 Siehe unten, S. 326.

ten Bänden zum Zeitpunkt der Aufzeichnung von Vat2 ungeklärt, ohne dass dieser rein numerische Befund angesichts von fehlenden weiteren Informationen hier zu Spekulationen verleiten soll. Einige der genannten Bände aus den Beständen von Vergy haben sich wiederum in der Bibliotheca Apostolica Vaticana erhalten. Es sind dies der Sammelband mit Werken des hl. Ambrosius, der auch den zuvor besprochenen Bibliothekskatalog überliefert (Vat. lat. 296: II[2]), ferner Remigius von Auxerre über das Buch Genesis (Vat. lat. 646: II[43]), eine gekürzte Version des Matthäuskomentars des Haimo von Auxerre (Vat. lat. 651: II[46]) sowie schließlich die erwähnten Eutropius und Paulus Diaconus (Vat. lat. 1981: II[66]). Da diese teils auf das 11. Jahrhundert [66], teils auf das 10. Jahrhundert [2, 43], teils aber schon auf das 9. Jahrhundert datiert werden [46?], kommt schließlich die Frage auf, ob die Liste Vat1 den gesamten Bestand des Klosters zum Zeitpunkt seiner Verfassung umfasst. Falls dem so ist, liegt hiermit ein weiteres Indiz dafür vor, dass der Zuwachs an Buchbeständen nicht lediglich mit der Aktivität des Skriptoriums, sondern auch mit weiteren Schenkungen zu erklären ist.

Kommen wir nun zu dem Bestand selbst. Dieser ist wie erwähnt insgesamt vermehrt. Dies gilt etwa für biblische Bücher [21, 22, 34, 44, 52?] und Bibelkommentare [39?, 43, 46, 70] oder auch für patristische Autoren. Die letztgenannte Kategorie war in Vat1 auf Ambrosius, Augustinus und Hieronymus fokussiert, was in Vat2 noch zunimmt [9, 10, 41, 47], insbesondere auch in Bezug auf Gregor den Großen, der mit seinen Homilien und der »Regula pastoralis« vertreten ist [23, 24]. Nun sind auch frühmittelalterliche Autoren wie Isidor von Sevilla († 636) mit seinen Sentenzen und den »libri Synonymorum« [7, 8] sowie ein weiteres Werk des Beda Venerabilis, »De locis Sanctis«, [13] hinzugekommen.

Äußerst augenfällig ist die deutliche Zunahme an verschiedenen liturgischen Schriften [6, 11, 12, 25, 37, 50, 51?, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 68, 69]. Einen Hinweis darauf, dass damals gregorianischer Gesang im Kloster praktiziert wurde, bieten Notationen von Neumen [41], die auch ansonsten für Vergy nachgewiesen werden können<sup>46</sup>. Musiknotationen sind im Übrigen auch in zwei kurzen Responsorien über den hl. Martin<sup>47</sup> und Gesängen an die hl. Anna überliefert<sup>48</sup>.

Ebenso fällt das starke Ansteigen von Heiligenviten in diesem Katalog auf. Es beginnt mit derjenigen des hl. Viventius selbst [1], die erst in diesem zweiten Katalog verzeichnet ist und somit eventuell in dem Zeitraum entstanden sein könnte, der zwischen der Abfassung von Vat1 und Vat2 verstrich. Die Viten haben insgesamt oft einen Lokalbezug. So etwa jene des Bischofs Hilarius von Poitiers (315–367), dessen Leben der »Vita sancti Viventii« zufolge mit jenem des Viventius verbunden war [3], ferner ein Text mit dem Titel »Inventio corporis sancti Vincentii« [16], bei dem entweder eine Verschreibung des Namens *Viventius* vorliegt, oder es handelt sich um einen tatsächlichen Bericht zur Auffindung der Reliquien des römischen Märtyrers Vincentius, die bekanntlich im Jahr 863 gemeinsam mit jenen des Pontianus und des Peregrinus von Rom nach Pothières und Vézelay (also nicht unweit von Vergy) hin transferiert wurden. Lokalbezug im weiteren Sinne hat auch die Vita des hl. Philibert von Jumièges († 684) [36], der in merowingischer Zeit in Nord- und Westfrankreich verschiedene Klöster gegründet hatte. Daneben stehen etwa die Passionsgeschichten der hl. Justina von Antiochien (4. Jh.) [5], der hl. Agatha von Catania (3. Jh.) [33], des hl. Sebastian (3. Jh.) [31], der Märtyrer Speusippus, Eleusippus und Meleusippus (2. Jh.) [48], die so genannte Vita Papst Silvesters I. († 335) [14] oder die Vita der hl. Paula von Rom [29].

Dass darüber hinaus im Skriptorium von Saint-Vivant später noch weitere hagiographische Werke verfasst wurden, zeigt ein Fragment einer Passionsgeschichte der hl. Anastasia (4. Jh.), das in Vat. lat. 321 enthalten ist und von einer Hand des 12. Jahrhunderts geschrieben wurde

46 Siehe unten, Anm. 127.

47 Vat. lat. 474, fol. 95r; vgl. VATTASSO, CAVALIERI, *Bibliothecae Apostolicae Vaticanae Scriptorum* (wie Anm. 18), Bd. 1, S. 354.

48 Vgl. oben, Anm. 43.

(I[5]; II[26])<sup>49</sup>. Neben den Hagiographica finden sich Werke, die sich mit der Buße beschäftigen, etwa das Poenitentiale des karolingischen Autors Haligar von Cambrai (9. Jh.) [35], die sogenannte »Paenitentia Origenis« [62] und eventuell auch ein Pseudo-Isidor [40; nach Munk Olsen datiert dieser Eintrag aber auf das 12. Jahrhundert]. Eine eigene Kategorie, auf die gleich zurückzukommen ist, bilden ferner die »Edicta regum Francorum« [61], die Schrift »De re militari« von Vegetius [63] und ein Alexanderroman [64].

Was schließlich die Bücher grammatischen Inhalts angeht, so verrät, wie erwähnt, weder der erste noch der zweite Katalog, welche Werke sich im 11. Jahrhundert im Kloster Saint-Vivant befanden. Anne-Marie Turcan-Verkerk hat am Beginn der 1990er Jahre im Austausch mit Veronika von Büren die These aufgestellt, dass die ungenannten grammatischen Werke mit einer Liste von 25 Einträgen übereinstimmen könnten, die in der Bibliothèque municipale in Verdun aufbewahrt wird. Diese gehörte zu den Beständen des dortigen Klosters Saint-Vanne, beschreibt aber wohl den Buchbesitz eines Scholaren aus Saint-Pierre de Lobbes im heutigen Belgien. Eventuell sei dieser in einem »Walcher« zu erblicken, der um 1050 Scholaster des Domes von Lüttich gewesen sei und möglicherweise auch mit einem ehemaligen Mönch aus Vergy identifiziert werden könne<sup>50</sup>. In seiner Buchliste finden sich die Namen spätantiker Philosophen wie Boethius (480/485–524/536) und Grammatiker wie Priscian (Anfang 6. Jh.), aber hauptsächlich römische Dichter wie Aulus Persius Flaccus (34–62 n. Chr.), Horaz (65–8 v. Chr.), Sallust (86–35/34 v. Chr.) und Terenz (195/184–159/158 v. Chr.). Eine Sonderstellung unter ihnen nimmt Ovid (43 v.–17 n. Chr.) ein, der mit sieben Einträgen beziehungsweise mindestens zehn Bänden vertreten ist. Turcan-Verkerks Hauptargument für eine Verbindung dieser Liste mit Vergy bestand darin, dass das Ms. 77 der Bibliothèque municipale in Verdun in der Hauptsache die »Carmina« des merowingischen Dichters Venantius Fortunatus (ca. 540–600) überliefert und die Bezeichnung *Presbiter Fortunatus* in II[\*] möglicherweise genau diesen meinen könnte<sup>51</sup>. Sie gab ferner zu bedenken, dass sich die Mönche von Saint-Vanne vor dem Hintergrund des Investiturstreits in den Jahren 1085 bis 1092 nach Saint-Bénigne in Dijon begeben mussten, das enge Verbindungen nach Vergy unterhielt<sup>52</sup>. Turcan-Verkerk hatte ihre Hypothese indessen sehr vorsichtig formuliert und angemerkt, dass nicht zuletzt chronologische Argumente dieser möglichen Zuordnung entgegenstünden<sup>53</sup>. Dolbeau hat denn auch zuletzt im Zuge seiner Forschungen zur Bibliothek von Lobbes die Thesen als recht unwahrscheinlich beurteilt<sup>54</sup>. Hier kann lediglich hinzugefügt werden, dass sich ein Werk im Katalog Vat2, die »Vita sancti Hilarii«, eventuell auf den Autor Venantius Fortunatus beziehen lassen könnte (II[3]). Ansonsten muss die Frage nach den Grammatikbüchern aus dem Kloster Saint-Vivant weitestgehend offenbleiben. Die Liste aus der Bibliothèque municipale in Verdun lässt aller-

49 Vat. lat. 321, fol 189v: (...) *diversos inde deposuit et munera ante oculos eorum et gladios evaginatos (...) qui voluerit sacrificare dabitur illi munus qui (...) Explicit Passio Sancte Anastasie Martiris. Explicit passio.* Vgl. VATTASSO, CAVALIERI, *Bibliothecae Apostolicae Vaticanae Scriptorum* (wie Anm. 18), Bd. 1, S. 233.

50 Verdun, Bibl. mun., ms. 77, fol. 24v, ed. TURCAN-VERKERK, *Entre Verdun et Lobbes* (wie Anm. 22), S. 159f. Digital ediert: <http://www.libraria.fr/fr/bmf/repertoire-bmf-%E2%80%9494-anon-verdun-bm-77-f-24v-h> (25.03.2017). Das Manuskript ist konsultierbar unter: [http://www1.arkhenum.fr/images/bm\\_verdun\\_ms/ms/OEB/MS0077/index.html](http://www1.arkhenum.fr/images/bm_verdun_ms/ms/OEB/MS0077/index.html) (25.03.2017); allerdings ist die Liste dort nicht zu erkennen.

51 TURCAN-VERKERK, *Entre Verdun et Lobbes* (wie Anm. 22), S. 201 f.

52 *Ibid.*, S. 200.

53 *Ibid.*, S. 202 f.

54 François DOLBEAU, *La bibliothèque, d'après ses inventaires médiévaux. Bilan et perspectives*, in: Monique MAILLARD-LUYPAERT, Jean-Marie CAUCHIES (Hg.), *Autour de la Bible de Lobbes* (1084). *Les institutions, les hommes, les productions*, Brüssel 2007 (Centre de recherches en histoire du droit et des institutions, 28), S. 59–84, hier S. 79.

dings erahnen, was hinter den nicht näher genannten Büchern aus Vergy verborgen sein könnte. Unterdessen kennen wir durch den Katalog Vat1 einen Titel grammatischen Inhalts, jenen des Cicero-Kommentars von Marius Victorinus. Die aristotelische Dialektik [65] hingegen fand Munk Olsen zufolge erst im 12. Jahrhundert Eingang in die Bibliothek von Vergy.

### 3. Einordnung

Welches Bild des intellektuellen Lebens im Kloster lässt sich nun anhand der soeben dargestellten Bibliothekskataloge zeichnen? Wie lässt sich der Bestand einordnen? Um noch einmal die quantitativen Aspekte zu bemühen, so ist die Bibliothek von Vergy kaum vergleichbar mit jener von Cluny, die in der Mitte des 12. Jahrhunderts 570 Bände umfasste<sup>55</sup>. Bemerkenswert ist immerhin, dass der Katalog von Cluny auch dadurch bereichert werden konnte, dass Vergy diesem Klosterverbund beitrug (vgl. II[1]). Eine Vergleichbarkeit ist eher bei einer Bibliothek wie jener der Benediktinerabtei Saint-Évre in Toul gegeben. Ihr Katalog verzeichnet für das Ende des 11. Jahrhunderts an die 290 Einträge mit einer großen Sammlung an klassischer Literatur<sup>56</sup>. Vergleicht man die Bestände von Vergy hingegen beispielsweise mit jenen des im 7. Jahrhundert gegründeten Klosters Saint-Pierre de Corbie, das in karolingischer Zeit ein bedeutendes Skriptorium unterhielt und aus dem Jouffroy ebenso Handschriften entnahm, so zählten diese am Beginn des 11. Jahrhunderts 47 Bände, darunter antike Literatur, Kirchenväter und juristische Werke. Um 1100 herum umfasste der Bestand schon 312 Titel mit einer reichen Sammlung an Klassikern<sup>57</sup>. Mit mindestens 116 Bänden hatte das Kloster Saint-Vivant de Vergy – der hier vorgebrachten These zufolge in der ersten Hälfte des 11. Jahrhunderts – somit einen ansehnlichen, wenn auch im Vergleich kleineren und wahrscheinlich weniger differenzierten Buchbestand als andere intellektuelle Zentren<sup>58</sup>.

Die Bibliothekskataloge von Saint-Vivant de Vergy zeichnen sich indessen besonders dadurch aus, dass sie eine Lebenswelt widerspiegeln, in der die benediktinische Spiritualität clu-

55 Ed. Léopold Victor DELISLE, *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, Paris 1874, Bd. 2, S. 459–481. Vgl. Veronica VON BÜREN, *Le grand catalogue de la bibliothèque de Cluny*, in: *Le gouvernement d'Hugues de Semur à Cluny, Mâcon 1990*, S. 245–263; Veronica VON BÜREN, *Le catalogue de la bibliothèque de Cluny du XI<sup>e</sup> siècle reconstitué*, in: *Scriptorium* 46 (1992), S. 256–267.

56 Robert FAWTIER, *La bibliothèque et le trésor de l'abbaye de Saint-Évre-lès-Toul à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, d'après le manuscrit latin 10292 de Munich*, in: *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* 61 (1911), S. 123–156.

57 Siehe die frühesten Bibliothekskataloge von Corbie in BAV, Reg. lat. 520, fol. 1r–v (11. Jh.), ed. Angelo MAI, *Spicilegium romanum*, Bd. 5, Rom 1844, S. 202f. und Berlin, Staatsbibliothek, Phill. 1865, fol. 1v–3v (1070–1100), ed. *Nouveau traité de diplomatique*, Bd. 6, Paris 1765, S. 230–234. Dazu: Leopold Victor DELISLE, *Recherches sur l'ancienne bibliothèque de Corbie*, in: *Bibliothèque de l'École des chartes* 21 (1860), S. 393–439, 498–515, hier S. 512; DELISLE, *Cabinet* (wie Anm. 55), Bd. 2, S. 104–141; Olga Antonova DOBIAŠ-ROŽDESTVENSKAJA, *Histoire de l'atelier graphique de Corbie de 651 à 830 reflétée dans les Corbeiensis Leninopolitani*, Leningrad 1934 (zur Datierung); MUNK OLSEN, *L'étude* (wie Anm. 27), S. 83–89; David GANZ, *Corbie in the Carolingian Renaissance*, Sigmaringen 1990 (Beihefte der Francia, 20), S. 36–68 (Forschungsstand).

58 Für weitere Vergleiche verweise ich auf einen ähnlich dimensionierten Katalog (144 Bände) der Frauenabtei Notre-Dame de Chelles, untersucht von Anne-Marie TURCAN-VERKERK, *Ouvrages de Dames? À propos d'un catalogue du XI<sup>e</sup> siècle jadis attribué à Notre-Dame de Paris*, in: *Scriptorium* 61 (2007), S. 286–347, sowie auf die beiden im Entstehen begriffenen Datenbankprojekte: *Biblistima. Patrimoine écrit du Moyen Âge et de la Renaissance* (<http://www.biblistima-condorcet.fr/> [25.03.2017]) und *Libraria. Pour l'histoire des bibliothèques anciennes* ([www.libraria.fr/biblifram/](http://www.libraria.fr/biblifram/) [25.03.2017]).

niazensischer Prägung sich mit den Klosterreformen des 11. Jahrhunderts entfaltete: In diesem Rahmen ist es zu bewerten, wenn von Vat1 zu Vat2 insbesondere liturgische Schriften und musikalische Werke, Heiligenviten und Bußbücher produziert worden sind. Neben der Spiritualität wird aber auch die Nähe des Klosters zum burgundischen Adel deutlich, der den fränkischen Königen schon länger verpflichtet war. Dafür sprechen etwa die »Edicta regum francorum« (II[61]), aber auch die oben zitierten »Laudes regiae«. Bemerkenswert ist ferner, dass sich in den Beständen von Vergy ein Exemplar von Augustinus' »De verbis Domini« befand, das durch Lupus Servatus (ca. 805–nach 861), den Abt von Ferrières und Vertrauten Kaiser Karls des Kahlen, korrigiert wurde (I[1], II[18], Vat. lat. 474), sind doch somit Verbindungen des Klosters mit diesem Protagonisten der »karolingischen Renaissance« angezeigt<sup>59</sup>.

Mit Blick auf die Beziehungen des Hauses zum burgundischen Adel sind auch Vegetius' »De re militari« – jener Militärtraktat aus dem 4. Jahrhundert, der sich seit karolingischer Zeit einer immer größeren Beliebtheit erfreute, dessen handschriftliche Überlieferung im 11. Jahrhundert aber noch recht dünn war (II[63])<sup>60</sup> – und der Alexanderroman (II[64]) von Interesse. Diese erst in Vat2 nachgewiesenen Handschriften zeugen davon, dass die Lebenswelt dieses Adels im 11. Jahrhundert einerseits von Gewalt, andererseits von aufkommenden höfischen Idealen geprägt war. Die klassische Bildung der Antike hingegen wurde – wie gerade die Bücher grammatischen Inhalts zeigen – in jener Zeit insbesondere in Klöstern wie dem hier besprochenen bewahrt. Vergy mag in dieser Hinsicht eine weniger herausragende Rolle zukommen. Doch auch aus einem kleineren Haus wie Vergy brachten Gelehrte wie Jean Jouffroy Handschriften mit nach Rom. So fand ein spätantiker Cicerokommentar, der in karolingischer Zeit geschrieben und seitdem in Burgund aufbewahrt worden war (I[15], Vat. lat. 3862), durch den Humanismus seinen Weg zurück in das Italien der Renaissance und bereicherte dort die Bibliothek der Päpste.

59 Vgl. unten, Anm. 63. Zu Lupus und der »karolingischen Renaissance«: Wilfried HARTMANN, Karl der Große, Stuttgart <sup>2</sup>2015, S. 177–205; Philippe DEPREUX, Büchersuche und Büchertausch im Zeitalter der karolingischen Renaissance am Beispiel des Briefwechsels des Lupus von Ferrières, in: Archiv für Kulturgeschichte 76 (1994), S. 267–284.

60 Vgl. unten, Anm. 141.



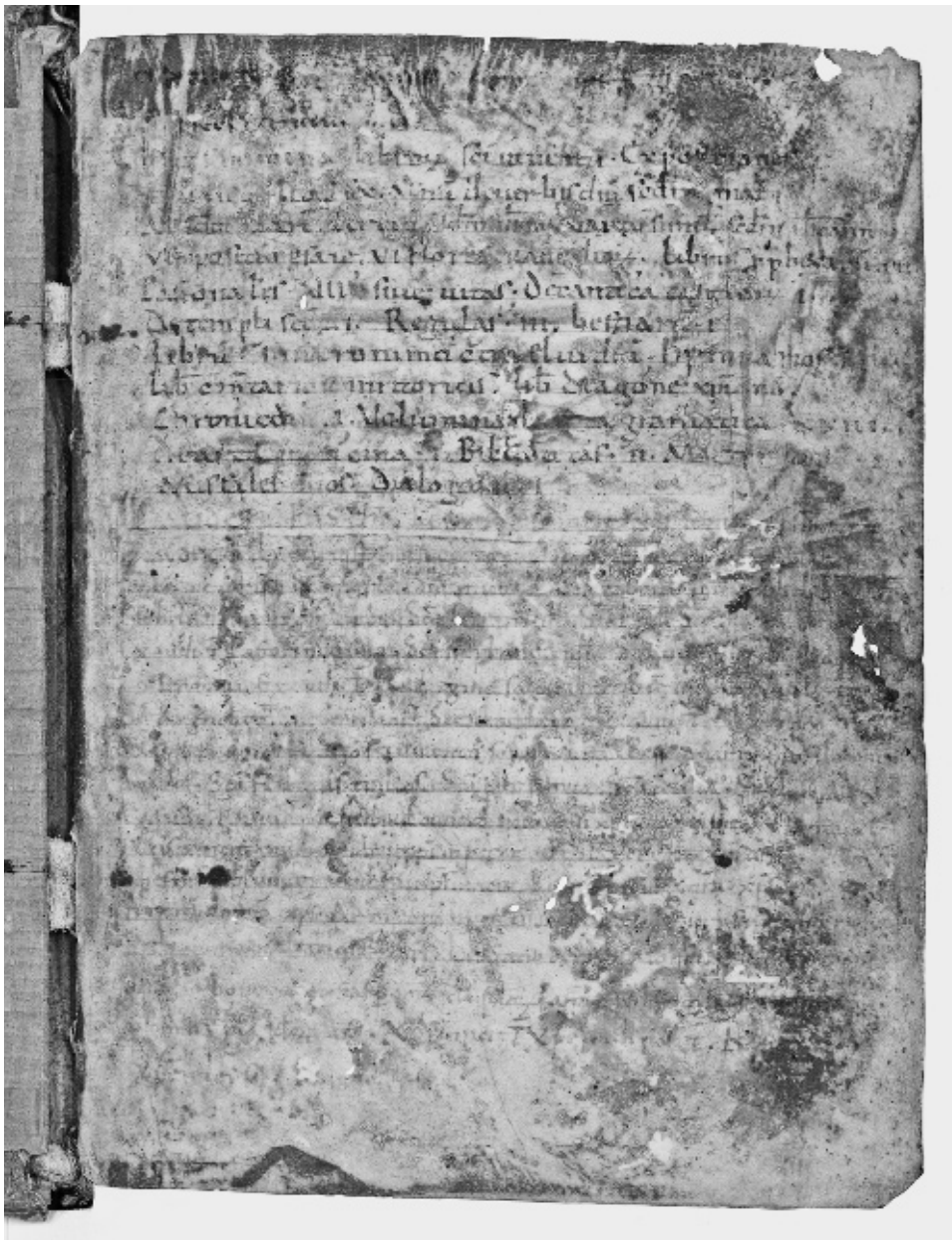


Abb. 1: Bibliothekskatalog aus dem 10./11. Jahrhundert, Vat. lat. 296, fol. 1r (© 2017 Biblioteca Apostolica Vaticana), by permission of Biblioteca Apostolica Vaticana, with all rights reserved.



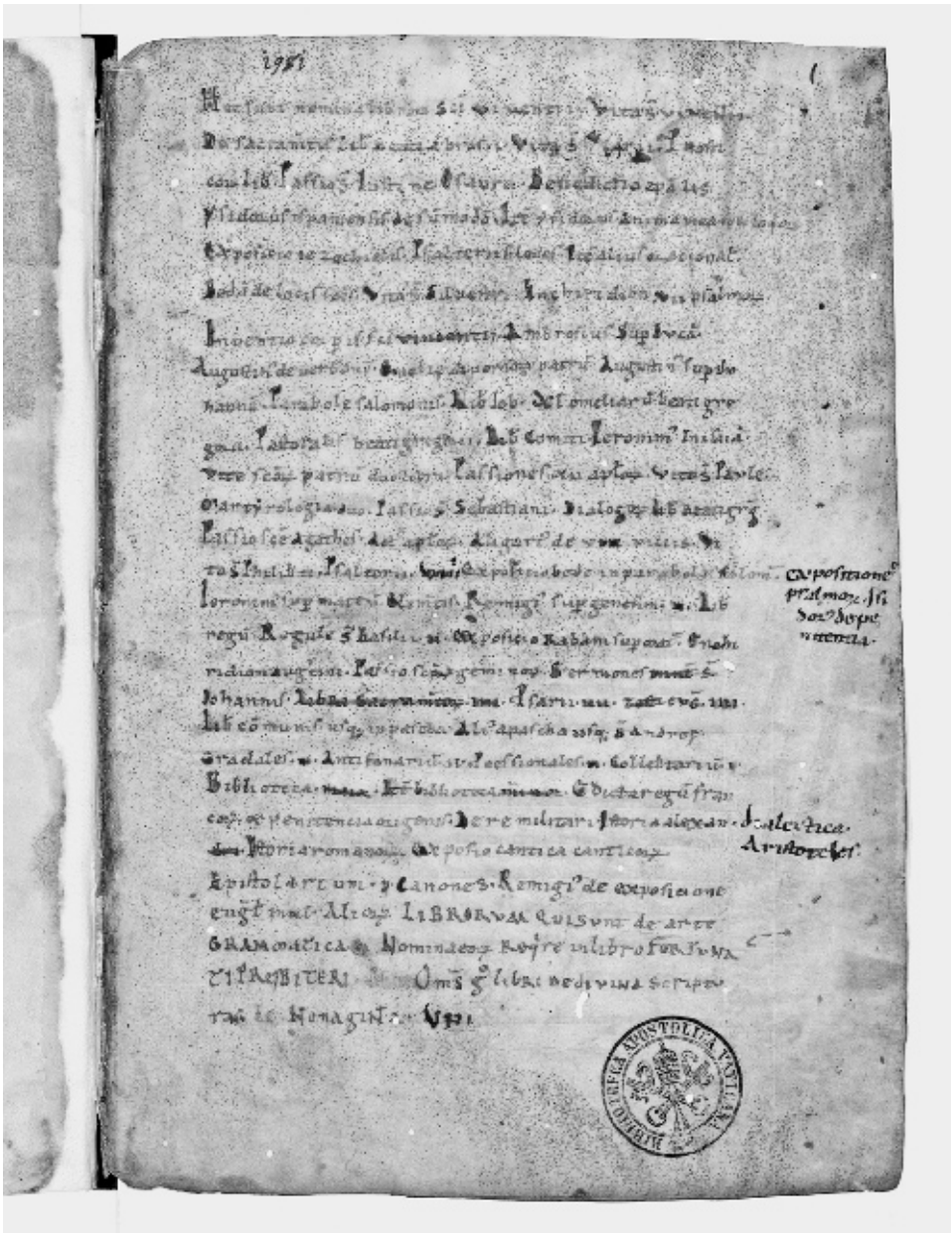


Abb. 2: Bibliothekskatalog aus dem 11. Jahrhundert, Vat. lat. 1981, fol. 1r (© 2017 Biblioteca Apostolica Vaticana), by permission of Biblioteca Apostolica Vaticana, with all rights reserved.

## Anhang

*Edition*

Vorgelegt werden zwei normalisierte Transkriptionen mit Kommentar. Ziel ist, die Quellen dem heutigen Leser verständlich zu machen. Zu diesem Zweck wurden

- die Grapheme u/v nach Lautwert normalisiert;
- allgemein gebräuchliche Abkürzungen stillschweigend aufgelöst;
- unsichere Lesungen oder Hinzufügungen durch eckige Klammern gekennzeichnet;
- Eigennamen, Titel und römische Zahlen groß geschrieben;
- Interpunktion eingefügt;
- die einzelnen Positionen durch Paragraphen getrennt und sowohl mit einer Ordnungsnummer in eckigen Klammern als auch mit Zählung der tatsächlichen Bücher in runden Klammern versehen;
- wo eine Identifizierung des angegebenen Werkes möglich war, dies mit einer Fußnote angezeigt, in der auf weitere Literatur aufmerksam gemacht wird;
- um einen Eindruck von den Handschriften zu vermitteln, wurden Reproduktionen der Handschriften beigelegt (oben, nach S. 328).

**I. Bibliothekskatalog des Klosters Saint-Vivant de Vergy aus dem 10./11. Jahrhundert**

*Vat. lat. 296, fol. 1r (auf fol. 2r eigenhändiger Besitzvermerk: J. Joffridi) (Abb. 1).*

[64 Bücher]

- [\*] Hec sunt nomina librorum Sancti Iuventii<sup>61</sup>.  
 [\*\*] Expositiones [evan]geliorum sex<sup>62</sup>.  
 [1(1)] Unum de verbis Domini secundum Mateum<sup>63</sup>.  
 [2(2)] Alterum secundum Marcum<sup>64</sup>.

61 Sic! Rectius: *Viventii*.

62 Das sind die nachfolgenden Nr. 1–6.

63 Augustinus, Sermones. Ausgaben: Augustinus, Sermones de vetere testamento (1–50), ed. Cyrille LAMBOT, Leiden 1961 (Corpus Christianorum, Series Latina [CC], 41); Augustinus, Sermones de novo testamento (151–156), ed. Gert PARTOENS, Leiden 2008 (CC, 41Ba), hier S. LXXVI, Nr. 2. Vat. lat. 474, Augustinus, Sermones, saec. IX, aus Vergy, korrigiert von Lupus Servatus, Abt von Ferrières, aus dem Besitz Jouffroys. Auch erwähnt in II[18]. Siehe dazu ausführlich VON BÜREN, *L'Ambroise de Loup de Ferrières* (wie Anm. 18); Renate SCHIPKE, *Die Handschriften des Lupus von Ferrières*. Mit einem Exkurs über die von Lupus benutzten buchtechnischen Termini, in: *Res publica litterarum* 17 (1994), S. 123–143; ferner Gert PARTOENS, *Une version remaniée de la collection de sermons augustiniens »De uerbis Apostoli« et les relations généalogiques de ses témoins*, in: *Sacris erudiri* 41 (2002), S. 137–163 sowie ohne Kenntnis dieser Literatur DESACHY, *Deux bibliophiles* (wie Anm. 15), S. 71, Nr. 13. Dasselbe Werk ist überliefert in Vat. lat. 3828, saec. IX, aus dem Besitz Jouffroys. Siehe LANCONELLI, *La biblioteca* (wie Anm. 19), S. 282 f.

64 Vat. lat. 637, saec. IX, aus dem Besitz Jouffroys und aus Saint-Vivant de Vergy, überliefert auf fol. 1r–52v Bedae Venerabilis, *Expositio in s. Marci evangelium*. Ausgabe: Bedae venerabilis Opera, Pars II: Opera exegetica, ed. David HURST, Turnhout 1960 (CC, 120), S. 4–425. Nach Michael M. GORMAN, *Biblical commentaries from the early Middle Ages*, Florenz 2002, S. 443 f. ist das Manuskript »copied in the first half of the ninth century, probably at St Denis, from St-Vivant de Vergy in Burgundy«. Siehe auch: Bernhard BISCHOFF, *Manuscripts and Libraries in the Age of Charlemagne*, Cambridge 1994, S. 109, Nr. 83; Edmund Felix SUTCLIFFE, *Quotations in the Venerable Bede's Commentary on St. Mark*, in: *Biblica* 7 (1926), S. 428–439. Weitere Lit.:

- [3(3)] Tertium secundum Ihoannem<sup>65</sup>.  
 [4(4)] Quartum similiter secundum Ihoannem<sup>66</sup>.  
 [5(5)] V. Expositio Esaie<sup>67</sup>.  
 [6(6)] VI. Flores evangeliorum<sup>68</sup>.  
 [7(7–9)] Libros prophetarum III<sup>69</sup>.  
 [8(10–16)] Pasionales VII sive vitas<sup>70</sup>.  
 [9(17)] De cantica canticorum I<sup>71</sup>.  
 [10(18)] De templi sanctorum I<sup>72</sup>.  
 [11(19–21)] Regulas III<sup>73</sup>.  
 [12(22)] Bestiarium I<sup>74</sup>.

- LANCONELLI, La biblioteca (wie Anm. 19), S. 283, 444; DESACHY, Deux bibliophiles (wie Anm. 15), S. 71, Nr. 16. Siehe auch die folgenden Anm. 65 und 66.
- 65 Eventuell hier irrig für *Lucam*. Vat. lat. 637, saec. IX, aus dem Besitz Jouffroys und aus Saint-Vivant de Vergy, überliefert auf fol. 53r–125v Ambrosius, Expositio in Lucam lib. I–X. Erwähnt in II[17]. Ausgabe: Marcus ADRIAEN (ed.), Turnhout 1957 (CC, 14). Lit. siehe Anm. 64. Irrig die Angabe bei GORMAN, Biblical commentaries (wie Anm. 64), der später angefügte Zettel fol. 125r–v überliefere einen unidentifizierten Text. Es handelt sich um eine Fortsetzung des ambrosianischen Textes, die direkt an fol. 124v anschließt.
- 66 Sic! Augustinus von Hippo, In Iohannis evangelium tractatus. Ausgabe: Radbod WILLEMS (ed.), Turnhout 1990 (CC, 36). Vat. lat. 637, saec. IX, aus Vergy und dem Besitz Jouffroys, überliefert auf fol. 126r–160v: »Collectanea ex tractatibus s. Augustini in evangelium s. Iohannis«. Erwähnt auch in II[20]. Zum Werk und seiner Verbreitung siehe David F. WRIGHT, The Manuscripts of St. Augustine's »Tractatus in Euangelium Iohannis«: A Preliminary Survey and Check List, in: Recherches augustiniennes 8 (1972), S. 55–143, hier S. 76, 137; Clemens WEIDMANN, Vier unerkannte Predigten des Augustinus, in: Revue d'études augustiniennes et patristiques 56 (2010), S. 173–196. Lit. siehe oben, Anm. 64.
- 67 Hieronymus verfasste seinen Jesajakommentar zwischen 408 und 410. Ausgabe: Marcus ADRIAEN (ed.), Turnhout 1963 (CC, 73/73A). Vat. lat. 321, saec. X, bzw. 2. Viertel 9. Jh., aus dem Besitz Jouffroys. Eine Provenienz aus Vergy vermuteten WILMART, Auteurs spirituels (wie Anm. 19), S. 51 und CHAUME, L'ancienne bibliothèque (wie Anm. 19), S. 169. Gryson vermutete nach einem Hinweis von Bernhard Bischoff »peut-être Bourgogne« und datierte »deuxième quart du IX<sup>e</sup> s. (selon B. Bischoff, lettre du 28.02.89)«; siehe Roger GRYSO, La tradition manuscrite du Commentaire de Jérôme sur Isaïe (Livres I et II), in: Scriptorium 43 (1989), S. 175–222, hier S. 205. Ohne Zuordnung zu Vergy: DESACHY, Deux bibliophiles (wie Anm. 15), S. 77, Nr. 39; MANFREDI, Da Firenze a Roma (wie Anm. 19), S. 63; LANCONELLI, La biblioteca (wie Anm. 19), S. 281; MERCATI, Una lettera (wie Anm. 19), S. 361. Erwähnt auch in II[26].
- 68 Wahrscheinlich Abbo von Saint-Germain (de Sancto Germano) (ca. 850–923), Flores evangeliorum, ed. MIGNE, PL, 132, Sp. 761–778.
- 69 Eine Zusammenstellung von Büchern der alttestamentarischen Propheten.
- 70 Sic! Rectius: *Passionales*. Sammlungen von Heiligenlegenden.
- 71 Ein Kommentar zum biblischen Hohelied. Wahrscheinlich identisch mit II[67]. Eventuell Beda Venerabilis, Expositio in Cantica Canticorum. Ausgabe: David HURST (ed.), Turnhout 1983 (CC, 119B), S. 167–375.
- 72 Sic! Wahrscheinlich irrig für: *De exempli<s> sanctorum <patrum>*, also eine hagiographische Sammlung, zu deren Lektüre die Benediktsregel (42,3) verpflichtete. Vgl. Vitae patrum, ed. MIGNE, PL, 73 und 74. Vgl. auch II[27]. Eventuell aber auch irrig für Beda Venerabilis, De templo Salomonis Liber. Ausgabe: MIGNE, PL, 91, Sp. 735–808.
- 73 Da Vergy ein Benediktinerkloster war, dürfte es sich um Exemplare der »Regula Benedicti« gehandelt haben. II[45] listet zudem zwei Exemplare auf, die dort als Basiliusregel bezeichnet werden.
- 74 Ein Bestiarium. Um welchen Autor es sich gehandelt haben mag, ist nicht ohne Weiteres zu klären. Als erste Zugänge: Luca FRIGERIO, Bestiario medievale: animali simbolici nell'arte cristiana, Mailand 2014; Michel PASTOUREAU, Das mittelalterliche Bestiarium, Darmstadt 2013.

- [13(23)] Librum I. Iariaeronimo contra Elvidium<sup>75</sup>.
- [14(24–26)] Hymnarios III<sup>76</sup>.
- [15(27)] Liber commentariorum in ritoricis<sup>77</sup>.
- [16(28)] Liber de agone christiano<sup>78</sup>.
- [17(29)] Chronicorum I<sup>79</sup>.
- [18(30–52)] Volumina de arta<sup>80</sup> gramatica. XXIII<sup>81</sup>.
- [19(53)] De arta<sup>82</sup> medicina I.
- [20(54–55)] Bibliotecas II<sup>83</sup>.
- [21(56)] Martyrologium I<sup>84</sup>.
- [22(57–58)] Missales duos.
- [23(59–64)] Dialogorum VI<sup>85</sup>.

- 75 Sic! Hieronymus, De perpetua virginitate beatae Mariae, adversus Helvidium. Ausgabe: MIGNE, PL, 23, Sp. 183–206. Zur handschriftlichen Verbreitung des Werkes siehe Antonio MANFREDI, Nuove postille autografe di Lorenzo Valla alle epistole di S. Girolamo (Vaticano Lat. 355–356), in: Italia Medioevale e Umanistica 35 (1992), S. 105–121; Bernard LAMBERT, Bibliotheca Hieronymiana manuscripta. La tradition manuscrite des œuvres de Saint Jérôme, Steenbruges 1969–1972, Nr. 251; MANFREDI, Codici latini (wie Anm. 15), Nr. 168, S. 108; Nr. 173, S. 110f.; Nr. 747, S. 465.
- 76 Zu dieser Art der liturgischen Sammlung siehe etwa den Eintrag »Hymnar(ium)«, in: Lexikon für Theologie und Kirche, Bd. 5, Freiburg im Breisgau <sup>2</sup>1960, Sp. 558f. Vat. lat. 293, der mit Vergy in Beziehung gesetzt worden ist, enthält auf fol. Iv einen kurzen Hymnus. Zum Manuskript siehe oben, Anm. 18.
- 77 Marius Victorinus (281/291–nach 363), Expositio in Ciceronis rhetoricam. Ausgaben: Antonella IPPOLITO (ed.), Turnhout 2006 (CC, 132); Thomas RIESENWEBER (ed.), C. Marius Victorinus, Commenta in Ciceronis Rhetorica. Accedit incerti auctoris tractatus de attributis personae et negotio, Berlin, Boston 2013 (Bibliotheca Teubneriana, 2012). Es handelt sich um Vat. lat. 3862, saec. IX, aus den Beständen des Klosters Vergy und der Bibliothek Jouffroys. Siehe TURCAN-VERKERK, Entre Verdun et Lobbes (wie Anm. 22), S. 202. Ohne Zuordnung zu Vergy: RIESENWEBER, C. Marius Victorinus, Commenta in Ciceronis Rhetorica, Bd. 1–2, Berlin, Boston 2015 (Untersuchungen zur antiken Literatur und Geschichte, 120), hier Bd. 1, S. 73, 132, 248 (hebt die starke Ähnlichkeit dieser Handschrift mit Paris, BNF, lat. 7749 hervor); DESACHY, Deux bibliophiles (wie Anm. 15), S. 85f., Nr. 69; MANFREDI, Codici latini (wie Anm. 15), S. 421; LANCONELLI, La biblioteca (wie Anm. 19), S. 288.
- 78 Augustinus, De agone christiano. Ausgabe: MIGNE, PL, 40, Sp. 289–310; Joseph ZYCHA, Wien 1900 (Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum [CSEL], 41), S. 101–138. Die bei MANFREDI, Codici latini (wie Anm. 15), aufgelisteten Nr. 109, 126, 131, 135 datieren alle später.
- 79 Die alttestamentarischen Bücher der Chroniken.
- 80 Sic! Die Schrift ist hier stark ausgebleicht, kann aber unter ultraviolettem Licht gelesen werden. Rectius: *arte*.
- 81 Vgl. dazu unten, II[\*\*].
- 82 Sic! So liest auch TURCAN-VERKERK, Entre Verdun et Lobbes (wie Anm. 22), S. 201. Rectius: *arte*.
- 83 Hier zu verstehen als mittellateinisch für Bibel. Vgl. II[59] und II[60].
- 84 Schrift stark ausgebleicht, Wortende auch unter ultraviolettem Licht nicht zu erkennen. – Es kann nicht erwiesen werden, um welche Art des Martyrologiums es sich handelte. Erster Zugriff: Victor SAXER, Art. Martyrologien, in: Lexikon für Theologie und Kirche, Bd. 6, Freiburg im Breisgau, Basel, Rom, Wien <sup>3</sup>1997, Sp. 1445–1447. Siehe auch II[30].
- 85 Gregor der Große, Dialogi de vita et miraculis patrum Italicorum (I–IV). Ausgaben: MIGNE, PL, 77, Sp. 127–431; Umberto MORICCA (ed.), Rom 1924 (Fonti per la Storia d’Italia, 57). Erwähnt auch in II[32] (dort allerdings nur ein Band).

## II. Bibliothekskatalog des Klosters Saint-Vivant de Vergy aus dem 11. Jahrhundert

Vat. lat. 1981, fol. 1r (fol. 2r unten eigenhändiger Besitzvermerk: J. Joffridi) (Abb. 2).  
[93 + x Bücher]

- [\*] Hec sunt nomina librorum Sancti Viventii.  
[1(1)] Vita sancti Viventii<sup>86</sup>.  
[2(2)] De sacramentis liber beati Ambrosii<sup>87</sup>.  
[3(3)] Vita sancti Ylarii<sup>88</sup>.  
[4(4)] Pronosticorum liber<sup>89</sup>.  
[5(5)] Passio sancte Iustine Osaurei<sup>90</sup>.  
[6(6)] Benedictio episcopalis<sup>91</sup>.  
[7(7)] Ysidorus Hispaniensis de summo dono<sup>92</sup>.

- 86 Ed. Acta Sanctorum, Jan., Bd. 1, S. 803–814; Bibliotheca Sanctorum, Bd. 12, Rom 1970, Sp. 1318 f. Vgl. RAUWEL, Reliques et legends (wie Anm. 3), S. 14. Rauwel identifiziert zwei Versionen der Heiligenlegende. Erst in der späteren Version kommt ein Kapitel über die Translation der Gebeine des Heiligen nach Vergy hinzu. Diese Version ist laut Rauwel wahrscheinlich in der Mitte des 11. Jahrhunderts in Vergy entstanden. Die Vermutung wird durch den Umstand gestützt, dass sich in dem älteren Bibliothekskatalog von Vergy (unten, Anhang I) eine Vita des hl. Viventius nicht findet. Sie ist ferner im großen Bibliothekskatalog von Cluny aus der Mitte des 12. Jahrhunderts sowie in einem Katalog aus dem 11. Jahrhundert, der möglicherweise aus der Abtei Notre-Dame de Chelles stammt, verzeichnet; siehe DELISLE, Cabinet (wie Anm. 55), Bd. 2, S. 473, Nr. 368: *Volumen in quo continentur hymni ejusdem abbatis nomine Rotberti in Cantica canticorum, et quiddam ipsius de sancta Trinitate, vitaque Viventii*; TURCAN-VERKERK, Ouvrages de Dames (wie Anm. 58), S. 300, Nr. 63, S. 308 mit Anm. 114.
- 87 Ambrosius von Mailand, De sacramentis. Ausgabe: Otto FALLER (ed.), Wien 1955 (CSEL, 73), S. 13–85. Überliefert in Vat. lat. 296, saec. X, aus Vergy und dem Besitz Jouffroys; vgl. CHAUME, L'ancienne bibliothèque (wie Anm. 19), S. 169; LANCONELLI, La biblioteca (wie Anm. 19), S. 281; VON BÜREN, Ambroise de Milan (wie Anm. 18), S. 141; ohne Kenntnis der letztgenannten Literatur DESACHY, Deux bibliophiles (wie Anm. 15), S. 68, Nr. 5.
- 88 Wahrscheinlich handelt es sich bei dieser »Vita sancti Hilarii« um die Lebensbeschreibung des Bischofs Hilarius von Poitiers (315–367), dessen Leben der »Vita sancti Viventii« zufolge mit jenem des Viventius verbunden war. Siehe Bruno KRUSCH (ed.), Venantius Fortunatus, Opera pedestria, Berlin 1885 (MGH. Auct. ant., 4,2), S. 1–7. Möglich, aber unwahrscheinlich ist hingegen, dass es sich hier um die Vita des Bischofs Hilarius von Arles (401–449) handelt. Vgl. auch Anke KRÜGER, Südfranzösische Lokalheilige zwischen Kirche, Dynastie und Stadt vom 5. bis zum 16. Jahrhundert, Stuttgart 2002, S. 32 f.
- 89 Der Eintrag kann nicht auf eine konkrete Prognostik bezogen werden. Zur Gattung vgl. allgemein Barbara SCHLIEBEN, Zum Zusammenhang von Gegenwartsbetrachtung und Prognose im Frühmittelalter, in: Felicitas SCHMIEDER (Hg.), Mittelalterliche Zukunftsgestaltung im Angesicht des Weltendes. Forming the Future Facing the End of the World in the Middle Ages, Köln, Weimar, Wien 2015 (Beihefte zum Archiv für Kulturgeschichte, 77), S. 33–51.
- 90 Sic! Rectius: *Isaurei*. Gemeint ist Justina von Antiochien. *Isaurei* bezieht sich auf die römische Provinz Isaurien, der Antiochia angehörte. Zu ihrer Vita siehe Acta Sanctorum, Sept., Bd. 7, S. 204–228, 233 ff.; ferner Brian MØLLER JENSEN, The Story of Justina and Cyprian of Antioch as told in a Medieval Lectionary from Piacenza. Edition with Introduction and Translation, Stockholm 2012 (<http://www.diva-portal.org/smash/get/diva2:530217/fulltext01> [25.03.2017]); Victor RYSSEL, Der Urtext der Cyprianuslegende, in: Archiv für neuere Sprachen und Literatur 110 (1903), S. 273–311.
- 91 Ein Teil eines Messformulars.
- 92 Sic! Rectius: *De summo bono*. Es handelt sich um einen Traktat des Isidor von Sevilla. Ausgabe: MIGNE, PL, 83, Sp. 537–738.



- [8(8)] Item Ysidorus anima mea<sup>93</sup>.
- [9(9)] Soliloquiorum<sup>94</sup>.
- [10(10)] Expositio Iezechielis<sup>95</sup>.
- [11(11)] Psalterii flores<sup>96</sup>.
- [12(12)] Item alius oracionalis<sup>97</sup>.
- [13(13)] Beda de locis sanctis<sup>98</sup>.
- [14(14)] Vita sancti Silvestri<sup>99</sup>.
- [15(15)] Enchiridion VII psalmorum<sup>100</sup>.
- [16(16)] Inventio corporis sancti Vincentii<sup>101</sup>.

- 93 Isidorus Hispaliensis, *Synonymorum liber I et II* (Incipit: *Anima mea in angustiis est*). Ausgabe: MIGNE, PL, 83, Sp. 825–868.
- 94 Gemeint ist wohl Augustinus, *Soliloquiorum libri duo*. Ausgabe: Wolfgang HÖRMANN (ed.), Wien 1986 (CSEL, 89), S. 1–98.
- 95 Eventuell Hieronymus, *Commentariorum in Ezechielem Prophetam Libri Quatuordecim*. Ausgabe: MIGNE, PL, 25, Sp. 15–490. Überliefert in Vat. lat. 326, saec. X, in dem zwischen fol. 26v und fol. 27r der bekannte Originalbrief des Florentiner Buchhändlers Vespasiano da Bisticci an Jean Jouffroy eingeklebt ist. Für diesen Codex wird eine Provenienz aus Saint-Remi de Reims angegeben: DESACHY, *Deux bibliophiles* (wie Anm. 15), S. 78, Nr. 43; MANFREDI Da Firenze a Roma (wie Anm. 19), S. 61; LANCONELLI, *La biblioteca* (wie Anm. 19), S. 281; MERCATI, *Una lettera* (wie Anm. 19), S. 359, S. VI.
- 96 Gemeint sind *Flores Psalterii*, eventuell des hl. Augustinus; vgl. MIGNE, PL, 40, Sp. 1135–1137.
- 97 Ein Oratoriale bzw. Stundengebetsbuch.
- 98 Beda Venerabilis, *De locis sanctis*. Ausgabe: Paul GEYER u. a. (ed.), Turnhout 1965 (CC, 175), S. 249–280. Zur mittelalterlichen Überlieferung: Max MANITUS, *Handschriften antiker Autoren in mittelalterlichen Bibliothekskatalogen*, Nendeln/Liechtenstein 1968 (Zentralblatt für Bibliothekswesen. Beiheft, 67), S. 344–351.
- 99 Die anonym überlieferte Vita Papst Silvesters I. (314–335) aus dem 5. Jahrhundert war mit über 300 Abschriften stark verbreitet. Zu Ausgaben und der schwierigen Editions-geschichte siehe Wilhelm POHLKAMP, *Textfassungen, literarische Formen und geschichtliche Funktionen der römischen Silvester-Akten*, in: *Francia* 19/1 (1992), S. 115–196; Tessa CANELLA, *Gli Actus Silvestri. Genesi di una leggenda su Costantino imperatore*, Spoleto 2006, mit weiteren Verweisen.
- 100 Es ist nicht zu klären, um welchen der zahlreichen Kommentare und welches Werk zu den sieben Bußpsalmen es sich hier handelt.
- 101 Eine eindeutige Zuordnung ist nicht ohne Weiteres möglich. Aufgrund der geographischen Nähe zu Vergy ist eine Verbindung zu der im Jahr 863 erfolgten Translation der Reliquien der frühchristlichen Märtyrer Pontianus, Peregrinus und Vincentius von Rom nach Pothières und Vézelay denkbar. Siehe dazu mit Verweisen auf Quellen und Literatur: Johann Friedrich BÖHMER, *Regesta Imperii, I: Die Regesten des Kaiserreiches unter den Karolingern 751–918* (987), Bd. 4,2,2: 858–867 (Nikolaus I.), erarbeitet von Klaus HERBERS, Wien, Köln, Weimar 2012, Nr. 615, zu März–Mai 863, sowie Klaus HERBERS, *Rom im Frankenreich – Rombeziehungen durch Heilige in der Mitte des 9. Jahrhunderts*, in: Dieter R. BAUER u. a. (Hg.), *Mönchtum – Kirche – Herrschaft 750–1000. Josef Semmler zum 65. Geburtstag*, Sigmaringen 1998, S. 133–169. Jedoch könnte es sich ebenso um eine Verwechslung handeln. Vgl. MARILIER, *Vergy* (wie Anm. 2), S. 109 mit Bezug auf den Ortsnamen Saint-Vincent-sur-Graon, wo sich die Burg befinden haben soll, auf welcher der hl. Viventius angeblich verstorben und die er dem Bischof von Poitiers, Hilarius, vermacht haben soll: »Ce nom de Saint-Vincent est peut-être révélateur, car la toponymie a très souvent confondu, au cours des âges, Vivant et Vincent.« Da die »Vita Sancti Viventii« davon berichtet, die Gebeine des Viventius seien durch die Normanneneinfälle verstreut worden und erst Manasses habe sie nach Gründung des Klosters wieder nach Vergy bringen lassen (*ad quot etiam B. Viventii ossa cum multorum corporibus aliorum Sanctorum deportari fecit*), ist auch denkbar, dass es sich hier um einen heute verlorenen legendenhaften Bericht zu Auffindung und Translation der Gebeine des hl. Viventius nach Vergy handelt. Vgl. auch oben, Anm. 86.

- [17(17)] Ambrosius super Lucam<sup>102</sup>.
- [18(18)] Augustinus de verbis Domini<sup>103</sup>.
- [19(19)] Omelie diversorum patrum<sup>104</sup>.
- [20(20)] Augustinus super Iohannem<sup>105</sup>.
- [21(21)] Parabole Salomonis<sup>106</sup>.
- [22(22)] Liber Iob<sup>107</sup>.
- [23(23)] XL Omeliarum beati Gregorii<sup>108</sup>.
- [24(24)] Pastoralis beati Gregorii<sup>109</sup>.
- [25(25)] Liber comiti<sup>110</sup>.
- [26(26)] Ieronimus in Isaiam<sup>111</sup>.
- [27(27–28)] Vite sanctorum patrum duo libri<sup>112</sup>.
- [28(29)] Passiones XII apostolorum<sup>113</sup>.
- [29(30)] Vita sancte Paule<sup>114</sup>.
- [30(31–32)] Martyrologia duo<sup>115</sup>.
- [31(33)] Passio sancti Sebastiani<sup>116</sup>.

102 Ambrosius, Expositio in evangelium secundum Lucam. Vgl. I[3] mit Anm. 65.

103 Augustinus, Sermones. Vgl. I[1] mit Anm. 63.

104 Eindeutige Zuordnung nicht möglich. Eventuell Vat. lat. 651, saec. IX–X? Vgl. unten, Anm. 131. Jouffroy besaß auch Vat. lat. 1277, saec. XII, »Sermones Sanctorum Apostolicorum Patrum«. DESACHY, *Deux bibliophiles* (wie Anm. 15), S. 92, Nr. 92; LANCONELLI, *La biblioteca* (wie Anm. 19), S. 283.

105 Sic! Augustinus von Hippo, In Iohannis evangelium tractatus. Vgl. I[4] und oben, Anm. 66.

106 Gemeint ist der alttestamentarische »Liber proverbiorum« (Sprüche/Sprichwörter), Inc.: *Parabola Salomonis*.

107 Das alttestamentarische Buch Hiob. Vat. lat. 474, Augustinus, Sermones, saec. IX, aus Vergy, enthält auf fol. 165r ein Fragment eines Kommentars zu Hiob 5,17, Inc.: *Beatus homo qui corripitur a domino quia per hoc quod peccator dolore correptionis premitur*; Expl. *interiora discernens ipsis spiritalibus provecibus*. Vgl. VATTASSO, CAVALIERI, *Bibliothecae Apostolicae Vaticanae Scriptores* (wie Anm. 18), Bd. 1, S. 355.

108 Gregor der Große, Homiliae in evangelia. Ausgabe: (I–II) MIGNE, PL, 76, Sp. 1075–1314. Überliefert u. a. in Vat. lat. 1347; vgl. MANFREDI, *Codici latini* (wie Anm. 15), Nr. 504, S. 316f.: »sec. IX, Francia sett.«.

109 Gregor der Große, Regula pastoralis. Ausgabe: Floribert ROMMEL, Charles MOREL, Bruno JUDIC (ed.), Bd. 1–2, Paris 1992 (*Sources Chrétiennes*, 381–382). Vgl. auch Silke FLORYSZCZAK, *Die Regula Pastoralis Gregors des Großen*, Tübingen 2005 (*Studien und Texte zu Antike und Christentum*, 26). Zu den vielen in der BAV überlieferten Exemplaren siehe etwa MANFREDI, *Codici latini* (wie Anm. 15), Nr. 184, S. 117f.

110 Sic! Rectius: *Comitis*. Bei einem *Liber comitis* handelt es sich um ein Lektionar.

111 Vgl. I[5] mit Anm. 67.

112 Vgl. I[10] mit Anm. 72.

113 Nicht eindeutig zuzuordnen. Allgemeiner Zugang: Els ROSE, *Ritual Memory. The Apocryphal Acts and Liturgical Commemoration in the Early Medieval West* (c. 500–1215), Leiden, Boston 2009, S. 15, 62–73 und passim. – Eventuell in Verbindung mit I[8]?

114 Hieronymus, Epitaphium sancte Paulae / Vita s. Paulae = Ad Eustochium (Epistula 108). Ausgabe: Isidor HILBERG (ed.), Wien 1912 (CSEL, 55), S. 306–351. Vgl. auch: Jerome's Epitaph on Paula: A Commentary on the Epitaphium Sanctae Paulae. Edited with an Introduction and Translation by Andrew CAIN, Oxford 2013; sowie: Susann EL KHOLI, *Lektüre in Frauenkonventen des ostfränkischen Reiches vom 8. Jahrhundert bis zur Mitte des 13. Jahrhunderts*, Würzburg 1997, S. 124.

115 Vgl. Liste I[21].

116 [Pseudo-Ambrosius Mediolanensis], *Passio Sancti Sebastiani martyris*. Ausgabe: MIGNE, PL, 17, Sp. 1113–1150.



- [32(34)] Dialogorum liber beati Gregorii<sup>117</sup>.
- [33(35)] Passio sancte Agathes<sup>118</sup>.
- [34(36)] Actus apostolorum<sup>119</sup>.
- [35(37)] Aligarius de VIII vicis<sup>120</sup>.
- [36(38)] Vita sancti Philiberti<sup>121</sup>.
- [37(39–46)] Psalterii VIII<sup>122</sup>.
- [38(47)] Expositio Bede in parabolas Salomonis<sup>123</sup>.
- [39(48)] Expositiones Psalmorum<sup>124</sup>.
- [40(49)] Isidorus de penitentia<sup>125</sup>.
- [41(50)] Ieronimus super Mateum<sup>126</sup>.
- [42(51)] Nematas<sup>127</sup>.

117 Vgl. Liste I[23].

118 Passio sancte Agathe virginis. Ausgaben: Boninus MOMBRIUS, Sanctuarium seu Vitae Sanctorum, Bd. 2, Paris 1910, S. 37–40; Passio sanctae Agathae, ed. Acta Sanctorum, Febr., Bd. 2, S. 615–618.

119 Die biblische Apostelgeschichte.

120 Sic! Rectius: VII vicis. Haligarius/Haligtarius (Bischof von Cambrai, um 820/30), De vitis et virtutibus et de ordine poenitentium libri quinque. Ausgabe: MIGNE, PL, 105, Sp. 651–710.

121 Vita des hl. Philibert (617/618–684), Mönch und Abt, Gründer der Abteien Jumièges, Noirmoutier und Montivilliers (Bibliotheca Hagiographica Latina 6805). Ausgabe: Wilhelm LEVISON (ed.), in: MGH. SS rer. Merov., Bd. 5, Hannover, Leipzig 1910, S. 583–604. Dazu: Isabelle CARTON, Les pérégrinations de Saint-Philibert: genèse d'un réseau monastique dans la société carolingienne, Rennes 2009; François DOLBEAU, Transformations des prologues hagiographiques, dues aux réécritures, in: Monique GOULLET, Martin HEINZELMANN, Christiane VEYRARD-COSME (Hg.), L'hagiographie mérovingienne à travers ses réécritures, Ostfildern 2010 (Beihefte der Francia, 71), S. 103–123, hier S. 116–118.

122 Siehe auch II[11].

123 Beda Venerabilis, Super parabolas Salomonis allegorica expositio. Ausgabe: MIGNE, PL, 91, Sp. 937–1040.

124 Am rechten Rand in dunklerer Tinte nachgetragen, nach MUNK OLSEN, L'étude (wie Anm. 27), S. 237 von einer Hand des 12. Jahrhunderts. – Nicht eindeutig zuzuordnen.

125 Am rechten Rand von derselben Hand in dunklerer Tinte nachgetragen, nach MUNK OLSEN, L'étude (wie Anm. 27), S. 237 von einer Hand des 12. Jahrhunderts. – Ein solcher Traktat dieses Titels von Isidor ist nicht bekannt. Zu den verschiedenen Gelegenheiten, bei denen sich Isidor zur Buße äußert, vgl. Emil GÖLLER, Das spanisch-westgotische Bußwesen vom 6.–8. Jahrhundert, in: Römische Quartalschrift 37 (1929), S. 245–314, hier S. 255–279 (Kapitel 2: »Die Buße bei Isidor von Sevilla«). Es könnte sich aber auch um eine Sammlung von pseudo-isidorianischen Dekretalen zur Buße handeln; siehe Decretales Pseudo-Isidoriane, ed. Paul HINSCHIUS, Leipzig 1863, S. 140; vgl. Raymund KOTTJE, Bußpraxis und Bußritus, in: Segni e riti nella chiesa alto-medievale occidentale, Spoleto 1987 (Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 33), S. 369–395, hier S. 369. Nicht auszuschließen ist, dass eine Verwechslung des Schreibers vorliegt und das durch Vat. lat. 1981 auf fol. 44v–83r überlieferte Werk Ambrosius, De poenitentia libri I–II (ed. MIGNE, PL, 17, Sp. 465–524) gemeint ist.

126 Pseudo-Hieronymus, Commentarii in Matthaicum. Ausgabe: David HURST, Marcus ADRIAEN (ed.), Turnhout 1969 (CC, 77).

127 Es könnten hier Neumen gemeint sein, also musikalische Schriftzeichen zu Melodie aus dem Gregorianischen Gesang. Die Praxis dieser Notationsform ist seit dem 9. Jahrhundert bezeugt, der Begriff war seit dem späten 11. Jahrhundert in Gebrauch. Liturgische Sammlungen dieser Art wurden auch zur Gesangsbildung benutzt und durch Skriptorien weitergegeben. Siehe Peter WAGNER, Neumenkunde, Leipzig <sup>2</sup>1912, S. 355; Nancy PHILLIPS, Die Lehre vom einstimmigen liturgischen Gesang, Darmstadt 2000, S. 347, 431 f. Im Übrigen findet sich in Vat. lat. 646, auf fol. 43v unten, auf dem Kopf stehend, eine kurze Antiphon zur Translation des hl. Germanus, das mit Neumen versehen ist und folgenden Wortlaut hat: *De translatione Sancti Germani*.

- [43(52–53)] Remigius super Genesim II<sup>128</sup>.  
 [44(54)] Liber regum<sup>129</sup>.  
 [45(55–56)] Regule sancti Basilii II<sup>130</sup>.  
 [46(57)] Expositio Rabani super Mat[thaeum]<sup>131</sup>.  
 [47(58)] Enchiridion Augustini<sup>132</sup>.  
 [48(59)] Passio sanctorum geminorum<sup>133</sup>.  
 [49(60)] Sermones in nativitate sancti Iohannis<sup>134</sup>.  
 [50(61–64)] Libri Sacramentorum IIII.  
 [51(65–68)] Prosarii IIII<sup>135</sup>.  
 [52(69–72)] Testi<monia> ev[an]g[eliorum] IIII<sup>136</sup>.  
 [53(73)] Liber communis usque in Pascha.

*Celsis vocibus auxilium preclarissimi confessoris Cristi Germani suppliciter imploremus, cuius desideratam corporis translationem gaudenter celebremus, quo pius confessor extat pro nobis perpetuus intercessor.* Vgl. unten, Anm. 128.

- 128 Remigius von Auxerre (9. Jh.), Expositio super Genesim. Ausgabe: Burton VAN NAME EDWARDS (ed.), Turnhout 1999 (CC. Continuatio Mediaevalis, 136). Wahrscheinlich Vat. lat. 646, saec. X, aus dem Besitz Jouffroys (*Remigius, Expositio in Genesim*). Fol. 43v eine Antiphon zum hl. Germanus (vgl. oben, Anm. 127); auf fol. 83r–v Auslegungen von Johannes 2,1, Inc.: *Similiter et uxor viro, et iterum. Is autem, qui matrimonio coniunctus est, precipio (...)*. Ohne Zuordnung zu Vergy: VATTASSO, CAVALIERI, Bibliothecae Apostolicae Vaticanae Scriptores (wie Anm. 18), Bd. 1, S. 500f.; DESACHY, Deux bibliophiles (wie Anm. 15), S. 91, Nr. 89; LANCONELLI, La biblioteca (wie Anm. 19), S. 283.
- 129 Das biblische »Buch der Könige«.
- 130 Basilius von Caesarea, Ordensregel. Ausgabe: Klaus ZELZER (ed.), Wien 1986 (CSEL, 86); MIGNE, PL, 103, Sp. 485–554. Zusammenstellung der Handschriften: <http://www.earlymedievalmonasticism.org/texts/RegulaBasili.html> (25.03.2017).
- 131 Wahrscheinlich ist hier irrig gemeint: Hrabanus Maurus, Expositio in Matthaum (Ausgabe: Bengt LÖFSTEDT (ed.), Turnhout 2000 [CC. Continuatio Mediaevalis, 174/174A]). Es ist Vat. lat. 651, saec. IX–X, fol. 31v–128v, Inc.: *Incipit Expositio Rabhani super Matteum*. Nach GORMAN, The Commentary (wie Anm. 23), S. 196 handelt es sich um »an abbreviated version (...) of Haimo's commentary on Matthew«. Der Codex überliefert ferner: fol. 1r–30v: Pseudo-Alcuinus Turonensis, Commentarium in Apocalypsin libri I–V, fol. 129r–149v: *Quaestiones et responsa* zu biblischen Passagen, meist aus Genesis, Job und den Paulusbriefen, fol. 150r–194r: Haimo von Auxerre Expositio super Marcum (von einer zeitgleichen Hand irrig überschrieben: *Homel[ie] venerabilis Bede presbiteri*). Siehe zu der Handschrift: GORMAN, The Commentary on the Gospel of Mark (wie Anm. 23), S. 196f. Vgl. auch WILMART, Auteurs spirituels (wie Anm. 19), S. 52. Ohne Zuordnung erwähnt in DESACHY, Deux bibliophiles (wie Anm. 15), S. 67, Nr. 1.
- 132 Enchiridion Augustini de fide, spe et charitate ad Laurentium. Ausgabe: Michael Petrus Johannes VAN DEN HOUT u. a., Turnhout 1969 (CC, 46), S. 49–114. Überliefert auch in Vat. lat. 476, saec. XII, aus Sainte-Marie de Neuvy-sur-Loire und dem Besitz Jouffroys; siehe DESACHY, Deux bibliophiles (wie Anm. 15), S. 71, Nr. 14; LANCONELLI, La biblioteca (wie Anm. 19), S. 283. Zum Werk auch Paul LEHMANN, Erforschung des Mittelalters, Bd. 1–5, Stuttgart 1959–1962, Bd. 5, S. 16 sowie Giuseppe BROCCIA, Enchiridion. Per la storia di una denominazione libraria, Rom 1979, S. 47.
- 133 Wahrscheinlich Passio sanctorum martyrum Pseusippi, Eleusippi et Meleusippi geminorum; vgl. Bibliotheca Hagiographica Latina 7829; Acta Sanctorum, Jan., Bd. 2, S. 79, S. 2, lin. 1– S. 80, Sp. 2. – Das älteste Zeugnis datiert auf Anfang des 7. Jahrhunderts; vgl. Albert SIEGMUND, Die Überlieferung der griechischen und christlichen Literatur, München 1949, S. 224.
- 134 Nicht ohne Weiteres zuzuordnen.
- 135 Hier wohl liturgisch gemeint. Vgl. die Anhaltspunkte in Charles FIERVILLE, Le cardinal Jean Jouffroy et son temps (1412–1473), Paris 1874, S. 229.
- 136 Eventuell in Verbindung mit I[1] zu sehen?

- [54(74)] Alius a Pascha usque sancti Andree.
- [55(75–76)] Gradales II.
- [56(77–78)] Antifonarium II.
- [57(79–80)] Processionales II.
- [58(81)] Collectarium I.
- [59(82)] Bibliotheca maior<sup>137</sup>.
- [60(83)] Item bibliotheca minor<sup>138</sup>.
- [61(84)] Edicta regum francorum<sup>139</sup>.
- [62(85)] et Penitencia Origenis<sup>140</sup>.
- [63(86)] De re militari<sup>141</sup>.
- [64(87)] Istoria Alexandri<sup>142</sup>.
- [65(88)] Dialectica Aristoteles<sup>143</sup>.
- [66(89)] Istoria romanorum<sup>144</sup>.

137 Hier mittellateinisch für »große Bibel«. Vgl. I[20].

138 Hier mittellateinisch für »kleine Bibel«. Vgl. I[20].

139 Wahrscheinlich eine Kapitulariensammlung. Siehe: Alfred BORETIUS (ed.), *Capitularia regum Francorum*, Bd. 1, Hannover 1883 (MGH. Capit., 1); DERS., Viktor KRAUSE (ed.), *Capitularia regum Francorum*, Bd. 2, Hannover 1890–1897 (MGH. Capit., 2).

140 Die Schrift »Paenitentia Origenis« (oder auch: »Lamentum« bzw. »Planctus Origenis«) eines pseudo-origenischen Autors wird vom *Decretum Gelasianum* (6. Jh.) als apokryph eingestuft. Vgl. Wilhelm Adolf BAEHRENS, *Überlieferung und Textgeschichte der lateinisch erhaltenen Origeneshomilien zum Alten Testament*, Leipzig 1916; Bernhard POSCHMANN, *Paenitentia secunda*. Die kirchliche Buße im ältesten Christentum bis Cyprian und Origenes. Eine dogmengeschichtliche Untersuchung, Bonn 1940; Max SCHÄR, *Das Nachleben des Origenes im Zeitalter des Humanismus*, 1979, S. 34.

141 Vegetius, *Epitoma rei militaris* (4. Jh.). Zur mittelalterlichen Überlieferung siehe Christopher ALLMOND, *The »De Re Militari« of Vegetius. The Reception, Transmission and Legacy of a Roman Text in the Middle Ages*, Cambridge 2011; MANITIUS, *Handschriften antiker Autoren* (wie Anm. 98), S. 201 f.; Veronica von BÜREN, *Écrites au 9<sup>e</sup>, perdues au 20<sup>e</sup>, retrouvées au 15<sup>e</sup>: à propos des gloses de Végèce »De re militari«*, in: Vincenzo FERRA, Giacomo FERRAÛ, Silvia RIZZO (Hg.), *Talking to the Text: Marginalia from Papyri to Print*, Bd. 1, Messina 2001, S. 269–287 (ohne Erwähnung dieses Bibliothekskatalogs).

142 Es ist nicht ohne Weiteres zu ermitteln, um welche Biographie Alexanders des Großen es sich hier handelt. Als Ausgangspunkt für die mittelalterliche Überlieferung siehe MANITIUS, *Handschriften antiker Autoren* (wie Anm. 98), S. 104–110. Jouffroy besaß mit Vat. lat. 1865 und 1867 zwei Handschriften des 15. Jahrhunderts, die Quintus Curtius Rufus, *Historia Alexandri Magni regis Macedonum lib. III–X* überliefern. Siehe MANFREDI, *Codici latini* (wie Anm. 15), S. 292; DE THOMEIS, *Rime* (wie Anm. 15), S. 202; DESACHY, *Deux bibliophiles* (wie Anm. 15), S. 90 f., Nr. 87.

143 Sic. Am rechten Rand in dunklerer Tinte nachgetragen, nach MUNK OLSEN, *L'étude* (wie Anm. 27), S. 237 von einer Hand des 12. Jahrhunderts. – Rectius: *Aristotelis*.

144 Wohl dasselbe Manuskript des Bibliothekskatalogs: Vat. lat. 1981 und damit: 1. Paulus Diaconus, *Historia Romana*, 2. Eutropius, *Breviarium ab urbe condita cum versionibus Graecis et Pauli Landolfique additamentis*; Ausgabe: Hans DROYSEN (ed.), Berlin 1879 (MGH. Auct. ant., 2). Vgl. DESACHY, *Deux bibliophiles* (wie Anm. 15), S. 75, Nr. 31; LANCONELLI, *La biblioteca* (wie Anm. 19), S. 287; CHAUME, *L'ancienne bibliothèque* (wie Anm. 19), S. 169. Siehe auch Paola SCARCIA PIACENTINI, »In Brunnecha absolvi«: Un autografo di Giovanni Andrea Bussi nel Manoscritto Vallicelliano B 61, in: Massimo MIGLIO, Paola FARENGA, Anna MODIGLIANI (Hg.), *Scrittura, Biblioteche e stampa a Roma nel Quattrocento*, Città del Vaticano 1983, S. 709–732, hier S. 716 mit Anm. 15. Zu diesem Codex aus philologischer Sicht: Juan Miguel VALERO MORENO, *Las transformaciones del discurso historiográfico. El caso de Eutropio como modelo*, London 2006, S. 19; Lars BOJE MORTENSEN, *The Diffusion of Roman Histories in the Middle Ages*. A List of Orosius, Eutropius, Paulus Diaconus and Landolf Sagax, in: *Filologia mediolatina* 6–7

- [67(90)]    *Exposio cantica canticorum*<sup>145</sup>.  
 [68(91)]    *Epistolarium I*.  
 [69(92)]    *Canones*.  
 [70(93)]    *Remigius de expositione evangelii in XL*<sup>146</sup>.  
 [\*\*]        *Aliorum librorum, qui sunt de arte grammatica, nomina eorum require in libro Fortunati presbiteri*<sup>147</sup>.  
 [\*\*\*]        *Omnes ergo libri de divina scriptura s.[unt](?)*<sup>148</sup> nonaginta. VIII<sup>149</sup>.

(1999–2000), S. 101–200, hier S. 195; Reinhart HERZOG, Peter LEBRECHT SCHMIDT (Hg.), *Handbuch der lateinischen Literatur der Antike*, Bd. 5, München 1989, S. 206 (Einordnung in Textfamilien).

145 Sic! Rectius: *Expositio*. Wohl identisch mit I[9].

146 Vgl. auch II[43] mit Anm. 128. Die Autorschaft des Remigius von Auxerre (841–908) ist unwahrscheinlich. Siehe GORMAN, *The Commentary* (wie Anm. 23); DERS., *Codici manoscritti dalla Badia amiatina nel secolo XI*, in: Mario MARROCCHI, Carlo PREZZOLINI (Hg.), *La Tuscia nell'alto e pieno Medioevo. Fonti e temi storiografici »territoriali« e »generali«*. In memoria di Wilhelm Kurze, Florenz 2007, S. 15–102, hier Appendice 4: »Il commentario a Matteo attribuito a Remigio«, S. 94–98, bes. S. 96; sowie LANCONELLI, *La biblioteca* (wie Anm. 19), S. 283.

147 *Librorum, grammatica* und *Fortunati presbiteri* in Majuskelschrift. Zu dieser Liste vgl. die Hypothese von TURCAN-VERKERK, *Entre Verdun et Lobbes* (wie Anm. 22), die eine Buchliste mit 25 Titeln klassischer Autoren ediert und sie dem Venantius Fortunatus zuordnet, der auch hier gemeint sei. Zur digitalen Edition siehe oben, Anm. 50. Gegen diese These: DOLBEAU, *La bibliothèque, d'après ses inventaires médiévaux* (wie Anm. 54), S. 79.

148 Folgt getilgt: *IC* (?).

149 MUNK OLSEN, *L'étude* (wie Anm. 27) liest: *uni*; ebenso Wilmart, *Auteurs spirituels* (wie Anm. 19). GOTTLIEB, *Über mittelalterliche Bibliotheken* (wie Anm. 20), S. 149 liest: *Omnes ergo libri de divina scriptura iiii Nonaginta VIII*. Es handelt sich bei *VIII* meines Erachtens um einen Nachtrag.

FRANÇOIS LABBÉ

»L'ÉLOGE DE LA FOLIE«, VERSION TRILINGUE

Publié par Jean-Jacques Thurneisen,  
avec Jean-Charles Laveaux pour traducteur de la version française

Jean-Charles Laveaux (1749–1829) est peu connu et rarement cité. Quand on le fait, c'est principalement en raison de son activité de dictionnariste pendant le dernier quart de sa vie, quand il réussit à publier un »Dictionnaire de la langue française« (1802) bien supérieur à celui que l'Institut avait fait péniblement paraître peu avant. Pourtant, vingt-cinq ans plus tôt, il entamait une extraordinaire carrière littéraire à Bâle, carrière qui devait l'emmener à Berlin (où il sera »Professeur royal«), Stuttgart (Professeur au Carolinum) puis Strasbourg (âme des jacobins et directeur du »Courrier de Strasbourg«) et Paris (Directeur du »Journal de la Montagne«, éditeur, imprimeur, historien, ...)¹.

Né à Troyes dans une famille de la petite bourgeoisie de la ville, après des études chez les oratoriens, il entre dans les ordres, devient professeur de théologie, enseigne à Paris mais doit quitter cette ville pour de probables raisons de cœur.

Exilé dans une abbaye de la Haute Marche, il s'amourache d'une nonne appartenant à une bonne famille d'Aubusson. La jeune femme tombe enceinte: les amants prennent la route des migrations protestantes du siècle passé et se rendent d'abord fin 1774 à Genève où on les prie, en leur accordant une aide, d'aller voir plus loin².

Ils aboutissent donc à Bâle et se présentent le 15 novembre 1774 à la paroisse française. Le compte rendu du Consistoire indique:

*Un françois nommé Gebaut échappé d'un couvent de St Bernardin a Troyes, dont il etoit Directeur, ayant avec lui une fille enceinte, qu'il dit être sa femme, s'est adressé à Messieurs nos Pasteurs pour faire ici abjuration après avoir été refusé à Geneve et à Berne, n'ayant d'ailleurs, ni certificat de mariage ni attestation, ni recommandation³.*

Dans cette ville, on accepterait de les accueillir, à condition qu'ils adoptent la religion réformée, ce qu'ils font à Neu-Isenburg près d'Offenbach/Francfort où Jean-Charles épouse Françoise après avoir abjuré le catholicisme.

Les registres⁴ indiquent (sans date):

*5. Le sieur Charles Thibault et Françoise de la Porte après en avoir obtenu permission de la Sérénissime Régence d'Offenbach ont reçu la bénédiction de leur mariage dans la*

1 On se reportera à l'étude récemment parue de François LABBÉ, Jean-Charles Laveaux (1749–1827), un aventurier littéraire, Paris 2017.

2 Archives de Genève, Petit conseil, Prosélytes, 11, 14.2.1775, p. 90.

3 Staatsarchiv Basel, PA 141 A 7, fol. 236.

4 Franz[ösische] ref[ormierte] Kirchenbücher der Gemeinde Neu-Isenburg, Trauregister, Jg. 1775, S. 25, Nr. 5. Le pasteur Zollikoffer, dont Laveaux traduira certains sermons et qu'il admirera comme »philosophe«, a été en poste à Neu-Isenburg une dizaine d'années auparavant!

*maison pastorale en présence de deux Anciens de notre Église. Tous les deux Catholiques Romains et sortis de la France dans le dessein d'entrer dans la communion de notre Religion réformée.*

Le 21 janvier 1775, la ville (Petit Conseil/*Kleiner Rat*) accorde le droit de séjour à ce « prosélyte et maître de langue » en qualité de « civis academicus » (universitaire)<sup>5</sup> sous réserve de bonne conduite. Le 31 janvier, cette autorisation est entérinée par les autorités universitaires, qui réitérent cette condition de bonne conduite, et elles acceptent son changement de nom pour sa sécurité<sup>6</sup>. Le premier février, il est à nouveau mentionné comme *Joannes Baptista Carolus Thibault dictus Delaveaux, ein Proselit und französischer Sprachmeister von Troye in Champagne* (un prosélyte et professeur de langue française de Troyes). Il apprend ces décisions à son retour de Neu-Isenburg, fin janvier ou dans les premiers jours de février.

À Bâle, il n'a apparemment pas d'appui et compte survivre « en donnant (des leçons) ». L'argent qu'une âme charitable de Genève, le pasteur Puerary, lui fera parvenir (une somme importante) sera une aide essentielle pour lui permettre de s'établir. Il rejette le conseil de partir pour la Hollande, avec raison probablement: en 1775, la situation de ce pays n'est plus la même qu'à l'époque où Nicolas de Gueudeville voire l'abbé Prévost s'y réfugient. Ce refus est plus sûrement la conséquence du fait qu'il vient d'obtenir une situation.

Dès le semestre d'été, il fait en effet partie du corps enseignant de l'université: *Linguam gallicam etiam docent: C. Eman, Jean Fuzier et Carolus de la Veaux*, peut-on lire dans les registres ou *Catalogus Professorum Doctorum et Lectorum Academiae Basiliensis*<sup>7</sup>. Il enseigne donc la langue française de juin 1775 au printemps 1780<sup>8</sup>. En même temps, être « civis academicus » fait qu'il ne dépend que de la juridiction universitaire, le gage d'une certaine liberté.

Il n'a certainement pas eu trop de mal à obtenir ce poste car les bénédictins, les cisterciens, ont conservé au XVIII<sup>e</sup> siècle un certain prestige. La réputation d'érudition de certains ordres monastiques est solide même en terre protestante: l'abbaye de Saint-Blaise n'est pas éloignée et son collègue et futur employeur, Chrétien de Mechel a de bons rapports avec le prince abbé Martin Gerbert.

Il ne paraît pas avoir enseigné, en plus de ses occupations universitaires, dans une école ou un collège de la ville, comme c'était alors souvent le cas. Il a donc d'abord certainement vécu, ainsi qu'il le dira plus tard, en donnant des leçons particulières et de ce que son poste de *docent* pouvait lui rapporter. Cependant, l'essentiel pour lui est qu'à l'université, il fait la connaissance de personnages importants, de collègues bien placés dans la ville de Bâle comme justement Chrétien de Mechel, Jean III Bernoulli, Isaac Iselin ou, indirectement, Johann Bernhard Merian, tous intéressés par les services que pourrait leur rendre ce nouveau venu aux abois.

Sa vie bâloise (presque six années) a laissé peu de traces. On sait seulement que sa première fille naîtra à Bâle: Marguerite Judith, est baptisée le 21 mai 1775 *filie de Jean Baptiste Charles De la Vaux, prosélyte français et de Françoise Delaporte, son épouse*<sup>9</sup>. Il n'a ni sollicité ni reçu d'aide à quelque moment de sa vie du consistoire de l'Église française et son nom n'apparaît jamais

5 Stadtarchiv Basel, Protokolle Kleiner Rat 148, fol. 23r.

6 Universitätsarchiv B 1 IV, fol. 691 f.

7 Archives de l'Université de Bâle (désormais AU Bâle), Ki. Ar.g.I 13. Le Champenois Louis Vincent enseignera aussi le français.

8 AU Bâle, Ki. Ar.g.I 13, fol. 226–242. (À Solsticio Aestivo, Anno 1779 ad Item Solsticium 1780).

9 Staatsarchiv Basel (archives de Bâle, désormais SA Bâle), PA141aF1, fol. 217. Le parrain est Jean-Jacques Thurneysen, *docteur en médecine*, et les marraines: Marguerite Lindmeyer et Marie Judith Gueimüller (Geymüller, apparentée aux banquiers bâlois et autrichiens). Jean-Jacques (Johann Jakob) Thurneysen est soit le père (1729–1789), *aggregatus der Med. Fac. M. D. Fil. Phil. Et Med. Doct. Studiosis Medicinae Chirurgiae, Artus Ostetriciae, nec non elegantioris Litteratur Cultoribus*, lit-on dans le Catalogue des professeurs de Bâle, soit, plus certainement, son fils

dans les comptes rendus<sup>10</sup>. Il en va de même pour les actes de la police et les condamnations: il n'a jamais eu affaire à la justice et n'a jamais été l'objet d'une plainte<sup>11</sup>. L'année suivant son installation à Bâle, il a sollicité du notaire de l'université plusieurs prêts, ce qui dénote pour lui et les siens une situation assez médiocre. Pendant l'été 1776, il emprunte encore à la caisse de l'université de quoi se faire façonner une culotte, une chemise et deux caleçons. Il achète du fil, des boutons, du tissu à chemise, du poil de chameau, du tissu pour bandage des mollets et tout ce qui est nécessaire pour garnir la culotte. L'année suivante, le 30 janvier, il sollicite à nouveau pour se faire confectionner un manteau et une chemise, le 23 mars une chemise brune, un sac et de la fourrure pour les bras, des boutons, du fil... Le 18 juin, nouvelle aide<sup>12</sup>...

Assez vite, à côté de son métier d'enseignant, il travaille pour l'éditeur d'art et graveur officiel Chrétien de Mechel, son collègue de l'université, qui a besoin d'un rédacteur en langue française pour tous les travaux d'édition dans lesquels il s'est lancé. Il collabore aussi avec Jean-Jacques Thurneysen le Jeune, l'éditeur et imprimeur, ami de ce même Chrétien de Mechel.

Quand Laveaux arrive à Bâle, Chrétien de Mechel<sup>13</sup> a entrepris de publier un ouvrage de numismatique important consacré au célèbre collectionneur de médailles, le chevalier Hedlinger. Ce moine défroqué, ce prosélyte auquel on vient de reconnaître la qualité d'universitaire, ce nouveau collègue, n'est certainement pas passé inaperçu à ses yeux, lui qui est toujours en quête de collaborateurs et il voit en ce jeune exilé celui qui pourra l'aider, à bon compte, dans les publications qu'il envisage<sup>14</sup>.

En effet, Mechel, après son apprentissage et son long séjour de perfectionnement à Paris, chez le célèbre Johann Georg Wille<sup>15</sup> où il s'est lié d'amitié avec de nombreux artistes et personnalités françaises et internationales, de retour dans sa ville d'origine, a ouvert un atelier et se

(1756–1804), cousin de Johann Jakob, le père de l'imprimeur du même nom, marié en 1785 à Judith Iselin, fille d'Andreas, fabricant de bas.

10 SA Bâle, Privatarhiv 141 A7, Protokoll des Consistoriums.

11 SA Bâle, Privatarhiv 141, etc. Ces registres sont cependant très incomplets et en qualité de Civis Academicus, il dépendait en premier chef de l'Université (sur ce plan – sanctions, etc. – il n'existe plus de documents.)

12 Stadtarchiv Basel, Universitätsarchiv, Schuldsachen (1589–1795), VI, 2.

13 Chrétien de Mechel (1737–1817) apprend la gravure à Nuremberg et Augsburg, puis à Paris chez Johann Georg Wille (1715–1808), marchand d'art et artiste célèbre, »graveur de la cour« où il passe deux ans. Il y rencontre des artistes comme Charles Eisen (1720–1778), Philippe Hieronimus Brinkmann (1709–1761), J. A. G. Boucher, etc. Assez vite, il ouvre son propre atelier rue St.-Honoré. À partir de 1766, ses affaires ayant fructifié et doté d'une bonne réputation, il revient à Bâle et y ouvre un atelier de gravure avec maison d'édition et développe un commerce d'art fructueux. À l'occasion du 300<sup>e</sup> anniversaire de l'Université, il réalise une œuvre graphique symbolisant l'»Alma Mater Basiliensis« qui a beaucoup de succès et orne l'»Oratio Secularis« de Johann Rudolf Thurneisen (1761). Il est désormais »civis academicus«, graveur de l'université et graveur officiel de la cité. Avec Leonhard Usteri et Johann C. Füsly, il voyage en Italie, séjourne à Rome où il fréquente Winckelmann. Il se situe au centre des échanges artistiques entre l'Autriche, l'Allemagne et la France; en particulier, il est souvent à Vienne et Berlin où il a de nombreuses relations. 1783 et 1793 est la grande période de son Académie et de sa réputation. Sa fin de vie sera en revanche difficile: ses affaires, à la suite de la Révolution et sous l'Empire périclitent. À partir de 1805, il tente de se refaire à Berlin où il meurt en 1817. Voir le numéro spécial de Carsten ZELLE (éd.), *Deutsch-schweizerischer Kulturtransfer im 18. Jahrhundert*, Das 18. Jahrhundert 26/2 (2002), ainsi que Lukas WÜTHRICH, *Christian von Mechel, Leben und Werk eines Basler Kupferstechers und Kunsthändlers (1737–1817)* (Basler Beiträge zur Geschichtswissenschaft, 63), Basel 1956.

14 Il a pu être recommandé par le pasteur francfortois J.-D. Souchay, dont certains parents sont en relation avec Mechel.

15 Johann Georg WILLE, *Mémoires et journal de J. G. Wille, graveur du roi*, éd. par Georges DUPLESSIS, Paris 1857. Ce célèbre graveur traite Mechel en ami. Il est possible que le moine



livre depuis à un commerce d'art florissant: gravures, peintures, illustrations, médailles, éditions rares... Son propre atelier de gravure est en outre des plus productifs. Il voyage beaucoup, enseigne à l'université de la ville<sup>16</sup>, est membre de plusieurs académies. En plus des estampes et eaux-fortes qu'il édite en grand nombre, il va publier au cours des années soixante-dix trois ouvrages qui doivent établir définitivement sa réputation sur le plan européen: »L'Œuvre du chevalier Hedlinger«, »La Galerie Électorale de Düsseldorf« et la »Danse macabre« d'après les originaux d'Holbein.

Avec »L'Œuvre du chevalier Hedlinger«, Chrétien de Mechel souhaite proposer au public le catalogue des médailles collectionnées par Johann Karl Hedlinger (1671–1771), un savant numismate suisse longtemps au service de la Suède. À son retour de Paris en 1765, il a eu vent des projets de Johann Caspar Füesly désireux de publier Hedlinger. Celui-ci s'était d'ailleurs adressé à lui pour une éventuelle coopération qui n'aboutira pas. Dès 1766, il commence à se pencher sur ce projet à partir des travaux préparatoires de Füesly, mais il le »double« en quelque sorte, avec apparemment la bénédiction du chevalier Hedlinger<sup>17</sup>.

L'ouvrage est présenté en 1776 (pour la partie strictement numismatique) et 1778 pour les textes: le 12 février de cette même année, il est adressé à son dédicataire, le roi de Suède Gustave III. Il s'agit d'une œuvre monumentale et généralement admirée des spécialistes<sup>18</sup>. Une habile politique de commercialisation (prospectus, lettres, présentations) fait que, dès la parution, le cercle des amateurs se révèle assez important pour que l'entreprise apparaisse comme rentable, même si, par la suite, malgré des baisses de prix importantes, il trouve de moins en moins d'acquéreurs.

Bien qu'aucune indication sur le livre ou dans la correspondance de Mechel ne permette de le confirmer, le public sait que Jean-Charles de la Veaux a été chargé des textes français: légendes des médailles et *vitae*. Carl Benjamin Lengnich l'avait signalé dans ses »Nachrichten zur Bücher- und Münzenkunde«<sup>19</sup>. Gottlieb Emanuel von Haller, une relation du marchand d'art et un historien toujours exactement informé, le répétera<sup>20</sup>.

Peu à dire sur ces textes sinon que, comme le remarque Lukas Wüthrich, le biographe de Mechel, par leur aspect convenu, ils sont en opposition avec le luxe matériel du livre (in-4°, papier de qualité, caractères Haas<sup>21</sup> *antiqua*, à quelques exceptions près des reproductions parfaites). Laveaux s'est livré (mais il a dû faire ce qu'on lui demandait) à un panégyrique traditionnel du chevalier dans le style déclamatoire cicéro-plutarquien usuel dans les discours officiels.

Thibault, alors qu'il enseignait à Paris, ait fréquenté Wille. La suite de sa carrière montre en tout cas que les beaux-arts l'intéressent particulièrement.

- 16 Les annonces de l'université des années 1770 et 1780 l'indiquent: *Christians a Mechel Reipub. Et Acad. Chalcographio artem suam exercendo, omnibus qui rerum eo perrinentium amantes sunt, opellam suam consiliumque ludens offert*. AU Bâle, Ki. Ar. G.I.13.
- 17 *Il a eu la bonté de se prêter à mes intentions et de me fournir les conseils et les secours qui m'étaient nécessaires. Les Gravures qu'on présente ici ont été faites sous ses yeux et il les a honorées de son approbation*, p. XXVIII.
- 18 WÜTHRICH, Christian de Mechel (voir n. 12), p. 119.
- 19 Carl Benjamin LENGNICH, *Nachrichten zur Bücher- und Münzenkunde* 1782, vol. 2, p. 410.
- 20 WÜTHRICH, Christian de Mechel (voir n. 12), p. 117. Gottlieb Emanuel von HALLER, *Bibliothek der Schweizer Geschichte*, part. IV, Bern 1786, p. 6: »Cette biographie parfaitement établie compte 32 pages. Elle est presque entièrement tirée de l'»Histoire des artistes« de Füßli(n) et mise en forme par un Français appelé La Veaux.« Voir également Georg Christoph HAMBERGER, Johann Georg MEUSEL (éd.), *Das gelehrte Teutschland oder Lexikon der jetzt lebenden teutschen Schriftsteller*, t. V, Lemgo 1797, p. 103.
- 21 Imprimeur de Bâle, fondateur de caractères, inventeur d'une presse à balances, célèbre pour la qualité de ses productions et beau-frère de Chrétien de Mechel.

Il s'est appuyé sur l'article paru quelques années auparavant dans la biographie de Füeßly<sup>22</sup> et s'est souvenu de ses années de rhétorique à Troyes pour le raccourcir et le réécrire.

Parallèlement à ce lourd travail, Mechel se consacre à son autre ouvrage prestigieux et tout aussi monumental publié également en 1778, que son ami, depuis leur rencontre en Italie, l'architecte Nicolas de Pigage, dirige et signe: »La Galerie électorale de Düsseldorf«. Cette galerie, universellement célèbre<sup>23</sup> avait été fondée en 1710 par Johann Wilhelm (1690–1716), le prince électeur palatin et admirateur de Versailles puis complétée, agrandie par ses successeurs, Karl Philipp (1716–1742) et Karl Theodor (1742–1799). On y trouvait des œuvres de peintres hollandais (Van Douven, Rubens, Van Dyck, etc.), de Michel-Ange, du Corrège, de Raphaël, de Vinci, de Del Sarto, etc. L'idée était de représenter toutes les œuvres dans leur environnement: les salles et les murs, le livre devenant une sorte de visite page à page un peu comme aujourd'hui l'informatique permet de visiter le Louvre, une sorte de »panopticum« sur papier!

Cet ouvrage prestigieux aura un immense succès malgré son prix élevé (six louis d'or) et le reproche qu'on lui adresse parfois d'avoir trop réduit certaines œuvres, succès qu'on peut juger au fait que la plupart des grandes bibliothèques le possèdent et qu'elle est une référence pour tous ceux qui s'intéressent alors à l'art et écrivent sur les salons.

Chrétien de Mechel et Nicolas de Pigage, conscients des faiblesses de leur ouvrage (la petitesse de certaines reproductions), expliquent dans la préface que les textes sont là pour compenser ce qui peut être considéré comme un manque. Ce sont justement ces textes que ce M. La Veaux est chargé de rédiger ou plus exactement, de son propre aveu, il est l'auteur de la préface historique, de la description de presque tous les tableaux des Salles 2, 3 et 5<sup>24</sup>.

S'il n'écrit donc pas tout, il fait plus que de participer et son implication a été essentielle puisque les auteurs eux-mêmes reconnaissent l'importance de l'accompagnement littéraire des reproductions<sup>25</sup>. Selon Thomas W. Gaehtgens et Louis Marchesano, qui malheureusement ne connaissaient pas Laveaux, l'excellence des descriptions d'œuvres laisserait soupçonner que leur auteur s'est rendu à Düsseldorf et qu'il a visité la fameuse galerie. En fait, il est plus probable que Laveaux a expérimenté une technique qui lui deviendra habituelle: partir d'un texte et l'enrichir stylistiquement et sur le plan des idées. Il se livra toujours à ce genre d'exercice qui rappelle l'»amplification« habituelle aux élèves et dans laquelle il excellait au collège de Troyes. Il dispose des croquis faits par Mechel et des estampes représentant les œuvres; Mechel et Pigage lui ont indiqué les grandes lignes de ce qu'ils souhaitent et il possède certainement (des passages correspondent avec son texte) le livre récemment paru (1776) de Jean-Victor Frédou de la Bretonnière, un des professeurs de la Galerie: »Observations raisonnées sur l'art de la peinture appliquée, sur les tableaux de la Gallerie Électorale de Dusseldorff suivies de quelques remarques, aussi instructives qu'agréables aux amateurs des beaux-arts«<sup>26</sup>. Son imagination – et il en a beaucoup – sa culture et sa virtuosité d'écrivain feront le reste. Le professeur de théologie qu'il a été est capable à partir de quelques documents de s'improviser critique d'art, comme il deviendra grammairien, philosophe, romancier, lexicographe, journaliste, orateur des Jacobins, commissaire en mission, imprimeur, libraire-éditeur ou directeur des hôpitaux.

22 Geschichte der besten Künstler in der Schweiz nebst ihren Bildnissen, Zürich 1770, t. 3, art. Carolus Hedlinger, p. 75–123.

23 Au nord des Alpes, seules les galeries de Vienne et de Dresde pouvaient lui être opposées.

24 Laveaux donne sa bibliographie dans la Gazette Littéraire de Berlin (octobre 1780). Voir François LABBÉ, La Gazette littéraire de Berlin, Paris 2006.

25 Voir HAMBERGER, MEUSEL, Das Gelehrte Teutschland (voir n. 19), p. 103, et Joseph-Marie QUÉRRARD, La France Littéraire, Paris 1834, vol. VI, p. 11.

26 Thomas W. GAEHTGENS, Louis MARCHESANO, Display & Art History: The Düsseldorf Gallery and Its Catalogue, Los Angeles 2011, p. 32 et suivantes. Les auteurs considèrent que les notices de Laveaux sont bien supérieures aux descriptions de Frédou de la Bretonnière et manifestent un vrai sens esthétique.

Ce travail, assez remarquable pour susciter encore actuellement l'admiration d'historiens de l'art, explique peut-être l'intérêt que le pédagogue Laveaux portera par la suite aux beaux-arts pour l'enseignement et à la valeur pédagogique de l'iconographie<sup>27</sup>.

Mais ce n'est pas tout. S'il n'a pas été directement associé au troisième travail: l'édition de la «Danse macabre» d'Holbein<sup>28</sup>, il a forcément été au courant de ce projet pour lequel l'atelier Mechel se mobilise. Ce dernier souhaite certes rendre un hommage à l'artiste bâlois, mais il y voit aussi une opportunité commerciale. Le public s'intéresse en effet à nouveau beaucoup à l'œuvre d'Holbein le Jeune (citoyen bâlois en 1520) et l'authenticité des gravures alors connues est très discutée. Chrétien de Mechel affirme, lui, proposer aux amateurs les gravures originales et il est ainsi certain de focaliser sur son ouvrage la curiosité de ces amateurs. Il a commencé à travailler sur ce projet dès 1771 et, en 1778, circulent les premiers prospectus. »Le Triomphe De La Mort Grave D'après Les Dessins Originaux De Jean Holbein« est publié en 1780, et ce magnifique coffret orné de 48 vignettes emporte les suffrages des connaisseurs, bien que (ou d'autant plus) que Mechel a fait graver les planches en leur donnant un badigeon moderne et y a ajouté deux allégories néoclassiques.

Travailler sur Holbein à Bâle, c'est évidemment aussi songer à Érasme. Peu après, Jean-Charles de la Veaux signera la réédition française de »L'Éloge de la Folie«, réédition dont l'éditeur est Thurneysen qui vient de lancer une maison d'édition.

La branche des Thurneysen à laquelle appartient ce Jean-Jacques le Jeune, est dans les métiers du livre (imprimeurs, libraires puis éditeurs à partir de 1746) depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>29</sup>. Johann Jakob, l'Aîné, le père de Johann Jakob le Jeune, a épousé Anna Catherina Merian en 1745 et leur fils, Johann Jakob le Jeune, aura pour parrain, en 1754, Hans Bernhard Merian, le célèbre membre de l'Académie Royale de Berlin<sup>30</sup>. Il complète son apprentissage à Leipzig, chez Johann Gottlob Immanuel Breitkopf (1719–1794), imprimeur, fondateur de caractères et éditeur de Leipzig – la ville de la célèbre foire –, dont l'entreprise était alors une des premières des pays allemands<sup>31</sup>. À Leipzig, Johann Jakob s'est lié d'amitié à un jeune juriste écrivain Gottlieb Wilhelm Becker qui le précédera d'ailleurs à Bâle et dont il sera bientôt question. Juste avant son retour, Johann Jakob a décidé de s'associer à un ami de son père, le fondateur de caractères et inventeur de presses à imprimer, un ancien élève de Daniel Bernoulli, Wilhelm Haas (dont la fille est l'épouse de Chrétien de Mechel) pour monter une imprimerie et une maison d'édition<sup>32</sup>. L'officine est alors installée dans la maison même »Haus Zum hohen Eck« et commence ses travaux dès l'été 1779 probablement avec de petites commandes, alors que Laveaux a déjà terminé ses principales collaborations avec Mechel et que ce dernier est sur le point de publier son »Triomphe de la Mort«. Mais les deux associés ont un grand projet pour lancer leur entreprise en profitant des perspectives ouvertes par Mechel: dès avant le retour de Leipzig du jeune Thur-

27 LABBÉ, Jean-Charles Laveaux (voir n. 1), p. 55, 134.

28 Immédiatement reproduit à Stuttgart (chez K. Wittwer).

29 Voir Martin GERMAN, Johann Jakob Thurneysen de Jüngere, 1754–1803, Basel, Stuttgart 1973, p. 12–18.

30 *Ésprit philosophique*, Merian publie peu après les *Œuvres philosophiques* de M. Hume, Amsterdam 1758. Il n'assiste pas au baptême mais s'y fait représenter.

31 Il disposait d'une réserve de 400 titres, d'une imprimerie de partitions, une fabrique de cartes à jouer et une fabrication de papier couleur. Tous les écrivains et intellectuels de passage étaient reçus chez lui: Goethe ne manquait jamais de s'y rendre pendant ses études. Voir Oskar von HASE, Breitkopf und Härtel, *Gedenkschrift*, Leipzig 1917.

32 Jusqu'en 1780, année de démarrage véritable de l'établissement Thurneysen, Bâle ne disposait que de cinq maisons d'édition qui n'ont jamais proposé plus de 20 ouvrages par an à la foire de Leipzig, comme l'indique Martin GERMAN, *Thurneysen* (voir n. 29), p. 12–18. Lorsque Haas cédera sa part, en toute amitié, à Thurneysen, Abel Merian prendra sa suite sans s'ingérer dans la conduite des affaires.

neysen, Haas a sollicité des autorités de la ville<sup>33</sup> et obtenu l'autorisation de faire reproduire les dessins originaux d'Holbein illustrant l'exemplaire de son ami Oswald Myconius, l'humaniste, que l'on conservait dans la bibliothèque de la cité<sup>34</sup>. Il est probable que l'atelier de Mechel se chargea alors de la gravure des reproductions.

Pour Lukas Wüthrich, Chrétien de Mechel aurait une nouvelle fois flairé une bonne affaire: profiter de la discussion engagée autour des illustrations de la danse macabre, de l'intérêt suscité pour l'œuvre d'Holbein, pour faire paraître »L'éloge de la Folie« d'Érasme et il aurait alors sollicité son jeune confrère, ou lui aurait cédé le marché pour une raison ou pour une autre. L'idée était séduisante: faire simultanément sortir une version latine, une version française et une version allemande illustrées des dessins du maître bâlois.

Laveaux n'est pas un inconnu pour le jeune entrepreneur Thurneysen puisqu'un de ses cousins est parrain de sa fille Marguerite Judith. En relations avec Chrétien de Mechel, il sait que ce prosélyte, professeur à l'université, a fait ses preuves d'écrivain en rédigeant la plus grande part des textes des deux monuments que celui-ci vient de faire paraître avec éclat. Il n'est pas étonnant que le nouvel imprimeur libraire lui confie la traduction française.

Pour la version allemande, Johann Jakob s'est tourné vers sa connaissance de Leipzig, Wilhelm Gottlieb Becker. Celui-ci, après un passage au Philanthropinum de Basedow, après avoir voyagé en France et en Italie, s'est installé à Bâle en 1778<sup>35</sup>. Il accepte ce travail et livre rapidement l'ouvrage »Lob der Narrheit«, J.-J. Thurneysen der J., Basel 1780<sup>36</sup>.

L'éditeur de la version latine (»Encomium moriae«) n'est pas nommé, mais c'est également Becker. Ce n'est aussi qu'une réédition. On sait seulement que ce dernier y a apporté quelques améliorations allant dans le sens de la plus grande fidélité de la reproduction et qu'il s'est contenté d'une révision en ajoutant seulement trois citations tirées des »Adagia« d'Érasme<sup>37</sup>.

Ce projet s'inscrit également dans la lutte commerciale que se livrent les éditeurs suisses. Il apparaît pour une part comme une réponse à la toute récente (1777) republication de la traduction de Nicolas de Gueudeville<sup>38</sup> par Samuel Fauche à Neuchâtel, mais aussi comme une réplique à un concurrent bâlois ayant la même idée. Dans une lettre du 13 novembre 1779 adressée à Wieland<sup>39</sup>,

33 Basler Stadtarchiv, Universitätsarchiv, Bücher, vol. 4, p. 817, 31 mai 1779. Cité par Martin GERMAN, *Thurneysen* (voir n. 29), p. 16.

34 L'exemplaire de Myconius (1488–1552) contient 82 dessins en marge de Holbein. Voir Ernst Gerhard RÜSCH, *Vom Humanismus zur Reformation. Aus den Randbemerkungen von Oswald Myconius zum »Lob der Torheit« des Erasmus von Rotterdam*, in: *Theologische Zeitschrift* 39 (1983), Sonderheft zum 500. Geburtstag Huldrych Zwingli, p. 1–78.

35 Becker (1753–1813), à Bâle, a collaboré aux »Ephemeriden der Menschheit« d'Isaac Iselin et à plusieurs périodiques. Il a aussi traduit de nombreux ouvrages, voir: Ulrich IM HOF, *Isaak Iselin und die Spätaufklärung*, Bern, München 1967; Florian GELZER (éd.), *Neue Perspektiven auf Isaak Iselin*, Basel 2014; Lucas Marco GISI, Wolfgang ROTHER (éd.), *Isaak Iselin und die Geschichtsphilosophie der europäischen Aufklärung*, Basel 2011. En 1780, il publie chez Breitkopf à Leipzig la première livraison de son intéressant »Magazin der neuern französischen Literatur« dans lequel il évoque rapidement la traduction de Laveaux (mais d'aucun de ses livres par la suite). Il souligne que jusqu'en 1780, les Français regrettent de ne disposer que de la »mauvaise traduction libre« de Gueudeville!

36 Dans sa préface, Becker tient des propos anticléricaux en évoquant les poursuites dont fut victime Érasme et il accorde à ce livre une valeur politique importante voyant avec raison en son auteur un annonceur des Lumières.

37 Voir: GERMAN, *Thurneysen* (voir n. 28), p. 15.

38 Cinquante ans auparavant, Nicolas de Gueudeville, dominicain, avait lui aussi jeté le froc aux orties pour s'enfuir avec une belle vers la Suisse et la Hollande, avait abjuré le catholicisme et était devenu l'écrivain que l'on sait, voir: Aubrey ROSENBERG, *Nicolas Gueudeville and his work (1652–172?)* – La Haye, Boston, London 1982.

39 Waltraud HAGEN (éd.), *Christoph Martin Wieland, Briefwechsel*, vol. 7, Berlin 2007, lettre 265.

Wilhelm Gottlieb Becker explique que *M. Thurneisen est un jeune débutant, qui cherche [ainsi] probablement à écraser un de ses ennemis locaux. Comme cette production lui vaut bien des frais, on a sans doute cru pouvoir se permettre de lui jouer un bon tour en faisant paraître au début de l'été dans la »Gothaische gelehrte Zeitung« l'annonce d'une autre traduction.*

Thurneisen, soutenu par Chrétien de Mechel, lance ainsi une nouvelle maison d'édition probablement dans le cadre d'une stratégie éditoriale de conquête de marchés: Mechel aurait pu éditer ces trois ouvrages, mais pour une raison indéterminée, il préfère »lancer« un jeune ami. On pourrait comprendre l'entreprise Thurneisen – au moins en ses débuts – comme une »filiale« littéraire de ses propres activités<sup>40</sup>.

Thurneisen recourt donc aux bons soins de Laveaux et prévoit, semble-t-il, une longue et fructueuse coopération. Becker signale en effet dans la même lettre à Wieland que *M. Thurneisen a encore mis en œuvre une traduction de votre »Musarion«: il n'y a que les gravures qui ne sont pas encore prêtes. Si vous deviez être à peu près satisfait de cette traduction, qui est d'un M. la Veau [sic], il veut continuer avec plusieurs de vos œuvres*<sup>41</sup>.

Un »M. la Veau«! Étonnamment, les deux traducteurs ne semblent ni se connaître ni être au courant du travail de l'autre. Toujours dans cette même lettre, Wilhelm Gottlieb Becker expose rapidement à Wieland son propre travail en espérant que le »Teutsche Merkur« parlera de sa traduction, pour laquelle il s'est, écrit-il, *donné du mal*. Il évoque la réédition latine parallèle, mais ne dit pas un mot de la traduction française, il ne le fera que dans le journal critique et littéraire qu'il va commencer à faire paraître un peu plus tard, son »Magazin der neuern französischen Literatur«.

Si Becker, dans sa préface, accorde naturellement une valeur philosophico-politique au chef-d'œuvre d'Érasme et fournit une rapide étude d'un livre jugé comme essentiel, Laveaux en reste pour sa part à la présentation exclusive d'un texte littéraire, d'un ouvrage précieux, une édition pour bibliophile. La page de titre de l'»Éloge de la Folie« précise »traduit du latin par M. de la Veaux« et l'»Avertissement« (qui lui est dû) placé en tête du livre insiste sur la nécessité de cette nouvelle traduction, car la première, celle de Georges d'Halluin (1517), aurait déclenché »l'ire d'Érasme«, quant à celle de Gueudeville: *Tous ceux qui savent le latin et qui savent le français, conviendront qu'on peut, sans injustice, dire de cette traduction ce qu'Érasme avait dit de la première*. Laveaux est certes l'auteur de cet avertissement, mais il s'exprime peu en son nom: derrière ses paroles, on entend davantage la voix de l'éditeur même quand il s'agit de souligner l'appartenance de l'ouvrage d'Érasme à la »littérature universelle«: *Nous avons cru que le Public verrait favorablement les efforts que nous avons faits pour lui offrir enfin une Traduction française de cet Ouvrage, que tous les siècles et toutes les nations ont lu et lisent toujours avec plaisir*<sup>42</sup>.

Il est pleinement un auteur mercenaire et ne dit rien d'un livre qui aurait dû l'enthousiasmer, lui, l'ancien moine exilé. À Bâle, Laveaux ne fera jamais entendre sa voix: il n'en a pas les moyens mais il prendra sa revanche à Berlin et Strasbourg! Becker, en revanche, rédige une dédicace personnelle et s'exprime à la première personne dans sa longue préface: il est déjà un auteur reconnu.

40 Contrairement à ce que pense WÜTHRICH, Christian von Mechel (voir n. 12), qui insiste sur cette »tutelle«, la maison Thurneisen devient vite autonome mais elle travaille – comme c'était le cas général – avec d'autres libraires qui forment son »réseau«. Entre 1780 et 1789, elle publie et/ou imprime les ouvrages marqués par les Lumières et la pédagogie, l'intérêt porté à l'éducation des classes défavorisées.

41 *H. Thurneisen hat noch eine Übersetzung Ihrer Musarion veranstaltet: die Kupfer dazu sind nur noch nicht fertig. Sind Sie mit dieser Übersetzung, die von einem H. la Veau ist, einigermaßen zufrieden, so will er mit mehreren von Ihren Werken fortfahren.*

42 Jean Charles La Veaux (Laveaux), Éloge de la Folie, Bâle 1780, Avertissement.

Cette édition agrémentée des dessins d'Holbein »nouvellement gravés« est une réussite bibliographique et philologique même si les dessins du maître ont été – comme cela se faisait alors – un peu »modernisés«, adaptés au goût du jour. L'*Avertissement* explique encore la raison des illustrations:

*Nous n'avons pas eu dessein d'abord, de faire graver les dessins<sup>43</sup> d'Holbein, mais en comparant les gravures qu'on en a publiées jusqu'à présent avec les originaux qui sont à la bibliothèque publique de Bâle, nous avons vu que la plupart n'étaient que des copies répétées les unes des autres, et qu'il n'y avait même aucune édition où l'on eût gravé tous ces dessins. Voilà ce qui nous a engagés à remettre sous les yeux du Public les vénérables dessins de ce grand peintre<sup>44</sup>.*

Le travail de Laveaux reste toujours agréable à lire car la traduction ne se fait pas sentir. Il a d'abord respecté le texte que bien d'autres traducteurs, la connaissance du latin de l'ancien professeur de théologie ayant été probablement meilleure.

Cette version est d'ailleurs encore souvent republiée: par exemple en 1942 à Bruxelles, en 1946 à Paris, en 1991 au Castor Astral à Paris, en 1997 à Turin et dernièrement par Philippe Farget (Kindle éditions).

Cependant, les critiques modernes, qui se sont sérieusement penchés sur cette traduction, sont parfois assez sévères. Ainsi, Jacques Chomarât conclut-il avec humour un article parfaitement documenté mais trop dur envers Laveaux que, de toute façon, que l'on ait traduit bien ou moins bien, c'est être fidèle »sinon à Érasme, du moins à Stultitia«. L'auteur place la traduction de Laveaux au niveau de celle, universellement reconnue comme médiocre, de Jacques et Anne-Marie Yvon<sup>45</sup>, ce qui n'est pas tout à fait mon point de vue ni celui de nombreux lecteurs qui se sont donné le mal de comparer avec l'original<sup>46</sup>.

Le succès lors de la parution n'a pas non plus été grand. L'opération trilingue voulue par Mechel/Thurneisen a été boudée du public et Martin German indique qu'en 1835, le successeur de Johann Jakob Thurneisen, Emanuel Thurneisen, possédait encore quantité d'exemplaires de l'édition de 1780 qu'il cédait à 50 % de leur prix<sup>47</sup>.

Dans son »Magazin der neuern französischen Literatur«, Becker, qui, depuis sa lettre à Wieland, avait peut-être fait la connaissance de Laveaux, consacre quelques lignes à la traduction de ce dernier:

*Cette nouvelle traduction est indiscutablement plus fidèle et plus lisible que celle de M. de Gueudeville. Ce n'est de toute façon pas à moi de la juger, en ayant moi-même fourni une traduction allemande avec laquelle les connaisseurs des deux langues peuvent ici ou*

43 La répétition, peu euphonique dessins/dessein, représente le genre de fautes dont Laveaux sera toute sa vie coupable et qui lui attireront bien des attaques, surtout quand il prétendra s'ériger en censeur des lettres, en maître du bon français.

44 La Veaux, Éloge de la Folie (voir n. 42), *Avertissement*. Érasme est alors véritablement redécouvert. Il est possible que Laveaux ait entre autres utilisé: La louange de la sottise, *Declamation d'Érasme de Rotterdam*, mise en François, La Haye 1642, chés Theodore Maire (de V. A.). Les textes ont quelques ressemblances. Mais on peut en dire autant du texte de Gueudeville... Cet *avertissement* fait aussi partie de la stratégie commerciale.

45 ÉRASME, *Éloge de la folie*, notes et traduction par Jacques et Anne-Marie Yvon, Paris 1967.

46 Jacques CHOMARAT, *L'Éloge de la Folie et ses traducteurs français au XX<sup>e</sup> siècle*, dans: *Bulletin de l'Association Guillaume Budé* 1/2 (1972), p. 169–188.

47 GERMAN, Thurneisen (voir n. 28), p. 18. Les »Göttingische Anzeigen von gelehrten Sachen«, septembre 1780, font une recension très positive de la traduction de Becker et trouvent deux fautes d'impression dans le texte latin. Pas un mot de la version française.

*là ne pas être d'accord. Que l'on considère toutes les difficultés auxquelles un traducteur est confronté pour rendre son ouvrage équivalent à l'original. C'est en particulier le cas pour un tel livre dont les beautés résident dans la langue et dans l'exposition. Cette traduction française a été imprimée avec les mêmes beautés typographiques et est ornée des mêmes figures dues à Holbein que ma publication et traduction allemande<sup>48</sup>.*

En France, la nouvelle édition d'Érasme est peu remarquée. Quelques feuilles la signalent, comme le »Journal encyclopédique« qui y consacre un court article notant que *l'antique traduction de Halluin ne supporte plus la lecture; celle de Gueudeville manque très-souvent d'exactitude*, en revanche, celle de M. de La Veaux a paru *exacte dans les endroits que nous avons comparés à l'original, et partout bien écrite*<sup>49</sup>. La »Correspondance secrète politique et littéraire« de Guillaume Imbert souligne que cette bonne traduction est due à l'auteur de la traduction du »Musarion« de Wieland *fort agréable et justement recherchée* (22 avril 1782)<sup>50</sup>. Elle retrouvera de l'intérêt au XIX<sup>e</sup> siècle et, ainsi que nous l'avons dit, continuera une belle carrière au XX<sup>e</sup>. C'est le texte de Laveaux que Dubout illustrera au début des années cinquante!

48 BECKER, *Magazin der neuern französischen Literatur*, p. 464: »Par M. Delaveau«.

49 *Journal encyclopédique*, novembre 1782, vol. 7, part. 3, p. 541.

50 Guillaume IMBERT DE BOUDEAUX et al., *Correspondance secrète, politique et littéraire*, t. 12, Londres 1788, p. 427.



# Atelier

## OCCUPIED SOCIETIES IN WESTERN EUROPE: CONFLICT AND ENCOUNTER IN THE 20<sup>th</sup> CENTURY

International Workshop, Essen, 7<sup>th</sup>–8<sup>th</sup> July 2016,  
coordinated by Tatjana Tönsmeier and Krijn Thijs

TATJANA TÖNSMEIER – KRIJN THIJS

### INTRODUCTION: DEALING WITH THE ENEMY

#### Occupation and Occupied Societies in Western Europe

#### I.

In the second volume of her memoirs, entitled »The Prime of Life«, Simone de Beauvoir recalls the beginning of the German occupation of France. She describes German troops marching into the village she had fled to: »A fairly sizeable detachment stayed behind in the village. As evening drew on the peasants crept timidly back to their houses and the cafés opened. The Germans did not cut off children's hands; they paid for their drinks and the eggs they bought on the farms, and spoke politely; all the shopkeepers smiled at them invitingly. They started on their propaganda straight away. As I was reading in a field two soldiers approached me. They spoke a little clumsy French and assured me of their friendly feelings toward the French people: it was the English and the Jews who had brought us to this sorry pass. This little conversation did not surprise me; what *was* disconcerting was to pass these green-uniformed men in the street and find them just like soldiers anywhere the world over.«<sup>1</sup>

Soldiers were in contact with members of the occupied societies elsewhere as well. They told their loved ones at home about it. One such soldier, who was sent for service to the Netherlands, notes in his letter of November 1942: »Everywhere you look you can see this country has not seen war yet; trade and industry are flourishing everywhere. All around there is a sense of wealth and sociability. You still can buy all kinds of things, but the prices are sky-high. [...] The black market is booming. We hardly see any pretty people here, yet they are straight, upright and decent [*grundständig*]. They are more pious than at home, too. Grace before meals is taken very seriously. I really have found nice people in my digs. Yesterday I sat together with them until late at night and told them stories about home [...]. The young woman is very inquisitive; they like Rhinelanders here.«<sup>2</sup>

1 Simone DE BEAUVOIR, *The Prime of Life*, transl. by Peter Green, London 1962, p. 353 f.

2 Cit. In: Dorothee SCHMITZ-KÖSTER, *Der Krieg meines Vaters. Als deutscher Soldat in Norwegen*, Berlin 2004, S. 269 (letter from the 7.11.42). Our Translation.

As these examples show – and they could easily be substituted with those of other occupied countries, especially those in Western Europe that this volume focusses on – men and women who lived through the war years experienced and remembered interaction between the occupier and the occupied. Research though, has until recently focused mostly either on the occupier or the occupied. This is especially true for the historiography regarding Vichy France which has long tended to relatively neglect the German occupiers. This was due to master narratives in France and most European countries that focused on the victory over Nazi Germany in the early postwar years, telling a (hi)story of (self-)liberation with military forces in which resistance movements featured prominently<sup>3</sup>. French historiography was not an exception to this rule: in fact, by writing the history of the Résistance a history of the »good French«, as Robert Gildea put it, was written. The tenor was that they either fought within the resistance movement themselves or wholeheartedly supported it<sup>4</sup>. By the 1950s and 1960s the understanding of resistance had been broadened so much that it encompassed large sections of society, including former protagonists of the Vichy regime. Re-defined in this way, *la Résistance* became the core of French post-war identity<sup>5</sup>.

This is not to say that there were not certain counter tendencies. In fact, since a new generation had begun to make itself heard in academia and through films like »Le chagrin et la pitié« by Marcel Ophüls from 1969, it became clear that there was a broader debate about »collaboration« to be had<sup>6</sup>. The breakthrough though – to some even a revolution<sup>7</sup> – came when the American historian Robert O. Paxton published what was to become a seminal work: »Vichy France. Old Guard and New Order« in the early 1970s<sup>8</sup>. Paxton attributed a high level of initiative to French politics and administration vis-à-vis the German occupier. As a consequence, a more critical view of France started to be accepted and the self-perception of the country as a German victim receded<sup>9</sup>.

Stressing Vichy's agency and the continuities between the wartime years and the pre- and post-war periods proved remarkably fruitful, since it stimulated further research that convincingly demonstrated French origins of many of the Vichy government's policies<sup>10</sup>. Another field of research was the everyday life of the French population with a focus on coming to terms

- 3 Étienne FRANÇOIS, Meistererzählungen und Dammbürche. Die Erinnerung an den Zweiten Weltkrieg zwischen Nationalisierung und Universalisierung, in: Monika FLACKE (ed.), *Mythen der Nationen. 1945 – Arena der Erinnerungen*, Berlin 2004, p. 13–28, esp. p. 15–16.; Pieter LAGROU, *The Legacy of Nazi Occupation. Patriotic Memory and National Recovery in Western Europe, 1945–1965*, Cambridge, 1999.
- 4 Robert GILDEA, *Marianne in Chains. In Search of the German Occupation of France 1940–45*, London 2003, p. 5.
- 5 Henry ROUSSEAU, *Le syndrome de Vichy 1944–198 ...*, Paris 1987; Maud Anne BRACKE, *From Politics to Nostalgia. The Transformation of War Memories in France during the 1960s–1970s*, in: *European History Quarterly* 41 (2011), p. 5–24.
- 6 See e.g. Pascal ORY, *Les collaborateurs 1940–1945*, Paris 1976; Dominique VEILLON, *La Collaboration. Textes et débats*, Paris 1984.
- 7 Talbot IMLAY, *The German Side of Things. Recent Scholarship on the German Occupation*, in: *French Historical Studies* 39 (2016), p. 183–215, 184.
- 8 Robert O. PAXTON, *Vichy France. Old Guard and New Order*, London 1972. On the importance of this work see Sarah FISHMAN et al. (eds.), *France at War. Vichy and the Historians*, New York, Oxford 2000.
- 9 Rainer HUDEMANN, *Frankreich – Histoire du Temps présent zwischen nationalen Problemstellungen und internationaler Öffnung*, Version: 1.0, in: *Docupedia-Zeitgeschichte*, 19.09.2011 (15.1.2017).
- 10 See e.g. with a focus on syntheses Jean-Pierre AZÉMA, Olivier WIEVIORKA, *Vichy 1940–1944*, Paris 2004; Jean-Paul COINTET, *Histoire de Vichy*, Paris 1996; François-Georges DREYFUS, *Histoire de Vichy*, Paris 1990.

with restrictions and repression<sup>11</sup>, to which the research program of the Institut d'histoire du temps présent (IHTP) made a very substantial contribution<sup>12</sup>.

Without an intent to diminish what was achieved, the results nevertheless could partly be interpreted thusly: what happened in France during the war years were French matters and the presence of German occupiers was a phenomenon of secondary importance. Put pointedly, the history of France under occupation risked being reduced to a history of Vichy. In this reading of its past, the French public was supported by the former French President Giscard d'Estaing who in 1995 argued that between 90 and 95 percent of French people had not even spoken to a German during the years of occupation: »I am telling the French youth of today so that they do not have cause to be ashamed of their parents.«<sup>13</sup>

With sheer contact with Germans still a cause for shame even fifty years after the war – at least for some French men and women – and an imperative to commemorate gaining more and more ground, the IHTP, the German Historical Institute in Paris and the French National Archives decided to explore opportunities to address this incomplete picture in an effort to counter an interpretation of France as an occupied country without occupiers. Based on a joint agreement, these institutions set out to publish the reports of the French prefects and the *Lageberichte* of the German military authorities from 1940 to 1944. What is more, they made archival inventories of essential files available, hoping that this would inspire researchers to pay more attention to sources concerning the German authorities in wartime France<sup>14</sup>.

And indeed, research during the last decade has paid closer attention to the German occupiers, showing them to have been prominent actors in their own right. As a result, the active role of the *Militärbefehlshaber in Frankreich* (MBF) in the growing application of violence has become obvious, especially regarding the initiative to deport Jews. This was calculated to be less shocking for the French public than mass executions of hostages and can be interpreted as a re-

11 See e.g. Richard VINEN, *The Unfree French. Life Under Occupation*, London 2007; Éric ALARY, Bénédicte VERGEZ-CHAIGNON, Gilles GAUVIN, *Les Français au quotidien*, Paris 2006; GILDEA, Marianne in Chains (as in n. 4); Julian JACKSON, *France. The Dark Years, 1940–1944*, Oxford 2002; Jean-Pierre AZÉMA (ed.), *La France des années noires*, vol. 2, Paris 1993; Philippe BURRIN: *La France à l'heure allemande, 1940–1944*, Paris 1993; Pierre LABORIE, *L'opinion française sous Vichy*, Paris 1990; Jean-Pierre AZÉMA, *La Collaboration*, Paris 1975.

12 After a decade of research, the IHTP organized a conference to present an academic balance sheet and published its results. Jean-Pierre AZÉMA, François BÉDARIDA (ed.) in cooperation with Denis PESCHANSKI and Henry ROUSSO, *Le régime de Vichy et les Français*, Paris 1992. On memory and representation of Vichy see especially ROUSSO, *Le syndrome de Vichy* (as in n. 5); ID, Éric CONAN, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, new and enlarged edition, Paris 1996. Henry ROUSSO, *Vichy. L'Événement, la mémoire, l'histoire*, Paris 2001. ID., *La dernière catastrophe. L'histoire, le présent, le contemporain*, Paris 2012.

13 *Le Monde*, 18 July 1995; cited in GILDEA, *Marianne in Chains* (as in n. 4), p. 7.

14 *Frankreich im Zweiten Weltkrieg. Eine vergleichende systematisch-kritische Edition der Synthesen der französischen Präfektenberichte und der Berichte des deutschen Militärbefehlshabers in Frankreich aus den Jahren 1940–1944. Gemeinschaftsprojekt des Deutschen Historischen Instituts Paris und des Institut d'histoire du temps présent in Zusammenarbeit mit den Archives nationales und dem Bundesarchiv, Unter der wissenschaftlichen Leitung von Marc Olivier Baruch und Stefan Martens, bearbeitet von Florent Brayard, Regina M. Delacor und Vincent Viet, unter Mitarbeit von Jürgen Finger und Peter Lieb.* <http://www.ihtp.cnrs.fr/prefets/>; *La France et la Belgique sous l'occupation allemande 1940–1944. Les fonds allemands conservés aux Centre historique des Archives nationales, Inventaire de la sous-série AJ40*, Paris 2002; Stefan MARTENS (ed.), *Frankreich und Belgien unter deutscher Besatzung 1940–1944. Die Bestände des Bundesarchiv-Militärarchivs in Freiburg*, Stuttgart 2002.

straint on the part of German occupiers towards French civilians<sup>15</sup>. This restraint might have helped to create the impression of »no contact« between occupiers and occupied, excluding everyday non-violent aspects of contact as »contact«. Another result of recent research is that German authorities administered France rather by interference than by supervision. As a result, especially regarding anti-Jewish policies, the French side tended to feel and act less and less like it was responsible<sup>16</sup>. But whatever the mode, there were no separate German and French spheres. Even the intent of the SS/SD to transform the French administration into an executive organ of the German side needed interaction – on both sides<sup>17</sup>. Some similar features regarding the need for interaction can also be seen in the economic realm. French business men, such as mine owners, acknowledged the need to cooperate but tried to »use« this cooperation according to their own interests<sup>18</sup>.

The overall picture for the French case is, in other words, that a growing body of literature stresses the importance of also taking the German side into account. Turning to the Netherlands, such a statement at first glance might seem fully superfluous. Here, there was never any doubt that the evil of occupation had come from abroad and outside. Consequently, the post-war master narrative was a story of German (evil) action and Dutch (heroic) reaction. Founded in 1945, the early work of the Amsterdam Rijksinstituut voor Oorlogsdocumentatie (RIOD) focussed intensively on the German Reichskommissariat administration<sup>19</sup>. However, it appeared separate from Dutch society and identity as a given framework for the years of occupation. It was only as the murder of the Dutch Jews came to be debated more intensively in the 1960s that direct interactions between occupiers and occupied received more attention. Had administrators in the Netherlands cooperated too readily with Nazi racial policy? Initially, the role of the Jewish Council was most controversial and thus the behaviour of the victims themselves, leaving critical reflections on Dutch national identity, tolerance and passivity for the decades to come<sup>20</sup>.

In the years that followed, challenges to the dominant good-bad dichotomy narrative often came from outside Dutch academia; examples from arts and literature include the work of Wil-

- 15 Gaël EISMANN, *Hôtel Majestic: Ordre et sécurité en France occupée, 1940–1944*, Paris 2010; Peter LIEB, *Konventioneller Krieg oder NS-Weltanschauungskrieg? Kriegführung und Partisanenbekämpfung in Frankreich 1943/44*, München 2007.
- 16 EISMANN, *Hôtel Majestic* (as in n. 15), p. 168.
- 17 Michael MAYER, *Staaten als Täter: Ministerialbürokratie und »Judenpolitik« in NS-Deutschland und Vichy-Frankreich. Ein Vergleich*, München 2010, p. 256.
- 18 Nathalie PRUÉ, *Charbon, travail force, collaboration: Der nordfranzösische und belgische Bergbau unter deutscher Bergbau unter deutscher Besatzung, 1940–1944*, Essen 2008. This is, by the way, not only a logic used by French economic elites, but is well documented as well regarding political elites in states allied with the German Reich during World War II. See Tatjana TÖNSMEYER, *Das Deutsche Reich und die Slowakei. Politischer Alltag zwischen Kooperation und Eigensinn*, Paderborn 2003.
- 19 See the passages in Lou DE JONG, *Het Koninkrijk der Nederlanden in de Tweede Wereldoorlog*, 12 volumes, The Hague 1969–1994. See also Konrad KWIET, *Reichskommissariat Niederlande – Versuch und Scheitern nationalsozialistischer Neuordnung*, Stuttgart 1968; and recently Johannes KOLL, *Arthur Seyß-Inquart und die deutsche Besatzungspolitik in den Niederlanden (1940–1945)*, Cologne 2015.
- 20 Jacques PRESSER, *Ondergang. De vervolging en verdelging van het Nederlandse Jodendom, 1940–1945*, Den Haag 1965. Translated as: ID, *Ashes in the Wind. The destruction of Dutch Jewry*, London, 1968. See for the debates about this study: Conny KRISTEL, *Geschiedschrijving als opdracht. Abel Herzberg, Jacques Presser en Loe de Jong over de jodenvervolging*, Amsterdam 1998; and for the broader context: Bob MOORE, *Victims and survivors. The Nazi Persecution of the Jews in the Netherland's 1940–1945*, London u. a. 1997.

lem Frederik Hermans<sup>21</sup>, the book on Dutch SS-volunteers by Armando<sup>22</sup> or the 1974 documentary »Vastberaden, maar soepel en met mate« about unheroic everyday life that was produced in direct reaction to the French film »Le chagrin et la pitié« mentioned above<sup>23</sup>. Like Paxton's work about France, the first systematic study on collaboration in the Netherlands was published by a foreign scholar in 1984, the German historian Gerhard Hirschfeld<sup>24</sup>. From the 1990s onwards, many studies concerning Dutch »accommodation« attitudes and behaviour towards the occupiers followed, covering different sectors of society, including local administration<sup>25</sup>, economics and business<sup>26</sup>, Dutch contributions to the persecution of the Jews<sup>27</sup> and the position of women romantically involved with German soldiers<sup>28</sup>. Nevertheless, the »German side of things« was often taken as a given, without equal analysis of both occupied and occupiers<sup>29</sup>. It is only in more recent work, such as Laura Fahrenbruck's work on sexual regulation by Wehrmacht officers or Geraldien Frijtag's study of Dutch colonisers in Eastern Europe, that both worlds are integrated successfully<sup>30</sup>. Moreover, dominant memory in the Netherlands is still organised along national lines. The need to explain the high deportation rates from the Netherlands continues to feed controversy about supposed indifference and passivity among Dutch bystanders<sup>31</sup>. As in France, the debate tends to concentrate solely on Dutch affairs. In reaction to this, recent studies once more point to the primacy of Nazi polices, thus shifting at-

- 21 See the discussion by Ewoud KIEFT, *Oorlogsmityhen. Willem Frederik Hermans en de Tweede Wereldoorlog*, Amsterdam 2015.
- 22 Hans SLEUTELAAR, *ARMANDO, De SS-ers*, Amsterdam 1967.
- 23 Frank VAN VREE, *In de schaduw van Auschwitz: Herinneringen, beelden, geschiedenis*, Amsterdam, 1995.
- 24 Gerhard HIRSCHFELD, *Fremdherrschaft und Kollaboration: die Niederlande unter deutscher Besatzung 1940–1945*, Stuttgart 1984.
- 25 Peter ROMIJN, *Bürgermeesters in Oorlogstijd. Besturen onder Duitse bezetting*, Amsterdam 2006.
- 26 Joggli MEIUIZEN, *Noodzakelijk kwaad. De bestraffing van economische collaboratie in Nederland na de Tweede Wereldoorlog*, Boom 2003; Hein A. M. KLEMANN, *Dutch Industrial Companies and the German Occupation, 1940–1945*, in: *Vierteljahrsschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte* 93/1 (2006), p. 1–22.
- 27 Guus MEERSHOEK, *Dienaren van het gezag: de Amsterdamse politie tijdens de bezetting*, Amsterdam 1999; Ad van LIEMPT, *Kopgeld: Nederlandse premiejagers op zoek naar joden, 1943*, Amsterdam 2002 and the more recent *id.*, Jan KOMPAGNIE (ed.), *Jodenjacht. De onthutsende rol van de Nederlandse politie in de Tweede Wereldoorlog*, Amsterdam 2011.
- 28 Monika DIEDERICH, »Wie geschoren wordt moet stilzitten«. *De omgang van Nederlandse meisjes met Duitse militairen*, Amsterdam 2006; *id.*, *Kinderen van Duitse militairen in Nederland 1941–1946. Een verborgen leven*, Amsterdam 2012.
- 29 An exception is the work of N.C.K.A. IN 'T VELD, *De SS en Nederland. Documenten uit SS-Archieven 1935–1945*, 2 vols., The Hague 1976. See: Krijn THIJS, *Holland and the German Point of View. On the Dutch Reactions to German Victimhood*, in: Helmut SCHMITZ, Annette SEIDEL ARPACI (ed.), *Narratives of Trauma. Discourses of German Wartime Suffering in Historical and International Perspective*, Amsterdam/ New York, 2010, p. 181–200.
- 30 Laura FAHNENBRUCK, *Ein(ver)nehmen. Sexualität und Alltag von Wehrmachtssoldaten in den besetzten Niederlanden 1940–1945*, Groningen 2015; Geraldien VON FRIJTAG DRABBE KÜNZEL, *Hitler's Brudervolk: The Dutch and the Colonization of Occupied Eastern Europe, 1939–194*, London 2015.
- 31 For the controversies about the work of historians Chris van der Heijden and Bart van der Boom, see: Krijn THIJS, *Kontroversen in Grau. Revision und Moralisierung der niederländischen Besatzungszeit*, in: Nicole COLIN et al. (eds.), *Täter und Tabu. Grenzen der Toleranz in deutschen und niederländischen Geschichtsdebatten*, Essen 2011, p. 11–24; Christina MORINA, *The Bystander in Recent Dutch Historiography*, in: *German History* 32/1 (2014), p. 101–111.

tion back from the occupied to the occupiers<sup>32</sup>. The failure to achieve analytical separation means the pendulum keeps swinging back and forth.

## II.

Returning to the quotations at the beginning of this article, it is obvious that German occupation during World War II does not form two clear-cut spheres, i. e. the Germans and the occupied, be this Dutch, Belgian or French (or Polish, Russian or Ukrainian, or anyone else for that matter). As Talbot Imlay has emphasised several times, in the case of France – and the same is true of the Netherlands and Belgium – an exploration of the »intertwined experiences of occupiers and occupied« is needed; it is impossible to confine either of them to separate spheres because their worlds »overlapped in multiple ways«<sup>33</sup>. Researching the numerous and diverse interactions between the occupiers and the occupied can best be achieved with a concept of occupation and what it meant to be a member of an occupied society<sup>34</sup>.

World War II was, in the words of Tony Judt, a »war of occupation« with more than 200 million people living under German dominance between Norway and Greece, and between France and the occupied territory of the Soviet Union<sup>35</sup>. Occupation came in different forms, differing between Eastern and Western Europe as well as between the civil administration led by a *Reichskommissar* in the Netherlands and the military occupation in Belgium and France. There were different levels of violence and different aims, ranging from racial violence in much of Eastern and Southeastern Europe to the control and transformation of large parts of the existing states and societies in Western and Northern Europe. Occupation was always a kind of foreign rule imposed as a result of the war, that entailed a loss of sovereignty on the side of the occupied country<sup>36</sup>. It showed itself in the presence of the occupier, be this by dint of physical force or regulatory means. Therefore, there was no easy way for the occupied to ignore or circumvent the occupiers and their regulations. In fact, the occupiers' measures and regulations interfered with the daily life of the occupied in many ways and put whole societies under severe stress, as was the case with food supply chains where exploitation policies caused severe shortages across occupied Europe<sup>37</sup>. Though the relations between occupier and occupied were al-

32 Frits BOTERMAN, *Duitse daders: de jodenvervolging en de nazificatie van Nederland (1940–1945)*, Amsterdam 2015.

33 IMLAY, *The German Side of Things* (as in n. 7), p. 183, 211.

34 For a detailed account of the concept of occupied societies see Tatjana TÖNSMEIER, *Besatzungsgesellschaften. Begriffliche und konzeptionelle Überlegungen zur Erfahrungsgeschichte des Alltags unter deutscher Besatzung im Zweiten Weltkrieg*, Version: 1.0, in: *Docupedia-Zeitgeschichte*, 18.12.2015. [http://docupedia.de/zg/toensmeyer\\_besatzungsgesellschaften\\_v1\\_de\\_2015](http://docupedia.de/zg/toensmeyer_besatzungsgesellschaften_v1_de_2015) (8.1.2017). See as well Id, *Besatzung als europäische Erfahrungs- und Gesellschaftsgeschichte: Der Holocaust im Kontext des Zweiten Weltkrieges*, in: Frank Bajohr, Andrea Löw (eds.), *Der Holocaust. Ergebnisse und neue Fragen der Forschung*, Frankfurt/Main 2015, p. 281–298 and id, *Raumordnung, Raumschließung und Besatzungsalltag im Zweiten Weltkrieg. Plädoyer für eine erweiterte Besatzungsgeschichte*; in: *Zeitschrift für Ostmitteleuropa-Forschung* 63 (2014), p. 24–38.

35 Tony JUDT, *Postwar. A History of Europe Since 1945*, London 2005, p. 13. For the numbers see Dieter POHL, *Herrscher und Unterworfenen. Die deutsche Besatzung und die Gesellschaften Europas*, in: Dietmar Süß, Winfried Süß (ed.), *Das »Dritte Reich«. Eine Einführung*, Munich 2008, p. 267–285, 276.

36 Stephan LEIBFRIED, Michael ZÜRN, *Von der nationalen zur post-nationalen Konstellation*, in: Id. (ed.), *Transformationen des Staates?*, Frankfurt/Main 2006, p. 19–65, see p. 47. During World War II this loss of sovereignty came in different forms, depending on the kind of occupation regime that was installed.

37 Tatjana TÖNSMEIER, *Hungerökonomien. Vom Umgang mit der Mangelversorgung im besetzten Europa des Zweiten Weltkrieges*; in: *Historische Zeitschrift* 301 (2015), p. 662–704.



ways asymmetrical, it is important to bear in mind, as stated earlier, that the occupier needed the cooperation of the occupied, especially in issues of local administration<sup>38</sup>, if only because the German side lacked enough personnel to cover all these thousands of positions with their own staff. As Jan Tomas Gross put it, members of occupied societies were therefore in many regards »occupier-driven«<sup>39</sup>. »Driven«, it should be noted, does not mean »determined«.

Given the interference into the everyday life of the members of occupied societies, either physically or through regulations, it is worth taking a closer look at occupied societies. Aside from having to deal with the enemy and from being put under great stress by his presence, occupied societies were societies that locally and regionally could differ greatly from peacetime societies. Of course, these societies did not lose their inner social differentiation drawn along the lines of class, milieu, religion and ethnicity but these differentiations could play out differently. Workers in war-relevant industries could win in status by being provided for better than lower middle-class employees whose jobs were usually endangered if their importance for the war effort seemed questionable<sup>40</sup>.

That is to say that old cleavages remained intact, but might have different effects than they previously did, a factor which deserves further research. Occupied societies can further be characterised by shifts in their age and gender composition. Men, especially if they belonged to the age groups who could be drafted into the army, were often away from home, be this fighting at the fronts, in captivity, killed in action, missing or drafted as forced labourers. In light of this, locally occupied societies consisted to a larger degree of women, children and the elderly than peace-time societies<sup>41</sup>.

Therefore, as a result of the occupation, people were put under severe stress. This has to be taken into account when examining how they tried to navigate everyday life and come to terms with often rough conditions, the loss of loved ones and the absence of routine which had stabilised peace-time life before. In other words, studying occupied societies means researching how foreign rule in its different varieties was experienced, interpreted and dealt with by those who lived through it. This includes Jewish populations who should not be reduced in their reactions to passively enduring repression but be integrated into a history of occupied societies<sup>42</sup>, to which they belonged prior to their deportation, detention and extermination in concentration camps. It goes without saying that their agency was tremendously reduced by occupational repression, but survival was nevertheless impossible without this agency. Such an approach also sheds new light on Jewish – non-Jewish interaction under occupation since repression and deportation of their Jewish neighbours also concerned the non-Jewish populations, even though most of them did not find proper ways to take personal risks for them<sup>43</sup>.

38 ROMIJN, *Burgemeesters in Oorlogstijd* (as in n. 25); Nico WOUTERS, *De Führerstaat. Overheid en collaboratie in België (1940–1944)*, Brussel 2006.

39 According to István Deák the term »occupier-driven« was first used by Jan T. Gross. See István DEÁK, Introduction, in: Id., Jan T. GROSS, Tony JUDT (eds.): *The Politics of Retribution in Europe*, Princeton 2000, p. 3–14, 6.

40 Regarding the Netherlands see e.g. Ralf FUTSELAAR, *Incomes, Class, and Coupons. Black Markets for Food in the Netherlands during the Second World War*, in: *Food & History* 8 (2010), p. 171–198, 189.

41 The Protectorate of Bohemia and Moravia, established already before the outbreak of the war as an exception to this rule as was Denmark.

42 Most convincingly Saul Friedländer has argued for an integrated history. See Saul FRIEDLÄNDER, *Nazi Germany and the Jews 1939–1945. The Years of Extermination*, New York 2007.

43 See a lot of diary examples in Bart VAN DER BOOM, »Wij weten niets van hun lot«. *Gewone Nederlanders en de Holocaust*, Amsterdam, 2012. Van der Boom's argument that a lack of knowledge about the precise fate of the Jews helps to explain passivity is fiercely contested by many scholars. See the discussion by MORINA, *The Bystander in recent Dutch historiography* (as in n. 31).



Finally, an important benefit of the »occupied societies« concept is that it promises to unite both sides of the conflict – occupier and occupied – in a single analytical field. This enables us to integrate both worlds more intensely than historical research has done before, and to further explore their complex interdependencies. After all, recent studies tend to pay considerable attention to interactions, encounters and transfers between hostile parties, ranging from issues such as »Learning from the Enemy«, »Paris through German eyes« to experiences of Wehrmacht soldiers<sup>44</sup>. These aspects of everyday dealings with the enemy shaped life and the rules in occupied societies to a high degree and contributed to historical realities and arrangements in the Western parts of the Nazi Empire. In many cases, they also defined postwar affairs, providing legacies of entanglement after 1945, sometimes even feeding into later Europeanization projects<sup>45</sup>. Exploring such ambivalent heritage from occupied societies might still contribute to widening historiographical scopes and to overcome national narrowness.

### III.

Of course, the present issue cannot address all of the topics sketched above. The following contributions have in common their interest in complex interrelations and interactions between formal enemies in occupied societies in Western Europe. The chapters are based on papers discussed at the workshop »Occupied Societies in Western Europe: Conflict and Encounter in the 20th Century« at the Institute for Advanced Studies in the Humanities in Essen in July 2016 (Kulturwissenschaftliches Institut)<sup>46</sup>. The organisers decided to invite PhD students to contribute to the present volume chapters on their current research projects. Their work covers relations between Germans and German institutions, and native populations in France, Belgium and the Netherlands, exploring both interactions in occupied societies and postwar connections resulting from them.

Jakob Müller (Free University, Berlin) starts by analysing the impact of the first German occupation of Belgium (1914–1918) on the events of the second. He shows that both German and Flemish elites, having learnt the lessons of the First World War, were determined to avoid harsh confrontations. As long as a German victory seemed probable and the food situation was good, Müller argues, the atmosphere in occupied Belgium was not hostile towards the Germans. Thus, both sides of the conflict were dealing with one another moderately, thereby shaping reality of an occupied society. After 1940, however, this situation changed, leading to very divergent expectations and new misunderstandings mainly concerning the controversial *Flamen-*

44 Martin AUST, Daniel SCHÖNPFUG (eds.), *Vom Gegner lernen. Feindschaften und Kulturtransfers im Europa des 19. und 20. Jahrhunderts*, Frankfurt/Main, New York 2007; Krijn THIJS, *Duitse veldpostbrieven uit ›Holland‹. Hypothesen en bronnen over de ervaringen van Wehrmachtsoldaten*, in: *Tijdschrift voor Geschiedenis* 127/ 3 (2014), p. 415–437; Aurélie LUNEAU, Jeanne GUÉROUT, Stefan MARTENS, *Comme und Allemand en France. Lettres inédites sous l'occupation 1940–1944*, Paris 2016. See also the controversies around the 2008 foto exhibition »Parisians Under the Occupation«, seen through German eyes, Jean BARONNET, *Les Parisiens sous l'Occupation: Photographies en couleurs d'André Zucca*, préface de Jean-Pierre AZÉMA, Paris 2008.

45 See examples in: Christine GUNDERMANN, *Die versöhnten Bürger: Der Zweite Weltkrieg in deutsch-niederländischen Begegnungen 1945–2000*, Münster 2014; Rüdiger HAUSE, Krijn THIJS (eds.), *Grenzfälle. Transfer und Konflikt zwischen Deutschland, Belgien und den Niederlanden im 20. Jahrhundert*, Heidelberg 2013.

46 The editors want to thank all the participants as well as the Institute for Advanced Studies in the Humanities in Essen for hosting the workshop and the Duitsland Instituut Amsterdam, the German Historical Institute in Paris and the Arbeitskreis Deutsch-Niederländische Geschichte for supporting it. We also thank the Francia editorial board and the members of its *Comité de lecture* for valuable comments and suggestions regarding the contributions in this volume.

*politik*. In a second contribution, Rick Tazelaar (Institute for Contemporary History Munich-Berlin) focusses on a prominent member of the occupied society in the Netherlands, the famous conductor Willem Mengelberg. He shows that Mengelberg considered the occupation to be an opportunity for change within the Dutch music scene and at the same time to improve his position as the conductor of the Concertgebouw Orchestra in Amsterdam. He envisaged himself as a mediator between Dutch musical institutions and the German political authorities. In fact, by conducting all over Europe, in countries allied with Nazi Germany or occupied by it, he was instrumental to Nazi cultural politics. In the meantime, in the Netherlands the music scene in its intent to strengthen the fatherland by accepting German domination played more Dutch music than before. The next chapter by Byron Schirbock (Cologne University) zooms in on encounters and interactions within occupied societies, taking an example from the field of labour relations by concentrating on a group which was essential to all German-French communication: male and female interpreters. They were needed in manifold situations, ranging from communication between German and French authorities to conducting interrogations of suspects or addressing craftsmen and cleaners. Since the German side depended on them, interpreters not only shaped communication but to a certain degree, occupation itself. In this regard, Schirbock claims that German executive power was less self-evident than it might seem and depended more on interaction with certain groups of the occupied French society. Raphaël Spina (Aix-en-Marseille) presents his work on French workers active in Germany. Carefully differentiating between volunteers and forced labourers, Spina goes into the hopeful expectations and often depressing experiences of these people working in the country of the enemy. Even if the French workers were more productive and treated better in Nazi Germany than forced labourers from many other occupied countries, the years in Germany were disappointing and frustrating most of them. Promises made in France were not upheld in Germany; the food was bad; workers were not allowed to return to France and forced labourers always feared being lumped together with volunteers. Spina explores the experiences of many subgroups of French workers and mirrors their points of view with those of surrounding German communities in times of war and defeat.

Turning to the end and the aftermath of conflict, Marieke Oprel (Free University Amsterdam/Duitsland Instituut Amsterdam) focuses on the German minority as the largest immigrant community in the Netherlands, thus showing that occupied societies in Western Europe could be heterogeneous in their ethnic composition. She discusses the consequences for them of their collective declaration as enemy citizens. In a period of transitional justice, they were no longer allowed residence or work permits, had their property confiscated and some were even deported. The process of »de-enemization« that Oprel puts centre-stage shows how intricately the war and post-war years were intertwined and thereby sheds light on the often forgotten history in contexts of connectedness, transitional justice, and citizenship. Finally, Felix Bohr (Göttingen University) reconstructs the hidden and uneasy transnational networks surrounding the imprisonment of German war criminals in the Netherlands in the postwar decades. From the 1950s onwards, different German groups lobbied for the liberation of the »Breda Three«, among them former *Kameraden* and even members of the West German Government in Bonn. Thus, transnational ties resulting from war and occupation continued to influence new postwar settings after 1945, encouraging the normalisation of Dutch-German relations after 1945. Time and again the question of how to deal with the prisoners of Breda caused public and political controversy in the Netherlands until they were finally set free and escorted to the German border in 1989.



JAKOB MÜLLER

## LEARNING FROM FAILURE

### The First World War and the »Flamenpolitik« of the German Militärverwaltung in Belgium in 1940

When it comes to experience and expectations, the German occupation of Belgium during the Second World War seems to be an interesting case. Belgium was one of the few countries in Europe that endured a German occupation of almost all of its territory in both World Wars. In the 30 years stretching from 1914 to 1944 most of Belgium remained under German rule for more than eight years<sup>1</sup>. Living under German occupation was thus one of the key experiences for most Belgians in the first half of the 20<sup>th</sup> century.

In the First World War the Germans put into action a highly ambitious *Flamenpolitik* (Flemish policy). Under this, not only was the first Dutch-language university in Belgium founded and a Flemish puppet government installed, but an administrative separation of Belgium into Flanders and Wallonia was also undertaken. Even though these German reforms were only short-lived, it is safe to say that they contributed greatly to the emergence of a radical anti-Belgian Flemish nationalism after the war.

In 1940, when German troops invaded for the second time, they came as the representatives of a state that had the *Volkstumspolitik* (nationality policy) as one of its core principles. Nonetheless, a radical restructuring of the Belgian state, like that which occurred during the First World War, did not take place.

In this article I ask the question whether this different approach to Belgium and Flemish nationalism was due to a learning process, and how the experiences of the First World War shaped the occupation of the Second World War in general. While doing so I will focus on the *Flamenpolitik* mainly in the first year of the occupation, but with an eye to the general circumstances, which differed in many respects from those of 1914/18<sup>2</sup>.

### »Flamenpolitik« in the First World War

If we believe Oscar von der Lancken, the former head of the political division in the German Generalgouvernement in Belgium in 1914/18, the German troops that invaded Belgium in August 1914 entered a *terra incognita*, an uncharted territory<sup>3</sup>. Although this statement might have been hyperbolic, it was true in the sense that there had been a complete absence of plan-

1 Except for a tiny strip of land in West Flanders, about 5 % of the country's territory, which during the First World War was held by Belgian troops under the command of King Albert.

2 An inspiration was the general comparison of both occupations and a detailed study of the Brussels police department in both wars by Benoît MAJERUS, Von Falkenhausen zu Falkenhausen. Die deutsche Verwaltung Belgiens in den zwei Weltkriegen, in: Günther KRONENBITTER (ed.), Besatzung: Funktion und Gestalt militärischer Fremdherrschaft von der Antike bis zum 20. Jahrhundert, Paderborn 2006, p. 131–145; ID., Occupations et logiques policières. La police bruxelloise en 1914–1918 et 1940–1945, Bruxelles 2007.

3 Oscar von der LANCKEN WAKENITZ, Meine dreißig Dienstjahre 1888–1918, Berlin 1931, p. 212–213.

ning with respect to the occupation of this country<sup>4</sup>. The same can be said of the Belgians, for whom the invasion came as a surprise. Belgium had never experienced an occupation regime before, nor did it have any guidelines on how to deal with one.

From the beginning the German occupation in 1914/18 had to deal with serious challenges to its authority and legitimacy. The first was the failure to conquer all of the country. The Belgian troops who had managed to hold a small strip of Belgian territory around the city of Ypres fed the hope for the liberation of the country.

Other problems were self-inflicted, especially on an organizational level. Most of Belgium was part of the Generalgouvernement, but the provinces of East and West Flanders remained under the direct military command of the German armies and the navy: a serious obstacle to a coherent occupation policy. Another heavy burden was the atrocities that German troops had committed in 1914, and which had cost the lives of about 5000 Belgian civilians. These war crimes had not only damaged the international reputation of the German Reich, but contributed to a bitter and hostile atmosphere between the occupiers and the occupied population. The German administration was confronted with almost unanimous opposition, and the introduction of the *Flamenpolitik* can be read partly as an attempt to deal with this situation. It was meant to gain Flemish support for the occupation through the implementation of reforms in favor of the Dutch language<sup>5</sup>.

In the face of the international concern for »Poor little Belgium« and for the »Rape of Belgium«, as the propagandists of the *entente* had successfully dubbed the invasion and occupation of the country, the Germans felt the need to establish a counter-narrative. They accused Belgium of abandoning its neutrality even before August 1914. Seized archives of the Belgium government were scanned for evidence and the *Flamenpolitik* had to make up for the rather disappointing results of these efforts. According to this narrative, the francophile elites had transformed Belgium into a *französische Ostmark* (eastern province of France) and oppressed the Flemish. The invasion was thus not only an act of self-defense, but also justified in order to liberate the Flemish and to save them from *Französierung* (Frenchification)<sup>6</sup>. Except – most Flemings did not feel the need to be rescued by the Germans.

Another important aspect of the *Flamenpolitik* is to be found in the interior struggles of the German Empire, namely in the so-called *Kriegszieldebatte* (war aims discussion). The call for an outright annexation of Belgium was widespread and limited the possibilities for peace negotiations. Chancellor Bethmann Hollweg therefore presented the *Flamenpolitik* as a compromise between the annexation of the country and the restoration of Belgium as it had existed before the war. He saw the *Flamenpolitik* also as an exit strategy, guaranteeing German influence in Belgium, even in case of a military defeat<sup>7</sup>.

4 There is no indication of any planning regarding the occupation of Belgium on the part of German state institutions or the military. Nevertheless, there had been a certain interest in Belgium mainly from the Alld deutscher Verband (Pan-German League). See: Winfried DOLDERER, *Deutscher Imperialismus und belgischer Nationalitätenkonflikt: die Rezeption der Flamenfrage in der deutschen Öffentlichkeit und deutsch-flämische Kontakte 1890–1920*, Melsungen 1989, p. 11–15; Bruno YAMMINE, *Drang nach Westen. De fundamente van de Duitse Flamenpolitik (1870–1914)*, Leuven 2011.

5 Dutch in Belgium had been underprivileged, while French was not only the language of Wallonia, but also spoken by the ruling classes in all of the country, including Flanders. Against this discrimination a Flemish movement had formed in the 19th century and gained momentum with the growing democratization of Belgium, where Dutch-speakers formed a clear majority of the population.

6 Pius DIRR, *Belgien als französische Ostmark. Zur Vorgeschichte des Krieges*, Berlin 1917.

7 Fritz FISCHER, *Griff nach der Weltmacht. Die Kriegszielpolitik des kaiserlichen Deutschland 1914/18*, Düsseldorf 1967. Still the standard work on the German war aims discussion.

The *Flamenpolitik* was, therefore, not only a tool of the occupier to divide and rule the country, but it also included important foreign and interior policy aspects. This mixture of interests resulted in an increasingly ambitious project, which one might call a German nation-building policy in Flanders<sup>8</sup>. In 1916 Belgium's first Dutch-language university was founded under German auspices in Ghent, and in the following year a Flemish puppet government called the Raad van Vlaanderen (Council of Flanders) was installed. The Germans introduced also a so-called *Verwaltungstrennung* (administrative separation) of Belgium into Flanders and Wallonia, which split up the federal state. For the first time the language border was transformed into a political border, and for the first time modern institutions of Flemish statehood were created and the core of a Flemish nationalistic elite was formed.

Inevitably these measures triggered resistance. In 1917/18 most of the Belgian civil service went on strike and ceased its (up to this point) pretty frictionless cooperation. The Germans, as a result, had to rely increasingly on their own forces and the help of a few Flemish collaborators, the so-called activists. The ensuing administrative chaos made the occupation more expensive and personnel-intensive than had been expected, but in one respect the *Flamenpolitik* was a success: it contributed greatly to the emergence of a radical anti-Belgian and pro-German Flemish nationalism after the war<sup>9</sup>. Even though the German reforms were short-lived and removed after Belgium's liberation in 1918, they would help to destabilize the Belgian state in the long run.

### Preparing for the Second Occupation

In the inter-war period, the Germans and the Belgians both evaluated the experiences of the occupation and tried to draw from them lessons for the future. In 1940 Belgium was thus no longer uncharted territory to the Germans, but the Belgian side had also made its preparations, based on the experiences of the First World War.

In Germany, as early as 1917 – during the war – there had been attempts to evaluate systematically the experiences of the occupation. The project of a multi-volume *Verwaltungsgeschichte* (administrative history) of the occupation was continued in the Weimar Republic and was coordinated in the Reich Archive by Robert Paul Oszwald, a historian who had played a crucial role in the *Flamenpolitik*<sup>10</sup>.

In addition to these military-administrative evaluations, there was a considerable public and scholarly interest in Belgium and the Netherlands in the 1920s and 1930s, which had not existed before 1914. These academic activities, most notoriously the *Westforschung* (Western Studies)<sup>11</sup>, were inseparably intertwined with German ambitions for hegemony in Europe. Scholars were crucial in the preparation as well as in the execution of the second occupation<sup>12</sup>.

8 Jakob MÜLLER, Nation-building *avant la lettre?* – Deutsche Flamen- und Besatzungspolitik ab 1914, in: Sebastian BISCHOFF et al. (ed.), *Belgica – terra incognita?* Münster 2016, p. 146–154.

9 Lode WILS, *Onverfranst, onverduist?* Flamenpolitik, activisme, frontbeweging, Kalmthout 2014, p. 328.

10 If this »Geschichte der deutschen Zivilverwaltung im besetzten Belgien 1914–1918«, which most of the authors simply called the »Verwaltungsgeschichte Belgiens«, was ever finished is unclear. In German archives there are only fragments and single chapters to be found. Stephan LAUX, *Flandern im Spiegel der »wirklichen Volksgeschichte«*. Robert Paul Oszwald (1883–1945) als politischer Funktionär, Publizist und Historiker, in: Burkhard DIETZ et al. (ed.), *Griff nach dem Westen. Die »Westforschung« der völkisch-nationalen Wissenschaften zum nordwesteuropäischen Raum* 2 vols, Münster 2003, p. 260–262.

11 DIETZ et al. (ed.), *Griff nach dem Westen*, *ibid.*

12 Etienne VERHOEYEN, *Een Duits netwerk bij de voorbereiding van de Militärverwaltung in België (1939–1940)*, in: *Wetenschappelijke Tijdingen* 69 (2010), p. 289–305; *Id.*, *Spionnen aan de*

The planning of the occupation, however, lay with the Oberkommando des Heeres (OKH), the Supreme Command of the German Army. The OKH used the material of the Reich Archive and other scholars, but had a rather critical view of the occupation policy of the First World War. It intended to install a *Militärverwaltung* (military administration) for the duration of the war, which would be strictly limited to economic and military purposes and would have the explicit goal of reducing political interference from the Reich. Looking at these plans and the first annual report of the *Militärverwaltung* in 1941, we could conclude that the Germans regarded the occupation policy of the First World War mainly as a failure<sup>13</sup>. Eggert Reeder, the head of the *Militärverwaltung* under *Militärbefehlshaber* (military commander)<sup>14</sup> Alexander von Falkenhausen, distanced himself repeatedly from the *Flamenpolitik* of the First World War and in particular from the administrative separation, which in his eyes had hampered the economic exploitation of Belgium for the German war effort<sup>15</sup>.

The intention of the *Militärverwaltung* to avoid a rupture with the Belgian administration was met by a Belgian evaluation of the wartime occupation that came to similar conclusions, but for different reasons. The Belgians wanted to prevent a confrontation as had happened in 1917 in order to keep as much power as possible in Belgian hands. Several legal provisions tried to define the scope of action for the civil servants in case of a second occupation<sup>16</sup>. In 1935 all officeholders were obligated by law to remain at their posts in wartime. In a leaflet prepared for the mobilization it was explicitly stated that, in the event of an occupation, they were obliged to cooperate with the occupier in the best interests of the country. A law issued on the day of the German invasion (and subsequently called the law of May 10<sup>th</sup>, 1940) determined that if an emergency situation should arise, the responsibilities of an officeholder would be shifted to the subordinate next in rank. When the Belgian government left Brussels on May 16<sup>th</sup>, 1940, the most high-ranking bureaucrats, the Secretaries General, took over the responsibilities of the ministers<sup>17</sup>.

To the same effect was the decision to accept that Belgian industry would continue to work under German occupation. Industrial production was kept up to prevent large-scale damage to the economy, as had happened in 1914/18, even if that meant helping the German war effort. A group of high-ranking bankers, led by Alexandre Galopin, the governor of the *Société Générale*, carried out this policy of the »lesser evil.«<sup>18</sup>

Both the *Militärverwaltung* and Belgian bureaucracy wanted to avoid the kind of confrontation that had taken place in the First World War, and were willing to make a trade-off with the other side. In the case of the German position on Belgium it is, however, necessary to distin-

achterdeur. *De Duitse Abwehr in België 1936–1945*, Antwerpen 2011; Konrad KWIET, *Vorbereitung und Auflösung der deutschen Militärverwaltung in den Niederlanden*, in: *Militärgeschichtliche Mitteilungen* 38 (1969), p. 123–129.

13 *Kriegstagebuch* Nr. 1 des Oberquartiermeisters der Heeresgruppe B vom 19. Oktober 1939 bis 20. Mai 1940, in: KWIET, *Vorbereitung* (as in n. 12), p. 132–135, 141; Annual report of the *Militärverwaltung* in May 1941, Bundesarchiv-Militärarchiv Freiburg (Military Department of the German Federal Archive Freiburg) BArch RW 36/201.

14 A somewhat misleading title. Falkenhausen's function was more that of a military governor.

15 Annual report (as in n. 13), p. 37.

16 Herwig JACQUEMYS, *Een bezet land. België in de Tweede Wereldoorlog* vol. 2, Kapellen 1984, p. 28–30.

17 Under the German occupation the committee of the Secretaries General evolved into the highest executive Belgian body, but was still monitored by the judiciary. Nico WOUTERS, *De Führerstaat. Overheid en collaboratie in België (1940–1944)*, Tiel 2006, p. 19–21.

18 Dirk Luyten showed, however, that this decision was made without a direct order from the Belgian government. Dirk LUYTEN, *De »opdracht« van de regering aan het Galopin-komitee op 15 mei 1940*, in: *Cahiers – Bijdragen* 16 (1994), p. 163–173.



guish between the occupation policy of the Militärverwaltung on the one hand and the Nazi post-war plans on the other. In a Europe under German domination there would have been no place for a Belgium as it existed before the war, and in fact even in 1940 there was a real possibility of a »more political« occupation.

Shortly before the Belgian capitulation, Hitler talked with Himmler about the installation of a Reichskommissar for Belgium, a step that would have implied a future incorporation into a Greater German Reich<sup>19</sup>. Although we know that the *Führer* was in favor of such a step, the matter was delayed again and again<sup>20</sup>. Only four years later, some weeks before the liberation of Belgium, on July 19<sup>th</sup>, 1944, was Militärbefehlshaber Falkenhausen replaced by Reichskommissar Josef Grohé, thus revealing Germany's real intentions for the country. The question, therefore, is not why a Reichskommissar was installed in 1944, but why this happened so late.

### When Nazi Germany was the Future – The Summer of 1940

As mentioned above, the Militärverwaltung invoked mainly economic arguments against a more political occupation and in particular against the administrative separation of the country. But economic considerations had not stopped Hitler from the introduction of Reichskommissars in Norway or the Netherlands, and it is very unlikely that they were the determining factor in the Belgian case. There was little reason for political restraint. In an astonishing *Blitzkrieg* the Germans had occupied Belgium, Luxembourg, and the Netherlands, and had driven the British Expeditionary Force from the continent. When in June 1940 the French army collapsed, it seemed as if the Wehrmacht were invincible and there was no one to challenge German supremacy in Europe for the foreseeable future.

In particular the image of France, which had been idealized by many Belgians before 1940, had suffered. This was not only due to the shattering defeat of *La Grande Nation*, but also a result of personal disappointment. Fearing German atrocities like those of 1914, 1.5 to 2 million Belgians fled to France when the Germans invaded in May 1940. While many were received in a friendly and helpful manner by the French, others experienced humiliation, were threatened and called traitors, especially after the capitulation of the Belgian army on May 28<sup>th</sup>, 1940<sup>21</sup>. The alienation between Belgians and the French worked in favor of the Germans, who presented themselves as generous victors. Many of the Belgian refugees who were lost in France were repatriated by the Wehrmacht and received German help, for instance from the Nationalsozialistische Volkswohlfahrt (National Socialist People's Welfare)<sup>22</sup>.

The effectiveness of this charm offensive can be judged from the remarkably positive view of many Belgians toward German soldiers, who were often described as young, friendly, and disciplined – a description that did not resemble at all the image of the troops of the German *Kaiserreich*, who with their looting and killing had ravaged the country in August 1914. Two Belgian authors who had witnessed both invasions asked themselves in May 1940 whether it was possible that the troops of the Nazi regime were more accommodating and mild than those

19 Albert DE JONGHE, De strijd Himmler—Reeder en de benoeming van een HSSPF te Brussel deel 1, in: Bijdragen tot de geschiedenis van de Tweede Wereldoorlog vol. 3 (1974), p. 18; Notes in Himmler's agenda 25 May and 15 June 1940, in: Markus MOORS, Moritz PFEIFFER (eds.), Heinrich Himmlers Taschenkalender 1940, Paderborn 2013, p. 261, 276; Wilfried WAGNER, Belgien in der deutschen Politik des Zweiten Weltkriegs, Boppard 1974, p. 156–158; Konrad KWET, Reichskommissariat Niederlande. Versuch und Scheitern nationalsozialistischer Neuordnung, Stuttgart 1969, p. 61–62.

20 Hitler on Leopold III on 28 March and 24 July 1942, in: Henry PICKER, Hitlers Tischgespräche im Führerhauptquartier ed. by Percy Ernst SCHRAMM, Stuttgart 1963, p. 221, 473.

21 Édouard BONNEFOUS, Histoire de la Troisième République vol. 7, Paris 1967, p. 190.

22 JACQUEMYS, Een bezet land (as in n. 16), p. 47.

of the German Empire<sup>23</sup>. Another source even remarked that many Belgians were of the opinion that the German soldiers also compared favorably to the French and British troops, who were accused of having left a trail of devastation while retreating from Belgium<sup>24</sup>.

In the first months of the occupation Germany seemed to be the model for the future, and the readiness of Belgians to work for the enemy is proof. On May 1<sup>st</sup>, 1941 the 150 000<sup>th</sup> Belgian worker signed a contract to work in Germany<sup>25</sup>, and some found the working conditions so compelling that they returned for a second stay. These – in contrast to 1914/18 – rather positive encounters with the enemy, were only a little clouded by steps to move Belgium in the direction of the New Order, as for example by the anti-Jewish measures the Militärbefehlshaber issued in October 1940. There were some protests on the part of Belgian officials, but the general public stayed indifferent<sup>26</sup>.

The atmosphere in favour of the Germans was only short-lived, but the reasons for the turnaround in public opinion in autumn 1940 were military and economic rather than political. The defeat in the Battle of Britain made a German victory in the near future unlikely, but the heaviest influence on public attitudes was probably the worsening of the food situation. Unlike in 1914/18, when the Commission for Relief in Belgium supplied food for a large part of the Belgian population, they now depended on food imports from Germany. As a result, many Bel-

- 23 »L'Allemand de 1914 aurait-il changé à ce point et se pourrait-il que le régime nazi se montrât plus accommodant et plus doux que celui de l'Allemagne impériale?« Paul DELANDSHEERE, Alphonse OOMS, *La Belgique sous les nazis* vol. 1 (1940–1941), Bruxelles n. d. [1945–1949], p. 38; Leopold III remarked upon this difference, when he met Hitler. *Aufzeichnung über die Unterredung zwischen dem Führer und König Leopold von Belgien am 19. November auf dem Berghof, Berlin, 21. November 1940*, in: *Akten zur deutschen Auswärtigen Politik (ADAP), Serie D*, vol. 9, Frankfurt/Main 1962, p. 516. In this talk Hitler also pointed at the Allied occupation of the Rhineland and remarked that the actual occupation of Belgium would be in comparison »much better« (*unendlich viel besser*).
- 24 Paul Struye, who wrote reports of public opinion in occupied Belgium, noted in May 1941 that, although most Belgians were hostile towards the German occupation, they had a rather favorable view of the occupying troops: »[...] on admet unanimement qu'ils [the occupation troops] restent fort en deçà de ce que l'on peut normalement redouter du contact d'une armée en campagne avec une population étrangère. On établit parfois (à tort ou à raison) un contraste, flatteur pour les Allemands, entre leurs attitudes vis-à-vis de la population et les excès des troupes françaises et surtout britanniques qui ont souvent laissé de fâcheux souvenirs de leur passage en mai 1940. Il n'est même pas rare d'entendre reconnaître qu'aucune armée au monde n'aurait pu occuper notre pays avec autant d'ordre, de discipline et de correction, et avec aussi peu d'incidents que les troupes du Troisième Reich.« Paul STRUYE, *L'Évolution du sentiment public sous l'Occupation allemande*, in: José GOTOVITCH (ed.), *La Belgique sous l'Occupation allemande (1940–1944)*, Bruxelles 2002, p. 70, similar quotes, p. 81.
- 25 *Tätigkeitsbericht Nr. 16 der Militärverwaltung für den Monat April 1941*, CEGESOMA (Centre for Historical Research and Documentation on War and Society Brussels) AA 577/86, p. 5. During the First World War only 30 000 Belgians had signed a contract to work in Germany before the deportations in October 1916 began. Uta HINZ, *Zwangsarbeit*, in: Gerhard HIRSCHFELD et al. (eds.), *Enzyklopädie Erster Weltkrieg*, Paderborn 2004, p. 979.
- 26 Struye noted that although the general public didn't take much interest, these steps resulted in some disillusionment among parts of the elites. »Si la masse est demeurée indifférente aux ordonnances contre les Juifs, à la mise à la retraite des fonctionnaires de plus de 60 ans, et à la suspension des conseils communaux, beaucoup d'intellectuels, au contraire, ont vu dans ces mesures de véritables actes d'annexion, ne pouvant s'expliquer que par la volonté de traiter la Belgique en pays conquis et de lui enlever toute autonomie véritable.« STRUYE, *Sentiment public* (as in n. 24), p. 74.

gians suffered from malnutrition and its attending ills<sup>27</sup>. Hunger was common among the working classes. The Germans were blamed for this hardship, but the lack of food also helped the occupiers to control the country. As the head of the Militärverwaltung put it: »From Belgium's lack of independence in its food situation results its dependency from on the Reich and the willingness to place its economy to a degree at Germany's disposal, as the Reich, directly or indirectly, contributes to the supply of the population.«<sup>28</sup>

The initial belief that Germany had won the war, and the economic dependency on Germany, were the main differences from the situation in 1914, but both factors could also be found in other occupied territories. What made Belgium distinct was the presence of the Belgian King. In the case of the Netherlands, Luxembourg, and Norway, their governments and crowned heads had gone into exile. This opened the way for a political rearrangement according to German tastes, but at the same time underlined the illegitimacy of the occupation. In May 1940 the Belgian government left the country, but King Leopold III as commander-in-chief not only decided to capitulate against the will of France, Britain, and his own government, but he also decided to stay with his troops in Belgium as a prisoner of war.

The presence of the King had a considerable effect on what the Belgians expected from the occupation and the future. After the King had surrendered, there was a wave of sympathy for the monarch, who in the eyes of many had saved the lives of his soldiers, who were fighting a war that was already lost. Leopold was seen by many Belgians as the embodiment of national independence and the only one who could possibly attain some kind of acceptable position for Belgium in Germany's coming »New Order« Europe. The fierce attacks on the King from outside the country, most notoriously from the French Prime Minister Reynaud, who called him a »criminal King« (*roi felon*)<sup>29</sup>, but also from the British Prime Minister Churchill and the Belgian government in exile, created outrage.

Why Leopold decided to stay in Belgium is open to debate, but many expected him to play a political role. Already in the 1930s an anti-democratic tendency had manifested itself in Belgium and ideas about a reform of the political system circulated not only in fascist and conservative circles. Almost all of these concepts centered on a strong King with far-reaching executive powers. The defeat of the army and the flight of the government was seen by some as a chance to realize such ideas. Leopold, whose authoritarian tendencies were well known, seemed not completely unwilling to live up to these expectations<sup>30</sup>.

The presence of Leopold lent some legitimacy to the occupation regime, and the alienation between the King and the government in exile opened an opportunity to move Belgium toward the New Order. It was probably Leopold's presence in Belgium that made Hitler postpone his plans to install a Reichskommissar<sup>31</sup>. The Militärverwaltung tolerated Belgians showing their admiration for the monarch in public, and thus the illusion was created that a more or less independent Belgium in a Europe under German hegemony was possible. To maintain this illusion, which lured many Belgians into collaboration, it was necessary to respect, at least formally, the Belgian state.

27 Guillaume JACQUEMYS, *La Société belge sous l'Occupation allemande (1940–1944)*. Privations et espoirs, in: José GOTOVITCH (ed.), *La Belgique sous l'Occupation allemande (1940–1944)*, Bruxelles 2002.

28 »Aus der Unselbständigkeit Belgiens in seiner Ernährungslage ergibt sich seine Abhängigkeit vom Reich und der Wille, Deutschland seine Arbeits- und Wirtschaftsleistung in einem Umfange zur Verfügung zu stellen, in dem das Reich direkt oder mittelbar zur Ernährung der Bevölkerung beiträgt.« Tätigkeitsbericht Nr. 16 (as in n. 25), p. A 12.

29 Jacques BENOIST-MÉCHIN, *Soixante jours qui ébranlèrent l'Occident*, Paris 1956, p. 334–339.

30 WOUTERS, *Führerstaat* (as in n. 17), p. 30–31.

31 Albert DE JONGHE, *Hitler en het politieke lot van België*, Antwerpen 1972, p. 117.

## Nazi Germany and the Flemish Nationalists

The – in comparison with 1914 – rather positive perspective of many Belgians on the occupation was the result of recent and unpredictable events, but there was one group in which sympathy for a German occupation existed even before the attack: Flemish nationalists.

Flemish nationalism as part of Belgian political life was a direct result of the German *Flamenpolitik* of the First World War. In the 1930s the fascist Vlaamsch Nationaal Verbond (VNV), the Flemish National Union, had succeeded in unifying most of the nationalistic groups and had established itself as a sizable factor in Flanders. Nonetheless, it was far from winning over a majority of the Flemish, let alone Belgian, electorate. Only a force from outside could bring the VNV to power and, although the party officially promoted a strict Belgian neutrality, party leader Staf De Clercq and many ordinary members were ready for a second activism<sup>32</sup>. De Clercq had, in fact, entertained secret contacts with Germany since the 1930s and, in coordination with the German Abwehr (military intelligence), he installed a clandestine group inside the Belgian army<sup>33</sup>. This early commitment to the German cause made the VNV different from other collaborationist groups and from the beginning De Clercq tried to translate it into political power. Even before the official capitulation, he met with agents of the Abwehr and as early as June 3rd, 1940 he was received by the newly appointed Militärbefehlshaber<sup>34</sup>.

The expectation of the Flemish nationalists was that Nazi Germany would continue the *Flamenpolitik* that Imperial Germany had been forced to stop in 1918. It seemed to make sense that the »racial state«<sup>35</sup>, would pursue a *Flamenpolitik*, and maybe in an even more radical way than during the First World War.

This expectation was shared by some Germans, such as for example Theodor Reismann-Grone, whom one could call a veteran of the *Flamenpolitik*. As a representative of the All-deutscher Verband (Pan-German League) he had sponsored the German-Flemish newspaper *Germania* to promote his ideas even before the First World War. In 1914 he wrote several memorandums on the »Flemish question« and advised the newly appointed Generalgouverneur »to destroy Belgium with the help of the Flemings«<sup>36</sup>. After the war he joined the Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei (NSDAP) and was made mayor of Essen in 1933, but had to leave office because of a tax fraud scandal in 1937. The 78-year-old Reismann-Grone clearly greeted the second invasion as a chance for a political comeback, and it seems that in June 1940 Hitler considered him for the post of Reichskommissar of Belgium<sup>37</sup>. The appoint-

32 The Flemish collaborators of the First World War were called »activists«.

33 The Abwehr was active not only in Belgium, but also tried to make military use of nationalistic movements all over Europe. Irish and Breton nationalists, for example, were supplied with weapons and explosives and received military training. In comparison with these and other groups that entertained contacts with the Abwehr, the VNV collaboration seems rather meager. Only in March 1940, according to the former Abwehr member Fritz Scheuermann, did about 50 VNV members receive military training during a visit to the Black Madonna of Czestochowa in German-occupied Poland. VERHOEYEN, *Spionnen* (as in n. 12), p. 233–234, 260; Maurice DE WILDE, *België in de Tweede Wereldoorlog. Deel 5: De kollaboratie*, Kapellen 1985, p. 66.

34 Bruno DE WEVER, *Greep naar de macht. Vlaams-nationalisme en Nieuwe Orde: het VNV 1933–1945*, Tiel 1994, p. 351, 386.

35 Michael BURLEIGH, Wolfgang WIPPERMANN, *The Racial State*, Cambridge 1991.

36 On this quote, which has often been falsely ascribed to the general-governor: Jakob MÜLLER, Winfried DOLDERER, *België vernietigen. Het kronkelpad van een citaat*, in: *Wetenschappelijke Tijdingen* 74 (2015), p. 103–111.

37 Stefan FRECH, *Wegbereiter Hitlers? Theodor Reismann-Grone: ein völkischer Nationalist (1863–1949)*, Paderborn 2009, p. 367–372; WAGNER, *Belgien* (as in n. 19), p. 229.

ment did not take place. Belgium remained under a Militärverwaltung until 1944 and Reimann-Grone had to stay in Essen.

As shown above, the state of affairs in the summer of 1940 provided the Germans with far more options than had been available during the first occupation. The opportunity to exploit and, maybe at a later stage, to incorporate Belgium with the help of the traditional elites made a radical *Flamenpolitik* inopportune and probably led to the postponement of the installation of a Reichskommissar.

Nonetheless, there was a *Flamenpolitik* and, in fact, this was one of the few political directives the Militärverwaltung received from Berlin. In an order from July 14<sup>th</sup>, 1940 Hitler's intentions for Belgium were summarized: »The *Führer* has not decided on Belgium's future at the moment. He wishes for the time being every possible support for the Flemish, including the release of the Flemish Prisoners of War. No privileges are to be granted to the Walloons.«<sup>38</sup>

The decision on Belgium's future was thus postponed, but it is clear from this statement that this did not mean that Germany intended to refrain from an active *Flamenpolitik*.

In July 1940 the Militärverwaltung wrote a memorandum on the Flemish question. This document stated that the Flemish nationalists were the only group in Belgium that the Militärverwaltung could rely on as a counterweight to the Belgian elites. At the same time, it pointed to the shortcomings of Flemish nationalism in general and the VNV in specific. Although the Flemish were attested to be a people with »vital völkisch energies and instincts«<sup>39</sup> they were deemed incapable of converting Belgium from a French *Ostmark* into a German *Westmark*. The VNV was criticized for what was seen as a superficial adaptation of the National Socialist ideology. In the absence of alternatives, however, cooperation with the party was advised. At the same time, the range of collaborating Flemish groups should be extended in order to shift power to those who were ideologically more like-minded<sup>40</sup>.

The attitude toward Flemish nationalism and the VNV was thus fairly pragmatic. The party was seen as a counterweight against the Belgian elites and served as a reservoir for personnel to replace unwanted Belgian functionaries.

On this basis the Militärverwaltung introduced its own version of a *Flamenpolitik*. There was no administrative separation of the country into Flanders and Wallonia and no Flemish puppet government – a serious disappointment for the old activists. The Flemish collaborators of the First World War had to content themselves with some minor and rather symbolic concessions, such as for example a language control commission and monetary compensation for activists who had suffered disadvantages owing to their pro-German activities in the previous war. During a meeting with the figurehead of the Flemish nationalists, the old activist August Borms, Reeder stressed that under the conditions of total war, an administrative separation into Flanders and Wallonia or even a minor change in the administration of Belgium was out of the question<sup>41</sup>.

During the Second World War, unlike the First, the Germans were unwilling to risk a conflict with the Belgian elites for the realization of Flemish nationalistic goals. What is more, they

38 Der Chef des Oberkommandos der Wehrmacht Keitel an den Oberbefehlshaber des Heeres von Brauchitsch am 14. Juli 1940, in: ADAP, D, 10, p. 174. »Der Führer hat hinsichtlich der Zukunft des belgischen Staates noch keine endgültige EntschlieÙung getroffen. Er wünscht einstweilen jede mögliche Förderung der Flamen einsch[ließ]lich Rückführung der flämischen Kriegsgefangenen in ihre Heimat. Den Wallonen sind keinerlei Vergünstigungen zu gewähren.«

39 Cf. »mit urgesunden völkischen Energien und Instinkten«.

40 Bericht zur Flamenfrage Franz Thediecks, 31. Juli 1940, PA AA (Political Archives of the German Foreign Office Berlin) R 101301.

41 Notes of Reeder about a meeting with Borms and the VNV Secretaries General Victor Leemans and Gérard Romsée on October 11<sup>th</sup>, 1941, Bundesarchiv (German Federal Archives Berlin) BArch NS 19/1547, p. 21.

watched the Flemish nationalists with suspicion, for their goal to create a Greater Netherlands – a unification of all Dutch-speaking territories – was irreconcilable with plans for a Greater Germanic Reich.

Nonetheless, the extent to which the Germans enabled VNV members to take power inside the structures of the Belgian state was impressive. The Militärverwaltung removed unwanted functionaries from their posts and replaced them with personnel that were deemed loyal. In Flanders the new men were, in their overwhelming majority, Flemish nationalists. Force was used when necessary, but when possible the Germans tried to stay formally inside the boundaries of Belgian legislation.

On the federal level the Germans pressed the committee of the Secretaries General to accept the VNV members Victor Leemans as Secretary General for the economy in 1940 and Gérard Romsée as Secretary General for the Interior in 1941. On the level of the provinces and municipalities the replacement policy was very far-reaching. At the end of the occupation about 70% of all Flemish municipalities had a VNV member or someone associated with the party as mayor<sup>42</sup>.

When Germany attacked the Soviet Union, military collaboration became increasingly important. About 10 000 Flemings were members of the Waffen SS, about 8000 served in the National Socialist Motor Corps (NSKK), and another 10 000 were working for the Organization Todt. Alongside such collaboration inside German military organizations, there existed paramilitary organizations in Belgium with tasks such as the protection of airfields, factories, and train installations<sup>43</sup>.

The traditional bond of Flemish nationalism with Germany and the tradition of activism made the Flemish nationalists a useful tool for the occupation of Belgium. While the activists of the First World War had been a small and heterogeneous minority – even inside the Flemish movement itself – the VNV in 1940 was an organization with subdivisions all over Flanders and Brussels. These men were able and willing to take power<sup>44</sup>. The *Flamenpolitik* of the Second World War gave Flemish nationalists the opportunity to collaborate, but at the same time the Militärverwaltung and (with even more vigor) the SS fought Flemish nationalism as an ideology. Gradually the Germans tried to replace the VNV with the Flemish SS/DeVlag. The Waffen SS in particular provided an opportunity to indoctrinate young Flemish nationalists, who were far away from home in their German training camps, and estrange them from the VNV. These two-faced methods led to a conflict, which reached a climax in August 1943 when the VNV stopped its propaganda for the Waffen SS. Nonetheless it continued to collaborate, both politically and administratively, until the end of the war<sup>45</sup>.

### Learning from Failure?

Let's return to the opening question: how far did the experiences of the First World War shape the second occupation? Did the Germans learn from their failures, when they refrained from a *Flamenpolitik* as in 1914/18?

First of all, it must be acknowledged that there were four major differences between 1914 and 1940, which had nothing to do with the previous war and which rendered the conditions for the second occupation fundamentally different. First, the capitulation of the Belgian army and the complete occupation of the country; second, the dependence of Belgium on German food imports; third, a lack of international attention for the country in comparison to the First

42 WOUTERS, Führerstaat (as in n. 17), p. 112.

43 Bruno DE WEVER, Collaboratie, in: Nieuwe encyclopedie van de Vlaamse Beweging Vol. 1, Tiel 1998, p. 772.

44 DE WEVER, Greep (as in n. 34), p. 268–269.

45 DE WEVER, Greep (as in n. 34), p. 540–541.



World War, when the fate of »Poor little Belgium« was one of the key questions; and fourth, the character of the Second World War, which was a war not only between nations, but also between ideologies. In Belgium, as in the other occupied territories, there existed groups, such as the Rex party, which even before the war felt attracted by the model of National Socialist Germany<sup>46</sup>. These factors contributed to a high degree of willingness on the part of the Belgians to cooperate with the German occupiers.

The willingness to cooperate was, however, not only a result of different circumstances, but also, as in the case of the civil service, has to be understood against the background of the experiences of 1914/18, when a strike of the civil service and the judiciary had led to a far-reaching German control of Belgian institutions.

The most direct result of the German occupation policy of the First World War was the existence of an anti-Belgian and pro-German Flemish nationalism in 1940. The *Flamenpolitik* of 1914/18 had succeeded in creating a group in Belgium on which the Germans could rely. Many Flemish nationalists were ready to collaborate before May 1940, and some were even willing to serve as a fifth column for the Germans. But the effects went further: Belgium was politically far more fragmented in 1940 than it had been in 1914. The decision of Leopold III to stay in Belgium against the will of his government – a decision that led to the worst interior crisis of the country after the war and to Leopold's forced abdication in 1950 – can be attributed to this lack of cohesion. It is not an exaggeration to say that this condition of the Belgian state and society was at least partially a result of the *Flamenpolitik*.

The German occupation of the First World War thus paved the way for a structural change in Belgium's society and political life, which made the political and economic penetration of the country in 1940 far easier than it had been in 1914.

With regard to the German side, one has to differentiate between political concepts regarding Belgium and the actual occupation policy. Ideologically Belgium was seen as an unnatural mixture of two peoples, a monstrosity and absurdity among the European nations. This racial view of Belgium can even be traced back to the 19<sup>th</sup> century; it became dominant during the First World War and was established as the mainstream view on Belgium in the inter-war period. Although during the Second World War there were antagonisms between different German institutions over the actual occupation policy, the need to dissolve Belgium after the war was never really disputed. The decision to install a Reichskommissar in July 1944 and to establish two Reichsgaue (Reich districts), Flanders and Wallonia, in December 1944 when Belgium already had been liberated reveals that the general perspective on Belgium had not changed much since the First World War.

A major difference between the two occupations was the change in perspective with respect to Flemish nationalism. During the First World War the foremost objective of the *Flamenpolitik* had been to establish Flemish nationalism as an anti-Belgian and pro-German movement, a movement that had not existed before 1914. In 1940 Flemish nationalism was a fact, but the nationalists' goal to establish a Greater Netherlands was unacceptable in the context of the German plans for hegemony in Europe and the establishment of a Greater Germanic Reich.

Nevertheless, the Flemish nationalists were the most important group on which the Germans could rely during both occupations. But: the *Flamenpolitik* had never been a goal in itself. It was meant to serve German objectives in both World Wars. Thus, abstaining from a First World War-like *Flamenpolitik* in 1940 was the result of different general conditions rather than of a different approach to Belgium and Flanders. The influence of Flemish nationalists would presumably have been even bigger, had it not been for the exceptional situation in the summer of 1940, when substantial parts of the Belgian elites were ready to collaborate. Presented with the choice between Flemish nationalists and Belgian elites, the Germans decided to take both.

46 Martin CONWAY, *Collaboration in Belgium. Léon Degrelle and the Rexist Movement 1940–1944*, New Haven 1993.





RICK S. TAZELAAR

THE DUTCH CONDUCTOR WILLEM MENGELBERG  
AND THE OPPORTUNITIES OF A »NEW« DUTCH–GERMAN  
MUSIC SCENE, 1936–1945

Optimism coloured Willem Mengelberg's response to the German occupation of the Netherlands<sup>1</sup>. On 10<sup>th</sup> of May 1940 German troops unexpectedly attacked the Netherlands. Five days later the Dutch capitulation followed. In the aftermath of these events, large parts of the agitated Dutch population waited impatiently for a response from their most famous conductor, who was in Frankfurt at the time. The demand »Willem, return!« echoed through the Dutch press only days after the capitulation<sup>2</sup>. After another two months, on 11<sup>th</sup> July 1940, Mengelberg finally spoke to the public. The Dutch populist newspaper »De Telegraaf« published several fragments of an interview between Mengelberg and the German reporter Hans Erman in Berlin. The interview was originally published in the German national socialist paper »Völkischer Beobachter«<sup>3</sup>. Confronted with questions on the current political and cultural situation in the Netherlands, Mengelberg explained:

»Of course there were certain people and groups in the Netherlands with a different orientation, but, as I have heard, it can be ascertained they have already learned a lot. Certainly, our life was connected to the West in many ways, this contact has been disrupted, the influence of Western culture has been cut off as well – however [...] I do not mind this at all. Imagine it had been different. That would have been a lot worse for the Dutch cultural scene. After all, we have always been closely connected to the German intellectual sphere of influence. And when the West retreats, Germany will be even more at the forefront. [...] As soon as I have fulfilled my already planned obligations in Germany, I will stay in Holland. Holland needs its children now, it also needs me. We want to work and believe in the future<sup>4</sup>.«

According to Mengelberg, the German occupation of the Netherlands was not disadvantageous for the Dutch musical scene. This idea was supported by the Dutch journalist Johan Luger – the author of the »Willem, return!« article – and »De Telegraaf«. Being a close friend of Mengelberg, he wrote in a personal letter to »uncle Willem«: »You must understand that everybody and everything in Holland is waiting for you – finally you can harvest what you have

1 I derived the central arguments in this article from my Master's thesis (University of Amsterdam, 2014). The thesis was published online by Jonge Historici. See: Rick S. TAZELAAR, Prof. dr. Willem Mengelberg. Het tragische Heldenleven van een dirigent 1871–1951, URL: <http://www.jhsg.nl/rick-tazelaar-prof-dr-willem-mengelberg-het-tragische-heldenleven-van-een-dirigent-1871-1951/> (accessed 6 January 2017), 2015.

2 Pasquino [Johan LUGER], Willem, keer terug!, in: De Telegraaf, 18.5.1940, p. 5.

3 Mengelberg was interviewed by Erman on the occasion of his concerts in Berlin. The entire interview had originally been published in: Völkischer Beobachter, 5.7.1940.

4 Author unknown, Mengelberg heeft vertrouwen in onze culturele toekomst, in: De Telegraaf, 11.7.1940, p. 5.

been sowing all these years<sup>5</sup>. « After many years of promoting German music, Mengelberg was finally able to prove to his critics that he had been correctly observing the political and cultural events taking place in Germany since 1933. As it turned out in 1940, Mengelberg was not the only Dutch musician who considered the occupation to be an opportunity for change and reformation within the Dutch music scene.

In this article, I focus on the factors that may explain Mengelberg's response to the occupation of the Netherlands between 1940 and 1945. What were the expectations Mengelberg had of the German occupation? And how did he experience the cultural policy that was implemented by the Nazi regime? I argue that Mengelberg considered the German occupation of the Netherlands to be an opportunity to improve his position as the conductor of the Concertgebouw Orchestra in Amsterdam. Furthermore, Mengelberg was hoping to play the role of intermediary between Dutch musical institutions and the German political authorities.

In order to shed light on Mengelberg's response to the German occupation, I use two connected concepts that were originally put forward by the German historian Alf Lüdtke: »domination as a social practice«<sup>6</sup> and »Eigen-Sinn«<sup>7</sup>. Instead of analysing the Nazi regime and its cultural policy in terms of an authoritarian, dichotomized perception of power, I argue, following Lüdtke, that domination cannot simply be reduced to the categories of »rulers« and »ruled«<sup>8</sup>. Here, the ruler's ability to implement his will depends on the willingness of the ruled to go along with it. In other words, the ruled are more than passive recipients of the ruler's will. Therefore, none of the actors within the field of forces (*Kräftefeld*) holds an autonomous status, leading to domination as a social practice<sup>9</sup>.

The fact that the Nazis were in control of the scope and boundaries of the cultural domain did not automatically place their policy in opposition to the interests of the Dutch music scene. Many musicians adapted to the conditions of the occupation without being forced to do so, or without necessarily identifying themselves with the new regime. In many ways, there remained scope for musicians to (re)interpret the new cultural policy following their own ideas and convictions. In this context, Thomas Lindenberger speaks of the concept of *Eigen-Sinn*, which he defines as »the ability and the need of an individual in a relationship of domination to perceive and appropriate reality as well as to act«<sup>10</sup>. The concept describes the »interpretive and meaning-producing effect«<sup>11</sup> of this ability. As the case of Willem Mengelberg demonstrates, a musician could attribute his own meaning to National Socialism and function under the new regime without necessarily considering himself a Nazi.

5 Letter from Johan Luger to Willem Mengelberg, dated 29<sup>th</sup> of June 1940, Nederlands Muziek Instituut/Haags Gemeente Archief (NMI/HGA), 184 Willem Mengelberg.

6 Alf LÜDTKE, Einleitung: Herrschaft als soziale Praxis, in: Alf LÜDTKE (ed.), *Herrschaft als soziale Praxis. Historische und sozial-anthropologische Studien*, Göttingen 1991, p. 9–66.

7 ID., *The History of Everyday Life. Reconstructing Historical Experiences and Ways of Life*, Princeton 1995; Thomas LINDENBERGER (ed.), *Herrschaft und Eigen-Sinn in der Diktatur. Studien zur Gesellschaftsgeschichte der DDR*, Berlin 1999; ID., *Eigen-Sinn, Domination and No Resistance*, Version 1.0, in: *Docupedia-Zeitgeschichte* (accessed 3 August 2015), URL: [https://docupedia.de/zg/Eigensinn\\_english\\_version](https://docupedia.de/zg/Eigensinn_english_version).

8 LÜDTKE, Einleitung: Herrschaft als soziale Praxis (as in n. 6), p. 9–12.

9 *Ibid.*, p. 9–10.

10 LINDENBERGER, *Eigen-Sinn, Domination and No Resistance* (as in n. 7).

11 *Eigen-Sinn* as defined here covers a broad self-contradictory spectrum of stances, ranging from fanatic idealism on the one side to open resistance against government claims on the other side. See: *ibid.*

1936–1940: »Those days are over now«<sup>12</sup>

On 28<sup>th</sup> of March 1871 Mengelberg was born into a family of German emigrants that had been living in the Dutch city of Utrecht since 1869<sup>13</sup>. Having attended the local music school, Mengelberg continued and completed his music studies at the famous German conservatory of Cologne, as did many Dutch musicians at the end of the nineteenth century<sup>14</sup>. In 1895, at the age of 24, Mengelberg became the second conductor to be appointed chief of the Concertgebouw Orchestra, an ensemble that had been founded only seven years earlier. The young conductor used an authoritarian style, and achieved a position for himself and his orchestra among the most famous conductors and ensembles of their time. The Concertgebouw Orchestra, and Mengelberg in particular, were acknowledged to embody the Dutch music scene during the first half of the twentieth century.

Furthermore, Mengelberg established friendships with well-known composers and conductors such as the German Richard Strauss and the Jewish–Austrian Gustav Mahler. An outright highlight of Mengelberg's career was the so-called »Mahler-Festival«. The festival was organized in Amsterdam in 1920 to honour Mahler and to celebrate Mengelberg's 25<sup>th</sup> anniversary conducting the Concertgebouw Orchestra<sup>15</sup>. Members of the socio-cultural elite from all over Europe, including Mahler's widow Alma, travelled to Amsterdam to see Mengelberg conduct. It was an enormous triumph for Mengelberg and certainly the most important token of appreciation he would receive during his active career. The Austrian musicologist Paul Stefan described Mengelberg's greatest achievement as having rapidly transformed Amsterdam into »Mahler's Bayreuth«<sup>16</sup>. In the early 1930s, at the peak of his popularity, Mengelberg had become a »national treasure« in the Netherlands, and he was as celebrated by his audience as today's pop stars<sup>17</sup>.

In order to understand Mengelberg's response to the German occupation and his extensive guest appearances in Germany after 1936, historians have come up with two explanations. First, some have argued that Mengelberg had been influenced by German culture throughout his life<sup>18</sup>. He was born into an emigrant German family and educated at the conservatory of Cologne, so Germany had always been part of his personal and musical identity. In an inter-

12 Willem Mengelberg quoted in: Carl F. FLESCHE, »...und spielst Du auch Geige?« Der Sohn eines berühmten Musikers erzählt und blickt hinter die Kulissen, Zürich 1990, p. 297.

13 The Mengelberg family was not Jewish. Its emigration to the Netherlands was artistically and especially financially motivated. See: Frits ZWART, Willem Mengelberg. Een biografie 1871–1920, vol. 1, Amsterdam 1999, p. 19–26.

14 Ibid., p. 30.

15 On Mahler's relationship with Amsterdam and the »Mahler-Festival« see: Johan GISKES (ed.), Mahler in Amsterdam van Mengelberg tot Chailly, Bussum 1995; Paul CRONHEIM (ed.), Willem Mengelberg. Gedenkboek 1895–1920, Den Haag 1920; ZWART, Willem Mengelberg (as in n. 13), p. 195–216, 314–330.

16 Paul Stefan quoted in: Johan GISKES, Ada KLARENBEK, Het Mahler Feest 1920, in: GISKES (ed.), Mahler in Amsterdam (as in n. 15), p. 56.

17 Regarding the social role of conductors during the first half of the twentieth century see: Jürgen OSTERHAMMEL, Kühle Meisterschaft. Dirigenten des frühen 20. Jahrhunderts zwischen Selbstdarstellung und Metierbeschreibung, in: Sven Oliver MÜLLER, Jürgen OSTERHAMMEL, Martin REMPE (ed.), Kommunikation im Musikleben. Harmonien und Dissonanzen im 20. Jahrhundert, Göttingen 2015, p. 154–178.

18 Pauline MICHEELS, Het Concertgebouw gedurende de Tweede Wereldoorlog (1940–1945), in: H. J. van ROYEN (ed.), Historie en kroniek van het Concertgebouw en het Concertgebouworkest: 1888–1988, vol. 1, Zutphen 1988, p. 253; ID., Muziek in de schaduw van het Derde Rijk. De Nederlandse symfonie-orkesten 1933–1945, Zutphen 1993, p. 88–96, 113–115.

view, he even referred to himself as being a »German Dutchman«<sup>19</sup>. Second, it has been asserted that Mengelberg was an undoubtedly gifted musician who did not care for political affairs and that, in fact, he even lacked an accurate understanding of the political situation in Germany after 1933<sup>20</sup>.

Indeed, Mengelberg was a product of German culture and had always been a supporter of Germany. However, as the musicologist Frits Zwart recently argued, in private Mengelberg was actually interested in politics and aware of the political shift in Germany. By sporadically reading the »Völkischer Beobachter« and »De Telegraaf« during 1933 and 1934, he informed himself about Hitler and the programme of the Nationalsozialistische Arbeiterpartei (NSDAP)<sup>21</sup>. However, his interest in National Socialism, as reflected in his personal notes, was rather biased and selective. On the one hand, Mengelberg was deeply impressed by Hitler's attempt to build a new German empire and to unite and strengthen the German nation. Mengelberg hoped for the restoration of Germany's authority and dominance in the world after the failure of the Weimar Republic. On the other hand, Mengelberg hardly paid attention to the racist side of the »Third Reich« and its consequences for the Jewish people. Blinded by Hitler's role, Zwart states, it seemed that in a somewhat careless manner Mengelberg naively accepted anti-Semitism as an unavoidable »side-effect« without reflecting on its consequences<sup>22</sup>.

Despite his interest in German culture, Hitler and National Socialism, Mengelberg's conducting in Germany after 1933 was not motivated by this. At the most, it did not keep him from conducting. Before 1933, during the Kaiserreich and the Weimar Republic, Mengelberg had already conducted orchestras in Germany on a regular basis. Moreover, instead of publicly supporting the Führer, Mengelberg kept his enthusiasm about Hitler private. As an artist – he believed – he had nothing to do with politics<sup>23</sup>. Mengelberg's motivation in essence came from a different source. To a large extent, historiography has taken Mengelberg's position as the conductor of the Concertgebouw Orchestra for granted. However, the relationship between Mengelberg and the Concertgebouw Orchestra and its board (NV Het Concertgebouw) became increasingly tense during the 1930s. Mengelberg's conducting in Germany from 1936 onwards, followed by his optimistic response in 1940, should mainly be understood against this background. In my view, it was an attempt to regain new social and financial appreciation as a conductor.

As early as 1930, Rudolf Mengelberg, the great-nephew of Willem Mengelberg and the artistic manager of the Concertgebouw Orchestra, noticed that Willem's energy, as well as his authority, was decreasing<sup>24</sup>. During a meeting with the orchestra's board he explained that: »[w]ithout Willem Mengelberg, Holland without a doubt would have never been able to join the music scene as energetically as it has. However, the spirits he created are turning against him

19 Author unknown, *Feestelijke bijeenkomst van Nederlanders te Berlijn*, in: *Algemeen Handelsblad* (22 March 1938), p. 5.

20 MICHEELS, *Het Concertgebouw* (as in n. 18), p. 253; Jan BANK, *Willem Mengelberg. Een Rijnlants hoogleraar in Utrecht*, in: Ed JONKER, Maarten VAN ROSSEM (ed.), *Geschiedenis & Cultuur. Achttien opstellen*, Den Haag 1990, p. 223.

21 Frits ZWART, *Willem Mengelberg. Een biografie 1920–1951*, vol. 2, Amsterdam 2016, p. 245–256.

22 Mengelberg did not hold a coherent set of anti-Semitic beliefs. But, as the result of his negative experiences with Jewish bankers in New York during the 1920s, he occasionally implied a few negative prejudices (that were commonly shared within society) about the financial dealings of Jews. However, Mengelberg's attention to Hitler and National Socialism was hardly motivated by these prejudices. At best, Zwart argues, they perhaps helped him to accept the anti-Semitic side of the »Third Reich« without being bothered by it. See: *ibid.*, p. 248–250.

23 *Ibid.*, p. 251–253, 553.

24 Rudolf Mengelberg quoted in: Truus DE LEUR, *Eduard van Beinum. Musicus tussen musici. 1900–1959*, Bussum 2004, p. 94–95.

and our own organization<sup>25</sup>.« Mengelberg achieved a worldwide reputation for his orchestra, but his authoritarian way of working was progressively challenged by its members. It seems that Mengelberg had given the musicians a self-confidence that now turned against him.

These developments are captured in a letter by the orchestra member Maurits van den Berg (violinist) to the famous Hungarian violinist Carl Flesch in 1937<sup>26</sup>. The extensive letter contains, among other things, the following description of the daily business under Mengelberg's baton in the Concertgebouw: »What happens here in the [*Concert*]gebouw is some kind of a joke. The rehearsals are planned for 9 a. m.; Mister M.[engelberg], however, arrives at 9.30, letting us tune and when we want to start tuning, he says: ›That's enough, quit now.‹ The strings are completely mistuned and people are sitting frantically at their desks<sup>27</sup>.« For many years, Flesch performed concerts accompanied by Mengelberg and became a good friend of the conductor<sup>28</sup>. Therefore, it is unlikely that the orchestra member – who was aware of this friendship – in essence would lie about the situation in Amsterdam, risking the chance that Flesch would find out about it<sup>29</sup>.

The orchestra member continues his letter by quoting how Mengelberg criticized their last concert: »Well, I already knew you were tenth class, but yesterday? That was 5 %, a disaster! It's the fault of the guest conductors (Br.[uno] W.[alter] and v.[an] B.[einum]). They are the so-called *Durchspieldirigenten* with a smile<sup>30</sup>.« The offended orchestra members started yelling and whistling. Mengelberg responded: »Well, how about that? I'm being yelled at for telling these 20 % musicians the truth<sup>31</sup>.« The trumpeter Marinus Komst tried to end the »nonsense« by shouting »start making music« to Mengelberg<sup>32</sup>. Mengelberg felt provoked and tried to respond: »Ten years ago I would have said you or me, but I can no longer do that, those days are over now<sup>33</sup>.«

Further indications of the tense work environment may be seen from another example. During another rehearsal, the orchestra member Van Leeuwen was punished for shouting out »are you out of your mind!?« to Mengelberg<sup>34</sup>. Mengelberg's increasing age was not helping him. During a performance of Shakespeare's »Midsummer Night's Dream« in the season 1935–1936, Mengelberg, then 65 years old, was to simultaneously conduct the orchestra and the soloists on stage. However, he was not able to divide his attention as needed. In order to solve the problem, the second principal conductor of the orchestra, Eduard van Beinum, had to stay at

25 Ibid.

26 From the beginning of Mengelberg's career, quarrels between him and members of the Concertgebouw Orchestra took place during rehearsals. Yet, what is interesting is that they got more intense over time, as described in this letter, progressively showing more disrespect on both sides. On early quarrels see: ZWART, Willem Mengelberg (as in n. 13), p. 81–84.

27 FLESCH, »...und spielt Du auch Geige?« (as in n. 12), p. 296.

28 Ibid.

29 Zwart supports the idea that Van den Berg's description in general is correct. However, Van den Berg more likely based it on several rehearsals during the autumn of 1936 and lightly exaggerated and changed the events at some points. See: *ibid.*; ZWART, Willem Mengelberg (as in n. 21), p. 309.

30 FLESCH, »...und spielt Du auch Geige?« (as in n. 12), p. 296–297.

31 *Ibid.*, p. 297.

32 *Ibid.*

33 *Ibid.*

34 Agendapunt 4 vergadering 9 November 1938, Stadsarchief Amsterdam (SAA), archief 1089, NV het Concertgebouw (CGA), Inv.nr. 62, Stukken betreffende de vergaderingen van het Bestuur, bijeengebracht door R. Mengelberg, 1937–1938.

Mengelberg's side deep down in the orchestra pit, to pull »the boss's« leg when he had to start conducting<sup>35</sup>.

In addition to the changing conductor–musician relationship, the relationship between Mengelberg and the board of the orchestra grew strained during the 1930s. Without informing Mengelberg beforehand, they appointed Van Beinum »second principal conductor« of the Concertgebouw Orchestra in 1938<sup>36</sup>. Mengelberg felt that the board had betrayed him by giving Van Beinum a position equal to his own. A remark of Mengelberg's during a rehearsal, as described in the 1937 letter to Carl Flesch, indicates the existence of earlier tensions: »The members of the board of the orchestra don't do as I say as well, causing the audience to increasingly stay away<sup>37</sup>.«

Furthermore, Mengelberg disliked the fact that the Concertgebouw still cooperated with the concert management of his former Jewish personal secretary Samuel Bottenheim<sup>38</sup>. Owing to Bottenheim's speculations with Mengelberg's savings on the stock market in New York, the conductor had lost almost all of his fortune – around 480 000 guilders<sup>39</sup>. Bottenheim had also tried to hide his and Mengelberg's foreign income from the Dutch tax authorities. For this legal violation, Bottenheim was sentenced to six weeks in prison. Thereafter, Mengelberg once and for all lost confidence in his secretary<sup>40</sup>. Moreover, he felt deeply offended by the Dutch tax authorities' methods of proceeding, and had to give up his home in Amsterdam<sup>41</sup>. Conducting in Germany, therefore, was also motivated by Mengelberg's attempt to regain new financial appreciation and to quickly rebuild his savings for his retirement<sup>42</sup>. The board of the orchestra apologized to Mengelberg, but their relationship would never recover.

Against this background, it is hardly surprising that Mengelberg enthusiastically accepted invitations to conduct orchestras in Germany starting in 1936. Conducting German orchestras on a significantly larger scale than before 1933 was Mengelberg's answer to his problems in Amsterdam. Mengelberg successfully returned to Berlin, Dresden, Frankfurt/Main and Hamburg. For the Nazi regime, inviting famous international artists was a cultural instrument to promote its politics. Already in 1935, Rudolf (Bob) Boissevain, a very close friend of Mengelberg's, warned him about this: »Willem Mengelberg should stay outside politics [...] I ask myself: Is it possible to stay neutral in Germany? The ›directors‹ of the Propaganda Ministry take politics everywhere with them to use it [...] They make conductors their political football<sup>43</sup>.«

- 35 Many orchestra members and members of the orchestra's board referred to Mengelberg as »the boss«. On Mengelberg's performance of Shakespeare's play see: DE LEUR, Eduard van Beinum (as in n. 24), p. 143.
- 36 Letter from Concertgebouwbestuur to Willem Mengelberg, dated 19<sup>th</sup> of March 1938, SAA, CGA, Inv. Nr. 1470, W. Mengelberg, zakelijke correspondentie, 1937–1939.
- 37 FLESCHE, »...und spielst Du auch Geige?« (as in n. 12), p. 297.
- 38 Bestuursnotulen dated 19<sup>th</sup> of March 1938, SAA, CGA, Inv. Nr. 62, Stukken betreffende de vergaderingen van het bestuur, bijeengebracht door R. Mengelberg, 1937–1938; Letter from NV Concertbureau S. Bottenheim, SAA, CGA, Inv.nr. 2723, N.V. Concertbureau S. Bottenheim, 1935–1937; Letter from Concertgebouwbestuur to Willem Mengelberg, dated 19 March 1938, SAA, CGA, Inv. Nr. 1470, W. Mengelberg, zakelijke correspondentie, 1937–1939.
- 39 In 2016, this would have been ca. 4.8 million Euros. Mengelberg's conflict with his Jewish secretary probably confirmed his prejudices about Jews and their financial dealings. See: ZWART, Willem Mengelberg (as in n. 21), p. 296.
- 40 Ibid., p. 294–301.
- 41 Mengelberg's conflict with the tax authorities about his foreign income had already started during the 1920s. See: *ibid.*, p. 143–147.
- 42 Ibid., p. 286.
- 43 Letter from R. L. Boissevain to Willem Mengelberg, dated 28 September 1935, NMI/HGA, 184 Willem Mengelberg.



Mengelberg, though slightly worried at the beginning, ignored Boissevain's opinion as well as other advice he received from his social network<sup>44</sup>. Neither was he impressed when the communist and social democratic Dutch newspapers picked up on his conducting in Germany and started criticizing him for it. Several journalists, especially from the socialist newspaper »Het Volk«, criticized Mengelberg for ignoring the political situation in Germany and its consequences for Jewish citizens. They accused him of betraying his old »Jewish« friend Gustav Mahler<sup>45</sup>. A public debate began and the case was discussed in the city council of Amsterdam<sup>46</sup>. The board of the Concertgebouw was worried that Mengelberg's triumph in Germany could damage the orchestra's reputation<sup>47</sup>.

Mengelberg was not willing to give up his success in Germany. He defended his position by publicly explaining that »true art is like the sun that shines for everyone« and therefore had nothing to do with race and politics<sup>48</sup>. Aware of the political sensibilities, he strategically used his status as an artist to defend his German concerts<sup>49</sup>. If the Concertgebouw Orchestra had been his main focus, the public discussion about him and the possible consequences for his orchestra could have been used as an argument to avoid conducting in Nazi Germany. Yet, the difficulties with his orchestra lay at the heart of his motivation to keep conducting in Germany on a larger scale than before – despite all the criticism. Mengelberg had always seen himself as a mediator between Germany and the Netherlands. After 1936 he was actively trying to take up this role once again.

#### 1940–1945: »I have always strived for something like this<sup>50</sup>«

After his last concert with the Berlin Philharmonic Orchestra in July 1940, Mengelberg returned to Amsterdam at the beginning of August. His interview in »De Telegraaf« from two months before had frustrated his audience and the conductor was now trying to get the situation back under control. The board of the Concertgebouw received several letters from angry visitors, stating: »By your cheering after the capitulation, you [Mengelberg] have deeply aggrieved the Dutch nation<sup>51</sup>.« Not everyone shared this view. In his personal letter to him, Johan Luger perhaps best described what Mengelberg himself was hoping for: »Dear uncle Willem, I have never dreamed of this fortune to come your way, yet you are able to model the Dutch music scene after your insights. We need you – different things have to be built up and everything will take place in the way that always has been your way – that is order, dis-

44 Before giving his own opinion, Boissevain had asked different people – including the Dutch minister for foreign affairs De Graeff – how they felt about Mengelberg's conducting in Germany. See: Letter from R. L. Boissevain to Willem Mengelberg, dated 28 September 1935; Telegram from minister Jhr.mr. A. C. de Graeff to Willem Mengelberg, dated 10 January 1936, NMI/HGA, 184 Willem Mengelberg.

45 Author unknown, Prof. Mengelberg teruggekeerd, in: De Gooi- en Eemlander: nieuws- en advertentieblad (18 November 1936), p. 3.

46 Author unknown, Kunstsubsidies, in: De Tribune, soc. dem. Weekblad, 11.10.1935, p. 3.

47 Letter from Rudolf Mengelberg to Willem Mengelberg, dated 24<sup>th</sup> of September 1935, NMI/HGA, 184 Willem Mengelberg.

48 Author unknown, Kort onderhoud met prof. Willem Mengelberg op zijn doorreis naar Berlijn, in: Het Vaderland: staat- en letterkundig nieuwsblad, 6.11.1936, p. 1.

49 ZWART, Willem Mengelberg (as in n. 21), p. 553.

50 Mengelberg quoted in: Author unknown, Prof. Mengelberg over zijn concerten voor Vreugde en Arbeid, in: Algemeen Handelsblad, 26.10.1940, p. 2.

51 Letters from concert visitors to the Concertgebouw 1940–1943, SAA, archief, 1089, CGA, Inv. nr. 1478: W. Mengelberg, persoonlijke correspondentie, 1940–1943.

cipline, devotion<sup>52</sup>.« In Luger's opinion Mengelberg would be the »musical saviour« of the Netherlands<sup>53</sup>.

During his short visit to Amsterdam, Mengelberg proclaimed that »he was still the same person as when he had left« the Netherlands earlier that year<sup>54</sup>. Judging from his behaviour and statements towards the press, Mengelberg was able to uphold most of his personal beliefs during the occupation. Even though the regime presented its policy of culture as »radical« and »new«, it showed many continuities with the years before 1940. German composers remained the foundation of the programmes played by the orchestras; a »Germanization«, if even possible, was not necessary<sup>55</sup>. The »new« politics of culture of the Nazis were, as the historian Moritz Föllmer states, the result of a combination of »ideological directives, bureaucratic procedures, and arbitrary interferences« without programmatic uniqueness<sup>56</sup>. In this context historian Norbert Frei similarly speaks of »strategy, necessity, and invariability«<sup>57</sup>.

Mengelberg, like many musicians, could easily adapt to the new policy. It was not necessary to identify oneself with the Nazis in order to perform music composed by, for example, Beethoven, since Beethoven's music was already one of the foundations of the German musical tradition. A certain level of identification, as in the case of Mengelberg, of course, may have been helpful. Concerning Mahler's compositions, Mengelberg naively hoped that the National Socialist measures would only be temporary, and still strove for the general acceptance of Mahler's music<sup>58</sup>. Mengelberg had supported German music for his whole life and now hoped that he could use this sentiment to strengthen his position as conductor of the Concertgebouw Orchestra. From a musical point of view, Mengelberg shared the obsession for »German music« with the Nazis, rooted in the nineteenth century. Furthermore, Mengelberg had always sought to develop and strengthen the Dutch music scene primarily by promoting German composers.

He argued similarly at the end of 1940, when he conducted two concerts for the Joy and Labour (Vreugde en Arbeid) organization (the Dutch version of *Kraft durch Freude*) as well as one concert for the *Winterhilfswerk* (Winter Help Service) in 1942. Mengelberg regarded these concerts as part of the »people's concerts« (*volksconcerten*) he had been conducting for more than 40 years. »I have always strived for something like this [Joy and Labour]«, he told the press, »the arts [...] are like the sun that shines for everyone<sup>59</sup>.« This illustrates how the Nazi regime used and integrated already well-known phenomena and presented them as being revolutionary and new. For Mengelberg, these concerts perfectly fitted in his *Eigen-Sinn*; everything came together during these performances. He conducted his Concertgebouw Orchestra supported by the German-ruled political institutions, to strengthen the bonds between Germany and the Netherlands in order to serve the Dutch musical scene. This was what he had striven

52 Letter from Johan Luger to Willem Mengelberg, dated 29<sup>th</sup> of June 1940, NMI/HGA, 184 Willem Mengelberg.

53 MICHEELS, Muziek in de schaduw (as in n. 18), p. 120.

54 Author unknown, Prof. dr. Mengelberg over het glas champagne: »Er is geen woord van waar«, in: Nieuwsblad van het Noorden, 3.8.1940, p. 2.

55 Leo SAMAMA, Nederlandse muziek in de 20ste eeuw. Voorspel tot een nieuwe dag, Amsterdam 2006, p. 183–188. On the scientific difficulties with the »Germanness in music«, see: Michael H. KATER, *The Twisted Muse. Musicians and their Music in the Third Reich*, New York 1997, p. 75–78.

56 Moritz FÖLLMER, »Ein Leben wie im Traum«. Kultur im Dritten Reich, Munich 2016, p. 67.

57 Norbert FREI, *Der Führerstaat. Nationalsozialistische Herrschaft 1933 bis 1945*, Munich 2013, p. 124.

58 ZWART, Willem Mengelberg (as in n. 21), p. 346–349.

59 Author unknown, Prof. Mengelberg over zijn concerten (as in n. 49), p. 2.

for<sup>60</sup>. Yet, Mengelberg's ambitions did not correlate with what was at stake for the Dutch musical scene in general.

Mengelberg was not the only member of the Dutch musical scene who was seeking to use the German occupation of the Netherlands for his own purposes. Almost directly after the capitulation the music scene, and many other fields of Dutch cultural life as well, agreed upon the premise that their activities should continue as soon as possible. Possibly, now the time had even come to fundamentally reshape the organization of the Dutch music scene<sup>61</sup>. In the eyes of many orchestra members, musicologists, critics and composers the Dutch musical landscape was in chaos. Therefore, the Dutch composer Willem Pijper gained general support when he argued in favour of paying more attention to contemporary Dutch composers. Furthermore, the low and unstable salaries of orchestra musicians caused serious problems, not to mention the disproportionately high unemployment rate of Dutch professional musicians<sup>62</sup>.

On the 28<sup>th</sup> of May 1940, less than two weeks after the Dutch capitulation, the Dutch Association of Artists (Nederlandse Organisatie van Kunstenaars, NOK) was founded. All official musicians' organizations were united, in order to fundamentally restructure the organization of the Dutch music scene. One of the NOK's main goals was to strengthen and confirm a »Dutch« musical life that would serve the Dutch »fatherland«<sup>63</sup>. Furthermore, it promoted cultural cooperation with other nations for the creation of a »new Europe«<sup>64</sup>. This was an attempt to make use of the new political situation in the Netherlands in order to protect and build up a typically Dutch music scene before the Germans could take over.

The NOK was, as the musicologist Leo Samama called it, the musical version of the Dutch Union (Nederlandse Unie)<sup>65</sup>. Ironically, the NOK and the Dutch Union sought to strengthen the Dutch fatherland by accepting the dominant position of Germany. During the first months of the occupation, the new regime tolerated these initiatives coming from inside the music scene. However, from the beginning, the Nazis had planned to integrate these new organizations within their cultural politics<sup>66</sup>. Showing their – feigned – goodwill to the artists was just a strategy. They knew that the success of the National Socialist cultural policy depended on the willingness of the Dutch cultural elite to cooperate. Nevertheless, the new policy came with a high price, which was paid by Jewish musicians. The »aryanization« of the musical scene led to a policy of systematic exclusion of what the regime considered to be *entartet* (degenerate) elements. Jewish musicians were dismissed and »Jewish« music was banned<sup>67</sup>.

The German authorities made three organizations responsible for the new music scene. First, the new Department of Public Enlightenment and Arts (Volksvoorlichting en Kunsten, DVK), the Dutch version of Goebbels' Ministry, was made responsible for the reform of the arts. However, basically only its music section functioned properly, owing to its capable leader, the former music critic Jan Govers<sup>68</sup>. As was typical for the Nazi administration, the music section of the Public Enlightenment and Arts department at the same time was controlled by the Abtei-

60 He thereby ignored the fact that the Nazis actually used these kinds of concerts in order to build their race-based *Volksgemeinschaft*.

61 MICHEELS, *Muziek in de schaduw* (as in n. 18), p. 123–138; SAMAMA, *Nederlandse muziek* (as in n. 55), p. 165–167.

62 *Ibid.*, p. 166.

63 *Ibid.*, p. 166–168; MICHEELS, *Muziek in de schaduw* (as in n. 18), p. 117–138.

64 SAMAMA, *Nederlandse muziek* (as in n. 55), p. 166–167.

65 Founded on 24<sup>th</sup> of July 1940, this Dutch nationalist political movement would become the largest political party in Dutch history. See: *ibid.*, p. 166; Wichert TEN HAVE, *De Nederlandse Unie. Aanpassing, vernieuwing en confrontatie in bezettingstijd 1940–1941*, Amsterdam 1999.

66 MICHEELS, *Muziek in de schaduw* (as in n. 18), p. 128–133.

67 *Ibid.*, 163–197; SAMAMA, *Nederlandse muziek* (as in n. 55), p. 169–172.

68 *Ibid.*, p. 142–146.

lung Kultur, led by Dr Joachim Bergfeld of the Reichskommissariat<sup>69</sup>. Additionally, the Dutch Chamber of Culture (Nederlandsche Kultuurkamer) and its sub-section for music (Muziek-gilde) were officially founded in 1942<sup>70</sup>. The NOK had already been prohibited and banned by the Germans in May 1941. In order to control the cultural scene, the Germans required every artist in the Netherlands to register at the Chamber of Culture. Due to the fragmented character of the Chamber, its incompetent staff and the presence of inter-institutional rivalry within overlapping fields, the overall organization of the new Dutch musical scene did not function as planned and was therefore not under »total« control<sup>71</sup>.

Jan Goverts and his music section of the DVK were enabled by the new government to implement important reforms to the advantage of the Dutch musical scene. Inspired by the reorganizations in Germany, orchestra members' salaries were raised, orchestras received additional funding, and proposals were made to implement a health, unemployment and pension security system for the arts scene, which partly succeeded<sup>72</sup>. After decades of financial insecurity and high unemployment rates, these reforms substantially improved the overall living standard of many professional musicians in the Netherlands.

The orchestras could only benefit from these financial reforms by adopting the new guidelines for music production. Although German music shaped the ideological musical foundation of the »Third Reich«, Goverts was able to substantially promote Dutch composers. As prescribed by the DVK, between 20 % and 30 % of contemporary concerts had to contain music composed by Dutch composers. Paradoxically, as a consequence Dutch music was performed more than ever before in the history of the Dutch musical scene during the German occupation<sup>73</sup>. However, this was not what Mengelberg had in mind. The new regime knew that it could secure the cooperation of the Dutch musicians by supporting their pre-war ambitions.

If conflicts occurred, the regime made concessions – at least at first. When Mengelberg returned to Amsterdam in September 1940, the new authorities for one last time allowed him to conduct the First Symphony of Mahler, in order to keep the prominent conductor compliant. In this phase of the occupation, famous musicians such as Mengelberg were needed in order to promote and implement the new cultural system. Mengelberg, though disappointed about this prohibition, showed his pragmatic side and accepted the situation. Accordingly, the authorities later permitted him to perform less Dutch music than he was supposed to according to the new standards; they knew his stance towards Dutch composers. Furthermore, Mengelberg was allowed to conduct Tchaikovsky in 1944, even though Russian music was forbidden after 1941.

These exceptions show the practical implications of »domination as a social practice«. Instead of forcing the conductor to comply with the new rules, which would only have turned out to be ineffective, the new authorities listened to Mengelberg's requests and took some steps in his direction. Mengelberg, at least to a certain extent, got what he wanted and so did the regime. Moreover, Mengelberg never attended the meetings of the newly formed cultural organizations and was not impressed by the obligation to become a member of the Chamber of Cul-

69 This »Generalkommissariat« was one of the four political institutions forming the German government during the occupation. For an overview of the German occupation, its institutions, and consequences see: Frits BOTERMAN, *Duitse daders. Nederland onder Duitse bezetting (1940–1945)*, Amsterdam 2015.

70 MICHEELS, *Muziek in de schaduw* (as in n. 18), p. 151–161.

71 On this characterization see: Martin BROZAT, *Der Staat Hitlers. Grundlegung und Entwicklung seiner inneren Verfassung*, Munich 2007; Reinhard BOLLMUS, *Das Amt Rosenberg und seine Gegner. Studien zum Machtkampf im nationalsozialistischen Herrschaftssystem*, Munich 2006.

72 MICHEELS, *Muziek in de schaduw* (as in n. 18), p. 249–270.

73 *Ibid.*, p. 183–189.

ture<sup>74</sup>. At the end of the occupation he still had not applied for its membership. At Mengelberg's request, Seyss-Inquart, the *Reichskommissar* of the Netherlands, personally granted three (out of the seventeen) Jewish musicians permission to remain longer in the Concertgebouw Orchestra than was officially allowed after 1941<sup>75</sup>. Mengelberg, as well as Seyss-Inquart, knew that despite the official policy against Jews, keeping these musicians was of vital importance for the quality of the orchestra and the continuation of the concerts<sup>76</sup>.

Goverts was aware of the fact that Mengelberg was not useful in building a »Dutch« musical scene. »A contribution is not to be expected from him«, another functionary remarked<sup>77</sup>. In the end, Mengelberg's most vital contribution to the Nazi regime was his conducting all over Europe during the war, including Germany, Sweden, Austria, Hungary, Romania, Italy, Belgium, France, Spain and Portugal. These cultural exchanges were officially part of the cultural politics of the Nazis<sup>78</sup>. For Mengelberg, these travels were a means of being honoured and celebrated, without being confronted with the difficult and tense situation in Amsterdam.

Mengelberg's authoritarian behaviour, against the background of the already strained political situation, caused further strains between him and his orchestra and led to new incidents. The board of the orchestra even advised him to stay away, in order to avoid damage to the orchestra's reputation. It did not want to get involved in Mengelberg's ambitions. As soon as pictures of Mengelberg and Seyss-Inquart appeared in the newspapers, a storm of criticism broke forth. In many ways, the difficult situation of the 1930s continued and would only become more extreme during Mengelberg's absence from Amsterdam. The bassoonist De Klerk formulated this very clearly, when he said »we don't like you any more« to Mengelberg's face at a rehearsal<sup>79</sup>. During the war, Mengelberg performed only 96 concerts with the Concertgebouw Orchestra in comparison to the other principal conductor, Eduard van Beinum, who conducted 205<sup>80</sup>. Van Beinum's democratic way of performing music – as »musician among musicians« – had become highly appreciated<sup>81</sup>. Thus, it was no coincidence that Van Beinum succeeded Mengelberg after the war.

Despite his optimism in 1940, Mengelberg in the end never gained the central position as mediator between Dutch and German culture that he had hoped for. Many people both inside and outside the Dutch music scene considered Mengelberg to be a collaborator who had betrayed his country during the occupation. His conducting in Germany after 1936 did not help the situation either. Mengelberg considered the new regime to be a reflection of his ideas of »order, discipline, devotion« and his interest in German music. Yet, in the end, these were not the issues that were at stake for Dutch functionaries such as Goverts. They used the occupation for their long-awaited opportunity to promote Dutch – rather than German – music. If Mengel-

74 Letter from Prof. G. A. S. Snijder to Willem Mengelberg, dated 7<sup>th</sup> of May 1942, NMI/HGA, 184 Willem Mengelberg; MICHEELS, *Muziek in de schaduw* (as in n. 18), p. 147.

75 The seventeen Jewish members formed about 20% of the Concertgebouw Orchestra. See: MICHEELS, *Muziek in de schaduw* (as in n. 18), p. 179.

76 Mengelberg's personal involvement proves that, despite his prejudices, he was not a supporter of anti-Semitism. On his involvement see: ZWART, *Willem Mengelberg* (as in n. 21), p. 451–456.

77 MICHEELS, *Het Concertgebouw* (as in n. 18), p. 219.

78 ID., *Muziek in de schaduw* (as in n. 18), p. 222.

79 De Klerk quoted in the documentary: Pieter VAREKAMP, *Close-Up. Afscheid, een verhaal over Willem Mengelberg* (AVRO 1995).

80 These numbers are taken from the online database of the Royal Concertgebouw Orchestra Amsterdam. See: RCO, *Concert Archive*, URL: <http://archieff.concertgebouworkest.nl/en/archive/search/> (accessed 22.12.2016). For further statistics on Mengelberg's career see: TAZELAAR, Prof. dr. Willem Mengelberg (as in n. 1), p. 117–128.

81 Quote after De Leur's title of her biography on Eduard van Beinum. See: DE LEUR, *Eduard van Beinum* (as in n. 24).

berg was disappointed, it was about this circumstance, not about the German occupation itself. What started as hope and optimism for Mengelberg ended as disillusionment and loneliness. Mengelberg paid a high price for his actions and was never to take up his baton again after the war<sup>82</sup>. Between May 1944 and his death on 22 March 1951, he lived in the completely isolated atmosphere of his Swiss chalet in the hamlet Zuort. He would never visit the Netherlands again. On 31 March 1951 the Concertgebouw Orchestra performed a memorial concert in his honour. The orchestra was conducted by the Jewish conductor Otto Klemperer.

82 On the post-war trials against Mengelberg see: Frederik HEEMSKERK, Dossier Willem Mengelberg. De geschiedenis van een zuiveringszaak, Amsterdam 2015.

BYRON SCHIRBOCK

## TRANSLATING OCCUPATION

### Interpreters and German Authorities in Occupied France, 1940–1944

After the armistice agreement at Compiègne on 22 June 1940 laid the groundwork for more than four years of German presence, France became one of the most important occupied territories of the Reich. Transformed into a huge garrison with military airfields, naval bases, training grounds and local headquarters, France was also a treasure chest whose natural resources, industrial goods, aliments and workforce were mined and milked for the German war effort. Hundreds of thousands of civilian workers, both recruited and enforced, contributed to both the occupation itself and to the war effort. These men and women of the *main d'œuvre* were engaged as construction workers and auxiliaries such as cleaners, drivers and interpreters, facilitating the presence of the occupiers by maintaining their quarters and providing transport and a basis for communication. At the same time, as I will argue by concentrating on the case of interpreters, the civilian volunteers working for German authorities also unmasked the occupiers' dependency on foreign auxiliaries. In any case, the civilian personnel played an important role in everyday life in occupied France. This article seeks to shed some light on a group of civilians working behind the curtain of the so-called dark years<sup>1</sup> that has not previously attracted much scholarly interest.

### Historiographical Legacies

As an ambivalent legacy of the Paxtonian Revolution<sup>2</sup>, scholars have overemphasized the role of the Vichy regime, resulting in a strange absence of the occupier in many works, as Talbot Imlay recently stated. Although during recent years the pendulum has swung to the other extreme, the question remains how to write an integrated history of the occupation<sup>3</sup>, linking French and German perspectives<sup>4</sup>. Here, a stronger focus on everyday life is proposed. This is hardly totally new; but since the historiography of everyday life has mainly spotlighted individual experiences and the daily struggle of handling restrictions, hunger and the persecution of the French population, the German presence has been reduced to violence and collaboration, and the soldiers represented as a grey mass<sup>5</sup>. But beyond legal adjustments, foreign rule

1 Jean GUÉHENNO, *Journal des années noires, 1940–1944*, Paris 1947.

2 Robert O. PAXTON, *Vichy France. Old guard and new order, 1940–1944*, New York 1972; Sarah FISHMAN et al. (eds.), *La France sous Vichy. Autour de Robert O. Paxton*, Brussels 2004.

3 For some fruitful ideas, see conference report: *Alltag am Atlantikwall. Erfahrungen und Begegnungen der Wehrmacht in Nordwesteuropa, 13.06.2013–14.06.2013* Amsterdam, in: *H-Soz-Kult*, 12.09.2013, <http://www.hsozkult.de/conferencereport/id/tagungsberichte-5017> (last visited 11.10.2016).

4 Talbot IMLAY, *The German Side of Things. Recent Scholarship on the German Occupation of France*, in: *French Historical Studies* 39/1 (2016), p. 183–215.

5 Although the aspect of interaction is treated widely, most authors have limited it to classic topics mostly labelled *accommodation* or *collaboration*. For a more differentiated approach: Philippe BURRIN, *La France à l'heure allemande, 1940–1944*, Paris 1993; Julian JACKSON, *France. The*



included individual implementations through specific protagonists. Everyday life history (*Alltagsgeschichte*<sup>6</sup>) has traditionally focused on topics such as work and rule, highlighting mutuality: »Rule as social practice means a sphere where protagonists meet and interact«<sup>7</sup>. This approach invites us to look for changes in the parameters that shaped daily life. Occupation as foreign rule, understood as a dynamic process of negotiation, caused new constellations of social encounters and interaction. In this sense labour as a contact zone merits further interest, following Richard Vinen: »Work was the single thing that brought the largest number of French people into contact with Germans«<sup>8</sup>. In the processes of adapting to given circumstances and implementing their own structures, resources had to be furnished and managed in practice by the occupiers. One of the most important assets was the labour force.

### Voluntary or Enforced? – Working for the Occupier

Although the occupation drafted hundreds of thousands of Germans to France, the occupiers nevertheless required a supplementary workforce<sup>9</sup>. Richard Vinen estimated the number of workers serving at German construction sites as up to nearly 250 000, with half a million employees engaged by other German authorities<sup>10</sup>. Some groups of workers have already gained scholarly attention, among them the Organization Todt<sup>11</sup> and the Service du travail obligatoire<sup>12</sup>. While men were primarily targeted as a potential workforce, women were also drafted

Dark Years, 1940–1944, Oxford 2001; Richard VINEN, *The Unfree French. Life under the Occupation*, London 2007. The ground-breaking work of Gildea has so far delivered the best example of reconstructing daily life considering both sides, Robert GILDEA, *Marianne in Chains*. In search of the German Occupation, 1940–1945, London 2002.

- 6 Alf LÜDTKE, *History of Everyday Life. Reconstructing historical experiences and ways of life*, Princeton 1995.
- 7 ID, *Herrschaft als soziale Praxis*, in: ID. (ed.), *Herrschaft als soziale Praxis. Historische und sozialanthropologische Studien* (1991), p. 9–63, here p. 12.
- 8 VINEN, *The Unfree French* (as in n. 5), p. 116.
- 9 The German apparatus sought to exploit France with a minimum of personnel in order to save men for further war efforts, Mark MAZOWER, *Hitler's Imperium. Europa unter der Herrschaft des Nationalsozialismus*, Munich 2009, p. 389 [orig. *Hitler's Empire. Nazi Rule in Occupied Europe*, London 2008]. With the progress of the war and the losses at the Eastern Front, men were constantly drafted to the East and replaced by female German auxiliaries, particularly in France, Franka MAUBACH, *Die Stellung halten. Kriegserfahrungen und Lebensgeschichten von Wehrmachthelferinnen*, Göttingen 2009; Franz Wilhelm SEIDLER: *Blitzmädchen. Die Geschichte der Helferinnen der deutschen Wehrmacht im Zweiten Weltkrieg*, Koblenz, 1979.
- 10 VINEN, *The Unfree French* (as in n. 5), p. 117.
- 11 Peter GAIDA, *L'Organisation Todt en France*, Bordeaux 2014; Fabian LEMMES, *Arbeiten für das Reich. Die Organisation Todt in Frankreich und Italien, 1940–1945*, PhD thesis, Florence 2009 (publication forthcoming); ID., *Lockung und Zwang bei der Organisation Todt in Frankreich und Italien 1940–1945*, in: Dieter POHL, Tetiana SEBTA (eds.), *Zwangsarbeit in Hitlers Europa. Besatzung, Arbeit, Folgen*, Berlin 2013, p. 83–103; ID., *Zwangsarbeit im besetzten Europa. Die Organisation Todt in Frankreich und Italien, 1940–1945*, in: Andreas HEUSLER, Mark SPOERER, Helmuth TRISCHLER (eds.), *Rüstung, Kriegswirtschaft und Zwangsarbeit im »Dritten Reich«*, Munich 2010, p. 219–252.
- 12 Patrice ARNAUD, *Les STO. Histoire des Français requis en Allemagne nazie*, Paris 2010; Bernd ZIELINSKI, *Staatskollaboration. Vichy und der »Arbeitseinsatz« für das Dritte Reich*, Münster 1995; Raphaël SPINA, *La France et les Français devant le service du travail obligatoire, 1942–1945*, PhD thesis 2012, [https://tel.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/749560/filename/Spina\\_2012.pdf](https://tel.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/749560/filename/Spina_2012.pdf) (last visited 11.10.2016).

across the border to serve as maids, factory workers or on farms<sup>13</sup>. But it was not only the Reich's industry that was hungry for labourers. The occupation apparatus in France<sup>14</sup> itself created a new demand for jobs<sup>15</sup>. Still relatively unexplored are the men and women working as bus drivers<sup>16</sup> and chauffeurs<sup>17</sup>, bartenders, chefs, waitresses<sup>18</sup>, housekeepers, doctors<sup>19</sup> and interpreters<sup>20</sup>. Infrastructures and the density of occupation troops framed the demand for and the availability of potential personnel<sup>21</sup>.

A minority of the personnel was of German origin, but most were either French or of foreign descent, such as Dutch, Flemish, Polish, Russian, Belarusian, Ukrainian, Spanish or even Brazilian<sup>22</sup>. Recruitment was procured by the French authorities, who announced jobs in newspapers or via public advertisements<sup>23</sup>. Occasionally kinship ties might have promoted working for the Germans: cases exist in which two sisters, or a father and son, were both employed at a German office<sup>24</sup>. As part of the armistice agreement, Germany was able to roll off most of the personnel costs to the French government as part of the occupation charges that were imposed on the Vichy state<sup>25</sup>. One group deserves particular interest, since it was providing an essential service<sup>26</sup>.

- 13 Catherine OFFREDIC, *Travailler volontairement au service des Allemands pendant la Seconde Guerre mondiale. L'exemple des femmes des Côtes-du-Nord et du Finistère, à travers les dossiers des procédures judiciaires des chambres civiles, 1940–1946*, Mémoire de maîtrise, Rennes 2000; Caroline ROBERT, *Les femmes travailleuses volontaires avec les Allemands durant la seconde guerre mondiale, dans le Morbihan, à travers les archives de la chambre civile, Mémoire de maîtrise*, Rennes 2000; Rosine VERGNES, *La main d'œuvre française au service de l'occupant allemand dans le département d'Eure-et-Loir, 1940–1944*, Mémoire de maîtrise, Angers 1999.
- 14 Hans UMBREIT, *Der Militärbefehlshaber in Frankreich 1940–1944*, Boppard am Rhein 1968.
- 15 A list dated 24.10.1940 mentions architects, chauffeurs, concierges, interpreters and guards, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (ADIV), 170 W 90.
- 16 Archives départementales du Nord (ADN), 1 W 150; Archives Nationales at Pierrefitte-sur-Seine (AN), AJ 40 938.
- 17 Archives départementales des Yvelines (ADY), 1 W 274.
- 18 The *Soldatenheime*, run by the German Red Cross, hired local chefs, kitchen aids, bartenders and waitresses, for example in Tours, Archives départementales d'Indre-et-Loire (ADIL), 4 ZA 13; in Paris, AN, F 7 15152; in Lille, ADN, 1 W 1928.
- 19 Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine, 4 P PRES 1200.
- 20 One could go further and include craftsmen, grocery contractors, railwaymen, etc. In a larger sense, one might also take prostitution into account, Insa MEINEN, *Wehrmacht und Prostitution während des Zweiten Weltkriegs im besetzten Frankreich*, Bremen 2002; Franz Wilhelm SEIDLER, *Prostitution, Homosexualität, Selbstverstümmelung. Probleme der deutschen Sanitätsführung 1939–1945*, Neckargemünd 1977.
- 21 The municipality of Châteaudun once admitted that they were unable to recruit the demanded 12 charladies and one chef for a German airfield, Archives départementales d'Eure-et-Loir (ADEL), 1065 W 15. In another case, the regional commander of Nord-Pas-de-Calais lacked 320 men and 40 women for various jobs at Lille, ADN, 1 W 665.
- 22 Archives départementales de la Gironde (ADG), 61 W 16.
- 23 ADEL, 1065 W 6.
- 24 Archives départementales du Doubs (ADD), 2 W 89; AN, AJ 40 963. Sometimes whole families seemed to work for the occupier; in one case a mother and two of her daughters were employed by a German office in the Jura region, Archives départementales du Jura (ADJ), 72 W 77.
- 25 *Verordnungsblatt für das besetzte Gebiet der französischen Departements Seine, Seine-et-Oise und Seine-et-Marne*, No. 4, 30.06.1940.
- 26 Only in the last few years have interpreters and translators as intermediaries during conflicts become a topic for scholars, most notably Jesus BAIGORRI-JALÓN, *Wars, languages and the role(s) of interpreters* (2010), URL: <https://hal-confremo.archives-ouvertes.fr/hal-00599599> (last visited 27.12.2017); Mona BAKER, *Interpreters and Translators in the War Zone. Narrated and Narrators*, in: *The Translator* 16/2 (2010), p. 197–222. The project »Languages at War« supervised by

»Wer spricht französisch?«<sup>27</sup> – Interpreters as Intermediaries<sup>28</sup>

The Wehrmacht ordered that administrative communications with their representatives in occupied territories had to take place in German. Except for famous examples such as Gerhard Heller<sup>29</sup>, Ernst Jünger<sup>30</sup> or Felix Hartlaub<sup>31</sup>, only a small minority of Germans in France spoke French,<sup>32</sup> so the occupiers were highly dependent on interpreters<sup>33</sup>. Among those were former teachers, merchants and clerks whose actual jobs required competence in foreign languages<sup>34</sup>. They were either soldiers/officers or became so-called *Sonderführer*<sup>35</sup>. Aside from these professionals the authorities were constantly looking out for skilled personnel in their own ranks<sup>36</sup>. Female auxiliaries with suitable competences were especially welcomed<sup>37</sup>. The Wehrmacht

- Hilary Footitt (University of Reading) and Michael Kelly (University of Southampton) (URL: <https://www.reading.ac.uk/languages-at-war/lw-home.aspx>) as well as the project of Pekka Kujamäki (University of East Finland, now University of Graz, Austria) »In Search of Military Translation Cultures« (URL: <https://translationinww2infin.wordpress.com>) have combined historical and translational approaches and both have widely published on that topic, most recently Pekka KUJAMÄKI, Hilary FOOTITT, *Military History and Translation Studies. Shifting Territories, Uneasy Borders*, in: Yves GAMBIE, Luc van DOORSLAER (eds.), *Border Crossings. Translation Studies and other disciplines*, Amsterdam 2016, p. 49–71.
- 27 *Es brummt im Karton! Schnurren und Schwänke von der Front* (edited by Josef Stauder), Stuttgart 1942, p. 121.
- 28 In the consulted documents employees were mostly referred to as interpreters, rarely as translators.
- 29 Heller served the Parisian branch of the German propaganda authority and was responsible for censorship, Gerhard HELLER, *In einem besetzten Land. NS-Kulturpolitik in Frankreich. Erinnerungen 1940–1944*, Köln 1982.
- 30 Jünger was a staff member of the military administration in Paris, Ernst JÜNGER, *Strahlungen*, Linz 1950;
- 31 Hartlaub was drafted to a commission scanning French historical records, Felix HARTLAUB, *In den eigenen Umriß gebannt. Kriegsaufzeichnungen, literarische Fragmente und Briefe aus den Jahren 1939 bis 1945*, ed. by Gabriele Lieselotte EWENZ, Frankfurt/Main 2002.
- 32 Some commanders proved to have French skills due to their pre-war jobs; for example the local commander in Nantes, Colonel Hotz, had been an industrial manager of a German enterprise in Nantes before 1939, GILDEA, *Marianne in Chains* (as n. 5), p. 54.
- 33 On the education of interpreters in the Reich see Miriam WINTER, *Das Dolmetscherwesen im Dritten Reich. Gleichschaltung und Indoktrinierung*, Frankfurt/Main 2012; Kristina WERNER, *Zwischen Neutralität und Propaganda. Französisch-Dolmetscher im Nationalsozialismus*, Berlin 2014; Charlotte P. KIESLICH, *Die Dolmetscher-Ausbildung in der Wehrmacht*, in: Dörte ANDRES, Julia RICHTER, Larisa SCHIPPEL (eds.), *Translation und »Drittes Reich«*. Menschen – Entscheidungen – Folgen, Berlin 2016, p. 121–141.
- 34 *Ibid.*, p. 58. Even actors were turned into interpreters, see letters of actor Günter Wolf serving at the occupation administration in Paris, [http://www.museumsstiftung.de/briefsammlung/feld-post-zweiter-weltkrieg/konvolut\\_skizze.html?action=detail&what=letter&id=535&le\\_keyword=Frankreich](http://www.museumsstiftung.de/briefsammlung/feld-post-zweiter-weltkrieg/konvolut_skizze.html?action=detail&what=letter&id=535&le_keyword=Frankreich) (last visited 27.12.2016).
- 35 *Sonderführer* were skilled German civilians who served in a quasi-military employment status. Some of them passed preparation courses in Berlin, see Bundesarchiv (German Federal Archives Berlin), NS 5-V/64.
- 36 A letter of the Feldkommandantur in Caen to all subordinate offices, dated 20.12.1940, inviting soldiers with skills of French, Italian, Spanish, Portuguese, Polish, Russian, Bulgarian, Yugoslav and Norwegian to become a *Sprachmittler*, AN, AJ 40 909.
- 37 Owing to a mandatory rotation of clerks and female auxiliaries every two years, the offices often lost their most competent personnel in exchange for inexperienced beginners with no language skills at all, causing complaints to the superior department, Lagebericht of the Feldkommandantur in St. Cloud, dated 1.7.1943 AN, AJ 40 901.

even organized courses in French as part of the leisure programme<sup>38</sup>. The author Heinrich Böll (who later won a Nobel Prize) spent most of the war as a soldier garrisoned in northern France. Despite his rather basic French skills, he was, owing to the shortage of qualified personnel, obliged to translate conversations and correspondence. In March 1943 he officially became an interpreter (*Sprachkundiger*), although he only scraped through the exam<sup>39</sup>. However, the Germans' own human resources could not meet the demand.

Basically, every local headquarters of the occupation administration was allowed (and needed) to hire civilians as interpreters. The offices of local commanders of temporarily garrisoned battle troops were normally obliged to handle communication with the French through the proper occupation apparatus. This might have served as a means of control to avoid wild requisitions or plundering of quarters, even though it caused delay owing to the number of demands on the military administration. In circumstances in which battle troops urgently needed to communicate directly and an interpreter was required, their senior officer had to give permission first<sup>40</sup>.

As with the recruitment of other auxiliary personnel, the German authorities instructed the French public administration to announce job vacancies in local newspapers<sup>41</sup>. It remains unclear whether the prefecture's announcements openly offered employment by the German authorities, or whether they more discreetly offered a job at the *bureau de liaison*. Once hired, interpreters were switched from a French office to a German department or vice versa<sup>42</sup>. Even retired persons were reactivated, the need being so great<sup>43</sup>. Sometimes civilian interpreters were sent from one country to another or were recruited in other occupied territories<sup>44</sup>. It also happened that unsolicited applications arrived at the German authorities<sup>45</sup>. The men and women who directly addressed themselves to the occupier were either of German origin, or (maybe) felt comfortable working for the occupying authority; political sympathies may have played a role. But French people and foreigners both applied voluntarily<sup>46</sup>. Letters of application sent to the prefecture of the Gironde offer various reasons for job-seeking. One man was a travelling salesman before the war; another served in the French army during the Rhineland occupation; a third claimed to be a former teacher, now forced to use crutches after an accident, asking for an office job that would allow him to sit<sup>47</sup>. Teachers and professors were quite numerous among the interpreters<sup>48</sup>. Many applicants had been refugees from Alsace and Lorraine<sup>49</sup> or came from

38 Kommandanturbefehl Nr. 200 of the Verbindungsstab in Lyon, dated 18.8.1944, offering a one-week evening course for basic comprehension, AN, AJ 40 965. A special dictionary with special vocabulary was provided, for example a »Wörterbuch für Wehrmachtdolmetscher, Bundesarchiv-Militärarchiv« (German Federal Archives, Military Department Freiburg im Breisgau) BA-MA RHD 8/118.

39 Heinrich BÖLL, *Briefe aus dem Krieg 1939–1945*, Köln 2001, Vol. 1, p. 638.

40 ADD, 2 W 16.

41 A letter of application, dated 15.12.1940, refers to the announcement in the local newspaper »La Petite Gironde«, ADG, 45 W 16.

42 Ibid.

43 ADJ, 72 W 94.

44 AN, AJ 40 965.

45 A man of Baltic–German origin, aged 62, a former sales representative, who had been living in France for over 40 years, offered skills of French and English to the local German headquarters in Melun. He claimed he would be delighted to serve the Reich and his »Führer«, Archives départementales de Seine-et-Marne, SC 51332.

46 Vinen states that locally recruited interpreters were rather distant from Nazi ideology owing to their social milieu, VINEN, *The Unfree French* (as n. 5), p. 115.

47 ADG, 45 W 16.

48 ADIV, 170 W 90.

49 ADG, 45 W 16.

even farther away<sup>50</sup>. War and the occupation, with all the consequent restrictions and limitations to mobility, shortage of resources, or damage to factories by bombings, shattered the job market and left many civilians unemployed. Most of them were absorbed owing to the German efforts at exploitation. The Germans seem not to have been very picky with the selection of potential employees, but this would have been a luxury they could not afford<sup>51</sup>. Nevertheless they not only excluded Jews<sup>52</sup> at their own offices but also mandated their French counterparts to suspend them as well<sup>53</sup>.

Analogous to the payment of other auxiliaries, interpreters' salaries were included in the occupation charges levied upon the French state. Unlike blue-collar workers, to whom common French wages were applied, interpreters were considered as salaried employees<sup>54</sup>. Still, salaries could vary according to not only the individual's skills, sex, family status<sup>55</sup> and origin, but also the bond of trust established<sup>56</sup>. Furthermore, regional difference existed. It can be assumed that German authorities paid (or rather: ordered payment of) higher wages than similar jobs at French offices would have earned<sup>57</sup>. However, women received less than men for the same labour.

Typically, 48 working hours per week was the agreed standard, but now and then individual arrangements were made, be they half-time employment or payment by the hour<sup>58</sup>. As evidence shows, interpreters could even count on some goodwill from the occupiers. If individuals demanded it, weekly or bi-weekly (instead of monthly) payment could be arranged to meet their needs<sup>59</sup>. Nevertheless, there were on-going disputes about payment. Frequently, German complaints about unpaid salaries reached the French administration<sup>60</sup>. Often enough, the payment was late<sup>61</sup>. Occasionally extra rations granted by the Germans were refused by French authorities<sup>62</sup>. Whether or not this was due to French *Eigen-Sinn*, however, French authorities themselves had to ask for allowance from their superiors<sup>63</sup>.

50 ADN, 1 W 1982, mentions a man born in Hungary; *Ibid.*, 1 W 665, lists Polish- and Russian-born interpreters.

51 Despite rather insufficient skills, the Germans even hired women who only picked up some German words while serving as barmaids to German soldiers, VINEN, *The Unfree French* (as n. 5), p. 115–16.

52 After the war a witness claimed that the former commander of the German *Sipo-SD* in Bordeaux, Hans Luther, had employed a half-Jewish woman, Bundesarchiv (German Federal Archives Koblenz), BA Koblenz N 1769/48.

53 Archives municipales de Boulogne-Billancourt, 6 H 14.

54 ADN, 1 W 665.

55 The range started at 1,200 Francs monthly for women (if married or not was not considered), classified lowest level of skills, up to 3,600 Francs per month for a married man with extraordinary skills in both languages, ADIV 170 W 90.

56 One interpreter's salary was justified due to his confidential position, ADIL, 5 ZA 7.

57 A decree of the local prefecture granted a monthly salary of 1100 Francs, Archives départementales de l'Aube (ADA), 310 W 148.

58 ADIL, 5 ZA 7.

59 Even interpreters of Eastern European origin could benefit from such preferential treatment. Owing to their financial position, payment is conceded every 10th day for three men working for a German police squad in Lille, ADN, 1 W 665.

60 Archives départementales du Pas-de-Calais, 31 W 10.

61 Given that problem, German authorities sometimes paid in advance, ADD 2 W 1.

62 A female interpreter was granted extra nutrition due to a medical condition. As her mother complained to the German authorities that the prefecture denied higher rations, the Germans took care of it, Archives de Paris, Perotin 1011/44/1 Nr. 35.

63 ADA, 310 W 148.

What tasks did interpreters perform?<sup>64</sup> The local headquarters of the military administration, which, together with their French counterparts (i. e. prefectures and municipalities), processed the daily business of the occupation, employed most of the personnel that handled meetings and translated correspondence. The same goes for interpreters at military headquarters (of regular battle troops). The Ortskommandantur I-914<sup>65</sup>, for example, employed 13 men and women to regulate communication with French counterparts<sup>66</sup>. The city of Saint-Malo had 17 interpreters working for the Germans during October 1941 and the city of Rennes counted 39 interpreters at the same time, most of them at military headquarters<sup>67</sup>. But it was not only between the French and German administrations that intermediaries were needed. Owing to the war, German regulations and restrictions had a massive impact on everyday life. Being on the streets after the curfew, or driving a car, required a *laissez-passer* that was only handed out if a plausible justification could be argued; such permissions also had to be renewed regularly. Measures intended to be cautious and protective in fact produced more and more work for the local German offices and, therefore, for the interpreters<sup>68</sup>.

Interpreters also became part of maintaining public security – of course, from the point of view of the occupiers. German military police were highly dependent on their assistance while on patrol<sup>69</sup>. Without them, incidents with the population were often caused by communication problems. In order to handle apprehended suspects, criminals, insurgents and others, prisons also needed competent language support for interrogations<sup>70</sup>.

A third important task should be mentioned – enabling communication with other civilian personnel at German offices, quarters and even leisure institutions. In Lille, an interpreter was employed to communicate with 68 charladies and 7 janitors at a large German department<sup>71</sup>. Heinrich Böll complained to his wife in December 1942 that he was mostly obliged to instruct craftsmen, chefs and cleaners<sup>72</sup>. The German theatre in Lille, providing entertain-

64 Unfortunately documents of interpreters in their own words are very rare. Only a few Wehrmacht interpreters (i. e. Germans) have left notes on their work, for example in Norway, Richard Linder, Wehrmachtsdolmetscher in Norwegen (unpublished diary), Institut für Zeitgeschichte Munich, MS 557. On this see also Pekka KUJAMÄKI, Im Dienst des Reiches im Hohen Norden. Wehrmachtsdolmetscher im besetzten Norwegen und beim Armeoberkommando 20 Finnland, in: ANDRES, RICHTER, SCHIPPEL (eds.), Translation und »Drittes Reich« (as n. 33), p. 51–64. Another case refers to the handling of the Indian Volunteer Forces (Legion Freies Indien) by a German priest who spoke the Hindustani language, Eugen ROSE, Azad Hind. Ein europäisches Inder-Märchen oder die 1299 Tage der Indischen Legion in Europa; eine Chronik der »Indischen Legion«, des (Indischen) Infanterie-Regiments 950 in der Deutschen Wehrmacht, nach Tagebucheinträgen eines Stabsdolmetschers, Wuppertal 1979. See also Jan KUHLMANN, Die Indische Legion im Zweiten Weltkrieg: Interkulturelle Menschenführung zwischen Atlantikwall und Wehrmachtgefängnis, in: Südasien-Chronik 5: Südasien und die Weltkriege im 20. Jahrhundert (2015), S. 91–119.

65 The Ortskommandantur I-914 was responsible for parts of the city of Lille.

66 ADN, 1 W 655.

67 ADIL, 170 W 90.

68 AN, AJ 40 938.

69 An unnamed interpreter's payment is now handled by the Germans themselves as the latter currently serves the German police, as a letter dated 11.11.1941 stated, ADN 1 W 665. One might speculate that given the complaints about late payments by French offices, the Germans may have considered the interpreter's work as important and tried to satisfy their employee by paying him themselves. Another example: French police were likewise concerned as they not only had to work together with their German counterparts, but also provide them with translations of reports on everyday occurrences such as accidents, etc., ADA, 310 W 148.

70 ADN, 1 W 665.

71 Ibid., 1 W 36.

72 BÖLL, Briefe aus dem Krieg (as n. 39), p. 575.



ment to soldiers, hired an interpreter to mediate between German artists and French personnel<sup>73</sup>. Basically, on every level, be it negotiations with the French government or instructing craftsmen about renovations at requisitioned German housing facilities, interpreters were needed and used.

All these tasks show that acting as an intermediary for the occupier was far from being a neutral task. Interpreters not only provided text translations and interpreted meetings, but were also involved in interrogating suspects, for example<sup>74</sup>. Scholars have pointed out the interpreters' proper agency by referring to them as »gatekeepers in the communication sequence«<sup>75</sup> or as »fixers«<sup>76</sup>. Being in a »fluid position«<sup>77</sup>, they dealt with »room to manoeuvre«<sup>78</sup>. Consequently they should be considered as an important group of social actors who actively took part in shaping not only communication but occupation rule itself<sup>79</sup>. The occupiers were at least partially aware of that, and tried to act accordingly.

Although some local commanders ordered that only German interpreters should be used at military offices<sup>80</sup>, this was not practised consistently.<sup>81</sup> Still, female interpreters were likely to be occupied at less delicate posts, say at hospitals or in accountancy offices. In general, female workers experienced stronger supervisory control than men<sup>82</sup>. Probably this occurred out of general mistrust, as French women were constantly suspected of working as spies or prostitutes<sup>83</sup>. Furthermore, the Wehrmacht was concerned about its own image. German soldiers publicly accompanied by female interpreters did not match the self-conception of an empowered occupier<sup>84</sup>. The constant German reminders of how to behave in public, and how to conduct oneself towards the French in general and the civilian auxiliaries in particular, suggest that pretence and reality were two different things: one was claimed and the other practised.

The importance of smooth communication is best illustrated by a demand sent to the under-prefect of Montargis by the local German commander, claiming that the prefect's interpreter handled his task poorly, produced misunderstandings and hence hampered the workflow<sup>85</sup>. This example shows how much communication relied upon the skills of a few persons, who

73 ADN, 1 W 665.

74 A German soldier and an interpreter performed an interrogation of two French women, suspected of being illegal prostitutes, in Bordeaux, see interrogation protocols dated 3.11.1942, University Archives of the Heinrich-Heine-University in Düsseldorf, 8/4, no. 11. Since foreigners also served the German police forces in France, they might well have performed such tasks.

75 BAIGORRI-JALÓN, *War* (as n. 26), not paginated.

76 The term »fixer« refers to someone who may provide solutions based on knowledge about local circumstances and people, BAKER, *Interpreters* (as n. 26), p. 215.

77 Svetlana PROBRISKAJA, *Between ideology and ethnicity. Soviet intermediaries in military conflicts between the Sowjet Union and Finland*, in: ANDRES, RICHTER, SCHIPPEL (eds.), *Translation und »Drittes Reich«* (as n. 33), p. 199–220

78 *Ibid.*

79 BAKER, *Interpreters* (as n. 26), p. 215; KUJAMÁKI, *Im Dienst des Reiches* (as n. 64), p. 55.

80 Order of the commander in chief, 5th Infantry Division, dated 5.12.1940, AN, AJ 40 959.

81 Lists including names of interpreters and their affiliations at German offices in the département Ille-et-Vilaine as well as in the city of Saint-Malo prove the contrary, ADIL 170 W 90.

82 In addition to regular medical check-ups (ADY, 1 W 1224 & ADIL, 4 ZA 1), charladies were also checked for STDs, ADN 1 W 780. It is unclear if female interpreters were treated similarly.

83 Standortbefehl No. 24, Kreiskommandantur in Montargis, dated 28.11.1941 disposes that monthly listings of the female personnel had to be prepared to make sure no registered prostitute was among them, AN, AJ 40 962

84 Order of the local commander to all headquarters in the area of Montargis, dated 21.11.1940, not to use female interpreters for external work in public, AN, AJ 40 962.

85 AN, AJ 40 963. This type of case occurred rather seldom, see next footnote.



were put under much pressure<sup>86</sup>. On the other hand, interpreters reached a privileged, although highly ambivalent, position. Selling one's professional skills to the occupier could guarantee special supply and other benefits, such as some flexibility in restrictions<sup>87</sup>. Some took advantage of their language competence to profit themselves, such as a Flemish female auxiliary at a canteen in Bailleul (northern France). She stole the belongings of German Red Cross women, and was able to hide her tracks because she was the only intermediary to assist the French police force investigating the case<sup>88</sup>. Another interpreter of rather dubious reputation tried to prevent his own dismissal by rejecting accusations against his person voiced by the local municipality, claiming he used his position to execute orders unauthorized. Causing a quarrel between the local German commander, the mayor and the prefect, he played one off against another<sup>89</sup>. One might assume that deviant behaviour, such as engagement in smuggling, was even tolerated to a certain degree, but only if the actions were not at the expense of the Germans or reached the public<sup>90</sup>.

Mostly, intimacy between French and Germans was officially dealt with only in cases where it conflicted with prescriptions of conduct. Soldiers were urged to keep their distance from civilians and limit encounters to a minimum. Although encounters did not automatically lead to sanctions, Wehrmacht leadership saw the discipline, as well as the reputation, of the Wehrmacht potentially endangered by soldiers spending time with foreign women. So when asked if soldiers basically were allowed to be joined by interpreters (particularly women) at certain leisure events for the German troops, such as cinema or theatre (as had happened before without specific permission), a local commander harshly forbade it<sup>91</sup>. Access to the local *Soldatenheim* (canteen) was likewise denied, not only to female interpreters but also to German female auxiliaries and women in general<sup>92</sup>. Other commanders were less strict and even organized a Christmas party for French auxiliaries<sup>93</sup>. However, personal contact was difficult to prohibit and working face-to-face might have been the catalyst for meetings in private. Announcements of bad examples were published for the purpose of deterrence<sup>94</sup>. Although intimacy was officially

86 Cases of suboptimal translations of even simpler orders lead back to questions of recruitment (see note 51). Many applications may have overestimated or even sugar-coated their actual skills, but their employers surely must have taken account of that. If one scans the archives for French-German correspondence during the occupation, poor translations outnumber the good ones. Still there is barely any evidence that interpreters were dismissed due to unsatisfactory language skills. They were more likely to be fired for betrayal of confidence.

87 Some interpreters were constantly on call, so the occupiers provided them with a telephone connection, ADG, 45 W 16.

88 Final police report, dated 27.2.1942, ADN, 1 W 1952.

89 *Ibid.*, 1 W 865. In the end, it remains unclear if he was guilty at all, since the accusations only referred to rather general things such as his unreliability. The Germans insisted that he was kept in place.

90 A Swiss interpreter profited from his position at a German camp close to the border to Switzerland and French authorities took him into custody for smuggling rationed goods. The prefecture informed the German office about the seizure of the man and about the accusations. It seems unlikely that the Germans had not got wind of his business, ADD, 2 W 141.

91 Correspondence between the Kreiskommandantur in Montargis and the Feldkommandantur in Orléans, AN, AJ 40 938.

92 *Ibid.*, AJ 40 926.

93 The war diary of the Fliegerhorstkommandantur St. Dizier mentions such an event in 1941, GFA-MA, RL 21/181.

94 Once a German officer paid a great deal of attention to a female French interpreter of German origin. He let a soldier take care of her flat, even after she got sentenced to jail for unknown reasons, and collected her when she was released from prison. It is not mentioned, though, whether the officer was sanctioned, AN, AJ 40 926.

undesirable, the opportunities for it under the circumstances of the occupation were widely exploited.

## Conclusion

Whereas cleaners, drivers and waitresses were replaceable, language skills could not be acquired easily at need. Employing civilians for dirty work, while letting them get paid by the occupied, might have been, aside from the objective necessity, a gesture to demonstrate power. The daily need for interpreters, on the contrary, questions the effective power of the occupying force. Robert Gildea has stated that occupation predominantly took place locally with German and French counterparts communicating face-to-face and functioning as transmission belts as well as buffers<sup>95</sup>. This being undisputed, it was most notably interpreters who provided the basis for this communication. Higher wages and preferential treatment combined to make this job attractive and to bind the personnel closer to the apparatus of occupation. The legacies of their involvement befell them after the liberation, when they had to face accusations of collaboration. Further research is needed on their factual individual involvement and to what degree their own agency needs to be taken into account, although one might already suggest from the few examples shown here that this particular job created opportunities that many of the men and women learned to use and to exploit. Interpreters, as the embodied language resource, merit further focus, as they help us to understand how communication – which was the fundamental prerequisite to occupation rule – took place in practice. Likewise, this displays the dependency of the occupation apparatus. The occupiers' attempts to regulate their public image in a way that sought to cover this weakness expose German executive power as less self-evident and even fragile, and hence tell a different story of the occupation so far. Following traces of »the means and instruments through which they (people) [in this particular case: the occupiers, B. S.] appropriate the vicinity around and how they transformed it«<sup>96</sup>, intermediaries in particular and language in general should be taken into stronger account while working on occupation.

95 Robert GILDEA, *Mediators or Time-servers? Local officials and notables in the Loire Valley, 1940–1945*, in: Bruno de WEVER, Herman van GOETHEM, Nico WOUTERS (eds.), *Local government in occupied Europe (1939–1945)*, Gent 2006, p. 179–203, here p. 187; Raphael LEMKIN, *Axis Rule in Occupied Europe. Laws of Occupation, Analysis of Government, Proposals for Redress*, New York 1944, p. 174.

96 Alf LÜDTKE, *Was ist und wer treibt Alltagsgeschichte?*, in: ID. (ed.), *Alltagsgeschichte. Zur Rekonstruktion historischer Erfahrungen und Lebensweisen*, Frankfurt/Main 1989, p. 9–47, here see p. 12.

RAPHAËL SPINA

## WORKING IN THE ENEMY'S COUNTRY

### The Experience of French Laborers in Germany (1940–1945)

From 1940 to 1942, almost 250 000 willing workers decided to go to Germany, usually for short stays. Then, from September 1942 up to the summer of 1944, more than 600 000 French forced laborers were also sent to the Greater Reich. All of them were in contact with German civilians of all categories: with staff and workers in the factories; with omnipotent bosses; with corrupt heads and courteous guards in the housing camps; with landlords, merchants, lonely women; with members of the Catholic clergy helping the underground French Catholic Action. Also, a minority had to deal, often with fatal consequences, with the policemen, judges, and SS who punished their most insignificant misconduct<sup>1</sup>.

For once, as far as the volunteers were concerned, the societies of both Germany and France were in agreement on their prejudices. They unanimously despised volunteers. Any volunteer was discriminated against as a traitor, as a man from the *Lumpenproletariat*: he was considered to be dirty, coarse, ill-educated, even alcoholic or violent, not to say a robber and a dangerous man. As to the single female workers, they were all considered as mere prostitutes, although they were in reality distinguished only by the fact that they could choose their lovers more freely in Germany than in France. The reports by Nazi police or by German businesses also considered volunteers as poor workers, with below-average productivity, and much involved in criminality. This portrayal of volunteers was so general that what the French forced workers feared the worst was to be confused with volunteers<sup>2</sup>.

In fact, the volunteers mostly came from the inferior classes of society, without the good manners and education expected by the other parts of the population. What's more, half of them were workers, and many were unemployed because of the economic situation in the defeated France (1 million people were without jobs at the end of 1940), or they had been sacked by the laws of the Vichy regime because they were women or foreigners (one volunteer out of every four was a foreigner). Many no longer had families, friends, or relatives to help them. Or they were very young orphans who hoped to sever links with a negligent or brutal tutor, and to start a new life, or unwed mothers who had been rejected by their parents. Eventually, many were in fact former offenders who had subscribed to an employment contract in Germany in order to be released from jail, or who expected to leave the country and to be forgotten. So given these origins and these poor backgrounds, it was no surprise if many volunteers were unlikely to please German society, if they often behaved in a deviant way, and if they caused dissatisfaction to their employers, their working mates, and their hosts. But few Germans and few

1 Up to 6000 French workers in Germany (volunteers, forced workers, or former POWs »transformed« into civil workers) were sent to concentration camps between 1940 and 1945. 450 were beheaded after a mock trial. 30 000 to 50 000 (of whom 1000 would not survive) were interned for a minimum of three weeks in an *Arbeitserziehungslager*, a re-education labor camp, for disobedience, poor productivity, escape attempts, etc. Raphaël SPINA, *Histoire du STO*, Paris 2017, p. 376–377.

2 *Ibid.*, p. 38–39.

fellow citizens considered that their misery was the reason for their antisocial behavior. They preferred the more comfortable reactivation of the long-established class hatred and prejudice against the working class, traditionally blamed as immoral and dangerous.

As for the French volunteers, most of them were soon to be disappointed by their reception in Germany. During their railway journey, they were shocked to be kept under close watch by suspicious German policemen. When they arrived, the first meal was often disgusting. Then the working and living conditions turned out to be far worse than what the German propaganda had promised (dirty housing camps and bad food, and – what's more – sauerkraut and beers were monotonous and too different from French meals and wines)<sup>3</sup>. Moreover, the majority of businesses did not respect the terms of the contracts: the French workers were arbitrarily assigned to jobs and to workplaces that were not the ones stipulated, with lower wages. Sometimes they were also separated from their wives or girlfriends despite what had been promised. The monitoring, the threats, and the lack of freedom were heavily felt. Finally, the inhabitants were hostile to them. In particular, the population at large and their German workmates successfully requested that the foreign workers should be kept underpaid – of course, the Nazi government, the police, and the bosses had no problem in satisfying this spontaneous popular demand. Therefore, even though a French worker usually earned far more in Germany than in France, he was always sure to be paid less than his German workmates for the same work<sup>4</sup>. And the French women were only paid half what the French men were paid, and therefore exposed to misery: they had to rely on any French lover or sometimes on a German partner to survive<sup>5</sup>.

So, unsurprisingly, the letters from Germany were full of bitterness, anger, and disappointment, dissuading new candidates from coming<sup>6</sup>. Therefore, the departures from France collapsed at the end of 1941, while the German need for manpower was increasing. For example, in Nuremberg, the businesses treated the French workers so badly and so cynically that German recruiters in the French city of Nîmes decided not to send French workers to the *Gau* (district) of Nuremberg any longer. Any letter written from this place might become a useful weapon for underground propaganda, and ruin any effort to recruit new volunteers<sup>7</sup>.

Some French workers rebelled, and were sent to concentration camps. Or they changed jobs without authorization. Or they escaped from Germany: up to June 1942, 45 000 French workers broke their contract, one out of four, and the proportion of broken contracts increased with time<sup>8</sup>. On April 1<sup>st</sup>, 1942 a general cut in wages for the French workers was announced. Then, on May 20<sup>th</sup>, all the temporary contracts were extended *sine die*. This meant that those volunteers were, from now on, kept in Germany against their will, including some women who could never have been legally forced to come to Germany from France. A wave of revolts and of escape attempts followed, and almost 3600 French were arrested during the summer of 1942 – 4 out of 100 (4%)<sup>9</sup>. Some French women even tried to become pregnant in order to be sent back home. But they were, more and more systematically, sacked by their employers, and were refused a return to France by the authorities, because they would have been able to describe the reality of life in Germany. Many of them plunged into poverty and had to seek abortions or to

3 Ibid., p. 48–49.

4 Patrice ARNAUD, *Les travailleurs civils français en Allemagne*, vol. 1, thesis, University of Paris Panthéon-Sorbonne, 2006, p. 200–212.

5 Ibid.

6 Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine (AN) 3 AG 2 364; SPINA, *Histoire du STO* (as in n. 1), p. 51.

7 AN 2 AG 461, 11<sup>th</sup> of September 1942.

8 ARNAUD, *Les travailleurs civils français en Allemagne* (as in n. 4), vol. 1, p. 251–255.

9 Patrice ARNAUD, Helga BORIES-SAWALA, *Les Français et les Françaises volontaires pour le travail en Allemagne*, in: Centre de recherche d'histoire quantitative (ed.), *La Main-d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich* (international symposium held in Caen), Caen 2003, p. 120.

give birth in disastrous conditions, which often led to the death either of the child, or of the mother, or both. Some 2000 French female workers died in Germany, and 3000 orphaned children survived the conflict. A minority of the children had a German father, and these were kidnapped by the Nazi police to be given to German parents: no one knows what became of them afterwards<sup>10</sup>.

So it was impossible to get enough manpower with a limited and declining pool of volunteers. At first, on June 22<sup>nd</sup>, 1942, the German occupiers and the French tried to launch a new wave of departures thanks to the *Relève*: one peasant POW would be released from captivity if three specialist workers voluntarily went to work in Germany. But at the end of September, only 17 000 specialist workers and 32 500 non-specialists had agreed to leave – predictably, too few. Therefore, *Gauleiter* Sauckel had the Compulsory Labor Scheme (*Service du Travail Obligatoire*) instituted by the Vichy regime (laws of September 4<sup>th</sup>, 1942 and of February 16<sup>th</sup>, 1943). This state coercion proved to be quite efficient: 92 % of the German labor requirements were satisfied by force before the summer of 1943, which led to the exile of more than 600 000 workers, students, peasants, or employees<sup>11</sup>.

Upon their arrival in Germany, the French were sent first to 46 sorting camps, where they were assigned to their workplaces<sup>12</sup>. This first contact with Germany and Germans was gruesome: all witnesses reported about the dirt and the discomfort of those camps. They were shocked by the violence of the guards; this was directed more against the Poles or the Soviets than the French, but nevertheless the French were disgusted by the barbaric display of people being beaten up and sometimes summarily shot. The French compared those sorting camps to modern slave markets: any German industrialist, craftsman, or peasant could come and estimate by guesswork who would suit their needs, by considering physical appearance alone. Especially after February–March 1943, when the influx of workers was too big to be managed efficiently, and when improvisation predominated, the workers were often assigned to places or jobs that were not the ones written on their contracts when they left France<sup>13</sup>. A few workers were deceived by the Germans and drafted against their will into paramilitary organizations<sup>14</sup>, in the Wehrmacht's *Arbeitsbataillon* in charge of clearing up the ruins of the German cities<sup>15</sup>, or the Organization Todt immediately behind the Eastern front<sup>16</sup>. In spring 1943, the management of the new arrivals was so chaotic that some French workers even found the opportunity to choose for themselves the *Gau* or the business in which they would like to work<sup>17</sup>.

At first, usually, the French newcomers were badly received by the German population. The German civilians believed that they were volunteers, and that their arrival in numbers meant that many of their own relatives might now be drafted into the army, or that the war would be prolonged. Usually, too, as soon as the French had explained they had been forced to come, the Germans became more friendly with them. Since the conquest of France, Francophobic feelings seemed to be old-fashioned. The major enemy was now the Soviet Union, and the Slavs

10 Jacques EVRARD, *La Déportation des travailleurs français*, Paris 1971, p. 327–328; Fabrice VIRGIL, *Les travailleuses françaises en Allemagne*, in: Hervé JOLY (ed.), *Travailler dans les entreprises sous l'Occupation*, Besançon 2008, p. 361, 370–371.

11 SPINA, *Histoire du STO* (as in n. 1), p. 176.

12 Aymé et Brillhac, *La Relève. La résistance des ouvriers français*, 1943, Free French propaganda leaflet, Nanterre, Bibliothèque de documentation et d'information contemporaine (BDIC), S pièce 11669.

13 AN 3 AG 2 364.

14 AN F 1a 3777.

15 EVRARD, *La déportation des travailleurs français* (as in n. 10), p. 178–179.

16 AN F 22 2030.

17 EVRARD, *La déportation des travailleurs français* (as in n. 10), p. 173; ARNAUD, *Les travailleurs civils français en Allemagne* (as in n. 4), vol. 1, p. 340.

were more discriminated against and more often victims of public and individual racism than the French.

In 1943, the Gaullist secret service in London reported that: the taste for cosmopolitanism does exist in every social class in the Reich, extending from stupid curiosity up to broad open-mindedness. Paradoxically, among the German people, nationalism isn't associated with xenophobic feelings, and among the Nazi elite, the strict racial conception coexists with the call for foreigners, but only if they are used as slaves, of course<sup>18</sup>.

Nevertheless, in 1987, out of a sample of 76 ex-French forced workers, only 11 said the German population was »discreetly helpful« with them, while 32 estimated the population was indifferent, 20 suspicious, and 13 aggressive and full of scorn<sup>19</sup>. Pretty much everywhere, since the population ignored how occupied France had to suffer because of their country, many Germans were genuinely surprised that most French workers hated them and did nothing to behave properly<sup>20</sup>. Some extreme incidents proved that popular racism could still exist against the French, especially from brainwashed young people. In May 1943, a French worker in Austria wrote: »the population can't stand us. In the tramways, they spit at us. Some kids throw stones at us. In the theater, the spectators protested against our presence and two policemen asked us politely to leave.«<sup>21</sup> Elsewhere, hairdressers refused to cut their hair<sup>22</sup>. In a village next to Graz, only the inhabitants could use the pavement<sup>23</sup>. In Hoyat (Lower Saxony), the Nazi inhabitants openly considered France as a country of lazy people and as a future German colony<sup>24</sup>. In other places, the Germans didn't even try to pretend to believe in the official policy of »collaboration« between the two countries: »we are the winners, we've got the right to make any use of you which seems good to us.« In this place »which already smells like Prussia, children and women are hostile toward the foreigners and especially toward the French. It is not rare to see in the street some young, two or four years old, Germans spitting at you and calling you *dirty Franzouse* or pointing their wooden rifles at you.«<sup>25</sup>

Part of this hostility also came from the fact the French workers, whether willing or not, were stereotyped as dirty, badly dressed, quarrelsome, even as robbers. This was a partial reality, corresponding to the negative experiences some Germans had with the common French workers they occasionally met. As they had been unable to prevent their own exile, many angry victims avenged it by behaving rudely: they considered their bad reputation almost as evidence of patriotism. In the same manner, they were widely involved in the black market, considered as a compensation for the plundering of France: they felt almost flattered to be reputed for having imported the black market to Germany<sup>26</sup>. Some, particularly among the volunteers, even turned to delinquency or criminality. With more political significance, others took risks by refusing to give any money to the *Winterhilfswerk* (the Winter Help Service), by defacing Hitler's picture, by ignoring the Nazi salute or the Hitlerjugend's parades, or by making fun of Nazi propaganda – gestures which could lead to their deaths<sup>27</sup>. All these acts were their way of resisting without weapons – of manifesting what the historian Jacques Sémelin would later

18 AN F 1a 3777, 5<sup>th</sup> of May 1943.

19 Michel GRATIER DE SAINT-LOUIS, *Le STO dans le Rhône*, thesis, University of Lyons, 1990, p. 68. A sample of former forced workers responded to a questionnaire sent by the historian.

20 AN F 1a 3776.

21 AN F 1a 3777.

22 AN 3 AG 2 365.

23 AN 3 AG 2 364.

24 Ibid.

25 AN F1a 3776.

26 AN F 60 1452.

27 AN F 1a 3777.

label as some »civilian resistance« (*résistance civile*)<sup>28</sup>. Civilian resistance should be distinguished from passive or non-violent resistance. Indeed, some disobedient behaviors by the French workers show that they were active, including when they stole raw materials (an old worker's deviant practice nicknamed *perruque*, or »wig«), or made products for their own benefit during worktime (*coulage* or »casting«), or whenever they broke or stole anything. They were not non-violent either, whenever they used harsh, aggressive words against some Germans, and they even hurt or murdered some of them. But those misbehaviors were mostly spontaneous and unorganized, and above all, they would not and could not use weapons. By contrast, very few tried to commit sabotage or to join one of the few organized underground networks<sup>29</sup>.

Nevertheless, the Germans had an ambivalent opinion of those French civilians. Disappointment was not necessarily the only possible experience. No one denied they were working efficiently, more efficiently than foreign workers from any other nationality. The police themselves considered that there were very few episodes of sabotage and no real attempt at under-productivity<sup>30</sup>. And the *Reichswirtschaftskammer* (the economic chamber of the Reich) considered that the French had the highest productivity among foreign workers, equal to 90 % of the Germans<sup>31</sup>.

The Germans almost never considered the French exiled workers a serious threat to them. The French underground movement and BBC propaganda had repeatedly hoped that the millions of exiled workers would be their »Trojan horse« inside of the Third Reich. But the European forced workers were of too various nationalities – every nationality often despised and stereotyped the others, and the workers limited their horizons and interactions to small groups of people from the same local and professional origins. Thus the mass of foreign forced workers could not organize anything in common. Even inside a single national group, the workers were too heterogeneous from a social, cultural, and political point of view, so that no common uprising could be organized. They were, in any case, too heavily monitored and too strictly repressed by the Gestapo, and they feared denunciations. So that as *Gauleiter* Sauckel once ironically told President Laval, »the Trojan horse [was] nothing but a Greek legend«<sup>32</sup>.

The French were not only considered by the Germans as good workers: they were also reputed to be seducing womanizers. Sexual relationships between Frenchmen and German women were not explicitly forbidden, except in the case of adultery with the wife of a German soldier or of a Nazi officer. Almost no German woman was raped by a Frenchman, but many French seem to have cynically considered the German woman as easy prey, and their flirtations as not serious, and as a good way of receiving some material help<sup>33</sup>. Conquering the body of a German woman was even considered as a symbolic revenge for the »rape« of France<sup>34</sup>. But some relationships were more serious, and in 1945, a minority of French came back from Germany with a German wife.

As to the other Germans, the French experienced mixed feelings toward them. Every German might symbolize the enemy who was responsible for their exile. They might wonder if he was not a Nazi or a police informer. They might envy his privileges, since he was granted the best jobs, the most responsibility, the best supplies (in particular, the French workers were not

28 Jacques SEMELIN, *Sans armes face à Hitler. La résistance civile en Europe 1939–1943*, Geneva 1986.

29 ARNAUD, *Les STO* (as in n. 4), p. 388–390.

30 SPINA, *Histoire du STO* (as in n. 1), p. 371–372.

31 Alan MILWARD, *The German economy at war*, London 1963, p. 274–275; Adam TOOZE, *The Wages of Destruction. The Making and Breaking of the Nazi Economy*, London 2007, p. 537.

32 SPINA, *Histoire du STO* (as in n. 1), p. 281.

33 Patrice ARNAUD, *Les STO. Histoire des Français requis en Allemagne nazie*, Paris 2010, p. 243–247.

34 *Ibid.*, p. 248–249.



afforded a ration card for textiles or tobacco). They did not accept that any verbal contestation or physical aggression by them against a German could lead them to a camp or to the death penalty, but not the other way round<sup>35</sup>. So they tended to ignore their German workmates, and neither were they desirous to get to know other German people, being discouraged anyway by the linguistic and cultural barriers. The French workers even had difficulty in understanding the German way of working, as the pace of production, for example, was much slower than in France (sometimes four times less rapid). This was resented as absurd, boring, and demoralizing. Why had they been drafted out of their country, if they were to stay under-employed and passive in front of their empty machines<sup>36</sup>?

But collective relationships and individual experiences also varied a lot according to cities, regions, or individuals. The Austrians and the Bavarians were less hated than the Prussians, seen as age-old enemies. Relations were also easier in former Marxist industrial cities such as Hamburg or Hanover. Catholics, workers, or even peasants seemed to adhere less to National Socialism than the middle or upper classes. In the housing camps, the *Lagerführer* or camp commander was generally considered as corrupt and distant; sometimes he was even a spy, or violent<sup>37</sup>. The doctors were too few (one for 10 000 French workers)<sup>38</sup>, not competent enough (the best ones were drafted to the hospitals at the front), and far too severe: »the German medical corpsman, who is already hard toward his fellow citizens, behaves naturally even more harshly with foreigners.«<sup>39</sup> Too often, their diagnoses were wrong, they were unable to cure the French workers properly, or they refused to have the sick ones signed off work, accusing them of being lazy and cheating. This behavior was probably responsible for many avoidable amputations or deaths: 10 000 to 20 000 sick French had to be sent back home, sometimes just in time to die within their family, and some 13 000 to 18 000 died from disease in Germany, representing half of the workers who died there<sup>40</sup>.

In the factories, the *Meister*, or overseer, was commonly depicted as authoritarian and unsympathetic (as in every factory in the world). The boss, who was according to the law the omnipotent *Führer* of the business (*Betriebsführer*), was greatly feared: if he considered any French worker to be lazy, absenteeist, or rebellious, he could arbitrarily shout at him, insult him, transfer or denounce him, or even beat him, or have him sent to an *Arbeitserziehungslager*, a labor re-education camp<sup>41</sup>. On the other hand, no one ever complained of systematic abuses, and many German were polite and respectful with the French. The old guards or *Werkschutze* of the housing camp or of the factories, for example, were seen as sympathetic and harmless. And among workmates or other civilians, personal links could range from minimal and unavoidable connections to real friendships.

Moreover, as most German civilians were children, women, and old workers, the French felt compassion for their sufferings, especially when all of them alike were the victims of bombings. They discovered that lots of disillusioned Germans were fed up with the war and with the regime, and that many could be helpful – they might even become accomplices in some signs of resistance. Sometimes a shopkeeper helped some French exiles despite the Nazi ideology. Sometimes an old, red factory worker whispered: »Scheiß Krieg«. Sometimes a learned bourgeois would invite some French students to listen to the BBC with him. Some peasants refused

35 AN F 1a 3776.

36 SPINA, Histoire du STO (as in n. 1), p. 370–371.

37 EVRARD, La déportation, des travailleurs français (as in n. 10), p. 205; ARNAUD, Les STO (as in n. 33), p. 192–194.

38 AN F 1a 3776, French report about the life of the STO workers, 20<sup>th</sup> of July 1943.

39 Ibid., report about the daily life of 1,200 French working at IG Wolfen in Bitterfeld (Saxe), 1943.

40 Ibid.; Helga BORIES-SAWALA, Dans la gueule du loup, Les Français requis du travail en Allemagne, Villeneuve-d'Ascq 2010, p. 116.

41 Ibid., p. 379.

to use the Nazi salute. Many priests, friars, and nuns helped the French underground Catholic Action. During the bombings, the French often devoted themselves to saving civilians and pulling them from the ruins, forgetting their hate against the enemy and considering only that they had before them fellow human beings in need of help.

From the French point of view too, not everything was a cause of discontent during the forced stay in Germany. Of course, many workers felt upset to be given jobs unrelated to their qualifications and professional experience: any student, civil servant, employee, or peasant could be made a metal worker, which was painful as well as dangerous. And some skilled workers or even engineers felt humiliated to be downgraded (the German system of education and qualifications being more exigent) and given tasks inferior to their capacities<sup>42</sup>. According to an enquiry whose results were sent to Vichy on June 4<sup>th</sup>, 1943, 35 % of the French workers experienced a feeling of »professional demotion« in Germany, especially 18- to 28-year-olds<sup>43</sup>. This meant, nevertheless, that two out of three French workers were satisfied with their jobs in Germany – most probably, these were the oldest and most qualified workers, who were among the first sent to Germany, and who were given jobs more appropriate to their abilities. Many railway workers from the SNCF weren't disoriented to work for the Reichsbahn, nor many French postmen for the Reichspost. Some French were given training or promotions. In any case, for all French workers, the wages were paid until the last day of the war, and were good enough to allow some solid savings: 250 000 families received from Germany the total sum of 10 billion Francs. Among the European workers in Germany, the French were the ones who sent the greatest amount of money to their families, and the only national group whose financial transfers to the motherland went on increasing with time<sup>44</sup>. Although a minority of the French workers, badly fed, lost up to a quarter of their body weight<sup>45</sup>, the German rations were superior to the French ones. Many French even frequently sold their surplus food on the black market<sup>46</sup> – even if many of them resented the total absence of wine in a country devoted to beer<sup>47</sup>, and even if the quality of food could vary from one housing camp or one business's canteen to another.

The housing could also be very variable. The French were forbidden to rent hostel rooms. Some of them managed to rent bedrooms in private houses: half of the French managed to get a bedroom in Berlin, two out of three in Schwerin (Mecklenburg), even three out of four in Cobourg (Bayern)<sup>48</sup>. But as the war lingered on, foreigners were increasingly forbidden to rent individual bedrooms, and more priority was given to refugees and to bombed-out Germans<sup>49</sup>. Anyway, at least three out of four French civilian workers in Germany had to stay in housing camps<sup>50</sup>: this was hard to tolerate, as the French were rightly supposed to be quite individualistic. What's more, because of the lack of time or money, some of them had to be stacked into theaters, ballrooms, back rooms of schools or cafés, chalets, and tent camps. In Stettin, more than 1500 French forced workers had to live and sleep on board two obsolete ships, the *Hamburg* and the *Bremerhaven*<sup>51</sup>. In the summer of 1944, a French medical report about the sani-

42 AN 2 AG 81; AN 2AG 586; AN 3 AG 2 365; also ARNAUD, *Les STO* (as in n. 33), p. 69.

43 AN F 1a 3777.

44 ARNAUD, *Les STO* (as in n. 33), p. 60; BORIES-SAWALA, *Dans la gueule du loup* (as in n. 40), p. 160; Alan MILWARD, *The New Order and the French Economy*, Oxford 1971 p. 275.

45 AN F 1a 3777.

46 ARNAUD, *Les STO* (as in n. 33), p. 205–206; BORIES-SAWALA, *Dans la gueule du loup* (as in n. 40), p. 121–124.

47 AN F1a 3777.

48 ARNAUD, *Les travailleurs civils français en Allemagne* (as in n. 4), p. 544.

49 AN F 1a 3777.

50 ARNAUD, *Les travailleurs civils français en Allemagne* (as in n. 4), p. 544.

51 EVRARD, *La déportation des travailleurs français* (as in n. 10), p. 199.

tary situation of the workers of the *Service du travail obligatoire* (STO) presented a unique statistical estimate of the »good« or »bad« *Lagers*: 15 % to 20 % of the camps were said to be insalubrious; 1 % to 2 % were reported to be mostly clean; more than three camps out of four were commonplace, bearable<sup>52</sup>.

So living conditions were highly variable, but globally, according to some reports, the situation was most uncomfortable in Berlin and in northern Germany. There, the inhabitants welcomed the French with »an abruptness often hostile, the relationships with the population [were] infrequent and full of coldness; the food [was] scarce, the housing rudimentary«. In southern Germany, in Austria, in the Sudetenland, on the contrary, »the welcome seemed to be cordial, sometimes friendly, the relationships with the inhabitants [were] common and pleasant, the food sufficient, and the housing rather comfortable altogether.«<sup>53</sup> Recent historical studies confirm that the housing was criticized by the French in northern Germany (in Brandenburg more than in any other area), while it was considered acceptable in the south or in Saxony<sup>54</sup>. And since southern and eastern Germany were less bombed than the north, daily life there seemed to be more bearable; what's more, the population was traditionally more francophile in the south. Nevertheless, even if an area such as Silesia was quite far from the Allied planes, it presented the workers with an unpleasant climate and a greater remoteness from France; in the city of Auschwitz, the 2500 French workers housed in the »camp Napoléon« (the biggest French housing camp in Germany) had to put up with the gloomy vicinity of the infamous concentration and extermination complex.

A minority of French workers were also fascinated by German culture and monuments, by the modernity of the enormous factories, and by the advancement of the German welfare state. Some, mostly from the far right, appreciated an anti-democratic regime of order whose crimes and seamy sides they didn't want to consider<sup>55</sup>. A few of them, by ideology or opportunism, even went on to believe in the Nazi ideology and became informers or collaborators<sup>56</sup>. But more often, the French felt nostalgic for their lost country. They rejected the German language, and nicknamed every German a »Boche« (a Hun). They might be respectful to the Germans in public, to avoid punishment: but under the surface, in their inner French circles, they continued to be quite impertinent and to express their discontent. They composed satirical songs against Germans they personally knew or against the Nazi establishment. They went on secretly listening to the BBC and approving it. And their personal letters and diaries (known thanks to the French and German postal controls) were full of resentment and bitterness against Germany and against the French and German leaders. As typical »weapons of the weak«, their »hidden transcripts« could be quite different from their »public transcripts«, and proved that they had never accepted exile, servitude, and domination<sup>57</sup>.

The longer the war went on and the more the German defeats accumulated, the more the reports and the letters mentioned a growing popular hostility against the French, even in the places where they had been well received and easily helped a few months before. In March 1944, an analysis of 1500 letters from French workers concluded that »hatred was growing between French and German workers, the latter being by the way incredibly nervous because of

52 AN F 1a 3776.

53 AN F 1a 3776, report of the French Official Delegation, led by Gaston Bruneton, September 1943.

54 ARNAUD, *Les STO* (as in n. 33) p. 161.

55 ARNAUD, *Les travailleurs civils français en Allemagne* (as in n. 4), vol. 2, p. 1358–1360; ID., *Les STO* (as in n. 33), p. 361–362.

56 ARNAUD, *ibid.*, p. 340–347.

57 James C. SCOTT, *Weapons of the Weak: Everyday Forms of Peasant Resistance*, Yale 1985; ID., *Domination and the Arts of Resistance: Hidden Transcripts*, Yale 1990.

the Allied bombings«. <sup>58</sup> Many French workers were openly glad when new German disasters were announced, and they didn't hesitate to provoke their colleagues imprudently<sup>59</sup>. After France was liberated at the end of summer 1944, the French workers in Germany were all suspects, as citizens from an enemy country: this led to a peak of repression, since more French were arrested after the liberation of Paris (August 25<sup>th</sup>, 1944) than since the beginning of the war. The radicalization of total war also meant longer working hours and less food and clothing. The French seemed less and less considered by an exhausted German population. In February 1945, according to a student, »one after the other, all the doors were shut in front of us, whether out of true hate and defiance, whether out of the fear of reprisals«. <sup>60</sup> Exceptionally, on Good Friday 1945, 35 French were even shot by the Gestapo at Dortmund, together with 300 Soviet forced workers<sup>61</sup>. But the French could also feel compassion for the millions of German refugees.

When the German state collapsed, in some factories, the French workers took charge of public order and of the supplies: the Germans had now to obey them, a topsy-turvy situation<sup>62</sup>. They also helped to capture Nazis and their collaborators. Almost no violence was done against the population. In eastern Germany, the French even tried to protect civilians from the revengeful and violent Red Army. But many French also had to rob to survive. And before returning to France, they stole lots of goods from abandoned houses or mansions, as a compensation for their exile<sup>63</sup>.

After the war, the former French victims quickly forgot that all of the Germans had not been lenient toward them. They were disappointed to find that their own country – a country they had so much loved and so eagerly celebrated and hoped to see again during their exile<sup>64</sup> – considered them with disdain or suspicion. They felt more respected by the two German states, both by their authorities and by their populations, who offered apologies, and who welcomed them warmly whenever they returned for a pilgrimage. Retrospectively, the former French victims considered their experience of exile in Germany had helped to prepare their two peoples' reconciliation<sup>65</sup>.

58 AN F 1a 3776.

59 ARNAUD, *Les STO* (as. 33), p. 149–150.

60 Jean-Louis QUEREILLHAC, *J'étais STO*, Paris 1958, p. 195.

61 ARNAUD, *Les STO* (as in n. 33), p. 410.

62 ARNAUD, *Les travailleurs civils français en Allemagne* (as in n. 4), vol. 2, p. 1630.

63 SPINA, *Histoire du STO* (as in n. 1), p. 390–391.

64 *Ibid.*, p. 384.

65 *Ibid.*, p. 432–435.



MARIEKE OPREL

## IDENTIFYING »ENEMY CITIZENS«

### Dutch (De-)Enemisation Policies towards German Nationals (1944–1967)

»The time is here. The long night that was the occupation is over. The Mof is gone. Life can start again!« Optimism and joy are what the opening lines of a 1944 Military Authority Brochure, titled »Hoedt u voor den Kater!«, express at first sight<sup>1</sup>. After years of Nazi occupation, the southern parts of the Netherlands were liberated and better times lay ahead for the Dutch. But, what kind of »new« life? How to organise the chaos? To answer the countless questions bothering the Dutch people, and to keep up national morale and to plead for patience, the Military Authority (Militair Gezag, MG) published several brochures. The MG was established in 1944 by the Dutch government-in-exile in London to restore order to Dutch post-war society and to organise the daily administration of justice. Torn between Dutch interests and Allied demands on the one hand, and the German occupier who still held control over the central and northern parts of the Netherlands on the other, the MG had the difficult task of taking the first steps in the process of restoration and reconstruction. Dutch society had to be purged of nationalist socialists and collaborators; refugees and displaced persons had to be repatriated; the economy and infrastructure had to be restored and, given that that food was in short supply, the MG was in charge of the distribution of goods. The MG was also to start the implementation of various decrees, including the Decree on Enemy Property of 20 October 1944 (*het Besluit Vijandelijk Vermogen*, BVV). With this, the Dutch government declared all German nationals and other nationals related to the Axis powers of Italy and Japan enemy citizens (*vijandelijke onderdanen*). A newly established Dutch Property Administration Institute (*Nederlands Beheersinstituut*, NBI), one of the departments of the Council of Restoration of Rights (*Raad voor het Rechtsherstel*), was authorised to strip these enemy citizens of their assets, regardless of their political allegiance or place of residence and without any Dutch compensation. The Decree was one of the measures against German nationals as a category, and implemented to enforce legal redress after the Nazi occupation. It was followed by an act to expel all Germans from the Netherlands, known as *Operation Black Tulip*, and plans to annex German territory, such as the *Bakker Schut Plan*.

The history of German enemy citizens in the Netherlands, as part of the post-war legal redress in general, has received little attention from historians and has long been separated from historiography about the Second World War<sup>2</sup>. This can be explained by the trends, phases and the different approaches to the Second World War. For many years, the moral perspective of »right« and »wrong« – the contrast between Dutch people who were »right« since they had resisted German occupying forces on the one hand, and those who were »wrong« because they collaborated on the other hand – dominated both Dutch society and historiography. Amongst

1 Brochure Militair Gezag, National Archives, The Hague, Archive Militair Gezag, (1939) 1943–1946 (1956), 2.13.25, inventory number 347.

2 Marieke OPREL, *Ontvijandingsbeleid en rechtsherstel. Een verkennend onderzoek naar het beleid ten aanzien van vijandelijke onderdanen in Nederland tussen 1945 en 1967*, Amsterdam 2014 (unpublished MA-thesis).

others, Pieter Lagrou pointed out that in order to restore the highly fragmented Dutch country, and to emphasise the legitimacy of the post-war government, a national consensus had to be reached on the experience of the Second World War<sup>3</sup>. Resistance became the sole basis for the reconstruction of national identity after the war; attention to the suffering of particular groups besides the nation, such as Jews, was limited. This national heroic myth was challenged in the course of the 1960s. A new generation began to pose different, critical questions about the period of Nazi occupation and thereby introduced an approach to the war that differed from the hagiographic approach that had characterised historiography until then<sup>4</sup>. Attention to the fate of Dutch Jews during the war increased, partly the result of the success of the two-volume book »Ondergang: De Vervolging en Verdelging van het Nederlandse Jodendom« (1965) by Jacques Presser. The 1961 trial of the State of Israel against Adolf Eichmann also contributed to greater awareness. Victims of the Nazi regime were for the first time publicly allowed to tell their stories.

It was in the course of these differentiations and growing criticism of the national framework that the first studies on Dutch legal redress arose in the late 1970s. A. D. Belinfante, a former official of the Directorate for Extraordinary Law Enforcement of the Ministry of Justice (Directoraat-Generaal voor de Bijzondere Rechtspleging), put the process of Dutch restorative justice on the academic agenda with his 1978 study of the post-war extraordinary criminal law ruling<sup>5</sup>. In 1980 and 1982 M. D. Bogaarts wrote two articles about Dutch plans to deport all Germans from the Netherlands and to annex German territory<sup>6</sup>. However these articles hardly received any attention. It took until the 1990s before studies on legal redress truly merged with historiography on World War II in general. A study of Dutch post-war policies towards collaborators by historian Peter Romijn (1989) proved a turning point<sup>7</sup>. Romijn drew attention to the role of lawyers, criminologists and social workers, who in a joint effort transformed collaborators from a class of traitors and enemies of the nation into a group of individuals suffering from the social disease of political delinquency. Also in 1989, semi-official historian Loe de Jong published the epilogue of his *magnum opus* on the Netherlands during World War II<sup>8</sup>. De Jong's work had an enormous influence: over 100 000 copies of the complete series of twenty-nine volumes were sold. In this volume, which discussed for the first time the various aspects of Dutch legal redress, one paragraph was dedicated to Dutch policies towards German nationals. Friso Wielenga suggested in his dissertation on post-war Dutch-German relations (1989) that the Dutch administration of justice towards German nationals was rather arbitrary<sup>9</sup>. He stated that national financial interests initially prevailed in the Dutch (de)-enemisation policies. The

- 3 Pieter LAGROU, The politics of memory. Resistance as a collective myth in post-war France, Belgium and the Netherlands 1945–1965, in: *European Review* 11 (2003), p. 527.
- 4 Wijnand MIJNHARDT, Dutch perceptions of World War II: the struggle with an unredeemable past, lecture at UCLA Los Angeles 2002, p. 11–12. Chris van der HEIJDEN, *Grijs verleden: Nederland en de Tweede Wereldoorlog*, Amsterdam 2001, p. 380.
- 5 A. D. BELINFANTE, *In plaats van bijltesdag. De geschiedenis van de Bijzondere Rechtspleging na de Tweede Wereldoorlog*, Assen 1978.
- 6 M. D. BOGAARTS, *Weg met de moffen. De uitwijzing van Duitse ongewenste vreemdelingen uit Nederland na 1945*, in: *Bijdragen en Mededelingen betreffende de Geschiedenis der Nederlanden* 96 (1981), p. 334–351.
- 7 Peter ROMIJN, *Snel, streng en rechtvaardig. De afrekening met de 'foute' Nederlanders*, Amsterdam 1989.
- 8 Loe DE JONG, *Het Koninkrijk der Nederlanden in de Tweede Wereldoorlog. 12 Epiloog*, Tweede helft, The Hague 1988.
- 9 Friso WIELENGA, *West-Duitsland: Partner uit Noodzaak. Nederland en de Bondsrepubliek 1949–1955*, Utrecht 1989. Worth mentioning is also a study on the confiscation of the island Schiermonnikoog, which was originally owned by a German family: Foskea van der VEN, *Een omstreden eiland. De eigendom van het eiland Schiermonnikoog in het geding*, Groningen 1993.



Dutch wanted to retain as much confiscated German enemy property as possible. Over time, however, financial interests seem to have given way to more political and moral considerations in order to restore bilateral relations. Yet in all of these studies, the history of German enemy citizens is just mentioned in the margins. The extensive archives of the Council of Restoration of Rights and the Dutch Property Administration Institute have not yet been investigated in greater depth. To this day much is unclear about Dutch post-war judicial measures that affected tens of thousands of German nationals.

In this article, to initiate debate and more research, I want to explore three aspects of this widely unknown page in Dutch post-war history. First, I will focus on the global reach of Dutch jurisdiction. In the predominantly nationalistically orientated post-war historiography it is often forgotten that in 1945 the Netherlands were still constituted as a Kingdom with overseas territories. As I will illustrate, Dutch policies towards German nationals did not only affect Germans in the Netherlands but those in Surinam, Curacao and what is today Indonesia, too. Secondly, I want to question whether we can understand Dutch policies towards German enemy citizens as a process of transitional justice. In recent historiography, the field of transitional justice, focusing on (non)judicial measures implemented to redress human rights abuses and to deal with the past, has often been used to reflect on and explain the post-1945 period. I will explore whether Dutch policies were perceived as measures to achieve justice, and to what extent the instrumentarium of transitional justice can help understand post-war policies. Thirdly, I will analyse Dutch post-war administration of justice towards German nationals by focusing on the concept of citizenship. Political and legal thought today are suffused with the language of citizenship, which also pervades our public political discourse. German nationals in the Netherlands were often residents with no official Dutch legal status. After the Second World War, borders as well as the status of borders changed. The very heterogeneous German minority was excluded because of their (former) German citizenship and collectively declared enemy citizens, which puts the specific use and understandings of the concept of citizenship centre-stage in this history of post-conflict transition.

### A Kingdom in a Global War

The history of German enemy citizens in the Dutch Kingdom begins in May 1940. In the early hours of the morning, 10 May, Germany invaded the Netherlands. The hope that the Netherlands could hold off the Germans for a few weeks proved illusory. The Dutch army capitulated on 15 May. The Germans did not succeed in arresting Queen Wilhelmina and her ministers, who fled to London on 13 May, where they would remain in exile during the war. The Netherlands was brought under the rule of a German civilian administration, led by *Reichskommissar* Dr. Arthur Seyss-Inquart. In the Dutch overseas territories, the Second World War also had a major impact. US troops arrived on 24 November 1941 in Surinam, and on 11 February 1942 in Curacao and Aruba. The troops were sent in consultation with the Netherlands government-in-exile to protect the important bauxite and oil industries. The West Indies, the overseas territories in the Caribbean Sea, were not occupied, in contrast to the Dutch East Indies, where the attack on Pearl Harbour of 7 December 1941 marked a historical juncture. On 8 December 1941, the Kingdom of the Netherlands declared war on Japan. In early 1942 Japan invaded and occupied the Dutch East Indies. The Japanese occupation would prove a major factor in the end of Dutch colonial rule in the region.

In London, the Dutch government-in-exile prepared Dutch post-war reconstruction and restorative justice. Following the Allied Powers, who had already prepared post-war administration of justice at an early stage, several decrees and acts were passed by the Dutch cabinet between 1942 and 1945. On 30 March 1943, the first worldwide blacklist of persons regarded as enemies of the Dutch state was published based on lists drafted by Great Britain and the USA.

In December 1943, the Extraordinary Criminal Law Ruling (*Besluit Bijzondere Rechtspleging*) was issued. On 17 September 1944, the day Allied troops arrived in the Netherlands (Operation Market Garden), the Tribunal Decree (*Tribunaalbesluit*) and the Restitution of Legal Rights Decree (*Besluit Herstel Rechtsverkeer*) were issued, providing for the establishment of a Council of Restoration of Rights after the German capitulation. A month later, the Decree on Enemy Property followed. The Decree on Enemy Property had major implications for German nationals within Dutch jurisdiction. As a result of this Decree, German nationals were no longer allowed a residence or a work permit. Their property was taken over by the NBI, which was specially founded to manage, detect and liquidate the property of collaborators and enemy citizens. Companies, stocks, estates, houses, even spoons and forks were confiscated. Since the decree was an official royal decree, it affected Germans in the Netherlands as well as those Germans who held residence in Surinam, Curacao, the Antilles and the former Dutch East Indies. How many German nationals lived and worked in the complete Kingdom of Netherlands at the time of the implementation of the Decree is unknown, but Germans were the largest immigrant minority in the Netherlands in the eighteenth century, the nineteenth century and most of the twentieth century (until the census of 1971)<sup>10</sup>. The number of Germans who migrated to the Netherlands fluctuated over time, but based on population registers it is estimated that 60 percent of all foreigners in the Netherlands in the 19th century came from German regions<sup>11</sup>. This official number is even greater when one takes into consideration that the children of these German immigrants are not included because until 1892 children born in the Netherlands of a German parent automatically received Dutch citizenship<sup>12</sup>. In the 1920s, thousands of Germans came to the Netherlands and between 1920 and 1930 the German population almost doubled from 56 351 to 102 833<sup>13</sup>. In the Dutch East Indies, Germans were the third largest group after the Dutch and the Japanese<sup>14</sup>. Moreover, many Germans lived and worked in Surinam as missionaries and teachers, such as the *Hernbutters*.

The majority of German migrants settled and integrated into Dutch society. Katja Happe has pointed out that most Germans were caught in a »Wechselspiel zwischen Herkunfts- und Kontextbewusstsein«, as they felt a sense of belonging both to their motherland and their new fatherland<sup>15</sup>. German nationals who were only members of German organisations and institutions, sent their children to German schools, spoke exclusively German and had little interaction with Dutch people – and who created an isolated German island for themselves –

- 10 Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), 14e Algemene Volkstelling annex Woningtelling. Den Haag 1978, deel 1B, Niet-Nederlandse nationaliteiten, staat p.10, 27.
- 11 Marlou SCHROVER, Whenever a Dozen Germans Meet... German Organizations in the Netherlands in the Nineteenth century, in: *Journal of Ethnic and Migration Studies* 32 (2006), p. 847–864.
- 12 Eric HEIJS, *Van Vreemdeling tot Nederlander. De verlening van het Nederlanderschap aan vreemdelingen 1813–1992*, Amsterdam 1995, p. 216–229.
- 13 Marlou SCHROVER, The Deportation of Germans from the Netherlands 1946–1952, in: *Immigrants & Minorities* 33 (2015), p. 254.
- 14 Japanese citizens were formally categorized as Europeans. A list with selected data about the population of the Dutch East Indies could be found in the appendix. *Uitkomsten der in de maand november 1920 gehouden volkstelling Deel II (Batavia 1922)* 3, 129, 165, 257 Departement van Economische Zaken, *Volkstelling 1930. Deel VIII. Overzicht voor Nederlandsch-Indië (Batavia 1936)* 2, 11, 14. Maaïke van der BERG, *A German Border Crossing in a European Colonial Community. The Deutsche Bund in the Dutch East Indies and its Transnational Sense of National Belonging (1915–1940)*, Amsterdam 2015 (unpublished MA-thesis), p. 10.
- 15 Katja HAPPE, *Deutsche in den Niederlanden 1918–1945. Eine historische Untersuchung zu nationalen Identifikationsangeboten im Prozess der Konstruktion individueller Identitäten*, Siegen 2004.

were rather the exception than the rule<sup>16</sup>. But even those families who were distinctly German could live an uncomplicated life in pre-war Dutch society. For them, the German invasion and occupation of the Netherlands did not mark a radical break with the pre-war daily life, in contrast to the more binational orientated Germans caught between their motherland and new fatherland; they faced an occupier of their own nationality and the German-Jewish refugees, who again faced the Nazi-regime and knew that anxious times lay ahead.

In the Dutch overseas territories, Germans held a different status. After the German invasion of the Netherlands, Germans in the Dutch East Indies were imprisoned in Dutch internment camps together with NSB-sympathisers<sup>17</sup>. Johanna, originally a Dutch woman who had married a German in 1929 in Soerabaja, was one of those interned<sup>18</sup>. Although her husband had tried several times to obtain Dutch citizenship, he was in 1940 still a German citizen and in May 1940 the couple was interned by the Dutch authorities. Together with her children, Johanna was interned in camp Taroentoeng and her husband was transferred to the British Indies. In 1941 Johanna and her children received permission to leave for Europe, but travelling across the Eurasian continent proved impossible due to Operation Barbarossa and Johanna was stuck in Shanghai. Her husband managed to return to Germany, eventually settling in Kenya. Johanna filed for divorce on 24 July 1946 in Shanghai which was subsequently granted by the Chinese court. Officially, she was now a Dutch citizen once more, but the decision by the Chinese judge was not considered valid by the Dutch Property Administration Institute in The Hague. According to the Institute, Johanna was - and had been - a German enemy citizen - after all, she had been married to a German man during the war.

In the West East Indies, people were affected by the fact that they were of German origin during the war. In Surinam, the Dutch governor had all male Germans aged fifteen or older interned in Fort Zeelandia. A group of Austrian nationals, some of whom held residence in Surinam and Curacao in May 1940 were arrested and interned only days after Germany invaded the Netherlands<sup>19</sup>. In the terminology of Nazi Germany, Austrians were officially *Volksdeutsche*, i. e. ethnic Germans. In contrast to *Reichsdeutsche*, imperial Germans living in Germany, they had no official legal citizenship. However, by the Dutch definition of Germans, citizens of territories occupied by Germany, such as Austria and Sudetenland, were considered together with Germany under the same heading and thus Austrians were also considered enemy citizens. After the war, the Dutch hoped to send the group of Austrians back to Austria, but since their personal documents stated that they all had become members of the NSDAP after the *Anschluss*, they were not allowed to enter Allied-occupied Austria. The group was transferred from the West-Indies to camp Mariënbosch near the Dutch city Nijmegen.

Johanna appealed the verdict of the NBI at the Council of Restoration of Rights. Published jurisprudence gives an interesting insight in the complexity of the de-enemisation request. Testimonies stated that Johanna had behaved »as a true Dutch«, both during her stay in the Dutch East Indies and in Shanghai and that she had not been in contact with Germans, a statement that seems rather disputable considering her marriage to a German man. More importantly, she had had a difficult life. Evidence was given that Johanna had been pregnant at the time of her internment and that on 24 May 1940, only two weeks after the internment, she had given birth to a still-born baby. In 1948, the Council of Restoration of Rights abolished the verdict of the

16 Ibid., p.185–187.

17 This changed when the Japanese arrived in 1942: during the Japanese occupation Germans were, due to the Axis-alliance between Germany and Japan, not interned.

18 For privacy reasons the surname is left out. The case is published in: *Tribunalen in Nederland en andere Naoorlogsche Rechtspraak*, 11 September 1948, no. 1376 134–136.

19 Jan SINTEMAARTENS DIJK, Yfke NIJLAND, *Operatie Black Tulip. De uitzetting van Duitse burgers na de oorlog*, Amsterdam 2009, p. 123–124.

NBI and Johanna was granted a no-enemy declaration. Her husband never received a no-enemy declaration: his confiscated property was used to pay alimentation to Johanna. The group of Austrians was in 1948 still interned. In camp Mariënbosch they were detained together with many other German nationals. As early as the Autumn of 1944 the Dutch had started to arrest and intern German nationals, albeit on a local scale as only the southern parts of the Netherlands were liberated. Some Germans were even expelled while others fled. The first organised initiative took place in August 1945 when 600 Germans were arrested in Amsterdam<sup>20</sup>. A nation-wide plan to deport all German nationals from the Netherlands, codenamed »Operation Black Tulip«, was implemented a year later. Germans who had entered the country after 1940 were to be deported first, followed by those who came after 1933. Those Germans who had come to the Netherlands before 1933, or who were born in the Netherlands, would be deported last.

Operation Black Tulip started on 10 September 1946<sup>21</sup>. Around half past five in the morning, the police surprised various German families, to impede their escape. Germans were only allowed to take a few possessions and little money: three blankets, a knife, fork and spoon, a toothbrush, 50 kilos of luggage and 100 guilders. Children could take five kilos of luggage and 50 guilders. Other possessions were confiscated<sup>22</sup>. Some families had already been through a whole criminal procedure by the time Operation Black Tulip started. Immediately after the Dutch Property Administration Institute had been established in August 1945, several Germans had challenged their status as enemy citizens in the hope of clearing their names and having their property returned. Precise criteria for de-enemisation were at that time not yet defined. Some people received a no-enemy declaration shortly after the war; others had had years of uncertainty.

The cases of Johanna and the Austrians highlight the global reach of the Decree on Enemy Property. Since they are just two of the various cases in the archive of the NBI that concern Germans in Dutch overseas territories, I cannot claim that they are either representative or that they provide data for generalist conclusions about the fate of Germans overseas. However, they do illustrate the rigidity of the Dutch categorisation of enemy citizens. In the Decree on Enemy Property, all individuals related to Germany – *Reichsdeutsche*, *Volksdeutsche* and even Germans abroad, *Auslandsdeutsche*, were lumped together under the same heading. Regardless of place of residence or political allegiance, despite the fact that some Germans in the overseas territories were not born in Germany but had inherited German citizenship or that Dutch women had obtained the German nationality by marriage, Germans were declared enemy citizens. The case of Johanna in the Dutch East Indies and the case of the Austrians in the West Indies thus show not only the global reach of the Decree on Enemy Property, but also the limitations and inconsistencies of nationality as category of analysis. I will further address this conclusion in the paragraph on notions of citizenship.

### Dutch Post-War Policies: Transitional Justice?

The Decree on Enemy Property was one of the royal decrees issued by the Dutch government-in-exile to purge and restore order to Dutch society after 1945. In recent historiography, the post-war period of reconstruction in the Netherlands has been described in terms of transitional justice. Peter Romijn and Erik Schumacher have pointed out that the Dutch transition from an occupied society to a system of democracy and the rule of law required the punish-

20 Vrije Volk, 4 August 1945.

21 Parool, 10 September 1946. See also: Trouw, 11 September 1946.

22 SINTEMAARTENSDIJK, NIJLAND, Operatie Black Tulip (as in n. 19), p. 11.

ment of political collaborators in a way that was satisfactory – both legally and emotionally<sup>23</sup>. To contribute to this historiographical debate, a second aspect that I want to explore is what insights we can gain when we apply the instrumentarium of transitional justice to research on Dutch policies towards German enemy citizens. Was the Decree on Enemy Property perceived as an instrument to accomplish justice, or as an act of revenge?

Transitional justice is an umbrella concept for various (non)judicial measures implemented in different countries to redress legacies of human rights abuses and to facilitate a smooth transition towards a more democratic or peaceful future after times of occupation or dictatorship. These (non)judicial measures include criminal prosecutions, reparations programs and various kinds of institutional reforms as well as truth commissions, such as the National Commission on the Disappearance of Persons (1983) in Argentina and the Truth and Reconciliation Commissions in Chile (1990) and South Africa (1995). The origins of the field can be traced back to the first years after World War II when the International Military Tribunal at Nuremberg, the Tokyo Tribunal and various de-nazification programs in Germany were established. In recent years, the concept of transitional justice has come to play a prominent role in academic debates on democratisation, nation-building and state-reconstruction, and it has gained widespread support from international organisations.

Considering that the Decree on Enemy Property was issued to restore order in post-war Dutch society and to deal with the (internal) enemy, one would assume that the instrumentarium of transitional justice could be of explanatory value. The Decree on Enemy Property was a political and judicial measure to safeguard a substantial boost for the Dutch treasury. Since the Allied Powers would not grant the Dutch much in reparations, confiscation of German assets would constitute the largest part of post-war financial compensation. Furthermore, the Decree was a measure to deal with people who had supported the Nazi occupier. By identifying those responsible for war crimes and collaboration, and imposing sanction on them, peace was enhanced.

It seems that in the first years after the war, the Decree on Enemy Property was hardly a controversial topic in the liberated Netherlands. This in contrast to Operation Black Tulip, which raised negative sentiment. Marlou Schrover's analysis of national and regional newspapers has shown how in a relatively short period discourse changed from revenge to pity<sup>24</sup>. Initially, the plans to deport Germans were welcomed. The main argument in favour of deportation sprang from the reversal: »we« (the Dutch) could do to the Germans what they had done to »us«<sup>25</sup>. Practical arguments also played a role: by deporting Germans, houses would be made available to the Dutch. But discourse changed within a few months. It proved difficult to distinguish between »good« and »bad« Germans. More importantly, when deportations started it became clear that »Germans« also meant the daughters and sisters of Dutch citizens who had married German men. Articles on the deportations of Germans mirrored stories about the deportations of Jews during the war. One newspaper even used the word »razzia« to describe the actions of police<sup>26</sup>. Another newspaper wrote about German children who crossed the border and begged for food in the Netherlands, quoting a border guard who let the children slip: »You cannot continue to hate«<sup>27</sup>. From May 1947 onwards, Catholic minister of Justice Van Maarseveen was confronted with increased resistance in parliament and criticism from the Catholic (refugee)

23 Peter ROMIJN, Erik SCHUMACHER, *Transitional Justice in the Netherlands after World War II*, in: *Transitional Justice and Memory in Europe (1945–2013)*, ed. by Nico WOUTERS, Cambridge 2014, p. 133–171.

24 SCHROVER, *The Deportation of Germans*, (as in n. 13), p. 250.

25 *Ibid.*, p. 270.

26 *Rotterdamsch Nieuwsblad*, 13 September 1946.

27 *Nieuwe Courant*, 18 September 1946.

support organisation Caritas and the press. According to a member of the *Anti-Revolutionaire Partij* (ARP), conditions in transit-camp Mariënbosch were not as good as Dutch authorities claimed<sup>28</sup>. Germans who had done nothing wrong were deported, and this was immoral. Furthermore, living conditions in Germany were harsh. Was it humane to send people back to a nation in ruins? Was it not enough to dispose of only those Germans who acted against the Netherlands during the war; what was the added value of deporting innocent people? Protests against the deportations increased.

Moral questions with regard to the Decree on Enemy Property were raised a few years later by legal scholars. In 1946, president of the Council of Restoration of Rights Pieter Sjoerd Gerbrandy stated that German assets were confiscated as reparation payments<sup>29</sup>. The take-over of assets of those people who had committed crimes during the war would give the confiscation a repressive character, and would make the NBI a political judge. Therefore, nationality was the main criterion, rather than political allegiance or individual actions during the war. Only in exceptional cases was de-enemisation allowed: the declaration, which the Council considered to be a special honour, was only to be granted to those who had actively supported the Dutch or Allied Forces<sup>30</sup>. But as discussions amongst legal scholars indicate, many cases were in practice too complex to be solved with help of these general guidelines. Furthermore, were the policies towards Germans morally acceptable? To what extent did they contradict the principles of international law? And, could it be morally justified that Dutch policies punished Germans collectively, even though many individuals had been resident in the Netherlands for decades and had nothing to do with the Nazi-regime? As one of the preeminent scholars argued: »As the Decree on Enemy Property seems in contravention with international law, it cannot be justified on legal grounds [...] It is however another question whether the Decree is politically desired, or even required«<sup>31</sup>. He came to the conclusion that the Dutch measures could not have been abandoned. This brings me back to the question raised earlier whether the Dutch policies towards German nationals, the Decree on Enemy Property in particular, can be seen as a process of transitional justice.

The instrumentarium of transitional justice helps to understand why the Dutch government issued certain acts and decrees, and how these measures helped to build a democratic system of governance. The instrumentarium also shows that when it comes to the core value of transitional justice – the very notion of justice –, the question is not whether justice was done, but whether justice was perceived. In the early post-war years, Dutch policies were marked by the fostering of national reconciliation. Whereas initially motives of revenge played a role, analysis of newspapers has shown that after a relatively short period discourse changed from revenge to pity. This emphasis on the time brings me, however, to one important observation. Although the instrumentarium of transitional justice can be of explanatory value to understand the process of transition in time, it does not shed light on how the process of administration of justice developed along the way. Dutch post-war administration of justice was not so much an organised implementation of decrees prepared in London, but rather a sequence of improvised and individual actions and events. The process of transitional justice was not just a time-consuming process, but also a process of trial and error, of inconsistencies and arbitrariness. The current terminology of transitional justice employs such phrases as »implementing measures«, »repairing systems« and »(re)building structures«. Little attention is paid to the role of individual ac-

28 Anti Revolutionaire Partij (ARP) in English is the Anti-Revolutionary Party, a protestant Christian-democratic political party.

29 Rechtsherstel, 1 (1946), p. 449.

30 Ibid.

31 P. STOFFELS, *Vijandelijk Vermogen en volkenrecht*, in: *Nederlands Juristenblad* 22 (1948), p. 393–400.



tors in the process. In the Dutch case, however, employers of the NBI and the immigration and naturalisation service, such as police men, lawyers, counsellors and judges seem to have been crucial, defining actors in the process of transitional justice. Exploratory research indicates that, particularly in the early post-war years, Dutch administration of justice towards German nationals was quite arbitrary<sup>32</sup>. Precise criteria for de-enemisation procedures were not defined in the Decree on Enemy Property. Whether someone received a no-enemy declaration seems to have depended on the NBI employee who dealt with the case, and on the social position of the German in question. Over the years, some very generalist criteria were defined, as we will see in the final paragraph.

### Challenging Notions of Citizenship

One of the major issues the NBI employers faced regarding the implementation of the Decree on Enemy Property was the heterogeneity of the German minority in the Kingdom of the Netherlands. As mentioned earlier, Germans constituted the largest immigrant minority in the Netherlands until 1971 and included miners, farmers, sailors, dockworkers, prostitutes, waiters, clerks, *Dienstmädchen*, musicians, missionaries, artists, entrepreneurs, nobility as well as many other professions. Some of these German migrants had a residence permit. Others were German through marriage, like Johanna. A special sub-group of German immigrants were the German Jewish refugees. It is estimated that in 1940 between 15 000 and 30 000 German Jews held residence in the Netherlands – some for only a short period and others, for years<sup>33</sup>. Technically, these Jews had lost their German citizenship and were thus stateless. But since the Dutch government declared the Nuremberg Laws of 1935 not legally valid, they were still considered to be German citizens – and therefore enemy citizens. Jews who had been deported, but who had managed to survive the war, were interned for a second time upon their return to the Netherlands. Like other German enemy citizens, they also had to submit a request for a de-enemisation declaration.

Whilst the idea of citizenship is usually linked to privileges, rights and legal protection by the state, Jews thus were twice affected because of the status of their German citizenship. The status of German citizenship also had great implications for other German nationals in the Kingdom of the Netherlands. Most German nationals who were affected by the Decree on Enemy Property were *Reichsdeutsche* whose legal status had never been an issue before 1940. Germans had been welcomed with open arms in the 1920s. They had started (often bi-national) families and most of them had fully integrated. Some had acquired Dutch nationality through naturalisation. However, the naturalisation process was expensive and offered at that time few advantages. Others submitted a request for naturalisation but never received an answer. Due to the rise of national socialism in Germany, Dutch policies became more restrictive in the late 1930s and many of the naturalisation requests were postponed. After 1945, the status of Germans in the Netherlands, before 1940 best described as »resident«, changed to what in citizenship discourse is referred to as »alien«. They were now outsiders, without official status in their country of residence, and no longer allowed a residence or work permit. In theory, they could return to their country of origin. In practice, due to the division of Germany by the Allied Forces, this was rarely easy. Those Germans who wanted to stay in the Netherlands could ex-

32 OPREL, Ontvrijdingsbeleid en rechtsherstel (as in n. 2), p. 121. WIELENGA, West-Duitsland: Partner uit Noodzaak (as in n. 9), p. 420–421.

33 HAPPE, Deutsche in den Niederlanden (as in n. 15), p. 104. Happe refers to studies by H. B. J. STEGEMAN, J. P. VORSTEVELD, *Het Joodse werkdorp in de Wieringermeer*, Amsterdam 1983; and HORST LADEMACHER, *Die Niederlande. Politische Kultur zwischen Individualität und Anpassung*, Berlin 1993.



pect years of uncertainty. In order to be granted a no-enemy declaration, which would clear their name and return their property, they had to provide evidence of their »good« behaviour. But even in the first months following the German capitulation it became clear that this »good« behaviour was hard to define. What were the criteria, and who was to decide these matters?

Correspondence between NBI employees from various regional offices give an insight into the complexity of some de-enemisation requests. For instance, many NBI employees wondered whether Austrians and Sudeten-Germans were also to be considered Germans<sup>34</sup>. After all, *Volksdeutsche* did not hold official German citizenship. How to define the geographical borders of Germany? Other questions that arose were: what to do with people who held dual-nationality? How to deal with cases in which the enemy citizen in question had passed away, and the heirs had submitted a request for post-mortem de-enemisation? And, how to handle cases of people who had lived in the Kingdom of the Netherlands during 1940–1945, but now hold residence of non-Dutch territories? It took years until official guidelines were issued. The NBI handbook issued in 1948 stated that if a German (a) had been resident in the Netherlands for decades, (b) was integrated in Dutch society and (c) had behaved like »the greater majority of the Dutch people had done« and de facto not supported the Nazis, then de-enemisation could be considered<sup>35</sup>. For most Germans, the first two criteria, concerning residence in the Netherlands before 1940 and integration in Dutch society, were unproblematic. It was the third criterion that proved difficult to meet. In some cases, distribution of illegal newspapers and magazines seems to have been sufficient for a successful de-enemisation request, whereas in other cases an applicant had to provide evidence of helping people hide in order to be granted a no-enemy declaration.

For German Jews and Dutch women exceptional clauses were formulated. As early as 1946 newspapers had criticised the deportation of originally Dutch women who had become German through marriage, and in the late 1940s politicians and legal scholars expressed objections. To treat women of Dutch origin the same way as enemy citizens of German origin would be »an act of one-sided formalism«, one legal scholar argued<sup>36</sup>. Moreover, German Jews could not be lumped together with German enemy citizens. In the period 1947–1951 some adjustments and amendments were therefore implemented, to enable greater differentiation in the process of de-enemisation.

When we focus on Dutch policies towards German nationals in the aftermath of the Second World War from a citizenship-perspective, a two-sided image unfolds. On the one hand, German citizenship proved a mechanism of exclusion, as the Dutch declared all who held German citizenship to be enemy citizens. On the other hand, notions of Dutch citizenship functioned as mechanism of inclusion. All those who did not have the Dutch nationality were collectively considered outsiders, but people who could prove their loyalty to the Dutch were granted a no-enemy declaration. Exceptions were made for people of Dutch origin. A focus on notions of citizenship therefore not only helps to analyse and understand de-enemisation procedures, it also illuminates how a nationally orientated categorisation and definition of »the Dutch« came into being in the post-war years.

34 J. P. BARTH, *De liquidatie van het Duitse vermogen in Nederland*, in: *De Economist* 95 (1947), p. 607–614.

35 VEN, *Een omstreden eiland* (as in n. 9), p. 181.

36 *Archive Staten Generaal, Handelingen Tweede Kamer*, report 59e vergadering, 10 May 1951, folio 416, 1606.

## (Un)finished Business

On 26<sup>th</sup> July 1951, the end of the state of war between the Netherlands and Germany was proclaimed. From that moment on, German nationals within the Dutch Kingdom were no longer enemy citizens. However, the official end of the state of war did not mean that all former enemy citizens automatically regained their assets. To receive their property back, Germans still had to submit an official request. It would take another sixteen years before in 1967 the Council of Restoration of Rights, including the NBI, was dissolved. By then, according to the estimations of the Dutch government, German assets worth 750 million Dutch guilders had been confiscated and liquidated. Whether German enemy citizens ever received a (small) compensation remains unclear<sup>37</sup>. Financially, a *Schlussstrich* was drawn under the war in 1963 when the *Ausgleichsvertrag* of 1960 was ratified. But in the peace settlement, which determined that Germany would pay 280 million Deutsche Mark in reparation costs, German enemy citizens were not mentioned. Furthermore, the categorisation of Germans as an »enemy« affected Germans in Dutch society for decades. Some relatives still suffer the after-effects, most of them because they do not know their family histories. The post-war process of transitional justice will therefore only come to an end when the archives are opened, so that more research can be done on the history of German nationals in the Kingdom of the Netherlands after 1945.

37 The findings presented in this article are part of Marieke Oprel's PhD project »Germans as enemy citizens«, end date 2019.



FELIX BOHR

## A »BURDEN« FROM THE SECOND WORLD WAR?

### The »Breda Four« and their Effect on German-Dutch Relations

#### Introduction

The legal aftermath of the German occupation in the Netherlands dragged on for nearly half a century. It finally ended at a highway rest stop, when the last two Nazi perpetrators in Dutch custody, Franz Fischer and Ferdinand aus der Fünten, were reprieved and released on 27 January 1989<sup>1</sup>. An ambulance took them to a parking lot near the German–Dutch border, where they hurried into a car and went home – after 44 years in prison<sup>2</sup>.

The two former SS men were the last living members of the notorious »Breda Four«, a group of German war criminals arrested in 1945<sup>3</sup>. In addition to Fischer and aus der Fünten, two others served their lifelong prison sentence in the Dutch city of Breda: Willy Lages and Josef Kottalla. Today, the four Nazi perpetrators have been almost forgotten. Up until 1989, however, their cases caused public outrage and demonstrations in the Netherlands. Meanwhile, in West Germany, strong support networks for former Nazi perpetrators fought for the immediate release of the Breda Four. Moreover, from the 1950s onward, the West German government supported the prisoners legally, financially and politically<sup>4</sup>. At almost every bilateral meeting of high-ranking politicians, the official Bonn administration demanded clemency for them. Over the decades, the cases of the four war criminals became a major component of German-Dutch relations<sup>5</sup>.

The Breda Four became living proof that the experiences of occupation strongly affected post-war society and politics in both the Netherlands and West Germany. This article will explore how the Nazi perpetrators acted as a bleak symbol of the German-Dutch aftermath of the Second World War<sup>6</sup>. A short introduction to the four nearly forgotten perpetrators will be followed by a more detailed explanation of how and when the Federal German Government got involved. In addition, the article will examine the prisoners' support networks and highlight how they worked and their organization, which, in some cases, even crossed national borders. Finally, a discursive analysis of how the Breda Four were dealt with socio-politically will

1 Conversation between the author and Eva Lettermann, grandniece of Franz Fischer, 6 June 2016; »Franz Fischer über den Tag seiner Freilassung am 27. Januar 1989«, Nachlass Fischer, Privatbesitz Lettermann.

2 »Begnadigte Kriegsverbrecher in die Bundesrepublik abgeschoben«, in: *Der Tagesspiegel*, 28.1.1989.

3 Cf. the following: Hinke PIERSMA, *De Drie van Breda. Duitse oorlogsmisdadigers in Nederlandse gevangenschap 1945–1989*, Amsterdam 2005, p. 8–12; Harald FÜHNER, *Nachspiel. Die niederländische Politik und die Verfolgung von Kollaborateuren und NS-Verbrechern, 1945–1989*, Münster u. a. 2005, p. 242–308.

4 The Political Archive of the Federal Foreign Office (Politisches Archiv des Auswärtigen Amtes Berlin) PAAA, B 83, Bd. 1635, Sachstand Breda-Häftlinge, 1.6.1982.

5 Ibid.

6 Special thanks are due to Cleo Abramian and Alina Tiewes.

dissect certain post-war layers and constructions of Dutch and German cultures of remembrance and collective memories.

### The Deeds of the Breda Four and Dealings with War Criminals after 1945

After the occupation of the Netherlands in 1940, Franz Fischer began working at the Gestapo's Special Department IV-B4 – the so-called »Judenreferat« – in The Hague, where he quickly picked up the nickname *Judenfischer*. This department was assigned to deport Dutch Jews and to track down accomplices who helped Jews go into hiding. In 1950, a special Dutch court sentenced Fischer to death – charging him with the deportation of 13 000 Jews from The Hague to the concentration camp of Westerbork, as well as of some individual Jews to Poland. One year later, his sentence was commuted to life imprisonment<sup>7</sup>.

Willy Lages had been an *SS Sturmbannführer* and, during the war, was head of the Sicherheitspolizei (SiPo), the Security Police, in Amsterdam. In 1949, Lages was sentenced to death by an Amsterdam special court for having been involved in the deportation of 70 000 Dutch Jews and responsible for the execution of 300 people, among them Dutch resistance fighters. Like Fischer's, though, his death sentence was later reduced to life imprisonment and, in 1966, he was set free – for in the meantime he had become sick with cancer, and was not given long to live<sup>8</sup>.

Ferdinand aus der Fünten had been head of the *Zentralstelle für jüdische Auswanderung*, the Central Agency for Jewish Emigration, since 1942. »Emigration«, in this case, served as a code word for deportation and, in most cases, also murder. He managed the registration and arrest of thousands of Dutch Jews. He was also sentenced to death directly after the war, but later on this was commuted to life imprisonment<sup>9</sup>.

The last member of the »Breda Four«, Joseph Kotalla, had been Vice Commander of the *Judendurchgangslager* (Transit Camp for Jews) that the SS ran in Amersfoort. In 1942, Kotalla received psychiatric treatment for some months. He was known as the »Hangman of Amersfoort«, owing to the allegedly brutal measures he took against prisoners. Kotalla was also sentenced to death after the war ended. He was charged with, among other things, the »Execution or Involvement in the Execution of a total of 77 prisoners without trial«. This sentence, too, was reduced to life imprisonment, not least because of remaining doubts about Kotalla's sanity. Kotalla ultimately died in prison in 1979<sup>10</sup>.

However, most of the German Nazis and war criminals remained unpunished. The Allied United Nations War Crimes Commission (UNWCC) had identified 34 270 alleged German perpetrators by the end of 1948<sup>11</sup>. In addition, the Dutch authorities reported a total of 1431 cases to the UNWCC<sup>12</sup>. At first, the Western Allied forces transported some hundreds of Ger-

7 PIERSMA, Breda (as in n. 3), p. 34–36; PA AA, B 83, Bd. 796, Zusammenstellung der in Breda inhaftierten »Kriegsverurteilten«, p. 16–17.

8 Ibid., p. 51–55; PIERSMA, Breda (as in n. 3), p. 38–39; Frits BOTERMAN, Duitse Daders. De Jodenvervolging en de Nazificatie van Nederland 1940–1945, Amsterdam 2015, p. 93–94.

9 PIERSMA, Breda (as in n. 3), p. 37–38.

10 PA AA, B 83, Bd. 802, Extract from the list of advocate Scholle, 15.8.1955.

11 Norbert FREI, Nach der Tat. Die Ahndung deutscher Kriegs- und NS-Verbrechen in Europa – eine Bilanz, in: Id. (ed.), Transnationale Vergangenheitspolitik. Der Umgang mit deutschen Kriegsverbrechern in Europa nach dem Zweiten Weltkrieg, Göttingen 2006, p. 7–36, here p. 31–32.

12 Including the investigated witnesses. A. D. Belinfante, In Plaats van Bijltjesdag. De Geschiedenis van de Bijzondere Rechtspleging na de Tweede Wereldoorlog, Assen 1978, p. 490.

mans from their Occupation Zones to the Netherlands, but they stopped extradition in 1948<sup>13</sup>. The reason for this was a change in Allied policies toward Germany: with the beginning of the Cold War, the US and Great Britain lost interest in a systematic prosecution of Nazis and war criminals, as West Germany became an important strategic outpost that needed to be stabilized<sup>14</sup>.

Not least for this reason, only 3631 German Nazi perpetrators found themselves in Western custody on 1 April 1950<sup>15</sup>. In the Netherlands, only 241 of the roughly 500 Germans originally arrested had to face special courts because of their Nazi affiliations and the war crimes they had committed<sup>16</sup>. Five of them were given the death penalty; most of them, however, were sentenced to several years of detention.

### Government Help from West Germany and the Practice of Amnesty in the Netherlands

From 1949 onward, the West German government supported the prisoners in Dutch custody in multiple ways. The *Zentrale Rechtsschutzstelle* (ZRS), the Central Legal Protection Office, was in charge of offering legal advice to imprisoned Nazis and war criminals<sup>17</sup>. From its inception, this office in Bonn did more for the Breda Four than it was obligated to under the guidelines of the »Rechtsschutz für Deutsche im Ausland« (Legal Protection for Germans Abroad)<sup>18</sup>. The financial support from Bonn not only included money for attorneys, but also extensive sports and cultural programmes and so-called »Christmas gifts from the Federal Government«, which included sausages, chocolate and cigarettes<sup>19</sup>.

In addition to offering legal and financial support, the Federal Government politically advocated for the prisoners of Breda. German politicians and diplomats intervened tirelessly and pleaded for clemency<sup>20</sup>. Officially, Bonn claimed it was involved on human rights grounds, but behind the scenes, political motives were the real driving force. In the 1950s, the politics of history of the Federal Government under Chancellor Konrad Adenauer of the Christian Democratic Union (CDU) aimed for amnesty for and integration of former Nazi circles. This reflected public opinion, which, at that time, »expressed nationalist attitudes far beyond the conservative milieu«,<sup>21</sup> as historian Norbert Frei puts it. The political integration of former Nazis in the 1950s went along with a broader narrative of Germans as victims<sup>22</sup>. Experiences of flight, expulsion and bombings at the end of the war significantly shaped German collective

13 Dick DE MILDT, Joggli MEIUIZEN, »Unser Land muß tief gesunken sein...«. Die Aburteilung deutscher Kriegsverbrecher in den Niederlanden, in: FREI (ed.), *Transnationale Vergangenheitspolitik* (as in n. 11), p. 283–325, here p. 287.

14 FREI, *Nach der Tat* (as in n. 11), p. 35.

15 PA AA, B 83, Bd. 786, *Zahlenmäßige Übersicht* (Anlage des Schreibens von Konrad Adenauer an MdB Horst Haasler, 7.12.1954).

16 DE MILDT, MEIUIZEN, »Unser Land«, (as in n. 13), p. 283.

17 The ZRS started work in 1950, e.g.: Norbert FREI, *Vergangenheitspolitik. Die Anfänge der Bundesrepublik und die NS-Vergangenheit*, überarb. Neuauf. mit Nachwort, Munich 2012, p. 187–188.

18 PA AA, AV, Bd. 4599, *Bar Association of the British Zone of Occupation to the German Embassy The Hague*, 23.7.1957.

19 PA AA, AV, Bd. 9356, *Federal Minister for Displaced Persons, Refugees and War Victims to the German Embassy The Hague*, 19.11.1963.

20 PA AA, AV, Bd. 9355, *Breda-Problem*, Stand 1974.

21 FREI, *Vergangenheitspolitik* (as in n. 17), p. 22.

22 *Ibid.*, 1945 und wir. *Das Dritte Reich im Bewusstsein der Deutschen*, Munich 2005, p. 68.

memories<sup>23</sup>. The crimes of the Nazis, on the other hand, were largely suppressed – or simply blamed on the criminal upper echelons under Hitler<sup>24</sup>. West German politicians, publicists and many individuals wished for a *Schlussstrich* – meaning they wanted to close the door on the past and move on<sup>25</sup>. The Federal Government was anxious to solve the so-called »Kriegsverbrecherproblem«, the »problem of the war criminals«, quickly<sup>26</sup>.

They, therefore, put The Hague under pressure – and the Dutch government largely cooperated<sup>27</sup>. Soon enough, the Federal Republic and the Netherlands turned from »enemies to partners«, as the historian Friso Wielenga puts it, and became NATO allies and fellow-members of the European Economic Community<sup>28</sup>. From the mid-1950s onward, trade between the two countries flourished. Up to 1960, the Dutch government amnestied almost all of the more than 200 convicted German Nazis and war criminals<sup>29</sup>. The general Dutch practice of amnesty during the 1950s, which included the release of 14 000 collaborators, worked to their benefit. From as early as 1947/48, the government in The Hague was no longer willing to take consistent political care of the issues of occupation and collaboration<sup>30</sup>. Everyday problems were too challenging; rebuilding the country had to be the priority<sup>31</sup>. Furthermore, the policy of tacit amnesties for Dutch and German perpetrators was also supposed to silence public controversies about how to remember occupation and collaboration<sup>32</sup>.

### Societal Changes in the 1960s and the Breda Four

In the early 1960s, the Dutch Ministry of Justice planned to pardon even the Breda Four – the »core of evil«<sup>33</sup>, as one officer at the ministry for foreign affairs called them – resulting in an uproar in the Netherlands. Above all, this was due to the severe shift in public opinion that the Breda Four had caused since the early post-war years<sup>34</sup>: Lages, aus der Fünften and Fischer were responsible for far more victims than most of the other Nazis and war criminals. Also, the system of the *Judendurchgangslager* in Amersfoort, with which the name of Kotalla had become

- 23 Axel SCHILDT, *Der lange Schatten des Krieges über der westdeutschen Nachkriegsgesellschaft*, in: Jörg ECHTERKAMP, Stefan MARTENS (ed.), *Der Zweite Weltkrieg in Europa. Erfahrung und Erinnerung*, Paderborn 2007, p. 223–236, here p. 235.
- 24 Christoph CORNELISSEN et al., *Nationale Erinnerungskulturen seit 1945 im Vergleich*, in: Id. (ed.), *Erinnerungskulturen, Deutschland, Italien und Japan seit 1945*, Frankfurt 2004, p. 9–27, here p. 16.
- 25 Norbert FREI, *Die Auseinandersetzung mit dem Nationalsozialismus in Deutschland 1945–2000*, in: Gian Enrico RUSCONI, Hans WOLLER (ed.), *Parallele Geschichte? Italien und Deutschland 1945–2000. Vom Ende des Zweiten Weltkrieges bis zur europäischen Einigung*, Berlin 2006, p. 73–87.
- 26 PA AA, B 83, Bd. 790, ZRS to the Federation of repatriates, 28.2.1952.
- 27 DE MILDT, MEIUIZEN, »Unser Land« (as in n. 13), p. 283–325.
- 28 Friso WIELENGA, *Vom Feind zum Partner. Die Niederlande und Deutschland seit 1945*, Münster 2000, p. 47–62.
- 29 FÜHNER, *Nachspiel* (as in n. 3), p. 165–170; DE MILDT, EIHUIZEN, *Aburteilung* (as in n. 13), pp. 316–317.
- 30 Friso WIELENGA, *Die Niederlande. Politik und politische Kultur im 20. Jahrhundert*, Münster 2008, p. 275–276.
- 31 FÜHNER, *Nachspiel* (as in n. 3), p. 123.
- 32 *Ibid.*, p. 172.
- 33 Nationaal Archief The Hague (NA), Ministry of Foreign Affairs (Ministerie van Buitenlandse Zaken – BuZa), Inv.nr. 2.05.118, Box 27201, Dutch Embassy Bonn to the Ministry of Foreign Affairs, 14.7.1959.
- 34 PIERSMA, *Breda* (as in n. 3), p. 9.



synonymous, had always been particularly abhorrent to a broader Dutch public<sup>35</sup>. Besides, throughout the early 1960s, the Dutch grew increasingly aware of Second World War history, the occupation and the persecution of Jews<sup>36</sup>.

A similar phenomenon occurred in the Federal Republic<sup>37</sup>: in the 1960s, parts of the West German population became more liberal, modern and open to critical debates about the past. The veil of Nazi crimes was lifted, and the past became the centre of a new political discourse. Right-wing circles competed with left-wing groups to offer the dominant interpretations of the German past, for instance in 1965, when a public debate arose about the prescription of Nazi war crimes<sup>38</sup>. Despite this change in the tone of public debate, the Federal Government persisted in their intensive efforts to gain amnesty for the Breda Four. In fact, the societal changes in the 1960s had only one major effect in this regard: Bonn began to avoid any form of publicity and moved on to different tactics. The West German government would henceforth try to influence The Hague's decision on the release of the Breda Four in »confidential conversations«<sup>39</sup> and in more »discreet ways«<sup>40</sup>.

Behind closed doors, the Netherlands provided support to the Federal Government, and Dr jur. Ilse Boon from The Hague played an important role in all legal matters. Acting as the Dutch defence lawyer appointed by the German embassy, she worked for the ZRS on the cases of German Nazi criminals in the Netherlands, beginning in 1950<sup>41</sup>. For instance, she participated in Bonn's attempts to mobilize former resistance activists, who were supposed to advocate for clemency for the four German Nazi criminals. These attempts, however, were clearly in vain<sup>42</sup>.

Though the Federal Office in West Germany knew about the four perpetrators' cruel crimes, it continued to support them. From 1962 onwards, the Federal Government could justify their requests for amnesties by referring to all the other West European NATO partners; all of them, except for Italy, had released their imprisoned Nazi perpetrators<sup>43</sup>. Until 1989, advocating for imprisoned Nazi criminals was a national interest in Germany, as it met the wishes and expectations of large numbers of the West German population. Consequently, the efforts for the Breda Four were not limited to a single party. Solidarity with the Breda Four spanned across

35 PA AA, AV, Bd. 802, Notice of Lawyer Walters, 28.2.1950.

36 DE MILDT, MEIUIZEN, »Unser Land« (as in n. 13), p. 315.

37 Cf. the following: Detlef SIEGFRIED, *Zwischen Aufarbeitung und Schlussstrich. Der Umgang mit der NS-Vergangenheit in den beiden deutschen Staaten 1958 bis 1969*, in: Axel SCHILDT u. a. (ed.) *Dynamische Zeiten. Die 60er Jahre in den beiden deutschen Gesellschaften*, Hamburg 2000, p. 77–113.

38 Mathias BEREK, *Kollektives Gedächtnis und die gesellschaftliche Konstruktion der Wirklichkeit. Eine Theorie der Erinnerungskulturen*, Wiesbaden 2009, p. 11; Edgar WOLFRUM, *Die Suche nach dem Ende der Nachkriegszeit. Krieg und NS-Diktatur in öffentlichen Geschichtsbildern der »alten« Bundesrepublik*, in: CORNELISSEN et al., *Nationale Erinnerungskulturen* (as in n. 24), p. 183–197.

39 PA AA, AV, Bd. 9359, German Embassy The Hague, Notation, 5.10.1964.

40 PA AA, B 83, Bd. 799, German Embassy The Hague to the AA, 1.10.1969.

41 Institute of War, Holocaust and Genocide Studies Amsterdam (Instituut voor Oorlogs- Holocaust- en Genocidestudies – NIOD), 800, inv. no. 19, Boon, I., German Ministry of Justice to Ilse Boon, 27.9.1952; PA AA, B 83, Bd. 789, Ilse Boon to the German Ministry of Justice, 23.11.1950.

42 PA AA, AV, Bd. 9359, German Embassy The Hague to the AA, 7.12.1965.

43 In Italy, the former SS man Herbert Kappler was detained until he fled from custody in 1977. Already in November 1962, France had been the last West European country to release German war criminals; see e.g. Bernhard BRUNNER: *Der Frankreich-Komplex. Die nationalsozialistischen Verbrechen in Frankreich und die Justiz der Bundesrepublik Deutschland*, Göttingen 2004, p. 140; Felix BOHR, *Flucht aus Rom, das spektakuläre Ende des Falles Kappler im August 1977*, in: *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte* 64 (2012), p. 111–141.

party lines – or, more precisely, solidarity with the »Breda Three«, for in 1966 Dutch administrators transferred a cancer-ridden Willy Lages to a German hospital.

The Federal Government regarded imprisoned Nazis and war criminals as a permanent »burden« (*Hypothek*) – a metaphorical »moral mortgage« of the Second World War<sup>44</sup>. From 1969 on, even under the reign of Willy Brandt's social-liberal coalition, demands for the release of the now Breda Three persisted. For years, the former resistance activist Brandt fought for amnesty for the imprisoned Nazi war criminals<sup>45</sup>. His reasons were manifold, ranging from humanitarian goodwill to political calculation. Brandt worked according to the social democratic guidelines that called for reconciliation between former followers and opponents of the »Third Reich« – but potential votes from a conservative section of society were very probably among his motivations as well<sup>46</sup>.

In the 1970s, representatives of the West German embassy, including the German ambassador himself, regularly visited the Nazi criminals in the Breda prison<sup>47</sup>. Furthermore, Bonn paid the prisoners monthly allowances of up to 80 Deutsche Marks each<sup>48</sup>.

### The German »War Criminal Lobby« and Transnational Support for the Perpetrators

The Federal Government's support for the Breda prisoners was also driven by politically influential networks that called for the convicts' release for decades. Among this »war criminal lobby«, there were clubs of »old comrades« such as the Stille Hilfe für Kriegsgefangene und Internierte e. V., the Silent Help for Prisoners of War and Detainees. Their »help«, however, was directed in the first place toward Nazi war criminals<sup>49</sup>.

Another example was the Hilfsgemeinschaft auf Gegenseitigkeit (HIAG), an association of former soldiers from the combat units of the SS<sup>50</sup>. The HIAG had a Dutch partner organization called the Stichting HINAG, consisting of former Dutch members of the SS combat units<sup>51</sup>. Furthermore, during the 1950s, former sympathizers of the Dutch Nationaal-Socialistische Beweging, the Dutch National Socialist Party, who had collaborated with the National Socialists, advocated for the Breda Four<sup>52</sup>.

Additionally, the West German Verband der Heimkehrer, Kriegsgefangenen und Vermisstenangehörigen (VdH), the Federation of Repatriates and Former Prisoners of War, went to great lengths to obtain amnesty for the Breda Three. The VdH controlled a tight-knit network of local associations and had about 500 000 members in the 1950s and 1960s<sup>53</sup>. Even in the 1970s,

44 PA AA, B 83, Bd. 799, ZRS, Notation, 30.10.1969.

45 Felix BOHR, Lobby eines Kriegsverbrechers, Offizielle und »stille« Hilfe aus der Bundesrepublik Deutschland für den Häftling Herbert Kappler, in: Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken (QFIAB) 90 (2010), p. 415–436, here p. 423–425.

46 Kristina MEYER, Die SPD und die NS-Vergangenheit 1945–1990, Göttingen 2015, p. 9–10; 113; 278.

47 NA, Ministry of Justice (Jus/OMD), Inv. nr. 115, Lijst van bezoekers van de heer J. J. Kotälla, 7.4.1977.

48 PA AA, B 83, Bd. 1836, German Embassy The Hague to the AA, 22.12.1983.

49 BOHR, Lobby (as in n. 45), p. 425–426.

50 Karsten WILKE, Die »Hilfsgemeinschaft auf Gegenseitigkeit« (HIAG) 1950–1990. Veteranen der Waffen-SS in der Bundesrepublik, Paderborn 2011.

51 PA AA, B 83, Bd. 796, German Embassy The Hague to the AA, 16.10.1958.

52 PA AA, AV, Bd. 4599, German Embassy The Hague, Notation, 13.1.1956.

53 Thomas KÜHNE, Kameradschaft. Die Soldaten des nationalsozialistischen Krieges und das 20. Jahrhundert, Göttingen 2006, p. 216–217; »Grußworte zum 11. Heimkehrer-Deutschlandtreffen – 1. Europatreffen«, in: Der Heimkehrer, 30.5.1975.

they still had 100 000 members. Their monthly periodical »Der Heimkehrer« published an average of 250 000 copies in the 1950s, and its contents included statements by Members of Parliament and other high-ranking representatives of the Federal Republic. Based on a revisionist world view, these organizations were actively engaged with the politics of memory<sup>54</sup>. The VdH, for instance, kept a strong focus in its publications on German suffering from flight, expulsion and bombings, while at the same time avoiding the issue of Nazi crimes. VdH members lacked »compassion for the victims of the Nazi extinction policies«<sup>55</sup>.

Revisionist organizations and their followers represented an influential political lobby, leading frequent campaigns of support for war criminals into the 1970s. According to the news magazine »Der Spiegel«, in 1977 there were about a dozen soldiers' clubs in the Federal Republic with a total of approximately 2 million members<sup>56</sup>. The associations of »old comrades« were communities with a group memory of their own. Their members shared a communicative memory that they agreed upon and that they did not need to justify in front of each other<sup>57</sup>. This mutual interpretation of history gave them a strong sense of community and, therefore, a plan of action for their own present<sup>58</sup>. Hence, these kinds of »memory communities« did not participate in, nor evolve with, the societal transitions of the 1960s.

Transnational organizations were part of the support network as well. The Catholic and Protestant Churches, for instance, advocated for the arrested Nazis and war criminals in various ways. Hans Stempel, president of the Pfalz Protestant church, for example, who was also a member of Silent Help, visited the Breda inmates for many years<sup>59</sup>. He also expressed his support for their amnesty in letters to the Chancellors, Minister of Foreign Affairs and the President of the Federal Republic. In the Netherlands, it was the Catholic Church above all – and the Katholieke Volkspartij (Catholic People's Party) accordingly – that pleaded for the release of the Breda prisoners<sup>60</sup>. In March of 1976, for instance, the Raad van Kerken, Council of Churches in the Netherlands, a Dutch umbrella organization for prominent Protestant Churches, and the Catholic Church, published a declaration pleading for amnesty for the Breda Three<sup>61</sup>.

Furthermore, numerous West German Members of Parliament (of all parties), private persons and the relatives of the imprisoned war criminals made up part of the lobby. Over the decades, plenty of petitions reached the offices and ministries in Bonn demanding the perpetrators' release<sup>62</sup>. From at least the 1970s, the petitioners argued that the decades-long imprisonment could hardly be regarded as humane any longer. In 1971, a farmer from Austria pointed out to Queen Juliana in a letter: »Your Majesty! Three German soldiers, who languished in Your pris-

54 WILKE, HIAG (as in n. 50), p. 153–158; Birgit SCHWELLING, Heimkehr – Erinnerung – Integration. Der Verband der Heimkehrer, die ehemaligen Kriegsgefangenen und die westdeutsche Nachkriegsgesellschaft, Paderborn et al. 2010, p. 119–130.

55 Ibid., p. 103.

56 »Ein mehr als bedrückendes Schauspiel«, in: Der Spiegel, 22.8.1977.

57 Christoph CORNELISSEN, Erinnerungskulturen, Version: 2.0, in: Docupedia Zeitgeschichte, 22. Oktober 2012, p. 3 f., URL: <http://docupedia.de/zg/>, visited: 30.11.2016.

58 Aleida ASSMANN, Ute FREVERT, Geschichtsvergessenheit – Geschichtsversessenheit. Vom Umgang mit deutschen Vergangenheiten nach 1945, Stuttgart 1999, p. 42.

59 Cf. the following: Ernst KLEE, Vergebung ohne Reue, in: Die Zeit, 21.2.1992; PA AA, AV, Bd. 4597, German Embassy The Hague to the AA, 22.12.1953; PA AA, B 83, Bd. 801, Hans Stempel to the Minister for Foreign Affairs Willy Brandt, 27.7.1969.

60 PA AA, AV, Bd. 4599, German Embassy The Hague, Report, 28.12.1954.

61 PA AA, B 83, Bd. 1635, German Embassy The Hague to the AA, 18.3.1976.

62 German Federal Archives, B 136, Bd. 4919.

ons for 26 years, have a mother, too!« An official of the Dutch Ministry of Justice laconically commented: »And so did the victims«<sup>63</sup>.

Most of the time, the German petitioners spoke out under the guise of humanitarian action. They referred to the supposed *Befehlsnotstand* (»superiors' orders«) which the Nazi criminals had been obliged to obey during the time of occupation – that is, they had merely been following orders – and to unjust trials in the early years after the war<sup>64</sup>. The lobbyists also used humanitarian slogans to conceal their political agenda, which made excuses for the crimes of the Nazis and war perpetrators.

### Divided Memories in the Federal Republic and the Netherlands

The Dutch public reacted very sensitively to the political–historical arguments of the lobby, for the image of Germany continued to be influenced by the experiences and trauma of the Second World War for decades. Memories of the Nazis' victims and the cruel years of occupation remained vividly present<sup>65</sup>. We can look to the marriage of the Dutch princess Beatrix and her German fiancé Claus van Amberg (who had once served in the Wehrmacht) as an example of the tension at this time. Emotional debates in Parliament took place during the months preceding the royal wedding, and when the couple finally approached the altar on 10 March 1966, smoke bombs exploded in Amsterdam and calls of »*Claus raus!*« were heard everywhere<sup>66</sup>.

On the other side of the border, right-wing circles noticed the anti-German atmosphere in parts of Dutch society: »How long will you play that horrible game of revenge and hate?« asked a woman from Hesse in a letter to the Dutch House of Representatives in 1973<sup>67</sup>. One year later, the right-wing journal »*Deutsche Wochenzeitschrift*« published an article titled »*Merciless Europe*«, claiming: »In Holland, the friendly country of tulips and paradise of cheese, Ferdinand aus der Fünten, Franz Fischer, and Josef Kotalla still languish«<sup>68</sup>.

Such emotional accusations and divided historical memories strained discussions about the Breda inmates. For former Dutch resistance fighters and Jewish communities, it was a matter of historical justice that the government in The Hague not release the Nazi criminals<sup>69</sup>. These two groups also shared a communicative memory that was shaped by the crimes of the occupation years. Furthermore, in the Dutch collective memory, during the 1960s the arrested Nazi criminals had become symbolic figures for *all* of the crimes committed by the Nazis and the Germans in the Netherlands<sup>70</sup>. In 1969, up to 58 % of the Dutch voted against amnesty<sup>71</sup>. In the same year, a high-ranking officer at the German Federal Foreign Office noted: »Some ... Dutch apparently see a living monument of Dutch resistance against the German occupation during the Second World War in the continuous arrest of the three Breda prisoners«<sup>72</sup>. Most Dutch political leaders, therefore, did not touch the delicate subject of possible amnesty. Many feared public protest – or even the loss of their position. In late December of 1967, the Dutch Minister

63 NA, Jus/OMD, Inv. nr. 106, Hans H. to Her Majesty the Queen of the Netherlands Juliana, 8.9.1972.

64 »Holland bleibt ohne Gnade«, in: *Der Heimkehrer*, June 1954.

65 PIERSMA, Breda (as in n. 3), p. 10; PA AA, AV, Bd. 9359, German Embassy The Hague, Notation, 7.1.1964.

66 »Angst vor Mof«, in: *Der Spiegel*, 7.3.1966; »Heiße Hochzeit«, in: *Berliner Zeitung*, 11.3.1966.

67 NA, Jus/OMD, Inv. nr. 106, Klara W. to the Dutch House of Representatives, 22.7.1973.

68 »Europa ohne Gnade«, in: *Deutsche Wochenzeitschrift*, 4.1.1974.

69 FÜHNER, *Nachspiel* (as in n. 3), p. 443–445.

70 DE MILDT, MEIHZIEN, »Unser Land« (as in n. 13), p. 321.

71 FÜHNER, *Nachspiel* (as in n. 3), p. 271.

72 PA AA, AV, Bd. 9359, AA to the German Embassy The Hague, 3.10.1969.

of Justice, Carel Polak, told the German ambassador in The Hague that he was »not willing at all to risk his political career for three German war convicts«<sup>73</sup>.

In 1972, when Polak's successor, Dries van Agt, seriously considered releasing the Breda Three, he sparked heavy protest<sup>74</sup>. In the Dutch Parliament, individuals formerly persecuted by the Nazi regime broke down in tears; outside of the Parliament building, hundreds of demonstrators protested against amnesty; medical doctors warned that a release of the perpetrators might have serious psychological consequences for the victims. Finally, the government relinquished its plans. From then on, the collective release of the Breda Three could only be realized with the consent of the Dutch victim associations – in other words, it was all but impossible.

Most people in Germany were not even fully aware of the scope of the crimes the Breda Three had committed. The Federal offices enhanced this lack of knowledge by never publicly naming the prisoners as »war criminals« or »Nazi criminals«<sup>75</sup>. Official political vocabulary always described the Breda Four as »war convicts«. This might seem a trivial distinction, but the semantic construction served a purpose; it simplified the deeds of the perpetrators and focused not on their crimes but, instead, on their convictions. In 1971, world-famous »Nazi hunter« Simon Wiesenthal criticised exactly this. He wrote a letter to a West German Member of Parliament asserting that the term »war convicts« was the vocabulary of »Neonazis and right-wing extremists«<sup>76</sup>. At the same time, Wiesenthal expressed his suspicion that the Federal Government's efforts to free the imprisoned war criminals might not be humanitarian, but rather aimed at obtaining votes »from Nazi circles«. A clerk at the Federal President's office, who was informed about this correspondence, stated that it would be impossible to use the term »war criminals«, as it implied a moral judgement and could, therefore, put the efforts for amnesty at risk<sup>77</sup>. In order to justify the governmental commitment to amnesty for the arrested Nazi criminals, Bonn necessarily hedged their deeds around with conditions.

The term »war convicts« was first used to describe Nazis and war criminals in the 1950s by members of the »war criminal lobby«. In the 1950s, they even labelled them »prisoners of war« – to which the Dutch embassy in Bonn responded with a declaration refuting any assertion that the Breda prisoners were »innocent«. The press release stressed that the arrested Germans were no less than criminals, charged with »non-military crimes that are against international and martial law«<sup>78</sup>. Educational efforts such as this, however, did little to affect public opinion around the question of war criminals in the Federal Republic. Particularly among the lobby groups, the former SS criminals were very often seen as »soldiers under Western arrest«<sup>79</sup>. In this way, the clubs of »old comrades« used the last Nazi criminals under Western arrest as tools to help carry out their apologist strategies of victimization in the post-war era. The HIAG, for instance, persisted in declaring SS members to be parts of a »saubere Wehrmacht«, a »clean Wehrmacht«<sup>80</sup>. Their publications presented the HIAG as a »lobbyist for unfulfilled rights and the transmission of the historical truth«<sup>81</sup>. For years, the Breda Four remained an integrating factor for the diminishing (for biological reasons) associations of »old comrades« and their group memory.

73 PA AA, B 130, Bd. 8286, German Embassy The Hague to the AA, 20.12.1967.

74 Cf. on the following: FÜHNER (as in n. 3), pp. 274–300.

75 Cf. on the following: Ibid., p. 18; FREI, Vergangenheitspolitik (as in n. 17), p. 155–156.

76 BA, B 136, Bd. 16475, Bundeskanzleramt, Group II/1 to the Parliamentary Secretary of State Schlei, 19.7.1975.

77 Ibid.

78 NA, BuZA, inv. no. 205149, Box 3042, Dutch Embassy Bonn, Press release, December 1955.

79 PA AA, B 83, Bd. 737, VdH to the Minister of Foreign Affairs Schröder, 1.12.1961; German General Consulate Amsterdam to the AA, 8.9.1970.

80 WILKE, HIAG (as in n. 50), p. 19.

81 Ibid, p. 157.

When Josef Kotalla died in prison in 1979, only two »Bredas« remained under arrest: Franz Fischer and Ferdinand aus der Fünten<sup>82</sup>. In the same year, the American TV series »Holocaust« confronted a large portion of the West German population with the crimes of the National Socialist genocide and, besides, internationalized the commemoration of the Holocaust<sup>83</sup>. Still, the efforts in Bonn to seek amnesty for the Nazi criminals continued. State Minister of Foreign Affairs Alois Mertes (CDU), in particular, fought for the release of the two remaining Nazi perpetrators in Breda<sup>84</sup>. On 15 December 1982, the West German Parliament adopted a resolution, in which members of all parties demanded the »release of the last German war convicts«<sup>85</sup>. In a response in the newspaper »Volkskrant«, the Dutch Prime Minister Ruud Lubbers coolly stated that the plea of the West German Parliament was a »solely internal affair of the Federal Republic«<sup>86</sup>. The desire to put away the Nazi past forever was still widespread in the West German population. In February 1986, up to 66 % of West Germans were said to »dislike too much talk« about the past and »finally wanted to come to an end of it«<sup>87</sup>.

### The Release of the Breda Two

In the Netherlands, however, sentiments around the question of amnesty changed<sup>88</sup>. More and more influential politicians, Dutch lawyers and former resistance fighters now pleaded for the release of the last Nazi criminals under Western arrest. In February 1987, the Breda Two declared their guilt and claimed that, during their time in prison, they had become »the appalled witnesses« of their own past<sup>89</sup>. On 27 January 1989, the Dutch Parliament, after two days of debate, finally decided to free Fischer (87) and aus der Fünten (79). Federal President Richard von Weizsäcker publicly thanked the Members of Parliament, whose decision had met »the request of humanity«<sup>90</sup>. The left-wing German newspaper »Die Tageszeitung« (taz) published an article with the ironic title »Heim ins Reich« (Back home to the Reich) and reported that Fischer and aus der Fünten had disappeared immediately after they were granted amnesty – »from the country of the victims to the country of the perpetrators«<sup>91</sup>.

The two SS men lived only a few more months as free men in their home towns. Ferdinand aus der Fünten died on 19 April 1989, followed by Fischer not long after on 21 September 1989<sup>92</sup>.

82 »Kotalla in Breda overleden«, in: NRC Handelsblad, 1.8.1979.

83 Jens KROH, Transnationale Erinnerung. Der Holocaust im Fokus geschichtspolitischer Initiativen, Frankfurt/Main, New York, 2006, p. 59–67.

84 FÜHNER, Nachspiel (as in n. 3), p. 406–413.

85 Cf. the plenary protocol of the 139th parliamentary session of the German Bundestag, 15.12.1982.

86 PA AA, B 83, Bd. 1635, German Embassy The Hague to the AA, 18.12.1982.

87 Cf. Elisabeth NOELLE-NEUMANN (ed.), Allensbacher Jahrbuch der Demoskopie, Bd. 9, 1984–1992, p. 381.

88 FÜHNER, Nachspiel (as in n. 3), p. 445–449.

89 »Kriegesverbrecher in Breda bitten um Vergebung«, in: Hamburger Abendblatt, 14.2.1987.

90 »Kabinet mag Twee wegsturen«, in: Nederlands Dagblad, 28.1.1989.

91 »Heim ins Reich«, in: taz, 30.1.1989.

92 FÜHNER, Nachspiel (as in n. 3), p. 423.



# Nekrologe

OTTO GERHARD OEXLE,  
HISTORIEN DU MOYEN ÂGE,  
DE L'EUROPE ET DE L'HISTOIRE

(1939–2016)

Otto Gerhard Oexle, né le 28 août 1939, à quelques jours de l'éclatement d'un conflit dont l'Europe ne sortit vraiment qu'en 1990, est mort le 16 mai 2016, au cours d'une année dont la soucieuse actualité politique et internationale eût interrogé son sens civique et inquiété la haute exigence qu'il avait du rôle de l'historien et du penseur humaniste dans la société. Est-il pourtant convenable d'historiser à ce point ses dates anniversaires? Sans doute, non pas par obsession de la chronologie ou par arrogance d'une histoire *magister vitae*, mais parce qu'Otto Gerhard Oexle lui-même, suivant l'un de ses maîtres à penser, Marc Bloch, considérait que le métier d'historien ne se vit et ne s'écrit qu'à partir du présent et que, ce faisant, tout est historique, ou plutôt, que tout le social, individuel comme collectif, est inscrit dans une compréhension ancrée dans le temps. Une vie donc, 77 années, celles d'une Europe déchirée, anéantie dans ses pierres et ses valeurs, celles d'une Allemagne meurtrière, puis détruite, occupée et divisée puis réunie, celles d'un rapprochement franco-allemand et d'une construction européenne, celles enfin d'un bouleversement des schémas, des méthodes et des positions des sciences sociales dans la vie scientifique.

De tout cela, Otto Gerhard Oexle fut le témoin et l'acteur et c'est aussi à cette aune-là qu'il convient de lire et relire son œuvre, tant celle-ci se déploie entre deux champs intrinsèquement liés: l'étude de la société médiévale d'une part, la réflexion épistémologique sur l'histoire et le savoir historien de l'autre. Intrinsèquement liés, ou plutôt épistémologiquement et heuristiquement liés: tels apparaissent en effet les deux domaines principaux de sa pensée et de son écriture qu'un couple notionnel résume peut-être plus qu'aucun autre: »Das Mittelalter und die Moderne«, le Moyen Âge et la modernité. »La« modernité en effet, et pas seulement »sa« modernité, manière de dire que le Moyen Âge d'Otto Gerhard Oexle n'était pas seulement un terrain d'observation de ce qui fait notre modernité (le lien social, l'association, le rapport des vivants et des morts, l'innovation technique et savante, bref la dynamique sociale et spirituelle d'une société), mais aussi et peut-être même avant tout l'occasion de réfléchir, depuis notre présent, sur le type de non-modernité ou de pré-modernité dont une société a besoin pour se penser et se sentir elle-même moderne. Pour lui, l'étude du Moyen Âge, et donc le rôle et la reconnaissance du médiéviste, ne devaient pas, ne pouvaient pas se contenter d'une décortication et d'une accumulation minutieuses et infinies des faits (une activité et une érudition, cependant, qu'il n'eut jamais l'insolence ni l'orgueil de mépriser, et chaque connaisseur de son œuvre sait combien il a pu prouver ses talents d'érudition et de lecture profonde des textes médiévaux), mais devaient toujours s'accompagner d'un réarmement conceptuel et théorique permanent, et ceux qui l'ont connu savent combien le décevait une phénoménologie aveugle des faits qui n'aboutisse pas à une mise en question des tréfonds d'une société, celle des médiévaux qui, par rejet, mimétisme, rétroprojection, finissait par devenir aussi la nôtre. Le lecteur francophone peut, de ces positions et discussions, prendre connaissance dans la traduction de plusieurs de



ses articles en français réunis sous le titre »L'historisme en débat« (Paris, Aubier, 2001), et qui ne s'achève pas par hasard par une contribution intitulée »Le Moyen Âge comme arme«. Toute l'exigence du médiéviste Otto Gerhard Oexle est là: elle était moins un programme de recherche circonscrit qu'un défi consistant à regarder comment et pourquoi le Moyen Âge était et continue »d'être la seule époque à pouvoir être reçue, conçue et utilisée dans un mélange conjoint et indissociable de refus et de fascination« ainsi que l'écrivait Michael Borgolte dans la notice qu'il lui consacra quelques jours après sa mort dans la »Frankfurter Allgemeine Zeitung«. Deux paradigmes nourrissant son travail sur la modernité appuyée sur ce »double Moyen Âge«, ou plutôt ce »Moyen Age écartelé« (»Entzweites Mittelalter«, 1992), celui dont on a bien fait de s'extraire et dont il fallait faire le procès et celui, nostalgique et identitaire, qu'il fallut amèrement quitter, ont particulièrement animé sa réflexion et ses enquêtes au cours d'une *peregrinatio academica* qui le conduisit de Fribourg, Poitiers et Cologne à Münster et Hanovre (il y obtient une chaire en 1980) pour aboutir en 1987 à la direction de l'Institut Max-Planck pour l'histoire de Göttingen qu'il dirigea jusqu'en 2004.

La première ligne directrice de ses recherches, on le sait, tournait autour de la *memoria* d'une part, entendue comme une structure anthropologique universelle et initialement observée par lui dans les nécrologues dressés originellement à des fins liturgiques par les communautés monastiques, mais qui offrent une porte d'entrée structurelle pour regarder comment une communauté, par la commémoration des défunts, lie les vivants et les morts. Cette enquête, débutée sous les auspices épistémologiques de Gerd Tellenbach et de Karl Schmid dès son travail de thèse soutenue en 1965 et située dans le monde messin des Carolingiens, puis poursuivie lors de son habilitation défendue en 1973 sur les communautés religieuses en Francie occidentale, est restée la grande affaire de sa vie de chercheur, aboutissant au classique volume issu du colloque »Memoria als Kultur« (1995). Elle lui a non seulement permis d'enquêter sur les structures et systèmes de parenté liés à la *memoria*, mais aussi sur le rôle de la mémoire dans la constitution et la cohésion des groupes sociaux (notamment de l'aristocratie), l'efficacité du don, la puissance des représentations, en particulier iconographiques, pour continuer à rendre le mort présent, jusqu'à l'adaptation/actualisation de ce lien en ville sous les effets d'une religion civique dont le fondement premier réside, selon lui, moins dans un surcroît de religiosité que dans une force nouvelle du principe associatif (tout comme il faisait non de l'ascèse mais de l'esprit de *Genossenschaft* l'origine du monachisme occidental). Car, et c'est là le second fil directeur de sa réflexion historique, le constant et vigoureux paradigme d'une recherche assise sur un Moyen Âge historisé par l'histoire elle-même: la constitution du groupe par la *conjuratio*, par l'association jurée, volontaire et horizontale, fondée sur le serment et l'entraide mutuelle et qui donna naissance, dans le même mouvement, à la commune, à la confrérie, à l'université, à la guilde, à la ligue, au corps de métier, instituant ainsi et primairement la société médiévale dans son ensemble comme un groupe de groupes et non comme une communauté d'ordres (ce qui ne veut pas dire qu'elle ne le soit pas aussi et en partie devenue, en particulier sous l'effet de constructions théoriques, discursives et juridiques). *Memoria*, association; deux versants d'une même et double question: celle du lien entre individu et société et du rapport entre liberté et contrainte comme il le rappela lors d'un vibrant plaidoyer pour une médiévistique instrumentale, internationale et prénationale, transdisciplinaire, autocritique, diachronique et conceptuelle prononcé en 2001 et publié en 2003 (Hans-Werner Goetz, Jörg Jarnut [dir.], *Mediävistik im 21. Jahrhundert*, München 2003).

On le voit, Otto Gerhard Oexle était le défenseur passionné, parfois véhément, d'une histoire-problème, c'est-à-dire qui pose des problèmes et est elle-même un problème. À ce titre, il était aussi un historien engagé et passionné de l'Europe et un médiéviste européen: le Max-Planck-Institut für Geschichte de Göttingen qu'il dirigea, et dont la fermeture brutale demeure toujours aussi incompréhensible au regard de la place qu'occupe l'histoire dans la conscience politique et culturelle allemande, avait fini par accueillir trois »missions« historiques qu'il sou-

tint de toutes ses forces: une française, une polonaise et une anglaise. Il entretenait plus spécialement des liens privilégiés avec l'Europe de ses lectures et de sa propre histoire, forcément allemande: la Pologne, la Russie, la France, sans oublier Israël. Avec la France, une complicité particulière l'a toujours lié. Sa ville natale, Singen dans l'actuel Bade-Wurtemberg, en était proche. Il en parlait et en aimait la langue, celle des poètes et des historiens. Ce n'est pas par hasard, au demeurant, qu'il entame l'introduction rédigée au recueil de ses articles les plus marquants réunis par quelques-uns de ses élèves sous le titre programmatique «La réalité et le savoir» (Andrea von Hülsen-Esch, Bernhard Jussen, Frank Rexroth [dir.], *Die Wirklichkeit und das Wissen. Mittelalterforschung – Historische Kulturwissenschaft – Geschichte und Theorie der historischen Erkenntnis*, Göttingen 2011) par cette première phrase: «Que je suive des études de romanistique ne faisait pour moi aucun doute.» Son soutien envers la Mission Historique Française en Allemagne (MHFA) établie à Göttingen depuis 1977 fut constant et souvent décisif, son admiration pour l'œuvre de Georges Duby, de Jacques Le Goff et, surtout, de Marc Bloch, bref de l'école des Annales, était profonde et il ne ménagea pas ses efforts pour en diffuser l'esprit auprès de ses collègues parfois réticents et sceptiques. Il contribua à accueillir le congrès annuel de la Société des médiévistes français organisé par la MHFA dans son institut en 1999 et fut, avec Jean-Claude Schmitt, l'artisan majeur d'une rencontre consacrée aux «Tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne» (Paris, Publications de la Sorbonne, 2002). Dans un article publié en 1995, au titre révélateur de «Was deutsche Mediävisten an der französischen Mittelalterforschung interessieren muß» / «Ce qui doit intéresser les médiévistes allemands dans la médiévistique française» (Michael Borgolte [dir.], *Mittelalterforschung nach der Wende 1989*, Munich 1995 [Historische Zeitschrift. Beiheft, 20], p. 89–127), Otto Gerhard Oexle en appelait au partage comparé, de part et d'autre du Rhin, d'une histoire faite depuis le présent, autrement dit d'une science humaine de la culture plus vaste. Il nous appartient assurément, aujourd'hui plus que jamais, historiens français et historiens allemands situés, quoiqu'on en veuille, au cœur de l'Europe, d'œuvrer pour que cet appel continue à être entendu: ce serait un bel hommage rendu à la mémoire d'un historien toujours vivant par l'esprit.

Pierre MONNET, Paris/Francfort-sur-le-Main



## ALLAN MITCHELL

(1933–2016)

In seiner 2011 erschienenen Autobiografie »Witnessing Postwar Europe. The Personal History of an American Abroad« (Bloomington 2011) bekannte sich Allan Mitchell als »card-carrying Franco-German scholar«. Leider sei in den USA das Forschungsgebiet der französisch-deutschen Geschichte nicht institutionalisiert, anders als im Deutschen Historischen Institut in Paris. Dankbar erinnert er sich an seine Verbindung zu diesem Institut, seiner Bibliothek und seiner Zeitschrift und an die ihm hier erstmals von Karl Ferdinand Werner erschlossenen Arbeitsmöglichkeiten (S. 38).

Seine 1961 in Harvard abgeschlossene Dissertation war zwar von Alfred Grosser während eines Studienaufenthalts in Paris angeregt worden (»Revolution in Bayern 1918/19«, 1967). Aber sie behandelte noch ein rein deutsches Thema, indem sie selbstständig, nüchtern und fair die damalige bayrische Räterepublik und die kurzlebige Regierung Eisner analysierte und diese als »dritten Weg« beschrieb, auf dem vergeblich versucht wurde, Parlamentarismus und Rätebewegung zu verbinden. Das Rätewesen war damals – etwa auf dem Berliner Historikertag von 1964, an dem Mitchell teilnahm – ein viel diskutiertes, kontroverses und politisch-ideologisch stark aufgeladenes Thema.

Doch schon Mitchells zweites Buch eroberte deutsch-französisches Terrain, indem es die Zentralität Frankreichs in Bismarcks außenpolitischem Denken herausarbeitete (»Bismarck and the French Nation, 1848–1890«, 1971). 1979, 1984 und 1991 erschien dann seine Trilogie über deutsche Einflüsse auf Frankreichs Dritte Republik, besonders zwischen 1871 und dem Ersten Weltkrieg. Nacheinander analysierte Mitchell Verfassung und Politik, Armee und Kirche sowie soziale Reform und Sozialpolitik in Frankreich, wobei er das französische Interesse an deutschen Vorbildern und die Wirkung deutscher Einflüsse nach 1870/71 stark – manche Rezensenten meinten: überstark – betonte und vor allem in Bezug auf die Frühgeschichte des Sozialstaats am Vorsprung der Deutschen keinen Zweifel ließ. Von einer kritischen Interpretation der deutschen Entwicklung als »Sonderweg«, als »German divergence from the West«, blieb sein Ansatz weit entfernt. Auch wer der Sicht Mitchells nicht hundertprozentig zustimmte, profitierte immens vom Reichtum der Informationen, von der selbstständigen Gedankenführung und von zahlreichen Neuentdeckungen in diesen drei eindrucksvollen Büchern, die aus intensivster Quellenforschung in zahlreichen französischen und deutschen Archiven entstanden waren.

Mitchells bestes und wichtigstes Buch ist sein aus zehnjähriger Quellenforschung hervorgehender Vergleich der Eisenbahnpolitik und der Eisenbahnnetze in Frankreich und Deutschland im 19. Jahrhundert (»The Great Train Race. Railways and the Franco-German Rivalry, 1815–1914«, New York 2000). Scharf arbeitete er darin Ähnlichkeiten (etwa das Überleben des Regionalismus in beiden Ländern) und Unterschiede (beispielsweise den ökonomisch eher bremsenden Einfluss des Liberalismus in Frankreich und die größere Leistungsfähigkeit des eindeutiger verstaatlichten deutschen Systems) heraus. Er legte sich mit dem »Papst« der französischen Eisenbahngeschichte, Francois Caron, an, beispielsweise indem er die militärische Bedeutung der Eisenbahnen schärfer pointierte als dieser. In »Rêves Parisiens: l'échec de projets des transport public en France au XIX<sup>e</sup> siècle«, im Verlag der Ponts-et-Chaussées 2005 erschienen, erzählte Mitchell von ehrgeizigen öffentlichen Bauprojekten, die man in Frankreich im 19. Jahrhundert plante – u. a. einen Kanal von der Atlantikküste nach Paris und eine Eisen-

bahnverbindung zwischen Paris und London – und jedenfalls damals nicht verwirklichen konnte. In »A Stranger in Paris: Germany's Role in Republican France, 1870–1940« (Oxford 2006) fasste Mitchell die Ergebnisse seiner langjährigen Studien zur Vergleichs- und Beziehungsgeschichte Frankreichs und Deutschlands im späten 19. und frühen 20. Jahrhundert zusammen.

Nachfolgend wandte er sich der Zeitgeschichte zu. Wiederum ganz aus neu zugänglichen Quellen erarbeitet, legte er unter dem Titel »Nazi Paris« eine Geschichte der deutschen Besetzung Frankreichs 1940–1944 vor, wobei er die Mischung zwischen Unterwerfungspolitik und enger Kooperation unterstrich, die das Verhalten der Deutschen in Frankreich – ganz anders als in den unterworfenen osteuropäischen Ländern – kennzeichnete: als eine Art Vorbereitung, so die These, der westeuropäischen Integration später. Als »Meisterwerk« hat Diethelm Prowe das 2008 im New York-Oxforder Verlag von Marion Berghahn erschienene Buch bezeichnet. Inhaltlich eng damit verbunden waren zwei knappe biografische Schriften, die Mitchell vor allem im Deutschen Literaturarchiv Marbach recherchierte: über Ernst Jünger in Paris 1941–1944 (»The Devil's Captain«, New York 2011) und »Unrepentant Patriot. The Life and Work of Carl Zuckmayer« (Bloomington 2016). Diese Lebenswege interessierten ihn, imponierten ihm: zwei Männer, zwischen Anpassung und Widerstand, Manifestationen eigenwilliger Lebensführung, eindrucksvolle Verkörperungen intellektuell-künstlerischer Selbstständigkeit, wenngleich in teils diametraler Entgegensetzung.

In »Fleeing Nazi Germany« (Bloomington 2011) ging Mitchell Lebenserfahrungen und Wissenschaftlerkarrieren von fünf ihm persönlich bekannten Historikern nach, die in den 1930er Jahren Deutschland verlassen und in den USA neu Fuß gefasst hatten: Felix Gilbert, Werner (Tom) Angress, Klemens von Klemperer, Peter Gay und Fritz Stern. Mitchell wusste, wieviel deutsche Emigranten zur Entwicklung der Geisteswissenschaften in den USA seit den 1930er Jahren beigetragen, und wie sehr sie umgekehrt seit der unmittelbaren Nachkriegszeit in die Geschichtswissenschaft der Bundesrepublik zurückgewirkt haben. Er setzte ihnen ein persönliches Denkmal.

Er gab Sammelbände heraus, so »Everyman in Europe: Essays in Social History« (Eaglewood Cliffs 1981) mit Istvan Deak, »The Nazi Revolution: Hitler's Dictatorship and the German Nation« (Boston 1997) und – zusammen mit Jürgen Kocka – die englische Fassung der Ergebnisse eines Bielefelder kollektiven Forschungsprojekts, an dem er Mitte der 1980er Jahre aktiv teilgenommen hatte: »Bourgeois Society in Nineteenth-Century Europe« (Oxford u. a. 1993).

Aber die französisch-deutschen Beziehungen und Vergleiche blieben sein Kerngeschäft und die gründliche archivalische Quellenforschung sein Markenzeichen. Selbstironisch bezeichnete er sich als »Archivratte«. Seine zahlreichen Europareisen, vor allem durch Deutschland und Frankreich, blieben bis zuletzt durch die Standorte einschlägiger Archive strukturiert. Ein wenig missbilligte er die nicht seltene Praxis professioneller Historiker, sich in ihren späteren Jahren eher der Organisation der Forschung, dem Schreiben von Synthesen und der Arbeit mit gedrucktem – und heute: digital zugänglichem – Material zu widmen als noch selbst in die Archive zu gehen. Von Spekulationen hielt er sich fern. Er sah sich als »wandering scholar whose vocation it is to collect and collate scraps of evidence« und betonte, dass er über das dafür nötige »Organisationstalent« verfüge – als Mitgift seiner schottischen Eltern und deren teils handwerklich geprägter, teils calvinistisch disziplinierter Kultur.

Einer wissenschaftlichen Schule oder Richtung lässt sich Allan Mitchell nicht zuordnen, so sehr ihn auch seine Lehrer geprägt haben, darunter vor allem William L. Langer in Harvard. Mitchell sah sich nicht ungern als »Einzelgänger«. Einmal verglich er sich, fast ganz ohne Ironie, mit Frank Sinatra, dessen melancholisch-selbstbewusster Song »My Way« sich einer französischen Ballade »Comme d'habitude« verdanke – mit dem Ideal, seinen eigenen, gewohnten Weg zu gehen, beharrlich nicht locker zu lassen, »to persist in his usual fashion of self-assertion. That strikes me as close to the mark« (Witnessing Postwar Europe, S. 113).

Allan Mitchell erwähnte seine schottische Familienherkunft gern und mit gewissem Stolz. Mit der hing es sicher zusammen, dass er schon als College Student in North Carolina mit einem Fulbright-Stipendium nach Europa strebte. Eigentlich wollte er im schottischen St. Andrews studieren, aber das britische Kontingent des Programms war ausgebucht, und so nahm er das Angebot an, stattdessen nach Deutschland zu gehen. Er studierte 1954/55 in Freiburg, unter anderem bei Gerhard Ritter, tourte mit dem Motorroller vor allem durch Frankreich und Italien und nahm das noch hochgradig kriegszerstörte Europa der Fünfzigerjahre tief in sich auf. Ein Studienjahr in Paris folgte (1958/59). Rückblickend schrieb er, die damalige Erfahrung Europas habe sein Leben nicht nur bedeutsam verändert, sondern weitgehend definiert. Und das sei typisch gewesen für eine ganze Reihe damals junger amerikanischer Wissenschaftler. Allan Mitchell war ein Transatlantiker durch und durch.

Nach dem Master in Duke und der Promotion in Harvard lehrte er 1961–1972 am Smith College, dem angesehenen Frauen-College in Northampton, Massachusetts, und 1973–1994 an der University of California, San Diego. Er nahm akademische Ämter wahr, so den Vorsitz des dortigen Geschichtsfachbereichs 1978–1981, und er gehörte den Herausgebergremien der Zeitschriften »Central European History« und »American Historical Review« an. Er unterrichtete, besuchte Konferenzen, erhielt angesehene Fellowships und kooperierte mit Kollegen, aber er ging nie in der akademisch-professionellen Betriebsamkeit auf, sondern hielt, wie mir scheint, immer eine gewisse Distanz zur Zunft. Es fiel ihm nicht schwer, mit 61 das Angebot seiner Universität anzunehmen und in den Früh-Ruhestand einzutreten. »Ich entschied mich, meine Alterszeit mit meiner Familie statt mit meinen Ex-Kollegen zu verbringen, verkaufte mein Haus mit Meeresblick in Del Mar (bei San Diego) und zog nach Boulder, Colorado, um mich dort meinen zwei Töchtern und ihren Familien anzuschließen. Unser Familienklan war damit wieder vereint, ein passendes und lohnendes Abschlusskapitel in meinem Leben, ohne Elternpflichten, jedoch mit der vollkommenen Freude an vier Enkeln und Enkelinnen«. Mit seinen Töchtern Catherine und Alexandra war er aufs engste verbunden, nachdem er sie nach der Trennung von seiner Frau Ingrid seit den frühen 1970er Jahren mit großem Engagement praktisch von klein auf allein aufgezogen hatte.

Allans Schreibtisch stand nun in einem kleinen Ort bei Boulder, Colorado. Mit »Sunset in the Rockies« ist das entsprechende Kapitel in seiner Autobiografie überschrieben. Den Rückzug aus der Profession setzte er fort, die enge Familienanbindung blieb, die Freundschaften und Kontakte wurden vor allem auf den Europareisen gepflegt, die weiterhin regelmäßig stattfanden – mit ebenso regelmäßigen Archivbesuchen und daraus hervorgehenden Büchern, die letzten im Selbstverlag veröffentlicht. Gesundheitlich längst angeschlagen, ist er am 30. Oktober 2016 nach einer schwierigen Blinddarmoperation verstorben.

Jürgen KOCKA, Berlin





## Resümees/Résumés/Abstracts

Heribert MÜLLER, Köln und die Lande an Rhein und Maas zur Zeit Plektruds und Pippins des Mittleren: am Rande des Frankenreichs?, S. 1–28.

Wenn in den nach Pippins des Mittleren Tod 714 einsetzenden Auseinandersetzungen um die Nachfolge im Hausmeieramt Köln mehrfach im Zentrum des Geschehens stand, hatte dies für die Stadt wie die Region nicht nur episodischen Charakter. Denn in den Quellen des 6./7. Jahrhunderts scheint immer wieder deren Bedeutung auf, die jüngst von archäologischer Seite ihre eindrucksvolle Bestätigung erfuhr. Darüber hinaus hatte es seinen konkreten Grund, dass Pippins Witwe Plektrud von Köln aus die Sukzession in ihrem Sinne zu steuern suchte: Von der Mosel über die Eifel bis an Niederrhein und Maas war ihre Familie im Rheinland reich begütert. Erst ihr Besitz und Vermögen bildeten überhaupt die Voraussetzung für Pippins Aufstieg, der sie denn auch stetig in seine Herrschaft mit einbezog, die so mit dem Rheinland einen neuen Schwerpunkt erhielt und ihn des Öfteren in Köln Residenz nehmen ließ. Von dort aus konnte er zudem die fränkische Expansion im Verbund mit der angelsächsischen Mission nach Friesland betreiben. Unvermeidliche Spannungen mit dem Lütticher Adel steigerten sich mit der Einsetzung von Plektruds Verwandtem Hu(k)bert als Maastrichter Bischof und der Ermordung ihres Sohnes Grimoald; sie entluden sich offen, als Plektrud die Sukzession ihres Enkels Theudoald durchzusetzen suchte. Dank der Unterstützung durch den Lütticher Adel vermochte Karl Martell den Nachfolgekampf für sich zu entscheiden. Zu seiner wie seiner Nachfolger Herrschaft gehörten fortan Köln und eine rheinische Region, die integraler Bestandteil des fränkischen Reichs war.

La mort de Pépin de Herstal en 714 fut suivie de conflits concernant sa succession en tant que maire du palais. Cologne se trouva plusieurs fois au centre de ces événements, ce qui n'eut pas qu'un caractère épisodique, que ce soit pour la ville ou pour sa région. Leur importance, qui a récemment été brillamment prouvée sur le plan archéologique, est en effet sans cesse soulignée dans les sources des VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles. Il y avait de plus des raisons concrètes à la volonté qu'avait la veuve de Pépin, Plectrude, de tourner depuis Cologne la succession à son avantage: de la Moselle au Rhin inférieur et à la Meuse en passant par l'Eifel, sa famille possédait de riches biens dans la région rhénane. Seuls ses possessions et son patrimoine posèrent les conditions nécessaires à la montée au pouvoir de Pépin. Ce dernier en fit par la suite un élément important de son autorité, qui acquit ainsi un nouveau centre de gravité en Rhénanie, lui permettant d'établir régulièrement sa résidence à Cologne. De là, il lui était de plus possible de contrôler l'expansion des Francs vers la Frise, en association avec la mission anglo-saxonne. Les inévitables tensions avec la noblesse liégeoise furent exaltées par la nomination de Hu(k)bert, parent de Plectrude, en tant qu'évêque de Maastricht, ainsi que par l'assassinat du fils de cette dernière, Grimoald; le conflit éclata au grand jour lorsque Plectrude tenta d'imposer son petit-fils Théodald comme successeur de Pépin. Charles Martel réussit grâce au soutien de la noblesse liégeoise à faire pencher la lutte pour la succession en sa faveur. Cologne et une partie de la région rhénane restèrent sous son autorité puis sous celle de ses successeurs, faisant désormais partie intégrante du royaume franc.

The fact that Cologne was repeatedly at the centre of the disputes surrounding who would succeed Pepin II as Mayor of the Palace when he died in 714 was not just another episode in the history of the city and the region. In the records that have survived from the 6<sup>th</sup> and 7<sup>th</sup> centuries the area's importance stands out time and time again, and this has recently been impressively confirmed from an archaeological point of view. Moreover, there was a concrete reason why Pepin's widow, Plectrude, attempted to direct the succession to her advantage from Cologne: her family owned substantial estates in the Rhineland, stretching from the Moselle across the Eifel to the Lower Rhine and Meuse. It had been her property and wealth that had allowed Pepin to rise to power, prompting him to consistently involve her in his rule. This had resulted in the Rhineland becoming a new focal point and Pepin had often resided at Cologne. From there he was also able to advance the Frankish expansion in conjunction with the Anglo-Saxon mission in Frisia. Inevitably, the tension between Plectrude and the aristocracy in Liège intensified when one of her relatives, Hu(k)bert, was appointed Bishop of Maastricht and her son Grimoald was murdered. The tension ultimately exploded when Plectrude attempted to establish her grandson, Theudoald, as Pepin's successor. With the support of the Liège aristocracy, Charles Martel eventually managed to assert his claim to power as his father's successor. During his and his successors' rule, Cologne and the Rhineland would remain an integral part of the Frankish Empire.

Bernard S. BACHRACH, David S. BACHRACH, Nithard as a Military Historian of the Carolingian Empire, c 833–843, S. 29–55.

Während die Bedeutung des Militärwesens im Zusammenhang mit der Entstehung des Karolingerreichs und der Herrschaft Karls des Großen (768–814) umfassend untersucht wurde, hat die Forschung das militärische Vorgehen unter seinen Nachfolgern wie auch die Kriegsführung im 9. Jahrhundert weitgehend vernachlässigt. Darüber hinaus beruhten die Studien zur Militärgeschichte des *regnum Francorum* bislang nur auf einer schmalen Quellengrundlage, an die Fragen in begrenztem Umfang gestellt wurden; nicht selten resultierten daraus irreführende Ergebnisse. Insgesamt ist also wenig über die Kriegsführung der Nachfolger Karls des Großen, vor allem im Westen, bekannt. Zudem muss der Wert des Quellenmaterials für die Erforschung des Militärwesens grundlegend untersucht werden. In diesem Sinne fragt der Aufsatz (als ein erster Schritt in der Erforschung der Militärgeschichte des *regnum Francorum* nach dem Tod Karls des Großen) danach, welche Informationen zum Kriegswesen die »Historiae«, die Karls Enkel Nithard 840–842 verfasste, bieten. Dabei sollen die Aussagen des Autors zu militärischen Belangen zunächst auf ihre Zuverlässigkeit geprüft und anschließend analysiert werden.

Bien que l'importance du domaine militaire pour comprendre la mise en place de l'empire carolingien et le règne de Charlemagne (768–814) soit depuis longtemps reconnue, les conduites militaires de ses successeurs et l'art de la guerre au IX<sup>e</sup> siècle en général ont été assez négligés par la recherche. De plus, les rares travaux scientifiques concernant l'histoire militaire du *regnum Francorum* pour la période après Charlemagne se sont appuyés sur un nombre de sources très limité pour n'aborder qu'une série très restreinte de questions. Il en résulte des conclusions trompeuses concernant ce domaine. En résumé, nous ne savons que très peu de choses concernant la manière de faire la guerre des successeurs de Charlemagne, notamment à l'Ouest. De plus, la plupart du travail de recherche de base nécessaire à l'obtention d'une évaluation de la valeur des sources pour éclairer la recherche dans le domaine militaire reste à faire. L'objectif de cet article est donc de faire un premier pas important dans le but de comprendre l'histoire mili-

taire du *regnum Francorum* durant les décennies suivant la mort de Charlemagne; il présente en effet un examen de l'apport en matière d'histoire militaire des »Histoires« écrites entre 840 et 842 par le petit-fils de Charlemagne, Nithard. Cette tâche est double, nécessitant tout d'abord une évaluation de la fiabilité de cet auteur concernant les informations qu'il prodigue sur le domaine militaire, la seconde étape consistant en une analyse de ce que dit Nithard de l'art de la guerre.

Although scholars long have recognized the importance of military matters in understanding the establishment of the Carolingian Empire and the reign of Charlemagne (768–814), the military affairs of his successors as well as the overall conduct of war during the ninth century have suffered from comparative neglect. Moreover, the limited scholarly treatment of the military history of the *regnum Francorum* in the period after Charlemagne has drawn upon a narrow range of sources to address a highly constricted set of questions. The resulting state of the question offers misleading conclusions. In short, we know very little about the conduct of war by Charlemagne's successors, particularly in the West. Moreover, much of the basic research that is necessary to provide an assessment of the value of the source materials in illuminating military matters remains to be done. The burden of this study, therefore, is to take a first important step toward the goal of understanding the military history of the *regnum Francorum* in the decades after Charlemagne's death by offering an examination of what the »Histories«, written by Charlemagne's grandson Nithard between 840–842, has to say about military matters. This task is two-fold, requiring first an assessment of the reliability of this author in providing accurate information about military affairs and second an analysis of what Nithard has to say about the conduct of war.

Constanze BUYKEN, *Stratégies de conflit et de communication au XII<sup>e</sup> siècle. Les bourgeois de Châteauneuf de Tours contre les chanoines de Saint-Martin*, S. 57–78.

Ausgehend von einer in der Forschung bislang wenig beachteten Auseinandersetzung in Châteauneuf de Tours im Jahre 1164 und einer Reihe weiterer Konfrontationen zwischen den Bürgern dieser Stadt und den Kanonikern von Saint-Martin zwischen 1141 und 1184, untersucht der Beitrag die Funktion von Kommunikationsstrategien in Konfliktsituationen im 12. Jahrhundert. Elf Briefe, die 1164 zwischen dem Papst, dem französischen König und dem Kapitel von Saint-Martin de Tours zirkulierten, berichten von einem Konflikt, der den Bürger Nicolaus Frummaudus und einen Kanoniker des Kapitels, ebenfalls mit dem Namen Frummaudus, betraf und in den drei mächtige Autoritäten eingebunden waren: König Ludwig VII. von Frankreich, Papst Alexander III. und König Heinrich II. von England, der Graf von Anjou. Tatsächlich sind die Ursachen der Auseinandersetzung unbekannt, und die Quellen messen ihnen kaum Bedeutung bei. Die Korrespondenz illustriert hingegen deutlich Konzepte von Macht und Machträumen, Mechanismen von Herrschaftsabfrage und -konsolidierung sowie die Konflikt- und Kommunikationsstrategien, welche die beteiligten Parteien zum Erreichen ihrer Ziele verfolgten. Die Auseinandersetzung von 1164 erscheint als Bündelungspunkt zahlreicher Konfliktlinien, die sich auf juristischer, politischer und gesellschaftlicher Ebene zwischen den Bürgern von Châteauneuf und den Kanonikern von Saint-Martin sowie den drei beteiligten Autoritäten im 12. Jahrhundert aufspannten. Die Konfliktstrategien der Bürger und der Kanoniker sind in weiteren Konfrontationen in Châteauneuf zwischen 1141 und 1184 zu beobachten, in denen sich die taktische Verwendung von öffentlicher und geheimer Kommunikation als Vektor von Herrschaftsansprüchen und Autonomiebestrebungen erweist.

S'appuyant sur un conflit, peu abordé dans la recherche, ayant eu lieu à Châteauneuf de Tours en 1164 ainsi que sur une série d'autres confrontations entre les bourgeois de cette ville et les chanoines de Saint-Martin entre 1141 et 1184, l'article s'interroge sur la fonction des stratégies de communication dans des situations conflictuelles au XII<sup>e</sup> siècle. Onze lettres échangées entre le pape, le roi de France et le chapitre de Saint-Martin de Tours illustrent un conflit qui émergea en 1164 entre le bourgeois Nicolas Frémaud et un chanoine du chapitre, lui aussi nommé Frémaud, et qui impliqua trois autorités majeures: le roi de France Louis VII, le pape Alexandre III ainsi que Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou. Les origines directes du conflit nous sont inconnues, et les sources ne semblent leur reconnaître aucune importance particulière. En revanche, la correspondance illustre clairement les concepts de pouvoir et d'espaces de pouvoir, les revendications et tentatives de consolidation de pouvoir ainsi que les stratégies de communication et de règlement du conflit mises en place par les protagonistes pour atteindre leurs fins. Le conflit de 1164 semble concentrer différents points d'opposition de nature juridique, politique et sociale impliquant les bourgeois de Châteauneuf et les chanoines de Saint-Martin, ainsi que les trois autorités mentionnées précédemment, et s'étendant sur tout le XII<sup>e</sup> siècle. Les stratégies mises en place par les bourgeois et les chanoines lors de conflits peuvent également être étudiées à partir d'autres confrontations ayant eu lieu à Châteauneuf entre 1141 et 1184, dans lesquelles l'utilisation tactique de la communication publique et privée se laisse percevoir comme vecteur de revendications de pouvoir et de velléités d'autonomie.

This contribution analyses the various functions of communicative strategies in conflicts in the 12<sup>th</sup> century. It takes as its starting point a confrontation in Châteauneuf de Tours in 1164, as well as an additional series of conflicts between the citizens of Châteauneuf and the canons of Saint-Martin between 1141 and 1184, all of which have received insufficient scholarly attention to date. Eleven letters, which circulated between the pope, the French king and the chapter of Saint-Martin de Tours, tell of a conflict which involved the citizen Nicolaus Frummaudus and a canon of the chapter equally named Frummaudus. This altercation implicated three powerful authorities, namely King Louis VII of France, Pope Alexander III, and King Henry II of England, the Count of Anjou. The root of the conflict remains hidden and the sources do not attribute much importance to it. Yet the correspondence is highly interesting, as it illustrates concepts and spaces of power, mechanisms of rulership and their consolidation, as well as the strategies of conflict and communication, which the respective parties pursued in order to attain their goals. The dispute of 1164 brought to a head several pre-existing lines of conflict between the citizens of Châteauneuf, the canons of Saint-Martin, as well as the three mentioned authorities. The ensuing altercation played itself out on juridical, political, and societal levels. The strategies of conflict pursued by the citizens and the canons can be traced in other disputes between 1141 and 1184, in which the tactical usage of public and secret communication emerge as key elements of claims to rule and demands for autonomy.

Rémy ROQUES, Les modalités d'intégration de l'Auvergne au domaine royal, XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, S. 79-97.

Oft haben Historiker die Bedeutung und die Radikalität der militärischen »Eroberung« der Auvergne durch Philipp Augustus im Jahr 1213 betont. Über einen längeren Zeitraum betrachtet, von der Herrschaft Ludwigs VI. bis zur Übertragung der Auvergne als Apanage an Alfons von Poitiers, erscheint dieser Feldzug weniger als das Resultat einer kapetingischen Initiative im Zusammenhang eines größeren politischen Plans mit dem Ziel, die Krondomäne zu erwei-

tern, denn als Ergebnis einer Mächtekonstellation, die sich in der Region entwickelt hatte. Es geht nicht darum, die vom Sire de Dampierre im Namen des Königs durchgeführte Aktion auf ein Unternehmen zu reduzieren, das der Befriedung diene, sondern darum, gewisse Vorstellungen, namentlich die einer »Eroberung«, zu nuancieren, denn indem sie die Aufmerksamkeit auf ein punktuelles Ereignis lenkt, verstellt sie den Blick auf den schrittweisen Charakter des Vordringens der königlichen Macht in der Auvergne. Zudem beschränkt sich der Prozess der Angliederung der Auvergne an die Krondomäne nicht auf Konflikte. Vielmehr unternahm die Krone große Anstrengungen auf dem Gebiet der Kommunikation sowie der Verwaltung und war zu Zugeständnissen bereit. Die sukzessiven Eingriffe der Königsgewalt schufen eine neue politische und administrative Geografie; zugleich sorgte sie dank der Vorteile, die der Bischof erhielt, für Bedingungen, die der Entwicklung einer starken kirchlichen Herrschaft und der Entstehung eines königlichen Fürstentums, der *terre d'Auvergne*, günstig waren. Seit der Mitte des 12. Jahrhunderts waren höhere königliche Würdenträger in immer stärkerem Maße präsent, und zwar mehr oder weniger direkt und nicht ohne Schwierigkeiten.

Les historiens ont souvent insisté sur la radicalité et l'importance de la »conquête« militaire de l'Auvergne par Philippe Auguste (1213). Replacée dans un temps plus long, du règne de Louis VI à l'apanage d'Alphonse de Poitiers, cette campagne apparaît moins comme le résultat d'une initiative capétienne insérée dans une politique générale d'accroissement du domaine royal que comme le terme d'une longue évolution des forces en présence dans la province. Il ne s'agit pas de réduire l'expédition menée par le sire de Dampierre au nom du roi à une simple opération de pacification, mais de nuancer certaines idées reçues, en particulier celle de »conquête« car elle occulte le caractère graduel de l'avancée royale en Auvergne, en focalisant l'attention sur un événement ponctuel. En outre, l'histoire du rattachement de l'Auvergne à la constellation capétienne ne doit pas se focaliser sur les conflits. D'importants efforts de communication, d'adaptation des administrations et de concessions furent déployés par le pouvoir royal. Les interventions royales successives donnèrent naissance à une nouvelle géographie politique et administrative, en créant les conditions favorables au développement, grâce aux avantages obtenus par l'évêque, d'une puissante seigneurie ecclésiastique et à la fondation d'une principauté royale: la »terre d'Auvergne«. À partir du milieu du XII<sup>e</sup> siècle, les autorités supérieures du royaume ne cessèrent de renforcer leur présence, plus ou moins directement et avec des vicissitudes diverses.

Historians have often emphasised the significance and radical nature of the military »conquest« of the Auvergne by Philip Augustus in 1213. Viewed over an extended period of time, however, from the reign of Louis VI to the granting of the Auvergne as an appanage to Alphonse, Count of Poitiers, the campaign appears to have resulted more from the development of a particular power constellation in the region than from a Capetian initiative, forming part of an overall political plan to expand the royal domain. The intention here is not to downplay the campaign, carried out by the Sire de Dampierre on behalf of the king, to one of mere pacification, but rather to nuance certain preconceptions, particularly the idea of a »conquest«, since by drawing attention to a single event, it obscures the gradual nature of the advancement of royal power in the Auvergne. Moreover, the process of incorporating the Auvergne into the royal domain was not simply one of conflict. The crown, in fact, made great efforts to improve communications and administration and was ready to make concessions. Successive royal interventions created a new political and administrative geography whilst at the same time, by means of privileges granted to the bishop, creating a climate that fostered the development of strong ecclesiastical rule and the formation of a royal principality, the *terre d'Auvergne*. The mid-12<sup>th</sup> century onwards saw the ever-increasing presence of high-ranking royal officials, although their authority was not always direct and sometimes only exerted with difficulty.

Liliane D'ARTAGNAN, *Le rituel punitif du pilori au Moyen Âge*, S. 99–121.

Die Praxis der öffentlichen Demütigung und das mit ihr verknüpfte Instrument, der Pranger, tauchen seit dem 12. Jahrhundert im Rechtswesen auf und werden in weniger als einem Jahrhundert zu einem Bestandteil des mittelalterlichen Alltags. Die Gegenwart des Prangers im Zentrum des städtischen Raums lässt die Macht des Stadtherrn, vor allem bei der Bestrafung, in unmittelbarer Weise greifbar werden. Regelmäßig befiehlt die lokale Hochgerichtsbarkeit, Verurteilte mit einfachen Fesseln oder mit Halseisen an ihm zu befestigen, um sie dem »Blick des Volkes« und so einer größtmöglichen Demütigung auszuliefern. Die Strafe des Prangers beschränkt sich aber nicht auf dieses Bild, sondern stellt sich in großer Vielfalt dar. Der Gerichtsherr passte in jedem Einzelfall die Charakteristika – Zeit, Ort, Häufigkeit, Publikum – an, um eine zwar dem Ermessen überlassene, aber individualisierte »wohlverdiente« Strafe für jeden Verurteilten zu schaffen. Das Am-Pranger-Stehen ist ein stark ritualisierter Teil des mittelalterlichen Alltags. Das Publikum ist eingeladen, aktiv an der Demütigung des Verurteilten teilzunehmen; damit wird es stärker zum Akteur denn zum Zuschauer. Die Ausstellung am Pranger verleiht vor allem der Justizgewalt des Herrn Ausdruck und wird weniger als eine furchterregende oder exemplarische Strafe wahrgenommen. Die Beleidigungen, obszönen Gesten und der vom Publikum geworfene Abfall tragen ebenso zur Wirkung dieses Rituals bei wie die vom Gerichtsherrn getroffene Wahl.

La peine de l'exposition infamante et son monument associé, le pilori, apparaissent dans les systèmes pénaux au XII<sup>e</sup> siècle et deviennent, en moins d'un siècle, des institutions de la vie quotidienne des gens du Moyen Âge. La présence du pilori au centre du paysage urbain rend tangible le pouvoir seigneurial, notamment lors des supplices qui l'animent. Régulièrement, le haut justicier local y attache des condamnés, à l'aide de simples liens ou de carcans, afin de les livrer *à la vue du peuple* et de leur infliger une honte maximale. La peine du pilori ne se résume cependant pas à cette description et présente une grande plasticité. Le justicier, en fonction du cas d'espèce, manipule ses caractéristiques – temps, lieux, répétitions, publicité – afin de construire une réponse pénale arbitraire mais individualisée, qui se doit d'être la juste peine »méritée« par le condamné. Lors de son déroulement, l'exposition est un temps de la vie quotidienne médiévale fortement ritualisé. Le public est invité à participer activement à l'humiliation du condamné et est bien plus un acteur de ce spectacle que son spectateur. Ainsi, si l'exposition permet la monstration de l'efficacité judiciaire du seigneur, elle ne se transforme cependant que peu en supplice terrifiant ou exemplaire. Les injures, gestes obscènes et jets d'ordures du public contribuent autant à l'efficacité du rituel que les choix opérés par le justicier.

The practice of public humiliation and the instrument used for the purpose, the pillory, was introduced into the legal system in the 12<sup>th</sup> century and in less than a century became part of medieval everyday life. The presence of the pillory in the urban space made the power of the town's ruler, in particular his power to punish, immediately tangible. The highest local judicial authority regularly sentenced prisoners to the pillory. Attached either by simple fetters or by an iron collar, they were exposed to public view and thus subjected to the greatest possible humiliation. However, the pillory was not a standardised punishment; it could be greatly varied. The judge adapted the details – time, place, frequency, audience – to fit the individual crime, albeit entirely at his own discretion. The pillory was a highly ritualised part of medieval everyday life. It was perceived more as an expression of the lord's power of jurisdiction than as a punishment designed to inspire terror or make an example. The public, more actor than observer, was invited to participate actively in the humiliation of the condemned. The insults, obscene gestures and refuse hurled by the public contributed as much to determining severity of punishment as the choices made by the judge.

Horst CARL, (Dés)ordres fédéraux. Réflexions modernistes sur un concept controversé, S. 123–135.

Die Bewertung der Leistungsfähigkeit von föderalen politischen Systemen unterscheidet sich bis heute angesichts unterschiedlicher Traditionen und politischer Kulturen diesseits und jenseits des Rheins. Dabei haben die Franzosen in der Frühen Neuzeit keine Probleme damit gehabt, das Heilige Römische Reich als »Confédération germanique« wahrzunehmen. In der Tat ist es nicht so sehr erklärungsbedürftig, ob das Heilige Römische Reich als ein Staat wie die französische Monarchie gelten durfte, sondern wie dieses komplexe Gebilde überhaupt funktioniert hat. Ein vergleichender Blick auf die Eidgenossenschaft hilft da weiter: Beide Konföderationen fußten auf der Wahrung des Landfriedens – als Systeme kollektiver Sicherheit. Dass dies bei der Friedenswahrung besser als bei den Nachbarn funktionieren konnte, lässt sich an der Etablierung von Religionsfrieden im 16. Jahrhundert demonstrieren. Der Vergleich zeigt aber auch den Preis, den solche föderalen Systeme für ihre Ordnungsleistung und Sicherheitspolitik zahlen mussten. Wenn sie als »ewig«, unbefristet und damit alternativlos gekennzeichnet wurden, akzentuierte dies nur die Gefahr einer mangelnden Entwicklungs- und Zukunftsfähigkeit.

L'évaluation de l'efficacité de systèmes politiques fédéraux diffère jusqu'à aujourd'hui d'un côté et de l'autre du Rhin, du fait de traditions et de cultures politiques différentes. Les Français n'ont pourtant eu aucun problème, à l'époque moderne, à concevoir le Saint Empire romain germanique en tant que »Confédération germanique«. Il n'est de fait pas vraiment nécessaire de chercher à savoir si le Saint Empire a pu comme la monarchie française être perçu en tant qu'état, mais plutôt de s'interroger sur le fonctionnement en soi de cette formation complexe. Un regard comparatif sur la Confédération suisse nous permet de progresser. Les deux confédérations reposent sur la préservation de la paix à l'intérieur (*Landfrieden*) – en tant que système de sécurité collective. L'établissement des paix de religion au XVI<sup>e</sup> siècle permet de démontrer que cette façon de maintenir l'ordre était plus efficace que celle des pays voisins. La comparaison montre également le prix à payer par ces systèmes fédéraux pour leur maintien de l'ordre et leur politique de sécurité. S'ils étaient définis comme éternels et ainsi sans alternative, cela ne faisait cependant qu'accentuer le risque d'un manque de capacité à se développer et à évoluer.

Differences in tradition and political culture mean that the effectiveness of federal political systems is judged differently on either side of the River Rhine, even today. In the early modern period the French had no difficulty in perceiving the Holy Roman Empire as a »Confédération germanique«. In fact, the question is not so much whether the Holy Roman Empire should have been seen as a state in the same way as the French monarchy, but rather how the complex construct actually functioned. Comparisons with the Swiss Confederation may be of assistance: both confederations were rooted in the desire to maintain peace; in other words they were systems of collective security. The fact that they kept peace more effectively than their neighbours is shown by the example of the establishment of religious peace in the 16<sup>th</sup> century. The comparison, however, also shows the price such federal systems paid for their ability to maintain order and secure peace. If they were labelled as »everlasting«, with no end and thus no alternative, this only increased the risk that they would prove to lack adaptability and sustainability.



Marie-Laure LEGAY, Rétablir la souveraineté monétaire. La réforme de la monnaie de Marie-Thérèse d'Autriche dans les Pays-Bas, 1749, S. 137–163.

Dieser Artikel analysiert die große Währungsreform Maria-Therσίας von Österreich in den österreichischen Niederlanden (1749). Schon die Zeitgenossen zeigten sich von deren Erfolg beeindruckt. Sie war Teil eines von Wien initiierten Maßnahmenbündels, mittels dessen das gesamte Finanzwesen – Steuern, Zölle, Rechnungslegung etc. – in den Ländern unter habsburgischer Herrschaft verbessert werden sollte. In Brüssel wurde das Vorhaben durch die französische Invasion zwar zunächst unterbrochen, mit der Ankunft des neuen Gouverneurs Karl Alexander von Lothringen und des Ministers Antonio Ottone, Marquis von Botta-Adorno – letzterer ein Protégé des entschiedenen Reformer und Hauptes des neu ins Leben gerufenen *Directorium in publicis et cameralibus*, Friedrich Wilhelm von Haugwitz –, wieder aufgenommen. Unter den neuen Rahmenbedingungen stellte die Reform die monetäre Hoheit der Habsburger in den Niederlanden wieder her, die durch die chaotischen Entwicklungen der Wechselkurse fremder Währungen sehr gelitten hatte. Wie aber hat Maria-Theresia diese Herausforderung bewältigt? Begnügte sie sich mit einer Münz- und Währungsreform, die sie allein aufgrund ihrer Souveränitätsrechte oktroyierte? Oder musste sie in einen Aushandlungsprozess eintreten in der Einsicht, dass es darum ging, das alte Prinzip und Ziel einer Währung zu bestätigen: nämlich Einheit zu stiften oder zu scheitern? Die Untersuchung der Bedingungen der Währungsreform in den österreichischen Niederlanden während dieser Periode lässt den grundsätzlichen Charakter von Geld und Währung als sozialer Konstrukte erkennen.

Cet article analyse la grande réforme monétaire de Marie-Thérèse d'Autriche dans les Pays-Bas (1749). Cette réforme, dont le succès a marqué les contemporains, appartient à un ensemble de mesures dirigées depuis Vienne pour optimiser les finances (impositions, douanes, comptes...) des états et territoires établis sous la souveraineté des Habsbourg. Interrompu à Bruxelles par l'invasion française, ce mouvement reprit avec l'arrivée de Charles de Lorraine et du ministre Antonio Ottone, marquis de Botta-Adorno, protégé du rigoureux comte Frédéric-Guillaume Haugwitz, à la tête du tout nouveau *Directorium in publicis et cameralibus*. Dans ce cadre, cette réforme restaure l'autorité monétaire qui avait été lourdement mise en cause dans les Pays-Bas par les évolutions chaotiques des cours des monnaies étrangères. Comment Marie-Thérèse s'y prend-t-elle? Se contente-t-elle d'une refonte autoritaire des pièces, agissant selon les principes de droit irréductibles de la souveraineté? Ou bien doit-elle entrer dans un processus de conciliation, réaffirmant le fondement archaïque de l'objet monétaire: la monnaie unifiée, ou bien elle n'est pas. L'étude des conditions de restauration de la monnaie au cours de cette période révèle la nature de celle-ci comme construction sociale.

This paper analyses the great currency reform introduced by Maria Theresa of Austria in the Austrian Netherlands in 1749. The reform, whose success impressed even its contemporaries, was one of a series of measures initiated by Vienna, aimed at improving the entire financial system – taxes, customs, accounting etc. – in all countries governed by the Habsburg crown. Whilst the endeavour in Brussels was initially interrupted by the French invasion, it resumed with the arrival of Charles Alexander of Lorraine as governor and of his minister, Antonio Marchese Botta d'Adorno, a protégé of the determined reformer and future head of the newly formed *Directorium in publicis et cameralibus*, Count Frederick William of Haugwitz. In this new situation, the monetary sovereignty of the Habsburgs was reinstated in the Netherlands, which had suffered greatly from chaotic fluctuations in foreign currency exchange rates. But how did Maria Theresa handle the challenge? Was she satisfied with a reform of coin and currency which she could impose based solely on her right of sovereignty? Or was she forced to undertake a process of negotiation, reaffirming the archaic principle that the purpose of a cur-

rency was to unite, and that if it did not, it failed? The examination of the circumstances surrounding the currency reform in the Austrian Netherlands during the period in question highlights the character of money and currency as a social construct.

Axel DRÖBER, *La garde nationale lyonnaise sous la Restauration (1814–1830). Les réinterprétations d’une institution révolutionnaire*, S. 165–187.

Mit Rückkehr der Monarchie nach Frankreich 1814 wird auch die Nationalgarde, gegründet während der Revolution von 1789, neu organisiert. In Lyon, der zweitgrößten Stadt im Königreich, werden die Bürger zur Aufrechterhaltung der öffentlichen Ordnung mobilisiert. Die Nationalgarde erhält durch die Ultraroyalisten unter der Führung des Grafen von Artois, Bruder von Ludwig XVIII. und künftiger Karl X., eine landesweit einheitliche Organisation. Der Bürgermeister von Lyon und der Präfekt im Departement Rhône instrumentalisieren das bewaffnete Bürgertum, um den öffentlichen Raum zu kontrollieren und eine Interpretation der Revolution zu verbreiten, die die Schrecken betont, die die Lyoner während der Belagerung der Stadt 1793 hätten erleiden müssen. Diese selektive Erinnerung führt dazu, dass die Monarchie innerhalb der Nationalgarde an Ansehen gewinnt. Ein Teil der bewaffneten Bürger sticht durch tadellose Disziplin und Treue zum König hervor. Gleichzeitig besteht eine andere Erinnerung fort, die auf die Erfahrung der Veteranen von 1793 und deren Tradierung an die folgende Generation zurückgeht. Diese Bürger, oftmals niedere Offiziere und einfache Gardisten, identifizieren sich mit dem Bürgersoldaten, wie er Eingang in die Verfassung von 1791 gefunden hat. Sie betonen die Autonomie der Stadt in der Aufrechterhaltung des öffentlichen Gewaltmonopols. Die Geschichte der Nationalgarde zeigt den Einfluss der Revolution auf die Wahrnehmung der Monarchie und die Grenzen staatlicher Herrschaft.

Lorsque la monarchie revient en France en 1814, la garde nationale, instituée pendant la Révolution française en 1789, est rétablie. À Lyon, deuxième ville du royaume, les habitants sont mobilisés pour le maintien de l’ordre public. Au niveau national, l’institution est reprise en main par les ultraroyalistes sous la houlette du comte d’Artois, frère du roi Louis XVIII et futur Charles X. Au niveau local, le maire de Lyon et le préfet du département du Rhône instrumentalisent la bourgeoisie armée afin de contrôler l’espace public et propager une interprétation de la Révolution mettant l’accent sur les horreurs subies par les Lyonnais lors du siège de la ville en 1793. Au sein de la garde nationale, la construction d’une mémoire condamnant d’emblée la Révolution réussit dans un premier temps à accroître la popularité de la monarchie. Une partie des gardes nationaux brillent par leur bonne discipline et leur attachement au roi. Parallèlement, une autre mémoire existe, qui est celle d’une expérience portée par les vétérans de 1793 et transmise à la génération suivante. Ces bourgeois, souvent des officiers subalternes et de simples soldats, se revendiquent de la tradition du citoyen-soldat, entérinée par la Constitution de 1791, et mettent en avant l’autonomie de la ville en matière de maintien de l’ordre. L’histoire de la garde nationale lyonnaise montre l’impact de la Révolution sur l’organisation des forces armées, la perception de la monarchie et les limites du pouvoir central.

The restoration of the monarchy in France in 1814 also brought about the reorganisation of the National Guard, which had been founded during the revolution of 1789. In Lyon, the second-largest city in the kingdom, the citizens were mobilised to maintain public order. Under the Ultra-royalists led by the Count of Artois, brother of Louis XVIII and the future Charles X, the National Guard was given a country-wide uniform organisation. The Mayor of Lyon and the

Prefect of the Rhône department used the armed citizenry to control public areas and promote an interpretation of the Revolution which put particular emphasis on the terror experienced by the citizens of Lyon during the siege of their city in 1793. This selective memory led to an increase of respect for the monarchy among members of the National Guard. Some of the armed citizens were remarkable for their impeccable discipline and loyalty to the king. At the same time another memory persisted, which also harked back to the experiences of veterans in 1793 and the memories handed down to the next generation. These citizens, many of whom were low-ranking officers and ordinary guards, identified with the citizen-soldier who had found his way into the 1791 constitution. They saw their maintenance of a monopoly of public authority as guaranteeing the city's autonomy. The history of the National Guard illustrates the impact of the Revolution on the perception of the monarchy and the boundaries of state power.

Anne KWASCHIK, Gesellschaftswissen als Zukunftshandeln. Soziale Epistemologie, genossenschaftliche Lebensform und kommunale Praxis im frühen 19. Jahrhundert, S. 189–211.

Die Zukunftsentwürfe des britischen Sozialreformers Robert Owen (1771–1858) und des französischen Sozialtheoretikers Charles Fourier (1772–1837) sind als »frühsozialistische Utopien« am Beginn der Moderne in die Geschichte eingegangen. Ihre Umsetzung im Rahmen eines wissenschaftlichen Reformprogramms mit globalen Ausmaßen hingegen hat selten das Interesse der Forschung gefunden. Gleichwohl sind zwischen den 1820er und 1860er Jahren zumeist in außereuropäischen Gebieten mehr als 60 Produktivgenossenschaften gegründet worden, die sich als Beiträge zu einer sozialen Epistemologie verstanden. Der Artikel analysiert die Siedlungsprojekte in einer wissensgeschichtlichen Perspektive. Er problematisiert die Produktion des Wissens über den Menschen, die Möglichkeiten und Grenzen seiner Vergemeinschaftung im Ergebnis eines Übersetzungsprozesses von sozialen Problemen in rationale Kategorien. Im ersten Teil verfolgt er die Konstruktion dieses neuen Gesellschaftswissens bei Owen und Fourier im Ausgang von den Schriften von Henri de Saint-Simon (1760–1825). Daran anschließend korrigiert der zweite Teil das Bild der Produktivgenossenschaften, in dem er ihre Realisierung als Bestandteil dieser Wissensproduktion darstellt. Im dritten Teil skizziert der Artikel das in der Umsetzung der Genossenschaften sichtbar werdende Spannungsfeld zwischen Sozialarchitektur, Sozialplanung und Sozialdisziplinierung und schlägt zum Abschluss mit Foucaults Begriff der »Heterotopie« eine neue Lesart für den »Frühsozialismus« vor.

Les scénarios d'avenir du réformateur social britannique Robert Owen (1771–1858) et du théoricien social français Charles Fourier (1772–1837) sont entrés dans l'histoire en tant que »socialisme utopique« du début de la modernité. Leur réalisation dans le cadre d'un programme de réforme scientifique d'ampleur globale n'a cependant que rarement rencontré l'intérêt des spécialistes. Ce sont pourtant entre les années 1820 et 1860 plus de 60 coopératives productives qui ont été fondées dans un but de participation à une épistémologie sociale, principalement dans des régions situées hors de l'Europe. L'article analyse les projets de colonisation par le biais de l'histoire des connaissances. Il pose la question de la production de savoir sur les hommes, des possibilités et des limites de l'application générale de ce savoir à la suite d'un processus de traduction de problèmes sociaux en catégories rationnelles. Il retrace dans une première partie la construction de ce nouveau savoir sur la société effectuée par Owen et Fourier à la suite des travaux d'Henri de Saint-Simon (1760–1825). La deuxième partie de l'article rectifie ensuite l'image des coopératives productives, en présentant leur réalisation comme partie intégrante de

la production de savoir. Dans une troisième partie, l'article esquisse le champ de tensions entre architecture sociale, planification sociale et discipline sociale qui apparaît lors de la mise en place des coopératives. La conclusion propose avec le concept d'«hétérotopie» de Foucault une nouvelle lecture du «socialisme utopique».

The blueprints for the future by the British social reformer Robert Owen (1771–1858) and the French social theorist Charles Fourier (1772–1837) are viewed by the history books as »early socialist utopias« at the beginning of the modern era. Their implementation as part of a scientific programme of reform on a global scale, however, has rarely attracted researchers' attention. Nevertheless, in the period between the 1820s and the 1860s more than 60 producers' cooperatives were founded, mainly outside Europe, which saw themselves as contributing to a social epistemology. The paper analyses these settlement projects from the point of view of the history of knowledge. It examines the idea that knowledge can be produced about humankind and its potential for communitisation by translating social problems into rational categories. The first part of the paper traces Owen's and Fourier's construction of new societal knowledge, taking the writings of Henri de Saint-Simon (1760–1825) as their starting point. Following on from this, the second part amends the picture of the producers' cooperatives by presenting their implementation as a contribution to the production of knowledge. The third part, finally, outlines the potential conflicts between social architecture, social planning and social disciplining which became apparent when the cooperatives were put into practice. The paper concludes by offering a new interpretation of »early socialism« based on Foucault's concept of »heterotopia«.

Marion ABALLÉA, Entre perpétuation des stéréotypes et connaissance réciproque. La diplomatie française en Allemagne et la diffusion des imageries nationales de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au début des années 1930, S. 213–232.

Zwischen dem deutsch-französischen Krieg von 1870 und dem Beginn der 1930er Jahre spielte die französische Diplomatie in Deutschland – die Berliner Botschaft, die Münchener Gesandtschaft sowie die Konsulate – in den wechselseitigen Wahrnehmungen der deutschen und französischen Nachbarn eine große Rolle. Aus den Vertretern des Besiegten nach 1871 wurden 1920 zunächst Vertreter des Siegers, und dann sehr schnell die des Peinigten. Die Gesandten verkörperten die französische Nation, so wie sie von den Anderen gesehen werden wollte. Sie beobachteten täglich aufs Neue die deutsche Gesellschaft, in der sie lebten, wobei ihr Blick sowohl von alten Stereotypen und Klischees als auch von einer bemerkenswerten Neugier auf Deutschland geprägt war. Zu versuchen, das Land zu verstehen und es den Franzosen begreiflich zu machen war ein wichtiger Teil ihrer Mission. Die französischen Diplomaten standen somit im Zentrum eines komplizierten Kräftespiels zwischen Integration und Verbreitung der Vorstellungen des Anderen, das allmählich zu einer Veränderung der Stellung der Diplomaten in der Öffentlichkeit führte: Indem sie mehr und mehr die Rolle des Zeugen einnahmen, wurden die französischen Diplomaten zunehmend zu Beobachtern der Stimmungen und Meinungen. Aber auch in dieser neuen Funktion gelang es ihnen nicht, den Widerspruch zu überwinden zwischen der Verfestigung nationaler Stereotypen einerseits und dem Bemühen um die Vermittlung einer besseren Kenntnis über den deutschen Nachbarn andererseits.

La diplomatie française en résidence en Allemagne – à l'ambassade berlinoise, la légation de Munich ou les divers consulats – joua, entre la Guerre de 1870 et le début des années 1930, un rôle de premier plan dans la perception réciproque qu'entretenaient les voisins français et alle-

mand. Représentants du vaincu en 1871, du vainqueur et très vite du bourreau en 1920, les émissaires français dans le Reich y incarnaient la nation française telle qu'elle souhaitait se donner à voir; ils projetaient sur la société qui les accueillait des représentations préalablement construites qui demeuraient leur cadre d'appréhension principal du rival allemand, tout en démontrant une curiosité réelle pour le pays dans lequel ils étaient immergés, qu'ils avaient pour mission de comprendre et d'expliquer à la France. Ils se trouvèrent ainsi au cœur d'un jeu complexe d'intégration et de diffusion des représentations de l'autre qui amena à bouleverser la place du diplomate dans le débat public: endossant de manière de plus en plus assumée le rôle de témoin, les envoyés français en Allemagne s'affirmaient peu à peu en éclaireurs des opinions. Ce faisant, ils ne parvenaient toutefois pas à vaincre la contradiction que recelait l'articulation entre la perpétuation, jusqu'au stéréotype, d'imageries nationales figées et fort peu modifiées par leurs expériences d'immersion d'une part, et l'effort de pédagogie allemande auquel ils se livraient pour favoriser une meilleure connaissance, en France, du voisin oriental d'autre part.

During the period between the Franco-Prussian War of 1870 and the early 1930s, French diplomatic envoys in Germany – at the embassy in Berlin, the mission in Munich and various consulates – played a significant role in the neighbouring countries' perceptions of each other. In 1920, the representatives of those who had been defeated in 1871 became the representatives of the victors, victors who soon became tormentors. The envoys embodied the French nation state as it wished to be seen by the ›alien‹ nation. They constantly observed the German society in which they lived and their view was influenced both by old stereotypes and clichés and by a striking interest for Germany and the Germans. It was an important part of their mission to try to understand the country and to help the French understand it too. As a result, the French diplomats were at the centre of a complicated interplay of forces, caught between integration and the dissemination of ideas of ›otherness‹, which gradually led to a change in their public status. By adopting more and more the role of witnesses, the French diplomats increasingly became observers of general mood and public opinion. However, even in this new function they were not able to transcend the discrepancy between the perpetuation of national stereotypes on the one hand and the desire to convey a better understanding of the German neighbour on the other.

## Im Jahr 2016 eingegangene Rezensionsexemplare Livres reçus pour recension en 2016

Die Rezensionen werden online veröffentlicht.

Les comptes rendus seront publiés en ligne.

[www.francia-online.net](http://www.francia-online.net)

[www.recensio.net](http://www.recensio.net)

### Mittelalter/Moyen Âge

- Éloïse ADDE-VOMÁČKA, *La Chronique de Dalimil. Les débuts de l'historiographie nationale tchèque en langue vulgaire au XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris (Publications de la Sorbonne) 2016, 461 S., 15 S., Taf. (Textes et documents d'histoire médiévale, 12), ISBN 978-2-85944-945-2, EUR 23,00.
- Stefan ALBRECHT (Hg.), *Die Königsaller Chronik. Aus dem Lateinischen von Joseph BUJNOCH † und Stefan ALBRECHT. Mit einer Einleitung von Peter HILSCH*, Frankfurt a. M. (Peter Lang Edition) 2013, 723 S. (Forschungen zu Geschichte und Kultur der böhmischen Länder, 2), ISBN 978-3-631-64636-6, EUR 104,70.
- Peter ARNADE, Walter PREVENIER, *Honor, Vengeance, and Social Trouble. Pardon Letters in the Burgundian Low Countries*, Ithaca, NY (Cornell University Press) 2015, XII–244 S., 9 Abb., ISBN 978-0-8014-5346-5, USD 79,95.
- Matthew BAILEY, Ryan GILES (Hg.), *Charlemagne and His Legend in Spanish Literature and Historiography*, Woodbridge, Suffolk (D. S. Brewer) 2015, XII–203 S. (Bristol Studies in Medieval Cultures), ISBN 978-1-84384-420-4, GBP 60,00.
- Sylvie BALCON-BERRY, Brigitte BOISSAVIT-CAMUS, Pascale CHEVALIER (Hg.), *La mémoire des pierres. Mélanges d'archéologie, d'art et d'histoire en l'honneur de Christian Sapin*, Turnhout (Brepols) 2015, 389 S., 73 s/w, 235 farb. Abb., 1 Tab. (Bibliothèque de l'Antiquité tardive, 12), ISBN 978-2-503-55334-4, EUR 85,00.
- Daniel BALOUP, Manuel SÁNCHEZ MARTÍNEZ (Hg.), *Partir en croisade à la fin du Moyen Âge. Financement et logistique*, Toulouse (Presses universitaires du Midi) 2015, 443 S. (Mériadiennes. Croisades tardives, 4), ISBN 978-2-8107-0384-5, EUR 25,00.
- Julia BARROW, Fabrice DELIVRÉ, Véronique GAZEAU (Hg.), *Autour de Lanfranc (1010–2010). Réforme et réformateurs dans l'Europe du Nord-Ouest (XI<sup>e</sup>–XII<sup>e</sup> siècles)*. Colloque international de Cerisy, 29 septembre–2 octobre 2010, Caen (Presses universitaires de Caen) 2015, 398 S., zahlr. s/w Abb. (Symposia), ISBN 978-2-84133-521-3, EUR 24,00.
- David BATES, *William the Conqueror*, New Haven, London (Yale University Press) 2016, XX–596 S., 22 Taf., 1 Kt., 1 geneal. Grafik, ISBN 978-0-300-11875-9, GBP 30,00.
- David BATES, Pierre BAUDUIN (Hg.), 911–2011. *Penser les mondes normands médiévaux*. Actes du colloque international de Caen et Cerisy (29 septembre–2 octobre 2011), Caen (Presses universitaires de Caen) 2016, 567 S., ISBN 978-2-84133-774-3, EUR 35,00.
- Brigitte Miriam BEDOS-REZAK, Jeffrey F. HAMBURGER (Hg.), *Sign and Design. Script as Image in Cross-Cultural Perspective (300–1600 CE)*, Washington, DC (Dumbarton Oaks) 2016, X–294 S., zahlr. Abb., 1 Tab. (Dumbarton Oaks Symposia and Colloquia), ISBN 978-0-88402-407-1, USD 75,00.
- Marco BELLABARBA, Hannes OBERMAIR, Hitomi SATO (Hg.), *Communities and Conflicts in the Alps from the Late Middle Ages to Early Modernity*, Berlin (Duncker & Humblot) 2015,

- 251 S. (Annali dell'Istituto storico italo-germanico in Trento/Jahrbuch des Italienisch-Deutschen Historischen Instituts in Trient, 30), ISBN 978-3-428-14821-9, EUR 22,00.
- Joanna BELLIS, *The Hundred Years War in Literature, 1337–1600*, Woodbridge, Suffolk (D. S. Brewer) 2016, XII–300 S., 5 Abb., ISBN 978-1-84384-428-0, GBP 60,00.
  - Andrea BERLIN, *Magie am Hof der Herzöge von Burgund. Aufstieg und Fall des Grafen von Étampes*, Konstanz (UVK) 2016, 308 S. (Spätmittelalterstudien, 6), ISBN 978-3-86764-635-2, EUR 44,00.
  - Paul BERTRAND, *Les écritures ordinaires. Sociologie d'un temps de révolution documentaire (entre royaume de France et Empire, 1250–1350)*. Préface de Michel CLANCHY, Paris (Publications de la Sorbonne) 2015, 440 S. (Histoire ancienne et médiévale, 138), ISBN 978-2-85944-920-9, EUR 32,00.
  - Ksenia BONCH REEVES, *Visions of Unity After the Visigoths. Early Iberian Latin Chronicles and the Mediterranean World*, Turnhout (Brepols) 2016, XVI–286 S. (Cursor Mundi, 26), ISBN 978-2-503-56509-5, EUR 80,00.
  - Gerardo BOTO VARELA, Justin E. A. KROESEN (Hg.), *Romanesque Cathedrals in Mediterranean Europe. Architecture, Ritual and Urban Context*, Turnhout (Brepols) 2016, VI–332 S., zahlr. s/w Abb., 26 Farbtaf. (Architectura Medii Aevi, 7), ISBN 978-2-503-55250-7, EUR 94,00.
  - Hélène BOUGET, Magali COUMERT (Hg.), avec la collaboration de Gary GERMAN et Hélène TÉTREL, *Histoires des Breagnes. Tome 5: En marge*, Brest (Centre de recherche bretonne et celtique) 2015, 349 S., zahlr. s/w u. farb. Abb., ISBN 978-10-92331-21-9, EUR 22,00.
  - André-Yves BOURGÈS, Valéry RAYDON (Hg.), *Hagiographie bretonne et mythologie celtique*, Marseille (Terre de promesse) 2016, 410 S. (Au cœur des mythes, 4), ISBN 978-2-916537-19-1, EUR 27,50.
  - Anastasia BRAKHMAN, »Außenseiter und Insider«. *Kommunikation und Historiographie im Umfeld des ottonischen Herrscherhofes, Husum (Matthiesen)* 2016, 292 S. (Historische Studien, 509), ISBN 978-3-7868-1509-0, EUR 49,00.
  - Philippe BRAUNSTEIN, *Les Allemands à Venise (1380–1520)*, Roma (École française de Rome) 2016, 975 S. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 372), ISBN 978-2-7283-1125-5, EUR 65,00.
  - Elma BRENNER, *Leprosy and Charity in Medieval Rouen*, Woodbridge, Suffolk (The Boydell Press) 2015, XII–203 S., 11 s/w Abb., 1 Kt. (Royal Historical Society Studies in History. New Series), ISBN 978-0-86193-339-6, GBP 50,00.
  - Elisa BRILLI, Laura FENELLI, Gerhard WOLF (Hg.), *Images and Words in Exile. Avignon and Italy during the First Half of the 14<sup>th</sup> Century*, Firenze (SISMEL – Edizioni del Galluzzo) 2015, XXX–582 S. (Millenio Medievale, 107), ISBN 978-88-8450-673-3, EUR 77,00.
  - Monica BRÎNZEI (Hg.), *Nicholas of Dinkelsbühl and the Sentences at Vienna in the Early Fifteenth Century*, Turnhout (Brepols) 2015, 489 S., 11 s/w, 4 farb. Abb., 3 Tab. (Studia Sententiarum, 1), ISBN 978-2-503-56281-0, EUR 85,00.
  - Nicole BROCARD, Anne WAGNER (Hg.), *Saint Gothard, la mémoire de l'évêque et le contrôle du col alpin. Actes du colloque de Besançon des 12 et 13 octobre 2012*, Metz (Centre universitaire lorrain d'histoire) 2015, 178 S. (Centre de recherche universitaire lorrain d'histoire. Université de Lorraine, 56), ISBN 2-85730-063-8, EUR 25,00.
  - Cynthia J. BROWN, Anne-Marie LEGARÉ (Hg.), *Les femmes, la culture et les arts en Europe, entre Moyen Âge et Renaissance/Women, Art and Culture in Medieval and Early Renaissance Europe*, Turnhout (Brepols) 2015, VIII–560 S., 92 s/w, 63 farb. Abb. (Texte, Codex & Contexte, 19), ISBN 978-2-503-54626-1, EUR 84,00.
  - Peter BROWN, *Treasure in Heaven. The Holy Poor in Early Christianity*, Charlottesville, VA, London (University of Virginia Press) 2016, XXVI–162 S. (Page-Barbour and Richard Lectures Series), ISBN 978-0-8139-3828-8, USD 22,95.



- Nigel BRYANT (transl.), *The History of William Marshal, Woodbridge* (The Boydell Press) 2016, XVI–243 S., 4 Kt., ISBN 978-1-78327-131-3, GBP 50,00.
- Philippe BUC, Martha KEIL, John TOLAN (Hg.), *Jews and Christians in Medieval Europe. The Historiographical Legacy of Bernhard Blumenkranz, Turnhout* (Brepols) 2016, 383 S., 60 Abb. (Religion and Law in Medieval Christian and Muslim Societies, 7), ISBN 978-2-503-56516-3, EUR 75,00.
- Neithard BULST, *Recht, Raum und Politik. Von der spätmittelalterlichen Stadt zur Europäischen Union, Göttingen* (Wallstein) 2015, 120 S. (Das Politische als Kommunikation, 6), ISBN 978-3-8353-1150-3, EUR 9,90.
- Jean-Pierre CAILLET, Sylvain DESTEPHEN, Bruno DUMÉZIL, Hervé INGLEBERT (Hg.), *Des dieux civiques aux saints patrons (IV<sup>e</sup>–VII<sup>e</sup> siècle), Paris* (Éditions A. et J. Picard) 2016, 384 S., ISBN 978-2-7084-1004-6, EUR 36,00.
- Chantal CAMENISCH, *Endlose Kälte. Witterungsverlauf und Getreidepreise in den Burgundischen Niederlanden im 15. Jahrhundert, Basel* (Schwabe Verlag) 2015, 523 S. (Wirtschafts-, Sozial- und Umweltgeschichte, 5), ISBN 978-3-7965-3468-3, EUR 58,00.
- *La Chanson de Roland. Le manuscrit de Châteauroux. Édition bilingue établie, traduite, présentée et annotée par Jean SUBRENAT, Paris* (Honoré Champion) 2016, 693 S. (Champion Classiques. Série Moyen Âge, 43), ISBN 978-2-7453-3132-8, EUR 24,00.
- Alexis CHARANSONNET, Jean-Louis GAULIN, Pascale MOUNIER, Susanne RAU (Hg.), *Lyon, entre Empire et Royaume (843–1601). Textes et documents, Paris* (Classiques Garnier) 2015, 786 S. (Bibliothèque d'histoire médiévale, 14), ISBN 978-2-8124-5984-9, EUR 34,00.
- Neil CHRISTIE, Hajnalka HEROLD (Hg.), *Fortified Settlements in Early Medieval Europe. Defended Communities of the 8<sup>th</sup>–10<sup>th</sup> Centuries, Oxford* (Oxbow Books) 2016, XVIII–332 S., zahlr. s/w u. farb. Abb., 4 Tab., ISBN 978-1-78570-235-8, GBP 50,00.
- Franck CINATO (Hg.), *Priscien glosé. L'Ars grammatica de Priscien vue à travers les gloses carolingiennes, Turnhout* (Brepols) 2015, X–758 S., zahlr. Kt. u. Abb. (Studia Artistarum. Études sur la faculté des arts dans les universités médiévales, 41), ISBN 978-2-503-56098-4, EUR 95,00.
- Albrecht CLASSEN (Hg.), *Death in the Middle Ages and Early Modern Times. The Material and Spiritual Conditions of the Culture of Death, Berlin, Boston, MA* (De Gruyter) 2016, VI–545 S., 50 Abb. (Fundamentals of Medieval and Early Modern Culture, 16), ISBN 978-3-11-044230-4, EUR 129,95.
- Laura CLEAVER, *Education in Twelfth-Century Art and Architecture. Images of Learning in Europe, c. 1000–1220, Woodbridge, Suffolk* (The Boydell Press) 2016, X–229 S., 7 farb., 66 s/w Abb. (Boydell Studies in Medieval Art and Architecture), ISBN 978-1-78327-085-9, GBP 60,00.
- Dora CORNEL, Franziska SCHNOOR, Philipp LENZ (Mitwirkende), *Im Paradies des Alphabets. Die Entwicklung der lateinischen Schrift. Katalog zur Jahresausstellung in der Stiftsbibliothek St. Gallen* (26. November 2016 bis 12. März 2017), St. Gallen (Verlag am Klosterhof St. Gallen) 2016, 124 S., zahlr. Abb., ISBN 978-3-905906-20-2, CHF 25,00.
- Pierre COURROUX, *L'Écriture de l'histoire dans les chroniques françaises (XII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècle), Paris* (Classiques Garnier) 2016, 1024 S., 1 Abb. (Histoire culturelle, 1), ISBN 978-2-8124-3659-8, EUR 59,00.
- Laura CROMBIE, *Archery and Crossbow Guilds in Medieval Flanders. 1300–1500, Woodbridge, Suffolk* (The Boydell Press) 2016, X–259 S., 6 s/w Abb., 1 Kt., ISBN 978-1-78327-104-7, GBP 60,00.
- Pascal DELANNOY (Hg.), *Saint-Denis. Dans l'éternité des rois et des reines de France, Strasbourg, Paris* (La Nuée bleue) 2015, 478 S., zahlr. Abb., (La grâce d'une cathédrale, 13), ISBN 978-2-8099-1284-5, EUR 85,00.
- Patrick DEMOUY, *Le Sacre du Roi. Histoire symbolique cérémonial, Strasbourg, Paris* (La Nuée bleue) 2016, 287 S., 270 Abb., ISBN 978-2-8099-1431-3, EUR 45,00.

- Michelina DI CESARE, Studien zu Paulinus Venetus. De mapa mundi, Wiesbaden (Harrassowitz Verlag) 2015, XXIV–184 S. (Monumenta Germaniae Historica. Studien und Texte, 58), ISBN 978-3-447-10435-7, EUR 35,00.
- Maximilian DIESENBERGER, Predigt und Politik im frühmittelalterlichen Bayern. Arn von Salzburg, Karl der Große und die Salzburger Sermones-Sammlung, Berlin, New York (De Gruyter) 2016, XII–507 S. (Millennium-Studien zu Kultur und Geschichte des ersten Jahrtausends n. Chr./Millennium Studies in the Culture and History of the First Millennium C. E., 58), ISBN 978-3-11-044117-8, EUR 109,95.
- Denis DRUMM, Das Hirsauer Geschichtsbild im 12. Jahrhundert. Studien zum Umgang mit der klösterlichen Vergangenheit in einer Zeit des Umbruchs, Ostfildern (Jan Thorbecke Verlag) 2016, 208 S. (Schriften zur südwestdeutschen Landeskunde, 77), ISBN 978-3-7995-5277-6, EUR 28,00.
- Sonja DÜNNEBEIL (Hg.), Die Protokollbücher des Ordens vom Goldenen Vlies. Teil 4: Der Übergang an das Haus Habsburg (1477 bis 1480), Frankfurt a. M., Bern, Bruxelles u. a. (Peter Lang Edition) 2016, 350 S. (Kieler Werkstücke. Reihe D: Beiträge zur europäischen Geschichte des späten Mittelalters, 17), ISBN 978-3-631-66678-4, EUR 64,95.
- Bruno DUMÉZIL (Hg.), Les barbares, Paris (Presses universitaires de France) 2016, XII–1498 S., ISBN 978-2-13-074985-1, EUR 32,00.
- Ana ECHEVARRIA, Juan Pedro MONFERRER-SALA, John TOLAN (Hg.), Law and Religious Minorities in Medieval Societies: Between Theory and Praxis. De la teoría legal a la práctica en el derecho de las minoría religiosas en la Edad Media, Turnhout (Brepols) 2016, 239 S., 1 s/w Abb., 1 Kt., 1 Tab. (Religion and Law in Medieval Christian and Muslim Societies, 9), ISBN 978-2-503-56694-8, EUR 75,00.
- Peter EICH, Gregor der Große. Bischof von Rom zwischen Antike und Mittelalter, Paderborn, München, Wien, Zürich (Ferdinand Schöningh) 2016, 311 S., 15 s/w Abb., 4 Kt., ISBN 978-3-506-78370-7, EUR 34,90.
- Anthony EMERY, Seats of Power in Europe During the Hundred Years War. An Architectural Study from 1330 to 1480, Oxford (Oxbow Books) 2015, XII–386 S., zahlr. s/w u. farb. Abb., ISBN 978-1-78570-103-0, GBP 49,95.
- Frank ENGEL, José Luis MARTÍN MARTÍN (Hg.), Iberia Pontificia. Vol. IV: Provincia Compostellana. Dioeceses Abulensis, Salmanticensis, Cauriensis, Civitatensis, Placentina, Göttingen (Vandenhoeck & Ruprecht) 2016, XXVI–198 S., 1 Kt. (Regesta pontificum Romanorum), ISBN 978-3-525-31032-8, EUR 69,99.
- Arnold ESCH, Rom. Vom Mittelalter zur Renaissance, München (C. H. Beck) 2016, 416 S., 65 Abb., ISBN 978-3-406-69884-2, EUR 29,95.
- Theodore EVERGATES, Henry the Liberal. Count of Champagne, 1127–1181, Philadelphia (University of Pennsylvania Press) 2016, X–307 S., zahlr. Abb., Kt. u. Pläne (The Middle Ages Series), ISBN 978-0-8122-4790-9, USD 75,00.
- Sharon FARMER (Hg.), Approaches to Poverty in Medieval Europe. Complexities, Contradictions, Transformations, c. 1100–1500, Turnhout (Brepols) 2015, VII–252 S., 2 Tab., 2 Kt., 2 Abb. (International Medieval Research, 22), ISBN 978-2-503-55547-8, EUR 80,00.
- Valérie FASSEUR, Jean-René VALETTE (Hg.), Les écoles de pensée du XII<sup>e</sup> siècle et la littérature romane (oc et oil), Turnhout (Brepols) 2016, 372 S. (Bibliothèque d'histoire culturelle du Moyen Âge [BHCMA], 17), ISBN 978-2-503-56731-0, EUR 85,00.
- Thomas FAULKNER, Law and Authority in the Early Middle Ages. The Frankish »leges« in the Carolingian Period, Cambridge (Cambridge University Press) 2016, XIV–300 S., 8 Abb. (Cambridge Studies in Medieval Life and Thought: Fourth Series), ISBN 978-1-107-08491-9, GBP 64,99.
- Claudia FELLER, Christian LACKNER (Hg.), »Manu propria«. Vom eigenhändigen Schreiben der Mächtigen (13.–15. Jahrhundert), Köln, Weimar, Wien (Böhlau) 2016, 316 S., 115 Abb.

(Veröffentlichungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung, 67), ISBN 978-3-205-20401-5, EUR 60,00.

– Foulques de Cambrai, *La fondation de l'abbaye de Vaucelles* (Fundatio abbatiae de Valcellis). Texte latin édité, traduit et commenté par Benoît-Michel Tock, Paris (Les Belles Lettres) 2016, LIX–191 S. (Les classiques de l'histoire au Moyen Âge, 56), ISBN 978-2-251-34307-5, EUR 27,00.

– Martin K. FOYS, Karen Eileen OVERBEY, Dan TERKLA (Hg.), *The Bayeux Tapestry. New Interpretations*, Woodbridge (The Boydell Press) 2016, XVI–216 S., 34 farb., 11 s/w Abb., ISBN 978-1-78327-124-5, GBP 25,00.

– Avraham FRAENKEL, Abraham GROSS (Hg.), mit Peter Sh. LEHNHARDT, *Hebräische liturgische Poesien zu den Judenverfolgungen während des ersten Kreuzzugs*, Wiesbaden (Harrassowitz Verlag) 2016, XXXIII–481 S. (Monumenta Germaniae Historica. Hebräische Texte aus dem mittelalterlichen Deutschland, 3), ISBN 978-3-447-10159-2, EUR 130,00.

– John B. FREED, *Frederick Barbarossa. The Prince and the Myth*, New Haven, London (Yale University Press) 2016, 704 S., 20 s/w Abb., 4 Kt., 4 Stammtaf., ISBN 978-0-300-12276-3, GBP 30,00.

– Evamaria FREIENHOFER, *Verkörperungen von Herrschaft. Zorn und Macht in Texten des 12. Jahrhunderts*, Berlin, Boston, MA (De Gruyter) 2016, 218 S. (Trends in Medieval Philology, 32), ISBN 978-3-11-047083-3, EUR 69,95.

– Horst FUHRMANN, *Papst Gregor VII. und das Zeitalter der Reform. Annäherungen an eine europäische Wende. Ausgewählte Aufsätze*, hg. von Martina HARTMANN, unter Mitarbeit von Anna Claudia NIERHOFF und Detlev JASPER, Wiesbaden (Harrassowitz Verlag) 2016, X–596 S., 11 farb. Abb. (Monumenta Germaniae Historica. Schriften, 72), ISBN 978-3-447-10162-2, EUR 80,00.

– Alison GASCOIGNE, Leonie V. HICKS, Marianne O'DOHERTY (Hg.), *Journeying along Medieval Routes in Europe and the Middle East*, Turnhout (Brepols) 2016, XII–296 S., 15 Abb. (Medieval Voyaging, 3), ISBN 978-2-503-54173-0, EUR 85,00.

– *Die Geschichte vom Leben des Johannes, Abt des Klosters Gorze*, hg. und übers. von Peter Christian JACOBSEN, Wiesbaden (Harrassowitz Verlag) 2016, VII–629 S. (Monumenta Germaniae Historica. Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum separatim editi, 81), ISBN 978-3-447-10559-0, EUR 80,00.

– Gabriele GIANNINI, *Un guide français de Terre sainte, entre Orient latin et Toscane occidentale*, Paris (Classiques Garnier) 2016, 352 S. (Recherches littéraires médiévales, 21), ISBN 978-2-406-05931-8, EUR 39,00.

– Cédric GIRAUD, *Spiritualité et histoire des textes entre Moyen Âge et époque moderne. Genèse et fortune d'un corpus pseudépigraphique de médiations*, Turnhout (Brepols) 2016, 549 S., 1 farb., 1 s/w Abb., 14 Tab. (Collection des Études augustinienne. Série Moyen Âge et Temps modernes, 52), ISBN 978-2-85121-281-8, EUR 69,00.

– Helen GITTO, Sarah HAMILTON (Hg.), *Understanding Medieval Liturgy. Essays in Interpretation*, Farnham, Surrey (Ashgate Publishing) 2016, XVI–332 S., 8 s/w Abb., ISBN 978-1-4094-5150-1, EUR 81,60.

– Grégoire de Tours, *La Vie des Pères*. Texte revu et traduit par Lucie PIETRI, Paris (Les Belles Lettres) 2016, LII–302 S. (Les Classiques de l'histoire au Moyen Âge, 55), ISBN 978-2-251-34306-8, EUR 45,00.

– Benoît GRÉVIN, Aude MAIREY (Hg.), *Le Moyen Âge dans le texte. Cinq ans d'histoire textuelle au Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris*, Paris (Publications de la Sorbonne) 2016, 304 S. (Histoire ancienne et médiévale, 141), ISBN 978-2-85944-943-8, EUR 27,00.

– Nicholas A. GRIBIT, *Henry of Lancaster's Expedition to Aquitaine, 1345–1346. Military Service and Professionalism in the Hundred Years' War*, Woodbridge, Suffolk (The Boydell Press) 2016, XVI–373 S. (Warfare in History), ISBN 978-1-78327-117-7, GBP 30,00.

- Timothy GUARD, *Chivalry, Kingship and Crusade. The English Experience in the Fourteenth Century*, Woodbridge, Suffolk (The Boydell Press) 2013, X–280 S., 4 Kt., (Warfare in History), ISBN 978-1-84383-824-1, GBP 60,00.
- Bernard GUENÉE, *Comment on écrit l'histoire au XIII<sup>e</sup> siècle. Primat et le »Roman des roys«*. Édition établie par Jean-Marie MOEGLIN, Paris (CNRS Éditions) 2016, 296 S., ISBN 978-2-271-08805-5, EUR 25,00.
- Guiberto di Nogent, *Le reliquie dei santi. Introduzione, traduzione et note a cura di Matteo SALAROLI*, Turnhout (Brepols) 2015, 178 S. (Corpus Christianorum in Translation, 24), ISBN 978-2-503-55584-3, EUR 35,00.
- Catherine HANLEY, *Louis. The French Prince Who Invaded England*, New Haven, London (Yale University Press) 2016, XVI–279 S., 22 s/w Abb., 2 Kt., 2 Tab., ISBN 978-0-300-21745-2, USD 40,00.
- Alfred HAVERKAMP, Jörg R. MÜLLER (Hg.), *Beiträge zur Geschichte der Juden und der jüdisch-christlichen Beziehungen im spätmittelalterlichen Reich (13./14. Jahrhundert)*, Peine (Hahnsche Buchhandlung) 2014, VIII–334 S. (Forschungen zur Geschichte der Juden. Abteilung A: Abhandlungen, 25), ISBN 978-3-7752-5633-9, EUR 40,00.
- Reto HEINZEL, *Theodor Mayer. Ein Mittelalterhistoriker im Banne des »Volkstums« 1920–1960*, Paderborn, München, Wien, Zürich (Ferdinand Schöningh) 2016, 311 S., ISBN 978-3-506-78264-9, EUR 39,90.
- Xavier HÉLARY, Jean-François NIEUS, Alain PROVOST, Marc SUTOR (Hg.), *Les archives princières, XII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècles*, Arras (Artois Presses Université) 2016, 334 S. (Histoire), ISBN 978-2-84832-230-8, EUR 28,00.
- *Heresy and Inquisition in France, 1200–1300, selected sources translated and annotated by John H. ARNOLD and Peter BILLER*, Manchester (Manchester University Press) 2016, 480 S. (Manchester Medieval Sources), ISBN 978-0-7190-8131-6, GBP 90,00.
- *Hincmar of Rheims, The Divorce of King Lothar and Queen Theutberga. Hincmar of Rheims's »De Divortio«*. Translated and annotated by Rachel STONE and Charles WEST, Manchester (Manchester University Press) 2016, XVI–351 S., 3 s/w Abb. (Manchester Medieval Sources), ISBN 978-0-7190-8296-2, GBP 19,99.
- John HOWE, *Before the Gregorian Reform. The Latin Church at the Turn of the First Millennium*, Ithaca, NY (Cornell University Press) 2016, XIV–353 S., 2 Kt., 44 Abb., ISBN 978-0-8014-5289-5, USD 45,00.
- Richard HUSCROFT, *Tales from the Long Twelfth Century. The Rise and Fall of the Angevin Empire*, New Haven, London (Yale University Press) 2016, XXIV–305 S., 15 s/w Abb., ISBN 978-0-300-18725-0, USD 50,00.
- Liliane IRLENBUSCH-REYNARD, *Rollon: de l'histoire à la fiction. État des sources et essai biographique*, Bruxelles (P. I. E. Peter Lang) 2016, 241 S., ISBN 978-2-87574-324-4, EUR 49,20.
- Ivan JABLONKA, Nikolas JASPERT, Jean-Philippe SCHREIBER, John TOLAN (Hg.), *Religious Minorities, Integration and the State/État, minorités religieuses et intégration*, Turnhout (Brepols) 2016, 229 S., 15 s/w Abb., 2 Tab. (Religion and Law in Medieval Christian and Muslim Societies, 6), ISBN 978-2-503-56499-9, EUR 75,00.
- Philippus JAFFÉ (ed.), *Regesta pontificum Romanorum. Ab condita ecclesia ad annum post Christum natum MCXCVIII. Tomus primus: A S. Petro usque ad a. DCIV. Editionem tertiam emendatam et auctam iubente Academia Gottingensi sub auspiciis Nicolai HERBERS curavit Marcus SCHÜTZ cooperantibus Victoria TRENKLE, Iudith WERNER itemque Catharina GOWERS, Waldemaro KÖNIGHAUS, Cornelia SCHERER, Thorstano SCHLAUWITZ*, Gottingae (Vandenhoeck & Ruprecht) 2016, 584 S., ISBN 978-3-525-31003-8, EUR 175,00.
- Daniel JAQUET, Nicolas BAPTISTE (dir./Hg.), *Expérimenter le maniement des armes à la fin du Moyen Âge/Experimente zur Waffenhandhabung im Spätmittelalter*, Basel (Schwabe Ver-

- lag) 2015, 192 S., 34 Abb. (Itinera. Beiheft zur SZG/Supplément de la RSH, 39), ISBN 978-3-7965-3467-6, CHF 48,00.
- Jörg JARNUT, Martin KROKER, Stephan MÜLLER, Matthias WEMHOFF (Hg.), Gräber im Kirchenraum. 6. Archäologisch-historisches Forum, Paderborn (Wilhelm Fink Verlag) 2015, 231 S., zahlr. farb. u. s/w Abb. (MittelalterStudien, 26), ISBN 978-7705-5263-4, EUR 34,90.
  - Guy JAROUSSEAU, Églises, évêques et prince à Angers du V<sup>e</sup> au début du XI<sup>e</sup> siècle, Limoges (Pulim) 2015, 485 S. (Cahiers de l'Institut d'anthropologie juridique, 42), ISBN 978-2-84287-665-4, EUR 30,00.
  - Nikolas JASPERT, Stefan TEBRUCK (Hg.), Die Kreuzzugsbewegung im römisch-deutschen Reich, 11.–13. Jahrhundert, Ostfildern (Jan Thorbecke Verlag) 2016, VIII–375 S., zahlr. farb. u. s/w Abb., ISBN 978-3-7995-0383-9, EUR 39,00.
  - Christine JÉHANNO, Boris BOVE (Hg.), Travailler à Paris (XIII<sup>e</sup>–XVI<sup>e</sup> siècle), Vincennes (Presses universitaires de Vincennes) 2015, 226 S. (Médiévales, 69), ISBN 978-2-84292-444-7, EUR 20,00.
  - Lenka JIROUŠKOVÁ, Der heilige Wikingerkönig Olav Haraldsson und sein hagiographisches Dossier. Text und Kontext der »Passio Olavi« (mit kritischer Edition). Band I: Untersuchung. Band 2: Edition und Bildmaterial, Leiden, Boston (Brill Academic Publishers) 2014, XXXI–828 u. XIX–252 S. (Mittellateinische Studien und Texte, 46), ISBN 978-90-04-26413-7, EUR 295,00.
  - Richard W. KAEUPER, Medieval Chivalry, Cambridge (Cambridge University Press) 2016, XVI–428 S. (Cambridge Medieval Textbooks), ISBN 978-0521-13795-9, GBP 19,99.
  - Jan KEUPP, Romedio SCHMITZ-ESSER (Hg.), Neue alte Sachlichkeit. Studienbuch Materialität des Mittelalters, Ostfildern (Jan Thorbecke Verlag) 2015, 375 S., ISBN 978-3-7995-0629-8, EUR 39,00.
  - Martin KINTZINGER, Frank REXROTH, Jörg ROGGE (Hg.), Gewalt und Widerstand in der politischen Kultur des späten Mittelalters, Ostfildern (Jan Thorbecke Verlag) 2014, 372 S. (Vorträge und Forschungen, 80), ISBN 978-3-7995-6880-7, EUR 56,00.
  - Mona KIRSCH, Das allgemeine Konzil im Spätmittelalter. Organisation, Verhandlungen, Rituale, Heidelberg (Universitätsverlag Winter) 2016, 655 S., 4 Abb. (Heidelberger Abhandlungen zur Mittleren und Neueren Geschichte, 21), ISBN 978-3-8253-6253-9, EUR 68,00.
  - Jan KLÁPŠTE (Hg.), Agrarian Technology in the Medieval Landscape/Agrartechnik in mittelalterlichen Landschaften/Technologie agraire dans le paysage médiéval. 9<sup>th</sup>–15<sup>th</sup> September 2013, Smolenice Castle, Slovakia, Turnhout (Brepols) 2015, XVIII–448 S., zahlr. s/w Abb. (Ruralia, 10), ISBN 978-2-503-55137-1, EUR 90,00.
  - Theo KÖLZER (Bearb.), unter Mitwirkung von Jens Peter CLAUSEN, Daniel EICHLER, Britta MISCHKE, Sarah PATT, Susanne ZWIERLEIN, Die Urkunden Ludwigs des Frommen, 3 Bände, Wiesbaden (Harrassowitz Verlag) 2016, LXXXVII–1676 S. (Monumenta Germaniae Historica. Die Urkunden der Karolinger, 2), ISBN 978-3-447-10091-5, EUR 310,00.
  - Jean-Louis KUPPER, Notger de Liège (972–1008), Bruxelles (Académie royale de Belgique) 2016, 152 S., ISBN 978-2-8031-0503-8, EUR 12,00.
  - Jacques LE GOFF, Geschichte ohne Epochen? Ein Essay. Aus dem Französischen von Klaus JÖKEN, Mainz (Verlag Philipp von Zabern) 2016, 188 S., ISBN 978-3-8053-5036-5, EUR 24,95.
  - Hans Christian LEHNER, Prophetie zwischen Eschatologie und Politik. Zur Rolle der Vorhersagbarkeit von Zukünftigem in der hochmittelalterlichen Historiografie, Mainz (Franz Steiner Verlag) 2015, XII–279 S., 3 Abb. (Historische Forschungen, 29), ISBN 978-3-515-11155-3, EUR 39,00.
  - Nicolas LEMAS, Les Mérovingiens. Société, pouvoir, politique. 451–751, Paris (Armand Colin) 2016, 256 S., ISBN 978-2-200-61416-4, EUR 18,50.
  - Bruno LEMESLE, La main sous le fer rouge. Le jugement de Dieu au Moyen Âge, Dijon (Éditions universitaires de Dijon) 2016, 75 S. (Essais), ISBN 978-2-36441-172-2, EUR 8,00.



- Bruno LEMESLE, *Le gouvernement des évêques. La charge pastorale au milieu du Moyen Âge*, Rennes (Presses universitaires de Rennes) 2015, 248 S. (Histoire), ISBN 978-2-7535-4267-9, EUR 18,00.
- Leodium. Publication périodique de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège. Band 100: Janvier–Décembre 2015. In Memoriam Albert Lemeunier, Liège (Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège) 2015, 166 S., 17 Abb., ISSN 2031-6720.
- Johannes LIEBRECHT, *Fritz Kern und das »gute alte Recht«*. Geistesgeschichte als neuer Zugang für die Mediävistik, Frankfurt a. M. (Vittorio Klostermann) 2016, VIII–161 S. (Studien zur europäischen Rechtsgeschichte. Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für europäische Rechtsgeschichte Frankfurt am Main, 302), ISBN 978-3-465-04288-4, EUR 39,00.
- Laurent LITZENBURGER, *Une ville face au climat. Metz à la fin du Moyen Âge, 1400–1530*. Préface d'Emmanuel LE ROY LADURIE, Nancy (Presses universitaires de Nancy – Éditions universitaires de Lorraine) 2015, 487 S., VIII Tafelseiten, 137 Abb. (Archéologie, espaces, patrimoines), ISBN 978-2-8143-0225-9, EUR 40,00.
- Geoffroi MALATERRA, *Histoire du Grand Comte Roger et de son frère Robert Guiscard*. Band 1: Livres I & II, édité par Marie-Agnès LUCAS-AVENEL, Caen (Presses universitaires de Caen) (Instrumenta Patristica et Mediaevalia. Research on the Inheritance of Early and Medieval Christianity, 69), ISBN 978-2-503-55489-1, EUR 85,00.
- Vincent MAROTEAUX (Hg.), *Empreintes du passé. 6000 ans de sceaux*, Rouen (éditions point de vues) 2015, 288 S., zahlr. farb. Abb., ISBN 978-2-37195-007-8, EUR 29,00.
- Olivier MATTÉONI, Patrice BECK (Hg.), *Classer, dire, compter. Discipline du chiffre et fabrication d'une norme comptable à la fin du Moyen Âge*, Paris (Comité pour l'histoire économique et financière de la France) 2015, 490 S. (Histoire économique et financière de la France. Animation de la recherche), ISBN 978-2-11-129386-1, EUR 39,00.
- Hans Eberhard MAYER, *Von der »Cour des Bourgeois« zum öffentlichen Notariat. Die freiwillige Gerichtsbarkeit in den Kreuzfahrerstaaten*, Wiesbaden (Harrassowitz Verlag) 2016, XXXIV–526 S. (Monumenta Germaniae Historica. Schriften, 70), 978-3-447-10433-3, EUR 70,00.
- Florian MAZEL, *L'évêque et le territoire. L'invention médiévale de l'espace (V<sup>e</sup>–XIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris (Éditions du Seuil) 2016, 541 S., 9 Abb. (L'univers historique), ISBN 978-2-02-118310-8, EUR 27,00.
- Rob MEENS, Dorine VAN ESPELO, Bram VAN DEN HOVEN VAN GENDEREN, Janneke RAAIJMAKERS, Irene VAN RENSWOUDE, Carine VAN RHIJN (Hg.), *Religious Franks. Religion and Power in the Frankish Kingdoms*. Studies in honour of Mayke de Jong, Manchester (Manchester University Press) 2016, XX–559 S., 8 Abb., ISBN 978-0-7190-9763-8, GBP 75,00.
- Andrey MITROFANOV, *L'ecclésiologie d'Anselme de Lucques (1036–1086) au service de Grégoire VII. Genèse, contenu et impact de sa »Collection canonique«*, Turnhout (Brepols) 2015, 339 S., 1 Abb. (Instrumenta Patristica et Mediaevalia. Research on the Inheritance of Early and Medieval Christianity, 69), ISBN 978-2-503-55489-1, EUR 85,00.
- Pierre MONNET (Hg.), en collaboration avec/in Zusammenarbeit mit Rolf GROSSE, Martin KINTZINGER, Claudia ZEY, *Bouvines 1214–2014. Histoire et mémoire d'une bataille/Eine Schlacht zwischen Geschichte und Erinnerung. Approches et comparaisons franco-allemandes/Deutsch-französische Ansätze und Vergleiche*, Bochum (Verlag Dr. Dieter Winkler) 2016, 170 S., ISBN 978-3-89911-253-5, EUR 29,75.
- Patrice MOREL (traduction et annotation), *Récits des Francs occidentaux. Le règne des successeurs de Charlemagne dans les textes d'histoire du IX<sup>ème</sup> siècle*, Plouharnel (Les Éditions du Menhir) 2016, 430 S. (Passerelle U), ISBN 978-2-919403-35-6, EUR 25,90.
- Susan SIGNE MORRISON, *A Medieval Woman's Companion*, Oxford (Oxbow Books) 2015, VIII–244 S., zahlr. s/w Abb. (Women's Lives in the European Middle Ages), ISBN 978-1-78570-079-8, GBP 16,95.

- Jean-Michel MOUTON, Dominique SOURDEL (†), Janine SOURDEL-THOMINE (ed.), avec un appendice de Jean RICHARD, *Gouvernance et libéralités de Saladin d'après les données inédites de six documents arabes*, Paris (Académie des inscriptions et belles-lettres) 2015, 148 S. (Documents relatifs à l'histoire des croisades, 22), ISBN 978-2-87754-323-1, EUR 30,00.
- John MUNNS, *Cross and Culture in Anglo-Norman England. Theology – Imagery – Devotion*, Woodbridge (The Boydell Press) 2016, XVIII–333 S., 12 farb., 61 s/w Abb. (Bristol Studies in Medieval Cultures), ISBN 978-1-78327-126-9, GBP 60,00.
- Alexander Callander MURRAY (Hg.), *A Companion to Gregory of Tours*, Leiden, Boston (Brill Academic Publishers) 2015, XVIII–667 S. (Brill's Companions to the Christian Tradition. A Series of Handbooks and Reference Works on the Intellectual and Religious Life of Europe, 500–1800, 63), ISBN 978-90-04-30676-9, EUR 229,00.
- *The Musica of Hermannus Contractus*. Edited and Translated by Leonard ELLINWOOD. Revised with the New Introduction by John L. SNYDER, Rochester, NY (University of Rochester Press) 2015, XVII–221 S. (Eastman Studies in Music, 128), ISBN 978-1-58046-390-4, GBP 55,00.
- James NAUS, *Constructing Kingship. The Capetian monarchs of France and the early Crusades*, Manchester (Manchester University Press) 2016, XIV–163 S., 1 s/w Abb. (Manchester Medieval Studies), ISBN 978-0-7190-9097-4, GBP 70,00.
- Christian NILLE, *Kathedrale – Kunstgeschichte – Kulturwissenschaft. Ansätze zu einer produktiven Problemgeschichte architekturhistorischer Deutungen*, Frankfurt a. M. (Peter Lang Edition) 2016, 870 S. (Europäische Hochschulschriften/European University Studies/Publications universitaires européennes. Europäische Hochschulschriften. Reihe XVIII, 443), ISBN 978-3-631-67608-0, EUR 129,00.
- Marie-Laure PAIN (Hg.), *Groupes cathédraux et complexes monastiques. Le phénomène de la pluralité des sanctuaires à l'époque carolingienne*, Rennes (Presses universitaires de Rennes) 2015, 117 S., zahlr. s/w Abb., 23 Farbtaf. (Archéologie & Culture), ISBN 978-2-7535-4259-4, EUR 16,00.
- Sarah PATR, *Studien zu den »Formulae imperiales«. Urkundenkonzeption und Formulargebrauch in der Kanzlei Kaiser Ludwigs des Frommen (814–840)*, Wiesbaden (Harrassowitz Verlag) 2016, XXXIV–348 S., 1 Abb., 3 Diagr., 7 Tab. (Monumenta Germaniae Historica. Studien und Texte, 59), ISBN 978-3-447-10560-6, EUR 58,00.
- Steffen PATZOLD, Carine VAN RHIJN (Hg.), *Men in the Middle. Local Priests in Early Medieval Europe*, Berlin, New York (De Gruyter) 2016, X–252 S. (Ergänzungsbände zum Reallexikon der germanischen Altertumskunde, 93), ISBN 978-3-11-044341-7, EUR 99,95.
- Jörg PELTZER, 1066. Der Kampf um Englands Krone, München (C. H. Beck) 2016, 432 S., 36 Abb., 9 Kt., 6 Stammtaf., ISBN 978-3-406-69750-0, EUR 24,95.
- Stéphane PÉQUIGNOT, Pierre SAVY (Hg.), *Annexer? Les déplacements de frontières à la fin du Moyen Âge*, Rennes (Presses universitaires de Rennes) 2016, 227 S. (Histoire), ISBN 978-2-7535-4950-0, EUR 20,00.
- Emil J. POLAK, *Medieval and Renaissance Letter Treatises and Form Letters. Band 3: A Census of Manuscripts Found in Part of Europe. The Works on Letter Writing from the Eleventh through the Seventeenth Century Found in Albania, Austria, Bulgaria, France, Germany, and Italy*, Leiden, Boston (Brill Academic Publishers) 2015, XIV–907 S., ISBN 978-90-04-28477-7, EUR 232,00.
- Bernd POSSELT, *Konzeption und Kompilation der Schedelschen Weltchronik*, Wiesbaden (Harrassowitz Verlag) 2015, 618 S., 16 Abb. (Monumenta Germaniae Historica. Schriften, 71), ISBN 978-3-447-10434-0, EUR 84,00.
- William J. PURKIS, Matthew GABRIELE (Hg.), *The Charlemagne Legend in Medieval Latin Texts*, Rochester, NY (D. S. Brewer) 2016, XVIII–241 S. (Bristol Studies in Medieval Cultures), ISBN 978-1-84384-448-8, GBP 60,00.



- Peter RAEDTS, *Die Entdeckung des Mittelalters. Geschichte einer Illusion*. Aus dem Niederländischen von Klaus JÖKEN und Stefanie SCHÄFER, Darmstadt (Verlag Philipp von Zabern) 2016, 431 S., ISBN 978-3-8053-4976-5, EUR 49,95.
- Alain RAUWEL, *Rites et société dans l'Occident médiéval*, Paris (Éditions A. et J. Picard) 2016, 152 S. (Les médiévistes français ... et d'ailleurs, 13), ISBN 978-2-7084-1013-8, EUR 30,00.
- Roland RECHT, *Revoir le Moyen Âge. La pensée gothique et son héritage*, Paris (Éditions A. et J. Picard) 2016, 352 S., 107 Abb., ISBN 978-2-7084-1018-3, EUR 39,00.
- Roland RECHT, Michel ZINK (Hg.), *Saint-Germain-des-Prés. Mille ans d'une abbaye à Paris*. Actes du colloque international organisé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 4 et 5 décembre 2014, Paris (Académie des inscriptions et belles-lettres), 2015, 244 S., 103 s/w Abb., ISBN 978-2-87754-326-2, EUR 35,00.
- *Regesten Kaiser Friedrichs III. (1440–1493) nach Archiven und Bibliotheken geordnet*. Heft 31: *Die Urkunden und Briefe aus den Archiven und Bibliotheken der deutschen Bundesländer Bremen, Hamburg und Schleswig-Holstein sowie der skandinavischen Länder*, bearb. von Eberhard Holtz, Wien, Köln, Weimar (Böhlau) 2016, 310 S., ISBN 978-3-205-79419-6, EUR 40,00.
- *Regesten Kaiser Sigismunds (1410–1437)*. Nach Archiven und Bibliotheken geordnet. Heft 3: *Die Urkunden aus den Archiven und Bibliotheken Südböhmens*, bearb. von Petr ELBEL, Stanislav BARTA, Poemysl BAR, Lukáš REITINGER, Wien, Köln, Weimar (Böhlau) 2016, 448 S., ISBN 978-3-205-20402-2, EUR 60,00.
- Jacques REVEL, Jean-Claude SCHMITT (Hg.), *Une autre histoire. Jacques Le Goff (1924–2014)*, Paris (Éditions de l'EHESS) 2015, 224 S., 6 Abb. (Cas de figure, 42), ISBN 978-2-7132-2510-9, EUR 14,00.
- Chantal REYDELLET, Monique CHAUVIN-LECHAPTOIS, Julien BACHELIER (ed.), *Cartulaire de Saint-Melaine de Rennes*. Suivi de 51 chartes originales. Préface de Florian MAZEL, Rennes (Presses universitaires de Rennes) 2015, 542 S. (Sources médiévales de l'histoire de Bretagne), ISBN 978-2-7535-4137-5, EUR 35,00.
- Pierre RICHÉ, *L'enseignement au Moyen Âge*, Paris (CNRS Éditions) 2016, 284 S., ISBN 978-2-271-08803-1, EUR 24,00.
- Éric RIETH, *Navires et construction navale au Moyen Âge*. Archéologie nautique de la Baltique à la Méditerranée, Paris (Éditions A. et J. Picard) 2016, 352 S., zahlr. farb. u. s/w Abb. (Espaces médiévaux), ISBN 978-2-7084-1011-4, EUR 38,00.
- Rebecca RIST, *Popes and Jews, 1095–1291*, Oxford (Oxford University Press) 2016, XXVIII–323 S., 2 Kt., ISBN 978-0-19-871798-0, GBP 65,00.
- Klaus ROSEN, *Attila. Der Schrecken der Welt*, München (C. H. Beck) 2016, 320 S., 15 Abb., 3 Kt., ISBN 978-3-406-69030-3, EUR 24,95.
- Charles C. ROZIER, Daniel ROACH, Giles E. M. GASPER, Elisabeth VAN HOUTS (Hg.), *Orderic Vitalis. Life, Works and Interpretations*, Woodbridge (The Boydell Press) 2016, XIV–416 S., 10 s/w Abb., ISBN 978-1-78327-125-2, GBP 60,00.
- Jose SÁNCHEZ-PARDO, Michael SHAPLAND (Hg.), *Churches and Social Power in Early Medieval Europe. Integrating Archaeological and Historical Approaches*, Turnhout (Brepols) 2015, XVI–550 S., 120 s/w Abb. (Studies in the Early Middle Ages, 42), ISBN 978-2-503-54555-4, EUR 125,00.
- Jean-Claude SCHMITT, *Les rythmes au Moyen Âge*, Paris (Éditions Gallimard) 2016, 718 S., 122 Abb. (Bibliothèque illustrée des histoires), ISBN 978-2-07-017769-1, EUR 35,00.
- Sebastian SCHOLZ, Gerald SCHWEDLER, Karl-Michael SPRENGER (Hg.), »Damnatio in memoria«. *Deformation und Gegenkonstruktionen in der Geschichte*, Köln, Weimar, Wien (Böhlau) 2014, 284 S. (Zürcher Beiträge zur Geschichtswissenschaft, 4), ISBN 978-3-412-22283-3, EUR 49,90.
- *Die Schriften des Alexander von Roes und des Engelbert von Admont*. Teil 3: *Engelbert von Admont, »De ortu et fine Romani imperii«*, hg. von Herbert SCHNEIDER, aufgrund der Vor-

- arbeiten von George B. FOWLER und Helga ZINSMEYER, München (Harrassowitz Verlag) 2016, XXXVIII–262 S. (Monumenta Germaniae Historica. Staatsschriften des späteren Mittelalters, 1), ISBN 978-3-447-10082-3, EUR 60,00.
- Ingo SCHWAB (Bearb.), unter Mitwirkung von Alfred GAWLIK, Die Urkunden Alfons' von Kastilien, Wiesbaden (Harrassowitz Verlag) 2016, XLVIII–279 S. (Monumenta Germaniae Historica. Die Urkunden der deutschen Könige und Kaiser, 19,1), ISBN 978-3-447-10088-5, EUR 80,00.
  - Harald SELLNER, Klöster zwischen Krise und »correctio«. Monastische »Reformen« im hochmittelalterlichen Flandern, Regensburg (Schnell & Steiner) 2015, 606 S. (Klöster als Innovationslabore, 3), ISBN 978-3-7954-3081-8, EUR 69,00.
  - Philippe SÉNAC, Sébastien GASC (Hg.), Monnaies du haut Moyen Âge. Histoire et archéologie (péninsule Ibérique – Maghreb, VII<sup>e</sup>–XI<sup>e</sup> siècle), Toulouse (Presses universitaires du Midi) 2015, 301 S., zahlr. farb. u. s/w Abb. (Médiennes. Études médiévales ibériques, 5), ISBN 978-2-8107-0398-2, EUR 25,00.
  - Antonio SENNIS (Hg.), Cathars in Question, Woodbridge (The Boydell Press) 2016, VIII–332 S. (Heresy and Inquisition in the Middle Ages, 4), ISBN 978-1-903153-68-0, GBP 60,00.
  - Norman F. SHEAD (Hg.), Scottish Episcopal Acta. Band 1: The Twelfth Century, Woodbridge (The Boydell Press) 2016, LXXXV–409 S. (Scottish History Society. Sixth Series, 10), ISBN 978-0-90624-540-8, GBP 40,00.
  - Ilan SHOVAL, King John's Delegation to the Almohad Court (1212). Medieval Interreligious Interactions and Modern Historiography, Turnhout (Brepols) 2016, XVIII–216 S., 4 Kt. (Cursor Mundi, 23), ISBN 978-2-503-55577-5, EUR 75,00.
  - Patrice SICARD, Iter victorinum. La tradition manuscrite des œuvres de Hugues et de Richard de Saint-Victor. Répertoire complémentaire et études. Avec un index cumulatif des manuscrits des œuvres de Hugues et de Richard de Saint-Victor, Turnhout (Brepols) 2015, 904 S. (Bibliotheca Victorina, 24), ISBN 978-2-503-55492-1, EUR 150,00.
  - František ŠMAHEL, The Parisian Summit, 1377–78. Emperor Charles IV and King Charles V of France, Praha (Karolinum Press) 2014, 478 S., ISBN 978-80-246-2522-5, CZK 1080,00.
  - Jesús À. SOLÓRZANO TELECHEA, Beatriz ARÍZAGA BOLUMBURU, Louis SICKING (Hg.), Diplomacia y comercio en la Europa atlántica medieval, Logroño (Instituto de Estudios Riojanos) 2015, 323 S. (Ciencias Históricas, 32), ISBN 978-84-9960-086-4, EUR 10,00.
  - Jörg SONNTAG, Coralie ZERMATTEN (Hg.), Loyalty in the Middle Ages. Ideal and Practice of a Cross-Social Value. Essays in Honour of Gert Melville, Turnhout (Brepols) 2015, XXII–467 S., 5 Abb. (Brepols Collected Essays in European Culture, 5), ISBN 978-2-503-55103-6, EUR 110,00.
  - Hugo STEHKÄMPER, Carl DIETMAR, Köln im Hochmittelalter. 1074/75–1288, Köln (Greven Verlag) 2016, 549 S., 122 Abb., 1 Kt. (Geschichte der Stadt Köln, 3), ISBN 978-3-7743-0442-0, EUR 60,00.
  - Stephanus de Borbone, Tractatus de diversis materiis predicabilibus. Secunda pars de dono pietatis, hg. von Jacques BERLIOZ, Denise OGILVIE-DAVID, Colette RIBAU COURT, Turnhout (Brepols) 2015, XXVIII–690 S. (Corpus Christianorum. Continuatio Mediaevalis, 124A), ISBN 978-2-503-55258-3, EUR 385,00.
  - Stiftsbibliothek Sankt Gallen, Abracadabra. Medizin im Mittelalter. Sommerausstellung 8. bis 6. November 2016, St. Gallen (Verlag am Klosterhof St. Gallen) 2016, 130 S., zahlr. farb. Abb., ISBN 978-3-905906-18-9, CHF 25,00.
  - Vincent TABBAGH, Fasti Ecclesiae Gallicanae. Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines des diocèses de France de 1200 à 1500. Band 16: Diocèse d'Auxerre, Turnhout (Brepols) 2016, X–606 S., 3 Abb., 2 Kt., ISBN 978-2-503-56677-1, EUR 65,00.
  - Thomas TANASE, Marco Polo, Paris (Ellipses) 2016, 571 S., 16 farb. u. s/w Abb. (Biographies et mythes historiques), ISBN 978-2-340-00972-1, EUR 26,00.

- Laurence TERRIER ALIFERIS, *L'imitation de l'Antiquité dans l'art médiéval (1180–1230)*, Turnhout (Brepols) 2016, 443 S., 359 s/w Abb. (Répertoire iconographique de la littérature du Moyen Âge. Les études du RILMA, 7), ISBN 978-2-503-55317-7, EUR 125,00.
- Sophie VALLERY-RADOT, *Les Français au concile de Constance (1414–1418). Entre résolution du schisme et construction d'une identité nationale*, Turnhout (Brepols) 2016, 629 S., 6 Abb. (Ecclesia militans, 5), ISBN 978-2-503-56464-7, EUR 90,00.
- Steven VANDERPUTTEN, *Imagining Religious Leadership in the Middle Ages. Richard of Saint-Vanne and the Politics of Reform*, Ithaca, NY (Cornell University Press) 2015, XVI–244 S., 9 Abb., 1 Kt., ISBN 978-0-8014-5377-9, GBP 49,95.
- Nathalie VERPEAUX, *Des religieuses, les pieds sur terre et la tête dans le Ciel. Saint-Andoche et Saint-Jean-le-Grand d'Autun au Moyen Âge. Band 1: Texte; Band 2: Matériaux prosopographiques à consulter en ligne: <http://dx.doi.org/10.1484/M.EMI-EB.5.108483>*, Turnhout (Brepols) 2015, 1232 S., 134 Abb., 2 Tab. (Ecclesia militans, 4), ISBN 978-2-503-55442-6, EUR 95,00.
- Agnès VINAS, Robert VINAS, *La croisade de 1285 en Roussillon et Catalogne, Pollestres (TDO Éditions) 2015, 344 S., zahlr. farb. Abb., ISBN 978-2-36652-133-7, EUR 45,00.*
- Lothar VOETZ, *Der Codex Manesse. Die berühmteste Liederhandschrift des Mittelalters*, Darmstadt (Wissenschaftliche Buchgesellschaft) 2015, 176 S., 123 farb. Abb., ISBN 978-3-650-40042-0, EUR 69,95.
- Pascal VUILLEMIN, *Une itinérance prophétique. Le voyage en Perse d'Ambrogio Contarini (1474–1477)*, Paris (Classiques Garnier) 2016, 226 S. (Bibliothèque d'histoire médiévale, 16), ISBN 978-2-8124-5013-6, EUR 32,00.
- John C. WEI, *Gratian the Theologian*, Washington, D. C. (The Catholic University of America Press) 2016, XVIII–353 S. (Studies in Medieval and Early Modern Canon Law, 13), ISBN 973-0-8132-2803-7, USD 65,00.
- Roger WICKSON, *Kings and Bishops in Medieval England, 1066–1216*, Basingstoke, Hampshire (Palgrave Macmillan) 2015, XXIX–210 S., ISBN 978-1-137-43116-5, GBP 19,99.
- Annemarieke WILLEMSEN, Hanneke KIK (Hg.), *Golden Middle Ages in Europe. New Research into Early-Medieval Communities and Identities. Proceedings of the Second »Dorestad Congress« Held at the National Museum of Antiquities, Leiden, The Netherlands, 2–5 July 2014*, Turnhout (Brepols) 2016, 168 S., 100 Abb., ISBN 978-2-503-55513-3, EUR 59,00.
- Jean WIRTH, Cécile DUPEUX, Sabine BENGEL u.a., *Strasbourg 1200–1230, la révolution gothique. Catalogue de l'exposition Strasbourg 1200–1230, la révolution gothique, présentée au musée de l'Œuvre Notre-Dame – Arts du Moyen Âge Strasbourg du 16 octobre 2015 au 14 février 2016*, Strasbourg (Éditions des Musées de Strasbourg) 2015, 320 S., ISBN 978-2-351251-37-9, EUR 39,00.
- Gerhard WOLF, Norbert H. OTT (Hg.), *Handbuch Chroniken des Mittelalters*, Berlin, Boston, MA (De Gruyter) 2016, VIII–1042 S., 30 Abb. (Reference), ISBN 978-3-11-020627-2, EUR 149,95.
- Andrea ZECH, *Spielarten des Gottes-Genusses. Semantiken des Genießens in der europäischen Frauenmystik des 13. Jahrhunderts*, Göttingen (Vandenhoeck & Ruprecht) 2015, 375 S. (Historische Semantik, 25), ISBN 978-3-525-36727-8, EUR 55,00.

### Frühe Neuzeit/Histoire moderne, Révolution, Empire (1500–1815)

- Bénédicte ABRAHAM, *Au commencement était l'action. Les idées de force et d'énergie en Allemagne autour de 1800*, Villeneuve-d'Ascq (Presses universitaires du Septentrion) 2016, 261 S. (Dialogues entre cultures), ISBN 978-2-7574-1274-9, EUR 25,00.

- Tonio ANDRADE, *The Gunpowder Age. China, Military Innovation, and the Rise of the West in World History*, Princeton (Princeton University Press) 2016, XII–432 S., zahlr. Abb. u. Kt., ISBN 978-0-691-13597-7, GBP 29,95.
- Stephanie ARMER, *Friedenswahrung, Krisenmanagement und Konfessionalisierung. Religion und Politik im Spannungsfeld von Rat, Geistlichen und Gemeinde in der Reichsstadt Ulm 1554–1629*, Stuttgart (Kohlhammer) 2015, 500 S. (Forschungen zur Geschichte der Stadt Ulm, 35), ISBN 978-3-17-029871-2, EUR 45,00.
- Ronald G. ASCH, *Herbst des Helden. Modelle des Heroischen und heroische Lebensentwürfe in England und Frankreich von den Religionskriegen bis zum Zeitalter der Aufklärung. Ein Essay*, Würzburg (Ergon) 2016, 176 S. (Helden – Heroisierungen – Heroismen, 3), ISBN 978-3-95650-096-1, EUR 28,00.
- Irena BACKUS, *Leibniz. Protestant Theologian*, Oxford (Oxford University Press) 2016, 336 S., ISBN 978-0-19-989185-6, GBP 47,99.
- Robin B. BARNES, *Astrology and Reformation*, Oxford (Oxford University Press) 2016, XIV–389 S., 17 s/w Abb., ISBN 978-0-19-973605-8, GBP 47,99.
- Rudolf BEHRENS, Jörn STEIGERWALD (Hg.), *Aufklärung und Imagination in Frankreich (1675–1810). Anthologie und Analyse*, Berlin, New York (De Gruyter) 2016, 660 S. (Hallesche Beiträge zur Europäischen Aufklärung, 54), ISBN 978-3-11-044608-1, EUR 139,95.
- Wolfgang BEHRINGER, Sönke LORENZ (†), Dieter R. BAUER (Hg.), *Späte Hexenprozesse. Der Umgang der Aufklärung mit dem Irrationalen*, Bielefeld (Verlag für Regionalgeschichte) 2016, X–429 S. (Hexenforschung, 14), ISBN 978-3-89534-904-1, EUR 29,00.
- Wolfgang BEHRINGER, Claudia OPITZ-BELAKHAL (Hg.), *Hexenkinder – Kinderbanden – Straßenkinder*, Bielefeld (Verlag für Regionalgeschichte) 2016, 468 S. (Hexenforschung, 15), ISBN 978-3-89534-975-1, EUR 29,00.
- David A. BELL, *Napoleon. A Concise Biography*, New York (Oxford University Press) 2015, XII–139 S., ISBN 978-0-19-026271-6, USD 18,95.
- Giovanna BENADUSI, Judith C. BROWN (Hg.), *Medici Women: The Making of a Dynasty in Grand Ducal Tuscany. Italian Essays Translated by Monica CHOJNACKA*, Toronto (Centre for Reformation and Renaissance Studies) 2015, 380 S. (Essays and Studies, 36), ISBN 978-0-7727-2180-8, CAD 45,95.
- Klaus BERGDOLT, Lothar SCHMIDT, Andreas TÖNNESMANN (Hg.), *Armut in der Renaissance*, Wiesbaden (Harrassowitz Verlag) 2013, 335 S., zahlr. s/w, 10 farb. Abb. (Wolfenbütteler Abhandlungen zur Renaissanceforschung, 30), ISBN 978-3-447-10017-5, EUR 92,00.
- Gianerico BERNASCONI, *Objets portatifs au Siècle des lumières. Préface de Liliane HILAIRE-PÉREZ*, Paris (Éditions du CTHS) 2016, 371 S. (CTH Histoire, 58), ISBN 978-2-7355-0828-0, EUR 28,00.
- Michel BIARD, Hervé LEUWERS (Hg.), *Danton. Le mythe et l'Histoire*, Paris (Armand Colin) 2016, 234 S., ISBN 978-2-200-61413-3, EUR 24,90.
- Francis William BLAGDON, *Paris sous le Consulat. Lettres d'un voyageur anglais (1801–1802). »Paris tel qu'il était, Paris tel qu'il est«*. Préface de Lord Jay EWELME. Édition et notes de Jean-Dominique AUGARDE. Avant-propos et traduction de Jean-Dominique AUGARDE et Thomas M. HUDSON, Paris (CNRS Éditions) 2016, 567 S., ISBN 978-2-271-08319-7, EUR 27,00.
- Rafe BLAUFARB, *The Great Demarcation. The French Revolution and the Invention of Modern Property*, Oxford (Oxford University Press) 2016, XIV–304 S., ISBN 978-0-19-977879-9, GBP 47,99.
- Daniela BLUM, *Multikonfessionalität im Alltag. Speyer zwischen politischem Frieden und Bekenntnisernst (1555–1618)*, Münster (Aschendorff) 2015, 411 S. (Reformationsgeschichtliche Studien und Texte, 162), ISBN 978-3-402-11586-2, EUR 56,00.

- Peter BORSAY, Jan Hein FURNÉE (Hg.), *Leisure cultures in urban Europe, c. 1700–1870. A transnational perspective*, Manchester (Manchester University Press) 2015, XVIII–293 S. (Studies in popular culture), ISBN 978-0-7190-8969-5, GBP 75,00.
- Étienne BOURDEU, *Les archevêques de Mayence et la présence espagnole dans le Saint-Empire (XVI<sup>e</sup>–XVII<sup>e</sup> siècle)*, Madrid (Casa de Velázquez) 2015, XII–286 S., 4 Kt., 2 Tab. (Bibliothèque de la Casa de Velázquez, 65), ISBN 978-84-90960-13-4, EUR 24,00.
- Felix BRAHM, Eve ROSENHAFT (Hg.), *Slavery Hinterland. Transatlantic Slavery and Continental Europe, 1680–1850*, Woodbridge (The Boydell Press) 2016, XIII–261 S., 15 Abb. (People, Markets, Goods: Economies and Societies in History, 7), ISBN 978-1-78327-112-2, GBP 17,99.
- Bettina BRANDT, Daniel Leonhard PURDY (Hg.), *China in the German Enlightenment*, Toronto (University of Toronto Press) 2016, XII–210 S. (German and European Studies, 24), ISBN 978-1-4426-4845-6, CAD 55,00.
- Serge BRUNET, José Javier RUIZ IBÁÑEZ, Anne BORGINI, *Les milices dans la première modernité*, Rennes (Presses universitaires de Rennes) 2015, 184 S. (Histoire), ISBN 978-2-7535-4297-6, EUR 18,00.
- Dörthe BUCHHESTER, *Die Familie der Fürstin. Die herzoglichen Häuser der Pommern und Sachsen im 16. Jahrhundert: Erziehung, Bücher, Briefe*, Frankfurt a.M. (Peter Lang Edition) 2015, 341 S., 9 s/w Abb. (Medieval to Early Modern Culture/Kultureller Wandel vom Mittelalter bis zur Frühen Neuzeit, 15), ISBN 978-3-631-66083-6, EUR 64,95.
- Albrecht BURKARDT (Hg.), *L'Économie des dévotions. Commerce, croyances et objets de piété à l'époque moderne*, Rennes (Presses universitaires de Rennes) 2016, 428 S. (Histoire), ISBN 978-2-7535-4890-9, EUR 24,00.
- Peter BURKE, *Hybrid Renaissance. Culture, Language, Architecture*, Budapest, New York (Central European University Press) 2015, XII–271 S. (Natalie Zemon Davies Annual Lectures, 8), ISBN 978-963-386-087-8, USD 24,95.
- Gilbert BUTI, Alain CABANTOUS, *Être marin en Europe occidentale. (1550–1850)*, Rennes (Presses universitaires de Rennes) 2016, 226 S., 46 Abb. (Didact Histoire), ISBN 978-2-7535-4770-4, EUR 18,00.
- Anne-Marie CHENY, *Une bibliothèque byzantine. Nicolas-Claude Fabri de Peiresc et la fabrique du savoir. Préface de Joël CORNETTE, Seyssel (Champ Vallon) 2015, 281 S., 37 Abb. (Époques), ISBN 979-10-267-0047-0, EUR 25,00.*
- Desmond M. CLARKE, *French Philosophy, 1572–1675*, Oxford (Oxford University Press) 2016, XIV–275 S. (The Oxford History of Philosophy), ISBN 978-0-19-874957-0, GBP 30,00.
- Charly COLEMAN, *The Virtues of Abandon. An Anti-Individualist History of the French Enlightenment*, Stanford (Stanford University Press) 2014, XIV–402 S., 2 Abb., ISBN 978-0-8047-8443-6, USD 40,00.
- Claudia von COLLANI, Erich ZETTL (Hg.), *Johannes Schreck-Terrentius SJ. Wissenschaftler und China-Missionar (1576–1630)*, Stuttgart (Franz Steiner Verlag) 2016, 446 S., 53 Abb., 2 Graf. (Missionsgeschichtliches Archiv, 22), ISBN 978-3-515-11254-3, EUR 68,00.
- Cecil COURTNEY, Jenny MANDER (Hg.), *Raynal's »Histoire des deux Indes«. Colonialism, Networks and Global Exchange*, Oxford (Voltaire Foundation) 2015, XII–350 S. (Oxford University Studies in the Enlightenment, 10), ISBN 978-0-7294-1169-1, GBP 70,00.
- Xavier DAUMALIN, Daniel FAGET, Olivier RAVEUX (Hg.), *La mer en partage. Sociétés littorales et économies maritimes (XVI<sup>e</sup>–XX<sup>e</sup> siècle)*, Aix-en-Provence (Presses universitaires de Provence) 2016, 363 S., zahlr. s/w u. farb. Abb., Graf., Tab. (Le temps de l'histoire), ISBN 979-10-320-0051-9, EUR 29,00.
- Jonathan DEWALD (Hg.), *Status, Power, and Identity in Early Modern France. The Rohan Family. 1550–1715*, Pennsylvania, PA (Pennsylvania State University Press) 2015, XIV–247 S., 9 s/w Abb., 2 Kt., 2 Tab., ISBN 978-0-271-06616-5, USD 74,95.



- Philippe DIEUDONNÉ, Corneille van Bommel (Leyde, 1790–Liège, 1852). Prêtre enseignant, écrivain militant, évêque missionnaire, Liège (Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège) 2015, 120 S., ISBN non communiqué, EUR 10,00.
- Irene DINGEL (Hg.), Andrea HOFFMANN (Mitarb.), *Memoria – theologische Synthese – Autoritätenkonflikt. Die Rezeption Luthers und Melanchthons in der Schülergeneration*, Tübingen (Mohr Siebeck) 2016, VIII–148 S. (Spätmittelalter, Humanismus, Reformation, 90), ISBN 978-3-16-154238-1, EUR 90,00.
- Suzanne DUMOUCHEL, *Le Journal littéraire en France au dix-huitième siècle. Émergence d'une culture virtuelle. Préface de Jean-Paul SERMAIN*, Oxford (Voltaire Foundation) 2016, VIII–332 S. (Oxford University Studies in the Enlightenment), ISBN 978-0-7294-1174-5, GBP 65,00.
- Alexandre DUVAL-STALLA, François-René de Chateaubriand – Napoléon Bonaparte: une histoire, deux gloires. *Biographie croisée*, Paris (Éditions Gallimard) 2015, 395 S., ISBN 978-2-07-010834-3, EUR 22,90.
- Johann DVORÁK, *Über Theorien des Politischen in der europäischen Neuzeit*, Wien (facultas.wuv) 2014, 234 S. (Manual), ISBN 978-3-7089-1232-5, EUR 16,90.
- Hermann-Peter EBERLEIN (Hg.), *Territorialkirchen und protestantische Kultur: 1648–1800*, Bielefeld (Verlag Dr. Rudolf Habelt GmbH) 2015, XX–608 S. (Evangelische Kirchengeschichte im Rheinland, 2), ISBN 978-3-7749-3938-7, EUR 68,00.
- Sylvène ÉDOUARD, *Les Devoirs du prince. L'éducation princière à la Renaissance*, Paris (Classiques Garnier) 2014, 493 S. (Bibliothèque d'histoire de la Renaissance, 5), ISBN 978-2-8124-3164-7, EUR 36,00.
- Fadi EL HAGE, Abraham Fabert. *Du clientélisme au maréchalat, 1599–1662*, Paris (L'Harmattan) 2016, 177 S., 12 Abb. (Chemins de la mémoire. Série XVII<sup>e</sup> siècle), ISBN 978-2-343-09028-3, EUR 19,00.
- Gabriella ERDÉLYI (Hg.), *Armed Memory. Agency and Peasant Revolts in Central and Southern Europe (1450–1700)*, Göttingen (Vandenhoeck & Ruprecht) 2016, 361 S. (Refo500 Academic Studies, 27), ISBN 978-3-525-5-5097-7, EUR 100,00.
- *The Executioner's Journal. Meister Frantz Schmidt of the Imperial City of Nuremberg*. Translated by Joel F. HARRINGTON, Charlottesville, VA (University of Virginia Press) 2016, LXIV–171 S., 12 s/w Abb., 2 Kt. (Studies in Early Modern German History), ISBN 978-0-8139-3869-1, USD 55,00.
- Emiliano FERRARI, Thierry GONTIER (Hg.), *L'Axe Montaigne-Hobbes. Anthropologie et politique*, Paris (Classiques Garnier) 2016, 312 S. (Colloques, congrès et conférences sur la Renaissance européenne, 90), ISBN 978-2-8124-6077-7, EUR 29,00.
- Olivier FERRET, *Voltaire dans l'Encyclopédie*, Paris (Société Diderot) 2016, 416 S. (L'Atelier, autour de Diderot et de l'Encyclopédie), ISBN 978-2-9543871-0-9, EUR 34,00.
- Biancamaria FONTANA (Hg.), *Germaine de Staël. A Political Portrait*, Princeton (Princeton University Press) 2016, X–296 S., ISBN 978-0-691-16904-0, USD 35,00.
- Alan FORREST, Matthias MIDDELL (Hg.), *The Routledge Companion to the French Revolution in World History*, London, New York (Routledge) 2016, XIV–349 S., 4 Abb., 1 Tab. (Routledge Companions), ISBN 978-0-415-82056-1, GBP 130,00.
- Marian FÜSSEL, Martin MULSOW (Hg.), *Gelehrtenrepublik*, Hamburg (Felix Meiner Verlag) 2014, 352 S. (Aufklärung, 26), ISBN 978-3-7873-2756-0, EUR 112,00.
- Marika GALLI, *La conquête alimentaire du Nouveau Monde. Pratiques et représentations franco-italiennes des nouveaux produits du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris (L'Harmattan) 2016, 438 S. (Questions alimentaires et gastronomiques), ISBN 978-2-343-08081-9, EUR 39,00.
- Murielle GAUDE-FERRAGU, Cécile VINCENT-CASSY (Hg.), *»La dame de cœur«*. Patronage et mécénat religieux des femmes de pouvoir dans l'Europe des XIV<sup>e</sup>–XVII<sup>e</sup> siècles, Rennes (Presses universitaires de Rennes) 2016, 322 S. (Histoire), ISBN 978-2-7535-4870-1, EUR 22,00.

- Stephen GAUKROGER, *The Natural and the Human. Science and the Shaping of Modernity, 1739–1841*, Oxford (Oxford University Press) 2016, VIII–402, 1 Abb., ISBN 978-0-19-875763-4, GBP 30,00.
- Johan Wolfgang VON GOETHE, *La Vocation théâtrale de Wilhelm Meister*, Paris (Classiques Garnier) 2016, 441 S. (Littératures du Monde, 18), ISBN 978-2-8124-4634-4, EUR 49,00.
- Julian GOODARE, *The European Witch-Hunt*, London, New York (Routledge) 2016, 432 S., 15 Abb., ISBN 978-0-415-25452-6, GBP 100,00.
- Ueli GREMINGER, Sebastian Castellio. Eine Biografie aus den Wirren der Reformationszeit, Zürich (Orell Füssli Verlag) 2016, 128 S., ISBN 978-3-280-05597-7, EUR 24,90
- Mark HÄBERLEIN (Hg.), *Sprachmeister. Sozial- und Kulturgeschichte eines prekären Berufsstands*, Bamberg (University of Bamberg Press) 2015, 218 S. (Schriften der Matthias-Kramer-Gesellschaft zur Erforschung der Geschichte des Fremdsprachenerwerbs und der Mehrsprachigkeit, 1), ISBN 978-3-86309-358-7, EUR 18,00.
- Daryl M. HAFER, Nina KUSHNER (Hg.), *Women and Work in the Eighteenth-Century France*, Baton Rouge, LA (Louisiana State University Press) 2015, XIV–250 S., ISBN 978-0-8071-5831-9, USD 36,95.
- Berndt HAMM, Thomas KAUFMANN (Hg.), *Wie fromm waren die Humanisten?*, Wiesbaden (Harrassowitz Verlag) 2016, 359 S., 17 s/w Abb. (Wolfenbütteler Abhandlungen zur Renaissanceforschung, 33), ISBN 978-3-447-10490-6, EUR 84,00.
- Gregory HANLON, *Italy 1636. Cemetery of Armies*, Oxford (Oxford University Press) 2016, XVI–224 S., 10 Kt., ISBN 978-0-19-873824-4, GBP 65,00.
- Janet M. HARTLEY, Paul KEENAN, Dominic LIEVEN (Hg.), *Russia and the Napoleonic Wars. War, Culture and Society 1750–1850*, Basingstoke, Hampshire (Palgrave Macmillan) 2015, XVIII–271 S., 3 Kt., ISBN 978-1-137-52799-8, GBP 17,00.
- Annika HASS, *Der Verleger Johann Friedrich Cotta (1764–1832) als Kulturvermittler zwischen Deutschland und Frankreich. Frankreichbezüge, Koeditionen und Übersetzungen. Mit einem Vorwort von Hans-Jürgen LÜSEBRINK*, Frankfurt a. M. (Peter Lang Edition) 2015, 254 S., 8 s/w Abb., 2 Tab. (Zivilisation & Geschichte, 33), ISBN 978-3-631-65646-4, EUR 64,95.
- Tilman HAUG, Nadir WEBER, Christian WINDLER (Hg.), *Protegierte und Protektoren. Asymmetrische politische Beziehungen zwischen Partnerschaft und Dominanz (16. bis frühes 20. Jahrhundert)*, Köln, Weimar, Wien (Böhlau) 2016, 528 S., 8 s/w Abb. (Externa. Geschichte der Außenbeziehungen in neuen Perspektiven, 9), ISBN 978-3-412-50535-6, EUR 75,00.
- Darin HAYTON, *The Crown and the Cosmos. Astrology and the Politics of Maximilian I*, Pittsburgh (Pittsburgh University Press) 2015, XVI–312 S., 32 s/w Abb., ISBN 978-0-8229-4443-0, USD 45,00.
- Werner HENNINGS, Uwe HORST, Jürgen KRAMER (Hg.), *Die Stadt als Bühne. Macht und Herrschaft im öffentlichen Raum von Rom*, Paris und London im 17. Jahrhundert, Bielefeld (transcript) 2015, 421 S. (Edition Kulturwissenschaft, 63), ISBN 978-3-8376-2951-4, EUR 39,99.
- Rita HERMON-BELOU, *Aux sources de l'idée laïque. Révolution et pluralité religieuse*, Paris (Odile Jacob) 2015, 268 S. (Histoire), ISBN 978-2-7381-3338-0, EUR 24,90.
- *Les historiens de Napoléon. 1821–1969, vus par Jean TULARD. Texte établi par Jean TABEUR d'après les conférences à l'École pratique des hautes études en 2002–2003 par Jean Tulard. Préface de Jacques-Olivier BOUDON*, Paris (L'Harmattan) 2016, 194 S. (Kronos, 80), ISBN 978-2-917232-36-1, EUR 19,00.
- Jean HIERNARD, François KIHM, *Un landgrave incognito. Le voyage de France de Maurice de Hesse (1602)*, Rennes (Presses universitaires de Rennes) 2016, 205 S. (Textes rares), ISBN 978-2-7535-4987-6, EUR 18,00.
- Françoise HILDESHEIMER, Louis DE CARBONNIÈRES (Hg.), *Autour des États généraux de 1614*, Paris (Honoré Champion) 2016, 369 S., 1 Abb. (histoire et archives, 15), ISBN 978-2-7453-3169-4, EUR 75,00.



- Ernst HINRICHS, Staat ohne Nation. Brandenburg und Preußen unter den Hohenzollern (1415–1871), Bielefeld (Aisthesis Verlag) 2014, 664 S., ISBN 987-3-89528-982-8, EUR 49,80.
- Sigrid HIRBODIAN, Robert KRETZSCHMAR, Anton SCHINDLING (Hg.), »Armer Konrad« und Tübinger Vertrag im interregionalen Vergleich. Fürst, Funktionseliten und »Gemeiner Mann« am Beginn der Neuzeit, Stuttgart (Kohlhammer) 2016, VI–382 S. (Veröffentlichungen der Kommission für geschichtliche Landeskunde in Baden-Württemberg. Reihe B. Forschungen, 206), ISBN 978-3-17-030721-6, EUR 34,00.
- Thomas Albert HOWARD, Remembering the Reformation. An Inquiry into the Meanings of Protestantism, Corby (Oxford University Press) 2016, XIV–189 S., 20 Abb., ISBN 978-0-19-875419-0, GBP 25,00.
- Ronnie PO-CHIA HSIA, Gräfin Maria Theresia Fugger von Wellenburg (1690–1762). Adelige Frömmigkeit und die ferne Welt der Jesuitenmission in China. Aus dem Englischen übersetzt von Eva LETWIN, Augsburg (Wißner-Verlag) 2015, 150 S. (Veröffentlichungen der Schwäbischen Forschungsgemeinschaft, Reihe 4,35/Studien zur Fuggergeschichte, 44), ISBN 978-3-95786-045-3, EUR 16,80.
- Gerlinde HUBER-REBENICH (Hg.), Jacques Bongars (1554–1612). Gelehrter und Diplomat im Zeitalter des Konfessionalismus, Tübingen (Mohr Siebeck) 2015, 148 S. (Spätmittelalter, Humanismus, Reformation/Studies in the Late Middle Ages, Humanism and Reformation, 87), ISBN 978-3-16-152724-1, EUR 79,00.
- Jocelyn HUCHETTE, La gaieté, caractère français? Représenter la nation au siècle des Lumières (1715–1789), Paris (Classiques Garnier) 2016, 426 S. (L'Europe des Lumières, 37), ISBN 978-2-8124-3506-5, EUR 46,00.
- Iwan A. IWANOV, Die Hanse im Zeichen der Krise. Handlungsspielräume der politischen Kommunikation im Wandel (1550–1620), Köln, Weimar, Wien (Böhlau) 2016, 419 S., 1 Kt. (Quellen und Darstellungen zur hansischen Geschichte. Neue Folge, 61), ISBN 978-3-412-20690-1, EUR 55,00.
- Gabriele JANCKE, Daniel SCHLÄPPI (Hg.), Die Ökonomie sozialer Beziehungen. Ressourcenbewirtschaftung als Geben, Nehmen, Investieren, Verschwenden, Haushalten, Horten, Vererben, Schulden, Stuttgart (Franz Steiner Verlag) 2015, 249 S. (Geschichte), ISBN 978-3-515-11052-5, EUR 46,00.
- Lotte JENSEN (Hg.), The Roots of Nationalism. National Identity Formation in Early Modern Europe, 1600–1815, Amsterdam (Amsterdam University Press) 2016, 341 S. (Heritage and Memory Studies, 1), ISBN 978-94-6298-107-2, EUR 99,00.
- Pieter M. JUDSON, The Habsburg Empire. A New History, Cambridge, MA (The Belknap Press of Harvard University Press) 2016, XVI–567 S., 47 Abb., ISBN 978-0-6740-4776-1, GBP 25,00.
- Dominique JULIA, Le Voyage aux saints. Les pèlerinages dans l'Occident moderne (XVI<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècle), Paris (Éditions Gallimard) 2016, 374 S. (Hautes Études), ISBN 978-2-02-129569-6, EUR 25,00.
- Dominique JULIA (Hg.), L'École normale de l'an III. Une institution révolutionnaire et ses élèves. Tome 2: Textes fondateurs, pétitions, correspondances et autres documents, janvier–mai 1795, édition critique de Dominique JULIA, Paris (Éditions rue d'Ulm/Presses de l'École normale supérieure) 2016, 336 S. (Actes de la recherche à l'ENS, 15), ISBN 978-2-7288-3591-1, EUR 15,00.
- Dominique JULIA (Hg.), L'École normale de l'an III. Une institution révolutionnaire et ses élèves. Tome 5: Introduction historique à l'édition des Leçons par François AZOUVI, Stéphane BACIOCCHI, Jean DHOMBRES u. a., Paris (Éditions rue d'Ulm/Presses de l'École normale supérieure) 2016, 654 S., ISBN 978-2-7288-0548-8, EUR 50,00.
- Jochen KRENZ, Druckerschwärze statt Schwarzpulver. Wie die Gegenauflklärung die Katholische Aufklärung nach 1789 mundtot machte. Die Perzeption der kirchenpolitischen Vorgän-

ge der Französischen Revolution in der oberdeutschen theologischen Publizistik des Alten Reichs, Bremen (edition lumiere) 2016, 661 S. (Presse und Geschichte – Neue Beiträge, 101), ISBN 978-3-943245-55-4, EUR 44,80.

– Frank-Lothar KROLL, Martin MUNKE (Hg.), Deutsche Englandreisen/German Travels to England 1550–1900, Berlin (Duncker & Humblot) 2014, 294 S., 2 s/w Abb. (Prinz-Albert-Studien/Prince Albert Studies, 30), ISBN 978-3-428-14447-1, EUR 69,90.

– Thomas LAU, Helge WITTMANN (Hg.), Kaiser, Reich und Reichsstadt in der Interaktion. 3. Tagung des Mühlhäuser Arbeitskreises für Reichsstadtgeschichte Mühlhausen 16. bis 18. Februar, Petersberg (Michael Imhof Verlag) 2016, 327 S., zahlr. Abb. (Studien zur Reichsstadtgeschichte, 3), ISBN 978-3-7319-0262-1, EUR 29,95.

– Dominique LE BRUN, Vauban. L'inventeur de la France moderne, Paris (La Librairie Vuibert) 2016, 237 S., ISBN 978-2-311-10112-6, EUR 18,90.

– Christian LEDUC, François PÉPIN, Anne-Lise REY, Mitia RIOUX-BEAULNE (Hg.), Leibniz et Diderot. Rencontres et transformations, Montréal (Les presses de l'université de Montréal) 2015, 340 S. (Analytiques, 20), ISBN 978-2-7606-3544-9, CAD 40,00.

– Philippe LEJEUNE, Aux origines du journal personnel. France, 1750–1815, Paris (Honoré Champion) 2016, 648 S. (Les dix-huitièmes siècles, 189), ISBN 978-2-7453-3037-6, EUR 99,00.

– Frédérique LEMERLE, Yves PAUWELS (Hg.), Philibert de l'Orme. Un architecte dans l'histoire. Arts – sciences – techniques. Actes du LVII<sup>e</sup> colloque international d'études humanistes CESR, 30 juin–4 juillet 2014, Turnhout (Brepols) 2015, 336 S. (Études renaissantes, 17), ISBN 978-2-503-56560-6, EUR 75,00.

– Volker LEPPIN, Ulrich Andreas WIEN (Hg.), Kirche und Politik am Oberrhein im 16. Jahrhundert. Reformation und Macht im Südwesten des Reiches, Tübingen (Mohr Siebeck) 2015, 500 S. Tübingen (Mohr Siebeck) 2015, 500 S. (Spätmittelalter, Humanismus, Reformation/Studies in the Late Middle Ages, Humanism and the Reformation, 89), ISBN 978-3-16-153951-0, EUR 99,00.

– Marc LIENHARD, Luther. Ses sources, sa pensée, sa place dans l'histoire, Genf (Labor et Fides) 2016, 681 S., ISBN 978-2-8309-1605-8, EUR 24,00.

– Elisabeth LOBENWEIN, Jutta BAUMGARTNER, Gerhard AMMERER, Thomas MITTERECKER (Hg.), Herrschaft in Zeiten des Umbruchs. Fürsterzbischof Hieronymus Graf Colloredo (1732–1812) im mitteleuropäischen Kontext, Salzburg (Verlag Anton Pustet) 2016, 384 S. (Schriftenreihe des Archivs der Erzdiöze, 14), ISBN 978-3-7025-0852-4, EUR 36,00.

– François LOCURATOLO, Guerre et politique au XVIII<sup>e</sup> siècle. Adrien Maurice de Noailles (1678–1766), soldat et homme d'État. Préface de Lucien Bély, Paris (L'Harmattan) 2016, 268 S. (Chemins de la mémoire. Série XVIII<sup>e</sup> siècle), ISBN 978-2-343-08244-8, EUR 28,00.

– Bernhard LÖFFLER, Maria ROTTNER (Hg.), Netzwerke gelehrter Mönche. St. Emmeram im Zeitalter der Aufklärung, München (C. H. Beck) 2015, 399 S., ISBN 978-3-406-10727-6, EUR 48,00.

– Ulrike LUDWIG, Das Duell im Alten Reich. Transformation und Variationen frühneuzeitlicher Ehrkonflikte, Berlin (Duncker & Humblot) 2016, 390 S., 8 Tab., 16 Abb. (Historische Forschungen, 112), ISBN 978-3-428-14673-4, EUR 99,90.

– David M. LUEBKE, Hometown Religion. Regimes of Coexistence in Early Modern Westphalia, Charlottesville, VA (University of Virginia Press) 2016, XIV–312 S. (Studies in Early Modern German History), ISBN 978-0-8139-3840-0, EUR 54,00.

– Caroline MAILLET-RAO, La Pensée politique des dévots Mathieu de Morgues et Michel de Marillac. Une opposition au ministériat du cardinal de Richelieu. Avec une préface de Donald A. BAILEY, Paris (Honoré Champion) 2015, 405 S. (Bibliothèque d'histoire moderne et contemporaine), ISBN 978-2-7453-2903-5, EUR 75,00.

– Lisa MANSFIELD, Representations of Renaissance Monarchy. Francis I and the image-makers, Manchester (Manchester University Press) 2016, XIV–177 S., 60 s/w Abb., ISBN 978-0-7190-8871-1, GBP 70,00.

- Catherine MAURER, Catherine VINCENT (Hg.), *La coexistence confessionnelle en France et en Europe germanique orientale. Du Moyen Âge à nos jours*, Lyon (Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes) 2015, 362 S. (Chrétiens et sociétés. Documents et Mémoires, 27), ISBN 979-10-91592-12-3, EUR 25,00.
- Una McILVENNA, *Scandal and Reputation at the Court of Catherine de Medici*, London, New York (Routledge) 2016, X–224 S., 13 s/w Abb. (Women and Gender in the Early Modern World), ISBN 978-1-4724-2821-9, GBP 95,00.
- Antony MCKENNA, *Études sur Pierre Bayle*, Paris (Honoré Champion) 2015, 380 S. (Vie des huguenots, 70), ISBN 978-2-7453-2843-4, EUR 60,00.
- Vincent MILLIOT, *Les Cris de Paris ou Le peuple travesti. Les représentations des petits métiers parisiens (XVI<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris (Publications de la Sorbonne) 2014, 480 S. (Les Classiques de la Sorbonne, 8), ISBN 978-2-85944-801-1, EUR 19,00.
- Victor RIQUETI DE MIRABEAU, Pierre Samuel DU PONT DE NEMOURS, *Dialogues physiocratiques sur l'Amérique. Textes réunis, présentés et édités par Manuela Albertone*, Paris (Classiques Garnier) 2015, 182 S. (Écrits sur l'économie: Série 1,2), ISBN 978-2-8124-3797-7, EUR 29,00.
- Lenelotte MÖLLER, Walter RUMMEL, Armin SCHLECHTER (Hg.), »auf ewige Zeiten zugehören«. Die Entstehung der bayerischen Pfalz 1816, Ubstadt-Weiher (verlag regionalkultur) 2016, 344 S., 65 farb. Abb. (Veröffentlichungen der Pfälzischen Gesellschaft zur Förderung der Wissenschaften in Speyer, 117), ISBN 978-3-89735-954-3, EUR 24,80.
- Anne MOTTA, *Noblesse et pouvoir princier dans la Lorraine ducale. 1624–1737. Préface de Laurent BOURQUIN et Philippe MARTIN*, Paris (Classiques Garnier) 2015, 618 S. (Histoire des Temps modernes, 4), ISBN 978-2-8124-5092-1, EUR 84,00.
- Marianna MURAVYEVA (Hg.), *Domestic Disturbances, Patriarchal Values. Violence, family and sexuality in early modern Europe, 1600–1900*, London, New York (Routledge) 2016, X–149 S. (The history of the family. Special issue, 18,3), ISBN 978-1-138-93487-0, GBP 95,00.
- Steve MURDOCH, Alexia GROSJEAN, *Alexander Leslie and the Scottish Generals of the Thirty Years' War, 1618–1648*, London (Pickering & Chatto Publishers) 2014, XII–289 S. (Warfare, Society and Culture, 9), ISBN 978-1-84893-467-2, GBP 34,00.
- Colette NATIVEL (Hg.), avec la collaboration de Luisa CAPDIECI, *Henri IV. Art et pouvoir*, Tours (Presses universitaires François-Rabelais) 2016, 360 S., zahlr. s/w Abb., ISBN 978-2-86906-411-9, EUR 37,00.
- Jutta NOWOSADTKO, Diethelm KLIPPEL, Kai LOHSTRÄTER (Hg.), *Militär und Recht vom 16. bis 19. Jahrhundert. Gelehrter Diskurs – Praxis – Transformationen*, Göttingen (Vandenhoeck & Ruprecht) 2016, 289 S. Herrschaft und soziale Systeme in der Frühen Neuzeit, 19), ISBN 978-3-8471-0338-7, EUR 45,00.
- Tadhg Ó HANNRACHÁIN, *Catholic Europe, 1592–1648. Centre and Peripheries*, Oxford (Oxford University Press) 2015, VI–270 S., ISBN 978-0-19-180100-6, GBP 60,00.
- Heiko A. OBERMAN, *Luther. Mensch zwischen Gott und Teufel*, München (Siedler Verlag) 2016, 447 S., ISBN 978-3-570-55337-4, EUR 14,99.
- Chang Soo PARK, *Luthertum und Obrigkeit im Alten Reich in der Frühen Neuzeit. Dargestellt am Beispiel von Tilemann Heshusius (1527–1588)*, Berlin (Duncker & Humblot) 2016, 680 S. (Historische Forschungen, 109), ISBN 978-3-428-14737-3, EUR 99,90.
- Johannes PAULMANN, Matthias SCHNETTGER, Thomas WELLER (Hg.), *Unversöhnte Verschiedenheit. Verfahren zur Bewältigung religiös-konfessioneller Differenz in der europäischen Neuzeit*, Göttingen (Vandenhoeck & Ruprecht) 2016, 213 S. (Veröffentlichungen des Instituts für Europäische Geschichte Mainz. Beihefte, 108), ISBN 978-3-525-10143-8, EUR 65,00.
- Andreas PECAR, *Die Masken des Königs. Friedrich II. von Preußen als Schriftsteller*, Frankfurt a. M., New York (Campus Verlag) 2016, 235 S., ISBN 978-3-593-50532-9, EUR 29,95.

- Jean-Alexandre PERRAS, *L'Exception exemplaire. Inventions et usages du génie (XVI<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris (Classiques Garnier) 2015, 413 S. (Lire le VII<sup>e</sup> siècle, 34/Discours historique, discours philosophique, 7), ISBN 978-2-8124-3896-7, EUR 49,00.
- Michael PHILIPP (Hg.), *Debatten um die Souveränität. Jean Bodins Staatsverständnis und seine Rezeption seit dem 17. Jahrhundert*, Baden-Baden (Nomos) 2016, 196 S. (Staatsverständnisse, 84), ISBN 978-3-8487-2908-1, EUR 29,00.
- Eric PILTZ, Gerd SCHWERHOFF (Hg.), *Gottlosigkeit und Eigensinn. Religiöse Devianz im konfessionellen Zeitalter*, Berlin (Duncker & Humblot) 2015, 530 S. (Zeitschrift für historische Forschung. Vierteljahresschrift zur Erforschung des Spätmittelalters und der frühen Neuzeit. Beiheft, 51), ISBN 978-3-428-14481-4, EUR 69,90.
- Vincent J. PITTS, *Embezzlement and High Treason in Louis XIV's France. The Trial of Nicolas Fouquet*, Baltimore (The Johns Hopkins University Press) 2015, 224 S., 8 Abb., ISBN 978-1-4214-1824-7, USD 44,95.
- Ute PLANERT (Hg.), *Napoleon's Empire. European Politics in Global Perspective*, Basingstoke, Hampshire (Palgrave Macmillan) 2016, XVIII–334 S., 4 Kt. (War, Culture, Society, 1750–1850), ISBN 978-1-137-45546-8, USD 79,99.
- Nicole REINHARDT, *Voices of Conscience. Royal Confessors and Political Counsel in Seventeenth-Century Spain and France*, Oxford (Oxford University Press) 2016, XVIII–419 S., 3 Abb., ISBN 978-0-19-870368-6, GBP 75,00.
- Sandra RICHTER, Guillaume GARNER (Hg.), »Eigennutz« und »gute Ordnung«. Ökonomisierungen der Welt im 17. Jahrhundert, Wiesbaden (Harrassowitz Verlag) 2016, 605 S. (Wolfenbütteler Arbeiten zur Barockforschung, 54), ISBN 978-3-447-10491-3, EUR 121,40.
- Alan S. ROSS, *Daum's boys. Schools and the Republic of Letters in early modern Germany*, Manchester (Manchester University Press) 2015, XIII–235 S., 26 Abb., ISBN 978-0-7190-9089-9, GBP 70,00.
- Andreas RUTZ (Hg.), *Krieg und Kriegserfahrung im Westen des Reiches 1568–1714*, Göttingen (Vandenhoeck & Ruprecht) 2016, 388 S. (Herrschaft und soziale Systeme in der Frühen Neuzeit, 20), ISBN 978-3-8471-0350-9, EUR 55,00.
- Anne-Marie SANKOVITCH, *The Church of Saint-Eustache in the Early French Renaissance*, Turnhout (Brepols) 2015, XXI–240 S., 354 Abb. (Architectura Moderna), ISBN 978-2-503-55514-0, EUR 99,00.
- Regina SCHLEUNING, *Hof, Macht, Geschlecht. Handlungsspielräume adeliger Amtsträgerinnen am Hof Ludwigs XIV*, Göttingen (Vandenhoeck & Ruprecht) 2016, 393 S. (Freunde – Gönner – Getreue. Studien zur Semantik und Praxis von Freundschaft und Patronage, 11), ISBN 978-3-8471-0529-9, EUR 55,00.
- Inken SCHMIDT-VOGES, Nils JÖRN (Hg.), *Mit Schweden verbündet – von Schweden besetzt. Akteure, Praktiken und Wahrnehmungen schwedischer Herrschaft im Alten Reich während des Dreißigjährigen Krieges*, Hamburg (Verlag Dr. Kovac) 2016, 325 S. (Schriftenreihe der David-Mevius-Gesellschaft, 10), ISBN 978-3-8300-8818-9, EUR 98,80.
- Christian O. SCHMITT, *Säuberlich banquerott gemacht. Konkursverfahren aus Frankfurt am Main vor dem Reichskammergericht*, Köln, Weimar, Wien (Böhlau) 2016, 386 S., 6 Abb. (Quellen und Forschungen zur höchsten Gerichtsbarkeit im Alten Reich, 66), ISBN 978-3-412-50325-3, EUR 55,00.
- Falko SCHNICKE, *Die männliche Disziplin. Zur Vergeschlechtlichung der deutschen Geisteswissenschaft 1780–1900*, Göttingen (Wallstein) 2015, 636 S., ISBN 978-3-8353-1756-7, EUR 49,90.
- Silvana SEIDEL MENCHI (Hg.), with the collaboration of Emlyn Eisenach, *Marriage in Europe. 1400–1800*, Toronto (University of Toronto Press) 2016, 376 S., 7 Abb., ISBN 978-1-4426-3750-4, USD 58,00.

- Paul SERVAIS, avec la collaboration de Françoise MIRGUET, Transferts artistiques entre Orient et Occident du 17<sup>e</sup> au 21<sup>e</sup> siècle, Louvain-la-Neuve (Éditions Academia) 2015, 336 S. (Rencontres Orient-Occident, 16), ISBN 978-2-8061-0200-3, EUR 34,50.
- Herman A. SPEELMAN, Melancthon and Calvin on Confession and Communion. Early Modern Protestant Penitential and Eucharistic Piety, Göttingen (Vandenhoeck & Ruprecht) 2016, 362 S. (Refo500 Academic Studies, 14), ISBN 978-3-525-55041-0, EUR 100,00.
- Johannes Anselm STEIGER, Gedächtnisorte der Reformation. Sakrale Kunst im Norden (16.–18. Jahrhundert). Band 1: A–K; Band 2: L–Z, Regensburg (Schnell & Steiner) 2016, 935 S., zahlr. farb. Abb. u. Kt., ISBN 978-3-7954-3100-6, EUR 69,00.
- Christian STEPPAN, Akteure am fremden Hof. Politische Kommunikation und Repräsentation kaiserlicher Gesandter im Jahrzehnt des Wandels am russischen Hof (1720–1730), Göttingen (V&R unipress) 2016, 492 S., 17 Abb. (Schriften zur politischen Kommunikation, 22), ISBN 978-3-8471-0433-9, EUR 65,00.
- Johannes SÜSSMANN, Vom Alten Reich zum Deutschen Bund 1789–1815, Paderborn, München, Wien, Zürich (Ferdinand Schöningh) 2015, 232 S., 21 Abb., 1 Tab. (Seminarbuch Geschichte. UTB, 4100), ISBN 978-3-8252-4100-1, EUR 19,99.
- Alexandre TESSIER (Hg.), La Poste, servante et actrice des relations internationales (XVI<sup>e</sup>–XIX<sup>e</sup> siècle), Bruxelles (P. I. E. Peter Lang) 2016, 162 S., 15 Abb., 1 Tab. (Histoire de la Poste et des communications. Échanges et territoires, 7), ISBN 978-2-87574-321-3, EUR 38,50.
- Christopher TOENJES, Islam, the Turks and the Making of the English Reformation. The History of the Ottoman Empire in John Foxe's »Acts and Monuments«, Frankfurt a. M., Bern, Bruxelles et al. (Peter Lang Edition) 2016, XVI–447 S., 9 Abb., 4 Tab., ISBN 978-3-631-66931-0, EUR 79,95.
- Christopher J. TOZZI, Nationalizing France's Army. Foreign, Black, and Jewish Troops in the French Military, 1715–1831, Charlottesville, VA (University of Virginia Press) 2016, XII–306 S., ISBN 978-0-8139-3833-2, USD 45,00.
- Die Vermessung der Nouvelle-France. Historische Land- und Seekarten von Kanada aus dem 17. und 18. Jahrhundert in der kurfürstlichen Bibliothek zu Dresden. Ein kartographisches Projekt unter der Leitung und Herausgeberschaft von Ingo KOLBOOM und Christian WEYERS, Dresden (Weltbuch Verlag) 2016, 324 S., ISBN 978-3-939381-66-2, EUR 34,90.
- Laurent VEYSSIÈRE, Philippe JOUTARD, Didier POTON (Hg.), Vers un nouveau monde atlantique. Les traités de Paris, 1763–1783. Préface de Gilbert PILLEUL et Denis RACINE, Rennes (Presses universitaires de Rennes) 2016, 272 S. (Histoire), ISBN 978-2-7535-4955-5, EUR 24,00.
- Patrick VILLIERS, La France sur mer. De Louis XIII à Napoléon I<sup>er</sup>. Inédit, Paris (Fayard) 2015, 286 S., ISBN 978-2-81850-437-6, EUR 8,00.
- Charlotte VON VERSCHUER, Rice, Agriculture, and the Food Supply in Premodern Japan. Translated and edited by Wendy COBCROFT, Abingdon (Taylor & Francis) 2016, XIV–356 S., 21 s/w Abb. (Needham Research Institute Series), ISBN 978-1-138-88521-9, GBP 90,00.
- Petr VOREL, The War of the Princes. The Bohemian Lands and the Holy Roman Empire 1546–1555, Budapest (Central European University Press) 2015, 300 S., 8 Abb., ISBN 978-1-943596-03-4, EUR 44,00.
- Nikos WALLBURGER, Raumordnung und Raumbegründung in politischen Umbruchszeiten. Das Département du Mont-Tonnerre unter französischer Verwaltung (1792–1815), Frankfurt a. M. (Peter Lang Edition) 2015, 361 S. (Konsulat und Kaiserreich. Studien und Quellen zum Napoleonischen Zeitalter, 3), ISBN 978-3-631-66893-1, EUR 64,95.
- David L. WEAVER-ZECHER, Martyrs Mirror. A Social History, Baltimore (The Johns Hopkins University Press) 2016, XVIII–414 S., 37 Abb. (Young Center Books in Anabaptist and Pietist Studies), ISBN 978-1-4214-1882-7, USD 49,95.
- Robert WELLINGTON, Antiquarianism and the Visual Histories of Louis XIV. Artifacts for a Future Past, London, New York (Routledge) 2015, XIV–258 S., ISBN 978-1-4724-6033-2, GBP 65,00.



- Eike WOLGAST, Aufsätze zur Reformations- und Reichsgeschichte, Tübingen (Mohr Siebeck) 2016, X–583 S. (Jus Ecclesiasticum, 113), ISBN 978-3-16-154198-8, EUR 99,00.
- Regula WYSS, Reformprogramm und Politik. Möglichkeiten und Grenzen der Umsetzung von Reformideen der Oekonomischen Gesellschaft Bern in der zweiten Hälfte des 18. Jahrhunderts, Epfendorf/Neckar (Bibliotheca Academica) 2012, 286 S. (Frühneuzeit-Forschungen, 21), ISBN 978-3-928471-89-3, EUR 49,00.
- Christine ZABEL, Polis und Politesse. Der Diskurs über das antike Athen in England und Frankreich, 1630–1760, Berlin, Boston, MA (De Gruyter) 2016, X–378 S. (Ancien Régime, Aufklärung und Revolution, 41), ISBN 978-3-11-041493-6, EUR 59,95.
- Frank ZIELSDORF, Militärische Erinnerungskulturen in Preußen im 18. Jahrhundert. Akteure – Medien – Dynamiken, Göttingen (V&R unipress) 2016, 305 S. (Herrschaft und soziale Systeme in der Frühen Neuzeit, 21), ISBN 978-3-8471-0496-4, EUR 37,99.

### 19.–21. Jahrhundert/Époque contemporaine

- Daniela ALLMEIER, Inge MANKA, Peter MÖRTENBÖCK, Rudolf SCHEUVENS (Hg.), Erinnerungsorte in Bewegung. Zur Neugestaltung des Gedenkens an Orten nationalsozialistischer Verbrechen, Bielefeld (transcript) 2016, 390 S., zahlr. Abb. (Architekturen, 28), ISBN 978-3-8376-3059-6, EUR 39,99.
- Anthony B. ATKINSON, Peter M. HUBER, Harold JAMES, Fritz W. SCHARPF (Hg.), Nationalstaat und Europäische Union. Eine Bestandsaufnahme. Liber Amicorum für Jens Hesse, Baden-Baden (Nomos) 2016, 396 S., ISBN 978-3-8487-1709-5, EUR 98,00.
- Christian BAECHLER, L'Allemagne et les Allemands en guerre. 1914–1918, Paris (Hermann) 2016, 572 S. (Hermann histoire), ISBN 978-2-7056-9285-8, EUR 42,00.
- Tanja BAENSCH, Kristina KRATZ-KESSEMEIER, Dorothee WIMMER (Hg.), Museen im Nationalsozialismus. Akteure – Orte – Politik, Köln, Weimar, Wien (Böhlau) 2014, 411 S., 103 s/w Abb., ISBN 978-3-412-22408-0, EUR 40,00.
- Joachim BECK, Birte WASSENBERG (Hg./dir.), Vers une cohésion territoriale? Contributions du cycle de recherche sur la coopération transfrontalière de l'université de Strasbourg et l'Euro-Institut, Stuttgart (Franz Steiner Verlag) 2014, 377 S., 38 s/w Abb. (Studien zur Geschichte der Europäischen Integration [SGEI]/Études sur l'Intégration européenne [EHIE]/Studies on the History of European Integration [SHEI], 26), ISBN 978-3-515-10964-2, EUR 62,00.
- Silja BEHRE, Bewegte Erinnerung. Deutungskämpfe um »1968« in deutsch-französischer Perspektive, Tübingen (Mohr Siebeck) 2016, XII–421 S., ISBN 978-3-16-154166-7, EUR 59,00.
- Falko BELL, Britische Feindaufklärung im Zweiten Weltkrieg. Stellenwert und Wirkung der »Human Intelligence« in der britischen Kriegführung 1939–1945, Paderborn, München, Wien, Zürich (Ferdinand Schöningh) 2016, 410 S. (Krieg in der Geschichte, 95), ISBN 978-3-506-78429-2, EUR 44,90.
- Riadh BEN KHALIFA, Délinquance en temps de crise. L'ordinaire exceptionnel devant la justice correctionnelle des Alpes-Maritimes (1938–1944), Paris (Honoré Champion) 2015, 608 S. (Bibliothèque d'histoire moderne et contemporaine, 48), ISBN 978-2-7453-2814-4, EUR 90,00.
- Wolfgang BENZ, Peter ECKEL, Andreas NACHAMA (Hg.), Kunst im NS-Staat. Ideologie, Ästhetik, Protagonisten, Berlin (Metropol Verlag) 2015, 472 S., zahlr. Abb., ISBN 978-3-86331-264-0, EUR 24,90.
- Françoise BERGER, Anne KWASCHIK (Hg.), La »condition féminine«. Feminismus und Frauenbewegung im 19. und 20. Jahrhundert/Féminismes et mouvements de femmes aux XIX<sup>e</sup>–XX<sup>e</sup> siècles, Stuttgart (Franz Steiner Verlag) 2016, 345 S., 14 s/w Abb., 5 s/w Tab. (Schriften des Deutsch-Französischen Historikerkomitees, 12), ISBN 978-3-515-11395-3, EUR 57,00.

- Manuel BORUTTA, Jan C. JANSEN (Hg.), *Vertriebene and Pieds-Noirs in Postwar Germany and France. Comparative Perspectives*, Basingstoke, Hampshire (Palgrave Macmillan) 2016, XVI–300 S., ISBN 978-1-137-50840-9, USD 79,99.
- Luc BRAEUER, *La Baule. Occupation – Libération*. Bd. 1: 1939–1942; Bd. 2: 1943–1945, Le Faouët (liv'éditions) 2015, 169 S., zahlr. Abb., ISBN 9-782-84497-303-0; 9-782-84497-304-7, EUR 29,00/Band.
- Manuel BRAGANÇA, Peter TAME (Hg.), *The Long Aftermath. Cultural Legacies of Europe at War, 1936–2016*, New York, Oxford (Berghahn) 2016, XVI–388 S., 4 Abb. (Studies in Contemporary European History, 17), ISBN 978-1-78238-153-2, GBP 75,00.
- Klaus-Jürgen BREMM, 1866. Bismarcks Krieg gegen die Habsburger, Stuttgart (Konrad Theiss Verlag) 2016, 312 S., 2 Kt., zahlr. s/w Abb., ISBN 978-3-8062-3287-5, EUR 24,95.
- Daniel BREWING, *Im Schatten von Auschwitz. Deutsche Massaker an polnischen Zivilisten 1939–1945*, Darmstadt (Wissenschaftliche Buchgesellschaft) 2016, 363 S. (Veröffentlichungen der Forschungsstelle Ludwigsburg, 29), ISBN 978-3-534-26788-0, EUR 79,95.
- Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN, Laurent DOUZOU, Jean-Dominique DURAND, Hervé JOLY, Jean SOLCHANY (Hg.), *Lyon dans la Seconde Guerre mondiale. Villes et métropoles à l'épreuve du conflit*, Rennes (Presses universitaires de Rennes) 2016, 362 S. (Histoire), ISBN 978-2-7535-4359-1, EUR 20,00.
- Michel CAILLAT, *L'Entente internationale anticommuniste de Théodore Aubert. Organisation interne, réseau et action d'une internationale antimarxiste (1924–1950)*, Lausanne (Société d'histoire de la Suisse romande) 2016, 782 S. (Mémoires et documents, 4<sup>e</sup> série/XIII), ISBN 2-940066-15-9, CHF 38,00.
- Hélène CAMARADE, Sibylle GOEPPER (Hg.), *Résistance, dissidence et opposition en RDA 1949–1990*, Villeneuve-d'Ascq (Presses universitaires du Septentrion) 2016, 404 S. (Histoire et civilisations), ISBN 978-2-7574-1160-5, EUR 32,00.
- Caroline CAMPBELL, *Political Belief in France, 1927–1945. Gender, Empire, and Fascism in the Croix de Feu and Parti Social Français*, Baton Rouge (Louisiana State University Press) 2015, XIV–286 S., s/w Abb., 1 Kt., 4 Graf., ISBN 978-0-8071-6097-8, USD 48,00.
- Richard CARR, Bradley W. HART, *The Global 1920s. Politics, Economics and Society*, London, New York (Routledge) 2016, X–254 S. (Decades in Global History), ISBN 978-1-138-77479-7, GBP 24,99.
- Johann CHAPOUTOT, *Das Gesetz des Blutes. Von der NS-Weltanschauung zum Vernichtungskrieg*. Aus dem Französischen von Walther FEKL, Darmstadt (Verlag Philipp von Zabern) 2016, 475 S., 1 Abb., ISBN 978-3-8053-4990-1, EUR 49,95.
- Johann CHAPOUTOT, Jean VIGREUX (Hg.), *Des soldats noirs face au Reich. Les massacres racistes de 1940*, Paris (Presses universitaires de France) 2015, 176 S., ISBN 978-2-13-062169-0, EUR 20,00.
- Wassili Stepanowitsch CHRISTOFOROW, Vladimir Gennadjewitsch MAKAROW, Matthias UHL (Hg.), *Verhört. Die Befragungen deutscher Generale und Offiziere durch die sowjetischen Geheimdienste 1945–1952*, München (De Gruyter Oldenbourg) 2015, 467 S. (Veröffentlichungen des Deutschen Historischen Instituts Moskau, 6), ISBN 978-3-11-041604-6, EUR 49,95.
- Gabriele CLEMENS (Hg.), *Werben für Europa. Die mediale Konstruktion europäischer Identität durch Europafilme*, Paderborn, München, Wien, Zürich (Ferdinand Schöningh) 2016, 595 S., s/w Abb., ISBN 978-3-506-77795-9, EUR 68,00.
- Paul COLLOWALD, *J'ai vu naître l'Europe. De Strasbourg à Bruxelles, le parcours d'un pionnier de la construction européenne*. Entretiens avec Sophie ALLAUX-IZOARD, Strasbourg (La Nuée bleue) 2014, 155 S. (Figures d'Alsace), ISBN 978-2-7165-0849-0, EUR 20,00.
- Michel CYMES, in Zusammenarbeit mit Laure DE CHANTAL, *Hippokrates in der Hölle. Die Verbrechen der KZ-Ärzte*. Aus dem Französischen von Birgit LAMERZ-BECKSCHÄFER, Darmstadt (Theiss) 2016, 198 S., 21 s/w Abb., ISBN 978-3-8062-3347-6, EUR 19,95.



- Corine DEFRANCE, Catherine HOREL, François-Xavier NÉRARD (Hg.), *Vaincus! Histoires de défaites. Europe, XIX<sup>e</sup>–XX<sup>e</sup> siècles*, Paris (nouveau monde éditions) 2016, 335 S., 19 s/w Abb., ISBN 978-2-36942-465-9, EUR 25,00.
- Corinne DEFRANCE, Anne KWASCHIK (Hg.), *La guerre froide et l'internationalisation des sciences. Acteurs, réseaux et institutions*, Paris (CNRS Éditions) 2016, 156 S., ISBN 978-2-271-08994-6, EUR 29,00.
- Corine DEFRANCE, Ulrich PFEIL (Hg.), *Verständigung und Versöhnung nach dem »Zivilisationsbruch«? Deutschland in Europa nach 1945*, Brüssel (P.I.E. Peter Lang) 2016, 853 S., 36 Abb. (*L'Allemagne dans les relations internationales*, 9), ISBN 978-2-87574-334-3, EUR 72,80
- Deutsches Historisches Museum (Hg.), *Deutscher Kolonialismus. Fragmente seiner Geschichte und Gegenwart*, Darmstadt (Wissenschaftliche Buchgesellschaft) 2016, 334 S., 220 farb. Abb., ISBN 978-3-8062-3369-8, EUR 29,90.
- Francesco DI PALMA, Wolfgang MUELLER (Hg.), *Kommunismus und Europa. Europapolitik und -vorstellungen europäischer kommunistischer Parteien im Kalten Krieg*, Paderborn, München, Wien, Zürich (Ferdinand Schöningh) 2016, 276 S., ISBN 978-3-506-77710-2, EUR 39,90.
- Carola DIETZE, *Die Erfindung des Terrorismus in Europa, Russland und den USA 1858–1866*, Hamburg (Hamburger Edition) 2016, 750 S., zahlr. s/w Abb., ISBN 978-3-86854-299-8, EUR 42,00.
- Lisa DITTRICH, *Antiklerikalismus in Europa. Öffentlichkeit und Säkularisierung in Frankreich, Spanien und Deutschland (1848–1914)*, Göttingen, Bristol, CT (Vandenhoeck & Ruprecht) 2014, 615 S., 26 Abb. (*Religiöse Kulturen im Europa der Neuzeit*, 3), ISBN 978-3-525-31023-6, EUR 85,00.
- Anselm DOERING-MANTEUFFEL, Lutz RAPHAEL, Thomas SCHLEMMER (Hg.), *Vorgeschichte der Gegenwart. Dimensionen des Strukturbruchs nach dem Boom*, Göttingen (Vandenhoeck & Ruprecht) 2016, 502 S., zahlr. Abb., ISBN 978-3-525-30078-7, EUR 80,00.
- Emmanuel DROIT, Pierre KARILA-COHEN (Hg.), *Qu'est-ce que l'autorité? France-Allemagne(s), XIX<sup>e</sup>–XX<sup>e</sup> siècles*, Paris (Éditions de la Maison des sciences de l'homme) 2016, VIII–249 S., ISBN 978-2-7351-2038-3, EUR 20,00.
- Bruno DUMONS, Christian SORREL (Hg.), *Gouverner l'Église catholique au XX<sup>e</sup> siècle. Perspectives de recherches*, Lyon (Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes) 2015, 159 S. (*Chrétiens et sociétés. Documents et mémoires*, 28), ISBN 979-10-91592-13-0, EUR 18,00.
- Remco ENSEL, Evelien GANS (Hg.), *The Holocaust, Israel and »the Jew«*. *Histories of Antisemitism in Postwar Dutch Society*, Amsterdam (Amsterdam University Press) 2016, 598 S., 29 Abb. (*NIOD Studies on War, Holocaust, and Genocide*), ISBN 978-90-8964-848-8, EUR 99,99.
- Michel ESPAGNE (Hg.), *La Sociabilité européenne des frères Humboldt*, Paris (Éditions rue d'Ulm/Presses de l'École normale supérieure) 2016, 204 S. (*Les rencontres de Normale Sup'*), ISBN 978-2-7288-0547-1, EUR 13,00.
- Dominik FELDMANN, *Von Journalisten und Diplomaten. Die Entdeckung der Presse für die Außenpolitik in Preußen und Österreich 1849–1879*, Berlin (Duncker & Humblot) 2016, 249 S. (*Historische Forschungen*, 110), ISBN 978-3-428-14828-8, EUR 8,90.
- Jürgen FINGER, *Eigensinn im Einheitsstaat. NS-Schulpolitik in Württemberg, Baden und im Elsass 1933–1945*, Baden-Baden (Nomos) 2016, 603 S. (*Historische Grundlagen der Moderne*, 12), ISBN 978-3-8487-2174-0, EUR 119,00.
- Tanja VON FRANSECKY, *Sie wollten mich umbringen, dazu mussten sie mich erst haben. Hilfe für verfolgte Juden in den deutsch besetzten Niederlanden 1940–1945*, Berlin (Lukas Verlag) 2016, 320 S., ISBN 978-3-86732-256-0, EUR 25,00.
- Alexander FRIEDMAN, Rainer HUDEMANN (Hg.), *Diskriminiert – vernichtet – vergessen. Behinderte in der Sowjetunion, unter nationalsozialistischer Besatzung und im Ostblock 1917–*

- 1991, Stuttgart (Franz Steiner Verlag) 2016, 563 S., 2 s/w Abb. (Geschichte), ISBN 978-3-515-11266-6, EUR 84,00.
- Claudia FRÖHLICH, Harald SCHMID, Birgit SCHWELLING (Hg.), Jahrbuch für Politik und Geschichte 4 (2013): Geschichte ausstellen, Stuttgart (Franz Steiner Verlag) 2014, 263 S. (Geschichte), ISBN 978-3-515-10706-8, EUR 52,00.
  - Michael GEHLER, Robert ROLLINGER (Hg.), unter Mitarbeit von Sabine FICK und Simone PITTL, Imperien und Reiche in der Weltgeschichte. Epochenübergreifende und globalhistorische Vergleiche. Teil 1: Imperien des Altertums, Mittelalterliche und frühneuzeitliche Imperien; Teil 2: Neuzeitliche Imperien, zeitgeschichtliche Imperien, Imperien in Theorie, Geist, Wissenschaft, Recht und Architektur, Wahrnehmung und Vermittlung Wiesbaden (Harrassowitz Verlag) 2014, IX–817+1762 S., ISBN 978-3-447-06567-2, EUR 198,00.
  - Vincent GENIN, Matthieu OSMONT, Thomas RAINEAU (Hg./ed.), Réinventer la diplomatie/ Reshaping Diplomacy. Sociabilités, réseaux et pratiques diplomatiques en Europe depuis 1919/Networks, Practices and Dynamics of Socialization in European Diplomacy since 1919, Frankfurt a. M. (Peter Lang Edition) 2016, 227 S. (Euroclio, 96), ISBN 978-2-87574-354-1, EUR 38,00.
  - Isabelle GOUARNÉ, L'Introduction du marxisme en France. Philosoviétisme et sciences humaines, 1920–1939, Rennes (Presses universitaires de Rennes) 2015, 288 S. (Histoire), ISBN 978-2-7535-2761-4, EUR 18,00.
  - Greg GRANDIN, Kissinger's Shadow. The Long Reach of America's Most Controversial Statesman, New York (Henry Hold and Company) 2015, 270 S., ISBN 978-1-62779-449-7, USD 32,00.
  - Florian GREINER, Wege nach Europa. Deutungen eines imaginierten Kontinents in deutschen, britischen und amerikanischen Printmedien, 1914–1945, Göttingen (Wallstein) 2014, 520 S. (Medien und Gesellschaftswandel im 20. Jahrhundert, 1), ISBN 978-3-8353-1502-0, EUR 49,90.
  - Rainer GULDIN, Politische Landschaften. Zum Verhältnis von Raum und nationaler Identität, Bielefeld (transcript) 2014, 292 S., 20 Abb. (Edition Kulturwissenschaft), ISBN 978-3-8376-2818-0, EUR 29,99.
  - Philippe GUSTIN, Stephan MARTENS, France-Allemagne. Relancer le moteur de l'Europe. Préface de Bruno LE MAIRE, Paris (Lemieux Éditeur) 2016, 104 S., ISBN 978-2-37344-044-7, EUR 10,00.
  - Andreas HEDWIG (Hg.), Finanzpolitik und Schuldenkrisen 16.–20. Jahrhundert, Marburg (Staatsarchiv Marburg) 2014, XII–361 S., zahlr. Ill. (Schriften des Hessischen Staatsarchivs Marburg, 28), ISBN 978-3-88964-214-1, EUR 39,00.
  - Volker HENTSCHEL, Charles de Gaulle. Eine kurze Geschichte seines Lebens (1890–1970), Hildesheim, Zürich, New York (Georg Olms) 2016, 262 S. (Lebensberichte – Zeitgeschichte), ISBN 978-3-487-08576-0, EUR 19,80.
  - Ulrich HERBERT, Das Dritte Reich, München (C. H. Beck) 2016, 133 S. (C. H. Beck Wissen, 2859), ISBN 978-3-406-69778-4, EUR 8,95.
  - Arnd HERRMANN, Kriseninstrument WEU. Westeuropäische Union (WEU) in der EG-Erweiterungskrise 1963–1970, Stuttgart (Franz Steiner Verlag) 2015, 257 S. (Studien zur modernen Geschichte, 60), ISBN 978-3-515-10995-6, EUR 49,00.
  - Holger H. HERWIG, Marne 1914. Eine Schlacht, die die Welt veränderte?, Paderborn, München, Wien, Zürich (Ferdinand Schöningh) 2016, X–339 S., zahlr. Abb. u. Kt. (Zeitalter der Weltkriege, 13), ISBN 978-3-506-78195-6, EUR 39,90.
  - Jenny HESTERMANN, Inszenierte Versöhnung. Reisediplomatie und die deutsch-israelischen Beziehungen von 1957 bis 1984, Frankfurt a. M. (Campus Verlag) 2016, 290 S., 13 Abb. (Wissenschaftliche Reihe des Fritz Bauer Instituts, 28), ISBN 978-3-593-50615-9, EUR 29,90.

- Claudia HIEPEL, Willy Brandt et Georges Pompidou. La politique européenne de la France et de l'Allemagne entre crise et renouveau, Villeneuve-d'Ascq (Presses universitaires du Septentrion) 2016, 313 S. (Histoire et civilisations), ISBN 978-2-7574-1156-8, EUR 29,00.
- Katrin HILLER VON GAERTRINGEN, Hans Georg HILLER VON GAERTRINGEN, Eine Geschichte der Berliner Museen in 227 Häusern. Mit Fotografien von Anja BLEYL, Berlin (Deutscher Kunstverlag Berlin) 2014, 472 S., zahlr. Abb., ISBN 978-3-422-07273-2, EUR 39,00.
- Béatrice VON HIRSCHHAUSEN, Hannnes GRANDITS, Claudia KRAFT, Dietmar MÜLLER, Thomas SERRIER, Phantomgrenzen. Räume und Akteure in der Zeit neu denken, Göttingen (Wallstein) 2015, 224 S. (Phantomgrenzen im östlichen Europa, 1), ISBN 978-3-8353-1658-4, EUR 19,90.
- Sonia A. HIRT, Zoned in the USA. The Origins and Implications of American Land-Use Regulation, Ithaca, NY (Cornell University Press) 2014, X–245 S., zahlr. Abb., ISBN 978-0-8014-7987-8, USD 24,95.
- Hans Günter HOCKERTS, Günther SCHULZ (Hg.), Der »Rheinische Kapitalismus« in der Ära Adenauer, Paderborn, München, Wien, Zürich (Ferdinand Schöningh) 2016, 211 S. (Veröffentlichungen der Stiftung Bundeskanzler-Adenauer-Haus. Rhöndorfer Gespräche, 26), ISBN 978-3-506-78270-0, EUR 29,90.
- Georg HOFFMANN, Fliegerlynchjustiz. Gewalt gegen abgeschossene alliierte Flugzeugbesatzungen 1943–1945, Paderborn, München, Wien, Zürich (Ferdinand Schöningh) 2015, 428 S., 39 Abb. (Krieg in der Geschichte, 88), ISBN 978-3-506-78137-6, EUR 39,90.
- Johannes HÜRTER (Hg.), Notizen aus dem Vernichtungskrieg. Die Ostfront 1941/42 in den Aufzeichnungen des Generals Heinrici, Darmstadt (Wissenschaftliche Buchgesellschaft) 2016, 248 S., 7 s/w Abb., 1 farb. Kt., ISBN 978-3-534-26769-9, EUR 39,95.
- Stefan IHRIG, Justifying Genocide. Germany and the Armenians from Bismarck to Hitler, Cambridge, MA (Harvard University Press) 2016, 466 S., ISBN 978-0-674-50479-0, USD 35,00.
- Sven Felix KELLERHOFF, »Mein Kampf«. Die Karriere eines deutschen Buches, Stuttgart (Klett-Cotta) 2015, 367 S., ISBN 978-3-608-94895-0, EUR 24,95.
- David I. KERTZER, Der erste Stellvertreter. Pius XI. und der geheime Pakt mit dem Faschismus, Stuttgart (Konrad Theiss Verlag) 2016, 607 S., 30 s/w Abb., ISBN 978-3-8062-3382-7, EUR 38,00.
- Heike KNORTZ, unter Mitarbeit von Agnieszka DREESSEN und Sandra HÄGELE, Gastarbeiter für Europa. Die Wirtschaftsgeschichte der frühen europäischen Migration und Integration, Köln, Weimar, Wien (Böhlau) 2016, 232 S., ISBN 978-3-412-50178-5, EUR 34,90.
- Teodor KORWIN-SZYMANOWSKI, L'avenir économique, social et politique en Europe. Édition et postface Radoslaw Pawel ZURAWSKI VEL GRAJEWSKI. Traduction Maria DABROWSKA, 2 Bde., Varsowie (Ministerstwo Spraw Zagranicznych) 2015, 119 S. (Bibliothèque de l'Unité européenne), ISBN 978-83-63743-22-2, PLN 0,00.
- Dieter KRÜGER, Hans Speidel und Ernst Jünger. Freundschaft und Geschichtspolitik im Zeichen der Weltkriege, Paderborn, München, Wien, Zürich (Ferdinand Schöningh) 2016, VIII–377 S., 29 s/w Abb., ISBN 978-3-506-78567-1, EUR 39,90.
- Heinrich KÜPPERS, Franz Josef Röder (1909–1979). Baumeister des Bundeslandes Saarland, St. Ingbert (Conte Verlag) 2016, 154 S. (Malstatter Beiträge aus Gesellschaft, Wissenschaft, Politik und Kultur), ISBN 978-3-95602-031-5, EUR 14,90.
- Detlef LEHNERT, Konstitutionalismus in Europa. Entwicklung und Interpretation, Köln, Weimar, Wien (Böhlau) 2014, 352 S. (Historische Demokratieforschung. Schriften der Hugo-Preuß-Stiftung und der Paul-Löbe-Stiftung, 7), ISBN 978-3-412-22234-5, EUR 42,90.
- Ute LEMKE, Massimo LUCARELLI, Emmanuel Lino Claude MATTIATO (Hg.), Cosmopolitisme et réaction. Le triangle Allemagne-France-Italie dans l'entre-deux-guerres. Préface de Georges-Henri SOUTOU, Chambéry (Éditions de l'université de Savoie) 2014, 411 S. (Sociétés, religions, politiques, 28), ISBN 978-2-919732-31-9, EUR 20,00.

- SONJA LEVSEN, Cornelius TORP (Hg.), *Wo liegt die Bundesrepublik? Vergleichende Perspektiven auf die westdeutsche Geschichte*, Göttingen (Vandenhoeck & Ruprecht) 2016, 362 S., ISBN 978-3-525-30058-9, EUR 50,00.
- Thomas LINDENBERGER, Martin SABROW (Hg.), *German Zeitgeschichte. Konturen eines Forschungsfeldes*, Göttingen (Wallstein) 2016, 312 S., 4 Abb., ISBN 978-3-8353-1912-7, EUR 34,90.
- Anne LISKENNE, *L'Algérie indépendante. L'ambassade de Jean-Marcel Jeanneney (juillet 1962–janvier 1963)*. Préface de Jean-Noël JEANNENEY, Paris (Armand Colin) 2015, 283 S., ISBN 978-2-200-60057-0, EUR 28,00.
- Nils LÖFFELBEIN, Silke FEHLEMANN, Christoph CORNELISSEN (Hg.), *Europa 1914. Wege ins Unbekannte*, Paderborn, München, Wien, Zürich (Ferdinand Schöningh) 2016, 287 S., 7 s/w Abb., ISBN 978-3-506-78572-5, EUR 39,90.
- Wilfried LOTH, Charles de Gaulle, Stuttgart (Kohlhammer) 2015, 331 S., 1 Abb. (Urban Taschenbücher Geschichte/Politikwissenschaft, 660), ISBN 978-3-17-021362-3, EUR 32,00.
- Aurélie LUNEAU, Jeanne GUÉROUT, Stefan MARTENS (éd.), *Comme un Allemand en France. Lettres inédites sous l'Occupation. 1940–1944*, Paris (l'iconoclaste) 2016, 304 S., zahlr. s/w u. farb. Abb., ISBN 979-10-95438-20-5, EUR 24,90.
- Christine MACHIELS, *Les féminismes et la prostitution (1860–1960)*. Préface de Xavier ROUSSEAU, Rennes (Presses universitaires de Rennes) 2016, 330 S. (Archives du féminisme), ISBN 978-2-7535-4916-6, EUR 22,00.
- Marie-Therese MÄDER, Chantal METZGER, Stefanie NEUBERT, Adjaï Paulin OLOUKPONA-YINNON, Louise SCHELLENBERG (Hg.), *Brücken bauen. Kulturwissenschaft aus interkultureller und multidisziplinärer Perspektive*, Bielefeld (transcript) 2016, 528 S., ISBN 978-3-8376-3360-3, EUR 49,99.
- Trude MAURER, »... und wir gehören auch dazu«. *Universität und »Volksgemeinschaft« im Ersten Weltkrieg*. 2 Bde., Göttingen (Vandenhoeck & Ruprecht) 2015, XIV u. X–1214 S., ISBN 978-3-525-33603-8, EUR 130,00.
- *Das internationale Militärtribunal von Nürnberg 1945/46. Die Reden der Hauptankläger*. Neu gelesen und kommentiert, hg. vom Nürnberger Menschenrechtszentrum, Hamburg (CEP Europäische Verlagsanstalt) 2015, 501 S., ISBN 978-3-86393-067-7, EUR 34,00.
- Gijs MOM, *Atlantic Automobilmism. Emergence and Persistence of the Car, 1895–1940*, New York, Oxford (Berghahn) 2015, XV–751 S., 35 s/w Abb., 3 Taf. (Explorations in Mobility, 1), ISBN 978-1-78238-377-2, USD 150,00.
- Thankmar VON MÜNCHHAUSEN, *72 Tage. Die Pariser Kommune 1871 – die erste »Diktatur des Proletariats«*, München (Deutsche Verlags-Anstalt) 2015, 528 S., 2 Kt., zahlr. s/w Abb., ISBN 978-3-421-04440-2, EUR 24,99.
- Christina NORWIG, *Die erste europäische Generation. Europakonstruktionen in der Europäischen Jugendkampagne 1951–1958*, Göttingen (Wallstein) 2016, 360 S., 3 Abb. (Göttinger Studien zur Generationsforschung. Veröffentlichungen des DFG-Graduiertenkollegs »Generationengeschichte«, 21), ISBN 978-3-8353-1846-5, EUR 36,90.
- James NOTT, *Going To The Palais. A Social and Cultural History of Dancing and Dance Halls in Britain, 1918–1960*, Oxford (Oxford University Press) 2015, XIV–327 S., ISBN 978-0-19-960519-4, GBP 65,00.
- Bernard O'CONNOR, *Agents français. French women infiltrated into France during World War Two*, Lulu.com (Raleigh, NC) 2016, 613 S., zahlr. s/w Abb. ISBN 978-1-326-70328-8, GBP 19,99.
- Stanis PEREZ, *La santé des dirigeants français. De François I<sup>er</sup> à nos jours*, Paris (nouveau monde éditions) 2016, 332 S., ISBN 978-2-36942-379-9, EUR 21,00.
- Werner PLUMPE, André STEINER (Hg.), *Der Mythos von der postindustriellen Welt. Wirtschaftlicher Strukturwandel in Deutschland 1960 bis 1990*, Göttingen (Wallstein) 2016, 277 S., ISBN 978-3-8353-1809-0, EUR 29,90.

- Kim Christian PRIEMEL, *The Betrayal. The Nuremberg Trials and German Divergence*, Oxford (Oxford University Press) 2016, XIV–481 S., ISBN 978-0-19-966975-2, GBP 65,00.
- Martin RINK, *Die Bundeswehr 1950/55–1989*, Berlin, New York (De Gruyter) 2015, 224 S., 33 s/w Abb., 2 farb. Kt. (Beiträge zur Militärgeschichte – Militärgeschichte kompakt, 6), ISBN 978-3-11-044096-6, EUR 19,95.
- Helmut RÖNZ, Markus GESTIER (Hg.), »Herr Hitler, Ihre Zeit ist um!«. Widerstand an der Saar 1935–1945, St. Ingbert (Conte Verlag) 2016, 354 S., zahlr. s/w Abb. (Malstatter Beiträge aus Gesellschaft, Wissenschaft, Politik und Kultur), ISBN 978-3-95602-052-0, EUR 16,90.
- Alfred ROSENBERG, *Die Tagebücher von 1934 bis 1944*. Herausgegeben und kommentiert von Jürgen MATTÄUS und Frank BAJOHHR, Frankfurt a. M. (S. Fischer) 2015, 650 S. (Die Zeit des Nationalsozialismus), ISBN 978-3-10-002387-2, EUR 26,99.
- Gavriel D. ROSENFELD, *Hi Hitler! How the Nazi Past is Being Normalized in Contemporary Culture*, Cambridge (Cambridge University Press) 2015, 466 S., 46 s/w Abb., ISBN 978-1-107-42397-8, USD 29,99.
- Martin SABROW, *Erich Honecker. Das Leben davor. 1912–1945*, München (C. H. Beck) 2016, 623 S., 62 Abb., ISBN 978-3-406-69809-5, EUR 27,95.
- Harry Carl SCHAUB, *Abwehr-General Erwin Lahousen. Der erste Zeuge beim Nürnberger Prozess. Aus dem Englischen von Martin MOLL*, Wien, Köln, Weimar (Böhlau) 2015, 312 S., 8 s/w Abb., ISBN 978-3-205-79700-5, EUR 35,00.
- Pia SCHÖLNBERGER, Sabine LOITFELLNER (Hg.), *Bergung von Kulturgut im Nationalsozialismus. Mythen – Hintergründe – Auswirkungen*, Köln, Weimar, Wien (Böhlau) 2016, 446 S., 35 s/w, 25 farb. Abb. Schriftenreihe der Kommission für Provenienzforschung, 6), ISBN 978-3-205-20093-2, EUR 40,00.
- Peter SCHÖTTLER, *Die »Annales«-Historiker und die deutsche Geschichtswissenschaft*, Tübingen (Mohr Siebeck) 2015, 412 S., ISBN 978-3-16-153338-9, EU 69,00.
- Klaus SCHWABE, Jean Monnet. Frankreich, die Deutschen und die Einigung Europas, Baden-Baden (Nomos) 2016, 480 S. (Veröffentlichungen der Historiker-Verbindungsgruppe bei der Europäischen Kommission/Publications of the European Union Liaison Committee of Historians, 17), ISBN 978-3-8487-3385-9, EUR 49,00.
- Wolfgang SEIBEL, *Persecution and Rescue. The Politics of the »Final Solution« in France, 1940–1944*. Translated by Ciaran CRONIN, Ann Arbor, MI (University of Michigan Press) 2016, XX–417 S., 15 Abb., ISBN 978-0-472-11860-1, GBP 78,00.
- Hubert SELIGER, *Politische Anwälte? Die Verteidiger der Nürnberger Prozesse*, Baden-Baden (Nomos) 2016, 621 S. (Historische Grundlagen der Moderne, 13), ISBN 978-3-8487-2360-7, EUR 128,00.
- Wolfram SIEMANN, *Metternich. Stratege und Visionär. Eine Biografie*, München (C. H. Beck) 2016, 983 S., 73 Abb., ISBN 978-3-406-68386-2, EUR 34,95.
- Barbara STELZL-MARX, Silke SATJUKOW (Hg.), *Besatzungskinder. Die Nachkommen alliierter Soldaten in Österreich und Deutschland*, Wien, Köln, Weimar (Böhlau) 2015, 538 S., 3 Tab., 94 s/w Abb. (Kriegsfolgen-Forschung, 8), ISBN 978-3-205-79657-2, EUR 35,00.
- Ludger TEWES, *Rotkreuzschwestern. Ihr Einsatz im mobilen Sanitätsdienst der Wehrmacht 1939–1945*, Paderborn, München, Wien, Zürich (Ferdinand Schöningh) 2016, 525 S. (Krieg in der Geschichte, 93), ISBN 978-3-506-78257-1, EUR 59,00.
- Kerstin THEIS, *Wehrmachtjustiz an der »Heimatfront«*. Die Militärgerichte des Ersatzheeres im Zweiten Weltkrieg, Berlin, New York (De Gruyter) 2016, X–537 S. (Studien zur Zeitgeschichte, 91), ISBN 978-3-11-040558-3, EUR 74,95.
- Isabell TROMMER, *Rechtfertigung und Entlastung. Albert Speer in der Bundesrepublik*, Frankfurt a. M. (Campus Verlag) 2016, 367 S. (Wissenschaftliche Reihe des Fritz Bauer Instituts, 27), ISBN 978-3-593-50529-9, EUR 34,90.

- Frank UEKÖTTER, *Deutschland in Grün. Eine zwiespältige Erfolgsgeschichte*, Göttingen (Vandenhoeck & Ruprecht) 2015, 294 S., 16 Abb., ISBN 978-3-525-30057-2, EUR 29,99.
- Konstantin ULMER, *VEB Luchterhand? Ein Verlag im deutsch-deutschen literarischen Leben*, Berlin (Ch. Links) 2016, 488 S. (Forschungen zur DDR-Gesellschaft), ISBN 978-3-86153-930-8, EUR 50,00.
- Berthold UNFRIED, *Vergangenes Unrecht. Entschädigung und Restitution in der globalen Perspektive*, Göttingen (Wallstein) 2014, 541 S., ISBN 978-3-8353-1531-0, EUR 46,00.
- Karina URBACH, *Hitlers heimliche Helfer. Der Adel im Dienst der Macht. Aus dem Englischen von Cornelius HARTZ*, Stuttgart (Konrad Theiss Verlag) 2016, 464 S., ISBN 978-3-8062-3383-4, EUR 29,95.
- Nikolaus WACHSMANN, *Die Geschichte der nationalsozialistischen Konzentrationslager*, München (Siedler Verlag) 2016, 984 S., ISBN 978-3-88680-827-4, EUR 39,99.
- Annette WEINKE, *Gewalt, Geschichte, Gerechtigkeit. Transnationale Debatten über deutsche Staatsverbrechen im 20. Jahrhundert*, Göttingen (Wallstein) 2016, 372 S. (Beiträge zur Geschichte des 20. Jahrhunderts, 19), ISBN 978-3-8353-1766-6, EUR 34,90.
- Christiane WIENAND, *Returning Memories. Former Prisoners of War in Divided and Reunited Germany*, Rochester, NY (Camden House) 2015, XVI+346 S. (German History in Context), ISBN 978-1-57113-904-7, GBP 60,00.
- Jörg WILDENBERG, *Bismarck, Georges Boulanger und der Septennatskampf von 1887. Ursachen und Folgen einer deutsch-französischen Krise*, Hamburg (Verlag Dr. Kovač) 2016, 424 S. (Studien zur Geschichtsforschung der Neuzeit, 93), ISBN 978-3-8300-9191-2, EUR 99,80.
- Clemens WISCHERMANN, Katja PATZEL-MATTERN, Martin LUTZ, Thilo JUNGKIND (Hg.), *Studienbuch institutionelle Wirtschafts- und Unternehmensgeschichte*, Stuttgart (Franz Steiner Verlag) 2015, 292 S. (Perspektiven der Wirtschaftsgeschichte, 6), ISBN 978-3-515-11122-5, EUR 26,00.
- Serge WOLIKOW, *1936, le monde du Front populaire*, Paris (Le Cherche midi) 2016, 272 S. (Documents), ISBN 978-2-7491-4902-8, EUR 17,50.
- Hans WOLLER, *Mussolini. Der erste Faschist. Eine Biografie*, München (C. H. Beck) 2016, 397 S., 27 Abb. (Diktatoren des 20. Jahrhunderts), ISBN 978-3-406-69837-8, EUR 26,95.